



HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

TOME V.

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE

OU L'ON TRAITE

DE L'ORIGINE ET DU PROGRÈS, DE LA DÉCADENCE

et du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois et parmi les François; Du goût et du génie des uns et des autres pour les Letres en chaque siécle ; De leurs anciennes Ecoles ; De l'établissement des Universités en France ; Des principaux Colleges ; Des Académies des Sciences et des Belles Letres ; Des meilleures Bibliothéques anciennes et modernes ; Des plus célebres Imprimeries ; et de tout ce qui a un rapport particulier à la Literature.

AVEC

Les Eloges historiques des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation, Le Catalogue et la Chronologie de leurs Ecrits; Des Remarques historiques et critiques sur les principaux Ouvrages ; Le dénombrement des différentes Editions : Le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.

PAR DES RELIGIEUX BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR.

TOME V

Qui comprend la suite du neuviéme siecle de l'Eglise jusqu'à la fin.

NOUVELLE ÉDITION, CONFORME A LA PRÉCÉDENTE ET REVUE

Par M. PAULIN PARIS, Membre de l'Institut.

A PARIS,

Librairie de VICTOR PALMÉ, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain.

M. DCCC. LXVI



Paris. — Imprimerie Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

AVERTISSEMENT.

Qu'il nous soit permis de réïterer envers les personnes sçavantes et studieuses, la priere que nous avons déja pris la liberté de leur adresser, dans la Préface générale de notre histoire, où nous les supplions de nous aider de leurs connoissances, en ce qui concerne particulierement les derniers siecles. Il s'agit de la perfection d'un ouvrage entrepris et déja poussé loin : d'un ouvrage auquel le public a bien voulu faire un accueil favorable, comme intéressant pour la gloire de la Nation, le bien de l'Eglise et de l'Etat, et l'avantage de la République des Letres. En faut-il davantage, pour piquer leur zéle et leur amour pour la patrie et le progrès de la Literature? Bien-tôt nous allons toucher aux siecles qui approchent de celui où nous vivons, et sur lesquels nous avons plus de besoin du secours des personnes instruites des faits literaires qui s'y sont passés. Il est vrai que jusqu'ici, nos Libraires, malgré toutes nos instances, sont allés bien lentement, pour des incidents presque inévitables dans une Société, sur-tout lorsqu'elle est nombreuse. Mais ils promettent d'user de plus de diligence; et il faut esperer qu'ils tiendront parole.

Depuis que l'exécution de notre dessein, et nos justes mesures pour la soûtenir, sont connues du public, nous n'avons encore reçu que très-peu de mémoires. Entre les personnes zélées, qui ont eu la politesse de nous en fournir, ou procurer, la reconnoissance exige que nous nommions M. Gasparini, Abbé Général de S. Antoine, qui l'a fait avec ces manieres nobles et généreuses qui accompagnent toutes ses démarches. Persuadé que l'Etude est nécessaire pour entretenir la bonne discipline, à quoi il se fait un devoir de veiller, il n'oublie rien pour inspirer à ses jeunes Confreres l'amour des Letres. Déja le Seigneur paroît benir ses soins, et lui donne

la consolation d'en voir plusieurs mettre à profit les talents qu'ils ont reçus pour les Sciences. Dans le dessein de leur fournir un nouveau motif d'émulation, en faisant connoître au public, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les Sçavants qu'a produits l'Ordre de S. Antoine, il a engagé le R. P. Claude Boudet à nous en envoïer des mémoires détaillés. Celui-ci, qui bien qu'à la fleur de son âge, se voit déja élevé à la dignité de Définiteur Général de son Ordre, et qui étant de ces genies heureux et de ces esprits d'une vaste étendue, réunit les titres de Poëte, d'Historien et d'Orateur, aux qualités de Professeur de Philosophie et de Théologie, qu'il a enseignées plusieurs années, tant à Rome, qu'à l'Abbaïe de S. Antoine, s'est acquitté de la commission de M. son Général, en homme d'érudition et de bon goût.

Jusqu'ici nous avons oublié de faire part au public de notre réponse, à la question que plusieurs amis nous ont faite, tant de vive voix, que par écrit : pourquoi nous n'écrivons les mots de Letre, Literature, et autres qui en dérivent, qu'avec un seul *t*? Nous en usons ainsi sur l'autorité du docte Vossius, ' qui prouve sçavamment, que c'est-là la véritable maniere d'orthographier; n'y aïant que quelques Poëtes qui se sont avisés d'y ajoûter un second *t*, parce qu'ils avoient besoin de faire longue la premiere syllabe de ces mots. (I.)

Voss. de art. gr. l. 1. c. 8. p. 12. 1.

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS CE VOLUME.

TABLE

DES CITATIONS CONTENUES EN CE VOLUME,

AVEC LES ÉDITIONS DONT ON S'EST SERVI.

A.

Abbo. apol.	Abbonis Floriacensis Abbatis apologeticus, ad calcem Codicis Canonum veteris Ecclesiæ Romanæ à Francisco Pithæo, etc. Parisiis, 1687. fol.
ep.	epistolæ ejusdem, ibid.
Abbo. de obs. Lut.	Abbonis Parisiensis de obsidione Lutetiæ, ad calcem historiæ Francorum ab Aimoinio, etc. Parisiis, 1602. fol.
pr.	præfatio Auctoris.
Adam. Brem. l. 1.	Adami Canonici Bremensis historia ecclesiastica, una cum historia Regum Daniæ et cæteris historicis. Helmestad. 1670. 4°.
Ado. chr.	S. Adonis Viennensis Archiepiscopi breviarium chronicorum, in tomo XVI Bibliothecæ veterum Patrum. Lugduni, 1677. fol.
mart.	Martyrologium, ibid.
pr.	præfatio Auctoris.
Agob. t. 2.	S. Agobardi Archiepiscopi Lugdunensis operum, tomus secundus, studio Stephani Baluzii. Parisiis, 1666. 8°.
app.	appendix ad eundem tomum.
Aim.	Aimoinii Monachi S. Germani à Pratis (imo Floriacensis), historia Francorum, etc. Paris. 1602. fol.
pr.	præfatio Editoris.
Alb. chr. an. 860.	Alberici Monachi Trium Fontium in diœcesi Leodiensi Chronicon, ad annum 860 et sic de cæteris. Hannoveræ, 1698. 4°.
Alcu. ep. 67.	Albini Flacci Alchuini Abbatis epistola 67, et sic de cæteris, inter ejus opera studio Andreæ Quercitani edita. Parisiis, 1617. fol.
hom.	(homiliare) seu homiliæ, hoc est, sermones, sive conciones ad populum præstantissimorum Ecclesiæ catholicæ Doctorum, primùm ab Alcuino Levita, jussu Caroli Magni in hunc ordinem redactæ, etc. Coloniæ, 1539. fol.
Alford. an. 885.	Gabrielis Alfordi Angli S. J. annales Ecclesiæ Anglicanæ, etc. ad annum 885. Leodii, 1663. fol.
Alterc. Syn.	Altercatio Synagogæ et Ecclesiæ, etc. Coloniæ Agrip. 1537, fol.
Amb. t. 2.	S. Ambroisii Mediolanensis Episcopi operum to. 2. Parisiis, 1690. fol.
app.	appendix, ibid.
And. bib. belg.	Valerii Andreæ Desselii J. C. bibliotheca belgica, de Belgis vita scriptisque claris, etc. Lovanii, 1643. 8°.
Angel. in cant.	Angelomi Monachi Luxoviensis commentarius, seu stromata in Canti-

	cum Canticorum, in tomo XV Bibliothecæ veterum Patrum. Lugduni, 1677. fol.
in Gen.	in Genesim commentarius, in prima parte tomi I anecdotorum Domni Bernardi Pez, etc. Augustæ Vindelicorum, 1721. fol.
in Reg.	in libros regum commentarius seu stromata, in t. XV Bibliothecæ veterum Patrum, quæ suprà.
Ansb. fam. red.	Ansberti familia rediviva, etc. Auctore Marco Antonio Dominicy. Paris. 1648. 4°.
Ant. par. supp.	Supplementum antiquitatum urbis parisiacæ, etc. à Jacobo du Breul. Parisiis, 1614. 4°.
Astr. an. 837	Astronomus, vita Ludovici Imperatoris, ad annum 837, et sic de cæteris, inter Andreæ Du Chesne Scriptores coëtaneos, tom. 2. Parisiis, 1636, fol.
pr.	præfatio Auctoris.
Aug. app.	S. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi variæ appendices.
t. 5.	tom. 5. Parisiis, 1683. fol.
t. 6.	tom. 6. ibid. 1685. fol.
t. 8.	tom. 8. ibid. 1688. fol.
Avit. fr.	S. Alcimi Aviti Viennensi Episcopi operum fragmenta, in tomo 2 variorum operum Jac. Sirmundi. Parisiis, 1696. fol.

B.

Bail. 29. Nov	Adrien Baillet, au 29 d'Août, et ainsi des autres jours du même mois, dans ses vies des Saints. A Paris, 1701. fol. 3 vol.
12. Fev.	au 12 de Février, et ainsi des autres jours.
7. Jan.	au 7 de Janvier, et ainsi des autres jours.
6. Juil.	au 6 de Juillet, et ainsi des autres jours.
11. Jun.	au 11 de Juin, et ainsi des autres jours.
29. Mai.	au 29 de Mai, et ainsi des autres jours.
10. Mar.	au 10 de Mars, et ainsi des autres jours.
20. Nov.	au 20 de Novembre, et ainsi des autres jours.
20. Oct.	au 20 d'Octobre, et ainsi des autres jours.
28. Sept.	au 28 de Septembre, et ainsi des autres jours.
tab. cr.	table critique, à la tête de chaque mois.
vies des SS. pr.	préface générale à la tête des vies des Saints.
Bal. capit. t. 1.	Stephani Baluzii Capitulariorum Regum Francorum tom. 1, et sic de 2. Parisiis, 1677. fol. 2. vol.
marca hisp. l. 3.	marca hispanica, sive limes hispanicus, etc. Ab illustrissimo Petro de Marca concinnata, à Stephano autem Baluzio edita. Paris. 1688. fol.
misc. t. 1.	miscellaneorum tom. 1. et sic de 2, 3, 4, 6 et 7. Parisiis, 1678. 1713. 8°.
Bar. an. 862.	Eminent. Cardinalis Baronii Sorani annales ecclesiastici, ad annum 862, et sic de cæteris. Antuerpiæ, 1612. fol.
Bat. sacr.	Batavia sacra, sive res gestæ Apostolicorum virorum, qui fidem Bataviæ primi intulerunt, etc. Bruxellis, 1714. fol.
Bay. R.	Bayle, Dictionaire historique et critique, etc. à la lettre R, et ainsi des

autres. A Amsterdam (ou plutôt à Trevoux), 1734. fol. 5 vol.

Bed. t. 1. Venerabilis Bedæ Anglo-Saxonis Presbyteri operum tom. 1, et sic de 3, 6 et 7. Coloniæ, 1612. fol.

his. l. 2. historiæ ecclesiasticæ gentis Anglorum lib. 2. in tomo 3. ejusdem operum.

Bell. scri. an. 820. Roberti Bellarmini S. J. Sanctæ Rom. Eccl. Cardinalis, de Scriptoribus ecclesiasticis, ad annum 820, et sic de cæteris. Paris. 1644. 8°.

S. Ben. vit. S. P. Benedicti vita latino-græca, etc. Venetiis, 1723, 4°.

Bert. an. 861. Annales Bertiniani, etc. ad annum 861, et sic de cæteris, inter Andreæ et Francisci Du Chesne Scriptores coëtaneos, t. 3. Paris. 1641. fol.

Le Beuf. t. 1. M. l'Abbé le Beuf, Chanoine et Souschantre de l'Eglise d'Auxerre, Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France, etc. t. 1, et ainsi du 2. A Paris, 1738. 12. 2 vol.

diss. dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissements sur l'histoire de France. A Paris, 1739. 12.

Bibl. Bibliothéques. Celles dont nous citons les pages sont celles dont les catalogues ont été imprimés. Lorsque nous ne marquons pas la page, il s'agit des vaisseaux mêmes des bibliothéques que nous avons nous-mêmes visitées, ou par le moïen de nos amis. Voici comment on les cite.

S. Alb. and. Abbatiæ S. Albini Andegavensis, Ord. S. Benedicti è Congregatione S. Mauri.

S. Aud. rot. Abbatiæ S. Audoëni Rotomagensis, Ord. S. Bened. ex ead. Cong.

Bal. Baluziana, sive catalogus librorum V. C. D. Stephani Baluzii. Paris. 1719. 12. 3. vol.

Barb. t. 1. Barberina, scilicet D. Francisci Barberini, S. R. E. Card. etc. tom. 1, et sic de 2. Romæ, 1681. fol. 2. vol.

S. Ben. macl. monasterii S. Benedicti Macloviensis, Ord. S. Ben. è Congregatione S. Mauri.

de Bern. Abbatiæ de Bernaïo, Ord. S. B. è Congr. S. Mauri.

Bigot. Bigotiana. Parisiis, 1706. 12.

Bodl. Bodlejana, seu catalogus impressorum librorum bibliothecæ Bodlejanæ in Academia Oxoniensi. Oxonii, 1674. fol.

Brant. Abbatiæ Brantolmensis, Ord. S. Ben. è Congreg. S. Mauri.

S. Caril. Abbatiæ S. Carilefi, Ord. S. Ben. è Cong. S. Mauri.

Car. disc. lem. Carmelitarum discalceatorum Lemovicensium.

Colb. Colbertina, seu catalogus librorum bibliothecæ, quæ fuit primum illustr. V. D. Joh. Baptistæ Colbert. Parisiis, 1728. 12. 3. vol.

Cord. Cordesiana. Parisiis, 1643. 4°.

S. Flor. Sal. Abbatiæ S. Florentii Salmuriensis, Ord. S. Ben. è Congreg. S. Mauri.

Gemet. Abbatiæ Gemeticensis, Ord. S. Ben. è Congr. S. Mauri.

S. Genov. Abbatiæ S. Genovefæ Parisiensis.

Giraud. D. Johannis Giraud. Parisiis, 1707. 12.

Imp. D. Josephi Renati Imperialis S. R. E. Diaconi Cardinalis. Romæ, 1712. fol.

Josaph. Abbatiæ Josaphatensis prope Carnotum, Ord. S. Bened. è Congreg. S. Mauri.

Kon.	bibliopolium Konigianum, etc. Hamburgi, 1722. 8°.
de Leho.	monasterii S. Maglorii de Lehonio, Ord. S. Ben. è Cong. S. Mauri.
de Lonl.	Abbatiæ de Lonlaio, Ord. S. Bened. è Congreg. S. Mauri.
D. de Lorch.	D. de Lorchere, Lieutenant Général du Mans.
Lug. Bat.	Lugduno Batava, seu catalogus librorum tam impressorum quam manuscriptorum bibliothecæ publicæ Universitatis Lugduno-Batavæ. Lugduni apud Batavos, 1716. fol.
de Lyr.	Abbatiæ de Lyra, Ord. S. Ben. è Congreg. S. Mauri.
S. Mart. Sag.	Abbatiæ S. Martini Sagiensis, Ord. S. Ben. è Congreg. S. Mauri.
FF. Min. cen.	Fratrum Minorum Cenomanensium.
Mini. cen.	PP. Minimorum Cenomanensium.
Miss. cen.	Missionariorum Cenomanensium.
or. ardil.	Oratorii Ardillensium Salmuri.
or. nan.	Oratorii Nannetensis.
PP.	maxima Bibliotheca veterum Patrum et antiquorum Scriptorum, etc. Lugduni, 1677. fol. 27. vol.
du R. t. 1.	Catalogue des livres imprimés de la bibliothéque du Roi, tome 1. A Paris, 1739. fol.
Tell.	Telleriana, sive catalogus librorum bibliothecæ D. Mauricii le Tellier, Archiep. Remensis. Paris. 1693. fol.
Thua.	Thuana. Parisiis, 1679. 8°.
S. Vin. cen.	Abbatiæ S. Vincentii Cenomanensis, Ord. S. Ben. è Congregatione S. Mauri.
Boll.	Acta Sanctorum, etc. cura R. P. Johannis Bollandi ac sociorum ejus S. J. Antuerp. 1643-1739. fol. Sic autem citantur.
16. Apr.	ad diem 16. Aprilis, et sic de cæteris diebus.
5. Aug.	ad diem 5. Augusti, et sic de cæteris.
4. Febr.	ad diem 4. Februarii, et sic de cæteris.
26. Jan.	ad diem 26. Januarii, et sic de cæteris.
1. Jul.	ad diem 1. Julii, et sic de cæteris.
8. Jun.	ad diem 8. Junii, et sic de cæteris.
28. Mai.	ad diem 28. Maii, et sic de cæteris.
26. Mar.	ad diem 26. Martii, et sic de cæteris.
Bon. not. auc.	Johannis Bona S. R. E. Cardinalis notitia Auctorum, in fronte ejusdem libri de divina psalmodia, etc. Parisiis, 1663. 4°.
Bosq. t. 2.	Francisci Bosqueti Ecclesiæ Gallicanæ historiarum tomus, seu pars 2. etc. Parisiis, 1636. 4°.
Boss. apoc.	M. Jaques-Benigne Bossuet Evêque de Meaux, l'Apocalypse avec une explication. A Paris, 1689. 8°.
pr.	préface de l'Auteur.
Bouq. scri. fr. t. 2.	Dom. Martini Bouquet et Dom. Mauri Dantine, rerum gallicarum et francicarum Scriptores, tom. 2. Paris. 1739. fol.
Brow. ant. ful.	Broweri S. J. Antiquitates Fuldenses, etc. Antuerp. 1612. fol.
Bult. his. occ. t. 2.	Louis Bulteau de la Congrégation de Saint-Maur, histoire monastique d'Occident, ou abregé de l'histoire de S. Benoît, tome 2. A Paris, 1684. 4°.

Le Brun, expl. de la M. t. 4. — Le P. le Brun de l'Oratoire, Explication de la Messe, etc. tome IV. A Paris, 1726. 12.

C.

Cal. his. de Lor. t. 1. — Dom Augustin Calmet, Abbé de Senone, histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, tome I, et ainsi du IV. A Nanci, 1728. fol.

app. — appendice, ou preuves à la suite du IV volume.

Camus. — Nicolai Camusat, promptuarium antiquitatum Tricassinæ diœcesis, etc. Augustæ Trecarum, 1610. 8°.

Can. pœn — Canones pœnitentiales, etc. cum quibusdam notis Antonii Augustini Tarraconensis. Venetiis, 1584. 4°.

Canis. B. t. 2. — Henrici Canisii antiquæ Lectiones à Jacobo Basnage recusæ sub hoc titulo : Thesaurus monumentorum ecclesiaticorum, etc. tom. 2. et sic de 3. Antuerp. 1725. fol. Ubi vero B non additur, tunc agitur de ipsa editione à Canisio facta. Ingolstadii, 1601-1604. 4°. 7. vol.

Cass. chr. l. 1. — Chronica sacri monasterii Cassinensis, Auctore Leone Cardinali Episc. Ostiensi, etc. 4. editio. Paris. 1668. fol.

Cave. — Guillelmi Cave Scriptorum ecclesiasticorum historia literaria, etc. Genevæ, 1705. fol.

Cell. his. de G. — Ludovici Cellotii S. J. historia Gothelcaci, etc. Paris. 1655. fol.

Cha. M. rom. — M. Chatellain, Martyrologe universel, contenant le texte du Martyrologe Romain, etc. A Paris, 1709. 4°.

Chif. de fid. cath. — Petri Francisci Chiffletii S. J. Scriptorum veterum de fide catholica quinque opuscula, etc. Divione, 1656. 4°.

his. de T. app. — appendice, ou preuves de l'histoire de Tournus, à la suite de la même histoire. A Dijon, 1664. 4°.

Chif. veson. — Johannis Jacobi Chiffletii Patricii, Consularis, etc. Vesuntio civitas. Lugduni, 1618. 4°.

vin. hisp. — Vindiciæ Hispanicæ, etc. Editio altera, cui accessere lumina nova genealogica, etc. Antuerp. 1647. fol.

Cod. can. — Codex canonum veteris Ecclesiæ Rom. à Francisco Pithæo, etc. Paris. 1687. fol.

Coin. an. 835. — Caroli le Cointe Trecensis Congregationis Oratorii D. N. J. C. Presb. Annales ecclesiast. Fr. ad annum 835, et sic de cæteris, tom. VII et VIII. Paris. 1678 et 1683. fol.

Colo. his. lit. t. 2. — Le P. de Colonia Jésuite, histoire Literaire de la ville de Lyon, etc. tome 2. A Lyon, 1730. 4°.

Con. reg. — Concordia Regularum, etc. à D. Hugone Menard edita. Paris. 1638. 4°.

Conc. t. 7. — Concilia ad regiam editionem exacta, studio Philippi Labbæi et Gab. Cossartii S. J. tom. 7, et sic de 8 et 9. Paris. 1671. fol.

G. t. 2. — antiqua Galliæ, cura Jacobi Sirmundi, etc. tom. 2, et sic de 3. Paris. 1629. fol.

N. t. 2. — Normanniæ, seu Rotomagensis provinciæ, etc. tom. seu part. 2. Rotomagi, 1717. fol.

supp. — Supplementa Conciliorum Galliæ, opera ac studio Petri de la Lande Riomagensis, etc. Paris. 1666. fol.

Cous. his. de l'em. t. 1.	Histoire de l'empire d'Occident, de la traduction de M. Cousin Président en la Cour des Monoïes, t. 1, et ainsi du 2. A Paris, 1689. 12.
Crow. Elen. scri.	Guillelmi Crowæi Sudovolgiensis Ludimagistri Crydoniensis, Elenchus Scriptorum in sacram Scripturam, tam Græcorum quam Latinorum, etc. Londini, 1612. 8°.
Cyp. app.	S. Cæcilii Cypriani Episcopi Carthaginensis et Martyris opera, etc. appendix ad calcem. Parisiis, 1726. fol.

D.

Douj. præn. can.	Johannis Doujat, prænotionum canonicarum libri quinque, etc. Parisiis, 1697. 4°.
Druth. in Joh.	Christiani Druthmari Grammatici expositio in Johannem Evangelistam, in tomo XV Biblioth. Patrum. Lugduni, 1677. fol.
in Luc.	in Lucam item Evangelistam, ibid.
in Matth.	in Matthæum item Evangelistam, ibid.
pr.	præfatio Auctoris.
Dub. his. eccl. par.	Gerardi Dubois Aurelianensis Congregationis Oratorii, etc. Historia Ecclesiæ Parisiensis. Parisiis, 1690. fol.
Du Cang. ind. auc.	Du Cange, glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ Latinitatis, index Auctorum in fronte tomi primi. Parisiis, 1678. fol.
Du Ches. t. 1.	Andreæ Du Chesne, historiæ Francorum Scriptores coëtanei, etc. tom. 1. Parisiis, 1636. fol.
t. 2.	tom. 2. Ibid. 1636. fol.
t. 3.	tom. 3. Ibid. 1641. fol.
Dupin, bib. t. 7.	M. Dupin, nouvelle bibliothéque des Auteurs ecclésiastiques, etc. tom. 7, qui contient le 7 et le 8 siecle. A Paris, 1691. 8°.
9. sie.	neuviéme siecle, etc. Ibid. 1697. 8°.

E.

Egas. Bul. t. 1.	Cæsaris Egassi Bulæi, historia Universitatis Parisiensis, tom. 1. Parisiis, 1665. fol.
Egin. an. 824.	Eginhardi Annales, ad annum 824, et sic de cæteris, inter Andreæ Du Chesne historiæ Francorum Scriptores, tom. 2. Parisiis, 1636. fol.
Ekk. de cas. S. G.	Ekkehardi Monachi, de casibus monasterii S. Galli, inter alamanicarum rerum Scriptores, studio Melchioris Goldasti, etc. Francofurti, 1606. fol.

F.

Fab. bib. lat. t. 1.	Johannis Alberti Fabricii, bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, lib. et sic de cæteris. Hamburgi, 1734. 8°.
Fauch. ant. fr.	Claude Fauchet premier Président en la Cour des Monnoïes. Antiquités gauloises et françoises, etc. A Paris, 1610. 4°.
Fleu. H. E. l. 45. n. 48.	M. l'Abbé Fleuri, histoire ecclésiastique, livre quarante-cinquiéme, nomb. 48, et ainsi des autres. A Paris, 1704. et suivants. 4°.
Flod. l. 2.	Flodoardi Presbyteri et Canonici, Ecclesiæ Remensis historiæ lib. 1. et sic

de cæteris, in tomo XVII Bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol.

Flor. bib. l. 1. Floriacensis veteris bibliothecæ lib. 1, et sic de 2. Lugduni, 1605. 8°.

app. appendix.

his. mss. historia manuscripta à D. Francisco Chazal concinnata.

Frech. chr. l. 1. Freculfi Episcopi Lexoviensis, chronicon, lib. 1, et sic de 2, in tom. XIV Bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol.

pr. variæ auctoris præfationes.

Freh. ger. rer. scri. Germanicarum rerum Scriptores aliquot insignes, etc. ex bibliotheca Marquardi Freheri. Francofurti, 1600. fol.

his. fr. t. 2. corpus francicæ historiæ veteris et sinceræ, tom. seu pars 2, ab eodem Marq. Frehero. Hanoviæ, 1613. fol.

Frot. ep. 10. Frotarii Episcopi Tullensis epistola 10, et sic de cæteris, inter historiæ Francorum Scriptores coëtaneos, ab Andrea du Chesne, tom. 2. Parisii, 1636. fol.

Fuld. an. 859. Fuldenses annales, ad annum 859, et sic de cæteris, in tom. 2. Scriptorum coëtaneorum ab Andrea Du Chesne. Paris. 1636. fol.

G.

Gall. chr. nov. t. 2. Gallia Christiana nova, seu series et historia Archiepiscoporum, Episcoporum et Abbatum Franciæ, etc. à D. Dionysio Sammarthano et sociis, tom. 2. Parisiis, 1720. fol.

t. 4. tom. 4. Ibid. 1728. fol.

t. 5. tom. 5. Ibid. 1731. fol.

vet. t. 1. veteris editionis, etc. à fratribus San-marthanis, tom. 1, et sic de cæteris. Parisiis, 1659. fol. 4. vol.

Gesn. bib. uni. Conradi Gesneri Tigurini, bibliotheca universalis. Tiguri, 1545. fol. Citatur etiam aliquando, sed raro, editio anni 1583.

Gold. cons. imp. t. 1. Melchioris Goldasti Himinsfeldii, collectio constitutionum imperialium, etc. tom. 1. Francofurti, 1615. fol.

t. 3. tom. 3. Offenbachi, 1610. fol.

mon. monarchia S. Rom. Imperii. Hanoviæ, 1612. fol.

rer. ala. seu alem. alamanicarum rerum Scriptores aliquot veteres, etc. Tomus unus in duas partes distributus. Francofurti, 1606. fol.

Gonon. l. 4. Benedicti Gononi, vitæ SS. Patrum, etc. Lugduni, 1625. fol.

Greg. M. sac. pr. In S. Gregorii Magni Papæ I Sacramentarium, præfatio D. Hugonis Menard, tom. 3. operum ejusdem S. Papæ. Parisiis, 1705. fol.

Grim. reg. Grimlaïci Regula Solitariorum, etc. Parisiis, 1653. 16.

Guich. his. du Bug. Guichenon, histoire de Bresse et du Bugey, etc. A Lyon, 1650. fol.

Gyr. dia. poë. Lilii Gregorii Gyraldi Ferrariensis, de historia Poëtarum dialogi, etc. inter ejusd. opera. Lugduni Batavorum, 1696. fol.

H.

Hai. in ps. D. Haimonis viri SS. olim Episcopi Halberstatensis, in Psalmos, etc. Parisiis, 1533. fol.

pr. præfatio, seu epistola dedicatoria Erasmi Editoris.

Herm. chr.	Hermanni contracti chronicon, in tomo 2 rerum germanicarum à Johanne Pistorio. Francofurti, 1607. fol.
Hinc. t. 1.	Hincmari Archiepiscopi Remensis, operum tom. 1, et sic de 2. Parisiis, 1645. fol. 2. vol.
de præd.	de prædestinatione in tomo 1.
inst. reg.	institutio Regis in tomo 2.
C.	ubi vero C additur, denotat priorem ejusdem operum editionem, à Johanne Cordesio concinnatam. Parisiis, 1615, 4°.
His. de Lang. t. 1.	Histoire générale du Languedoc, avec des notes, etc. par deux Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, tom. 1. A Paris, 1730. fol.
t. 2.	t. 2. Ibid. 1733. fol.
Hon. aug. scri. l. 4.	Honorii Augustodunensis Presbyteri, de Luminaribus Ecclesiæ, sive de Scriptoribus ecclesiasticis lib. 4. in bibliotheca ecclesiastica à Joh. Alberto Fabricio concinnata. Hamburgi, 1718. fol.
Huet, or. des rom.	Letre de M. Huet à M. de Segrais de l'origine des Romans, seconde édition. A Paris, 1678. 12.
Hug. vic. did. l. 3. c. 2.	Hugonis à S. Victore Didascali, seu eruditionum didascalicarum lib. 3. c. 2. in fronte ejusdem operum tom. III. Rotomagi, 1648. fol.
Ildef. ser.	B. Ildefonsi Archiepiscopi Toletani sermones, ad calcem ejusdem tractatûs sequentis.
de Virg.	de virginitate S. Mariæ. Parisiis, 1576. 8°.
Jon. de imag. l. 1.	Jonæ Episcopi Aurelianensis, de Imaginibus lib. 1, et sic de cæteris, in tomo XIV Bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol.
pr.	præfationes Auctoris.
Jour. des Sçav. 1712.	Journal des Sçavants de l'année 1712, et ainsi des autres. A Paris, 4°.
Isid. scri.	S. Isidori Episcopi Hispalensis, de Scriptoribus ecclesiasticis, etc. in bibliotheca ecclesiastica, etc. Hamburgi, 1718. fol.

L.

Lab. bib. nov. t. 1.	Philippi Labbei S. J. bibliotheca nova manuscriptorum librorum, etc. tom. 1, et sic de 2. Parisiis, 1657. fol. 2. vol.
scri. t. 1.	de Scriptoribus ecclesiast. quos attigit Cardinalis Baronius philologica et historica dissertatio, tom. 1, et sic de 2. Parisiis, 1660. 8°. 2 vol.
Lamb. bib. l. 2.	Petri Lambertii Hamburgensis, commentariorum de augustissima bibliotheca Cæsarea Vindobonensi, liber, seu tomus 2. Vindobonæ, 1669. fol.
Laun. de areop.	Johannis Launoii, Parisiensis Theologi, de Areopagiticis Hilduini judicium, una cum variis de duobus Dionysiis opusculis, etc. secunda editio. Parisiis, 1660. 8°.
Laz. de vet. eccl. rit.	Wolfgangi Lazii Cæsarii historici, de veteris Ecclesiæ ritibus collectio, etc. Antuerp. 1560. 8°.
Leib. scri. Bruns.	Godefredi Guillelmi Leibnitii, Scriptores rerum Brunsvicensium, etc. Hanoveræ, 1707. fol.
Leng. meth. t. 4.	M. Lenglet du Fresnoy, Méthode pour étudier l'histoire, etc. tom. IV. A Paris, 1729. 4°.

Lerin. t. 2.	Chronologia Sanctorum et aliorum virorum illustrium ac Abbatum sacræ insulæ Lerinensis, tom. seu pars 2. Lugduni, 1613, 4°.
Lim. an. de fr.	M. de Limier, Annales de la monarchie de France, etc. A Amsterdam, 1724. fol.
Le Long, bib. fr.	Jaques le Long de la Congrégation de l'Oratoire, bibliothéque historique de France, etc. A Paris, 1719. fol.
bib. sacr.	bibliotheca sacra, etc. Parisiis, 1723. fol.
Lup. collect.	B. Servati Lupi Presbyteri et Abbatis Ferrariensis, Ordinis S. Ben. collectaneum de tribus quæstionibus, inter ejusdem opera à Stephano Baluzio edita. Parisiis, 1664. 8°.
ep. 27.	epistola 27, et sic de cæteris, ibid.
de 3. qq.	de tribus quæstionibus, ibid.

M.

Mab. act. B. t. 1.	D. Johannis Mabillon, acta Sanctorum Ordinis S. Bened. etc. tom. seu sæculum I. Parisiis, 1668. fol.
t. 2.	tom. seu sæculum 2. Ibid. 1669. fol.
t. 3.	tom. seu pars prima sæculi 3. Ibid. 1672. fol.
t. 4.	tom. 4, seu pars secunda sæculi 3. Ibid. 1672. fol.
t. 5.	tom. 5, seu pars prima sæculi 4. Ibid. 1677. fol.
t. 6.	tom. 6, seu pars secunda sæculi 4. Ibid. 1680. fol.
t. 7.	tom. 7, seu sæculum 5. Ibid. 1685.
an. l. 3.	annalium Ordinis S. Bened. lib. 3. et sic de cæteris, tom. 1, 2 et 3. Parisiis, 1703-1706.
ana. t. 1.	veterum analectorum tom. 1, etc. Parisiis, 1675. 8°.
t. 2.	tom. 2. Ibid. 1678. 8°.
t. 3.	tom. 3. Ibid. 1682. 8°.
t. 4.	tom. 4. Ibid. 1685. 8°.
dipl. l. 5.	de re diplomatica, etc. lib. 5, et sic de cæteris. Parisiis, 1681. fol.
supp.	supplementum ejusdem operis. Parisiis, 1704. fol.
étud.	traité des Etudes, etc. A Paris, 1691. 4°.
it. ital.	iter italicum literarium, in fronte tomi 1. Musei italici. Paris. 1687. 4.
mus. it. t. 1.	museum italicum, de quo jam, tom. 1. Item. Parisiis, 1689. 4°.
in ord. rom.	commentarius in ordinem Romanum, in fronte tomi 2. Musei italici, de quo jam.
ouv. post. t. 2.	ouvrages posthumes, tom. 2, et ainsi du 3. A Paris, 1724. 4°.
rép. à M. de la T.	réponse à M. l'abbé de la Trappe, etc. 1692. 4°.
Macr.	Aurelii Macrobii Ambrosii opera. Lugd. Bat. 1670. 8°.
Mag. bib. eccl.	Magna bibliotheca ecclesiastica, sive notitia Scriptorum ecclesiasticorum, etc. Coloniæ, 1734. fol.
Marl. l. 3.	D. Guillelmi Marlot, Metropolis Remensis historia, liber 3. Insulis, 1666. fol.
Mart. am. coll. t. 1.	D. Edmundi Martene et Ursuli Durand, veterum scriptorum et monumentorum, etc. amplissima collectio, tom. 1. Paris. 1724. fol.
t. 5.	tom. 5, et sic de tom. 6. Ibid. 1729. fol.
t. 9.	tom. 9. Ibid. 1733. fol.
anec. th. t. 1.	thesaurus anecdotorum, etc. tom. 1, et sic de cæteris. Parisiis, 1717. fol. 5. vol.

in reg. S. B.	commentarius in Regulam S. Bened. etc. Parisiis, 1695. 4°.
rit. eccl. t. 1.	de antiquis Ecclesiæ ritibus, etc. tom. 1. Rotomagi, 1700. 4°.
voï. lit. t. 2.	second voïage literaire de deux Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. A Paris, 1724. 4°.
Matt. West.	Matthæi Wesmonasteriensis, flores historiarum, etc. Francofur. 1601. fol.
Maug. t. 1.	Gilberti Mauguin Regi à Consiliis, et in suprema Monetarum Curia Præsidis, vindiciæ prædestinationis et gratiæ. tom. 1, et sic de 2. Parisiis, 1650. 4°. 2. vol.
synop.	Synopsis chronologica, etc. in tomo 2.
Mell. scri. c. 61.	Anonymi Mellicensis sæculo XII clari, de Scriptoribus ecclesiast. cap. 61, et sic de cæteris, in bibliotheca ecclesiastica à Joh. Alberto Fabricio concinnata. Hamburgi, 1718. fol.
Met. an. 864.	Metenses annales ad annum 864, et sic de cæteris, inter And. Du Chesne hist. Franc. Scriptores, etc. tom. 3. Parisiis, 1636. fol.
Meur. his. de M.	Meurisse de l'Ordre de S. François, Evêque de Madaure, etc. histoire des Evêques de l'Eglise de Metz. A Metz, 1634. fol.
Mez. his. de fr. t. 1.	Franc. Eudes de Mezerai, histoire de France, etc. tom. 1. A Paris, 1643. fol.
Mir. auct.	Auberti Miræi auctuarium de Scriptoribus ecclesiasticis, in bibliotheca ecclesiastica à Joh. Alb. Fabricio, etc. Hamburgi, 1718. fol.
Mola. Marty.	Usuardi Martyrologium, etc. opera Johannis Molani Lovaniensis, etc. Antuerpiæ, 1583. 8°.
pr.	præfatio Editoris.
Mon. angl. t. 3.	Monastici Anglicani tomus 3, etc. Savoy, 1673. fol.
Montf. bib. bib.	D. Bernardi de Montfaucon, bibliotheca bibliothecarum, etc. Parisiis, 1739. fol. 2. vol.
Mor. de sacr. pœn.	Johannis Morini Blesensis Congregationis Oratorii Presbyteri, commentarius historicus de disciplina in administratione Sacramenti pœnitentiæ, etc. Parisiis, 1651. fol.
Mss.	Mémoires manuscrits.
Mur. scri. t. 2.	Ludovici Antonii Muratorii rerum italicarum, Scriptores, etc. tom. 2. Mediolani, 1723. fol.

N.

Nith. l. 1.	Nithardi historia de divisione inter filios Ludovici Pii, etc. inter And. du Chesne historiæ Franc. Scriptores coëtaneos, tom. 2. Parisiis, 1636. fol.
Norm. scri. ant.	Historiæ Normannorum Scriptores antiqui, etc. ex mss. codicibus ab Andrea Du Chesne eruti. Parisiis, 1619. fol.
Notk. de int. scri.	Notkeri Babbuli, de Interpretibus divinarum Scripturarum, in tomo 1 Thesauri anecdotorum D. Bernardi Pez. Augustæ Vindelicorum, 1721. fol.

O.

Olea. bib. t. 2.	Jo. Gottefridi Olearii, bibliotheca Scriptorum ecclesiasticorum, etc. t. 2. Jenæ, 1711. 4°.

Ord. vit. l. 4. Orderici Vitalis historiæ ecclesiasticæ lib. 4, inter historiæ Normannorum Scriptores, ut supra.

Orthod. t. 1. Orthodoxographa Theologia, sacro-sanctæ ac sincerioris fidei Doctorum, etc. tom. 1, seu editio prima. Basileæ, 1555. fol.

Otfr. in Ev. Otfridi Weissemburgensis volumen Evangeliorum, in thesauro antiq. Teutonicarum Johanni Schilteri, tom. 1. Ulmæ, 1726. fol.

Oud. scri. t. 2. Casimiri Oudini, commentarius de Scriptoribus ecclesiasticis, etc. tom. 2. Lipsiæ, 1722. fol.

supp. de scri. Supplementum de Scriptoribus, vel scriptis ecclesiasticis à Bellarmino omissis, etc. Parisiis, 1686. 8°.

P.

Pagi, an. 875. Antonii Pagi Ordinis Minorum, etc. Critica historico-chronologica in universos annales ecclesiasticos Cæsaris Cardinalis Baronii, etc. ad annum 875, et sic de cæteris, in tomo 3. Antuerp. 1705. fol.

Pamel. lit. Jac. Pamelii Canonici Brugensis, liturgicon Ecclesiæ latinæ, seu liturgica Latinorum, etc. Coloniæ, 1571. 4°.

Per. Syn. Parisiensis Synodus de Imaginibus, etc. Francof. 1596. 12.

Petr. diac. Scri. Petri Diaconi, Monachi ac Bibliothecarii sacri Cassinensis Archisterii, de Scriptoribus, seu viris illustribus Cassinensibus opusculum, in bibliotheca ecclesiastica à Joh. Alberto Fabricio concinnata. Hamburgi, 1718. fol.

Du Pey. l. 1. Guillaume du Peyrat ancien Aumônier des Rois de France Henri IV et Louis XIII, histoire ecclesiastique de la Cour, etc. livre 1, et ainsi des autres. A Paris, 1645. fol.

Pez. anec. t. 1. D. Bernardi Pezii anecdotorum thesaurus novissimus, sive veterum monumentorum, etc. tom. 1, et sic de cæteris. Augustæ Vindelicorum, 1721-1729. fol. 5. vol. (Advertendum, quod tomus ex ordine quintus, inscribatur tamen tomus sextus, et sic à nobis citetur.)

Phil. abb. Philippi Abbatis Bonæ Spei opera, etc. Duaci, 1621. fol.

Pith. his. fr. t. 1. Petri Pithæi Historici Franciæ, seu Scriptores, etc. Francof. 1596. fol.

Du Pless. his. de M. t. 1. Dom Toussaints du Plessis de la Congrégation de S. Maur. Histoire de l'Eglise de Meaux, etc. tom. 1. A Paris, 1731. 4°.

Poss. app. t. 1. Antonii Possevini Mantuani S. J. apparatus sacer, etc. tom. 1, et sic de cæteris. Venetiis, 1606. fol. 3. vol.

Prud. ad Hinc. Prudentii Trecensis Episcopi epistola ad Hincmarum Archiep. Remensem, etc. in tomo XV Bibliot. Patrum. Lugd. 1677. fol.

in Scot. contra Johannem Scotum Erigenam, etc. Ibid.

vie. vie de S. Prudence Evêque de Troïes, etc. A Paris, 1725. 12.

R.

Rab. M. car. Rabani Mauri Archiepiscopi Moguntini carmina, seu epigrammata, etc. inter ejusdem opera. Coloniæ, Agrippinæ, 1626. fol. 3. vol.

in Deut. commentarius in Deuteronomium, ibid.

in Exod. in Exodum, ibid.

in Ezec.	in Prophetam Ezechielem, ibid.
in Gen.	in Genesim, ibid.
inst. l. 1.	institutionum Clericalium lib. 1, et sic de cæteris, ibid.
in Jos.	commentarius in librum Josue, in tomo IX amplissimæ collectionis, etc. D. Edmundi Martene et D. Ursini Durand. Parisiis, 1733. fol.
in Lev.	in Leviticum, inter ejusd. Auctoris opera, ut supra.
in Matt.	in Evangelium Matthæi, ibid.
in Num.	in librum Numerorum, ibid.
in Paul.	in epistolas S. Pauli, ibid.
pr.	variæ Auctoris præfationes.
in Reg.	in libros Regum, ibid.
de uni.	de Universo, ibid.
Rad. de cor. Dom.	Pascasii Radberti Abbatis Corbeïensis, etc. de corpore et sanguine Domini, inter ejusdem opera. Parisiis, 1618. fol.
in Jere.	in Prophetam Jeremiam commentarius, ibid.
in Matt.	in Evangelium Matthæi, ibid.
de par. virg.	de partu Virginis, etc. in tom. 12. Spicilegii D. Lucæ Dacherii. Paris. 1675. 4°.
pr.	variæ Auctoris præfationes.
in ps. 44.	in Psalmum 44, inter ejusdem Pascasii opera, ut supra.
in thren.	commentarius in Threnos, seu Lamentationes Jeremiæ, ibid.
Ratp. de cas. S. G.	Ratperti Monachi de origine et diversis casibus monasterii S. Galli, in tomo 1 rerum alamanicarum, etc. à Melch. Goldasto. Francofurti, 1606. fol.
Ratr. de corp.	Ratramne Moine de Corbie, traité du corps et du sang du Seigneur, traduit par M. l'abbé Boileau, etc. A Paris, 1668. 12.
pr.	préface du Traducteur.
in Gr.	contra Græcos, etc. in fronte tomi II Spicilegii à D. Luca Dacherio. Parisiis, 1657. 4°.
de par. Virg.	de partu Virginis in tomo I Spicilegii à D. Luca Dacherio. Parisiis, 1655. 4°.
de præd.	de prædestinatione, in tomo 1 vindiciarum prædest. et gratiæ à D. Præside Mauguin, etc. Parisiis, 1650. 4°.
Ravi. clar. mul.	Joh. Ravisii Textoris de memorabilibus et claris mulieribus, etc. Parisiis, 1521. fol.
Regin. app.	Appendix ad Reginonem Abbatem Prumiensem de ecclesiasticis disciplinis, etc. in qua jacet Rabani Archiepiscopi Moguntiensis epistola ad Heribaldum Episc. Autissiodorensem, etc. Stephano Baluzio Editore. Parisiis, 1671. 8°.
Reub. vet. scri.	Justi Reuberi Jurisconsulti veterum Scriptorum, etc. Francofurti, 1584. fol.

S.

Salisb. metr. t. 1.	Metropolis Salisburgensis tomus 1, continens primordia christianæ religionis per Boïarium, etc. Monachii, 1620. fol.
Sang. l. 2.	Sangallensis Monachi vita Caroli Magni lib. 2, inter And. Du Chesne Scriptores, etc. Parisiis, 1636. fol.

pr.	præfatio Auctoris.
Schil. th. ant. t. 1.	Johannis Schilteri Jurisconsulti Argentoratensis thesaurus antiquitatum teutonicarum, etc. tom. I, et sic de II et III. Ulmæ, 1726-1728. fol. (Chaque volume est divisé en autant de parties et d'alphabets pour les pages qu'il contient de différents écrits; et chaque écrit a son frontispice avec l'année à laquelle il a été imprimé. Le frontispice général est de l'année 1728, et tous les autres, ou de 1726, ou de 1727.)
pr.	variæ præfationes.
pr. in ps.	præfatio in fronte expositionis Psalmorum.
Ser. rer. mog.	Nicolaï Serarii S. J. Moguntiacarum rerum, ab initio usque ad annum 1604. Moguntiæ, 1604. 4°.
Sigeb. scri.	Sigeberti Gemblacensis Monachi de Scriptoribus ecclesiasticis liber, in bibliotheca ecclesiast. à Joh. Alberto Fabricio. Hamb. 1718. fol.
Sim. dunel.	Simeon Monachus Dunelmensis inter historiæ anglicanæ Scriptores X, Londini, 1652. fol.
Sir. op. t. 2.	Jacobi Sirmundi opera varia, tom. II. et sic de III. Parisiis, 1696. fol.
Six. bib. l. 4.	Sixti Senensis bibliothecæ sacræ lib. 4, et sic de 6. Lugd. 1576. fol.
Spic. t. 1.	Spicilegium veterum aliquot Scriptorum, etc. à D. Luca Dacherio, tom. 1. Parisiis, 1655. 4°.
t. 2.	tom. 2, ibid. 1657. 4°.
t. 4.	tom. 4, ibid. 1661. 4°.
t. 5.	tom. 5, ibid. 1661. 4°.
t. 6.	tom. 6, ibid. 1664. 4°.
t. 7.	tom. 7, ibid. 1666. 4°.
t. 8.	tom. 8, ibid. 1668. 4°.
t. 12.	tom. 12, ibid. 1675. 4°.
t. 13.	tom. 13, ibid. 1677. 4°.
Stev. insig. auc.	Petri Stevartii Leodii tomus singularis insignium Auctorum, tam græcorum quam latinorum, etc. Ingolstadii, 1616. 4°.
Sur. 6. Feb.	Laurentii Surii Carthusiani de probatis Sanctorum historiis, etc. ad diem 6 Februarii, et sic de cæteris ejusdem mensis diebus. Coloniæ Agrippinæ, 1571-1576. fol. 6 vol.
2. Jan.	ad diem 2 Januarii, et sic de cæteris.
25. Jul.	ad diem 25 Julii, et sic de cæteris.
29. Mai.	ad diem 29 Maii, et sic de cæteris.
26. Mar.	ad diem 26 Martii, et sic de cæteris.
16. Nov.	ad diem 16 Novembris, et sic de cæteris.
16. Oct.	ad diem 16 Octobris, et sic de cæteris.
28. Sep.	ad diem 28 Septembris, et sic de cæteris.
supp.	supplementum, seu tomus septimus, continens additiones, studio Jacobi Mosandri Carthusiani, etc. Coloniæ Agrippinæ, 1581. fol.
Syll. poë. chr.	Syllabus Poëtarum christianorum veterum et eorum editionum, præfixus operibus Paulini Petrocorii à christiano Daumio. Lipsiæ, 1686, 12.

T

Theg. c. 58.	Thegani, etc. vita Ludovici Pii Imperatoris, cap. seu numer. 58, et sic de cæteris, inter Andreæ Du Chesne Scriptores, etc. tom. II. Parisiis, 1636. fol.
pr	præfatio Walafridi Strabi.
Theod. car.	Theodulfi Aurelianensis Episcopi carmina, in tomo II operum variorum Jacobi Sirmundi S. J. Parisiis, 1696. fol.
Till. H. E. t. 2.	M. de Tillemont, mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles de l'Eglise, tome 2. A Paris, 1674. 4°.
t. 3.	tom. 3, ibidem, 1695. 4°.
t. 4.	tom. 4, ibid. 1696. 4°.
t. 5.	tom. 5, ibid. 1698. 4°.
t. 7.	tome 7, ibid. 1700. 4°.
t. 16.	tom. 16, ibid. 1712. 4°.
Trit. chr. hir. t. 1.	Trithemii Spanheimensis et postea D. Jacobi apud Herbipolim Abbatis chronicon Hirsaugiense, etc. complectens historiam Franciæ et Germaniæ, etc. tom. 1. Typis monasterii S. Galli, 1690. fol.
Scri. c. 246.	de ecclesiasticis Scriptoribus cap. 246. et sic de cæteris, in bibliotheca ecclesiastica, etc. Hamburgi, 1718. fol.

V

Val. rer. fr. l. 10.	Hadriani Valesii rerum francicarum lib. 10, et sic de cæteris. Parisiis, 1658. fol. 3. vol.
du Verd. bib.	Bibliothéque d'Antoine du Verdier, Seigneur de Vauprivas, contenant le catalogue de tous ceux qui ont écrit ou traduit en françois, etc. A Lyon, 1585. fol.
Vet. disc. mon.	Vetus disciplina monastica, seu collectio Auctorum Ordinis S. Bened. maximam partem ineditorum, qui... de monastica disciplina tractarunt, etc. Parisiis, 1726. 4°.
Ugh. It. sacr. t. 3.	Ferdinandi Ughelli Florentini, etc. Italia sacra, sive de Episcopis Italiæ etc. tom. 3. Romæ, 1659. fol.
Vin. Bell. l. 19.	Vincentii Bellovacensis speculum doctrinale, liber 19, etc. Venetiis, 1494. fol.
Voss. art. gr.	Gerardi Joh. Vossii de arte grammatica liber. Amstelod. 1695. fol.
his. lat. l. 2. c.	de Historicis Latinis lib. 2 cap. 35, et sic de cæteris. Ibid. 1697. fol.
Us. marty.	Usuardi Monachi Martyrologium, etc. Ubi additur B, agitur de editione à D. Jacobo Bouillart concinnata. Parisiis, 1718. 4°. Ubi vero additur S, tunc agitur de editione à R. P. du Sollier S. J. adornata. Antuerpiæ, 1714 et 1717. fol.
pr. auc.	præfatio Auctoris in fronte editionis parisiacæ 1718.
pr. ed.	præfationes Editorum.
Uss. ep. hib.	Jacobi Usserii Armachani Archiepiscopi veterum epistolarum Hibernicarum Sylloge, etc. Parisiis, 1665. 4°.
his. G.	historia Gothescalci. etc. Dublini, 1631. 8°.
app.	appendix.

W

Wal. Str. car. Walafridi Strabi vel Strabonis, etc. carmina, in tomo XV Bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol.

de reb. eccl. de exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum. Ibid.

Wion, lig. vit. Arnoldi Wion Lignum vitæ, etc. Venetiis, 1595. 4°.

Wood, l. 1. Antonii à Wood historiæ et antiquitatum Universitatis Oxoniensis, etc. lib. 1. Oxonii, 1674. fol.

FIN DE LA TABLE DES CITATIONS.

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE

SUITE DU NEUVIEME SIECLE

SUITE DE L'ÉTAT DES LETRES DANS LES GAULES

en ce temps-là.

JUSQU'ICI l'on a vû dans un assés grand détail par quels moïens les Letres se soûtinrent dans l'Empire François, depuis leur renouvellement, jusqu'à la décadence, où elles retomberent sur la fin de ce siecle. Ces moïens furent d'une part la multiplicité des Ecoles, jointe au soin qu'on prit d'y enseigner toutes les Sciences alors en usage, tant les ecclésiastiques

que les profanes; et de l'autre les disputes, qui s'étant élevées sur divers points de Religion, engagerent nos Sçavants à prendre la plume, les uns pour, les autres contre, suivant les différents motifs qui les remuoient. Ceux qui entrerent dans cette lice, ne furent pas les seuls qui se piquerent d'émulation pour laisser à la postérité des fruits de leur sçavoir. Grand nombre d'autres conçurent le même dessein; et de-là sortit cette infinité d'écrits sur toutes les facultés de la Litérature, dont on a fait le dénombrement, quoique d'une maniere fort rapide. Nous avons aussi déja représenté une partie de ces Hommes de Letres, sous les traits qui les caracterisent le mieux; et nos Lecteurs sont en état de juger par eux-mêmes quels étoient leur génie et leur goût pour les Sciences qu'ils ont cultivées. Ceux qui vont suivre, ne sont point, pour la plûpart, inférieurs à ceux qui ont déja paru sur les rangs. On y en verra même qui ont fait d'heureux efforts pour s'élever au-dessus du mauvais goût de leurs contemporains, et porter les Sciences à un certain degré de perfection. C'est à ces traits que nous allons nous arrêter ici en particulier, afin de préparer les voïes à lire leur histoire avec plus d'agrément.

II. Le génie dominant du siecle par rapport à la Litérature, étoit une érudition brute, mal digerée, sans choix, sans arrangement, où l'on ne voïoit qu'un amas confus d'extraits et de passages des Anciens. On se bornoit à copier leurs écrits, ou les mettre en pieces, pour les rapporter à certains chefs, que l'on se proposoit de discuter; mais sans tâcher, sans penser même pour l'ordinaire à imiter leur maniere d'écrire, leur justesse dans les pensées, leur choix dans les termes, leur bel ordre dans les preuves, leur solidité dans le raisonement. C'étoit un stile dur, embarrassé, obscur, grossier, quelquefois rampant jusques dans la poussiere. Tels étoient les défauts communs à la prose du gros de nos Ecrivains. Leur poësie n'en avoit pas moins : et ceux-ci étoient encore plus sensibles, comme on l'a pû remarquer, dans l'énumération que nous en avons faite ailleurs. Le mal ne fut cependant pas si général, qu'il n'y eût plusieurs Sçavants qui se préserverent de la contagion, sinon en tout, au moins en partie. Parcourons quelques-uns de leurs ouvrages, et ils nous fourniront de quoi le justifier. Venons d'abord aux explications de l'Ecriture, qu'ont laissées de leur façon S. Pascase Radbert, Chrestien Druthmar, Angelome, et quelques-unes d'Haimon d'Halberstat et de Raban

de Maïence. Il est aisé de voir que ces Interprétes, qui pour mieux entrer dans le sens de l'Ecriture, avoient appris le grec, et quelques-uns l'hébreu, ce qui étoit fort rare en leur temps, ont retenu peu de chose du mauvais goût de leur siecle. Ils ont, il est vrai, puisé dans les Anciens pour composer leurs ouvrages ; mais ils l'ont fait de maniere qu'ils ont plus mis du leur, qu'ils n'ont emprunté des autres. Ils y paroissent d'ailleurs tellement maîtres de leurs matiere, qu'on jugeroit qu'il tirent de leur propre fonds tout ce qu'ils disent sur le texte sacré. Lorsqu'ils copient ceux qui avoient écrit avant eux, c'est en s'appropriant leurs pensées, sans s'asservir à la letre. On diroit que les choses y coulent de source. Un autre caractere qui releve le mérite de ces commentaires, c'est qu'on s'y attache fort souvent à y expliquer le sens litéral, sans s'y arrêter toujours à des mysticités du sens spirituel, qui occupoient uniquement presque tous les autres Commentateurs.

III. Si des commentaires sur l'Ecriture nous passons aux ouvrages dogmatiques, nous en trouverons quelques-uns où il y a des traits de perfection, qui ne seroient pas indignes des bons siecles. Le Traité de Candide de Fulde sur la vision de Dieu par rapport aux créatures, est estimable tant pour la méthode qui y regne, que pour la lumiere qui y brille. Outre que cet Ecrivain a la prérogative d'être le premier qui a traité cette question, ce qu'il dit sur les vertus théologales, et nommément sur la charité, peut servir de modéle dans les siecles les plus éclairés. Rien de plus lumineux sur ce même sujet que les Instructions de Jonas d'Orleans. On y a une conduite chrétienne tant pour les Têtes couronées, que pour les simples particuliers : il est vrai qu'on n'y trouve rien d'original. Ce ne sont presque que des textes de l'Ecriture et des Peres. Mais le choix et l'arrangement qu'y employe l'Auteur, méritent d'être compté pour quelque chose. Les écrits de S. Pascase Radbert, l'un sur l'Eucharistie, l'autre sur la Foi, l'Espérance et la Charité, présentent aussi beaucoup d'ordre et de lumiere et un grand fonds de Théologie. Les pensées en sont justes, les raisonements solides, ce qu'il se propose d'y établir bien prouvé, et le tout écrit d'une maniere qui plait à l'esprit, qui touche et remue le cœur. On découvre la même solidité, la même profondeur, et à quelque chose près, les mêmes agréments, les mêmes beautés dans l'Ouvrage de Ratramne sur la Prédestination. Loup de Ferrieres, qu'on peut donner pour le

Théologien pacifique de son temps, est encore plus poli, et n'est guéres moins solide et profond dans ce qu'il a écrit sur les matieres théologiques. S. Heiric d'Auxerre, que la force et la pénétration de son esprit conduisirent à découvrir le doute méthodique de M. des Cartes, et à qui ses autres belles connoissances mériterent le titre de Théologien par excellence, a peu écrit sur cette faculté de Literature. Mais dans le peu qu'il en a traité, l'on apperçoit un génie aisé et le fond d'une érudition dégagée de presque tous les défauts qui l'accompagnoient alors.

IV. Certains Ouvrages polémiques de quelques-uns de nos Théologiens, présentent aussi des beautés qui n'étoient pas communes en leur siecle. Ce que Jonas d'Orleans a publié contre Claude de Turin, refute, avec autant d'avantage que d'agrement, cet adversaire du culte des saintes Images. Le stile vif, piquant, quelquefois ironique, mais exemt d'injure, qu'y emploïe l'Auteur, y donne une nouvelle grace. Le petit Traité d'Haimon d'Halberstat pour combattre les erreurs contre la transubstantiation et la présence réelle dans l'Eucharistie, a beaucoup d'énergie, quoiqu'un peu succinct. Haimon y fait, contre la coutume de la plûpart des Théologiens de son temps, plus d'usage du raisonnement, que de l'autorité. Mais la maniere dont S. Remi de Lyon, S. Prudence de Troyes et le Diacre Flore ont refuté les erreurs de Jean Scot et des autres qui pensoient comme ce Sophiste, est particulierement admirable. On n'y sçait point prendre le change, ni s'arrêter à ce qui n'est pas de la question. L'on va droit à son but sans donner à gauche. On y est attentif à choisir ses preuves, et à en tirer ses conséquences. On s'y montre dégagé de tout autre intérêt que de celui de la vérité, qu'on cherche en tout. On se fait un devoir de douter où il y a du doute, et de ne donner pour certain que ce qui l'est réellement. On n'y avance rien qu'on ne le prouve d'une maniere aussi claire qu'invincible. On y sçait tempérer les passions à propos ; user de vivacité, lorsque le sujet le demande, et employer la modération lorsqu'elle est nécessaire. Quoique la critique fût alors très-rare, ces ouvrages n'en sont point dépourvûs. On y en découvre même des traits qui ne feroient pas deshonneur aux meilleurs siecles. En un mot, il n'est point d'écrits depuis le renouvellement des études, où l'on apperçoive tout à la fois plus de théologie, plus d'érudition, plus d'ordre, plus de méthode, plus de choix dans les

preuves, plus de force dans les raisonnements, plus de netteté et de précision dans le stile. Ce qu'on vient de dire des écrits polémiques qu'on a nommés, il faut l'appliquer pour presque toutes les mêmes raisons, à celui de Ratramne contre les Grecs.

V. Ces Ecrivains au reste, ne sont pas les seuls qui ont laissé des traits de politesse dans leur maniere d'écrire. Outre ce qu'on a observé ailleurs sur le stile de Loup de Ferrieres, la Préface de S. Anscaire sur la Vie de S. Willehad, est un des morceaux de Literature de tout ce neuviéme siecle, où il se trouve plus de beautés pour le stile. L'Histoire universelle de Freculfe est aussi écrite avec une politesse qui n'étoit pas alors commune. On a fait remarquer que les Légendes ou Vies des Saints, étoient le genre de Literature dans lequel on réussissoit ordinairement le plus mal. Il ne laisse pas cependant d'y en avoir qui sont estimables, non seulement par la candeur, la bonne foi, la simplicité avec lesquelles elles sont écrites, mais aussi pour la solidité du jugement, l'ordre, le choix, l'érudition, la gravité et même une espece de politesse de stile. Telles sont entre quelques autres la Vie de S. Benoît d'Aniane, par S. Ardon Smaragde ; celle de S. Eigil, par le Moine Candide ; celles de S. Gal et de S. Othmar, par Walafride Strabon, à cela près que ces deux dernieres sont trop remplies de prodiges ; celle de S. Willehad, par S. Anscaire ; la Relation des miracles de S. Denys, faite sous l'Abbé Louis successeur d'Hilduin ; celle des miracles de S. Germain d'Auxerre, par Saint Heiric, dont les homelies retiennent aussi quelques marques de la politesse de sa plume. A tous ces avantages du discours, quelques Ecrivains, comme S. Pascase Radbert dans les Vies de S. Adalhard et de Wala, ont joint encore un stile agréable et fleuri, qui n'a presques d'autre défaut que d'être trop diffus. Ces écrits et quelques autres offrent aux Lecteurs une netteté, une douceur de langage, un choix même et un arrangement dans les termes, qui à la vérité n'ont pas tous les degrez de perfection, mais qui sont de beaucoup au-dessus du stile ordinaire de ce siecle.

VI. Quoique la Poësie eût des défauts encore plus sensibles et en plus grand nombre que la Prose, il y a néanmoins des pieces qui contiennent des beautés, que les meilleurs Poëtes ne feroient pas difficulté d'adopter. On y apperçoit du feu, de l'élevation, de la noblesse, du naturel. Il est vrai que cela n'est

pas soutenu, et ne regarde le plus souvent que quelques vers mêlés parmi d'autres qui sont sans mérite. Le long Poëme de S. Heiric sur la Vie de S. Germain d'Auxerre, sert à justifier ce que nous avançons ici. L'on y remarque des saillies ingénieuses et poëtiques ; mais l'Auteur tombe presque aussi-tôt qu'il s'est élevé. De même le Poëme de Flore sur les suites des guerres civiles entre les enfants de Louis le Débonnaire, retient de grands traits de beauté. Flore a réussi à y réunir le génie poëtique à une pieté chrétienne. Il y a aussi de fort beaux endroits dans le Poëme de Walafride Strabon sur le martyre de Saint Mammès. On sçait que son *Hortulus* a fait l'admiration des Critiques du dernier siecle. Le Poëme de Wandalbert sur les travaux de la campagne suivant l'usage des Gaules, a de grands agréments, tant pour les descriptions vives et ingénieuses, que pour la cadence des vers. Ces deux derniers Poëtes se sont encore distingués de leurs Contemporains en ce qu'ils ont le plus diversifié les productions de leur veine poëtique, ayant fait des pieces de toute sorte de mesures; au lieu que presque tous les autres se sont bornés aux vers hexamétres et pentamétres. Le peu qui nous reste des poësies de Freculfe et de Saint Pascase Radbert, suppose une belle imagination, et porte à juger que s'il avoient fait usage de leur Muse, ils auroient aussi bien réussi à écrire en vers qu'en prose. Le tour ingénieux et poëtique qu'ils donnent aux sujets qu'ils traitent, et qui en étoient peu susceptibles, montre qu'ils avoient un heureux génie pour la versification. La Préface ou commencement de Préface d'Ermenric de Richenou pour la Vie de S. Gal en vers, retient des beautés en tout sens qu'on rencontre très-rarement dans les autres Poëtes.

VII. A toutes ces pieces de vers qui ont fait honneur à la Poësie de ce siecle, joignons-en une autre qui est très-peu connue, et qui mérite d'y tenir un des premiers rangs. Malheureusement nous ne l'avons pas entiere. C'est le commencement de l'éloge d'un Poëte, qui de la condition de berger fut élevé sur le Parnasse, où il brilla entre les plus grand favoris des Muses de son temps. [f] On est redevable de ce beau morceau de poësie à M. des Cordes, qui l'a publié à la suite d'un écrit en prose d'Otfride de Weissembourg, comme s'il contenoit son éloge; mais il ne peut lui convenir pour les raisons qu'on verra ailleurs. Voici quelques-uns des vers de cette piece, afin qu'on soit plus en état de juger de son mérite :

Hinc. c. p. 636.

Fortunam studiumque viri, lætosque labores,
Carmine privatam delectat promere vitam;
Qui dudum impresso terram vertebat aratro,
Intentus modico et victum quærebat in agro,
Contentus casula fuerat, cui culmea testa,
Postesque acclives, sonipes sua lumina nunquam
Obtrivit, tantum armentis sua cura studebat.

. . . .

O quid agis vates, cur cantus tempora perdis?
Incipe divinas recitare ex ordine leges,
Transferre in propriam clarissima dogmata linguam.
Nec mora post tanti fuerat miracula dicti,
Qui prius agricola, mox et fuit ille Poëta.....

BERTOLD,

Moine de Mici, et quelques autres Ecrivains.

' Entre les principaux Hommes de Letres qui se formerent à Mici, ou S. Mesmin près d'Orleans, depuis l'origine de l'Abbaïe, jusqu'en ce IX siecle, Letald qui en augmenta le nombre au siecle suivant, nous fait connoître un Haymon, un Stenogaud, un Dructesinde, un Bertold. Il s'arrête un peu à celui-ci, et nous le donne pour un homme d'une grande érudition, *virum eruditissimum,* et pour l'Auteur d'une vie de S. Maximin, Abbé du lieu. Mab. act. B. t. 1. p. 598. n. 3.

' Nous avons encore cette vie où l'on trouve de quoi justifier en partie le témoignage que Letald rend à son Auteur. On y voit en effet qu'il avoit étudié les belles Letres, et qu'il étoit curieux de l'antiquité. Quoiqu'il cite rarement les monuments où il a puisé ce qu'il rapporte, on s'apperçoit toutefois qu'il avoit au moins lû les vies de S. Avite et de S. Calais. ' Il entreprit son ouvrage du temps de Jonas Evêque d'Orléans, à qui il le dédie par un petit poëme en vers élegiaques, qui se lit à la tête, et dans lequel il prie ce Prélat de revoir son écrit et d'y corriger ce qu'il jugeroit à propos. p. 591-597. p. 591, 592.

Jonas remplit le siege d'Orleans depuis 821. jusqu'en 842.

On voit par-là le temps précis à peu près auquel cette vit sortit des mains de Bertold. Il y avoit alors un peu plus de 300 ans que le Saint n'étoit plus au monde : ce qui n'a pas empêché que l'Auteur nous ait donné assez fidélement l'histoire de sa vie, et de l'établissement de son monastere. Il semble par la fin que la translation du corps du saint Abbé, faite par l'Evêque Jonas, fut l'occasion qui détermina l'Auteur à y travailler. Outre les monuments étrangers dont il se servit à cet effet, comme on l'a dit, il tira son principal secours des mémoires domestiques. C'est ce qu'il fait juger en citant la Charte de fondation de Mici. Le stile qu'il y a employé, est assés concis, mais un peu dur,
p. 591-597. pas assés clair et souvent embarrassé. ' Dom Mabillon a publié cette vie au premier tome du Recueil de ses actes, sur un manuscrit de M. d'Herouval.

p. 580-591. ' Immédiatement auparavant le même Editeur en a fait imprimer une autre du même Saint, qu'il a tirée de divers manuscrits. Elle est écrite par un Anonyme dans le même goût, le même ordre, et sur le même plan que la précédente. Les faits sont aussi presqu'entierement les mêmes, si l'on en excepte la retraite de S. Calais et de S. Avite, dont l'Anonyme ne fait aucune mention. Toute la différence qui se trouve entre l'un et l'autre écrit, consiste en ce que le stile de celui de l'Anonyme est plus diffus, plus orné, moins obscur que celui de Bertold. Du reste on jugeroit que ce que l'un rapporte, il l'a pris de l'autre, et il est bien difficile de ne se pas persuader que celui qui a écrit le dernier, avoit sous les yeux l'ouvrage du premier. Mais lequel des deux a le mérite de l'ancienneté ?

p. 580. n. 1. ' Dom Mabillon croit que c'est l'Anonyme, qu'il place mê-
Boll. 20 jul. p. 74-77. me dès le VII siecle. ' Les Continuateurs de Bollandus, qui rapportent le commencement de l'écrit de cet Auteur pour servir à l'histoire de S. Eusipe Fondateur de Mici, ont embrassé le même sentiment. Si néanmoins on veut se donner la peine de peser de nouveau les preuves sur lesquelles on l'établit, on sera obligé de convenir qu'elles ne peuvent contrebalancer les
Mab. ib. p. 580. 581. raisons du contraire. ' Effectivement l'ouvrage de l'Anonyme est dédié par un petit poëme en vers hexametres à un Roi François, qui de l'aveu de Dom Mabillon même, n'est autre que Charles le Chauve. Aussi les ravages des Normans, dont il
p. 590. 591. n. 37. 38. y est parlé, le désignent suffisamment. ' D'ailleurs ce même ouvrage finit par deux endroits, où Jonas Evêque d'Orleans est loué comme étant déjà mort, *piissimæ recordationis vir*.

On a beau dire pour diminuer le poids de ces raisons, que le poëme dont il s'agit, ne se trouve à la tête de l'ouvrage que dans un seul manuscrit, et que les endroits où il est parlé de Jonas, ont été ajoutés à l'ouvrage après coup: ces réponses ne satisfont point. De ce que le poëme ne se trouve que dans un manuscrit, il faut s'en prendre à la négligence des copistes, qui l'auront laissé tant pour s'épargner la peine de le transcrire, que parce qu'il ne fait point partie de la vie de S. Maximin, qui faisoit l'unique objet de leur travail. Mais il se trouve dans un manuscrit à la tête de cette vie ; et il n'en faut pas davantage pour connoître le temps où écrivoit l'Auteur. De même, prétendre que les endroits où Jonas est représenté comme n'étant plus au monde, sont des additions, c'est non seulement ce qu'on avance sans un légitime fondement, mais qui est encore démenti par tous les manuscrits et l'identité du stile.

On est donc en droit de soutenir que l'ouvrage de Bertold est antérieur de plusieurs années à celui de l'Anonyme. Et ' c'est ce que Letald paroît insinuer assez clairement, lorsqu'il dit que Bertold passoit pour avoir composé l'ancienne vie de Saint Maximin : expression qui suppose une autre vie plus récente.

p. 598. n. 3.

Nous avons dans divers recueils une histoire ' de S. Findan Reclus dans l'Abbaye de Rheinaw ou Rinow au Diocèse de Constance, mort en 829. L'Auteur qui étoit Moine du même endroit, et l'avoit été auparavant du monastere de Pfeffers au diocèse de Coire, assure avoir appris de la bouche même du Saint plusieurs circonstances entre celles qu'il rapporte de sa vie. On doit inferer de-là qu'il ne tarda pas long-temps après, à mettre la main à son ouvrage. Il pouvoit nous donner une histoire solide et exacte, puisqu'il étoit contemporain du Saint. Mais il paroît avoir été trop crédule, et s'être trop arrêté au merveilleux. Son stile au reste, pour n'être pas pur, ne laisse pas d'être assez clair. Jusqu'ici on n'a publié que la premiere partie de son écrit. La seconde, qui contenoit les dernieres actions du Saint, semble perdue. Ce qu'on en a, a été d'abord imprimé par Goldast, ' puis par Gonon dans son recueil de vies des Peres d'Occident. [a] Dom Mabillon l'a ensuite donné sur les éditions précedentes ; et M. Eccard en dernier lieu l'a fait entrer dans sa collection de 1730.

t. 5. p. 377. 378. 381. 382 | not.

Gold. rer. alle. t. 1. par. 2. p. 318-322.

[a] Mab. ib. p. 377-382.

' Au premier tome d'anciens fragments pour servir à l'histoire d'Aquitaine, recueillis par Dom Claude Etiennot, et conservés dans la bibliothéque de S. Germain des Prés, se trouve

Le Long, bib. fr. p. 332. 2.

une Chronique qui prend la suite de l'histoire depuis l'année 600, et la conduit jusqu'en 840. Elle convient en quelques faits avec celle d'Ademar de Chabanois, et en differe en d'autres. On l'a tirée d'un manuscrit de S. Martial de Limoges, de la main d'un Moine du même endroit, qui avoit alors au moins 650 ans d'antiquité.

Nous avons rendu compte ailleurs de deux histoires de la vie de sainte Bathilde Reine de France, morte en 680, et inhumée à l'Abbaïe de Chelles. ' Après qu'on eut fait la translation de son corps, ce qui arriva en 833, un Ecrivain, qui nous paroît avoir été Moine du même endroit, et présent à la cérémonie, entreprit d'en faire la relation. ' Nous avons son ouvrage, qui a d'abord été imprimé à la suite de la vie de la Sainte par Bollandus, ' puis par Dom Mabillon dans le V tome de son recueil. Cette derniere édition est plus entiere et plus correcte que la précedente, comme aïant été faite sur deux anciens manuscrits de Corbie et le texte de Bollandus. L'Auteur y entre dans un grand détail de tout ce qui se passa à cette cérémonie, et le raconte avec beaucoup de simplicité et de bonne foi. Son style est un peu dur, quoiqu'il soit assés pur pour le temps où il écrivoit.

Mab. ib. p. 449. n. 4.

Boll. 26. jan. p. 747-749.

Mab. ib. p. 448-453.

CANDIDE,

MOINE DE FULDE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' LE siecle qui fait ici notre principal objet, nous présente deux CANDIDES, que les surnoms qu'ils ont portés, ne permettent pas de confondre. Du reste, leur nom propre, le temps où ils ont vêcu l'un et l'autre, et la dignité de Prêtre dont ils ont été revêtus, seroient bien capables de jetter dans cette confusion. ' L'un surnommé Wizon ou Wizson, et célebre dans les écrits d'Alcuin, fut son disciple en Angleterre, d'où il le suivit en France. Il y frequentoit beaucoup la Cour sous Charlemagne, qui l'emploïa dans les affaires publiques. Il n'y a point de preuves certaines que celui-ci ait laissé aucun

Mab. act. B. t. 5. p. 226. n. 1.

Alcu. p. 310 | ep. 23. 24. 93. 97 | Bal. capit. t. 1. p. 1442.

écrit de sa façon ; quoique Dom Bernard Pez lui en attribue quelques-uns, ce que nous examinerons dans la suite. ' Mais un autre Sçavant moderne conjecture, que c'est lui que l'Eglise de Treves reconnoît pour un de ses Archevêques, sous le nom de Vason ou Vison, qui avoit été auparavant Abbé de Medeloc, et qui mourut en 810. C'est néanmoins ce qu'on aura beaucoup de peine à se persuader d'un homme, qu'Alcuin nous représente toujours engagé dans le grand monde, ' et que l'on sçait s'être retiré en Angleterre, sans qu'on ait de certitude qu'il soit revenu en France. Cal. his. de Lor. t. 1. p. 610. Alcu. ep. 97.

' L'autre Candide, surnommé Bruvn, reçut sa premiere éducation à l'Abbaïe de Fulde, et y embrassa la vie monastique sous l'Abbé Baugulfe. ' Il fut ensuite envoïé en France avec Modeste, autre Moine du même endroit, pour y perfectionner ses études. Au bout de quelques années il retourna à Fulde, ' et y fut élevé au Sacerdoce. Il y partagea en patience avec ses freres les mauvais traitements par où l'Abbé Ratgar signala son administration tyrannique. ' Mais il fut gracieusement dédommagé par les bonnes maniéres qu'eut pour lui l'Abbé S. Eigil, qu'on fut obligé de substituer à ce tyran, après l'avoir relegué au loin en 817. Candide entra si avant dans la confidence du nouvel Abbé, que celui-ci lui faisoit part de tous ses desseins, et se plaisoit à conférer avec lui sur des points de doctrine et de pieté. ' Il se trouva présent à la translation du corps de S. Boniface ; et il semble par la maniere dont il en parle, que ce fut lui qui donna le dessein du nouveau tombeau, où l'on deposa ces saintes Reliques. Mab. ib. p. 243. 255. p. 227. n. 3. p. 228. 229. p. 239. n. 23. p. 255. 256.

' S. Eigil étant mort en 822, et Raban aïant été élu Abbé en sa place, celui-ci qui étoit à la tête des Ecoles, choisit Candide pour son successeur dans cet emploi. L'Académie de Fulde sous ce nouveau Moderateur conserva toute la réputation qu'elle avoit sous Raban. ' S'il arrivoit quelquefois que Candide n'eût pas autant d'Etudiants qu'il auroit voulu pour l'occuper, il donnoit son temps à écrire pour la posterité. L'on ignore non seulement l'année de sa mort, mais encore s'il dirigea long-temps les Ecoles de sa maison. ' Il se donne lui-même pour un homme agé dès le vivant de S. Eigil, dont il écrivit la vie sous le gouvernement de l'Abbé Raban qui finit en 842. t. 6. p. 24. n. 12. t. 5. p. 228. n. 1. p. 243.

§ II.

SES ECRITS.

CAndide laissa plusieurs ouvrages de sa façon, dont quelques-uns ne sont pas venus jusqu'à nous, par la négligence des siecles qui l'ont suivi.

Mab. ib. p. 228. n. 1. 2.

1°. Le plus connu de ceux qui nous restent, quoique peut-être un des derniers pour le temps où il fut composé, ' est la vie de S. Eigil Abbé de Fulde. L'Auteur en avoit conçu le dessein du vivant même du S. Abbé; et il ne tarda pas long-temps après sa mort à l'executer. Il le fit à la persuasion de l'Abbé Raban, lorsque son emploi d'Ecolatre lui laissoit quelque loisir. Il a divisé son ouvrage en deux livres, l'un en prose et l'autre en vers héroïques, qui contiennent presque les mêmes faits. Candide vouloit néanmoins qu'on ne les separât pas, afin que le Lecteur pût suppléer par l'un ce qui manqueroit à l'autre. L'ouvrage fini, Candide le dédia à Modeste, surnommé Reccheon, qu'il qualifie son confrere dans le sacerdoce et la profession monastique. L'objet principal que l'Auteur s'y propose est de faire connoître en quelles circonstances et de quelle maniere se fit l'élection de S. Eigil, et de marquer les principaux évenements de son administration, qui ne fut que de quatre ans. Il s'arrête en particulier à détailler la cérémonie de la dedicace de l'Eglise de Fulde, et de la translation du corps de S. Boniface, jusqu'à mettre en vers le *Te Deum* et d'autres prieres qu'on emploïa à cette solennité.

p. 253. not.

On a peu d'histoires de ce temps-là, qui aïent plus d'autorité, et qui méritent plus de créance. C'est non seulement un Auteur contemporain qui y parle, mais encore un homme de poids, d'érudition, de pieté, et qui avoit été témoin oculaire de ce qu'il rapporte. ' On remarque cependant que les discours qu'il fait tenir à l'Empereur Louis le Debonaire et à Heistulfe Archevêque de Maïence, sont et trop étendus et trop recherchés, pour qu'il n'y ait pas mêlé quelque chose du sien. La prose de l'Auteur n'est pas des moindres de son siecle; et sa poësie, quoiqu'elle ait ses défauts, fait juger qu'il avoit du genie pour la versification.

Bib. S. vin. cen.

' Son ouvrage en l'un et l'autre genre d'écrire, a été d'abord imprimé à Maïence l'an 1616. *in*-4°. par les soins de Christophe Brower Jesuite, qui l'avoit tiré d'un très-ancien manus-

crit de la bibliotheque de Fulde. Il fait partie du recueil que l'Editeur a intitulé, *Sidera illustrium et sanctorum Virorum,* etc. et dont nous avons déjà parlé à l'article de S. Eigil. ' Depuis, Dom Mabillon a fait reïmprimer le même ouvrage sur l'édition précedente, dans le V tome des actes de l'Ordre de S. Benoît, où il est accompagné d'observations préliminaires et de quelques notes. Mab. ib. p. 226-259.

2°. Dom Bernard Pez, si avantageusement connu dans la Republique des Letres, nous a donné parmi les anciens monuments dont il a enrichi l'Eglise, deux autres ouvrages qu'il a tirés d'un manuscrit de S. Emmeram de Ratisbone, ancien de huit cents ans, où ils portent le nom de Candide Prêtre. Mais l'Editeur a cru devoir ajouter à la qualité de Prêtre celle de disciple d'Alcuin, quoiqu'elle ne se lise pas dans les manuscrits. Il en a ainsi usé, ' sur le préjugé que les ouvrages appartiennent plutôt à Candide disciple d'Alcuin, qu'à Candide Moine de Fulde. A examiner cependant les choses de plus près, il sera difficile de ne pas convenir que la présomption est beaucoup plus en faveur de celui-ci que de l'autre. Pez. anec. t. 1. diss. p. 59.

Il est incontestable que c'est un Moine qui parle dans ces ouvrages ; et le sçavant Editeur l'avoue lui-même. Il n'en faudroit donc pas davantage pour les adjuger à Candide de Fulde, et les refuser au disciple d'Alcuin. Bien loin en effet qu'il y ait des preuves qu'il fût jamais Moine, on en a de tout opposées. D'ailleurs Candide de Fulde étoit un homme de Letres, qui emploïoit une partie de ses talents à écrire pour la postérité, comme on l'a déja vû : ce que personne ne nous apprend qu'ait fait l'autre Candide. Il est donc bien plus naturel, et plus conforme aux regles de la Critique, d'attribuer à un Ecrivain connu pour tel, des ouvrages qui portent son nom et sa principale qualité, qu'à une autre personne de même nom et de même qualification, mais qu'on ne sçait point avoir jamais rien écrit. A toutes ces preuves du sentiment que nous établissons ici, vient encore se réunir la conformité du style entre les écrits de Candide de Fulde, qu'on avoit déja, et ceux dont il est ici question : à cette difference près qu'il est un peu plus simple dans les uns que dans les autres.

' Dom Mabillon, il est vrai, avoit déja attribué ces écrits à Candide disciple d'Alcuin, avant que Dom Pez en fît présent au public ; et c'est peut-être son autorité qui a déterminé l'Editeur à suivre la même opinion. Mais comment et en quelles Mab. ana. t. 4. p. 59.

circonstances Dom Mabillon s'en est-il déclaré ? Il est certain que ç'a été sans en avoir fait aucune examen. Il visite en voïage les bibliothéques d'Allemagne et de Baviere, et rencontrant dans celle de S. Emmeram à Ratisbone un manuscrit, qui porte en tête le nom d'un Candide Prêtre, cette inscription lui fait naître à l'esprit d'idée de Candide disciple d'Alcuin. Dom Mabillon s'en tient là; et annonçant sa découverte au public, il le fait sur cette premiere idée. Rien n'empêche donc de donner à Candide Moine de Fulde les écrits nouvellement publiés sous le nom du Prêtre Candide.

Pez. ib. par. 1. p. 239-306.

Le premier de ces deux ouvrages est une explication de la passion du Sauveur, suivant la concorde des Evangelistes. On voit par la préface, que c'est un ou plusieurs discours faits par un Moine à sa communauté pendant la semaine sainte. Cette communauté au reste n'est peut-être autre chose que les Etudiants que Candide avoit sous lui à l'Ecole de Fulde. Après leur avoir exposé en peu de mots le dessein qu'a l'Eglise en renouvellant chaque année la memoire de la passion de J. C. et les avoir exhortés à y entrer, il leur dit qu'il seroit trop long de leur expliquer cette passion, en suivant par ordre le texte de chaque Evangeliste : mais qu'il va faire une concorde de tous les quatre qu'il expliquera en peu de mots. C'est pourquoi son ouvrage commence par ces paroles : *Textus passionis Domini ordinabilis per quatuor Evangelistas.*

L'Auteur a assés bien réussi à donner une histoire suivie de la passion, dans laquelle néanmoins il n'a pas fait entrer toutes les circonstances, pour éviter les répétitions qui ne renferment aucun fait principal. Il la commence au dessein que formerent les Juifs d'ôter la vie à J. C. et la finit à sa sepulture L'explication qu'il fait de son texte est succincte, et partie literale, partie spirituelle ; mais il s'attache particulierement au sens moral. Il y joint souvent de courtes reflexions, toujours fort judicieuses.

Il n'a point fait entrer dans sa concorde les deux épées dont parle S. Luc : ainsi il n'a rien dit dans son explication, de la fameuse allegorie des deux glaives, le spirituel et le temporel, qui

p. 270.

n'a été inventée que dans les siecles posterieurs. Seulement sur ces paroles et les suivantes : *Frapperons-nous de l'épée ?* Il observe que le Prédicateur de la vérité ne se sert point du glaive materiel, pour se venger de son adversaire par l'effusion du sang ; mais qu'il emploïe le glaive spirituel, qui est la parole de

Dieu, pour défendre les fidéles et en separer les infidéles. A cette occasion il rapporte ce que firent S. Pierre et S. Paul : l'un à l'égard de Simon, et l'autre à l'égard du Magicien Elymas. ' En parlant du renoncement de S. Pierre, il fait remarquer que cet Apôtre n'avoit pas encore reçu le don parfait du S. Esprit. C'est pourquoi, ajoute l'Auteur, il experimenta sur le champ de quoi est capable la foiblesse humaine, si elle est destituée du don de Dieu. p. 277.

En général la doctrine de Candide sur les points du Dogme et de la Morale qu'il touche, est très-saine. Il s'explique sur la grace et la prédestination en bon disciple de S. Augustin. Son style est concis, tout naturel et fort simple.

3°. ' Le second écrit de Candide publié par Dom Bernard Pez, est une lettre dogmatique sur cette difficulté, sçavoir si J. C. a pû voir Dieu des yeux du corps? Elle est adressée à une personne qu'il qualifie son frere, et qui n'est designée dans le manuscrit que par cette premiere syllabe de son nom Prœ. C'étoit un Moine d'une autre maison que Fulde, comme il paroît par la suite. Une tierce personne lui aïant proposé cette question, et ne se sentant pas assés instruit pour la resoudre, il en demanda par écrit la solution à Candide. p. 307-316.

' Candide répond d'abord, qu'il ignore si la question a été agitée et résolue par les anciens Peres, ou par d'autres, et qu'indépendemment de ce doute il va dire ce qu'il en pense. ' Il pose pour premier principe, avoué, dit-il, de tous les Catholiques, que Dieu étant esprit est vû de l'esprit, et non du corps. Il passe ensuite à faire l'application de ce principe à la question proposée, et fait à son tour cette demande à celui qui lui avoit écrit : « Pouvés-vous en cette vie, ajoute-t'il, et au cas « que vous le puissiés, voulés-vous voir la vérité des yeux du « corps? Que si vous me répondés que vous ne le pouvés, ni « ne le voulés, sçachés ' que J. C. n'a point voulu voir autre« ment Dieu qu'il peut être vû. Qu'il ne veut ni n'a voulu que « ce qu'il a pû, et qu'il ne peut que ce qu'il veut, par ce que la « volonté et le pouvoir de Dieu ne sont autre chose que Dieu « même. » De-là Candide conclud que J. C. n'a pas voulu voir Dieu des yeux du corps, parce qu'il ne veut que ce qui est possible. ' Mais qu'en se revêtant de notre nature, son esprit a toûjours vû Dieu, qu'il n'avoit point cessé de voir avant son incarnation. Quant aux créatures, il conclud trois choses : 1, que les esprits, pourvû qu'ils soient purs, peuvent voir Dieu. p. 309. p. 310. p. 311. p. 313.

non comme il se voit lui-même, mais autant qu'il veut bien le leur accorder. 2, Que les corps, quelque purs qu'ils puissent être, ne le peuvent point voir. 3, Que les esprits et les corps qui ne sont point purs, non seulement ne peuvent point voir Dieu, mais même qu'il se tient bien éloigné de leur vûe.

Ces points de Théologie ainsi établis, l'Auteur passe à un point de Morale qu'il tire de son sujet même : ce qui fait comme une seconde partie de sa réponse. Il avoit avancé qu'il n'y a que les esprits ou les ames pures, qui puissent voir Dieu, ' il en prend occasion d'exhorter celui à qui il répond, et en sa personne les autres Moines de sa maison, à purifier leur cœur, et à devenir devant Dieu ce qu'ils paroissoient être aux yeux des hommes. Expression qui suppose qu'ils étoient en grande réputation de sainteté. Candide vient ensuite aux moïens propres à purifier le cœur : la pratique des vertus chrétiennes, entre lesquelles la foi, l'esperance et la charité tiennent le premier rang. « ' Il insiste principalement sur la charité, sans laquelle, dit-il, toutes les autres vertus ne sont rien. Car si vous étes humble, et que vous n'aimiés pas celui, sous les yeux de qui vous vous humiliés, votre humilité est une fausse humilité. Si vous étes patient, et que vous n'aimiés pas celui pour qui vous souffrés, c'est une patience chimerique. De même si vous avés la foi, sans aimer celui qui en est l'objet, vous ne faites que ce que font les Démons. Enfin si vous esperés, sans aimer celui de qui vous attendez l'effet de votre esperance, cette sorte d'esperance est vaine. C'est pourquoi, conclud l'Auteur, il faut que tout se fasse avec la charité : *Ideo omnia cum charitate fiant.* »

' Candide en parlant de la sorte fait paroître beaucoup de modestie. Nous ne pouvons mieux la représenter, qu'en emploïant ses propres poroles. « Si ce que je viens de dire, ajoute-t-il, vous paroît veritable, contentés-vous-en. Si au contraire cela ne vous paroît pas tel, pardonnés moi, parce que je suis homme, et que je peux me tromper. J'aime cependant la verité, et par consequent à être corrigé, si je m'en écarte. » ' Il finit sa letre par ces deux vers, qui montrent que son intention étoit qu'elle fût communiquée à toutes sortes de personnes.

p. 312-316. p. 314. Ibid. p. 316.

Pasce jubente pio patres, juvenesque novellos
Christo, quo valeant dulces gustare loquelas.

4°. ' Candide à la sollicitation de S. Eigil, comme il nous l'apprend lui-même, avoit aussi écrit la vie du B. Baugulfe, Abbé de Fulde avant Rotgar prédecesseur de S. Eigil. Personne que l'on sçache, n'a encore publié cet ouvrage ; et après les recherches de Brower et d'autres Sçavants, on a tout lieu de croire qu'il est perdu. La perte en est d'autant plus grande que la pièce étoit plus considérable. L'Auteur, comme on l'a vû, avoit du talent pour écrire, et avoit été temoin de la plûpart des actions de Baugulfe, sous qui il avoit passé plusieurs années de sa vie, et qui ne mourut qu'en 815. Mab. act. B. ib. p. 227. n. 3 | p. 228. n. 2.

5°. ' M. Du Cange cite sous le nom d'un Candide un autre ouvrage manuscrit, intitulé : *Candidi dicta de imagine mundi.* Il se conserve dans la bibliothéque de S. Germain des Prés sous le nombre 561 ; et il y a bien de l'apparence qu'il appartient à Candide Moine de Fulde. Du Cang. ind. auc. p. 97.

DODANE,

Duchesse de Septimanie.

Un monument respectable de Literature et de pieté, qu'on a de la façon de cette Dame, lui mérite à juste titre une place dans notre histoire Literaire. ' Dodane ou Duodane étoit de la premiere condition, comme on en juge par ses alliances. Mais elle n'avoit point pour frere l'Empereur Louis le Debonaire, ainsi que l'avoient d'abord avancé quelques Sçavants sur une leçon vicieuse, dont ils ont depuis reconnu le défaut. Au mois de Juin 824 elle épousa dans le Palais d'Aix-la Chapelle, Bernard Duc de Septimanie, si celebre dans l'histoire de ce temps-là, fils de Guillaume Comte de Gellone, que l'Eglise honore comme Saint. ' De ce mariage vinrent deux fils, Guillaume qui nâquit le 29 Novembre 826, et Bernard, qui vint au monde à Uzès le 22 de Mars 841. ' L'aîné à ce que l'on croit, fut Duc de Toulouse ou d'Aquitaine, et le cadet Comte d'Auvergne et Marquis de Gothie. Mab. act. B. t. 5. p. 750. 757 | an. l. 33. n. 5 | His. du Lang. t. 1. p. 493. Mab. ib. p. 750. His. de Lang. ib. p. 534.

' Dodane persuadée que Dieu ne lui avoit donné ces fils qu'afin de les élever pour lui, n'oublia rien pour en faire de bons Chrétiens, sans négliger d'en faire des hommes d'honneur selon le monde. Mais comme sa residence à Uzès, où son mari l'avoit fixée, la tenoit éloignée d'eux, elle eut recours aux in- Mab. ib.

structions par écrit, pour suppléer à ce qu'elle ne pouvoit faire de vive voix. Guillaume son aîné étoit dans la seiziéme année de son âge, et se trouvoit dès lors à la suite de la Cour de Charles le Chauve, lorsqu'elle lui adressa celles qui nous restent d'elle sous le titre de *Manuel*.

Nous n'avons point d'écrit de ce temps-là, dont la date soit
p. 757. mieux connue et plus certaine. ' Dodane marque elle-même, qu'elle le commença le jour de S. André trentiéme de Novembre, la seconde année depuis la mort de Louis le Debonaire, c'est à dire en 841, et qu'elle le finit le jour de la Purification de la Sainte Vierge, second de Fevrier de l'année suivante. On ignore si Dodane survêcut long-temps à cette der-
p. 755. c. 68. 71. niere époque. ' Tout ce que l'on sçait, c'est qu'elle ne se promettoit pas une longue vie, à cause des infirmités et des afflictions dont elle étoit accablée. Elle jugeoit même de là, que sa fin n'étoit pas éloignée. C'est ce qui la porta dès lors à prendre toutes les précautions possibles, pour se préparer à bien mourir, et trouver grace auprès du souverain Juge. Elle prie
p. 756. donc avec instance le fils à qui elle adresse son *Manuel*, ' de faire pour elle des prieres continuelles et de frequentes aumônes, afin que Dieu en la misericorde de qui elle a toûjours mis et mettra toûjours toute sa confiance, daigne lui pardonner ses péchés; de païer exactement toutes ses dettes, au cas qu'elle en laissât après sa mort; d'avoir soin à cet effet de s'informer exactement qui sont ses creanciers, tant parmi les Juifs que les Chrétiens, et de les satisfaire sur ses propres biens, ou s'ils ne suffisoient pas, sur ceux qu'auroit son fils. Enfin de se souvenir lui et son jeune frere, de faire souvent
c. 72. offrir le sacrifice de l'autel pour le repos de son ame, ' et de faire graver sur son tombeau l'épitaphe suivante. Nous la rapportons ici, tant à cause de la foi, de la pieté et de l'humilité qui y brillent, que pour donner une idée de la maniere d'écrire de cette pieuse Dame.

EPITAPHE.

p. 757. c. 73. ' *De terra formatum hoc in tumulo Duodanæ corpus jacet humatum, Rex immense suscipe illam : hæc namque fragile tellus undique suum suscepit cœnum ad ima. Rex benignus illi veniam da, ulceris rigatum solum illi superrestat densa sepulcri. Tu Rex ejus solve delicta. Omnis ætas et sexus, vadensque et revertens hic, rogo dicite ita : Agios Magne ejus dilue vincula, diri vulne-*

ris antro defixa, septa fluminis vitam finiunt cœnosam. Tu Rex suis parce peccatis, anguis ne ille suam obscurus animam captet. Orantes dicite ita : Deus clemens illi succurre. Ne hinc pertranseat quis, usquedum legat. Conjuro omnes, ut orent ita dicentes : Requiem illi tribue Alme, et lucem perpetuam ei cum Sanctis jube benignus in finem largiri. Amen. Recipiat post funeris ipsa, qualiter ordinem Psalmorum ex parte componens M.

Jusqu'ici l'on n'a imprimé qu'une partie du *Manuel* de Dodane ; quoiqu'en ces derniers siecles on ait fait l'honneur entier à beaucoup d'autres monuments qui ne le méritoient pas si bien. ' M. Baluze est le premier, qui en a publié la préface et la fin dans son *Marca hispanica*. ª Dom Mabillon en a donné davantage dans son appendice au V tome des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, sur un manuscrit de l'Abbaïe de la Grasse, dont le caractere paroissoit du temps de Charles le Chauve. On trouve dans cette édition, outre ce que M. Baluze en avoit publié, la table des chapitres, qui sont au nombre de 73, avec les chapitres suivants en entier : le 1, le 7, le 10, le 11, le 15, le 19, le 20, le 60, le 61, le 68, le 71 et les deux derniers, treize chapitres en tout. Bal. marca hisp. l. 4. p. 777. 778. ª Mab. ib. p. 750. 757.

La table fait voir que Dodane n'a rien oublié dans son *Manuel*, de tout ce qui regarde les devoirs d'un jeune Seigneur, tant envers Dieu et son prochain, qu'envers lui-même, dans quelque situation qu'il pût se trouver, soit pour éviter le vice, soit pour pratiquer la vertu. Elle insiste beaucoup sur l'obligation de prier pour les morts. ' Elle a même porté son attention à dresser des formules de prieres qu'elle prescrit à son fils pour son lever, son coucher et chaque principale action de la journée. ' Entre les divers avis qu'elle lui donne, elle l'exhorte à se faire une bibliothéque de livres propres à son instruction, et à veiller sur l'éducation de son jeune frere, ' pour qui elle auroit fait un semblable *Manuel*, s'il avoit été en âge d'en profiter. Mais qu'elle espere que celui-ci suffira à l'un et à l'autre, et qu'il aura soin de le lui faire lire, lorsqu'il aura appris les letres. p. 753. 755. p. 752. c. 7. p. 755. c. 68.

Il est aisé de juger par le peu qu'on a imprimé de cet écrit, que c'est le fruit d'une lecture assidue et refléchie de l'Ecriture sainte, et la production d'un mere pleine d'une tendresse toute chrétienne pour ses enfants, et animée d'une pieté aussi solide qu'éclairée. ' Dodane se servit pour le mettre sur le papier de la main d'un nommé Wislabert, qui pouvoit être son p. 757.

Aumônier. Il y a quelques fautes contre la construction et les regles de la Grammaire ; mais du reste le style en est assés pur et assés élegant pour le siecle où il a été fait. Et quoiqu'il soit sans art, on peut dire neanmoins qu'il a de l'éloquence, mais de cette éloquence qui vient du cœur plutôt que de l'esprit.

JONAS,

Évêque d'Orléans.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

JONAS, l'un des plus sçavants Prélats de l'Eglise Gallicane sous l'empire de Louis le Debonaire, succeda à Theodulfe dans le siege d'Orleans, sur la fin de l'année 821. Tout ce que l'on sçait de sa naissance et des autres premiers évenements de sa vie, ' c'est qu'il étoit né en Aquitaine, qu'il y avoit été instruit dans les Letres et admis dans le Clergé. Il semble dire aussi lui-même, qu'il avoit passé quelque temps auprès de Pepin, qui regnoit alors dans cette partie de la France, et dont il fut contraint malgré lui de s'éloigner à cause des langues médisantes. Quoi qu'il en soit, si-tôt qu'il fut mis sur le chandelier de l'Eglise, il fit voir par sa science et sa doctrine, qu'il avoit fait de bonnes Etudes en sa jeunesse. Il n'y avoit que peu d'années qu'il étoit élevé à l'Episcopat, ' qu'on le jugeoit dès-lors digne pour son mérite, d'aller de pair avec les plus grands Evêques de France.

Spic. t. 5. p. 58.

Par. Syn. p. 154. 155.

La premiere occasion où l'on sçache qu'il se soit distingué en public, ' fut le Concile que l'Empereur Louis assembla à Paris en 825, au sujet du culte des Images. Jonas y donna tant de preuves de sa capacité, que ce Prince le chargea, lui et Jeremie de Sens son Métropolitain, de revoir les actes du Concile, et d'en faire des extraits qui pussent ne pas déplaire à la Cour de Rome. On étoit alors au mois de Decembre ; et l'Empereur envoïa peu après ces deux Prélats en qualité de ses Ambassadeurs, pour porter leur écrit au Pape Eugene II. Dans leur letre de créance il les donne l'un et l'autre à ce Pontife, pour des Evêques d'une profonde érudition, et d'un ta-

Ibid. | Mab. an. l. 29. n. 71.

lent reconnu pour la controverse : *qui et in sacris sunt Literis admodum eruditi et in rationibus disputatoriis non minimum exercitati.* Jonas fit le voïage de Rome ; mais on ne sçait point quelle en fut l'issue.

La confiance que Louis le Debonaire lui donna, dura toute sa vie ; et l'on peut dire que Jonas la mérita par son attachement sincere pour ce Prince. ' Il en fit un de ses Envoïés ordinaires, pour veiller dans certains cantons sur l'observation des Loix, et le maintien du bon ordre. Ce fut peut-être ce qui l'engagea ' à faire le voïage en Espagne, dont il parle dans un de ses écrits, et qui lui procura l'occasion de connoître par lui-même quelques-uns des disciples d'Elipand. ' Lorsqu'il s'élevoit quelque differend, sur-tout au sujet des monasteres, et que la Cour étoit obligée d'en connoître, l'examen en étoit ordinairement renvoïé à Jonas. On sçavoit qu'il aimoit l'ordre monastique, et qu'il n'en ignoroit pas les avantages. ' Dès les premieres années de son épiscopat il avoit rétabli la discipline réguliere dans l'Abbaïe de Mici ou S. Mesmin, en y mettant des Moines de la reforme de S. Benoît d'Aniane.

Bal. capit. t. 2. p. 1174.

Jon. de imag. l. 1. pr. p. 168. 1.

Mab. ib. l. 31. n. 31. 91.

l. 29. n. 69.

Quelque occupé qu'il fût au bien general de l'Eglise et de l'Etat, il n'en prit point occasion de negliger ce qu'il devoit aux ames que Dieu avoit plus particulierement confiées à ses soins. ' On en a une preuve bien glorieuse pour lui, dans l'écrit qu'il composa en faveur de Mathfrede Comte d'Orleans, qui lui avoit demandé quelques instructions pour sa conduite.

Spic. t. 1. p. 1.

Ce trait de charité de la part de Jonas en cette occasion, fit naître l'idée à quelques Seigneurs du roïaume de Pepin, de l'engager ' à écrire aussi pour l'instruction de ce jeune Roi. Le Prélat s'y prêta d'autant plus volontiers, qu'il conservoit plus cherement une ancienne affection pour Pepin. L'ouvrage fini en 828, ' fut jugé si propre à faire connoître les devoirs des Princes, dont le Concile assemblé à Paris l'année suivante étoit chargé de traiter, que les Peres de l'assemblée l'insererent presque en entier dans leurs beaux Reglements. ' Jonas se trouva à ce Concile ; et l'on peut comprendre par-là le personnage qu'il y fit.

t. 5. p. 57. 58.

Conc. t. 7. p. 1636. 1655.

Bal. ib. 1112.

Pendant que grand nombre d'autres Prélats de France, même des plus distingués par leurs sieges et leur mérite, prirent le parti des factieux, au temps de l'odieuse revolte de Lothaire et de ses freres contre Louis le Debonaire, Jonas demeura toûjours inviolablement attaché à cet Empereur son Sou-

Conc. ib. p. 1697. verain. ' Il fut un de ces bons Evêques, qui s'emploïerent à venger l'injure faite à la Majesté de l'Empire en sa personne, et qui au Concile de Thionville en 835 firent le procès aux plus rebelles. Il ne se tenoit guéres de Parlements ou autres p. 1661. 1697. assemblées, qu'il n'y fût appellé. Et il est remarquable ' qu'il souscrit aux actes avant plusieurs Métropolitains : ce qui peut servir à montrer en quelle estime il étoit dans l'Eglise Gallicane.

Jon. ib. p. 167. ' Quoique l'Abbé Theodemir et le Reclus Dungal eussent déja combattu les erreurs de Claude Evêque de Turin, l'Empereur Louis voulut néanmoins que Jonas leur portât le dernier coup. Il lui en donna la commission ; et notre Prélat se mit aussi-tôt en devoir de s'en acquitter. Mais il n'y mit la derniere main qu'après la mort de ce Prince. Ce fut une des dernieres actions de Jonas, qui mourut en 842, ' ou tout au plus Coin. an. 843. n. 39. tard l'année suivante, qu'il avoit Agius pour successeur. Nous n'avons point d'épitaphe de ce Grand Homme. ' Mais Bertold Mab. act. B. t. 1. p. 591. Moine de Mici dans son diocèse, a assés bien representé son caractere dans les vers suivants, qui font partie d'un petit poëme, qu'il lui adressa pour le prier de retoucher la vie de saint Maximin qu'il lui envoïoit.

Tu vacuare vales cunctas hoc codice sordes,
Quas ibi mendose scripsit arundo rudis.
Ingenio si quidem calles, sophiaque redundas,
Ambrosio prudens eloquioque nites.
Alter Homerus enim nostro jam diceris ævo,
Est via cui fandi Publius ipse Maro
Moribus es gratus, nulli pietate secundus,
Es vultu placidus, alloquioque gravis.

§ II.

SES ECRITS.

ON a été fort long temps sans connoître qu'un seul ouvrage de Jonas. Mais depuis que les curieux du dernier siecle ont pris à tâche de fouiller dans les anciennes bibliothéques, on en a découvert quelques autres qui lui appartiennent.

1°. ' De ce nombre est son Institution des Laïcs, *De Institutione laïcali,* qui préceda tous les écrits qui nous restent de lui. Il est certain qu'elle fut composée avant le traité du même Auteur touchant les devoirs du Roi, dans lequel il en rapporte cinq chapitres. Ce fut donc avant 828, et tout au plutôt au commencement de cette même année, que Jonas y mit la main. Il l'entreprit à la sollicitation de Mathfrede ou Matfrid Comte d'Orleans, qui l'avoit prié de lui écrire le plus succintement qu'il seroit possible, comment lui et les autres personnes engagées dans le mariage devoient se conduire pour mener une vie agréable à Dieu. ' Jonas en faveur de ses Lecteurs divisa son écrit en plusieurs livres, et chaque livre en plusieurs chapitres. On en compte vingt dans le premier et dernier livre, qui sont emploïés l'un et l'autre à traiter des devoirs de tous les Chrétiens en general, et trente dans le second livre, qui regarde en particulier les obligations des gents mariés.

Spic. t. 1. p. 1. — p. 3.

' L'Auteur a mis à la tête de tout l'ouvrage une préface où l'on voit, comme dans les autres préfaces des écrits suivants, qu'il étoit aussi petit à ses yeux, qu'il étoit grand aux yeux du public. ' Il y témoigne à Mathfrede, à qui il l'adresse, qu'il pouvoit s'adresser à quelque autre, qui auroit mieux réussi dans l'execution de ce dessein. Qu'il le juge au dessus de ses forces et de ses talents. Que c'est pour cela qu'il a long-temps balancé à l'entreprendre ; mais que la charité lui a fait vaincre tous ces obstacles. ' Que s'il se trouve qu'il n'y réussisse pas, il prie au nom du Seigneur de vouloir bien le lui pardonner. Si au contraire on y trouve de quoi s'édifier, il veut qu'on ait soin de ne le lui pas attribuer, mais de se joindre à lui pour en rendre graces à Dieu qui en est l'Auteur. ' Qu'au reste il n'y mettra rien de son invention : se bornant à y rapporter des passages choisis de l'Ecriture et des Péres, les plus propres à former un petit traité, dans lequel ses Lecteurs verront comme dans une espece de miroir, ce qui concerne leurs principales obligations.

p. 1-4. — p. 1. 2. — p. 4. — p. 2.

Telle est en racourci l'idée que Jonas nous donne lui-même de son *Institution des Laïcs.* Ce n'est en effet qu'un tissu de passages de l'Ecriture et des Peres, suivant le goût de son siecle, mais fait avec choix, et qu'on peut regarder comme un abregé de la morale chrétienne. L'Auteur commence chaque chapitre par développer le sujet qu'il y veut traiter, et le finit par une petite récapitulation en forme d'exhortation, pour ani-

mer à la pratique de ce qu'il y a prouvé. Il s'étend plus ou moins suivant l'importance de la matiere ; quoiqu'il le fasse presque toûjours en peu de mots. La doctrine qu'il y emploïe est saine et exacte : le style, quoique simple assés bon pour le tems, et assés clair pour être à la portée de tout le monde.

Jonas n'y est pas si occupé à prescrire les obligations du Christianisme, qu'il ne soit attentif à y marquer les vices qui dominoient alors. De sorte que l'ouvrage nous donne une grande connoissance des mœurs et de la discipline de son sie-
p. 27. 28. cle. ' On y voit que la pénitence canonique n'étoit plus dans son ancienne vigueur, et que la pénitence publique étoit presque tombée. Il n'auroit pas tenu à Jonas qu'on n'eût rétabli l'une et relevé l'autre. L'endroit où il en parle, est fort beau.
p. 52-54. ' En parlant des peines du Purgatoire, il dit que les mauvais Chrétiens en abusoient pour differer leur conversion, vivre dans le desordre, éviter de faire pénitence en ce monde, aimant mieux le faire en l'autre. Mais il déclare que les scelerats ne doivent point s'attendre à expier leurs pechés en l'autre vie, s'ils n'ont été pénitents dès celle-ci ; n'y aïant plus alors
p. 103-106. d'espérance de pardon pour les impénitents. ' Il se plaint que la pluspart des laïcs n'approchoient de la sainte communion qu'aux grandes fêtes de l'année, et veut que l'on communie
p. 181. 182. souvent, mais avec les dispositions necessaires. ' Qu'on negligeoit d'administrer l'extrême-onction aux infirmes, ce qu'il regarde comme un grand malheur, auquel il recommande de
p. 124. 125. remedier. ' Il s'éleve fortement contre les jeux de hazard,
p. 120. 123. ' contre la chasse et l'amour des chiens qui faisoient trop sou-
p. 119-141. vent negliger le service divin et la cause des pauvres. ' Il ne parle pas avec moins de force contre le serment, le faux témoignage, la curiosité.

pr. p. 1. ' Depuis que cet ouvrage de Jonas est connu du public, on en a fait beaucoup d'estime : le regardant comme un écrit qui devroit être entre les mains de tous les Laïcs qui sçavent lire, et principalement entre celles des Pasteurs qui sont obligés de
p. 1-203. les instruire. ' Dom Luc d'Acheri le publia en 1655 à la tête du premier volume de son Spicilege, sur un manuscrit de l'Abbaïe de Corbie, fait par l'ordre d'un nommé Herbert, et
t. 13. par. 2. p. 215-227. qui montroit alors 500 ans d'antiquité. ' Mais en aïant recouvré depuis un manuscrit plus correct et plus entier, il en donna à la fin de son XIII volume les variantes et les additions qui sont considérables.

Cet Editeur passe communément pour le premier qui ait fait imprimer cette *Institution des Laïcs.* ' Cependant dix ans avant qu'il la publiât, il en avoit paru une autre édition en un volume séparé in-8°. faite à Douai l'an 1645, avec les notes d'Ildefonse Goerghebver. [1] Les divers catalogues où nous la trouvons, en représentent diversement le titre. Dans les uns elle est intitulée, *Jonæ Episcopi Aurelianensis via recta, sive Libri tres Institutionum laïcalium;* dans les autres, *Qualiter omnes homines Deo vitam placitam ducere oportet;* ou simplement, *Via recta et antiqua.* ' Dom Joseph Mege Religieux de notre Congregation, reconnoissant de quelle utilité seroit pour le public une traduction de cet ouvrage en notre langue, l'entreprit, et la publia à Paris l'an 1662 en un volume in-12 sous ce titre : *La Morale chrétienne de Jonas.* On en a aussi inseré une partie dans les Statuts du diocèse d'Orleans, imprimés en 1664 par ordre d'Alfonse d'Elbene Evêque du lieu.

Bib. Bal. t. 2. p. 647 | Colb. t. 3. p. 925 | Bigot. t. 3. p. 28.

Giraud.

2°. ' Le traité pour l'instruction de Pepin Roi d'Aquitaine, et fils de Louis le Debonaire, suivit de près celui dont on vient de rendre compte, et dont l'Auteur y a fait entrer cinq chapitres entiers. On a deja marqué à quelle occasion Jonas le composa. Il étoit sorti de ses mains avant le concile de Paris tenu en 829; puisqu'il se trouve inseré dans les actes de cette assemblée, hors la préface et les deux derniers chapitres. C'est donc avec beaucoup de fondement qu'on lui assigne pour époque l'année 828. Il ne portoit aucun titre dans les manuscrits; mais l'Editeur a cru devoir lui donner celui d'*Institution du Roi;* titre fort convenable tant à cause de la matiere dont l'ouvrage traite, qu'à raison de *l'Institution des Laïcs,* dont on peut le regarder comme faisant la seconde partie.

Spic. t. 5. pr. p. 5-9.

' Jonas l'adresse à Pepin même par une épitre dedicatoire, un peu longue à la verité, mais belle et digne d'un Evêque. Après y avoir loué la religion de ce Prince, sa pieté, son amour pour Dieu, son respect pour ses Ministres, il l'exhorte fortement à demeurer toûjours fidéle et attaché à l'Empereur son pere, comme il avoit fait jusques-là. Preuve bien marquée que Pepin n'étoit point encore alors entré dans la faction inouie de ses freres. Jonas pour l'en détourner lui fait une

p. 57-64.

[1] Ce fut Dom Antoine Grimbert Religieux et Bibliothécaire de l'Abbaie de S. Amand, qui dès 1602 tira de la poussiere cet ouvrage de Jonas, comme il nous l'apprend lui-même dans son épitre dédicatoire à la tête des opuscules de Loup de Ferrieres.

courte, mais vive description des maux que leur révolte avoit commencé à causer dans l'Etat : au lieu que leur union avec l'Empereur Louis auroit fait leur propre bonheur et celui de leurs peuples. Pepin, comme on le sçait, ne fut pas dans la suite docile à une si juste remontrance. L'Auteur emploïe le reste de son épitre à lui donner les instructions qui lui convenoient en qualité de simple Chrétien : reservant le corps de l'ouvrage pour l'instruire en qualité de Roi. Il finit cette épitre par une petite piece de douze vers élegiaques, où il fait esperer à Pepin quelques autres ouvrages, si celui-ci a le don de lui plaire. Il ajoute néanmoins que se trouvant alors cassé, il ne se sentoit plus d'attrait que pour pleurer et gémir, et nullement pour faire des vers, quoiqu'il s'en mêlât autrefois.

Ce traité est entierement dans le même goût que le précedent. Jonas y suit la même methode ; et ce n'est encore qu'un tissu de passages de l'Ecriture et des Peres, qui montre la grande érudition de l'Auteur. Il est divisé en dix-sept chapitres, dont le XI et les quatre suivants sont répetés presqu'en entier
p. 67-69. de *l'Institution des Laïcs.* ' Nôtre Prélat débute par y établir et distinguer les deux puissances, la spirituelle et la temporelle. Après avoir montré en peu de mots quelle est la nature et la
p. 69-74 dignité de la premiere, ' il passe à l'autre qui fait le principal objet de son écrit. Il commence par expliquer ce que c'est
p. 74-79. qu'un Roi, quel il doit être, ce qu'il a à éviter, ' quel est proprement son office. Il vient ensuite à parler des dangers auxquels il est exposé, et à montrer l'obligation où il est de récompenser les bons citoïens, de punir et de réprimer les méchants ; de prendre un soin particulier de la cause des pauvres.
p. 79-80. ' Que la justice de ses jugements fait l'affermissement de son thrône, et qu'au contraire l'injustice est capable de le renver-
p. 80. 83. ser. ' Que la Roïauté vient immediatement de Dieu et nullement des hommes, et que tous ceux qui vivent sous ses Loix, lui doivent la soumission et la fidélité. Soumission et fidélité qui doivent être inviolables, comme étant ordonnées par la Loi de Dieu.

p. 83-85. ' Jonas imbu des principes de S. Paul et de S. Augustin touchant la nécessité de la charité, fait voir ensuite qu'elle est aussi nécessaire à un Roi qu'à ses Sujets. Qu'elle est l'ornement du Christianisme, et l'essentiel de la Religion. Que ceux qui se flatent de plaire à Dieu sans elle, se trompent très-grossierement. Que les jalousies et les inimitiés si commu-

nes, dit-il, parmi les Grands, ne viennent que du défaut de charité. ' Il finit son ouvrage par un bel endroit de S. Augustin, tiré du XXIV chapitre de son V livre de la cité de Dieu, pour montrer en quoi consiste le véritable bonheur d'un Prince chrétien. p. 103. 104.

' Avant que de finir il conjure Pepin de vouloir bien lire, ou se faire lire ce petit traité, que le desir de son salut lui a fait entreprendre : afin que le fruit qu'il en tirera, lui inspire un nouveau zéle et une nouvelle confiance de lui représenter dans la suite ce qui lui paroîtra propre à contribuer à son bonheur éternel et à l'avantage de son roïaume. Jonas y parle partout avec beaucoup de respect, mais sans y faire paroître de flaterie, et sans rien diminuer de sa fermeté épiscopale à annoncer les grandes verités du salut dans toute leur vigueur. p. 103.

' Dom Luc d'Acheri aïant été averti par M. Bigot, si connu dans la république des Letres, que cet ouvrage de Jonas se trouvoit manuscrit à Rome, où il étoit alors, en fit tirer une copie, ' et le donna au public en 1661 dans le V volume de son spicilege. ' Dès l'année suivante M. des Mares en fit une traduction françoise, qui fut imprimée in-8°. à Paris chés Louis Billaine sous ce titre : *Instruction d'un Roi chrétien par Jonas Evêque d'Orleans, au Roi Pepin.* pr. p. 10. p. 57-104. Bib. S. Vin. cen.

3°. L'ouvrage le plus célebre de Jonas est son traité des Images, divisé en trois livres. ' Il a mis à la tête une épitre dédicatoire à Charles le Chauve, dans laquelle il nous apprend à quelle occasion il l'entreprit, et quelles en furent les premieres avantures. Quelques extraits de l'Apologetique de Claude Evêque de Turin contre l'Abbé Theodemir, au soûtien de ses erreurs sur les Images, aïant pénetré jusqu'à la Cour, y exciterent du bruit. L'Empereur Louis les fit examiner par les plus habiles gents de son Palais, qui les desaprouverent ; puis les envoïa à Jonas, afin de les refuter. Jonas y travailla aussi-tôt ; et son ouvrage étoit deja fort avancé, lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de Claude. Il crut alors que son erreur demeureroit éteinte avec lui, et prit le parti de ne pas continuer son ouvrage. Mais sur une autre nouvelle qui lui vint depuis, de personnes dignes de foi, que cet héretique avoit laissé des disciples, et d'autres écrits où il renouvelloit l'Arianisme, il changea de dessein et reprit la plume. Cependant l'Empereur Louis vint à mourir, avant que l'ouvrage fût fini. Jonas le dédia donc au Roi Charles son fils, dont il se trouvoit le Sujet. De sorte Jon. de Imag. l. 1. pr. p. 167.

qu'il ne l'acheva tout au plutôt que sur la fin de l'année 840 : ce que d'autres renvoient peut-être avec autant de fondement jusqu'en 842.

p. 167. 1. ' Cette épitre est très-glorieuse à la memoire de Louis le Debonaire, qui y est loué comme un Prince plein de zéle pour la Religion, le bien de l'Eglise, l'avancement des bonnes Etudes. 7. ' Jonas la finit par un trait de cette humilité qu'il fait paroître dans ses autres écrits. Il prie les Lecteurs éclairés, qui jugeroient son ouvrage insuffisant, de vouloir bien y suppléer pour l'honneur et la défense de l'Eglise de Dieu. Et afin qu'ils fussent plus en état d'en juger, il eut soin de mettre les extraits de l'écrit de Claude qu'il refute, entre sa préface ou épitre dédicatoire, et le corps de son ouvrage ; mais on ne les y trouve plus aujourd'hui. Lup. ep. 27. ' Il fit voir dans la même occasion un autre trait de son humilité, en envoïant son écrit à Loup nouvellement Abbé de Ferrieres, pour le revoir et y faire ses corrections. Mais celui-ci retenu par sa jeunesse et par le respect qu'il avoit pour l'Auteur, le lui renvoïa sans y toucher.

La methode que suit Jonas dans cet ouvrage, est la même que Dungal avoit deja suivie en refutant le même adversaire. Comme celui-ci, il réduit toute la doctrine de Claude à trois propositions, qui font le sujet d'autant de livres, et la refute pied à pied en rapportant ses propres paroles, et y opposant des passages de l'Ecriture et des Peres. Le premier livre est emploïé à traiter ce qui regarde les Images. Le second roule sur le culte qu'on doit rendre à la Croix ; et le troisiéme sur l'invocation des Saints et les pelerinages à leurs tombeaux.

Ici il paroîtra peut-être étrange, de ce que Dungal aïant deja assés bien discuté ces mêmes matieres en refutant le même adversaire, on engage encore Jonas à y revenir. Faudroit-il dire que l'ouvrage de Dungal n'étoit pas connu de ce Prélat, et n'avoit point encore transpiré à la Cour ? Il est au moins certain que bien qu'il en ait suivi la methode, et emploïé presque les mêmes preuves, il ne dit nulle part qu'il l'eût vû, comme il le témoigne de celui de l'Abbé Theodemir.

Quoi qu'il en soit, Jonas s'y montre sur les Images dans les mêmes sentiments qu'étoient depuis long-temps presque tous les Evêques de l'Eglise Gallicane. Il ne va pas toutefois si loin à beaucoup près qu'Agobard de Lyon : ' ce qui n'empêche pas que divers Ecrivains n'avertissent qu'on doit apporter de la précaution à le lire. Après tout il ne fait que marcher

Bell. Scri. an. 820. Coin. an. 840. n. 43 | Mab. act. B. t. 5. pr. n. 36.

entre deux erreurs qu'il combat avec la même force: celles des Iconoclastes et celle qu'on attribuoit aux Grecs sur un faux principe. Il semble, il est vrai, qu'il soutient qu'on ne doit garder les Images que pour l'ornement des Eglises, pour la memoire et l'instruction, sans leur rendre aucun culte. Mais si l'on y fait bien attention, l'on verra qu'il ne s'éleve que contre un culte excessif, un culte d'adoration, tel qu'il supposoit que l'avoit établi le II Concile de Nicée. Cela est si vrai, qu'il ne veut pas que l'on traite d'idolâtres ceux qui prient devant les Images en l'honneur des Saints, dont il appuie partout l'invocation et le culte de leurs Reliques.

Mais on seroit peut-être mieux fondé à lui reprocher, ' qu'il a avancé que les méchants Pasteurs sont privés du pouvoir de lier et de délier, accordé aux bons, et qu'il faut tenir la balance de l'équité pour en être revêtu. C'est au reste ce qu'il ne dit qu'en passant, et dans le même sens que S. Gregoire, qu'il cite, dit que celui qui se sert de ce pouvoir pour vivre dans la volupté, et non pas pour corriger les mœurs de ceux qui sont confiés à ses soins, s'en prive lui-même. Jon. ib. l. 3. p. 193. 2.

Jonas dans tout son ouvrage fait paroître beaucoup de pieté et un grand fond d'érudition. Il est aisé d'y appercevoir qu'il possedoit parfaitement l'Ecriture et les Peres, et qu'il avoit fait une étude plus particuliere des écrits de S. Augustin. Les passages qu'il apporte en preuves, sont ordinairement assés bien choisis, et emploïés avec justesse. Il se montre partout brûlant de zéle pour la saine doctrine, et plein des grands principes de la Religion, qu'il dévelope d'une maniere digne du sujet. Son style est vif, piquant, quelquefois ironique. ' Il n'épargne point son adversaire, et lui donne quelquefois un ridicule achevé. Aussi, dit-il, qu'il a suivi l'avis du Sage, qui veut qu'on réponde au fou suivant sa folie. ' Il releve dans son écrit jusqu'aux fautes de Grammaire, et au titre, qu'il dit être aussi arrogant que présomptueux. On a déja remarqué ailleurs, qu'on est redevable à Jonas de ce qui nous reste des écrits de l'Abbé Theodemir contre Claude de Turin, ' pour l'avoir inseré dans son troisiéme livre. l. 1. p. 178. p. 169. l. 3. p. 190. 1-192. 1.

On a plusieurs differentes éditions de l'ouvrage de Jonas, faites tant séparément que conjointement avec d'autres écrits étrangers. ' La premiere que l'on connoisse, est celle qui parut en un petit *in*-24 séparé, à Cologne l'an 1554. [a] L'année suivante on l'incorpora parmi les Orthodoxographes, imprimés à Bâ- Bib. Bal. t. 2. p. 1001. [a] Orthod. t. 1. p. 1199-1253.

le chés Henri Petri, ce que l'on fit encore dans l'édition plus ample du même recueil, qui fut faite au même endroit en 1569. ' Quatre ans auparavant en 1565, Plantin Imprimeur à Anvers publia séparément le texte de Jonas en un petit volume *in*-18. En 1575 Margarin de la Bigne lui donna place dans le V tome page 593-662 de sa Bibliothéque des Peres. Depuis on n'a point réimprimé ce recueil, tant à Paris qu'à Cologne et à ' Lyon, qu'on n'ait fait le même honneur à cet ouvrage. Il se trouve au XIV tome de la derniere édition, et dans la premiere partie du IV volume de la pénultiéme de Paris. ' On en vit encore paroître une édition séparée *in*-16, à Anvers en l'année 1645. Il y a dans M. Cave deux fautes touchant les éditions de l'ouvrage de Jonas. Il y est dit qu'il se trouve dans l'Héreseologie, et qu'il manque dans la derniere Bibliothéque des Peres. L'un et l'autre est faux.

Bib. colb. t. 3. p. 925.

Bib. pp. t. 14. p. 166-196 | t. 4. par. 1. p. 533-594.

Bib. Bigot. t. 3. p. 28.

4°. ' M. Baluze et Dom Mabillon sont persuadés, que l'histoire de la translation de S. Hucbert Evêque de Mastrich, qui fut fait en 835, est l'ouvrage de Jonas d'Orleans, qui y assista avec plusieurs autres Evêques. Cette histoire est courte ; mais les principales circonstances y sont fort bien détaillées. Dom Mabillon l'a publiée de nouveau sur les éditions précedentes et les manuscrits, avec d'amples observations préliminaires, au V volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît. Jonas nous y apprend que cette translation se fit avec la permission du Prince regnant, et d'un Concile qui se tint à Aix-la-Chapelle, different sans doute de ceux de 816 et 817. ' On croit que l'épitre dédicatoire ou préface, qui se lit à la tête de la vie du même Saint, est aussi de la façon de notre Prélat.

Bal. cap. t. 2. p. 1038 | Mab. an. l. 28. n. 69 | act. t. 5. p. 293-296.

act. ib. p. 293. n. 2.

Il n'y a presque pas lieu de douter, qu'on ne nous a pas conservé tous les écrits de Jonas. Il ne paroît aucune de ses letres ; et il n'est pas croïable qu'il n'en eût écrit plusieurs. Il y en a une d'Amalaire de Metz, et trois de Loup Abbé de Ferrieres, qui lui sont adressées, qui en suposent autant de sa part : sans parler des autres occasions où il s'est trouvé d'en écrire beaucoup d'autres, en conséquence du grand personnage qu'il faisoit dans l'Eglise de France.

On a vû que Jonas avoue lui-même, qu'autrefois il avoit donné quelque temps à la poësie. Cependant il ne nous reste, que l'on sçache, d'autre production de sa Muse, que les douze vers qui se lisent à la fin de son épitre dédicatoire au Roi Pepin. ' A l'égard du poëme en vers saphiques sur l'arrivée de

Canis. B. t. 2. par. 2. p. 75. 76.

Louis le Debonaire à Orleans, qui commence par ces mots: *En adest Cæsar*, et que Canisius, Rivinus et autres ont fait imprimer sous le nom de notre Prélat, il n'est point son ouvrage. ' Dom Mabillon qui l'a rendu à son véritable Auteur, a montré, comme nous l'avons déja observé ailleurs, qu'il appartient à Theodulfe prédecesseur de Jonas. Mab. ana. t. 1. p. 376. 385.

S. ARDON

Smaradge.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE

Ardon, l'un des plus grands ornements de l'Abbaïe d'Aniane après S. Benoît son Fondateur, ' portoit d'abord le nom de Smaragde, qu'il changea depuis contre celui sous lequel il est aujourd'hui plus connu. Il importe peu de sçavoir s'il a été Got ou François d'origine; mais il y a toute apparence qu'il étoit né en Septimanie, à présent le Languedoc. ' Il fut un des premiers disciples qu'eut S. Benoît à Aniane, où il avoit embrassé la vie monastique, avant la construction du nouveau Monastere et de l'Eglise de S. Sauveur, c'est-à-dire avant l'année 782. ' Il s'y distingua de telle sorte dans la suite, et par son sçavoir et par sa vertu, qu'il mérita d'être élevé au Sacerdoce et à la dignité de Modérateur des Ecoles de la maison. On a dit ailleurs combien elles étoient florissantes en son temps.

His. de Lang. t. 1. p. 432.

Boll. 12. febr. p. 610. n. 20.

Mab. act. B. t. 5. 589. 590.

' S. Benoît son Abbé conçut tant d'estime et d'affection pour lui, qu'il le choisissoit ordinairement pour le compagnon de ses voïages. Prérogative qui procura à Ardon l'avantage d'assister au grand Concile de Francfort en 794, et peut-être aussi à celui qui se tint à Aix-la-Chapelle en 817, pour la reforme de l'Ordre monastique. Ce fut apparemment dans cette sorte de voïages ' qu'il parvint à être connu de Charlemagne, qui montra la considération qu'il avoit pour lui, par le présent qu'il lui fit l'année de sa mort, d'une table de pierre qui raisonnoit comme de l'airain.

p.209.n.44. Mart. am. coll. t. 5. p. 902.

Mart. ib. p. 913.

' La même année, qui étoit celle de notre ére commune

Ibid. His. de Lang. p. 478.

814, S. Benoît avant que de quitter la Septimanie, pour aller s'établir près de Louis le Debonaire à Aix-la-Chapelle, jetta les yeux sur Ardon pour lui confier le gouvernement de son Monastere d'Aniane. Ardon en prit effectivement soin pendant quelque temps : non en qualité d'Abbé, quoi qu'en dise l'Auteur des additions aux annales de cette Abbaïe, mais comme Administrateur ou simple Commissaire, en attendant l'élection d'un nouvel Abbé. L'on n'est point instruit des autres actions de ce grand Homme, non plus que de toutes les connoissances honorables qu'il contracta à la tête de l'Ecole, puis
Mab. ib. p. 193. n. 3. de toute la Communauté d'Aniane. Seulement ' on sçait qu'il étoit fort lié avec l'Abbé Helisacar Chancelier de l'Empereur Louis.

p. 589. n. 2. ' Le Bréviaire d'Aniane porte, qu'Ardon mourut le VII de Mars 843, indiction sixiéme, dans le cours de la quatriéme
p. 590. n. 3. année depuis la mort de Louis le Debonaire. ' On l'honore depuis long-temps comme Saint dans le même Monastere, où l'on voit son épitaphe à moitié effacée, mais qu'un Religieux de la maison au dernier siecle a cru devoir rétablir de la sorte. Les crochets enferment les mots et les commencements des mots, qu'on a substitués à ceux qu'on ne peut plus lire.

I EPITAPHE.

[Hoc clausus jacet in tumulo b]onus Ardo Magister :
[Nomine Smaragdus, Monachus] pariterque Sacerdos,
[Conscripsit libros sacr]o qui dramate plures.
[Natus sex denos m]igravit plus minus annos ;
[Supra tres denos lus]travit in ordine soles.

Quoiqu'il y ait quelques-uns de ces mots assés ingenieusement substitués, il faut néanmoins avouer qu'on n'a pas été si heureux dans les deux nombres d'années qu'on y a exprimés. On veut que le premier regarde le temps que S. Ardon a vêcu, et que le second marque les années qu'il a passées dans le cloître. Mais c'est ce qui ne peut s'accorder avec les véritables époques de quelques évenements de sa vie. On a vû en effet qu'il étoit Moine avant 782, et qu'en 794 il se trouva au Concile de Francfort, lorsque suivant cette épitaphe ainsi ajustée, il n'auroit encore été qu'un enfant. En voici une autre qui est entiere, et que Dom Mabillon rapporte dans la table qui

suit immédiatement sa préface sur le V volume des actes des Saints Bénedictins. Nous la transcrivons d'autant plus volontiers ici, qu'il y a plus d'apparence qu'elle est de la façon de S. Ardon même. C'est ce que font juger les grands sentiments d'humilité qui y sont exprimés.

II EPITAPHE.

Hic licet indignus, Monachus tamen Ardo quiescit,
Inferior cunctis meritis et moribus extans.
Multa quidem novit, docuit quam denique plures :
At nunc quod juste, caste quod vixit habebit.
Hic etiam lætus carpebat tempora grata,
Qui jacet abjectus, vili de cœspite tectus.
Hæc quicumque legis, modicum subsiste viator.
Es quod ego fueram, sum quodque eris ipse futurus :
Dic, quæso, miserere tuum jam plasma Creator.

§ II.

SES ECRITS.

Avant que la Critique fût au point où elle est en nos jours, on avoit attribué à S. Ardon Smaragde quelques-uns des écrits, qui appartiennent certainement à Smaragde Abbé au diocèse de Verdun. ' Encore sur la fin du dernier siecle, le Cardinal Bona le regardoit comme Auteur du Commentaire de cet Abbé sur la Regle de S. Benoît. Mais Ardon n'a point laissé d'autres productions de sa plume, au moins que l'on sçache, que la vie de S. Benoît d'Aniane, dont il a été comme on l'a vû, un des premiers et des plus illustres disciples.

Bon. not. auc. p. 6.

' Il entreprit de l'écrire aux sollicitations des Moines d'Inde, qui l'en presserent aussi-tôt après la mort du S. Abbé, par une belle letre qu'il a jointe à son ouvrage. Cependant la crainte de n'y pas réussir, le retint un an entier ; et ce ne fut qu'au bout de ce terme qu'il se détermina à l'exécuter. Il y mit donc la main en 822 ; puisque S. Benoît étoit mort au mois de Fevrier de l'année précedente. L'ouvrage fini, il l'envoïa aussitôt à Inde, en priant ceux qui le lui avoient demandé de le communiquer, après qu'ils l'auroient examiné, à l'Abbé Heli-

Mab. act. B. t. 5, p. 192. 193.

sacar, afin qu'il en portât son jugement, auquel il vouloit qu'on déferât sans appel, quand même il se seroit agi de supprimer son écrit.

On n'eut garde de le faire ; et si on l'avoit fait, on nous auroit privés d'un des meilleurs morceaux de l'histoire de France pour la fin du VIII siecle et le commencement du IX.

Bail. 12. Fevr. tab. cr. n. 3.

' Les plus séveres critiques conviennent que la narration de notre Ecrivain est très-exacte, aïant eu tous les mémoires et les autres secours nécessaires pour la rendre telle. Ajoûtons qu'Ardon étant un homme d'esprit, de pieté et de sçavoir,

Mab. ib. p. 590. n. 4.

il fait paroître dans son ouvrage ' autant de solidité de jugement que d'étendue d'érudition, autant de candeur que de bonne foi. Son style est un peu diffus, mais grave, point embarrassé, assés pur pour le temps, plein d'onction, en un mot convenable au sujet qu'il traite. Ardon ne prend point d'autre qualité dans cet ouvrage, que celle de serviteur des serviteurs de J. C. qualité qui n'étoit pas encore alors reservée, comme l'on voit, aux seuls souverains Pontifes.

Il y a ajoûté à la fin la letre que lui écrivirent quatre Moines d'Inde, Dieu-donné, Levigilde, Bertad et Didier, parce qu'outre les principales circonstances de la vie de S. Benoît, elle contient les particularités de sa mort et de son inhumation, dont ils avoient été témoins oculaires. Il ne faut que lire cette letre, dit M. Châtelain, qui l'a traduite dans son Martyrologe Romain, page 620 et suivantes, pour avoir une notice exacte de la vie de S. Benoît d'Aniane. ' Dom Mabillon en a inseré le texte original dans ses Annales.

an. l. 29. n. 9.

Con. reg. pr. p. 1-45.

Quant à l'ouvrage entier d'Ardon, ' Dom Hugues Menard, qui en avoit d'abord donné un extrait daus ses notes sur le Martyrologe bénedictin, le publia en son entier en 1638, à la tête de la concorde des Regles, avec des notes de sa façon.

Boll. 12. Feb. p. 606-621.

' Dans la suite Bollandus le fit reïmprimer au XII de Fevrier, dans son grand recueil, où il est accompagné d'un sçavant

Mab. act. ib. p. 191-217.

commentaire de la façon d'Henschenius. ' Dom Mabillon l'a aussi fait entrer dans le V tome de sa collection d'actes, et l'a enrichi de nouvelles observations et de plusieurs notes. Cette derniere édition est préferable aux précedentes, en ce que le texte en a été revû sur de nouveaux manuscrits.

p. 225. 226.

' A sa suite le même Editeur a fait imprimer un fragment de Sermon, qui, dit-on, fut prononcé par Ardon au jour de la dédicace de l'Eglise de S. Sauveur d'Aniane, le XXIX de

Décembre 782. Mais à examiner la piece de bien près, on y découvre des expressions et d'autres indices, qui conviennent moins à S. Ardon, qu'à un Ecrivain du XI ou XII siecle.

BENOIT,

DIACRE DE L'EGLISE DE MAIENCE, ET QUELQUES AUTRES ECRIVAINS.

ʹ BENOÎT, Diacre de l'Eglise de Maïence, fleurissoit au commencement du regne de Louis le Germanique et de Charles le Chauve. Il s'est fait particulierement connoître dans la République des Letres, par un recueil de Capitulaires de nos Rois. S'appercevant qu'il en étoit beaucoup échappé aux recherches de l'Abbé Ansegise, qui en avoit déjà publié quatre livres, il entreprit de glaner après lui. Il trouva en particulier de grands secours dans les archives de l'Eglise de Maïence, où l'Archevêque Riculfe avoit eu soin de ramasser ceux qui avoient paru de son temps. Benoît fut sur-tout poussé à ce travail par Otger ou Otgaire, qu'il nomme Autcaire, un des successeurs de Riculfe. Il finit, comme l'on croit, et publia son recueil vers l'an 845. ʹ Il paroît effectivement par la maniere dont il parle de l'état tranquille et florissant où étoit alors la France, qu'elle n'étoit pas encore troublée par les ravages des Normans. ʹ Il divisa son ouvrage en trois livres, et le dédia aux trois Princes regnans fils de Louis le Débonaire : Louis Roi de Germanie, qu'il nomme le premier, parce qu'il étoit de son obéissance, Lothaire Empereur des Romains, et Charles Roi des François.

Bal. capit. t. 1. p. 802-803.

p. 807.

p. 803.

ʹ Benoît a mis à la tête une préface de sa façon, où il rend un compte assés détaillé de la maniere qu'il a exécuté son entreprise. Cette préface est précedée de quatorze vers élegiaques, pour apprendre au Lecteur qui est l'Auteur du recueil, et à quelle occasion il y a mis la main; et suivie de 76 autres vers de même mesure, où il fait l'éloge des Princes qui ont pris soin de publier des Capitulaires, et de ceux à qui il les dédie. La plûpart de ceux qu'il a recueillis, appartiennent à Charlemagne et à Louis le Debonaire. Il y a aussi inseré quel-

p. 801-810.

ques Ordonnances de Pepin et de Carloman son frere, qui étoient en usage.

pr. n. 44. ' On convient que la compilation de notre Diacre a son mérite; puisque sans elle nous serions privés de plusieurs belles constitutions de nos Rois, que l'on chercheroit inutilement ailleurs. ' Aussi elle n'eut pas sitôt paru dans le public, (n. 46.) qu'elle fut reçue et fit autorité non seulement dans le Roïaume de Germanie, où elle vit d'abord le grand jour, mais encore dans notre France. Elle y devint même célébre dans la suite ; et elle se trouve citée dans le Concile de Fismes au diocèse de Reims, dans celui de Trosly au diocèse de Soissons, dans Hincmar de Reims, Reginon de Prom, Fulbert et Ive de Chartres. On remarque aussi qu'Herard Archevêque de Tours, et Isaac Evêque de Langres, en ont tiré la plus grande partie de leurs Capitulaires. Malgré ces avantages, (n. 44.) ' elle ne laisse pas d'avoir de grands défauts. On n'y trouve presque ni ordre, ni choix, ni discernement. C'est une confusion de divers morceaux sans arrangement, sans suite, sans liaison. (p. 803.) ' Défauts au reste que le Compilateur a sentis lui-même, et desquels il tâche de se disculper dans sa préface.

Presque aussi-tôt que les trois livres de Benoît furent devenus publics, on les joignit aux quatre de l'Abbé Ansegise ; et des sept on ne fit qu'un seul et même recueil. C'est ainsi qu'ils ont toûjours été imprimés. On peut en voir les diverses éditions à l'article de Charlemagne, où nous en avons fait le dénombrement, qu'il seroit superflu de répéter ici.

Mab. an. l. 25. n. 56. ' David Blondel entreprenant de justifier Riculfe de Maïence, de l'accusation dont quelques-uns le chargent d'avoir fabriqué les fausses Décretales, tâche de la faire retomber sur notre Diacre. Il prétend que lui et Isidore frere de S. Euloge Martyr de Cordoue, lorsqu'il étoit exilé en Allemagne, travaillerent chacun de leur côté à produire cette compilation infortunée. Mais, comme nous l'avons déja remarqué ailleurs, il n'y a rien de certain touchant la personne qui lui a donné naissance. Seulement la présomption est, qu'elle est plutôt sortie d'Espagne que de tout autre païs. A l'égard du Diacre Benoît en particulier, on doit dire pour son entiere justification, qu'il n'étoit pas encore en âge de rien écrire de bon ou de mauvais pour la posterité, ni même peut-être pas encore au monde, lorsque ces Décretales étoient déja répandues dans le public.

l.32.n.29. | ana.t. 2. p. 83. 84. ' HILDEMAR Moine François, dont il nous reste quelques

écrits, vivoit au même temps que Benoît Diacre de l'Eglise de Maïence, dont on vient de parler. Personne ne nous apprend en quel Monastere il avoit embrassé la vie monastique. La suite de son histoire fait seulement juger, que ce fut dans quelqu'un de ceux qui étoient en plus grande réputation de régularité, comme ceux où S. Benoît d'Aniane avoit rétabli la vigueur de la Regle. Quoi qu'il en soit, Angilbert II, qui fut fait Archevêque de Milan en 827, voulant faire revivre dans son diocèse la discipline monastique, y appella de France à cet effet l'Abbé Leutgaire et le Moine HILDEMAR. Ceux-ci correspondirent parfaitement à la bonne intention du Prélat, et illustrerent son diocèse autant par l'exemple de leur vertu, que par l'excellence de leur doctrine : sans néanmoins être attachés à aucun lieu fixe, afin d'être plus libres d'aller partout rétablir le bon ordre. Ce qu'ils firent dans le diocèse de Milan, répandit une si bonne odeur, que d'autres Evêques, nommément Rampert de Bresse, voulurent procurer le même avantage à leurs Eglises. Leutgaire et HILDEMAR se prêterent à leurs pieux desseins, et retournerent ensuite près d'Angilbert, qui se les étoit attachés par un lien indissoluble. Il y a bien de l'apparence qu'ils finirent leurs jours à Milan ; mais on ignore en quelle année. ' Tout ce que l'on en sçait, c'est que HILDEMAR vécut encore du temps après 833, comme il paroît par une de ses letres à Urse Evêque de Benevent. ana. ib. p. 86.

' On a d'Hildemar un commentaire sur la Regle de S. Benoît, qui jusqu'ici est demeuré manuscrit ; quoique de l'aveu des Sçavants ce soit le meilleur qu'on en ait fait dans l'antiquité. Il est vrai que Leon de Marsi, Pierre Diacre, Bernard du Montcassin et plusieurs autres dans la suite, en ont voulu faire honneur à Paul Warnefride, mort à la fin du VIII siecle. Mais c'est ce qui ne peut se soûtenir, puisque l'Auteur y cite le Concile d'Aix-la-Chapelle tenu en 817, et qu'il y fait mention d'Urse Evêque de Benevent, qui ne fut élevé sur ce Siege qu'en 833. On n'est pas mieux fondé pour le donner, les uns à Ruthard Moine d'Hirsauge, d'autres à Ruthard d'Einsidlen, ou Notre Dame des Ermites en Suisse. Ce qui tranche toute difficulté, et décide en faveur d'Hildemar, c'est, 1°. qu'il est cité sous son nom dans les coûtumes du Monastere de S. Paul de Rome, écrites il y a plus de six cents ans. 2°. Plusieurs manuscrits qu'on en trouve en France, et nommément celui de S. Benigne de Dijon, ancien de sept cents ans p.85. | an.ib.n.30 Mart. in reg. S. B. pr. | Oud. scri. t.2. p. 46.

au moins, et qui se voit à la bibliothéque de S. Germain des Prés, le donnent à Hildemar, comme le titre en fait foi : *Incipit traditio super Regulam S. Benedicti, quam Magister Hildemarus Monachus tradidit, et docuit discipulis suis.* 3°. Dans le corps de l'ouvrage il se lit une letre sous le nom d'Hildemar même. 4°. Enfin l'Auteur y fait souvent mention de son Monastere de France, quoiqu'il ne le nomme point ; et il y a laissé divers traits de sa résidence dans le diocèse de Milan.

Mab. ana. t. 4. p. 637. 638.

' Il y a une autre difficulté qui pourroit plus arrêter. Dom Mabillon atteste qu'il se trouve à l'Abbaïe de Richenou deux manuscrits de ce commentaire, l'un sans nom d'Auteur, l'autre qui porte le nom d'un Basile Abbé, en ces termes : *Incipit expositio Basilii Abbatis super Regulam S. Benedicti Abbatis primitus.* Mais outre que cet Abbé est un personnage inconnu, il ne seroit pas de la bonne critique de préferer l'autorité d'un seul manuscrit à celle de plusieurs autres, au moins d'une égale antiquité, et de compter pour rien des raisons aussi fortes en faveur d'Hildemar, que celles qu'on vient de déduire.

an. ib. n. 30.

' Tout ce que l'on peut tirer de là, c'est que l'ouvrage en question n'aïant pas été rédigé par écrit de la main même d'Hildemar, comme il paroît par divers endroits, mais par ses disciples, sur ce qu'ils avoient appris de sa bouche, il put se faire que cet Abbé Basile, aïant eu plus de part à ce travail, se trouve nommé à la tête de quelques exemplaires du Commentaire.

ana. t. 2. p. 86.

' Dom Mabillon s'étoit engagé envers le public à lui en faire présent. Il ne l'a cependant pas exécuté, sur ce que peut-être il s'est apperçu, que Dom Martene l'a presque entierement fondu dans le sien qui a paru depuis. ' Il s'est borné à en imprimer la letre d'Hildemar à Urse Evêque de Benevent, qui fait partie du trente-huitiéme chapitre de l'ouvrage. Elle roule sur la maniere de bien lire et d'écrire correctement, et montre que l'Auteur avoit beaucoup lû les bons livres de l'antiquité sur la Grammaire et les belles Letres. Il y insiste particulierement sur la ponctuation et les accents, dont il distingue huit sortes d'après le Grammairien Sergius.

an. t. 2. p. 744. 746.

p. 744. 745.

' A l'occasion de la letre précedente, Dom Mabillon en a publié une autre sur la même matiere, mais d'un temps postérieur. Nous saisissons la même occasion pour l'indiquer, parce qu'on n'a point de lumieres sur l'âge précis de son Auteur. Elle est écrite à un Abbé nommé Alberic, par LAMBERT

Moine de l'Abbaïe de Pouthiere au diocèse de Langres, qui ne fut fondée qu'aprés le milieu de ce IX siecle. Cet Auteur étoit alors fort âgé. Il paroît fort versé dans la lecture des Anciens.

Voici une autre piece qui approche beaucoup plus du temps des précedentes. ' C'est un chant lugubre d'une façon singuliere, sur la mort de Hugues fils naturel de Charlemagne et Abbé de S. Bertin, de S. Médard, et peut-être encore d'autres endroits, qui fut tué en 844 dans les guerres civiles entre Pepin et Charles le Chauve ses neveux. Ce chant est composé de huit strophes, et chaque strophe de sept especes de vers, dont le dernier est adonique, et les autres plutôt de la prose que des vers, et encore une mauvaise prose, sans beaucoup de cadence. On en peut juger par cette premiere strophe, qui servira aussi à faire connoître le goût du siecle dans cette sorte de pieces.

Gall. chr. nov. t. 5. pr. p. 52 | t. 3. p. 489 | Mab. ib. l. 33. n. 6.

Hug. dulce nomen
Hug. propago nobilis
Karli potentis
Ac sereni Principis
Insons sub armis
Tum repente Soncius
Occubuisti....

f. Saucius.

Au défaut des beautés de la poësie et de la prose, ' l'Auteur qui pourroit fort bien avoir été un Moine de l'Abbaïe de Charroux en Poitou, nous y a conservé plusieurs évenements de la vie de Hugues. Il dit entre autres choses, qu'il avoit été Moine du même endroit, où il avoit été élevé au Sacerdoce; qu'il avoit demandé à y être inhumé, comme il le fut; et qu'il étoit dans le parti de Charles le Chauve, lorsqu'il fut tué. Tout cela semble désigner un Moine de ce Monastère, qui vivoit alors, et qui ne tarda pas après cette mort de composer son chant. On est redevable de la connoissance qu'on en a, aux Auteurs de la Gaule chrétienne, qui ont publié la piece à la tête de leur V volume.

Gall. chr. t. 5. ib.

L'Imprimeur alloit mettre ce volume sous la presse, lorsqu'est parvenu jusqu'à nous le recueil dont M. l'Abbé le Beuf Chanoine et Sous-chantre de l'Eglise d'Auxerre, vient d'en-

Le Beuf, t. 1. p. 349-351. richir la République des Letres. ' Ce sçavant et laborieux Auteur y a placé le chant lugubre en question. Il paroît l'avoir tiré d'un autre manuscrit que les Auteurs de la Gaule chrétienne, et en transporte l'honneur à ANGELBERT, ' un des Capitaines de l'armée de Lothaire. Mais qu'il nous soit permis de faire observer, qu'il n'y a nulle apparence que cet Angelbert se soit avisé d'employer sa Muse à pleurer la mort d'une personne qui se trouvoit dans le parti opposé à son Prince. Il est beaucoup plus conforme aux circonstances du temps et des lieux, et au genie de la piece, d'y reconnoître la plume d'un Moine de Charroux, ainsi qu'on l'a dit.

p. 167. 169.

p. 165-168. Il n'en est pas de même ' d'un autre chant lugubre en vers trochaïques, sur la fameuse bataille dite de Fontenay, que le même M. le Beuf a publié, après l'avoir tiré d'un manuscrit de S. Martial de Limoges, appartenant aujourd'hui à la bibliothéque du Roi. Ce poëme qui n'est autre chose qu'une de ces chansons que nos anciens François avoient coutume de faire sur les évenements mémorables, appartient à Angelbert, comme il est visible par les vers suivants.

p. 167.

' Hoc autem scelus peractum
Quod descripsi rytmice,
ANGELBERTUS ego vidi.

p. 351. Mais bien loin qu'il ' soit probable que cet Auteur fût fils du célébre S. Angilbert, comme le suppose le sçavant Editeur, il y a des preuves au moins négatives du contraire. L'histoire en effet ne donne point d'autres enfants à S. Angilbert qu'Harnid que d'autres nomment Hardouin, et l'Historien Nithard, qui fut toujours très-attaché à Charles le Chauve. De sorte que l'on ne connoît point autrement notre Poëte, que pour avoir combattu vaillamment dans l'armée de Lothaire, et avoir composé le chant lugubre dont on vient de parler. Il est à présumer qu'il y mit la main aussi-tôt après la bataille qui se donna le 25 de Juin 841.

Boll. 20. Febr. p. 181-188. ' Un autre Ecrivain, inconnu d'ailleurs, qui vivoit en ce temps-là, nous a laissé une vie de S. Eleuthere Evêque de Tournai, mort comme on l'a vû en son lieu, l'année 532. Ainsi il étoit bien difficile qu'au bout de plus de trois cents ans il réussît à nous donner une histoire exacte de ce Saint. On la croit néanmoins faite sur des mémoires dressés peu de temps

après sa mort. Si cela est, il faut ou qu'ils aïent été fort infidéles, ou l'Auteur fort inattentif à les suivre; ' puisqu'il débute par un anachronisme de près de 150 ans, en faisant naître le Saint du temps de Diocletien et de Maximien, et le donnant en même temps pour condisciple de S. Medard de Noïon. L'on voit par là qu'on ne peut guéres compter sur l'autorité d'un tel Ecrivain. Les autres faits qu'il rapporte en très-petit nombre, peuvent être plus vrais; mais ils sont revêtus de circonstances trop merveilleuses. La raison pour quoi nous le plaçons quelques années avant le milieu de ce siecle, ' c'est qu'il paroît aux Sçavants avoir écrit avant les ravages des Normans. Il est au moins certain qu'il l'a fait avant l'élevation du corps de S. Eleuthere, dont il ne parle en aucune maniere, et qui fut faite sur la fin de ce siecle. ' On trouve son ouvrage dans le recueil de Bollandus, qui l'a fait imprimer avec de longues observations, sur un manuscrit d'Anvers et un autre de Tournai.

p. 187. n. 1.

p. 184. n. 18.

p. 181-188.

Quelque mauvaise que soit cette histoire, elle ne laissa pas de paroître au bout de plusieurs années aux yeux d'un autre Ecrivain, mériter d'être commentée. ' Il en fit donc le fonds d'une autre legende du même Saint, beaucoup plus ample et plus étendue, que le même Editeur a mise à la suite de la précedente. ' On y peut distinguer trois parties. La premiere ne contient que ce qui est dans l'autre, mais en le rapportant d'une maniere plus diffuse : ce qui a porté l'Editeur à en retrancher les deux premiers chapitres. La seconde partie est emploïée à detailler les miracles du Saint, et les persécutions qu'il avoit souffertes de la part des Héretiques. Dans la troisiéme l'Auteur fait l'histoire de l'élevation du corps de Saint Eleuthere, ' qui se fit en 897. Comme il y rapporte un miracle operé deux ans après, on voit par-là qu'il ne composa son ouvrage qu'en 899 tout au plûtôt. ' Un autre Ecrivain y ajouta depuis l'histoire des miracles qui suivirent, et de la translation du Saint dans la Ville de Tournai, ' qui fut faite en 1164. On trouve cette relation jointe à la legende, dont elle fait un appendice, ou comme une quatriéme partie. Le style de ces deux derniers Ecrivains vaut mieux que celui du premier. Mais le fonds de leur ouvrage mérite encore moins de créance, si l'on en excepte les faits qui sont arrivés de leur temps.

p. 189-195.

p. 184. n. 19.

p. 185. n. 24.

p. 184. n. 19.

p. 195, not. 6.

' Dom Mabillon nous a donné sur deux manuscrits, l'un de

Mab. act. B. t. 3. p. 343-359.

S. Denis, l'autre de S. Victor à Paris, une ample relation des miracles de S. Denys, divisée en trois livres; mais dont les deux premiers ont été écrits plusieurs années avant le troisiéme. Ils contiennent les miracles operés sous le gouvernement des Abbés Fulrade et ses successeurs, jusqu'à Louïs fils naturel de Charlemagne, qui succeda à Hilduin. ' L'Auteur qui a entrepris de les rediger par écrit, étoit Moine de l'Abbaïe même de S. Denys, et l'exécuta sous ce dernier Abbé, c'est-à-dire, peu d'années après la mort d'Hilduin, au commencement du regne de Charles le Chauve vers 845. ' En finissant sa relation, il adresse la parole à un nommé Samuel, qui semble avoir été Moine du même Monastere. ' Il déclare dans la préface, qui est fort honorable à la mémoire de ce Prince, que le principal motif qui l'a engagé à entreprendre ce recueil, c'est que personne ne s'étoit encore mis en devoir d'y travailler, et qu'il étoit à craindre que ces œuvres de la toute-puissance de Dieu, operées par l'intercession des SS. Martyrs, ne tombassent dans l'oubli, comme tant d'autres y étoient tombées. Entre celles qu'il a recueillies, il y en a qui se sont passées au loin, et la plupart à leur tombeau, ' de quelques-unes desquelles il a été lui-même témoin. Le style de cet Auteur est beaucoup meilleur en tout, que n'étoit ordinairement celui des Legendaires de son siécle. Il y a bien de l'apparence que son recueil servit ' à un autre un peu plus ample sur le même sujet, qui se conserve dans la bibliothéque de la Cathédrale de Reims.

p. 342. n. 20. p. 359. n. 38. p. 343. pr. p. 358. n. 35. An. l. 20. n. 14.

' Le troisiéme livre est de la façon d'un autre Moine de S. Denys, et contient une suite des miracles du même Saint, sçavoir ceux qui se firent depuis le trentiéme jour de Novembre 876, jusqu'au dix-septiéme d'Octobre de l'année suivante. Si cette partie de l'ouvrage ne fut pas écrite aussi-tôt après cette derniere époque, elle ne tarda pas à l'être, comme il paroît à la seule lecture de la narration. L'Auteur a mis à la tête une longue préface pour un si petit ouvrage, dans laquelle il vient à l'appui de l'opinion qu'Hilduin avoit établie dans ses Areopagitiques touchant S. Denys. On voit par la maniere qu'il en parle, que cette opinion souffroit dès-lors des contradicteurs.

Act. B. ib. p. 360-364.

' Le même Editeur de ces recueils de miracles nous a donné à la fin du premier volume de ses Annales, une vie, ou plûtôt un panegyrique de S. Thierri, Fondateur et premier

An. t. 1. app. p. 681-683.

Abbé du Monastere près de Reims qui porte son nom, mort vers l'an 533 : ' ouvrage réimprimé depuis par les continuateurs de Bollandus au premier jour de Juillet. Comme il a été tiré d'un manuscrit, ' alors ancien de huit cens ans, on n'en peut pas placer l'Auteur, qui étoit du païs, plus tard qu'au IX siécle. Nous croïons même qu'il écrivoit avant qu'Hincmar se fût rendu célebre, ainsi avant 850. Du reste il seroit très-difficile de lui assigner une époque plus autorisée. Tout ce qu'il y a de constant, c'est qu'il étoit fort éloigné du temps où vivoit S. Thierri, comme son ouvrage même en fait foi. C'est de-là même qu'on tire les preuves, que c'est un panegyrique plûtôt qu'une histoire. Telles sont les fréquentes apostrophes de l'Auteur, ses exclamations multipliées, son style étudié et orné, sa maniere d'y parler des faits, qui y sont moins rapportés qu'indiqués.

Boll. 1. Jul. p. 62-64.

Mab. an. l. 3. n. 21.

' C'est néanmoins cette même piece, qui a servi de guide à Flodoard, Auteur du siécle suivant, dans tout ce qu'il dit de S. Thierry, auquel il a consacré un long chapitre de son histoire. Il est arrivé depuis, qu'un Ecrivain postérieur, qui se représente comme un Moine du lieu, profitant et du panégyrique et du commentaire qu'y avoit fait Flodoard, ' en a composé une assez longue legende du Saint, en y faisant ses additions, qui consistent presque toutes en lieux communs et en quelques miracles. Dom Mabillon est le premier qui l'a publiée sur deux manuscrits, l'un de l'Abbaïe de S. Thierri, l'autre de M. du Chesne. Les Continuateurs de Bollandus l'ont ensuite donnée d'après lui, en la joignant au panegyrique, et l'accompagnant de notes et d'une sçavante dissertation préliminaire. Après tout, si cette legende n'a pas plus de perfection, il ne faut pas en être surpris. ' L'Auteur nous avertit lui-même que c'est son premier coup d'essai : *aggredimur publice,* dit-il, *literis infantiæ commendare primordia.*

Flod. l. 2. c. 24.

Mab. act. B. l. 1. p. 614-622. | Boll. ib. p. 64-71.

Mab. ib. p. 615. n. 1.

' En 1632, le P. Vignier Jesuite publia à Paris en notre langue une vie de S. Thierri. Elle parut sous le nom de M. Bailly Abbé de S. Thierry, avec une dédicace à la Reine Anne d'Autriche. Mais ceux qui ont vû l'ouvrage ne disent point où l'Auteur a puisé ce qu'il y rapporte. Ce ne peut pas avoir été dans les deux anonymes qui n'avoient pas encore été tirés de la poussiere, à moins qu'on ne lui eût donné communication des manuscrits. Quoiqu'il en soit, on avoue qu'il n'a pas rendu par-là un grand service à S. Thierri. Aussi

Boll. ib. p. 61. n. 13. 14.

en étoit-il du P. Vignier comme du dernier Anonyme dont on vient de parler. C'étoit apparemment son premier coup d'essai ; car à peine avoit-il alors vingt-huit ans.

On doit encore mettre au nombre de nos Auteurs François, qui ont écrit avant le milieu de ce siécle, ' les deux Moines anonymes de S. Germain des Prés à Paris, qu'Ebroïn leur Abbé, et en même temps Evêque de Poitiers et Archichapellain du Roi Charles, engagea à écrire l'histoire des miracles de S. Germain Evêque de Paris. Ce qui fit naître ce dessein, fut la relation du corps du Saint à son Monastere, d'où l'on avoit été obligé de le transférer ailleurs, pour le soustraire à la fureur des Normans : ce qui se passa en 845 et 846. Mais quoique les deux Ecrivains qu'Ebroïn emploïa, fussent gents de mérite et de sçavoir, il ne jugea pas néanmoins à propos qu'ils publiassent leur ouvrage. Il demeura donc enseveli dans l'oubli, jusqu'à ce qu'Aimoin Moine du même endroit, s'en servit quelques années après pour les deux livres qu'il écrivit sur le même sujet, comme on le dira en son lieu.

Mab. ib. t. 4. p. 105.

S'il ne nous reste rien en entier de ce que ces deux Auteurs écrivirent en cette occasion, il y a ce nous semble, plus d'apparence d'attribuer à l'un d'eux, qu'à tout autre inconnu, l'histoire de la premiere translation de S. Germain, ' qui se fit en 753 ou 754. L'Auteur étoit certainement Moine de S. Germain des Prés, et avoit vêcu quelque temps sous le regne de l'Empereur Charlemagne. Il atteste même, que ce qu'il rapporte de cette translation et des circonstances qui l'accompagnerent, il l'avoit appris de la bouche même de ce Prince, qui s'y étoit trouvé présent, n'aïant alors que sept ans, [1] comme il le suppose. Et c'est pour donner plus d'autorité à sa narration, qu'il entreprend, dit-il, de l'écrire dans les mêmes termes, qu'emploïoit le Prince en la faisant de vive voix. ' Dom Mabillon a cependant cru que cet Anonyme avoit écrit son histoire du vivant de Charlemagne. Mais outre qu'on n'y découvre rien qui le prouve, la suite des miracles que l'Auteur y a ajoutée, insinue le contraire.

p. 95. not. 2.

p. 92. n. 1.

Parmi ces miracles il y en a qu'il ne rapporte que sur la foi

1 Pour que Charlemagne n'eût que sept ans en 754, que se fit la premiere translation de S. Germain, il faudroit qu'il ne fût né qu'en 747, comme Dom Mabillon l'avoit d'abord cru. Mais il a prouvé depuis qu'il étoit né dès 742 : ainsi il devoit avoir douze ans en 754, ce qui est plus vraisemblable.

d'autrui. Il y en a d'autres dont il avoit été lui-même témoin oculaire. Il y en a qui s'étoient opérés tout à coup et en un instant. Il y en a aussi qui ne s'étoient faits que par degrés et à diverses reprises. ' La relation de ces miracles est plus longue dans les manuscrits, que dans presque tous les imprimés. Mais on a jugé à propos d'en retrancher vers la fin, plusieurs qui n'y sont rapportés qu'en abregé. p. 104.

' De toute cette grande histoire Mosander continuateur de Surius, n'a imprimé qu'une partie, au vingt-cinquiéme de Juillet, jour auquel elle se fit. ' Dom Mabillon en a publié beaucoup davantage sur les manuscrits, et en a cependant omis une partie. Son édition est enrichie de notes et de sçavantes observations. ' Les Continuateurs de Bollandus ont cru n'en devoir rien retrancher, et l'ont donnée en son entier, au vingt-huitiéme de Mai, à la suite de la vie du même Saint. ' Jean Jalleri Curé de Villeneuve S. Georges au diocèse de Paris, qui en 1623 publia la vie de S. Germain, traduite en notre langue, comme on l'a dit en son lieu, y joignit une traduction de ce qui se trouve dans Surius de l'histoire de notre Anonyme.

Sur. supp. 25. Jul. p. 594-597.

Mab. ib. p. 92-104.

Boll. 28. Mai. p. 788-796.

Bib. S. Vin. cen

THEGAN,

HISTORIEN.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' THEGAN, ou DEGAN, l'un de nos fidéles Historiens de ce siécle, étoit issu d'une famille noble parmi les François. La nature le favorisa de tous les avantages qui font le bel homme et l'homme de societé. Il étoit de bonne mine, d'une taille avantageuse, d'un port gracieux, et avoit le cœur grand, noble, généreux. Autant il étoit affectionné aux gents de bien, autant il se sentoit d'éloignement pour les autres, et ne pouvoit sur-tout souffrir les superbes qui sortoient de leur état. A ces qualités naturelles il en joignit d'acquises, qui lui donnerent encore un plus grand relief. Comme il avoit beaucoup d'esprit, il fit de grands progrès dans les Letres.

Theg. pr. p. 273-274. | Wal. Str. car. p. 229.

Suivant le témoignage de ceux qui l'ont mieux connu, il y acquit une érudition et une éloquence, qui faisoient l'admiration de son siécle, et devint habile à écrire en vers comme en prose. Tout cela étoit soûtenu par une sagesse et des mœurs encore plus admirables. *Miramur,* lui dit Walafride Strabon dans un de ses poëmes,

Miramur merito Sapientis munera mentis,
Doctrina, mores, carmina, dicta, animum.
Nec minus exterius miramur sancte staturæ
Incrementa tuæ, membra, manus, faciem.

Theg. ib.

' Tel étoit Thegan, lorsqu'il fut fait Chorévêque de Treves. Brower croit que ce fut l'Archevêque Amalaire mort en 814, comme on l'a vû, qui le choisit en cette qualité, pour suppléer à ses fréquentes absences. ' Mais il y a beaucoup plus d'apparence que ce fut Hetti successeur d'Amalaire. Il ne faut qu'avoir attention à la convenance des temps pour n'en pas douter. ' Thegan, quoiqu'homme de Letres et d'une grande lecture, s'occupoit moins à faire montre de sa science, qu'à annoncer les grandes vérités du salut, et à corriger les mœurs des peuples de Treves. Il se montra toûjours zélé partisan de la justice et de ceux qui l'aimoient, et déclara une guerre irréconciliable à l'injustice et à ses fauteurs. On en a toutes les preuves nécessaires dans l'ouvrage qu'il a laissé à la posterité, et qu'il semble n'avoir entrepris, qu'afin de faire connoître, d'une part l'attachement inviolable qu'il avoit pour l'Empereur Louis le Debonaire, injustement persécuté, et de l'autre son horreur pour l'odieuse conduite de ses persécuteurs.

Coin. an. 835. n. 83.

Theg. ib. p. 274.

' On ne doute point que notre Chorévêque ne soit ce Thegambert, qualifié Evêque, qui fit le vingt-cinquiéme d'Octobre 844 à l'Abbaïe de Prom, la cérémonie de la translation des Reliques de S. Chrysanthe et Sainte Darie Martyrs, apportées de Rome par l'Abbé Marcward. Il ne vêcut pas longtemps au de-là de cette époque ; ' puisqu'il n'étoit plus au monde, comme il paroît, lorsque Walafride Strabon, mort en 849, faisoit son éloge en prose, après l'avoir déja fait en vers.

Mab. an. l. 33. n. 8.

Theg. ib.

§ II.

SES ECRITS.

QUELQUE célébre qu'ait été Thegan par son mérite, il est encore plus connu par la petite histoire de l'Empereur Louis le Debonaire que nous avons de lui. ' Il l'écrivit dès le vivant même de ce Prince, comme il est visible par les souhaits de prospérité, qu'il lui fait en la finissant. Il la commence par la généalogie de son Héros, qu'il fait descendre de S. Arnoul, conformément à l'opinion commune, et la conduit ' jusqu'à la vingt-quatriéme année de son empire, 837 de J. C. suivant l'appendice qu'en a publié M. Lambecius. Thegan l'a écrite en forme d'annales, et d'une maniere fort succinte. La sincerité et la bonne foi avec lesquelles il l'a faite, font regretter qu'il ait si fort abregé sa matiere. Il ne laisse pas néanmoins de nous y donner une connoissance des principaux évenements de la vie de son Héros ; et quelque brieveté qu'il y ait affectée, il a réussi cependant à nous donner un ouvrage curieux, et qui a mérité l'estime de tous les bons connoisseurs.

Theg. c. 58.

Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 392.

' Il est vrai, comme l'avoue Walafride Strabon, l'un de ses meilleurs amis, que Thegan a exécuté son dessein avec plus de naïveté que de politesse, plus de candeur que d'éloquence. Il est encore vrai, qu'il y a glissé des traits un peu vifs et trop animés. Mais, ajoûte aussi-tòt Strabon, il faut l'attribuer à son attachement pour ce très-chrétien Empereur, à son grand zéle pour la justice, à l'indignation qu'il avoit conçue contre certaines personnes qui ne méritoient pas de ménagement. ' Il s'agit ici de quelques Evêques que le Prince avoit tirés d'une basse condition, et qui se voïant élevés à l'Episcopat, ne pensoient qu'à imprimer de la terreur, à se faire des adulateurs, à élever leurs proches aux premieres dignités par toutes sortes de voïes. Ce sont ces personnes que Thegan n'épargne pas : ' de quoi toutefois un Moderne ne peut s'empêcher de le blàmer. [a] Il veut aussi qu'en d'autres occasions, il ait trop légerement ajoûté foi aux bruits que les partisans de Lothaire répandoient, pour faire valoir la qualité qu'ils lui donnoient de seul successeur de l'Empereur son pere. Mais c'est ce qu'il seroit fort difficile de justifier, quand même on auroit vêcu de ce temps-là.

Theg. pr. p. 274.

p. 279. c. 20.

Coin. an. 840. n. 29.

[a] an. 835. n. 83.

' Il semble que ce fut Strabon qui publia d'abord la petite

Theg. pr. p. 274-275.

histoire de Thegan. Il est au moins vrai, que presque aussitôt après la mort de l'Auteur, il la divisa en 58 chapitres, telle que nous l'avons aujourd'hui, et qu'il y mit la courte préface qui se lit à la tête. M. Pithou est le premier qui ait fait imprimer cet ouvrage. Il lui a donné rang entre les douze Historiens contemporains qui furent mis sous la presse en 1588, puis en 1594. ' Du Chesne le fit ensuite entrer dans le second volume de sa grande collection, d'où M. Kulpis l'a fait depuis passer dans la sienne, qui parut à Strasbourg en 1685. ' M. Cousin Président en la Cour des Monnoïes, nous en a donné une traduction Françoise, entre les autres Historiens qu'il a traduits pour former son histoire de l'Empire d'Occident, imprimé à Paris en 1684 et 1689.

Du Ches. t. 2. p. 273-285.

Cousin, his. de l'emp. t. 1. p. 138-180.

' Depuis les éditions de Pierre Pithou et d'André Du Chesne, M. Lambecius a déterré dans un manuscrit de la bibliothéque imperiale, une addition à cette histoire de Thegan, qui est de la même main que le corps de l'ouvrage, et qui contient le récit abregé de ce qui se passa la vingt-troisiéme année et la suivante de l'empire de Louis le Debonaire. Cette addition, que M. Lambecius a publiée, ne contient rien de bien remarquable sur la premiere année, que la mort de Wala, et la translation du corps de S. Castor, par Hetti Archevêque de Treves. Mais comme ce Prélat y est qualifié Bienheureux, ce qui marque qu'il étoit mort au temps de cette addition, quoique l'on sçache d'ailleurs qu'il vêcut au delà de 849, on en pourroit inférer, qu'elle n'est pas l'ouvrage de Thegan. L'Auteur nous y apprend sur la seconde année, que l'Empereur Louis aïant médité de faire un voïage à Rome, en fut détourné par la nouvelle d'une irruption des Normans. ' L'Editeur de l'addition observe, que son manuscrit, au lieu de l'année XXIII du regne de l'empire de Louis, comme il se lit à la fin des imprimés, porte l'année XXII : ce qui est confirmé par les deux années suivantes que contient l'addition.

Lamb. ib. p. 391. 392.

p. 391.

' Dom Martene et Dom Durand aïant trouvé dans un ancien manuscrit de S. Jean de Florence une letre sous le nom d'un Thegan, l'ont publiée comme appartenant à notre Historien. Elle est adressée à l'Evêque Hatton, qui sans doute n'est autre que Hetton Evêque de Basle et Abbé de Richenou, dont nous avons donné l'histoire. On sçait par les poëmes de Walafride Strabon, que Thegan avoit de grandes relations

Mart. am. coll. t. 1. p. 84.

dans ce Monastere. Il dit à Hatton, que pensant depuis long-temps à lui donner quelques marques de sa reconnoissance pour les bontés dont il le combloit, il n'avoit rien trouvé qu'il jugeât lui devoir être plus agréable, que quelque ouvrage des Peres. C'est pourquoi il lui envoïoit un écrit d'Alcuin adressé autrefois à l'Empereur Charles. Thegan ne fait que désigner cet ouvrage ; mais on voit par la maniere qu'il en parle, que c'étoit le traité sur la foi de la Trinité. Il finit sa letre par quatre vers élegiaques, où il fait des vœux pour la prosperité d'Hatton. L'on ne sçauroit précisément dire pourquoi il lui donne les titres de Duc et de Consul avec celui d'Evêque : à moins que ce ne soit en conséquence des ambassades dont Hatton fut chargé. (II.)

L'ASTRONOME,

Historien.

C'est ainsi qu'on est convenu de nommer cet Ecrivain, parce d'une part qu'on ignore son véritable nom, ' et de l'autre qu'il passoit pour habile dans l'Astronomie. Il paroît effectivement par l'ouvrage qu'on a de lui qu'il en avoit fait une étude particuliere, et qu'il la cultiva jusqu'à la fin de ses jours. Non seulement il est attentif à rapporter dans le cours de son histoire les cométes, les éclipses et les autres phénomenes arrivés de son temps; mais il a encore soin de ne décrire presque point de grands événements, qu'il ne marque quelles étoient alors les positions du ciel. ' Il passa une partie de sa vie à la Cour sous l'empire de Louis le Debonaire, et y exerça quelque charge. Il y étoit encore les dernieres années du regne de ce Prince ; et il semble qu'il se trouva même à sa mort. Son ouvrage nous fournit encore des preuves, que l'Auteur avoit quelquefois des conférences avec le même Prince sur les matieres d'Astronomie, qui faisoient, comme on l'a vû, les délices de l'un et de l'autre.

(Astr. an. 837. — pr. p. 287 | an. 837. 840.)

' Quoique notre Historien dans ses observations astronomiques paroisse desabusé de la vanité de l'Astrologie judiciaire, il ne laisse pas quelquefois de passer de l'Astronomie à cette science conjecturale. ' Mais il ne s'étoit pas tellement appliqué à ces sciences, qu'il n'eût donné quelque temps à la lec-

(an. 837-840. — pr. p. 286.)

ture des Historiens des bons siecles. Ce sont ceux-là qu'il se proposa d'imiter dans la vie de l'Empereur Louis le Debonaire, qu'il entreprit d'écrire, peu de temps après la mort de ce Prince, et qu'on nous a conservée. S'il n'a pas été assés heureux pour bien copier ses modéles, on peut dire au moins qu'il a réussi à nous donner une histoire exacte, fidéle et aussi bien circonstanciée qu'aucune autre qui nous reste de ce temps-là. Il étoit fort en état, comme l'on vient de le voir, de bien exécuter son dessein. Outre qu'il étoit homme d'esprit, de jugement, de sçavoir, il s'étoit trouvé lui-même sur le grand theâtre, où s'étoient faits la plûpart des personnages dont dont il nous a laissé la description.

Il commence son histoire, où il suit la méthode des Annalistes, par la naissance de son Héros, et la conduit jusqu'à ses
p. 287. funérailles inclusivement. Ce qu'il dit jusqu'au temps que Louis succéda à Charlemagne son pere dans la dignité impériale, il avoue l'avoir appris d'Adhemar, c'est-à-dire d'Eginhard, qui avoit été élevé avec ce Prince. Pour le reste, il assure qu'il en a été lui-même témoin oculaire. Il passe légerement sur les dix-sept premieres années ; et ce n'est qu'à l'an 796 qu'il commence à développer les événements qu'il rapporte. Et il le fait de maniere, que son ouvrage conservant le mérite chronologique d'annales, ne retient presque rien de leur secheresse et de leurs autres desagréments. Il y parle tout à la fois et en Politique et en Historien. En y détaillant les faits, il a soin le plus souvent d'en montrer l'origine, les liaisons, les suites, et d'y joindre des réflexions aussi solides que judicieuses.

On apperçoit partout des marques de son attachement sincere pour le Prince dont il écrit l'histoire. Il s'y est particulierement attaché à faire connoître ses vertus chrétiennes et morales ; et la maniere dont il l'exécute, montre qu'il étoit lui-même un grand homme de bien. Lorsqu'il a occasion de parler des enfants du Prince revoltés contre leur pere, et des personnes de marque qui entrerent dans leur faction, il le fait toûjours avec respect ; mais sans pallier leur crime, et rien diminuer de la force de la vérité de l'histoire.

Son style approche beaucoup de celui d'Eginhard, et nous paroît meilleur que celui des autres Historiens de son siecle. Il s'y rencontre pourtant, il faut l'avouer, quelques endroits un peu obscurs, qui demandent une certaine attention, pour

qu'on en puisse bien saisir le sens. La petite préface qu'il a mise à la tête de son ouvrage, est d'un fort bon goût pour le temps, et prévient en plus d'une maniere en faveur de l'Historien.

L'Interpolateur d'Aimoin l'Historien a fait entrer l'ouvrage de notre Astronome dans le sien, après y avoir fait quelques changements, et y avoir inseré des diplomes, qui y sont visiblement hors d'œuvre. Il finit son quatriéme livre par les dernieres lignes de la préface de l'Astronome, et emploïe les dix-neuf premiers chapitres de son cinquiéme livre à rapporter le corps de l'histoire, avec les altérations et additions qu'on vient de marquer.

' En 1584 Juste Reuber fit entrer dans son recueil d'anciens Ecrivains qui traitent des Empereurs d'Allemagne, non l'ouvrage entier de l'Astronome, ainsi que la plûpart des Bibliothécaires l'ont avancé, et que le titre le porte, mais seulement une partie qu'il a jointe aux annales de Pepin, de Charlemagne et de Louis le Debonaire, comme en faisant une suite naturelle. Ce qu'il en a publié, commence à l'année 829, et se trouve dans son édition commencer sous l'an 828, et à la page 53. Ce qui suit, est le texte de l'Astronome, mais avec diverses transpositions et altérations.

Reub. vet. Scri. p. 53-66.

Au bout de quatre ans M. Pithou l'inséra en entier dans sa collection, dont on a parlé à l'article de Thegan. ' Marquard Fréher en grossit depuis son recueil d'Historiens de France ; mais son édition n'est point correcte, y aïant quelques lacunes et additions étrangeres. La meilleure de toutes ' est celle que Du Chesne en donna en 1636 parmi ses Historiens originaux. Celle-ci est faite sur deux manuscrits, l'un fort ancien de la bibliothéque de M. de Thou, l'autre d'une main plus récente, appartenant à M. Alexandre Petau. ' Nous avons une traduction françoise de l'histoire de notre Astronome, faite par M. Cousin, et insérée à la suite de celle de Thegan dans son recueil d'Historiens de l'Empire d'Occident. ' M. Lambecius parle d'un excellent manuscrit, qui contient le texte original de l'Astronome, à la suite de la vie de Charlemagne par Eginhard, sans qu'il y ait de séparation entre l'un et l'autre, Ce manuscrit que l'on garde dans la bibliothéque de l'Empereur, paroît être du temps de Lothaire I, ou au moins de Louis II petit-fils de Louis le Debonaire, et par conséquent bien proché du temps de l'Auteur. Si l'on réïmprime jamais ce morceau d'histoire, il sera important de le conférer à ce manuscrit.

Freh. his. fr. t. 2. p. 445-476.

Du Ches. t. 2. p. 286-320.

Cousin, his. de l'Emp. t. 1. p. 181-316.

Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 328.

p. 327. 401. ' Le même M. Lambecius avoit d'abord voulu faire honneur à notre Historien des Annales, qui de l'aveu des meilleurs Critiques, appartiennent à Eginhard, et que Reuber a jointes en partie à l'ouvrage de l'Astronome. Mais il a absolument changé d'opinion dans la suite. ' M. Fabricius ne laisse pas cependant de qualifier notre Astronome Auteur de ces Annales. Ce sentiment au reste ne paroît avoir d'autre fondement que la confusion que Reuber a mise entre l'un et l'autre, en les joignant ensemble, pour n'en faire qu'un seul et même ouvrage.

Fab. bib. lat. l. 3. p. 963.

FROTHAIRE,

Évêque de Toul.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Frot. ep. 10. 'FROTHAIRE fut mis en sa jeunesse au Monastere de Gorze à trois lieues de Metz, où il reçut son éducation. ' Il devint depuis Abbé de S. Evre à Toul, et conserva toute sa vie beaucoup d'affection pour cette Abbaïe. Le soin qu'il prit de la bien gouverner, lui fraïa la voïe à l'Episcopat. Le Siege de Toul étant venu à vaquer, Frothaire fut élu pour le remplir. Quelques Auteurs mettent son ordination dès l'an 804 ; mais il y a plus de vraisemblance à ne la placer qu'en 813. Elle se fit le vingt-deuxiéme de Mars dans le Concile qui se tenoit alors à Reims. Wlfaire Archevêque du lieu en fit la cérémonie, en l'absence d'Amalaire de Treves Métropolitain de la province, qui étoit alors en ambassade à Constantinople. Frothaire devenu Evêque en soutint dignement la qualité, et en remplit saintement le ministere. ' On voit par ses letres combien il fut soigneux de rétablir, orner, décorer les Eglises.

Mab. an. l. 28. n. 11 | Cal. his. de Lor. t. 4. app. p. 128.

Frot. ep. 20. 22.

Il est hors de doute, qu'il ne prit pas moins de soin des temples vivants du Saint Esprit, les fidéles de son diocèse, dont le salut étoit confié à sa sollicitude pastorale. ' C'est ce qui le faisoit gémir de se voir obligé de porter ailleurs son attention. L'Empereur Louis le Debonaire l'aïant chargé de la

ep. 11.

conduite de quelques nouveaux bâtiments, qu'il avoit dessein de faire ajoûter à son Palais d'Aix-la-Chapelle, en quoi l'on voit que Frothaire étoit habile en architecture, notre Prélat n'oublia rien auprès des Ministres du Prince, pour se faire décharger d'une telle commission. Il étoit résolu, si l'on continuoit à le tenir ainsi éloigné de son cher troupeau, de se démettre de l'Episcopat. ' Il fit voir dans les calamités publiques quelle étoit la grandeur de sa foi. Il vouloit qu'en ces occasions on eût recours à Dieu par le jeûne, les prieres publiques, la pénitence dans le sac et la cendre. C'est ce qu'il fit pratiquer nommément en un temps de peste, et dans un ravage extraordinaire que les loups firent dans son diocèse. ' Mais pour ne pas tenter Dieu, il ne laissa pas en s'adressant à lui, de mettre en usage les moïens que la prudence peut suggerer en cette sorte de rencontres. Il fit donner la chasse à ces bêtes farouches, et réussit en peu de temps à en exterminer deux cents quarante.

ep. 26.

ep. 20.

' En 821 Frothaire assista au Concile de Thionville. Du reste on ne le voit point paroître en d'autres assemblées, qui étoient alors si fréquentes : ' sinon à celle qui se tint au même endroit en 835, pour faire le procès aux Evêques qui avoient trempé dans la révolte de Lothaire et de ses freres. On juge par-là que notre Prélat demeura toûjours fidéle à l'Empereur Louis. ' Il se trouva cependant après la mort de ce Prince en 840 au Parlement d'Ingelheim, où Ebbon Archevêque de Reims déposé au Concile de Thionville, cinq ans auparavant, fut solemnellement rétabli. ' Il fut aussi apparemment un des Evêques qui composerent le Concile indiqué à Maïence pour l'année 829 ; puisqu'Hetti son Métropolitain devoit s'y trouver avec ses Suffragans. ' Frothaire mourut le vingt-deuxiéme de Mai 848, après un Episcopat de trente-cinq ans, et fut inhumé dans le cimetiere de l'Abbaïe de S. Evre, où il avoit rétabli la discipline réguliere douze ans auparavant.

Cal. ib. t. 1. p. 630.

Conc. t. 7. p. 1697.

Cal. ib. p. 635.

Bal. capit. t. 1. p. 660.

Cal. ib. t. 4. p. 129 Mab. ib | 1. 31. n. 46.

§ II.

SES ECRITS.

' On nous a conservé de Frothaire un recueil de trente-une letres ; mais dont il y en a dix qui ne lui appartiennent pas. Quoiqu'elles ne soient pas fort intéressantes en elles-mêmes, elles ne laissent pas de contenir plusieurs choses

Du Ches. t. 2. p. 712-723.

qui peuvent servir à l'histoire de ce temps-là. C'est dans cette vûe que Du Chesne les a publiées parmi ses monuments historiques, après les avoir tirées de vieux parchemins, qui s'étoient trouvés à Chartres. Cette édition est l'unique que nous en aïons, et ne paroit pas entiere ; puisque l'Editeur avertit à la fin de la derniere letre qui est imparfaite, que la suite manquoit dans le manuscrit.

Outre le secours qu'on peut tirer de ces letres pour l'histoire de France en général, on y découvre en particulier plusieurs circonstances de la vie de l'Auteur ; et l'on a pû s'appercevoir que nous en avons emprunté la plûpart des traits qui sont entrés dans son éloge. On y en peut encore remarquer beaucoup d'autres, qui regardent son caractere bienfaisant, sa compassion et sa charité pour ses diocesains, son amour pour ses devoirs, sa fermeté à soûtenir les droits et les prérogatives de son Eglise, son attention à en défendre les biens temporels, son attachement pour son Prince, ses liaisons avec les premiers officiers et les grands Seigneurs de la Cour, à qui sont adressées plusieurs de ces letres.

Il y en a une à l'Empereur Louis; une autre à l'Imperatrice Judith sa femme; quatre à Hilduin Archichapellain du Palais; quatre à Gerungue, qui avoit une charge considérable à la Cour; une autre à Hugues fils naturel de Charlemagne, alors Moine à Charroux, comme on l'a vu ailleurs. Presque toutes les autres sont écrites à des Evêques, tels qu'Hetti de Treves, Drogon de Metz, ou à des abbés. Frothaire fait revivre dans les inscriptions de la plûpart de ces letres, les titres pompeux et affectés, en usage au VI et VII siecle. Son style est sans aucun art, même un peu grossier et chargé de mots barbares.

Frot. ep. 13. Parmi les dix letres qui ne sont pas de Frothaire, ' il s'en présente d'abord une, qui porte le nom d'un abbé nommé Wicard à qui notre Prélat adresse la dix-neuviéme des siennes, pour le prier de lui envoïer à Aix-la-Chapelle trois voitures de vin de Baune, d'où apparemment le Monastere de cet Abbé n'étoit pas éloigné. Wicard dans sa letre remercie Frothaire, tant en son nom qu'au nom de sa communauté, de leur avoir envoïé la vie et les Reliques de S. Evre.

ep. 13. ' La letre suivante, qui est la troisiéme, appartient à S. Aldric Archevêque de Sens, comme on l'a dit à son article. ' La
ep. 15-17. quinziéme et les deux suivantes sont écrites au nom de l'E-

glise de Sens, l'une à Hilduin, l'autre à Eginhard, et la troisiéme à l'Imperatrice Judith, touchant les difficultés qui se rencontroient dans l'élection d'un Archevêque, à la mort de Jeremie en 828.

' Il y en a deux autres, la vingt-cinquiéme et la vingt-huitiéme, qui sont d'HETTI Archevêque de Treves, et adressées l'une et l'autre à Frothaire pour lui donner divers avis, en conséquence de la charge d'Envoïé du Prince, qu'exerçoit HETTI. ' C'étoit un Prélat de grande naissance et d'un merite distingué. Il avoit pour frère Grimold Abbé de S. Gal, Archichapellain de Louis Roi de Germanie, et pour sœur Varentrude Abbesse de Palz. D'abbé de Medelloc il fut élevé en 814 sur le Siege archiépiscopal de Treves, ' qu'il remplit jusqu'en 847, selon quelques-uns, ou plutôt jusqu'en 851. [a] Il assista à divers Conciles, dont les principaux sont ceux de Thionville en 822 et de Maïence en 829, ' et se trouva présent avec plusieurs autres Prélats à la mort de l'Empereur Louis le Debonaire. ' HETTI eut pour successeur dans le Siege de Treves, Thietgaud son neveu, qui causa de grands troubles dans la suite.

ep. 25. 28.

Mab. an. l. 34. n. 35 | Gal. his. de Lor. t. 1. p. 617.

Mab. ib. l. 33. n. 60 | l. 34. n. 35. [a] Bal. capit. t. 1. p. 625-653.

Astr. an. 840.

Mab. ib.

' La vingt-septiéme letre appartient à JEREMIE Archevêque de Sens, qui l'adresse à notre Prélat, pour le prier de lui envoïer du sel, qui se trouvoit fort rare à Sens cette année-là, à cause des pluies fréquentes. Nous ne sçavons point s'il nous reste d'autres monuments de cet Archevêque, ' qui succeda à Magnus ou Magnon en 818, et mourut sur la fin de l'année 828. On croit qu'il avoit eté moine de S. Riquier, puis Abbé de Sainte Colombe à Sens même, où il fut enterré. ' Il est au moins certain qu'il fut le Réformateur des Monasteres de sa ville archiépiscopale. Outre la dignité de Métropolitain, ' il se vit honoré de la charge d'Envoïé du Prince, qu'il exerça avec le Comte Donat. Sur la fin de l'an 825, ou au commencement de l'année suivante, ' l'Empereur Louis le Debonaire l'envoïa à Rome avec Jonas d'Orleans, en qualité de son Ambassadeur, porter au Pape Eugène II le résultat du Concile de Paris sur les Images, auquel il y a toute apparence que Jeremie eut beaucoup de part. ' Le témoignage que l'Empereur lui rendit en cette occasion, nous donne une grande idée du mérite de ce Prélat, qu'il représente comme un homme aussi instruit des saintes Letres, qu'exercé dans la dispute.

Frot. ep. 27.

Mab. ib. l. 28. n. 84.

l. 29. n. 35.

Bal. ib. p. 743.

Par. syn. p. 155.

p. 154.

Frot. ep. 29. 30.

' Les deux dernieres letres entre les dix qui se trouvent imprimées avec celles de Frothaire, sans être de ce Prélat, lui sont néanmoins adressées par ALBERIC Evêque de Langres, ' qui paroît avoir tenu ce Siége depuis 817 jusqu'en 838 au moins, qu'il se trouva à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle. Il étoit comme Jeremie dont on vient de parler, un des Envoïés du Prince; et son inspection s'étendoit dans les trois provinces de Lyon, de Tarantaise et de Vienne. Ses deux letres au reste sont peu de chose. L'une regarde l'ordination d'un Clerc, et l'autre quelque différend entre lui et Frothaire, au sujet de la dépendance d'un village.

Mab. ib. l. 28. n. 73. 74 | Bal. ib Coin. an. 838. n. 116. Gall.chr.t. 4. p. 529-531.

Du Ches. ib. p. 723-725.

' A la suite des letres de Frothaire, Du Chesne en a fait imprimer trois autres, qui ne sont guéres plus intéressantes que celles dont on vient de parler, si toutefois on en excepte la troisiéme. Les deux premieres sont écrites à l'Empereur Louis le Debonaire : l'une par un Prêtre nommé ATTOTAN qui lui demande justice des mauvais traitements qu'il avoit reçus et soufferts assés long temps de quelques particuliers; la seconde par un Saxon fils d'un nommé Richart, qui reclame l'autorité du Prince pour rentrer dans ses biens, que les Saxons idolâtres avoient envahis en haine de la Religion chrétienne. La troisiéme est adressée à Louis Roi de Germanie par l'Eglise de Maïence, pour lui demander le rappel d'Otger ou Otgaire son Archevêque, exilé depuis plusieurs années en punition d'avoir trempé dans la révolte de Lothaire.

Cal. ib. t. 4. app. p. 301-303. 484. 485.

Revenons à Frothaire. ' On a de lui deux chartes en faveur de l'Abbaïe de S. Evre, dont l'une est remarquable, et peut-être un des plus anciens monuments où l'on trouve des vestiges de ces hommages singuliers qui devinrent si communs dans les siecles du bas âge. Pour reconnoissance des donations que Frothaire avoit faites à ce Monastere, il veut que les Moines donnent tous les ans à l'Evêque un repas au jour de la fête de S. Evre, avec un cheval de la valeur de trente sols, ou le prix en especes, un bouclier, une lance, deux cuirs, deux cilices, c'est-à-dire deux surtouts, et en temps de guerre une charrette attelée de bœufs. Il faut se souvenir que nos Evêques étoient alors guerriers.

ALTFRIDE,

Évêque de Mimigerneford.

ALTFRIDE, qu'il ne faut pas confondre avec un Evêque d'Hildesheim de même nom et de même temps, fut le troisiéme Evêque de Mimigerneford, plus connu depuis sous le nom de Munster. Il succéda dans ce siege à Gerfride mort le douziéme de septembre 839, et le remplit environ neuf ans et demi. En 841 peu de temps après qu'il eut été élevé à l'Episcopat, il se vit chargé de l'administration de l'abbaïe de Werden, qui bien que située au diocèse de Cologne, étoit alors alternativement gouvernée par les Evêques de Mimigerneford et d'Halberstat. On ignore le détail des actions de notre Prélat. Seulement on sçait qu'il mourut en odeur de sainteté, comme l'atteste l'épitaphe suivante, et qu'il fut enterré avec ses prédecesseurs dans l'abbaïe de Warden. Sa mort arriva le XXII jour d'Avril 849.

Mab. act. B. t. 5. p. 261.

Voss. his. lat. l. 2. c. 35. p. 101. 1.

Coin. an. 841. n. 17.

Mart. voï. lit. t. 2. p. 235. 236.

Boll. 26. Mar. p. 629. n. 8.

EPITAPHE.

Altfridus tumulum Præsul sibi vindicat istum,
Pneuma Creatori dans, cinerem cineri.
Obiit in decimis maij pater iste calendis,
Cujus nos sacris protegimur meritis.

Mart. ib.

On a de ce pieux Evêque la vie de S. Ludger, premier Evêque du Siege qu'il occupa lui-même après lui. Altfride l'écrivit à la priere des Moines de Werden, auxquels il l'adresse par une petite préface. Il paroît par-là qu'il n'y mit la main au plutôt qu'en 841, lorsqu'il eut pris le gouvernement de cette abbaïe. Il y avoit alors plus de trente ans que Saint Ludger n'étoit plus au monde. Cela n'empêche pas néanmoins qu'on ne doive regarder cette vie comme un ouvrage très-authentique et écrit d'origine. L'Auteur assure en effet, qu'il n'a pas à la vérité été témoin de ce qu'il y rapporte, mais qu'il ne le fait que sur le témoignage de personnes respectables, qui avoient mieux connu le Saint dès son enfance: tels qu'étoient l'Evêque Hildigrin son frere, Herburge leur sœur Reli-

Leib. Scri. Bruns. p. 85.

gieuse, Gerfride neveu du Saint et son successeur, et trois de ses prêtres qu'il nomme. Quant aux miracles qu'il a joints à l'histoire de la vie, il en avoit été lui-même témoin en partie, et avoit appris les autres par des voïes certaines.

Voss. ib | Dup. 9. sie. p. 667.

Leib. ib.

La maniere dont Altfride s'exprime ici, suffit seule pour détruire ' l'opinion de quelques Sçavants qui croient que notre Prélat n'a écrit que d'après Orthegrin ou Othelgrin, qu'ils ne distinguent point d'Hildigrin, quoiqu'ils le supposent simple Moine de Werden. ' Ce n'est point sur l'écrit d'Hildigrin, qu'Altfride a travaillé, mais sur ce qu'il en avoit appris de vive voix, *sed auditu didici*. L'erreur de ces Sçavants est venue de ce qu'ils ont pris pour l'ouvrage d'Hildigrin, ' celui d'un Moine de Werden, qui retoucha et augmenta l'écrit de notre Prélat, quelques années après sa mort : ce que fit encore dans la suite un autre Anonyme, dont l'ouvrage se trouve dans Surius. Mais Hildigrin contemporain d'Alcuin ne seroit pas tombé à son égard, s'il étoit Auteur de l'écrit qu'on lui suppose, dans l'anachronisme où est tombé ce premier Anonyme, en le supposant encore au monde à la mort de S. Ludger en 809. ' C'est sur ces raisons et quelques autres, que les Critiques qui sont venus depuis, reconnoissent constamment Altfride pour Auteur de la premiere vie de S. Ludger.

Mab. an. l. 27. n. 69.

Ib | act. B. t. 5. p. 15. n. 1 | Boll. ib.

Voss. ib.

Boll. ib. p. 626-652.

Mab. ib. p. 15-35.

Leib. ib. p. 85-100.

' Vossius parle d'une édition de cet ouvrage faite en 1615 chés Quentel Imprimeur à Cologne; mais personne ne paroît l'avoir connue que lui. ' La premiere que nous en connoissions, est celle que publia Henschenius en continuant le recueil de Bollandus. Il la donna sur trois manuscrits, dont l'un avoit autrefois appartenu à l'Abbaïe de Werden, et mit à la tête de longues et sçavantes observations préliminaires, avec des notes dont il accompagna le texte de l'Auteur. ' C'est sur cette édition que Dom Mabillon a fait entrer l'ouvrage dans le V volume de sa collection d'actes des Saints, en y joignant de nouvelles remarques. ' Depuis, M. de Leibnitz en aïant recouvré un très ancien manuscrit, plus entier que ceux des autres Editeurs, a fait reïmprimer l'écrit d'Altfride parmi les Historiens originaux du Duché de Brunswick, qu'il publia à Hanauvre en 1707. La vie de S. Ludger dans cette derniere édition, est plus ample à la fin, d'un chapitre entier, que dans les précedentes. Le sçavant Editeur a eu soin de marquer les variantes au bas des pages.

Bib. S. Vin. cen.

' Ce que Brower fit imprimer à Maïence chés Jean Albin

en 1616, sous le titre de vie de S. Ludger, est l'ouvrage du
premier Anonyme, qui a travaillé sur Altfride; ' et ce qu'on Sur. 26. Mar. p. 384-409.
en a dans la premiere édition de Surius, est le travail du se-
cond Anonyme.

WALAFRIDE STRABON,

Abbé de Richenou.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' WALAFRIDE, surnommé STRABON ou STRABE, Wal. Str. car. p. 224. 1. 226. 1.
parce qu'il étoit louche, nâquit l'an 807, d'une famil-
le obscure, mais dont il devint un illustre ornement. ' On Mab. an. l. 29. n. 72.
ignore le lieu précis de sa naissance; quoiqu'on ne doute point
que ce ne fut en Allemagne, ' comme il l'assure lui-même. Il Wal. Str. ib. p. 210. 2.
vint au monde avec un génie heureux, et d'autres grandes
dispositions pour les Letres, au moïen de quoi il y fit dès sa
premiere jeunesse un progrès merveilleux. ' Il n'avoit que 229. 1. 230. 2.
quinze ans, qu'il réussissoit à faire des vers qui méritoient l'ap-
probation du public, ' et à peine avoit-il atteint l'âge de dix- 212. 1. 230. 1. 2.
huit ans, qu'il étoit déjà en relation avec les Sçavants du pre-
mier ordre.

' Il fut élevé à l'Abbaïe de Richenou près de Constance, [1] où p. 224.
il embrassa la vie monastique, et fit ses premieres études. ' Il p. 213. 214. 218.
y eut pour Maîtres Tatton et Wettin dont il rehausse le mé-
rite et le sçavoir. ' De l'Ecole de Richenou il passa à celle de p. 231. 1.
Fulde, et prit quelque temps des leçons du célébre Raban
Maur. ' On croit même que ce fut-là qu'étudiant la Théolo- Boll. 4. Feb. p. 506. n. 24.
gie et l'histoire, il travailla aux Annales qui portent le nom de
ce monastere, et qu'il recueillit les monuments des Peres,

1' Quelques Ecrivains ont prétendu que Walafride Strabon avoit été d'abord Moine, Pez, anec. t. 1. par.
puis Doïen de l'Abbaïe de Saint Gal, d'où il auroit été ensuite tiré pour gouverner en 3. p. 622. 625.
qualité d'Abbé celle de Richenou. ' Mais c'est ce qui se trouve sans fondement, comme p. 658.-671.
d'autres l'ont montré. ' C'est encore avec moins de vraisemblance, que Trithéme suivi p. 660 | Boll. ib. n.
de quelques autres modernes, ont voulu distinguer deux Walafrides Strabons : l'un Abbé 22 | Trit. chr. hir. t.
de S. Gal, qui auroit vécu dès la fin du VII siecle, l'autre Moine de Fulde et disciple de 1. p. 31 | scri. c.
Raban plus d'un siecle après. 246. 269.

Woss. his. lat. l. 2. c. 33. p. 96. 2.

dont il se servit ensuite pour composer la glose ordinaire. ' Le séjour qu'il fit à Fulde a donné lieu à quelques Auteurs de croire qu'il en avoit été moine.

Mab. ana. t. 4. p. 332. 335 | Rab. M. car. p. 229. 2.

an. l. 32. n. 62.

Après que Walafride s'y fut perfectionné dans les sciences, ' il retourna les enseigner à Richenou. On vit alors l'Ecole de cette maison reprendre un nouveau lustre. Ermanric qui y étudia sous ce nouveau Modérateur, dit qu'il réunissoit en sa personne tout le sçavoir des Sophistes à une grande droiture et une plus grande simplicité de vie. ' Au bout de quelques années Rudhelme Abbé du Monastere, étant mort, Strabon fut élu pour remplir sa place. Son élection se fit en 842, lorsqu'il n'avoit encore que trente-cinq ans. On ne nous apprend point ce qu'il fit pendant son gouvernement : sinon qu'il continua toûjours à cultiver les Letres, ' qui faisoient ses plus cheres délices. [a] Goldast a cru sur quelques pieces manuscrites, qu'il avoit entre les mains, que le trop d'application qu'y donna Walafride, lui fit négliger les affaires de son Monastere, qui en souffrirent un grand déchet, et qu'en consequence il fut expulsé ' de sa maison. Ce fut apparemment en cette occasion, que notre Abbé se trouva dans la nécessité dont il fait une triste peinture à Raban son ancien Maître. ' Un autre moderne suppose au contraire, que Strabon gouverna Richenou avec beaucoup de prudence, témoins, dit-il, les constitutions qu'il fit pour en regler l'administration.

Wal. Str. ib. p. 230.

[a] Gold. rer. alla. t. 2. par. 1. p. 12.

Boll. ib. n. 23 | Wal. Str. ib. p. 231.

Pez, ib. p. 638.

Si Walafride en fut expulsé, comme on le suppose, il y fut rappelé dans la suite. ' Il est certain qu'il y exerçoit la charge d'Abbé, lorsque Louis Roi de Germanie, le députa vers Charles le Chauve son frere. ' Strabon mourut en France dans le cours de son ambassade, le dix-septiéme de Juillet 849, jour auquel son nom est marqué dans le Necrologe de l'Abbaïe de S. Gal. Il n'avoit alors que quarante-deux ans, ou tout au plus quarante-trois commencés. ' L'épitaphe suivante que Raban Maur consacra à sa mémoire, donne à juger que son corps fut porté à Richenou, et qu'il y fut inhumé.

Mab. ana. ib. p. 332.

Herm. chr. p. 305 | Mab. an. l. 32. n. 82.

Rab. M. ib.

EPITAPHE.

Noscere quisque velit, tumulo hoc quis conditus extet,
Perlegat hunc titulum, omnia sicque sciet.
Ergo Walachfredus tumulatus sorte quiescit,
Presbyter et Monachus ingenio hic validus.

Abbas cœnobij hujus, custosque fidelis,
  Hic fuerat caute dogmata sacra legens.
Nam docuit multos, metrorum juri peritus
  Dictavit versus, prosa facundus erat.
Invitans instanter oves ad pascua Regis :
  Distribuit dulcem fratribus ore salem.
Moribus ipse probus, virtutum exempla reliquit :
  Discipulis Pastor, plebis et almus amor.
Mors fera sed juvenem hinc rapuit, damnumque ferebat
  Multis, sed Christus hunc tulit ad superos.
Quisquis hunc titulum recitas, pro hoc posco fideles,
  Funde preces Christo, sicque places Domino.

Cette épitaphe, quoique pleine de fautes, nous donne une grande idée du mérite et du sçavoir de Walafride. Il étoit effectivement tel qu'elle nous le represente; et ceux qui l'ont mieux connu, lui rendent le même témoignage. On s'apperçoit sans peine en lisant ses ouvrages, et particulierement ses poësies, qu'il avoit un fonds d'érudition tant profane que sacrée, et que les bons Auteurs de l'antiquité ne lui étoient pas inconnus. On y voit aussi qu'il étoit en relation avec la plûpart des gents de Letres de son temps : Agobard de Lyon, Raban Maur, Thegan Chorévêque de Treves, Ebbon Archevêque de Reims, Modoin d'Autun, Gothescalc et autres. Les pieces qu'il adressa à Louis le Debonaire, à l'Impératrice Judith et au jeune Prince Charles leur fils, dans le temps des troubles qu'avoit excités la révolte de Lothaire, montrent que Walafride demeura toûjours très-fidéle et très-attaché à ce bon Empereur, comme à son Prince légitime.

§ II.

SES ECRITS.

Quoique Strabon soit mort à la fleur de son âge, on ne laisse pas néanmoins d'avoir beaucoup d'écrits de sa façon; et peut-être ne connoît-on pas encore tous ceux qui sont sortis de sa plume. La plûpart de ceux qui nous restent, sont en vers, par où il paroît qu'il avoit plus d'attrait pour ce genre d'écrire, que pour la prose.

1° Son principal et plus fameux ouvrage est la glose ordinaire, c'est-à-dire, de trés-courtes notes sur tout le texte de la Bible. Strabon les tira particulierement des commentaires de Raban son Maître, qui avoient paru alors, à quoi il joignit diverses choses qu'il prit d'ailleurs. Cet ouvrage qui doit son origine à Strabon, fut ensuite retouché et augmenté par plusieurs autres Ecrivains, nommément Anselme de Laon et Nicolas de Lire, qui y firent entrer ce qu'ils avoient trouvé de plus propre à leur dessein, dans les écrits des Peres et des Interprétes de l'Ecriture. Il n'y a point eu d'explication du texte sacré plus célébre pendant plus de six cents ans. Nos Peres, remarque un grand homme [1] de notre temps en parlant de cette glose, en ont fait état; et nous ne devons pas la mépriser. Mais qui s'en contente, est facile à contenter.

Elle est un des premiers écrits de l'antiquité qui ont été mis sous la presse, depuis l'invention du secret de l'Imprimerie.
Bib. Thua. t. 1. p. 16. ' Dès 1472 elle fut imprimée à Rome en sept tomes *in-fol.* et l'on n'en trouve point d'édition plus ancienne, à moins que
p. 8. ' celle qu'on voïoit dans la bibliothéque de M. de Thou, en 4 volumes *fol.* sans date, revûe et corrigée de la propre main
Le Long, bib. sac. t. 2. p. 1010. de Guillaume Budé, ' ou que celle en 3 vol. aussi sans date et sans nom de lieu et d'Imprimeur, dont parle le P. le Long, ne
Bib. ff. min. cen. soient antérieures. ' On rëimprima la glose ordinaire à Nurem-
Le Long. ib. berg chés Antoine Kobergers en 1493 ' et 1496, en six volumes *fol.* L'année précedente 1495 il y en eut une autre édition à Venise en même vol. ensuite à Basle chés Froben les années 1498, 1502 et 1506, en six et quatre volumes *fol.* Le P. le Long en marque encore deux autres éditions en 7 vol. faites les années 1506 et 1508, et une de Paris de l'année 1524 en
Bib. ff. min. cen. huit vol. ' En 1528 Fr. Conrade Leontorius de Brabant fit remettre l'ouvrage sous la presse à Lyon chés Jacques Mareschal; et il en sortit en six volumes, dont le dernier ne fut fini
Le Long, ib. qu'en 1529. ' D'autres Libraires de la même ville le rëimprimerent encore en même forme, les années 1545 et 1589. Cette derniere édition fut dirigée par François Feuardent, Jean Dadré et Jean de Cuilli. En 1588, il en parut une autre
Bib. S. Vin. cen. édition à Venise en 4 vol. *fol.* ' Les Docteurs de Douai prirent ensuite soin d'en publier une nouvelle édition à Douai même en six volumes *fol.* l'an 1617, chés Beller et Keerberg.

1 M. Duguet dans la lettre 41 du VIII tome de son recueil des letres de pieté et de morale.

′ Enfin on en donna une autre édition à Anvers, qui est une des plus belles. Elle y parut l'an 1634 en même forme que la précedente. Bib. Tell. p. 2. 2.

2°. Outre l'explication abrégée que Strabon fit sur tout le texte de l'Ecriture, ′ il travailla en particulier à en donner une plus étendue des Psaumes. On voïoit encore sur la fin du dernier siecle dans la Bibliothéque de Richenou, un manuscrit qui contenoit la premiere partie de cet ouvrage sous ce titre: *Walafridi Abbatis expositio in Psalmos 76,* à commencer par le premier. Il y a bien de l'apparence que l'Auteur avoit travaillé sur tout le Psautier. Mais la seconde partie de l'ouvrage ne paroît nulle part. ′ Dom Bernard Pez aïant reçu ce qui en reste, et l'aïant lû avec attention, n'a jugé à propos sur de justes considérations, ′ d'en publier que l'explication des vingt premiers Psaumes. C'en est assés pour juger de ce Commentaire, qui est très succinct, tout allégorique et moral, sans que l'Auteur pense, pour ainsi dire, à y expliquer la letre. De sorte que l'ouvrage n'est point suffisant pour donner l'intelligence du texte qu'il explique. Du reste Walafride y a répandu un esprit de pieté, qui peut en faire aimer la lecture à ceux qui n'y chercheroient pas autre chose. Il y suit quelquefois la version hébraïque, lorsqu'elle lui présente un sens plus clair que la Vulgate. La morale qu'il y fait entrer, est aussi exacte que solide; et sa doctrine sur le peu du dogme et de la discipline qu'il a occasion d'y toucher, est fort saine. On n'en produira qu'un seul exemple, qui suffira pour faire juger des autres. ′ Strabon veut que les Médecins des ames different long-temps la guérison de celles qui combattent lâchement contre leurs maladies, afin de leur faire sentir les maux dans lesquels le péché les a précipitées. Il en donne aussi-tôt la raison : c'est, dit-il, qu'on ne se précautionne point contre ce qui se guérit si promptement, et qu'au contraire la difficulté de la guérison rend plus soigneux et plus attentif à conserver une santé qu'on n'a recouvrée qu'avec peine.

Mab. ana. t. 4. p. 633.

Pez, anec. t. 4. diss. p. 2. 3.

par. 1. p. 472-538.

p. 488.

3°. Un autre ouvrage des plus intéressants entre ceux de Strabon, ′ est son traité, *De l'origine et du progrès des choses ecclesiastiques.* L'Auteur le composa peu de temps avant qu'il fût Abbé vers 840, à la priere d'un nommé Regimbert, qui paroît être le Modérateur des Ecoles de Richenou, qui portoit ce nom, et peut-être le même à qui ′ Loup de Ferrieres adresse deux de ces letres, ′ plutôt que Regimbold Chorévê-

Bib. pp. t. 15. p. 181. 2.

Lup. ep. 6. 7.

Mab. an. t. 32. n. 62.

que de Maïence, comme l'a pensé Dom Mabillon. Quelle qu'ait été sa dignité, c'étoit un homme curieux des bons livres, et soigneux de s'en faire une bibliothéque.

Walafride dans cet écrit divisé en 31 chapitres, traite quoique succinctement des principales choses qui concernent le ministere ecclesiastique, à commencer par l'origine des temples et des autels consacrés au culte du vrai Dieu. Il sçavoit, ainsi qu'il le déclare lui-même dans sa préface, que plusieurs Auteurs avoient déjà écrit sur ce qui regarde les Ministres de l'Eglise, leurs fonctions, les divers offices ecclesiastiques: c'est pourquoi ou il n'en parle point, ou il ne le fait qu'en très peu de mots. Cependant comme le Sacrifice de la messe est ce qu'il y a de plus auguste dans la Religion, l'Auteur s'étend un peu sur cette matiere, et y emploïe le dix-septiéme chapitre et les six suivants. [1] Ce qu'il en dit ' en commençant par établir la présence de J. C. dans ce Sacrifice, est plein de lumiere, et mérite d'être lû. ' Il y recherche si un Prêtre peut dire plusieurs messes dans un jour, ' et déclare qu'il ne sçauroit blâmer un Laïc qui communieroit à toutes les messes qu'il entendroit dans le même jour, pourvû qu'il y apportât les dispositions nécessaires.

Wal. Str. de reb. eccl. c. 17.

c. 21.

c. 22. p. 193.

La question touchant le culte des Images avoit fait beaucoup de bruit dans l'Eglise au temps de Walafride, comme on sçait, et en faisoit encore, lorsqu'il travailloit à ce traité, à l'occasion de Claude de Turin. C'est ce qui engagea l'Auteur ' à y faire entrer cette question, qu'il discute avec autant d'exactitude que de précision. Il ne s'y borne pas seulement à montrer et à éviter les deux erreurs opposées; mais il prend encore parti, et le sentiment pour lequel il se déclare, est le même que l'Eglise Romaine et la Gréque suivoient alors, et que l'Eglise de France embrassa depuis. ' De sorte que c'est sans fondement que le sçavant P. Petau a cru, que Walafride faisoit consister tout le culte qu'on doit aux saintes Images, à n'en pas abolir l'usage, et à ne les pas briser. Il n'y a qu'à lire le chapitre où il en parle, pour être convaincu, qu'il exige qu'on leur rende un honneur extérieur, accompagné de quelques pieuses pensées.

c. 8.

Mab. ib.

1 Pierre Viret dans ses actes des vrais et des faux successeurs des Apôtres, aïant occasion de citer quelques endroits de ce que Strabon dit sur ce sujet, le fait de la sorte : *De exordio et incremento missæ :* ce qui pourroit faire croire, que notre Auteur auroit fait un traité particulier sur la Messe avec ce titre. Mais il n'en est rien.

[a] Ce traité de Walafride fut d'abord imprimé près de Maïence à S. Victor hors des murs de la ville, chés François Behen l'an 1549, par les soins de Jean Cochlée, qui y joignit un recueil de plusieurs autres traités d'anciens Peres de l'Eglise touchant le Sacrifice de la Messe, avec un catalogue de tous les Evêques et Archevêques de Maïence. Le tout porte pour titre : *Speculum antiquæ devotionis circa Missam*, etc. Melchior Hittorpius fit depuis entrer l'écrit de Strabon dans sa collection de semblables Ecrivains, qu'il publia à Cologne *in-fol.* l'an 1568. ' Il fut aussi réïmprimé dans la même collection qui parut à Rome en 1591. ' On en trouve une édition faite séparément à Venise dès 1572 en un volume 8°. En 1575 Margarin de la Bigne l'insera dans le IV tome de sa Bibliothéque des Peres; et depuis on lui a toujours donné place dans les autres éditions du même recueil. ' Il se trouve au XV volume de celle de Lyon.

[a] Lab. scri. t. 2. p. 493 | Cave, p. 452. 1.

Bib. Barb. p. 23.

Bodl. p. 246.

PP. t. 15. p. 181-199.

4°. ' A la suite de ce traité dans la même édition, vient un Sermon de Walafride, que Canisius avoit publié dès 1604, sur un manuscrit de la bibliothéque de S. Gal, et que M. Basnage a fait réïmprimer en 1725, lorsqu'il renouvella les *Leçons antiques* de Canisius. Ce Sermon est intitulé : *Du renversement de Jerusalem.* Ce n'est qu'une homelie sur le dix-neuviéme chapitre de S. Luc, dans laquelle Strabon montre en suivant l'histoire de Josephe, de quelle maniere s'est accomplie la prédiction du Sauveur, touchant la destruction de cette malheureuse ville.

p. 199-202 | Canis. B. t. 2. par. 2. p. 275-282.

5°. ' Depuis quelques années, Dom Bernard Pez a publié une autre homelie de Walafride, que deux manuscrits de l'Abbaïe de Tegernsée en Baviere, anciens d'environ six cents ans, lui avoient fournie. Elle est sur le commencement de l'Evangile de S. Matthieu, que l'Auteur explique d'une maniere mystique et figurée; faisant voir que tous les noms des ancêtres de J. C. avoient des significations mystérieuses, qui toutes ont été accomplies en ce divin Sauveur. De cet exposé l'Auteur tire une courte mais saine morale, convenable au sujet, et proportionnée aux besoins de ceux qui l'écoutoient.

Pez, ib. t. 2. par. 1. p. 41-56.

Il n'y a pas lieu de douter, que Walafride n'ait fait d'autres sermons ou homelies. Mais on n'en a point de connoissance. Seulement quelques manuscrits, remarquent les derniers Editeurs de S. Augustin, dans leur censure qui est tout

à la fin du XI volume, lui donnent le Sermon 219 de ceux que contient l'appendice. Il est vrai qu'ils ajoûtent aussi-tôt, qu'on est retenu de le lui attribuer, en voïant que Raban Maur plus ancien que Walafride, en cite diverses choses. Raison au reste qui n'est pas d'assés grand poids pour contrebalancer l'autorité des manuscrits : sur-tout lorsqu'on sçait que Raban a survêcu de plusieurs années Walafride Strabon, dans les écrits duquel il a pû puiser, quoiqu'il eût été son disciple, comme dans ceux des autres. Il en faut donc revenir au sentiment ' que nous présente Dom Mabillon au sujet de ce Sermon, qui est le même qu'on a imprimé dans plusieurs bréviaires, pour l'office de tous les Saints. On l'attribue communément au vénerable Bede, dont il porte le nom dans ces bréviaires, ce qui ne fait pas une preuve bien forte. Mais des manuscrits, dont l'antiquité remonte au de-là de six cents ans, le donnent à Walafride. D'autres, il faut l'avouer, mais plus récents, attribuent ce Sermon à Raban, qui en rapporte effectivement quelques endroits dans le 12 et 13 chapitre de son ouvrage à Bonose *De modo pœnitentiæ*.

Mab. ana. t. 4. p. 630.

6°. ' Walafride a aussi laissé à la postérité une vie de S. Gal, premier Abbé et Fondateur de l'illustre Abbaïe qui porte son nom, mort en 646 ; et c'est l'unique ouvrage que Sigebert lui attribue. ' Cette vie est divisée par l'Auteur même en deux livres, et chaque livre en plusieurs chapitres. Le premier livre est emploïé à rapporter les évenements de la vie du Saint, et le second à traiter de ses Reliques et des miracles opérés après sa mort. Strabon après tout est moins l'Auteur de cet ouvrage que le Reviseur. Il avoue lui-même qu'il ne travaille que d'après d'autres. Qu'un premier Ecrivain, qu'il ne nomme pas, avoit déja composé la vie du saint Abbé, avec la relation des plus anciens miracles. Que GOTZBERT qu'il qualifie son très-cher frere, avoit écrit les suivants, et qu'ainsi il ne fait que repolir et donner une nouvelle forme à leurs narrations, sans toucher au fonds des choses : *alienis*, dit-il, *insisto vestigiis*, *veritatisque tenendæ*, *lineam novis tantum modo cogor passibus dimetiri.* Celui qui l'engagea à ce travail, fut ce même Gotzbert, alors Abbé de S. Gal, avec toute sa communauté. L'on peut connoître par-là le temps précis à peu près, auquel Walafride y mit la main. ' En 816 Gotzbert succéda à Werdon dans le gouvernement de ce monastere, et continua d'en être Abbé jusqu'en 837, que ses infirmités ne lui permettant

Sigeb. scri. 71.

Mab. act. B. t. 2. p.228. n.1. p.250. c. 35.

p. 227. n. 2.

plus d'en faire les fonctions, il obtint de l'Empereur Louis le Debonaire de se démettre de sa dignité en faveur de Bernwic. Or ce fut en cette même année, et avant la démission de Gotzbert que notre Auteur commença son ouvrage, qu'il ne finit que lorsque Gotzbert n'étoit plus Abbé. ' C'est ce que prouvent les divers endroits où Walafride parle de lui, si l'on se donne la peine de les rapprocher les uns aux autres. En effet il le qualifie Abbé dans sa préface, tel qu'il étoit alors; et dès la fin de son premier livre, ' comme dans la vie de S. Othmar, qui suivit celle de S. Gal, il ne lui donne plus que la qualité de son très-cher frere.

p. 229. n. 4. p. 250. c. 35.

t. 4. p. 154. pr.

Il est peu de Legendes qui soient écrites avec plus d'ordre; et nous n'en avons point de ce IX siecle, dont le style soit meilleur en tous sens. ' On reproche néanmoins à l'Auteur d'y avoir avancé diverses choses, qu'on ne peut concilier avec la vérité de l'histoire publique, et que des Sçavants n'hésitent pas de regarder comme fabuleuses. Il y en a aussi d'autres qui tiennent trop du prodige. Il est vrai que c'est moins la faute de Strabon, que de l'original qu'il a suivi. La préface qu'il a mise à la tête, montre un Ecrivain versé dans la lecture des anciens Auteurs, et qui n'étoit pas ignorant dans la Geographie. Il la finit par huit vers élegiaques, où il implore le secours de Dieu par l'intercession de S. Gal.

an. l. 11. n. 8. 47.

' Surius paroît être le premier qui a mis au grand jour cet ouvrage de Walafride, dont il ne dit point avoir rien changé au style, ni rien retranché du texte. Après lui ' Melchior Goldast le fit entrer dans son recueil d'Historiens qui traitent de l'Allemagne, et que Eccard a fait réïmprimer en 1730. ' Dom Mabillon profitant de l'édition de Surius et de celle de Goldast, publia de nouveau l'ouvrage en 1669, avec des observations et de courtes notes. On en trouve un abregé traduit en notre langue par M. Arnauld d'Andilli, et inseré dans les vies des Saints illustres de ce Traducteur.

Sur. 16. Oct. p. 807-839.

Gold. rer. ala. t. 1. par. 2. p. 223-276.

Mab. act. B. t. 2. p. 227-268.

7°. Outre cette vie en prose de S. Gal, Walafride en entreprit une autre en vers du même saint Abbé, ' comme il s'y étoit engagé en travaillant à la premiere. *Hujus operis agreste pulmentum*, dit-il à Gotzbert, et aux Moines de S. Gal en leur adressant la vie en prose, *postmodum aliquibus metrorum condimentis infundam.* ' On voit effectivement dans la bibliothéque de cette Abbaïe un manuscrit qui contient une vie de S. Gal en vers, adressée à Gotzbert, et dont le commence-

p. 229. n. 4.

ana. ib. p. 640.

ment annonce l'exécution de la promesse que Walafride lu avoit faite de l'entreprendre.

Promissi memor ecce mei, GOTZBERTE, quod olim
Devovi ad præsens solvere, care, volo.

Il semble par-là qu'on seroit en droit de regarder Strabon comme le véritable Auteur de cette vie manuscrite. Mais il n'y a réellement que le commencement de cet ouvrage qui lui appartienne. ' C'est Ermenric son disciple qui nous l'apprend, et qui étoit fort au fait de ce qui s'étoit passé en cette occasion. Il dit donc que Walafride entreprit à la vérité la vie de S. Gal en vers, et qu'il y mit la main, mais que la mort l'aïant prévenu, il ne put l'achever, *vitam in vita finivit.* Il ajoûte que Gotzbert le jeune neveu de l'autre Gotzbert, l'avoit prié, lui Ermenric, de finir ce que son Maître avoit commencé; mais que n'aïant pû attendre qu'il prît le temps nécessaire pour exécuter ce dessein, il s'adressa à un autre Poëte, qui étoit Grimald, comme on le montrera en son lieu.

p. 335-336.

8°. On a encore de Walafride Strabon une vie de S. Othmar, autre Abbé de S. Gal, mort en 759. ' Il la composa, comme il le déclare lui-même dans la petite préface, sur celle qu'en avoit déja écrite l'Abbé Gotzbert, le même que l'Auteur d'une relation des miracles de S. Gal. On voit par-là que ce Gotzbert étoit homme de Letres; ' et l'on sçait d'ailleurs qu'il eut soin d'enrichir de bons livres la bibliothéque de son monastere, et qu'en 830 il commença à y élever une nouvelle Eglise, qu'il acheva avant que de se démettre de la charge [1] d'Abbé. La vie de S. Othmar comme celle de S. Gal, dont il semble qu'elle faisoit originairement une suite, est divisée en deux livres : l'un contient l'histoire du Saint, l'autre, qui est l'ouvrage du Moine Ison, comprend la relation de ses miracles. Elle est beaucoup plus courte que la précedente; mais elle n'est pas moins bien écrite, et l'autorité en est encore plus grande.

act. B. t. 4. p. 155. pr.

t. 2. p. 227. n. 2 Pez, ib. t. 1. par. 3. p. 598.

' Elle se trouve dans Surius au XVI de Novembre, et

Sur. 16 Nov. p. 321-360 | Gold. ib. p. 277-284 | Mab. ib. t. 4. p. 153-162.

1 On croit que cet Abbé mourut en 829. M. Du Cange dans la liste des Auteurs dont il s'est servi pour son Glossaire de la basse latinité, cite sous le nom de Gotzbert un abrégé de Priscien, qui pourroit bien appartenir à Gotzbert dont il est ici question.

dans le recueil de Goldast déja indiqué. Dom Mabillon aïant revû le texte de cette derniere édition sur un manuscrit de Du-Chesne, lui donna place dans le IV volume de sa collection d'actes, où elle est accompagnée de notes et d'observations préliminaires.

9°. On a déja dit que la plûpart des écrits de Walafride Strabon sont en vers. Le recueil de ses poësies est effectivement considérable; quoiqu'on ne puisse pas se flatter d'avoir toutes celles qui sont sorties de la fécondité de sa Muse, qui dès l'âge de quinze ans fit montre de ses productions. Il y en a de presque toutes les façons, et sur quantité de divers sujets. Mais elles ne sont pas toutes ni de même prix, ni de même longueur. On y en distingue sur les mysteres du Sauveur, à la louange des Saints, à l'honneur des Rois et de plusieurs personnes illustres qui vivoient du temps de notre Poëte; enfin sur d'autres sujets la plûpart assés indifférents en eux-mêmes. S'il s'y en trouve plusieurs intéressantes pour les traits historiques qu'elles contiennent, il y en a plusieurs autres qui sont de pure imagination. Souvent ce ne sont que des quatrains ou même des distiques : souvent aussi ce sont des pieces de longue haleine qui méritent le nom de poëmes. Nous ne parlerons dans le compte que nous en allons rendre, que des plus considérables, ou qui présentent quelque remarque intéressante.

Il faut mettre de ce nombre ' celle qui est à la tête de toutes les autres, les actes en vers héroïques de S. Mammès Martyr de Césarée en Cappadoce. On ne prononcera point sur la sincérité de l'histoire, dont les défauts ne peuvent réflechir sur le Poëte, puisqu'il n'a fait que suivre un ouvrage étranger écrit en prose. Mais on dira que le poëme, qui est de plus de 650 vers, contient des beautés qu'on auroit beaucoup de peine à trouver dans les autres pieces de poësie de ce temps-là. Walafride le commença par une petite préface et une courte priere à Dieu en vers ïambiques trimetres, où il montre qu'il étoit infiniment éloigné des sentiments du Pelagianisme et du Semipelagianisme. Il a mis à la fin une hymne en vers ïambiques dimetres à l'honneur du saint Martyr. Wal. Str. car. p. 204-210. 2.

' La piece suivante est un poëme de près de deux cents vers hexametres sur la vie et le martyre de S. Blaitmaïc, natif d'Hibernie et issu de sang roïal, comme l'on croïoit. Strabon le composa aux instances d'une personne qu'il qualifie p. 210-211. 1.

son respectable pere, mais qu'il ne fait pas autrement connoître. ' Bollandus l'a inseré dans sa grande collection au XIX de Janvier, et Dom Mabillon au IV volume de la sienne.

Boll. 19 Jan. p. 236-238 | Mab. ib. p. 139-142.

' La plus longue et une des plus belles pieces de notre Poëte, est la fameuse vision de Wettin Moine de Richenou, qu'Hetton Evêque de Basle avoit écrite en prose, ainsi qu'on l'a dit en son lieu, aussi-tôt après sa mort qui arriva en 824. On engagea ensuite Walafride à la mettre en vers; et il commença à y travailler à Pâque de l'année suivante, lorsqu'à peine il avoit atteint l'âge de dix-huit ans. Il réussit néanmoins à la rédiger en un poëme de plus de 900 vers héroïques, qui fut admiré en son siecle. L'auteur l'adresse à Grimold ou Grimald Archichapellain de Louis Roi de Germanie, par une petite épitre en prose qui se lit à la tête. ' Du recueil des poësies de Strabon Dom Mabillon a fait passer ce poëme à la suite de la prose d'Hetton, dans le V volume des actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît. La piece est intéressante pour l'histoire, tant à cause de la suite des premiers Abbés de Richenou qu'on y trouve, qu'à raison de quelques hommes de Letres de ce temps-là, dont elle nous a conservé la connoissance. Mais on est un peu surpris ' d'y entendre le Poëte s'exprimer si librement sur Charlemagne, quoiqu'il n'y soit nommé que dans une espece d'acrostiche. On se souvient que c'étoit sous l'empire de Louis le Debonaire son fils, que notre Poëte écrivoit.

Wal. Str. ib. p. 112-219.

Mab. ib. t. 5. p. 72-293.

Wal. Str. ib. p. 215. 1.

' Entre ses hymnes, les principales sont celles sur Noël et sur les Martyrs d'Agaune : la premiere en vers saphiques, et l'autre en vers hendecasyllabes. ' Il y en a en vers hexametres pour chacun des douze Apôtres, après lesquels on lit cette inscription : *Hic Fortunatus* XII *Apostolos pro peccatis suis orat.* ' Inscription qui a fait naître à M. Basnage la pensée, que Strabon avoit peut-être eu dessein de restituer par-là à Fortunat célébre Poëte de la fin du VI siecle, les vers qu'il avoit faits à l'honneur des douze Apôtres. Il faut avouer que si l'inscription est de la main de Walafride, elle peut avoir le sens que lui donne M. Basnage. Mais il y a beaucoup plus d'apparence à croire, qu'elle vient de quelque confusion qu'auront fait ici les copistes. Si les hymnes ou les éloges des douze Apôtres qui précedent l'inscription, sont de Fortunat, il faut dire que l'éloge de S. Mathias, que le Psaume *Ecce quam*

p. 220-221.

p. 233-235.

Canis. B. t. 2. par. 2. 181.

bonum, et l'Oraison dominicale mise en vers qui la suivent, lui appartiennent aussi. Allons encore plus loin : l'hymne de la Sainte Vierge, qui précede celle des douze Apôtres, sera encore de Fortunat; car enfin on reconnoît visiblement la même Muse dans toutes ces poësies. Or l'on n'a aucune raison d'ôter ces autres pieces à Walafride pour les transporter à l'autre Poëte; on doit donc le laisser jouir de la possession où il est depuis long-temps à l'égard de celles qu'on lui dispute. Deux autres réflexions viennent au secours pour prouver qu'elle ne sont pas de Fortunat. Il est certain d'une part, que toutes les petites poësies de celui-ci, si l'on en excepte trois à quatre, sont en vers élegiaques : et celles qui font le sujet de la critique, sont en vers hexametres. Il n'est pas moins constant d'ailleurs, que bien que les deux Poëtes eussent beaucoup de genie pour la versification, autre est cependant le style de Fortunat, autre celui des poësies en question. Concluons donc à les laisser à celui entre les écrits duquel elles se trouvent.

' Le petit poëme à Ruadberne, un des confidents de Louis le Debonaire, que ce Prince envoïoit quelquefois en Italie pour lui apporter des nouvelles de l'Imperatrice Judith, au temps que les factieux l'avoient éloignée de lui, mérite quelque attention. Walafride y décrit agréablement les périls ausquels s'exposa Ruadberne en ces occasions, et les divers personnages qu'il fit pour éviter d'y succomber. Le Poëte a inseré dans cette description quelques traits de ce que l'Empereur eut à souffrir lors de la révolte de ses enfants. ' C'est ce qui a porté Du Chesne à lui donner place entre les monuments de l'histoire de ce Prince. Wal. Str. ib. p. 226. Du Ches. t. 5. p. 338-340.

' Parmi les poësies suivantes il s'en voit une adressée à Ebbon Archevêque de Reims, qui est mal nommé Hemon dans l'inscription de la piece. Il y est marqué que Walafride la composa à l'âge de quinze ans. Elle traite de diverses choses; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est de voir un si jeune Poëte réussir en ce temps-là à faire de si bons vers. Wal. Str. ib. p. 229. 1.

Ils n'approchent cependant pas du prix ' de ceux qui composent le poëme intitulé *Hortulus*, Le petit jardin, qui est le plus beau et le plus agréable de tous ceux de notre Poëte, tant pour la versification, que pour les divers sujets dont il traite, et la maniere dont ils y sont traités. On y compte plus de trois cents vers hexametres, qui finissent par une petite dé- p. 236-239.

dicace à Grimald, qualifié Abbé de S. Gal dans l'inscription du poëme. On juge par-là que Walafride ne le publia qu'après 841, qui est l'année à laquelle Grimald fut fait Abbé de ce monastere. Le Poëte nous y apprend d'abord, que pour éviter d'avoir aucun moment vuide dans sa journée, il cultivoit un petit jardin, où il élevoit quelques legumes, des fleurs et des simples. Par les descriptions qu'il en fait ensuite, en marquant à quoi ils sont utiles, et à quelles maladies ils peuvent servir de remede, il montre qu'il en connoissoit fort bien les propriétés. Connoissance au reste, qu'il n'avoit pas seulement acquise par la lecture des livres des Anciens, et par ce qu'on en débitoit en son temps, mais encore par sa propre expérience.

Hæc non sola mihi patefecit opinio famæ
Vulgaris, quæsita libris nec lectio priscis :
Sed labor et studium; quibus otia longa dierum
Postposui, expertum rebus docuere probatis.

Gyr. dia. poë. p. 305.

' D'habiles Critiques font beaucoup de cas de ce poëme. Le Gyraldi juge que les vers en sont pompeux, l'harmonie belle, la cadence agréable, et qu'il n'y a que ceux des anciens Poëtes qui soient au-dessus. ' Barthius cité par M. Basnage, admiroit particulierement le chapitre où notre Poëte traite de la Courge. On ne voit point, dit-il, que les meilleurs Auteurs aient mieux traité ce sujet. L'estime qu'on a fait de ce poëme, paroît encore par les éditions multipliées qu'on en a procurées au public. ' En 1530 il fut imprimé à Fribourg chés Jean Fabri en un petit volume *in*-8°. à la suite d'Æmilius Maurus *De herbarum virtutibus*, par les soins de Jean Atrocianus. ' Il y en a une autre édition la même année à Strasbourg chés Henri Sybolde, ' avec le poëme d'Eobanus intitulé : *Bonæ valetudinis conservandæ præcepta*. L'édition est en même volume que la précédente, et fut renouvellée en 1533, à Paris chés Simon de Colines. Cette édition de Paris est parfaitement bien conditionnée. Dans la suite on réunit ce poëme au recueil des autres poësies du même Auteur, lorsqu'on les eut tirées de la poussiere.

Canis.B.ib.p.268. not.

Bib. or. nan.

Lab. ib. p. 494.

Bib. or. nan.

Canis B.ib.p.182. n. 5.

' Canisius, qui a fait le premier cette réunion, aïant soupçonné que ce poëme n'étoit pas de Walafride Strabon, avoit dessein d'en réformer l'inscription, pour ne pas sup-

poser un enfant étranger à celui qui n'en seroit pas le pere. M. Basnage rapportant cette pensée de Canisius sans la combattre, sembleroit l'avoir épousée. Mais dire que ce poëme n'est pas de Walafride, c'est introduire un pyrrhonisme affreux dans l'attribution des ouvrages des Anciens. On n'a plus rien de certain sur cette sorte de faits; car non seulement l'inscription du poëme et tous les manuscrits le donnent à Walafride ; mais il s'y est encore nommé lui-même dans le corps de l'ouvrage, où il a aussi fait entrer le nom de celui à qui il le dédie, et qui empêche qu'on ne confonde les temps. Ajoûtés qu'on ne connoît point d'autre Walafride Strabon en ce siecle-là, ni de Poëte plus capable d'une telle piece.

Il est néanmoins vrai, et nous n'avons garde de le dissimuler, que le recueil de ses poësies en contient quelques-unes, qui ne lui appartiennent pas. ' L'hymne de S. Michel Archange, par exemple, paroît visiblement être l'ouvrage d'un homme marié, ce qui ne peut convenir à Walafride. L'Auteur fait effectivement mention de son mariage dans cette hymne qui n'est pas entiere. Wal. Str. ib. p. 232. 233.

Tu generis, tu conjugii fiducia nostri.

De même ' la petite paraphrase en vers hexametres du Psaume 122, peut appartenir au vénérable Bede, à qui l'inscription l'attribue : à moins que les copistes n'aient encore brouillé quelque chose en cet endroit. p. 223. 1.

Mais s'il y a quelques pieces étrangeres parmi les poësies de Strabon, ' on croit qu'il se trouve réciproquement quelques-unes des siennes dans les recueils étrangers. On met de ce nombre l'épitaphe du Comte Gerold enterré à Richenou, ' qui se lit en six vers hexametres dans la collection des Historiens de Du Chesne. ' On veut aussi qu'il y en ait quelques autres parmi les poësies de Theodulphe d'Orléans : nommément un compliment au Roi Charles, sans doute le Chauve, sur son arrivée à Richenou, qui commence par ces mots, *Ecce votis apta vestris;* et un autre compliment à l'Empereur Lothaire en une semblable occasion, dont on rapporte le premier vers de cette sorte : Pez, ib. p. 659. Du Ches. t. 2. p. 619. Pez, ib.

Innovatur nostra lætos terra flores proferens.

Mais ces pieces ne paroissent point entre celles de Theodulfe qui sont imprimées. Il faut que ce soit dans les manuscrits que les y aïent vûes ceux qui assurent qu'elles s'y trouvent. On ne parle point ' de trois autres, qui sont réellement parmi les épigrammes de Raban.

Rab. M. car. p. 231. 2. 232. 1.

' Canisius est le premier qui ait publié le recueil des poésies de Strabon. Ce fut en 1604 qu'il le mit au jour dans le V volume de ses *Leçons antiques,* dont M. Basnage donna une nouvelle et parfaitement belle édition en 1725, où ce recueil occupe sa place. ' Auparavant on l'avoit inséré dans les Bibliothéques des Peres.

Canis. B. ib. p. 183-274.

Bib. pp. t. 15. p. 202-239.

' Depuis les premieres éditions de ce recueil de poësies, M. Baluze a déterré dans un manuscrit de l'Abbaïe de S. Aubin d'Angers, à la suite du même recueil, un autre petit poëme en grands vers, qu'il croïoit appartenir aussi à notre Poëte, et qu'il a publié. Ce poëme est intitulé : *De la Basilique de S. Pierre et S. Paul;* mais la plûpart des vers sont si obscurs, il s'y trouve tant de mots barbares, qu'il est très-difficile d'entrer dans le vrai sens de l'Auteur. ' C'est sur cela et sur d'autres considérations, que M. Basnage, qui a réïmprimé la piece dans ses remarques sur les poësies de Strabon, ne croit pas qu'elle soit de ce Poëte. Ce n'est pas au reste le frustrer d'un grand honneur, que de la lui refuser.

Bal. misc. t. 4. p. 551-552 | pr.

Canis. B. ib. p. 181. 182.

10°. On a déja remarqué ailleurs que Walafride paroit être le premier qui publia l'histoire de Louis le Debonaire par Thegan. ' On lui est au moins redevable de la division des chapitres qu'on y voit aujourd'hui, et de la petite préface fort honorable à la mémoire de l'Auteur, qui se lit à la tête.

Du Ches. ib. p. 274. 275.

11°. ' L'abregé du long Commentaire de Raban Maur sur le Levitique, est de la façon de Walafride, comme on le voit par une courte préface, qu'il y a mise lui-même. Il y rehausse autant le mérite de Raban son Maître, qu'il y diminue le sien propre. Il y prie en conséquence ses Lecteurs de lui attribuer à lui seul les fautes qu'ils pourroient trouver dans son abregé, et de se donner bien de garde de les faire remonter jusqu'à l'Auteur original, cette source de sagesse, dit-il, où j'ai puisé ce que j'écris. Cet abregé est imprimé à la suite de l'original d'où il est tiré.

Rab. M. in Lev. p. 296-313.

12°. ' On a encore de Strabon une liste des termes latins, qu'on emploie pour exprimer les membres du corps humain, et auxquels il a joint le plus souvent les mots barbares qui y

t. 6. p. 331. 332 | Gold. ib. p. 89-93.

répondent, quelquefois aussi leur étymologie, suivant le genie de la langue latine, et même de la gréque. Walafride tira cette liste, partie des leçons de Raban son Maître, partie de ses écrits. Goldast est le premier qui la donna au public; et depuis on l'a rëimprimée à la fin des œuvres de Raban.

13°. ' Tritheme dans la Chronique d'Hirsauge, qui est un de ses meilleurs ouvrages, assure que Strabon avoit composé un traité *Des dimensions arithmétiques,* dédié à un Abbé nommé Gerongue, qui avoit été disciple de l'Auteur. Il semble que Tritheme eût vû cet écrit, qui ne paroît plus nulle part; puisqu'il rapporte l'inscription de l'épitre dédicatoire qui étoit à la tête en ces termes : *Reverendissimo Gerungo Abbati, merito patri, ætate filio, litera discipulo.* ' Mais cet Ecrivain s'est assurément trompé, ou en qualifiant ce Gerongue Abbé d'Hirsauge, ou en ne faisant commencer son gouvernement qu'en 853, quatre ans après la mort de Strabon.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 24. 31.

Mab. an. l. 34. n. 69.

14° ' Le même Tritheme suivi de plusieurs autres Ecrivains modernes de réputation donnent encore à Walafride la Chronique ou les Annales de Fulde, que d'autres Auteurs ont continué jusqu'en l'année 900 : telles que Pierre Pithou et Du Chesne après lui, les ont publiées. On croit que Strabon commença à y mettre la main, lorsqu'il étudioit à Fulde sous Raban. On ne dit pas jusqu'où il les poussa. Il ne put le faire au reste, que jusqu'en 849, qui est l'année de sa mort. Après tout nous ne voïons pas sur quel fondement on veut faire honneur de ces Annales à Walafride. Pour dire ce que nous en pensons, nous n'y découvrons rien, depuis le commencement de l'ouvrage jusqu'en 849, qui est la partie seule qui pourroit être de lui, nous n'y découvrons rien, dis-je, qui nous montre ni son genie ni sa diction. Il n'est presque pas croïable, qu'un Ecrivain qui dans la petite préface sur l'histoire de Thegan témoigne tant d'attachement pour l'Empereur Louis le Debonaire, et tant de zéle pour sa gloire, eût passé aussi légerement que fait l'Annaliste de Fulde, sur les années où ce Prince fut si indignement traité par ses propres enfants et grand nombre de ses sujets, sans faire sentir toute l'injustice d'une telle conduite.

Trit. ib. p. 19 | Voss. his. lat. l. 2. c. 33. p. 96. 2 | Boll. 4. Feb. p. 506. n. 24.

15° ' Dans un inventaire des livres de la bibliothéque de l'Eglise cathédrale de S. Paul à Londres, fait en 1458, on trouve un manuscrit sous le titre suivant : *Strabus Gallus super Deuteronomium.* Peut-être ce titre n'annonce-t-il que la Glose

Mon. Angl. t. 3. p. 363. 2.

de Strabon sur le Deuteronome. Peut-être aussi qu'il suppose un commentaire entier sur ce livre : comme on a vû que Strabon en avoit fait un particulier sur les Psaumes, quoiqu'il les eût éclaircis par ses gloses avec le reste de l'Ecriture. Ce dernier sentiment paroît plus vraisemblable que l'autre, sur ce que l'inventaire a déjà marqué les gloses et les postilles sur l'Ecriture, avant que d'en venir à cet écrit de Strabon.

Voss. ib. | Cave, p. 452. 2.

Mab. ana. t. 4. p. 639. n. 14.

16°. ' MM. Vossius et Cave faisant l'énumération des écrits de Walafride, lui attribuent une vie de S. Leger Evêque d'Autun. C'est sans doute la même ' que Dom Mabillon en visitant les bibliothéques d'Allemagne et de Suisse, découvrit dans celle de S. Gal. Cette vie est écrite en vers, et divisée en deux livres, l'un qui contient l'histoire du S. Evêque, l'autre la relation de ses miracles. Le manuscrit où elle se trouve, avoit alors plus de huit cents ans d'antiquité, ce qui peut remonter jusqu'au temps de notre Auteur, et nous représente ainsi le premier vers de la préface :

Carmina plura nitent studio florente peracta.

Mais cette vie n'est point imprimée entre les poësies de Strabon, comme le dit M. Cave.

Il est aisé de conclure de tout ce que nous venons de dire sur les écrits de Walafride, que bien que mort à la fleur de son âge, il mérite de tenir place entre les plus sçavants hommes de son siecle. Il avoit effectivement un grand fonds de Litterature sacrée et profane; et ses ouvrages nous fournissent des preuves, qu'il avoit acquis la connoissance de la langue gréque. Il étoit alors peu d'Auteurs qui écrivissent mieux en prose et en vers. On trouve dans sa prose une pureté, une douceur, un arrangement de mots qui à la vérité ne sont pas à un point de perfection, mais qui étoient alors fort rares. Ses pieces en vers ne sont pas toutes de la même beauté. Il y en a plusieurs si obscures, qu'on a peine à en saisir le vrai sens; d'autres où il ne se trouve ni feu ni élevation, ni genie poëtique. Mais on y en voit quelques-unes qui réunissent toutes ces beautés, au moins dans plusieurs de leurs vers. On a déja exposé le jugement que d'habiles Critiques ont porté de quelques parties du poëme intitulé *Hortulus*. Il contient des vers qui ne feroient point de deshonneur aux meilleurs Poëtes.

FRECULFE,

Évêque de Lisieux.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Freculfe, que quelques-uns nomment mal Treulfe et d'autres encore plus mal Fricholphe, fut un des Sçavants de ce siecle qui firent plus d'honneur aux Letres, moins à la vérité par le grand nombre de leurs ouvrages, que par le genre et le goût dans lesquels ils ont écrit. ' On le fait communément Moine de l'Ordre de S. Benoît et de l'Abbaïe de Fulde; mais Dom Mabillon avoue avec ingenuité, que malgré ses recherches il n'a rien trouvé dans les anciens Auteurs, qui puisse justifier cet événement de la vie de notre Prélat. ' Freculfe étudia sous le célébre Helisachar depuis Chancelier de l'Empire, et Abbé de plusieurs monasteres, nommément de S. Riquer et de S. Maximin à Treves. Il le reconnoît disertement pour son Maître; mais il n'indique point l'endroit où il prit de ses leçons. ' Ses habitudes et son étroite liaison avec Raban, long-temps avant que celui-ci fût Archevêque de Maïence, porte à juger que ce n'étoit pas loin de Fulde.

Voss. his. lat. l. 2. c. 33. p. 96. 1 | Mell. scri. c. 61.

Trit. scri. c. 259 | Bell. scri. an. 830 | Voss. ib. Gall. chr. vet. t. 2. p. 646. 2 | Mab. an. l. 30. n. 51.

Frec. chr. l. 1. pr. p. 1061.

Rab. M. in Gen. pr. p. 1. 2.

Quoiqu'il en soit, ' Freculfe s'étant fait connoître par son mérite et son sçavoir, se vit obligé d'accepter l'Evêché de Lisieux sous la Métropole de Rouen. On n'a rien d'assuré pour fixer l'année de son ordination. Seulement il est certain d'une part, qu'elle se fit quelque temps avant 825, et de l'autre qu'elle ne précéda pas l'an 822, auquel Raban fut fait Abbé de Fulde. On en aura les preuves dans la suite de cet éloge. Le nouvel Evêque trouva son Eglise en un état déplorable, dont il nous a laissé lui-même une triste description. Son peuple souffroit depuis long-temps une famine affreuse de la parole du salut, et la souffroit sans la sentir, et sans désirer ce qui pouvoit y remedier, parce qu'il n'en avoit nulle connoissance. Freculfe fit son capital de retirer ce pauvre peuple de sa léthargie et de ses ténébres. ' Mais le défaut de livres nécessai-

Ib. p. 1. 2.

2.

res le jetta dans l'embarras. Il avoit trouvé sa maison épiscopale non seulement sans bibliothéque, mais même sans l'Ecri-
1. ture sainte. ' Il ne laissa pas cependant de parler à son troupeau d'une nourriture convenable à sa foiblesse, c'est-à-dire d'un lait spirituel, afin de le préparer à une nourriture plus solide. Le prudent Pasteur avoit déja réussi à lui faire souhaiter l'un et l'autre, lorsqu'il s'adressa à Raban son bon ami, déja Abbé de Fulde, pour qu'il lui fournît de quoi aider à rassasier ce troupeau affamé. ' Raban sensible à ses besoins, lui envoïa à différentes fois ce que lui avoit demandé Freculfe, des commentaires abregés sur les cinq livres de Moyse, qui en expliquassent le sens litteral et spirituel.

p. 2 | in Exod. pr. | in Lev. pr. | in Num. pr. | in Deut. pr.

A ces écrits qui lui vinrent d'Allemagne, notre Prélat eut soin d'en joindre en peu de temps ' grand nombre d'autres sur toutes sortes de matieres, principalement sur l'histoire tant sacrée que profane. C'est de quoi les fréquentes citations des Anciens qu'on trouve dans sa chronique, ne nous permettent pas de douter. De sorte que la bibliothéque de l'Evêché de Lisieux devint sous l'Episcopat de Freculfe, aussi riche en bons livres, qu'elle en étoit auparavant dépourvûe.

Frec. ib.

On peut juger en quelle réputation étoit ce Prélat, ' par le choix que la Cour de France fit de lui, entre tous les autres Evêques du Roïaume, pour l'envoïer à Rome dans une conjoncture critique. C'étoit sur la fin de 824, et il s'agissoit de la question des Images, et d'engager le Pape à trouver bon que les Evêques de France l'examinassent en regle. L'Empereur Louis vouloit avoir cet agrément, afin que l'examen se faisant en conséquence, le Pape ne pût refuser de reconnoître la vérité. L'affaire étoit délicate et demandoit autant de sagacité que de prudence. Freculfe s'en chargea, et partit pour Rome avec Adegaire qu'on lui donna pour associé. Il en confera avec le Pontife Romain, qui étoit alors Eugene II, avec les Evêques d'Italie et les ministres de son Conseil. De retour en France l'année suivante 825, il assista au Concile de Paris, convoqué pour l'examen de la question, et y rendit compte de sa négociation, d'une maniere qui lui attira les applaudissements de toute l'assemblée.

Par. Syn. p. 22. 153 | Egin. an. 824.

Il y a bien de l'apparence que ce ne fut pas la seule occasion où la Cour emploïa Freculfe. ' Il se plaint effectivement à un de ses amis, que l'attention qu'il étoit obligé de donner aux affaires publiques, tant de l'Eglise que de l'Etat, lui en-

Frec. ib. 2.

levoit le temps qu'il auroit souhaité d'emploïer à l'étude. Il ne laissa pas cependant d'entreprendre et d'exécuter la chronique qu'on a de lui : ouvrage d'une lecture prodigieuse et de beaucoup de travail, ′ où il a laissé des marques publiques de son attachement pour l'Empereur Louis, l'Imperatrice Judith et le jeune Prince Charles leur fils. On doit tirer de-là que Freculfe n'entra point dans le parti des factieux, qui se révolterent contre leur Souverain. ′ On étoit au contraire si assuré de sa fidélité, que l'on confia à sa garde un des plus coupables d'entr'eux, Ebbon Archevêque de Reims, après qu'il eut été déposé au Concile de Thionville en 835.

l. 2. pr. p. 1138. 1139.

Du Ches. t. 2. p. 341.

Freculfe se trouva sans doute présent à ce Concile. ′ Six ans auparavant il avoit aussi assisté à celui qui se tint à Paris en 829, où l'on fit les beaux reglements dont nous avons parlé ailleurs. On ne voit plus paroître notre Prélat dans la suite, ′ qu'à un autre Concile de quatre provinces assemblé dans la même ville, vers l'automne de l'année 849. Il y eut part à ce qui s'y passa, ét à la longue letre que les Peres écrivirent à Nomenoi Duc de Bretagne. C'est là le dernier événement de sa vie qui nous soit connu. ′ L'on croit communément qu'il mourut l'année suivante 850. Il est au moins vrai qu'Airard lui avoit succédé avant le II Concile de Soissons en 853; puisqu'il y assista en qualité d'Evêque de Lisieux.

Bal. capit. t. 2. p. 1112.

Lup. ep. 84. p. 126 | Conc. t. 8. p. 58.

Lab. scri. t. 1. p. 325.

§ II.

SES ECRITS.

L'OUVRAGE que nous avons de Freculfe, est peut-être le plus intéressant, le plus curieux, le mieux exécuté de tous ceux qui nous restent du IX siecle. Ce n'est point un écrit sur la Théologie, qui faisoit alors le principal objet de l'étude de nos Ecrivains. Ce ne sont point des Annales, ces amas brutes et informes de faits, qui devinrent si communs en ce temps-là, et qui coûtoient si peu à leurs Auteurs. Mais c'est une histoire en forme et générale, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du sixiéme siecle de l'Eglise; quoique l'Auteur par modestie ne lui donne que le titre de Chronique. Elle est divisée en deux parties, dont la premiere qui contient sept livres subdivisés en plusieurs chapitres ponr le soulagement des Lecteurs, commence à la création du premier homme, et finit à la naissance de J. C.

L'autre partie divisée en cinq livres, et chaque livre en plusieurs chapitres, conduit la suite des événements publics jusqu'au Pape S. Gregoire le Grand, et l'établissement des Roïaumes des François et des Lombards.

Frec. chr. l. 1. pr. p. 1061.

Freculfe entreprit la premiere partie aux sollicitations d'Helisachar son Maître, qui en avoit tracé le plan, et à qui il l'adresse. Il eut beaucoup de peine à s'y déterminer; mais la crainte de déplaire à une personne si respectable, à qui il avoit la principale obligation de son sçavoir, lui fit vaincre toutes ses répugnances, et surmonter tous les obstacles. Il étoit déja Evêque, et même occupé dans les affaires publiques de l'Eglise et de l'Etat, lorsqu'il travailla à l'exécuter. Le dessein toutefois, suivant le plan qu'il devoit remplir, demandoit un homme tout entier. Il s'agissoit, comme il le dit lui-même, de recueillir avec autant de précision que de clarté, tout ce qui se trouve sur l'histoire générale dans les écrits des Anciens, tant des Auteurs profanes que des livres sacrés. De donner une attention particuliere et un nouveau jour à ce qu'ils nous apprennent sur le premier âge du monde avant le déluge, et depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham et le regne de Ninus roi des Assyriens. D'eclaircir les questions difficiles qui se rencontrent dans les livres de Moyse, par rapport à la vérité de l'histoire de cet espace de temps-là. De faire connoître ce qui s'est passé de plus mémorable dans les différentes parties du monde, soit sous les Rois des Assyriens, des Medes, des Perses, des Grecs, soit parmi le peuple de Dieu, sous les Patriarches, les Juges, les Rois, les Grands Prêtres, et de revêtir tous ces événements de leurs principales circonstances. De donner une notice de tous ceux qui ont regné dans les plus grands Empires, et qui ont gouverné le peuple de Dieu, en marquant les années de leur regne ou de leur gouvernement. De ranger enfin en un certain ordre ce qui est arrivé aux Juifs depuis la destruction de leur premier temple, jusqu'à la naissance du Sauveur, et d'en écarter la confusion que semblent y avoir jettée les diverses calamités qui leur sont survenues.

Tel est le plan de la premiere partie de l'ouvrage, sur lequel Freculfe travailla. Plan vaste et magnifique, mais qui outre des recherches presque infinies, une lecture prodigieuse et un travail immense, demandoit encore et plus de goût et plus de critique qu'il n'y en avoit au temps de Freculfe. Plan au

reste sur lequel deux des plus grands hommes [1] de notre siecle ont travaillé avec autant de gloire que de succès. ' Quant au dessein de la seconde partie, qui ne suivit la premiere qu'au bout de quelques années, ce fut Freculfe qui le forma lui-même, en faveur de l'Imperatrice Judith et du jeune Prince Charles son fils. Cette seconde partie est dédiée à Judith par une épitre toute remplie de ses louanges, et dans le même goût à peu près que celles de nos Ecrivains modernes, qui recherchent la protection de leurs Mécénes. l. 2. pr. p. 1138. 1139.

Quelque difficile après tout que fût l'exécution d'un si vaste ouvrage, pour un homme du IX siecle, Freculfe n'a pas laissé d'y mieux réussir, qu'on n'auroit sujet de l'esperer. ' Sigebert, qui n'en avoit vû que la premiere partie, juge qu'il y a pris soin d'éclaircir les difficultés qui se présentoient, et d'y concilier l'histoire profane avec la sacrée. Le premier Editeur de l'ouvrage dans la préface qui se lit à la tête, va encore plus loin, et ne fait pas difficulté de comparer la chronique de notre Prélat avec les livres de S. Augustin de la cité de Dieu, pour la vérité de l'histoire, et les abregés de Justin et de Florus pour la brieveté du discours. Son style, dit-il, n'est ni enflé ni fardé, mais convenable à son sujet, et plus solide que brillant. A l'égard du discernement, qui est une des qualités la plus essentielle à un historien, Freculfe, ajoute cet Editeur, fait voir jusqu'où il le portoit par la justesse de son choix entre les differentes opinions, non seulement par rapport à l'histoire des temps, mais encore aux difficultés qui se rencontrent dans l'Ecriture Sainte. Sigeb. scri. c. 90.

Le jugement que cet Editeur porte ici de la Chronique de Freculfe est peut-être un peu flaté. Il faut cependant convenir que l'ouvrage a un mérite très-réel, et qu'il présente à ses lecteurs un grand fonds d'érudition. Il est peu d'Historiens de l'antiquité la plus reculée, sur-tout parmi les Latins, dont Freculfe n'y fasse usage. Il est vrai que ses principaux guides sont Josephe, Eusebe, S. Jerome, et plus particulierement S. Augustin, qu'il qualifie son Pere. On ne peut lui refuser la justice d'avoir été fidéle à les suivre, et attentif à y puiser les plus célébres événements, qu'il accompagne quelquefois de courtes, mais judicieuses réflexions, et qu'il lie

1 M. Bossuet Evêque de Meaux dans son Histoire universelle, et M. Rollin ancien Recteur de l'Université de Paris, et Professeur roïal d'Eloquence, dans son Histoire de anciens peuples.

assez bien ensemble pour en faire une histoire sacrée et profane. Il ne le fait pas à la vérité avec ces agréments qu'on découvre dans S. Sévere Sulpice, qui avoit exécuté un semblable dessein par rapport à l'Histoire sainte seulement; le siecle de Freculfe ne le permettoit pas. Mais sa narration n'est point desagréable. Elle plaît même par la variété des faits, et la maniere concise, aisée, simple et jamais rampante, avec laquelle ils sont rapportés. L'auteur y a encore porté son attention à faire connoître les plus grands Hommes de Letres de tous les temps. et ceux qui ont excellé dans les beaux Arts, qu'il caractérise assés bien, toûjours en peu de mots, conformément à son dessein.

On pourroit néanmoins lui reprocher de n'avoir pas toûjours usé d'assés de choix en divers endroits de son ouvrage. De n'avoir pas sçu douter où le doute étoit le seul parti qu'on devoit prendre. D'avoir trop aisément tranché des difficultés de Chronologie, qui ont paru presque insurmontables aux plus habiles Chronologistes de ces derniers temps. Mais tous ces défauts et quelques autres, ne doivent point empêcher qu'on ne fasse beaucoup d'estime de cet ouvrage, et qu'on ne regarde son Auteur comme le plus sçavant Historien, et l'un des plus judicieux et plus polis Ecrivains de son siecle.

Sa Chronique nous présenteroit quantité de remarques curieuses à faire; mais notre dessein ne nous permet pas de nous y arrêter. Nous nous bornerons aux suivantes, qui feront voir quelques traits du genie de l'Auteur et de la justesse de ses pensées. ' Venant au temps d'Alexandre, il s'exprime ainsi sur sa naissance : Alors nâquit Alexandre le Grand, ce vrai abyme de miseres, ce cruel désolateur de tout l'Orient. ' Parlant de la traduction de l'Ecriture par les Septante, il ne donne point dans la fable qui les fait travailler chacun séparément, pour y faire admirer un prodige. ' Il paroît n'avoir point douté que S. Paul et Séneque n'eussent été amis, et qu'ils ne se fussent écrit mutuellement quelques letres. Il est vrai qu'ici, comme en tout ce qui concerne les Auteurs Ecclesiastiques dont il parle, il ne fait presque que copier le traité de S. Jerôme sur ces Ecrivains.

Frec. ib. par. 1. l. 4. c. 18.

l. 5. c. 1.

par. 2. l. 1. c. 16.

On a dit que Freculfe adresse la préface sur la premiere partie de sa Chronique à Helisachar. Il y a joint une épigramme adressée au même sur l'exécution de son dessein, dont

nous rapportons quelques vers pour montrer, que notre Prélat n'avoit guéres moins de talent pour écrire en vers qu'en prose.

' Te duce, Christe, via facili nos ire per omnes
Quod natura negat, varios fessosque labores :
Das qui ausu fragili, das grandia vincere posse ;
Parvula mens hominum trepidat, quæ tangere dura,
Miratur tetigisse quidem, gaudet superasse.
Si quid enim fuerit dignum laude et memorandum,
Nec sibi, sed Domino tribuat, quæ gesta videntur,
Qui dedit ingenium stolido, qui cuncta gubernat,
In cœlis, terris, perque omnia sæcula semper ;
Cujus ego auxilio jutus, non viribus æquis,
Arripui celsos sæcli transcendere montes.

par. 1. l. 1. pr. p. 1061. 2.

' Dans l'épitre dédicatoire à Judith, qui est à la tête de la seconde partie de l'ouvrage, Freculfe nous représente cette Impératrice comme une femme fort instruite dans les Letres sacrées et les beaux Arts, et dont il admiroit lui-même le grand fonds de Literature.

par. 2. l. 1. pr. p. 1139. 1.

Ce n'est pas sans fondement que nous avons observé que cette seconde partie ne suivit la premiere qu'au bout de quelques années, et lorsque celle-ci étoit déjà répandue dans le public. ' Il est certain que ni Sigebert ni Tritheme n'ont eu connoissance que de la premiere partie. Il y avoit donc plusieurs manuscrits, où la seconde ne se trouvoit point jointe à l'autre.

Sigeb. ib. | Trit. scri. c. 259.

' La Chronique de Freculfe fut d'abord imprimée à Cologne, par Melchior Novesianus pour Arnold Birckman l'an 1530 en un volume *in-fol.* ' En 1539 on le réïmprima au même endroit et en même volume, dont le frontispice porte que c'est la premiere édition, parce qu'il a été copié sur celui de la précedente. ' En 1597 Jerôme Comelin la remit sous la presse à Heidelberg en un volume *in*-8°. Depuis les divers Editeurs de la Bibliothéque des Peres la firent entrer dans leur collection. ' Elle se trouve au XIV tome de l'édition de Lyon, où le texte de notre Historien est plein de fautes, surtout à l'égard des noms propres, qui y sont pour la plûpart défigurés. Il y manque aussi quelque chose à la fin du premier livre de la premiere partie. Mais la lacune, qui suivant l'avis de l'Editeur, n'est pas considérable, doit se trouver aussi dans les éditions précédentes.

Bib. S. Alb. And. | Miss. cen. | cord. p. 141. | PP. t. 14. p. 1061-1194.

Rab. M. in Gen. pr. p. 1.

Outre cette Chronique, ' nous avons encore de Freculfe une letre à Raban Maur, pour l'engager à travailler sur les cinq livres de Moyse. Elle est imprimée à la tête des commentaires de cet Archevêque, qui n'étoit encore qu'Abbé de Fulde, lorsqu'il les composa. C'est dans cette letre que notre Prélat fait la triste description de l'état où il trouva l'Eglise de Lisieux.

CHRESTIEN

DRUTHMAR.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Sigeb. scri. c. 72 | Trit. chr. hir. t. 1. p. 18 ; scri. c. 280.

' CHRESTIEN surnommé DRUTHMAR, étoit né en Aquitaine. Il quitta depuis son païs natal, et passa en France, où il devint célébre. Il étoit déjà reconnu pour tel, lorsqu'il se retira à l'Abbaïe de Corbie au diocèse d'Amiens, où il s'engagea dans l'Ordre monastique. ' Dom Mabillon a soupçonné que le lieu de sa retraite pourroit aussi bien avoir été la nouvelle Corbie en Saxe. Mais cette opinion ne paroît point autrement fondée. Druthmar trouva à l'ancienne Corbie tous les secours pour perfectionner ses études. Les Ecoles y étoient alors florissantes, comme on l'a vû, et plusieurs Sçavants Moines en soûtenoient l'éclat par la réputation de leur sçavoir et leurs écrits. Druthmar y acquit de grandes connoissances. On voit par ce qui nous reste de ses ouvrages, qu'il sçavoit le grec et quelque chose de l'hébreu, qu'il possédoit l'histoire sainte et la profane, et qu'il avoit une intelligence particuliere de l'Ecriture.

Mab. an. l. 33. n. 27.

Druth. in Matth. pr.

De Corbie ' il fut appelé à Stavelo et à Malmedy, deux monasteres au diocèse de Liege, qui étoient alors gouvernés par un seul et même Abbé. Druthmar y fit un assés long séjour, pendant lequel son occupation étoit d'enseigner les jeunes Moines. Il s'appliqua principalement à leur expliquer les livres sacrés; et les leçons qu'il leur donna alors, firent depuis le fonds des commentaires qu'on a de lui. L'on ignore si la bonne odeur des vertus qu'il loue dans les Solitaires

de ces deux maisons, l'y retint le reste de ses jours, ou s'il retourna à l'Abbaïe de Corbie.

Mais personne jusqu'au sçavant M. Fabricius, que la mort vient d'enlever trop tôt à la République des Letres, n'avoit douté que Druthmar n'eût fleuri vers le milieu du IX siecle. ' C'est ce que Sigebert, Auteur de la fin du XI, Tritheme, Sixte de Siene, M. Cave et tous les autres qui ont parlé de lui, ont établi comme un fait constant : les deux premiers en plaçant Druthmar dans leurs catalogues, l'un immédiatement après, l'autre immédiatement avant Walafride Strabon.

Sigeb. ib. Trit. ib. Six. bib. l. 4. p. 245 Cave, p. 448. 1.

Malgré une tradition aussi constante et unanime, ' M. Fabricius sur deux légeres preuves voudroit, qu'on renvoïât notre Ecrivain jusqu'au temps de Gregoire VII, vers la fin du XI siecle. Il tire sa premiere preuve ' de ce que Druthmar dit sur le VII verset du XXVII chapitre de S. Matthieu : *Et aïant déliberé là-dessus, ils en acheterent le champ d'un Potier pour la sépulture des étrangers.* Il y a au même endroit, comme on le rapporte, dit Druthmar, un hôpital pour les François, qui du temps de Charlemagne, avoient des domaines par la concession du Roi de ce païs-là, qui en avoit ainsi usé en considération de cet Empereur. Mais aujourd'hui, ajoûte notre Ecrivain, les Moines mêmes qui servent cet hôpital, et les étrangers qui y abordent, ne vivent plus que des aumônes des Chrétiens. De-là M. Fabricius conclud, qu'un Auteur n'a pû s'exprimer de la sorte, qu'au temps du Pape Gregoire VII.

Fab. bib. lat. l. 3. p. 1043. 1044.

Druth. ib. c. 57. p. 169. 1.

Pour raisonner ainsi, il faut supposer que depuis l'établissement de cet hôpital par Charlemagne en 801, jusques vers l'an 850 que Druthmar écrivoit, il ne s'est pas écoulé un assés long espace de temps, pour que la constitution de cet hôpital ait pû souffrir le changement dont parle Druthmar. Mais qui aura peine à croire que pendant l'espace de plus de trente ans, qui s'écoulerent depuis la mort de l'auguste Fondateur jusqu'au milieu de ce IX siecle, les Princes Musulmans n'auront pas pû ôter à cet hopital le fonds qu'il avoit d'abord pour son entretenement : sur-tout après la mort du Calyphe Aaron ami de Charlemagne, et protecteur des Chrétiens, qui mourut dès 809; sur-tout dans les guerres civiles excitées entre ses fils pendant lesquelles il se commit en Syrie quantité de desordres, de meurtres, de pillages contre les Chrétiens?

Cela posé, il est clair qu'on ne peut rien tirer de l'endroit cité de Druthmar en faveur de l'opinion de M. Fabricius. Il y a encore quelque chose de plus positif pour la combattre.

c. 56. p. 158. 2.

' C'est un autre passage de Druthmar, qui prouve disertement qu'il écrivoit vers l'an 850. Commentant le XIV verset du XXIV chapitre du même Evangeliste, et faisant voir qu'il n'y avoit point alors de nation connue, où il ne se trouvât des Chrétiens, il parle ainsi des Bulgares : *Bulgari quoque... cottidie baptizantur*. Expression qui marque sans équivoque le commencement de la conversion de ces peuples à la foi de J. C. Or, cette conversion arriva avant l'an 866, ' et dès 845, selon Jean Curopalate et quelques autres. C'est donc vers ce même temps qu'écrivoit Druthmar.

Mab. an. l. 33. n. 27.

L'autre preuve de M. Fabricius au soutien de son opinion, ' est prise de l'autorité de l'Anonyme de Molk, qui composa son catalogue d'Ecrivains avant la fin du XII siecle, et qui y avance que Chrestien Druthmar, dont il est ici question, n'est autre que Guitmond Archevêque d'Aversa du temps de Gregoire VII. Ici il paroît surprenant, qu'un aussi habile homme qu'étoit M. Fabricius, ait fondé quelque chose de certain sur cet Anonyme, par rapport aux événements de la vie des Ecrivains dont il parle. Il est constant qu'il n'étoit point au fait de leur histoire, au moins pour la plûpart. Il n'en faut point d'autres preuves que l'article même de Guitmond dont il parle, peut-être sans s'en être apperçu, ' en deux differens endroits de son catalogue. Mais il montre clairement par ce qu'il en dit en l'un et l'autre endroit, qu'il ignoroit les premiers événements de sa vie, et qu'il n'avoit pas vû ses principaux écrits. Jamais Guitmond ne fut Moine de Stavelo ni de Malmedy, mais de la Croix S. Leuffroi en Normandie, d'où il passa en Angleterre. Puis Guillaume le Conquerant voulant le faire Evêque, Guitmond se cacha pour l'éviter. Ensuite Urbain II successeur de Gregoire VII après Victor III, le fit Archevêque d'Aversa. Voilà ce que l'Anonyme de Molk n'a pas sçu, et qui fait voir qu'il a brouillé ses idées dans ce qu'il a voulu nous en apprendre.

Mell. scri. c. 102.

c. 90. 102.

On ne peut donc rien conclure de ce qu'il en dit, en faveur de l'opinion de M. Fabricius. Le texte de Druthmar sur lequel il s'appuïe, ne lui est pas plus favorable, comme on l'a montré; par conséquent rien n'empêche que Druthmar n'ait fleuri vers le milieu de ce siecle. On lui donne commu-

nément la qualité de Grammairien, sans doute à cause de son grand sçavoir; ' et il nous apprend lui-même, qu'il avoit été élevé à la dignité du Sacerdoce. Son surnom de Druthmar suffit pour ne le pas confondre ' avec deux autres personnes célébres en son temps, qui portoient comme lui le nom de Chrestien. L'un fut d'abord Abbé de S. Germain d'Auxerre, puis Evêque de la même ville; l'autre loué pour sa sainteté, étoit commis à la garde et aux soins de l'Eglise de Fleuri, ou S. Benoît sur Loire.

Druth. ib. pr.

Mab. ib.

§ II.

SES ECRITS.

Ce qui nous reste des écrits de Chrestien Druthmar, nous fournit des preuves qu'on n'a pas été soigneux de nous transmettre toutes les productions de sa plume.

1°. Nous avons de lui un commentaire sur l'Evangile de S. Matthieu, ' qui est le fruit des explications que l'Auteur en fit de vive voix aux Moines de Stavelo, lorsqu'il y enseignoit. C'est ce qu'il déclare lui-même dans la préface qui se lit à la tête, et qu'il leur adresse, ' en faisant un grand éloge de leur vertu. Ce qui le détermina à rédiger ces explications par écrit, fut de s'appercevoir que les jeunes Etudiants à qui il les avoit faites, et même répétées, n'en avoient presque rien retenu. Il y suivit le même ordre qu'il avoit gardé en les faisant de vive voix : c'est-à-dire en expliquant le texte de suite verset à verset. Quant à la maniere, il se proposa particulierement d'y être clair et concis, et de s'attacher plus au sens literal qu'au sens spirituel. La raison qu'il rend de cette conduite, c'est, dit-il fort judicieusement, qu'il lui paroissoit absurde de rechercher le sens spirituel d'un livre sans en connoître le sens literal; puisque celui-ci étant le fondement de l'autre, on doit commencer par s'en instruire, faute de quoi on ne parviendra jamais à acquerir une parfaite intelligence du sens spirituel. Tel est en peu de mots le plan que Druthmar trace lui-même de son ouvrage; et l'on peut dire qu'il a été fidéle à le remplir. La maniere dont il y procede en s'attachant au sens literal, lui a ouvert un grand champ pour y faire entrer ce qu'il sçavoit de l'histoire sacrée et profane, et qui convenoit à son sujet. On en a déja rapporté deux traits dans ce qu'on a dit plus haut pour donner une idée des événements de sa vie.

Druth. ib. p. 86. 2.

p. 86. 2. 87. 1.

Il y a quantité d'autres traits tant sur l'histoire que sur la doctrine, qui ne seroient pas indignes de la curiosité du Lecteur. Mais notre dessein nous oblige d'être sobres sur cet article. ' Druthmar assure avoir vû un exemplaire grec des quatre Evangelistes, qui passoit pour avoir appartenu à S. Hilaire, et dans lequel l'Evangile de S. Jean suivoit immédiatement celui de S. Matthieu. Desirant d'en sçavoir la raison, il s'adressa à un nommé Eufemius Grec de nation, qui lui dit que cela s'étoit fait à l'imitation d'un bon laboureur, qui attelle ses meilleurs bœufs avant les autres. Voici un trait de sa doctrine sur l'invocation des Saints, qui montre combien elle est saine. ' Nous mettons, dit-il, cette difference entre le Créateur et la créature, que nous ne demandons point à aucun Saint la rémission de nos péchés; mais nous tâchons de l'obtenir de Dieu par leur intercession. D'ailleurs nous croïons les Saints; mais nous ne croïons point en aucun d'eux comme nous croïons en Dieu. Tout le commentaire mérite d'être lû.

c. 1. p. 87. 2.

c. 6. p. 100. 1.

2°. ' Druthmar avoit promis dans sa préface de travailler aussi sur l'Evangile de S. Jean, supposé que ce qu'il avoit déja fait sur S. Matthieu, fût au goût de ceux en faveur de qui il avoit particulierement écrit. ' L'Auteur satisfit à sa promesse, comme il paroît par un morceau de son ouvrage, imprimé à la suite du précedent. Mais ce morceau n'est qu'une espece de centon mal assorti, où il n'y a ni ordre, ni suite, ni presqu'aucun sens en plusieurs endroits. De sorte qu'on a peine à comprendre comment on a pû réussir à faire un centon si imparfait. On le commence, par ce que Druthmar disoit sur le XVII verset du premier chapitre, et on le finit par des lambeaux étrangers, qui ne regardent ni le texte de Saint Jean, ni ne paroissent appartenir à notre Interpréte. Il y est parlé en cet endroit de sauterelles et de miel sauvage; et ce qu'on y lit, contient des sentiments opposés à ceux de Druthmar sur le troisiéme chapitre de S. Matthieu, où il est parlé des mêmes choses. En un mot ce morceau d'ouvrage n'est propre qu'à nous faire regretter la perte du commentaire entier.

pr. p. 86. 2.

in Joh. p. 179-181.

3°. ' Dans la même préface sur S. Matthieu, Chrestien Druthmar faisoit encore esperer d'écrire sur l'Evangile de S. Luc. On ne peut guére douter qu'il n'ait exécuté son dessein projetté; ' puisqu'on a une partie de son ouvrage imprimée

in Matth. ib.

in Luc. p. 175-179.

sous son nom. Mais ce morceau a presque toutes les mêmes imperfections que le précedent sur S. Jean. Ce n'est encore qu'une espece de centon formé de divers lambeaux pris de côté et d'autre, où il y a un peu plus de sens, mais aussi peu d'ordre que dans celui sur S. Jean qui le suit, et dont on a déja parlé.

' Le commentaire de Druthmar sur S. Matthieu, avec les deux centons sur S. Luc et S. Jean, fut d'abord imprimé à Strasbourg en 1514, par les soins de Jacques Winpheling, avec le privilege de l'Empereur Maximilien, et les armes du Pape Leon X au frontispice du volume. Cette édition qui est rare, est devenue fameuse pour la dispute qu'elle a fait naître entre les Catholiques et les Protestants. Les premiers ne la voïant produite que par le seul Aubertin, qui ne marquoit point dans quelle bibliothéque il l'avoit vûe, la crurent d'abord controuvée. Mais M. Cave, et après lui M. Fabricius nous ont appris qu'il s'en trouvoit des exemplaires en France, en Allemagne et en Angleterre, dans les cabinets de Daillé, de Jean Ludolfe Buneman et de Jean Tenison. Cave, p. 448. 1 | Lab. scri. t. 1. p. 751. 752 | Fab. bib. lat. l. 3. p. 1040. 1041.

' En 1530 l'ouvrage fut rëimprimé à Haguenaw chés Menard Molther en un volume 8°. par les soins de Jean Secerius Lutherien. On se plaint fort de ce que cette édition a été corrompue, particulierement dans les endroits où l'Auteur explique les paroles du texte qui concernent l'Eucharistie. Mais comme cette alteration retomboit sur les Protestants, ceux-ci s'en justifient, en disant que l'édition en ces endroits est conforme à celles de Strasbourg et des Bibliothéques des Peres. ' Cependant Sixte de Siene aïant trouvé un très-ancien manuscrit de l'ouvrage de Druthmar, dans la bibliothéque des Cordeliers de Lyon, y a observé des variantes considérables dans ces mêmes endroits. Au lieu que le texte de l'édition dont il s'agit ici, porte : *Hoc est corpus meum, hoc est in sacramento;* on lit dans le manuscrit : *Hoc est corpus meum, hoc est vere in sacramento subsistens*. De même l'imprimé porte : *Transferens spiritualiter corpus in panem*, etc. Le mot *spiritualiter* ne se trouve point dans le manuscrit. Depuis cette découverte de Sixte de Siene, ceux qui ont pris soin de rëimprimer le commentaire de Druthmar, auroient bien dû en profiter pour rétablir le texte de ces deux endroits. On ne sçache pas au reste qu'il ait été autrement rëimprimé, que dans les diverses Bibliothéques des Peres. ' Il se trouve au XV volume de l'édition de Lyon. Bib. Tell. p. 15. 1 | Lab. ib. | Cav. ib. Six. bib. l. 6. p. 158. 2. Bib. pp. t. 15. p. 86-181.

Après tout, il ne faut pas croire que le texte de notre Interpréte sur ces endroits, favorise les erreurs des Protestants sur l'Eucharistie, comme quelques-uns l'ont prétendu. Druthmar n'y parle que des effets du Sacrement; supposant la vérité de sa nature, suivant la croïance commune de son temps, où personne ne nioit la présence réelle. Il en use à peu près comme S. Augustin sur le VI chapitre de l'Evangile de S. Jean; et par conséquent il n'est pas plus favorable à nos freres séparés, que l'est ce S. Docteur. Cela est si vrai, ' qu'on n'a pas fait difficulté de faire entrer une partie de son texte dans l'office du S. Sacrement. Il est vrai que dans la table chronologique qu'on y a jointe, on y a mal exprimé le monastere de Stavelo, où l'Auteur composa ce commentaire. Que si après cela quelque Protestant vouloit persister à soutenir, que Druthmar seroit pour lui, il ne faudroit pas qu'il épousât l'opinion de M. Fabricius touchant sa personne et le temps où il a vécu; parce qu'il prétend comme on l'a vû qu'il est le même que Guitmond d'Aversa, qui a combattu avec succès l'héresie des Sacramentaires dans la personne de Berenger.

Lab. ib. p. 573.

' Arnould Wion suppose qu'il y a quelques homelies de Chrestien Druthmar dans la bibliothéque des homelies : ce qu'il n'explique point autrement. C'est apparemment quelques morceaux détachés de son commentaire, qu'on aura travestis en homelies, et insérés dans les Homiliaires.

Wion, lig. vit. l. 2. c. 64. p. 410.

JOSEPH,

CHANCELLIER D'AQUITAINE,

ET DIVERS AUTRES ECRIVAINS.

' JOSEPH, qu'il ne faut pas confondre ni avec le disciple d'Alcuin, ni avec quelques autres personnes de même nom, qui illustrerent la France en ce siecle, exerçoit en 833 la charge de Vice-chancellier d'Aquitaine sous le Roi Pepin fils de Louis le Debonaire. ' Dom Mabillon avoit d'abord cru que c'étoit sous Pepin le Bref, soixante-dix ans auparavant; mais après un plus mûr examen, il a changé d'opinion.

Mab. an. t. 4. app. p. 849. 2.

l. 23. n. 71.

' Joseph n'étoit alors que Soûdiacre, et faisoit sa résidence plus ordinaire en Auvergne. Comme il suppléoit pour Adelbert Chancellier en chef, ' et Evêque de Clermont, que la nouvelle Gaule chrétienne place trop tôt de plus de quarante ans, il est à croire qu'il avoit reçu le Soûdiaconat dans son Eglise. ' Il nous apprend toutefois lui-même, qu'il avoit fait ses études sous Amalric, depuis Archevêque de Tours, et qu'il y avoit eu pour condisciple Paul qui fut aussi Archevêque de Rouen dans la suite. Après la mort du Roi Pepin, ' dont Joseph étoit devenu le Chancellier, Charles le Chauve l'appella en Neustrie, et lui confia l'éducation du jeune Prince Louis son fils, connu dans l'histoire sous le nom de Louis le Begue. Joseph l'instruisit dans les Letres, et lui servit depuis d'Apocrisiaire, ou pour parler d'après lui, fut Chancellier de son Palais. Lorsqu'il étoit en Neustrie, l'Archevêque Paul l'éleva au Sacerdoce; et il étoit déja revêtu de cette dignité, lorsqu'il écrivit l'histoire de la translation de S. Ragnobert ou Raimbert Evêque de Baïeux et de S. Zenon son Diacre. La cérémonie s'en fit vers le milieu de ce siecle, et Joseph s'y trouva présent.

t. 4. ib.

Gall. ch. Nov. t. 2. p. 250.

Spic. t. 12. p. 621.

p. 620. 621 | Mab. ib. p. 850. 1.

' Cette histoire avec la relation des miracles qui l'accompagnerent, a été d'abord imprimée sur un manuscrit de S. Benigne de Dijon, par les soins de Dom Luc d'Acheri, qui en a grossi le XII volume de son spicilege. ' Depuis, les Continuateurs de Bollandus l'ont aussi publiée à leur tour, sur deux autres très-anciens manuscrits, l'un de S. Vincent de Varzi en Bourgogne, l'autre d'Auxerre. Cette édition est plus exacte et plus correcte que la premiere; quoique celle-ci contienne des choses qui ne se lisent pas dans la derniere. On n'y trouve point l'épilogue, où le Chancellier Joseph, qui y donne les principaux événements de sa vie, s'y déclare Auteur de l'histoire. ' C'est sur quoi les derniers Editeurs dans leurs sçavantes observations préliminaires établissent, que c'est une addition faite par quelque imposteur, qui a prétendu donner par-là plus de relief à cette relation. Ils rejettent encore sur lui quelques autres additions étrangeres répandues dans le corps de l'ouvrage. ' Quant au véritable Auteur de l'histoire, ils croïent que c'est un nommé Hervé, le même apparemment dont il est souvent parlé, quoiqu'avec éloge, dans l'histoire même. Il l'écrivoit, comme on le conjecture, vers l'an 868. Le style de cet Ecrivain est grave, et ne se sent

Spic. ib. p. 620-621.

Boll. ib. Mai. p. 618-624.

p. 618. n. 1. 3.

n. 1.

point de la barbarie de son siecle. Après tout nous ne voïons point de preuves suffisantes pour ôter cet écrit au Chancellier Joseph.

Mab. act. B. t. 5. p. 591 | an. l. 33. n. 41.

' L'histoire de la translation de S. Gorgone, l'un des quarante Martyrs de Sebaste, comme l'on croïoit, qui se fit de Rome à l'Abbaïe de Marmoutier près de Tours au mois de Juillet 846, préceda celle de S. Ragnobert, dont on vient de parler d'environ dix-huit ans. Elle fut écrite vers l'an 850 par un Moine anonyme du même monastere, qui avoit accompagné les saintes Reliques de Rome en France. Cet Auteur au reste s'est tellement attaché à rapporter les miracles qui s'y étoient opérés, ' que son ouvrage n'en est qu'un tissu. Il est vrai qu'ils sont si bien circonstanciés, et écrits avec tant de simplicité et de précision, qu'il ne paroît pas avoir eu d'autre dessein que de faire connoître la vérité, sans y rien ajoûter de lui-même. ' C'est de quoi il proteste, ajoûtant qu'il en supprime plusieurs, de crainte que la multiplicité de tant de merveilles ne fît douter de sa sincerité. De sorte que si cette histoire n'a pas d'autre mérite, elle a au moins l'avantage d'être fort authentique. ' Les Bollandistes l'ont publiée avec leurs remarques au XI de Mars, et Dom Mabillon après eux, au V tome du recueil de ses actes, où elle est accompagnée de nouvelles observations. Cette derniere édition a été revûe sur deux manuscrits, l'un de l'Abbaïe de S. Evroul, l'autre dont s'étoit servi André Du Chesne.

Till. H. E. t. 5. p. 184.

Mab. act. ib. p. 592-593. n. 1. 4.

Boll. 11. Mar. p. 56-59 | Mab. ib. p. 591-596.

En parlant de la vie originale de S. Arnoul Evêque de Metz sur l'histoire du VII siecle p. 577, nous avons observé qu'elle avoit été fort défigurée par un certain Umnon, qui écrivoit vers le milieu du IX siecle. On ne connoît point autrement cet Auteur, ' qui paroît n'avoir entrepris son ouvrage, que pour flater Charles le Chauve et les Princes ses freres alors regnants, en voulant persuader à la posterité, que descendants de S. Arnoul ils étoient issus de la premiere race de nos Rois. ' C'est ce que d'autres Ecrivains tâcherent d'établir environ le même temps, comme on le voit par diverses généalogies de S. Arnoul, imprimées dans Pierre Pithou, André Du Chesne, les preuves de l'histoire de Lorraine par Dom Calmet et ailleurs. Mais ces pieces sont maintenant ou reconnues pour fausses, ou fort décréditées parmi les Critiques. ' Celle dont M. Lambecius donne le commencement, paroît avoir été prise, ou même faire partie de l'ouvrage d'Umnon :

Mab. an. l. 13. n. 1.

Du Ches. t. 2. p. 642-644 | Cal. his. de Lor. t. 4. p. 75-80.

Lamb. bib. l. 2. c. 8. p. 912. 913

ce qui n'est pas capable de lui concilier beaucoup de créance. ' Dom Mabillon a fait si peu de cas de cet ouvrage de notre Ecrivain, qu'il n'a pas jugé à propos d'en charger son recueil. On y voit à la tête, il est vrai, une inscription specieuse, suivant laquelle on croiroit que l'ouvrage auroit été écrit par ordre de Charlemagne. Marc Antoine Dominici l'a effectivement cru, et a tâché d'en tirer avantage en faveur de son sentiment. ' Les continuateurs de Bollandus sont les seuls qui ont publié en entier l'écrit d'Umnon : non pour en avoir fait plus de cas que Dom Mabillon et les autres, ' puisqu'ils le regardent comme un centon informe, mais parce d'une part qu'il contient quelques faits qui ne se trouvent pas dans la vie originale, et de l'autre afin de mettre les Lecteurs en état de juger par eux-mêmes, quelle autorité mérite un tel Ecrivain.

Mab. act. B. t. 2. p. 149. 150 | not.

Boll. 18. Jul. p 440-444.

p. 433. n. 50.

En voici un autre qui n'en mérite guéres davantage. ' C'est un Moine anonyme de l'Abbaïe de S. Arnoul à Metz, qui nous a laissé de sa façon une vie de S. Cloud, fils et l'un des successeurs de S. Arnoul, mort en 696. ' A s'en tenir à quelques-unes de ses expressions, on croiroit qu'il l'auroit écrite dès le regne de Pepin le Bref. ' Mais les meilleurs Critiques conviennent qu'il ne l'exécuta au plutôt, que sous Louis le Debonaire, ou même sous Charles le Chauve son fils, vers le milieu du IX siecle. Il étoit par conséquent trop éloigné du temps où vivoit le Saint, pour nous donner une histoire exacte et complete : à moins qu'il n'eût travaillé sur de bons mémoires, ce qu'il n'a pas fait. Aussi son ouvrage nous apprend peu de choses des actions particulieres du Saint. Ce n'est presque qu'un tissu de lieux communs, si l'on en excepte ce qui y est dit de S. Arnoul. ' Dom Mabillon n'a pas laissé de le donner au public, sur un manuscrit qui appartenoit à André Du Chesne, mais après en avoir retranché une longue digression sur S. Remacle Evêque de Mastricht. ' Les Continuateurs de Bollandus l'ont ensuite publié de nouveau, sur l'édition précedente et un ancien manuscrit de S. Maximin de Treves. ' M. Lambecius rapporte le commencement d'une autre vie du même Saint, qui paroît différente de celle dont on vient de rendre compte, mais dont ce commencement fait augurer qu'elle ne vaut pas mieux. Elle se trouve dans un manuscrit *in*-8°. de la bibliothéque impériale, qui est cotté 270, et qui contient plusieurs autres Legendes.

Mab. ib. p. 1046. n. 12.

p. 1043.

Boll. 8. Jun. p. 126. n. 2.

Mab. ib. p. 1043-1048.

Boll. ib. p. 127-132.

Lamb. ib. p. 913.

La vie de S. Remacle dont on a dit un mot, ne fut écrite que vers le milieu de ce siecle; quoiqu'il y eût environ cent quatre-vingt ans que le Saint n'étoit plus au monde. Nous avons cette vie, ' qui est la production d'un Moine anonyme de Stavelo au diocèse de Liege, où fut transferé, comme on sçait, le Siege de Mastricht. L'auteur y ajoûta une relation des miracles qui s'etoient opérés jusqu'alors par l'intercession du Saint. Il marque lui-même le temps auquel il mit la main à son ouvrage, en disant que ce fut quelques années après qu'Airic Abbé d'Inde près d'Aix-la-Chapelle, qui l'engagea à prendre la plume, eut fait venir de Rome par la faveur de l'Empereur Lothaire, le corps du Martyr S. Hermès. C'est ce qui nous conduit vers l'an 850. Il écrivit la vie, comme il semble, sur ce qu'on pouvoit sçavoir par tradition de l'histoire du Saint dans son monastere, à quoi il put joindre quelques autres secours étrangers. Il paroît bien qu'il n'étoit pas instruit à fond des actions de S. Remacle, puisqu'il nous en apprend peu de choses. Quant à la relation de ses miracles, il proteste n'y rien avancer, ou qu'il n'ait appris de témoins dignes de foi, ou qu'il n'ait vû lui-même.

Bult. his. occ. t. 2. p. 639 | Mab. an. l. 15. n. 43 | act. B. t. 2. p. 490. 494. 495. 500.

' Dom Mabillon est le premier qui ait publié l'histoire de la vie de ce Saint par notre Anonyme. Il l'a placée au second volume du recueil de ses actes, où il a eu soin de l'éclaircir par des observations et des notes. Il l'avoit tirée d'un manuscrit de Cîteaux, qui lui fournit aussi la relation des miracles, qu'il a imprimée à la suite. ' Surius avoit déjà mis au jour cette même relation, un peu plus ample qu'elle n'est dans le manuscrit de Cîteaux. Ce premier Editeur y a joint sous le titre de second livre, un autre recueil de miracles postérieurs du même Saint. On regarde ordinairement ce second livre comme l'ouvrage d'un seul et même Auteur. Mais il est évident par le texte même, qu'il est de trois differents Ecrivains, tous trois Moines de Stavelo, dont le premier y mit la main vers l'an 883, l'autre sous l'Abbé Odilon vers 950, et le dernier sous l'Abbé Ravenger mort en 1008. ' De tout ce second livre, dont Surius a retouché le style, et retranché diverses choses, Dom Mabillon n'a imprimé qu'un petit abregé. A la tête de l'édition de Surius paroît la vie de S. Remacle, écrite par Notger Evêque de Liege à la fin du X siecle et au commencement du suivant. Nous en parlerons plus amplement en son lieu.

Mab. act. ib. p. 489-500.

Sur. 3. Oct. p. 29-39.

Mab. ib. p. 500-503.

'Les laborieux continuateurs de Bollandus nous ont donné au V d'août de leur grand recueil, avec de sçavantes observations, une vie de S. Cassien Evêque d'Autun, et une histoire de la translation de son corps à S. Quentin. 'L'une et l'autre piece est l'ouvrage d'un même Auteur, qui écrivoit peu d'années après l'an 845, que se fit cette translation. 'Il assure ne rien dire dans la relation de cette cérémonie, et des miracles dont elle fut accompagnée et suivie, qu'il n'ait vû par lui-même, ou sçu d'autres témoins oculaires. On peut l'en croire sur les faits qu'il rapporte, comme passés de son temps. Mais pour ce qui est de la vie du Saint, mort depuis plus de quatre cents ans, il ne peut y avoir réussi à nous donner une histoire exacte; n'aïant point eu d'autre guide pour l'écrire, que des traditions populaires, ou tout au plus que de mauvais mémoires aussi peu dignes de foi. 'C'est ce que font juger les fables, les faussetés, les anachronismes dont cette premiere partie de son ouvrage est remplie. 'Dom Ruinart, qui avoit vû l'écrit de cet Anonyme, s'en est servi comme d'un ouvrage de quelque autorité, dans une note sur le chapitre 75. de la gloire des Confesseurs par S. Gregoire de Tours. 'Mais les Sçavants Editeurs de l'écrit, non plus que les Auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne, n'en pensent pas de même, et ne font nulle difficulté de regarder cette vie comme ne méritant aucune créance.

Boll. 5. Aug. p. 60-68.

p. 68. n. 17.

p. 66. n. 1.

p. 61. n. 9.

p. 62. n. 17.

p. 63. n. 18 | Gall. chr. Nov. t. 4. p. 331-332.

Le style en est grossier, souvent embarrassé, et se ressent de la puerilité de l'ouvrage. Celui de l'histoire de la translation est assés semblable. 'Les manuscrits sur lesquels l'ouvrage a été imprimé, conviennent bien entr'eux pour le fonds de l'histoire; mais les copistes se sont quelquefois donné la licence de changer le style, rapportant les mêmes faits en differents termes, souvent plus barbares que ceux de l'original. On a préferé le manuscrit de S. Germain des Prés, comme meilleur, pour imprimer la vie du Saint, 'et celui de M. Joly Chanoine de l'Eglise de Paris, pour donner l'histoire de la translation et des miracles. 'La vie fut ensuite mise en vers; mais le Poëte n'a fait qu'embrouiller encore davantage un sujet qui ne l'étoit déja que trop. C'est pourquoi les Bollandistes n'ont pas jugé à propos d'exposer au grand jour la production de sa muse. 'A la suite de l'ouvrage imprimé se lisent quelques morceaux déjà publiés par Hemeré, d'un sermon sur les diverses translations de S. Cassien, S. Quentin et au-

Boll. ib. n. 22.

p. 61. n. 8.

p. 63. n. 23.

p. 68. 69.

tres Saints du même endroit, faites par la crainte des Normans. L'Auteur de cette nouvelle piece vivoit encore après l'an 881, et paroît avoir écrit peu de temps après les ravages que ces barbares firent en son païs, et dont il semble avoir été témoin.

Gall. chr. ib. p. 331.

' Avant que la vie de S. Cassien fût imprimée dans la collection des Continuateurs de Bollandus, M. l'Abbé Fontanini l'avoit publiée en prose et en vers dans ses *Antiquités de la ville d'Orti*.

Au III tome de notre histoire page 552, nous avons déja dit deux mots d'une mauvaise Legende de S. Taurin premier Evêque d'Evreux, qui porte le faux nom d'un Adeodat ou Deodat. Mais nous l'avons placée trop tôt d'après des Ecrivains, qui ne l'aïant vûe que dans Monbricius et Vincent de Beauvais, où elle n'est pas entiere, n'ont pû lui fixer une juste époque. ' L'édition qu'en ont donnée depuis peu les doctes Continuateurs de Bollandus sur plusieurs manuscrits, l'un desquels paroît être du X siecle, et les observations lumineuses dont ils l'ont accompagnée, nous fournissent des preuves pour n'en placer l'Auteur tout au plus tôt que vers le milieu de ce IX siecle. ' En effet aïant occasion de parler de S. Denys Evêque de Paris, il le confond avec l'Aréopagite, et mêle dans son histoire d'autres circonstances, qui supposent un Auteur qui n'écrivoit, qu'après que les Aréopagitiques d'Hilduin furent connus dans le public. Cet Ecrivain a néanmoins tenté de se donner à la postérité sous le nom d'Adeodat, pour le disciple de S. Taurin même, qu'il faisoit venir de Rome dans les Gaules avec S. Denys. Nous ne nous arrêterons point à relever toutes les autres faussetés et contradictions dont son ouvrage est rempli. Il suffit de dire qu'on n'en peut rien tirer de vrai, sinon que celui qui y a mis la main, étoit un très-malhabile imposteur.

Boll. 11. Aug. p. 636-643.

p. 639. 640. n. 2. 3. 7.

p. 643-645.

' A la suite de cette vie on a imprimé sur l'ancien manuscrit dont on a fait mention, une histoire de la premiere invention du corps de S. Taurin. C'est la production d'un Moine de l'Abbaïe de même nom dans la ville d'Evreux, qui écrivoit après la septiéme année du regne de Charles le Chauve, et avant que son monastere fût détruit par les Normans, ce qui marque environ le milieu de ce siecle. Il y a tant de ressemblance pour le style entre la piece précedente et celle-ci, qu'on ne peut guéres se tromper en jugeant que l'une et l'au-

tre est du même Auteur. Cette conjecture se trouve confirmée et par le temps où elles reçurent l'être, et par la maxime alors communément établie, dont on a déja vû plusieurs exemples, de composer des Legendes aux Saints dont on découvroit ou recevoit des Reliques, à moins qu'on eût déja leurs histoires. Au reste quoique cet Anonyme ne nous débite dans la vie du Saint que des suppositions aussi fausses que grossieres, il peut être cru en ce qu'il dit des miracles et autres principales circonstances de l'invention du corps, dont il se montre assés bien instruit.

On a deux sortes d'actes de S. Cucuphat Martyr d'Espagne, vers le commencement du IV siecle : ' les uns dans Mombricius, réïmprimés depuis dans le recueil des Bollandistes au vingt-cinquiéme de Juillet, ' les autres dans Surius au même jour. Comme ceux-ci, dont le style a été retouché, contiennent une petite histoire de la translation des Reliques du Saint à l'Abbaïe de S. Denys par Hilduin, qui en étoit Abbé, plusieurs Critiques les regardent comme l'ouvrage d'un Moine de ce monastere. ' Mais c'est ce que d'autres révoquent en doute, sur une assés légere preuve. Quoi qu'il en soit, ils étoient répandus dans le public avant l'année 858, auquel temps Adon de Vienne écrivoit son Martyrologe, où il paroît les suivre, aussi-bien qu'Usuard. ' Ceux de Mombricius, les seuls que les Bollandistes aïent réïmprimés, passent pour les plus anciens. Mais ni les uns ni les autres n'ont aucune autorité, au jugement de plusieurs Critiques. Il y a assés de conformité entr'eux pour le fonds de l'histoire : ce qui feroit croire que ceux de Mombricius, qui sont et plus courts et plus simples, auroient servi comme de canevas à celui qui a composé les autres.

25 Jul. p. 161-162.

Sur. 25. Jul. p. 355-359.

Boll. ib. p. 152. n. 12.

n. 10.

Nous croïons pouvoir encore placer vers le milieu de ce siecle, ' une petite histoire de la fondation et des premiers Abbés de Condat, ou S. Claude au Mont Jura, que Dom Mabillon a publiée dans l'appendice du premier volume de ses Annales. Elle est en prose rimée, mais dont les rimes ne sont pas fort heureuses, et paroît clairement être l'ouvrage d'un Moine de cette Abbaïe. Il la finit à l'Abbé Bertrand, dont on ignore le temps précis : l'Autéur ne disant rien dans sa piece qui puisse donner quelque lumiere sur la chronologie, ou les époques des événements qu'il y a fait entrer. Mais comme ce monastere passa à des Abbés non réguliers au

Mab. an. t. 1. app. p. 677. 678.

temps des guerres civiles entre les fils de Louis le-Debonaire, ce Bertrand pourroit fort bien en avoir été le dernier Abbé régulier de ces temps-là. C'est sur cette conjecture que nous croïons pouvoir rapporter au même temps l'Auteur dont il s'agit.

t. 2. app. p. 750-751. ' On a beaucoup plus de fondement d'y rapporter aussi l'histoire de la translation des SS. Martyrs Savinien, Potentien et leurs compagnons, qui se fit à Sens au mois d'Octobre 847. Il est constant que cette histoire fut écrite peu de temps après, sous l'Episcopat de l'Archevêque Wenilon ou Guenilon, comme l'Auteur le nomme, qui avoit présidé à la cérémonie de la translation. C'est encore Dom Mabillon qui l'a tirée de la poussiere, au moïen de deux manuscrits. ' Il y a joint sur un autre manuscrit une petite relation de la cession d'une partie des Reliques de S. Potentien, que Wenilon fit à Hermentrude son alliée, Abbesse de Jouarre au diocèse de Meaux. Cette courte relation fut écrite vers le même temps que la précedente, et paroît avoir été détachée d'une autre histoire plus ample.

p. 751-752.

Il faut finir cet article déja fort long, par un autre Ecrivain de même temps, qui mérite de trouver place dans notre ouvrage. ' C'est un nommé AURELIEN Moine de Reomé, ou Moutier S. Jean au diocèse de Langres, qui laissa à la posterité un traité de sa façon sur la Musique. Il le composa au temps de la disgrace qu'il avoit encourue de la part de Bernard son Abbé, pour quelque faute considérable, qu'il ne nous fait point autrement connoître. Un des moïens qu'il jugea le plus propre à rentrer en grace, ce qu'il paroît avoir souhaité passionnément, fut de dédier son ouvrage à Bernard son Abbé. C'est ce qu'il fit par deux épitres, l'une à la tête, l'autre à la fin, où il l'accable de toutes sortes de louanges, et lui remet sous les yeux quantité d'exemples tirés de l'histoire tant profane que sacrée, qu'il regardoit comme autant de motifs capables de le fléchir à lui pardonner. Entre les louanges qu'il donne à son Abbé, il le qualifie Archichantre, à cause de son habileté dans le chant et la musique, et lui donne encore le titre de futur Archevêque. ' Ce n'est pas à dire néanmoins que Bernard l'ait jamais été, quoiqu'un Ecrivain ait cru qu'il étoit tout à la fois Abbé de Reomé et Evêque d'Autun.

Mart. am. coll. t. 1. p. 121-126.

p. 123. not.

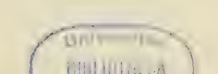
' Sigebert et Tritheme trompés par le terme latin *Reomen-*

Sigeb. scri. c. 110| Trit. scri. c. 294.

sis, qu'on lit à la tête de l'ouvrage, pour exprimer le monastere dont Aurelien étoit Moine, ont cru lire *Remensis*, et en ont fait un Clerc de l'Eglise de Reims; et le titre d'Archichantre donné à l'Abbé Bernard, les a confirmés dans leurs fausses idées. Mais s'ils s'étoient donné la peine de lire avec quelque attention la seconde épitre dédicatoire, ils auroient vû que c'est un Moine qui parle à son Abbé. ′ C'est ainsi qu'il est qualifié à la tête de son traité dans un manuscrit ancien de huit cents ans, et par conséquent antérieur à Sigebert. Ces Ecrivains font une autre faute, en ne plaçant notre Auteur qu'à la fin de ce siecle : double erreur que divers Ecrivains modernes ont suivie trop légerement. Mart. ib. p. 125. 121.

′ L'ouvrage d'Aurelien, tel qu'il se trouve dans le manuscrit, qui appartient à la célébre Abbaïe de S. Amand, est divisé en vingt chapitres, dans lesquels l'Auteur traite avec méthode tout ce qui concerne essentiellement son sujet. Le second chapitre, où il parle des Inventeurs de la Musique et de quelle maniere on inventa les figures des nombres, paroît curieux entre tous les autres. Mais de tout cet ouvrage Dom Martene et Dom Durand qui l'ont déterré, n'ont jugé à propos de publier que les deux épitres dédicatoires ′ avec l'épilogue, dans lequel Aurelien se jette encore sur les louanges de la Musique, à quoi est destiné le premier chapitre de son traité. Selon lui elle est au-dessus de tous les beaux Arts; et il étoit aussi honteux chés les Anciens de l'ignorer que de ne pas sçavoir les Letres. On juge par le peu qu'on a imprimé de cet écrit, que l'Auteur avoit un fonds de Literature et du talent pour écrire. Seulement deux petites historiettes qu'il rapporte avec un grand sérieux, montrent qu'il étoit fort credule. Son style est meilleur en tout sens, qu'il n'étoit ordinairement en son siecle. p. 123. p. 123-125.

′ On trouve parmi les manuscrits de la bibliothéque du Roi un écrit anonyme dans lequel l'Auteur qui vivoit les premieres années du regne de Charles le Chauve, refute par des raisons sans replique ceux qui croïoient que Pâques ne pouvoit jamais arriver le vingt-cinquiéme d'Avril. (V.) Le Beuf, t. 2. p. 82.



EBBON,

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Conc. t. 8. p. 876. Theg. c. 44 | Flod. l. 2. c. 19. p. 543. 2.

' EBBON, [1] si fameux dans notre histoire pour sa révolte contre son Prince légitime, et tout ce qui la suivit, étoit né serf dans une des terres du Roi Charles au de-là du Rhein. Se trouvant frere de lait de Louis le Debonaire, Charles le fit élever avec ce Prince dans le Palais, et lui donna la liberté en considération de la beauté de son esprit, et de son progrès dans les Sciences. Ebbon fut ensuite élevé par degrés aux Ordres sacrés, puis envoïé au service du même Prince, lorsqu'il regnoit en Aquitaine. Le Roi Louis s'en trouva si bien, qu'il le fit son Bibliothécaire, et ne laissa passer aucune occasion, sans lui donner des marques de son attachement et de son estime.

Conc. ib. p. 877 | Mab. an. l. 28. n. 38.

' Se trouvant à Reims en 816, lorsque Gislemar déja élu pour remplir le Siege archiépiscopal de cette ville, fut rejetté pour son ignorance, Louis aïant égard au sçavoir et au mérite d'Ebbon, le proposa pour lui être substitué. Tous s'accorderent à le recevoir; et il fut aussi-tôt consacré.

Flod. ib. | Mab. ib.

' Ebbon procura de grands avantages à son Eglise, tant dans le spirituel que le temporel. En dix ans de temps il acheva la basilique de la Sainte Vierge, que l'Empereur Louis avoit commencé à construire

Flod. ib. p. 545. 2 | Bal. capit. t. 1. p. 743. c. 25.

' Ce Prince avoit tant de confiance en lui, qu'il l'emploïoit volontiers dans les affaires publiques, et qu'il en fit un de ses Envoïés. Mais comme Ebbon étoit obligé de se trouver souvent à la Cour, et qu'il ne pouvoit pas toujours exercer les fonctions de cette charge, Louis nomma Rothade Evêque de Soissons pour suppléer à ses absences. Le zéle de notre Prélat ne put se borner ni aux soins d'un grand diocèse, ni à l'attention qu'il lui falloit donner aux besoins de l'Etat.

Egin. an. 823 | Du Ches. t. 2. p. 544.

' Il le porta encore à aller prêcher l'Evangile en Saxe. Il partit pour cette mission avec Halitgaire, au commencement de

[1] Tous les anciens le nomment Ebon avec un seul *b*, hors quelques Annalistes qui le nomment Hebon.

822, et en revint à la fin de la même année, ou seulement l'année suivante, après y avoir fait plusieurs conversions, et porté le flambeau de la foi jusqu'en Danemark. Il y a beaucoup d'apparence qu'il assista au Concile de Paris, assemblé en 825, sur l'affaire des Images. ' Quant à celui qui s'y tint en 829, il s'y trouva à la tête de trois autres Métropolitains, et les Evêques de quatre provinces. ' En 827 et 832 il eut quelque part à la réforme qu'on établit dans les Abbaïes de Montierender et de S. Denys. ' Il fut assés favorable à celle de S. Remi, qu'il retint avec son Archevêché, jusqu'à qu'il la fit passer à Ebbon son neveu. Ce fut vraisemblablement en conséquence de ce que le Concile de Paris de 829 avoit statué contre les faux Pénitentiels, ' qu'Ebbon engagea Halitgaire à composer celui qui nous reste de sa façon.

Bal. ib. p. 653.

p. 651-676.

Mab. ib.

Flod. ib. p. 544.

Jusques-là il n'avoit rien paru que de louable dans la conduite d'Ebbon. ' Mais ce qu'il fit ensuite contre l'Empereur Louis son Souverain et bienfaiteur, lui attira l'indignation de tous les bons François de son siecle, et lui a mérité celle de toute la posterité. ' Lothaire aïant tenté de détrôner ce trop bon pere, Ebbon parut à la tête des factieux, qui se déclarerent pour le parti de ce fils rebelle, et reçut pour récompense de son faux zéle l'Abbaïe de S. Vaast. Mais il ne tarda pas à s'en voir dépouillé, et à porter la peine de sa felonie. 'Cette noire action se consomma en 833; et dès l'année suivante Ebbon fut relegué au monastere de Fulde. On l'en fit sortir en 835 pour comparoître au Concile de Thionville, où sur sa propre confession il fut déposé de l'Episcopat par quarante-trois Evêques, et renvoïé à Fulde. De-là on le fit passer à Lisieux sous la garde de Freculfe Evêque de la ville, puis à Fleuri ou S. Benoît sur Loire. Il en sortit à la mort de Louis le Debonaire en 840; et le vingt-quatriéme de Juin de la même année l'Empereur Lothaire le fit rétablir dans son Siege par vingt tant Archevêques qu'Evêques assemblés à Ingelheim. Mais dès l'année suivante il fut obligé de le quitter; et il n'y rentra plus dans la suite, quelques mouvements qu'il se donnât pour y réussir.

Theg. ib.

Conc. t. 7. 1686-1696 | Du Ches. ib. p. 341-342 | Bal. ib. t. 2. p. 341-344. 763.

' Contraint de se refugier auprès de Lothaire, il lui arriva néanmoins de s'attirer sa disgrace, par le refus qu'il fit d'accepter l'ambassade de Constantinople. Ce Prince lui ôta les Abbaïes de S. Remacle et de S. Colomban qu'il lui avoit données; et cet infortuné Prélat ne trouva plus d'asyle qu'auprès de Louis Roi de Germanie. Celui-ci touché de son infortune,

Gall. chr. vet. t. 1. p. 486 | Hinc. t. 2. p. 304. 313.

lui donna l'Evêché d'Hildesheim en Saxe, où il finit ses jours le vingtiéme de Mars 851.

§ II.

SES ECRITS.

QUOIQU'EBBON eût de l'esprit et du sçavoir, comme on l'a vû, il n'a point néanmoins laissé de productions considérables de sa plume. Ce qui nous en reste, n'est que des opuscules, qui ne sont presque intéressants que pour l'histoire de l'Auteur.

Flod. app. p. 649. 650.

1°. ' On a de lui une espece de statuts ou réglements, imprimés à la suite de l'histoire ecclesiastique de Reims par Flodoard. Il est marqué à la tête en maniere d'inscription, que l'écrit regarde les Officiers de l'Eglise de Reims, et qu'Ebbon à son entrée dans l'Episcopat les aïant trouvés sans discipline, dressa ces réglements à leur priere. C'est donc un des premiers opuscules de l'Auteur. Il y détaille avec ordre et précision quelles sont les fonctions des principaux Officiers, ou Ministres d'une Eglise, en commençant par ce qu'on nomme aujourd'hui le Prévôt, puis l'Archidiacre, et finissant par le Chorévêque et l'Evêque. Avant le traité de Raban sur ce sujet, on ne trouvoit point dans les Anciens une si grande connoissances des fonctions attachées à la dignité de Chorévêque en particulier, que dans ce petit écrit d'Ebbon. Le P. Sirmond est le premier qui l'a publié, sur un manuscrit de l'Abbaïe de S. Remi de Reims.

Flod. l. 2. c. 19. p. 544. 1.

2°. ' Nous avons aussi du même Prélat une lettre à Halitgaire Evêque de Cambrai, l'un de ses Suffragants, pour l'engager à composer un Pénitentiel tiré des canons et des ouvrages des Peres, qui fût capable de remédier aux désordres que causoient tous les jours dans l'administration de la pénitence, le grand nombre et la diversité de faux Pénitentiels répandus dans la province de Reims. Halitgaire satisfit, comme on l'a vû, au juste désir d'Ebbon, qui eut ainsi la premiere part à cet ouvrage. Il dit qu'il y auroit travaillé lui-même, si la multitude d'affaires dont il étoit accablé, eût pû le lui permettre. Cette letre au reste est aussi honorable à la mémoire d'Ebbon, dont on y voit le zéle pour le bon ordre et la sollicitude pastorale, qu'à celle d'Halitgaire, qui y est représenté comme un homme toûjours occupé à une étude sérieuse et

utile. Flodoard a fait entrer cette letre dans son histoire de l'Eglise de Reims; ' et Halitgaire a eu soin de la mettre à la tête de son ouvrage. Bib. PP. t. 14. p. 907-908.

3°. On peut compter au nombre des écrits d'Ebbon, ' la confession qu'il fit de ses fautes au Concile de Thionville en 835. Hincmar lui a donné place dans son grand ouvrage sur la prédestination, et les Editeurs des Conciles dans leur collection, où elle se trouve accompagnée des souscriptions des Evêques qui le déposerent. Ebbon en a fait entrer lui-même une partie dans l'opuscule suivant. Hinc. de præd. p. 324. 325 | Conc. t. 7. p. 1696-1698.

4°. Le plus long écrit de ce Prélat est son apologie, ' qui après avoir été tirée de la poussiere par Dom Luc d'Acheri, est aussi passée dans la grande collection des Conciles. Ebbon la publia, après qu'il eut été solemnellement remis dans son Siege, le sixiéme de Decembre 840, en conséquence du decret de Lothaire souscrit à Ingelheim au mois de Juin précedent, par vingt tant Archevêques qu'Evêques, comme on l'a dit. Il tâche d'y justifier sa conduite, et de montrer que malgré la renonciation qu'il avoit faite au Concile de Thionville cinq ans auparavant, et contre laquelle il avoit promis de ne jamais revenir, on n'avoit pû le déposer. Mais c'est ce qu'il prouve assés mal. Aussi le Concile assemblé de trois provinces à Paris en 847 avant Pâques, n'y eut aucun égard; et celui de Soissons en 853 ne laissa pas de confirmer la déposition d'Ebbon, et de déclarer nulles les ordinations qu'il avoit faites, depuis qu'il étoit rentré dans son Siege. Spic. t. 7. p. 175-183 | Conc. ib. p. 1770-1776.

5°. Il ne faut pas séparer de cette apologie d'Ebbon, l'écrit que les Clercs qu'il avoit ordonnés au nombre de quatorze, publierent tant pour sa justification que pour la leur propre. Quoiqu'il ne porte pas le nom de ce Prélat, il put bien y avoir la meilleure part; et il concerne sa cause. D'ailleurs nous ne pouvons pas lui donner une place plus convenable. ' On en est redevable à Du Chesne qui l'a tiré d'un manuscrit d'Arras. L'écrit porte pour titre : *Narration des Clercs de Reims,* etc. On y fait voir de quelle maniere Ebbon avoit été déposé, puis rétabli et ensuite chassé de son Siege. ' Mais on ne trouve guéres plus de solidité et de bonne foi dans ce récit que dans l'apologie du Prélat. Du Ches. t. 2. p. 340-344. Coin. an. 840. n. 68-76.

6°. Nous croïons que l'inscription qu'on voïoit autrefois au faîte de l'Eglise de Reims, avec les figures du Pape Estiene et de l'Empereur Louis, pour conserver à la posterité la mé-

moire du couronnement de ce Prince, et l'épitaphe d'Himiltrude mere d'Ebbon, appartiennent l'une et l'autre à notre Archevêque. ' Ces deux petites pieces sont en une espece de prose cadencée, et nous ont été conservées par Flodoard. Dom Marlot les a aussi inserées dans son histoire de l'Eglise de Reims. (VI.)

Flod. ib. p. 543 | Marl. l. 3. c. 19.

AMOLON,

ARCHEVÊQUE DE LYON.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gall. chr. Nov. t. 4. p. 59.

' AMOLON [1] fut élevé dans l'Eglise de Lyon sous la discipline de S. Agobard, à qui il reconnoît lui-même avoir de grandes obligations. Il y eut pour condisciple le célébre Flore, dont on parlera dans la suite, et qui fut depuis son Diacre, ' comme Amolon l'étoit d'Agobard. Celui-ci étant mort le sixiéme de Juin 840, Amolon fut élu Archevêque en sa place. Le choix qu'on fit de lui préférablement à Flore, qui s'étoit fait déja beaucoup de réputation, dépose en faveur de l'éminence de son mérite. La cérémonie de son ordination se fit le Dimanche seiziéme de Janvier 841, après une vacance de sept mois et dix jours.

Bib. PP. t. 14. p. 329 Mab. an. l. 32. n. 21 | Coin. an. 841. n. 12.

En montant sur le Siege de Lyon, Amolon y fit revivre le zéle et la doctrine de son prédecesseur. ' Comme lui il se déclara ennemi de toute superstition, et s'opposa de tout son pouvoir aux entreprises des Juifs. Il fit voir dans un traité composé exprès, combien leur commerce avec les Chrétiens est pernicieux à ceux-ci; et il montra avec autant de lumiere que de sagesse, dans une assés longue letre à Theodbolde Evêque de Langres, qui l'avoit consulté sur ce sujet, et le danger qu'il y a de souffrir quelque superstition, et la maniere d'y remédier.

Agob. t. 2. app. p. 135-147 | Chif. de fid. cath. p. 293.

Pendant le peu de temps qu'il gouverna l'Eglise de Lyon,

1 Ce Prélat se trouve aussi nommé Amulon, ou Amulus, quelquefois Hamulus, ou enfin Amalon et même Amalarius. Mais il se nomme lui-même Amolon dans ses écrits; et nous croïons devoir préferer ce nom à tous les autres.

il s'acquit une si grande réputation, ' que les plus illustres Prélats du Roïaume, tel qu'un Hincmar de Reims, le regardoient comme leur pere, et ne craignoient pas de se dégrader en se disant ses fils. ' Le Roi Charles le Chauve faisoit beaucoup de cas de sa vertu et de son conseil, et eut pour lui une bienveillance, dont les effets réflechirent à sa considération jusques sur le Pape Leon IV. ' Quoiqu'il y eût d'abord quelque differend entre notre Prélat et l'Empereur Lothaire, on a des preuves que ce Prince lui rendit ensuite son amitié. L'on n'a point de connoissance de tous les événements d'un Episcopat, qui paroît en général n'avoir été qu'honorable et avantageux à l'Eglise de Lyon. ' On sçait pourtant qu'Amolon y assembla un Concile de sa province, ' que le P. Labbe rapporte à l'année 848, sans nous y donner plus de lumiere que Loup de Ferrieres, Auteur original dont on apprend ce fait. ' Mais il y a plus d'apparence, que ce Concile se tint dès 845, ou tout au plus tard l'année suivante, au même temps qu'il s'en tint à Reims, à Tours et à Rouen. Ce qu'on y fit, on l'envoïa en Cour ; et c'est de-là que fut tiré le Capitulaire publié au Parlement d'Epernay en 846. ' Amolon prit quelque part dans la grande affaire de Gothescalc, à qui il écrivit une letre qu'on a encore. Ce fut-là une des dernieres actions de sa vie. ' Il la finit le XXXI de Mars de l'année 852, comme on croit.

Flod. l. 3. c. 21. p. 570. 2.
Lup. ep. 31. p. 122 | Bib. PP. ib. 2.
Gall. chr. ib. p. 59-60.
Lup. ep. 80.
Conc. t. 8. p. 1927.
Bal. capit. t. 2. p. 29-38 | Mab. ib. l. 33. n. 38.
Agob. ib. p. 149-171.
Gall. chr. ib. p. 61.

' Son nom est placé avec honneur dans l'ancien Martyrologe et l'ancien Lectionnaire du chapitre de S. Irenée ; mais il ne se trouve ni dans les Litanies des Saints de cette Eglise, ni dans le Martyrologe François, pas même dans le supplement. ' Tritheme qui a pris dans les ouvrages d'Amolon la connoissance qu'il nous donne de sa personne, le représente comme un grand Evêque, qui avoit fait une étude particuliere de l'Ecriture Sainte et des Peres, et qui étoit habile dans la langue latine et l'hébraïque. On ne voit pas néanmoins autrement sur quoi Tritheme fonde le dernier trait de cet éloge. Il auroit eu plus de raison de dire qu'Amolon étoit fort attaché à la doctrine de S. Augustin, dont il paroît qu'il étoit fort instruit.

Colo. his. lit. t. 2. p. 127.
Trith. scri. c. 278.

§ II.

SES ECRITS.

On a déja dit un mot de quelques-uns des écrits d'Amolon. Ils ne sont ni en grand nombre, ni de longue haleine.

Agob. t. 2. app. p. 135-147.

1°. ' Il y a de ce Prélat une assés longue letre, en réponse à Theodbolde ou Theutbolde Evêque de Langres, qui l'avoit consulté sur deux événements arrivés depuis peu dans son diocèse. L'un regardoit les Reliques, comme on les nommoit, d'un certain Saint inconnu, que deux Moines gyrovagues avoient, disoient-ils, apportées de Rome, ou de quelque autre endroit d'Italie, et déposées dans l'Eglise de S. Benigne à Dijon. L'autre fait concernoit des especes de convulsions singulieres, qui aïant commencé dans la même Eglise à l'occasion de ces prétendues Reliques, s'étoient répandues jusques dans le diocèse d'Autun, et principalement à Seaulieu. Amolon répond avec beaucoup de sagesse sur ces deux événements. Sur le premier il est d'avis qu'on enterre ces prétendues Reliques, non dans l'Eglise, mais dans quelque lieu secret et honnête qui n'en soit pas éloigné, et cite à ce sujet l'exemple de S. Martin rapporté par S. Sévere Sulpice, et un decret du Pape Gelase. Sur l'autre fait Amolon y soupçonne ou de la fourberie de la part des hommes, ou des prestiges de la part du Démon. Il veut donc qu'on n'oublie rien pour extirper cette espece de fanatisme, et prescrit de fort sages moïens pour en venir à bout.

Mab. an. l. 33. n. 17.

' On croit que cette letre fut écrite en 844, la quatriéme année de l'Episcopat d'Amolon. Elle n'est pas seulement intéressante pour les traits historiques qu'elle nous apprend ; elle l'est encore en ce qu'elle contient des choses considérables touchant les Eglises paroissiales et destinées au Baptême. ' Le public en est redevable à Nicolas Camusat, qui la tira de l'obscurité, et la fit imprimer à Paris *in*-8°. chés Jean Camusat en 1633. ' M. Baluze la joignit depuis avec quelques autres opuscules d'Amolon et de Leïdrade, aux œuvres d'Agobard, et M. de la Lande, aux pieces de son supplement aux anciens Conciles des Gaules. ' Elle est passée de-là dans le XIV volume de la derniere Bibliothéque des Peres à la suite des écrits précedents. Il en a paru ces années-ci une traduction françoise

Bib Tell. p. 36. 1.

Agob. ib. | Conc. supp. p. 146-149.

Bib. PP. t. 14. p. 329. 2. 332. 1.

imprimée avec quelques notes sur des feuilles volantes *in*-4°.

2°. ' Après la letre précedente vient dans les mêmes recueils une autre letre d'Amolon, écrite à Gothescalc alors enfermé dans sa prison d'Hautvilliers. Aussi en met-on la date en l'année 851, ou au commencement de 852, peu de temps avant la mort de l'Auteur. Il paroît clairement par ce qu'y dit Amolon, qu'il n'avoit été instruit de l'affaire de ce Moine infortuné, que par des personnes mal disposées à son égard, qui avoient fabriqué l'écrit auquel répond le Prélat dans sa letre. Amolon l'aïant lû, et le supposant de Gothescalc, commence sa réponse par lui témoigner beaucoup de charité, et se met ensuite à lui prêcher la soumission et l'obéissance. Puis rapportant avec précision quelques endroits de l'écrit, qu'il réduit à sept chefs principaux, qui sont autant d'erreurs, il entreprend de les refuter par des passages de l'Ecriture, et l'exécute fort bien.

Agob. ib. p. 149-171, Bib.PP.ib.p. 332-336 | Conc. ib. p. 152-158.

Mais ces erreurs rapportées et refutées par Amolon fournissent des preuves convaincantes, que l'écrit où elles se lisoient, n'étoit point de Gothescalc. Il est certain d'une part, que bien loin qu'il se trouve rien de semblable dans ce qui nous reste aujourd'hui des écrits de Gothescalc, ils contiennent des sentiments tout contraires et conformes à ceux d'Amolon même. Il n'est guéres moins certain d'ailleurs, que si Gothescalc avoit été dans les erreurs qu'Amolon réfute ici, ni S. Remi son successeur immédiat, ni le sçavant Flore Diacre de l'un et de l'autre, ou pour mieux dire, toute l'Eglise de Lyon, n'auroient pas pris la défense de sa doctrine, comme ils firent, et qu'on le verra dans la suite. ' C'est ce qui a fait croire à des Sçavants, qui ont examiné la chose avec soin, que ces écrits envoïés à Amolon avoient été supposés par Hincmar de Reims, à dessein d'attirer par-là l'Archevêque de Lyon dans son sentiment. Opinion qui n'est point du tout hazardée; puisqu'elle a son fondement dans ce que l'histoire nous apprend des événements de ce temps-là. ' D'un côté Flodoard atteste, qu'Hincmar écrivit à Amolon pour l'instruire de tout ce qui regardoit Gothescalc, c'est-à-dire comme il l'explique lui-même, de sa vie, de sa conduite, de sa doctrine, de sa condamnation et de sa prison. De l'autre on sçait, que la réponse d'Amolon à Gothescalc fut adressée à Hincmar; et l'on ne doit pas douter, que Gothescalc n'eut jamais connoissance de ce qu'elle contenoit : autrement il se seroit inscrit en faux, ou

Maug. Synop. p. 13. 14.

Flod. l. 3. c. 21. p. 570. 2.

auroit au moins réclamé, suivant sa coûtume, contre les erreurs qu'on lui imputoit. Ajoûtés à tout cela, ' qu'Hincmar, au rapport des Sçavants déja cités, avoue lui même dans une de ses letres, que Gothescalc ne soûtenoit point effectivement les erreurs qu'Amolon refute dans sa letre. Et il faut bien qu'Hincmar sentît quelqu'une de ces vérités, puisqu'il ne fait aucun usage de cette letre dans son grand traité de la prédestination.

Maug. ib.

' L'Auteur la finit par le Canon du II Concile d'Orange, contre ceux qui diroient que Dieu prédestine au mal : ce que Gothescalc déteste dans ses professions de foi, et qui vient encore à l'appui du sentiment qu'on a déja établi. Amolon au reste y tombe dans un anachronisme au sujet de ce Concile, qu'il place ou sous le Pape Leon, ou sous le Pape Agapit; quoiqu'il soit constant, comme on l'a dit en son lieu, qu'il se tint sous Felix IV prédecesseur de Boniface II, qui en confirma les decrets.

Agob. ib. p. 171.

' Le P. Sirmond est le premier qui a publié cette letre d'Amolon à Gothescalc. Il la fit imprimer à Paris chés Cramoisy l'an 1649 en un volume 8°. avec quelques autres opuscules de divers Auteurs. ' Dès l'année suivante M. le Président Mauguin la fit entrer, avec quelques notes de sa façon dans le second volume de son recueil. Elle passa depuis dans les autres recueils qu'on a marqués plus haut, ' et enfin dans la belle collection des œuvres du P. Sirmond.

Bib. Tell. ib.

Maug. t. 2. par. 2. p. 194-209.

Sir. op. t. 2. p. 1139-1156.

' Le même Editeur et M. Baluze ont fait imprimer à la suite de la letre précedente un petit traité sous le nom d'Amolon, et le titre suivant : *Réponse à la question d'une certaine personne touchant la prescience, ou la prédestination de Dieu et le libre arbitre.* ' Mais de l'aveu même du second Editeur, il n'appartient point à notre Prélat; puisqu'il est de Flore Diacre de Lyon. Le P. Sirmond observe effectivement, que dans un ancien manuscrit il précede la letre dogmatique d'Amolon à Gothescalc.

Agob. ib. p. 172-179.

p. 150. not.

3°. ' Ce petit traité dans les deux éditions précedentes est suivi d'un autre de même nature, de même longueur, et auquel on a donné presque le même titre. ' Le P. Sirmond qui en est le premier Editeur, le croit d'Amolon, sur ce que d'une part on y reconnoît son genie, et que de l'autre il se trouve dans le manuscrit de S. Maximin de Treves, immédiatement après la letre d'Amolon à Gothescalc, dont il semble avoir

p. 179-186.

Bib. pp. ib. p. 332. 1.

fait une suite, d'autant plus qu'il est sans titre dans le manuscrit. Rien ne paroît combattre cette opinion ; et il peut fort bien se faire, qu'Amolon aïant combattu les erreurs contenues dans l'écrit qu'il refute, entreprit d'établir ensuite ce que l'on doit penser sur la grace, la double prédestination, le libre arbitre, l'espérance et la confiance de son salut. Ce sont-là les matierés sur lesquelles roule le traité, qui finit par un assés long passage de S. Augustin, pris de son XL traité sur S. Jean. Les matieres y sont discutées suivant les principes du même Saint Docteur ; et la doctrine en est toute semblable à celle des professions de Gothescalc, touchant les deux prédestinations et les autres points contestés.

Après que le P. Sirmond eut publié cet écrit en 1649, ' M. le Président Mauguin l'insera l'année suivante dans son recueil sur la prédestination, où il l'a accompagné d'amples observations qui en relevent le mérite. M. Baluze le fit ensuite reïmprimer, comme on l'a dit ; ' et les Editeurs de la Bibliothéque des Peres, et ceux des œuvres diverses du P. Sirmond l'incoporerent depuis dans leurs collections.

Maug. ib. p. 210-222.

Bib. pp. ib. p. 338-339 | Sir. ib. p. 1161-1166.

4°. ' Suit dans les éditions précedentes un recueil de Sentences, tirées de divers ouvrages de S. Augustin, sur les points de doctrine qui agitoient le plus l'Eglise de France. A la tête se lit une préface de la façon de celui qui a pris soin de faire ce recueil. Il y témoigne qu'il l'a entrepris, à dessein de faire voir en peu de mots à ses Lecteurs, par les propres sentiments de ce Pere, à quoi ils devoient s'en tenir sur les matieres alors contestées : se proposant par-là de leur épargner le travail de lire ses écrits en entier, et de leur applanir les difficultés qui font naître des questions aussi profondes. Le P. Sirmond croit que ce recueil est encore un fruit des veilles d'Amolon ; mais il n'en donne point de plus forte preuve, que de dire que le recueil se trouve dans le même manuscrit que la letre de ce Prélat à Gothescalc. On ne voit rien au reste que l'on puisse opposer à l'opinion de ce premier Editeur.

Agob. ib. p. 187-253 | Bib. pp. ib. p. 339-352 | Sir. ib. p. 1177-1222.

5°. ' Dans l'éloge que Tritheme nous a laissé d'Amolon, il fait mention comme l'aïant lû, d'un traité de ce Prélat contre les Juifs. C'est même l'unique de ses ouvrages dont il parle en particulier. Il commence selon lui par ces mots : *Detestanda Judæorum.* ' C'est justement par où commençoit celui que le P. Chifflet publia à Dijon en 1656 sous le nom de Raban Maur Archevêque de Maïence, avec quelques autres opuscules d'an-

Trit. scri. c. 273.

Chiff. de fid. cath. p. 293-354.

Cave, p. 450. 2 | Dupin 9 siè. p. 509 | Mab. act. B. t. 6. p. 39. n. 48.

Chif. ib. p. 293. 353. n. 1. 2. 59.

Colo. his. lit. t. 2. p. 134.

ciens Auteurs; et il n'y a pas de doute, que ce ne soit le même traité. ′ Aussi plusieurs Critiques sont-ils persuadés que ce traité n'est point de Raban, mais d'Amolon, à qui plusieurs manuscrits, dont l'un est passé de la bibliothéque de M. Colbert dans celle du Roi, le donnent sans variation. ′ Il est constant que c'est l'ouvrage d'un Evêque, et d'un Evêque d'une ville où les Juifs étoient en crédit, et avoient causé de grands desordres parmi les Chrétiens : ce qui convient parfaitement à la ville de Lyon, comme le montrent les observations que nous avons faites sur les écrits d'Agobard. D'ailleurs le style de ce traité a beaucoup plus de conformité avec le style d'Amolon, qu'avec celui de Raban. On ne peut donc pas raisonnablement douter, que cet écrit n'appartienne à Amolon [1]; ′ et si le P. de Colonia avoit fait attention à toutes ces preuves, il n'auroit pas assuré que l'ouvrage de notre Prélat contre les Juifs n'existe plus.

Trith. ib | Cave, ib.

Chif. ib.

Flod. ib.

′ Il est vrai que celui dont parle Tritheme, et tel qu'on le voit dans quelques manuscrits, est adressé au Roi Charles le Chauve, ce que ne porte point l'imprimé du P. Chifflet. On n'y trouve même aucune trace, ou qu'il ait été présenté, ou que l'Auteur y parle à ce Prince. ′ Au contraire il est visible qu'il y adresse la parole à un autre Evêque, chargé comme lui des fonctions pastorales; et nous sommes persuadés que cet Evêque n'est autre qu'Hincmar Archevêque de Reims. ′ Notre persuasion est fondée sur ce qu'Hincmar avoit écrit à notre Prélat, touchant une ordonnance concertée entre lui, le Roi et les Grands du Roïaume, au sujet de l'état des Juifs en France. Ce fait attesté par Flodoard, confirme d'une part le sentiment qui adjuge à Amolon le traité dont il s'agit, et sert de l'autre à expliquer comment il se trouve adressé au Roi dans quelques exemplaires manuscrits : ce qui sera apparemment venu de celui qu'Hincmar communiqua à ce Prince, à l'occasion de l'ordonnance dont on vient de parler.

Quoi qu'il en soit, le traité est plein de beaucoup d'érudition, tirée tant de l'Ecriture, des Conciles et des Peres, que des Historiens Ecclesiastiques, des Loix des Empereurs et

Mart. am. coll. t. 5. p. 401.

1 ′ Dom Martene prétend, que le traité en question n'appartient ni à Raban ni à Amolon, et qu'il est d'un certain Evêque nommé Hratgan. Mais tout ce que l'on pourroit dire en faveur de celui-ci, ne sçauroit contrebalancer le poids des raisons qui l'adjugent à notre Archevêque. D'ailleurs par ce nom barbare le Copiste a peut-être eu intention d'exprimer le nom de Hraban, comme l'on prononçoit alors, quoiqu'il l'ait un peu défiguré.

même des propres ouvrages des Juifs. C'est vraisemblablement cette derniere circonstance qui a fait dire à Tritheme, qu'Amolon étoit sçavant dans la langue hébraïque. ' L'Auteur entreprit cet ouvrage, comme il s'en explique lui-même, à dessein de faire connoître combien le commerce avec les Juifs étoit pernicieux à la Religion, et pour engager les Evêques et les simples Fidéles à garder envers eux la conduite que prescrivent les Loix de l'Eglise et de l'Etat. Chiff. ib.

Outre les deux occasions déja marquées, ausquelles Hincmar écrivit à Amolon, ' il le fit encore en deux autres : l'une touchant Ebbon son prédecesseur et le Concile indiqué par les trois freres, Lothaire Empereur, Louis Roi de Germanie et Charles le Chauve, à quoi il joignit encore d'autres matieres; l'autre touchant l'Empereur Lothaire et quelques autres Sujets. Mais on ignore si ces deux dernieres letres d'Hincmar à Amolon attirerent de sa part quelques écrits, comme firent les deux premiers. (VII.) Flod. ib.

HAIMON,

ÉVÊQUE D'HALBERSTAT.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' HAIMON, [1] l'un des Sçavants de ce siecle qui ont le plus travaillé sur l'Ecriture, vint au monde avec une ardeur singuliere et comme naturelle pour l'étude. On ignore quel fut le païs qui lui donna naissance. Mais on ne doute point qu'il ne nâquît sujet de nos Rois, ' quoique des Auteurs aient tenté de le faire Anglois de nation. ' Dès sa premiere jeunesse il se rendit Moine à Fulde, où il puisa les premiers élements du Sçavoir qu'on admira depuis en lui. ' De Fulde il passa à Tours, où la réputation du docte Alcuin l'attira vers l'an 802, avec Raban l'un de ses condisciples. Ils étudierent ensemble à l'Ecole de S. Martin les sciences divines et humai- Rab. M. t. I. p. 53. Lab. scri. t. I. p. 417. Mab. an. l. 32. n. 46. l. 27. n. 13.

1 On le trouve aussi nommé Aimon sans aspiration, et quelquefois Hemmon ou Emmon, ou même Heimon ou Haymon.

Rab. M. ib. nes, ' l'Ecriture Sainte, les explications des Peres, la Philosophie, les Arts liberaux. Raban conserva long-temps le souvenir du zéle avec lequel Haimon s'y appliqua; puisqu'il lui en faisoit encore des compliments près de quarante ans après.

Alcuin étoit, ce semble, encore en vie, lorsqu'Haimon et Raban quitterent son Ecole pour retourner à Fulde. ' A quelques années de-là Haimon fut comme l'on croit en avoir des preuves, établi Chancellier de son monastere. En cette qualité il étoit chargé d'écrire les actes publics et particuliers qui regardoient la maison : ce qui demandoit un certain sçavoir et une belle main. ' Il passa ensuite à la dignité de Modérateur des Ecoles, soit à Fulde ou ailleurs, et eut pour Collegue le célébre Loup, depuis Abbé de Ferrieres. Haimon y donnoit des leçons de Théologie, tandis que Loup y enseignoit les belles Letres. C'est ce que nous apprend Heric, autre Sçavant de ce siecle, qui avoit étudié sous l'un et l'autre, dans une préface en vers, à la tête de ce qu'il a fait passer de leurs leçons à la posterité.

Mab. ib. l. 32. n. 46.

ana. t. 1. p. 414.

His Lupus, his Haimo ludebant ordine grato,
Cum quid ludendum tempus et hora daret.
Humanis alter, divinis calluit alter :
Excellit titulis clarus uterque suis.
Hæc ego tum notulas doctus tractare furaces,
Stringebam digitis arte favente citis.

Coin. an. 839. n. 19 | Trit. scri. c. 257 | Voss. his. lat. l. 2. c. 35.

' En 839 Haimon se vit obligé de quitter l'emploi de Professeur, pour prendre la conduite du monastere d'Hirsfeld au diocèse de Maïence, dont il fut le troisiéme Abbé. Vossius ne l'en fait que simple Moine; mais son sentiment est destitué de preuves. Haimon ne passa pas deux ans entiers dans le gouvernement de son Abbaïe. ' Dès le commencement de l'année 841 il fut élu pour remplir le Siege d'Halberstat en Saxe, vacant par la mort de Thiatgrim, arrivée le huitiéme de Février. Comme son ordination se fit avant Pâque, ' c'est peut-être pourquoi Tritheme la place en 840. On le compte pour le troisiéme Evêque de cette Eglise, où il brilla pendant plus de douze ans par la pureté de mœurs et l'éclat de sa doctrine. Le grand nombre d'écrits qu'il composa, nous est un garant de l'attention qu'il donna à instruire les ames confiées

Mab. an. ib.

Trith. chr. hir. t. 1. p. 15. 23 | Scri. ib. 2.

à sa sollicitude pastorale. ' Il se trouvoit environné de nations encore païennes, et avoit affaire à un peuple, qui bien que converti à la foi de J. C. se ressentoit encore de son humeur farouche et barbare : ce qui rendoit son Episcopat très-difficile. Rab. M. ib.

' Si-tôt que Raban son ancien ami et condisciple, eut appris son élevation, il lui écrivit pour lui marquer la part qu'il y prenoit, et lui envoïa ses livres *De universo,* dans l'espérance qu'ils lui seroient de quelque utilité pour l'instruction de son troupeau. En les lui adressant il lui donne des avis salutaires, qui marquent bien que leur amitié mutuelle étoit toûjours la même. ' La maniere gracieuse dont les reçut Haimon, engagea Raban à lui réïtérer en vers ce qu'il lui avoit déja dit en prose. C'est ce qu'il fit dans quatre petits poëmes, sur-tout dans les trois premiers, qu'il lui adressa en ne le désignant que par le nom de *Præclarus,* qu'on avoit apparemment donné à Haimon, suivant la coûtume des Sçavants de son siecle. Ces noms mysterieux et arbitraires marquoient ordinairement le caractere des personnes ; et l'on doit juger par celui-ci de l'idée qu'on avoit du mérite d'Haimon. ' Les avis principaux que lui donnoit Raban, se réduisoient à ne se point mêler des affaires séculieres, comme incompatibles avec le sacré ministere d'un Evêque, et de s'appliquer tout entier à l'instruction et à la sanctification de son peuple. Haimon fut exact à suivre ces avis. On ne le vit point paroître comme la plûpart des Evêques de son temps, ni à la Cour ni dans les négociations publiques. Concentré dans son diocèse, il n'en sortit, que l'on sçache, ' que pour assister au Concile de Maïence en 847. Du reste il se donna entierement aux fonctions de l'Episcopat et à l'étude, mais à une étude digne d'un véritable Evêque. ' Il mourut dans ces saints exercices le vingt-sixiéme de Mars 853, après avoir gouverné l'Eglise d'Halberstat un peu plus de douze ans, et fut enterré dans son Eglise cathédrale. On n'a point d'épitaphe de ce grand homme ; mais voici quelques vers de Raban qui pourront lui en servir.

Ibid. — car. p. 204. 205. — t. 1. ib. — Conc. t. 8. p. 39. — Mab. an. l. 34. n. 68.

' Antistes Domini meritis in saecula vivens,
  Doctor in orbe pius, magnus amor populis :
Nomine Praeclarus et arte Magister,
  Clarus et imperio, clarus et officio.

Rab. M. car. p. 204. 1.

Sanctus apostolica præfulgens mente Sacerdos,
Gaudia qui Christi de grege, Pastor habes.
Justitiæ cultor, sanctæ et pietatis amator,
Firmus in officiis, verus in eloquiis.
Tu decus Ecclesiæ, plebis laus, gloria Cleri,
Exemplum vitæ, forma salutis ope :
Sal terræ, seu lux mundi, atque urbs inclita, Christi
Æterni Regis stemmate gemma nitens.

Mell. scri. c. 76. Trit. ib. Six. bib. l. 4. p. 263. 1. Crow. elen. scri. p. 165.

Notre Prélat est peut-être ' le même dans l'idée de l'Anonyme de Molk, comme il paroît par les ouvrages qu'il lui attribue, qu'Haimon le Sage, qu'il fait Moine de S. Germain d'Auxerre. ' Tritheme, qui nous donne son éloge en deux divers endroits de ses écrits, met trop tôt sa mort de près de vingt ans, le faisant mourir dès 834. ' Sixte de Siene en épousant la même opinion est tombé dans la même faute. Crowei tombe dans une ' autre, en nous donnant Haimon pour frere, ou au moins proche parent du vénérable Bede. Mais tous ces Ecrivains lui rendent justice, en le regardant comme un des plus babiles Interprétes de l'Ecriture, qu'ait produit ce IX siecle.

§ II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

Non seulement Haimon fut un des plus profonds Interprétes de son temps, mais encore il n'y eut guéres d'Auteurs qui aïent plus laissé d'écrits de leur façon. Il est vrai que tous n'ont pas eu le même sort. Si plusieurs sont venus jusqu'à nous, plusieurs autres sont ou perdus, ou encore ensevelis dans l'obscurité de quelques bibliothéques.

1°. Entre ceux qui nous restent, il y a un commentaire sur les Psaumes, ausquels l'Auteur a joint six Cantiques de l'ancien Testament, que l'Eglise a coutume de chanter dans ses offices : les deux de Moyse, ceux d'Anne mere de Samuel, d'Isaïe, d'Ezechias et d'Abacuc. Le titre qui se lit au frontispice des meilleures éditions, et qui donne à Haimon la qualité de Saint, avertit que ce commentaire est fort abregé, mais qu'il n'en est pas moins lumineux. Que l'Auteur comme une abeille spirituelle l'a tiré des écrits des Anciens, et a réussi à don-

ner un ouvrage très-utile pour les simples et les personnes qui n'ont pas beaucoup de temps à emploïer à la lecture. Erasme de qui est peut-être cette inscription, en faisoit tant de cas, qu'il ne crut pas perdre son temps, que de travailler à en donner une édition au public. ' Il avoue dans le jugement qu'il en porte, que ce commentaire se ressent à la vérité du siecle où il fut fait, et où les Auteurs se bornoient à réduire en abregé ce que les Anciens avoient dit plus au long ; qu'il est écrit avec plus de simplicité que d'éloquence ; mais que tout cela ne doit point faire mépriser l'ouvrage, qui est estimable pour sa brieveté, sa clarté et sa simplicité même. Hai. in ps. pr.

Haimon y suit rarement le sens literal ; et s'il le fait quelquefois, c'est sans beaucoup de succès. La morale y fait son objet principal. Il ne s'attache qu'à instruire pour porter à la fuite du vice et à la pratique de la vertu. Quelquefois lorsque l'occasion s'en présente, il y touche des points de Dogme ; mais il est très-succint dans toutes les vérités qu'il traite, et les montre plutôt qu'il ne les explique. L'idée qu'on donne ici de la maniere que l'Auteur a exécuté son dessein sur les Psaumes, est la même que présentent ses autres commentaires sur l'Ecriture. Haimon y suit partout le même plan.

Il y a eu beaucoup d'éditions du commentaire sur les Psaumes, ce qui prouve l'estime qu'on en a faite dans les siecles passés. ' Il fut d'abord imprimé à Cologne *in*-8°. l'an 1523, ' puis à Paris en 1531 *in-folio*. Erasme en donna ensuite une autre édition, non *in*-8°. comme le porte le texte de M. Cave, mais *in-folio*. Elle fut faite à Fribourg chés Jean Faber en 1533. La date de l'épitre dédicatoire est du 28 de Février : ce que nous remarquons, à cause que cette édition ' fut renouvellée la même année à Paris chés Jean Petit. Cette derniere édition est *in-folio* et fort bien conditionnée. Crowei qui la marque *in*-8°. ne l'avoit pas vûe. ' Le même commentaire fut encore remis sous la presse à Cologne chés les héritiers de Jean Quentel en 1561 *in*-8°. Bib. Giraud. Le Long, bib. sac. p. 766. Bib. Gemet | Cave, p. 450. 1. Bib. ff. min. cen. Colb. t. 3. p. 888.

2°. Un commentaire sur le Cantique des Cantiques, où Haimon suit la même méthode que dans le précedent, mais où il donne encore plus dans le sens allégorique, parce que son texte l'y invite davantage. ' Sixte de Siene, qui assûre l'avoir lû, s'est néanmoins trompé, lorsqu'il dit, qu'il commence par ces paroles : *Cum omnium sanctarum*. C'est par cellesci qu'il commence véritablement : *Salomon inspiratus*. ' Il a Six. bib. l. 4. p. 263. 1. Le Long, ib.

été imprimé pour la premiere fois à Cologne en 1519 *in-folio;* avec le commentaire sur les douze petits Prophétes, excepté Osée. ' Il fut réimprimé au même endroit dix ans après en 1529 chés Euchaire Cervicorne pour Godefroi Hittorpius, en un volume *in*-8°. le commentaire sur Osée et les autres petits Prophétes à la tête. ' Ainsi c'est à tort que Crowei excepte de cette édition le commentaire sur Osée. Elle a été faite sur la précedente, dont on a trop scrupuleusement copié le titre, où il est marqué que le commentaire sur le Cantique des Cantiques n'avoit point encore été mis sous la presse. Crowei en produit une autre édition de 1531, faite au même endroit et en même volume, sans le commentaire sur les petits Prophétes, comme il semble. ' Mais on l'y joignit dans l'édition qui parut au même endroit et en même volume l'an 1533. Enfin ' le commentaire sur le Cantique des Cantiques a été publié séparément à Wormes l'an 1631 8°.

Bib. S. Vin. cen.

Crow. elen. scri. p. 165.

Bib. cord. t. 1. p. 29.

Bigot, t. 3. p. 6.

3°. Un commentaire sur le Prophéte Isaïe, ' divisé en trois livres dans l'exemplaire qu'en avoit vû Tritheme. Mais dans les éditions qui nous sont tombées entre les mains, il n'a point d'autre division que celle des chapitres du texte sacré. Haimon a mis à la tête deux petites préfaces. Dans la premiere il rappelle en peu de mots ce qui est arrivé de plus considérable au peuple de Dieu, depuis la division des douze Tribus jusqu'après la captivité, afin de mieux fixer le temps auquel chaque Prophéte a fait ses prédictions. La seconde préface est emploïée à donner un abregé de la vie d'Isaïe. Haimon commence son commentaire par établir, que les Prophétes n'étoient point en extâse, lorsqu'ils prophétisoient, en sorte qu'ils eussent ignoré ce qu'ils annonçoient aux autres.

Trit. scri. c. 257.

' Ce commentaire fut publié à Paris chés Ambroise Girault et Pierre Gaudould, en 1531 *in*-8°. Il est marqué dans le titre de cette édition, que c'étoit pour la premiere fois que l'ouvrage voïoit le grand jour. ' Il fut imprimé la même année et en même volume à Cologne chés Pierre Quentel. L'inscription du frontispice porte, que cette édition contient diverses choses ajoûtées par l'Auteur même : ce qu'il semble qu'on n'y a mis qu'à dessein de lui donner du relief, et de faire tomber celle de Paris. ' Il y en eut encore d'autres éditions faites à Cologne les années 1533 et 1573 : la premiere *in-folio*, selon le P. le Long, ou *in*-8°. selon Crowei, la seconde fois aussi *in*-8°. et l'une et l'autre avec les commentaires sur Jeremie,

Bib. ff. min. cen. Big. t. 3. p. 7.

S. Ben. Macl.

Lab. scri. t. 1. p. 788 Le Long, ib. | Crow. ib.

Ezechiel, Daniel et les douze petits Prophétes.

4°. ' Presque tous les Bibliothécaires modernes, nommément Thitheme, Sixte de Siene, Bellarmin, Possevin, le P. Labbe, Crowei, M. Dupin, le P. le Long assurent qu'Haimon avoit aussi commenté Jeremie, Ezechiel et Daniel. On vient même de voir, que plusieurs de ces Ecrivains supposent que l'ouvrage sur ces trois Prophétes a été imprimé avec le commentaire sur Isaïe à Cologne les années 1533 et 1563. Cependant M. Cave ne connoît point cet ouvrage; et Tritheme suivi de Sixte de Siene, avoue qu'il n'en a lû que l'explication d'Ezechiel, dont l'un et l'autre rapporte les premiers mots, preuve qu'il existoit de son temps. A l'égard de Daniel en particulier, le Pere le Long déclare aussi qu'il n'a rien vû d'Haimon sur ce Prophéte; quoiqu'il en marque une édition *in*-8° faite séparément à Cologne en 1531.

Trit. ib. | Six. ib. l Bell. scri. an. 850 Poss. app. t. 2. p. 6 | Lab. ib. | Dupin, 9. sie. p. 593 | Cro. ib. | Le Long, ib.

5°. Il n'en est pas de même du commentaire sur les douze petits Prophétes. Haimon a réellement travaillé à éclaircir leur texte; et nous avons déja observé ' que son ouvrage avoit été imprimé avec son commentaire sur le Cantique des Cantiques les années 1519 et 1529. On dit pourtant qu'Osée ne se trouve pas dans la premiere édition. Ces deux éditions sont de Cologne, où elles furent renouvellées en 1533 *in-folio* et *in*-8°. et en 1573 aussi 8°, toûjours chés Cervicorne. Dans l'édition *in-folio*, outre le commentaire sur le Cantique, celui sur les quatre grands Prophétes s'y trouve joint, à ce que l'on prétend. A la tête de l'édition de 1529 se lit un avertissement de l'Editeur, où il fait un grand éloge de l'ouvrage. Il y loue particulierement l'exactitude de l'interpréte, sa pieté, son érudition. Selon lui, il y a semé de beaux traits sur l'histoire. Ses allégories sont appuïées d'excellents endroits tirés de l'Ecriture. Il y éclaircit avec beaucoup d'ordre les faits rapportés d'une maniere confuse, et leur donne une suite et un arrangement qui y répandent une grande lumiere. Il a réussi à y expliquer les difficultés que font naître et les termes et le sens du texte sacré. Il y montre J. C. et son Eglise, et y dévoile les mysteres qui regardent l'un et l'autre.

Le Long, ib. Bib. S. Vin. cen. | Big. ib.

6°. ' Honoré d'Autun et plusieurs autres Bibliothécaires attestent, qu'Haimon avoit fait des homelies sur les Evangiles, qui se lisoient dans l'Eglise aux jours solennels pendant le cours de l'année. On en trouve effectivement deux volumes imprimés plusieurs fois sous ce nom; mais il y a tant de diversités entre

Hon. Aug. scri. l. 4. c. 7.

l'un et l'autre volume, soit pour le fonds des choses, ou la maniere de les traiter, qu'on ne peut refuser de reconnoître, pour peu d'attention qu'on y donne, que ce sont deux differents Auteurs qui y parlent. Cela posé comme indubitable, il s'ensuit que l'un de ces recueils appartient à notre Prélat, et que l'autre n'est point son ouvrage. Il n'est pas au reste fort difficile de discerner lequel des deux est la production de sa plume. C'est sans contredit celui qui ne contient des homelies que sur les Dimanches et les principales Fêtes depuis l'Avent jusqu'à Pâque exclusivement. Et afin d'ôter la confusion, qui jusqu'ici a regné entre ces deux recueils, nous allons les caracteriser de maniere qu'on ne pourra plus les confondre.

Celui qui appartient à Haimon, porte pour titre : *D. Haymonis Episcopi Halberstatensis homiliarum, sive maris, sermonum ad plebem opus præclarum, super Evangelia totius anni dominicarum sanctorum feriarumque omnium, tam quatuor temporum quam totius quadragesimæ* etc. *Pars hiemalis.* Ce recueil fut d'abord imprimé à Cologne chés Euchaire Cervicorne en 1531 8°. par les soins de Gotfroi Hittorpius, comme on l'apprend de l'épitre dédicatoire. Il fut depuis rëimprimé à Paris en même volume au mois de Mars 1533. Ce qui engagea Hittorpius à le publier, fut d'avoir reconnu que l'autre recueil qui étoit déjà répandu dans le public, n'avoit que des traits équivoques de ressemblance avec les véritables écrits d'Haimon d'Halberstat, quoiqu'il fût décoré de son nom. Il se mit donc en devoir de rechercher les véritables homelies de ce Prélat; sçachant bien qu'il en avoit réellement composé : et avec le secours de Cervicorne l'Imprimeur, il fut assés heureux pour en déterrer d'anciens manuscrits, sur lesquels ils publierent leur recueil. Mais ils ne purent jamais réussir à recouvrer la suite de ces homelies, c'est-à-dire celles sur les Dimanches et les Fêtes depuis Pâque jusqu'à l'Avent : ce qui auroit fait la partie d'été, comme ce qu'ils ont donné fait la partie d'hiver.

Bib. S. Vin. cen.

L'autre recueil est intitulé : *Homiliæ Divi Haymonis Episcopi Halberstatensis in Evangelia dominicalia per totius anni circulum, et de Sanctis quibusdam præcipuis,* etc. Le volume de ce recueil n'est pas si gros que le précedent, et néanmoins il contient des homelies sur tous les Dimanches de l'année, sur plusieurs fêtes et le commun des Saints. Il fut imprimé avant l'autre, comme on l'a déja remarqué; et l'edition de Cologne

Ibid.

où il parut, ce semble, pour la premiere fois, étant passée à Paris, y fut renouvellée plusieurs fois, nommément en 1539 chés Jean Petit *in*-8°. par les soins de Pierre Lombard, qui y ajoûta dix nouvelles homelies qu'il avoit trouvées à la Collegiale de S. Marcel à Paris. C'est ce qu'on lit dans l'épitre dédicatoire de Nicolas Baidel de Chavigni, et dans l'avertissement qui est à la fin de cette édition.

' Quant à l'Auteur des homelies contenues dans ce dernier recueil, il nous paroît qu'il n'est autre que le Moine Haimon, qui fut fait Prieur de l'Abbaïe d'Hirsauge en 1091. Cette opinion est fondée sur ce que nous en apprend Trithe-me. Il assure donc que cet Haimon avoit fait à ses freres quelques homelies, que la ressemblance des noms a fait attribuer à Haimon d'Halberstat, et qu'il y a tant de confusion entre celles de l'un et de l'autre, qu'à moins d'une grande sagacité il est très-difficile de les discerner. ' Le même Ecrivain rapportant ailleurs les premiers mots du recueil de celles qui appartiennent à notre Evêque, les donne différents de ceux par où commence l'un et l'autre recueil. ' Sixte de Siene en faisant le dénombrement des écrits du même Prélat, et copiant les premiers mots de ceux qu'il avoit lûs, se rencontre avec Tritheme. Il faut par conséquent que le recueil que ces deux Ecrivains ont lû, eût un autre ordre que celui du recueil imprimé, ou qu'il comprît d'autres homelies; car aucune de celles des deux recueils que nous avons, ne commence par les mots que rapportent ces deux Auteurs.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 302.

Scri. c. 257.

Six. ib.

Ces homelies après tout, tant celles du premier que du second recueil, ne sont point à mépriser. On y trouve de fort belles explications sur plusieurs endroits de l'Evangile, soit pour le sens literal, soit pour le sens spirituel. Mais pour ne rien dissimuler de ce que nous pensons des Auteurs de l'un et l'autre recueil, il paroît tout visiblement que l'Auteur du second recueil avoit sous les yeux l'ouvrage de l'autre. On voit effectivement qu'en expliquant le même texte sacré, il ne fait presque qu'abreger ce que l'autre y avoit déja dit, et suivre ses pensées en se servant souvent des mêmes termes.

Il se trouve plusieurs éditions de ces deux recueils d'homelies. Mais ne les aïant pas toutes sous les yeux, il ne nous est pas possible dans l'énumération que nous en allons faire de distinguer un recueil d'avec l'autre. Nous l'avons cependant fait dans les deux éditions que nous avons déja marquées,

parce que nous les avons vûes par nous-mêmes. Nous ne les ferons pas entrer dans le dénombrement suivant. Seulement nous avertirons, qu'elles ne sont rien moins que correctes; et peut-être le même défaut se trouve-t'il dans les autres éditions.

On a déja observé que le second recueil fut imprimé avant l'année 1531, qui est la date de la premiere édition du premier. Mais personne ne nous apprend en quelle année parut cette autre édition. ' Il y en eut de nouvelles en divers endroits les années suivantes à Cologne 1532, 1533, 1534; chés Jean Praël 1536; chés Cervicorne 1540, toutes *in*-8°, excepté celle de 1536 qui est marquée *in-fol.* dans le catalogue de la bibliothéque de M. des Cordes, et seulement *in*-8°. dans l'Histoire Literaire de M. Cave : à Paris 1536, 1540, 8°. et au même endroit chés Maurice Menier pour la veuve François Regnault 1555 *in*-16. enfin à Anvers 1559.

Lab. ib. Bib. Bal. p. 605 | Cord. t. 1. p. 10 | Giraud de Lch. | Cave, ib. | Dupin, ib. | or. Ardil.

7°. ' Trithеme et Possevin comptent encore au nombre des écrits d'Haimon d'Halberstat, un commentaire sur les Actes des Apôtres. Mais le premier non plus peut-être que l'autre, ne l'avoit point lû; puisqu'il n'en donne pas le commencement, comme il a coûtume de faire à l'égard des ouvrages dont il a pris la lecture. ' Le P. Labe, Crowei, M. Dupin et le P. le Long, qui ne parle ici le plus souvent que d'après Frisius, vont encore plus loin, et produisent une édition de ce commentaire, faite à Cologne en 1573 *in*-8°. selon les uns, ou même *in-folio* selon les autres. Mais on ne voit point paroître cette édition ni dans M. Cave, ni dans les catalogues des meilleures bibliothéques de France, d'Italie et d'Angleterre.

Trit. ib. Poss. ib.

Lab. ib. | Crow. ib. | Dupin, ib. p. 593 | Le Long, ib.

8°. Tous ceux qui ont eu occasion de parler de notre Prélat, et de ses écrits, s'accordent à lui attribuer un commentaire sur toutes les Epitres de S. Paul. Il y en a un effectivement, le même dont nous avons parlé sur S. Remi de Reims, qui porte son nom dans grand nombre d'imprimés, et même dans plusieurs manuscrits de France et d'Italie. On y découvre aussi beaucoup de traits de sa maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte. Malgré néanmoins tous ces préjugés en faveur d'Haimon, ' les plus habiles Critiques conviennent aujourd'hui que cet ouvrage appartient à Remi Moine de S. Germain d'Auxerre, à l'article duquel nous reservons à en rendre compte. Seulement nous observerons ici, pour confirmer le juge-

Lab. ib. 1181 | Cav. p. 450. 1. 474. 1 | Dupin, ib. | Oud. cri. t. 2. p. 330.

ment de ces Critiques, que la méthode que suit l'Auteur de ce commentaire, n'est pas tout à fait la même que celle de l'Evêque d'Halberstat, quoiqu'il y ait cependant quelque ressemblance entre l'une et l'autre. Haimon ne s'arrête pas tant que fait cet autre Interpréte, à expliquer de simples mots, à en donner l'étymologie, à faire montre de sa connoissance des Langues. Il n'explique point la letre, qu'il n'y joigne toûjours un sens spirituel, moral ou anagogique : ce que n'observe pas si uniformément l'Auteur du commentaire en question. ′ L'on ne sçait ce que veut dire Crowei, lorsqu'il distingue de ce commentaire une explication de toutes les Epitres des Apôtres, *in omnes epistolas enarratio*, qu'il attribue avec l'ouvrage précedent à notre Prélat, et qui selon lui a été imprimée en 1539 *in*-4°, mais dont il ne marque pas le lieu de l'édition. Crow. ib.

9°. Si cette édition est aussi réelle qu'on le fait entendre, il n'y aura pas de doute, qu'Haimon n'ait aussi écrit sur les Epitres Canoniques. ′ Tritheme et Possevin l'assurent positivement, et disent que son ouvrage est divisé en sept livres, autant qu'il y a d'Epitres. De même les autres Ecrivains cités, qui donnent à notre Prélat un commentaire sur les Actes des Apôtres, lui en attribuent un autre sur les Epitres, imprimé l'un et l'autre ensemble à Cologne en 1573. Mais il faut raisonner de l'existence de ce commentaire et de son édition, comme on a déja raisonné de celui sur les Actes. Trit. ib. | Poss. ib.

10°. On trouve aussi sous le nom de notre Prélat une explication de l'Apocalypse, divisée en sept livres, toute allégorique et morale. L'objet principal de l'Auteur est de rapporter presque tout ce qu'il y dit, aux deux Cités spirituelles, la societé des Elus et celle des Reprouvés. Entre les Auteurs où il a puisé, il cite Ambroise Autpert, qu'il n'a presque fait qu'abreger. ′ M. l'Abbé le Beuf soûtient qu'il en est de ce commentaire comme de celui sur les Epitres de S. Paul, et qu'il est moins l'ouvrage d'Haimon que de Remi d'Auxerre. Le Beuf, t. 1. p. 279.

′ L'ouvrage a été d'abord imprimé à Cologne, selon le P. Labbe, en l'année 1529. ′ Il y fut réimprimé deux ans après en 1531 *in*-8°. ′ aussi-bien qu'à Paris la même année et en même volume, par Antoine Bonnemere pour Pierre Gaudould. ′ A quatre ans de-là en 1535 cette édition fut renouvellée au même endroit et en même volume, chés Jean Bignon pour Jaques Kerver et André Berthelin, peut-être aussi Lab. ib. | Cave, ib. | Crow. ib. | Bib. ff. min. cen. | Ib. | S. Vin. cen. | Tell. p. 36. 1.

pour Jean Petit, dont l'enseigne se voit à la tête de quelques exemplaires, et encore pour François Regnault, dont le nom se lit au frontispice de quelques autres. S. Mar. Sag. ' L'ouvrage parut encore de nouveau dans la même ville et en même volume l'an 1540, chés Jacques Kerver.

11°. On a aussi publié sous le nom de notre Prélat un traité qui porte pour titre : *De la variété des livres, ou de l'amour de la céleste patrie, divisé en trois livres.* [1] La premiere partie de ce titre n'est point de l'Auteur; et si le sens n'en étoit déterminé par la seconde, on auroit peine à deviner ce que vouloit dire par-là celui qui a dirigé ce titre. Dans le premier livre de l'ouvrage l'Auteur traite de l'état de la ville éternelle, ou de la céleste patrie, pour parler d'après lui; dans le second, des bonnes œuvres qui y conduisent; et dans le troisiéme des supplices éternels. C'est lui-même qui dans sa préface nous donne cette idée de toute l'œconomie de son écrit. Le troisiéme livre contient cependant des choses qui ne sont pas exprimées dans cette annonce. Outre les supplices éternels, l'Auteur y traite encore du Purgatoire, de la nature de ses peines et du dernier Jugement. Haimon composa ce traité, avant qu'il fût élevé à l'Episcopat, comme il paroît par la préface, et même avant qu'il fût Abbé d'Hirsfeld. Il l'entreprit à la priere d'une personne de distinction nommée Guillaume, qui après avoir brillé à la Cour et dans les affaires publiques, avoit tout quitté pour embrasser une vie pauvre et pénitente. Tout ce qu'y dit l'Auteur, il l'a tiré ou de l'Ecriture ou des Peres. Il y fait particulierement usage des écrits de S. Augustin, suivant la coûtume des Ecrivains de son siecle. En y citant S. Benoît, il le

1 Dans Tritheme on lit : *De veritate*, de la vérité, ce qui est apparemment une faute de l'Imprimeur. Mart. amp. coll. t. 1. p. 510. 511. ' Dom Martene qui a réimprimé la préface du premier livre de cet ouvrage, avec deux lacunes qui se trouvent remplies dans les éditions de 1531, et qui a donné pour la premiere fois la préface du second livre, attribue l'écrit à Haimon Moine d'Hirsauge vers la fin du XI siecle, sous l'Abbé Guillaume, à qui il soûtient qu'il est adressé. Mab. an. l. 51. n. 111. Scri. ib. ' D'un autre côté Dom Mabillon qui a aussi inséré dans ses Annales la premiere préface, et qui étant tombé sur un manuscrit different, donne à l'Auteur le nom d'Emmon, prétend que l'ouvrage est dédié au vénérable Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon, près d'un siecle auparavant. Le portrait que l'Auteur y trace de la vertu de son Mecene, convient égalcment à l'un et l'autre Abbé. Mais la présomtion, il faut l'avouer, est plus forte en faveur de celui d'Hirsauge. Trit. chr. hir. ib. ' Cependant Tritheme, qui paroit avoir eu une connoissance particuliere des écrits d'Haimon d'Hirsauge, et qui en fait le catalogue, n'y nomme point celui dont il est ici question, et le donne constamment à Haimon d'Halberstat, dont on y découvre le style poli pour son temps, et la maniere d'emploïer les ouvrages des Anciens suivant l'usage de ce siecle.

qualifie son bienheureux et très-saint Pere.

On n'a pas fait à ce petit traité de piété tout l'accueil qu'il nous paroît mériter, parce que peut-être il n'a pas été assés connu. C'est ce que fait juger le peu d'éditions qu'on en trouve. ' Nous n'en connoissons que deux, qui ont été faites la même année 1531, et en même volume, qui est *in*-8°. l'une à Cologne chés Jean Praël, l'autre à Paris chés Jean Kerbriand. Aux marges de celle-ci l'Editeur a pris soin de mettre les noms des Peres où il lui a semblé qu'Haimon avoit puisé ce qu'il y dit : attention qui d'un coup d'œil donne une grande idée de son érudition. Mais cette dénomination n'est pas de la derniere justesse ; puisqu'on y trouve S. Bernard, qui n'écrivoit qu'environ trois siecles après Haimon.

Bib. Bigot. t. 3. p. 6 | S. Vin. cen.

12°. Haimon a encore fait un abregé de l'Histoire de l'Eglise, qu'il a tiré de celle d'Eusebe de Césarée, comme il en avertit lui-même dans sa préface, où il donne de grandes louanges à ce premier Historien Ecclesiastique, et fait une estime singuliere de son ouvrage. Celui de notre Prélat est divisé en dix livres ; quoique Bellarmin et Possevin n'y en comptent que trois, et Tritheme seulement un. Il porte divers titres dans les imprimés : *Sacræ historiæ epitome*, ou *Breviarium historiæ ecclesiasticæ.* Mais son véritable titre est celui que lui donne Tritheme et d'autres après lui : *De christianarum rerum memoria ;* De l'histoire du Christianisme. Titre qui est confirmé par la maniere dont Haimon s'explique dans sa préface : *Sit ille rerum notitia,* dit-il en parlant de l'original d'où il a tiré son abregé, *iste memoria. Nam quod ille ducit ad notitiam, iste reducit ad memoriam.*

Nous ne connoissons point de plus ancienne édition de cet abregé, ' que celle qu'on en donna à Cologne l'an 1531, en un volume *in*-8°. ' Elle fut suivie d'une autre *in*-12. faite à Haguenau en 1538. ' On réïmprima l'ouvrage à Rome chés Paul Manuce l'an 1564, avec les notes de Pierre Galesini, et divers autres écrits d'anciens Auteurs, S. Sévere Sulpice, Salvien, etc. tous réunis en un volume *in-folio*. ' En 1573 l'abregé d'Haimon parut de nouveau à Cologne en un petit volume *in*-12, ou plutôt *in*-16, où on lui a joint l'histoire sacrée de S. Sulpice. ' On en publia depuis à Leyde deux autres éditions *in*-12. les années 1617 et 1650. ' Enfin Joachim Mader en donna une, qui est la plus estimée, comme étant la plus exacte et la plus correcte. Elle parut à Helmstad l'an 1671 *in*-4°. ' Dès

Bal. t. 2. p. 647.

Girauld.

Tell. p. 21. 1.

Thua. t. 1. p. 114.

Bal. p. 1033 | Kon. p. 60.

Cave, p. 450. 1 ; Bib. Kon. ib.

Du Verd. bib. p. 171.

1573 Gui Gaussard fit imprimer à Paris chés Guillaume Chaudiere une traduction françoise de l'histoire abregée d'Haimon. Le public est redevable de cette traduction, qui est *in*-8°. à Claude d'Espense, qui n'étoit plus au monde, lorsqu'on la mit au jour.

Spic. t. 12. p. 27-30 | Mab. act. B. t. 6. p. 597.

13°. ' Enfin Dom Luc d'Acheri nous a donné un traité d'Haimon sur l'Eucharistie, qu'il avoit trouvé à la suite des homelies de ce Prélat, dans un manuscrit de S. Germain des Prés. Ce traité est à la vérité fort court ; mais il n'en est pas moins estimable. L'Auteur y établit avec autant de force que de précision et de clarté, les dogmes de la transubstantiation et de la présence réelle de J. C. Il y explique aussi fort bien, en quel sens on peut dire que l'Eucharistie est un signe. Il y a beaucoup d'apparence qu'Haimon le composa pour l'opposer aux erreurs de Jean Scot. Il est au moins vrai ' qu'il y a en vûe ceux qui ne jugeant de ce mystere que par les sens extérieurs, le regardent comme le simple signe du corps et du sang du Sauveur : ce qu'il dit être un aveuglement et une folie extréme. « Ce n'en est pas une moins detestable, dit-il un peu « plus haut, de nier que la substance du pain et du vin qu'on « met sur l'autel, devienne par le ministere et la priere du Prê- « tre le corps et le sang de J. C. Dieu faisant lui-même ce chan- « gement par une puissance invisible et une grace toute divine. » Haimon dans le peu qu'il dit ici, fait plus d'usage du raisonnement que de l'autorité, contre l'ordinaire des Ecrivains de son siecle et la maxime qu'il suit lui-même dans ses autres écrits.

Spic. ib. p. 28.

§ III.

SES ECRITS PERDUS.

Trit. chr. hir. t. p. 15 Six. bib. l. 4. p. 262. 2 | Bell. scri. an. 850. p. 265 | Poss. app. t. 2. p. 5. 6.

' Si ce que les Bibliothécaires modernes nous apprennent des ouvrages d'Haimon est aussi vrai qu'ils l'ont cru eux-mêmes, il faut dire que nous n'en avons qu'une partie, et qu'il y en a un grand nombre qui sont ou perdus, ou encore ensevelis dans l'obscurité. Ces Ecrivains ne font point difficulté d'assurer que notre Auteur avoit commenté tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Il est vrai que Tritheme qui en parle d'abord sans exception, *totam Bibliam*, ' venant ailleurs à en faire l'énumération, n'y comprend plus les livres des Proverbes, de l'Ecclesiaste, de la Sagesse, de

Trit. scri. c. 257.

l'Ecclésiastique et des Machabées. Possevin qui copie le plus souvent Tritheme, ne fait non plus aucune mention de ces mêmes livres dans le catalogue des écrits d'Haimon. Mais Sixte de Siene et Bellarmin n'en exceptent aucun.

Sur ce principe il nous manqueroit les commentaires de notre Prélat sur les livres de Moyse, de Josué, des Juges, de Ruth, des Rois, des Paralipomenes, d'Esdras, de Job, de Tobie, de Judith, d'Ester, de Salomon, excepté le Cantique des Cantiques, de l'Ecclesiastique et des Machabées. Ce que nous avons observé touchant les explications qu'on lui attribue aussi sur Jeremie, Ezechiel, Daniel, les Actes des Apôtres et les Epitres Canoniques, doit faire douter qu'elles soient imprimées et peut-être même manuscrites.

Outre tant d'ouvrages sur l'Ecriture, il nous manque encore un traité, dont ' Honoré d'Autun fait honneur à Haimon, et qui portoit pour titre, *De voluptate mundi*. L'on ne nous fait point autrement connoître cet écrit; et ce seroit vouloir deviner, que d'entreprendre de dire de quoi il traitoit sous un titre si vague et si équivoque. ' Possevin parlant de l'Auteur de ce Traité, le distingue d'Haimon d'Halberstat, sans le caractériser.

Hon. Aug. scri. l. 4. c. 7.

Poss. ib. p. 6.

' Tritheme attribue encore à notre Prélat un ouvrage sur la Trinité, compris en un livre, que l'on ne connoît point d'ailleurs. Il y ajoûte de plus des letres, des sermons et d'autres écrits que ceux dont il a fait auparavant une longue énumération; mais il avoue qu'ils n'étoient pas venus à sa connoissance. On ne peut donc pas compter qu'ils aïent jamais existé, sinon dans l'idée de cet Ecrivain.

Trit. ib.

Quand ils n'auroient jamais autrement existé, il nous en reste assés de réels du même Auteur, pour juger qu'il a fait beaucoup d'honneur à la Literature. Quoique son génie, et peut-être les besoins de son peuple l'aïent porté à travailler particulierement sur l'Ecriture Sainte, on voit bien par les explications qu'il en a faites, qu'il n'avoit pas négligé les autres genres d'études, sur-tout de celles qui conviennent à un Théologien. Il paroît qu'entr'autres il avoit donné une application particuliere à l'étude de l'histoire, et qu'il avoit pris quelque connoissance de la langue gréque. En général il avoit un grand fonds d'érudition. Il étoit alors peu d'Auteurs Ecclesiastiques connus parmi les Latins anciens et modernes, qu'il n'eût lû avec fruit. Il cite aussi quelquefois les Peres grecs. Quant à

son style, il est concis, clair, assés pur et dégagé de quelques autres défauts ordinaires en son siecle.

LIUTBERT,

Premier Abbé d'Hirsauge,

ET QUELQUES AUTRES ECRIVAINS.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 10. 11 | Mab. an. l. 32. n. 2.

' LIUTBERT ou LUTBERT nâquit en Suabe d'une famille considérable vers l'an 777. Il eut pour frere Brunon Abbé d'Hirsfeld, à qui Loup de Ferrieres dédie la vie de Saint Wigbert. Après ses premieres études Liutbert se rendit Moine à l'Abbaïe de Fulde, étant alors âgé d'environ dix-neuf ans. Il y fut élevé successivement sous la discipline des Abbés Baugulfe et S. Eigil, et y eut pour Maître dans les Sciences le célébre Raban. Il profita si bien des leçons de celui-ci, qu'on le choisit lui-même pour enseigner les autres. ' En 838 Raban, alors Abbé de Fulde, aïant été engagé à envoïer une colonie de ses Moines pour peupler le nouveau monastere d'Hirsauge au diocèse de Spire, leur donna Lutbert pour les gouverner. Il reçut la même année la bénédiction abbatiale ' des mains d'Otgaire Archevêque de Maïence, et fut ainsi le premier Abbé d'Hirsauge. ' Bientôt la réputation de son sçavoir et de sa vertu y attira grand nombre de disciples, qu'il prit un soin particulier de faire instruire, ou d'instruire lui-même dans les sciences convenables à leur état. ' Liutbert après avoir gouverné son monastere avec beaucoup de sagesse l'espace de quinze ans, mourut le troisiéme de Juin 853, dans la soixante-seiziéme année de son âge.

Trit. ib. p. 5. 6. — p. 10. — p. 11. — p. 23 | Mab. ib. l. 34. n. 69.

Trit. ib. p. 11.

' Il laissa quelques ouvrages de sa façon, dont Tritheme qui nous l'apprend, n'avoit encore lû que son explication du Cantique des Cantiques. L'idée qu'il en donne, doit nous faire regretter la perte de cet écrit, s'il est perdu. L'âme fidéle, dit-il, qui brûle du desir de s'unir à Dieu, y trouve de quoi exercer et nourrir son amour.

Bal. capit. t. 2. p. 1568-1574.

' M. Baluze dans son appendice des Capitulaires de nos Rois a publié quatre pieces de poësie, qui méritent de n'être pas ici oubliées, moins cependant pour leur beauté, que pour

les circonstances où elles furent faites, et les traits historiques qu'elles nous apprennent. Elles contiennent plus de trois cents vingt vers élegiaques, et se lisent dans ce magnifique exemplaire de la Bible, ' dont les Chanoines de S. Étiene de Metz en 1675 firent présent à M. Colbert, et qui est passé avec les autres manuscrits que ce sage et habile Ministre avoit si soigneusement ramassés, dans la bibliothéque du Roi. ' La premiere qui est la plus longue, se trouve à la tête du manuscrit et en fait comme l'épitre dedicatoire au Roi Charles le Chauve, à qui ce rare monument fut présenté. On y loue d'abord ce Prince sur son amour pour la lecture des livres sacrés, dont on fait un éloge qui mérite d'être lû, par rapport à leur utilité et leurs avantages. Il est vrai que les pensées en sont plus nobles, que les expressions n'en sont poëtiques. Après l'énumération de tous les livres de l'ancien Testament, dont on donne en peu de mots une idée assés juste, à quoi l'on mêle quelques traits de l'éloge du Roi, l'on finit par des souhaits de prosperité pour sa personne et pour son regne. ' La seconde piece qui est dans le même goût que la précedente, se lit à la tête du nouveau Testament, dont elle releve beaucoup la lecture. ' La troisiéme et la quatriéme occupent la derniere page du manuscrit, au devant du portrait du Roi, ' que M. Baluze a fait graver. Ce Prince y est représenté assis sur son thrône, la couronne sur la tête, le sceptre à la main gauche, et l'autre tendue vers les Chanoines qui tiennent entre leurs mains et lui présentent ce gros volume de la Bible.

p. 1276.
p. 1568-1571.
p. 1571-1572.
p. 1572-1574.
p. 1276.

' Le sçavant Editeur a cru que ce magnifique présent, embelli de rares miniatures, avoit été fait à Charles le Chauve à l'occasion de son couronnement à Metz en 860, par Vivien et ses confreres les Moines de S. Martin de la même ville. C'est ce qu'il a conjecturé et de ce qu'il est parlé de S. Martin dans une des pieces de poësie, et de ce que le manuscrit se trouvoit à la Cathédrale de Metz. ' Mais Dom Mabillon avec sa modestie ordinaire a montré, sans relever l'inattention de M. Baluze, que ce fut Vivien Abbé de S. Martin de Tours, qui avec ses Chanoines fit ce beau présent au même Prince. On n'en peut douter, lorsqu'on lit avec quelque attention ' la quatriéme piéce de poësie, où il est parlé de S. Brice, Évêque de Tours après S. Martin, et où ce Vivien qui offre le manuscrit, est représenté comme un Héros, tel qu'étoit alors l'Abbé de S. Martin de Tours.

p. 215, 1276. not.
Mab. dip. l. 5. p. 364. n. 1.
Bal. ib. p. 1572-1574.

Hæc etiam pictura recludit qualiter heros
Offert Vivianus cum grege nunc opus.

Mab.an.l.34.n.60. 70 | Du Ches. t. 2. p. 391. c. 9.

' Il est certain qu'un Comte nommé Vivien grand homme de guerre, dont Audrade le petit, qui n'en fait pas un fort bel éloge, met la mort en 853, étoit Abbé de S. Martin de Tours sous le regne de Charles le Chauve. C'est indubitablement lui qui fit à ce Prince le présent en question. Mais on n'a pas le même fondement pour croire qu'il soit Auteur des vers qui font partie des ornements du manuscrit. Il y a plus d'apparence que c'est la production de la Muse de quelqu'un de ses Chanoines, et peut-être du même qui prit le soin de faire cette belle copie de la Bible. Au reste quel qu'ait été ce Poëte, il pensoit bien et avoit de la justesse d'esprit; mais il écrivoit mal sur-tout en vers. Ce qu'il dit dans sa troisiéme piece où il fait l'éloge de Charles, touchant la maniere de bien gouverner, est fort sensé. Sa derniere piece est emploïée à relever la vertu des Chanoines de S. Martin, leur fidélité pour leur Prince, et leur juste reconnoissance pour les bienfaits dont il les avoit gratifiés.

Salisb. metr. t. 1. p. 103. 126 | Mab. ana. t. 4. p. 526 | Pez, anec. t. 1. par. 1. diss. p. 27. n. 45.

' En 853, la même année qu'Audrade vient d'assigner à la mort de Vivien, mourut aussi ERCHANBERT, ou Erchanperht, autrement Ertenbert, Evêque de Frisingue. Il étoit neveu par son père, d'Hitton Evêque du même endroit, dont il prit la place en 835. On nous le représente comme un bon Pasteur, fort chéri de son peuple. Il gouverna son Eglise pendant dix-huit ans, et eut Annon pour successeur de son Siége. Pruschius en fait un Abbé de Kempten, et le nomme Adalbert, on ne sçait pourquoi. Erchanbert fut enterré dans la Chapelle de S. Pierre, qu'il avoit fait construire sur le mont de Frisingue, et où on lui érigea l'épitaphe suivante, qui est bien peu de chose.

EPITAPHE.

Est Erenbertus hac Præsul in æde sepultus,
Atque coopertus saxo de paupere sculptus.

Pez, ib.

' Erchanbert, avant que d'être élevé à l'Episcopat, paroît avoir enseigné les Letres humaines. Ce fut alors qu'il composa un traité sur Donat le Grammairien, que l'on conserve en-

core manuscrit dans la bibliothéque de la Cathédrale de Frisingue, et qui commence ainsi : *Omnes artes liberales Grammaticam merito dignitatis principalitatem tenere nemo ignorat.*

' Il y a aussi de ce prélat une petite letre pastorale aux Fidéles de son diocése, touchant un jeûne de trois jours qu'il avoit ordonné, afin d'obtenir de Dieu la grace de n'être pas trompé au sujet des Reliques de S. Barthelemi Apôtre et d'autres Saints, qu'on devoit apporter en Baviere, comme quelques-uns le publioient. t. 6. par. 1. p. 76. 77.

C'est au même Prélat, plus vraisemblablement qu'à tout autre, qu'on doit rapporter ' les courtes observations manuscrites sur l'Evangile de S. Jean, dont parle M. Du Cange sous ce titre : *Erchanberti Annotationes in Evangelium Sancti Johannis.* Du Cang. gl. ind. auc. p. 105.

On peut placer vers ce temps-ci deux Anonymes, de peu de conséquence à la vérité, mais que le rang qu'on leur donne entre les Historiens de France, ne permet pas d'oublier. ' Ils écrivoient l'un et l'autre, si toutefois on en doit faire deux Auteurs pour les raisons qu'on va voir, la sixiéme année du regne des enfants de Louis le Debonaire. Leurs écrits se trouvent dans Du Chesne et la bibliothéque de manuscrits du P. Labbe, aux endroits cités à la marge. Ce sont deux forts courtes chroniques, entre lesquelles il y a tant de ressemblance et pour les faits qu'elles contiennent, et pour le goût dans lequel elles sont écrites, qu'on les prendroit volontiers pour deux divers exemplaires d'un seul et même écrit, dont la différence qui s'y trouve, ne viendroit que de la licence, ou liberté des Copistes. Idée qui reçoit une nouvelle force de la date des deux pieces. Elles nous apprennent peu de choses ; et encore on ne peut pas faire grand fonds sur le peu qu'elles rapportent. Ce n'est qu'une généalogie arbitraire de nos premiers Rois, l'ordre de leur succession à la couronne, la durée de leur regne, une liste fort imparfaite des Maires de leur Palais. Cette chronique qui est presque la même pour les faits principaux dans les deux Editeurs, se trouve plus ample dans l'exemplaire du P. Labbe, que dans celui de Du Chesne. Du Ches. t. 1. p. 797-798 | Lab. bib. Nov. t. 1. p. 330. 331.

' A la suite de cette chronique, le P. Labbe a fait imprimer quelques extraits d'une autre ancienne généalogie de nos Rois, dans laquelle l'Auteur anonyme a fait entrer quelques expéditions des anciens Francs du temps des Romains, et quelques événements arrivés sous nos Rois de la premiere race. Le Lab. ib. p. 331. 332.

plus récent est l'élevation de Pepin le Bref sur le thrône. Comme ce ne sont que des extraits, on ne sçauroit dire précisément de quel temps est ce monument historique, dont toutefois on ne peut guéres tirer de secours pour l'histoire.

Finissons cet article par un autre Ecrivain beaucoup plus connu, mais dont il ne nous reste plus aucun monument.

Cal. his. de Lor. t. 1. p. 637-638 | t. 4. p. 198. 2.

C'est HILDUIN ou Hildin, autrement Hildi et Hildivin, Evêque de Verdun. Il étoit né sujet de nos Rois dans le païs qu'on nommoit alors l'Allemagne. La réputation de son mérite et de sa vertu le fit élire pour gouverner l'Eglise de Verdun à la mort d'Herilan. Il en fut ordonné Evêque à la fin de 828, ou au commencement de l'année suivante, et se trouva la même année au Concile de Maïence. En 835 il assista à celui de Thionville, où Louis le Debonaire fut solennellement rétabli sur le thrône. Hilduin demeura toûjours fidéle et très-attaché à ce Prince, qui de son côté lui donna des marques publiques de sa confiance, en le chargeant de deux différentes ambassades près de Lothaire son fils. Après la mort de l'Empereur Louis, notre Prélat s'attacha à Charles le Chauve : ce qui lui attira la haine de Lothaire. Il bâtit plusieurs Eglises dans son diocèse, et y fit beaucoup de bien. Enfin après l'avoir gouverné en Pasteur plein de douceur et de charité, l'espace de vingt-quatre ans, il mourut le jour de l'octave de l'Epiphanie treiziéme de Janvier 854.

Ib. t. 1. p. 638 | Spic. t. 12. p. 276.

Quoiqu'Hilduin fût un homme de grand sçavoir, l'histoire ne nous fait point connoître d'autre écrit de sa façon, que la plainte, *scripta lamentatio*, qu'il adressa au Pape, aux Evêques et aux Seigneurs d'Italie, sur l'injustice de Lothaire pour avoir ôté à l'Eglise de Verdun l'Abbaïe de Tholei, qui jusques-là avoit toûjours été de sa dépendance. Cet écrit d'Hilduin subsistoit encore du temps d'Estiene de Liege, qui en parle comme d'un monument existant et propre à faire connoître tout ce que ce bon prélat avoit eu à souffrir en cette occasion.

Mab. opusc. t. 2. p. 22.

Il s'est perdu un ouvrage en vers d'un Diacre nommé FLAVIEN, dont il ne reste plus que la notice que nous en donne le catalogue des anciens livres de l'Abbaïe de Cluni. C'étoit un poëme à la louange de l'Empereur Lothaire et des Princes ses ancêtres, que l'Auteur qu'on ne connoît point d'ailleurs, avoit présenté à cet Empereur avant 835, qui est l'époque de sa mort.

AUDRADE,

Chorévêque de Sens.

Audrade, qui prend toujours, apparemment par humilité, la qualification de petit *Modicus*, fut Chorévêque de Sens sous l'Archevêque Venilon. L'endroit par où il se rendit plus fameux, furent ses visions ou révélations, moins réelles, comme il paroît, qu'affectées, mais qu'il sçavoit soûtenir avec un certain air imposant. Il fit passer ce genie dans quelques écrits de sa façon qui firent du bruit. ' Ce même genie décidoit de ses voïages; et ce fut sur une vision qu'il entreprit celui de Rome en 849. Il y présenta ses écrits au Pape Leon IV, qui les reçut avec vénération. De retour à Sens il fut appellé au Concile, qui se tint à Paris au commencement de Novembre de la même année, et y fut déposé, lui et tous les autres Chorévêques de France, quoique Raban eût pris leur défense quelque temps auparavant, dans un traité qu'il publia exprès.

Alb. chr. p. 182 | Du Ches. t. 2. p. 390. 392.

Alb. ib. | Mab. an. l. 33. n. 80.

' La déposition d'Audrade n'empêcha pas qu'il ne continuât d'agir et de parler en visionnaire. Plus d'une fois le Roi Charles le Chauve le fit venir à son palais pour le questionner sur ses discours, en présence de plusieurs grands prélats, afin de le faire couper, et de le convaincre de mensonge. Mais Audrade soûtint toûjours si bien son personnage, que le Roi touché de ses visions, promit d'exécuter ce qu'il avoit dessein de lui faire faire en faveur des Eglises. Charles n'en fit cependant rien. Au contraire l'Eglise de Chartres se trouvant alors vacante, il y nomma pour Evêque un Diacre de très-mauvaise réputation. Venilon Métropolitain de la province, avant que de l'ordonner, engagea Audrade à consulter Dieu, sçavoir si c'étoit sa volonté que Burchard, c'est le nom de ce Diacre, fût Evêque de Chartres. Audrade le fit, et sa réponse ne fut du tout point favorable à Burchard. Cela se passoit au mois de Mai 853; ' et les Evêques de la province étant assemblés à Sens pour l'ordination du nouvel Evêque, Audrade parut devant eux, et leur déclara avec un ton de Prophéte, que Dieu défendoit sous de terribles peines de procéder à cette ordination. Ce discours intimida tous les Prélats, qui se

Du Ches. ib.

p. 393.

séparerent sans la faire. Mais l'ordre du Roi prévalut ensuite ; et Burchard fut ordonné le mois de Juin suivant. Audrade étoit encore au monde le mois de Novembre de la même année, et peut-être aussi les premiers mois de l'année suivante 854, comme on va le voir dans ce que nous avons à dire sur ses écrits.

p. 390-393.

1°. ' L'ouvrage le plus connu de notre Chorévêque, est un recueil de visions ou révélations, suivant le titre, qui étoit manuscrit entre les mains du P. Sirmond. André Du Chesne en aïant eu connoissance, et y aïant remarqué quelques traits historiques propres à illustrer l'histoire de France, en fit imprimer des extraits au II volume de ses Historiens originaux. Ce qu'il en a publié, contient les chapitres 8, 9, 15 et partie des 18 et 24. ' Alberic Moine de trois Fontaines en a fait aussi passer quelques morceaux dans sa grande chonique. On voit par ce qu'on en a imprimé, que ce sont de pieuses fictions, que l'Auteur se croïoit permises, pour faire plus d'impression sur les esprits et sur les cœurs, afin de faire cesser les divisions et les guerres civiles entre les Princes regnants, et les engager à rétablir le bon ordre en toutes choses. Quoique toutes les parties ne se soûtiennent pas également, il s'y trouve néanmoins quelques traits assés ingenieux. Avant que de rédiger ces fictions par écrit, Audrade les avoit d'abord répandues de vive voix, comme il paroît par la lecture. ' Il ne les écrivit au plutôt qu'en 853; et comme il y rapporte des événements arrivés le neuviéme mois de cette même année, pour parler d'après lui, c'est-à-dire le mois de Novembre, il put fort bien n'y mettre la main que les premiers mois de l'année suivante, que l'on comptoit encore 853 en France jusqu'à Pâque. ' Il y établit pour une de ses principales époques une treve de dix ans, qu'il fait commencer en 845. On ne sçait précisément au reste de quelle treve il entend parler, à moins que ce ne soit de celle que les trois freres, Lothaire, Charles et Louis firent entre eux. Mais on n'apprend que de l'ouvrage d'Audrade, qu'elle dût être de dix ans. Le style de cet Ecrivain est tout simple, mais fort clair et assés concis : ce qui n'est pas ordinaire à ceux qui se mêlent d'écrire des révélations.

Alb. ib. p. 182. 183.

Du Ches. p. 392. 393.

Alb. ib. p. 182. 182.

2°. Il est visible par ce qu'on vient de dire de l'ouvrage précedent, que ce ne fut pas celui qu'Audrade présenta à Rome au Pape Leon IV en 849; puisqu'il ne l'avoit pas encore composé. Mais ce pouvoit être ' son poëme intitulé, *Fons vitæ,* la

Du Ches. ib. p. 393. c. 18.

source ou fontaine de vie, dont il parle dans ses révélations, comme d'un livre qui lui avoit coûté beaucoup de soins et de travail, et que les mystiques ne regardoient qu'avec respect, *venerabilem librum.* ' Ce poëme est en vers héroïques, qui se ressentent de toutes les imperfections qui regnoient alors dans la poësie. Le P. Labbe en aïant recouvré une copie manuscrite, avoit formé le dessein de le donner au public. Cependant il ne l'exécuta pas; et Casimir Oudin est le premier et l'unique jusqu'ici, qui l'ait mis sous la presse. Il le publia à la tête de quelques autres anciens Auteurs de France et de Belgique, qu'il fit imprimer *in*-8°, à Leyde chés Pierre Van der Meersche en 1692. Mais cet Editeur s'est trompé, comme l'a déja remarqué M. Fabricius, en attribuant le poëme à Hincmar de Reims, qui suivant le titre de l'imprimé l'auroit adressé à Audrade. ' Il est constant par ce que celui-ci dit de ce poëme dans ses révélations, que c'est une production de sa Muse. Ce n'est pas là la seule faute où soit tombé Oudin au sujet de notre Auteur. ' Il en fait un Evêque; quoiqu'il soit certain qu'il n'a été qu'un simple Chorévêque. Il le suppose aussi parent de Burchard nouvel Evêque de Chartres, dont on a parlé, ce qui est encore une faute. Oudin a manqué d'attention en lisant l'endroit des révélations d'Audrade, où celui qui y parle, se dit effectivement parent de ce Burchard. Mais c'est Venilon, et non pas Audrade qui parle en cet endroit, ou qu'Audrade fait parler.

Oud. scri. t. 2. p. 170 | Fab. bib. lat. l. 1. p. 386.

Du Ches. ib.

Oud. ib.

ANGELOME,

MOINE DE LUXEU.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ANGELOME, dont jusqu'ici l'on n'a pas connu tout le mérite, doit tenir un des premiers rangs entre les principaux Interprétes de l'Ecriture, que la France produisit en ce siecle. On ignore quelle fut sa famille et le lieu de sa naissance; quoique la présomption soit en faveur de la Bourgogne. Il étoit encore jeune, comme il paroît, lorsqu'il se retira à

Luxeu, où il s'engagea dans la profession monastique, après les premieres années de ce IX siecle. Ce monastere si célébre autrefois pour les Letres et la piété, se maintenoit encore alors dans une exacte discipline et la culture des Sciences et des Arts libéraux. ' Mellin dont on releve beaucoup le sçavoir, y enseignoit avec réputation. Ce fut sous cet habile Maître qu'Angelome fit ses premieres études. Il y apprit le grec comme il paroît par les ouvrages qui nous restent de lui, et y acquit le fonds de cette grande Literature qu'il fit passer depuis dans les écrits dont il enrichit l'Eglise. Il donna sa principale application à bien entendre l'Ecriture Sainte. Il avoit tant d'ardeur pour avancer dans cette science, qu'il étoit soigneux de rédiger par écrit tout ce qu'il en entendoit dire de vive voix à ses Maîtres.

Angel. in Gen. pr. p. 37.

' De l'Ecole de Luxeu Angelome passa à celle du Palais, où il prit quelque temps des leçons d'Amalaire, dont on a donné l'éloge, et qui étoit alors à la tête de cette Ecole. Il y enseigna lui-même suivant la force [1] de ses propres termes. Pendant le séjour qu'il fit à la Cour, il lia connoissance et même amitié avec le Prince Lothaire, depuis Empereur, avec qui il se montre avoir été fort familier. Ce Prince qui avoit hérité de quelques-unes des bonnes inclinations de l'Empereur Louis son pere, se plaisoit effectivement à s'entretenir quelquefois avec Angelome, sur les difficultés qui se rencontrent dans l'Ecriture ; et ce fut lui qui l'engagea dans la suite à composer son commentaire sur le Cantique des Cantiques.

in cant. pr. p. 415. 1 | Mab. act. B. t. 5. pr. n. 181.

' Angelome après s'être ainsi perfectionné dans la connoissance des Arts libéraux et l'intelligence de l'Ecriture, et les avoir enseignés à l'Ecole du Palais, retourna à Luxeu. Là dans le repos de sa retraite il se donna tout entier à travailler sur le texte sacré. Il commença par les quatre Evangiles qu'il commenta, et passa ensuite à la Genese et à quelques autres livres de l'ancien Testament, comme on va le dire plus en détail. ' Il avoit un talent particulier pour réussir dans ce genre d'écrire. ' Aussi dès qu'il eut paru quelque chose de ses premie-

Angel. ib. in Gen. ib.

Trit. scri. c. 266.

Angel. ib. in Reg. pr. p. 307. 1 | in cant. ib.

1 Nous disons que suivant la force des termes qu'emploïe Angelome en parlant de sa résidence à la Cour, il y enseigna les Letres. Voici son texte qui paroît le dire assés clairement : ' *Nuper excubantem me in vestro sacro palatio, sub obtentu traditionum liberalium Artium ; enucleationumque divinarum scilicet Scripturarum, etc.* Il faut donc compter Angelome au nombre des Modérateurs de l'Ecole du Palais : ce que nous avons omis de faire, lorsque nous avons parlé de cette Ecole.

Angel. in cant. ib.

res productions, ses Abbés, ses freres, ses amis, tous le presserent de continuer un travail si utile. Angelome cependant n'en fit pas tellement son occupation, qu'il négligeât de s'avancer dans la perfection de son état. Il est vrai qu'une étude aussi sainte que la sienne, bien loin d'y être incompatible, n'étoit propre qu'à favoriser ses progrès dans la vertu. L'on voit par ses ouvrages, qu'il avoit acquis en particulier un grand fonds de pieté, de modestie, de retenue, d'humilité, de crainte de violer dans les moindres choses l'obéissance qu'il avoit vouée. Il laissa après lui une si bonne opinion de l'innocence de ses mœurs, que la posterité l'a mis au nombre des Bienheureux. Il est effectivement ainsi qualifié dans quelques manuscrits, qui contiennent ses ouvages. Il y porte aussi le titre de Diacre; et il y a bien de l'apparence que ce fut son humilité, qui ne lui permit pas de monter jusqu'au degré du Sacerdoce.

S'il falloit s'en tenir ' à ce que Bellarmin dit d'Angelome, on seroit obligé de lui prolonger la vie au moins jusqu'en 856. Mais on a reconnu depuis que cet Ecrivain s'est trompé en cela. Du reste on ne sçait rien de précis sur le temps de la mort d'Angelome. Seulement il est certain qu'il florissoit sous l'empire de Lothaire, et du temps de Drogon Evêque de Metz et Abbé de Luxeu, depuis 833 jusqu'à la fin de 855 qu'il mourut. C'est tout au plus, si Angelome vêcut jusqu'à cette même année. Divers Ecrivains trompés par le terme latin *Luxoviensis,* dont on se sert pour exprimer le monastere d'Angelome, l'ont fait du diocèse ou de la ville même de Lisieux en Normandie.

Bell. scri. an. 850. p. 266 | Lab. scri. t. 1. p. 77 | Mab. an. l. 31. n. 15.

§ II.

SES ECRITS.

La découverte qu'on a faite depuis peu d'un des ouvrages d'Angelome, doit nous faire esperer qu'on recouvrera dans la suite ceux qui nous manquent de cet Ecrivain. Entre ceux qui sont venus jusqu'à nous, il y a

1°. ' Un commentaire sur la Genese, dont le public est redevable aux recherches literaires de Dom Bernard Pez, qui l'a trouvé dans deux manuscrits, l'un de l'Abbaïe de S. Pierre de Saltzbourg, ancien de 800 ans, l'autre de 500, appartenant à l'Abbaïe de Zwetlen de l'Ordre de Citeaux en Autri-

Pez, anec. t. 1. par 1. p. 43-238.

Angel. in Gen. pr. p. 37. che. ' Angelome entreprit cet ouvrage par ordre de Leotric, qui avoit été tout récemment élu Abbé de Luxeu, et à qui il l'adresse par une préface en prose, qui est précedée d'une autre en vers hexametres. Il paroît par-là que notre Interpréte mit la main à cet ouvrage quelque temps avant l'année 833, à laquelle l'Abbaïe de Luxeu passa à Drogon Evêque de Metz. Leotric qui n'est connu que par cette préface, pouvoit avoir été fait Abbé du même endroit immmédiatement avant Drogon, à la place d'Ansegise, à qui l'Empereur Louis aïant donné en 823 l'Abbaïe de Fontenelle, s'étoit apparemment démis de celle de Luxeu quelques années après. Comme ce commentaire est un des premiers écrits d'Angelome, il est très-probable qu'il y travailla dans l'intervalle de ces deux
p. 35. époques. ' Dans la petite préface en vers pour exhorter à la lecture de son ouvrage, il compte six mille ans depuis la création du monde jusqu'à J. C. où l'on voit qu'il préféroit le calcul des Grecs à celui des Hebreux.

p. 39. ' Dabord l'Auteur n'avoit dessein d'expliquer que les six premiers jours. Mais il se trouva depuis obligé pour des raisons qu'il rapporte, de commenter le livre en entier. Il se servit pour l'exécuter de ce que les Anciens, et nommément S. Augustin dans ses écrits contre les Manichéens, avoient déja dit en expliquant le même texte. C'étoit-là, comme on le sçait, la maxime des Ecrivains de ce IX siecle. Angelome se proposa dans son travail deux objets principaux : de s'y attacher à une grande brieveté, et de joindre à l'explication de la letre le sens spirituel et moral. Il a été fidéle à suivre ce plan. Il est fort court sur chaque verset, et y donne ordinairement une explication literale et spirituelle. Mais il n'y suit pas si scrupuleusement les Interprétes qui l'avoient précedé, qu'il n'y mêle du sien. Il en avertit lui-même dans sa préface. Il y emploïe aussi en plusieurs endroits les traditions des Juifs, et y parle comme n'ignorant pas leur langue originale. Il y cite souvent les versions de Theodotion, de Symmaque et d'Aquila, pour montrer la difference qu'il y a entre elles et celle des Septante. Pour mieux expliquer son texte il a quelquefois recours à l'histoire profane, mais sans s'écarter de son sujet.

On y decouvre partout un grand fonds d'érudition, beaucoup de jugement et plus de goût que n'en avoient ordinairement les Ecrivains de ce temps-là. C'est ce qui paroît principalement par la maniere dont il se sert des écrits de ceux qui

l'avoient précedé. Il le fait, non en s'asservissant, mais en se rendant maître de sa matiere, et s'appropriant, pour ainsi dire, leurs pensées. De sorte que s'il ne citoit ses Auteurs, en y renvoïant pour y voir plus amplement ce qu'il ne fait qu'abreger, on croiroit que tout ce qu'il dit, il le tire de son propre fonds. ' Il finit son ouvrage par un épilogue, où il a laissé quelques traits de son humilité. Il veut qu'on regarde comme un don de Dieu ce qu'on y trouvera de bon, et que l'on rejette les fautes sur l'ignorance de l'Auteur. Quant au style qu'il y a emploïé, il dit qu'il a suivi la maxime des gents sages, qui dans l'étude de l'Ecriture Sainte recherchent moins les paroles que les choses, et l'éloquence que l'utilité. c. 50. p. 238.

2°. Un commentaire sur les quatre livres des Rois. ' Deux motifs particuliers déterminerent Angelome à mettre la main à cet ouvrage, que ses freres et autres personnes le pressoient déja d'entreprendre, à quoi se joignit depuis l'ordre de Drogon son Abbé. Il sçavoit d'une part, que personne jusques-là n'avoit encore expliqué en entier ces quatre livres; et il vouloit de l'autre faire voir combien fausse étoit l'opinion de ceux qui prétendoient que ces livres sacrés ne contiennent rien au de-là de l'histoire des guerres entre les Rois d'Israël et de Juda, et des autres événements qu'on y lit. ' C'est ce que notre Auteur combat fortement dès les deux préfaces en prose qu'il a mises à la tête de son commentaire, l'une plus diffuse et l'autre plus courte. Dans la premiere il montre que l'Ecriture Sainte en général nous présente sept sortes de sens, dont il fait l'énumération. Dans l'autre il prouve par des exemples tirés des livres des Rois en particulier, qu'outre l'histoire des faits, ils renferment encore plusieurs mysteres de J. C. et de son Eglise. C'est sur ce dernier plan qu'il a dirigé toute l'œconomié de son ouvrage. Il y donne donc d'abord le sens literal, qui explique l'histoire, ensuite le sens allégorique, qui établit divers points de la foi, et en dernier lieu le sens moral qui sert à regler les mœurs. ' Tritheme et Sixte de Siene font un grand éloge de ce commentaire d'Angelome. Le premier de ces deux Ecrivains ne craint pas d'avancer que c'est le plus excellent de tous ceux qu'il avoit lus sur l'Ecriture Sainte. in Reg. pr. 1. p. 307. 1. | 2 | pr. 2. p. 308. 2. | Trit. scri. c. 266 | Six. bib. l. 4. p. 222. 2.

Angelome a tiré des ouvrages des Peres ce qu'il dit dans le sien, en suivant la même méthode que dans son explication de la Genese : c'est-à-dire en prenant plutôt le sens des Pe-

res que leurs paroles, et y ajoûtant ce qu'il avoit appris de ses Maîtres, et qui faisoit à son sujet. Comme cet ouvrage se trouve parsemé des sentiments des Peres, on lui fait porter le titre grec de Stromates, qui signifie des tapisseries. ' Sigebert cependant ne l'a connu que sous le titre général de traité; et il y a beaucoup d'apparence que le titre original n'étoit autre que celui qu'on lit au frontispice des éditions : *Enarrationes*, Explication, Exposition, ou Interprétation. Entre les deux préfaces en prose, dont on a parlé, Angelome en a mis une autre petite en vers élegiaques au Lecteur, et à la fin de l'ouvrage un épilogue semblable à celui qui se lit à la fin de son commentaire sur la Genese.

Sigeb. scri. c. 86.

' Quelques Auteurs ont été dans l'opinion qu'Angelome composa son ouvrage sur les livres des Rois dès l'année 827. Le P. Labbe prétend au contraire, que bien qu'il l'eût commencé du vivant de Drogon Evêque de Metz, il ne le finit qu'après la mort de ce Prélat, de laquelle il suppose qu'il fait mention dans sa préface, où cependant il n'en dit rien. ' Il est seulement vrai que faisant l'éloge de cet Evêque son Abbé, il se sert de l'imparfait au lieu du présent. Il paroît néanmoins qu'on ne peut pas en tirer la conséquence que prétend le P. Labbe; ' puisque le même Angelome s'exprime de la même maniere dans sa préface sur le Cantique des Cantiques, en parlant de Drogon à l'Empereur Lothaire, qui mourut quelques mois avant lui. Du reste on ne sçauroit dire précisément en quelle année notre Auteur a travaillé à l'ouvrage dont il est ici question. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans sa préface sur la Genese, où il fait mention de quelques autres de ses écrits, il ne dit rien de celui-ci, et qu'au contraire il y cite celui sur la Genese, qui l'a par conséquent précedé.

Lab. scri. t. 1. p. 77. | Angel. ib. pr. 1. p. 307. 2. | in cant. pr. p. 415. 1.

' Le commentaire sur les quatre livres des Rois fut imprimé pour la premiere fois à Cologne chés Euchaire Cervicorne l'an 1530 en un volume *in-folio*. Quoique cette édition ait servi de modéle aux suivantes, il faut pourtant avouer qu'elle n'est ni exacte ni correcte. C'est ce que font juger le peu de manuscrits imparfaits sur lesquels elle a été dirigée. ' Le Pere Labbe qui n'a point connu cette édition, et Crowei disent que l'ouvrage d'Angelome parut au même endroit en 1535, édition que nous ne trouvons point ailleurs. ' Mais il y en eut une à Rome chés Paul Manuce l'an 1565 en un volume *in-folio*, auquel on a joint le commentaire sur le Cantique des

Bib. S. Vin. cen. | Labb. ib. | Crow. elen. scri. p. 56. | Bib. Barb. t. 1. p. 43. 2 | Tell. p. 7. 1.

Cantiques du même Auteur. Depuis, l'ouvrage d'Angelome est passé dans les Bibliothéques des Peres, à commencer par celle de Cologne en 1618. ' Dans celle de Lyon, où il se trouve au XV volume, on a mal exprimé le nom du monastere d'Angelome, en le nommant *Lexoviensis* au lieu de *Luxoviensis*, comme porte l'édition de Cologne de 1530. C'est sans doute ce qui a le plus contribué à jetter dans l'erreur ceux qui font Angelome de Lisieux. PP. t. 15. p. 307-414.

3°. Une explication ou commentaire du Cantique des Cantiques, auquel on donne encore, comme au précedent sur les Rois, et pour la même raison, le titre de Stromates. ' Angelome le composa en faveur et aux instances de l'Empereur Lothaire, à qui il en dédie la préface et l'épilogue, où il exhorte ce Prince à lire non seulement son ouvrage, qu'il a réduit en forme de manuel pour lui en faciliter la lecture, mais aussi le texte sacré des autres livres, et les explications qu'en ont données les Peres de l'Eglise. Angel. in cant. p. 415.442.

' Dom Mabillon sur la maniere dont s'exprime Angelome, en parlant de Louis le Debonaire à Lothaire son fils, juge que ce commentaire fut fait du vivant de l'Empereur Louis, et par conséquent avant l'année 840. Mais Dom Mabillon n'a pas observé ' qu'Angelome dans sa préface sur les Rois ne s'exprime point autrement en parlant de Charlemagne, qui assurément n'étoit plus alors au monde, qu'il s'exprime ici sur Louis le Debonaire. ' Bellarmin au contraire donne à juger que notre Auteur ne publia son explication du Cantique des Cantiques, qu'après le mois de Septembre 855; puisqu'il dit qu'Angelome loue dans sa préface l'Empereur Lothaire comme étant mort dans l'habit monastique, après avoir renoncé à l'Empire. ' C'est une méprise encore plus grande que la précedente, et que le P. Labbe s'est cru obligé de relever. Mab. an. l. 31. n. 15. Angel. in Reg. pr. 1. p. 307. 2. Bell. scri. an. 850. p. 266. Lab. ib.

Angelome a suivi dans ce commentaire la même méthode que dans les deux autres, dont on a rendu compte : ' à cela près qu'il en exclud tout sens literal, que ce texte sacré ne peut souffrir. Les Peres qui l'ont précedé en ont pensé de même. Il veut donc qu'on n'y cherche que les mysteres de l'Epoux et de l'Epouse mystique, de J. C. et de son Eglise. C'est ce qu'il exécute lui-même avec assés de justesse et sa précision ordinaire. Angel. in cant. pr. p. 415. 2.

' La premiere édition qu'on trouve de ce commentaire, fut faite à Cologne chés Jean Praël l'an 1531, en un petit vo- Bib. S. Vin. cen.

Cave, 461. 2. lume grand *in*-8°. On voit par là ' que ce que M. Cave dit des éditions de cet écrit, n'est point exact; puisqu'il le suppose imprimé dès l'année précédente avec le commentaire sur les livres des Rois. ' Le P. Labbe les suppose aussi imprimés ensemble au même endroit en 1535. ' Mais ils le furent réellement à Rome chés Paul Manuce au bout de dix ans, comme on l'a déja dit. Depuis, on les fit passer à la suite l'un de l'autre ' dans les diverses Bibliothéques des Peres, où l'on a plus exactement exprimé le nom du monastere d'Angelome, à la tête du commentaire sur le Cantique des Cantiques, que dans le titre de l'autre commentaire.

Lab. ib.

Bib. Barb. | ib. Tell. ib.

PP. ib. p. 415-442.

Angel. in Gen. pr. p. 37.

4°. ' Angelome nous apprend lui-même, qu'il avoit aussi commenté les quatre Evangiles; et il paroît par la maniere qu'il en parle, que c'étoit son premier ouvrage sur l'Ecriture Sainte. Les Sçavants curieux, malgré leurs recherches, n'ont point encore réussi à le déterrer. Mais il ne faut pas desesperer qu'il n'ait quelque jour le même sort que le commentaire sur la Genese, qui a reparu après être demeuré dans l'obscurité pendant plus de huit cents ans.

Trit. ib. | chr. hir. t. 1. p. 15.

' Tritheme attribue encore en général quelques autres écrits à notre Auteur, et spécifie en particulier un traité des Offices Ecclesiastiques. Mais comme il ne témoigne point les avoir vus, on ne doit faire aucun fonds sur ce qu'il en dit. Encore moins doit-on s'arrêter ' à ce que Crowei dit d'une explication des Paralipomenes qu'auroit fait Angelome, et qui auroit été imprimée à Cologne en 1530, avec celle des quatre livres des Rois. Ce n'est pas-là l'unique faute que nous aïons remarquée dans ce Bibliothécaire, qui paroît n'avoir pas exactement copié ses Auteurs.

Crow. ib.

Le style d'Angelome n'a rien de remarquable au dessus de celui des autres Ecrivains de son siecle, sinon la précision et la clarté. Il faut pourtant en excepter les préfaces de l'Auteur, où il est sorti de son style ordinaire, et devenu diffus et obscur. (IX.)

S. ALDRIC,

Évêque du Mans.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ʹ Aldric étoit issu d'une famille distinguée par sa noblesse, partie Saxone, partie Bavaroise. Il nâquit Sujet de nos Rois vers l'an 800, comme il paroît par la suite de sa vie. A l'âge de douze ans, après avoir reçu une éducation toute chrétienne, et donné des marques de son inclination pour l'étude, Sion son pere le mena à la Cour de Charlemagne, qui le recommanda à son fils Louis le Debonaire. Bientôt la douceur naturelle du jeune Aldric et sa bonne conduite lui attirerent l'estime et l'amitié de toute la Cour. Mais ce faux brillant d'une fortune riante céda au desir qu'Aldric se sentit de se consacrer à Dieu. Bal. misc. t. 3. p. 1. 2.

ʹ Il quitta la Cour avec la permission du Prince, et se retira dans le Clergé de Metz, où il fut reçu avec joie, et aggregé avec une cérémonie solennelle. Aïant ensuite appris le chant romain, la Grammaire et les autres Sciences ecclesiastiques, l'Evêque Gondulfe l'ordonna Diacre; et au bout de trois ans Drogon son successeur l'éleva au Sacerdoce. A quelque temps de-là il fut établi Chantre, puis chargé du soin des Ecoles, qui devinrent florissantes sous sa conduite, et enfin élu Primicier : dignité qui lui donnoit inspection sur tout le Clergé de la ville et du diocése, aussi-bien que sur les monasteres. ʹ La réputation de son mérite aïant passé à la Cour, l'Empereur Louis l'y rappella malgré lui, et le prit pour son Confesseur. p. 3. 4. p. 5.

ʹ Environ quatre mois après, le Siege épiscopal du Mans étant venu à vaquer, Landran Métropolitain de la province, Roricon Comte du Mans et tous les Nobles du diocése, avec le Clergé et le peuple élurent Aldric pour leur Evêque. L'Empereur y consentit; et Aldric fut solemnellement consacré le vingt-deuxiéme de Décembre 832, étant alors âgé de 32 ans. Trois jours après il eut l'honneur de recevoir ce Prince dans son Eglise, où il passa les Fêtes de Noël. ʹ Pendant vingt-trois p. 5. 6 | Mab. ana. t. 3. p. 276. Mab. ib. p. 276. 285.

ans et quelques jours qu'il gouverna son diocèse, il y fit beaucoup de bien, tant en faveur de sa Cathédrale, que des autres Eglises, des monasteres, et de la ville même, où il eut soin de faire conduire à grands frais de l'eau pour la commodité des citoïens. ' Il donna encore plus d'attention à maintenir son Clergé dans une exacte discipline. On va voir par la suite ce qu'il mit en usage à cet effet. ' Il étoit si attaché aux fonctions de son ministere, qu'il souffroit impatiemment de se voir obligé de se trouver souvent à la Cour, où le Prince l'appelloit pour se servir de ses conseils. ' En 836 il assista au Concile d'Aix-la-Chapelle, qui le députa avec Ercanrad Evêque de Paris vers Pepin Roi d'Aquitaine. ' Il fut aussi du nombre des Prélats qui en 849 composerent le Concile de Paris; et il est nommé le troisiéme à la tête de la letre synodale de l'assemblée à Nomenoi Duc de Bretagne. ' Aldric ne pouvant également se trouver au Concile de Compiegne en 853, à cause d'une paralysie dont il étoit affligé, lui écrivit pour s'excuser de son absence. Le Concile touché de son état, lui envoïa Amalric son Métropolitain successeur de Landran, pour le consoler et pourvoir aux besoins de son Eglise. ' Le Saint Evêque vécut néanmoins encore jusqu'au septiéme de Janvier 856, jour auquel on croit qu'il mourut. Son Eglise l'honore de temps immémorial comme Saint; et l'Abbaïe de S. Vincent, dont il fut un insigne bienfaiteur, conserve précieusement ses Reliques.

Bal. ib. p. 44. 67. 77.

p. 110.

Boll. 7. Jan. p. 387.

Lup. ep. 84. p. 126.

Bal. capit. t. 2. p. 51. n. 4.

Boll. ib. | Bal. 7. Janv. p. 94.

§ II.

SES ECRITS.

Ce qui nous reste aujourd'hui des écrits de S. Aldric, est très-peu de chose. ' Mais on sçait qu'il avoit fait pour l'utilité de son Clergé, un recueil de Canons qu'il avoit rangés sous divers titres, pour un plus grand ordre. C'est ce qu'on nommoit en ce siecle Capitulaires : tels qu'en avoient publiés Theodulfe d'Orleans et plusieurs autres Evêques de France. L'idée qu'on nous donne de celui de notre Prélat, doit en faire regretter la perte. Il y avoit recueilli tout ce qu'il avoit trouvé de plus propre pour l'instruction de ses Prêtres, soit dans les Decretales des Papes, ou les actes des Conciles, tant de ceux où il avoit assisté que des autres, soit dans les écrits des Peres, ou les Capitulaires de nos Rois. A la tête du recueil

Bal. ib. p. 44.

Aldric avoit mis une préface, que l'Auteur de ses actes loue comme un excellent monument. Suivant cette idée le Capitulaire de notre Prélat étoit fort au dessus de ceux qui nous restent, et d'Isaac de Langres et d'Hrard de Tours publiés au même siecle.

Entre les autres monuments de S. Aldric, qui sont venus jusqu'à nous, il y a d'une part trois testaments, et de l'autre quelques Reglements de simple discipline, dont on va donner en peu de mots une notice suffisante.

' Les deux premiers testaments en date du saint jour de Pâques premier d'Avril 837, sont faits en faveur de diverses Eglises du diocèse du Mans, ausquelles le saint Evêque assigne certaines terres, afin de les mettre en état de recevoir les processions de la ville ou de la campagne, qui s'y rendroient aux jours de solennité. Ce qui rend ces deux pieces encore plus intéressantes, sont les sages reglements qu'elles comprennent pour maintenir le bon ordre, la societé, l'union, la bonne intelligence entre les Clercs et les Moines, et les souscriptions de plusieurs Prélats, tant Archevêques que simples Evêques, par qui S. Aldric voulut les faire confirmer, suivant l'usage de ce temps-là. ' Le troisiéme testament est encore moins un monument de Literature, que de la pieté de son Auteur, qui y éclate partout. On y voit cependant qu'il y a fort bien observé les regles du Droit. Il n'a ni date ni souscriptions, comme les précedents. Mais comme il porte en tête le consentement de l'Empereur Louis le Debonaire et d'Ursmar Métropolitain du Testateur, il est clair qu'il fut fait avant le vingtiéme jour de Juin 840, qui est l'époque de la mort de ce Prince. S. Aldric y marque ses dernieres volontés touchant les biens qu'il pourroit laisser à son décès, et en dispose en faveur des Eglises, des monasteres, des pauvres de son diocèse, et de quelques personnes particulieres de ses amis.

p. 63-70. 72-80.

p. 82-93.

' On nous a aussi conservé une partie des beaux reglements que notre Saint Prélat fit pour le service divin. Ce qu'on en rapporte est tout à fait remarquable, et regarde le luminaire de son Eglise cathédrale pour chaque nuit des Fêtes dans le cours de l'année. Il devoit y en avoir aux grandes solennités au moins cent, quatre-vingt dix d'huile et dix de cire. Ce reglement fait voir quelles étoient alors les Fêtes que célébroit l'Eglise du Mans, et avec quelle solennité elle les célébroit.

p. 111-113.

' Il nous reste encore de S. Aldric d'autres reglements, qui

p. 146-154.

sont le résultat d'un Synode du Clergé de son diocèse qu'il tint au mois de Mai 840. Ces reglements établissent les Messes et autres prieres que l'Evêque devoit faire pour son Clergé, le Clergé pour son Evêque, et chaque particulier du Clergé mutuellement l'un pour l'autre, tant de leur vivant qu'après leur mort. On a joint à ces reglements les Messes qui furent alors composées exprès. Il y en a pour les vivants et pour les morts, toutes sont remarquables, en ce qu'elles ont des préfaces propres, et des clauses pour ajoûter au Canon.

LES ACTES

DES ÉVÊQUES DU MANS.

Bal. mis. t. 3. p. 1-178 | Mab. ana. t. 3. p. 46-397.

Deux Sçavants du premier ordre, M. Baluze et Dom Mabillon, nous ont donné l'un après l'autre, chacun une partie de ce qu'on nomme les Actes des Evêques du Mans. Ces deux parties forment un recueil qui contient les vies, la plûpart très abregées, des quarante-quatre premiers Evêques de cette Eglise, à commencer par S. Julien jusqu'à Geoffroi de Loudun. Ce recueil est sans doute considérable; et il est peu d'Eglises qui aïent autant d'anciens monuments pour leur histoire. Mais c'est un tout composé de differentes parties, dont le mérite n'est pas à beaucoup près le même, dépendant du temps et des circonstances où elles ont reçu l'être, et de la maniere qu'elles l'ont reçu. Cette discussion demanderoit toutes les lumieres de la meilleure critique; personne n'en aïant encore fraïé le chemin qu'imparfaitement. Nous allons tâcher de la faire avec le plus d'ordre et de précision qu'il se pourra.

D'abord il faut poser pour principe, dont personne ne disconviendra, que ces Actes sont l'ouvrage de plusieurs Auteurs. Mais on ne conviendra pas également combien il y en a eu qui y ont mis la main; et il seroit fort difficile de le deviner. Ce qu'il y a de plus assuré, c'est que dès le temps des premiers successeurs de S. Innocent au moins, vers la fin du VI siecle, et au commencement du suivant, quelques Ecrivains commencerent à recueillir ce qui regarde l'histoire de ce Saint, et celle de S. Domnole. La même chose se sera faite dans la suite à l'égard de quelques autres Evêques du même

Siege. D'autres Ecrivains auront laissé des mémoires sur la vie de ceux qu'ils avoient connus ou personnellement, ou par la relation de personnes qui avoient vêcu du temps de ces Prélats. Après quoi des Ecrivains postérieurs se seront servis de toutes ces vies particulières, et en auront fait le fonds des Actes dont il s'agit ici. C'est ce qui est arrivé à la vie de Saint Domnole, qui se trouve fondue et abregée dans ces Actes, comme nous l'avons montré dans notre III volume, p. 548 et 549. Ce fait une fois établi, prouve qu'on aura fait la même chose des autres vies dont on aura eu connoissance. Il n'est point ici question de discuter ce qui regarde ces divers Ecrivains particuliers, sur lesquels on a trop peu ou point du tout de lumiere. Notre unique objet est de parler du travail de ceux qui ont pris soin de recueillir en un corps d'histoire, tel que nous l'avons, les Actes qui sont le sujet de cet article.

Il nous paroît que ce qu'ils contiennent jusqu'à l'histoire de Gui ou Widon inclusivement, a eu pour Auteurs trois personnes differentes, qui pour avoir vêcu en divers temps, paroissent néanmoins s'être proposé presque le même dessein. Le premier Auteur qui y a mis la main, est celui à qui appartient la partie qu'en a imprimée M. Baluze. C'est sans contredit le meilleur morceau de tout l'ouvrage, et celui qui mérite plus de créance. Il contient l'histoire de S. Aldric, et ne la pousse que jusqu'à l'année 840 inclusivement. De sorte que s'il ne s'est rien perdu de cette histoire, il est à croire que l'Auteur ne survêcut guéres à cette époque, ou qu'il eut de fortes raisons pour ne pas continuer son ouvrage. Il étoit par conséquent contemporain du S. Prélat. Aussi se montre-t'il partout témoin oculaire des événements arrivés dans le diocèse, et qu'il rapporte. Quoique le Saint ne fût pas du Maine, dont étoit certainement cet Auteur, celui-ci ne laisse pas de paroître fort instruit des premieres actions de sa vie, qu'il détaille et circonstancie très-bien. Seulement il est fâcheux que l'attention qu'il donne particulierement à nous apprendre ce que fit S. Aldric en faveur du bien temporel de son Eglise et de son diocèse, lui ait fait perdre de vûe les autres événements mémorables de son Episcopat.

Mais ce defaut est en quelque maniere compensé par les pieces publiques et originales, dont il a soin d'appuïer ce qu'il avance. Tels sont les testaments et les divers reglements de S. Aldric, dont nous avons parlé dans son éloge. Tels sont des

extraits tirés des Registres de diverses Eglises. Tels sont grand nombre de diplomes de nos Rois, et de chartes tant de Saint Aldric même, que de quelques-uns de ses Prédécesseurs. Telles sont enfin les pieces produites au procès, entre S. Aldric et
Bal. ib. p. 113. 114. l'Abbaïe de S. Calais touchant la Jurisdiction. ' L'Auteur en rapportant ces dernieres pieces, avertit du dessein qu'il s'y proposoit. C'est, dit-il, afin que si dans la suite on venoit encore à renouveller ce procès, on vît de quelle maniere on l'avoit déja défendu, et qu'on eût ce qui seroit nécessaire pour
pr. p. 1. 2. le défendre de nouveau. Il est à remarquer ' que cette partie des actes se trouve séparée des autres dans les anciens manuscrits: ce qui sert à confirmer le sentiment que nous venons d'établir. Elle se trouve de la sorte dans celui de la Cathédrale du Mans, dont M. Baluze reçut une copie fort défectueuse, sur laquelle il a fait imprimer l'ouvrage, après en avoir rectifié le texte, à l'aide de quelques fragments des mêmes actes copiés par une excellente main. Il a omis avec raison la préface qui est à la tête. C'est la production d'un commençant, et n'a aucun rapport avec ce qui suit. Au devant dans le même manuscrit se lisent diverses pieces de vers presque tous élegiaques et du même temps. La principale est un éloge ou vie abregée de S. Aldric, dont le Poëte, qui étoit bien éloigné de réussir dans la versification, parle comme étant encore au monde.

Le second Auteur, qui a travaillé à ces actes, vivoit sous l'Episcopat de Robert successeur immédiat de S. Aldric; et l'on en va donner les preuves. C'est à ce second Ecrivain qu'appartient la plus grande partie de ce qu'en a publié Dom Mabillon: c'est-à-dire tout ce qui comprend l'histoire de S. Julien et de ses successeurs jusqu'à Saint Aldric exclusivement, dont la vie, comme l'on vient de le voir, étoit écrite, lorsque cet autre Ecrivain mit la main à la plume. Il n'y a qu'à lire avec quelque attention cette partie des actes, pour se convaincre que c'est partout le même style, le même genie, les mê-
Mab. ib. p. 73. 74. 79. mes vûes. Ce que nous avons dit de la vie de S. Domnole, ' et ce que l'Auteur dit lui-même en divers endroits, montre qu'il a été soigneux de profiter en l'abregeant, de ce qu'il avoit trouvé sur l'histoire des Evêques du Mans, mais en le rapportant toujours à son but. S'il s'est proposé pour modéle les actes de S. Aldric, comme il y a beaucoup d'apparence, par le soin qu'il prend d'inserer dans sa narration les monuments pu-

blics, qui ont trait à son entreprise, on peut dire qu'il n'a pas été fidéle à imiter la candeur et la bonne foi de cet autre Ecrivain, qui ne rapporte que des pieces sinceres et authentiques.

Que ce second Auteur au reste ait écrit sous l'Episcopat de Robert, environ 20 à 22 ans après le premier, c'est ce que prouvent d'une part les plus anciens manuscrits, tel que celui de la Cathédrale du Mans, où ces actes finissent à S. Aldric inclusivement, et de l'autre le dessein que cet Auteur se propose dans tout son ouvrage d'un bout à l'autre. ' Or ce dessein, qui suivant la judicieuse remarque des sçavants Continuateurs de Bollandus et de Dom Mabillon, est moins d'écrire la vie et les miracles des Evêques du Mans, que de prouver les droits et la jurisdiction de l'Evêque et de la Cathédrale sur les monasteres et les autres Eglises du diocèse, nous donne un légitime fondement pour juger que l'Auteur l'exécuta, lorsque le procès au sujet de l'Abbaïe de S. Calais, se renouvella sous le Pontificat de Nicolas I avec plus de chaleur qu'auparavant. Boll. 19. Jan. p. 855. n. 3.

Il est certain que cet Auteur étoit un Ecclesiastique du diocèse et même Membre de la Cathédrale. C'est ce que prouve toute la suite de son ouvrage, où il laisse entrevoir des motifs trop palpables d'intérêt pour son Eglise. Les deux points où il a le mieux réussi, est le détail qu'il fait des terres et des dépendances de cette même Eglise, et le recueil des diplomes des Rois de la premiere et seconde race et autres chartes dont il a grossi son ouvrage. Il faut avouer qu'il seroit difficile de trouver quelque autre histoire particuliere de ce temps-là, qui en contienne une si grande quantité. Il faut encore avouer que ces monuments seroient d'une grande utilité pour l'histoire générale, tant civile qu'ecclesiastique, si l'on pouvoit compter sur leur authenticité. Mais nous avons déja fait voir à l'article de S. Calais, page 181 de notre III volume, que presque aussi-tôt après la publication de l'ouvrage où ils sont inserés, on les regardoit à Rome comme faux et supposés. Nous ne voudrions pas après tout assurer, qu'ils le soient tous, et qu'il n'y en eût aucun d'authentique dans un si grand nombre.

Quant à la vérité des événements que notre Ecrivain a fait entrer dans son histoire, on n'y peut non plus rien fonder d'assuré, au moins en ce qui regarde les premiers Evêques dont il parle. L'énumération de ces méprises en cela nous conduiroit trop loin. ' Ce qu'il nous débite sur S. Julien, en supposant que les choses se passoient alors par rapport aux usages Mab. ib. p. 57-58.

des Eglises, comme elles étoient établies au temps qu'il écri-
p. 71-73. voit, après le milieu du IX siecle, ' et ce qu'il dit de S. Principe en le faisant frere de S. Remi de Reims, et le confondant par là avec S. Principe Evêque de Soissons, suffit seul pour faire juger de la créance que mérite cet Auteur. Il en mériteroit davantage dans ce qu'il dit des Evêques dont il avoit les legendes sous les yeux, qu'il n'a fait qu'abreger, si les vûes d'intérêt qui dirigeoient sa plume, n'avoient tout gâté.

Depuis le travail de cet Ecrivain, on négligea la suite de l'histoire des successeurs de S. Aldric. C'est ce qui engagea un autre Ecrivain, qui avoit vêcu sous l'épiscopat de l'Evêque Gui ou Widou, à entreprendre un autre recueil de leurs vies. A cet effet il reprit les choses dès l'épiscopat de S. Innocent, soit qu'il n'eût point de connoissances des deux recueils précedents, soit qu'il se fût aperçu qu'on y avoit omis des faits qu'il avoit trouvé ailleurs. Il y en a effectivement quelques-uns dans son ouvrage, qui ne se lisent pas dans les autres. L'Auteur y a aussi inseré des pieces qui manquent dans les préce-
p. 277-285. dents. ' Telle est particulierement la longue letre du Pape Gregoire IV à tous les Evêques en faveur de S. Aldric, afin que son affaire ne pût être jugée que par le Siege Apostolique. Letre au reste aussi suspecte que les autres pieces dont on a parlé, et au sujet de laquelle les Critiques de la collection des Conciles du P. Hardouin, où elle occupe une place, ont reproché à cet Editeur d'avoir dissimulé qu'elle est au moins douteuse. Sur ce plan notre nouvel Ecrivain poussa son histoire jusqu'à l'Evêque Hugues exclusivement, successeur d'Hildebert après Widon. Les preuves de ceci, c'est que les actes de ce Hugues commencent de maniere à y faire observer visiblement une autre main, et que d'ailleurs ce troisiéme recueil se
p. 275. trouve séparé des autres dans les manuscrits ' Il paroît même qu'on n'en a point d'autre qui soit ancien, que celui qui aïant appartenu à M. Du Chesne, est passé depuis successivement à la bibliothéque de M. Colbert et à celle du Roi. C'est le même sur lequel Dom Mabillon a imprimé une partie de ce troisiéme recueil à la suite du second : c'est-à-dire ce qui concerne S. Aldric et ses neuf premiers successeurs, et qui manque dans le manuscrit de la Cathédrale du Mans, dont s'est servi le même Editeur pour le reste.

Enfin un quatriéme Ecrivain, qui vivoit au XIII siecle, cent ans environ après le précedent, sous l'épiscopat de Geo-

froi de Loudun, entreprit de continuer la suite des actes de ces Evêques, et les continua effectivement jusqu'à ce dernier Prélat, dont l'histoire fait la clôture du recueil. Nous ne voudrions pas cependant assurer que l'histoire de l'Evêque Hugues et celle de Guillaume soient de la façon de cet Auteur. Le style ne paroît pas tout à fait le même que celui qu'il emploïe à l'article de Geofroi de Loudun. On n'a rien des actes des cinq prédecesseurs de ce dernier, depuis l'Evêque Guillaume. Mais si ce quatriéme Ecrivain n'a pas composé les actes de ces deux Evêques, il nous paroît qu'on ne peut raisonnablement lui refuser ' le catalogue des Evêques du même p. 46. 50. Siege, qui se lit à la tête des actes. Il n'y a presque pas lieu de douter non plus, qu'il n'ait retouché certains endroits de l'ouvrage de ceux qui avoient travaillé au corps de cette histoire avant lui. L'on pourroit en indiquer quelques-uns, si cet article n'étoit déja trop long. Nous nous bornerons ' à celui qui p. 62. regarde en général les miracles fréquents qui s'opéroient au tombeau de S. Julien, fort long-temps après que S. Aldric en eut fait la translation : *longe autem post mortem Aldrici*. Il est certain que ni le premier ni le second Auteur des actes ne pouvoient se servir de cette expression. Il en faut dire autant du troisiéme, qui n'est point remonté plus haut que S. Innocent, ou qui n'avoit pas même connoissance de cette premiere partie des actes, comme il y a beaucoup d'apparence.

' En 1572 Jean Moreau natif de Laval, Docteur en Théo- Boll. 16 Apr. p. 415. n. 4. logie de la Faculté de Paris et Chanoine de l'Eglise du Mans, ramassa tout ce qu'il put trouver de ces Actes dans le thrésor de sa Cathédrale, et en composa en latin un autre corps d'histoire qu'il intitula: *Nomenclature, ou Legende dorée des Evêques du Mans*. L'ouvrage fut, dit-on, imprimé la même année. ' Cepen- Lengl. meth. t. 4. p. 213. dant les Continuateurs de Bollandus qui s'en sont servis, ne le citent que manuscrit. ' On voit par ce qu'ils en rapportent, que Boll. ib. p. 416. 417. ce dernier compilateur ne s'est pas borné à ce que contiennent les actes dont on a parlé, mais qu'il y a ajoûté diverses choses qu'il avoit puisées ailleurs, ou peut-être tirées de son propre fonds.

Outre ces actes généraux dont on vient de rendre compte, il y a encore quelques Evêques du même Siege, qui ont leur histoire ou legende particuliere. On a déja parlé ailleurs de celle de S. Domnole, qui est sans contredit la meilleure, ou pour mieux dire la moins mauvaise. ' Les Bollandistes nous p. 415-420.

en donnent deux de S. Thuribe successeur immédiat de Saint Julien : l'une prise de la legende dorée de Jean Moreau, et par conséquent sans aucune autorité; l'autre tirée de deux manuscrits, dont l'un appartenoit à Christine Reine de Suede. Celle-ci est posterieure, peut-être de beaucoup, ′ aux actes généraux qui y sont cités, et par conséquent ne mérite pas plus de créance que la premiere. ′ C'est ce que M. de Tillemont a reconnu et prouvé avant nous. On y lit des choses si opposées entre elles, et si contraires aux usages du temps, où elle suppose que vivoit Saint Thuribe, qu'il n'est personne un peu versée dans l'antiquité, qui ne s'en apperçoive à la plus légere lecture. Ce qui acheve de convaincre, que cette vie est une très-mauvaise piece, ′ c'est l'imposture d'un certain Charus, qui se lit à la fin. Ce prétendu Charus, soi disant serviteur de Dieu et fils de Sévere, s'y donne pour Auteur original de la piece, où il assure n'avoir rien mis qu'il n'ait vû lui-même, et appris de personnes veridiques. L'imposture est trop grossiere pour qu'on puisse prendre le change. On ne croira jamais, qu'un Auteur qui cite et renvoïe au recueil des actes des Evêques du Mans, tel que nous l'avons, ait vêcu au second siecle de l'Eglise, où il fait souffrir le martyre à S. Thuribe. Il fait mention d'une autre histoire, du même Saint écrite avant la sienne, et qu'il s'excuse de n'y point inserer, sur sa prolixité et l'ennui qu'elle auroit pû causer à ses lecteurs. Si cette autre vie a réellement existé, il est à croire qu'elle ne valoit pas mieux que l'écrit du faux Charus.

p. 120. n. 13.

Till. H. E. t. 4. p. 730-732.

Boll. ib.

Ce qu'on vient de dire de l'histoire de S. Thuribe, il faut l'appliquer pour les mêmes raisons à celle de S. Pavas son successeur, ′ que le P. du Bois Celestin a publiée dans sa bibliothéque de Fleuri, et que les Continuateurs de Bollandus ont réimprimée d'après ce premier Editeur, qui a beaucoup défiguré le nom du Saint, en le nommant Panace au lieu de Pavas. Cette piece n'est point entiere; et son Auteur n'y a mis la main qu'après que les actes généraux qu'il cite, eurent été connus. ′ C'est donc encore une vie qui n'est pas ancienne, comme le reconnoît M. de Tillemont, et qui est remplie de défauts.

Flor. bib. t. 2. p. 249-259 | Boll. 24. Jul. p. 540-543.

Till. ib. t. 10. p. 307.

Nous avons fait trop d'honneur à la vie de S. Almire Abbé au Maine du temps de S. Innocent Evêque du Mans, lorsque nous avons dit au III tome de notre ouvrage, p. 408, qu'elle avoit suivi celle de S. Constantin autre Abbé de même temps

et du même païs, un siecle et demi après. Nous avons reconnu depuis, que son Auteur n'a écrit qu'après les compilateurs des actes des Evêques du même diocèse. Il n'a pas cependant laissé, comme le faux Charus, dont on a fait mention, ′ de vouloir imposer à une posterité trop credule, en se donnant pour un Auteur contemporain, ou presque contemporain. Mais son propre ouvrage le trahit. ′ Ce n'est qu'un centon mal assorti de divers endroits pris d'autres ouvrages, qui y sont même cités. Le commencement de la piece n'est autre mot à mot, que celui de la vie de S. Constantin. L'Auteur a aussi puisé dans les vies des autres compagnons du Saint et dans les actes des Evêques du Mans, ausquels il renvoïe, en oubliant la prétendue antiquité dont il affecte de se parer. (X.)

Boll. 1. Jul. p. 88. n. 16.

Lab. bib. Nov. t. 2. p. 469-472. 515.

LE B. RABAN,

ARCHEVÊQUE DE MAÏENCE.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

′ RABAN, le plus laborieux Ecrivain de son siecle, nàquit à Maïence qui obéissoit depuis long-temps aux Rois François, vers l'an 776. ′ Ses parents dont l'antiquité ne nous a pas conservé les noms, [1] étoient distingués par leur noblesse. On connoît seulement un Toutin frere de notre Prélat, qui brilloit entre les Nobles de son temps, et un Gondramne leur neveu Chapellain de Louis Roi de Germanie. ′ Dès son enfance Raban fut mis à l'Abbaïe de Fulde, où il embrassa la vie monastique, et fit ses premieres études. En 801 il fut ordonné Diacre; et l'année suivante Ratgar son Abbé l'envoïa avec Haimon, depuis Evêque d'Halberstat, perfectionner ses études à Tours. Il y apprit les Arts libéraux et l'Ecriture Sainte

Mab. act. B. t. 6. p. 22. n. 4.

p. 21. n. 3.

p. 22. n. 5-7.

1 ′ Tritheme donne au pere de Raban le nom de Ruthard et à sa mere celui d'Aldegonde; mais on ne trouve personne avant lui qui les ait ainsi nommés. Et comme il a supposé que Ruthard étoit de la maison des Magnances, il en a pris occasion de donner à Raban le surnom de Magnentius, qu'il porte à la tête de l'édition générale de ses œuvres, ′ et dans l'Anonyme de Molk. Au lieu de Magnentius, Ademar de Chabanois et Sigebert le surnomment Magnetius, mais sans doute pour d'autres raisons que Tritheme.

p. 20 | Trit. seri. c. 267.

Mell. seri. c. 45 | Mab. ib. | Sigeb. seri. c. 9.

p. 20. n. 1 | Rab. M. t. 3. p. 45. 2. sous Alcuin, ' qui lui donna le surnom de Maur, suivant la coutume alors en usage parmi les Sçavants.

Mab. ib. p. 23. n. 8-11. ' Après avoir pris l'espace d'environ deux ans des leçons d'Alcuin, Raban retourna à Fulde, où il fut chargé du soin de l'Ecole. On lui donna pour aide dans cet emploi, Samuel qui avoit été son condisciple à Tours, et qui fut depuis Evêque de Wormes. L'Ecole de Fulde sous la direction de Raban devint fort célébre. Elle avoit une ample bibliothéque; et il en sortit des Docteurs presque pour tout le monde chrétien. Ceux qui se distinguerent le plus dans la suite par leurs écrits, sont Walafride Strabon, dont on a donné l'éloge, Loup depuis Abbé de Ferrieres, Rudolfe Historien de Raban même, et Otfride Moine de Weissembourg, desquels on parlera dans la suite.

p. 18. n. 50. ' L'application que Raban donnoit à enseigner à ses Eleves, ne l'empêchoit pas de trouver encore du temps pour la composition. Il publia dès-lors quelques-uns de ce grand nombre d'ouvrages qu'il a laissés à la posterité, nommément son fameux traité des louanges de la Croix, qui fit l'admiration des Uss. ep. hib. p. 39. Curieux. ' Il entra aussi dès-lors en liaison avec les Sçavants de son siecle. Le désir de pénétrer ce qu'il y a de difficile dans les Sciences les plus abstraites, le portoit à rechercher les gens de Letres dans les pays éloignés comme ailleurs, afin d'en tirer du secours. C'est ce qui lui procura la connoissance et l'amitié de Gildas, sçavant Hibernois, qui du fond de l'Hibernie, où Raban avoit été le consulter sur les difficultés qui se rencontrent dans le calcul des temps, lui adressa un traité sur cette matiere, avec une épitre dédicatoire fort honorable à sa mémoire.

Mab. ib. p. 24-26. n. 13-14. ' Au mois de Décembre 814 Raban fut ordonné Prêtre de la main d'Heistulfe Archevêque de Maïence. Dignité qui jointe à celle de Professeur déjà célébre, ne fut pas capable de le mettre à couvert de la persécution, que les Moines de Fulde eurent à souffrir de la dureté de Ratgar leur Abbé. Elle alla jusqu'à en exiler plusieurs, et à ôter à Raban ses livres et les mémoires qu'il avoit écrits, pour mieux retenir ce qu'il n. 15 | Rab. M. in Jos. p. 669. 728. avoit appris de ses Maîtres. ' On croit que celui-ci profita de cet orage pour aller visiter les saints lieux de Palestine, où il fit un pelerinage dont il parle dans son commentaire sur Jo- Mab. ib. p. 26. n. 14. sué. ' Le calme et la paix aïant été rendus à Fulde, par l'exil de celui qui les en avoit bannis, et la sage conduite de Saint

Eigil, qui en fut établi Abbé en sa place, Raban y reprit ses
leçons publiques et ses autres exercices literaires.

′ Saint Eigil étant mort au bout de cinq ans, Raban fut n. 16.
élu pour lui succéder dans la charge d'Abbé, qu'il exerça
depuis la fin de l'année 822 jusqu'en 842. ′ Ce fut alors que p. 27. n. 17-21.
l'Abbaïe de Fulde reprit un nouveau lustre, et que la ré-
putation de la sainteté de mœurs et de la science, dont on y
faisoit profession, se répandit fort loin dans les païs étrangers.
On y venoit de toutes parts chercher à s'instruire dans la Reli-
gion, comme dans les Letres. Bien loin d'imiter l'exemple de
tant d'autres Abbés de son siecle, qui négligeoient le soin de
leurs monasteres pour se répandre au dehors, et se mêler d'af-
faires séculieres, ′ Raban eut une attention particuliere à l'é- p. 3. n. 5.
viter. Libre de ce côté-là, il se donna tout entier à porter le
culte divin à sa perfection, à maintenir l'intégrité de la disci-
pline, à se remplir des vérités divines par la lecture et la mé-
ditation des livres sacrés, et à les faire passer dans l'esprit et
le cœur de ses disciples par ses exemples, ses instructions et
ses écrits. Afin d'avoir plus de temps à donner aux exercices
plus importants, ′ il se déchargea sur d'autres du soin d'ensei- p. 24. n. 12.
gner les Arts libéraux; mais il se reserva toûjours celui d'ex-
pliquer l'Ecriture Sainte, qui fit le sujet de la plûpart de ses
ouvrages. ′ Pendant les troubles qui diviserent l'Empereur Louis Gall. chr. Nov. t. 5.
et ses enfans, et qui agiterent tout l'Empire François, Raban se p. 606.
conduisit avec tant de prudence, qu'il conserva les bonnes
graces des uns et des autres.

′ Après avoir ainsi gouverné le monastere de Fulde l'espace Mab. ib. p. 29-30|
de vingt ans, il abdiqua [1] la charge d'Abbé, et se retira au Lup. ep. 40.
Mont-Saint-Pierre, petite solitude à quelque distance de Ful-
de. Là dans le repos et la liberté que lui procuroit cette re-
traite, sa principale occupation fut d'écrire pour la posterité.
Mais une si grande lumiere ne pouvoit demeurer long-temps
cachée. ′ Au bout de cinq ans Raban fut tiré de sa retraite, Mab. ib. p. 30-32.
pour être élevé sur le Siege archiépiscopal de Maïence. Son n. 26.
ordination se fit le XXIV de Juin, jour de la fête de S. Jean-
Baptiste 847; ′ et dès le mois d'Octobre suivant il tint son Con- n. 27.
cile provincial, pour remédier à divers abus qui s'étoient glis-
sés dans le Clergé et dans les Cloîtres. ′ L'année suivante 848 n. 28.

1 Quelques modernes ont avancé que Raban fut expulsé de Fulde, parce que sa grande application à l'étude lui faisoit négliger le soin de son monastere ; mais c'est un fait que les anciens ont ignoré.

il en assembla un autre à Maïence même, au sujet des erreurs dont Gothescalc étoit accusé. Raban entra avec un peu trop de chaleur dans cette affaire, qu'il jugea néanmoins à propos
n. 29 d'abandonner avant que de mourir. ' Une grande famine qui arriva en 850, fut une occasion à notre Prélat de signaler sa charité envers les pauvres. Outre ceux à qui il faisoit donner à manger en sa présence, il en nourrissoit chaque jour plus de
n. 30. trois cents. ' En 852 il présida à un Concile que le Roi Louis convoqua à Maïence, et se trouva présent à un autre qui se tint à Francfort l'année suivante.

p. 35-37. n. 38-41. ' Raban gouverna l'Eglise de Maïence l'espace de huit ans, sept mois et quelques jours, et mourut à Winfel village de son diocèse, le IV de Février 856. On ne convient point de l'âge qu'il avoit alors; mais suivant l'époque que nous avons assignée à sa naissance, il devoit avoir près de quatre-vingt ans. Il est au moins certain qu'il vêcut jusqu'à sentir les infirmités de la vieillesse, comme il le témoigne lui-même dans une de ses letres à Hincmar de Reims. Son corps fut porté à l'Abbaïe de S. Alban, et inhumé dans la Chapelle de S. Martin et S. Boniface. Il composa lui-même de son vivant l'épitaphe que nous donnons ici. L'on y voit un abrégé de sa vie et de grands traits de son humilité.

ÉPITAPHE.

n. 39 | Rab. M. car. p. 229. 1.

' Lector honeste, meam si vis cognoscere vitam,
  Tempore mortali discere sic poteris.
Urbe quidem hac genitus sum, et sacro fonte renatus :
  In Fulda posthæc dogma sacrum didici.
Quo Monachus factus Seniorum jussa sequebar :
  Norma mihi vitæ Regula sancta fuit.
Sed licet incaute hanc nec fixe semper haberem,
  Cella tamen mihimet mansio grata fuit.
Ast ubi jam plures transissent temporis anni,
  Convenere viri vertere fata loci.
Me abstraxere domo invalidum, Regique tulere,
  Poscentes fungi Præsulis officio.
In quo nec meritum vitæ, nec dogma repertum est,
  Nec Pastoris opus jure beneplacitum.
Promtus erat animus : sed tardans debile corpus.

Feci quod poteram, quodque Deus dederat.
Nunc ego te ex tumulo, Frater dilecte, juvando
Commendes Christo me ut precibus Domino.
Judicis æterni me ut gratia salvet in ævum,
Non meritum aspiciens, sed pietatis opus.
HRABAN nempe mihi nomen : cui lectio dulcis
Divinæ legis semper ubique fuit.
Cui Deus omnipotens tribuas cælestia regna,
Et veram requiem semper in arce poli.

' Le nom de notre Prélat se trouve dans quelques calendriers ; et grand nombre d'Auteurs lui ont donné le titre de Saint pendant sa vie et après sa mort. Son Eglise cependant n'a encore décerné aucun culte public à sa mémoire. C'est pourquoi ceux qui ont entrepris son éloge, se sont bornés à lui donner la qualité de Bienheureux. Mab. ib. n. 41.

§ II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

IL y a de Raban un grand recueil d'ouvrages imprimés en trois assés gros volumes *in-folio*, chacun divisé en deux tomes. Encore tous les écrits qui lui appartiennent, ne sont-ils pas compris dans cette ample collection. Depuis cette édition générale de ses œuvres, on en a recouvré plusieurs autres, qui se trouvent imprimées dans divers recueils étrangers. Nous allons entreprendre le dénombrement des unes et des autres, en commençant par celles qui sont réunies ensemble.

1°. ' A la tête de celles-ci sont placés ses extraits de la Grammaire de Priscien. Il est hors de doute que c'est-là un des premiers ouvrages de Raban, qui l'entreprit soit pour son propre usage dans le cours de ses études, soit pour l'utilité de ses disciples, et en vûe d'abreger leur travail. Rab. M. t. 1. p. 28-50.

2°. ' Suit son grand ouvrage *De l'univers*, divisé en 22 livres, et chaque livre en plusieurs chapitres. L'Auteur le composa vers l'an 844 dans le repos de sa solitude du Mont-Saint-Pierre, après qu'il eut abdiqué la charge d'Abbé, ' et l'envoïa si-tôt qu'il fut fini, à Haimon Evêque d'Halberstat, son compagnon d'étude, comme on l'a déja dit ailleurs, et qu'il paroît p. 51-272. p. 53.

p. 51. 52. par une letre de Raban, qui se lit à la tête de l'ouvrage. ' Dans la suite Louis Roi de Germanie, qui aimoit à s'instruire, aïant oüi parler de ce traité, voulut l'avoir, et le demanda à l'Auteur même. Raban se fit un mérite de le lui envoïer avec une épitre dédicatoire, qui précede celle qu'il avoit déja adressée à Haimon, et dans laquelle il donne une idée abregée de tout l'ouvrage. Il y traite premierement de Dieu, des trois personnes en Dieu, de la Trinité, puis de l'Ange, de l'homme, et de toutes les autres créatures : ou pour mieux dire, de presque tout ce qui se fait dans la nature, et qui est à l'usage des hommes. Le détail est presque infini; et c'est avec beaucoup de fondement que l'ouvrage est intitulé : *De l'univers*, ou de toutes choses. Après tout, ce grand ouvrage, où il y a néanmoins beaucoup d'érudition, ne consiste presque qu'en explications de noms, et définitions de mots, pour servir à l'intelligence historique et mystique de l'Ecriture. Les Editeurs de la collection générale avertissent qu'ils y ont fait entrer cet ouvrage sur un ancien imprimé, dont ils ne marquent point autrement la date.

p. 273-348 | Mab. act. B. t. 6. p. 19. n. 50. 3°. ' Un traité des louanges de la Croix, écrit en vers et en prose et divisé en deux livres, qui contiennent vingt-huit figures mysterieuses. Chacune est tracée sur un tableau dont le fond est rempli de vers; et les letres qui se rencontrent dans la figure sont encore d'autres vers. La prose est pour expliquer ces figures mysterieuses et ce qu'elles contiennent. C'est un ouvrage de pure imagination et d'une extrême difficulté, dont Raban avoit pû prendre les premieres idées dans ce que le Poëte Fortunat avoit fait autrefois sur un sujet approchant de celui-ci. ' Raban en avoit formé le dessein dès le temps qu'il étudioit sous Alcuin, à qui il l'avoit communiqué, et qui l'engagea dans la suite à l'exécuter. L'Auteur n'y mit cependant la derniere main qu'après la mort d'Alcuin, vers l'an 806, lorsqu'il étoit dans la trentiéme année de son âge.

Mab. ib. p. 40 | Alc. ep. 55.

Mab. ib. ' Quoique cet écrit fût d'une utilité médiocre, il ne laissa pas de devenir très-fameux en ce siecle-ci et les suivants. Raban en fit successivement plusieurs dédicaces, d'abord au monastere de S. Martin de Tours, où il avoit étudié, puis à l'Empereur Louis le Debonaire dont il mit la figure au frontispice de l'ouvrage, ensuite aux Moines de S. Denys, peut-tre à la priere d'Huilduin leur Abbé; enfin au Pape Gregoire

Rab. M. ib. p. 276. IV, ' dont on voit la figure à la tête avec celle de l'Auteur,

qui lui présente à genoux l'écrit en question. ' Raban envoïa exprès à Rome pour cette derniere dédicace, Ascrich et Ruodpert Moines de Fulde, qui trouvant le Pape Gregoire mort, et Serge mis en sa place, présenterent l'ouvrage à ce dernier. ' On en voit l'estampe au devant de la précedente, avec des vers qui l'accompagnent comme l'autre. ' L'Auteur l'envoïa encore à Eberard Comte en Italie, l'un des premiers Seigneurs de la Cour de l'Empereur Lothaire, qui en aïant oüi parler, l'avoit demandé aux deux Moines de Fulde à leur retour de Rome.

Du Ches. t. 2. p. 549.

Rab. M. ib. p. 275.

Mab. ib.

' L'ouvrage ne fut guéres moins fameux dans les siecles suivants. Honoré d'Autun et Sigebert n'en parlent que comme d'un écrit admirable: *mirabilem librum de mysterio crucis.* ' Plusieurs Sçavants du XVI siecle en ont aussi fait l'éloge dans diverses poësies, qui se lisent à la tête de la premiere édition de l'ouvrage. ' Le Gyraldi avoue qu'il n'y auroit rien de plus ingenieux ni de mieux travaillé, s'il n'y paroissoit pas tant d'affectation : *nihil laboriosius, si non ambitiosius esset.*

Hon. Aug. scri. l. 4. c. 4. | Sigeb. scri. c. 89.

Rab. M. ib. p. 273. 274.

Gyr. dia. poë. p. 305.

' Ce traité fut imprimé dès 1501 à Phortzeim ou Phorçheim en un volume *in-fol.* par les soins de Jacques Wimphelingius : ' deux ans après, en 1503, il fut remis sous la presse en même volume, et au même endroit, chés Thomas Anshebme. ' Il s'est glissé une faute dans le texte de Possevin, où cette édition est marquée de 1513. ' Il y en eut une autre édition en même volume à Ausbourg l'an 1605, dont le public est redevable à Marc Veser. C'est sur cette derniere édition que le traité a été réuni aux autres écrits de Raban.

Bib. ff. min. cen. syll. poë. Chr.

Bib. de Lyr.

Poss. app. t. 3. p. 413.

Bib. imp. p. 322. 1.

4°. ' Un commentaire sur la Genese divisé en quatre livres, qui commencent le second tome des œuvres de notre Auteur. On a déja dit ailleurs, que ce fut Freculfe Evêque de Lisieux, qui engagea Raban à écrire sur ce livre et les quatre autres suivants de Moyse, et qui lui traça en quelque sorte le plan de son ouvrage, dans la letre qu'il lui écrivit à ce sujet, et qu'on a imprimée à la tête du commentaire. Il lui demandoit un abregé de ce que les Peres et autres Interprétes avoient déja écrit sur ces livres sacrés; et c'est à quoi Raban borna son travail, en y ajoûtant néanmoins diverses choses qu'il tira de son propre fonds. Mais afin de rendre justice aux Auteurs où il avoit puisé, il eut soin de marquer leurs noms à chaque marge. Il ne travailla à expliquer de la sorte ces cinq livres de Moyse, qu'à differentes reprises; et si-tôt qu'il en avoit expli-

Rab. M. t. 2. p. 1-93.

qué un, il l'envoïoit sur le champ à Freculfe. C'est ce qui paroît par les Epitres dédicatoires à ce Prélat, qui se lisent à la tête de chaque commentaire.

Nous avons déja remarqué ailleurs, que Raban commença à y travailler dès les premieres années qu'il fut Abbé de Fulde. Cette opinion est fondée sur ce que Freculfe les lui demanda vers le même temps. ' Il est certain par sa letre à Raban, qu'il n'étoit Evêque que depuis peu lorsqu'il l'engagea à entreprendre cet ouvrage. Or on a montré en son lieu, qu'il étoit revêtu de l'Episcopat quelque temps avant l'année 825. C'est donc mettre trop tard l'époque de ces commentaires, ' que de la renvoïer, comme l'on fait ordinairement, à l'an 830.

p. 1.

Mab. ib. p. 41.

Comme Raban y suit les Peres qui l'avoient précedé, tantôt il s'arrête au sens literal, tantôt au spirituel, quelquefois à l'un et à l'autre sur un même texte, à mesure que le conduisent les modéles qui lui servent de guide. Si certains endroits où il rapporte et explique des mots hébreux, sont de lui, il faut dire que cette langue ne lui étoit pas inconnue. Il y en a aussi quelques autres, où il confere ensemble les anciennes versions de l'Ecriture.

Rab. M. ib p. 84-170.

5°. ' Le commentaire sur l'Exode est divisé en quatre livres, comme le précedent. Raban y suit partout la même méthode que dans celui de la Genese : à cela près qu'il y donne plus dans le sens figuré, comme il en avertit dans son épitre dédicatoire à Freculfe.

p. 171-295.

6°. ' Il a divisé en sept livres le commentaire sur le Levitique, à cause de l'abondance de la matiere, que lui ont fournie les mysteres qu'il cache sous l'écorce de la letre. ' Raban ne fait pas effectivement difficulté de comparer ce livre sacré à la chair mortelle de J. C. qui couvroit tout autre chose que ce qu'elle laissoit voir à découvert. ' Etant tombé sur l'explication qu'en a faite en son temps le Prêtre Esychius, il avoit d'abord résolu d'y renvoïer Freculfe, sans s'arrêter à en donner une nouvelle, parce qu'il jugeoit l'autre suffisante pour avoir l'intelligence du texte original. Mais Freculfe lui aïant témoigné qu'il vouloit qu'il travaillât sur ce livre comme sur les autres, Raban se rendit à sa priere, et lui en envoïa le commentaire de sa façon dont il s'agit ici, ' et où il a pris pour son principal guide le Prêtre Esychius.

p. 171. 2.

1.

p. 296. pr.

p. 296-313.

' A la suite de ce commentaire se trouve l'abregé qu'en fit

Walafride Strabon, disciple de Raban, comme on l'a déja dit à son article.

7°. ' Le commentaire sur les Nombres divisé en quatre livres, contient comme le précedent de grands mysteres. C'est pourquoi le sens figuré y occupe davantage l'Auteur, que le sens literal. C'est celui de tous les commentaires sur les cinq livres de Moyse, qui comprend plus de choses de la propre production de Raban, parce que les Peres ont laissé la plus grande partie du texte de ce livre sans l'expliquer, à quoi notre Interpréte a cru devoir suppléer de son propre fonds. Et afin de ne point en imposer à ses Lecteurs, il avoit pris à tâche de mettre son surnom à ces endroits : ce que les copistes suivants ont négligé de faire passer dans leurs copies, et qui manque par-là dans les imprimés. S. Augustin est le principal et presque l'unique Auteur, où Raban a puisé pour le commentaire dont il est question; encore le cite-t-il rarement. p. 314-401.

8°. ' Il a observé dans le commentaire sur le Deuteronome la même division que dans le précedent, et suivi la même méthode, en suppléant de lui-même à ce que les Peres qui l'avoient précedé n'en avoient pas expliqué. Il avertit qu'il s'y trouve des répétitions, parce que Moyse aïant fait entrer dans ce livre plusieurs choses qu'il avoit déja dites dans les quatre autres, Raban a eu recours pour les commenter à l'explication, qu'il en avoit déjà donnée dans ses commentaires précedents. p. 405-463.

' Les écrits de Raban sur les livres de Moyse, excepté celui sur le Levitique, qui est le plus ample, furent imprimés dès 1532 à Cologne chés Jean Praël en deux volumes *in*-8°, par les soins de Jean Ichthyotrophius, qui avertit que c'est la premiere édition qui en eût paru jusques-là. C'est la même sans doute sur laquelle ils ont été réïmprimés avec les autres œuvres de l'Auteur, et que les derniers Editeurs ne désignent que par l'ancien imprimé de Cologne. ' M. Cave, qui comprend le commentaire sur le Levitique dans cette premiere édition, donne à juger qu'il ne l'avoit pas examinée. Elle est assés belle, ' et n'a pas été inconnue de Sixte de Siene, qui paroît même n'avoir vû que celle-là; puisqu'il ne compte point entre les écrits de Raban sur l'Ecriture le commentaire sur le Levitique, parce qu'il ne s'y trouve pas. Bib. S. Vin. cen. Cave, p. 456. 2. Six. bib. l. 4. p. 317. 2.

9°. ' Le troisiéme tome des œuvres de Raban commence par son explication du livre des Juges, divisé en deux livres Rab. M. t. 3. p. 1. 44.

ou parties, et suivie de celle du livre de Ruth. Elles sont adressées l'une et l'autre à Humbert Evêque de Wirtzbourg, qui avoit demandé à l'Auteur tout ce qu'il avoit fait sur l'Heptateuque. C'est ainsi qu'on nommoit anciennement les cinq li-
Mab. an. l. 28. n. 93. l. 32. n. 5. 6. vres de Moyse avec les deux ou trois suivants. ' Humbert gouvernoit l'Eglise de Wirtzbourg, au moins dès l'an 819, et continua d'en être Evêque jusqu'au IX de Mars 842, qu'il mourut; quoique le P. le Cointe par erreur avance sa mort de huit ans. Il se trouve quelquefois qualifié Chorévêque d'Heistulfe
Rab. M. ib. p. 2. 1. Archevêque de Maïence, dont il étoit suffragant. ' Ce fut après la mort de S. Friduric Evêque d'Utrecht, et par conséquent après le mois de Juillet 838, qu'il écrivit à Raban pour
p. 1. 2. avoir les écrits qu'on vient de nommer. ' Sa letre avec quatre vers élegiaques qui la suivent, est imprimée à la tête du com-
p. 2. 1. mentaire sur les Juges et Ruth, ' le seul que Raban lui envoïa avec une réponse à la letre précedente, qui sert de préface ou
p. 1. 2. d'épitre dédicatoire. ' La letre et les vers d'Humbert sont très-honorables à la mémoire de Raban, qui y est représenté comme un instrument très-utile en ces temps-là dans l'Eglise, et l'ornement de son siecle. On y fait aussi l'éloge de plusieurs de
p. 2. ses ouvrages, qui étoient dès-lors répandus dans le public. ' Raban dans sa réponse s'excuse de ce qu'il ne peut faire copier pour le Prélat ni le commentaire sur Moyse, ni celui sur Josué, parce que Freculfe ne lui avoit point encore renvoïé le premier, et que l'autre étoit encore à Utrecht, où il l'avoit envoïé a la priere de l'Evêque S. Friduric, qui étoit mort depuis. On voit par-là que l'Auteur ne s'étoit point reservé d'exemplaire de son ouvrage.

p. 45-144. 10°. ' Le commentaire sur les quatre livres des Rois qui suit, est divisé en autant de livres, et dédié à Hilduin Abbé de S. Denys et Archichapellain du Palais, qui avoit fait demander à l'Auteur quelqu'un de ses écrits. Raban l'avoit composé
p. 1. 2. ' avant que l'Evêque Humbert, dont on a parlé, lui écrivît, puis-
p. 146. 1. qu'il en fait mention dans sa letre. ' Quelque temps après qu'il l'eut envoïé à Hilduin, l'Empereur Louis le Debonaire se trouvant à Fulde, Raban eut l'honneur de lui présenter ce commentaire. Outre les Peres de l'Eglise qui ont écrit sur les livres des Rois, l'Auteur avoue s'y être encore servi de l'histoire de Flavius Joseph, et de ce qu'un autre Juif moderne
p. 45. 2. avoit laissé ' sur les traditions des Hébreux. Il a beaucoup fait d'usage des écrits de ce dernier, comme il paroît par les fré-

quentes citations qu'il en fait aux marges, où il les emploïe pour expliquer le texte sacré. Il a aussi eu soin de nommer les Peres qui lui servent de guide, sur-tout aux endroits où il les copie. Mais il n'a pas cru devoir en user de même aux autres endroits, où il ne fait que prendre le sens de leurs paroles. Raban avoit encore eu l'attention de marquer une M, qui est la letre initiale de son surnom, vis-à-vis de ce qu'il avoit tiré de son propre fonds. On a assés fidélement conservé les autres citations; et on a négligé celles-ci.

11°. ' Un commentaire sur les Paralipomenes divisé en quatre livres. Cet ouvrage ne fut fait qu'environ deux ans après le précedent, mais du vivant de Louis le Debonaire, comme il paroît par la maniere dont en parle l'Auteur dans son épitre dédicatoire à Louis Roi de Germanie son fils, à qui il est dédié. Raban qui donne à celui-ci le titre de Roi très-Chrétien, rehausse beaucoup sa pieté et l'application qu'il donnoit à s'instruire de ses devoirs de Chrétien et de Souverain. Il s'est encore servi utilement dans ce commentaire et de Josephe, et de son Juif moderne, ausquels il a aussi joint Philon le Juif. p. 145-242 | t. 4. p. 380.

12°. ' Une explication du livre de Judith. Raban l'entreprit et la dédia en 836 à l'Imperatrice Judith femme de Louis le Debonaire, en faveur de laquelle l'Auteur a mis à la tête une priere à Dieu en vers héroïques. Mais les Editeurs de Raban n'ont point imprimé à la tête l'épitre dédicatoire à cette Princesse, qui manquoit sans doute dans leurs manuscrits. ' Dom Mabillon l'aïant recouvrée depuis par le moïen du sçavant P. Chifflet, l'a publiée à la suite de l'éloge de notre Ecrivain. ' Cette explication de Raban est suivie de celle qu'en a faite le célébre Pamelius, l'un de ses Editeurs. t. 3. p. 243-262. Mab. act. ib. p. 42. 43. Rab. M. ib. p. 263-278.

13°. ' Après quoi vient le commentaire de Raban sur le livre d'Esther. Celui-ci fut fait la même année que le précedent, et l'un et l'autre dédié à la même Imperatrice. ' L'Auteur lui dédia l'explication de Judith, parce, dit-il, qu'elle en porte le nom, et celle d'Esther, parce qu'elle en avoit la dignité. ' Raban avertit qu'il n'a commenté du livre d'Esther, que ce qui s'en trouve dans l'hébreu, c'est-à-dire depuis le commencement jusqu'au troisiéme verset du dixiéme chapitre. L'explication qu'il donne au texte de ce livre et du précedent, est presque entierement allégorique; et il n'y cite point comme dans ses autres commentaires, les anciens qui l'avoient précedé. p. 279-292. Mab. ib. p. 42. Rab. M. ib. p. 279. 1.

p. 293-322. 14°. ' Raban suit le même genie et la même méthode dans l'explication des Cantiques, que l'Eglise Romaine emploïe à l'office de Laudes dans le cours de la semaine. Il la commence par celui du Lundi, et la finit par celui du Dimanche en y donnant la difference des versions, c'est-à-dire de l'ancienne Italique qu'on suivoit dans l'Eglise de Rome, et de la version de S. Jerôme faite sur l'hébreu qu'emploïoient les autres Eglises d'occident. Ces Cantiques sont pris, les deux premiers d'Isaïe, le troisiéme du I livre des Rois, le quatriéme de l'Exode, le cinquiéme du Prophéte Habacuc, le sixiéme du Deuteronome, et le septiéme de Daniel. Raban y a joint aussi une explication des autres trois Cantiques, tirés de l'Evangile qui se chantent à Laudes, à Vêpres et à Complies.
p. 293. 1. ' Il dédia ce recueil vers 842 à Louis Roi de Germanie qui le lui avoit demandé.

p. 323-362. 15°. On ignore le temps précis auquel il composa ' son commentaire sur les Proverbes de Salomon, qui est sans préface et sans épitre dédicatoire. L'Auteur l'a divisé en trois livres et 31 chapitres, autant qu'on en compte dans le texte sacré. Le vingt-uniéme s'étant trouvé considérablement tronqué dans les manuscrits dont on s'est servi pour l'édition, on l'a imprimé de la sorte dans le corps de l'ouvrage. Mais l'aïant ensuite recouvré entier dans d'autres manuscrits, on a eu soin d'imprimer ce qui y manquoit à la tête du III tome qui contient ce commentaire.

p. 362-393. 16°. ' Celui sur le livre de la Sagesse est aussi divisé en trois livres, et adressé avant l'année 840 à Otgaire Archevêque de Maïence. Raban dans l'épitre dédicatoire, dont la plus grande partie est emploïée à faire l'éloge du livre qu'il commente, dit que ce qui l'a porté à entreprendre cet ouvrage, a été de ne trouver aucune explication entiere de ce livre sacré. Qu'à la vérité le Prêtre Bellator en avoit fait une divisée en huit livres; mais qu'elle ne lui étoit point encore tombée entre les mains. Qu'à l'égard de ce que S. Ambroise et S. Augustin avoient fait sur le même livre, ce n'étoit que des homelies qui n'en expliquent que certaines parties.

p. 362. 17°. ' Lorsque Raban envoïa ce commentaire à Otgaire, il
p. 394-514. avoit déja commencé à travailler sur l'Ecclesiastique, ' dont il dédia l'explication au même Prélat. Elle est divisée en dix livres; et c'est un des plus longs ouvrages de l'Auteur. Parlant dans son épitre dédicatoire de la différence qu'il y a entre

l'Eclesiaste et l'Ecclesiastique, il dit d'après les Peres, qu'elle consiste en ce que le premier convient particulierement à J. C. et l'autre à tout saint Prédicateur, qui s'occupe à édifier l'Eglise par ses instructions.

ʼ Ce commentaire a été imprimé séparément à Paris chés Simon de Colines en un volume *in-folio* dès l'an 1544, par les soins de Pierre de la Pesseliere Moine de S. Germain à Auxerre. C'est sur cette édition, quoiqu'on ne la désigne que d'une maniere très-vague, que l'ouvrage a été réuni aux autres écrits de Raban. Bib. Min. cen.

18°. ʼ A la tête du IV tome de ses œuvres est placé son commentaire sur le prophéte Jéremie, divisé en vingt [1] livres. L'Auteur l'entreprit à la sollicitation de ses freres, du vivant de l'Empereur Louis le Debonaire, et ne le finit qu'après la mort de ce Prince, lorsqu'il avoit déjà publié les autres commentaires dont on vient de faire l'énumération, et même celui sur les Machabées. Il s'est principalement servi pour le composer, des six premiers livres de S. Jerôme sur le même Prophéte, n'aïant pû recouvrer les quatorze autres, en quoi Cassiodore avoit aussi emploïé inutilement ses recherches trois cents ans avant lui. Raban tira aussi de grands secours pour l'exécution de son dessein des commentaires d'Origene sur les Prophétes, nommément de quatorze de ses homelies sur Jéremie, et des écrits du Pape S. Grégoire le Grand. Il n'avoit pas encore mis la derniere main à cet ouvrage, que l'Empereur Lothaire lui écrivit pour lui demander précisément une explication de ce même Prophéte. Raban se hâta de finir celle qu'il avoit commencée, et l'envoïa à ce Prince sans épitre dédicatoire : ne faisant que lui adresser la parole dans la préface. Rab. M. t. 4. p. 1-167.

ʼ Les trois derniers livres de ce commentaire, qui sont sur les Lamentations, se trouvent imprimés dans plusieurs anciennes éditions des œuvres de S. Jérôme, et sous le nom de ce Pere. Mais ils sont incontestablement de Raban. Outre que S. Gregoire le Grand y est souvent cité, le surnom de Raban est perpétuellement marqué aux marges de l'écrit dans les manuscrits dont on s'est servi pour le publier. Il se trouve aussi p. 136-167 | Six. bib. l. 4. p. 317. 2 | Bell. scri. p. 145. 146 | Lab. scri. t. 1. p. 439 | t. 2. p. 268. 795.

1 ʼ M. Cave compte trente livres dans le commentaire de Raban sur Jéremie, quoiqu'il n'y en ait réellement que vingt. L'erreur vient apparemment de ce que cet Ecrivain se sera arrêté à la liste générale des écrits de Raban qui se lit à la tête du I volume, et où l'on a marqué XXX pour XX. Cave, ib.

marqué fort souvent de la même sorte dans les livres précedents du même commentaire : en quoi les Copistes de l'ouvrage ont été plus exacts que ceux des autres commentaires dont on a parlé.

Bib. Branto.

' Le commentaire entier sur Jéremie, avant que d'être réuni aux autres œuvres de son Auteur, a été imprimé séparément en un volume *in-fol.* à Basle chés Henri Petri l'an 1534, avant Pâque.

Rab. M. ib. p. 169-379.

19°. ' Celui qui suit sur le Prophéte Ezechiel, fut composé à la priere de l'Empereur Lothaire, à qui il est dédié. On lit à la tête la letre de ce Prince à Raban, avec la réponse de celui-ci, qui sert d'épitre dédicatoire à l'ouvrage. Cette letre que le Prince permettoit à Raban de publier, est d'un style fort obscur, mais on y apperçoit de grands traits de l'estime et de l'amitié du Prince pour Raban. Il y paroît que celui-ci avoit déjà abdiqué la charge d'Abbé, et s'étoit retiré dans sa solitude du Mont-Saint-Pierre. Elle fait mention d'une autre letre du même Prince à Raban, qui devoit être secrete. Dans l'une et l'autre Lothaire lui demandoit une explication literale du commencement de la Genese, jusqu'à l'endroit où il est parlé de l'arbre de vie, c'est-à-dire jusqu'au IX verset du second chapitre. Il le prioit aussi de lui envoïer un commentaire sur Jeremie, que Raban lui envoïa, comme on l'a vû, et enfin une explication du Prophéte Ezechiel, à reprendre seulement son texte où S. Gregoire en étoit demeuré. Raban crut en devoir faire davantage. Il composa un commentaire entier sur tout le texte de ce Prophéte, divisé en vingt livres, et l'en-

p. 170.

voïa à l'Empereur tout au plutôt à la fin de l'an 842.' Quant à l'explication literale du commencement de la Genese, il renvoïe ce Prince à son commentaire sur le premier livre de Moyse, où il avoit, dit-il, joint le sens literal au spirituel.

p. 380-429.

20°. ' A la suite de l'ouvrage sur Ezechiel, vient le commentaire[1] sur les deux livres des Machabées. Raban l'entreprit à la priere de Gerolde Archidiacre de la chapelle de l'Empereur Louis le Debonaire, à qui il le dédia d'abord. Il paroît que l'Auteur y mit la main aussi-tôt après qu'il eut fini l'explication des Paralipomenes, sur lesquels le même Gerolde

Mab. ib. p. 19. n. 51.

1 ' Rudolfe dans la vie de Raban compte trois livres de commentaires sur les Machabées; mais l'ouvrage ne se trouve aujourd'hui divisé qu'en deux livres, quoique l'Auteur n'ait laissé que quelques versets du dernier chapitre du II livre sans l'expliquer.

l'avoit engagé de travailler. Comme les livres des Machabées traitent de l'histoire des Juifs, et de celle de plusieurs autres nations étrangeres, Raban pour les expliquer se servit non-seulement des livres sacrés et de Flavius Josephe, mais aussi des Historiens profanes. Il joint dans l'explication qu'il en donne le sens literal à l'allegorique. Quelques années après qu'il l'eut dédié à Gerolde, il en fit une seconde dédicace à Louis Roi de Germanie, qu'il qualifie néanmoins Roi de France dans l'inscription de son épitre dédicatoire. On voit par la qualité que prend notre Ecrivain dans l'épitre suivante à Gerolde, comme dans plusieurs autres, que le titre célébre de Serviteur des Serviteurs de Dieu n'étoit pas encore dévolu aux seuls souverains Pontifes.

21°. ' Un commentaire sur S. Mathieu divisé en huit livres, fait l'ouverture du V tome des œuvres de Raban. Raban le composa à la priere de ses Moines, ' si-tôt qu'il fut abbé de Fulde en 822, comme il paroît, et le dédia quelque temps après à Heistulfe Archevêque de Maïence, mort en 826. ' Il y a fait entrer tout ce qu'il a trouvé de meilleur, dans les écrits de ceux qui avoient travaillé avant lui sur le même Evangeliste, en tout ou en partie : S. Cyprien, Origene, Eusebe, S Hilaire, S. Gregoire de Naziance, S. Ambroise, S. Jean Chrisostôme, S. Jerôme, S. Augustin, S. Leon le Grand, Victorien, Fortunatien, Orose, S. Fulgence, S. Gregoire Pape, le vénérable Bede. Il ne nomme pas ce dernier dans son épitre dédicatoire, où il donne le catalogue des autres; mais il a soin de ne le pas oublier aux marges de son ouvrage, où il cite en abregé tous ceux dont il emprunte ou le sens ou les paroles. Et lorsqu'il parle de lui-même, il marque son surnom vis-à-vis, afin que le Lecteur sçache discerner ce qui est de lui, de ce qui appartient aux Peres de l'Eglise.

t. 5. p. 1-160.
Mab. ib. p. 41.
Rab. M. ib. p. 1.

22°. ' Après cet ouvrage vient le commentaire sur toutes les Epitres de S. Paul, compris en vingt-neuf livres. Raban en compte lui-même trente, ce qui a été suivi de presque tous les modernes. Mais il faut qu'on n'y ait pas suivi la division primitive; car il n'y en a réellement que vingt-neuf : huit sur l'épitre aux Romains, trois sur la premiere aux Corinthiens, deux sur la seconde, trois sur l'épitre aux Galates; deux sur celle aux Ephesiens; un livre sur l'épitre aux Philipiens ; autant sur celle aux Colossiens, et sur chacune de celles à Timothée; un livre sur celle à Tite; un autre sur celle à Philémon ; et trois

p. 169-579.

sur l'épitre aux Hébreux. C'est celui de tous les commentaires de Raban, où de son propre aveu il y a moins de choses qui soient de lui. Tout ce qu'il y dit, est entierement pris des
p. 169. n. 2. Peres tant grecs que latins; ' et c'est pourquoi l'auteur ne le nomme lui-même qu'un recueil, *Collectarium*. Il en forma le dessein à la priere de Loup, lorsqu'il étudioit encore à Fulde; et l'ouvrage étant fini, il le lui envoïa après qu'il fut revenu
Mab. ib. p. 43. en France, avec une épitre dédicatoire qui se lit à la tête. ' On croit que ce fut en 842; mais il y a plus d'apparence que cela se fit quelque temps auparavant. Il est au moins vrai, que
Rab. M. ib. n. 1. Loup n'étoit pas encore Abbé de Ferriere. ' A quelque temps de-là Samuel Evêque de Wormes, et autrefois condisciple et collegue de Rabân, aïant oüi parler de cet ouvrage, témoigna le desirer. Sur cela l'Auteur lui en fit une nouvelle dédi-
p. 161-167. cace, et le lui envoïa. ' On a imprimé à la tête de ce recueil le petit commentaire de Pamelius sur l'épitre de S. Paul à Philemon.

p. 580-746. 23°.' Le recueil précedent est suivi de l'Homiliaire ou collection d'homelies de Raban, divisée en deux parties : l'une dédiée à Heistulfe Archevêque de Maïence, qui avoit engagé l'Auteur à y travailler, l'autre à l'Empereur Lothaire, qui avoit aussi demandé à Raban un ouvrage tout semblable. On ne compte ordinairement qu'un recueil d'Homelies de notre Prélat; mais il y en a eu certainement deux, distingués l'un de l'autre, et par le dessein que l'Auteur y a suivi, et par le temps où il les publia. Les deux petites épitres dédicatoires à la tête de chaque partie du recueil imprimé, nous fournissent de quoi éclaircir ce point de critique.

p. 580. 1. ' Heistulfe connoissant l'érudition de Raban et le talent qu'il avoit d'écrire avec facilité, le chargea de composer un corps de sermons pour l'instruction du peuple : afin sans doute de servir à ceux d'entre les Ecclesiastiques qui se trouvoient engagés dans le ministere de la parole, sans en avoir le don ou la capacité nécessaire. Raban se rendit au desir du Prélat, et composa à plusieurs reprises, autant que ses occupations pouvoient le lui permettre, des sermons tels qu'il les jugeoit convenables aux besoins du peuple, et à mesure qu'ils sortoient de sa plume, il les envoïoit à Heistulfe. Dans la suite il pria cet Archevêque de les faire recueillir en un corps d'ouvrage, et de mettre à la tête la letre par laquelle il l'en prioit, et d'où nous apprenons ces particularités. Ces sermons, suivant l'idée

qu'en donne Raban lui-même, étoient tous sermons de morale, traitant des vertus et des vices, dont le premier rouloit sur l'obligation et la maniere de sanctifier les principales Fêtes dans le cours de l'année. La premiere partie des homelies imprimées contient à la vérité grand nombre de ces sermons; mais elle ne les comprend pas tous. Le premier qu'on vient de specifier, et plusieurs autres, dont Raban marque les divers sujets, n'y paroissent point : à moins que ce premier sermon ne soit la seconde homelie imprimée sous le titre *d'homelie avant Noël*. Il est vrai aussi qu'on y en a inseré grand nombre d'autres qui n'y étoient pas originairement, comme sont presque toutes celles qui traitent des mysteres du Seigneur, et des Fêtes des Saints. Tel est le dessein, et telle a été l'exécution du premier recueil des homelies de Raban. Quant au temps qu'il reçut l'être, il est certain que ce fut avant l'an 826, qui est la date de la mort de l'Archevêque Heistulfe, à qui il est dédié. ' Il étoit fort répandu douze ans après; puisqu'Humbert Evêque de Wirtzbourg en fait l'éloge dans la letre à Raban, dont on a parlé plus haut. t. 3. p. 1. 1.

' Au bout de plusieurs années, lorsque Raban avoit quitté Fulde et abdiqué la charge d'Abbé, comme il paroît, l'Empereur Lothaire s'adressa à lui pour avoir un autre recueil d'homelies sur les Epitres et les Evangiles, les Fêtes des Saints et autres solennités dans le cours de l'année. Raban entreprit cet ouvrage qu'il divisa en trois parties. La premiere comprenoit les homelies du temps, depuis Noël jusqu'à la veille de Pâques; la seconde depuis cette époque jusqu'au quinziéme Dimanche après la Pentecôte; et la troisiéme partie, la suite des autres Dimanches, avec les homelies pour les Fêtes des Saints. A la fin de cette derniere partie l'Auteur avoit ajoûté, conformément à l'ordre de l'Empereur, les leçons qu'on avoit coûtume de réciter aux vigiles des Morts. Voilà un autre recueil d'homelies, fort différent du premier, soit pour le dessein, soit pour le temps et les autres circonstances où il fut fait. On peut encore remarquer une autre difference entre l'un et l'autre. C'est que les homelies du premier recueil étoient toutes de la composition de Raban : au lieu qu'entre les autres il y en avoit plusieurs qu'il avoit empruntées des Peres. t. 5. p. 626. 2.

De ce second recueil il nous reste la seconde partie assés entiere. ' C'est la même que la seconde partie des homelies imprimées, excepté les deux dernieres qui appartiennent à la premiere p. 626. 1-742.

partie. Dans cette seconde partie il y a quelques homelies de S. Gregoire Pape et du vénérable Bede. On n'a de la premiere et troisiéme partie du même recueil, que les deux dernieres homelies dont on vient de parler, et qui paroissent avoir fait le commencement de tout le recueil, et quelques autres qu'on a inserées dans ce qui nous reste du premier recueil, suivant l'édition qui nous sert de guide. ' De ce nombre sont sans doute la pénultiéme et l'antepénultiéme, l'une et l'autre sur la commémoration des Morts. ' Elles sont prises de S. Augustin, dont elles sont le 172 et le 173 sermon dans la nouvelle édition de ce Pere. On doit aussi, ce semble, ranger sous le même nombre la derniere homelie qui suit les deux précedentes dans Raban, avec presque toutes celles qui dans la même partie sont sur les mysteres du Seigneur et les Fêtes des Saints, nommément sur les Evangiles des Dimanches de Carême.

p. 624. 625. 1.

Aug. t. 5. p. 827-830.

Rab. M. ib. p. 749. 823.

24°. ' Un recueil d'allégories sur toute la Bible fait la clôture du V tome des œuvres de Raban. Il commence par une préface, où l'Auteur explique ce que c'est qu'Histoire, Allégorie, Tropologie et Anagogie, qu'il regarde comme les quatre filles de la Sagesse, qui préparent les voïes à l'intelligence de l'Ecriture. Après quoi il montre quelle difference il y a entre elles. Vient ensuite le corps des Allégories : c'est-à-dire une longue liste alphabétique de mots tirés des livres sacrés, ausquels Raban donne un sens allégorique ou mystique, ce qu'il appuïe de passages pris des mêmes livres.

t. 6. p. 1-50.

25°. ' De tous les écrits de notre Auteur, il n'en est point ni de plus utile, ni de plus intéressant que son traité, *De l'institution des Clercs et des cérémonies de l'Eglise*, qui est à la tête du VI et dernier tome de ses œuvres. Raban lui donna ce titre, comme il le déclare lui-même, parce que les Clercs y trouvent ce dont ils sont obligés de s'instruire, et d'instruire les autres, en ce qui regarde le service divin, et la maniere de le faire. Il n'étoit encore que Modérateur de l'Ecole de Fulde, mais déja revêtu du Sacerdoce, lorsqu'il entreprit l'ouvrage. Il s'y détermina à cette occasion. Ses freres qu'il enseignoit, nommément ceux qui étoient déja dans les ordres sacrés, lui faisant de fréquentes questions touchant leurs devoirs et les cérémonies de l'Eglise, il y répondoit tantôt de vive voix, tantôt par écrit. On ne fut pas long-temps sans s'appercevoir de quel mérite seroient ces réponses, si elles étoient rédigées par ordre en un corps d'ouvrage. On engagea Raban à le faire

lui-même; et il en composa le traité dont il s'agit, qu'il a divisé en trois livres. Il emploïe le premier à traiter de l'Eglise, dont il ne dit que deux mots; des divers ordres qui sont dans l'Eglise, ce qu'il fait dans un grand détail; des ornements à l'usage de ses Ministres; des Sacrements de Baptême, de Confirmation, d'Eucharistie et de la Messe, suivant l'ordre Romain. Dans le second il discute ce qui regarde les Heures canoniales de l'office divin, d'où il passe à ce qui y a quelque trait: le chant, les Psaumes, les antiennes, les hymnes, les leçons, l'ancien et le nouveau Testament, le symbole, la regle de foi, et jusqu'aux héresies. Il y parle aussi des jours de jeûne, de la confession, de la pénitence et des principales Fêtes de l'année. Le troisiéme livre est destiné à montrer quelle est la science qui convient aux Clercs, la maniere de l'acquérir et de l'enseigner aux autres. Cette partie de l'ouvrage peut passer pour un traité d'étude.

' Raban assure que tout ce qu'il dit dans ces trois livres, il l'a presque tout puisé dans S. Cyprien, S. Hilaire, S. Damase, S. Ambroise, S. Jean Chrisostome, S. Jérôme, S. Augustin, S. Gregoire le Grand, Cassiodore, et quelques autres qu'il ne nomme pas. L'ouvrage fini, il l'adressa à ses frères par un petit poëme en vers élegiaques, qui se lit à la tête. Peu de temps après, en 819 il en fit une dédicace à Heistulfe Archevêque de Maïence, par une épître qui suit les vers précedents, et un autre petit poëme qu'il avoit mis à la fin de l'ouvrage, mais qui manque dans toutes les éditions, excepté dans celle de la derniere Bibliothéque des Peres de Paris. ' M. Baluze qui l'ignoroit, a cru donner une nouvelle piece au public, en le faisant imprimer dans ses *Miscellanea*.

p. 2.

p. 1.

Bal. misc. t. 4. p. 553.

Ce traité de Raban nous offriroit quantité de remarques curieuses; mais elles nous conduiroient trop loin. Tous ceux qui en ont eu connoissance, en ont fait beaucoup d'estime. ' Humbert Evêque de Wirtzbourg l'aïant lû, reconnoissoit que l'Auteur y enseigne aux Clercs avec une juste étendue ce qui concerne l'Eglise dans ses céremonies, et le culte qu'elle rend à Dieu. C'est en conséquence des sujets dont il traite, ' que dans quelques manuscrits il est intitulé: *Des offices divins*.

Le grand nombre d'éditions qu'on en a faites en divers temps, prouve encore en quelle estime il a été. ' Dès 1504 ou 1505, selon Possevin, et peut-être en l'une et l'autre année, ce traité fut imprimé à Phortzeim chés Thomas Ansheb-

Rab. M. t. 3. p. 1. 1.

Pez, anec. t. 1. diss. p. 39. n. 64.

Bib. Bal. p. 169 | Poss. app. t. 3. p. 112.

me, que certains Bibliothécaires nomment Anselme, en un volume *in*-4°. ' Il le fut encore en 1532 *in*-8°. à Cologne chés Jean Praël, avec quelques autres opuscules du même Auteur. Depuis, Melchior Hittorpius le fit passer dans son recueil d'écrits sur la même matiere, qui parut à Cologne en 1568, et à Rome en 1591 *in-folio*. ' Les Editeurs de la Bibliothéque des Peres de Paris et de Cologne l'ont aussi inséré dans leurs recueils de 1610 et les suivants.

Bib. de Bern.

PP. t. 10. p. 559-660.

26°. ' Le traité de Raban qui suit, sous ce titre: *Des ordres sacrés, des divins Sacrements et des habits sacerdotaux,* n'est presque qu'une répétition du premier livre de l'écrit précedent; et il s'y trouve peu de choses nouvelles, si l'on en excepte le huitiéme chapitre et les quatre suivants. Il faut aussi en excepter le dix-neuviéme chapitre *de l'ordre de la Messe,* où ce sujet est traité plus au long que dans le premier livre de *l'institution des Clercs.* La table des chapitres du traité dont il est ici question, en indique 39 avec les matieres que l'Auteur y discutoit; et l'on n'en trouve pas la moitié ni dans les manuscrits ni dans les imprimés, pour la raison que ce qui manque est répété dans l'autre ouvrage. ' Raban étoit déja âgé, lorsqu'il composa cet écrit. Il le dédie au Prêtre Thiotmar ou Theotmar, qu'il avoit choisi pour son cooperateur dans le sacré ministere: ce qui pourroit signifier qu'il étoit alors Archevêque de Maïence. Ce Thiotmar au reste est, suivant toute apparence, le même que le Moine de Fulde de ce nom, dont parle Rudolfe dans la vie de Raban.

Rab. M. t. 6. p. 50-59.

p. 50.

27°. Ce que nous venons de dire du traité précedent par rapport aux répétitions qui s'y trouvent, il faut l'appliquer ' à celui qui suit sous le titre *De la discipline ecclésiastique.* Raban le composa en faveur de Reginalde ou Regimbolde Chorévêque de Maïence, à qui il est dédié, et le divisa en trois livres. Le premier est intitulé, Des ordres sacrés; le second, Des divins Sacrements; et le troisiéme, Du combat Chrétien. C'est une espece de manuel pour servir à ceux qui sont chargés du ministere de la parole, et les diriger dans les instructions qu'ils donnent au peuple. Tel est le but que l'Auteur se proposa en le composant, comme il le dit lui-même dans son épitre dédicatoire. Mais le fonds du premier et second livre est presque entierement répété de *l'institution des Clercs.* Raban n'a fait qu'y ajoûter certaines choses, particulierement un long chapitre sur les deux cités, qu'il a pris de S. Augustin, et s'y

p. 60-84.

étendre un peu davantage sur la maniere de catéchiser les ignorants. Du reste il s'y copie en abregeant ce qu'il avoit déja dit dans l'autre ouvrage. C'est pourquoi l'on n'a imprimé dans celui dont il est ici question, que les premieres lignes de plusieurs chapitres. Quant au troisiéme livre, qui traite des principales vertus et des vices capitaux, il est aussi répeté pour la plus grande partie, des homelies de Raban, dont on a rendu compte, principalement de celles du premier recueil. En voici un exemple, et il seroit aisé d'en donner plusieurs autres. Le chapitre sixiéme qui traite de la paix et de l'union, est mot pour mot la même chose que l'homelie, qui se lit aux pages 611 et 612 du V tome.

28°. ' Dans le VI tome que nous achevons de parcourir, suit un autre traité, divisé en trois livres comme le précedent. Le premier est intitulé, De la vision de Dieu; le second, De la pureté du cœur; et le troisiéme, De la maniere de faire pénitence. Raban proteste de n'y rien dire que d'après les Peres qui l'avoient précedé. Dans le premier livre il ne fait presque que copier S. Augustin, dans ses letres à Paulin et à Italique sur la même matiere. ' Il y marque que s'il entreprend de la traiter à son tour, ce n'est qu'à la priere de ses amis, et surtout à la sollicitation de Louis Roi de Germanie. Le sujet qu'il discute dans le second livre, est une suite naturelle de ce qu'il établit dans le premier, où il montre que sans la pureté du cœur on se flatte en vain de jouir un jour de la vision de Dieu. Dans le troisiéme livre, le seul des trois divisé en chapitres, où l'on en compte jusqu'à 23, l'Auteur ne se borne pas à traiter précisément de la maniere de faire pénitence; il y propose encore les motifs qui peuvent porter à l'embrasser. Il y touche l'esperance et même la confiance qu'on doit avoir en la bonté de Dieu; le péril funeste du desespoir; l'état de la vie bienheureuse; la joie qu'on y goûtera; l'éclat de la gloire de J. C. l'avenement du souverain Juge; les peines de l'Enfer, etc. L'Auteur fait particulierement usage de l'Ecriture, pour appuïer ce qu'il avance dans ce troisiéme livre.

p. 85-110. 1.

p. 85. 2.

' Ce traité est adressé sans épitre dédicatoire à un Bonose qualifié Abbé. ' C'est le même qu'HATTON Abbé de Fulde immédiatement après Raban, qui lui adresse aussi deux de ses poëmes, le 28 et le 29. Dans celui-ci le Poëte le reprend de ce qu'il favorisoit davantage ceux entre ses Moines qui s'appliquoient à peindre, que ceux qui s'occupoient à copier les

1.

Mab. an. l. 30. n. 30 | l. 32. n. 54.

livres; quoique ce fût un exercice plus salutaire, et par conséquent préferable à l'autre. On a perdu de cet Abbé une letre qu'il avoit écrite sur le differend que fit naître la profession monastique du fameux Gothescalc. Les Centuriateurs de Magdebourg la citent comme l'aïant lûe; mais personne n'a pû la déterrer dans la suite. On voit au reste que Raban ne mit la main au traité dont on vient de rendre compte, qu'après 842, lorsqu'il eut quitté Fulde.

Rab. M. ib. p. 110. 2. 154. 1. Suivent sous son nom deux autres traités, divisés chacun en trois livres : l'un adressé sans épitre ni préface à Heribalde, et intitulé *Des questions sur les canons de la pénitence;* l'autre sans dédicace porte pour titre : *Des vices, des vertus et des remedes pour satisfaire aux péchés, ou des pénitences.* Mais ces deux derniers écrits n'appartiennent point à Raban. Excepté le dernier livre du second traité, tous les autres ne sont que les cinq premiers livres du Pénitentiel d'Halitgaire Evêque de Cambrai, comme on l'a déja observé en son lieu. Toute la difference qu'il y a, c'est que l'ordre que ces livres tiennent entre eux, est renversé dans l'édition des œuvres de Raban, et qu'entre le premier et le second livre de la même édition, l'on a inseré des pieces étrangeres, qui ne sont ni de l'un ni de l'autre Ecrivain.

p. 130. 2-154. 1. Le dernier des six livres, ou le troisiéme du second traité, est considérable et plus ample que tous les autres cinq ensemble. On y compte 84 chapitres, qui traitent de la nature des huit péchés capitaux, de leur origine, de leur progrès, de leurs effets, des remedes propres à les guérir. L'ouvrage est tout tiré des anciens Peres de l'Eglise, principalement de S. Basile et de Jean Cassien. Il paroît par la petite préface qui est à la tête du premier livre de ce traité, qu'il a été fait en faveur d'un Evêque occupé à l'instruction des peuples nouvellement convertis à la foi. L'Auteur qui n'est ni Raban ni Halitgaire, a pris pour composer son traité deux livres du Pénitentiel de ce dernier Prélat, à quoi il a ajoûté le troisiéme livre tiré de divers Peres, comme l'on vient de le dire, et a mis à la tête de chaque livre une petite préface de sa façon.

29°. Un des principaux motifs, qui semblent avoir fait attribuer à Raban les deux traités dont on vient de rendre compte, est de voir qu'il a souvent écrit sur la même matiere qui y est discutée. En effet outre ce qu'il en dit dans quelques-uns de ses ouvrages précedents, il y en a encore trois ou quatre

autres, où il traite expressément ce même sujet. ' L'un intitulé *Le livre des pénitents,* et dédié à Otgaire Archevêque de Maïence, fut composé en suite d'un entretien que ce Prélat eut à Fulde avec l'Auteur, touchant les diverses especes de péché, et la pénitence par laquelle on y peut satisfaire et être reconcilié. L'écrit est divisé en 40 chapitres, dans le quinziéme desquels Raban fait mention de la bataille de Fontenay entre les fils de Louis le Debonaire. On voit par là que l'Auteur n'y mit la derniere main, que vers la fin de 841, ou l'année suivante. p. 154-165.

Ce traité de Raban a été souvent imprimé, avant que d'être réuni à ses autres œuvres. Il le fut d'abord dans le petit recueil de quelques opuscules du même Auteur, qui parut à Cologne en 1532, et dont on a déja parlé. ' Depuis, Antonio Augustino Archevêque de Tarragone, y fit quelques notes, et l'insera dans sa collection des canons de la pénitence, qui a été plusieurs fois mise sous la presse, d'abord à Tarragone en 1582, puis à Venise en 1584 *in*-4°. ensuite à Paris en 1641. *in-folio*. Dans l'édition générale des œuvres de Raban de 1627, il s'est glissé une faute après le titre de ce traité, immédiatement avant l'épitre dédicatoire, où l'on annonce l'opuscule sur l'Antechrît et le Martyrologe de Raban, comme s'ils faisoient partie du traité sur la pénitence. Can. pœn. p. 137. 198.

30°. ' La letre à Humbert Evêque de Wirtzbourg qui le suit, fut écrite peu de temps avant ce même traité, avec lequel l'Auteur l'envoïa à Otgaire. C'est pour résoudre la question qu'Humbert avoit faite à Raban, touchant les degrés de parenté, dans lesquels il est permis de contracter mariage. Cette réponse est fort courte, l'Auteur n'aïant pas eu le temps comme il le témoigne lui-même, de s'étendre davantage. Rab. M. ib. p. 154. 2. 165. 1-166. 1.

31°. ' Bonose, le même qu'Hatton Abbé de Fulde, ainsi qu'on l'a vû, n'en étant pas content, engagea Raban à retoucher ce sujet, et à lui dire son sentiment sur les prestiges des Magiciens, les enchantements, les sortileges, les fausses divinations. Raban y satisfit après l'an 842, par un petit traité, où il discute l'une et l'autre matiere, et dont il y eut une édition à Cologne en 1532 dans le recueil de quelques autres opuscules du même Auteur dont on a parlé. p. 166-173. 1.

32°. ' Le petit traité suivant, intitulé *De l'ame*, fut aussi imprimé dès-lors. Il est dédié à l'Empereur Lothaire. Raban y traite fort succintement de la nature de l'ame, de son origine, p. 173. 2-177.

de ses proprietés, de ses vertus morales. Il dit aussi quelque chose sur le corps humain qu'elle anime. Les principales sources où il a puisé, sont Cassiodore et l'Auteur de la vie contemplative, qu'il croïoit être S. Prosper. On ne trouve point à la suite de ce traité, les chapitres que Raban promet dans son épitre dédicatoire d'y ajoûter, touchant la discipline militaire en usage chés les anciens Romains, par rapport à la maniere de former les nouveaux soldats : chapitres qu'il avoit extraits du traité de Flavius Vegetius Renatus sur les Romains de la premiere antiquité.

p. 177. 2-179. 1.

33°. ' Vient ensuite le petit traité *Sur la naissance, la vie et les mœurs de l'Antechrît*, qui a été imprimé avec les précedents dès 1532 à Cologne. Il n'est point de Raban, mais d'Adson Abbé de Montierender. On peut voir à l'article d'Alcuin, page 341, ce qu'on a déja remarqué à ce sujet. L'Auteur y dit que l'Antechrît, cet homme de péché, qu'il a soin de distinguer des autres suppôts de Satan, qui portent le même nom, sortira de la tribu de Dan, qu'il naîtra à Babylone, sera élevé à Bethsaïde et à Corozaïm, qu'il rebâtira le temple de Jerusalem, et qu'il sera mis à mort sur la montagne des oliviers. A la fin se lit une épigramme de Raban, qui se trouve ici hors d'œuvre, pour apprendre à la posterité, qu'il a emploïé le loisir de sa retraite à colliger les plus beaux endroits des Anciens, pour les faire passer dans ses ouvrages.

p. 179. 2-201 | Canis. t. 6. p. 688-758 | B. t. 2. par. 2. p. 290-292. 314. 352 | Mab. ana. t. 4. p. 326. 327.

34°. ' Suit le Martyrologe. Personne ne doute aujourd'hui que cet écrit n'appartienne à Raban, qui le composa à la priere de Radlaïc Abbé de Selgenstat, et qui en fit ensuite une dédicace à Grimold Abbé de S. Gal. Dès 1604 Canisius le tira de la poussiere, et le publia au VI volume de ses *Antiquæ Lectiones,* mais sans la petite épitre dédicatoire à Radlaïc, et le petit poëme à Grimold. Dom Mabillon aïant recouvré ces deux pieces dans la suite, en fit part au public dans le IV volume de ses Analectes, d'où M. Basnage les a fait passer à la tête du Martyrologe dans la belle édition du recueil de Canisius. ' Raban s'est particulierement servi de trois Martyrologes pour composer le sien : de celui qui porte le nom de S. Jerôme, et de ceux du vénérable Bede et de Flore de Lyon. ' Quelques Sçavants ont cru qu'il l'avoit fait dès 830 ou environ. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que ce ne fut qu'après l'an 842, lorsqu'il eut abdiqué la charge d'Abbé,

Usu. marty. pr. n. 66.

n. 64.

comme le soûtiennent M. Chatelain et le P. du Sollier. C'est ce qui est confirmé par l'épitre dédicatoire à Radlaïc, qui y est qualifié Abbé, et qui ne le fut qu'à la mort d'Eginhard en 839.

35°. ' Après le Martyrologe viennent les poësies de Raban, avec les notes dont le P. Christophe Brower les a accompagnées, dans l'édition qu'il en publia à la suite des œuvres de Fortunat de Poitiers, la seconde fois qu'il mit celles-ci au grand jour à Maïence en 1617 *in*-4°. On distingue trois parties dans ces poësies. ' La premiere, à la tête de laquelle se trouvent un salut au Pape Pascal et quelques-unes des dédicaces du traité des louanges de la croix, contient environ 150 pieces sur divers sujets, et adressées à diverses personnes. Elles ne sont pas toutes à beaucoup près de même longueur, mais la plûpart en vers élegiaques, qui étoit le goût dominant de ce temps-là. Il y en a un grand nombre qui ne sont que des inscriptions de deux, quatre ou six vers pour orner des autels, ou autres choses semblables. ' La piece de plus longue haleine, est une prose rimée sur la foi catholique. ' Dans la seconde partie des poësies de Raban on a rangé ses hymnes, au nombre d'environ trente de differentes especes de vers et sur divers sujets. Il y en a sur les mysteres du Seigneur; le *Veni Creator*, que l'Eglise chante est de ce nombre. Il y en a à l'honneur de la Sainte-Vierge et de quelques autres Saints. Les deux qui sont sur la charité, ont leur mérite pour les sentiments qu'elles contiennent. On en a transporté onze à la fin du Psautier de Thomasius. ' On comtpe vingt à vingt-une épitaphes dans la troisiéme partie.

Rab. M. ib. p. 202-245.
p. 202-221. 1.
p. 209. 2-213.
p. 221. 2-228.
p. 228. 2-230. 1.

Toutes les pieces de ce recueil n'appartiennent pas à Raban, comme nous l'avons déja observé en plus d'un endroit. Le chant lugubre sur la mort de Charlemagne entre autres, est de la façon de Colomban Abbé de S. Tron. Mais si ce recueil comprend des poësies étrangeres à Raban, il n'est pas moins vrai qu'il n'enferme pas toutes celles que sa muse a produites. C'est de quoi l'on parlera plus en détail dans la suite.

' A la fin de la troisiéme partie on a ajouté quelques autres petites poësies, dont la plûpart sont l'ouvrage de Raban, et les autres, partie de Walafride Strabon, partie d'autres poëtes inconnus. Parmi ces petites pieces de vers se lit un petit écrit en prose avec ce titre : *De la sainte croix*. C'est une explication des noms propres et métaphoriques que l'on don-

p. 230. 2-233.

ne à J. C. L'écrit porte en tête le nom de Raban; et il n'y a pas lieu de douter qu'il ne soit de lui.

p. 246. 330. Il n'en est pas de même ' du commentaire sur la Regle de S. Benoît, qui suit les poësies. Nous avons montré ailleurs, que c'est l'ouvrage du célébre Smaragde Abbé de S. Mihel au diocèse de Verdun. ' La liste des mots pour exprimer en latin et en tudesque les parties du corps humain, que nous avons comptée au nombre des écrits de Walafride Strabon, appartient aussi en quelque sorte à Raban, puisqu'elle a été tirée de ses leçons et de ses ouvrages. ' Enfin divers alphabets ou figures des caracteres hébreux, grecs, latins, scythes et tudesques, avec plusieurs anagrammes font la clôture du VI et dernier tome des œuvres de Raban. Il est marqué à la tête de ces alphabets, qui ont été recueillis par notre Auteur, qui étoit assés studieux pour s'être donné la peine de les réunir et conferer ainsi ensemble. ' Goldast les avoit déja publiés, avant qu'ils fussent imprimés avec les autres productions de notre Prélat. Ce sont là tous les écrits contenus dans les six tomes de ses œuvres. Il y en a encore beaucoup d'autres qui ne s'y trouvent pas compris, soit parce qu'ils ont échappé aux Editeurs, soit principalement à cause qu'ils n'avoient pas encore été tirés de la poussiere où ils étoient cachés.

p. 331. 332.

p. 333-334.

Gold. rer. ala. t. 2. par. 1. p. 91-93.

36°. De ce nombre ' est un commentaire sur le livre de Josué, dont Raban fait lui-même mention dans sa réponse à Humbert Evêque de Wirtzbourg, qui le lui avoit demandé avec ses commentaires sur les autres livres de l'Heptateuque. On sçavoit par-là, et par la vie de Raban, où il en est parlé, qu'il avoit écrit sur Josué. Mais l'ouvrage ne paroissoit point; et ce ne fut qu'après le milieu du XVII siecle, ' que le P. Chifflet en tira un exemplaire manuscrit de la poussiere où il étoit demeuré enseveli jusques-là. Il l'envoïa à Dom Luc d'Acheri à dessein sans doute de le publier : ce qui ne fut pas si-tôt exécuté. ' Dom Mabillon se contenta d'en imprimer en 1680 dans l'éloge de Raban, l'épitre dédicatoire à Friduric ou Frederic Evêque d'Utrecht, dont Henschenius avoit déja donné un fragment. ' Ce ne fut qu'en 1733 que Dom Martene et Dom Durand firent paroître au grand jour le commentaire entier, sur la copie du P. Chifflet, et celle que Dom Jaques Lannois Religieux de Cîteaux avoit aussi envoïée à Dom d'Acheri.

Rab. M. t. 3. p. 2. 1.

Mab. act. ib. p. 19. n. 51.

p. 41.

p. 41-42.

Mart. am. coll. t. 9. p. 668-786.

L'ouvrage est tout allégorique, comme l'Auteur en avertit

dans son épitre, et presque entierement tiré des écrits des Peres, qu'il a eu soin de nommer aux marges, suivant sa coûtume. Raban persuadé que Jesus fils de Navé est une figure du vrai JESUS qui nous a rachetés par son sang, fait une application presque continuelle du texte qu'il explique, aux mysteres de la nouvelle loi. Quoique ses pensées n'aïent pas autant de solidité que de pieté, il ne laisse pas d'y dire de fort bonnes choses sur la morale, et quelquefois sur le dogme. Sa théologie est fort saine ' sur la nécessité d'être dans l'Eglise pour être sauvé; ' sur l'origine de la justice chrétienne; [a] sur l'état des Justes après leur mort, [b] sur l'Eucharistie et autres points. Mais il a un sentiment assés particulier sur les Démons. ' Il croit qu'il y a parmi eux des chefs, qui ont sous eux plusieurs suppôts ou agents. Car il ne faut pas croire, dit-il, que ce soit le même esprit de fornication ou de colere, qui tente un tel homme en Bretagne, et un autre aux Indes. Mais je pense qu'il y a un chef de fornication, d'autres d'orgueil, de colere, d'avarice, qui ont divers agents qui tentent les hommes et les portent au mal.

p. 742. 743. p. 780. [a] p. 742. [b] p. 786. p. 735.

' C'est de ce commentaire que nous apprenons, que Raban avoit fait un voïage en la Terre Sainte. Il y suit tantôt l'ancienne version, tantôt la vulgate ordinaire. ' On y reconnoît aisément qu'il sçavoit la langue grecque.

p. 728. p. 723.

' FRIDURIC, à qui cet ouvrage est dédié, étoit Evêque d'Utrecht au moins dès 828, et continua de gouverner cette Eglise jusqu'au XVIII de Juillet 838, qu'on lui ôta inhumainement la vie. Il est honoré en conséquence comme Martyr; et l'on trouve sa vie au jour de sa mort dans Surius et la continuation de Bollandus. ' Valere André l'a mis au nombre des Ecrivains de la Belgique, à raison de quelques écrits que lui attribue l'Auteur de sa vie. Il specifie entre autres un ouvrage sur la Trinité, et une priere à son honneur. Mais il ne nous en reste que la notice que nous en a laissée cet Ecrivain qui ne vivoit, comme l'on croit, qu'au XI siecle. ' Il est au moins certain que Friduric étoit un Prélat de mérite, fort studieux et très-appliqué à instruire les peuples confiés à ses soins. C'est l'idée que nous en donne Raban son ami, dans un de ses poëmes qui lui est adressé, et dans son épitre dédicatoire sur son commentaire en question. ' L'Auteur dans la suite présenta ce même ouvrage à l'Empereur Lothaire, qui lui en fait ses remerciments dans la letre qu'il lui écrivit, pour lui demander

Bat. sac. p. 103. 104 | Boll. 18. Jul. p. 455. 456. n. 13. 17. Andr. bib. belg. p. 249 | Boll. ib. p. 466. n. 30. Rab. M. car. p. 205. 206 | Mab. ib. Rab. M. t. 4. p. 169.

une explication de Jeremie et d'Ezechiel.

Mart. anec. t. 5. p. 401-594.

37°. ' Les mêmes Editeurs de ce commentaire sur Josué, ont déterré dans un manuscrit de l'Abbaïe de S. Serge à Angers, un autre ouvrage qu'ils croïent avec raison être de Raban. Le manuscrit ancien de sept cents ans ou environ, est décoré du nom de cet Auteur, mais par une main plus récente qui l'a marqué sur la seconde feuille, la premiere aïant été arrachée : ce qui ne s'est fait sans doute qu'avec connoissance de cause, soit pour avoir vû ce nom dans quelque autre exemplaire, ou dans le feuillet même qui manque dans celui dont on s'est servi. Toûjours est-il vrai, que l'ouvrage retient tous les caracteres du style et du genie de Raban. Il porte pour titre : *Traité de Raban Archevêque de Maïence sur diverses questions tirées de l'ancien et du nouveau Testament, soit contre les Juifs, soit contre les autres Infidéles ou les hérétiques judaizants.* Il est vrai que Rudolfe Historien de notre Prélat, ne comprend point cet ouvrage dans le catalogue de ses écrits. Mais ce n'est point une raison de le lui refuser. On sçait que cet Ecrivain en oublie plusieurs autres, qu'il a incontestablement composés, comme on l'apprend d'ailleurs.

p. 403-405.

' Suivant l'idée que Raban nous donne lui-même de son ouvrage dans la préface, qui n'est pas entiere à cause du feuillet qui y manque, on conçoit que c'est un traité polemique, où il donne des regles générales pour défendre la Religion chrétienne, et combattre soit de vive voix ou par écrit ceux qui entreprendroient de l'attaquer. A cet effet il se propose de recueillir en un corps d'ouvrage, tous les endroits de la Loi et des Prophétes qui semblent se contredire en les prenant à la letre, et de montrer comment ces mêmes endroits s'accordent et se concilient ensemble suivant le sens spirituel. Il veut que de cette sorte de dispute on bannisse la fourberie, la vanité, l'ostentation incompatibles avec la vraie sagesse. Qu'on y fasse son capital de la recherche de la vérité, sans trop s'embarrasser des termes et des expressions. Qu'on y emploïe un style simple et sans ornements, mais intelligible et propre à édifier ses Lecteurs. C'est de quoi il donne lui même l'exemple dans son ouvrage.

Raban le divise en 87 chapitres, à la tête de chacun desquels il a mis un sommaire. Ses preuves sont pour l'ordinaire assés bien bien chosies ; mais outre qu'il n'en sçait pas toûjours tirer l'avantage qu'il pourroit, il les affoiblit souvent par ses

allégories, qui sont rarement heureuses et naturelles. En général il manque de méthode et de précision, se laissant aller à plusieurs questions étrangeres à son sujet. Après tout, s'il n'a pas entierement réussi à bien exécuter son dessein, on peut dire néanmoins qu'il y a fait entrer quantité de bonnes choses, et qu'il y a répandu une onction qui les fait aimer. Ce qu'il dit de la différence des deux alliances, la réprobation des Juifs et la vocation des Gentils, l'excellence de l'Eglise au dessus de la Sinagogue, les vertus théologales, et divers autres points qui concernent la Religion chrétienne, mérite qu'on se donne la peine de le lire.

' Il rapporte que de son temps quelques-uns croïoient, p. 557.
que ce seroit le Prophéte Jeremie qui viendroit avec Elie à la fin du monde. Mais leur sentiment, dit-il, n'est pas appuïé sur la vérité des Ecritures. ' Il met de pair la défense d'user du p. 530.
mariage en carême et les autres jours de jeûne, et celle de manger de la chair ces mêmes jours.

38°. ' Dom Bernard Pez a aussi publié sous le nom de Ra- Pez.anec.t.4.par. 2. p. 7-16.
ban un petit traité *sur la Passion du Seigneur*, qui n'avoit jamais été mis sous presse; ' et il ne paroît point de difficulté diss. p. 5.
qu'il appartienne à celui dont il porte le nom. Seulement on trouve plusieurs choses, qui sont presque les mêmes, dans un opuscule de S. Bernard sur les prérogatives de la Sainte Vierge. Mais il y a toute apparence que celui-ci les aura empruntées de Raban. Il est vrai que le manuscrit de l'Abbaïe de Molk, qui a fourni ce traité à l'éditeur, n'a que trois cents ans ou environ d'antiquité : ce qui néanmoins ne doit pas tirer à conséquence, parce qu'il avoit été fait sur un autre plus ancien, où se lisoit sans doute le nom de Raban, comme dans celui sur lequel on a donné l'édition. Raban a recueilli dans ce petit écrit tout ce qui lui a paru le plus propre à rendre une âme fidelle salutairement sensible à la Passion du Sauveur, à lui en faire aimer la pensée et la méditation, à la porter à imiter ses souffrances, comme la seule voïe qui conduit à la vie éternelle. Il y a beaucoup de pieté et de religion dans ce traité, dont le style est pathétique et assés pur. ' L'Auteur y p. 13.
confond ensemble Marie Madeleine, Marie sœur de Lazare et la femme pécheresse de l'Evangile.

39°. ' Le même Editeur avoit promis de donner encore au diss. ib.
public un autre ouvrage de Raban, intitulé *Des vices et des vertus*. L'ouvrage se trouve dans un manuscrit de la biblio-

théque imperiale, du temps même de l'Auteur. C'est de-là que Dom Pez comptoit de le tirer par le moïen du célébre M. Gentilloti. Mais on ne voit point qu'il ait exécuté ce dessein projetté. Peut-être s'est-il apperçu depuis, que l'ouvrage
Laz. de vet. eccl. rit. p. 190-306.
étoit imprimé, ' comme il l'est effectivement dans un recueil que Wolfgang Lazius publia à Anvers chés Jean Beller l'an 1560, en un volume *in*-8°. sur les anciens rites ecclesiastiques, et selon toute apparence sur le même manuscrit dont on vient de parler. Il est au reste étonnant, que ce traité de Raban ait échappé à ceux qui ont pris soin des éditions generales de ses œuvres. Il n'est pas moins surprenant de ne le voir point paroître dans les catalogues des écrits de notre Prélat, dressés par
Mab. ib. p. 19. n. 52.
MM. Cave, Dupin et les autres Bibliothécaires. ' On ne peut cependant pas douter que l'ouvrage ne soit de Raban. Outre plusieurs autres preuves qu'il seroit aisé d'en donner, Rudolfe Auteur de sa vie, le met disertement au nombre de ses écrits, en le caracterisant de maniere qu'on ne peut le confondre avec d'autres. Seulement il s'est glissé une faute dans son texte, où parlant du nombre des chapitres que contient l'ouvrage, on lit XI pour XL.

Ces quarante chapitres roulent sur la crainte de Dieu, les vertus théologales, l'amour du prochain, les vertus morales en général et en particulier; de même sur les vices aussi en général et en particulier; sur les divers états, les Pasteurs, les Maîtres, les serviteurs, les riches, les pauvres, les Clercs, les Moines, les vierges consacrées à Dieu, et les principaux de-
Ibid. | Laz. ib. p. 192-202.
voirs des uns et des autres envers Dieu. ' A la tête est une longue préface adressée à l'Empereur Louis le Debonaire, où l'Auteur montre l'obligation où l'on est de se soûmettre aux Puissances que Dieu a établies, et d'honorer ses parents. Ce morceau de l'ouvrage est une espece de letre de consolation, à-peu près semblable à celle que Raban avoit déja écrite à ce Prince au temps de sa disgrace. Cette premiere letre dont nous allons rendre compte, est rappellée dans la préface en question, qui paroît l'avoir suivie de près. Ainsi elle fut faite avec le traité dont elle est comme la premiere partie, en 834 tout au plus tard. Rudolfe nous apprend que ce fut à la sollicitation de l'Empereur même, que Raban entreprit cet ouvrage. Ce n'est proprement qu'un tissu de passages choisis de l'Ecriture, rapportés à certains chefs qu'on vient de specifier pour la plûpart.

' Au devant de la préface se lisent deux petites pieces de poësie : l'une en vers hexametres, et l'autre en vers élegiaques. La premiere est une priere à Dieu, et une des pieces de l'Auteur, où il y ait plus de poësie. Mais elle paroît faite pour être placée à la tête d'un autre ouvrage que celui dont il s'agit; puisque Raban y demande à Dieu d'être associé dans le Ciel, avec les Saints dont il va faire l'éloge. L'autre petit poëme est le même ' que celui qui est placé entre le traité sur l'Antechrît et le Martyrologe de Raban, où il est hors d'œuvre, comme nous l'avons observé. Il a quatre vers de moins à la fin dans l'édition de Lazius. Laz. p. 190-191. Rab. M. t. 6. p. 179. 1.

40°. ' La letre de consolation au même Empereur, qui précéda de quelque temps le traité *Des vertus et des vices,* fut écrite à l'occasion de l'injure que ce bon Prince avoit reçue de la part de ses fils, et des Grands de son Empire, ainsi vers la fin de 833 ou au commencement de l'année suivante. ' Dom Mabillon paroît l'avoir confondue avec la longue préface de l'écrit précedent; puisqu'il dit qu'elle n'avoit point encore été publiée, et qu'il parle de l'édition de l'autre par M. Baluze: ce qu'on ne peut entendre que de la letre même de consolation qui fait le sujet de cet article. ' Rudolfe distingue clairement ces deux écrits l'un de l'autre, quoiqu'ils roulent à peu près sur la même matiere. Les deux caracteres distinctifs qu'il attache à la letre de consolation, c'est que Raban y montre d'une part par plusieurs passages de l'Ecriture, qu'un faux jugement ne peut passer pour une condamnation legitime de l'innocent; qu'il y exhorte de l'autre l'Empereur à pardonner les offenses qu'on avoit commises à son égard. L'Auteur s'y étend aussi sur le respect que les enfans doivent à leur pere et les Sujets à leur Roi. Il y blâme hautement ce qui s'étoit fait contre Louis le Debonaire, et de la part de ses propres fils et de celle des Evêques. Il y fait voir qu'il n'est jamais permis, pour quelque sujet que ce puisse être, de prendre les armes contre son Souverain. Que les Ecclesiastiques ne doivent point se mêler des affaires séculieres et temporelles. On est redevable de la publication de ce traité à M. Baluze, qui l'a fait imprimer à la fin du premier tome de la concorde du Sacerdoce et de l'Empire par M. de Marca, de l'édition de 1669. C'est une des productions de Raban, qui mérite plus d'estime et qui soit mieux écrite. Mab. ib. an. l. 31. n. 20. act. ib.

41°. ' Un autre écrit de notre Prélat, qui n'est guéres moins Ibid.

estimable que le précedent, c'est son traité *Des Chorévêques,* ou pour parler d'après Rudolfe, qui ne l'a pas oublié dans le catalogue des ouvrages de son Maître, *De l'ordination des Chorévêques,* adressé à Drogon Evêque de Metz. M. Baluze est encore le premier qui en a fait présent au public; l'aïant placé immédiatement avant la letre de consolation, dont on
Conc. t. 8. p. 1852-1860. a rendu compte. ' Depuis, les Peres Labbe et Cossart l'ont rëimprimé dans l'appendice du VIII tome de la collection générale des Conciles. Raban l'entreprit en conséquence d'un entretien qu'il avoit eu sur le sujet dont il traite, avec Dro-
Mab. ib. p. 43. gon qui se trouvoit alors à Fulde. ' Dom Mabillon croit qu'il n'y mit la main qu'en 842. On pourroit cependant en avancer
Conc. ib. l'époque de quelques années. Quoi qu'il en soit, ' le but principal de l'Auteur est d'y défendre la cause des Chorévêques, au sujet desquels on étoit fort partagé dans l'Eglise de France. Les uns soûtenoient qu'ils n'étoient que de simples Prêtres, tels à peu près que sont les grands Vicaires dans un diocèse, et qu'ils ne pouvoient par conséquent faire les fonctions reservées au seul caractere Episcopal. Les autres prétendoient le contraire; et c'est pour appuïer ce sentiment, que Raban mit en cette occasion la main à la plume. Il l'établit sur ce que l'ordre des Chorévêques a pris, selon notre Auteur, son origine dès le temps des Apôtres, qui avoient des Coadjuteurs pour les aider dans les fonctions de leur ministere. Tels étoient, suivant sa pensée, S. Lin et S. Clet à l'égard de S. Pierre et de S. Paul dans l'Eglise de Rome. Raban nous fait juger par ce qu'il dit des Evêques, que c'étoit eux qui décrioient le plus l'ordre des Chorévêques. C'est pourquoi il leur reserve la fin de son traité, où il leur donne divers avis sur l'humilité chétienne.

42. Outre les deux écrits précedents, M. Baluze en a en-
Bal. misc. t. 1. p. 1-92. core publié quelques autres de notre Prélat. ' De ce nombre est un traité *Du calcul,* ou supputation des temps, que Raban composa au mois de Juillet 820, comme il le dit lui-même, à la priere d'un Moine nommé Macaire, peut-être le même que l'Hibernois de ce nom, dont on a parlé ailleurs. On
Mab. ib. p. 6. ne peut pas douter que ce traité n'appartienne à Raban; ' puisque son Historien le fait entrer dans l'énumération de ses ouvrages. Comme le sujet qu'il y traite, a ses épines et ses embarras, il a choisi le genre de dialogue, et divisé sa matiere en 96 chapitres, afin d'en rendre la lecture moins rebutante. Il

y entre dans un grand détail, jusques-là même qu'il s'arrête quelquefois à des minuties. Mais on s'apperçoit qu'il écrivoit pour des commençants, comme pour d'autres plus avancés, et qu'il falloit les mettre au fait de tout ce qui regarde la science dont il entreprend de traiter. ' Il la donne pour la maîtresse (Bal. ib. p. 6.) de toutes les autres sciences, et il dit que sans elle tout est enveloppé dans une aveugle ignorance, et que tous les faits se trouvent confondus. ' En traitant la premiere partie de cette (p. 6-14.) science, qui est l'Arithmétique, Raban s'arrête à faire connoître les chiffres à l'usage des Grecs et des Romains, et les figures dont ils se servoient pour marquer les différents poids. ' Il passe de-là à ce qui regarde le temps et ses parties : sur quoi (p. 14-35.) il explique en abregé la maniere dont les anciens peuples comptoient les mois et les années. Au travers de ce qu'il dit ici, on voit qu'il admettoit des atômes, et qu'il croïoit la matiere divisible jusqu'à l'infini. ' Il vient ensuite à l'Astronomie, (p. 35-49.) ou l'observation du cours du Soleil et du mouvement des autres corps célestes. Il croit que non seulement la Lune, mais que les étoiles aussi n'ont qu'une lumiere empruntée du Soleil. Quelque éclairé que Raban fût d'ailleurs, il ne laissoit pas de donner dans l'Astrologie judiciaire, comme il le fait voir dans ce traité. Du reste il montre par-tout beaucoup d'érudition. Il avoit lû pour le composer les Auteurs profanes comme les autres. Il cite entre les premiers Pitheas de Marseille, soit que ses écrits subsistassent encore alors, soit qu'il ne le cite que d'après d'autres, qui en rapportoient quelques endroits. On a déja observé plus d'une fois, que le sujet dont traite cet écrit, étoit fort au goût du siecle de Raban, où l'on écrivoit beaucoup sur cette matiere. On se proposoit pour but principal dans cette étude la connoissance des temps, afin de découvrir le véritable jour où il falloit célébrer la fête de Pâque, et de fixer les autres solemnités qui en dépendent.

43°. ' Un autre écrit de Raban publié par M. Baluze, est (Capit. t. 2. p. 1378 1379.) une courte letre canonique à Regimbolde Chorévêque de Maïence. L'Auteur y résout par l'autorité de l'Ecriture et des Peres divers cas fort graves, que Regimbolde lui avoit proposés sur des crimes énormes. Cet écrit n'avoit point encore été imprimé, lorsque M. Baluze le fit entrer sur un manuscrit de la Maison de l'Oratoire de Troïes, dans l'appendice du II volume des capitulaires de nos Rois.

44°. Il ne faut pas confondre cette courte letre ' avec une (Conc. ib. p. 1845 1851)

autre plus ample, encore canonique et adressée au même Chorévêque. Celle-ci est imprimée sur la fin du VIII tome de la collection générale des Conciles ; et Raban y répond comme dans la précedente, à divers cas de conscience sur lesquels Regimbolde l'avoit consulté. Comme l'une de ces questions rouloit sur les degrés de parenté, dans lesquels il est défendu de contracter mariage, et que Raban y avoit déja répondu dans un écrit adressé à Humbert Evêque de Wirtzbourg, il joignit cet écrit à sa réponse.

45°. Outre ces deux écrits et divers autres sur la même matiere, dont on a rendu compte, à mesure qu'ils se sont présentés, il y en a encore un du même genre qui appartient à Raban. ' C'est une longue letre canonique, divisée en 34 chapitres, et adressée à Heribalde Evêque d'Auxerre. De-là sans doute sera venue l'erreur où sont tombés les Editeurs de la collection générale des œuvres de Raban, et peut-être avant eux les Copistes de ses écrits, en attribuant à celui-ci trois livres du Pénitentiel d'Halitgaire, comme adressés à Heribalde, à qui ils sçavoient d'ailleurs que Raban avoit écrit sur le même sujet. Pierre Stevart Professeur de Théologie à Ingolstat, est le premier qui a publié cet ouvrage, sur un manuscrit de l'Abbaïe de Wingarten, et sous le titre de Pénitentiel. ' Dans la suite M. Baluze l'a fait réimprimer d'une maniere plus correcte, avec une sçavante préface, où il éclaircit plusieurs difficultés que présente le texte de Raban, et quelques notes de sa façon. Cette édition parut à Paris en 1671 à la suite du traité de Reginon Abbé de Prom, sur la discipline de l'Eglise et la Religion chrétienne. ' L'Editeur aïant reconnu qu'il s'étoit glissé quelques additions étrangeres dans le chapitre 33 de l'écrit de Raban, avoit tâché de rectifier l'endroit, et y avoit assés bien réussi. Mais peu de temps après Dom Mabillon y remédia plus efficacement en publiant ce chapitre sur un manuscrit de S. Gal, ancien de près de six cents ans, et un autre moins ancien qui appartenoit à M. Faure Docteur de Sorbonne. On y remarque que les Copistes, et peut-être même les Auteurs originaux se plaisoient quelquefois à écrire certains mots à la maniere des Hébreux, en renversant l'ordre des letres qui les composent.

' En 1725 M. Basnage faisant réïmprimer le grand recueil de Canisius, y fit entrer l'écrit de Raban, après avoir profité du travail de M. Baluze et de Dom Mabillon, pour en rendre

Stev. insig. auc. p. 633-670.

Regin. app. p. 445-519. 596-600.

Mab. ana. t. 4. p. 626. 627.

Canis. B. t. 2. par. 2. p. 283-312.

dre le texte plus correct. Il l'a accompagné d'observations préliminaires, où parmi les traits d'érudition qui s'y lisent, il a glissé quelques-uns de ses faux préjugés sur l'Eucharistie. Ce dernier Editeur a laissé à l'ouvrage le titre de *Pénitentiel,* qu'il porte dans la premiere édition. ′ Mais M. Baluze sur de bonnes raisons improuve ce titre, et lui préfere celui-ci : *Letre de Raban,* etc. C'est ainsi que l'ouvrage est cité par Reginon, Ive de Chartres, Gratien; ′ et cela est confirmé par le plus ancien manuscrit, dont nous avons parlé d'après Dom Mabillon.

Regin. ib. p. 452. n. 5.

Mab. ib. p. 626 | act. ib. p. 597.

D'ailleurs l'écrit ne traite pas seulement des péchés et de leurs remedes, ce qui fait le sujet propre d'un pénitentiel : il traite encore de diverses autres choses, nommément de l'Eucharistie, et des suites de la déposition d'Ebbon Archevêque de Reims. Ce sont en particulier ces deux articles, ausquels sont emploïés les deux derniers chapitres, qui ont rendu célébre cette letre de Raban. ′ Le pénultiéme est une des preuves les plus spécieuses qu'aïent les partisans de l'opinion, qui suppose une héresie de Stercoranisme. Mais notre dessein ne nous permet pas de nous arrêter de nouveau à cette difficulté, sur laquelle nous nous sommes suffisamment expliqués [1] ailleurs. ′ Dans le dernier chapitre Raban répond à la question qu'Heribalde lui avoit faite sur la déposition d'Ebbon, et lui dit qu'il avoit exercé depuis les fonctions épiscopales en Saxe, et qu'il ne l'en avoit point détourné, parce qu'on lui avoit dit, qu'il avoit été rétabli par le S. Siege. Qu'au reste il en avoit écrit à Hincmar dont il attendoit la réponse, qu'il communiqueroit à Heribalde. Raban étoit alors sur le Siege de Maïence, comme il le dit sur la fin de sa letre. ′ Et comme il parle plus haut de celle qu'il avoit écrite à Egil ou Egilon Abbé de Prom, ′ on est fondé à ne placer sa réponse à Heribalde qu'en 853 au plutôt, parce que ce fut en cette même année qu'Egil entra dans la charge d'Abbé. ′ On pourroit même la renvoïer avec M. Basnage à l'année suivante 854.

Regin. ib. p. 516. c. 33.

p. 518. c. 34.

p. 517. c. 33.

p. 451. 452. n. 4.

Canis. B. ib. p. 286. n. 2.

46°. Cette letre de Raban à Egil, qui fut depuis Archevêque de Sens, étoit demeurée dans l'obscurité jusqu'en 1680. ′ Alors Dom Mabillon la mit au jour à la fin du VI tome de

Mab. act. ib. p. 591-598.

1 On peut voir le nombre LXV de notre discours sur l'état des letres en ce IX siecle, et la préface de Dom Mabillon à la tête du VI volume des actes, nombre 71-79, avec le nombre 56 du 34 livre de ses Annales, et la page 44. n. 50. du même volume des actes.

son recueil d'Actes, après l'avoir tirée d'un manuscrit de Gemblou, qui contient plusieurs autres traités sur le même sujet, c'est-à-dire sur l'Eucharistie. Il est vrai qu'elle s'y trouve sans nom d'Auteur comme plusieurs des écrits qui l'y accompa-
p. 591. 592. n. 2. gnent. ' Mais Dom Mabillon nous paroît prouver fort bien, que c'est un ouvrage de Raban, et le même dont celui-ci parle, et qu'il caracterise dans sa letre à Heribalde. Il n'y a qu'à
Regin. ib. p. 517. c. 33. conférer ' l'endroit avec l'écrit en question, pour n'en pas douter. Raban y faisant mention du sentiment de ceux qui croïoient que le corps de J. C. dans l'Eucharistie est le même que celui qui est né de la Sainte Vierge, ajoûte que c'est une erreur qu'il a combattue de tout son pouvoir en écrivant à l'Abbé Egil. C'est justement le sujet sur lequel roule d'abord l'écrit publié par Dom Mabillon. L'Auteur y en traite un autre, en montrant que J. C. ne souffre pas de nouveau, autant de fois qu'on célébre les saints Mysteres. C'étoit-là une conséquence que quelques uns tiroient du sentiment de Pascase Radbert, contre qui Raban écrivit cette letre. Mais il combat de telle sorte son opinion, qu'il établit disertement le dogme de la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, dont il fait un point capital de la Religion Catholique. L'écrit porte pour titre : *Sentiment d'un certain Sage sur le corps et le sang de J. C. contre*
Cave, p. 457. 2. *Radbert.* ' M. Cave rapportant en abregé les raisons sur lesquelles s'appuïe Dom Mabillon pour donner cet écrit à Raban, fait observer la modestie et la candeur avec lesquelles il les propose, et paroît en être convaincu.

Mab.ib.p.19.n.52. 47°. ' On sçavoit sur le témoignage de Rudolfe Auteur de la vie de notre Prélat, qu'il avoit fait un écrit contre ceux qui vouloient abolir l'usage d'offrir les enfans aux monasteres, tel que le prescrit la Regle de S. Benoît. Mais l'ouvrage ne paroissoit point; et il a eu long-temps le même sort que l'écrit
an. t. 2. app. p. 726. 2-736. 1. précedent sur l'Eucharistie. ' Enfin Dom Mabillon l'aïant recouvré dans un manuscrit de l'Abbaïe de Molk en Autriche, le fit imprimer en 1704 à la fin du second volume de ses Annales, avec ce titre : *Traité de Raban Maur contre ceux qui con-*
act. ib. *tredisent la Regle de S. Benoît.* On n'y voit rien qui justifie, ' que ce traité fût adressé à l'Empereur Louis le Debonaire, comme l'atteste Rudolfe. Il y a beaucoup d'apparence, que les copistes auront négligé d'en transcrire l'épitre dédicatoire à ce Prin-
an. l. 30. n. 30. ce. ' On est persuadé, et on en trouve des preuves dans l'écrit même, qu'il fut fait à l'occasion de Gothescalc, qui aïant

été offert dans son enfance par ses parents au monastere de Fulde, et y aïant vêcu plusieurs années dans l'habit monastique, voulut ensuite en sortir, et accusa Raban qui en étoit alors Abbé, de l'avoir fait Moine malgré lui. Cette accusation fut portée en 829 dans un Concile de Maïence, où présidoit Otgaire à la tête de vingt-huit autres Prélats. Le Concile renvoïa Gothescalc absous; mais Raban appella de sa Sentence à l'Empereur Louis. Telle fut l'occasion de ce traité, qui suivit de près la tenue de cette assemblée. L'Auteur y touche trois points principaux, qu'il prouve par l'Ecriture et les Peres: 1, qu'il est permis à tout Chrétien de consacrer ses enfans à Dieu; 2, qu'on ne peut violer sans un grand péché le vœu qu'on a fait au Seigneur; 3, que la vie monastique n'est point de l'invention de l'homme, mais d'institution divine.

48°. ' Il y a encore de Raban trois letres contre les erreurs dont on accusoit Gothescalc, touchant la prédestination, la grace et le libre arbitre. L'une est adressée à Hincmar de Reims, l'autre à Notingue élu Evêque de Verone, ' et non pas de Vienne, comme l'écrit M. Dupin; la troisiéme au Comte Eberard. Elles furent imprimées pour la premiere fois à Paris chés les Cramoisy l'an 1647 *in*-8°. par les soins du P. Sirmond, qui y ajouta la letre synodique du Concile tenu à Maïence en 848 sur le même sujet. ' Cette letre sinodale se trouvoit déja dans le recueil des Conciles; et c'est tout ce qui nous reste des actes de celui qu'on vient de nommer. Encore n'est-elle que la production de Raban seul, qui l'écrivit quelque temps après le Concile, en renvoïant Gothescalc à Hincmar. ' La même année que parut l'édition du P. Sirmond, Ughelli publia au III tome de son *Italia sacra* celles qui sont adressées à Notingue et au Comte Eberard. ' Ughelli les avoit tirées d'un manuscrit du temps même de Raban, qui avoit été donné au monastere de S. Sauveur au mont Amiat, par Thibauld Evêque de Cluse, disciple de Raban.

Bib. Bal. t. 2. p. 646 | Lab. scri. t. 2. p. 271. 272.

Dupin, 9. sie. p. 33.

Conc. t. 8. p. 52. 53.

Ugh. It. Sac. t. 3. p. 675-904.

p. 675.

Ces deux letres, qui pourroient passer pour deux petits traités à cause de leur longueur, et principalement la premiere à Notingue à cause d'une petite préface qui se lit à la tête, ' furent écrites en 848. On n'y trouve cependant point d'autre date que celle du X des calendes de Mai, c'est-à-dire le XXII du mois d'Avril : date qui manquoit dans le manuscrit du P. Sirmond; ' quoique l'on croïe qu'il pouvoit avoir été fait sur celui dont s'est servi Ughelli. De ces trois ou quatre letres,

Mab. an. l. 33. n. 70.

Sir. op. t. 2. pr. n. 18.

Mab. act. ib. ' Rudolfe Historien de Raban ne fait mention que de celle qui est adressée à Notingue; mais il n'en est pas moins certain pour cela, que les deux autres appartiennent au même Auteur. La premiere dans l'édition du P. Sirmond ne fut écrite qu'en 850 au plûtôt; ainsi cet Editeur n'a pas observé l'ordre chronologique dans le rang qu'il leur assigne. Raban l'emploïe en partie à rapporter des passages de l'Ecriture et des Peres, pour prouver que Dieu ne porte point les hommes au mal, et qu'il n'est point auteur de leur damnation. Maug. t. 2. par. 1. c. 41. d. 135. ' Mais ce n'est pas de quoi il s'agissoit, comme le remarque S. Remi Archevêque de Lyon, en répondant à la letre du même Raban à Notingue, qu'Hincmar avoit envoïé à Amolon prédecesseur de Remi, avec une des siennes et une autre de Pardule de Laon. De sorte qu'il paroît par là que Raban dans ses letres ne prenoit point le véritable état de la question. p. 135-148. ' L'on peut voir de quelle maniere S. Remi refute la letre à Notingue, dont il rapporte les principaux endroits.

t. 1. p. 3-5. ' M. le Président Mauguin a inseré quelques fragments choisis de ces letres, dans ses *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ*. Sir. ib. p. 1289-1353. ' Depuis, on les a fait entrer en leur entier dans la belle édition des œuvres diverses du P. Sirmond, qui parut à Paris en 1696.

49°. Nous avons observé ailleurs, que l'amour qu'avoit Charlemagne pour la langue tudesque, avoit inspiré à plusieurs Sçavants de ce siecle une grande émulation pour la cultiver. Raban fut un de ceux qui s'y signala. On en a déja vû quelques preuves. Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 415. 416. 952. Ce fut dans cette vûe ' qu'il composa un Glossaire latin-tudesque sur tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament. L'ouvrage n'a jamais été imprimé. Le manuscrit qui le contient, et qui passe pour être du temps même de l'Auteur, se conserve dans la bibliothéque impériale, où M. Lambecius le déposa avec tant d'autres, après l'avoir tiré de la citadelle ambrosiene d'Inspruck dans le Tirol. Ce sçavant Bibliothécaire avoit promis de publier l'ouvrage avec des notes de sa façon; mais la mort l'a enlevé de ce monde, avant qu'il ait satisfait à sa promesse.

Pez. anec. t. 1. par. 1. p. 319-370. ' Dans la suite Dom Bernard Pez a fait imprimer sur un manuscrit ancien de huit cents ans, un Glossaire abregé sur le même sujet que le précedent, et en particulier sur les termes les plus difficiles de la Bible. Il est aussi comme l'autre en latin et en tudesque. L'Editeur laisse aux curieux le soin

d'examiner si cet abregé ne seroit point tiré du Glossaire entier de Raban. Nous sommes encore plus en droit que ce Sçavant, de renvoïer ce soin à d'autres. En attendant nous pouvons nous en rapporter ' à M. Schilter, qui se déclare pour la négative. Les Gloses tudesques sur les decrets de divers Conciles et autres anciens écrits, que le même éditeur a mises à la suite du Glossaire abregé, sous le titre de *Mélanges tudesques*, n'appartiennent donc pas à Raban; puisqu'on les croit du même Auteur que le Glossaire abregé.

Schil. th. ant. t. 3. pr. p. 31.

50°. Les derniers Editeurs des œuvres de S. Augustin dans la derniere censure qu'ils ont faite des sermons et autres écrits de ce Saint Docteur, et qu'ils ont placé tout à la fin du XI tome de leur édition, croïent devoir donner à Raban les sermons 280, 290, et peut-être encore quelques autres de ceux qu'ils ont renvoïés dans l'appendice. Outre qu'on y découvre divers traits de son genie et de sa maniere d'écrire, l'Auteur y fait quelques allusions à divers points de la Regle de S. Benoît. On n'est point non plus éloigné de lui transporter le sermon 303, qui se trouve à la page 1233 entre ceux qui sont véritablement de S. Augustin. La raison en est, qu'une grande partie de ce sermon est prise mot à mot de l'exhortation de Saint Cyprien au martyre, sans le nommer. Or ce n'étoit pas-là la coûtume de S. Augustin, mais bien celle de Raban, aussi-bien que de quelques autres Ecrivains du VIII et IX siecle. Ces sermons sont apparemment quelques débris de ce recueil d'homélies, que Raban avoit composées à la priere d'Heistulfe son Archevêque, comme on l'a dit en son lieu. A l'égard du sermon sur la fête de tous les Saints, dont on voudroit aussi lui faire honneur, nous avons montré qu'il y a plus d'apparence de le donner à Walafride Strabon son disciple.

51°. Enfin on doit compter au nombre des ouvrages de Raban, ' les actes du I Concile de Maïence qui se tint en 847 au commencement de son Episcopat, et auquel il présida à la tête de douze autres Prélats, sans y comprendre les Chorévêques, les Abbés, les Prêtres et les autres Clercs inférieurs. Ces actes ausquels Raban eut la meilleure part, consistent en 31 canons et une letre synodique, où l'on reconnoît partout la plume de notre Archevêque. On y regle plusieurs points de discipline, tant par rapport au Clergé, qu'aux monasteres d'hommes et de filles. ' Comme la langue latine cessoit d'être vulgaire, le Concile ordonne que les Evêques auront soin de tradui-

Conc. ib. p. 39. 5t.

c. 2.

re, ou faire traduire en langue romaine, c'est-à-dire le françois en usage alors, et la theotisque ou tudesque les homelies qui sont pour l'instruction du peuple. La letre synodique est adressée à Louis Roi de Germanie, à qui l'on rend compte de ce qui s'étoit passé dans le Concile, et qu'on prie de tenir la main à l'exécution de ses canons, sur-tout de ceux qui regardoient les droits et les immunités de l'Eglise.

§ III.

SES ECRITS PERDUS, OU ENCORE CACHÉS.

En quelque grand nombre que soient les ouvrages de Raban qui nous restent, il en composa encore plusieurs autres, ou ensevelis jusqu'ici dans l'obscurité, ou perdus sans ressource. A s'en tenir aux termes de ceux qui en divers temps en ont dressé des catalogues, il nous en manqueroit presqu'autant qu'il en est venu jusqu'à nous.

Hon.Aug.scri.l.4. c.4 | Trit. scri. c. 267 | Six. bib. l. 4. p. 317. 2 | Poss. app. t. 3. p. 112.

1°. ' Honoré d'Autun, Tritheme, Sixte de Siene, Possevin et plusieurs autres Auteurs d'après eux, s'accordent à assurer que Raban commenta tous les livres de l'Ecriture sans exception. Et comme s'ils avoient lû tout ce qu'il a écrit en ce genre, ils comptent cent soixante-douze livres de ses commentaires. Ce que ces Ecrivains disent au reste du travail de notre Prélat sur toute la Bible, ' paroît autorisé du témoignage de Rudolfe Auteur de sa vie, qui s'exprime ainsi : *Adgressus est scribere expositiones librorum divinorum tam veteris quam novi Testamenti.* ' L'anonyme de Molk ne l'assure que des livres de l'ancien Testament, sans rien dire du nouveau.

Mab. act. B. t. 6. p. 19. n. 50.

Mell. scri. c. 45.

Sur ce principe il faudroit dire qu'il nous manqueroit, en ne parlant ici que de l'ancien Testament, les commentaires sur les deux livres d'Esdras, sur Tobie, sur Job, sur les Psaumes, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, Isaïe, Daniel, Baruch et les douze petits Prophétes.

Il semble néanmoins qu'on soit encore en droit de douter que Raban ait écrit sur tous ces livres. Outre que personne n'assure avoir vû les commentaires qu'il y auroit faits, les expressions dont se sert Rudolfe, et qui paroissent être le premier fondement de cette opinion, ne nous obligent point de l'entendre de chaque livre sacré, mais de plusieurs livres de chaque partie de la Bible. C'est pourquoi lorsque cet Ecrivain

fait l'énumération des commentaires de Raban sur l'ancien Testament, il n'y fait entrer que ceux qui sont imprimés dans le recueil de ses ouvrages.

Cependant on ne peut pas refuser de croire, ' qu'il n'ait expliqué le Prophéte Daniel, quoique Rudolfe n'en dise rien en particulier. C'est Raban qui nous apprend lui-même ce fait, dans son épitre dédicatoire à Louis Roi de Germanie, sur son explication des livres des Machabées. Il y dit clairement qu'il y avoit alors un an, qu'il avoit eu l'honneur d'envoïer au même Prince son ouvrage sur Daniel, et qu'il l'avoit composé en mêlant ce qu'il avoit tiré de son propre fonds, avec ce qu'il avoit trouvé dans les Peres sur ce Prophéte. Rab. M. t. 4. p. 380. pr. 1.

Peut-être doit-on croire aussi qu'il avoit également commenté le Prophéte Isaïe. Il semble même ' que son ouvrage existoit encore du temps de Tritheme, et que cet Ecrivain l'avoit lû. En effet il y compte non seulement huit livres; mais il rapporte même les premieres paroles de l'épitre dédicatoire : ce qui est ordinairement une marque, qu'il avoit sous les yeux les écrits qu'il annonce de la sorte. Trit. ib.

' Sigebert, qui fait rarement entrer des écrits dans son catalogue, qu'il ne les eût vûs par lui-même, specifie entre ceux qu'il donne à Raban, un commentaire sur Esdras. Et il est à remarquer que cet Auteur ne parle point de plusieurs autres commentaires sur la Bible, qui sont incontestablement de Raban. Sigeb. scri. c. 89.

2°. Quant aux livres du nouveau Testament, on a vû que les anciens Bibliothécaires, excepté Sigebert et l'Anonyme de Molk, conviennent avec les Modernes, que Raban les avoit tous expliqués. De sorte que nous n'aurions pas ce qu'il a fait sur les Evangiles de S. Marc, de S. Luc et de S. Jean, sur les Actes des Apôtres, les Epitres Canoniques et l'Apocalypse. Mais il faut faire à ce sujet le même raisonnement que nous avons déja fait à l'égard des commentaires sur tous les livres de l'ancien Testament, qu'on attribue à notre Archevêque. On peut cependant croire ' qu'il avoit réellement écrit sur l'Evangile de S. Jean; puisque Tritheme rapporte les premieres paroles de son ouvrage. ' De même on assure, que l'on conserve encore à présent dans la bibliothéque du College de Balieul à Oxfort, son commentaire manuscrit sur les Actes des Apôtres. Trit. ib. Cave, p. 457. 1.

3°. ' Au College de la Madeleine dans la même ville, on Ibid.

voit un autre manuscrit sous le nom de Raban, et ce titre : *De la vie de Sainte Marie Madeleine.* Mais ceux qui ont été le plus à portée d'examiner ce manuscrit, ne nous disent point si l'ouvrage retient les caracteres des écrits de Raban.

Ibid. 4°. ' Il en est de même d'un troisiéme manuscrit qui se trouve au College de S. Benoît à Cantbrige, encore sous le nom de Raban, et ce titre : *Explication sur la Pâque et l'Agneau Paschal.*

Sigeb. ib. | Trit. ib. | Poss. ib. 5°. ' Sigebert suivi de Tritheme et de quelques autres, donne encore à notre Prélat un traité *Sur les bénédictions des Patriarches.* Mais il y a quelque apparence, que cet écrit particulier n'est autre chose qu'un extrait du commentaire de Raban sur le quarante-neuviéme chapitre de la Genese, où sont rapportées ces bénédictions.

Trit. ib. | Poss. ib. 6°. ' Tritheme et Possevin comptent aussi au nombre des écrits de Raban, un traité de la nature en général, *De universali natura*, dont ils rapportent le commencement, et qu'ils distinguent clairement du grand ouvrage *de l'univers.* Nous n'en avons point d'autre connoissance.

Poss. ib. | Vinc. Bell. l. 19. c. 159. 7°. ' On ne nous donne point de plus grand éclaircissement sur un autre traité divisé, dit-on, en cinq livres, dont on fait encore honneur à notre Prélat. Il a beaucoup de rapport au précedent, dont il est néanmoins distingué et par le nombre des livres et par le titre suivant : De la nature des choses, *de naturis rerum.* Vincent de Beauvais en parle, comme l'aïant connu.

Poss. ib. 8°. ' On y ajoûte un autre écrit en un seul livre intitulé, De l'origine des choses, *De origine rerum,* qui approche, comme l'on voit, de celui dont on vient de parler. Il n'y a guéres plus d'un siecle qu'on le supposoit encore manuscrit dans la bibliothéque du Mont-cassin.

Ibid. 9°. ' On y joint encore un livre sur la valeur des nombres, *De virtutibus numerorum.* Ce sujet se trouvant traité dans la premiere partie du dialogue sur le calcul, dont on a rendu compte en son lieu, nous serions portés à croire que le livre en question ne seroit que cette même premiere partie, qu'on auroit distraite du corps de l'ouvrage. Mais Possevin Auteur du catalogue que nous parcourons, ne le permet pas.

Ibid. 10°. ' Cet Ecrivain continuant l'énumération des écrits de Raban, y comprend un ouvrage divisé en quatre livres, et intitulé : *De la foi chrétienne.* Il ajoûte qu'on le voïoit autrefois

manuscrit dans la bibliothéque de Lazius à Vienne en Autriche.

11°. ' Il attribue encore à Raban un écrit intitulé : Le festin de Dieu, *Convivium Dei*, et dédié à l'Empereur Louis le Debonaire, qu'il dit avoir été imprimé à Basle en 1557. Ibid.

12° 'Possevin fait aussi entrer dans le catalogue des écrits de notre Prélat, une histoire en vers héroïques de l'Empereur Lothaire et de ses freres, Louis Roi de Germanie et Charles Roi de France : ce que Brower réduit à plusieurs poëmes épiques, que personne n'assure avoir lûs. ' Vossius revoque le fait en doute; mais il appuïe son doute de mauvaises raisons. Ibid. | Rab. M. t. 6. p. 233. 2. Voss. his. lat. l. 2. c. 35. p. 100. 1.

13°. Quelques modernes prétendent que Raban écrivit lui-même sa vie en vers, que l'on trouve, disent-ils, à la tête de son commentaire sur Jeremie, dans quelques exemplaires de cet ouvrage. Mais ce n'est apparemment autre chose que son épitaphe, telle que nous l'avons rapportée.

14°. Il faut encore mettre au nombre des écrits perdus, ou jusqu'ici cachés de ce grand homme, ' un recueil de letres, dont Tritheme et Possevin font mention. Il n'y a pas de difficulté que Raban dans le cours d'une si longue vie, et les differentes occasions où il s'est trouvé en qualité d'un des premiers Sçavants de son siecle, et des plus consultés, n'ait écrit beaucoup plus de letres qu'il ne nous en reste de lui. ' Nous n'avons point entre autres, celle qu'il écrivit à Hincmar de Reims, comme il nous l'apprend lui-même, au sujet des ordinations faites par Ebbon, après qu'il eut été déposé de l'Episcopat. Trit. ib. | Poss. ib. Regin. app. p. 518. c. 34.

15°. Nous avons déja observé, ' que la petite piece de vers hexametres, imprimée à la tète du traité des vertus et des vices, adressé à l'Empereur Louis le Debonaire, n'étoit point faite pour cet ouvrage qui est en prose. Elle en suppose un autre en vers, dans lequel Raban faisoit l'éloge de plusieurs Saints, comme il paroît visiblement par les premiers vers que nous en transcrirons ici. Laz. de vet. eccl. rit. p. 190.

Metrica tyrones nunc promant carmina castos,
Et laudem capiat quadrato cardine Virgo.
Trinus in arce Deus, qui pollens sæcla creavit,
Regnator mundi, regnans in sedibus altis,
Indigno conferre mihi dignetur in æthera
Cum Sanctis requiem, quos laudo versibus istis.

Si tout l'ouvrage étoit aussi bien travaillé et de même mérite que la préface, la perte en est d'autant plus grande, que c'étoit le meilleur écrit en vers qu'eût produit la Muse de Raban, autant néanmoins qu'on en peut juger par ce qui nous en reste.

Hinc. t. 2. p. 676. 16°. Enfin ' Hincmar de Reims parlant d'après Hildegaire Evêque de Meaux, dit que Raban avoit écrit sur l'épreuve qui se faisoit alors par l'eau froide.

§ IV.

ECRITS QU'ON LUI A SUPPOSÉS.

On a pu aisément s'appercevoir dans ce que nous venons de dire sur les écrits de la classe précedente, qu'il y en a plusieurs qui appartiendroient à celles-ci. Mais l'antiquité ne nous fournissant pas assés de lumiere pour en décider absolument, nous ne comptons pour ouvrages supposés à notre Archevêque, que ceux qui le sont sans difficulté.

Rab. M. t. 6. p. 110. 2-125. 1. 1°. ' De ce nombre est, comme on l'a déja remarqué en passant, le traité divisé en trois livres, et adressé à Heribalde sous ce titre *De questionibus canonum pœnitentialium*. On a montré en plus d'un endroit, qu'il fait partie du Pénitentiel d'Halitgaire Evêque de Cambrai, quoiqu'imprimé parmi les œuvres de Raban.

p. 125. 1-154. 1. 2°. ' Il en est de même du traité qui le suit dans la même édition, et qui est intitulé *Des vices et des vertus, des remedes pour satisfaire aux péchés, etc.* Les deux premiers livres de ce traité, qui en comprend trois, appartiennent encore à Halitgaire, et le troisiéme à un Auteur inconnu.

3°. On a déja averti en plus d'un endroit, que le traité sur la naissance, la vie et les mœurs de l'Antechrît, n'est point de Raban, quoiqu'inseré dans le recueil de ses œuvres.

p. 246-330. 4°. ' Le commentaire sur la Regle de S. Benoît imprimé à la suite des poësies de Raban, et sous son nom, est l'ouvrage de l'Abbé Smaragde, dont nous avons donné l'histoire en son lieu, où nous avons prouvé ce point de critique.

Poss. app. t. 3. p. 112 | Mab. act. B. t. 6. p. 38. n. 43. 5°. ' En 1551 on imprima à Cologne chés Jean Quentel, et sous le nom de Raban, un traité du Sacrement de l'Eucharistie, qu'on a reconnu depuis être du B. Pascase Ratbert, comme on le dira plus amplement à son article.

Chif. de fid. cath. p. 289-354. 6°. Un peu plus d'un siecle après, ' en 1556 le P. Chifflet

publia à Dijon, avec quelques anciens écrits, un traité contre les Juifs, qu'il a décoré du nom de notre Prélat, et qu'il prétend lui appartenir. Mais nous avons prouvé par des raisons qui nous paroissent convaincantes, qu'il faut le restituer à Amolon Archevêque de Lyon, et qu'il n'y a plus de difficulté à regarder cet écrit comme son propre ouvrage.

7°. ' Possevin attribue encore à Raban un livre de révélations, qui se voïoit autrefois, selon lui, entre les manuscrits de Jérôme Porrus à Venise. C'est apparemment dans cet écrit qu'est comprise ' la Prophétie aussi insipide qu'inintelligible, qu'on prête à Raban touchant les Rois de France, et qui porte, *que tandis que les François auront des Rois qui doivent tenir l'Empire Romain, la dignité Romaine ne tombera pas entierement*. On la trouve imprimée dans l'appendice du IX tome des œuvres de S. Augustin, à qui on a voulu en faire honneur, comme à notre Prélat.

Poss. ib.

Mab. ib. p. 39. n. 48.

8°. ' Notker Begue, qui écrivoit dès la fin de ce IX siecle, met au nombre des ouvrages de Raban la glose ordinaire, à laquelle il donne le nom de petites gloses sur toute l'Ecriture. Mais quoique cet ouvrage soit particulierement tiré des commentaires de notre Prélat, il appartient néanmoins à Walafride Strabon, comme on l'a montré.

Notk. de Inter. scri. c. 4. p. 6.

9°. On pourroit croire que nous regarderions comme des écrits supposés à Raban, un traité des mysteres de la Messe, un autre des divins Offices, et un Dictionaire des significations mystiques, parce que nous n'en avons rien dit dans la classe précedente; quoique Sigebert, Tritheme, Possevin et les Editeurs de Raban les comptent au nombre de ses ouvrages. Mais le premier et le second traité ne sont que des parties des livres de notre Auteur, intitulés *De l'institution des Clercs, De la discipline Ecclesiastique*, et autres semblables. Quant au Dictionaire des significations mystiques, il n'est autre chose que les Allégories de Raban, rangées par ordre alphabétique.

Avant que de finir ce qui concerne ses écrits, il importe d'avertir ' que la clausule qui se lit, dit-on, dans la préface du commentaire sur l'Exode, et suivant laquelle il faudroit transporter à Walafride Strabon, au préjudice de Raban son Maître, les commentaires sur l'Exode, et les trois autres livres suivants de Moyse, est absolument fausse, et ne mérite aucune attention. C'est dans un manuscrit de la bibliothéque du nouveau College d'Oxfort, que se lit cette belle remarque.

Cave, p. 458. 1 | Le Long. bib. sac. p. 856.

Il faut n'avoir lû ni les préfaces, ou épitres dédicatoires de Raban sur ces mêmes commentaires, et sur quelques autres où il en parle sans détour, comme de ses propres ouvrages, ni le catalogue de ses écrits dressé par Rudolfe son propre disciple, pour ajoûter foi à une pareille observation. Et il est tout-à-fait étonnant que M. Cave et le P. le Long, qui le copie ici, s'y soient arrêtés.

§ V.

SON ÉRUDITION, SA DOCTRINE,

SA MANIERE D'ÉCRIRE.

Ce grand nombre d'écrits, dont Raban a enrichi l'Eglise et la République des Letres, et dont nous venons de faire une énumération assés rapide, est une preuve bien convaincante de son sçavoir et de son érudition. L'on a pû y observer, qu'il n'y avoit point de Sciences alors en usage, qu'il n'eût étudiées par principes, et qu'il ne possédât aussi bien que tout autre homme de Letres de son siecle. On voit par son traité du calcul et celui de l'univers, entre autres, la connoissance qu'il avoit des Arts Libéraux et de tout ce qui se passe dans la nature. Mais son étude particuliere comme la plus à son goût, et la plus convenable à son état, fut celle de l'Ecriture, de la morale de l'Evangile et de la Discipline Ecclesiastique. ' Accoutumé dès son enfance, dit l'Historien de sa vie, à la lecture des livres saints, pour lesquels il avoit reçu de Dieu le don de l'intelligence, il en fit toujours ses plus cheres délices et le sujet le plus ordinaire de ses méditations. A quels travaux ne se livra-t'il point pour réussir à en pénetrer le sens literal et spirituel, et pour s'instruire des autres vérités de la Religion Chrétienne? La lecture qu'il entreprit à cet effet, est prodigieuse et presque incroïable. Il y eut peu d'Auteurs Ecclesiastiques, sur tout parmi les Latins, qu'il ne dévorât. Il lisoit aussi quelquefois les Grecs, et ne négligeoit pas les Ecrivains étrangers, où il espéroit de trouver quelque lumiere. On a effectivement vû qu'il puisoit assés souvent dans Philon, Flavius Joseph et les Juifs modernes. On doit conclure de-là et quelques-uns de ses écrits, nommément ses Allégories, en fournissent des preuves, qu'il sçavoit la langue grecque, et qu'il avoit quelque teinture de l'hébraïque.

Mab. act. B. t. 6. p. 18. n. 50.

Avec ces avances et un travail aussi infatigable, ' Raban devint très-sçavant dans les divines Ecritures, *in Scripturis divinis adprime eruditus,* et très-versé dans les autres connoissances de la Religion, *et in doctrina veritatis.* Quoique ses commentaires sur les livres saints soient fort abregés, il ne laisse pas d'y éclaircir assés bien pour l'ordinaire, autant que son siecle en étoit capable, et que les Anciens lui fournissoient de lumiere, les difficultés qu'ils font naître, et de découvrir les mysteres qu'ils cachent sous l'écorce de la letre. Le texte sacré lui étoit si familier, que la plûpart de ses autres ouvrages n'en sont presque qu'un tissu continuel, où il semble que les choses coulent comme de leur source. De même ses homelies, ses sermons, ses écrits de pieté, ses divers Pénitentiels présentent partout un Auteur rempli de tout ce que les Anciens avoient dit de plus lumineux sur la Morale et la Discipline. ' Si la literature profane lui acquit les titres de Philosophe, de Rhéteur, de Poëte, d'Astronome, comme le témoigne Tritheme, la Literature sacrée lui mérita les qualités d'Interpréte, de Canoniste, de Théologien du premier ordre pour son temps.

p. 3. n. 5.

Trit. scri. c. 267.

' Raban étoit tel pour la profondeur et l'étendue de ses connoissances, aux yeux des Sçavants qui l'ont mieux connu, qu'ils le regardoient comme une source inépuisable de sagesse. ' Quelques autres sont même allé jusqu'à dire, que l'Italie n'avoit point produit son semblable, ni l'Allemagne son égal : ce qu'il faut apparemment restraindre au siecle où il a vêcu. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'il étoit en son temps l'oracle de tout l'Empire François. Les Empereurs, les Rois, les Evêques des plus grands Sieges, comme les autres, tous ou presque tous vouloient avoir part à ses instructions, et profiter de ses lumieres. C'est de quoi l'on a des preuves suffisantes dans ses épitres à la tête de ses écrits. Nous y avons montré Louis le Debonaire, Lothaire et Louis ses fils, les Archevêques de Maïence, Otgaire et Heistulfe, Hincmar de Reims, Freculfe de Lisieux, Heribalde d'Auxerre, Friduric d'Utrecht, Humbert de Wirtzbourg, des Chorévêques, des Abbés, obséder ce grand homme, pour tirer de lui quelque ouvrage de sa façon. ' Ceux qui sont sortis de sa plume, ont été si estimés que les gents de Letres de tous les païs ont voulu les avoir à leur usage. De-là ce grand nombre de manuscrits tant anciens que modernes, qu'on en trouve dans les bibliothéques de

Rab. M. t. 2. p. 296. pr.

Trit. ib.

Regin. app. p. 147.

France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne et d'Angleterre.

Ce qu'on vient de dire de l'érudition de Raban, doit prévenir en faveur de sa doctrine, et en doit donner par avance une haute idée. Il n'est presque point de vérité du Dogme, de la Morale et de la Discipline, qu'il n'ait ou éclaircie, ou défendue dans ses divers écrits. Il n'a point publié, il est vrai, d'autres ouvrages dogmatiques, que ses letres contre les erreurs dont on accusoit Gothescalc, et son petit traité contre le sentiment de Pascase Radbert sur l'Eucharistie. Mais il a eu soin de faire entrer dans ses commentaires sur l'Ecriture, tous les points de la foi catholique, et d'en toucher au moins quelque chose à mesure que son texte l'y invite. Il fait encore davantage. Pour avoir occasion d'en parler sur les endroits qui paroissent n'y avoir aucun rapport, il est attentif à y donner souvent des explications mystiques, qui rappellent quelque vérité du Dogme. De même pour la Morale, outre plusieurs écrits qu'il a composés exprès sur cette matiere, la plûpart de ses commentaires ne sont presque qu'un enchaînement de moralités, aussi édifiantes qu'instructives. L'abregé de sa doctrine sur l'Ecriture par rapport à la Morale, se réduit à cette maxime, qui peut faire juger du prix des autres. « L'Ecriture, dit Raban, ' ne « commande que la charité, et ne blâme que la cupidité. C'est « par-là, ajoûte-t-il, qu'elle forme les mœurs des Fidéles. » Quant à la Discipline, il n'y a qu'à lire ses divers Pénitentiels, les decrets des Conciles qu'il a tenus, son traité de l'Institution des Clercs et autres semblables, pour convenir que ce grand Homme en étoit parfaitement instruit, et qu'il avoit extrémement à cœur de la voir établie dans toute sa vigueur. Il est à remarquer, qu'il ne se servoit point des Decretales, quoiqu'Archevêque du lieu où cette collection infortunée avoit eu le premier crédit.

Rab. M. inst. cler. l. 3. c. 13.

Dans tout ce qu'il enseigne sur ces trois points généraux, qui comprennent toute la science de la Religion, il ne fait que copier ce qu'en avoient dit avant lui ceux qui l'avoient précedé. Toûjours les yeux ouverts à la lumiere que l'Ecriture, les Conciles et les Peres lui présentoient, il a marché fidélement sur leurs traces. S'il s'est cru obligé d'écrire contre Pascase Radbert sur l'Eucharistie, ce n'a point été pour combattre la nature de cet adorable Sacrement, mais seulement la maniere nouvelle, dont cet autre Ecrivain en parloit. Cela est si indubitablement vrai, ' que Raban débute dans le même écrit par établir la

Mab. ib. p. 592. 593.

présence réelle de J. C. dans ce mystere, comme un article fondamental de la foi catholique, qu'il n'y a qu'un infidéle qui puisse nier. ' Il dit ailleurs, sans user de figure et de détour, qu'à la table du Seigneur on immole la chair de l'Agneau sans tache. Qu'on y mange la chair de J. C., qu'on y boit son sang, et que ceux qui le font indignement, bien loin d'y trouver le salut, n'y trouvent qu'une damnation éternelle. ' Il est vrai qu'en un endroit où il donne les regles pour discerner le discours propre et le figuré, il dit que ce passage de l'Evangile : *Si vous ne mangés la chair du Fils de l'homme*, est une expression figurée. Mais il a soin de faire observer, qu'elle ne l'est qu'en tant qu'elle semble supposer un crime, qui seroit d'ôter la vie au Fils de l'homme pour en manger la chair, dans le sens que l'entendoient les Capharnaïtes.

Rab. M. ib. l. 1. c. 31. p. 11. 12.

l. 3. c. 13.

Ce point de la foi de Raban sur le mystere de l'Eucharistie clairement établi, il s'ensuit, que c'est sans fondement qu'on l'accuse de Stercoranisme. Cette accusation ne peut tomber que sur ceux qui n'admettent que des figures dans ce mystere. Raban en demeure donc justifié; puisqu'il y reconnoît disertement la vraie chair de l'Agneau sans tache. Et certes il seroit tout-à-fait absurde de croire qu'un homme si éclairé, ou tout autre Catholique, eût jamais cru que cette chair maintenant impassible, comme le prouve Raban même, fût sujete à la digestion et à ses suites, ainsi que les autres viandes. C'en est assés ' pour répondre à M. Basnage, qui revient encore à cette difficulté, après les éclaircissements que Dom Mabillon et tant d'autres Sçavants en ont donnés si souvent, et ausquels nous avons déja renvoïé en un autre endroit.

Canis. B. t. 2. par. 2. p. 287-289.

Il ne seroit peut-être pas aussi facile de justifier Raban, de n'avoir pas reconnu le Baptême de désir, et d'avoir cru que cette sorte de Baptême ne pouvoit pas, même dans les Catéchumenes, suppléer au defaut du Baptême d'eau ou de sang. « ' Ne croïons pas, dit-il dans son traité De l'univers, qu'aucun « Catéchumene, quoique mort dans la pratique des bonnes « œuvres, soit sauvé, s'il ne souffre le martyre : » ce qui est contraire aux sentiments de S. Ambroise, de S. Augustin et de toute l'Eglise. Mais on peut croire que Raban n'entend ici parler, que des Catéchumenes qui n'auroient qu'une simple velléité, au lieu d'un vrai desir de Baptême. C'est ce qu'il semble dire lui-même ailleurs, où il reconnoît que ceux qui meurent avec cet ardent desir, n'en sont pas moins sauvés.

Rab. M. de uni. l. 4. c. 10.

Mab. ib. p. 44. n. 51.

p. 45. n. 52. ' Enfin quelques-uns blâment notre Prélat d'avoir condamné Gothescalc et sa doctrine. Mais à le bien prendre, il n'y eut en cela tout au plus qu'une erreur de fait. Du reste dans tout ce que Raban écrivit sur cette fameuse dispute, il n'a point avancé d'erreur précise, ni sur la grâce ni sur la prédestination ; quoiqu'il ne voulût pas qu'on prît celle-ci en mauvaise part, comme faisoit Gothescalc, c'est-à-dire pour la réprobation en vûe du peché prévû et non prédéterminé.

Quelque versé que fût Raban dans presque toutes sortes de connoissances, et qu'il se vît consulté de toutes parts comme l'oracle de son siecle, il étoit bien éloigné de cet esprit de hauteur et de présomption, trop ordinaire à ceux qui sçavent beaucoup. Il n'en avoit au contraire conçu que plus de retenue, d'humilité et de modestie. Il faut que ces dispositions lui fussent bien familieres, pour être passées dans ses écrits, dont elles font un des caracteres dominants. ' Il en est peu, où il ne commence par s'excuser sur son incapacité et son peu de sçavoir, et où il ne reconnoisse qu'il peut se tromper. Dans ce cas il prie qu'on veuille bien l'en avertir, afin qu'il corrige ce qui seroit erroné, ou qu'il éclaircisse ce qui ne seroit qu'obscur. Quant à ce qu'on y trouvera de bon, il conjure ses Lecteurs d'en rapporter la gloire à celui de qui seul nous vient tout don parfait. Ce sont ces mêmes dispositions qui le portent à faire revivre en ce siecle les qualifications de pécheur et de serviteur des serviteurs de Dieu, qu'il prend à la tête de toutes ses épitres dédicatoires. De-là lui étoit venu ce grand respect qu'il avoit pour les Peres. ' Il craignoit si fort que ses Lecteurs ne confondissent ce qui est de lui avec ce qu'il puisoit dans ces sources de la doctrine de l'Eglise, qu'il avoit une attention perpétuelle à marquer leurs noms aux marges, vis-à-vis de ce qu'il en empruntoit, et à désigner ce qu'il tiroit de son propre fonds au moins par la letre initiale, souvent même par le nom entier de Maurus, qui étoit son surnom.

Rab. M. in Gen. pr. | in Lev. pr. | in Num. pr. in Ezec. pr.

in Gen. ib. in Num. ib. | in Reg. pr. | in Math. pr.

Cette attention de Raban ne nous est pas seulement une preuve de son respect pour les Peres; elle nous fait encore connoître avec quelle exactitude il écrivoit. Le plus souvent il ne fait que prendre le sens de leurs paroles. D'autres fois il les copie mot à mot. Mais dans l'un et l'autre cas il le fait ordinairement avec assés de choix, et toujours de maniere à lier si bien les parties de son discours, qu'il en écarte le désagrément qu'on trouve trop souvent dans les Auteurs qui n'écri-

vent qu'en copiant les autres. Il a même répandu dans ses ouvrages un certain air de pieté, qui en fait aimer la lecture à ceux qui ont du goût pour cette sorte d'écrits.

Du reste, quoique son style ne soit pas exemt de tous les défauts ordinaires en son siecle, il est néanmoins clair, naturel et dégagé de ces longues périodes et de cette fausse éloquence, qui ne servent qu'à répandre de l'obscurité dans le discours. Sa prose vaut beaucoup mieux que ses vers. On ne peut pas toutefois nier qu'il n'eût quelque talent pour la poësie, et que plusieurs de ses vers ne soient tolérables pour le temps. Mais soit qu'il ne voulût pas se donner la peine de les travailler, ou que ses autres occupations plus sérieuses ne lui en laissassent pas le loisir, ils sont pour la plûpart très-durs, pleins de fautes contre la prosodie, et d'élisions très-desagréables. Un autre vice qui regne presque généralement dans toutes ses pieces de poësie, c'est que les chûtes n'en sont rien moins qu'heureuses, et qu'elles finissent par des vers d'une grande platitude.

§ VI.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

Après le soin qu'on a eu en faisant l'énumération des écrits de Raban de marquer les éditions particulieres de ceux qui ont été imprimés séparément, il ne s'agit plus que de rendre compte des éditions générales de tous ou presque tous ses ouvrages réunis ensemble. Nous n'y ferons point entrer, parce qu'on les a déja fait assés connoître, les deux petits recueils qui parurent à Cologne en 1532 : l'un qui contient les commentaires sur quatre livres de Moyse, l'autre qui comprend divers petits traités de notre Prélat.

Si nous nous en rapportions à ce qu'on lit dans les différents Bibliothécaires et catalogues de bibliothéques, il faudroit reconnoître quatre éditions générales des œuvres de Raban, faites coup sur coup, ce qui seroit très-extraordinaire. Le Pere le Long en marque une de Cologne de l'année 1621, et une autre de 1626 au même endroit, l'une et l'autre en six tomes *in-folio*. Celle-ci se trouve aussi le plus généralement dans les catalogues de livres imprimés; quoique d'autres, comme celui de la bibliothéque de M. le Tellier, nous en présente une de 1627 en même forme et autant de volumes. Enfin M. Du-

Le Long, bib. sac. p. 856 | Dupin. 9. sie. p. 557.

pin nous en produit une autre comme faite à Anvers l'an 1626 en six tomes *in-fol.* comme les précedentes.

Bib. S. Vin. cen. Mais ces quatre prétendues éditions se réduisent réellement à une seule, ' faite à Cologne chés Antoine Hierat en six tomes *in-folio,* qui font trois assés gros volumes, et rendue publique en 1627. Il est important de voir les choses par soi-même, faute de quoi l'on s'expose à être trompé. Voici la source de l'erreur où nos Bibliothécaires sont tombés à ce sujet. D'abord il est constant qu'il n'y a point eu d'édition de Raban à Anvers ni en 1626 ni dans la suite; et il est hors de doute que M. Dupin a écrit Anvers pour Cologne. En second lieu Hierat, le Libraire qui a fait les frais de l'impression, nous apprend dans son épitre dédicatoire à Jean Swiccard, Archevêque de Maïence, qu'aïant fait travailler à l'ouvrage dans la petite ville d'Ourselle, les troupes ennemies enleverent une grande partie de l'imprimé, lorsqu'en 1621 elles saccagerent et brûlerent cette ville. Il lui fallut du temps pour réparer cette perte, à quoi il donna tous ses soins. De sorte qu'il réussit à finir son édition en 1626, et la mit en vente l'année d'après. C'est ce que constatent et la date de l'épitre dédicatoire, qui est du quatorziéme de Septembre 1626, et les deux frontispices qui sont à la tête du premier volume, dont l'un porte l'année 1626, l'autre l'année 1627.

Un petit avertissement qui se lit après les frontispices, l'épitre dédicatoire et le catalogue des écrits de l'Auteur, nous annonce que le sçavant Jaques de Pamele nommé à l'Evêché de Saint Omer, fut le premier qui entreprit cette édition. Mais lorsqu'il travailloit à la mettre en état de paroître dans le public, une mort prématurée l'enleva de ce monde. Antoine Hennin son successeur, eut soin qu'un travail si utile ne demeurât pas imparfait. Georges Couvenier Docteur Regent en Théologie et Chancelier de l'Université de Douai, se chargea de le reprendre, et le porta au point que nous le voïons.

On a déja vû dans le dénombrement que nous avons fait des écrits de Raban, ce que contient cette édition et l'ordre qu'y a établi l'Editeur. Nous avons observé en passant, qu'il y a fait entrer quatre ouvrages qui n'appartiennent point à notre Archevêque : *Les questions sur les canons de la pénitence,* adressées à Heribalde, le traité *Des vices et des vertus,* divisé en trois livres, l'opuscule *sur l'Antechrît,* et *le commentaire sur la Regle de S. Benoît.* Et par un défaut opposé l'Editeur y a omis

deux autres écrits qui sont incontestablement de Raban, comme on l'a montré, et qui avoient déja paru dans le public sous son nom, plusieurs années avant qu'il publiât son édition generale. L'un est le traité *des vertus et des vices*, avec la seconde letre de consolation à l'Empereur Louis le Debonaire, qui est à la tête, et qui en fait partie ; l'autre, la longue *letre canonique à Heribalde Evêque d'Auxerre*. Dès 1560 Lazius, comme on l'a dit, avoit fait imprimer le premier de ces deux écrits; et Stevart avoit donné l'autre en 1617. Dans la suite on a déterré plusieurs autres ouvrages de Raban; mais ces découvertes ne s'étant faites qu'après l'édition de 1627, Couvenier qui l'a dirigée, n'a pu leur y donner place. On les peut voir dans le catalogue raisonné que nous en avons donné à la suite des autres. Il y auroit de quoi faire un juste volume pour joindre aux trois de Couvenier, supposé qu'on jugeât à propos de reïmprimer les œuvres de Raban, en les réunissant toutes ensemble.

Nous ajoûterons ici, que le principal défaut de l'édition, dont nous rendons compte, consiste en ce qu'elle est entierement dénuée de notes et d'observations. Il n'y en a point d'autres que celles de Brower sur les poësies de l'Auteur. Mais les Editeurs n'ont rien négligé, pour recueillir exactement tous les témoignages que la posterité a rendus à la memoire de Raban. On les voit placés à la tête du premier volume, où ils sont suivis de deux vies de notre Prélat, l'une par Rudolfe son disciple, l'autre par Tritheme. Outre la lacune dont nous avons parlé en son lieu, il y en a encore quelques autres dans le VII et VIII livre du commentaire sur S. Matthieu; mais quoiqu'elles soient plus considérables que la premiere, on n'a pû recouvrer de quoi les remplir. Enfin si le papier que l'Imprimeur a emploïé à cette édition, étoit aussi beau que le caractere, l'exécution de cette entreprise lui feroit honneur. (X.)

NITHARD,

HISTORIEN.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Du Ches. t. 2. p. 351 | Mab. an. l. 25. n. 78.

' NITHARD, que divers modernes nomment aussi par corruption, Wicthard, Guitard ou Vitald, étoit fils du célebre Angilbert Abbé de Centule ou S. Riquier, dont nous avons donné l'éloge. Il eut pour mere la Princesse Berthe fille de l'Empereur Charlemagne, qui lui donna un frere nommé Harnid, dont quelques Ecrivains aïant défiguré le nom en le nommant Hardouin, en ont voulu faire un troisiéme fils d'Angilbert. Nithard nâquit en 790, qui est l'année à laquelle son pere renonça au monde, et fut apparemment élevé à la Cour de Charlemagne, ou au monastere de S. Riquier, destiné comme on l'a vû, à l'éducation des enfans de la premiere noblesse.

Les anciens monuments ne nous fournissent rien sur les événements particuliers de la vie de Nithard, depuis sa naissance jusqu'en 842, qu'il commença à mettre la premiere main à l'ouvrage qu'il a laissé à la posterité. ' L'on croit qu'il succéda à Angilbert son pere dans la dignité de Duc ou Comte de la Côte maritime, et qu'en cette qualité il servit dans les armées de Charlemagne. Il demeura toûjours fort attaché à Louis le Debonaire, et ne le fut pas moins à Charles le Chauve, son fils et son successeur à la couronne de France. ' Il paroît par ce qu'il nous en apprend lui-même, qu'il étoit toûjours à la suite de ce dernier Prince, et qu'il partagea avec lui toutes les disgrâces qu'il eut à essuïer après la mort de l'Empereur Louis, jusqu'en 843. Charles n'avoit pas moins de considération pour Nithard, ni moins de confiance en ses services, que Nithard témoignoit à ce Prince d'attachement et de fidélité. ' Dès le commencement des troubles en 840, il le députa vers l'Empereur Lothaire son frere, pour tâcher de le fléchir à entrer dans des vûes de paix et d'accommodement. ' Deux ans après Charles choisit encore Nithard avec onze autres de ses

Du Ches. ib. p. 354.

Nith. l. 1. pr. | l. 4. pr.

l. 2. p. 364.

l. 4. p. 376.

plus fidéles Courtisans, pour regler ses partages avec Louis son frere Roi de Germanie.

ʼ Nithard mit tout en œuvre pour appaiser la guerre civile entre les trois freres. Mais voïant qu'il n'y pouvoit réussir, et que l'animosité des deux partis alloit toûjours croissant, il se dégoûta de la Cour, et forma dans l'amertume de sa douleur le dessein de la quitter, sans sçavoir si-tôt où il pourroit se retirer. ʼ On croit qu'il se détermina enfin pour le monastere de Saint Riquier, où il embrassa, comme son pere, la vie monastique. Qu'ensuite la réputation de Marcward Abbé de Prom, l'attira près de lui, et qu'il est ce Nithard Moine du même endroit, dont il est parlé dans les letres de Loup Abbé de Ferrieres. ʼ Telle est l'opinion de M. Baluze, qui ajoûte que Nithard retourna depuis à S. Riquier, dont il fut élu Abbé, et qu'il mourut dans cette dignité vers l'an 853.

pr.

Lup. ep. not. p. 394.

ep. 55. 72. not. ib.

Mais cette opinion ne peut se soûtenir en tous ses points, ʼ comme Dom Mabillon le montre fort bien en divers endroits. Il est certain d'une part, que notre Historien n'est point ce Nithard de Prom; puisque celui-ci étoit déja Moine avant 842, lorsque l'autre étoit encore à la suite de la Cour et des armées. Il n'est pas moins constant d'ailleurs, que depuis 843, qu'il pensoit à s'en retirer, jusque vers la fin du même siecle, il ne se trouve aucun vuide dans la suite des Abbés de S. Riquier, pour qu'on puisse l'y placer. ʼ Il est vrai qu'Hariulfe Ecrivain de ce monastere au XI siecle, a cru qu'il avoit rempli cette dignité, sur ce que de son temps on trouva son corps dans le premier tombeau, où l'on avoit inhumé celui d'Angilbert son pere. Mais on ne doit point douter sur ce qu'on vient de dire, qu'Hariulfe ne se soit trompé en tirant cette conséquence. Il est plus croïable que Nithard étant mort d'une blessure qu'il avoit reçue à la tête, comme l'on s'en apperçut à la découverte de son sorps, n'aura été ni Moine ni Abbé. Il sera seulement arrivé, que combattant contre les Normans, lors de leurs ravages dans la Neustrie et l'Amienois en 858 et 859, et aïant été blessé à mort, il aura demandé à être enterré à S. Riquier, tant à cause de la vénération qu'il avoit pour ce monastere, que parce qu'il ne s'en trouvoit pas alors éloigné.

Mab. ib. l. 32. n. 38. 59 | l. 34. n. 96 | l. 35. n. 51. 53.

Spic. t. 4. p. 492.

§ II.

SES ECRITS.

Du Ches. ib. p. 356. IL y a de Nithard un ouvrage important pour l'histoire de France. ' Comme il manquoit de titre dans les manuscrits d'où les premiers Editeurs l'ont tiré, on lui a donné le suivant, qui est fort convenable : *Histoire des divisions entre les fils de* Nith. l. 1. pr. *Louis le Debonaire.* ' L'Auteur l'entreprit par ordre du Roi Charles le Chauve, à qui il adresse la parole sans néanmoins le nommer, ni le désigner que par la qualité de son Seigneur. Mais il est clair par toute la suite de l'ouvrage, que c'est Charles le Chauve. Il est divisé en quatre livres, séparés les uns des autres par autant de petites préfaces, dans lesquelles Nithard explique son dessein.

Ibid. ' Il déclare d'abord qu'il eut quelque plaisir de se voir chargé de cette commission; quoiqu'on ne lui donnât pas tout le temps nécessaire pour s'en acquitter, et que les temps de trouble où étoit alors la France, n'y fussent pas favorables. Son premier projet étoit de se borner aux différends et aux guerres que les trois freres, Lothaire, Louis et Charles avoient eus entre eux. Mais sur de plus sérieuses réflexions il crut devoir reprendre les choses de plus haut, afin que ses Lecteurs fussent plus en état de juger de la certitude des principaux événements qu'il se proposoit d'écrire. C'est pourquoi après un court mais magnifique éloge de Charlemagne, il emploïe tout son premier livre à faire le récit de la conduite odieuse, que Lothaire et ses freres révoltés contre l'Empereur Louis leur propre pere tinrent à son égard. Ce premier livre est comme l'introduction aux trois suivants, où Nithard décrit les guerres civiles de ces Princes, après la mort de Louis le Debonaire.
l. 3. pr. ' S'appercevant dans le cours de son histoire, qu'il y rapportoit des faits, qui n'étoient rien moins qu'honorables pour des Princes, et des Princes qui se trouvoient freres, il avoit autant de honte que de peine à en continuer la relation. Il le fit cependant, de peur que quelque autre, qui auroit été moins en état que lui d'y réussir avec exactitude, comme n'étant pas si bien instruit des événements qui s'étoient passés sous ses yeux, ne s'ingerât de l'entreprendre.

C'est apparemment cette peine et cette honte que témoi-

gne ici notre Historien, qui l'engagerent à ne pas pousser d'abord son ouvrage au-de-là du troisiéme livre. ' Mais lui étant survenu de nouveaux ordres de la part du Prince, il reprit la plume, et ajoûta un quatriéme livre aux trois précedents. Malheureusement nous n'avons pas ce dernier livre en tout son entier. Il y manque visiblement quelque chose à la fin; et peut-être ce qui y manque, est-il considérable. ' Nithard écrivit les trois premiers en l'année 842, et le quatriéme l'année suivante, qui étoit la trentiéme presque entierement révolue depuis la mort de Charlemagne.

l. 4. pr.

p. 380 | Mab. ib. l. 32. n. 59.

L'Auteur avoit tout ce qui est nécessaire pour réussir dans l'exécution de son dessein. Outre l'esprit, le jugement et les autres dispositions qu'on peut remarquer en lui, en qualité d'homme de guerre et de confident du Prince, il avoit été témoin oculaire des événements qu'il rapporte, et étoit entré dans la connoissance la plus secrete des causes qui les avoient produits. Malgré tout cela cependant son ouvrage n'est point sans défauts. Il nous y a donné à la vérité une partie curieuse et intéressante de notre histoire; mais il n'y fait, pour ainsi dire, qu'indiquer la plûpart des faits mêmes les plus importants, au lieu de les développer et détailler avec une juste étendue. La journée de Fontenay peut être citée comme exemple de ce que nous avançons ici. D'ailleurs le style de notre Historien est souvent obscur et embarrassé; quoiqu'il y ait de l'ordre et de l'arrangement dans sa narration. ' Il seroit néanmoins à souhaiter, comme l'observe judicieusement le Président Fauchet, que les Seigneurs qui ont vêcu après Nithard, et qui comme lui ont eu part au maniement des affaires, eussent imité son zéle à conserver à la posterité l'histoire de leur temps. Nous en serions mieux instruits que nous ne le sommes.

Fauch. ant. fr. t. 2. l. 4. c. 9.

Nithard dans son premier livre a suivi la méthode des Annalistes, en rapportant sur chaque année qui leur convient, les faits dont il a jugé à propos de nous transmettre la connoissance. Il est assés exact dans les livres suivants à marquer les époques, ou les quantiémes des jours, des mois et des lieux, où sont arrivés les événements dont il parle. Quoique ces trois livres soient particulierement destinés à faire l'histoire des guerres civiles entre les Princes François, l'Auteur ne laisse pas d'y rapporter plusieurs faits qui regardent l'histoire generale. Il y est sur-tout attentif à marquer les éclipses et les dérangements des saisons : ce qui peut montrer, qu'il avoit de l'attrait

pour l'Astronomie, qui étoit fort au goût de la Cour de l'Empereur Louis et de celle de Charlemagne, où il avoit été élevé.

Nith. l. 3. p. 374. ' C'est à Nithard que nous sommes redevables d'avoir en original l'accord que les deux freres, Charles le Chauve et Louis de Germanie, firent entre eux à Strasbourg l'an 842. Il est en roman, ou ancien françois et en tudesque ou theotisque, qui étoient les deux langues alors en usage commun dans les Roïaumes de France et de Germanie. Nithard qui le rapporte sur la fin de son III livre, y a joint aussi en l'une et l'autre langue le serment que prêterent en cette rencontre les peuples des deux dominations. Du Ches. ib. p. 381. ' Divers Sçavants curieux de nos antiquités françoises, tels que Bodin, le Masson, Fauchet, Pasquier et autres ont beaucoup fait valoir cet accord, et l'ont donné comme un monument précieux des langues à l'usage de nos anciens François. Mais ne l'aïant pris que dans l'édition de M. Pithou, où il est fort défectueux, ils n'ont pu le représenter qu'avec ces défauts. Du Chesne y a remedié dans la suite, p. 381-385. au moïen d'un manuscrit de M. Petau, ' et a cru devoir imprimer à la suite de notre Historien, les remarques en forme de petite dissertation, que Marquard Freher a faites sur cet accord et le serment qui le suit.

M. Pithou est le premier qui a tiré de la poussiere l'histoire de Nithard, en lui donnant place entre ses douze Historiens contemporains, qui furent imprimés d'abord à Paris en 1588, puis à Francfort en 1594. Cette édition est pleine de fautes, p. 351-380. que Du Chesne corrigea dans la suite ' en publiant à son tour l'ouvrage de Nithard en 1636. Il se trouve au II volume du recueil de ses historiens de France, d'où M. Kulpis l'a fait passer dans le sien, qui parut à Strasbourg en 1685. Cousin. his. de l'Emp. t. 1. p. 317-405. ' M. Cousin Président à la Cour des Monnoies, a traduit en notre langue le même ouvrage, et l'a joint aux autres monuments dont il a formé son histoire de l'Empire d'Occident, imprimée à Paris les années 1683, 1684 et 1689. (XI.)

PROBE,

MOINE DE S. ALBAN,

ET QUELQUES AUTRES ÉCRIVAINS.

' PROBE étoit Hibernois de nation. Il quitta son païs, comme tant d'autres de ses compatriotes en ce siecle, et passa sous la domination des Rois François. Il choisit pour le lieu de sa retraite l'Abbaïe de S. Alban à Maïence, où il finit ses jours. Ses principales occupations, qui partageoient tout son temps, furent l'étude et le soin de travailler au salut des autres, comme au sien propre : à quoi il se portoit avec une charité qui le rendoit tout à tous, afin de gagner tout le monde à J. C. Il se trouvoit revêtu du Sacerdoce, soit qu'il l'eût reçu avant que de passer la mer, soit qu'il n'y fût élevé que dans la suite.

Mab. act. B. t. 6. p. 59. 60. n. 2. 6 | an. l. 31. n. 52 | Fuld. an. 859.

' Quoiqu'homme de pieté, il lisoit sans scrupule les meilleurs Auteurs profanes de l'antiquité, Ciceron, Virgile et les autres. Loup de Ferrieres son ami semble cependant lui reprocher, qu'il portoit trop loin l'estime qu'il avoit pour ces profanes. L'étude de Probe n'étoit point une étude stérile et purement spéculative. ' Il s'en servoit pour écrire sur tant de divers sujets, qu'on auroit dit qu'il avoit dessein de n'en point laisser à d'autres pour exercer leur plume. On ne sçauroit dire en détail quelle étoit cette multiplicité de sujets de Literature, qui occupoit Probe dans sa retraite. Seulement ' on nous apprend, qu'il donnoit quelque temps à la poësie satyrique : plûtôt, comme il faut le croire, pour faire la guerre au vice, afin d'en inspirer de l'horreur, que pour décrier les personnes et les rendre odieuses. ' Les Annales de Fulde qui parlent de Probe, comme d'un homme, qui par la pureté de sa doctrine et la sainteté de ses discours avoit illustré l'Eglise de Maïence, marquent sa mort au XXVI de Mai 859.

Lup. ep. 29. p. 42. 43. | ep. 34. p. 72. | ep. 20. p. 43. | Mab. an. ib. | Ful. ib.

' De tous les écrits qui ont pû sortir de la plume de ce grand Homme, on ne produit aujourd'hui ' que la vie de S. Patrice, Apôtre d'Irlande, qui se trouve inserée parmi les œuvres du vénérable Bede. Elle est divisée en deux livres, dont le premier contient la vie du Saint, et l'autre la relation de ses mi-

Ibid. | Bed. t. 3. p. 225-242.

racles. L'Auteur s'y nomme effectivement Probe, et se donne pour Hibernois, ce qui paroît fort bien convenir à celui dont nous faisons ici l'éloge. Néanmoins on peut légitimement douter que ce soit-là son ouvrage. Il y a beaucoup d'apparence, que c'est celui de quelque Ecrivain desœuvré, qui aura tâché de donner du cours à ses imaginations, en se décorant d'un nom aussi respectable. Ce qui en fait ainsi juger, c'est que cette prétendue histoire n'est qu'un tissu de prodiges plus merveilleux les uns que les autres, où l'on n'a gardé aucune regle de vraisemblance. Elle est si mauvaise, et c'est tout dire en un mot, que les Continuateurs de Bollandus l'ont jugée indigne d'occuper une place dans leur grande collection. ' M. de Tillemont n'en a point pensé plus avantageusement, quoique Usserius la regardât comme la plus ancienne de celles qui nous restent en grand nombre de Saint Patrice.

Till. H. E. t. 16. p. 782.

' Les mêmes Continuateurs ont fait plus d'honneur à une relation des miracles de S. Martial Evêque de Limoges, qu'ils ont publiée au XXX de Juin. Comme elle contient des faits qui se sont passés au VII, VIII et IX siecle, ils la croïent de divers Auteurs. Mais si l'on y regarde de plus près, on y reconnoîtra une seule et même main. C'est ce que prouvent l'uniformité du style et la maniere dont les miracles sont rapportés. L'Auteur assigne des époques à ceux qui étoient arrivés de son temps, ou peu avant lui, et n'en assigne aucune à ceux qui en étoient plus éloignés, ' et qu'il témoigne n'avoir appris que par tradition.

Boll. 30. Jun. p. 553-559.

p. 553. n. 1 | 554. n. 10.

On ne peut se tromper à reconnoître dans cette histoire un Moine de l'Abbaïe de S. Martial même à Limoges. ' Il se désigne tel lui-même en plus d'un endroit. Il paroît avoir été un peu crédule; mais on ne laisse pas de remarquer beaucoup de bonne foi dans sa narration. Son style est assés bon pour le temps, et montre que l'Auteur avoit du talent pour écrire. Il y a toute apparence que la translation du Saint, ' qui se fit en 852, comme il le marque lui-même, fut ce qui le détermina à entreprendre son ouvrage. Il ne l'exécuta cependant qu'au bout de quelques années; puisqu'il fait mention de la tentative de Louis fils de Louis Roi de Germanie sur l'Aquitaine en 855. Du reste il est certain qu'il écrivoit avant qu'on eût agité la fameuse question touchant l'Apostolat de S. Martial, à qui il ne donne que le titre de Confesseur.

p. 557. 558. n. 19. 26.

p. 557. n. 21.

′ A la suite de cette relation, les mêmes Editeurs en ont joint une autre abregée de tous les miracles du même Saint, depuis le temps de sa sépulture jusqu'au XI siecle, que vivoit le Compilateur. Cet Ecrivain étoit du diocèse d'Agen, et rapporte un miracle qui se fit lorsqu'il prêchoit à Bassanes au même diocèse. En imprimant sa relation, l'on y a omis avec raison les miracles qu'il avoit tirés de l'Anonyme précedent. p. 559-561.

Les actes des SS. Sevére, Vincence, Innocence et l'histoire de leur translation d'Italie à S. Alban de Maïence en 836, sont du même temps que la premiere relation des miracles de S. Martial, dont on vient de rendre compte. ′ Ils ont pour Auteur un Prêtre du diocèse de Maïence, nommé Liudolfe, ou Luidolphe, qui les écrivit sous l'Episcopat de Charles, qui gouverna cette Eglise depuis la mort de Raban jusqu'en 862, qu'arriva la sienne : ainsi 22 à 24 ans après la translation de ces saintes Reliques. L'ouvrage est divisé en deux livres, ′ et paroît n'être pas la seule production de la plume de son Auteur; mais nous n'avons aucune connoissance des autres. Le premier est emploïé à faire la vie des trois Saints, qui n'a point de source plus pure ni plus assurée, ′ que ce que Liudolfe dans un voïage d'Italie en avoit appris d'un Moine de Ravenne. Il n'y faut donc pas chercher la vérité des faits, et cette partie de l'ouvrage ne peut guéres servir, qu'à prouver ce que nous avons dit ailleurs touchant les legendes de Saints venus des païs éloignés. Il n'en est pas de même du second livre, qui étant destiné à faire l'histoire de la translation des trois Saints, ne contient que des faits arrivés du temps de l'Auteur. Entre ces faits il y en a qui prouvent la passion qu'on avoit alors, pour se procurer des reliques de Saints, et d'autres qui montrent qu'on ne faisoit point de scrupule de les voler, les vendre et les acheter. 1. Feb. p. 88. 91. p. 88. n. 1. n. 2.

Cet ouvrage est assés bien écrit pour le temps. On y apperçoit de l'ordre, de la méthode, une diction plus pure et un style plus coulant qu'en beaucoup d'autres. ′ Bollandus l'a publié en entier au premier jour de Février, ′ et Dom Mabillon seulement en partie au VI volume de son recueil d'actes. p. 88-91. Mab. act. B. t. 6. p. 60-62.

′ Du Chesne a fait imprimer un fragment pour servir à l'histoire de Charlemagne, qui appartient à ce temps-ci. Il l'a tiré d'une histoire de la conversion des Bavarois et des Carinthiens à la foi chrétienne, qu'on croit écrite vers l'an 858. L'Auteur étoit réellement sujet de nos Rois; et il faut le comp- Du Ches. t. 2. p. 220. 221.

ter entre nos Ecrivains François. On ne dit point si son histoire existe encore en son entier, ni si elle est imprimée ou seulement manuscrite. ' Henschenius nous laisse dans le même doute, à l'égard d'une très-ancienne chronique qui va à peine au de-là de 863, et dont il fait quelque usage dans sa sçavante dissertation sur la généalogie de la premiere race de nos Rois.

Boll. mar. t. 3. pr. p. 21. n. 33.

' Dom Mabillon nous a donné diverses pieces de poësies, qui ont suivi de près le milieu de ce IX siecle, comme il paroît par le manuscrit qui les lui a fournies, et qui est du même temps. C'est la production de la muse d'un ou de plusieurs Poëtes qui écrivoient en Baviere sous le regne de Louis le Germanique. Ces pieces sont d'autant plus intéressantes, qu'on y trouve plus de choses pour l'histoire des principales Eglises de ces païs-là, de Saltzbourg, de Ratisbone, de Frisingue, de Petaw et autres. On y a des listes entieres de leurs premiers Evêques, et les épitaphes de quelques-uns en particulier : d'où l'on peut tirer de grands secours pour rectifier les catalogues imprimés, qui paroissent en conséquence fort défectueux.

Mab. ana. t. 4. p. 525-532.

' La derniere piece du petit recueil nous fait connoître un Sçavant de profession, nommé Baldon, à qui elle est adressée au nom du Roi Louis : soit qu'elle appartienne effectivement à ce Prince, ou qu'un autre Poëte l'y fasse parler. C'est tout à la fois un remerciement et une priere à Baldon : un remerciement pour le grand nombre d'écrits instructifs et lumineux sur la Religion, qu'il avoit adressés à ce Prince, et une priere pour l'engager à expliquer le dernier qu'il lui avoit envoïé, et où l'on ne comprenoit rien. ' On conjecture de là, que Baldon étoit Evêque de quelque Eglise de Germanie.

p. 531. p. 532.

' Les épitaphes des premiers Abbés du monastere de Buren en Baviere, que le même Editeur a publiées à la suite des poësies précedentes, paroissent aussi appartenir au même temps. C'est encore la production d'un Poëte inconnu, où il n'y a rien d'intéressant que les traits historiques qu'elle contient.

p. 533. 534.

' Un autre Poëte encore inconnu, qui écrivoit sous le regne de Charles le Chauve, a laissé de sa façon un assés long poëme sur l'origine et les premiers exploits des François. Son ouvrage qui paroît rare, a été imprimé à Paris chés Antoine Bertier l'an 1644 *in*-4°, par les soins du P. Thomas d'Aquin de l'Ordre des Carmes. Le poëme est en 146 vers héroïques, qui ne sont pas mauvais, et se trouve dans quelques manuscrits à

Bib. carm. disc. Lem. | Du Cange, gl. ind. auc.

la suite du chant lugubre de l'Abbé Colombant sur la mort de Charlemagne : ce qui pourroit faire naître l'idée, que ce poëme appartiendroit au même Auteur; mais ni les temps ni le genie de la piece ne peuvent le permettre. (XII.)

FLORE,

Diacre, ensuite Prêtre de l'Église de Lyon.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Flore, l'un des Sçavants de son siecle qui ont le plus brillé sur le Parnasse, et paru avec le plus d'éclat sur le theâtre de la Literature ecclesiastique, nâquit sur la fin du VIII siecle. S'il falloit entendre de lui, ' comme le prétend un Ecrivain moderne, plûtôt que de S. Agobard, à qui nous avons montré qu'elle convient mieux, ' la note marginale qui se lit dans un ancien manuscrit du vénérable Bede, appartenant autrefois à une des bibliothéques de Lyon, l'on seroit obligé de reconnoître que Flore étoit né en Espagne l'an 779. Mais on n'a rien jusqu'ici d'assés fort pour détruire la présomption qui adjuge à la ville, ou au diocèse de Lyon, la gloire d'avoir donné naissance à ce grand Homme. En venant au monde il y apporta un genie heureux, beaucoup de vivacité, de pénétration, de justesse d'esprit, et d'autres excellentes qualités naturelles.

Colo. his. lit. t. 2. p. 136.

Mab. It. ital. p. 68.

Avec de tels avantages le jeune Flore ne pouvoit faire que de grands progrès dans les Letres. Il les étudia précisément dans le temps que l'on travailloit avec le plus d'ardeur à les ressusciter, et que l'Ecole de l'Eglise de Lyon étoit plus célébre. ' Ce fut-là qu'il reçut son éducation dès sa premiere jeunesse, et qu'il s'engagea dans l'état ecclesiastique. Deux titres l'attacherent inviolablement à cette Eglise, celui de Chanoine et celui de Diacre. Il paroît avoir passé la plus grande partie de sa vie avec ce dernier titre, sous lequel il est beaucoup plus connu. Il passa aussi d'abord quelque temps dans le simple rang de Soûdiacre; ' et Wandalbert de Prom, avec qui il avoit des liaisons literaires, ne lui donne point d'autre quali-

Ana. t. 1. p. 404. 407 | t. 1. p. 630.

Spic. t. 5. p. 305.

Mab. ib. t. 4. p. 630. té. ' Flore fut cependant élevé à la dignité du Sacerdoce, avant que de mourir. C'est ce qui est attesté par un manuscrit de l'Abbaïe de S. Gal, ancien de plus de 800 ans, où il porte le titre de Prêtre, à la tête de l'explication des épitres de S. Paul. Ratpert Moine du même endroit, qui écrivoit au X siecle, le reconnoît disertement pour tel.

Le mérite et la vertu de Flore lui attirerent l'estime et la confiance de quatre grands Archevêques, Leidrade, Agobard, Amolon et Remi, qui gouvernerent consécutivement l'Eglise de Lyon, ' et dont quelques-uns partagerent avec lui le saint ministere de la parole. On peut juger par les écrits qui nous restent de lui, de quelle maniere il s'acquitta du soin d'instruire et de parler en public. Ses grands talents le rendant capable de toute sorte d'emplois, on le choisit encore pour présider aux Ecoles de la Cathédrale, qui acquirent un nouveau relief sous sa direction. C'est ce qui joint à l'étendue de ses connoissances et de sa rare Literature, lui fit donner le titre honorable de Maître par excellence : *Florus Magister,* comme on le trouve qualifié dans quelques Anciens, et à la tête de plus d'un de ses ouvrages. Tout le temps de ce sçavant homme étoit partagé à remplir les fonctions de ses ordres, ou à enseigner en public, à étudier en son particulier, ou à écrire pour la posterité. La vie des gents de Letres aussi occupés que l'étoit notre Diacre, est ordinairement peu variée, et ne jette d'éclat que par leurs écrits et la réputation de leur sçavoir.

Mart. am. coll. t. 9. p. 668.

350. ' Celle que Flore s'acquit, commença à se répandre au loin vers 825, et passa dès lors jusqu'à l'extremité de l'Empire François. Walafride Strabon déja en relation avec Agobard de Lyon, se crut obligé de féliciter ce Prélat, sur ce que son Eglise avoit l'avantage d'avoir produit une si excellente fleur, dont l'odeur, quoi qu'elle ne fît encore que naître, avoit pénétré jusqu'aux rives du Rhein. C'est ainsi qu'il désigne notre sçavant Diacre par allusion à son nom. ' Peu de temps après, Wandalbert voulant apprendre à la posterité les secours literaires qu'il avoit tirés de Flore, louoit en lui l'ardeur et l'assiduité à étudier les Letres saintes, l'attention et le zele à se faire une nombreuse bibliothéque des meilleurs livres, la générosité et la politesse à les prêter même au loin, et à les envoïer jusqu'à Prom au diocèse de Treves. Tant de rares qualités avoient dès-lors rendu très-célebre le nom de Flore; et ce qui est un plus grand sujet d'éloge pour lui, c'est que sa

Spic. ib. p. 305. 306.

pieté alloit de pair avec ses talents les plus brillants.

Cependant quelque précoce et éclatante que fût sa reputation, nous ne voïons pas qu'il y ait d'apparence, ' comme quelques-uns de ses Editeurs l'ont pensé, que ce soit [a] ce Flore Assesseur ou Collegue de Theodore Primicier, qui en qualité de Légat du Pape assista à l'Assemblée de Thionville, où fut célébré avec pompe le mariage de l'Empereur Lothaire. Cette cérémonie se fit en Octobre 821, lorsque Flore de Lyon étoit encore trop jeune et pas assés avancé dans les Ordres sacrés, pour tenir un rang si distingué, et représenter un Pontife Romain. Bib. PP. t. 15. p. 61. 1. [a] Astr. an. 821.

' Mais il parut avec distinction en quelques autres assemblées, qui se tinrent dans la suite au même endroit et ailleurs, et y signala beaucoup de zéle qu'il avoit pour la conservation de la foi dans toute sa pureté, et suivant lequel il étoit persuadé, qu'il se devoit tout entier à l'Eglise pour en défendre la doctrine. Amalaire Prêtre de l'Eglise de Metz fit quelque temps, comme on l'a dit ailleurs, les fonctions de Chorevêque dans celle de Lyon. Il témoigna en ces occasions de l'amitié à Flore, et parut vouloir bien vivre avec lui. Mais Flore ne put jamais goûter les raisons mystiques, que le Chorévêque donnoit de certaines parties de la Liturgie, ni les réflexions allégoriques dont il les accompagnoit. Il demeura cependant tranquille à son égard, voïant qu'Agobard son Archevêque prenoit lui-même soin de refuter ses écrits. Ce ne fut qu'après que ce Prélat eut été expulsé de son Siege, pour le sujet qu'on a vû que Flore s'éleva contre le Chorévêque. D'abord il le cita en 835 à une assemblée de Thionville, où ils comparurent l'un et l'autre. L'issue de celle-ci n'aïant pas été telle que Flore se l'étoit promis, il s'adressa à l'Assemblée de Querci sur Oise, qui se tint peu après, et encore à une autre de Thionville qui ne tarda pas à suivre la précedente. Flore dans ces deux Assemblées porta contre Amalaire les accusations les plus graves, et vint à bout de faire censurer sa nouvelle maniere d'expliquer la Liturgie. Mais il faut avouer, qu'au travers de tout ce que lui fit faire son zéle en ces occasions, Flore fit trop paroître de traits d'aigreur et de vivacité. La charité et l'amour de la vérité ont leurs pointes et leurs aiguillons, mais jamais d'amertume. Mab. an. l. 31. n. 73. 75 | Mart. ib. p. 641. 668.

' Amalaire de son côté avoit vivement piqué notre Diacre, en l'accusant d'avoir trempé avec Agobard son Archevêque Mart. ib. p. 668.

dans l'odieuse révolte contre l'Empereur Louis. L'étroite union entre ce Prélat et Flore rendoit l'accusation plausible : de quoi celui-ci néanmoins se défendit avec beaucoup de force.

Flore donna des preuves de son zéle pour l'intégrité de la foi, en une autre occasion qui lui fit incomparablement plus d'honneur. ' L'ouvrage du fameux Sophiste Jean Scot surnommé Erigene sur la prédestination, aïant été dénoncé à l'Eglise de Lyon vers le milieu de ce siecle, comme un livre plein d'erreurs pernicieuses, cette Eglise jetta aussi-tôt les yeux sur Flore son Diacre, comme sur celui qui étoit le plus capable de les refuter, et le chargea de répondre aux subtilités sophistiques de ce faux Théologien. Flore s'acquitta de la commission avec beaucoup de suffisance ; et sa réponse fut adoptée par son Eglise, dont le nom fut mis à la tête de l'écrit. Il publia encore quelques autres ouvrages en faveur de la vérité, qui se trouvoit obscurcie par les nuages qu'y répandoient les disputes trop fréquentes de ce temps-là. Divers Ecrivains croïent même que si Flore n'est pas l'Auteur des autres écrits du même temps qui portent le nom de l'Eglise de Lyon, et qu'on attribue communément à Remi son Archevêque, il y eut au moins beaucoup de part. Il étoit donc encore au monde en 854, que ces écrits furent composés.

Maug. t. 2. par. 2. p. 12. 13.

On ignore s'il vécut long-temps au de-là de cette époque, et l'antiquité a eu la négligence de ne nous point apprendre le temps de la mort d'un si grand homme. ' Seulement on croit qu'il étoit allé recevoir la récompense de ses travaux pour la vérité et le service de l'Eglise, lorsqu'Hincmar Archevêque de Reims parloit de lui dans son grand ouvrage sur la prédestination. ' De sorte que l'aïant commencé en 857 ou 858, et fini en 861 ou 862, Flore sera mort en 859 ou 860. Pour suppléer à l'épitaphe dont on a privé la mémoire de ce pieux et sçavant Prêtre, nos Lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de trouver ici quelques-uns des vers, ' où Walafride Strabon fait son éloge d'une maniere un peu énigmatique, en le représentant par allusion à son nom, comme une fleur mystique, qui répandoit par-tout une odeur propre à nourrir ceux qui étoient avides des dons du Ciel et de la doctrine de J. C.

Mab. ib. l. 34. n. 53.

Maug. ib. p. 21. 22.

Wal. Str. ib.

At de flore novo, qui vos penes ortus, odorem
Prodit ubique sui, hæc loca rumor alit.

Flora venit quondam, dum singula quæque Deorum
 Sunt affata, jugis prata thymumque gerens.
Huic Floro melius sententia Christicolarum
 Attribuit, quidquid dogmate et ore viret.
Nam hic Florus florem sequitur de germine Jesse,
 Et tradit quod amans attulit ille homini.
Quæ tam segnis erit donis ingrata supernis,
 Quæ se hoc non sponte nectare pascat apes?
Floreat haud flaccens his flos, et florea fragrans
 Spiramenta ferat semper ubique Deo:
Donec in astriferas porrecta cacumina sedes
 Erigat, et fructum jam sine fine habeat.

La réputation que Flore s'acquit d'abord par sa vertu et son sçavoir, alla toûjours croissant, et s'est soûtenue dans toute la posterité. Tous ceux qui ont eu occasion de parler de lui, ne l'ont fait qu'avec éloge. On a déja vû avec quelles honorables expressions Wandalbert s'explique sur son compte. ' Hincmar, quoiqu'un peu éloigné de penser comme notre sçavant Diacre sur les matieres alors controversées, ne le cite cependant qu'en rendant justice à son mérite, et le qualifiant un homme docte, exact et irréprehensible dans ses écrits. ' Le rang que tient Flore dans le catalogue des Associés de l'Abbaïe de Richenou, où il est placé entre S. Agobard de Lyon et l'Abbé Rodrade, est encore une preuve de l'estime et du respect qu'on avoit pour ce grand Homme. ' Le Mire qui s'appuïe sur Tritheme, et divers autres Ecrivains ont tâché d'établir deux Flores l'un Moine de S. Tron au diocèse de Liege, l'autre Diacre de Lyon. Mais c'est sans aucune preuve solide; et tout ce qu'ils attribuent au premier appartient de droit à l'autre.

Hinc. de præd. c. 6. p. 27-28.

Mab. ana ib.

Sigeb. scri. c. 92. not.

§ II.

SES ECRITS.

Il est peu d'Auteurs dont les écrits soient plus dispersés, que le sont ceux de Flore. Ce n'est donc pas un travail médiocre que d'entreprendre de les réunir ensemble, et d'en faire la discussion, pour en donner une idée juste et suivie. On peut

dire sans vouloir diminuer le mérite d'autrui, que ceux qui l'ont tenté jusqu'ici, ne l'ont exécuté qu'imparfaitement. Et afin de le faire avec plus d'ordre, nous discuterons d'abord les ouvrages qu'il a laissés en prose, et puis nous passerons à ses poësies qui sont encore en plus grand nombre.

1°. Comme nous tâchons d'établir un ordre chronologique dans l'énumération des écrits de nos Sçavants, autant que nous pouvons en avoir connoissance, nous commencerons le catalogue de ceux de Flore par son opuscule *De l'élection des Evêques*, qui nous paroît être son premier écrit en prose. Il le composa vers l'an 822, à l'occasion, ce semble, de l'ordonnance que Louis le Debonaire publia alors, pour rendre à l'Eglise son entiere liberté touchant ses élections, jusques-là fort troublée par la puissance séculiere, depuis la domination des Francs et des autres Barbares dans les Gaules. Le début de Flore insinue que cette ordonnance avoit précedé l'écrit, et qu'il tend à l'appuïer. De sorte que l'époque que nous lui assignons, nous paroît mieux fondée, que celle qui le suppose fait dès 820.

Quelque court que soit ce traité, qui semble n'être pas entier, et qui pour la plus grande partie a été pris d'anciens monuments ecclesiastiques, on ne laisse pas d'y appercevoir, que l'Auteur étoit fort versé dans le droit canonique et civil, de même que dans l'histoire de l'Eglise. ' Il y suppose toutefois, ce qui n'est pas exactement vrai, que l'élection et la consécration de l'Evêque de Rome se faisoient, et s'étoient toûjours faites sans l'avis de l'Empereur. On ne sçauroit au reste trop louer ' la discrétion et la prudence avec lesquelles il s'explique sur la part que les Puissances séculieres prennent aux élections des Evêques. ' Il est aisé de reconnoître dans ce traité un Eleve de l'Eglise de Lyon, dont il cite les coûtumes et les usages. Il parle à cette occasion avec éloge d'une vie de S. Eucher, que nous n'avons plus, et dont l'idée qu'il en donne, ne permet pas ' de la prendre pour celle que le P. Chifflet a publiée, comme le prétend M. Baluze.

Agob. t. 2. app. p. 258. n. 6. — n. 7. — p. 257. n. 5. — not. p. 151.

En 1605 Papire le Masson publiant les œuvres d'Agobard, y ajoûta le traité de Flore, dont on vient de rendre compte. Baronius en faisoit tant de cas, qu'il lui a donné place dans son appendice au XII volume de ses Annales. ' M. Baluze réimprimant depuis en 1666 les écrits d'Agobard, le mit aussi à leur suite, après les opuscules d'Amolon. ' De-là on l'a fait pas-

p. 254-258. — Bib. pp. t. 15. p. 85. 2. 86. 1.

ser dans le XV tome de la Bibliothéque des Peres, où l'on a négligé d'y joindre les notes, dont l'Editeur précedent l'a enrichi.

2°. ' Un des plus importants ouvrages de Flore est son beau traité sur le Canon de la Messe *De actione Missarum*, ou de l'explication de la Messe, *De expositione Missæ*, comme porte une autre édition, qui est la meilleure. Il paroît être un des premiers écrits de son Auteur, qui vraisemblablement le composa peu de temps après celui qui traite de l'élection des Evêques, et qu'eurent paru dans le public les livres d'Amalaire et d'Agobard sur la Liturgie. Cette matiere traitée sous les yeux de Flore, put fort bien lui donner du goût pour ce genre d'écrire, et lui faire naître le dessein qu'il entreprend de traiter. Il est certain, qu'il l'exécuta avant sa fameuse dispute avec Amalaire, car on n'y trouve rien qui ait le moindre trait à ce différend, quoique l'occasion se présentât comme d'elle-même d'y inserer quelque chose de son opposition aux sentiments de cet adversaire. Ainsi ce fut avant l'an 834 que Flore y mit la main, et même comme il semble, avant que Pascase Radbert publiât son traité sur l'Eucharistie.

p. 61 | Mart. am. coll. t. 9. p. 577.

' L'Auteur a pris des anciens Peres de l'Eglise, qu'il a soin de citer, tout ou presque tout ce qu'il dit dans cet ouvrage. Ces Peres sont S. Cyprien, S. Ambroise, S. Jerôme, S. Augustin, Séverien, Vigile, S. Avite de Vienne, S. Fulgence, S. Isidore et le vénérable Bede. Mais il a plus tiré de S. Augustin seul que de tous les autres ensemble. On ne voit point que S. Avite soit cité nulle part aux marges comme les autres. Il est pourtant certain que Flore s'est servi de ses écrits, comme il est visible par la fin du sien, où il explique l'*Ite missa est*. On auroit donc dû exprimer le nom de S. Avite à la marge, au lieu de S. Augustin qu'on y lit en abregé : ce qui est une faute des Copistes; car on ne doit pas douter que l'Auteur original n'eût marqué d'abord *Avi.* en l'abregeant, à quoi un Copiste peu attentif aura substitué *Aug.* comme étant une citation plus ordinaire et toute commune. La même faute se sera apparemment glissée en d'autres endroits; et c'est-là la véritable raison pour quoi le nom de S. Avite exprimé avec ceux des autres Peres dans la préface, ne se lit point dans les citations.

Mart. ib. p. 579.

' Quoique l'ouvrage ne soit qu'un recueil des Peres, il n'a pas laissé de coûter à son Auteur un autre travail que la simple lec-

ture, et le soin de faire des extraits. C'est ce que font juger le discernement et la justesse, qui paroissent dans le choix et l'arrangement des passages rapportés, qui semblent faits exprès pour remplir le dessein de l'Auteur. Ce dessein est d'expliquer le Canon de la Messe, avec la préface qui le précede. Flore l'exécute d'une maniere propre à réveiller la foi, à ranimer la charité des Fidéles, à leur inspirer une pieté aussi tendre que solide et éclairée. Le traité est tout dogmatique; et l'Auteur le commence par établir le sacrifice de la nouvelle Loi figuré par tous ceux de l'ancien Testament, dont il est l'accomplissement et la fin : sacrifice qui n'est autre que celui du corps et du sang de J. C. dont il prouve invinciblement la présence réelle dans ce mystere.

On voit par cet ouvrage, qui fait beaucoup d'honneur à Flore, que la Liturgie pour le fonds, et le Canon mot à mot, étoient alors les mêmes qu'ils sont encore aujourd'hui dans l'Eglise catholique. ' On y faisoit la même invocation des Saints qui suppose leurs mérites et leur intercession. ' Les prieres pour les morts étoient aussi les mêmes. Flore s'arrête avec plaisir à ce point de discipline, et dit à ce sujet de très-belles choses. Il prouve que cette pratique, qui est établie dans les livres des Machabées, et que l'Eglise universelle observe avec tant de religion et d'uniformité, ne peut lui venir que de la tradition des Apôtres.

p. 616. 617

p. 628-631.

' Le P. Cellot dans sa grande histoire de Gothescalc, a cru trouver, dans ce que dit ici Flore, l'erreur des Millenaires mitigés, ou le délai de la vision béatifique pour les Justes. Mais l'endroit qu'il en cite est un passage de Vigile de Tapse, qui y parle du Purgatoire, comme la suite le fait voir. Une preuve incontestable que Flore n'a pas été dans cette erreur, ' c'est qu'il rapporte immédiatement auparavant des textes de l'Ecriture et des Peres, qui la détruisent sans détour.

Cell. his. de G. l. 5. c. 1. p. 365 l.

Mart. ib. p. 629

' Ce traité de Flore fut imprimé à Paris sans nom d'Auteur en 1548, par les soins de Martial Masure Docteur et Pénitentier de Paris. Cette édition qui est rare et recherchée des bons connoisseurs, est aussi la plus parfaite qu'on eût de l'ouvrage jusqu'en 1677. On ne dit point comment il arriva qu'en incorporant ce même traité dans les premieres Bibliothéques des Peres, et les suivantes jusqu'à la derniere de Paris, on en a tronqué considérablement le texte. En 1589 Lindus Evêque de Ruremonde en publia une autre édition, qui se trouve aussi

Du Cang. gl. ind. auc. p. 183 ; Le Brun, expl. de la M. t. 4. p. 315. 316

très-imparfaite, parce qu'il manquoit quelques feuilles au manuscrit dont l'Editeur se servit pour la donner. ' Ce ne fut qu'en 1677, lorsqu'il s'agit d'inserer l'ouvrage de Flore dans la Bibliothéque des Peres de Lyon, que M. Despont remplit toutes ces lacunes, et donna le texte entier, au moïen d'un manuscrit de l'Abbaïe de Balerne, dont il avoit eu communication par l'entremise du P. Chifflet. Bib. pp. ib. p. 62-83.

Dom Martene et Dom Durand n'aïant vû ce traité ni dans la premiere édition de 1548, ni dans la Bibliothéque des Peres de Lyon, ' ont cru rendre service au public en le donnant en tout son entier, sur un manuscrit du X siecle appartenant autrefois à Christine Reine de Suede, que Dom Mabillon avoit pris soin de faire transcrire lors de son voyage à Rome. L'édition, ' qu'ils en ont publiée au IX volume de leur plus ample collection, n'a point d'autres avantages sur celles qu'on en a donnée dans la Bibliothéque des Peres de Lyon, sinon que les derniers Editeurs en ont divisé le texte en nombres ou sections, pour le soulagement des Lecteurs; qu'on y a mis les passages de l'Ecriture en italique; et que les Peres sont nommés à la tète ou à la marge des textes que Flore emprunte de leurs écrits. A cela près les deux éditions sont entierement semblables. Mart. ib. p. 577. 578. p. 579-641.

3°. Flore en son temps travailla beaucoup sur les épitres de S. Paul, et fit deux commentaires pour les expliquer : l'un tiré de divers Peres, l'autre uniquement pris des ouvrages de S. Augustin. Personne ne lui dispute le premier qui est encore manuscrit; mais il n'en est pas de même du second, comme on va voir par la suite. ' Ce premier commentaire se trouve dans la bibliothéque de la grande Chartreuse, sous le nom de Flore qui y est qualifié *Magister* le Maître, et dont il y a à la suite quelques autres écrits. ' On en voit à S. Germain des Prés une copie en deux volumes *in-folio*, faite sur le manuscrit précedent par les soins du P. Chifflet, qui eut la générosité d'en faire présent à Dom Luc d'Acheri. Possevin et Sanderus témoignent qu'en leur siecle on conservoit le même ouvrage à S. Laurent de Liege et à l'Abbaïe de Combron. ' Flore s'est servi des écrits de douze Peres de l'Eglise pour le composer : S. Cyprien, S. Hilaire de Poitiers, S. Gregoire de Nazianze, S. Ambroise, S. Pacien, S. Ephrem, Theophile d'Alexandrie, S. Cyrille son successeur, S. Leon Pape, S. Paulin de Nole, S. Avite de Vienne et S. Fulgence, à quoi il a ajoûté divers Avit. fr. not. p. 147-150. Le Long, bib. sac. p. 727 | Mab. ana. t. 1. p. 20. Mab. ib.

extraits de letres des Papes et de canons des Conciles. C'est ce qui porta l'Auteur à diviser son ouvrage en douze parties, autant qu'il y fit entrer de Peres; mais toutes ces parties ne faisoient qu'un seul volume.

Ibid. Sigeb. scri. 92.

4°. ' Il y en a cependant un second, dans lequel Flore a recueilli sur le même Apôtre tout ce qui y a trait dans les écrits de S. Augustin. De sorte qu'il sépara des autres Peres ce qu'il tira de ce Saint Docteur, pour en faire la treiziéme partie de son ouvrage. Et c'est ce qui constitue son second commentaire sur les Epitres de S. Paul, dont Sigebert ne parle qu'avec admiration. ' Quoique ce second commentaire fût répandu sous le nom de Flore dès le IX siecle, on ne laissa pas de douter peu de siecles après, et encore plus dans la suite, que Flore eût jamais entrepris et exécuté un pareil dessein. ' Robert de Torigni Abbé du Mont S. Michel au XII siecle est le premier que l'on connoisse, qui a revoqué ce fait en doute; et presque tous les Critiques du dernier siecle en ont pensé de même, ' jusqu'à Dom Mabillon, qui aïant d'abord épousé ce doute s'en défit depuis, et leva celui des autres par une sçavante dissertation à ce sujet.

Mab. ib. t. 4. p. 630 | Gold. alam. rer. scri. t. 1. par. 1. p. 31.

Mab. ib. t. 1. p. 19 Bib. pp. t. 15. p. 61. 1.

Mab. ib. p. 12-21

Ibid.

' Ce qui a donné lieu à ce point de controverse entre les Critiques, c'est de sçavoir que deux Auteurs avoient exécuté le même dessein avant Flore de Lyon : Pierre Abbé de la province de Tripoli, et le vénérable Bede. En conséquence on a cru devoir donner à l'un ou à l'autre l'ouvrage de notre Diacre, qui étoit beaucoup plus répandu et plus commun en France que les leurs. On a plus fait, ' on l'a imprimé entre les œuvres du vénérable Bede, où il occupe presque tout le VI volume. Dès 1522 avant Pâque Josse Bade l'avoit fait paroître sous le même nom. ' L'édition est *in-folio* et fort belle. On y a ajoûté à la fin six homelies de S. Jean Chrysostôme à la louange de S. Paul. On y voit l'attention qu'a eue son Auteur de marquer les écrits de S. Augustin, d'où il a tiré ce qu'il rapporte. Pour empêcher qu'on ne pensât à transporter ce commentaire à un autre qu'au vénérable Bede, l'Editeur a eu soin de mettre à la tête une courte préface, où il a inseré ce que cet Ecrivain dit de lui-même et de son travail sur Saint Paul. Mais il est bon d'approfondir les choses par soi-même. Sans s'arrêter au specieux de cette préface, ' Dom Mabillon a découvert et prouvé solidement, que ce commentaire, quoique décoré du nom de Bede, appartient néanmoins à Flore Diacre

Bed. t. 6. p. 51-823.

Bib. S. Mar. Sag.

Mab. ib. p. 11-18 | t. 4. p. 630

de Lyon. C'est ce qu'il établit en montrant d'une part, que celui du vénérable Bede, qui se trouve manuscrit, est different de l'imprimé; et en faisant voir de l'autre que l'imprimé est le même que celui qui porte le nom de Flore dans plusieurs anciens manuscrits. Tel est celui de la bibliothéque de S. Gal, en caracteres du temps de Charles le Chauve. Tel est celui de l'Abbaïe de Corbie fait en 1164, et divisé en deux volumes. Non seulement le nom de Flore se lit à la tête du premier; mais il est encore répeté au commencement et à la fin de chaque épitre. Tel est enfin le manuscrit dont s'est servi Tritheme, et qui l'a jetté dans l'erreur en lui donnant sujet de croire, que Flore dont il y voïoit le nom, avoit été Moine de S. Tron, parce que le manuscrit appartenoit à cette Abbaïe. Nous supprimons quelques autres preuves de la vérité du fait en question; celles qu'on en vient de donner étant plus que suffisantes pour le persuader.

On ignore au reste en quelle année Flore publia ce double commentaire sur S. Paul; et il seroit très-difficile de la fixer. Tout ce qu'on en peut dire de moins incertain, c'est que ce n'a pas été un travail d'une seule année, et qu'apparemment l'Auteur le composa à mesure qu'il lisoit les Peres.

5°. On a plus de lumiere pour attacher des époques aux écrits de Flore contre Amalaire. Il y en a trois, ' dont le premier est une plainte ou dénonciation adressée à Drogon Evêque de Metz Archichapellain, Hetti Archevêque de Treves, Aldric du Mans, Albaric de Langres et Raban Abbé de Fulde, qui se trouvoient assemblés pour un Concile, qu'on croit être celui qui se tint à Thionville en 855. Flore qui avoit hérité de l'indisposition d'Agobard son Archevêque contre les livres liturgiques d'Amalaire, emploïe cet écrit à les dénoncer, comme remplis de nouveautés inouies, comme contenant des sentiments dangereux opposés à l'Ecriture, à la doctrine des anciens Peres, à la croïance commune de l'Eglise. C'est ce qu'il fait avec véhemence, et en des termes durs, offensants, injurieux, qui forcent à dire que le zéle de Flore n'étoit pas dirigé en cette occasion par les motifs de la justice et de la charité.

Mart. ib. p. 641-649.

6°. L'écrit précedent n'aïant pas eu l'effet qu'en esperoit l'Auteur, ' il s'adressa à un autre Concile, qui fut assemblé peu après à Quierci, Maison roïale. Celui-ci faisant droit sur les plaintes de Flore, censura la doctrine d'Amalaire. Flore en

p. 649-665.

prit sujet de faire un nouvel écrit, où il a fait entrer quelques traits historiques de ce qui se passa en cette occasion ; mais où il s'est beaucoup plus arrêté à refuter les erreurs qu'il attribuoit au Chorévêque, qu'à donner une relation historique. Cet écrit n'est pas tout-à-fait aussi vehément que celui qui le précede; mais il n'est pas encore assés mesuré. L'Auteur assure cependant qu'il ne fait qu'y abreger ce que les Peres du Concile dirent et statuerent sur ce sujet.

Fab. bib. lat. l. 1. p. 207. 108.

' Nos Freres séparés, dans leurs écrits contre le mystere de l'Eucharistie, rapportent sous le nom de ce Concile de Quierci, quelques endroits qui ne se trouvent point dans ce que Flore nous en a conservé. ' Mais ils se lisent dans la letre précedente adressée à l'Evêque Drogon et aux autres Prelats nommés plus haut. Ces Ecrivains au reste ne sont pas plus heureux à citer ici en faveur de leurs faux préjugés, ou Flore de Lyon, ou les actes du Concile de Querci qu'il a recueillis en abregé, que nous avons déja montré ailleurs qu'ils l'étoient à citer les écrits d'Amalaire. La présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie est aussi clairement et aussi solidement établie dans les uns que dans les autres. Ces Ecrivains l'ont bien senti eux-mêmes; puisqu'ils n'ont pû produire ce qu'ils en rapportent, comme leur étant favorable qu'en le tronquant. Infidélité affectée qui trahit leur cause, et qui fait triompher la vérité. Puisse-t-elle servir à ouvrir les yeux à ceux qu'ils ont séduits ! Nous les en avons déja convaincus à l'égard d'Amalaire; et nous les en allons convaincre de nouveau par rapport à Flore.

Mart. ib. p. 643. 647.

En copiant ce qui se lit à la page 647 de l'imprimé, que nous avons sous les yeux, ils ont supprimé entre ces paroles, *ulla pollutio,* et ces autres, *corpus igitur Christi*, ce qui combat de front leur erreur favorite, et qui énonce clairement le dogme catholique. Flore en effet y assure sans figure et sans détour, que c'est J. C. la vertu et la sagesse de Dieu qu'on reçoit dans ce mystere. Voici en entier le passage supprimé : *Christus enim Dei virtus et Dei sapientia in eo sumitur ; quæ sapientia, ut scriptura testatur, candorem lucis æternæ, et emanatio quædam claritatis Dei sinceris* (ne faudroit-il pas plutôt lire *sincera ?*) *et ideo nihil inquinatum in illam incurrit, attingit autem ubique suam munditiam. Corpus igitur Christi*, etc.

p. 666-668.

7°. ' Après l'abregé des actes du Concile de Quierci vient encore une letre de Flore contre Amalaire, à qui il paroît parlà qu'il ne vouloit point faire de grace. Elle est adressée aux

Peres d'une autre assemblée, qui se tenoit à Thionville, quelque temps après la précedente de Quierci, et sous le regne de l'Empereur Louis. C'est ce que fait juger la fin de la letre où l'Auteur reproche à Amalaire, de se servir de la protection Imperiale pour persister dans ses sentiments : ce qui ne peut s'entendre que de Louis le Debonaire. Ainsi c'est sans aucun fondement et contre la vérité du fait, que quelques Sçavants renvoïent jusqu'en 850 la premiere letre de Flore contre Amalaire. Le but de celle dont il est ici question, est d'engager l'assemblée de Thionville à confirmer ce qu'avoit déja fait celle de Quierci, en censurant les livres liturgiques de cet Ecrivain. Flore y invective encore contre lui; ' et quoiqu'il ne fût p. 666.
plus, comme il semble, Chorévêque de Lyon, et qu'il y en eût un autre en sa place, il ne laisse pas de le qualifier Prélat de cette Eglise, *Prælatus Ecclesiæ Lugdunensis.*

' Dom Mabillon avoit tiré ces trois pieces de Flore contre p. 641.
Amalaire, de deux manuscrits anciens de 800 ans, dont l'un appartenoit à M. Pelletier, et l'autre à M. Achiles de Harlai. Et après qu'il en eut fait divers usages dans ses écrits sur la Liturgie, et dans ses Annales de l'Ordre de S. Benoît, Dom Martene et Dom Durand les ont fait imprimer dans leur plus ample collection d'anciens monuments de Literature.

8°. Lorsque Flore agissoit avec tant de chaleur contre Amalaire, l'Eglise de Lyon étoit privée d'Agobard son Archevêque, pour les raisons qu'on a vûes en son lieu. Ce fut en ce même temps que Flore travailla ' à une collection de decrets Spic. t. 12. p. 48-53.
tirée du Code Théodosien et de divers Conciles, dont on a un fragment considérable au XII tome du Spicilege. Ce qui prouve que c'est-là le temps où fut fait ce recueil, et qu'il appartient à celui dont il porte le nom, c'est d'une part ce qui se passoit alors à Lyon, tant à l'égard des violences qu'y exerçoient les Juifs, ' que par rapport à la conduite de Mab. ana. t. 1. p. 397. 398. 400.
Modoin Evêque d'Autun envers cette Eglise le Siege vacant, et de l'autre les reproches que Flore fait en conséquence à ce Prélat dans un poëme qu'il lui adresse. Il n'y a pour s'en convaincre, qu'à conferer les endroits de ce poëme cités à la marge, avec le fragment du recueil, qui roule particulierement sur la défense de traduire les Clercs à d'autres tribunaux qu'à ceux de leurs Evêques, ce qui regardoit précisément la conduite de Modoin, et sur le Baptême conferé aux Juifs.

' Il y a sur ce dernier sujet un morceau curieux de letre d'un Spic. ib. p. 52. 53.

Evêque adressée à l'Empereur pour le prier d'interposer son autorité, à ce que 53 jeunes Juifs qui avoient été baptisés de leur plein gré, ne fussent point inquietés dans la profession du Christianisme, qu'ils avoient embrassé. Ce qu'on a dit ailleurs des Juifs de Lyon, où ils étoient en grand nombre et fort puissants, fait naître la pensée que ce fragment de letre pourroit bien être ou d'Agobard, ou de Leidrade son prédecesseur.

Bib. PP. t. 15. p. 61. 1.

' Quelques éditeurs de Flore ont tenté de lui refuser l'honneur de cette collection, et de son petit traité de l'élection des Evêques, sur ce qu'il s'en trouve quelques endroits dans une plus ample collection qui appartient à un Evêque anonyme. Mais ce raisonnement n'est rien moins que concluant. Tout ce qu'on peut légitimement conclure de là, c'est que la collection de Flore a précedé celle de l'Evêque anonyme, qui s'en sera servi, ou que l'un et l'autre aura puisé à la même source.

Spic. t. 5. p. 305 | Ado, marty. pr. | Us. B. pr. auc. p. 2.

9°. ' Il est aussi constant, que Flore a fait un Martyrologe en tout ou en partie, qu'il est incertain en quoi consiste précisément son travail en ce genre de Literature. Wandalbert de Prom, Adon de Viene et Usuard, trois Auteurs contemporains de Flore, qui ont écrit sur la même matiere, attestent le premier point, et ont donné lieu à l'incertitude sur l'autre. Usuard dit clairement que Flore avoit fait deux Martyrologes : l'un où il laissa plusieurs vuides, l'autre où il ajoûta ce qui manquoit au premier. Adon de son côté ne reconnoît point d'autre ouvrage de Flore en ce genre, que les additions qu'il fit au Martyrologe du vénérable Bede. Mais quelles sont ces additions, et où se trouvent-elles ? Voilà les difficultés qui ont exercé la sagacité de plusieurs habiles Critiques de ce siecle et du précedent, et qui les ont partagés en differentes opinions. Les uns, ' comme le P. le Cointe, s'en tenant à l'autorité d'Usuard, ont cru que Flore avoit réellement composé deux Martyrologes. Les autres, ' comme Henschenius et Papebroc, s'en rapportant à Adon, se sont persuadés, que le travail de Flore consistoit en des additions faites au Martyrologe du vénérable Bede, et que ces additions sont celles qu'ils ont publiées en different caractere avec ce même Martyrologe, à la tête du II volume de Mars, en continuant le grand recueil de Bollandus.

Coin. an. 708. n. 19.

Boll. mar. t. 2. p. 5-42.

Mais personne n'a écrit avec plus de solidité et de lumiere sur toutes ces difficultés ' que le P. du Sollier. Nous ne croïons

Us. marty. pr. p. 13-16. 42.

pas qu'il y ait rien à ajouter à la curieuse et sçavante dissertation qu'il a faite à ce sujet, et publiée à la tête de son édition d'Usuard. Nous en conclurons donc avec ce docte Dissertateur : 1°. que Flore n'a fait qu'un seul Martyrologe, et qu'Usuard n'en compte deux que pour avoir pris celui d'Adon pour un second de Flore; 2°. que le Martyrologe de ce dernier consiste en des additions à celui du vénérable Bede, beaucoup plus amples que le texte sur lequel il a travaillé ; 3°. enfin que ce texte original et les additions ne font qu'un seul et même ouvrage, où il seroit très-difficile de discerner ce qui est de Bede, et ce qu'y a ajoûté Flore, en quoi Henschenius et Papebroc n'ont point réussi dans l'édition qu'ils en ont publiée. Sçavoir si le P. du Sollier a été plus heureux dans le discernement qu'il en a tenté à son tour, c'est ce que nous laissons à l'examen et au jugement des gents habiles et versés dans ce genre d'antiquités ecclesiastiques.

M. Chatelain et le même P. du Sollier croïent, que ce fut vers 830 que Flore composa son supplément au vénérable Bede. Wandalbert qui ne qualifie l'Auteur que Soûdiacre, feroit juger qu'il y auroit travaillé avant ce temps-là. Ce qu'il y a de certain, c'est que Flore l'avoit publié quelques années avant que Wandalbert travaillât au sien, ce qu'il ne fit au plutôt qu'en 848.

On a peine à comprendre, après toutes les preuves qui adjugent ce Martyrologe à Flore de Lyon, comment des Ecrivains, et ' M. Cave entre autres, veulent le transporter à un autre Flore qu'ils supposent sans preuves Moine de S. Tron au diocèse de Liege, un siecle entier avant celui dont nous discutons les écrits. On fait venir à l'appui de ce sentiment Adon et Usuard, qui assurément ne disent pas un mot qui puisse le favoriser. Il est visible au contraire, qu'ils n'entendent point parler d'autre Flore, que celui dont Wandalbert fait l'éloge, et qu'il reconnoît disertement pour être de l'Eglise de Lyon. On fait une autre faute en supposant que son ouvrage est imprimé entre les écrits du vénérable Bede.

Cave, p. 416. 1.

10°. Flore, comme on sçait, prit beaucoup de part à la dispute fameuse sur la prédestination. Le premier écrit qu'il publia à ce sujet, est un discours ' pour répondre à certaines personnes, qui l'avoient consulté sur ce qu'il falloit croire touchant ces matieres, à l'occasion des erreurs dont on chargeoit le Moine Gothescalc. Il paroît que ce fut peu de temps

Bib.PP.ib.p.85.1.

après qu'il eut été condamné au Concile de Maïence, ce qui arriva en Octobre 848. Flore n'étoit pas encore bien instruit de sa doctrine, comme il est visible par la maniere dure dont il en parle ici, comparée avec les termes dans lesquels il s'en expliqua dans la suite, lui et Remi son Archevêque. Quoique ce discours ne soit pas de longue haleine, l'Auteur en y suivant les principes de S. Augustin, y développe avec autant de lumiere que de précision, ce qu'on doit croire de la prescience de Dieu, de la prédestination, de la grace et du libre arbitre.
p. 84. 2. Et ce qui est à remarquer, ' il y établit clairement le dogme de la double prédestination, qui étoit l'origine des accusations intentées contre Gothescalc. Mais il a soin en même temps d'en écarter les fausses conséquences qu'en tiroient ceux qui n'entendoient point ce dogme.

Hinc. de præd. c. 6. p. 27. 28. ' Il y avoit quelques années que cet écrit étoit sorti des mains de son Auteur, lorsqu'Hincmar Archevêque de Reims en reçut deux exemplaires un peu differents entre eux, difference au reste qui n'étoit pas essentielle. L'un lui fut donné par Heribolde ou Heribalde Evêque d'Auxerre, qui le tenoit de Flore même. L'autre lui vint du cabinet d'Ebbon Evêque de Grenoble. Quoiqu'Hincmar eût copié de sa main le premier exemplaire au Concile de Bonœil en 855, et qu'il trouvât des erreurs dans les variantes de l'autre exemplaire, c'est sur celui-
pr. p. 2-5. ci cependant ' qu'il a fait entrer l'écrit de Flore dans la préface
Maug. t. 1. p. 21-27. de son grand ouvrage sur la prédestination. ' M. le Président Mauguin l'en a détaché, et fait imprimer à la tête de son
Bib. PP. ib. p. 83-85. recueil de pieces sur la même matiere. ' Ensuite on l'a réïmprimé dans la Bibliothéque des Peres, édition de Lyon, où il est accompagné, comme dans le recueil précedent, d'un avertissement tiré d'Hincmar, pour montrer la difference qui se
Bib. Tell. p. 36. 1 | Sir. op. t. 2. p. 1155-1161. trouvoit entre les deux exemplaires de ce même écrit. ' Dès 1649 le P. Sirmond l'avoit publié sous le nom d'Amolon, avec quelques autres anciens monuments, qui tous ont été réïmprimés dans la belle édition des œuvres diverses de l'Editeur,
Agob. t. 2. app. p. 172-179. où l'écrit retient encore le nom d'Amolon. ' Mais M. Baluze en le publiant à son tour, dans l'appendice aux ouvrages de S. Agobard, l'a rendu à son véritable Auteur, comme l'avoit déja fait M. Mauguin, qui a été suivi en cela des Editeurs de la Bibliothéque des Peres de Lyon. Dans l'édition de M. Baluze, où la fin de cet écrit, c'est-à-dire ce qui regarde Gothescalc, a été omis, il porte pour titre : *Réponse à la question*

d'une certaine personne, touchant la prescience ou la prédestination et le libre arbitre.

11°. Le principal ouvrage de Flore, et l'un des meilleurs comme des plus importants qui parurent dans le cours de ces disputes, est la refutation qu'il fit du livre de Jean Scot Erigene, contre la prédestination et plusieurs autres vérités capitales de la foi catholique. ' Cette refutation porte, il est vrai, tant dans les imprimés que dans plusieurs manuscrits, le nom de l'Eglise de Lyon, parce, comme on l'a déja dit, que cette Eglise, à qui l'on avoit envoïé et dénoncé des extraits de ce livre pernicieux, chargea Flore d'y répondre, ce qu'il exécuta en y parlant au nom de cette même Eglise, qui adopta sa réponse. Mais l'écrit porte aussi le nom de son véritable Auteur dans divers anciens manuscrits, tels que ceux de Corbie et de la grande Chartreuse; et tous les habiles Critiques s'accordent aujourd'hui à le regarder, comme le propre ouvrage de notre Sçavant Diacre, ce qui passoit pour constant dès le siecle de Matthieu de Westminster. Flore y mit la main quelques années après la prison de Gothescalc, et lorsque S. Prudence Evêque de Troïes travailloit à refuter le même adversaire. C'est ce qu'on croit devoir placer en l'année 852.

Maug. ib. p. 576 | t. 2. par. 2. p. 155 | Avit. fr. not. p. 149.

Les extraits dénoncés du livre d'Erigene étoient au nombre de dix-neuf. Flore emploïe autant de chapitres à les discuter, ce qui fait la division de l'ouvrage qu'il y oppose. ' Il commence d'abord dans une courte préface, par faire connoître l'occasion et les motifs qui l'ont porté à prendre la plume. Après quoi il donne une idée générale du livre de l'Auteur, qu'il entreprend de refuter. L'Auteur étoit un Sophiste subtil, hardi, plein d'érudition, mais d'une érudition toute profane; un grand parleur, qui par l'étalage de ses vains discours avoit déja séduit beaucoup de monde. Pour son livre, ce n'étoit qu'un tissu de sophismes d'une dialectique purement humaine, où la hardiesse, la témérité, les raisonnements d'une fausse Philosophie tenoient lieu des autorités de l'Ecriture et des Peres; quoiqu'il s'agît de matieres de foi et de plusieurs vérités de la Religion chrétienne.

Bib. PP. ib. p. 611. 2. 612. 1.

Flore à la tête de chaque chapitre de sa réponse rapporte les extraits de son adversaire, et le suit pied à pied. En démêlant ses sophismes, il a soin de lui faire sentir de temps en temps l'irrégularité monstrueuse de sa méthode, de prétendre décider des articles de foi par le seul secours de la raison hu-

maine. Il lui montre en conséquence qu'il n'est pas étonnant, qu'en suivant cette voïe, il ait donné dans des erreurs aussi grossieres et des opinions aussi dangereuses tant sur le dogme que sur la morale. Flore rappelle Scot aux véritables regles, qui sont l'Ecriture et la Tradition, et n'emploïe point d'autres armes pour combattre ce nouvel ennemi de la foi de l'Eglise. C'est ce qu'il fait avec autant de lumiere et de précision, que de solidité et de force. On apperçoit sans peine dans tout ce qu'il dit, un esprit pénétrant, net, juste, méthodique, qui sans prendre le change, ou s'arrêter à ce qui n'est pas de la question, va droit à son but; qui sçait choisir ses preuves et en tirer toutes les conséquences, qui aime le vrai en tout, qui veut que l'on doute où il faut douter, et qu'on ne donne pour certain que ce qui l'est réellement; qui n'avance rien

p. 613. 2. 614. 1. qu'il ne prouve d'une maniere aussi claire qu'invincible. ′ Flore est encore attentif à ne se servir que d'expressions tirées ou de l'Ecriture ou du langage de la Tradition et consacrées par l'usage, et ne peut souffrir qu'en pareille occasion on en use autrement. Entre tous les Peres dont il emploïe l'autorité, S. Augustin est son Auteur favorit.

Telle est la méthode, tels sont les principes sur lesquels ce sçavant Diacre établit contre son adversaire la double prédestination, la nécessité de la grace, la foiblessse du libre arbitre, la réalité des peines de l'enfer et les autres vérités catholiques que ce Philosophe orgueilleux et enflé d'une vaine science osoit attaquer. Flore ne laisse rien sans y répondre.

Maug. t. 1. p. 575-748. ′ Son ouvrage se trouve au premier volume de M. Mauguin, qui l'a revû sur deux anciens manuscrits, l'un de M. de Thou, l'autre de l'Abbaïe de Corbie. Au moïen de ce dernier manuscrit il y a rempli quelques lacunes, surtout dans les chapitres 1, 2 et 16, et rendu son édition plus parfaite que celles qui l'avoient précedée. Et comme Matthieu de Westminster accuse Flore d'avoir altéré les extraits de Scot, afin d'avoir plus de sujet de le condamner, l'Editeur a jugé à propos de joindre à son avertissement les extraits de Scot rapportés et refutés par Flore, et d'en justifier la sincerité par les citations du livre même de ce Sophiste, d'où ils ont été fidéle-

Bib. PP. ib. p. 611. 1-665. ment tirés. ′ L'ouvrage de notre Diacre est aussi imprimé au XV volume de la derniere Bibliothéque des Peres, où on l'a accompagné des notes d'André Duval Docteur de Sorbone, qui avoient déja paru avec le texte dans la même collection imprimée à Paris.

12°. On a déja averti, que Flore s'étoit beaucoup appliqué à la versification. Il y a effectivement de lui un assés grand nombre de poësies, qui ne sont peut-être pas encore toutes les productions de sa muse. Nous ne pouvons discuter avec plus d'ordre ce qui nous en reste, qu'en suivant les divers recueils qu'on en a publiés à différentes reprises.

Le premier recueil qui en ait paru, au moins dont nous aïons connoissance, ' est celui qu'en donna Guillaume Morel en 1560, avec les poësies de Cl. Marius Victor, et de quelques autres Poëtes. ' Celles qui appartiennent à Flore, furent ensuite inserées dans la collection des Poëtes chrétiens imprimée à Basle en 1562 et 1567, par les soins de Georges Fabricius, d'où elles sont passées dans toutes les Bibliothéques des Peres, depuis celle de Cologne jusqu'à la derniere de Lyon inclusivement ' et dans le recueil d'André Rivinus imprimé à Leipsick en 1653. Mais dans toutes ces éditions les poësies de notre Diacre sont attribuées, on ne sçauroit dire par quel motif, ou sur quel fondement, à un Drepanius Florus, ' que quelques Sçavants ont pris pour ce Drepane dont parle Saint Apollinaire Sidoine. Après tout la faute, quoique grossiere, est honorable à notre Poëte; puisqu'on a trouvé dans ses vers assés de beautés pour se croire en droit de les rapporter à un siecle, où il restoit encore quelques étincelles du genie poëtique des Anciens. ' D'autres comprenant que cette opinion ne pouvoit se soutenir, se sont bornés à placer ce Drepane Poëte au VII siecle. C'est ce qu'ont fait les Editeurs de la Bibliothéque des Peres de Lyon et M. Dupin : ' ce que celui-ci toutefois a tâché de corriger dans la suite. Le nom seul de Modoin Evêque d'Autun qu'on lit à la tête d'une de ses poësies, suffisoit pour faire éviter ces anachronismes, où l'on est tombé. Quoi qu'il en soit, tous les Sçavants de nos jours sont persuadés, que ce Drepanius Florus n'est autre que le célébre Flore Diacre de l'Eglise de Lyon, à qui l'on aura pù donner le prénom de Drepanius, suivant la coûtume alors établie parmi les gents de Letres, d'ajoûter ou de souffrir qu'on ajoûtât à son nom propre, un prénom ou un surnom arbitraire et quelquefois mysterieux. C'est cependant de quoi l'on ne voit point d'autres preuves par rapport à Flore, qu'à la tête du recueil de poësies dont il est ici question.

Ce recueil comprend neuf pieces de vers de différentes mesures. ' Les trois premieres sont des paraphrases des Psau-

Syll. poé. chr.

Fab. bib. lat. app. p. 33. 41 | Bib. PP. t. 8. p. 667. 1-670.

Syl. poë. chr.

Bib. PP. ib. p. 667. 1.

Dupin, bib. t. 7. p. 108.

Sie. 9. p. 591.

Bib. PP. ib. p. 667. 1. 668.

mes 22, 26 et 27; la quatriéme du Cantique des trois jeunes Hé-
p. 669. 2. breux dans la fournaise. ' La cinquiéme est une hymne à l'honneur de S. Michel l'Archange, où le Poëte prend pour sujet de son éloge, ce qui est dit de lui dans l'Ecriture. On a intitulé la sixiéme *Du cierge pascal*, assés mal à propos. Il n'y est parlé que d'une assemblée du peuple Chrétien pour quelque cérémonie qui se faisoit la nuit, peut-être de Noël ou de Pâques, et que le Poëte prie Dieu de regarder d'un œil favorable, en exhortant toutes les créatures à louer son saint Nom. Il y est parlé de cierges à la vérité, mais de cierges ordinaires allumés pour éclairer cette cérémonie nocturne.

p. 669. 1. 670. ' Le titre qu'on fait porter à la septiéme piece en vers élegiaques, adressée à Modoin Evêque d'Autun, n'est pas moins impropre que celui de la piece précedente. Elle est intitulée : *Exhortation à la lecture des livres saints*, ce qui ne donne pas une juste idée du poëme. On comprend d'ailleurs qu'il ne convenoit pas, qu'un jeune Diacre exhortât un Evêque déja ancien dans la Prélature, à une lecture qu'il devoit supposer lui être ordinaire. Aussi la piece est-elle un remerciement de Flore à ce Prélat, pour quelque poëme qu'il en avoit reçu, et dont le sujet étoit pris de l'Ecriture. C'est ce que montrent les deux vers suivants.

Hausisti placidas Jesu de fontibus undas,
Unde meam recreas, Doctor, abunde sitim.

Flore y loue Modoin d'avoir choisi un sujet de pieté pour exercer sa Muse, et en prend occasion d'exalter la riche abondance de matiere que l'Ecriture peut fournir aux Poëtes chrétiens, sans qu'ils aïent besoin de recourir aux sources profanes d'Apollon et des Muses.

p. 670. ' Le huitiéme petit poëme de Flore est pour remercier un autre Poëte de ses amis, d'avoir pris en son absence le soin de le défendre, et de lui envoïer de ses écrits accompagnés de présents. Notre Poëte adresse la neuviéme et derniere piece du recueil au Grammairien Wlfin, dont nous avons donné ailleurs l'éloge, pour se plaindre de son silence à son égard. Il paroît par la maniere dont s'énonce Flore, qu'il étoit en grande liaison avec ce Grammairien, et qu'ils s'entre-communiquoient l'un l'autre leurs écrits.

13°. On est redevable à Dom Mabillon du second recueil

qu'on a des poësies de Flore. ' Le P. Sirmond nous avoit donné connoissance de quelques-uns des six poëmes que contient ce recueil. ' Depuis, M. Valois l'Historiographe aïant tiré les deux premiers d'un manuscrit de M. Petau, et y aïant fait quelques notes, les céda à Dom Mabillon, qui les publia ' avec quatre autres moins considérables du même Poëte, au premier volume de ses Analectes. Ils y sont accompagnés de quelques notes choisies de M. Valois, ausquelles l'Editeur en a joint de nouvelles.

Theod. car. not. p. 1086.

Mab. ana. t. 1. p. 409.

p. 388-413.

Le premier, de 172 vers hexametres, est intitulé : ' *Quærela, Plainte ou Gémissement sur la division de l'Empire après la mort de Louis le Debonaire.* On voit par-là qu'il fut fait en 841 ou 842; et ce qu'il contient vérifie la justesse du titre. Flore y donne une description pathetique des maux et des desordres, que les guerres civiles entre les fils de l'Empereur Louis avoient causés dans tous les Etats de l'Empire. Il le commence par une apostrophe aux choses inanimées, en invitant les montagnes et les vallées, les bois et les rochers, les rivieres et les fontaines, à déplorer le malheur de la nation Françoise. Et pour mieux faire sentir la grandeur du mal, il oppose par un contraste frappant, la situation brillante où étoit la monarchie sous les regnes de Charlemagne et de Louis son successeur, à l'état déplorable où elle se voïoit alors réduite. Flore a sçu y réunir la tendresse compatissante d'un bon citoïen et les sentiments d'une foi vive qui perce au de-là des temps pour envisager l'éternité, avec le feu, le genie poëtique et une pieté chrétienne. C'est ce qui sur la fin de son poëme, qui a assurément des beautés, le porte à exhorter les gens de bien à souffrir en patience tous ces malheurs; à gémir, à prier, afin qu'ils contribuent à leur salut. Il s'adresse lui-même à Dieu pour lui demander cette faveur.

p. 388-396.

' Le poëme suivant, qui a 160 vers élegiaques, est adressé à Modoin Evêque d'Autun, pour lui reprocher la vexation qu'il faisoit à l'Eglise de Lyon, dans laquelle il avoit néanmoins été élevé. L'on a déja vû qu'en effet ce Prélat pendant l'exil d'Agobard, avoit exercé bien des violences dans le Clergé de cette Eglise. Flore en les lui reprochant ici, n'use d'aucun ménagement et le traite avec dureté; quoiqu'il eût été auparavant un de ses meilleurs amis. Les termes sont pourtant un peu plus mesurés dans la longue prosopopée dont il use, et où il fait parler l'Eglise de Lyon. Ce poëme fut fait après l'an 833, et avant

p. 396-402.

l'année 840, par conséquent avant celui qui le précede. Flore n'y entre point dans le détail de ce qu'il reproche à Modoin. Il faut cependant que le sujet fût bien grave, pour avoir mis en si mauvaise humeur la Muse du Poëte.

p. 402-407. ' Le troisiéme et le quatriéme poëme du recueil sont deux hymnes, l'une de 48 vers élegiaques à l'honneur des SS. Martyrs Jean et Paul freres, qui souffrirent sous Julien l'Apostat; l'autre de 53 grands vers à l'honneur de S. Estiene premier Martyr, que le Poëte qualifie son Nourricier, comme aïant été élevé dès son enfance dans l'Eglise de Lyon, dont il est un des Patrons titulaires. Flore a fait entrer dans la premiere une description de la mort de cet Empereur idolatre auteur du martyre des deux freres.

p. 407. 408. ' Il emploïe les deux dernieres pieces, qui ne sont que des épigrammes, ou inscriptions en vers hexametres, l'une pour orner le lieu où reposoient les Reliques de S. Cyprien et des autres Martyrs, apportées d'Afrique à Lyon du temps de Charlemagne, et l'autre à faire la description du maître-autel de la Cathédrale, sous lequel étoient placées ces saintes Reliques.

Mart. anec. t. 5. p. 595-618. 14° ' On doit aux recherches de Dom Martene et de Dom Durand un troisiéme et dernier recueil de poësies, qui appartiennent encore à notre sçavant Diacre. Ces Editeurs les ont tirées d'un manuscrit de M. Bigot, qui paroît approcher du temps même de Flore, et les ont placées au V tome de leur Thrésor d'anecdotes. On y compte cinq assés long poëmes, et deux petites épigrammes, le tout en vers héroïques, excepté la pénultiéme piece. ' Dans le premier poëme d'environ 250 vers, le Poëte donne un abregé de tout l'Evangile de S. Matthieu, sans en omettre aucun fait, ni aucune parabole. ' Le second n'est que le commencement d'une beaucoup plus longue piece, dont on ne donne ici qu'une centaine de vers. On juge par le peu qu'on en a imprimé, que le dessein de Flore étoit d'y faire la vie de J. C. suivant la concorde des quatre Evangelistes. Il y a toute apparence, que c'est le même poëme ' que Dom Mabillon avoit vû, peut-être entier, dans le manuscrit de M. Petau, à la suite des autres poësies du même Poëte qu'il a publiées. Il y porte pour titre Recapitulation des quatre Evangiles. Cet Editeur témoigne avoir eu des raisons pour ne le pas imprimer avec ce qu'il a donné de Flore.

(marginal notes: p. 595-601. — p. 601-603. — Mab. ib. p. 413.)

Mart. ib. p. 603-608. ' Notre Poëte emploïe la troisiéme piece du recueil, dont

nous rendons compte, à faire de l'Evangile de S. Jean ce qu'il a fait de celui de S. Matthieu. ' La piece suivante de plus de 200 vers, est une priere à J. C. dans laquelle Flore qui s'y nomme, prend pour sujet quelques-uns des événements miraculeux de l'ancien Testament. Il la commence par ces deux vers qu'il répete ensuite pour passer d'un événement à l'autre, et les lier ainsi ensemble : p. 608-612.

O virtus æterna Dei, quam machina mundi
Suscipit auctorem, cui servit terra polusque.

' Le cinquiéme poëme, presque aussi long que le précedent, porte le titre d'épigramme. C'est un éloge du Lectionaire, ou recueil d'homelies pour servir à l'Office des fêtes dans le cours de l'année. Flore le commence et le finit par exhorter à en faire une lecture assidue, afin d'y puiser du goût pour la pieté et le desir des biens futurs. Il semble que ce poëme étoit originairement à la tête du Lectionaire. C'est ce que supposent ces deux mots du second vers *præsentem.... libellum*. Si le Poëte a été exact à nommer toutes les fêtes qu'on célébroit alors, il faut convenir qu'elles étoient en fort petit nombre; et si le Lectionaire étoit à l'usage de l'Eglise de Lyon, il est étonnant de n'y voir faire aucune mention des premiers Martyrs de cette Eglise, non plus que de S. Irenée, de S. Epipode, de S. Alexandre, de S. Cyprien et de tant d'autres. p. 612-616.

' La penultiéme piece est une épitre en vers élegiaques, adressée à Modoin Evêque d'Autun. Flore en l'y remerciant de celle qu'il avoit reçue de sa part, y loue la haute naissance et le grand sçavoir de ce Prélat. Enfin la derniere piece du recueil n'est qu'une inscription de six vers pour orner la châsse de S. Just. p. 616-618.

15°. ' M. Baluze avoit parmi ses manuscrits, qui sont passés à la bibliothéque du Roi, un Homiliaire à l'usage de l'Eglise de Lyon. C'est apparemment le même pour lequel étoit fait le poëme dont on vient de parler. Quoi qu'il en soit, Dom Mabillon veut que l'on compte cet Homiliaire au nombre des ouvrages de Flore. Mab. act. B. t. 6. pr. n. 80.

16°. ' Flore avoit aussi fait une préface sur les cinq livres de S. Irenée touchant les héresies, laquelle se trouvoit à la suite d'une letre d'Agobard, dans un manuscrit de la grande Chartreuse. Le P. Sirmond l'y avoit vûe, et l'ancien catalogue de Avit. fr. not. p. 149.

cette bibliothéque fait mention du manuscrit qui contenoit cette préface. Mais elle n'y paroît plus aujourd'hui.

17°. Possevin, l'un de ceux qui distinguent notre sçavant Diacre de Drepanius Florus, lui attribue un commentaire sur les Psaumes, qui de son temps, comme il le témoigne, se conservoit manuscrit dans l'Abbaïe d'Afflighem près de Bruxelles. On ne nous en donne point d'autre connoissance. Mais si l'on y avoit regardé de près, peut-être se seroit-il trouvé que ce commentaire n'est autre chose, que la paraphrase en vers des trois Psaumes dont on a parlé. Ce qui le fait présumer, c'est d'une part que ni les Anciens, ni d'autres Modernes que Possevin, ne font mention de cet ouvrage; et de l'autre, qu'on n'en voit aucun vestige dans les divers manuscrits qui contiennent les autres productions de Flore.

18°. Plusieurs Critiques se croïent fondés pour lui attribuer tous les écrits qui parurent de son temps sous le nom de l'Eglise de Lyon, touchant les matieres de la prédestination, de la grace et du libre arbitre. Il y a, il faut l'avouer, beaucoup de conformité entre le style de ces ouvrages et la maniere dont est écrite la refutation du livre de Jean Scot, qui appartient incontestablement à notre sçavant Diacre. Mais cette conformité a pû venir de ce qu'il y aura travaillé de concert avec S. Remi son Archevêque, à qui nous croïons avec grand nombre d'autres Critiques devoir les donner.

En finissant ce qui regarde les écrits du docte Flore, il faut lui rendre le tribut de reconnoissance qui lui est dû, pour nous avoir fait connoître plusieurs de ceux de S. Avite Evêque de Vienne, qui sont perdus depuis le IX siecle, et nous en avoir conservé quantité de fragments considérables.

§ III.

SON ÉRUDITION, SA DOCTRINE,

SA MANIERE D'ÉCRIRE.

Il manqueroit quelque chose à l'éloge de cette illustre Diacre, si nous ne recueillions sous un seul point de vûe plusieurs traits de son érudition, de sa doctrine et de son style, qui n'ont pû trouver place, ou que nous n'avons fait qu'indiquer, dans l'histoire de sa vie et la discussion de ses ouvrages.

On a dit en général que Flore étoit un des plus sçavants hommes de son temps; mais on n'a pas montré en détail quelles sciences il avoit étudiées.

On a des preuves qu'il s'étoit appliqué aux Letres humaines, comme aux autres. ' Quoiqu'il reproche à Jean Scot d'avoir trop donné de temps à celles-là, et de s'y être trop appuïé pour traiter des matieres de Religion, et qu'à cette occasion il en parle avec une espece de mépris, il est néanmoins constant qu'il les estimoit, pourvû qu'elles ne fissent pas négliger les sciences divines. Peut-être même n'en étoit-il pas moins instruit que l'adversaire qu'il combat. Il n'y a qu'à lire les écrits de l'un et de l'autre pour se convaincre que Flore n'étoit point inférieur à Scot dans la connoissance de la langue latine. Celui-ci faisoit beaucoup valoir la science qu'il avoit du grec, mais on peut douter s'il avoit encore en cela quelqu'avantage au dessus de notre Diacre, à qui cette langue n'étoit point inconnue. C'est ce que font juger quantité de traits de sa réponse au même Scot, et l'usage qu'il faisoit de quelques Peres grecs, comme de S. Gregoire de Nazianze, dont il ne paroît pas qu'il y eût encore alors de traduction latine. A l'étude des belles Letres Flore joignit encore celle des Arts Libéraux. Il possédoit l'art de la versification aussi bien que tout autre Poëte de son temps, et s'il n'y a pas tant de subtilité et de finesse dans sa Dialectique, que dans celle d'Erigene, il s'y trouve et plus de solidité et plus de justesse.

Bib. PP. t. 15. p. 655.

Mais son fonds dominant d'érudition étoient l'Ecriture, les Peres et toute l'antiquité ecclesiastique. Il faut que l'intelligence qu'il avoit acquise des livres saints, eût bien fait du bruit ' pour qu'on en parlât avec éloge dans les païs éloignés. Il s'étoit rendu si familier tout ce qu'ils contiennent, que dans l'usage perpétuel qu'il en fait, les choses paroissent couler comme de leur source. A l'égard des Peres de l'Eglise, Flore les avoit lûs avec tant d'assiduité et de fruit, qu'il s'en étoit approprié les plus beaux endroits, qu'il a fait passer dans presque tous ses écrits, qui n'en sont proprement que des tissus. Entre ces sacrés témoins et dépositaires de la foi catholique, il avoit particulierement choisi S. Augustin pour son maître et son Docteur spécial. Il est aisé de juger combien il étoit rompu dans sa lecture, pour avoir tiré de lui seul un commentaire entier sur toutes les épitres de S. Paul.

Spic. t. 5. p. 306

Il n'étoit guéres moins versé dans l'étude des Canons et des

Loix civiles, comme on l'a pû remarquer par les écrits qu'il a publiés en ce genre. C'est dans ces sources pures et sans mêlange, qu'il puisa cette connoissance peu commune de la Religion et de ses mysteres, connoissance qu'on admire encore aujourd'hui dans ses ouvrages. La maniere dont il a travaillé au Martyrologe du vénérable Bede, et quantité de traits de l'histoire de l'Eglise, qu'il a inserés dans quelques-uns de ses écrits, nommément dans les dénonciations qu'il fit de ceux du Chorévêque Amalaire, montrent que cette partie de la Literature ne lui étoit point étrangere. Son explication du Canon de la Messe, nous est aussi un garant assuré des grandes connoissances qu'il avoit de la Liturgie.

Ce qu'on vient de dire de l'érudition de Flore, et des sources, où il l'avoit puisée, prévient avantageusement en faveur de sa doctrine. Il n'en avoit point d'autre que celle de l'Eglise Catholique; et il y étoit si fortement attaché, que non seulement il ne pouvoit souffrir qu'on y donnât la moindre atteinte, mais qu'il craignoit même d'y voir introduire la plus legere
Mart. am. coll. t. 9. p. 666. innovation. Sa crainte en cela alloit jusqu'à l'horreur. ' Il ne fait pas difficulté de dire, qu'il auroit mieux aimé se voir couper les trois doigts dont il se servoit pour écrire, que d'autoriser par sa souscription ce qui paroîtroit suspect de nouveau-
p. 668. té. ' Il comptoit pour rien tous les malheurs de cette vie, pourvû qu'il eût la consolation de voir qu'on remediât à ceux qui menaçoient, quoique ce ne fût que de loin, la doctrine de l'Eglise. Cette horreur de la nouveauté en pareilles occasions le porta à s'élever de la façon qu'on a vû, contre Amalaire qui lui sembloit être précisément dans le cas.

La dispute avec le fameux Erigene fut soûtenue avec encore plus de solidité, parce qu'il s'agissoit de points de doctrine incomparablement plus importants. Flore après avoir renversé toutes les subtilités philosophiques de ce rusé Sophiste, établit invinciblement contre lui, ce qu'il faut croire sur la prédestination, la grace, la foiblesse du libre-arbitre depuis la chûte d'Adam, et les autres vérités du dogme, qu'Erigene
p. 579. 592. 618. 622. entreprenoit de combattre. ' Il établit encore ailleurs divers points essentiels de la Religion : la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, la foi et les autres dispositions avec lesquelles il faut approcher de cet auguste mystere, l'utilité de la priere intérieure, la nécessité de l'adoration en esprit et en vérité. Il ne tint pas à lui non plus qu'on ne fît revivre l'ancienne discipline dans toute sa vigueur.

A l'égard de la maniere d'écrire que Flore a emploïée, on peut assurer en général, qu'il n'est presque point d'Auteur de son siecle qui ait sur lui quelque avantage en ce genre de Literature, soit qu'il s'agisse de prose, ou qu'il soit question de vers. La méthode, la précision, la clarté, la solidité sont des caracteres communs à tous ses ouvrages. Quoique la plûpart ne soient qu'une compilation de ceux des Peres, Flore a néanmoins réussi à lier tellement toutes ces différentes parties entre elles, qu'elles ne sont qu'un tout assés uniforme pour paroître au premier coup d'œil être originairement sorti de la même plume. ' C'est ce qui a fait l'admiration d'un Ecrivain célébre de la fin du XI siecle. La lecture assidue et le grand usage qu'il faisoit des Peres, est sans doute ce qui a le plus contribué à former son style. De-là sont venus cette gravité, cet air de pieté, cette onction même, qui se font sentir dans presque tous ses écrits. De-là encore cette pureté dans les termes de la langue, qui y est plus commune que dans ceux de beaucoup d'autres Ecrivains de son temps. Caracteres au reste qui n'empêchent pas que notre Auteur n'use quelquefois d'expressions piquantes, d'ironie et de la liberté de donner un certain ridicule à ses adversaires, afin de faire mieux sentir la foiblesse de leurs raisonnements. Mais ce ne sont là, pour ainsi dire, que des appendices de sa controverse. L'essentiel est un enchaînement de preuves choisies, et une force de raisonnements à laquelle on auroit peine à se refuser.

Sigeb. scri c. 92.

Il y a encore plus dans les écrits de Flore. On y apperçoit un certain bon goût qui étoit fort rare en son siecle. Et ce bon goût s'étendoit même jusqu'à sa bibliothéque, ' où il n'entroit que des livres choisis, exacts et correctement écrits. On y trouve dans ces mêmes ouvrages plusieurs traits d'une critique sage et éclairée, qui étoit une suite de ce bon goût. C'est à la faveur de cette lumiere qu'il prouve que l'*Hypognosticon* que Scot citoit sous le nom de S. Augustin, n'appartient ni ne peut appartenir à ce S. Docteur, parce qu'il est contraire à sa doctrine et à la foi même de l'Eglise. C'est par la même voïe qu'il montre à ce fameux adversaire, qu'il a mal entendu, ou détourné de leur sens propre et naturel plusieurs endroits du même Pere. Telle est l'idée que nous nous sommes formée de la maniere d'écrire que Flore a emploïée dans ses ouvrages en prose.

Spic. ib.

Sa poësie a aussi des traits de beauté, et il ne nous en reste

point de son temps qui en aïent davantage. Toutes ses pieces, il est vrai, ne sont pas de même prix. Il s'y en trouve où il n'y a presque rien de poëtique au de-là de la mesure et de la cadence. Mais on y en voit d'autres, comme son poëme sur la division de l'Empire, et ses letres à Modoin et Wlfin, où l'on remarque diverses saillies d'un genie poëtique, du feu, de l'élevation, des portraits animés, des descriptions vives. En général Flore avoit beaucoup de facilité pour la versification, et du talent pour y réussir. Ses vers sont plus doux, plus coulants, plus harmonieux que ceux de la plûpart des autres Poëtes ses contemporains. Mais tout cela n'est point soûtenu uniformément, ni exemt des fautes contre la prosodie, des élisions trop fréquentes et des autres défauts trop ordinaires en son siecle.

S. PRUDENCE,

Évêque de Troies.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Camus. p. 163. 2.

PRUDENCE, l'un des plus célébres Evêques de son temps, quoique presque inconnu dans les siecles qui ont suivi, nâquit en Espagne, on ne sçait pas précisément en quelle année. De-là il fut amené tout jeune en France, où il reçut son éducation. C'est lui-même qui nous apprend ces premiers événements de sa vie.

Hesperia genitus, Celtas deductus et altus.

Bert. an. 861 | Bib. his. vet. t. 3. p. 365. 2. 366. 1.

Il se nommoit Galendo, nom fort commun en Espagne, qu'il quitta dans la suite pour prendre celui sous lequel il est uniquement connu en nos jours. Il étoit issu, comme l'on croit de la même famille que Galinde, qui fut le second Comte d'Arragon. Il est au moins vrai, qu'il avoit un frere Evêque en Espagne, qui paroît avoir été son aîné.

Mab. ana. t. 4. p. 324.

Ibid.

Le jeune Prudence passa plusieurs années à la Cour de nos Rois, qui fut apparemment le lieu de son éducation. En

quelque endroit qu'il ait étudié, ' il est certain par les éloges qu'on a donnés à son sçavoir, et par les écrits qui nous restent de lui, qu'il fit dans les Letres saintes tout le progrès qu'on pouvoit faire en son siecle. ' Avant que de quitter la Cour, il y fut pourvû de quelque charge, qui lui causoit plus d'ennui que d'agrément. Il se vit enfin dégagé de cet embarras par l'élection qu'on fit de sa personne pour remplir le Siege épiscopal de Troïes en Champagne. ' Il y succeda à Adalbert[1] avant l'année 847, à laquelle il souscrivit en cette qualité au privilége que le Concile de Paris accorda à Pascase Radbert Abbé de Corbie.

act. t. 2. p. 626. n. 26 | Bert. an. ib.

Mab. ana. ib.

Conc. t. 7. p. 1851.

' Deux ans après en 849 l'Evêque Prudence assista à un autre Concile tenu dans la même ville; et son nom se lit au bas de la letre synodique de l'assemblée à Nomenoi Duc de Bretagne. ' Il paroît qu'il s'étoit fait en peu de temps une grande réputation; puisque dès la même année avant Pâques, Hincmar Archevêque de Reims l'avoit consulté préferablement à tout autre sur diverses difficultés, et particulierement sur la conduite qu'il devoit garder envers Gothescalc enfermé dans la prison d'Hautvilliers. Prudence écrivit, à ce que l'on croit, à Hincmar pour le porter à avoir plus d'humanité pour cet infortuné prisonnier; mais sa letre s'est perdue. Cette premiere démarche d'Hincmar engagea apparemment notre Prélat à se mettre au fait de cette grande affaire. Après l'avoir examinée, il crut qu'on en vouloit à la doctrine de S. Augustin, en attaquant celle de Gothescalc. Dans cette persuasion il entreprit la défense des deux prédestinations, par un ouvrage qu'il adressa la même année à Hincmar même et à Pardule Evêque de Laon. On verra plus en détail dans la discussion de ses écrits, toute la part qu'il eut à cette vive dispute.

t. 8. p. 59.

Flod. l. 3. c. 21. p. 572. 2 | Maug. t. 2. par. 2. p. 9. 10.

' Il avoit connu et lié amitié, peut-être à la Cour de France, avec le fameux Jean Scot Erigene. Mais voïant ensuite que celui-ci avoit pris le parti de l'erreur, et qu'il tâchoit de l'appuïer par des écrits publics, Prudence oublia qu'il étoit son ami, et tourna toute son attention à venger la doctrine

Bib. PP. t. 15. p. 468 | Maug. ib. p. 12. 13.

1 Il se rencontre une difficulté au sujet du temps que cet Adalbert a occupé le Siege de l'Eglise de Troïes. On vient de voir qu'il l'avoit laissé à S. Prudence avant l'an 847; ' et cependant on trouve son nom au bas d'un privilege de 852. Mais il est aisé de lever cette difficulté apparente, en faisant observer que ce privilege confirmé en 852, est de S. Aldric prédecesseur de Wenilon qui le fit confirmer effectivement en cette année-là, quoiqu'il fût fait et signé plusieurs années auparavant, comme on l'a montré à l'article de S. Aldric.

Spic. t. 2. p. 587. Conc. t. 8. p. 78.

de l'Eglise, que Scot attaquoit ouvertement. C'est ce qu'il exécuta en 852, au même temps que le célébre Flore de Lyon, avec qui il partagea le mérite et l'honneur de la victoire que remporta la vérité sur l'erreur en cette occasion.

Conc. ib. p. 82. 86. 91.

' L'année suivante Prudence se trouva au second Concile de Soissons, où les Clers du diocèse de Reims ordonnés par Ebbon et déposés par Hincmar, le choisirent pour Juge de leur differend, du consentement de ce dernier Prélat et de tout le Concile. ' Il s'en tint la même année un autre de la province de Sens, à l'occasion de l'ordination d'Enée Evêque de Paris. Prudence n'y pouvant assister pour cause de maladie, y députa un de ses Prêtres, qu'il chargea d'une letre pour l'assemblée. Cette letre est une preuve non équivoque de son zéle tout de feu pour la vérité. L'on y voit combien il étoit ennemi de toute erreur, nommément de celles de Pelage, et combien il étoit attaché à la foi de l'Eglise, attestée par les decrets des Saints Papes, et les écrits des Peres. Il n'avoit pas moins d'ardeur pour le maintien du bon ordre. ' Le Roi Charles en étoit si convaincu, qu'il le [1] chargea conjointement avec Loup Abbé de Ferrieres, de rétablir la discipline reguliere dans quelques monasteres, où le relâchement s'étoit introduit.

Maug., ib. p. ib. | Bib. PP. ib. p. 597. 1.

Lup. ep. 63. p. 105. 106.

L'application que Prudence fut obligé de donner aux affaires générales de l'Eglise, ne lui fit point négliger le gouvernement particulier de son diocèse. ' Parfaitement instruit de tous les devoirs d'un Evêque, il fut attentif à les remplir avec exactitude. Il ne manquoit point tous les jours de fêtes et en d'autres occasions, de rompre le pain de la parole à son peuple. Il paroît par ce qu'il nous apprend lui-même des actions de Sainte Maure, qu'on doit regarder comme son éleve, qu'il étoit autant aimé de ses diocesains, qu'il les aimoit lui-même. Telle est en abregé la vie de S. Prudence. ' Il la finit par une longue maladie le VI d'Avril 861, jour auquel il est honoré comme Saint dans le diocèse de Troïes, au moins depuis le XIII siecle.

Mab. act. B. t. 2. p. 636. n. 26. t. 6. p. 244. n. 3 | Camus. p. 40. 2. 45. 2.

Bert. an. ib. | Prud. vie. p. 74.

Ceux qui souhaiteront voir dans un plus grand détail les actions de ce grand Evêque, et les preuves de sa sainteté, peuvent consulter sa vie imprimée *in*-12, avec celle de Sainte

Mab. an. l. 33. n. 11.

1 ' Au lieu de Prudence, un Sçavant moderne suppose qu'on doit lire Pardule dans la letre citée de Loup de Ferrieres, qui est la 63. Cependant toutes les éditions portent Prudence, tant dans le titre que dans le corps de la letre.

Maure, à Paris chés François Babuty en 1725, et *la Défense de l'Eglise de Troïes sur le culte qu'elle rend à S. Prudence,* en même volume et au même endroit chés Charles Osmont l'an 1736. M. l'Abbé Breyer Chanoine de la même Eglise, auquel on est redevable de ces deux écrits, y a recueilli avec beaucoup d'ordre et de soin tout ce qu'on trouve de plus assuré sur l'un et l'autre sujet.

§ II.

SES ECRITS.

IL est tout à fait étrange de voir que les écrits de S. Prudence, qui ont fait tant de bruit en son temps, ayent été oubliés, ou même inconnus pendant plus de sept siecles entiers. On n'en trouve effectivemement aucun vestige dans les Bibliothécaires de moïen âge, ni dans ceux qui ont suivi jusqu'au XVII siecle. Il seroit au reste fort difficile de donner quelque bonne raison d'une pareille reticence.

1°. Entre les écrits qui nous restent de ce grand Evêque, le premier suivant l'ordre chronologique, est son recueil de passages des Peres pour prouver la double prédestination. C'étoit précisément le sujet des accusations qu'on intentoit à Gothescalc; et il n'y a point de doute que ce ne fût à cette occasion que S. Prudence entreprit cet ouvrage. De sorte que sans nommer Gothescalc, ni faire mention de sa cause, il se trouva prendre directement la défense de sa doctrine, en prenant celle de S. Augustin et des autres Peres de l'Eglise. ' Il est visible par le début de l'Auteur, qu'il craignoit qu'on ne donnât atteinte à ce que S. Augustin en particulier avoit enseigné sur ce sujet. C'est ce qui l'engagea à commencer son écrit par l'éloge de ce S. Docteur et de sa doctrine, qu'il montre avoir été soutenue avec zéle par S. Fulgence, S. Prosper, approuvée par le S. Siege et adoptée par toute l'Eglise, comme parfaitement conforme à l'autorité des saintes Ecritures. Il découvre encore sa crainte par la priere qu'il fait à Hincmar de Reims et à Pardule de Laon, ausquels il adresse sa letre, de ne pas souffrir que de leur temps on touche à une doctrine aussi autorisée.

Prud. ad Hinc. c. 1. 2.

' S. Prudence auroit bien souhaité, comme Hincmar l'y avoit invité, de pouvoir s'expliquer de vive voix avec lui sur ces matieres, plûtôt que d'en écrire. Mais les choses aïant

pr. Flod. l. 3. c. 21. p. 572. 2.

changé de face, il avoit cru devoir préferer cette derniere voïe à l'autre. ' Son écrit fut fait avant le Concile qui se tint à Paris l'an 849 en automne, et plus de deux ans avant que notre Prélat écrivît contre Jean Scot. Il y a beaucoup d'apparence qu'il le communiqua à cette assemblée, puisque ce fut par son avis qu'il l'adressa à Hincmar et à Pardule. Outre la double prédestination, à laquelle S. Prudence s'arrête particulierement comme étant le principal objet des disputes, il traite aussi de la mort de J. C. qu'il restraint aux seuls Elûs, parce qu'il n'entend parler que de son efficace. Il y touche encore quelque chose de sa volonté touchant la vocation et le salut des hommes. L'écrit a treize chapitres; et l'Auteur n'emploïe que le troisiéme et le quatriéme à parler de ces deux points, réservant tous les autres pour le point capital. ' En le traitant il a soin d'écarter comme une erreur digne d'anathéme, le sentiment qu'on attribue aux Prédestinatiens, de prétendre que Dieu prédestinoit au péché : *Prædestinavit, inquam*, dit S. Prudence, *id est præordinavit, non ut peccarent, sed ut propter peccatum pœnis perpetuis interirent : prædestinavit, id est, præordinavit, non ad culpam, sed ad pœnam.*

Prud. in Scot. c. 11. p. 520. 2 | Maug. t. 2. par. 2. p. 10.

Prud. ad Hinc. c. 3. p. 599. 2.

' Hincmar aïant reçu cet écrit, ne tarda pas à l'envoïer à Raban Archevêque de Maïence, afin qu'il y répondît. Mais celui-ci s'excusa de le faire sur sa mauvaise santé et son grand âge, qui ne lui permettoit pas d'entrer dans les discussions de tant de textes des Peres. Il ne laissa pas néanmoins d'en faire une espece de censure, ' que les Editeurs de la derniere Bibliothéque des Peres trouvent trop vive et trop rigide : sur quoi l'on peut voir leur note à la tête de l'écrit de S. Prudence. On a déja remarqué ailleurs, que Raban dans sa critique n'avoit point saisi l'état de la question. Il y confond en effet la préscience de Dieu avec la prédestination; croïant que S. Prudence attribuoit à celle-ci tout ce qui convient à l'autre, quoique néanmoins il lui rende la justice de reconnoître qu'il n'établissoit point Dieu auteur du péché. ' Hincmar entreprit aussi dans la suite de répondre à quelques endroits du même écrit, particulierement en ce qui regarde le prix de la mort du Sauveur.

Sir. op. t. 2. p. 1295. 1296.

Bib. PP. ib. p. 598. 1.

Hinc. de præd. c. 34. p. 291. 292.

' Le Pere Sirmond est le premier qui a tiré de l'obscurité cet ouvrage de S. Prudence, au moïen d'un manuscrit de l'Abbaïe de S. Arnoul à Metz. N'aïant pû le publier avant sa mort, le P. Cellot son confrere le fit entrer dans sa grande his-

Cell. his. de Goth. p. 420-463 | Bib. PP. t. 15. p. 598-611.

toire de Gothescalc, d'où il est passé dans la Bibliothéque des Peres, édition de Lyon. Ce premier Editeur l'a accompagné de quelques remarques, où il ne rend pas toûjours à S. Prudence toute la justice qui lui est dûe. Il y observe néanmoins fort judicieusement, que l'Auteur y emploïe un style beaucoup plus moderé, que celui qu'il emploïa dans la suite contre Jean Scot; parce que d'une part il respectoit la dignité de ceux à qui il adressoit son écrit, et que de l'autre son dessein étoit moins de refuter des erreurs, que d'établir le dogme. ' M. Mauguin en attendant l'édition entiere de cet écrit, en avoit publié dès 1650, la préface, avec le premier chapitre et une partie du second. Maug. ib. par. 1. p. 6-8.

2°. Un autre écrit de S. Prudence, encore plus célébre et beaucoup plus ample que le précedent, est la refutation de l'ouvrage de Jean Scot surnommé Erigene, dont on a déja fait mention plus d'une fois, et dont on donnera l'histoire dans la suite. Sous le spécieux prétexte de venir au secours d'Hincmar et des autres qui combattoient la double prédestination, ' Scot ne réussit qu'à faire un tissu d'erreurs sur le Dogme et la Morale, où se montre tout le venin de l'hérésie de Pelage, de Celestius, de Julien d'Eclane, quelques-unes des absurdités d'Origene et les excès damnables des Collyridiens. Tel est l'ouvrage de Scot pour le fonds des choses. Quant à la forme, on a vû à l'article de Flore de Lyon, de quelle maniere et sur quels principes y raisonne ce rusé Sophiste. Prud. in Scot. pr.

' L'ouvrage étant tombé entre les mains de Wenilon Archevêque de Sens, et lui aïant paru contraire à la foi commune de l'Eglise; ce Prélat en fit des extraits, qu'il réduisit à dix-neuf articles, et les envoïa à Prudence un de ses Suffragants, afin qu'il les refutât. Prudence accepta la commission; mais avant que de travailler à l'exécuter, il voulut voir l'ouvrage en entier, pour se mettre plus au fait de ce qu'il contenoit. Bien-tôt il trouva moïen d'en avoir un exemplaire; et après l'avoir lû avec soin, il reconnut qu'il étoit rempli d'erreurs capitales. Il comprit sans peine de quelle importance il étoit pour l'Eglise, de ne pas laisser sans réponse un écrit de cette nature. Il entreprit donc de le refuter; et il nous apprend lui-même dans sa préface, de quelle maniere il l'exécuta. Ibid.

' Après s'être mis au fait de toutes les erreurs que Scot tâchoit d'établir, Prudence lut avec une attention singuliere les écrits des Peres de l'Eglise, et en tira tout ce qui lui parut le Ibid.

plus convenable au dessein qu'il avoit formé de remedier à un si grand mal. Pour le faire avec plus d'ordre, et ne rien laisser sans réponse, il voulut suivre son adversaire pied à pied. Dans cette vûe il rapporte d'abord par parties le texte de Scot, en mettant le nom de l'Auteur à la tête avec un ⊖, que quelques-uns avoient coutume de marquer à la tête des sentences de mort, qu'on prononçoit contre les criminels. Ensuite il oppose les extraits choisis des Peres, qu'il a soin de nommer. Et pour mieux distinguer leurs textes de ceux de Scot, il crut devoir mettre au devant la marque que les anciens Critiques nommoient *crisimon*, parce qu'elle représente une espece de monogramme de J. C. Au lieu de cette marque qui est un X et un P unis ensemble, on a mis une croix dans l'édition de la Bibliothéque des Peres.

Bib. PP. ib. p. 467. 1. 468. 1.

Cette refutation de l'ouvrage de Scot est divisée en dix-neuf chapitres fort longs, autant qu'en contient l'ouvrage même, et porte ordinairement pour titre : *Traité de S. Prudence Evêque de Troïes sur la prédestination, contre Jean Scot surnommé Erigene.* La maniere dont elle est exécutée lui a fait donner cet autre titre : *Ouvrage de Jean Scot, redressé par Prudence et les autres Peres, sçavoir S. Gregoire, S. Jerôme, S. Fulgence et S. Augustin.* Le titre n'exprime que ces Peres qui sont ceux que S. Prudence cite le plus souvent. Mais il en cite quantité d'autres qu'il auroit été trop long d'exprimer dans un titre. Ceux qui ont intitulé de la sorte l'ouvrage dont il est question, ont eu dessein de faire observer que c'est moins S. Prudence que les anciens Peres de l'Eglise, qui refutent les erreurs de Scot.

Flore, comme on l'a vû, en combattant le même adversaire, a suivi à peu près la même méthode. Mais il y a cette difference entre S. Prudence et Flore, que celui-ci s'est borné à ne rapporter que de simples propositions de Scot, telles qu'elles étoient apparemment dans l'extrait qu'en avoit fait l'Archevêque Wenilon, au lieu que notre Prélat rapporte presque en entier le texte d'Erigene. Que s'il abrege en divers endroits, ce n'est que pour en retrancher la superfluité des paroles inutiles ; mais il retient tout le sens de l'Auteur.

Prudence aïant fini cette refutation, l'adressa à Wenilon qui l'avoit engagé à l'entreprendre. Il a mis à la tête une préface, où l'on trouve de grandes marques de son humilité et de son amour pour la saine doctrine. Il commence le corps

de l'ouvrage par l'invocation des trois personnes de la Sainte Trinité, après quoi se lisent les paroles suivantes, qui semblent être le titre primordial de l'écrit : *Prudence serviteur de J. C. et de sa famille.*

' L'Auteur y adresse la parole à Scot même, dont il déplore la chûte avec d'autant plus d'amertume, qu'il avoit eu pour lui et plus d'amitié et plus d'attachement. Dès sa préface il avoit fait observer les contradictions dans lesquelles est tombé ce mauvais Ecrivain, et les variations étonnantes, suivant lesquelles il accorde souvent ce qu'il nie, et nie ce qu'il accorde. Entrant en matiere, il commence par lui reprocher de ce que voulant combattre un certain Gothescalc, il s'étoit déchaîné généralement contre tous les Catholiques, et d'avoir tenté de renverser l'autorité de l'Ecriture et des Peres par ses quatre regles de Dialectiques. S. Prudence insiste sur ce point, et montre à son adversaire, que les Conciles et les Peres n'ont eu pour ces regles qu'un souverain mépris, quoiqu'ils eussent à refuter des écrits pleins de sophismes, tels que pouvoient être les siens. Que la voïe qui conduit à la vérité est toute simple, et qu'on ne la trouve point dans une vaine et fausse Philosophie, toûjours sujete à l'illusion, mais dans l'autorité de l'Ecriture expliquée par les Peres. Que c'est en prenant cette voïe qu'il va répondre à ses blasphêmes et à ses extravagances.

Prud. ib. c. 1. p. 468.

Prudence, comme on l'a déja remarqué, y suit Erigene pied à pied, et ne lui passe rien, sans le rappeller de ses écarts. Il ne se borne pas seulement à défendre et à établir contre lui les grandes vérités de la grace et de la prédestination, en suivant le systême de S. Augustin, qu'il paroît avoir parfaitement possédé. Il s'applique encore à renverser et détruire toutes les autres absurdités, impietés, faux principes, inepties, etc. que Scot a la hardiesse d'avancer sur les autres points de la foi catholique; et il le fait toûjours d'une maniere triomphante. Il nous reste peu d'ouvrages de controverse de ce temps-là, où il se trouve plus de théologie, plus de choix dans les preuves, plus de force et de solidité dans les raisonnements, plus de justesse dans les pensées. Quoique la critique fût alors fort rare parmi nos Ecrivains, l'ouvrage de S. Prudence n'en est point dépourvû. Un seul endroit que nous allons rapporter, suffit pour en faire la preuve. ' Erigene aïant cité sous le nom de S. Augustin quelques passages de l'*Hypognosticon* ou *Hy-*

c. 11. p. 536. 2.

pomnesticon sans le nommer, notre Prélat découvrit sans peine, que c'est ce faux ouvrage que cite son adversaire, et lui montre en conséquence par plusieurs raisons que l'écrit n'est point du saint Docteur à qui il le donne. En relevant ses autres bévûes, S. Prudence le fait le plus souvent avec feu et vivacité, parce qu'un ennemi aussi déclaré de la foi orthodoxe ne méritoit aucun ménagement. Mais il ne manque ni de modération ni de respect, lorsqu'il s'agit des personnes qui avoient

c. 1. 4. p. 471. 480. 2. emploïé la plume d'Erigene. ' Celui-ci faisant sonner bien haut l'hérésie qu'il affectoit de nommer Gothescalcane, du nom de Gothescalc à qui on l'imputoit, S. Prudence de crainte d'offenser les personnes puissantes et constituées en dignité, qui faisoient parler Scot, se borne à dire qu'il ne la soûtient ni ne prétend la défendre, que c'est l'affaire de Gothescalc; et que c'est à lui de voir s'il en est réellement coupable, ou pour quoi il l'a avancée.

On voit par-là que ce ne fut point par esprit de parti, ou par indisposition contre Hincmar de Reims, comme quelques Auteurs l'ont avancé, que S. Prudence entreprit cet ouvrage. Il est notoire par sa lecture, que l'Auteur ne se proposa que la défense des vérités fondamentales de la Religion, qu'il voïoit attaquées dans la dispute où il entra. Et il réussit à les défendre avec tant de force et de solidité, que ni Scot ni aucun de ses partisans, au moins que l'on sçache, n'osa y

c. 19. p. 591. 2. 592. 1. rien repliquer. ' Prudence finit ce long ouvrage par une exhortation pathétique à son adversaire, qu'il conjure avec instance, en le qualifiant encore son frere, de renoncer à ses erreurs et de revenir à la foi de l'Eglise. Cet ouvrage offriroit grand nombre de remarques importantes; mais notre dessein ne nous permet pas de nous y arrêter.

c. 11. p. 520. 2. On a déja observé ailleurs, ' qu'il fut fait un peu plus de deux ans après la letre du même Auteur à Hincmar et à Pardule : ce qui nous conduit jusqu'à l'année 852, qui est l'époque de la refutation que le célébre Flore de Lyon fit du même adversaire. De sorte que les erreurs et les absurdités de Jean Scot se trouverent combattues en même temps, par deux des plus doctes Ecrivains qu'eût alors l'Eglise Gallicane, sans que l'un sçût rien du dessein de l'autre.

Nous avons deux éditions de l'ouvrage de S. Prudence :

Maug. t. 1. p. 191-562. ' la premiere faite sur un manuscrit de M. de Thou, au I volume des *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ* de M. le Président

Mauguin; ' l'autre sur un autre manuscrit de l'Abbaïe de Hautvilliers, par ceux qui ont pris soin de diriger la Bibliothéque des Peres imprimée à Lyon. A la tête de l'un et de l'autre manuscrit se lit une note, où l'on a eu dessein de rendre suspecte la doctrine de l'ouvrage et des autres écrits de S. Prudence. Mais le public sçait à quoi s'en tenir sur cela. La note ne peut être que de la main d'un ennemi de la double prédestination, qui ignoroit la vraie grace du Sauveur. ' Camusat qui a donné sur un autre manuscrit appartenant à M. le Fevre, la préface de l'ouvrage dont nous venons de rendre compte, avertit que la note dans ce manuscrit étoit d'une écriture differente, et prescrit le jugement qu'on en doit porter.

Bib. PP. ib. p. 467-592. 1.

Camus. p. 161-2-163.

3°. ' Afin de mieux inculquer dans l'esprit des Lecteurs les grandes vérités que contient cette refutation de Jean Scot, S. Prudence en fit lui-même un abregé fort succinct, qu'il intitula : *Récapitulation de tout l'ouvrage*. Il l'a divisé en plusieurs articles ou sections, dans lesquelles il donne d'abord un précis du texte d'Erigene, puis la substance des réponses qu'il y a faites. ' Cet abregé se trouve à la suite de l'ouvrage entier, dans les manuscrits et les éditions dont on a parlé. Hincmar, qui paroît avoir affecté un profond silence sur la grande refutation de l'ouvrage de Scot par S. Prudence, ' fait mention de son abregé, mais d'une maniere peu convenable, pour ne pas dire contraire à la justice et à la sincerité chrétienne. Il dissimule en effet d'en connoître le véritable Auteur, et représente S. Prudence coupable d'erreur comme Erigene : de sorte qu'en lisant cet endroit d'Hincmar, on croiroit que notre Saint Prélat auroit donné dans les mêmes absurdités que Scot, touchant l'Eucharistie et d'autres points du Dogme catholique, desquelles il étoit infiniment éloigné.

Prud. ib. p. 592. 1.

Maug. ib. p. 563. 574 | Bib. PP. ib. p. 592-597.

Hinc. ib. c. 31. p. 231. 232.

4°. ' On a aussi de S. Prudence une letre qu'il écrivit en 853 à Wenilon, et aux autres Evêques de la province de Sens, assemblés pour l'ordination d'Enée, qui devoit remplir le Siege épiscopal de Paris. Cette letre quoique très-courte, est devenue fort célébre pour les quatre articles, ou capitules qu'elle enferme, et dans lesquels l'Auteur a recueilli un précis de la doctrine avec laquelle l'Eglise Catholique a combattu et triomphé de l'hérésie de Pelage et de tous ses sectateurs. C'est ainsi que s'en exprime S. Prudence lui-même. On a dit ailleurs qu'il avoit écrit et envoïé cette letre par un de ses Prêtres pour suppléer à son absence, ne pouvant se trouver à

pr. p. 9. 10 | Conc. G. t. 2. p. 656 | Maug. t. 2. par. 1. p. 176. 177 | par. 2. p. 279-281 | Bib. PP. ib. p. 597 | Bal. capit. t. 2. p. 619-621.

l'assemblée pour cause de maladie. Elle est intitulée: *Tractoria,* titre qui paroît lui avoir été donné par d'autres que par son Auteur. Hincmar l'a inserée en entier dans la préface de son grand ouvrage sur la prédestination; et on la trouve encore dans divers autres recueils cités à la marge. ' Elle fut lue et approuvée de l'assemblée qui se tenoit à Sens; et Loup de Ferrieres ne permet pas de douter qu'elle ne fût souscrite par le nouvel Evêque de Paris, puisque S. Prudence approuva son ordination, ce qu'il n'auroit point fait sans cela, comme il le déclare dans sa letre même. On croit aussi qu'elle fut présentée au Roi Charles le Chauve, comme un correctif aux quatre capitules d'Hincmar, à qui ce Prince la communiqua.

Maug. ib. p. 281. 282 | Prud. vic. p. 47 | Lup. ep. 99. p. 148. 149.

' Hincmar qui n'y reconnut pas effectivement sa doctrine, entreprit à plusieurs années de-là d'en faire une censure, et fit même tous ses efforts pour tâcher d'y découvrir des erreurs. Mais ce fut à pure perte; ' et d'habiles gens ont fait voir dans la suite que les quatre capitules de la letre de Prudence ne contiennent qu'une doctrine très-orthodoxe, conforme à celle des Peres et des Conciles, nommément de S. Augustin et de S. Prosper.

Hinc. ib. c. 5. 21. 24. 27. p. 26. 118. 119. 149. 211.

Bib. his. t. 3. p. 366 | Prud. ib. p. 45-55.

5°. ' Dom Mabillon a tiré de l'obscurité une autre letre de notre S. Prélat, l'unique familiere qui nous reste de lui. Elle est adressée à un de ses freres Evêque en Espagne, comme il paroît, et ne contient rien de fort remarquable, à quelques événements près de la vie de son Auteur, que nous avons eu soin de faire entrer dans son histoire.

Mab. ana. t. 4. p. 324. 325.

6°. ' Camusat nous a donné sous le nom de S. Prudence un sermon sur Sainte Maure Vierge de Troïes, dont le S. Evêque avoit été le Directeur, et dont l'histoire lui étoit par conséquent fort connue. C'est proprement l'oraison funébre de cette Sainte, qui mourut avant l'âge de 23 ans. S. Prudence la prononça en présence de son Clergé, de son peuple et des parents de la Sainte, qui l'avoient engagé à faire cette piece, et ausquels il avoit même promis de la mettre par écrit pour l'édification de la posterité. Il semble qu'elle fut faite et prononcée à la Canonisation de Sainte Maure. Elle n'est du tout point indigne de S. Prudence, qui y parle sans art, mais avec une noble simplicité. Tout y respire la pieté et l'onction dont l'Auteur étoit rempli. ' S'il est quelquefois obligé d'y parler de lui-même, il ne le fait qu'avec de grands sentiments d'humilité.

Camus. p. 40. 47.

p. 42. 43.

ʹ L'on y trouve clairement marquée la confession de tous ses péchés, accompagnée d'un cœur contrit et humilié : *De commissis medullitus conteri et plenarie confiteri.* ʹ L'on y yoit aussi les Sacrements de l'Eucharistie et de l'extrême-Onction administrés aux moribonds. ʹ C'est sans doute les plus puissants motifs qu'ait eus le Ministre Daillé pour refuser ce sermon à S. Prudence. On fait naître quelques autres difficultés qui tendent à appuïer cette fausse prétention. Mais l'Auteur de la vie de notre Saint y a déja suffisamment répondu, sans qu'il soit besoin que nous les discutions de nouveau. p. 41. p. 47. Prud. ib. p. 92-102.

ʹ Le public lui est encore redevable d'une traduction françoise de ce sermon, qu'il a fait imprimer à la suite de la vie de S. Prudence, ʹ avec des notes de sa façon, pleines d'érudition à la vérité, mais un peu trop diffuses. ʹ Cette traduction est faite sur un manuscrit de l'Eglise paroissiale du village de Sainte Maure à une lieue de Troïes, plus entier que celui dont s'est servi Camusat, pour publier le texte original. Celui-ci étoit si ancien, et la plûpart des caracteres si effacés, qu'on avoit peine à les lire : ce qui a causé quelques fautes dans l'édition de Camusat; mais on y a remedié dans la traduction au moïen de l'autre manuscrit. p. 151-177. p. 177-233. p. 92. 93.

7°. ʹ Prudence avoit composé des Annales de France, qui étoient fort répandues dans le public, et dont il en étoit passé un exemplaire jusqu'au Roi Charles le Chauve. On ne peut douter de ce fait, que nous apprenons d'Hincmar même, à qui ce Prince avoit prêté l'ouvrage, et qui en rapporte un endroit touchant l'approbation que le Pape Nicolas I avoit donnée aux Canons du Concile de Valence. Cet endroit, qui tenoit fort au cœur à Hincmar, parce qu'il justifioit la doctrine de S. Prudence, et celle de Gothescalc, en montrant qu'elle étoit la même que celle du S. Siege, étoit rapporté dans l'ouvrage de notre S. Evêque sur l'année 859 en ces termes : « Nicolas « Pontife de Rome confirme suivant les regles de la foi, et dé- « cide conformément à la doctrine catholique, ce qu'on doit « croire de la grace de Dieu et du libre arbitre, de la vérité de la « double prédestination et du sang de J. C. comme répandu « pour tous les Fidéles. » C'est ainsi que s'exprime Hincmar, dans une letre écrite en 869 à Egilon Archevêque de Sens, qui se disposoit à partir pour Rome. Hinc. t. 2. ep. 24. p. 291. 292.

ʹ Comme cet événement copié par ce Prélat, se trouve en mêmes termes, et sur la même année dans les Annales de S. Bert. an. 859.

Bertin, ainsi nommées, parce que l'exemplaire sur lequel elles ont été imprimées pour la premiere fois, avoit été tiré de l'Abbaïe de ce nom, ′ quelques Sçavants ont cru que ces Annales sont les mêmes que celles de S. Prudence. Dans ce cas il faudroit faire plusieurs suppositions, qui toutes n'ont pas la vraisemblance nécessaire pour persuader. Il faudroit dire ou que le S. Prélat qui ne pouvoit les conduire que jusqu'à l'année de sa mort en 861, auroit mal parlé de Gothescalc et de sa doctrine, comme on le voit sur l'an 849 de ces Annales, ce qui n'est pas croïable : ou que le Continuateur auroit changé cet endroit de son ouvrage, ce qui souffre beaucoup de difficulté. Car d'une part comment réussir dans ce changement, après qu'il s'étoit répandu tant d'exemplaires de l'ouvrage? D'ailleurs pourquoi n'auroit-il pas aussi changé l'événement rapporté sur l'année 859? Il y a donc plus d'apparence à croire que les Annales de S. Prudence se sont perdues, ou par la négligence des hommes, ou l'injure des temps; ′ et que celles qu'on a sous le titre d'Annales de S. Bertin, sont pour la plus grande partie l'ouvrage d'un zélé partisan d'Hincmar, qui les finissant à la mort de ce Prélat, semble ne les avoir entreprises que pour entrer dans ses vûes et favoriser ses desseins.

Fleu. H. E. l. 50. n. 18.

Mab. an. t. 3. pr. p. 7. 8' l. 35. n. 98.

On ne peut pas en porter d'autre jugement, ′ lorsqu'on lit divers endroits de son ouvrage. En effet, sans parler ici de la maniere insultante dont il traite Gothescalc, les seuls traits calomnieux qu'il mêle aux éloges, que la force de la vérité l'a contraint de donner à S. Prudence, font voir que sa plume étoit dirigée par d'autres motifs que l'amour de la vérité. Au reste nous parlerons ailleurs plus au long de cet Annaliste et de son ouvrage. Quant à ce qui regarde ′ l'approbation donnée par le Pape Nicolas aux decrets du Concile de Valence, ′ il y a tout lieu de croire que l'Auteur l'aura prise des Annales de Saint Prudence, puisque ce sont les mêmes expressions dans l'un et l'autre écrit. Il est vrai qu'il paroîtra étonnant qu'un Ecrivain qui s'exprime comme il fait, sur la doctrine de S. Prudence et celle de Gothescalc, ait rapporté dans le même ouvrage un événement de cette nature, qui contredit et tend à détruire ce qu'il dit en ces deux endroits. Mais le fait étoit apparemment si notoire, et faisoit tant d'éclat, que l'Annaliste ne put se dispenser d'en faire mention sans s'exposer à être taxé ou d'inexactitude ou de partialité.

Bert. an. 849-861.

an. 859.

Mab. ib..

8°. ′ Camusat a publié un petit poëme de 50 vers élegiaques

Camus. 163. 2. 164. 1.

de la façon de S. Prudence, que Barthius a aussi inseré dans ses *Adversaria*, l. 18. c. 2. Cette piece se lit manuscrite à la tête d'un livre des Evangiles, dont le S. Evêque avoit fait présent à son Eglise cathédrale. L'Auteur y donne en précis une idée des quatre Evangelistes, et de ce qu'ils disent de J. C. C'est-là qu'il nous apprend que l'Espagne lui avoit donné naissance. La piece n'est pas autrement importante, et ne présente aucune beauté pour la poësie. On n'a point d'autres vers de S. Prudence, au moins que l'on sçache : sinon un distique qui se lit à la fin de la letre à son frere, dont on a parlé plus haut.

9°. ' S. Prudence avoit fait des instructions pour les Ordinans, qui devoient les apprendre par cœur. Ce n'étoit qu'un recueil de simples extraits choisis de l'Ecriture, mais que le S. Evêque vouloit qu'on regardât comme autant de préceptes, suivant le titre qu'il avoit mis à la tête. Ce recueil se trouve dans un manuscrit qu'on voïoit autrefois dans la bibliothéque de M. Petau, et qui après avoir appartenu à Christine Reine de Suede, est passé dans la Bibliothéque du Vatican.

Maug. ib. p. 348 | Prud. vic. p. 88. 89.

10°. ' Un autre manuscrit de la Bibliothéque du Roi, coté 4598, contient à la page 56 un écrit de S. Prudence sur les Psaumes intitulé : *Traité ascetique, ou abregé des Psaumes en faveur d'une noble Dame affligée de differentes infirmités et autres peines.* L'écrit commence par nous apprendre, que ce fut à la priere de cette dame que Saint Prudence y mit la main.

Oud. scri. t. 2. p. 172.

11°. 'Dom Martene dans ses recherches sur les anciens rits ecclesiastiques, cite plusieurs textes d'un Pénitentiel ou Pontifical, comme d'autres le nomment, de S. Prudence, qui en avoit fait présent à l'Abbaïe de Montier-Ramey dans son diocèse. Il semble que quelques Sçavants veuillent faire honneur de ce Pénitentiel ou Pontifical à notre S. Evêque, comme s'il étoit véritablement son ouvrage. Mais il y a beaucoup d'apparence, qu'il étoit déja à l'usage de son Eglise, avant qu'il en prît le gouvernement; et qu'il ne porte le nom du S. Prélat, qu'en conséquence du présent qu'il en fit à l'Abbaïe qui en a été long-temps en possession, et où il ne se trouve plus aujourd'hui. Après tout, quoiqu'il n'y ait pas de preuve que ce soit-là un ouvrage de S. Prudence, il est certain que ce Prélat n'avoit point sur nos mysteres d'autres sentiments que ceux qui y sont exprimés. De sorte que si la foi sur l'Eucharistie pouvoit être encore suspecte, en conséquence de ce qu'Hincmar

Mart. rit. eccl. t. 1. pr. | p. 525-533 | t. 2. p. 121-125 | t. 4. p. 425-428 | Prud. vic. p. 87. 103-106.

en a voulu faire entendre, en parlant confusément de lui et de Jean Scot, on auroit dans ce Pontifical de quoi la justifier pleinement, comme le montre fort bien l'Auteur de sa vie.
Camus. p. 42. ' On trouveroit aussi des preuves de son orthodoxie sur ce point dans son sermon ou panegyrique de Sainte Maure. Mais cette discussion seroit inutile. Les personnes judicieuses et équitables voïent bien que les accusations d'Hincmar ne peuvent tomber que sur Scot, et nullement sur S. Prudence. La chose est de la derniere évidence à l'égard de la nature des Anges. A s'en tenir au dire d'Hincmar, il sembleroit que S. Prudence
Prud. in Scot. p. 568. 2. les auroit cru corporels; ' et c'est justement une erreur qu'il combat en refutant Jean Scot.

Bert. an. 861. ' La maniere dont s'exprime l'Annaliste dit de S. Bertin, sur le grand nombre d'écrits de S. Prudence, feroit croire qu'il en auroit encore composé d'autres que ceux dont nous venons de rendre compte. Il est certain, comme on l'a vû, qu'il étoit d'abord fort lié avec Hincmar de Reims, qui le consultoit volontiers, et qu'il le fut toûjours avec Wenilon de Sens. Il n'y a pas de doute qu'il ne le fût aussi avec plusieurs autres Prélats et gents de letres, dont nous n'avons pas la même connoissance; il y en a encore moins que toutes ces liaisons n'aïent attiré de la part de S. Prudence d'autres letres que les trois qui nous restent de lui. Il n'est pas croïable, pour entrer
Flod. l. 3. c. 21. p. 572. 2. dans quelque détail, qu'il n'ait pas répondu ' aux diverses questions qu'Hincmar en particulier lui proposa à differentes fois, non seulement touchant la conduite qu'il devoit garder envers Gothescalc; mais aussi sur la maniere de célébrer la Céne du Seigneur; sur la chûte du Juste dont il est parlé au chapitre 18
Lup. ep. 63. d'Ezechiel, et d'autres sujets. ' Loup Abbé de Ferrieres adresse aussi à S. Prudence une de ses letres, qui suppose visiblement une réponse de sa part, touchant les monasteres où ils avoient rétabli la discipline par ordre du Roi. Cependant il ne paroît point d'autres écrits de notre Prélat, que ceux dont nous avons fait l'énumération dans le catalogue raisonné que nous venons de dresser. Il faut donc convenir qu'il y en a plusieurs qui se sont perdus. (XIV.)

LOUP,

Abbé de Ferrieres.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Loup, qui portoit le prénom de Servat [1] ou Servais, mérite d'être regardé comme l'Ecrivain le plus poli qu'ait
produit la France en ce IX siecle. ' Il nàquit d'une famille no- Mab. an. l. 31. n. 48.
ble dans la province, ou le diocèse même de Sens. On ne
connoît point plus précisément le lieu qui lui donna naissance.
' Il avoit pour frere un nommé Adalgus, et peut-être aussi Lup. ep. 6. 16. 37. 86. 91.
Hribolde Evêque d'Auxerre, et comptoit entre ses proches
parents le célébre Remi Moine de S. Germain dans la même
ville, Ursmar Archevêque de Tours, Marcward Abbé de Prom,
et Odacre Abbé de Cormeri. ' Son enfance fut marquée par ep. 1.
une grande ardeur pour les Letres; mais le défaut de Maîtres
ne lui permit pas de la satisfaire si-tôt. Aïant embrassé la profession monastique à Ferrieres en Gâtinois, Aldric qui en étoit
Abbé, lui donna un Maître de Grammaire, sous lequel le jeune Loup étudia avec avidité la Rhétorique et les autres Arts
libéraux.

' Vers 830, lorsque Loup étoit déja Diacre, [2] et Aldric ep. 1. 40.

1 ' Servatus est ici prénom et non pas surnom. C'est sans nul fondement solide que Mab. ib. l. 31. n. 51 | Sir. op. t. 2. p. 1227. 1228.
quelques Sçavants ont voulu distinguer Servatus Lupus de Loup Abbé de Ferrieres. Le
P. Sirmond avoit d'abord été de ce sentiment. Mais aiant ensuite acquis plus de lumiere
sur ce fait, il a reconnu que ce n'est que la même personne, ce que Dom Mabillon a
aussi prouvé. Le prénom de Servatus, suivant l'opinion de ce dernier Ecrivain, sera
venu à Loup, de ce qu'il fut guéri comme par miracle d'une maladie mortelle, dont il
est parlé dans la vie de S. Faron de Meaux, ' et dont il fait lui-même mention dans une Lup. ep. 20.
de ses letres. ' Une preuve qu'on doit dire Servatus Lupus, et non pas Lupus Servatus, Mab. ib.
c'est qu'il se trouve ainsi dans un manuscrit de S. Benoît sur Loire, à la tête de la letre
que Loup écrivit au nom de Wenilon Archevêque de Sens au Pape Nicolas I. ' On ne Poss. app. t. 2. p. 367.
sçait où Possevin a trouvé que notre Abbé avoit été Evêque. C'est ce que toute l'antiquité
a ignoré.

2 ' M. Baluze ne met la naissance de Loup, que sous l'Empire de Louis le Debonaire, Lup. ep. not. p. 339.
c'est-à-dire tout au plutôt en 814. Mais cette opinion ne peut se soûtenir; et il faut que
Loup soit né en 805 ou 806 au plus tard.

Archevêque de Sens, celui-ci l'envoïa à Fulde se perfectionner dans les belles Letres et l'étude de la Théologie. Le jeune Loup fit à cette Ecole de grands progrès dans la science des Saintes Ecritures, sous le docte Raban Maur, qui passoit pour l'homme le plus versé de son siecle dans leur intelligence. (ep. 1-5.) ' Comme Fulde n'étoit pas éloigné de Selgenstat, dont le sçavant Eginhard étoit Abbé, Loup sçut profiter de ce voisinage pour gagner l'amitié d'un homme si célébre, dont les liaisons lui servirent beaucoup à acquerir la connoissance de la belle Literature. Outre les secours qu'il avoit à Fulde, il s'adressoit souvent à Selgenstat dans les difficultés que lui faisoient naître ses études, et en empruntoit les livres qui lui manquoient. Eginhard conçut tant d'estime et d'affection pour ce jeune Eleve, qu'il lui dédia son traité sur la croix, dont il paroît que Loup lui avoit fait naître le dessein. Loup dans la suite regarda toûjours Eginhard comme un de ses Maîtres, et lui témoigne dans ses letres autant de reconnoissance du goût qu'il avoit pris pour les belles Letres, qu'il en marque à Raban du progrès qu'il avoit fait dans l'érudition sacrée. (Rab. M. in Paul. pr. 2.) ' Avant que de quitter Fulde, il engagea celui-ci à commenter les Epitres de S. Paul, comme il avoit déja commenté plusieurs autres livres de l'Ecriture. L'ouvrage ne fut fini qu'après que Loup eut quitté l'Allemagne pour revenir en France; et Raban ne laissa pas de l'y venir chercher pour lui en faire la premiere dédicace.

(Mab. ana. t. 1. p. 414.) ' De disciple Loup devint bien-tôt Maître. Il y a même beaucoup d'apparence, qu'en étudiant les Letres sacrées à Fulde, il y donna des leçons des Letres humaines. On ne peut guéres autrement entendre ce qu'en dit Heric d'Auxerre, qui avoit étudié ces dernieres sous lui, au même temps qu'il étudioit les autres sous Haimon depuis Evêque d'Halberstat, et alors Moine à Fulde. De sorte que Loup, quoique beaucoup plus jeune qu'Haimon, se trouva son Collegue. L'un enseignoit les belles Letres, et l'autre la Théologie. On peut voir à ce sujet les vers d'Heric rapportés à l'article d'Haimon.

(Lup. ep. 41.) ' Loup de retour en France, ce qui arriva en 836, la même année que mourut S. Aldric Archevêque de Sens son protecteur, s'y fit en peu de temps grand nombre d'autres amis. (ep. 6.) ' La réputation de son mérite, de son esprit et de son sçavoir ne tarda pas de pénétrer jusqu'à la Cour, et lui attira la faveur et la protection de l'Imperatrice Judith. Cette Princesse

qui aimoit les gents de Letres, le présenta elle-même à Louis le Debonaire qui le reçut avec de grandes démonstrations de bonté. ' Charles le Chauve son fils et son successeur à la couronne de France, hérita de son amitié pour Loup, et le nomma Abbé de Ferrieres dès le mois de Novembre 842, ce qui fut confirmé ou même précedé par les suffrages des Moines. ' Cette promotion ne fut rien moins que gracieuse pour le nouvel Abbé, parce qu'il lui fallut expulser Odon qui occupoit cette place, mais qui étoit devenu odieux à la Cour, pour avoir pris, comme l'on croit, le parti de Lothaire contre Charles. Ce que Loup fut obligé de faire en cette rencontre, répandit quelques nuages sur l'éclat de sa réputation. Ses ennemis et ses jaloux en prirent sujet de lui reprocher le défaut de canonicité dans son élection, et de publier qu'il avoit usurpé l'Abbaïe de Ferrieres par fraude et par violence. C'est de quoi il tâche de se justifier lui-même dans une de ses letres.

ep. 40. 45.

ep. 21.

Tous ces faux bruits cependant ne diminuerent rien ni du crédit qu'il avoit à la Cour, ni de l'estime que lui portoient ses vrais amis. ' Vers ce même temps, Jonas Evêque d'Orleans, qui étoit de ce nombre, aïant fini son grand ouvrage contre les erreurs de Claude de Turin, l'envoïa à Loup pour l'examiner et avoir son sentiment. ' Le Roi Charles de son côté le chargea conjointement avec Saint Prudence Evêque de Troïes, de la réformation des monasteres situés en Bourgogne.

ep. 27.

ep. 63.

Mais rien ne donna plus de relief à notre Abbé, que le grand personnage qu'il fit dans plusieurs Conciles. ' Il assista et dressa les Canons de celui qui se tint à Verneuil sur Oise en 844; et depuis ce temps-là les Evêques de France voulurent toûjours l'avoir dans leurs Assemblées. En 847 il se trouva à celle de Marsne près de Mastrich, où les trois Princes regnants, Lothaire, Louis et Charles firent la paix entre eux. Il devoit se tenir la même année une Assemblée à Attigni, dont Loup devoit être comme des précedentes. Il fut aussi du Concile qui se tint à Paris en 849, composé des Evêques de quatre provinces, et y reçut la commission d'en écrire la letre synodale à Nomenoi Duc de Bretagne. ' La même année le Roi Charles le députa à Rome vers le Pape Leon IV : on ne dit pas pour quel sujet. ' En 853 il assista au II Concile de Soissons, et y fut chargé de faire la lecture des actes de la

ep. 42. 50. 59. 84 | Mab. an. l. 33. n. 49.

Lup. ep. 103 | not. p. 340.

Conc. t. 8. p. 87.

déposition d'Ebbon de Reims, dont apparemment il avoit été
Lup. ep. 98. le Scribe. ′ Il le fut encore de l'acte d'élection d'Enée pour remplir le Siege épiscopal de Paris : ce qui suppose qu'il étoit
Mab. ib. l. 34. n. 3. de l'Assemblée qui se fit pour cette cérémonie. ′ Dès 850 il s'étoit trouvé à celle de Moret au diocèse de Sens, et en avoit dressé la letre synodale.

Lup. ep. 34. 36. 116. 119. ′ Depuis que Loup fut revenu de Fulde à Ferrieres, sa principale occupation étoit d'enseigner : ce qu'il continua de faire lors même qu'il étoit Abbé. Mais tant de voïages qu'il falloit entreprendre pour les Assemblées et les commissions dont on
ep. 59. vient de parler, lui emportoient beaucoup de temps. ′ Il se plaint sur-tout d'une dure nécessité qui le retenoit quelquefois
ep. 78. fois plusieurs mois de suite à la Cour, ′ et encore plus de ce qu'il se voïoit obligé d'aller à l'armée, sans sçavoir le métier de soldat. C'est que son monastere étoit de ceux qui devoient
ep. 91. au Prince des troupes et le service de guerre. ′ Loup à une de ces expéditions militaires pensa perdre la vie, c'étoit à la bataille d'Angoulême en 844, et n'en fut quitte que pour une
ep. 34. 36. 116. 119. prison de plusieurs jours. ′ Tant de divers embarras ne l'empêcherent point cependant de former aux Letres grand nombre
ep. 16. 62. 69. 103. 104. de disciples, ni ′ d'amasser une riche bibliothéque de livres choisis en l'une et l'autre Literature, la sacrée et la profane. On ne sçauroit assés louer ses travaux en ce genre, sans lesquels nous serions peut-être privés de plusieurs ouvrages de l'antiquité.

Mab. ib. l. 35. n. 99. ′ L'on croit que Loup ne vêcut pas au de-là de 862 : au moins ne trouve-t-on depuis cette époque aucun trait dans l'histoire, qui fasse mention de lui comme étant encore au monde. Il est tout à fait étonnant de ne voir à Ferrieres aucun monument qui rappelle la mémoire d'un si grand homme. Il ne l'est gueres moins de ne lire son nom dans aucun Necrologe. Mais les écrits qu'il a laissés à la posterité, empêcheront qu'il ne tombe jamais dans l'oubli. Loup étoit revêtu du Sa-
l. 33. n. 19. cerdoce; ′ quoiqu'un écrivain du premier ordre avoue n'en
Conc. ib. avoir trouvé aucune preuve. ′ Le fait est néanmoins constant, et le II Concile de Soissons le reconnoît pour tel. Son mérite lui attira l'estime des personnes les plus distinguées de son siecle. Et ses letres adressées au Pape Benoît III, à l'Empereur Lothaire, au Roi Charles le Chauve, à Edulfe ou Ethelulfe Roi d'Angleterre, à Ursmar de Tours, à Wenilon de Sens, à Hincmar de Reims, à Jonas d'Orléans, à Raban de Maïence, à

Eginhard, et à plusieurs autres personnes de la premiere distinction, font voir combien il s'étoit rendu recommandable par sa vertu et son sçavoir.

§ II.

SES ECRITS.

Ceux qui font de notre Abbé et de Servatus Lupus deux personnes differentes, divisent en deux classes les écrits qui portent le nom de Loup, et en attribuent une partie au premier, et l'autre au second. Mais aïant montré, comme nous avons fait, que c'est une seule et même personne, il conste que tous ces écrits lui appartiennent indistinctement. En voici le catalogue.

1°. Un recueil de letres au nombre de cent-trente, [1] qui est Lup. ep. p. 1-194. précieux et important pour les grands éclaircissements que nous donnent ces letres sur les affaires de ce temps-là. On a déja nommé bon nombre de personnes les plus distinguées, ausquelles elles sont écrites. Il y en a deux, la troisiéme et la quatre-vingt dix-neuviéme, qui n'appartiennent à Loup, que pour se trouver dans le recueil des siennes, ou lui être adressées: la premiere par le sçavant Eginhard, l'autre par l'Assemblée de Sens, en réponse à celle que notre Abbé lui avoit écrite au nom de l'Eglise de Paris, touchant l'élection d'Enée pour son Evêque. Il y en a plusieurs autres, qui bien qu'écrites par l'Abbé Loup, le sont en d'autres noms que le sien. On y en compte quelques-unes au nom des Conciles, qui l'emploïoient volontiers, comme on l'a vû, à cette fonction; d'autres au nom de la Reine regnante, de celui d'Odon prédecesseur de Loup, et encore d'autres personnes de ses amis, qui empruntoient quelquefois sa plume. Ceux qui ont pris soin de diriger ce recueil de letres, n'y ont gardé aucun ordre ni de matieres ni de chronologie.

Elles roulent sur divers sujets. Les plus considérables sont celles qui traitent de Théologie, de Literature, d'affaires publiques. Entre les premieres la 128 et la 129 qu'on a quelque-

1 L'Evêque Rainfroi ou Reginfride à qui est adressée la lettre 66, ne peut être l'Evêque de Meaux de même nom, comme le supposent quelques modernes; puisque Loup étoit mort plusieurs années avant que Rainfroi eùt succédé à Hildegaire dans le Siege de Meaux. Ainsi ce ne seroit point une raison de vouloir ôter cette letre à notre Abbé.

fois détachées du recueil général pour les imprimer avec l'opuscule sur les trois questions, et les extraits des Peres sur le même sujet, méritent qu'on s'y arrête un moment. ' La premiere est adressée au Roi Charles le Chauve, à qui Loup l'écrivit vers 850, pour justifier ses sentiments sur les trois fameuses questions qui faisoient alors tant de bruit : la double prédestination, le libre-arbitre, et le prix de la mort du Sauveur. Loup s'en étoit déja expliqué de vive voix à ce Prince, lorsque se trouvant à Bourges l'un et l'autre, Charles lui demanda ce qu'il en pensoit. La réponse de notre Abbé aïant été mal entendue des assistants, on le fit passer dans le public pour un homme dont la foi n'étoit pas orthodoxe sur ces trois points. Telle fut l'occasion de cette letre, qu'on peut regarder comme un abregé du traité sur les trois questions, dont on parlera dans la suite. Loup après y avoir établi ce qu'il en pensoit, conformément à ce qu'on a vû que S. Prudence en avoit écrit à Hincmar et à Pardule, soûtient que les plus invincibles Défenseurs de l'Eglise Catholique n'ont point eu d'autres sentiments sur ces mêmes matieres. Il prie en conséquence le Roi de convoquer une Assemblée des plus habiles gents de ses Etats pour y faire examiner sa doctrine, supposé que sa letre ne soit pas capable de le satisfaire. On croit que l'Auteur y avoit joint le recueil de passages des Peres dont nous rendrons bien-tôt compte.

ep. 128. p. 184-191.

' L'autre letre est écrite à Hincmar de Reims. L'Auteur y prouve à ce Prélat la double prédestination, sans que l'une ou l'autre préjudicie en rien à la liberté de l'homme. Il lui montre aussi par S. Augustin, comme il l'avoit déja fait dans la letre précedente, que le terme de prédestination se peut prendre en mauvaise part, c'est-à-dire pour la prédermination à la peine, en conséquence de la prévision du péché : ce qu'Hincmar et Raban refusoient de reconnoître. A la fin de sa letre Loup avertit l'Archevêque de Reims, qu'il écrit la même chose à Pardule de Laon.

ep. 129. p. 191-193.

' Outre la letre au Roi Charles, dont on vient de donner une idée, Loup lui en adresse encore d'autres, qui sont remarquables pour les avis salutaires qu'il lui donne avec liberté, tant pour regner heureusement dans cette vie, que pour s'assurer une gloire éternelle dans l'autre. On voit par-là que l'Auteur étoit bien avant dans la confiance de ce Prince. On voit aussi par la maniere dont sont écrites ces letres, et quel-

ep. 33. 64. 96.

ques autres du même genre, nommément ' les deux de consolation à Eginhard sur la mort de sa femme, que Loup avoit de l'onction à écrire sur des sujets de pieté. ' Celle qu'il adresse à Gothescalc, et qui est une des plus longues, montre d'une part la sagesse et la discretion de l'Auteur, et de l'autre sa condescendance à répondre à des questions peu importantes, malgré les grandes occupations dont il étoit accablé. ep. 4. 5. ep. 30.

Ce recueil de letres est le premier ouvrage de Loup, qui ait été mis sous la presse. ' Papire le Masson les publia à Paris chés Marc Orry, l'an 1588 en un volume *in*-8°. et ce titre : *Liber epistolarum Lupi ad Ferrariam Senonum Abbatis.* ' Titre fabriqué par l'Editeur, comme plus latin que celui que présente l'ancien manuscrit en ces termes : *Incipiunt epistolæ B. Lupi Abbatis Ferrariensis.* Cette édition est remplie de fautes, qui sont passées avec le texte dans la Bibliothéque des Peres de Cologne 1618 et de Paris 1624. ' Du Chesne aïant revû sur un ancien manuscrit les letres de notre Abbé, y corrigea plusieurs fautes dans l'édition qu'il en donna au II volume de ses Historiens originaux de France. ' Cette seconde édition cependant n'est ni entiere ni parfaite. C'est ce qui engagea M. Baluze à en préparer une nouvelle, qu'il mit à la tête des opuscules de Loup, qu'il recueillit en un corps d'ouvrage, et qu'il publia à Paris en 1664 *in*-8°. Après avoir revû sur un ancien manuscrit, que lui communiqua M. Coquelin Docteur de Sorbone, le texte des letres, il l'accompagna de grand nombre de notes pleines de lumiere et d'érudition. De cette édition qui est sans contredit la meilleure, comme la mieux conditionnée, on a fait passer les letres de l'Abbé Loup dans la Bibliothéque des Peres de Lyon. Mais les Editeurs ont eu la négligence de n'y point joindre les sçavantes notes de M. Baluze. Bib. Bal. t. 2. p. 646. Lup. ep. not. p. 339. Du Ches. t. 2. p. 726-778. Lup. pr.

Baronius a inséré dans ses annales sur les années 846 et 850 quelques-unes des letres de Loup. ' M. le Président Mauguin a fait aussi imprimer séparément dans son recueil, celles qui sont écrites à Hincmar, et au Roi Charles sur la double prédestination. Maug. t. 1. p. 19. 20 | t. 2. par. 1. p. 37-40.

2°. ' A la suite des letres de notre Abbé, M. Baluze a cru devoir ajoûter les Canons du II Concile de Verneuil, qui se tint, comme on l'a dit, en 844, et auquel présida Ebroin Evêque de Poitiers, en qualité d'Archichapellain du Palais. Ces Canons, qui sont au nombre de douze, sans y compren- Lup. p. 195-204.

dre la préface, et qu'on trouve dans les diverses collections des Conciles, appartiennent en quelque sorte à l'Abbé Loup; puisqu'il fut chargé par le Concile de les rédiger par écrit. Ils roulent sur divers abus qui s'étoient glissés tant dans le Clergé, que dans les Cloîtres et parmi les Laïcs, et ausquels l'Assemblée vouloit remedier.

de 3. qq. p. 207-245.

3°. ' L'ouvrage de Loup qui mérite plus de considération, après le recueil de ses letres, est son traité sur les trois questions : le libre-arbitre, la double prédestination et le prix de la mort de J. C. questions qu'il avoit déja traitées en abregé dans sa longue letre à Charles le Chauve. L'Abbé Loup dans une courte préface qu'il a mise à la tête de ce traité, nous apprend lui-même à quelle occasion il le composa. Voïant les troubles que ces matieres causoient dans l'Eglise, depuis qu'en 849 elles avoient commencé à faire du bruit en Italie, puis en France, il crut devoir s'en instruire à fond. Dans ce dessein il eut recours aux autorités les plus sacrées; il lut avec un soin extrême, et médita long-temps les écrits des Peres qui en ont traité avec le plus de lumiere et le plus de solidité. Et après s'être mis au fait, il se persuada qu'il feroit une œuvre agréable à Dieu, que de communiquer aux autres ce qu'il regardoit comme utile à lui-même; afin que ceux qui étoient hors d'état de s'en instruire dans les sources, apprissent par-là à quoi s'en tenir.

Le long temps qu'il assure avoir emploïé à méditer les ouvrages des Peres pour composer le sien, suppose qu'il n'y mit la main que quelques années après l'origine des disputes. Ce ne fut donc pas dès 849, comme quelques Ecrivains l'ont avancé, mais beaucoup plus tard, et peut-être seulement en 852, lorsque S. Prudence de Troïes et Flore de Lyon travailloient à refuter les erreurs de Jean Scot sur les mêmes matieres. Il semble que la letre de Loup au Roi sur le même sujet soit le plan de son écrit. Il ne fut par conséquent fini qu'après 850, qui est l'époque de cette letre.

Notre Auteur n'y nomme personne, et ne fait point autrement connoître le dessein qu'il s'y propose, que par le motif général qui lui fit prendre la plume, et qu'on vient d'exposer. Il se trouve néanmoins, qu'il combat directement les opinions chéries d'Hincmar de Reims et de Raban de Maïence, sur les questions qu'il entreprend de traiter, et qu'il s'accorde à merveille avec ce que S. Prudence et l'Eglise de Lyon en ont

écrit. Aussi a-t-il puisé dans les mêmes sources, qui sont l'Ecriture, les Conciles, les Peres, nommément Saint Augustin. C'est donc par une erreur manifeste, qu'un Approbateur de cet écrit de Loup a cru qu'il étoit fait contre Gothescalc. ' On en peut voir une juste, mais un peu longue analyse dans le recueil de M. le Président Mauguin. Maug. t. 2. par. 3. p. 114-127.

4°. ' A ce traité l'Abbé Loup en ajoûta un autre, qui n'est qu'une collection de passages des Peres sur la matiere qu'il discute dans le précedent, où il n'avoit pas jugé à propos de les inserer, de peur d'être trop diffus. Il en fit donc un écrit particulier, auquel il donna pour titre : *Collectaneum de tribus quæstionibus*. Ces passages sont particulierement pris des Papes S. Innocent, S. Celestin, S. Gregoire, des autres Peres de l'Eglise, S. Augustin, S. Jerôme, de Philippe un de ses disciples, de S. Fulgence, de S. Isidore de Seville, du vénérable Bede; mais le plus grand nombre le sont de S. Augustin, dont il paroît que Loup avoit d'autres écrits que ceux qui nous en restent. Lup. collect. p. 246-274.

On ne sçauroit trop louer ces deux traités de notre Auteur pour la modération avec laquelle ils sont écrits. On voit sans peine qu'ils sont la production d'un homme qui ne cherche que la vérité. Ils ont été fort long-temps sans voir le grand jour, et paroissent même n'avoir été connus dans les six premiers siécles qui ont suivi leur Auteur, que ' de Sigebert de Gemblours, qui s'exprime ainsi sur la troisiéme question que Loup y discute : *De sanguinis Christi quadam superflua taxatione vel redemtione, usque ad salutem impiorum. Nam super hac re orta est quædam fidei turbatio anno Domini 849.* Sigeb. scri. c. 93.

Enfin Dom Antoine Grimbert Religieux et Bibliothécaire de l'Abbaïe de S. Amand aïant copié ces deux traités sur un ancien manuscrit de cette maison, et y aïant ajoûté des notes de sa façon, en prépara une édition, qu'il dédia en 1602 à M. Jean Carton son Abbé. Néanmoins l'ouvrage ne fut point encore imprimé. M. Nicolas du Bois, qui fut depuis Abbé de S. Amand, obtint du Roi un privilege pour donner au public les écrits de Jonas Evêque d'Orleans, de Loup Abbé de Ferrieres et quelques autres monuments anciens tirés des manuscrits de son Abbaïe. On imprima Jonas; mais le traité de Loup sur les trois questions demeura encore en reserve. On croit que cet Abbé ne jugea pas à propos de le publier en un temps où le livre de M. Jansenius Evêque d'Ypres faisoit tant de bruit.

Après tous ces délais, une personne qui s'est cachée sous le nom de Donatus Candidus, aïant trouvé le moïen d'en avoir une copie, le fit imprimer en 1648 avec trois letres du même Auteur : l'une aux Moines de S. Amant, qui est la 18 du recueil de Loup, les deux autres sur la double prédestination et les autres matieres contestées, adressées l'une au Roi Charles, l'autre à Hincmar. ' L'édition est *in*-16, sans nom de lieu ni d'Imprimeur, quoique revêtue des approbations de trois Docteurs en Théologie. A la tête se lit une petite préface, d'où nous avons tiré les avantures de ces traités, qu'on vient de lire. Après quoi suit la longue épitre dédicatoire de Dom Grimbert, qui peut passer pour le premier Editeur de ces opuscules, et qui avoit déterré les deux dernieres letres qui les accompagnent. Le titre du premier opuscule dans cette édition est conçu en ces termes: *Antiquissimi Scriptoris Lupi Servati Abbatis Ordinis Sancti Benedicti de tribus quæstionibus*, etc.

Bib. S. Vin. cen.

' M. Cave a pris cette édition pour celle que le P. Sirmond en publia dans la suite, comme on va dire, et a voulu faire croire que c'est cet Editeur qui s'est caché sous le nom emprunté de Donatus Candidus. Mais c'est une méprise manifeste, ' ainsi que le montre la maniere dont le P. Sirmond parle lui-même de l'édition qui avoit précedé la sienne; et qui étoit l'unique qu'il eût vûe. Or il nous donne cette édition pour être de 1647, et par conséquent differente de celle de 1648, préparée par Dom Grimbert, qu'il paroît par-là n'avoir pas connue. ' Le P. Labbe confirme ceci en distinguant l'édition faite en 1648, de celle de l'année précedente, dont nous n'avons point d'autre connoissance. Au reste cette édition de 1648 est fort défecteuse. Il s'est glissé plusieurs fautes dans le texte, dont voici un exemple frappant. La letre à Hincmar commence ainsi : *Sacramenti mihi;* au lieu que dans les bons manuscrits on lit : *Scrutanti mihi* qui est la vraie leçon. Outre cela, le *Collectaneum* n'est pas entier. Il y manque à la fin depuis ces mots, *Item Cœlestinus,* de quoi remplir plus de deux pages *in-folio*.

Cave, p. 445. 1.

Sir. op. t. 2. p. 1125.

Lab. scri. t. 2. p. 89.

En 1650 on vit paroître presqu'à la fois trois autres éditions des mêmes opuscules de Loup. ' L'une est *in*-16 sans nom de lieu et d'Imprimeur, comme celle de 1648, qui lui a servi de modéle. Aussi en retient-elle tous les défauts, et n'en differe que par le titre, et une longue préface sous le

Bib. D. de Lorch.

nom fabriqué de Renatus Devireus. Dans cette préface, qui est remarquable, le nouvel Editeur s'efforce de prouver que Servatus Lupus est différent de Loup Abbé de Ferrieres. C'est pourquoi il a ôté et dans le titre et ailleurs, la qualité d'Abbé à l'Auteur de ces opuscules, et lui a substitué celle de Prêtre. Voici le titre de son édition : *Lupi Servati Presbyteri, viri doctissimi, qui ante annos 800 in Gallia vixit, de tribus quæstionibus.*

Cet Editeur aïant appris que les Approbateurs de l'ouvrage avoient supposé qu'il étoit fait contre Gothescalc, il a non-seulement marqué le contraire dans une note faite exprès à la suite de leurs approbations; mais il emploïe encore une partie de sa préface à prouver que Loup y explique et justifie les cinq articles qu'Hincmar objectoit à ce Moine infortuné, et qu'il y fait en sa faveur ce que fit depuis S. Remi Archevêque de Lyon. Il y remarque aussi, que Tritheme en parlant dans la chronique d'Hirsauge de l'Assemblée de Maïence en 848, a tiré de son propre fonds ce qu'il dit de la prétendue dispute qu'y eut Loup avec Gothescalc. C'est un fait, ajoûte cet Editeur, qui a été inconnu à tout autre Ecrivain antérieur à Tritheme, et que Sigebert, Flodoard, Raban et Hincmar même ont ignoré. Enfin il y observe que les deux letres de Loup, qui accompagnent ordinairement les deux opuscules dont il s'agit, ne se trouvoient point de son temps dans les recueils des autres letres de Loup Abbé de Ferrieres. Et c'est sur quoi il se fonde en partie pour établir que cet Abbé est different de l'Auteur du traité sur les trois questions.

La même année que parut l'édition dont on vient de rendre compte, M. le Président Mauguin en publia une autre des mêmes opuscules, qu'il insera dans son ouvrage intitulé : *Vindiciæ prædestinationis*, etc. La letre à Hincmar se trouve, comme on l'a déja dit ailleurs, au I volume, ' et les trois autres écrits dans la premiere partie du II volume. Cet Editeur se servit des manuscrits de Souvigni, [1] monastere de Cluni en Bourbonnois, et de l'Abbaïe de S. Victor de Paris, pour donner le traité sur les trois questions, et donna la letre au Roi Charles et le *Collectaneum* sur un manuscrit de Corbie et un

Maug. t. 2. p. 9-59.

1 Le terme latin dont se sert M. Mauguin pour exprimer ce monastere, est *Savinincensis*, qui signifieroit plutot Savigni. Mais nous avons cru devoir préferer la leçon du P. Sirmond, qui s'étoit servi du même manuscrit, et qui nomme *Silviniacense* le monastere auquel il appartenoit.

autre de M. Bouhier Conseiller au Parlement de Dijon. Au moïen de quoi il a rendu son édition beaucoup plus parfaite que ne sont les deux précedentes, et y a rempli la lacune de la fin du *Collectaneum*. Mais il y embrasse l'opinion de ceux qui font deux personnes differentes de notre sçavant Abbé. Il veut que celui qu'il nomme Lupus Servatus, fut Prêtre de l'Eglise de Maïence, et que l'autre qu'il nomme simplement Lupus, soit l'Abbé de Ferrieres. Sur ce principe que nous avons renversé, cet Editeur donne au premier le traité sur les trois questions avec ce titre : *Lupi Servati Moguntinensis Presbyteri libellus de tribus qq. etc.* et laisse à l'autre la letre à Charles le Chauve, et le *Collectaneum* sous ces titres : *B. Lupi Abbatis apud Ferrariam monasterium Ord. S. B. epistola, seu libellus ad Carolum Calvum. . . . Collectaneum B. Lupi Abbatis Ferrariensis O. S. B. de tribus questionibus*, etc.

Enfin la troisiéme édition qui parut la même année que les
Bib. Tell. p. 36. 1. deux précedentes, ' fut faite à Paris chés Cramoisy en un petit volume 8°. On la doit aux soins du P. Sirmond, à qui le public est redevable de la découverte de tant d'autres excellents monuments de l'antiquité ecclesiastique. Le texte de l'Auteur y est aussi pur et aussi entier que dans l'édition de M. Mauguin; de laquelle celle-ci ne differe qu'en ce qu'elle est
Sir. ib. p. 1225-1228. en un volume séparé, et que le titre en donne tous les opuscules à un seul et même Auteur en ces termes : *Servati Lupi Presbyteri de tribus quæstionibus liber cum cæteris adnexis anno 1647 excusus, etc.* La préface de l'Editeur est en partie pour prouver que Servatus Lupus et Loup Abbé de Ferrieres ne sont qu'une même personne. A la fin le P. Sirmond y a fait imprimer pour la premiere fois la letre de Loup écrite au Pape Nicolas I, au nom de Wenilon Archevêque de Sens, au sujet d'Heriman Evêque de Nevers. Cette édition differe encore des précedentes, en ce que les deux letres de Loup à Charles le Chauve et à Hincmar sont placées après le *Collectaneum*, qui suit immédiatement le traité sur les trois questions, ce qui est plus naturel.

Ibid. ' Le P. Sirmond a tiré le texte de ce traité de trois manuscrits : l'un de Verdun, l'autre de S. Arnoul de Metz, et le troisiéme de S. Victor à Paris. Il avoit vû aussi une copie de celui de Souvigni, dans lequel ce traité porte le nom d'Amalaire, parce, comme le croit l'Editeur, qu'il se trouvoit dans ce manuscrit à la suite des ouvrages de cet autre Ecrivain. Et ce qu'il

y a de plus surprenant, c'est que le manuscrit de S. Arnoul le donne à Hincmar. Mais les deux autres manuscrits l'attribuent constamment à son véritable Auteur. Le *Collectaneum* dans cette édition a été revû sur les mêmes manuscrits dont s'est servi M. Mauguin pour le publier. ′ De cette édition les quatre opuscules dont il est question sont passés dans la belle collection des œuvres diverses du P. Sirmond imprimées en 1696. C'est aussi sur la même édition que M. Baluze les a réunis aux autres écrits de Loup de Ferrieres, comme il paroît par la préface du P. Sirmond qu'il y a répetée.

p. 1225-1288.

5°. ′ A la suite de ces opuscules M. Baluze a fait imprimer les autres écrits qu'il croïoit appartenir à notre sçavant Abbé. Il fait suivre d'abord une vie de S. Maximin Evêque de Treves après les premieres années du IV siecle, ′ laquelle Surius avoit déja publiée au 29 de Mai. L'Auteur la composa, comme il le marque lui-même sur la fin, en l'année 839, et la dédia à un de ses amis nommé Valdon. ′ Mais quoique M. Baluze, et avant lui le docte Vossius, croïent que ce soit-là un ouvrage de Loup Abbé de Ferrieres, d'autres Sçavants regardent cette vie comme indigne d'un si grand homme. Il en faudroit cependant excepter le style, qui est clair et assés pur. Du reste l'Auteur a suivi de fort mauvais mémoires, dont il avoue avoir été obligé de retrancher plusieurs choses, qui lui paroissoient fabuleuses. Il n'en a toutefois que trop retenu pour prouver qu'il n'étoit pas mieux instruit lui même de l'histoire du IV siecle, que celui qui avoit laissé les mémoires dont il parle, et qu'on croit n'être que la premiere vie de S. Maximin, écrite vers le milieu du VIII siecle sous le regne de Pepin le Bref, ou peu après.

Lup. op. p. 275-291.

Sur. 29. Mai, p. 427-432.

Till. H. E. t. 7. p. 247. 694 | Boll. 29. Mai, p. 20 | Bail. 29. Mai, tab. cr. n. 1.

On peut voir à la page 192 de notre IV volume, le jugement que nous avons déja porté de cet écrit de Loup. Il suffit de remarquer ici, que plusieurs Ecrivains de mérite sont persuadés qu'il appartient moins à Loup Abbé de Ferrieres, qu'à Loup ′ qui fut ordonné Evêque de Châlons sur Marne pendant l'exil d'Ebbon de Reims son Métropolitain. C'est pourquoi Ebbon, après avoir été rétabli dans son Siege, confirma son ordination comme faite sans qu'il y eût participé. ′ L'histoire nous apprend peu de choses de cet Evêque de Châlons. On voit seulement qu'il se trouva à quelques Conciles, et qu'il étoit encore vivant en la trente-cinquiéme année du regne de Charles le Chauve.

Du Ches. t. 2. p. 342.

Gall. chr. vet. t. 2. p. 502. 2.

Lup. op. p. 292-312. 6°. ' Il n'en est pas de la vie de S. Wigbert ou Wigbercht Abbé de Fritzlar en Hesse, qui suit dans le recueil qui nous dirige, comme de celle de S. Maximin. Tous les Critiques s'accordent à la donner à Loup de Ferrieres comme à son véritable Auteur. Outre les autres preuves qu'on en a, l'on y reconnoît toute sa maniere d'écrire. Il l'entreprit aux instantes prieres de Bun ou Brun Abbé d'Hirsfel et de sa communauté, ausquels il l'adresse. Loup étoit alors, selon toute apparence, à Fulde; mais on peut douter s'il n'étoit pas revenu à Ferrieres lorsqu'il publia cette vie. ' Ce fut en 836, comme il le dit lui-même dans sa préface, la même année qu'il quitta la Germanie pour revenir en France. Il y avoit alors quatre-vingt-dix ans que S. Wigbert n'étoit plus au monde; et un si grand éloignement tint quelque temps l'Auteur en suspens dans l'exécution de son dessein. Mais considérant que plusieurs Ecrivains de l'antiquité, tant ecclesiastiques que profanes, comme S. Ambroise, S. Jerôme, Saluste et Tite-Live, n'avoient pas laissé pour cette raison d'entreprendre et de réussir dans l'histoire de plusieurs grands personnages, Loup se détermina à mettre la main à l'écrit qu'on lui demandoit. ' On lui fournit tous les mémoires nécessaires, comme il le dit expressément dans son petit épilogue : de sorte qu'il ne fit qu'y donner la forme. L'ouvrage est court, mais nous en avons peu en ce genre, qui soient écrits avec plus d'ordre et de politesse. ' Il s'y trouve, il est vrai, quelques mots qui se ressentent de la rusticité et du genie de la langue du païs, où les événements sont arrivés; mais c'est de quoi l'Auteur a soin de s'excuser, sur ce qu'il auroit craint de préjudicier à l'intégrité de l'histoire, en rendant ces mots par des expressions plus latines.

(Margin: p. 292. 293. — p. 312. — p. 293.)

Not. p. 489. ' Le P. Busée Jesuite avoit déja publié en 1602, à la suite des letres d'Hincmar de Reims, cette vie de S. Wigbert, lorsque M. Baluze la réunit aux autres écrits de Loup de Ferrieres, avec des notes de sa façon. ' Dans la suite Dom Mabillon l'a publiée de nouveau sur l'une et l'autre édition, au III volume de son recueil d'actes, avec de nouvelles remarques.

(Margin: Mab. act. B. t. 3. p. 671-682.)

Lup. op. p. 313-322. 496. 7°. ' En 1604 le même P. Busée fit imprimer à Maïence parmi ses Paralipomenes, deux homelies sur S. Wigbert, qu'il croïoit être de notre Auteur, sur ce qu'il les avoit trouvées dans un manuscrit des Dominicains de Maïence, à la suite de la vie de ce Saint. M. Baluze sur les mêmes preuves a fait réïmprimer ces deux homelies, avec les autres écrits de l'Ab-

bé Loup. Elles sont assés bien écrites; et l'on y lit quelques termes ordinaires à cet Ecrivain; mais à dire le vrai, l'on n'y trouve pas tous les autres caracteres de son style. Peut-être les avoit-il composées dans sa jeunesse. Il semble au reste que ces deux homelies n'en faisoient originairement qu'une seule. C'est ce que font penser et le mot de *Restat* par où commence la seconde, et la lecture de l'une et de l'autre. D'ailleurs la premiere est sans doxologie.

8°. ' Enfin le P. Busée et M. Baluze d'après lui ont donné à la suite de ces homelies deux hymnes à l'honneur du même S. Wigbert, qui se trouvoient de la sorte dans le manuscrit dont on vient de parler. L'une est en vers ïambiques, et l'autre en vers saphiques, et les seules pieces de poësie qui nous restent de notre sçavant Abbé, au moins dont nous aïons connoissance. La versification en est fort plate, et nous fait juger que Loup réussissoit beaucoup mieux à écrire en prose qu'en vers. p. 322-324.

9°. Nous n'avons point tous les écrits qui étoient sortis de sa plume. Il nous en fait connoître lui-même un, qui étoit important, mais qui est perdu depuis plusieurs siecles. ' C'étoit une histoire abregée des Empereurs, qu'il avoit composée en faveur de Charles le Chauve, à qui il l'envoïa avec sa letre 93 où il nous apprend tout ce que nous en sçavons. La passion qu'avoit Loup de voir ce Prince regner glorieusement, et de contribuer en quelque chose à la gloire de son regne, lui avoit fait entreprendre cet ouvrage, où il trouveroit des regles assurées de conduite. Trajan et Théodose en étoient particulierement un beau modéle, qu'il prioit Charles de se proposer au dessus de tous les autres. ep. 93.

10°. ' Loup dans une de ses letres à Hincmar de Reims, fait mention d'un recueil de Canons ou Capitulaires, qu'il avoit dressé et envoïé à ce Prélat: *Canones eosdem*, dit-il, *sive, ut vos vocatis, Capitula meo stylo tunc comprehensa vobis direxi*. Mais cet endroit ne regarde, comme il semble par ce qui précede, que les Canons du Concile tenu à Verneuil, dont on a parlé ailleurs, et que Loup fut chargé de rédiger par écrit. ep. 42. p. 83. 84.

11°. ' Dom Mabillon ne paroît pas éloigné d'attribuer à l'Abbé Loup le Dialogue entre Euticius et Théophile sur l'état de l'Eglise, imprimé par les soins de M. des Cordes à la suite des letres d'Hincmar de Reims. La politesse du style lui a fait naître cette idée. Mais il y a encore plus de fondement à en faire Mab. an. l. 36. n. 45.

honneur à S. Benoît Abbé d'Aniane, entre les écrits duquel nous l'avons compté.

L'on a dit en passant, que Loup de Ferrieres étoit l'Ecrivain le plus poli de son siecle. Ce jugement n'est point hasardé. Il n'y a qu'à lire avec quelque attention les ouvrages qui nous restent de lui, principalement ses letres, pour en être convaincu. Cette latinité, ce bon goût, cet air aisé qui y regnent, il les avoit puisés dans les Auteurs des bons siecles. Il ne se bornoit pas en effet, comme presque tous les autres Théologiens de son temps, aux écrits des Peres et des autres Ecrivains Ecclesiastiques, il lisoit encore avec soin les Auteurs profanes. Il les faisoit venir souvent de fort loin, lorsqu'ils lui manquoient, et les copioit lui-même, ou les faisoit copier par d'autres pour en enrichir sa bibliothéque. C'est en se formant sur de tels modéles, qu'il a mieux réussi à écrire que ses contemporains.

Il faut pourtant avouer, qu'il n'a pas été toûjours si attentif à son style, qu'il ne s'y trouve aucun défaut. On y rencontre quelquefois des endroits obscurs, les uns à cause de la longueur des périodes, d'autres pour avoir voulu s'y exprimer d'une maniere trop laconique. D'autres fois, ce qui est néanmoins assés rare, ' il se sert de termes fort impropres : comme dans sa letre au Roi Edulfe, où il emploïe le mot *continens*, pour signifier le bras de mer qui sépare la France de l'Angleterre. De même pour marquer que son monastere de Ferrieres étoit éloigné de la mer, il le nomme *mediterraneum*.

Lup. ep. 13 | not. p. 350.

§ III.

ÉDITIONS DE SES ŒUVRES.

APRÈS avoir fait connoître les éditions particulieres, qu'on a publiées de quelques écrits de Loup de Ferrieres pris séparément, il ne nous reste qu'à rendre compte de celles qui ont été faites de toutes ses œuvres réunies ensemble. M. Baluze est le premier qui ait entrepris de les faire imprimer de la sorte. Le premier motif qui le détermina à entreprendre ce travail, fut de voir que l'édition des letres de notre Auteur publiée par Papire le Masson, étoit remplie de fautes très-considérables, et que celle qu'en avoit donnée dans la suite André Du Chesne, n'en étoit pas exemte. En prépa-

rant une nouvelle édition de cette partie des écrits de Loup sur le manuscrit dont on a parlé, M. Baluze crut devoir pousser encore plus loin son entreprise, et y joindre les autres ouvrages qu'on reconnoît appartenir au même Auteur. C'est ce qu'il exécuta, en les donnant sur les meilleures éditions qui en avoient déja paru, et dans l'ordre suivant lequel nous en venons de faire l'énumération.

A la tête de l'édition se lit, après l'épitre dédicatoire à M. l'Abbé le Tellier, depuis Archevêque de Reims, une courte préface, où le nouvel Editeur rend compte de son dessein. Viennent ensuite les témoignages que les Anciens ont rendus à la mémoire de l'Auteur, et qui sont terminés par ceux de Tritheme, du Cardinal Bellarmin, et la préface que le Masson avoit mise à la tête de son édition. Ce qui donne le plus grand relief à celle dont il s'agit ici, sont les sçavantes notes dont elle est enrichie, et qui tiennent plus du tiers du volume, où elles sont renvoïées après le texte original. On peut les regarder comme un recueil d'érudition sur la critique de l'Histoire. Pour une plus grande exactitude, l'Editeur aïant déja fini ces notes, en a fait un rigide examen, et corrigé ou expliqué ce qui lui a paru devoir l'être. On trouve ces corrections ou explications dans une addition de plusieurs pages, qui suit les notes. Après quoi vient un petit recueil d'anciens monuments, comme Diplomes, Capitulaires de nos Rois, Bulles et Letres des Papes, que l'Editeur a jugé à propos de publier plûtôt pour les conserver à la posterité, que pour répandre de la lumiere sur le texte de son Auteur.

' Cette édition dirigée et ornée de la sorte parut à Paris chés François Muguet l'an 1664, en un volume *in*-8°. dont la beauté des caracteres et du papier répond parfaitement au travail de l'Editeur. Dans les éditions précedentes des Letres de Loup on n'en compte que 127 : au lieu que dans celle-ci il y en a 130, parce que M. Baluze y a joint les deux à Charles le Chauve et à Hincmar de Reims, qui se trouvent imprimées avec les opuscules sur les trois questions, et celle que le P. Sirmond avoit publiée pour la premiere fois. ' C'est sur cette édition de M. Baluze, qu'on a inseré les œuvres de Loup de Ferrieres au XV volume de la Bibliothéque des Peres de Lyon. Mais on en a retranché les Canons du Concile de Verneuil, les vies de S. Maximin de Treves, de S. Wigbert et toutes les notes de l'Editeur.

Bib. S. Vin. cen.

Bib. PP. t. 15. p. 1-60.

Bal. t. 1. pr. p. 4.

' Dans la suite M. Baluze retoucha son édition de Loup de Ferrieres, et après y avoir fait plusieurs corrections et additions, il la publia de nouveau en même volume l'an 1710. Le frontispice l'annonce pour être d'Anvers chés Jean Frider; mais elle fut faite à Leipsick chés Gleditsch. (XV.)

MAGINHARD,

Moine de Fulde,

ET QUELQUES AUTRES ÉCRIVAINS.

Mab. an. l. 25. n. 74 | Voss. his. lat. l. 2. c. 36 | Sur. 28. Oct. p. 972 | Poss. app. t. 2. p. 430.

' Maginhard ou Meginhard, Moine de Fulde, florissoit du temps de Raban Archevêque de Maïence. C'est donc par erreur que Possevin le place dès 770. Il ne le faut pas non plus confondre avec d'autres personnes de même nom, et presque de même temps. Tel est Meginhard Evêque de Rouen, qui en 798 assista à la dédicace de l'Eglise de S. Riquier. Tel est Meginhard Abbé de Tegernsé en Baviere, vers la fin du même siecle. Tel pourroit être encore Meginrad Moine de Richenou, puis Reclus près de cette Abbaïe, au commencement du siecle suivant. Maginhard aïant été élevé à l'Ecole de Fulde, où il put aisément avoir pour condisciples Loup depuis Abbé de Ferrieres, et tant d'autres célébres personnages, y fit un progrès particulier dans les Letres dont il a laissé des preuves non équivoques à la posterité.

Sur. ib. p. 967-972.

1°. ' Il y a de lui un assés long panégyrique ou éloge de Saint Ferruce Martyr, honoré au diocèse de Maïence plusieurs siecles avant S. Lulle, qui fit la translation de ses Reliques au monastere de Bleideinstat, ou de la Joïe. Maginhard le composa à la priere d'Adalger Abbé de cette Maison, à qui il l'adresse par une préface qui se lit à la tète. Comme Raban est le dernier des Evêques de Maïence dont l'Auteur fait mention, c'est une preuve qu'il y mit la main sons son Episcopat, et par conséquent avant la fin de 856, qui est le terme de la vie de Raban. On voit par là que Maginhard étoit bien éloigné du temps où avoit vécu le Saint; pour réussir à nous donner exactement son histoire. ' Cependant le peu de faits qu'il en rapporte n'est point à mépriser, de l'aveu même des meilleurs

Till. H. E. t. 5. p. 548.

Critiques; ' puisqu'il assure l'avoir tiré de son épitaphe, composée par le Prêtre Eugene, qui prit soin d'inhumer le S. Martyr. Au défaut des événements de sa vie et de son martyr, la piece en contient d'autres qui regardent sa translation et ses miracles. Du reste on a peu de monuments de ce temps-là, qui soient mieux écrits, et où il y ait plus de pieté et d'onction. Sur. ib. p. 971-972.

L'on juge sans peine par la lecture, que son Auteur avoit lû avec fruit les ouvrages des Anciens, tant ecclesiastiques que profanes. Surius a publié cet ouvrage sous le titre de Sermon; ' et Serarius en a inseré une grande partie dans son histoire de Maïence. Ser. rer. mog. p. 288-291.

2°. Il y a beaucoup d'apparence qu'il a aussi composé ' un petit traité sur la foi, la varieté du symbole, le symbole même des Apôtres et la source funeste de la plupart des grandes hérésies, qui a été imprimé à Cologne chés Heron Alopecius en 1532, avec *l'Evangelistaire* de Marc Merulle. Il est au moins certain, que l'Auteur de ce traité se nommoit Meginhard, et qu'il paroît avoir vêcu après le milieu de ce IX siecle. C'est ce que montre la dédicace de l'écrit, faite à Gonthier, apparemment le même que l'Archevêque de Cologne de ce nom, si célébre dans l'affaire du divorce entre le Roi Lothaire et la Reine Theutberge. Gesn. bib. uni. p. 509. 1.

' On a aussi imprimé à Cologne chés Melchior Novesian en un volume *in-folio* les années 1537 et 1540, un ouvrage important, que l'Editeur rapporte au temps que nous parcourons ici. Il est intitulé : *Altercatio Synagogæ et Ecclesiæ*, Dispute entre la Synagogue et l'Eglise, et fort different ' de celui qui se trouve dans l'appendice du VIII tome des œuvres de S. Augustin. En effet quoique l'un et l'autre soit en forme de dialogue, celui de l'appendice est un ouvrage sec, peu raisonné, et où l'on croit appercevoir la maniere d'écrire d'un Jurisconsulte. Au contraire l'autre est un ouvrage moëlleux, tout théologique et où les choses sont discutées avec beaucoup de lumiere. ' L'Auteur de celui-ci parle comme s'il avoit été contemporain de Jean Scot : ce que l'Editeur entend de Jean Erigene, et qui joint à la maniere dont l'Anonyme s'exprime, pouvoit faire croire que cet Auteur écrivoit en France du temps de ce fameux Sophiste. Mais il est visible par sa préface, qu'il n'a écrit que du temps des Croisades vers la fin du XIII siecle. D'ailleurs ce qu'il dit de Jean Scot, il l'a tiré

Bib. S. Flor. Sal. | Du Verd. bib. supp. p. 10.

Aug. t. 8. app. p. 19-24.

Alterc. Syn. c. 1. p. 11. 1.

de Hugues de S. Victor, qui l'a pris lui-même d'un autre Auteur plus ancien que lui.

Outre les autres écrits sur l'Eucharistie, dont on a déja rendu compte, et dont on parlera dans le cours de l'histoire de ce siecle, ' il y en a un qui appartient à un Anonyme contemporain de Raban Maur et de Pascase Radbert. C'est une réponse aux difficultés qu'un inconnu avoit proposées à l'Auteur, touchant les suites que pouvoit avoir l'Eucharistie après qu'on l'a reçue. Il y a quelque apparence, que ce fut la letre de Raban à Heribalde d'Auxerre écrite en 854, qui fit naître ces difficultés. L'Anonyme commence sa réponse par établir les dogmes de la présence réelle et de la transubstantiation. Après quoi il montre, que le corps et le sang du Seigneur dans ce mystere, demeurent toûjours incorruptibles, et ne sont sujets ni à la digestion ni à ses suites; quelque changement qu'il puisse arriver aux especes sacramentelles.

Spic. t. 12. p. 39-42.

' Il faut joindre aux Anonymes précedents, celui qui nous a laissé une relation des miracles de Sainte Genevieve, imprimée à la suite de sa vie dans le recueil de Bollandus. L'Auteur qui se représente clairement comme Moine du monastere où la Sainte reposoit, mit la main à son ouvrage vers 863. En voici les preuves. Lorsqu'il l'entreprit, le corps de cette Sainte avoit été déja reporté du lieu où l'on avoit été obligé de le refugier, pour le mettre à couvert de la fureur des Normans, qui brûlerent son Eglise en 856; et il y avoit déja cinq ans passés depuis cet événement. Notre Anonyme divise son ouvrage en trois parties. Il emploïe la premiere à rapporter, apparemment sur d'anciens mémoires, les miracles operés depuis la mort de Sainte Genevieve jusqu'aux premiers ravages que les Normans firent dans Paris, ce qui arriva en 850. Dans la seconde partie il décrit ceux qui s'opererent depuis cette époque, jusqu'à l'incendie de l'Eglise de la Sainte. Dans la troisiéme enfin il fait un détail abregé de ceux qui suivirent, et de la relation des Reliques, à laquelle il se trouva présent. L'ouvrage, qui se trouve imprimé avec quelques lacunes, est écrit avec simplicité; et il y paroît beaucoup de bonne foi.

Boll. 3. Jan. p. 147-150.

' Nous avons dans le même recueil de Bollandus, continué par ses successeurs, un autre ouvrage du même temps que celui dont on vient de donner une notice. Il paroît effectivement avoir été écrit après les premieres années du regne de

3. Mai, p. 423-426.

Charles le Chauve, et non plus tard, comme le montrent plusieurs expressions qu'on y lit. Charlemagne, par exemple, y est qualifié Charles premier; et l'Auteur y rapporte quelques circonstances qu'il avoit apprises d'Eginhard mort dès 839. Cet ouvrage est la vie de S. Philippe Prêtre mort au VIII siecle, et honoré à Celles dans le Palatinat du Rhein. L'Auteur, qui semble avoir été un Moine du voisinage, peut-être même de Selgenstat, si Einhard dont il parle est le célébre Eginhard, assure avoir appris ce qu'il y rapporte, du Prêtre Horoscolfe disciple du Saint, et d'Einhard avec qui il avoit fait quelque résidence. Malgré ces secours au reste, et quoique cet Auteur eût du talent pour écrire, il n'a point réussi dans l'exécution de son dessein. Son ouvrage est moins une histoire qu'un tissu de merveilles, qui supposent une grande crédulité.

Un Moine de Madrie, aujourd'hui la Croix S. Leufroi au diocèse d'Evreux, n'a pas mieux réussi à nous donner la vie de S. Leufroi Abbé de ce monastere. ' Il est vrai qu'il n'entreprit de l'écrire qu'environ 125 ans après la mort du Saint, qui arriva en 738 : peu de temps après la premiere translation de son corps qui se fit en 851, et plusieurs années avant qu'il fût transferé à Paris, sous le regne de Charles le Simple. Un si grand éloignement du temps où avoit vêcu le Saint, obligea l'Auteur à s'en tenir à ce que la tradition beaucoup alterée, comme il paroît, lui put apprendre de son histoire. De sorte qu'à quelques faits véritables il a lié plusieurs prodiges, qui marquent assés le goût de son siecle, et la source où il a puisé : le tout écrit en un style assés bon pour le temps. Nous avons cinq éditions de cet ouvrage. La premiere est dûe aux soins de Dom Jâques du Breul, qui l'imprima dans son supplément des Antiquités de Paris, p. 59-79. De-là l'ouvrage passa dans la nouvelle collection de Surius, ' puis dans celle de Barali connue sous le titre de Chronologie des Abbés, etc. du monastere de Lerins. Dom Mabillon l'aïant ensuite revû sur les manuscrits, l'a réïmprimé avec ses observations et ses notes. Enfin les sçavants Continuateurs de Bollandus en ont donné une nouvelle édition avec des remarques encore plus amples.

Mab. act. B. t. 3. p. 582.

Lerin. t. 2. p. 198-209 | Mab. ib. p. 582-595 | Boll. 21. Jun. p. 105-112.

Ce qu'on vient de dire de l'Anonyme de Madrie et de son ouvrage, il faut l'appliquer, et pour les mêmes raisons, à un Moine inconnu et à la Legende qu'il a laissée des Saintes

Harlinde et Reinule Abbesse d'Eike au diocèse de Liege, l'une desquelles étoit morte dès 745. ' L'Auteur étoit éloigné de leur temps d'environ 120 ans; n'aïant écrit que vers 863, sous l'Episcopat de Francon, qui commença en 856, et plusieurs années avant que le monastere d'Eike eût été détruit par les Normans, ce qui arriva en 881. ' Il a soin de nous avertir lui-même qu'il n'avoit trouvé aucun mémoire pour composer cette Legende : aussi n'y parle-t-il que sur des oüi dire. On ne doit donc pas être surpris de voir, que son écrit n'est presque qu'un tissu de lieux communs, qui ne nous apprennent presque rien d'historique, que le nom et la dignité de ces Saintes. Tout cela n'a pas empêché ' que les Bollandistes et Dom Mabillon d'après eux, n'en aïent chargé leurs collections d'actes, et qu'ils ne l'aïent illustré de leurs observations.

Mab. ib. p. 654. 662. 663. | p. 659. 661. 11 13. 21. | Boll. 22. Mar. p. 384-391 | Mab. ib. p. 654-663.

' Helgand Abbé de S. Riquier, qui en 859 avoit succedé à Ruodulfe, et qui au bout de quatre ans presque entiers laissa par sa mort la place d'Abbé à Carloman, dressa des Loix pour les gents du païs de Ponthieu, qui étoient encore en vigueur au XI siecle. Hariulfe qui nous apprend ce fait, suppose que dès le temps d'Helgand les Abbés de ce monastere portoient le titre de Comte, en vertu duquel ils étoient obligés de défendre le païs contre les incursions des ennemis. Ce fut sans doute plûtôt en cette qualité qu'en celle d'Abbé, qu'Helgand s'érigea en Legislateur.

Mab. an. l. 35. n. 53.

' Parmi les Moines de Fleuri, qui par leur sçavoir faisoient alors l'ornement de ce monastere, on trouve un Gauzbert ou Gozbert, qui dès sa premiere jeunesse s'étant appliqué à l'étude des Sciences et des beaux Arts, y fit beaucoup de progrès. Une de ses principales occupations étoit de copier les bons livres de l'antiquité. ' L'on conserve encore en nos jours à Fleuri, la vie de S. Benoît par le Pape S. Gregoire le Grand, qu'il avoit transcrite de sa main, comme il paroît par l'inscription suivante : *Hic est liber S. Patris Benedicti, quem obtulit ei frater* Gauzbertus. Le manuscrit est ancien de six-cents ans : ainsi il aura été renouvellé depuis le temps de Gauzbert. A la tête se lit un petit poëme en vers élegiaques de sa façon, et dans le goût de son siecle, à la louange de S. Benoît. ' Aimoin de Fleuri l'insera depuis dans un sermon sur le même Saint, que le P. du Bois Célestin a donné au public.

Flor. bib. t. 1. p. 279. | his. ms. p. 97. | bib. ib. p. 280.

' Il y a encore de Gozbert un autre petit poëme d'une struc-

Ausb. fun. red. app. p. 31.

ture singuliere. C'est un triple acrostiche, dont les premieres et les dernieres letres de chaque vers, aussi bien que celles du milieu, forment celui-ci :

Te virtute crucis Soter, Guillelme, coronet.

Ce même vers qui commence et finit l'acrostiche, le coupe en quatre parties, en formant une croix au milieu, sans en interrompre le sens, de sorte qu'il s'y lit six fois. La piece est à la louange de Guillaume Comte de Blois, comme le porte l'inscription, et dans le même goût que quelques-unes des poësies de Fortunat de Poitiers et de Raban de Maïence sur la croix. A la tête se lit le vers suivant, qui est une seconde inscription :

Gozbertus Comiti Guillelmo carmine lusit ;

et à la fin ces trois autres vers :

Francigenum primo proavis abavisque peralto
Guillelmo dynami, sophia, schemate compto
GOZBERTUS tapinos, micros, apodemus et exul.

On peut observer, que le Poëte a voulu y faire voir qu'il sçavoit quelque chose du grec. Marc-Antoine Dominicy aïant reçu du P. Labbe cette piece de poësie l'a imprimée tout à la fin de son *Ansberti familia redivina,* d'où Jean Bernier l'a fait passer dans son histoire de Blois. (XVI.)

S. ANSCAIRE,

ARCHEVÊQUE DE HAMBOURG ET DE BRÊME.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ANSCAIRE ou ANSGARE, [1] connu particulierement sous le titre d'Apôtre des peuples du Nord, a aussi mérité une place parmi les Auteurs Ecclesiastiques, pour les Mab. an. l. 36. n. 26.

1 Il se nomme lui-même Ansgare dans l'unique letre qui nous reste de lui ; et il est encore nommé de la sorte dans un Diplome de Louis le Debonaire.

act. B. t. 6. p. 79. 80. n. 2. 3 | an. l. 29. n. 41.

écrits de sa façon qu'il a laissés à la posterité. ' Il nâquit à Corbie ou dans le voisinage au diocèse d'Amiens, et non pas à Corwei en Saxe, [1] l'an 801; quoique d'autres ne le fassent naître que l'année suivante. Après avoir pris la premiere teinture des Letres il fut offert par son pere au monastere de Corbie, où il s'engagea dans l'état monastique, sous le célébre Abbé S. Adalhard. ' Il y eut pour Maître le sçavant Pascase Radbert, sous lequel il fit tant de progrès dans les sciences, qu'il devint bien-tôt son Substitut pour les enseigner aux autres. C'est ce qu'il continua de faire à Corwei, lorsqu'aussitôt après la fondation de ce monastere en 822 il y fut envoïé à cet effet. Le succès avec lequel il s'acquitta des fonctions de cet emploi, fit juger qu'il réussiroit également à faire des instructions publiques. On le chargea donc du ministere de la parole; et Anscaire tout jeune qu'il fût, eut l'honneur d'être et le premier Modérateur de cette nouvelle Ecole, et le premier Docteur du peuple de ce païs-là.

act. ib. p. 81. 83 | an. l. 27. 11. 74. l. 29. n. 41.

act. ib. p. 83. 84 | an. ib. n. 69.

' En 826 la Providence fit naître à Anscaire une autre occasion de signaler son zèle pour le salut des ames. Heriold Roi d'une partie du Danemarck, qui aïant été chassé de ses Etats, s'étoit refugié en France, où il avoit reçu le baptême et embrassé le Christianisme, voulut retourner en son païs pour tâcher de remonter sur le thrône. Et voulant avoir quelqu'un qui pût l'aider de ses conseils et l'affermir dans la foi qu'il professoit, l'Empereur Louis lui donna Anscaire, qui accepta volontiers la commission, malgré tous les périls dont elle étoit accompagnée. Ce voïage fut une occasion à Anscaire d'annoncer l'Evangile aux Danois, et d'en convertir plusieurs à la foi de J. C.

act. ib. p. 85-87.

' Au bout de trois ans les Ambassadeurs de Suede en France aïant représenté à Louis le Debonaire, que grand nombre de Suedois desiroient de se faire instruire dans la Religion chrétienne, l'Empereur jetta encore les yeux sur Anscaire pour l'exécution de ce dessein. Anscaire se chargea de la nouvelle mission, et partit aussi-tôt pour la Suede, accompagné de Witmar autre Moine de Corbie. Après de grandes fatigues,

Cave, p. 444. 2 | Mab. act. ib. p. 80. n. 3 | an. l. 29. n. 2. 1-41.

1 ' Ceux qui mettent en Suede la naissance de S. Anscaire, et qui en font un Eleve de l'Abbaïe de Corwei, n'ont pas pris garde que leur sentiment est démenti par l'Auteur original de la vie du Saint, qui le fait François et sorti d'une famille établie à Corbie en France, et qui le représente déja Moine avant la mort de Charlemagne, qui arriva en janvier 814 : au lieu que l'Abbaïe de Corwei ne fut fondée qu'en 822 et bâtie les années suivantes.

des peines et des dangers extrêmes, sans néanmoins faire beaucoup de fruit, il revint en France au bout de six mois rendre compte de ses travaux apostoliques. ' L'Empereur Louis desirant de les favoriser de tout son pouvoir, prit le parti de faire ériger un Archevêché à Hambourg, et d'en faire ordonner Anscaire premier Archevêque. C'est ce qui fut exécuté en 832 [1] à Aix-la-Chapelle dans une assemblée de Prélats et de Seigneurs de l'Empire. Drogon Evêque de Metz, assisté des Evêques Helligaud et Willeric, fut le Consécrateur. L'acte public qu'on en dressa, est glorieux à la mémoire d'Anscaire. Bal. capit. t. 1. p. 681-684.

' Le nouvel Archevêque alla ensuite à Rome faire confirmer l'érection de son Siege par le Pape Gregoire IV, qui lui donna le Pallium, et l'établit son Légat pour tous les païs du Nord. Comblé de tous ces honneurs, il partit pour les païs de ses conquêtes spirituelles. Le succès en fut d'abord assés heureux, sous la protection d'Heric Roi de Danemarck, et d'Olef ou Olave Roi de Suede, l'amitié desquels Anscaire avoit sçu gagner. ' Mais dès 845 ce bon succès fut inopinément interrompu par le malheur qui arriva à la ville de Hambourg, que les Normands incendierent. Anscaire y fit des pertes qui ne furent réparées qu'en partie, lorsqu'en 849 le Roi Louis de Germanie jugea à propos d'unir l'Evêché de Brême à l'Archevêché de Hambourg, afin que le Saint Prélat pût avoir une Eglise pour y faire sa résidence. Le soin qu'il prit de ce nouveau diocèse, ne l'empêcha pas de veiller sur toutes les missions du Nord. ' Après les avoir mises en état de se passer de sa présence, par de bons Ministres dont ils les pourvut, soit de ses propres Eleves, soit de Moines venus de Corbie qui excelloient dans les Letres et la pieté, le Saint se concentra dans son Eglise de Brême, ' qu'il continua de gouverner jusqu'à sa mort, qui arriva le troisiéme ou quatriéme de Février 865. Il avoit alors 64 ans commencés, et en avoit passé environ 34 dans les fonctions de l'Episcopat. Mab. ib. p. 88. 89. 98. 100. p. 95. p. 89-105. p. 111-113.

S. Anscaire avoit toûjours desiré de finir sa vie par l'effusion de son sang pour la cause de J. C. Mais Dieu se contenta de sa

1 L'acte public pour l'érection de l'Archevêché de Hambourg et l'ordination de S. Anscaire, porte l'année XXI de l'empire de Louis le Debonaire, ce qui revient à l'an 834. Mais il est constant qu'il y a faute, et qu'il faut lire XIX, deux ans plutôt. La raison en est que cela se passa avant qu'Ebbon de Reims, qui étoit présent à cette cérémonie, fût relegué à Fulde pour sa révolte, ce qui arriva au commencement de 834. On en verra encore d'autres raisons dans la suite de l'histoire de S. Anscaire.

bonne volonté; et les austerités de sa pénitence jointes à ses travaux apostoliques lui tinrent lieu du martyre. ' Il avoit toutes les qualités requises à un grand Missionnaire. Il mêloit dans ses prédications la séverité et la douceur; afin que paroissant terrible aux méchants et doux aux bons, il fît une salutaire impression sur le cœur des uns et des autres. Lorsque ses plus importantes occupations lui laissoient quelque loisir, ou il copioit des livres, ou il s'appliquoit à quelque autre petit ouvrage manuel en récitant des Psaumes. Il se trouva à quelques Conciles, nommément à celui de Maïence en 847, où furent faits les beaux reglements dont on a parlé. Enfin la mémoire de S. Anscaire a toûjours été respectable dans l'Eglise, qui fait sa fête au jour de sa mort. Sa vie a été écrite par S. Rambert son disciple et son successeur.

p. 105. 107 108. 110.

§ II.

SES ECRITS.

Il ne nous reste qu'une partie des écrits que Saint Anscaire avoit composés; et cette partie est peut-être la moindre.

1°. L'unique qui existe, ou au moins qui ait été imprimé, à une de ses letres près, est la vie de S. Willehad premier Evêque de Brême, mort en 789 ou en 791. Elle est divisée en deux livres, dont le premier est particulierement emploïé à faire l'histoire du Saint, et l'autre la relation des miracles operés après sa mort. Il semble que l'Auteur ne mit la main au second livre, que quelques années après qu'il eut fini le premier. C'est peut-être pourquoi son nom ne se trouve point à la tête de celui-ci; aïant apparemment pris d'abord la résolution de publier l'ouvrage sans se faire connoître. Il changea de dessein dans la suite, et mit son nom et sa qualité d'Evêque de Brême, à la tête du second. ' Mais quoique le premier ne porte point son nom, personne n'a cependant jamais douté, qu'il n'en fût l'Auteur comme de l'autre. Adam de Brême, qui écrivoit au XI siecle, le reconnoît disertement; et l'identité du style, qui regne dans tout l'ouvrage, en est une autre preuve.

Adam. Br. l. 1. c. 20 | Boll. 3. Feb. p. 403 | Mab. act. B. t. 4. p. 401. Fab. bib. lat. l. 1. p. 292.

S. Anscaire se trouvoit déja éloigné du temps de S. Willehad, ' et se plaint même de ce qu'on avoit négligé de conserver à la posterité la mémoire de ses miracles. Tout cela

Mab. ib. p. 411. c. 21.

néanmoins n'a pas empêché qu'il se soit trouvé fort en état de réussir à en faire l'histoire. Dès 849, comme on l'a vû, il fut établi son successeur ; et il y avoit sans doute encore alors au monde beaucoup de personnes qui avoient connu le Saint et qui pouvoient instruire de ses actions l'Historien qui entreprenoit de les écrire. ' Il n'acheva le second livre que les dernieres années de sa vie. C'est ce que montre l'endroit où il parle de la dédicace de la nouvelle Eglise, et de la translation qu'il y fit lui-même du corps de S. Willehad : ce qui arriva le 8 de Novembre, jour de la fête du Saint, en 863 ou 864. Au devant de ce livre l'Auteur a mis une préface, qui est un des morceaux de Literature en ce genre le mieux écrit, qu'on ait de tout ce IX siecle. L'ouvrage entier est écrit avec beaucoup de jugement, d'ordre, de methode et une noble simplicité. Le style en un mot est tel qu'il convient à un Historien, qui ne cherche point à grossir ou embellir sa matiere, mais à rapporter les choses dans la bonne foi et avec candeur. p. 418. c. 8.

' Surius publia le premier quelque partie de l'ouvrage de S. Anscaire, dont il défigura le style, et qu'il donna sans nom d'Auteur. C'est un très-mauvais et très-imparfait abregé du premier livre. ' En 1642 Philipe Cæsar fit imprimer l'ouvrage en entier, dans son *Triapostolatus Septentrionis*, qui parut à Cologne *in*-8°. ' Dom Mabillon aïant ensuite revû cette édition sur un manuscrit de Corwei, en insera le texte avec des notes et des observations de sa façon, dans le IV volume du recueil des actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît. Enfin ' M. Fabricius fit imprimer de nouveau cette vie de Saint Willehad en 1710 au II volume des Mémoires pour l'histoire de Hambourg. Sur. 8. Novem. p. 176-177. Fab. ib. Mab. ib. p. 401-418. Fab. ib.

2°. ' S. Anscaire avoit fait une collection considérable de sentences choisies, apparemment de l'Ecriture et des ouvrages des Peres, et les avoit écrites en notes de sa propre main dans de grands cahiers. Il y en avoit sur beaucoup de sujets, tous de pieté : sur les motifs propres à exciter l'ame à louer Dieu ; les moïens de reprendre et confondre les pécheurs ; sur l'éloge de la vie éternelle ; sur la crainte de l'enfer : d'autres pour porter à la componction, aux gémissements et aux larmes. De toutes ces sentences le Saint avoit détaché celles qui lui paroissoient plus touchantes, et en aïant formé de courtes prieres, il les avoit mises à la fin de chaque Psaume en forme d'effusion de cœur. Il avoit donné à cette sorte de courtes Mab. ib. t. 6. p. 107. n. 59.

prieres le titre de *Pigmentum;* voulant faire entendre que c'étoit un fard mystique qui donnoit aux Psaumes une nouvelle beauté. ' L'on en trouve encore quelques-unes, dit M. l'Abbé Fleuri, dans d'anciens Psautiers. ' Il sembleroit même, à s'en tenir aux paroles de Crantz, rapportées par M. Fabricius, que le recueil de ces courtes prieres existoit encore de son temps en son entier, et que c'étoit un sommaire de chaque Psaume. Cet Ecrivain le qualifie un petit, mais illustre monument de la pieté du S. Prélat, qui faisoit voir quelle étoit sa capacité dans les plus grandes choses.

Fleu. H. E. l. 50. n. 38. Fab. ib. p. 293.

3°. 'Un autre Ecrivain, c'est Nicolas Staphorst, au premier tome de son histoire ecclesiastique de Hambourg, écrite en Alleman, fait après Adam de Brême, le même Crantz et autres, mention du Missel de Saint Anscaire. Mais on ne dit point si ce fut le Saint qui le dirigea lui-même, ou s'il ne porta son nom que pour avoir été à son usage.

Ibid.

4°. ' S. Anscaire dans sa derniere maladie qui dura quatre mois, fit faire un recueil de tous les privileges accordés par le S. Siege en faveur des missions du Nord, et en envoïa des copies à presque tous les Evêques et au Roi de Germanie, avec priere de conserver ce recueil à la posterité. Malgré cette sage précaution, le recueil est perdu; et il ne nous en reste que la letre dont le Saint l'avoit accompagné. Elle est très-honorable à la mémoire de l'Empereur Louis le Debonaire, et encore plus à celle d'Ebbon Archevêque de Reims, à qui S. Anscaire rapporte tout le succès des missions du Nord, sans y faire la moindre mention de ses propres travaux. Exemple rare de modestie et d'humilité! Cette letre a paru si importante à Dom Mabillon, 'qu'après l'avoir donnée à la suite de la vie de Saint Anscaire, il l'a encore inserée dans ses annales. On la trouve aussi dans le recueil de Bollandus et dans plusieurs autres qu'on peut voir cités dans M. Fabricius.

Mab. ib. p. 112.

p. 121 | an. l. 36. n. 26 | Boll. 3. Feb. p. 404 | Fab. ib.

5°. ' Le S. Archevêque avoit écrit grand nombre d'autres letres qui ne sont pas venues jusqu'à nous. C'est un fait attesté par l'Auteur original de sa vie, qui assure, qu'il en avoit écrit aux Evêques, afin de les exhorter à veiller sur le troupeau confié à leurs soins; aux Princes Chrétiens, soit pour leur rendre compte du succès de ses missions, soit pour les engager à les protéger; enfin aux Rois de Danemarck, à dessein de les rendre favorables à la propagation de la foi dans leurs Etats. On comprend sans peine de quel prix étoient ces monuments, et

Mab. act. ib. p. 78. n. 12.

quelles lumieres ils nous donneroient sur l'histoire ecclesiastique de ce temps-là, si l'on avoit eu soin de nous les conserver.

RUDOLFE,

MOINE DE FULDE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

RUDOLFE, [1] dont nous entreprenons l'éloge, n'est presque connu que par la réputation qu'il s'est faite dans les Letres, et les écrits qu'il a laissés à la posterité. ′ L'on croit devoir le distinguer d'un autre Moine de même nom et du même endroit, qui en qualité de Scolastique et de Chancellier de son monastere, dressa dès la premiere année de l'empire de Louis le Debonaire, quelques actes publics qu'on a encore. On en a aussi de la huitiéme et dixiéme année du même Empereur, dressés par le Soûdiacre Rudolfe, qu'on ne doute point être le même que celui qui fait le sujet de cet article. De sorte que dès 821 il se trouvoit revêtu du Soûdiaconat, et peut-être des dignités de l'autre Rudolfe. Il ne le faut pas confondre non plus ′ avec Rudolfe Moine d'Hirsauge qui vivoit encore à la fin de ce siecle, et qui en 888 publia un commentaire sur le livre de Tobie.

Mab. act. B. t. 6. p. 1 | an. l. 36. n. 49.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 38.

′ De l'ordre de Soûdiacre Rudolfe fut ensuite élevé au Diaconat, puis au Sacerdoce, et chargé du soin de diriger l'Ecole de Fulde. Il succeda dans cet emploi au docte Raban, qui avoit été son Maître dans les Letres. ′ Cette Ecole sous ce nouveau Modérateur conserva tout son premier lustre. Il continua d'en sortir grand nombre de Sçavants; et Rudolfe fut regardé comme le Docteur de presque toutes les parties de la Germanie. Aussi excelloit-il dans tous les beaux Arts, mais encore plus particulierement dans l'histoire et la poësie. ′ Entre les plus grands hommes qui prirent de ses leçons, on compte Ermanric depuis Abbé d'Elewangen, qui dans la préface

Mab. act. ib. p. 1. 7.

Fuld. an. 865 | Du Ches. t. 3. p. 543.

Mab. ib. t. 4. p. 429. 430.

[1] Il se trouve encore nommé Ruodolfe ou Rodulfe, que nous exprimerions aujourd'hui par le terme de Raoul, suivant le genie de notre langue.

de la vie de S. Sole Ermite, qu'il lui dédia avant 842, le représente comme un homme d'un mérite et d'un genie extraordinaire, comme un Sçavant du premier ordre, et dont la profonde érudition étoit déja publiquement connue.

Ibid.

' A toutes ces brillantes qualités, qui ne servent trop souvent qu'à enfler le cœur, Rudolfe joignoit de grands sentiments d'humilité et de religion, qui en avoient fait un homme de pieté, comme il étoit un homme de Letres. ' Un mérite aussi solide lui attira l'estime de Louis Roi de Germanie, fils de l'Empereur Louis le Debonaire. Ce Prince non content de favoriser les études de Rudolfe, voulut encore l'avoir près de sa personne. Il le prit pour son Clerc ou Chapellain, en fit son Prédicateur, et le rendit dépositaire de sa conscience. C'est ce qu'on voit dans un acte public, par lequel ce Prince lui assigne en conséquence certains revenus, qui devoient après sa mort être appliqués au profit de l'Ecole de Fulde. ' Rudolfe mourut le huitiéme de Mars 865, selon l'Annaliste de Fulde, ou 866 selon Pierre le Bibliothécaire. Ces deux Ecrivains et l'Anonyme de Molk, qui paroît les avoir copiés, rendent de glorieux témoignages à sa mémoire.

Brown. ant. ful. l. 2. c. 14. p. 222 | Bult. his. occ. t. 2. p. 708.

Fuld. an. ib. | Du Ches. ib. | Mel. scri. c. 40.

§ II.

SES ECRITS.

La maniere dont les Auteurs qu'on vient de citer, parlent du sçavoir et des écrits de Rudolfe, suppose visiblement qu'il en avoit composé d'autres que ceux qu'on a de lui. Il est hors de doute en particulier, qu'il ne s'étoit point fait une si grande réputation pour la poësie, qu'il n'eût publié plusieurs pieces de vers. Cependant il ne nous reste aucune production de sa muse, au moins qui soit reconnue pour telle. Tout ce qu'on nous a conservé de ses écrits, consiste en deux histoires ou vies de Saints.

1°. La vie de Sainte Liobe ou Liebe Abbesse de Bischoffheim au diocèse de Maïence, morte en 769. ' Rudolfe la composa sur les memoires, où l'on avoit eu soin de recueillir ce qu'on avoit appris de l'histoire de la Sainte par quatre de ses disciples, et principalement sur ceux qu'avoit dressés le Prêtre Magon Moine de Fulde, qui avoit fort connu ces quatre Religieuses, et qui n'étoit mort que depuis cinq ans, lorsque

Mab. act. B. t. 4. p. 246.

l'Auteur travailloit à cet ouvrage. De sorte qu'il peut passer pour une histoire originale. ' M. Baillet n'avoit pas supputé juste, quand il a dit qu'il ne fut écrit que près de 80 ans après la mort de Sainte Liobe. ' Il paroît certain que l'Auteur l'avoit fini avant la translation des Reliques de la Sainte, qui se fit en 837, moins de soixante ans après son décès. Non seulement il ne fait aucune mention de cet événement, qu'il n'auroit pas oublié; mais il dit encore clairement que son corps reposoit au même endroit où il avoit d'abord été inhumé. ' Raban, par l'ordre de qui Rudolfe entreprit cette vie, n'étoit point encore Archevêque : ce qui prouve qu'elle fut écrite au moins avant 847.

Bail. 28. Sep. tab. cr. n. 5.

Mab. ib. p. 258. t. 6. p. 17. not.

t. 4. p. 246.

' Entre les faits principaux dont l'Auteur nous a conservé la mémoire, il nous apprend que Sainte Liobe dès son enfance avoit été instruite dans la Grammaire, la Poëtique, et les autres Arts liberaux. Qu'avec de grands talents naturels et l'application qu'elle donna à la lecture des livres sacrés, qu'elle avoit presque toûjours à la main, des écrits des Peres, des decrets des Conciles, elle acquit une science peu commune aux personnes de son sexe. Qu'elle prenoit soin d'instruire dans les mêmes connoissances les Religieuses qui étoient sous sa conduite.

p. 252.

' La premiere édition de cette vie est dûe aux soins de Surius, qui l'a jugée écrite avec tant de suffisance et de gravité, qu'il s'est fait scrupule de toucher au style. Le texte en est plus entier et plus correct dans la seconde édition du recueil de ce Compilateur. ' C'est sur cette derniere édition que Dom Mabillon a inseré l'ouvrage, après l'avoir illustré de ses observations et de ses notes ordinaires, au IV volume de ses actes. Jean Gerbrand aïant remanié à sa façon cet écrit de Rudolfe, en a tiré une histoire abregée de Sainte Liobe, qu'il a fait entrer dans sa chronique de la Belgique. Le P. le Cointe en fait aussi beaucoup d'usage dans ses Annales Ecclesiastiques de France.

Sur. 28. Sep. p. 396-406.

Mab. ib. p. 245-259.

2°. ' Il y avoit long-temps que Rudolfe avoit publié cette vie, comme il le déclare lui même, lorsqu'il entreprit d'écrire celle du B. Raban son Maître, mort ainsi qu'on l'a vû, en 856. Un disciple de ce grand homme, aussi instruit de ses actions et aussi habile que l'étoit Rudolfe, en qui on loue particulierement le talent pour le genre historique, devoit sans doute réussir à nous donner sa vie dans quelque degré de per-

t. 6. p. 17. n. 471.

fection. Cependant on ne sçait comment il est arrivé, que l'ouvrage qu'il a laissé sur ce sujet, est beaucoup moins l'histoire de Raban, que celle d'une quantité de translations de Reliques et des miracles qui les ont accompagnées ou suivies. Au catalogue près de ses écrits qu'on y donne encore sans exactitude, et à deux ou trois autres traits de son érudition, il n'y est parlé de lui, que par rapport au zéle qu'il avoit d'enrichir de Reliques son monastere de Fulde, et les lieux qui en dépendoient. Il n'y est pas même dit un mot de son Episcopat. De sorte que dans un écrit assés long, dont le titre nous annonce la vie de Raban, on cherche Raban sans l'y trouver.

p. 18. n. 49.

Tout cela joint ' à un endroit où l'Auteur promet d'écrire plusieurs choses qui ne se lisent pas dans son ouvrage, feroit croire qu'il avoit dessein de le continuer, et d'y ajoûter ce qui y manque; mais ou qu'il n'en eut pas ensuite le loisir, ou que la mort l'en empêcha. Quoi qu'il en soit, ce que nous avons de cet ouvrage, est particulierement propre à nous faire connoître l'ardeur et l'avidité insatiable qu'on avoit alors de s'enrichir de Reliques, le peu de discernement, de sincerité, de bonne foi, de candeur qu'on apportoit de part et d'autre à les donner, ou à les vendre, à les recevoir, ou à les acheter. ' On peut voir à ce sujet un endroit remarquable du P. Brower, rapporté par Bollandus son confrere.

Boll. 4. Feb. p. 514. 2. not.

Rab. M. t. 1. p. 1-9 | Boll. ib. p. 500-522 | Mab. ib. p. 1-20.

' Nous avons quatre éditions de cet ouvrage de Rudolfe. Serarius le publia d'abord dans son histoire de Maïence. Ensuite les Editeurs de Raban Maur le mirent à la tête de ses œuvres. Depuis, Bollandus l'aïant illustré de ses observations et de ses notes, le fit entrer dans son grand recueil, au IV de Février. Enfin Dom Mabillon l'a fait imprimer dans le sien, avec de nouvelles remarques.

S. PASCASE RADBERT,

ABBÉ DE CORBIE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

RADBERT, à qui l'on donna depuis, ou qui prit lui-même le prénom de Pascase, suivant la coûtume établie parmi les Sçavants de son siecle, s'est rendu fort célébre par sa science et par sa vertu.' Ce prénom l'a fait autrefois confondre par une erreur grossiere, avec Pascase Diacre de l'Eglise de Rome, dont parle S. Gregoire dans ses dialogues.' Il nâquit de parents inconnus, ou à Soissons même ou dans le voisinage, sur la fin du VIII siecle. Aïant perdu sa mere dès sa premiere enfance, et étant tombé dangereusement malade, il fut porté et exposé suivant l'usage du temps dans l'Eglise du monastere de Notre-Dame de la même ville. Il y recouvra la santé ; et comme ses parents n'avoient pas le moïen de le nourrir, les Religieuses voulurent bien s'en charger. On le confia aux soins des Moines qui desservoient l'Eglise de S. Pierre dépendante de Notre-Dame, et qui lui donnerent la premiere teinture des Letres et de la pieté. Après y avoir fait quelques progrès, il fut consacré à Dieu, et reçut la tonsure. Mais l'amour du siecle l'aïant tiré de ce saint asyle, il mena quelque temps une vie toute séculiere. Il reconnut enfin par la lumiere de la grace la vanité des choses passageres, et se retira au monastere de Corbie, où il s'engagea dans la profession monastique, sous l'Abbé S. Adalhard.

Mab. act. B. t. 6. p. 569. n. 5.

an. l. 27. n. 35 | Radb. pr. | in ps. 44. p. 1227. 1282 | de par. virg. p. 1.

La conversion de Radbert fut sincere et persévérante.' En travaillant à perfectionner ses études, il travailla également à s'avancer dans la vertu. Il trouva à Corbie tous les moïens propres pour l'un et pour l'autre ; et il fit tant de progrès, qu'on le regarda bien-tôt comme un des premiers hommes de son siecle. Il étoit effectivement rare d'en voir quelqu'autre, qui réunît ensemble plus de grandes connoissances. Outre l'Ecriture et les Peres qu'il étudia à fond, il possédoit encore l'histoire ecclesiastique et les meilleurs Auteurs de l'antiquité profa-

Radb. pr. | Mab. an. ib.

ne, et avoit joint la science du grec et de l'hébreu à celle de la langue latine. Corbie étoit déja illustre par beaucoup d'endroits; mais un Ecrivain célébre doute sérieusement si elle reçut d'ailleurs plus de relief, qu'il ne lui en revint du mérite de Pascase Radbert son éleve.

Mab. act. B. t. 5. p. 465. 476.

' Tant de rares qualités le rendirent cher et précieux à Saint Adalhard et à Wala son frere et son successeur dans la dignité d'Abbé. Ces grands hommes, qui ne manquoient ni d'esprit ni de capacité, et qui avoient tant de crédit à la Cour, ne pouvoient se passer de Radbert. Il étoit de tous les voïages, et entroit dans la participation de tous leurs desseins : *quasi tertius inter eos in omni negotio*. En 822 ils le menerent en Saxe avec eux, afin de consommer l'établissement de la nouvelle Corbie. ' Au bout de quatre ans à la mort de S. Adalhard, sa communauté le députa vers l'Empereur Louis le Debonaire, pour lui faire agréer l'élection de Wala. Ce fut une occasion à Pascase de se faire connoître à ce Prince, ' qui l'emploïa depuis dans plusieurs affaires publiques, dont il s'acquitta avec honneur.

p. 472. 473.

p. 468. 503 | t. 6. p. 124.

an. ib. n. 35. 74 | Radb. in Mat. l. 1. pr.

' Un des principaux emplois de Radbert fut d'enseigner la jeunesse, qui se retiroit à Corbie. Non seulement il leur donnoit des leçons des Letres humaines et divines; il avoit encore soin de leur expliquer l'Evangile aux jours de fêtes. L'Ecole de ce monastere sous un si habile Modérateur, devint alors fort célébre. Entre ses disciples le plus connus, on compte Adalhard le jeune, qui gouverna l'Abbaïe en l'absence de l'ancien, S. Anscaire Apôtre des peuples Septentrionaux, Hildemanne et Odon, l'un et l'autre successivement Evêques de Beauvais, Warin Abbé de la nouvelle Corbie en Saxe. Pascase étoit aussi ingénieux qu'attentif à accélérer leurs progrès, et n'avoit pas moins de zéle à les faire avancer dans la pieté que dans les Letres. Malgré de telles occupations et tous les exercices du Cloître, dont il ne se dispensoit jamais, il trouva encore du temps pour composer divers ouvrages dont on rendra compte dans la suite.

Mab. an. l. 33. n. 12. 46 | act. ib. p. 125 | Radb. pr.

' En 844 étant déja avancé en âge, il fut élû Abbé de Corbie à la mort d'Isaac. Il n'étoit encore que Diacre, et son humilité ne lui permit jamais de monter à un degré plus élevé. Sa qualité d'Abbé le fit appeler en 846 au Concile de Paris, qui accorda à son monastere un privilege, aussi glorieux pour lui-même, qu'honorable et avantageux pour cette maison. A

trois ans de-là il se trouva aussi au Concile assemblé à Quierci contre Gothescalc. Peu de temps auparavant il s'éleva sur l'enfantement de la Sainte Vierge une dispute dont nous avons parlé ailleurs. L'abbé Pascase se crut obligé d'y entrer pour défendre le sentiment commun des Fidéles, contre une opinion nouvelle qu'on vouloit introduire sur ce sujet. On tâcha de le faire passer lui-même pour donner dans la nouveauté, sur ce que dans son traité de l'Eucharistie il établit, que la chair de J. C. dans ce mystere est la même que celle qui est sortie du sein de Marie, qui a été mise en croix et qui est ressuscitée. Expressions qui attirerent une autre dispute, parmi ceux mêmes qui croïoient comme Pascase, la présence réelle et la transubstantiation.

' A peine Radbert eut-il accepté la dignité d'Abbé, qu'il pensa à s'en démettre. Les distractions qu'en souffroient ses études, l'amour du repos et d'une vie tranquille, divers événements peu agréables qui arriverent alors dans sa maison : tout cela lui servoit de pressants motifs pour abdiquer. Il ne l'exécuta néanmoins qu'en 851, après avoir passé sept ans dans l'exercice de sa charge. ' Rendu alors à lui-même et à ses chers livres, qui faisoient ses principales délices, il ne put s'empêcher de donner des marques publiques de la joie que lui causoit son affranchissement. Afin de profiter de toute sa liberté, il se retira pour un temps au monastere de S. Riquier. Là rentré dans le sein de la Philosophie, pour parler d'après lui, il reprit ses travaux literaires, continua ses ouvrages interrompus, et en composa de nouveaux.

Radb. in Mat. l. 9. pr. | Mab. an. l. 34. n. 31.

Radb. ib. l. 5. pr. | in ps. 44. p. 1225-1228.

' De retour à Corbie, il continua les mêmes exercices, c'est-à-dire l'étude et la pratique de toutes les vertus. Telles furent toûjours ses occupations, pendant une longue vie qu'il termina par une heureuse mort le XXVI d'Avril vers l'an 865. Il fit voir en ce moment combien son humilité étoit sincere et profonde, en défendant à ses disciples d'écrire sa vie. Défense trop scrupuleusement observée, qui nous auroit jettés dans une ignorance presque totale des actions d'un si grand homme, sans le secours que nous fournissent ses propres écrits. Son corps fut inhumé dans la Chapelle de S. Jean, d'où il fut transferé en 1073 dans la principale Eglise, par l'autorité du S. Siege, qui déterminé par un grand nombre de miracles, operés au tombeau du pieux Abbé, le mit alors au nombre des Saints que l'Eglise honore dans le cours de l'année. On

Mab. act. ib. p. 133. 667. 669. an. l. 36. n. 32.

voit encore aujourd'hui dans le lieu de sa premiere sépulture son cenotaphe, avec sa figure en pierre, d'un ouvrage grossier et assés moderne. Le jour de sa mort est marqué dans le Necrologe de Nevelon, avec la qualité d'Abbé, et les titres de Saint et de Confesseur.

Durand de Troarn, Honoré d'Autun, Sigebert de Gemblours, l'Anonyme de Molk, Tritheme et les autres Bibliothécaires posterieurs font mention de notre sçavant Abbé, la plûpart avec de grands éloges. Dès son vivant ceux qui connoissoient son vrai mérite, ne pouvoient lui refuser leur estime et leur vénération. ' Nous en avons des preuves dans les titres des letres que lui adresse Loup de Ferrieres, et dans un assés long poëme qu'Engelmode Evêque de Soissons fit à sa louange, où sans craindre de blesser sa modestie et son humilité, il lui parle ainsi :

Lup. ep. 56. 57 | Radb. pr.

Eloquii cultu vernantem texere mitram,
Bracteolisque auri fulgens diadema polire,
Quo te, Sancte Pater, devotio dulcis adornat,
Ingenii vires, docilisque industria fandi
Nobilium poterit Doctorum, compote voto,
Qui te fertilibus satiati rite Magistro
Doctrinæ dapibus, salientes dogmatis undas,
Largifluosque vomunt arguti carminis imbres.
. . . .
Ergo, Beate Pater, decus et lux aurea mundi,
Ecclesiæ columen, paradisi maxima cedrus,
Religionis apex, fidei fortissimus umbo, etc.

Nous en demeurons-là de ce poëme, et n'en transcrirons pas davantage. Ce qu'on en vient de lire, suffit pour faire connoître quelle idée on avoit du sçavoir et de la vertu de ce grand homme.

§ II.

SES ECRITS.

On n'a publié qu'à différentes reprises les écrits connus de S. Pascase Radbert; et peut-être n'a-t-on pas encore réussi à déterrer tous ceux qu'il avoit composés. Le plus am-

ple recueil qu'on en ait, est celui dont on est redevable au P. Sirmond. Ce sera par ce même recueil que nous commencerons le dénombrement des ouvrages de ce docte et S. Abbé.

1°. ' A la tête est placé son grand commentaire sur l'Evangile de S. Matthieu, qui tient plus des deux tiers du volume. Il est divisé en douze livres, dont chacun a une préface particuliere, où l'Auteur a semé divers traits de son histoire. On y apprend qu'il entreprit cet ouvrage à la priere de quelques amis, qui l'engagerent à mettre par écrit en faveur de la postérité, les explications qu'il faisoit à ses confreres du texte de cet Evangeliste. Pascase ne l'exécuta qu'à differentes reprises. Il composa les quatre premiers livres, dédiés à Gontland Moine de S. Riquier, avant qu'il fût Abbé de Corbie. Après qu'il eut abdiqué, les Moines de S. Riquier le presserent de reprendre son travail, interrompu par les autres occupations attachées à sa charge. L'Auteur se rendit à leurs instances, et leur dédia les livres suivants. ' Dom Mabillon, faute d'avoir fait attention à ce que portent les differentes préfaces de ces livres, prétend que Pascase travailla au V livre et aux suivants, pendant qu'il étoit Abbé, et qu'il finit le XII vers 858. Mais l'on n'a rien de plus précis sur ces époques, que ce qu'on en a marqué d'après l'Auteur, qui se donne pour un homme déja avancé en âge, lorsqu'il travailloit aux derniers livres.

Radb. in Mat. p. 1-1222.

Mab. act. B. t. 6. p. 136. n. 35.

Ses préfaces sont remplies de plusieurs beaux avis sur la maniere d'étudier avec fruit. ' Il insiste en particulier sur l'étude de l'Ecriture, dont il a soin de marquer les avantages, et donne quelques regles pour mieux entendre quelques-uns des anciens Interpretes, nommément les concordes d'Ammonius d'Alexandrie et de S. Jerôme. ' Il invective souvent contre l'oisiveté, sur-tout dans les Moines, qui devroient être toûjours occupés de quelque travail qui eût rapport à l'éternité.

Radb. ib. l. 1. pr. | l. 3. pr.

l. 1. pr. | l. 5. pr. | l. 11. pr.

' Rendant compte de la maniere qu'il a exécuté son commentaire, il dit qu'il n'a fait que suivre ce qu'avoient déja écrit les anciens Peres sur le texte qu'il explique. Il fait particulierement usage de S. Ambroise, de S. Jean Chrisostôme, de S. Jerôme, de S. Augustin, de S. Gregoire Pape et du vénérable Bede. Afin de faire mieux observer qu'il ne marche que sur leurs traces, il eut soin de marquer en marge les premieres letres de leurs noms : ce qu'on a négligé de faire dans les copies de son original, et qui par conséquent ne se trouve point

l. 1. pr.

l. 6. pr. dans les imprimés. ' Mais en suivant ainsi les Peres qui l'avoient précedé, il l'a fait sans s'assujettir à la letre. Il en a pris le sens qu'il s'est approprié en quelque sorte, et en a formé un ouvrage suivi, où il a beaucoup plus mis du sien qu'il n'a emprunté des autres. C'est ce qui a contribué à rendre son ouvrage fort
l. 5. pr. p. 392. diffus, ' comme il le reconnoît lui-même, sur quoi il demande grace à ses Lecteurs.

On trouve au reste dans cet ouvrage quantité de choses fort bien discutées. La Morale que l'Auteur y établit est aussi pure, que sa théologie est exacte. Tout y respire la pieté, et tend à affermir la foi. Pascase s'y attache plus au sens literal qu'au sens spirituel. Lorsque son texte lui en présente l'occasion, il est attentif à la saisir pour combattre les hérésies anciennes et modernes. Il y combat en particulier les hérésies de Felix d'Urgel et de Claude de Turin, et quelques-unes de Jean Scot.
l. 8. p. 746. ' Il semble qu'il fait en un endroit allusion à l'erreur qu'on imputoit à Gothescalc, et qu'il la croïoit réelle. Aussi a-t-il soin
l. 12. p. 1091-1101. d'établir la vérité catholique qui y est opposée. ' En expliquant le texte qui concerne le mystere de l'Eucharistie, il s'étend un peu sur le dogme, qu'il avoit déja développé dans un écrit fait exprès, dont on parlera dans la suite. Ailleurs il releve les désordres trop communs en son temps : l'avarice des Clers et des Moines, qui contre l'esprit de leur profession s'occupoient de procès et d'autres affaires temporelles; la trop grande
l. 11. p. 981. facilité des Confesseurs, et autres abus de cette nature. ' Il y déplore les guerres intestines et civiles avec leurs suites, les ravages des Barbares, qui n'étoient autres que les Normans, et en rapporte l'origine aux péchés des François, que Dieu avoit dessein de punir par-là. Ce commentaire de S. Pascase Radbert n'étoit point connu dans le public, avant que le P. Sirmond le tirât de la bibliothéque de Corbie, pour l'imprimer à la tête de ses œuvres.

in ps. 44. p. 1225-1306. 2°. ' Vient ensuite son explication, beaucoup plus allégorique et morale que literale, du Psaume 44 *Eructavit cor meum*. Elle est divisée en trois livres et fort diffuse. Radbert entreprit cet ouvrage en faveur des Religieuses de l'Abbaïe de Notre-Dame à Soissons, ausquelles il le dédie par une préface qui n'est point distinguée du corps de l'ouvrage. Il continue au commencement du second livre d'adresser la parole
Mab. an. l. 33. n. 33 | l. 35. n. 44. à l'Abbesse. ' C'étoit Emme qui aïant succédé à Theodrade mourut en 858. On voit par-là que l'Auteur finit son écrit

avant cette époque. ′ Il avertit lui-même qu'il étoit alors dans sa vieillesse. Les principaux motifs qui le lui firent entreprendre, furent de nourrir la pieté de ces Religieuses, et de leur donner quelques marques de la juste reconnoissance qu'il conservoit pour les soins qu'elles avoient pris de sa premiere éducation. ′ C'est à quoi il emploïe en partie son avant-propos. Il y cite un bel endroit de Caton, dont il prend occasion de montrer, que les personnes consacrées à Dieu doivent non-seulement éviter l'oisiveté, mais aussi faire un saint usage de leur temps. ′ Il nous représente ces Religieuses, qu'il apostrophe de temps en temps, comme obligées à une clôture perpetuelle. ′ On y recevoit des vierges et des femmes veuves. Celles-ci se nommoient Matrones pour les distinguer des autres, qui y étoient souvent offertes par leurs parents dès leur plus tendre enfance. La premiere édition de cet écrit est encore dûe au travail du P. Sirmond.

Radb. ib. p. 1241.
p. 1225-1227.
p. 1285.
p. 1303. 1304.

3°. ′ Le commentaire sur les Lamentations de Jeremie, qui le suit, est divisé en cinq livres, et dédié à un vieillard nommé Odilman Severe, que l'Auteur qualifie son frere : ′ le même apparemment qu'un des Interlocuteurs du premier livre de la vie de l'Abbé Wala. Par conséquent cet ouvrage auroit été fait avant le second livre de cette même vie ; puisque Odilman n'étoit plus alors au monde. ′ Il est certain qu'il est ençore un fruit de la vieillesse de S. Pascase Radbert, et qu'il ne fut achevé que quelque temps après les ravages que les Normans firent dans Paris en 857, ′ et dont on y trouve une description vive et touchante.

in thren. p. 1307-1550.
Mab. act. B. t. 5. p. 490.
Radb. ib. p. 1307.
p. 1506. 1507.

′ L'Auteur temoigne être persuadé, que le Prophéte dans ses Lamentations déplore non seulement la destruction du temple de Jerusalem, arrivée de son temps, et les malheurs du peuple Juif; mais qu'il y gémit encore par un esprit prophétique sur la seconde ruine de cette ville au temps de Vespasien et de Tite, et sur les malheurs de l'Eglise de J. C. en général, et en particulier de chaque Fidéle, qui est le temple du S. Esprit. ′ Sur ce principe il a cru pouvoir donner à son texte trois differentes explications : la premiere literale, qui regarde l'ancienne Jerusalem, la seconde spirituelle et mystique, par rapport à l'Eglise, et la troisiéme morale, qu'il applique à l'ame de chaque Chrétien. C'est principalement dans cet ouvrage, que Saint Pascase déplore les desordres de son temps : les vices scandaleux du Clergé et de l'ordre mo-

p. 1310.
p. 1311.

nastique, et la corruption des mœurs parmi les peuples.

p. 1307. pr. ' Radbert assure, que lorsqu'il mit la main à ce commentaire, il n'avoit lû aucun Auteur Latin qui eût écrit sur le même texte. De-là il s'ensuit 1°. que si cet Interpréte a suivi quelque modéle, ou emprunté quelque chose des Anciens pour son ouvrage, il l'a tiré des Grecs. 2°. Que les trois livres que Raban Maur avoit faits sur les Lamentations du vivant de l'Empereur Lothaire, n'étoient pas encore parvenus jusqu'à Pascase. 3°. Enfin que ces trois livres de Raban n'avoient pas encore été ajoûtés au commentaire de S. Jerôme sur Jeremie, dont les écrits étoient fort connus de notre sçavant Abbé. Gislabert ou Gislebert, Diacre d'Auxerre, qui écrivoit au XI siecle, a fait beaucoup d'usage du commentaire dont il est ici question, dans celui qu'il composa sur le même texte, et que nous avons vû manuscrit dans quelques bibliothéques.

Avant que le P. Sirmond joignît ce commentaire de Saint Pascase à ses autres écrits, ' il avoit été imprimé séparément en un petit volume *in*-8°. d'abord à Basle en 1502, sous le nom de Robert au lieu de Radbert, puis à Cologne en 1532, enfin à Paris en 1610, avec le traité de Pierre Diacre, sur la Grace.

Lab. scri. t. 2. p. 157 | Cave, p. 453-1 | Bib. Thua. t. 1. p. 15.

4°. Le plus fameux de tous les ouvrages de S. Pascase Radbert, ' est son traité du Sacrement de l'autel, ou du Corps et du Sang de J. C. adressé à Warin surnommé Placide, Abbé de la nouvelle Corbie en Saxe. Warin étoit déja revêtu de cette dignité, lorsque Pascase lui dédia cet écrit, comme il paroît par le titre de la préface. ' Ce fut par conséquent après 826. Mais on a une autre époque plus précise du temps de l'ouvrage, dont l'Auteur publia lui-même deux éditions. La premiere parut en 831, pendant l'exil de l'Abbé Wala, que Pascase ne désigne que par ses surnoms mysterieux d'Arsene et de Jeremie : ce que divers Sçavants aïant interprété de l'Abbé S. Adalhard, ont cru par erreur, que ce traité avoit paru pour la premiere fois dès 818. ' La seconde édition qu'en prépara l'Auteur en faveur du Roi Charles le Chauve, à qui elle est dédiée, ne fut faite qu'après 844, lorsque Pascase étoit Abbé, ainsi 15 à 20 ans après la premiere. ' Ce qui détermina l'Auteur à donner cette seconde édition, qu'il eut soin de retoucher et d'augmenter, fut de voir d'une part l'accueil que tout le monde avoit fait à son traité, et de l'autre que le Roi desiroit l'avoir.

Radb. de cor. Dom. p. 1551-1619.

Mart. ib. pr. n. 4.

Mart. am. coll. t. 9. p. 374.

p. 367.

Il est certain, que jusques-là ce traité n'avoit excité aucune

dispute, ce que Pascase n'auroit pas manqué d'observer dans son épitre à Charles le Chauve. Il y avoit cependant plus de quinze ans qu'il étoit entre les mains du public. Aussi n'est-ce qu'un ouvrage dogmatique, fait principalement pour l'instruction des jeunes gents qu'on élevoit à Corwei. De sorte qu'il n'est ni polemique ni contentieux; l'Auteur n'aïant en vûe d'y attaquer personne, ni d'y combattre aucune hérésie. Cependant, comme il s'y explique, en développant le mystere de l'Eucharistie, d'une maniere à laquelle on n'étoit pas accoutumé, quoiqu'il ne parle que d'après S. Ambroise, il s'attira dans la suite quelques adversaires : tels que Raban, l'Anonyme dont nous ferons mention en son lieu, et Ratramne Moine de Corbie même. Mais nous ne répeterons pas ici ce que nous avons déja dit ailleurs sur ce sujet. On peut consulter notre discours historique sur ce IX siecle, nombres LXII et LXIII.

Ces premieres disputes ne furent que des disputes de mots. Environ deux cents ans après il s'en éleva d'autres plus sérieuses, qui eurent Berenger pour Auteur. Mais le B. Lanfranc refuta si solidement cet hérésiarque, qu'il ne lui resta que la honte et la confusion de sa pernicieuse tentative. Enfin la malheureuse issue de sa cause n'a pas empêché, qu'en ces derniers siecles les Luthériens et les Calvinistes n'aïent renouvellé avec chaleur ces mêmes disputes, ' et n'aïent prétendu que S. Pascase avoit innové sur le dogme. Prétention au reste tout à fait indigne non seulement de personnes qui ont de la bonne foi, mais encore de gents d'esprit et de sçavoir. Ne voit-on pas en effet que cette prétendue innovation étoit impossible? Il n'en faut point d'autres preuves que ce qui est arrivé à Pascase même. Si le dogme de la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie et celui de la transubstantiation, n'avoient pas été la foi commune de l'Eglise, Raban, Ratramne et l'Auteur Anonyme qui ont combattu son sentiment sur d'autres points qui regardent l'Eucharistie, se seroient-ils exprimés comme lui sur ces deux dogmes? C'est cependant ce qu'ils ont fait, ainsi qu'on l'a vû à l'article de Raban, et qu'on le montrera dans la suite au sujet des deux autres.

Cave, ib.

Que l'on se transporte pour un moment dans les temps qui ont précedé Saint Pascase Radbert, et que l'on considere de quelle maniere les Auteurs Ecclesiastiques, qui ont eu occasion de parler de ces dogmes, s'en sont expliqués. Nous en

avons cités plus de quinze dans le cours de notre seule Histoire. Que l'on se donne la peine de consulter les endroits marqués [1] au bas de cette page; et l'on conviendra, si l'on veut agir de bonne foi, que notre pieux et sçavant Abbé dans son traité du Sacrement de l'autel, n'a fait que développer ce que ces Ecrivains en avoient dit en précis avant lui.

Cave, ib. | Mab. ib. n. 10.

Mart. ib. p. 374. 377. 378.

Il est tout à fait étrange ' de voir des manuscrits, et même un imprimé, qui attribuent ce traité à Raban Maur; puisque cette attribution se trouve démentie, ' et par les vers acrostiches qui se lisent à la tête, et dont les letres initiales présentent le nom du véritable Auteur, *Radbertus Levita*, et par les titres tant de la préface de la premiere édition, que de l'épitre dédicatoire au frontispice de la seconde, dans lesquels l'Auteur exprime disertement ses deux noms, avec la qualité favorite qu'il prend à la tête de presque tous ses écrits, *Monachorum omnium peripsema*, le plus vil de tous les Moines. D'ailleurs dès le siecle et du vivant même de S. Pascase, cet ouvrage a été publiquement reconnu pour être de lui, comme il est constant par Raban même. Peu de temps après, S. Odon de Cluni, et l'Anonyme du P. Cellot le citent sous le nom de son véritable Auteur : ce que divers Ecrivains ont continué de faire dans les siecles suivants. Il suffit de nommer Sigebert, Honoré d'Autun, l'Anonyme de Molk. ' Ce dernier Auteur en faisoit tant de cas, qu'il le regardoit comme digne de l'accueil de toutes sortes de personnes : *cunctis per orbem feliciter amplectendum*.

Mell. scri. c. 34.

Mab. mus. it. t. 1. p. 89-95.

' Ce traité étoit devenu si célébre dès le X siecle, que Gézon premier Abbé de S. Pierre et S. Martien à Tortone en Ligurie, en prit occasion d'écrire sur le même sujet, et fit entrer dans l'exécution de son dessein presque tout le texte de Radbert. Dom Mabillon aïant déterré dans la bibliothéque de l'Abbaïe de San-Benedetto l'ouvrage de Gézon, en publia la préface et la table des chapitres. Depuis M. Muratori a don-

1 Les Auteurs, dont nous avons rapporté ou indiqué les sentiments sur la présence réelle et la transubstantiation dans l'Eucharistie, sont S. Irenée, S. Hilaire de Poitiers, S. Ambroise de Milan, tome I. par. I. p. 344. 351. 352. par. II. p. 161. 365. 366. 371-390. Le Prêtre Evagre, tome II. p. 128. Saint Avite de Vienne, S. Césaire d'Arles, S. Germain de Paris, S. Veran de Cavaillon, la Regle du Maitre, S. Donat de Besançon, tome III. p. 133. 134. 226. 357. 545. 552. 565. 573. S. Pirmin Evêque et Abbé, un Evêque anonyme, le célébre Alcuin, Theodulfe d'Orleans, Amalaire Chorévêque, sans compter plusieurs Anonymes, tome IV. p. 127. 184. 193. 324. 464. 539. 543-545.

né l'écrit en entier au troisiéme tome de ses anecdotes, après en avoir séparé ce qui appartient à S. Pascase, hors ses vers acrostiches à l'Abbé Placide ou Warin.

Avant que ce traité de Radbert fût réuni à ses autres ouvrages, il y en avoit eu plusieurs éditions faites séparément, et quelquefois avec d'autres opuscules étrangers. ' La premiere parut à Haguenaw chés Jean Secerius en 1528 *in*-4°. par les soins de Job, ou selon d'autres, Jean du Gast Lutherien, à qui son travail n'a attiré que honte et confusion. Il y a effectivement alteré et changé tant de choses, il en a retranché tant d'autres, que les plus habiles et les plus moderés entre les Catholiques ont eu raison de se récrier contre une pareille imposture. Et ils l'ont fait, sans que personne de ceux que ces altérations pouvoient favoriser, aïent osé entreprendre de justifier ce téméraire Editeur. La bibliothéque de M. de Thou nous indique une autre édition du même traité, faite à Basle en même volume l'an 1530, avec quelques opuscules de S. Eucher. La précedente avoit sans doute servi de modéle à celle-ci.

Lab. ib.; Cave, ib. Thua. ib. p. 59 | Mab. ib.

' En 1540 Guillaume le Rat Docteur en Théologie, Chanoine et Pénitentier de l'Eglise de Rouen, aïant reçu de François Carré Moine de l'Abbaïe du Bec, un exemplaire du dialogue du B. Lanfranc contre Berenger, le fit imprimer *in*-8°. à Rouen chés Jean Petit de Troïes. Et afin de donner un juste volume, il y joignit le traité de S. Pascase Radbert dont il est ici question, avec ce titre singulier : *Ex vetustissimorum orthodoxorum Patrum Cypriani, Hilarii, Ambrosii, Augustini, Hieronymi, Isichii et Paschasii* [scriptis] *de genuino Eucharistiæ negotii intellectu et usu libellus, ex divinis Scripturis ab iisdem dexterrime conflatus.* Titre au reste qui fait voir dans quelles sources l'Auteur du traité a puisé ce qu'il y dit. Il n'y a pas de doute que cette édition n'ait été faite sur celle de du Gast : tant elle se trouve tronquée et défectueuse. Aussi ne dit-on point qu'elle ait été revûe sur aucun manuscrit. L'Editeur s'étant apperçu de ces défauts après coup, composa l'année suivante un discours sur le même sujet dont traite S. Pascase, pour tâcher de suppléer aux vices de son texte ainsi défiguré. Les vers acrostiches de l'Auteur original à Placide, ne se trouvent point dans cette édition. Mais on y a imprimé à la fin sa letre à Frudegard ou Fredugard, sans y ajoûter néanmoins les passages des Peres Catholiques, qui tiennent trois pages *in-folio.*

Bib. S. Vin. cen.

Mab. ib. n. 10 | Bib. Thua. ib.

' Dom Mabillon témoigne avoir vû une autre édition du même traité, faite à Louvain en 1541; et la bibliothéque de M. de Thou en indique une autre de la même année, comme aïant paru à Geneve, avec l'écrit de Ratramne sur le même sujet.

Cependant Nicolas Mameran de Luxembourg, s'étant apperçu des falsifications que du Gast avoit faites dans son édition, revit le texte de l'Auteur original sur deux manuscrits, l'un de l'Abbaïe de S. Pantaleon, l'autre des Dominicains de Cologne, et en publia une édition dans sa pureté. ' Elle parut dans la même ville chés Henri Mameran en un volume *in*-8°. Le frontispice et la fin sont sans date; mais l'épitre dédicatoire et le privilege sont de 1550. L'Editeur invective beaucoup contre la mauvaise foi de du Gast, et a eu soin de faire une liste de tous les endroits du texte qu'il avoit corrompus, afin de les mettre sous les yeux de tout le monde.

... de Savi.

L'année suivante 1551, en vit éclore deux autres éditions à la fois. ' L'une fut faite à Cologne, et attribue le traité à Raban Maur. ' L'autre parut à Louvain chés Martin Rotaire et Pierre Phalesius, par les soins de Jean Coster. Celle-ci est en un volume *in*-8°. dans lequel on a réuni à S. Pascase les écrits du B. Lanfranc, de Guitmond d'Aversa, et autres contre Berenger.

Mab. ib.

Bib. de Lehon | Cord. t. 1. p. 96.

Avant que Mameran publiât son édition, Jean Ulimmier Prieur des Chanoines Reguliers de S. Martin à Louvain, avoit travaillé à une autre, en conférant celle de du Gast à divers manuscrits, dont quelques-uns lui étoient venus de Liege et d'Angleterre. Mais se voïant prévenu par Mameran, il attendit que l'édition de celui-ci fût épuisée pour donner la sienne. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans son épitre dédicatoire, où il déclame fortement à son tour contre les falsifications préméditées de l'édition d'Haguenaw. ' Ce traité de S. Pascase ainsi revû et corrigé, parut à Louvain chés Jerôme Vellæus l'an 1561 en un volume *in*-8°. L'Editeur y a ajoûté la Letre à Frudegard, avec les Sentences des Peres en leur entier. Mais il a réprésenté les vers acrostiches à l'Abbé Placide avec quelques fautes énormes. Le premier dans son édition commence par *Legis,* au lieu de *Regis.*

S. Vin. cen.

En 1575 Margarin de la Bigne fit entrer cet ouvrage de Radbert dans le IV tome de sa Bibliothéque des Peres, pages 157-214; et de là il est passé dans toutes les autres éditions

suivantes de la même collection, excepté la pénultiéme de Paris.

' On en produit encore une édition faite séparément à Helmstad en 1616, par les soins de Jean Fuchren, qui la donna sur divers manuscrits. ' A deux ans de-là en 1618, le P. Sirmond insera le même traité dans son édition générale des œuvres de S. Pascase Radbert. Après les vers acrostiches, cet Editeur a donné une courte priere de l'Auteur à J. C. qui ne se trouve point dans les premieres éditions de l'ouvrage.

Cave, ib.

Radb. ib. p. 1551-1619.

Mais aucune de toutes ces éditions n'approche de l'intégrité et de la perfection ' de celle que Dom Martene et Dom Durand ont publiée dans le dernier volume de leur plus ample collection de monuments anciens. Cette derniere édition est accompagnée d'observations préliminaires, de notes et de variantes, qui lui donnent beaucoup de relief. On y a mis à la tête le petit poëme, et l'épitre dédicatoire de l'Auteur au Roi Charles le Chauve, ' que Dom Mabillon avoit à la vérité déja publiés, mais qui manquent dans les autres éditions de notre pieux et docte Abbé. ' A la fin du traité l'on a imprimé diverses prieres pour servir de préparation à célébrer, ou recevoir le Sacrement de l'Eucharistie. Mais elles ne sont point de S. Pascase Radbert; puisque l'Auteur s'y donne pour Prêtre, ce que n'a jamais été Pascase. Il faut pourtant en excepter les deux dernieres, qui sont tout à fait dignes de sa foi et de sa pieté, et dont la pénultiéme se lit à la tête de l'édition du P. Sirmond. On ne sauroit dire comment il est arrivé, que malgré les vers acrostiches qui représentent le vrai nom de l'Auteur, il se trouve néanmoins nommé Ratpert dans le titre et quelques autres endroits de l'édition dont nous venons de rendre compte. ' Au reste le principal travail qu'elle a coûté, est dû aux soins de Dom Pierre Sabatier autre Religieux de notre Congrégation, qui a revû le texte sur vingt manuscrits, et qui est actuellement occupé à imprimer l'ancienne Vulgate ou Italique.

Mart. ib. p. 367-464.

Mab. ib. p. 134-135.

Mart. ib. p. 464-470.

p. 370.

' Entre ces manuscrits, dont on fait ici le dénombrement, il y en a de fort anciens, et qui remontent jusqu'au temps de l'Auteur. Tels sont ceux de la bibliothéque du Roi et de l'Eglise du Puy en Velay. La plûpart de ces manuscrits, comme la plûpart des imprimés, rendent differemment le titre de l'ouvrage. Dans les uns il est intitulé : *Incipit textus libri de corpore Christi* ; dans d'autres, *Incipit liber Paschasii Diaconi de*

Ibid.

mysterio corp. et sang. Domini J. C. Dans ceux-ci, *Liber Paschasii Radberti Levitæ de Sacramento corporis et sanguinis,* ou simplement, *de corpore et sanguine Domini;* dans ceux-là enfin, *Liber de Sacramentis.*

p. 374. La division de cet ouvrage en chapitres ou sections, est aussi differente que le sont ses titres. ' La plus commune se fait en 22; mais on le trouve aussi divisé tantôt en 49, tantôt en 62 Cell. h. Goth. p. 541-549. et quelquefois même en 99. ' Heriger, le même que l'Anonyme publié par le P. Cellot, en avoit un exemplaire divisé de la sorte. C'est ce qui joint au dernier titre de l'écrit que nous venons de rapporter, a fait croire à cet Editeur d'Heriger, que S. Pascase Radbert avoit composé un autre ouvrage plus ample que le traité en question, dans lequel il discutoit le même sujet, et qu'il avoit intitulé *Des Sacrements.*

Il se présenteroit beaucoup d'autres remarques à faire, tant sur l'ouvrage en lui-même, que sur le sort qu'il a eu dès le siecle où il reçut l'être, et les siecles suivants. Mais ce qu'on en vient de dire, suffit pour donner une juste idée de l'un et de l'autre.

5°. On a dit que dans la plûpart des éditions de ce traité, l'on a imprimé à sa suite la letre de l'Auteur à Fredugard sur Radb. ib. p. 1619-1625. le même sujet. ' Elle se trouve de la sorte dans l'édition du P. Sirmond, qui nous sert ici de guide. C'est un des derniers écrits de S. Pascase, qui s'y donne pour un vieillard. Il l'entreprit pour répondre à la difficulté que Fredugard, qui paroît avoit été un Moine de la nouvelle Corbie en Saxe, lui avoit proposée au sujet d'un passage de S. Augustin, pris de son livre de la doctrine chrétienne, et qui regarde l'Eucharistie. S. Pascase l'explique en suivant et confirmant la doctrine, qu'il avoit déja établie dans son traité du corps et du sang de J. C. auquel il renvoïe Fredugard. Et afin de mieux appuïer ce qu'il p. 1655-1630. avance dans sa letre, il a mis à la suite, ' d'abord l'explication qu'il avoit déja faite des paroles de la consecration dans son commentaire sur S. Matthieu, telle qu'elle s'y lit pages 1093-p. 1630-1636. 1097, ' puis divers passages des Peres, qui tendent à la même fin.

On voit par cette réponse de Radbert, que son traité sur l'Eucharistie avoit déja remué quelques esprits, qui ne pensoient pas comme lui sur ce mystere. Il n'y a pas de doute que le fameux Jean Scot, qui n'y reconnoissoit qu'une figure au lieu de la réalité, ne fût de ce nombre. C'est ce que font

juger et la maniere dont Hincmar parle de ses sentiments sur ce point de la foi catholique, et le petit écrit qu'Adrevald Moine de Fleuri composa contre ce Sophiste.

6°. ′ Après la letre à Fredugard et ses appendices, suit la vie de S. Adalhard Abbé de Corbie. S. Pascase la composa peu après la mort du Saint, qui arriva en 826, et avant celle de l'Abbé Wala son frere et son successeur, dont il parle comme encore vivant, et qui mourut en 836. Personne n'étoit plus en état de réussir à écrire cette vie que Pascase, qui réunissoit en lui les talents qu'on a vûs, avec la qualité de disciple chéri de S. Adalhard. Ce dessein offroit à l'Auteur une riche matiere. Il s'agissoit de faire connoître un grand Saint et un habile Ministre. Radbert cependant a moins envisagé son Héros par cette derniere face, que par l'autre, et s'est particulierement attaché à ses vertus chrétiennes. Il n'a pas laissé pour cela d'y inserer beaucoup de traits historiques, qui rendent son ouvrage intéressant pour le commencement de l'histoire de nos Rois de la seconde race. ′ Le style qu'il y a emploïé, est un style pathétique, fleuri, diffus, plein de pieté et d'onction, au dessus de tous ses autres écrits, que l'on reconnoît particulierement à ces caracteres. S. Pascase s'y écarte quelquefois de son but principal, pour se jetter sur des digressions lugubres. C'est ce qui a fait prendre son ouvrage pour un éloge funebre plûtôt que pour une histoire, à S. Gerard, Abbé de la Sauve-Majour, qui en son temps, c'est-à-dire au XI siecle, le réduisit en abregé.

p. 1637-1686.

Mab. act. B. t. 5. p. 306 | t. 6. p. 130. n. 36.

′ Surius est le premier que l'on sçache, qui a fait imprimer cette vie de S. Adalhard par Pascase Radbert. Le P. Sirmond la fit ensuite entrer dans le recueil des œuvres du même Auteur. ′ Bollandus la revit depuis sur un manuscrit de Corbie, et la publia au second jour de Janvier, avec une dissertation et des notes de sa façon. ′ Enfin Dom Mabillon aïant conféré les éditions précedentes à deux autres manuscrits, a réimprimé l'ouvrage au V volume de son recueil, où il est enrichi de nouvelles notes et d'observations préliminaires.

Sur. 2 Jan. p. 72-96.

Boll. 2. Jan. p. 96-111.

Mab. ib. t. 5. p. 306-340.

′ A sa suite ce dernier Editeur nous a donné une églogue ou pastorale en grands vers, sur la mort de S. Adalhard, de laquelle on a déja parlé à l'article de ce Saint Abbé. Mais on n'y apperçoit ni le genie ni la versification de S. Pascase. C'est plûtôt la production de la muse de quelque autre Moine, ou de Corbie en France, ou de Corwei en Saxe. Les vers en

p. 341-344.

sont rudes et sans élevation; quoique l'invention du poëte soit assés ingenieuse. Il y introduit ces deux monasteres, qui sous les noms de Galathée et de Philis pleurent la perte d'un si grand homme.

Radb. p. 1687-1710.

7°. ' Le P. Sirmond termine le recueil des ouvrages de Saint Pascase Radbert, par les actes des Saints Martyrs Rufin et Valere, qui souffrirent dans le Soissonnois vers l'an 287. On voit par-là combien notre Auteur étoit éloigné du siecle de ces Saints Martyrs. Aussi n'a-t-il pas prétendu se donner pour premier Ecrivain de leur histoire. Son ouvrage n'est autre chose qu'une paraphrase des actes de ces Saints, dont nous avons déja parlé à la fin du VI siecle de notre histoire, page 414, comme faits vers ce temps-là. Pascase étoit Abbé, lorsqu'il y mit la main, ainsi qu'on le voit par les premiers mots de la piece. Ce fut à la priere des gents du païs, où les Saints Martyrs étoient honorés, qu'il entreprit l'ouvrage.

Bib. S. Vin. cen.

' Tous les écrits de S. Pascase Radbert, dont nous venons de faire l'énumération, ont été imprimés ensemble à Paris l'an 1618 en un volume *in-folio*. qui sortit des presses de Nivelle aux frais de Sebastien Cramoisy. On est redevable de cette édition au célébre P. Sirmond, qui a enrichi la République des Letres de tant d'autres monuments ecclesiastiques. L'édition est sans notes et sans préface ou observations préliminaires. Seulement l'Editeur a mis à la tète un abregé de la vie de son Auteur, dont il dit aussi quelque chose dans son épitre dédicatoire à Henri de Gondi Evêque de Paris. A cet abregé de vie il a joint le privilege que S. Pascase obtint du Concile de Paris, et l'éloge que fait de lui Engelmode Evêque de Soissons. Du reste il ne fait qu'annoncer au frontispice de l'édition, que les ouvrages nouveaux de S. Pascase qu'il publie, ont été tirés des manuscrits de l'Abbaïe de Corbie.

Bib. PP. t. 14. p. 352-829.

' Cette édition a servi de modéle à ceux qui ont dirigé la Bibliothéque [1] des Peres de Lyon, où l'on a fait entrer tous les ouvrages que le P. Sirmond y a réunis. Mais on s'est écarté du modéle en deux points. On a placé le traité du Sacrement de l'autel entre l'exposition du Psaume 44 et le commentaire sur les Lamentations de Jeremie; ' et à la fin de ce

p. 749. 714.

Syll. poe. chr.

1 ' Ceux qui ont fait usage de la même collection qui parut à Cologne en 1618, la même année que le P. Sirmond publia les œuvres de S. Pascase, avertissent qu'elles s'y trouvent au IX volume. Elles ne sont point cependant dans la pénultiéme Bibliothéque des Peres de Paris.

traité on a joint plusieurs textes des Peres comme recueillis par S. Pascase Radbert sur le même sujet, qui ne se trouvent ni dans aucune autre édition, ni dans aucun des vingt manuscrits, sur lesquels on a revû la derniere dont on a parlé. Ces Peres sont S. Hilaire, S. Ambroise, S. Jean Chrysostôme, S. Augustin, S. Leon le Grand, le Pape S. Gregoire et le vénérable Bede. Il en auroit peu coûté aux Editeurs d'avertir où ils avoient puisé ces passages.

8°. Outre les écrits précedents, il y en a encore quelques autres qui appartiennent à S. Pascase Radbert, et qui n'aïant été déterrés que long-temps après le travail du P. Sirmond, n'ont pû entrer dans son recueil. Le premier suivant l'ordre des temps en partie, est la vie de Wala Abbé de Corbie, mort, comme il a déja été dit, en 836. L'ouvrage est divisé en deux livres, et intitulé Epitaphe d'Arsene. Arsene étoit un des surnoms arbitraires et mystérieux que portoit ce vénérable Abbé, avec celui de Jeremie. Quant au titre d'Epitaphe que l'Auteur donne à son écrit, il n'étoit point nouveau de voir ainsi intituler les éloges historiques, faits aussi-tôt après la mort des Héros qu'on y loue. C'est de la sorte que S. Jerôme a intitulé la vie de Sainte Paule Dame Romaine. ' C'est aussi sous le même titre qu'Urse Soûdiacre de l'Eglise de Rome, parle de l'Oraison funebre de S. Basile le Grand par S. Gregoire de Nazianze. Mab. act. B. t. 5. p. 522. not.

' Radbert écrivit le premier livre de cet ouvrage aussi-tôt après la mort de Wala, comme il paroît par divers endroits du livre même. ' Mais il ne mit la main au second, qu'après qu'il eut abdiqué la dignité d'Abbé de Corbie, et avant que les deux freres Charles le Chauve et Louis le Germanique eussent fait la paix entre eux : c'est-à-dire entre l'année 851 et l'an 860. L'Auteur y a suivi le genre de dialogue. Les Interlocuteurs du premier livre sont Pascase lui-même, Adeodat, Sévere qui avoit le prénom d'Odilman, Chremès et Allabigue, tous Moines de Corbie. Ceux du second livre sont Pascase, Adeodat et Theophraste. p. 459. 463. c. 2. 5. p. 490. 516 | t. 6. p. 130. n. 36.

L'Auteur emploïe le premier livre à faire l'histoire de Wala depuis sa naissance jusqu'à la déposition de Louis le Debonaire exclusivement. Dans le second il reprend la suite de sa vie depuis ce fatal événement, et la conduit jusqu'à la mort de cet Abbé; s'attachant principalement à le justifier de la part qu'on l'accusoit d'avoir pris à la faction des rebelles. Le per-

sonnage qu'avoit fait Wala dans l'Eglise et l'Etat, en qualité de cousin germain de Charlemagne, de Conseiller de Louis le Debonaire, de Gouverneur du Prince Lothaire son fils, et enfin d'Abbé de Corbie, offroit matiere pour une histoire curieuse à un Historien aussi habile et aussi instruit que l'étoit S. Pascase, qui avoit vêcu long-temps avec Wala, et partagé sa confiance. Aussi peut-on dire qu'il a sçu profiter des avantages que lui présentoit son sujet. Mais comme il écrivoit dans des temps critiques, où il y avoit encore au monde plusieurs jaloux et quelques ennemis de son Héros, il se crut obligé de rapporter des événements aussi délicats sous des noms empruntés. Il prit donc le parti de representer Wala sous le nom d'Arsene, Adalhard son frere sous celui d'Antoine, et de cacher l'Empereur Louis, Louis Roi de Germanie, Pepin Roi d'Aquitaine, l'Imperatrice Judith, Bernard Duc de Septimanie, sous les noms de Justinien, de Gratien, de Melaine, de Justine, de Nason ou Amisaire, et peut-être Ruadbern sous celui de Phasur.

Un genre d'écrire aussi enveloppé ne pouvoit que rendre fort obscure cette vie de Wala. Mais Dom Mabillon en aïant heureusement découvert la clef, a rendu ce monument un des plus précieux morceaux de notre Histoire. Il est sur-tout intéressant pour l'histoire de la seconde race de nos Rois. L'Auteur y découvre plusieurs circonstances de la déposition de Louis le Debonaire, qu'on chercheroit inutilement ailleurs. Il y raconte aussi avec exactitude ce qui se passa à la fameuse arrivée du Pape Gregoire vers les Princes regnants, à laquelle il s'étoit trouvé en personne.

an. l. 31. n. 44. Le P. le Cointe, qui hazarde souvent des conjectures, a refusé sur un leger fondement de reconnoître S. Pascase Radbert pour Auteur de cette vie de Wala. Toutes les raisons qu'il en apporte, se réduisent à dire, qu'on y parle trop librement de la déposition de l'Empereur Louis, et qu'on s'y étudie trop à disculper Wala d'avoir trempé dans le crime. Mais bien loin que ces raisons combattent le sentiment qui attribue cet ouvrage à Radbert, elles l'appuïent et le fortifient visiblement. Il est constant d'une part, qu'il étoit du devoir d'un éleve et d'un ami de confiance de Wala, tel qu'étoit Saint Pascase, de ne point écrire sa vie, sans faire connoître son innocence. Il ne l'est guéres moins de l'autre, qu'aïant entrepris, comme il a fait, de masquer ses personnages, il avoit toute liberté de parler

sans détour des événements extraordinaires qu'il rapporte.

Il y a encore quelque chose de plus positif en faveur du sentiment que nous soûtenons. Le style diffus mais fleuri de l'ouvrage, conferé aux autres écrits de notre pieux et sçavant Abbé, la méthode, les expressions mêmes, la liberté avec laquelle il parle dans toutes les productions de sa plume, le temps où il écrivoit, les caracteres personnels de l'Auteur : tout en un mot annonce un ouvrage de Pascase Radbert; et l'ouvrage de son côté montre l'érudition de son Auteur, et le talent qu'il avoit d'écrire avec facilité.

′ Cet ouvrage étoit demeuré inconnu dans presque tous les siecles, qui ont suivi le temps de sa naissance. Ce ne fut qu'en 1677 que Dom Mabillon le tira de l'obscurité, au moïen d'un ancien manuscrit de S. Martin des Champs à Paris, qui avoit autrefois appartenu à S. Arnoul de Crépi, et qui paroissoit à l'Editeur être du temps de Pascase. Il croïoit même qu'il pouvoit être ou l'original de l'Auteur, ou au moins une des premieres copies qu'il avoit revûes. L'édition qu'il en a publiée au V volume de son recueil d'actes des Saints, est enrichie de notes et de sçavantes observations préliminaires. act. ib. p. 453-522.

9°. Un autre ouvrage de Saint Pascase Radbert, déterré depuis l'édition du Pere Sirmond, est son long traité sur la foi, l'esperance et la charité. ′ L'on est redevable de cette découverte au sçavant M. Eccard Bibliothécaire du Roi d'Angleterre, comme Electeur d'Hanovre. Aïant trouvé l'écrit parmi les papiers du célébre M. Leibnitz, qui en avoit une copie faite sur l'original appartenant à l'Abbaïe de Corwei, il l'a communiqué à Dom Bernard Pez; ′ et celui-ci l'a publié à la tête de son premier volume d'anecdotes. ′ Cet Editeur nous apprend dans ses dissertations préliminaires, que quelques Ecrivains du bas âge, peu versés dans la lecture des anciens manuscrits, avoient donné cet ouvrage à un Préradbert, sur ce qu'ils avoient trouvé en abregé le prénom de notre Auteur avant son surnom de Radbert. De sorte que de ces deux noms ainsi écrits ils n'en avoient fait qu'un seul. Erreur qui a été suivie depuis par quelques Sçavants du premier ordre. Mais M. Leibnitz l'aïant découverte, a eu soin de la faire remarquer dans sa copie, et de montrer que l'Auteur de l'ouvrage n'est autre que S. Pascase Radbert. Il n'y a effectivement qu'à le lire avec une médiocre attention pour en être convaincu. D'ailleurs les vers acrostiches, qui se lisent à la tête, et dont les le-

Pez, anec. t. 1. pr. p. 67. 68.

t. 1. p. 1. 130.

pr. ib.

tres initiales forment, comme au frontispice du traité sur l'Eucharistie, ces deux mots *Radbertus Levita*, suffisent seuls pour écarter tout doute sur ce sujet.

Mart. ib. p. 471. ' Radbert le composa à la priere de Warin Abbé de la nouvelle Corbie en Saxe, qui le lui avoit demandé pour l'instruction de la jeunesse, et à qui il est adressé par une épitre ou préface qui suit les vers acrostiches. Il le finit par conséquent
p. 470. avant l'an 856, ' qui est l'époque de la mort de Warin. Il y a même quelques preuves, que l'Auteur l'entreprit avant qu'il
p. 491. fût Abbé, ' mais après qu'il eut fait les quatre premiers livres de son commentaire sur S. Matthieu, dont il y cite le second. Aussi une chronique de Corwei dirigée au XV siecle marque ce traité de S. Pascase sur l'année 843, un an avant qu'on l'eût fait Abbé de Corbie.

p. 471-519. ' Il est divisé en trois livres, et chaque livre en plusieurs chapitres. Le premier livre, qui à peu de chose près, est aussi long que les deux autres ensemble, est emploïé à traiter de la foi, de sa nature, de son principe, de son objet, de ses effets divers. Les premiers chapitres sont un peu obscurs, parce que la matiere qu'on y discute, est abstraite et métaphisique. L'Auteur ne laisse pas néanmoins d'y poser de grands principes, d'où il sçait tirer en habile Théologien d'excellentes conclusions, qu'il a soin de prouver par l'Ecriture et les Peres. Il est sur-tout admirable en ce qu'il dit aux chapitres XI, XII et XV, dans lesquels il explique quelques-uns des principaux effets de la foi. C'est-là qu'il se montre un vrai disciple de Saint Paul, et un grand partisan de la doctrine de S. Augustin.

p. 519-543. ' La petite préface qui se lit à la tête du second livre, consacré à traiter de l'esperance, feroit juger que l'Auteur ne le composa que quelque temps après l'autre. Pascase y traite son sujet avec beaucoup de lumiere. Il y montre d'abord quel est l'objet de l'esperance, ses avantages, sa nécessité, sa différence d'avec la foi. Il passe ensuite à la vraie et fausse esperance : ce qui le conduit à traiter du desespoir, de ses causes et de ses suites. Il finit par un chapitre sur la crainte, où il fait voir son utilité et ses caracteres, mais il ne parle que d'une crainte filiale.

p. 543-578. ' Il est visible par la préface qui commence le troisiéme livre destiné à traiter de la charité, que l'Auteur n'y mit la main qu'après son abdication, et lorsque dégagé des embarras attachés à sa dignité, il se vit jouir du repos qu'il desiroit avec tant

d'ardeur. Il y auroit même sujet de croire, que l'Abbé Warin n'étoit plus alors au monde, si l'on ne le voïoit nommé dans l'épilogue, puisque l'Auteur ne lui adresse pas la parole dans cette préface, comme il fait dans les deux autres des livres précedents. Après avoir donné la définition de la charité, il s'arrête un moment à peser la valeur des termes dont se servent les Grecs et les Latins pour l'exprimer. Il préfere celui de *Charitas* à ceux de *Dilectio* et d'*Amor*, parce qu'il ne s'entend jamais que du bon amour. Il s'étend un peu sur l'excellence de la charité au dessus de toutes les autres vertus, qui en tirent leur prix. Il traite ensuite de la charité envers Dieu, envers le prochain, et montre de quelle maniere on doit aimer l'un et l'autre. Ce qu'il dit au chapitre XI sur la cupidité, l'ennemie de la charité, mérite d'être lû.

En général on peut regarder ce traité comme un excellent écrit, pour les grandes vérités que l'Auteur y explique avec autant de solidité, d'ordre, d'exactitude, que de force, d'érudition et de pieté. Il est vrai que pour vouloir tout dire, il s'est jetté quelquefois sur des choses de peu de conséquence. Mais ce défaut devient pardonnable, lorsqu'on pense qu'il écrivoit pour de jeunes gents, qu'il falloit instruire de tout. Aussi y a-t-il emploïé un style qui est à la portée de tout le monde, mais diffus à son ordinaire.

' Quoiqu'il y eût peu d'années que Dom Bernard Pez eût mis cet ouvrage au grand jour, lorsque Dom Martene et Dom Durand ont publié le dernier volume de leur plus ample collection d'anciens monuments, ils n'ont pas laissé de l'y faire entrer. C'est à quoi ils ont été engagés par les Religieux de la célébre Abbaïe de Corwei, qui ne pouvant souffrir le grand nombre de fautes qui se sont glissées dans la premiere édition, envoïerent aux nouveaux Editeurs une copie exacte et correcte de l'ouvrage, afin qu'ils en donnassent une nouvelle édition, qui pût remedier aux vices de la précedente. p. 469-578.

10°. ' Il y a encore de S. Pascase Radbert un autre ouvrage assés fameux. C'est un *traité sur l'enfantement de la Sainte Vierge*. Nous avons déja mis nos Lecteurs au fait de la dispute, [1] qui s'éleva alors en France à ce sujet. Le Saint Abbé craignant que les opinions trop libres, ou au moins nouvelles qui se répandoient sur cet enfantement, tant par écrit que Spic. t. 12. p. 1-23.

1 Voiez le nombre LX de notre discours historique sur ce IX siecle.

de vive voix, ne donnassent quelque atteinte à la pureté sans tache de Marie, se crut obligé de prendre la plume pour couper court à ces mauvaises suites. En conséquence il composa un traité, où suivant la commune croïance des Fidéles, il établit, que l'enfantement de cette bienheureuse Mere de Dieu a été aussi surnaturel que sa conception. Il ne nomme point les adversaires qu'il entreprend de combattre; mais on sçait d'ailleurs que Ratramne Moine de Corbie même, étoit du nombre. Radbert adressa cet écrit à l'Abbesse et aux Religieuses de N. D. de Soissons, ses anciennes bienfactrices, ausquelles il n'oublie pas de marquer la reconnoissance qu'il leur avoit de
Mab. act. t. 6. pr. n. 150. son éducation. ' Dom Mabillon ne doute point, que cette Abbesse ne soit Theodrade, sœur de S. Adalhard et de Wala, à laquelle Emme succéda en 845. De sorte que Pascase auroit publié cet ouvrage avant cette époque, et dès les premieres
Spic. ib. p. 4. années qu'il fut Abbé. ' Mais comme il étoit alors fort avancé en âge, *multo jam senio confectus*, comme il le dit lui-même, on se trouve obligé de ne placer cet ouvrage que vers 855.

L'Auteur y raisonne à sa maniere avec beaucoup de soli-
p. 9. dité, et n'y parle que d'après les Peres. ' Mais il y traite un peu vivement ses adversaires, qu'il qualifie Sectateurs d'Helvi-
p. 2. dius. Il a cependant raison ' de blâmer leur témérité à agiter de pareilles questions, où il y a plus de vaine curiosité que d'avantage pour la pieté.

p. 24. ' Cet écrit attira à son Auteur quelques réponses de la part de ses freres, sans doute de Ratramne, qui ne se laissant pas persuader par les raisons de son Abbé, persista à soûtenir son premier sentiment. C'est ce qui obligea Radbert à y faire une replique, qui est comme une seconde partie de l'ouvrage; mais dont on ne nous a conservé que les premieres pages. Les écrits que les adversaires de S. Pascase lui opposerent, sont également perdus.

François Feuardent Cordelier, est le premier qui a tiré de l'obscurité l'ouvrage dont il est ici question. Il l'insera parmi les opuscules de S. Ildefonse Archevêque de Tolede, qu'il fit imprimer à Paris chés Sebastien Nivelle l'an 1576 en un petit volume *in*-8° et qu'on a fait entrer depuis dans les diverses Bibliothéques des Peres. Mais cette édition a deux défauts très-considérables. L'Editeur d'une part a décoré l'ouvrage du nom de S. Ildefonse : ce qui a été suivi de Bellarmin, de Vossius, du Cardinal Bona et d'autres. D'ailleurs il l'a coupé par mor-

ceaux, soit qu'il l'ait ainsi trouvé dans les manuscrits, ou qu'il l'ait fait lui-même, et a mêlé ces morceaux avec d'autres écrits de S. Ildefonse. ′ Les treize premieres pages, hors le titre et la petite dédicace, sont à la tête de la seconde partie du traité de la virginité de la Sainte Vierge. ′ La suite est intercalée, ou plûtôt fait presque tout le premier sermon sur la Purification. ′ Enfin ce qui nous reste de la replique de S. Pascase à ses adversaires, fait la seconde homelie de S. Ildefonse.

Ildef. de virg. p. 29. 2-34. 2.

ser. p. 42. 2. 46. 2.

p. 47. 48.

′ Dans la suite Dom Luc d'Acheri, aïant trouvé l'ouvrage avec la petite dédicace, parmi les manuscrits de l'Abbaïe de Corbie, et Dom Mabillon aïant démontré dans ses observations sur la vie de S. Ildefonse, qu'il appartient à S. Pascase Radbert, ′ il fut rendu à celui-ci comme à son véritable Auteur dans le XII volume du Spicilege, où il se trouve imprimé. L'inscription seule de l'ouvrage dans laquelle Radbert exprime ses deux noms, avec sa qualité cherie de *Monachorum omnium peripsema,* suffiroit pour lui revendiquer cet écrit. Et il est surprenant qu'après cette édition, et les remarques de Dom Mabillon, qui précederent de quelques années la publication de la Bibliothéque des Peres de Lyon, ceux qui ont pris soin de la diriger, aïent encore fait porter à l'ouvrage le nom de S. Ildefonse. Au reste on a déja averti, que la replique de Saint Pascase à ses adversaires, qui est comme la seconde partie de ce traité, se trouve fort imparfaite dans l'édition du Spicilege, les manuscrits l'aïant fournie de la sorte. ′ Elle est plus entiere d'une page dans l'édition de S. Ildefonse par Feuardent.

Spic. ib. pr. p. 3-6.

p. 1-27.

Ildef. ib. p. 48. 2. 49. 1.

11°. ′ Ce qu'on lit dans certains écrits touchant les poësies de S. Pascase Radbert, feroit croire qu'il en auroit laissé quelque recueil de sa façon. Cependant on n'en connoît point d'autres, que les trois petites pieces qu'on a indiquées dans l'occasion. Il y en a deux qui sont des vers acrostiches : l'une à la tête de la premiere édition du traité sur l'Eucharistie, l'autre au devant de celui sur la foi, l'esperance et la charité. La troisiéme piece est un petit poëme qui précede l'épitre dédicatoire à Charles le Chauve, au sujet de la seconde édition du traité sur l'Eucharistie. Quoique les sujets des deux premieres soient peu propres à animer une veine poëtique, on y apperçoit néanmoins des beautés, qui sont très-rares dans les poësies de ce temps-là.

Syll. poë. ch.

12°. ′ Trithemе assure que S. Pascase Radbert avoit encore fait quelques traductions de grec en latin. Mais outre qu'il

Trit. scri. c. 288, Chr. hir. t. 1. p. 35.

n'en spécifie aucune, il est le premier à nous apprendre ce fait literaire, qu'on ne trouve point ailleurs. De sorte que cet Ecrivain pourroit fort bien s'être trompé en cela, comme il a erré à prescrire le temps où florissoit S. Pascase, qu'il suppose avoir encore été au monde en 883.

§ III.

SON ÉRUDITION, SA DOCTRINE,

SA MANIERE D'ÉCRIRE.

TOUT ce qu'on vient de dire en discutant les écrits de S. Pascase Radbert, dépose en faveur de son érudition. L'on y a pû remarquer, qu'il réunissoit en sa personne les qualités qui font le Théologien, l'Interpréte des Saintes Ecritures, le Philosophe Chrétien, en un mot l'homme véritablement sçavant. En son siecle toute la Théologie consistoit dans la science de l'Ecriture et des Peres. Pascase possédoit éminemment l'une et l'autre. ' Il avoit acquis la premiere, non en étudiant les sens mystiques et allégoriques, mais en s'attachant principalement au sens literal, et à ce qui tend à former les mœurs. C'est-là le plan qu'il a suivi dans les livres qu'il en a commentés. L'on y voit qu'il a eu autant en vûe d'agir sur le cœur, pour tâcher de le changer en mieux, que d'éclairer l'esprit pour en dissiper les ténébres de l'ignorance. Cette attention à instruire pour former les mœurs, se fait remarquer dans ses écrits dogmatiques comme dans les autres. Son traité sur l'Eucharistie, par exemple, quoiqu'entrepris pour développer ce qu'on doit croire de ce mystere, est une preuve de ce que nous avançons ici. A peine y a-t-il un chapitre où Radbert n'établisse les dispositions requises pour s'en approcher. De sorte qu'il est vrai de dire, que Pascase en étudiant la Religion, n'avoit pas moins donné d'application à s'instruire de la morale que du dogme. Et c'est par là qu'il a mérité à juste titre la qualité de Phílosophe chrétien.

Radb. in Matth. p. 392.

' Sa science n'étoit donc rien moins que vaine et de pure parade. Non seulement il étoit en garde contre ces deux défauts par rapport à lui-même ; mais il prescrit encore des regles aux autres pour s'en garantir. Au lieu de cette enflure du cœur, que produit trop souvent un grand sçavoir, il ne servit à

de par. vir. p. 24.

Pascase qu'à devenir plus humble. Plus il brilloit aux yeux des autres par son érudition, plus il s'avillissoit à ses propres yeux. ' De-là ce titre cheri qu'il prend à la tête de presque tous ses ouvrages : Pascase Radbert la lie de tous les Moines, *Monachorum omnium peripsema.* ' De-là ces sentiments si humbles, qui le portoient à se juger indigne d'expliquer les paroles de l'Evangile; ce qu'il n'auroit osé entreprendre, sans le desir qu'il avoit d'avancer encore plus dans la vertu, que dans la science.

in Matth. l. 1. pr. p. 2. 4

C'est ignorer le vrai caractere du sçavoir de Pascase, ' que de prétendre, comme fait un Moderne, que cet humble et docte Abbé aimoit le surnaturel et le merveilleux, et qu'il embrassoit volontiers des sentiments extraordinaires. Ce qu'on vient de dire suffit seul pour renverser une telle prétention, qui ne sçauroit même tenir devant la moindre lecture des écrits de Pascase. Un esprit ou toujours courbé vers son néant, ou perpétuellement attentif à n'aller pas plus loin que les Anciens, comme on va le voir, étoit bien éloigné de prendre l'essor qu'on lui prête. Il n'en faut pas davantage non plus, pour repousser ' le reproche injurieux que lui fait un autre Moderne, de s'être trop appuïé sur les forces de son genie. Mais Cave et Oudin, qui ont ainsi faussement jugé du sçavoir de Radbert, avoient leurs vûes en cela. Ce grand homme a trop solidement établi des vérités qu'ils combattent par état, pour que son érudition fût à leur goût.

Oud. scri. t. 2. p. 122.

Cave, p. 452. 2.

Il paroît qu'il avoit étudié les sciences par principes. Voulant faire une étude particuliere de l'Ecriture, et lire dans les sources les Peres grecs comme les latins, il commença par apprendre la langue grecque et l'hébraïque. Il est peu de ses écrits où il ne fasse usage de la connoissance qu'il avoit de l'une et de l'autre, ce qui étoit fort rare en son siecle. Il n'avoit point négligé non plus la belle Literature; et l'on peut douter si quelqu'un de ses contemporains avoit en cela quelque avantage au dessus de lui, si l'on en excepte peut-être Loup Abbé de Ferrieres. ' Que si en quelques endroits il semble condamner cette sorte d'étude, il ne la blâme qu'en ceux, ou qui en faisoient leur unique occupation, ou qui dans leur vieillesse s'amusoient encore aux fables des Poëtes, lorsque leur âge exigeoit d'eux des études beaucoup plus sérieuses.

Radb. ib. l. 3. pr. | in Jere. l. 3. p. 1407.

Autant l'érudition de Pascase étoit étendue et solide, autant sa doctrine étoit saine et exacte. De renvoïer nos Lecteurs à ses écrits pour s'en convaincre, la preuve seroit trop

vague et hors de la portée du plus grand nombre : il faut en donner de plus précises et de moins éloignées. Nous les tirons
in Matth. l. 1. p. 92. 93. ces preuves, premierement ' de la belle priere que Pascase adresse à Dieu, au commencement de son commentaire sur S. Matthieu, qui est en partie un de ses premiers ouvrages. Le pieux Abbé y demande instamment au Seigneur de ne permettre pas, qu'il n'avance rien qui ne soit conforme à l'analogie de la foi. De diriger tellement ses pas, qu'il ne s'écarte jamais du droit sentier de la vérité; et que non seulement il n'ait aucune pensée contraire à la foi orthodoxe, mais qu'il ne s'émancipe pas même de penser, ou de parler de la foi sans le secours lumineux de la foi. C'est qu'il sçavoit ce Théologien éclairé, qu'on n'atteint point à la foi par la raison, et que la chûte de plusieurs grands Hommes, comme il le remarque judicieusement, étoit venue de l'avoir tenté. Leçon importante pour tous les tems, peut-être encore plus pour le nôtre que pour les siecles passés. Pascase continuant sa priere, demande encore à Dieu de n'avoir d'autres sentiments, que ceux qui lui viendront de son Esprit Saint, et de ne pas même toucher aux choses sur lesquelles il ne daignera pas l'éclairer : de peur que trompé par les lueurs d'une pieté seulement apparente, il ne tombe dans les vices de témérité et de présomption.

Telles étoient les dispositions de S. Pascase Radbert, en
l. 6. pr. p. 462. écrivant pour la posterité. Dispositions ' qui le tenoient perpétuellement attentif, comme nous l'apprenons d'un autre endroit du même commentaire, à rien avancer qu'il eût tiré de son propre fonds. Craignant donc jusqu'au scrupule, de donner dans les écarts de tant d'autres, qui pour ne s'être pas assés défiés de leurs forces, et avoir voulu suivre leur esprit particulier, étoient tombés dans des erreurs déplorables, Pascase forma le dessein de s'attacher inviolablement à la doctrine des Peres : afin que se l'étant rendue comme propre, ainsi qu'il assure l'avoir fait, il ne pût rien dire qui ne fût autentique et autorisé.

Agissons de bonne foi. Est-ce là le caractere d'un Novateur? D'un homme qui s'étant fait chef de parti, a voulu, et même réussi à changer la croïance de l'Eglise, sur un point du Dogme clairement établi dans les quatre Evangelistes et dans S. Paul, et attesté par une tradition constante, et non interrompue de huit siecles entiers jusqu'à son temps? Mais il seroit inutile de

s'arrêter davantage à détruire une supposition absurde par elle-même, comme nous l'avons déja montré, et qui semble aujourd'hui décreditée parmi la plùpart de nos Freres errants. Que ceux qui n'en sont pas encore desabusés, jugent du succès que Pascase Radbert, qui n'étoit alors qu'un simple Moine, sans d'autre crédit que celui que lui avoit acquis son mérite, auroit pû avoir dans l'exécution d'un si noir dessein, s'il en avoit été capable : qu'ils en jugent, dis-je, par l'issue que Luther, Zuingle et Calvin, appuyés de tout le crédit de plusieurs Puissances, qu'ils avoient séduites avec art et en cachette, ont eue lorsqu'ils ont tenté un changement tout opposé sur le même article de foi. Ce qu'on fit contre ceux-ci au commencement du XVI siecle, où à peine la lumiere de la science commençoit à percer les ténébres de l'ignorance qui offusquoient le Clergé comme les Laïcs, auroit-on manqué de le faire contre Pascase dans les premieres années du IX siecle, où le renouvellement des Letres avoit procuré de si grandes connoissances de la Religion, et où il y avoit sur-tout en France tant de Saints et sçavants Evêques? Qu'on se donne la peine de consulter le premier volume de la perpétuité de la foi, et l'on y trouvera de quoi dissiper tous ses doutes sur ce sujet.

Tant s'en faut que Pascase ait rien changé à la foi de l'Eglise en écrivant sur l'Eucharistie, qu'il n'a fait au contraire que mettre dans un nouveau jour ce que tous les Catholiques en avoient cru avant lui. ' Et il l'a exécuté avec tant d'ordre, de lumiere et de solidité, qu'il a servi de modéle à ceux qui après lui ont entrepris de traiter de la même matiere. Il se trouve une si grande liaison entre ce qu'il en a écrit, et la croïance commune des Fidéles, qu'on ne peut presque attaquer l'un, sans donner atteinte à l'autre.

Mart. am. coll. t. 9. p. 367. 379.

C'est cette attention à conserver pur le dépôt de la foi, qui le porta à prendre la plume pour défendre l'ancien sentiment de l'Eglise touchant l'enfantement de la Sainte Vierge. Nous ne dirons rien ici de sa doctrine sur les autres points de la Religion, qu'il a ou éclaircis ou seulement touchés dans ses divers écrits, nommément sur la Foi, l'Esperance et la Charité, toûjours conformément à ce qu'il en avoit appris des anciens Peres, entre lesquels il avoit choisi, comme presque tous les autres Théologiens de son temps, S. Augustin pour son Docteur spécial. Ce que nous en avons marqué, lorsque l'occasion nous y a invités, suffit pour en donner une juste idée.

La doctrine de Pascase n'est pas moins saine sur la Morale que sur le Dogme. On a dit qu'une de ses principales vûes dans ses écrits, de quelque genre qu'ils soient, est de former les mœurs. C'est ce qu'il a exécuté, en suivant partout les regles prescrites par l'Evangile et expliquées par les Peres. Principes qui le conduisent à établir partout le regne de la charité, et à détruire l'empire de la cupidité sa rivale.

Ce désir et cette attention de Pascase Radbert à instruire son Lecteur sur des choses de moindre conséquence, comme sur les autres, l'a jetté dans un style ordinairement trop diffus. Mais quelque diffuse que soit sa maniere d'écrire, elle est le plus souvent fleurie, agréable, naturelle, jamais rampante, et respire presque partout la pieté de son Auteur, et même une onction qui allant jusqu'au cœur, le remue et le touche. Ses pensées et ses raisonnements sont justes, et ce qu'il a dessein d'établir, bien prouvé. ' Pour en mieux faire sentir la solidité, il a eu soin de citer ses garants. Sa latinité est meilleure et plus coulante, qu'elle n'est pour l'ordinaire dans les autres Auteurs ses contemporains.

Radb. ib. l. 1. pr. p. 5.

L'Histoire, au sentiment d'un Ancien, plaît toûjours, de quelque maniere qu'elle soit écrite. ' Pascase cependant croïoit qu'à la narration simple et naturelle des faits on devoit encore joindre l'ordre des choses et la politesse du discours : de peur que la confusion et la grossiereté du style ne blessent la délicatesse du Lecteur. Ces regles qu'il se prescrivoit à lui-même, il les a suivies aussi exactement que le genie de son siecle le pouvoit permettre. Aussi a-t-on très-peu d'histoires de ce temps-là mieux écrites, que ses vies de S. Adalhard et de Wala son frere. En général Pascase a sçu proportionner son style au sujet qu'il entreprenoit de traiter. Il est plus simple, moins orné et moins fleuri dans ses commentaires et ses écrits dogmatiques.

p. 1688.

Quoique nous aïons peu de poësies de cet Ecrivain, il y en a toutefois assés pour juger que s'il avoit fait usage de sa Muse, il auroit au moins aussi bien réussi à écrire en vers qu'il a fait en prose. Le tour ingenieux et poëtique qu'il donne à un sujet de pieté qu'il touche dans ses vers acrostiches, à la tête de son traité sur la Foi, l'Esperance et la Charité, montre qu'il avoit du genie pour la versification. La douceur et l'harmonie qui s'y font sentir annoncent aussi la même chose. (XVII.)

ERMENTAIRE,

Abbé de Hermoutier.

Ermentaire est moins connu par les événements de sa vie, que par ses écrits. ' Quelques Sçavants supposent qu'il fut d'abord Moine de Jumieges en Neustrie, d'où il seroit ensuite passé à Hermoutier, qui en étoit une colonie sur la côte de Poitou. Mais d'autres soûtiennent que ce fut dans ce dernier monastere qu'il se consacra au service de Dieu sous l'Abbé Hilbode. Les Normans aïant commencé à ravager les côtes d'Aquitaine dès 835, ' les Moines de Hermoutier furent contraints de quitter leur maison, et d'aller ailleurs chercher un asile. Ils se refugierent d'abord en 836 au prieuré de Déas, ou Grand-lieu, aujourd'hui S. Filibert, au Comté Nantois : de-là à Cunauld au diocèse d'Angers, puis en 862 à Messay en Poitou; portant toûjours avec eux le corps de S. Filibert leur Patron. Ermentaire, qui fut de toutes ces transmigrations, se trouva obligé en 860 ou 861 d'accepter le titre d'Abbé de cette communauté errante. ' Il ne la gouverna en cette qualité que l'espace de cinq ans, et mourut à Messay, comme il paroît vers 865.

Chiff. his. de T. t. 2. p. 70 | Mab. act. B. t. 2. p. 816. n. 2 | Coin. an. 835. n. 86. 91.

Mab. ib. t. 5. p. 537. 538. 540-542. 556.

Chiff. ib. p. 15.

' L'experience qu'Ermentaire eut par lui-même du pouvoir de S. Filibert auprès de Dieu, pour avoir été guéri trois à quatre fois par ses prieres, lui inspira une singuliere dévotion pour ce Saint. En conséquence de ce motif de reconnoissance et de quelques autres, il forma le dessein d'écrire l'histoire de ces diverses translations et des miracles qui les accompagnerent. C'est ce qu'il exécuta à deux differentes reprises, et en autant de livres. ' Le P. Chifflet croit qu'il ne composa le premier qu'en 843. ' Mais il y a des preuves qu'il l'avoit fait plus de trois ans auparavant, lorsqu'il n'étoit encore qu'un apprentif dans les Letres, pour parler d'après lui. Il suffit pour n'en pas douter, de voir qu'il l'adresse à Hilduin Abbé de Saint Denys, mort, comme on l'a dit en son lieu, dés l'année 840. Ce fut donc entre cette époque ' et celle de la premiere translation du corps de S. Filibert, de l'isle de Hero à Grand-lieu, qui se fit en 836, qu'Ermentaire mit la main au premier livre de son histoire.

Mab. ib. p. 655. c. 83.

Chiff. ib. p. 70.

Mab. ib. t. 2. p. 817.

t. 5. p. 539.

p. 558. c. 8. ′ Il ne travailla au second, que vingt-sept ans après cette premiere translation, ainsi qu'il le marque lui-même : ce qui nous conduit jusqu'en 863, lorsque l'Auteur étoit déja Abbé.
p. 555. pr. ′ Comme il y avoit long-temps qu'Hilduin, à qui il s'étoit proposé de le dédier, n'étoit plus au monde, Ermentaire prit le
p. 539. 540. parti de l'adresser à tous ceux qui voudroient bien le lire. ′ Il proteste de ne rien avancer dans cet ouvrage, ou dont il n'ait été témoin oculaire, ou qu'il n'ait appris de personnes dignes de foi. Aussi regne-t-il dans toute sa narration un air de simplicité et de candeur, qui sont des preuves de sa sincerité. L'Auteur paroît avoir eu du goût; et son style quoique sim-
p. 555. pr. ple, est assés bon pour son siecle. ′ Il auroit eu quelque dessein d'écrire sur les malheurs qui affligeoient alors la France. Mais jugeant sur d'autres réflexions, que ce triste sujet ne méritoit que le silence et des larmes, il s'est borné à indiquer la source principale d'où procédoient ces malheurs.

Chiff. ib. p. 70-132. ′ Le P. Chifflet a d'abord fait imprimer les deux livres de la relation d'Ermentaire, parmi les preuves de son histoire de
Mab. ib. p. 537-560. Tournus. ′ Dom Mabillon les aïant ensuite revûs sur plusieurs manuscrits, conferés à l'édition précedente, les a publiés de nouveau dans le V volume de son recueil d'actes, où ils sont accompagnés d'observations préliminaires et de quelques no-
t. 2. p. 817. tes. ′ Il avoit déja donné au second volume la dédicace en vers et en prose, par laquelle l'Auteur dédie le premier livre de son ouvrage à l'Abbé Hilduin.

Chif. ib. p. 70. ′ Sur ce qu'il lui avoit aussi adressé en même temps, et par la même épitre la vie de Saint Filibert, dont nous avons rendu compte aux pages 43 et 44 de notre IV volume, quelques Ecrivains ont voulu faire honneur de cette vie à Ermentaire. Mais il est visible qu'elle existoit plus d'un siecle, avant que cet Auteur fût en état de rien écrire pour la posterité. (XVIII.)

RUTHARD,

Moine d'Hirsauge.

' Ruthard passoit pour un des plus beaux esprits et des plus Sçavants hommes de son siecle. D'abord il embrassa la vie monastique à Fulde, d'où il passa ensuite à Hirsauge au diocèse de Spire. Il brilla dans le premier de ces deux monasteres par son heureux genie, entre les disciples de Walafride Strabon, et dans l'autre par le grand concours d'étudiants qui allerent prendre de ses leçons, lorsqu'en 859 il eut été établi Modérateur des Ecoles. De sorte que par le soin qu'il prit d'étudier à Fulde, et d'enseigner à Hirsauge, il acquit toutes sortes de connoissances, et devint célébre par son habileté à bien parler, comme à bien écrire, soit en prose ou en vers. Il se fit une si grande réputation par sa science et sa vertu, qu'elle pénétra jusqu'à la Cour de Louis de Germanie. Ce Prince en 853 à la mort d'Haimon Evêque d'Halberstat voulut établir Ruthard à sa place. Mais Ruthard refusa constamment d'y consentir. « Donnés, dit-il au Roi, donnés l'Evêché « à un autre qui en soit digne. Pour moi, bien éloigné de l'ac- « cepter, je préfere sans hésiter le repos du cloître et l'étude « des choses saintes à tous les honneurs et à toutes les richesses « du monde. » Réponse d'or, qui seule suffiroit pour faire l'éloge de Ruthard. ' Quoiqu'il eût rejetté cette dignité, comme on vient de le voir, Possevin sans y faire attention, ne laisse pas de le compter au nombre des Evêques d'Halberstat.

Trit. chr. hir. t. 2. p. 26. 27.

Poss. app. t. 3. p. 170.

' Il est néanmoins certain, que Ruthard ne sortit jamais de son cloître, où il continua de former quantité d'habiles disciples, jusqu'à sa mort, qui arriva le xxv d'Octobre 865. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Aurele, où Richbodon, qui lui succeda dans l'emploi d'Ecolâtre, lui érigea l'épitaphe suivante, bien simple, il faut l'avouer, pour un homme qu'on jugeoit digne d'une mémoire éternelle.

Trit. ib. p. 29.

ÉPITAPHE.

Hoc per iter, rogito, qui pergis rite viator,
Paulisper siste gradum, hunc titulumque lege :

Ipsoque perspecto supplex memorare sepulti,
Ruthardique pius, dic miserere Deus.

p. 26. ' Ruthard laissa plusieurs ouvrages de sa façon, qui lui mériterent une place de distinction entre les Ecrivains Ecclesiastiques de son temps. Mais aucun jusqu'ici n'a été mis sous la presse.

Ibid. 1° ' Il composa en vers héroïques l'histoire de la vie et du martyre de S. Boniface premier Archevêque de Maïence, qu'il divisa en deux livres, et dédia à Raban l'un des successeurs de S. Boniface. ' Possevin reconnoît disertement cet ouvrage pour une production de la muse de Ruthard, ' et ne laisse pas cependant en un autre endroit d'en vouloir faire honneur à un nommé Maur Moine d'Hirsauge : ce que Vossius a cru avec raison devoir relever comme une faute. Faudroit-il dire que Ruthard portoit le surnom de Maur, et que Possevin en auroit fait deux Auteurs differents, ausquels il auroit donné le même écrit? Mais c'est de quoi l'on ne trouve aucune preuve. ' M. Du Cange faisant entrer cette histoire en vers par Ruthard, dans la liste des ouvrages dont il s'est servi pour son Glossaire, fait juger qu'il l'avoit vûe manuscrite.

Poss. ib.

t. 2. p. 424 | Voss. his. lat. l. 2. c. 35. p. 100. 2.

Du Cang. ind. auc. p. 171.

Trit. ib. 2°. ' Tritheme, qui nous apprend d'après Megenfroi ancien Chroniqueur de Fulde, tout ce que nous sçavons d'assuré touchant la personne de Ruthard et ses écrits, atteste qu'il avoit encore composé de petits traités sur la Musique, la Géometrie, l'Arithmetique et les autres Arts Libéraux. Ce fut apparemment en faveur de ses Eleves, que Ruthard entreprit d'écrire sur ces sortes de matieres.

p. 26. 27. ' Le même Tritheme attribue aussi à notre Ecrivain un commentaire sur la Regle de S. Benoît, le premier, dit-il, de tous ceux que j'ai pû lire jusqu'ici. Mais il est visible par la notice qu'il nous donne de cet ouvrage, qu'il s'est trompé dans l'attribution qu'il en fait à Ruthard d'Hirsauge, et que ceux qui ont tenté d'en faire honneur à Ruthard d'Einsidlen, ou Notre-Dame des Ermites en Suisse, ont donné dans une autre erreur. Ce commentaire en effet appartient à Hildemar Moine François, dont on a parlé en son lieu.

MICHON,

Moine de S. Riquier.

MICHON excelloit dans les Sciences ecclesiastiques et les Letres humaines. Il commença à s'y faire de la réputation dès l'an 840. Son grand sçavoir et ses autres talents le firent choisir pour diriger les Ecoles de son monastere, qui acquirent sous lui beaucoup de relief. Il exerça longtemps cet emploi, et y forma plusieurs disciples, qui devinrent fort célébres dans la suite : *discipulos in omni doctrinarum genere nobilissimos reliquit.* Michon selon Tritheme qui parle ainsi de lui, florissoit encore en 861. Mais on va voir par la suite, qu'il vêcut au moins jusqu'en 865, et peut-être au de-là. Entre les écrits de sa façon qu'il laissa à la posterité, l'on compte : Trit. chr. hir. t. I. p. ib. 28.

1°. Quatre livres d'épigrammes, dont on ne nous donne point d'autre connoissance. C'étoit apparemment differentes poësies sur divers sujets.

2°. Un recueil d'énigmes, dont on parle comme d'un très-bel ouvrage : *liber pulcherrimus.*

3°. Un autre recueil d'extraits des Poëtes, intitulé *Flores Poëtarum.*

4°. Un troisiéme recueil de letres à diverses personnes, au sujet duquel on ne nous apprend rien davantage.

De tous ces écrits, qui semblent par la maniere dont en parle Tritheme, avoir encore existé de son temps, on ne voit paroître qu'une espece d'hymne à l'honneur de S. Riquier, qu'Hariulfe nous a conservée dans sa chronique. Elle est en 26 vers élegiaques, dans lesquels on ne découvre rien qui puisse mériter à son Auteur le titre de bon Poëte. L'inscription lui donne la qualité de Diacre. Spic. t. 4. p. 447. 448.

5°. Tritheme attribue encore à Michon d'autres ouvrages, qu'il ne specifie pas, pour n'avoir pû se les rappeler à l'esprit. Mais on peut fort bien mettre de ce nombre, une histoire des miracles de S. Riquier, operés sous les abbés Heric, Elizachar et Louis; c'est-à-dire depuis 814 jusques en 865, dont on nous a donné deux éditions au dernier siecle. Outre que cette histoire est assés bien écrite pour n'être pas indigne d'un homme Trit. ib. p. 28.

aussi célébre que Michon, il est visible que c'est l'ouvrage d'un Moine de S. Riquier, qui ne s'y nomme point, mais qui vivoit en ce temps-là. L'Auteur l'a divisée en deux livres, ' dont il emploïe le premier à rapporter les miracles arrivés depuis le commencement du regne de Louis le Debonaire en 814 jusqu'en 859, et l'autre à décrire ceux qui se firent depuis cette derniere époque ' jusqu'au mois d'Octobre 864, et même, comme il semble jusqu'en Février 865. Il donne par-tout des marques de sa bonne foi et de sa sincerité, non seulement en nommant les personnes dont il a occasion de parler, et en accompagnant de leurs principales circonstances les faits dont il nous a conservé la mémoire; mais en déclarant encore sur quels garants il avance ce qu'il rapporte.

Mab. act. B. t. 2. p. 213. 221.

p. 221. 225. c. 7. 9.

Cet ouvrage n'est point indifferent pour l'histoire générale de la France. On y trouve divers événements, qui y peuvent avoir leur place. ' La courte, mais vive description que l'Auteur y fait des ravages des Normans, est propre à faire connoître toute leur férocité. ' En parlant de l'hymne de S. Ambroise, dont la Regle de S. Benoît fait mention, il dit que c'est le *Te decet laus*, etc. qu'on chante à la fin de l'Evangile, qui finit l'office de Matines, suivant la même Regle. ' Cette relation de miracles parut si importante à Ingelramne Abbé de S. Riquier au commencement du XI siecle, qu'il ne crut pas perdre son temps que de la mettre en vers. ' Hariulfe Ecrivain du même siecle a emprunté de presque mot à mot la préface du second livre de notre Auteur, pour la placer à la tête du recueil des miracles du même Saint qu'il publia alors.

p. 221. c. 1.

p. 126. c. 6.

p. 188. n. 3.

t. 7. p. 567.

' Celui que nous croïons appartenir à Michon, a d'abord été imprimé par les soins de Dom Mabillon, qui le tira de deux manuscrits, l'un de l'Abbaïe de S. Riquier, l'autre de celle de Compiegne. ' Peu de temps après les successeurs de Bollandus aïant revû cette édition sur deux autres manuscrits, l'un de leur maison d'Anvers, l'autre de Christine Reine de Suede, publierent de nouveau l'ouvrage au XXVI jour d'Avril.

t. 2. p. 213. 227.

Boll. 26. April. p. 447-456.

' Ces derniers Editeurs nous apprennent, qu'ils ont eu entre les mains une histoire de la noble extraction et des miracles de Saint Riquier, et que l'inscription la donnoit à un certain Nicon, qualifié Diacre et Moine de S. Riquier, ou Centule en Ponthieu. L'on seroit naturellement porté à croire, que ce Nicon n'est autre que le célébre Michon, qui fait le sujet de

p. 441. n. 6.

cet article, s'il n'étoit évident que son ouvrage est la production d'un homme desœuvré, qui pour donner quelques couleur à ses impostures, se sera revêtu du nom et des qualités qu'il prend, après les avoir empruntées du titre de l'hymne de Michon dont on a parlé. Que s'il se trouve nommé Nicon, au lieu de Micon ou Michon, c'est qu'il aura mal lû ce nom dans Hariulfe, ou que ses Copistes l'auront défiguré dans la suite. Quoi qu'il en soit, cet écrit a paru si mauvais à ceux qui l'ont lû, qu'ils l'ont condamné à rentrer dans le néant d'où il avoit été tiré. Seulement ils ont fait imprimer quelque chose de la préface, pour faire juger du reste.

S. RAOUL,

ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

RAOUL ou RODULFE, plus connu par sa sainteté et sa haute naissance, que par ses écrits, étoit issu de la maison roïale de France, et se trouvoit proche parent de Wifroi Comte de Bourges. Il eut pour pere un autre Raoul Comte de Querci, Seigneur de Turene et Abbé laïc de Tulles en bas Limousin. Sa mere se nommoit Aigue; et sa naissance n'étoit guéres moins illustre. Ils confierent l'éducation de leur fils à un homme de pieté nommé Bertran, qui étoit, comme l'on croit, Abbé de Sollignac près de Limoges. En 823 le jeune Raoul reçut la tonsure clericale, et fut depuis Abbé d'un monastere jusqu'ici inconnu. Son mérite le fit ensuite élever sur le Siege archiépiscopal de Bourges, où il monta en 840. Ce qu'on dira bientôt de ses écrits, montre avec quelle sollicitude il gouverna son Eglise. Il donna même aux peuples qui lui étoient soumis, tant de marques et de sa prudence et de sa grandeur d'ame, qu'il mérita d'être regardé comme le pere commun de la patrie.

Mab. act. B. t. 6. p. 156-158 | Gal. chr. nov. t. 2. p. 24. 25 | Bay. R. p. 843.

Il se passa peu d'événements considérables dans l'Eglise Gallicane pendant l'Episcopat de Raoul, ausquels il n'eût quelque part. En 845 il se trouva au Concile de Meaux, et

Gall. chr. ib. p. 26.

trois ans après à celui de Maïence, selon Tritheme. Il assista aussi en 859 à la célébre Assemblée de Savonieres près de Toul, et y fut choisi avec Remi de Lyon pour Juge dans l'affaire de Wenilon de Sens. Il fut encore des Assemblées de Tousi en 860, et des deux de Pistes en 862 et 864. ' Dès 855 il couronna à Limoges Roi d'Aquitaine le jeune Prince Charles fils de Charles le Chauve.

Bay. ib.

' Celui-ci pour mieux marquer à notre Prélat l'amitié qu'il lui portoit, lui donna l'Abbaïe de Fleuri : de quoi les Peres du Concile de Savonieres lui firent des reproches, sur ce qu'il la retenoit avec son Archevêché. Il est néanmoins à présumer que Raoul n'en retint que le titre seul. L'affection et la générosité qu'il fit paroître pour l'ordre monastique, en font ainsi juger. ' Il emploïa effectivement son propre bien à fonder plusieurs autres Abbaïes : Dovere ou Devre, aujourd'hui Vierson en Berri; Beaulieu et Vegennes en Limosin, Sarasac en Querci pour des filles. Les deux dernieres ont été détruites. Raoul est le premier Archevêque de Bourges, que l'on sçache certainement avoir été décoré des titres de Patriarche et de Primat des Aquitaines et des Narbonoises. ' Le Pape Nicolas I en lui répondant sur la validité des ordinations des Chorévêques et d'autres points de discipline, le reconnoît disertement pour tel. ' C'est ce qui le fait nommer Archevêque des Aquitaines par Adon de Viene. Ce S. Prélat, selon le même Auteur, mourut en 866, et comme l'on croit, le XXI de Juin. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Ursin, où il est honoré avec beaucoup de vénération. Un peu moins d'un siecle après sa mort, Eustorge Evêque de Limoges le qualifioit un Maître de sainte mémoire. ' M. Bayle faisant ses observations sur les freres de notre Archevêque, veut que la maison de Souillac, qui subsiste encore aujourd'hui, continue la posterité de ces Princes, Comtes Seigneurs de Turéne.

Gall. chr. ib. p. 27.
Mab. ib. p. 158-160.
Conc. t. 8. p. 504.
Ado. chr. an. 866
Mab. ib. p. 164. n. 16. 17.
Bay. ib. p. 844.

§ II.

SES ECRITS.

' Il y a de Saint Raoul une espéce d'Instruction pastorale, qui n'a été connue du public qu'au commencement de notre siecle. Elle est dans le goût et sur le modéle du Capitulaire de Theodulfe d'Orléans, où l'Auteur a beaucoup pui-

Bal. misc. t. 6. p. 139. 140.

sé, et de ceux des autres Evêques du même temps, dont on a parlé dans le cours de cette histoire. S. Raoul l'adresse aux Prêtres de son diocèse, qu'il qualifie ses freres et ses coopérateurs dans le saint ministere, et ne la publia qu'après les avoir consultés sur ce qu'il y établit. Le but principal que se proposoit le S. Prélat dans cet ouvrage, étoit de faire revivre en quelque sorte l'esprit des anciens Canons dans son Clergé, et de remedier à certains abus qui s'étoient glissés dans son diocèse. L'ignorance et les faux Pénitentiels, qu'on a eu ailleurs occasion de faire connoître, y avoient sur-tout causé beaucoup de confusion dans l'administration de la pénitence. Notre saint Archevêque se crut donc obligé d'y opposer cet ouvrage, où il a recueilli en 45 articles ou capitules, ce qu'il lui a paru de plus propre à instruire ses Prêtres de leurs propres devoirs, et de ce qu'ils devoient enseigner aux peuples confiés à leurs soins. Ce qu'il y dit, il l'a principalement tiré des Capitulaires de nos Rois et de celui de Theodulfe. Il a aussi puisé quelquefois dans les anciens Conciles, les decrets des Papes et les écrits des Peres.

' Une grande partie de l'ouvrage roule sur les differentes especes de péchés et les pénitences, qui y doivent être proportionées. Les pécheurs coupables de crimes, comme de parjure, de faux témoignage et semblables, et qui refusoient de se confesser pour éviter les peines d'une longue pénitence, étoient déclarés excommuniés. S. Raoul se plaint de ce que la pénitence publique prescrite par les anciens Canons, étoit tombée de son temps. p. 164-167. c. 32-37.

' Entre les devoirs qu'il prescrit aux Prêtres, il leur recommande fortement la priere, la lecture, et même le travail des mains, afin d'éviter l'oisiveté. Il veut qu'ils soient assidus aux heures canoniales de l'office tant de nuit que de jour. Qu'ils n'ignorent pas ce qui concerne l'administration des Sacrements. ' Qu'ils entendent bien les prieres de la Messe. Qu'ils aïent les livres nécessaires à leur ministere, et qu'ils soient soigneux d'en avoir de bien corrects et de les conserver. ' Qu'ils conservent toujours l'Eucharistie avec beaucoup de décence pour les malades. Que ce soit eux-mêmes qui préparent le pain destiné à la consacrer, ou qu'ils le fassent faire en leur présence par des personnes convenables. ' L'Auteur va jusqu'à entrer dans le détail des points de doctrine, dont les Prêtres doivent instruire le peuple. p. 144. 145. c. 7. 8. p. 143. 144. c. 5. c. 6. p. 148-150. c. 13.

pr. p. 2. ' M. Baluze aïant eu connoissance de ces Statuts, ou Capitulaire de S. Raoul, par un ancien manuscrit que lui communiqua M. Sevin Evêque de Cahors, p. 139-173. ' les publia en 1713 dans le VI volume de son recueil de diverses pieces anciennes. On ne sçait où Bail. ib. ' M. Bayle a trouvé, que cet Editeur promet d'en donner encore d'autres du même Prélat. C'est de quoi nous ne voïons point qu'il dise un seul mot ni dans sa préface, ni dans le corps de l'ouvrage. Il est seulement vrai qu'on a perdu quelques letres de S. Raoul, Conc. ib. p. 504-506. ' nommément celle à laquelle répond le Pape Nicolas I. C'étoit une consultation par laquelle il demandoit à ce Pontife des éclaircissements sur divers points de Discipline.

ERMENRIC,

Abbé d'Elwangen.

Ermenric,[1] dont nous entreprenons de parler, ne doit pas être confondu avec un autre Ermenric Moine de Richenou, qui va suivre. Mab. act. B. t. 4. p. 430. ' Celui dont il est ici question, nous apprend lui-même qu'après avoir embrassé la profession monastique à Elwangen, il fut envoïé étant encore tout jeune à l'Abbaïe de Fulde, pour y faire ses études. Il y eut pour Maître le sçavant Rudolfe, dont nous avons donné l'éloge. Ermenric sous cet habile Modérateur fit autant de progrès dans la pieté que dans les Sciences. Pez. anec. t. 4. p. 747. ' Il prit aussi des leçons d'un nommé Goswald, qui fut depuis Evêque, et à qui il dédia en cette qualité un de ses ouvrages. Mab. ib. t. 2. p. 508 | an. l. 22. n. 52. ' Le reste de son histoire se réduit à nous apprendre, qu'il fut élevé au Diaconat, et à la dignité d'Abbé d'Elwangen monastere situé au diocèse d'Ausbourg, et converti depuis 1555 en un chapitre de Chanoines séculiers. Ermenric entra dans cette dignité en 845, et mourut au plûtôt vers la fin de l'année 866.

Il y a de cet Abbé divers écrits, dont la possession ne lui est pas également assurée.

act. t. 4. p. 429. 430. 436. 437. 1°. ' On a de lui une vie de S. Sole, Ermite en Germanie, mort vers l'an 790. L'Auteur la composa, avant qu'il fût Abbé,

[1] On le trouve aussi nommé Ermanric, ou Erminric, et quelquefois même Ermenold.

et lorsque Raban l'étoit encore de Fulde, par conséquent avant l'an 842, et environ 50 ans après la mort du Saint. Ce fut à la priere du Diacre Gundramne Gardien de l'ermitage de S. Sole, et neveu de Raban, qu'Ermenric entreprit cet ouvrage. Il paroît que l'élevation des Reliques du Saint qu'on fit alors, fut la principale occasion qui détermina Gundramne à faire écrire sa vie. Les événements qu'Ermenric y a fait entrer, il les avoit appris de personnes dignes de foi, dont plusieurs avoient connu le S. Ermite. L'ouvrage étant fini, l'Auteur le dédia à Rudolfe son ancien Maître, par une épitre remplie de traits de sa reconnoissance, pour les soins qu'il avoit pris de l'instruire dans sa jeunesse. Le style de cette vie, quoiqu'un peu diffus, et qu'il s'y trouve quelques mots extraordinaires, n'est pas mauvais.

' Canisius est le premier qui l'a donnée au public; et de son recueil elle passa quelques années après dans la seconde édition de celui de Surius, au x de Décembre. Ce premier Editeur étant depuis tombé sur un manuscrit plus entier que celui dont il s'étoit d'abord servi, fit imprimer séparément la letre de Gundramne à Ermenric, et la réponse de celui-ci, qui manquoient dans le premier manuscrit, et y ajoûta les variantes. ' Dom Mabillon dans la suite a publié à son tour la même vie sur l'édition de Canisius, et l'a ornée de notes et d'observations préliminaires. Mais il a oublié, soit à dessein ou autrement, la réponse de l'Auteur à Gundramne. C'est ce qui a fait croire à Dom Pez, que cette piece n'avoit point encore paru, ' et l'a porté à la publier sur un très-ancien manuscrit de l'Abbaïe de Tergernsée. Quoique M. Basnage sur un fort leger fondement ait douté que cette réponse soit véritablement de notre Auteur, ' il n'a pas laissé de la placer à la tête de la vie de S. Sole, dont il a donné une derniere édition avec de nouvelles observations, en rëimprimant le recueil de Canisius.

Canis. t. 4. par. 2. p. 511. 558. 731-741.

Mab. ib. p. 429-438.

Pez. anec. ib. diss. pr. p. 27.

Canis. B. t. 2. par. 2. p. 161-175.

2°. Il y a aussi d'Ermenric deux petites pieces de poësie. L'une est une hymne en vers ïambiques trimetres à l'honneur de S. Sole, dans laquelle il y a autant de strophes que le nom latin du Saint contient de letres. De sorte que les letres initiales des premiers vers de chaque strophe forment le mot *Solus.* L'autre piece adressée, comme il paroît, à Rudolfe de Fulde, est en vers épodes; et il y est encore parlé de S. Sole. L'une et l'autre piece se trouvent ou à la tête ou à la fin de la vie de ce Saint, dans les éditions qu'on vient de marquer. Il

faut cependant en excepter celle de Dom Mabillon, où la derniere piece manque.

Boll. 16. Jun. p. 56. n. 6.

3°. ' Possevin et Bollandus d'après lui, nous avoient annoncé, qu'Ermenric avoit écrit la vie de S. Hariolphe premier Abbé d'Elwangen après le milieu du VIII siecle; mais on ne voïoit point paroître cet ouvrage. Il est cependant vrai que Bollandus promettoit de le donner en son lieu. En attendant que ses doctes successeurs acquittent sa promesse, ' Dom Bernard Pez, aïant recouvré une copie de cette vie, faite sur un très-ancien manuscrit de l'Abbaïe de Nerensheim, a cru devoir en faire présent au public. L'ouvrage est en forme de dialogue entre Machtolfe et Ermenric, qui l'a dédié à Goswald un de ses anciens Maîtres. C'est au reste moins l'histoire d'une vie qu'un recueil de merveilles et de visions, écrit en un style fort simple. L'Auteur y mit la main, avant qu'il fût Abbé, 80 ans environ après la mort de S. Hariolphe.

Pez, ib. p. 26 | par. 3. p. 747-756.

Mab. ib. t. 2. p. 507. 508.

4°. ' Lanton Evêque d'Ausbourg chargea Ermenric de retoucher, et de châtier les actes de S. Magne premier Abbé de Fuessen au même diocèse, desquels nous avons déja parlé à la page 635 de notre III volume. Ermenric exécuta sans doute ce dessein en homme d'esprit et de sçavoir, tel qu'il étoit. Mais il est arrivé, ou que les actes qu'il avoit revûs et corrigés, sont perdus, ou qu'une main étrangere bien différente de la sienne, les a entierement corrompus dans la suite. On en juge ainsi sur ce que ceux qui nous restent, ' ne sont que l'ouvrage d'un imposteur, qui n'a cherché qu'à abuser de la simplicité d'une postérité trop crédule. Pour y mieux réussir, il s'est décoré du nom de Theodore compagnon de S. Magne, et a voulu faire croire, que son écrit avoit été trouvé dans le tombeau du Saint, et retouché par Ermenric. Cela n'a pas empêché ' que M. Eccard n'ait fait réïmprimer ce mauvais ouvrage, lorqu'en 1730 il a donné une nouvelle et plus ample édition du recueil de Goldast, où il se trouve. (XIX.)

Canis. B. t. 1. p. 854.

Fab. bib. lat. l. 1. p. 150.

ERMENRIC,

Moine de Richenou.

Ermenric, different de l'Abbé d'Elwangen de même nom, dont on vient de faire l'histoire, florissoit néanmoins dans le même temps. ' S'étant engagé dans l'état monastique à Richenou, il y eut pour maître le docte Walafride Strabon, sous qui il fit de grands progrès dans presque toutes les Sciences. Il paroît effectivement qu'il sçavoit le grec comme le latin; qu'il possédoit la fable et l'histoire ancienne; et qu'il avoit fait une étude particuliere de la Poëtique, de la Philosophie, sans avoir négligé la Théologie et la Morale. Après la mort de Walafride en 849, Grimold ou Grimald Abbé de S. Gal, et Archichapellain de Louis Roi de Germanie, appella Ermenric à S. Gal, où il perfectionna les connoissances qu'il avoit déja acquises, et fit de nouveaux progrès dans la vertu. Il retourna depuis à Richenou, et y finit apparemment ses jours. Personne ne nous apprend s'il y exerça quelque office ou emploi, ni en quel temps il mourut. ' On le trouve à la vérité qualifié Evêque dans un ancien manuscrit; mais on ne voit point autrement que cela soit fondé.

Mab. ana. t. 4. p. 332-336.

p. 339.

Ce qui nous reste des écrits d'Ermenric, nous fait connoître d'autres ouvrages de sa façon, qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

1°. ' Une des principales productions de sa plume, comme il paroît, est celle qu'on voit dans un manuscrit de l'Abbaïe de S. Gal, du temps même de l'Auteur, et de laquelle Dom Mabillon a publié quelques fragments. Elle n'y porte que le simple titre de letres; quoiqu'elle méritât celui d'ouvrage mêlé, tant pour sa prolixité, que pour la diversité des matieres qu'y traite l'Auteur. C'est dans l'inscription de cet écrit qu'Ermenric est qualifié Evêque; mais cette qualification y a été ajoûtée par une main étrangere, quoiqu'ancienne. ' L'ouvrage est dédié à Grimold Archichapellain, dont on lit dès le commencement un éloge magnifique, auquel l'Auteur revient encore de temps en temps dans la suite. ' A cet éloge Ermenric joint celui de la communauté que cet illustre Abbé gouvernoit alors. Il y releve non seulement l'excellence des vertus

p. 329-340.

p. 329. 332.

p. 332-336.

qu'on y pratiquoit; mais il y fait aussi connoître les Grands Hommes qui y excelloient dans les Letres et les beaux Arts. Nous avons déjà parlé de quelques-uns ailleurs; et l'occasion se présentera de parler des autres dans le cours de notre Histoire.

p. 331. ' Après la premiere partie de l'éloge de Grimold, l'Auteur vient à traiter de l'ame et de la raison humaine. Il se jette en-
p. 332. core sur les louanges de cet Abbé, ' et passe de-là à l'amour du prochain, sur quoi il s'étend beaucoup. Il traite ensuite des vertus cardinales, des intellectuelles, de diverses questions grammaticales, et revient encore à la Morale, à l'amour du prochain, à ce qui regarde l'ame, la redemtion du genre humain, et aux louanges de Grimold, à qui il paroît qu'Ermenric craignoit fort de manquer à rendre le tribut de sa reconnoissance. On voit par-là que cet Auteur écrivit cet ouvrage sans ordre et sans méthode. L'Editeur n'a pas jugé à propos d'imprimer ce qu'il dit sur les divers sujets dont on vient de faire l'énumération. Il s'est sagement borné à ce qui lui a paru le plus intéressant, comme ce qui regarde la célébre Abbaïe de S. Gal, et les histoires diverses de son saint Fondateur qu'on a entrepris plusieurs fois d'écrire. Cette partie de l'ouvrage de notre Ecrivain est curieuse.

p. 337. 2°. ' C'est de-là que nous apprenons, qu'il avoit composé un autre ouvrage, touchant l'origine de son monastere de Richenou et la conduite des Moines qui l'habitoient. Ermenric l'avoit envoïé à l'Evêque Gosbald, le même sans doute que Goswald, à qui Ermenric d'Elwangen dédia un autre ouvrage de même nature, comme on l'a vû. Ce Prélat qui est ici qualifié personnage très-sçavant, avoit trouvé l'ouvrage à son goût : ce qui n'empêcha pas que l'Auteur ne l'envoïât à Grimold pour en avoir son jugement. C'est-là tout ce que l'on sçait de cet écrit qui ne paroît plus nulle part.

p. 338-339. 3°. ' A la fin du manuscrit, dont on a parlé, se lit le commencement d'une préface, qu'Ermenric avoit faite pour être mise à la tête d'une vie de S. Gal, qu'il avoit entreprise, ainsi qu'il paroît par-là. On a vû à l'article de Walafride Strabon, que cet Ecrivain avoit commencé à exécuter le dessein d'une vie en vers du même S. Abbé, et que la mort l'aïant enlevé avant qu'il eût pû finir l'ouvrage, un autre Poëte qu'on avoit fait venir de loin, s'en étoit chargé. Il est néanmoins constant que malgré le travail de ce Poëte étranger, Ermenric entre-

prit et commença au moins à exécuter le même dessein. Dans le commencement de sa préface, donné par Dom Mabillon, il fait en vers héroïques la description du Rhein et du Danube, qui étoit un des préliminaires par où il nous apprend lui-même, qu'il s'étoit proposé de commencer la vie du Saint. Nous n'avons point de pieces de vers de ce temps-là, qui vaillent mieux en tous sens que celle-ci. Ses beautés doivent nous faire regretter de n'avoir que ce morceau de l'ouvrage. Folwin Abbé de Richenou étoit encore en vie, lorsqu'Ermenric y travailloit. C'étoit par conséquent quelques années après 849, qu'il passa de Richenou à S. Gal, ' et avant 858, qui est l'année de la mort de Folwin. La prose de notre Ecrivain, quoiqu'il s'y trouve souvent des mots extraordinaires et quelques répétitions, n'est pas mauvaise ; mais sa poësie est encore au dessus.

an. l. 35. n. 47.

ENGELMODE,

Evêque de Soissons,

ET QUELQUES AUTRES ECRIVAINS.

' Engelmode, ou Angilmode, de simple Chorévêque de Soissons en devint Evêque en titre, à la déposition de Rothade II, qui se fit en 861 dans un Concile tenu sur les lieux. Il ne remplit ce Siege que peu de temps, aïant été obligé de le rendre à Rothade, ' après que celui-ci eût été rétabli par le Pape Nicolas I, dans une assemblée tenue à Rome à la fin de l'année 864, ce qui fut confirmé au mois de Janvier suivant. ' Dès 862 Engelmode se trouva au Concile qui fut assemblé dans sa ville épiscopale, et y souscrivit à un privilege accordé à l'Abbaïe de S. Denys. On ignore les autres événements de la vie de ce Prélat.

Mab. act. B. t. 6. p. 132. n. 42 | an. l. 35. n. 85. 97 | l. 36. n. 32.

Conc. t. 8. p. 791.

p. 758.

Il y a de lui un assés long poëme en vers héroïques, à la louange de S. Pascase Radbert, à qui l'Auteur l'envoïa pour marque de l'estime et de l'amitié singuliere qu'il lui portoit. Le P. Sirmond l'aïant trouvé dans un ancien manuscrit, l'a fait imprimer à la tête des œuvres du même S. Pascase. Quoique les vers de ce poëme soient fort rudes, et la plûpart très-obs-

curs, on ne laisse pas d'y trouver plusieurs traits de l'histoire de ce B. Abbé. ' Depuis l'édition du P. Sirmond, M. de la Lande a réïmprimé la même piece, dans son supplément aux anciens Conciles de France.

Conc. supp p. 173. 1-174. 2.

' Vers ce temps-ci vivoit encore l'Auteur d'une espece de chant lugubre sur la destruction de l'Abbaïe de Glonne, aujourd'hui S. Florent le vieux au diocèse d'Angers, que Nomenoi Duc de Bretagne réduisit en cendres, en haine du Roi Charles le Chauve. Ce malheur arriva quelques années après le milieu de ce siecle. Il n'y a pas de doute que l'Auteur ne fût membre du même monastere. La piece que Dom Mabillon a donnée au public, est une espece de vers ïambiques dimetres, sans presque aucune mesure réguliere, mais avec des rimes qui sont rarement heureuses. On y compte 39 strophes : ainsi la piece est longue, et aussi plate que longue. Dom Lobineau en a imprimé la plus grande partie parmi les preuves de son histoire de Bretagne. La piece se trouve notée, et se chantoit autrefois à S. Florent.

Mab. an. t. 2. app. p. 753. 754.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde les moindres monuments dont on peut tirer quelques secours pour l'histoire de France, nous observerons ici, ' qu'il y a dans Canisius une très-courte généalogie de Charlemagne et de ses descendants, jusqu'à Louis le Germanique inclusivement. Elle fut dressée en 867 par un Ecrivain du Roïaume de Germanie, qui recule d'un an les époques de la mort de Charlemagne et de celle de son fils Louis le Debonaire.

Canis. B. t 2. par. 2. p. 372.

On peut rapporter à ce même temps ' la relation d'une histoire arrivée au Mans sous l'Episcopat de Robert, qui commença en 863. Elle est peu importante; mais puisque M. Baluze ne l'a pas jugée indigne de paroître au grand jour, nous en dirons un mot à dessein de la faire connoître pour ce qu'elle est. Elle roule toute entiere sur la conduite du neveu d'un nommé Urson Chanoine de la Cathédrale. Ce neveu s'étant rendu Moine malgré ses parents, ceux-ci n'oublierent rien pour lui faire quitter son état. Le jeune homme résista avec beaucoup de courage pendant sept ans. Mais au bout de ce terme il succomba à la tentation. Il se laissa tirer de son cloître, et rentra dans le monde où il fit voir autant de foiblesse, qu'on avoit auparavant admiré en lui de force et de constance. L'histoire est assés bien écrite; et nous n'en avons point de ce temps-là qui soit mieux circonstanciée. L'Auteur, qui paroît

Bal. capit. t. 2. p. 1476-1480.

avoir été un Moine de la ville, la commence par une moralité qu'il tire par avance de ce ce qu'il va raconter.

' Vossius ne place que sous le regne de Charles le Gros un Moine d'Hirsfeld, qui a laissé à la posterité une vie en vers de S. Wigbert Abbé de Fritzlar. Mais il faut le mettre au moins vingt ans plûtôt. La raison en est que son ouvrage est dédié à Brunwart Abbé d'Hirsfeld, où il succéda à Bun dès 846. Ce Poëte au reste ne nous est connu que par les premieres syllabes des noms Had. Tac. Cun. Quant à son ouvrage, ceux qui l'ont lû, comme le P. Jean Busée, l'ont trouvé si obscur et si barbare, qu'ils l'ont condamné à demeurer dans l'obscurité.

Voss. his. lat. l. 2. c. 38. p. 106 | Mab. act. B. t. 3. p. 672. n. 2 | an. l. 33. n. 30.

On n'a aucune date certaine qu'on puisse assigner aux deux pieces suivantes. Mais nous croïons y appercevoir des caracteres suffisants pour les placer quelques années après le milieu de ce siecle. ' La premiere est une Legende de S. Beat Prêtre, qui finit ses jours, on ignore précisément en quel temps, près du château du Loir au Maine. Les Continuateurs de Bollandus, qui l'ont tirée de deux manuscrits, nous avertissent qu'ils l'ont preferée à plusieurs autres vies du même Saint, qui leur ont passé sous les yeux. Cependant on n'y découvre point le caractere d'un Missionnaire, qu'elle fait venir prêcher dans les Gaules; et tout ce qu'on y dit, ne paroît avoir d'autre fondement, que des traditions populaires. Comme l'Auteur affecte dans sa narration de faire sentir le besoin d'une grace prévenante pour toutes les actions de pieté, c'est ce qui nous a fait juger, qu'il pouvoit fort bien avoir vêcu du temps des disputes, qu'il y eut en ce siecle sur ce sujet.

Boll. 9. Mai. p. 364-366.

' L'autre piece contient les actes de S. Riverian, ou Riran et de ses compagnons Martyrs à Autun vers la fin du III siecle, avec l'histoire de leur translation. Les actes sont postérieurs à cette translation, dont on ne sçait point le temps, et paroissent l'ouvrage de celui qui en a fait l'histoire. Il y a assés bien gardé la vraisemblance : marque qu'il étoit au fait des anciens actes des Martyrs ; mais pour son histoire de la translation, elle se ressent beaucoup du merveilleux qui regnoit au VII siecle et les suivants. Elle nous paroît cependant trop bien écrite pour la placer avant le renouvellement des Etudes. De sorte que nous ne voïons point de temps qui lui convienne mieux, que le regne de Charles le Chauve.

1. Jun. p. 40. 41.

Sur. supp. 9. Nov. p. 820 | 4 Oct. p. 714. ' Joignons-y presque pour les mêmes raisons deux très-petits éloges, l'un de S. Vanne ou Viton, l'autre de S. Magdalvie, tous deux Evêques de Verdun, que Mosander, Continuateur de Surius, a mis au jour. C'est très-peu de chose; et nous ne les indiquons que pour montrer que nous ne les oublions pas.

Marca, his. l. 3. c. 28. p. 328 | Mab. an. l. 26. n. 56. ' Helperic ou Hilperic Abbé d'Arles au diocèse d'Elne, qui faisoit encore alors partie des Gaules, a laissé de sa façon une letre qui peut servir à l'histoire ecclesiastique. Elle est adressée à Charles le Chauve, et roule sur la translation des SS. Martyrs Abdon et Sennen dans son monastere d'Arles. On la trouve dans le traité du P. Michel Lot Dominicain sur le même sujet. Cet Abbé vivoit encore en 869.

RATRAMNE,

Moine de Corbie.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Ratramne, que plusieurs pour avoir défiguré son véritable nom, ont nommé Bertram, se rendit fort célébre entre les Ecrivains de son siecle. Mais quelque grande qu'ait été sa réputation, nous ne sommes pas pour cela mieux instruits des événements de sa vie. Il est effectivement tout-à-fait étrange, qu'on sçache si peu de choses d'un homme qui en son temps fit un des plus grands personnages sur le théatre des Sçavants. Il s'étoit retiré à Corbie, au moins dès le temps de Wala successeur de l'Abbé S. Adalhard, et y avoit embrassé la profession monastique. Les Etudes, comme on l'a vû, étoient alors florissantes dans cette maison. ' Ratramne, à l'aide d'un esprit vif et pénétrant, y fit beaucoup de progrès. Il s'appliqua aux Letres humaines comme aux Sciences ecclesiastiques, et devint très-habile dans les unes et les autres. Il donna aussi une attention particuliere à bien écrire; ' et l'éloge qu'un Sçavant de son temps fait de ses poësies, porte à juger que Ratramne avoit beaucoup cultivé ce genre d'étude.

Trit. seri. c. 274.

Ceil. his. G. app. 3. p. 415-418.

A toutes ces belles connoissances Ratramne joignit, jusqu'à un certain point, celle de la critique. ' L'histoire nous a conservé un trait éclatant qu'il en fit paroître à l'égard d'Hincmar Archevêque de Reims. Ce Prélat avoit fait copier et richement relier un traité historique sur la Nativité de la Sainte Vierge, et une homelie sur son Assomtion, à laquelle on faisoit porter le nom de S. Jerôme. ' Ratramne connoissant l'infidélité de la premiere piece, et la supposition de l'autre, soûtint hautement qu'on ne devoit ni souffrir ni autoriser de tels écrits.

Flod. l. 3. c. 5. p. 550. 1.

Mab. an. l. 35. n. 100.

' Autant il devint célébre par son érudition et sa doctrine : autant il se rendit recommandable pour ses mœurs. Son sçavoir et sa vertu le firent élever au Sacerdoce; mais on ne voit point que son mérite lui ait procuré ni emploi ni dignité. Il est à croire que son amour pour l'étude lui fit préferer l'obscurité du cloître à tout degré d'honneur et d'élevation. Il est donc different ' de ce Ratramne Abbé de Neuvillers en Alsace au même siecle, qui se trouve dans la liste des Associés de l'Abbaïe de Richenou. Il n'a point été non plus ' Abbé d'Orbais, comme Usserius et David Blondel l'ont avancé, sur un endroit de Flodoard mal entendu. ' Tritheme ne s'est pas moins trompé, lorsqu'il a supposé, que notre Ecrivain avoit été Moine de S. Denys près de Paris.

Trit. ib.

Mab. ana. t. 4. p. 644.

Ratr. de corp. pr. p. 2. 3.

Trit. chr. hir. t. l. p. 18.

Comme l'étude de la Religion faisoit le principal et unique objet de l'application que Ratramne donnoit aux Letres, et qu'il avoit conçu beaucoup de zéle pour la vérité, il ne s'éleva point de dispute entre les Théologiens de son temps, qu'il n'y entràt, ou de lui-même ou par l'ordre de ceux qui avoient autorité sur lui. L'on verra dans la discussion de ses écrits de quelle maniere il s'en tira. Il commença, ce semble, à se faire connoître dans la République des Letres, par la part qu'il prit à la contestation sur l'ame des hommes. Bien-tôt celle sur l'enfantement de la Sainte Vierge lui fit naître l'occasion de faire usage de sa plume. Il entra aussi pour quelque chose dans le fameux differend entre Hincmar de Reims et le Moine Gothescalc, au sujet de la prédestination et du *Trina Deïtas*.

Les écrits que Ratramne publia en ces rencontres, lui acquirent une si grande réputation, que le Roi Charles le Chauve le choisit, pour l'instruire de ce qu'on devoit croire sur la prédestination et l'Eucharistie. Ratramne s'acquitta de cette

Spic. t. 2. p. 159. double commission avec tant de suffisance, ' que les Evêques de la province de Reims se trouvant obligés d'écrire pour refuter les injustes reproches des Grecs, jetterent les yeux sur lui, et le chargerent de l'exécuter. Plusieurs autres Ecrivains tenterent en occident la même entreprise. Mais personne n'y réussit plus heureusement que Ratramne. La gloire qui lui en revint n'est point encore éteinte.

Sigeb. scri. c. 95 | Mell. scri. c. 47 | Trit. scri. c. 274. ' Tant de services rendus à l'Eglise ont toujours fait regarder Ratramne comme un homme digne de respect, et lui ont mérité une place d'honneur entre les Auteurs Ecclésiastiques. Que si la difficulté à bien prendre le sens de son traité sur l'Eucharistie, a rendu sa foi suspecte sur cet article dans l'esprit de quelques Modernes, ' il a trouvé dans les deux derniers siecles plusieurs Théologiens célébres, qui l'ont avantageusement lavé de cette tache. Il n'y a peut-être ' que le P. Cellot, qui s'étendant fort au long à son ordinaire, sur le compte de ce grand homme, ait persisté à nous le représenter comme une espece d'amphibie en matiere de Religion. Heureusement pour Ratramne, les portraits de cet Ecrivain sont très-rarement tirés au naturel. Ce n'est point en lisant dans l'intention des hommes qu'on réussit à les peindre. Et il faut quelque chose de plus réel, ' que de simples soupçons, le plus souvent démentis, pour nous faire regarder comme un insigne Maître en fait de fourberie, un Ecrivain, qui n'a fait usage de sa plume, que pour défendre le sentiment des anciens Peres, et venger l'Eglise d'occident outragée par le Schismatique Photius.

Spic. ib. pr. p. 4-8. — Cell. his. G. l. 3. p. 170-176. — l. 2. c. 19. p. 130. 1.

Ibid. ' Le P. Cellot n'est pas mieux fondé à nous donner Ratramne, pour le premier Auteur de tous les troubles qui agiterent alors l'Eglise de France. Il s'appuïe, il est vrai, ' sur ce que Gothescalc le qualifie son Maître; mais outre qu'il peut ne lui donner cette qualification, que par honneur et par un trait de politesse, comme il lui donne celles de Seigneur et de Pere, quelle preuve positive pourroit-on produire que Ratramne a allumé le feu de la division? Il fut à la vérité le premier qui écrivit sur la maniere dont J. C. est venu au monde. Mais il le fit sans aigreur, sans amertume; et la dispute qui s'émeut à ce sujet entre lui et S. Pascase Radbert, ne troubla ni l'Eglise ni l'Etat. Ce ne fut qu'un orage passager, auquel succéderent aussi-tôt le calme et le beau temps.

app. 3. p. 415.

On ignore le terme précis de la vie de Ratramne. Ce que l'on sçait de plus positif sur cela, c'est qu'il commença à fleu-

rir dès le regne de Louis le Debonaire, et qu'il vêcut au moins jusqu'en 868. Ce fut effectivement en cette année, qu'on travailla en occident à repousser les reproches des Grecs Schismatiques. La réputation que Ratramne s'étoit acquise par son sçavoir, sa doctrine et sa vertu, le lia d'amitié avec plusieurs gents de Letres ses contemporains. Il l'étoit nommément avec Odon Evêque de Beauvais, Hildegaire de Meaux, Loup Abbé de Ferrieres et le fameux Gothescalc. ' Celui-ci lui adresse p. 415-418.
un poëme, emploïé presque tout entier à célébrer ses louanges, et Loup sa letre 79, où il lui donne le nom de Rotranne, qui est peut-être une faute de Copiste.

§ II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

C'est principalement par ses écrits, que Ratramne s'est fait connoître à la posterité. Ceux qui nous restent de lui, n'ont été déterrés qu'à differentes reprises, et imprimés de même. De sorte qu'ils se trouvent épars dans divers recueils, et séparés les uns des autres.

1°. Le plus fameux de tous, et le premier qu'on ait tiré de la poussiere pour le donner au public, est son traité *Du corps et du sang du Seigneur.* ' Ratramne l'entreprit, comme il le Ratr. de corp. n. 1-4.
dit lui-même, par ordre du Roi Charles le Chauve, à qui il le dédie par une épitre qui se lit à la tête. Cette époque générale nous suffit; et il seroit assés inutile d'en chercher une plus précise. Il est néanmoins hors de doute, que l'Auteur n'y mit la main, que quelque temps après la seconde édition de l'écrit de S. Pascase Radbert sur le même sujet. Celui-ci aïant un peu remué quelques esprits pour les raisons qu'on a marquées ailleurs, le Roi voulut sçavoir à quoi s'en tenir, et s'adressa à Ratramne. Il en usa de même peu après au sujet de la double prédestination.

' Ratramne entrant en matiere, y procéde avec une métho- n. 5-7.
de admirable. D'abord il commence par exposer l'état de la question. Il vient ensuite à expliquer les termes dont il doit se servir, afin d'écarter toute équivoque, et de prévenir toute difficulté. ' La question rouloit sur deux points fondamentaux : n. 5.
sçavoir, 1°. si le corps et le sang de J. C. que les Fidèles reçoivent à l'Eglise, s'operent en mystere ou en vérité? C'est-

à-dire, continue l'Auteur, si cela se fait de maniere qu'il y ait quelque chose de secret et de caché, qui ne soit découvert que par les yeux de la foi : ou si sans aucun voile ni mystere les yeux du corps y voïent à l'extérieur ce que les yeux de l'ame découvrent au dedans, en sorte que tout ce qui se fait y paroisse manifestement et à nud? Voilà le premier point de la question. Ratramne examine 2°. si ce même corps qu'on reçoit à l'autel, est celui qui est né de la Vierge Marie, qui a souffert, etc? Sur ce plan notre Auteur divise son traité en
n. 4. deux parties, ' et discute son double sujet, avec protestation de ne rien avancer qu'en marchant sur les traces des Saints Peres.

n. 9. 10. 12-15. ' Aux nombres 9 et 10 l'Auteur enseigne clairement la présence réelle, et aux nombres 12 et suivants la transubstantiation : *Est autem aliud, quoniam panis corpus, et vinum sanguis Christi facta sunt.* Et un peu plus bas en parlant de ceux qui refusoient de croire que les substances auroient été changées, il ajoute : *Compelluntur negare corpus esse sanguinemque Christi : quod nefas est non solum dicere, verum etiam cogitare.* Ratramne regarde donc comme un crime non seulement de dire, mais de penser même, que le pain et le vin consacrés ne soient pas
n. 49. le corps et le sang de J. C. ' Selon les especes qui tombent sous les sens, dit-il en terminant la premiere partie de son traité, ils sont à la vérité des figures; mais quant à la substance qu'ils cachent, et qu'on ne voit pas, c'est-à-dire, comme il s'explique lui-même, la puissance du Verbe divin, ils sont véritablement le corps et le sang de J. C. *vere corpus et sanguis*
not. p. 221. *Christi existunt.* C'est sur ces endroits que les Centuriateurs de Magdebourg avouent franchement, que ce traité de Ratramne contient quelques semences, ils devroient dire, des témoignages clairs et non équivoques, de la transubstantiation.

n. 88. ' Le résultat de la seconde partie est que le corps et le sang du Seigneur qu'on offre sur l'autel, different du corps qu'il a pris de la Sainte Vierge, qui a été mis en croix, qui est main-
n. 89. 92. tenant glorieux dans le ciel : ' en ce que celui-ci est un corps propre, un corps configuré comme les autres, un corps qui n'a rien de mystique ni de figuratif, qui est visible et palpable, même après sa resurrection. Au contraire le corps sacramentel est un corps mystique, en ce qu'il est un gage, une image, qu'il montre autre chose au dehors par sa figure, et qu'au de-
n. 99. dans il fait voir autre chose aux yeux de la foi. ' Mais on ne

laisse pas de le nommer, et il n'en est pas moins le corps de J. C. *quod iste panis et calix qui corpus et sanguis Christi nominatur et existit.*

Tout le dessein de Ratramne dans ce traité se réduit donc à ces deux propositions fort claires. 1°. Que dans le Sacrement du corps et du sang du Seigneur, il y a de la figure et du mystere; quoiqu'il y ait un changement réel des substances, et que les sens n'y voïent pas tout ce qu'il contient. 2°. Que le corps eucharistique, c'est-à-dire extérieur et sensible par sa figure, qu'on voit à découvert par les sens, n'est pas le même quant à la configuration des parties, que le corps qui est né de la Sainte Vierge, qui a été crucifié, et qui est maintenant glorieux dans le ciel. Peut-on rien de plus orthodoxe et de plus conforme à la foi de l'Eglise dans tous les temps, sur cet adorable mystere?

Par-là tombe sans ressource la fausse supposition de ceux qui ont prétendu que Ratramne n'avoit entrepris ce traité que pour refuter celui de Pascase Radbert sur la même matiere, et qu'en conséquence il a établi le faux dogme des Sacramentaires. Si notre Auteur avoit eu dessein d'écrire contre Radbert, il se seroit principalement attaché à détruire la réalité et la transubstantiation, qui sont le but principal de l'écrit de Pascase. Or, bien loin d'attaquer ces deux points, Ratramne les établit lui-même clairement, comme on vient de le voir. Toute la difference qui se trouve entre l'un et l'autre traité, vient uniquement de ce que ces deux célébres Ecrivains se sont proposé de combattre divers adversaires. Ratramne a en vûe ceux qui n'admettoient aucune figure dans l'Eucharistie : Pascase ceux qui refusoient d'y reconnoître autre chose que la figure.

' Il est tout à fait étonnant, que cet écrit de Ratramne qu'on peut regarder comme une des pieces plus considérables, qui aïent été faites en ce temps-là, et qui sert beaucoup à en débrouiller l'histoire en ce qui concerne la perpétuité de la foi sur l'Eucharistie, ait eu un sort aussi bizarre qu'on va le voir. Non seulement on n'en fit aucun usage au XI siecle, où les disputes sur la matiere dont il traite furent très-vives; mais il demeura encore presque inconnu dans les quatre siecles suivants. On ne trouve effectivement personne qui en parle pendant tout ce temps-là, excepté Sigebert et l'Anonyme de Molk au XII siecle, et Tritheme à la fin du XV. pr. p. 2.

p. 4. 5. ' Jean Fischer Evêque de Rochestre, fut le premier qui en 1526 emploïa contre Oecolampade l'autorité de cet écrit, comme d'un témoin fidele de la foi de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie. Les Protestants en prirent occasion d'examiner l'ouvrage, et croïant y découvrir leurs erreurs, ils le firent imprimer, et en firent même plusieurs traductions avec une espece de triomphe. On les en crut trop légerement sur leur parole; et dès 1559 les Censeurs des livres établis par le Concile

p. 6. 8. de Trente, ne firent nulle difficulté de mettre ce traité de Ratramne au nombre des écrits prohibés. Ils croïoient que les hérétiques l'avoient composé exprès sous un nom respectable, et qu'il étoit different de celui que Sigebert et Tritheme attribuoient à notre Auteur. C'est ainsi qu'en jugerent plusieurs grands Théologiens de ce temps-là : tels que Sixte de Sienne, d'Espence, de Saintes, Genebrard. Les Docteurs de Louvain, plus connus sous le nom de Théologiens de Douay, comprirent les premiers dès 1571, que cet écrit en y corrigeant certaines expressions, qui leur paroissoient fâcheuses,

p. 11. 12. parce qu'ils ne les entendoient pas, pouvoit être souffert. ' Ce qui empêcha qu'on ne suivît un sentiment si légitime, fut d'une part l'autorité du Cardinal du Peron, qui reconnoissant cet ouvrage pour être de Ratramne, l'abandonna comme un Auteur hérétique, et fut suivi de la foule. D'ailleurs les traductions françoises qu'en firent les Protestants, et qu'ils rendirent favorables à leurs opinions, détournerent les Catholiques du dessein de revendiquer cet écrit.

p. 12. ' M. de Sainte-Bœuve fut le premier qui depuis la chaleur de ces disputes, entreprit de justifier Ratramne. Il le fit en 1655 dans le traité de l'Eucharistie qu'il dictoit en Sorbonne,

p. 13. en qualité de Professeur Roïal. ' M. de Marca de son côté prit un autre systême sur cet ouvrage; prétendant qu'il avoit été fait par Jean Scot Erigene, qui s'étoit caché sous le nom de

p. 14. Bertram. Opinion singuliere, ' que le P. de Paris Chanoine Regulier tâcha d'appuïer aussi-tôt après qu'elle fut éclose; ajoutant néanmoins que ce pouvoit aussi bien être Berenger ou ses Sectateurs, qui avoient fabriqué cet ouvrage.

L'autorité et les preuves de ces Sçavants n'ont point empêché que les Protestants n'aïent persisté à donner ce traité à

Mab act. B. t. 6. pr. n. 81-130 | ana. t. 4. p. 80. 628. Ratramne, comme à son véritable Auteur. ' C'est ce que Dom Mabillon, et après lui M. Boileau Docteur de Sorbonne, ont constaté en dernier lieu, tant par l'autorité d'Heriger, qui vi-

voit un siecle après Ratramne, que par les anciens manuscrits, dont l'un avoit dès-lors près de 800 ans d'antiquité, et l'autre 700. Mais en revendiquant l'ouvrage à Ratramne, ils ont eu soin de montrer, qu'en prenant le texte de l'écrit dans son sens propre et naturel, la foi en est très-orthodoxe. C'est de quoi il semble qu'il ne soit plus permis de douter; ' quelque chose qu'en dise Casimir Oudin dans une dissertation à perte d'haleine sur ce sujet, et avant lui Hopkensius Chanoine de Worchestre dans ses dissertations préliminaires, à la tête de sa traduction angloise de l'ouvrage en question.

Oud. scri. t. 2. p. 118.

Il n'est point d'écrit de tout le IX siecle, qui ait été aussi souvent mis sous la presse, que ce traité de Ratramne. ' Il y fut mis pour la premiere fois en 1532 à Cologne chés Jean Praël, sous le nom de Bertram, comme plusieurs autres fois dans la suite. L'édition est *in*-8°. avec une préface de Leon Juda à la tête. ' Il fut réimprimé à Geneve chés Michel Sylvius l'an 1541 en même volume, où l'on a joint un traité de S. Augustin sur le même sujet. En 1550 on l'insera dans le *Micropresbyticum;* ' et l'année suivante on le publia encore à Cologne avec le traité de Pascase Radbert sur la même matiere, auquel on fit porter le nom de Raban, et quelques autres opuscules *in*-8°. ' On le fit ensuite entrer dans les Orthodoxographes de l'édition de 1555 à Basle. ' Oudin assure l'avoir lû dans l'Héreseologie, qui parut l'année suivante au même endroit. Mais il ne s'y trouve point : ainsi cet Auteur aura écrit un mot pour un autre. ' Guillaume Feuguereau y aïant fait des observations, le fit imprimer parmi ses opuscules, qui parurent à Leide *in*-8°. l'an 1579. ' Albert Lomeir en 1601 donna à son tour une autre édition du traité, qu'il accompagna de ses notes. Elle parut *in*-8°. à Stexfort chés Theophile César.

Fab. bib. lat. l. 2. p. 662.

Bib. Tell. p. 36. 1.

Colb. t. 3. p. 925.

Orthod. p. 1130. 1144.

Oud. ib.

Fab. ib.

Bib. S. Vin. cen.

' On le publia encore depuis à Geneve en 1608 dans le catalogue *des témoins de la vérité,* édition de Simon Goulart. Il fut remis encore sous la presse séparément à Brême *in*-8°. l'an 1614, avec les notes de J. Lampadius. ' Enfin M. Boileau, qui dès 1686 avoit donné, comme on le va dire plus amplement, une traduction françoise du même traité, publia en 1712 une édition du texte pur de Ratramne. Elle est faite à Paris chés Jean Musier en un volume *in*-12, et accompagnée de notes. Le texte en est le même que l'Editeur avoit déja publié avec sa traduction, et par conséquent tiré du plus ancien manuscrit qu'on

Fab. ib.

Jour. des Sçav. 1712. p. 314. 318.

ait de l'ouvrage. Ce qui rehausse beaucoup le prix de cette édition est la sçavante et longue préface de l'Editeur dans laquelle il justifie Ratramne de tout soupçon d'héresie, soit contre les Protestants, soit contre le P. Hardoin qui l'en avoit accusé.

Comme presque toutes ces éditions ont été publiées par les soins des ennemis du dogme de la transubstantiation et de la réalité, plusieurs Ecrivains catholiques les ont ou soupçonnées ou même accusées d'interpolation. ' Mais Dom Mabillon en aïant conferé quelques-unes à l'ancien manuscrit de Laubes, a rendu justice à leur sincerité. Seulement il avoue qu'il s'y est glissé quelques fautes peu considerables, et que ce manuscrit vers la fin du traité porte le mot EXISTIT, qui est de quelque conséquence, et qui ne se lit pas dans les éditions faites sur d'autres manuscrits. Nous avons eu occasion de citer le passage où il se trouve. Dom Mabillon observe encore que c'est à tort que la plûpart de ces éditions donnent à Charles le Chauve, à qui l'ouvrage est dédié, le titre d'Empereur; puisqu'il ne l'étoit point encore, lorsque Ratramne lui en fit la dédicace. Aussi ne le porte-t-il point dans le manuscrit de Laubes.

Mab. ib. n. 130.

Les differentes traductions qu'on a faites de ce traité de Ratramne, ne sont en guéres moins grand nombre, que les éditions du texte original, dont on vient de faire le dénombrement. ' M. Fabricius en indique deux Françoises, qui furent faites dès le XVI siecle, l'une en 1550, et l'autre dix ans après; mais il ne les fait point autrement connoître. ' Du Verdier en avoit vû une imprimée à Lyon *in*-8°. et *in*-12. l'an 1558. L'Auteur y est nommé Bertram, comme dans toutes les autres anciennes traductions. ' En 1619 il y en eut une autre traduction en françois *in*-8°. dont on ne marque point le lieu. Pierre Alix Ministre Calviniste à Charenton entreprit d'en donner une de sa façon, et ' la publia *in*-4°. à Rouen l'an 1647. C'est apparemment la même qu'on réïmprima ' en 1653, selon M. Fabricius. Ce Traducteur revit et retoucha son ouvrage, ' après quoi il fit réïmprimer sa version avec le texte latin à coté sur deux colonnes, soit à Paris ou à Rouen, les années 1672 et 1673. Ces éditions sont *in*-16, et portent au frontispice qu'elles ont été débitées à Quevilly.

Fab. ib. p. 663. Du Verd. bib. p. 124. Bib. Bigot. t. 2. p. 28. Giraud. Fab. ib. Bib. Colb. t. 2. p. 324 | D. de Lorch.

La traduction de ce Ministre seroit assés literale et assés fidéle, s'il n'y avoit fait des fautes essentielles, en traduisant

manifestatio, manifesta, manifeste, par réalité, réel, réellement, et quelques autres termes, comme celui de *species*, par substance, ou la chose même. C'est précisément faire dire à l'Auteur original tout le contraire de ce qu'il dit, ' ainsi que l'a démontré Dom Mabillon. Mab. ib. n. 96. 97.

A la tête de l'édition de 1673, se lit un fort long avertissement ou préface, où le Traducteur, qui ne se nomme nulle part, prouve solidement deux points importants de critique : 1°. Qu'il n'y a jamais eu de véritables Stercoranistes; 2°. Que Ratramne est un témoin non suspect de la foi de l'Eglise sur l'Eucharistie au IX siecle. Mais il en conclut très-mal, que cet Ecrivain dépose en faveur de l'héresie Calvinienne sur ce même sujet. Ici le Ministre n'apporte en preuves que de faux préjugés; des interprétations forcées et démenties par le texte original; des raisonnements louches et frivoles.

Ce fut pour les refuter, que M. Boileau, opposant une nouvelle traduction du traité de Ratramne à celle de M. Alix, mit à la tête une sçavante préface. ' Cette traduction, où le texte latin est parallele au françois, a été imprimée à Paris, chés Edme Martin et Jean Boudot l'an 1686, en un volume *in*-12. On y donne le texte original plus pur qu'il n'avoit encore paru, aïant été pris d'une copie du traité, faite par Dom Mabillon, sur un manuscrit de l'Abbaïe de Laubes, qui avoit dès-lors près de 800 ans d'antiquité, et qui par conséquent approche du temps de l'Auteur. Bib. S. Vin. cen.

Quelque bien reçu des Sçavants que fût ce travail de M. Boileau, ' M. de Harlay Archevêque de Paris, après une déliberation faite en Sorbonne, ordonna néanmoins d'en supprimer les exemplaires, et fit défenses aux Libraires de le débiter. Oudin, qui nous apprend ce fait literaire, donne à entendre qu'on n'en vint-là, que parce que les Calvinistes triomphoient de voir cet ouvrage traduit par un Catholique, ' et que ceux-ci ne le regardoient pas comme favorable à leurs sentiments. On a sur quoi juger de la solidité de cette conjecture, dans ce que nous avons dit du véritable dessein de l'Auteur dans ce traité. Oud. ib. p. 119.

' Cependant dès la même année 1686, M. Hopkensius Chanoine de Worchestre, publiant une traduction angloise de l'écrit de Ratramne, avec le latin à côté, l'accompagna d'une dissertation en anglois, pour tâcher de renverser les raisonnements de M. Boileau et des autres Catholiques, touchant l'Au- Cave, p. 149. 2 | Fab. ib.

teur et son ouvrage. Cette traduction ainsi ornée fut imprimée *in*-8°. à Londres, où on la publia de nouveau en même volume deux ans après en 1688. M. Boileau y repliqua depuis à la tête de son édition latine de Ratramne, qu'il donna au public en 1712. ' Enfin il y a une derniere traduction françoise de l'écrit de notre Auteur, qui a été faite à Amsterdam en 1717. Elle est en un volume *in*-8°. dans lequel on a joint le latin au françois, et la dissertation de M. Hopkensius après l'avoir traduite en la même langue.

Fab. ib. p. 664.

' M. Cave parle en général de quelques autres traductions angloises du même ouvrage; mais il n'en fait connoître aucune en particulier, que celle de 1686. ' M. Fabricius en indique une faite en flamand, et imprimée à Roterdam les années 1610 et 1620.

Cave, ib.

Fab. ib. p. 663.

2°. A la suite du traité sur l'Eucharistie dans les deux anciens manuscrits, dont on a parlé, vient l'ouvrage de Ratramne sur la prédestination. L'on en met ordinairement l'époque en 850. Ce qu'il y a de certain, ' c'est qu'il fut un des premiers écrits qui parurent alors sur cette matiere, ainsi qu'il paroît par la fin de l'ouvrage. ' L'Auteur l'entreprit, comme le précedent, par ordre du Roi Charles le Chauve, qui vouloit être instruit sur ce point de doctrine, qui commençoit à faire du bruit dans ses Etats. ' Oudin n'y pensoit pas, lorsqu'il a avancé que Ratramne s'étoit porté par pique contre S. Pascase son Abbé, à composer cet ouvrage, afin d'avoir occasion de le contredire en prenant par-là la défense de Gothescalc son ami, à la condamnation duquel il suppose que cet abbé avoit souscrit au Concile de Querci en 849.

Ratr. de præd. l. 2. p. 102.

l. 1. pr.

Oud. ib. p. 111. 112.

' Ratramne commence son écrit par une épitre dédicatoire au Roi, où après avoir loué la puissance et la sagesse de ce Prince, il lui dit que c'est pour lui obéir, qu'il va discuter une question qu'on faisoit naître de nouveau, quoique décidée depuis long-tems par l'autorité des SS. Peres. Il lui promet d'être court, afin qu'il puisse plus facilement donner toute son attention à la clarté, à la force et à l'énergie de ce qu'il doit apporter en preuves. Il trace ensuite son plan en peu de mots, et dit que comme la prédestination est un mystere très-profond, il a cru pour en faciliter l'intelligence, devoir commencer par traiter de la providence divine en général, par laquelle la souveraine sagesse de Dieu regle tout ce qui se fait dans le monde.

Ratr. ib. p. 29. 30.

Sur ce plan Ratramne divise son ouvrage en deux livres. ' Le premier, qui n'est qu'un tissu continuel de passages de l'Ecriture et des Peres, sans presque aucune réflexion de l'Auteur, est tout emploïé à établir la providence de Dieu, et en conséquence la prédestination gratuite des Elûs à la grace et à la gloire. Les Peres dont il fait plus d'usage dans ce premier livre, sont S. Augustin, l'Auteur du traité de la vocation des Gentils, qu'il cite sous le nom de S. Prosper, S. Gregoire le Grand et le Prêtre Salvien. ' En finissant ce premier livre, Ratramne observe, que bien qu'il n'y ait encore rien dit de la prédestination des reprouvés à la peine éternelle, il est néanmoins tout naturel de voir ce qu'en ont pensé les Peres, en s'expliquant sur celle des Elûs à la grace et à la gloire.

l. 1. p. 31-59.

p. 59.

' Mais c'est ce qu'il reserve à discuter dans son second livre, où il montre par l'Ecriture et les Peres, nommément S. Augustin, S. Fulgence, S. Isidore de Seville et Cassiodore, que Dieu a prédestiné les méchants aux supplices éternels, en conséquence de la prévision de leurs péchés. Que néanmoins il ne s'en suit nullement, ni que Dieu prédestine au péché, ni que les méchants soient nécessités à périr et à souffrir les peines éternelles. ' Mais que c'est leur malice qui les porte au péché, et que le péché les conduit à la peine : *concupiscentiæ malum traxit eas ad culpam, culpa misit ad pœnam.* ' C'est sur quoi l'Auteur insiste beaucoup, et ce qu'il développe en profond Théologien.

l. 2. p. 61-102.

p. 94.

p. 89-100.

Il fait beaucoup plus d'usage du raisonnement dans ce second livre que dans le premier. ' Il y montre que ceux qui ne pensoient pas comme lui sur la prédestination des méchants, se contredisoient; puisque convenant que la peine éternelle leur a été prédestinée, ils devoient par conséquent convenir, que les méchants avoient été eux-mêmes prédestinés à cette peine. Ratramne y traite aussi par occasion de la nécessité de la grace pour chaque bonne action, et de la foiblesse du libre arbitre. Après avoir prouvé le tout par l'autorité des Peres, ' il finit son ouvrage en concluant, que si ce qu'ils disent, est orthodoxe et conforme à la vraie foi, comme cela ne peut être autrement, nous ne devons point avoir d'autres sentiments que ceux qu'ils nous ont enseignés, ni prétendre aller ailleurs qu'où ils nous conduisent, ni dire autre chose, que ce qu'ils disent eux-mêmes. Nous n'avons point d'ouvrage dogmatique de ce temps, qui soit et mieux écrit en

p. 73.

p. 102.

tout sens, et dont la doctrine soit plus solidement établie.
Flod. l. 3. c. 15. p. 563. ' Hincmar tâcha néanmoins d'y répondre par un traité, dont il ne nous reste que la préface.

La premiere édition de cet écrit est dûe aux soins de M. le
Maug. t. 1. p. 27-102. Président Mauguin, ' qui le publia en 1650 dans le premier
p. 60. 102. volume de son recueil, ' sur une copie collationnée au manus-
Bib. PP. t. 15. p. 142-467. 1. crit de Laubes dont on a parlé, par un Notaire public. ' Delà on l'a fait passer dans le XV volume de la derniere édition de la Bibliothéque des Peres.

3°. On a déja averti ailleurs, que Ratramne avoit aussi écrit
Ratr. de par. virg. c. 1. sur l'enfantement de la Sainte Vierge. ' Il le fit à l'occasion de la dispute qui s'éleva à ce sujet d'abord en Germanie, d'où elle passa ensuite en France. Cette dispute, beaucoup plus curieuse qu'utile, et propre à nourrir la pieté, consistoit à sçavoir si J. C. étoit né suivant les loix de la nature, comme les autres enfants : ou s'il étoit sorti du sein de Marie d'une maniere miraculeuse. Les Germains soûtenoient cette derniere opinion, qui trouva aussi en France, et sur-tout à Corbie, de zélés partisans. Ratramne au contraire voïant que quelques Peres avoient pensé autrement, et croïant que cette opinion donnoit atteinte à la vérité de l'Incarnation, entre-
Spic. t. 1. p. 318-344. prit de la combattre, et d'établir l'opinion opposée. ' C'est ce qu'il exécuta par un traité divisé en neuf chapitres, que Dom d'Acheri [1] nous a donné sur les manuscrits, au premier volume de son Spicilege. L'Auteur après avoir exposé l'état de la question, et répondu aux objections qu'on pouvoit lui faire touchant la virginité de la Mere de Dieu, passe à prouver son sentiment, d'abord par l'autorité de l'Ecriture, puis par celle des Peres, à chacun desquels il donne en les citant, des éloges qui en marquent parfaitement le caractere, et qui font voir l'esprit de l'Auteur. Ratramne cependant y procéde d'une maniere un peu trop vive et trop aigre; tendant à faire passer pour une hérésie le sentiment qu'il combat.

Il y a quelque difficulté à fixer le temps auquel Ratramne mit la main à cet ouvrage, et à prononcer s'il fut le premier

Mab. ib. n. 159. 1 ' Le célébre M. Usserius avoit cru voir dans ce livre de Ratramne la même erreur sur l'Eucharistie, que les Protestants trouvent dans son écrit sur le corps et le sang du Seigneur. Mais Dom d'Acheri aïant publié l'ouvrage, on reconnut qu'Usserius s'étoit trompé. Il n'y eut qu'Herman Couringius, qui pour excuser Usserius, osa accuser l'Editeur ou de fraude ou d'inexactitude. C'est sur quoi Dom Mabillon le justifie avec avantage, et à la confusion de l'accusateur.

qui écrivit sur cette dispute, ou si S. Pascase Radbert, qui prit la défense de l'opinion contraire, le prévint. L'éclaircissement de la premiere difficulté dépend de la résolution de l'autre. ' Dom Mabillon suppose en un endroit, que ce fut Saint Pascase qui eut l'avantage d'écrire le premier, et que Ratramne ne prit la plume que pour refuter son opinion. Il ajoûte que cela se passa vers 845, les premieres années que S. Pascase gouverna le monastere de Corbie en qualité d'Abbé. Mais lorsque cet Abbé écrivit son premier ouvrage sur cette matiere, il étoit déja fort avancé en âge, comme nous l'avons observé d'après lui-même : ce qu'on ne pouvoit dire en 845, d'un homme qui a vêcu au moins jusqu'en 866. D'ailleurs il ne paroît point par l'ouvrage de Ratramne, que cet Ecrivain refute un autre écrit; et sa préface sur laquelle elle s'appuïe, paroît plus naturellement s'adresser à un inconnu, qu'à son propre Abbé.

Mab. an. l. 33. n. 12. 13.

De sorte qu'il est plus vraisemblable d'en revenir ' au premier sentiment de Dom Mabillon, qui établit que Ratramne écrivit le premier sur cette contestation, et que S. Pascase ne le fit qu'après lui, pour défendre le sentiment le plus communément reçu. S'il falloit prendre à la letre ' les paroles de Ratramne, *lusimus hæc de more studentium*, on seroit en droit de dire qu'il étoit encore étudiant, et par conséquent encore jeune, lorsqu'il publia cet ouvrage. Mais rien n'oblige à entendre ces paroles de la sorte; et Ratramne put bien le composer vers 845. Enfin S. Pascase voyant au bout de quelques années, que cet écrit servoit à accréditer un sentiment qui lui paroissoit donner atteinte à la pureté de la Sainte Vierge, entreprit de défendre le sentiment opposé. Ratramne répondit à son ouvrage; et S. Pascase repliqua à sa réponse, comme on l'a vû. Il y a toute apparence que la contestation en demeura là, sans qu'on la poussât plus loin.

act. B. t. 6. pr. n. 149. 150.

Ratr. ib. c. 9. p. 344.

4°. Celui de tous les ouvrages de Ratramne, qui a été le plus universellement applaudi, et qui le mérite à juste titre, est son traité contre les Grecs. ' Le public en est redevable à Dom Luc d'Acheri, qui l'a mis au jour, sur un manuscrit de la bibliothéque de M. de Thou, du temps même de l'Auteur, s'il n'est pas son propre original. On ne sçauroit dire comment il est arrivé que le P. Sirmond, d'ailleurs si exact dans le jugement qu'il porte des Auteurs de livres, ait attribué celui-ci à Hincmar de Reims, en le citant ,sous son nom, dans l'édition des

Spic. t. 2. p. 1-159 | pr. p. 1.

fragments de S. Fulgence sur la vérité de la prédestination et de la grace, qu'il publia en 1612.

Ratr. in Gr. l. 4. p. 15.
Conc. t. 8. p. 468-476.

'Ratramne entreprit cet ouvrage par ordre des Evêques de la seconde Belgique, comme il paroît par la fin. On sçait' que le Pape Nicolas I peu de jours avant sa mort, qui arriva en Décembre 867, avoit engagé tous les Evêques de France, et même de tout l'Occident, à répondre aux injustes reproches dont les Grecs, fauteurs de Photius, chargeoient l'Eglise Romaine, et que ce Pontife leur détaille dans sa letre. Enée Evêque de Paris fut choisi dans la province de Sens, et Odon de Beauvais dans celle de Reims pour exécuter ce dessein. L'ouvrage d'Odon n'aïant pas été entierement au goût d'Hincmar, on jetta les yeux sur Ratramne pour y suppléer. C'étoit par conséquent en 868 [1] au plûtôt. Ratramne se chargea de la commission, et s'en acquitta avec beaucoup d'exactitude, d'érudition, de force et de bon goût.

Son ouvrage est divisé en quatre livres, dont les trois premiers sont emploïés à établir la procession du S. Esprit, comme procédant du Pere et du Fils. C'étoit le point le plus important de toute la dispute, et le seul qui concernât la Foi. Ratramne crut donc avec justice, qu'il demandoit une discussion plus particuliere. Il prouve le sentiment de l'Eglise latine sur ce point, d'abord dans les passages de l'Ecriture, à quoi il emploïe tout le premier livre, ensuite par l'autorité des Conciles et des Peres tant grecs que latins. C'est ce qui fait la matiere du second et troisiéme livre. L'Auteur y fait sur-tout valoir l'autorité de S. Athanase, de S. Gregoire de Naziance et de Didyme. On en sent la raison. Il cite le symbole *Quicunque* sous le nom du premier, et le traité des *Dogmes ecclesiastiques*, sous le nom de Gennade Patriarche de Constantinople, qu'on sçait être de Gennade Prêtre de Marseille. Ratramne avoit quelques écrits de certains Peres latins, qu'il cite plus entiers que nous ne les avons aujourd'hui.

Dans le quatriéme livre il répond avec le même succès aux autres reproches des Grecs, touchant les differentes manieres d'observer le Carême, les divers usages des viandes, le jeûne du Samedi, la barbe et la tonsure des Clercs et des Moines,

1 Dans le discours historique à la tête de ce IX siecle, nomb. LIV, il s'est glissé une faute touchant l'époque de la letre du Pape pour engager les Evêques de France à refuter les objections des Grecs. Il faut lire 867 et 868, au lieu de 866 et 867.

le célibat des Prêtres, le Sacrement de la Confirmation, les autres rits ecclesiastiques, et le droit du Pape sur le Patriarche de Constantinople, et les autres Evêques du monde chrétien. La lecture de ce seul ouvrage suffit pour connoître la profonde érudition de Ratramne, et convenir du talent qu'il avoit pour la controverse et pour bien écrire. ' Lorsque M. Fabricius a avancé que l'Auteur avoit dédié son ouvrage au Pape Nicolas I, il ne pensoit pas que ce Pontife étoit mort plusieurs mois avant qu'il fût fini. Ratramne n'en fait aucune dédicace. ' Seulement à la fin il adresse la parole à ceux qui avoient emploïé sa plume, en leur disant que si l'ouvrage qu'il leur envoïe, se trouve à leur goût, il en rend graces à Dieu. Que si au contraire il y a des choses qui leur déplaisent, il s'attend qu'ils voudront bien les corriger.

Fab. ib. p. 665.

Ratr. ib.

5°. ' Il y a encore un autre écrit de Ratramne, qui étoit demeuré presque inconnu jusqu'en 1714 qu'il a été imprimé à Amsterdam, au VI tome de l'histoire critique de la République Literaire de Le Masson. C'est une [1] letre curieuse écrite au Prêtre Rimbert, touchant les Cynocephales, ou Cenocephales, comme porte le manuscrit : c'est-à-dire ces monstres qui ont une tête de chien avec leur aboïement et les autres parties du corps humain. ' On ne doute point que Rimbert à qui elle est adressée, ne soit le même que S. Rembert, qui en 865 succeda à S. Anscaire dans l'Archevêché de Hambourg et de Brême. Elle fut écrite par conséquent avant cette époque; puisque Rimbert n'y est qualifié que simple Prêtre. On a vû ailleurs, qu'il y avoit de grandes liaisons entre le monastere de Corbie dont étoit Ratramne, et les Missionnaires du Nord, qui travailloient avec S. Anscaire.

Fab. ib. p. 666.

Oud. ib. p. 130.

' D'abord Ratramne avoit écrit à S. Rembert, pour le prier de lui faire sçavoir ce qu'il pourroit apprendre de la nature de ces Cynocephales. S. Rembert fut exact à satisfaire son ami sur ce point, et le pria à son tour de lui dire ce qu'il pensoit lui même de cette sorte de monstres: s'il falloit les regarder comme des hommes descendus d'Adam, ou s'ils n'étoient que des bêtes. C'est sur l'éclaircissement de cette question que roule la letre de Ratramne.

p. 126.

' Ratramne répond en premier lieu, que si l'on s'en rapporte à l'autorité des Auteurs Ecclesiastiques, on doit ranger ces

Ibid.

1 Cette letre a été tirée d'un manuscrit de la Bibliothéque Pauline à Leipsick.

p. 127. monstres au nombre des simples bêtes. ' Mais il ajoûte aussi-tôt, que sur la connoissance plus détaillée que Rembert lui donne de leur nature, il lui paroît que ce qu'il lui en dit, convient moins à l'instinct des bêtes, qu'à la raison humaine. Suivant ce que lui en mandoit son ami, ces monstres conservoient entre eux des indices du droit de la societé; ils habitoient ensemble dans des villages; ils exerçoient l'agriculture; ils étoient vêtus non seulement de peaux, mais aussi d'habits à la maniere des hommes;
p. 129. ' ils avoient soin de cacher les parties qui distinguent les sexes: ils élevoient et apprivoisoient les mêmes animaux domestiques que nous.
p. 127. ' Ratramne fait sur toutes ces particularités divers raisonnements, d'où il tire de fort justes conséquences en faveur de son opinion.
p. 128. ' Ce qu'il tire de la Legende de S. Christophe et d'un passage de S. Isidore de Seville pour l'appuïer, n'est pas à beaucoup près si concluant.
p. 129. ' Après tout il laisse à chacun la liberté d'en penser ce qu'il lui plaira.

Sçavoir maintenant si S. Rembert avoit reconnu par lui-même, ce qu'il écrivoit de la nature de ces Cynocephales à Ratramne, ou si ce n'étoit que sur la relation d'autrui, c'est ce qu'on ne peut assurer. Comme il étoit dans le Nord occupé à prêcher l'Evangile, n'auroit-il pas pû se faire, que quelque voïageur de ce païs-là auroit pénétré jusqu'en Laponie, et qu'en aïant pris les habitants, encore plus sauvages alors qu'ils ne le sont aujourd'hui, pour des Cynocephales, en auroit raconté au S. Missionnaire ce que celui-ci en disoit dans sa letre? Ce qui semble appuïer cette conjecture, c'est que S. Rembert en parloit comme d'une nation entiere : au lieu que les Cynocephales sont des monstres singuliers, qui ne paroissoient que rarement, et sans faire ni corps ni societé.

Ibid. Quoi qu'il en soit, ' Ratramne à la fin de sa letre, répond en deux mots à ce que S. Rembert lui demandoit, touchant l'autorité des écrits de S. Clement. Il s'agit, comme il paroît, des ouvrages apocryphes du S. Pape de ce nom. Ratramne dit donc, qu'ils n'avoient point une entiere autorité parmi les Sçavants, parce qu'ils contenoient certaines choses contraires à la foi de l'Eglise. Que néanmoins on ne les rejettoit pas absolument, et qu'on ne faisoit pas difficulté de croire ce qu'ils rapportent des actions de l'Apôtre Saint Paul, comme n'aïant rien qui soit opposé, ou qui contredise la doctrine des Chrétiens.

' Casimir Oudin qui a publié à son tour cette curieuse letre, l'avoit reçue dès 1714 de M. Gabriel du Mont Ministre à Leipsick. Il l'a fait entrer depuis dans sa dissertation sur Ratramne, qui fait partie du II volume de son commentaire sur les Ecrivains Ecclesiastiques ' A sa suite il a mis la sçavante dissertation dont M. du Mont l'avoit accompagnée en la lui envoïant, et que l'Editeur a traduite de françois en latin. Dans cette dissertation, où l'on a inseré les remarques de M. l'Enfant Ministre à Berlin sur le même sujet, on rapporte ce que les Anciens, tant Philosophes et Naturalistes, qu'Historiens et Poëtes, ont dit des Cynocephales. Tous, excepté Ælien qui varie un peu dans son opinion, conviennent qu'ils sont de pures bêtes. S. Isidore de Seville les regardoit comme une espece de singes. Scaliger le pere, parmi les Modernes, dit qu'ils étoient ce qu'on nomme en France un Magot, et Vossius un Babiou.

p. 126-129.

p. 129-135.

' Ces Dissertateurs dans leurs remarques ne craignent pas de traduire Ratramne comme un plagiaire, pour avoir pillé, selon eux du VIII chapitre du XVI livre de la Cité de Dieu de S. Augustin, ce qu'il dit dans sa letre. Mais on n'est pas obligé de croire tout le monde sur sa simple parole, sur-tout lorsqu'il s'agit de faits desavantageux. Qu'on se donne donc la peine de conférer la letre de Ratramne à ce VIII chapitre; et l'on sera convaincu qu'on ne peut sans injustice accuser le Moine de Corbie d'avoir pillé le S. Evêque d'Hippone. On voit bien à la vérité, qu'il avoit lû l'endroit, et qu'il en cite quelque chose; mais le but et le dessein de l'un et de l'autre sont entierement differents.

p. 130.

§ III.

SES ECRITS PERDUS.

Les écrits de Ratramne dont on vient de donner le catalogue raisonné, ne sont pas les seuls qui étoient sortis de sa plume. Ils nous en font connoître eux-mêmes quelques autres, qui nous manquent; et l'on sçait d'ailleurs qu'il en avoit encore composé d'autres qui sont également perdus.

1°. Nous n'avons point ' la premiere letre qu'il écrivit à S. Rembert sur les Cynocephales, comme il est visible par le début de celle dont on a rendu compte. Et l'on n'aura pas de

Oud. scri. t. 2. p. 126.

peine à croire, que ces deux-là ne furent pas les seules, que cette liaison entre deux amis fort éloignés produisit de la part de Ratramne.

2°. Il en faut dire autant de la liaison qui étoit entre Ratramne et Gothescalc. On n'a qu'une letre de celui-ci à l'autre. Elle est en vers, et pour répondre à celle de même nature que Ratramne lui avoit écrite le premier. Gothescalc y rehausse par de grands éloges, à la façon des Poëtes, les beautés des poësies de son ami. Ce n'est que par-là que l'on connoît le talent qu'avoit Ratramne pour la versification.

3°. La question tout à fait singuliere qu'on agita touchant l'ame de l'homme, fit naître à Ratramne l'occasion d'exercer plus d'une fois sa plume. ' Un Moine de Corbie instruit par un Hibernois nommé Macaire, que M. Fabricius a pris par inadvertance pour Marianus Scottus, mais qui peut bien être le même que Macaire à qui Raban dédie son livre du Comput, s'avisa d'enseigner sur un endroit mal entendu du traité de S. Augustin, *De quantitate animæ,* que tous les hommes n'ont qu'une seule et même ame. D'abord Ratramne écrivit à ce nouveau Docteur une letre dogmatique, pour lui montrer l'impertinence et la fausseté d'un tel sentiment. Nous n'avons point ce premier écrit de notre Auteur sur cette matiere; et nous ne le connoissons que par le suivant.

Mab. act. B. t. 6. pr.n.156 | an.l.36. n. 59.

4°. ' L'adversaire de Ratramne aïant repliqué à sa letre, et fait voir par-là qu'il persistoit dans son opinion extravagante, Odon Evêque de Beauvais engagea Ratramne à la refuter en forme. Notre Auteur l'exécuta par un ouvrage un peu vif, qu'il dédia à ce Prélat, et que Dom Mabillon avoit manuscrit entre les mains. Il y a bien de l'apparence que cet ouvrage mit fin à la contestation; puisqu'on ne voit point qu'on l'ait fait revivre dans la suite de plusieurs siecles.

Ibid.

5°. ' Il nous manque aussi une letre de Ratramne à un de ses amis, dans laquelle il discutoit quelques endroits de l'ouvrage d'Hincmar, aux Reclus de son diocèse contre Gothescalc. Il y montroit entre autres choses, que ce Prélat avoit énervé un passage de S. Fulgence, touchant la prédestination des méchants à la peine. Que d'ailleurs il citoit pour appuïer l'interprétation qu'il y donnoit, et qui favorisoit son sentiment, un écrit intitulé *De l'endurcissement de Pharaon,* comme étant de S. Jerôme, à qui il n'appartient point. Il ne nous reste de cette letre de Ratramne, que ce qu'en a inseré Raban dans sa

Maug. t. 2. par. 2. p. 135. 230.

derniere letre à Hincmar, et où se lisent les deux traits de critique qu'on vient de rapporter. Hincmar lui-même l'avoit envoïée à Raban, avec divers autres écrits. On ne doute point que l'ami à qui elle étoit adressée, ne soit Gothescalc.

6°. Outre l'écrit de Ratramne sur l'enfantement de la Sainte Vierge, dont on a rendu compte, il en composa un autre dans la suite, pour repliquer à celui que S. Pascase Radbert avoit opposé au premier. Ce second traité de notre Ecrivain nous manque ; et nous n'en avons connoissance que par la réponse qu'y fit le même S. Pascase, et qui paroît avoir terminé la dispute sur ce point de controverse.

7°. Enfin nous n'avons plus depuis long-temps, ' un autre assés grand ouvrage, *non modicæ quantitatis volumen*, que Ratramne avoit composé, en faveur de la derniere strophe *Te trina Deïtas* de l'ancienne hymne des Martyrs. Hincmar de Reims, qui croïoit que par-là on tendoit à établir trois Dieux dans le mystere de la Trinité, y avoit changé *trina* contre *sancta*. Mais ce changement ne fut pas goûté de plusieurs personnes attachées aux anciens usages de l'Eglise. Hildegaire Evêque de Meaux fut du nombre, et engagea, comme il paroît, Ratramne à écrire pour la défense de cette expression. Ce qui fait croire que ce Prélat lui en donna la commission, c'est que Ratramne lui dédia son ouvrage. Il le tira particulierement de S. Hilaire de Poitiers et de S. Augustin. Hincmar écrivant ensuite pour défendre son sentiment, attaqua cet ouvrage de Ratramne; prétendant, sans le prouver, qu'il avoit tronqué les passages des Peres qu'il y emploïoit, et qu'il les avoit pris à contre-sens, pour combattre la vérité et établir le mensonge. Mais, comme on l'a observé ailleurs, l'Eglise n'a pas trouvé les preuves d'Hincmar assés fortes, pour suivre le changement qu'il avoit fait à cette hymne. Hinc. t. 1. p. 413-438. 450.

Un Sçavant moderne avoit pris occasion de ce reproche d'Hincmar, de pousser beaucoup plus loin l'accusation contre Ratramne. Heureusement celui-ci a trouvé un puissant Apologiste en la personne de Dom Pierre Coustant. On peut voir à ce sujet les VI, VII et VIII chapitres de la quatriéme partie de ses *Vindiciæ veterum codicum confirmatæ*, à Paris 1715.

GOTHESCALC,

Moine d'Orbais.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Wal. Str. car. p. 232. 1.

ʹGothescalc, surnommé Fulgence pour son attachement singulier à la doctrine du S. Evêque du même nom, est devenu fameux dans l'histoire et par ses disgraces, et par les disputes qui se sont élevées en divers temps à son sujet. ʹ Il étoit Saxon de naissance, fils du Comte Bern, quoique d'autres le supposent Gaulois de nation. Dès son enfance il fut offert par ses parents au monastere de Fulde, sous l'Abbé S. Eigil, ʹ et y fit ses études en la compagnie de Walafride Strabon, avec qui il contracta une étroite amitié. ʹ Après y avoir vêcu plusieurs années en qualité de Moine, et y avoir même été élevé aux premiers ordres sacrés, il s'avisa de réclamer contre son engagement. L'affaire fut portée à un Concile tenu à Maïence en 829; et Gothescalc y fut déclaré libre, du consentement d'Otgaire Président de l'Assemblée, de 28 autres Evêques, quatre Chorévêques et six Abbés qui la composoient. Raban qui depuis 822 étoit Abbé de Fulde, appela de cette sentence à l'Empereur Louis le Debonaire, et lui présenta à cette occasion un traité qu'il avoit fait exprès, sur l'oblation des enfants suivant la regle de S. Benoît. Il y a quelque apparence que ce Prince engagea Otgaire à révoquer sa sentence, et qu'ainsi Gothescalc se trouva obligé de continuer à vivre en Moine. De-là l'origine du refroidissement entre lui et Raban son Abbé.

Mab. an. l. 30. n. 30 | Bert. an. 849.

Wal. Str. ib. p. 231. 1. 232. Mab. ib.

Après un tel éclat, il n'y avoit guéres moïen que Gothescalc demeurât à Fulde. ʹ Il prit donc le parti de se retirer à Orbais, monastere au diocèse de Soissons. Là concentré dans une grande solitude, il se donna tout entier à l'étude des Peres. Il s'appliqua particulierement à la lecture de S. Augustin, dont il avoit coutume de réciter par cœur tous les jours quelques-unes des plus belles Sentences. L'attrait qu'il avoit pour les Letres, lui fit rechercher à se lier avec ceux qui les culti-

l. 33. n. 70.

voient. Déja en liaison avec Walafride, ' il entra aussi en commerce avec le sçavant Ratramne, et le célébre Loup Abbé de Ferrieres. Celui-ci s'appercevant par les questions que lui proposoit Gothescalc, qu'il poussoit un peu trop loin la curiosité dans ses études, lui donna à ce sujet des avis salutaires. ' Pendant le séjour qu'il fit à Orbais, Rigbold Chorévêque de Reims l'ordonna Prêtre. Ordination dont Hincmar prit ensuite sujet de faire un nouveau crime à l'ordonné, comme l'aïant reçue contre les régles.

Cell. his. G. app. 3. 415-418 | Lup. ep. 30. p. 57-63.

Flod. l. 3. c. 14. p. 562. 1.

Les pelerinages étant alors fort à la mode, tant parmi les Moines, que les autres Fidéles, ' Gothescalc entreprit celui de Rome, ' qu'il avoit déja fait, au moins une autre fois. A son retour il s'arrêta quelque temps chés Eberard Comte de Frioul, et y tint quelques discours sur la double prédestination, en présence de Notingue nouvellement élû Evêque de Verone. Des gents ou ignorants ou mal intentionnés en firent du bruit; et ce bruit ne tarda pas d'aller jusqu'à Raban, qui depuis peu avoit été fait Archevêque de Maïence. Aussi-tôt ce Prélat en écrivit au Comte Eberard et à Notingue; et en conséquence Gothescalc fut obligé de quitter l'Italie. Après avoir parcouru divers païs, il se rendit à Maïence. C'étoit en automne de l'an 848. A la nouvelle de son arrivée, Raban sans délai assembla un Concile, où Louis Roi de Germanie se trouva présent. Gothescalc y fut cité, ' et y rendit compte de sa foi sur la double prédestination. Dans l'écrit qu'il présenta à l'Assemblée à ce sujet, il accusoit Raban d'avoir proscrit dans sa letre à Notingue la prédestination des méchants, comme contraire à la véritable foi; d'avoir étendu la volonté de Dieu et le prix du sang de J. C. au salut de tous les hommes sans exception; d'avoir parlé du libre arbitre de l'homme tombé, comme Cassien et Gennade de Marseille. C'est ce qui donna naissance aux trois questions, qui devinrent si fameuses en ce même siecle.

Mab. ib.

Wal. Str. ib. p. 2321 | Bert. an. ib. Fuld. an. 848.

Hinc. de præd. p. 25. 118. 149-150. 211. 226.

Raban aïant tenté en vain de faire changer de sentiment à Gothescalc, l'Assemblée prit le parti de le renvoïer à Hincmar de Reims, ce qui fut exécuté. Il ne nous reste rien de ce Concile de Maïence, non pas même de letre synodale. ' Celle que quelques-uns qualifient telle, est particuliere à Raban, qui y parle en son privé nom. Il y peint Gothescalc avec des couleurs fort desavantageuses, comme un Moine vagabond, qui vouloit séduire les peuples par une fausse doctrine, en

Conc. t. 8. p. 51.

leur enseignant que Dieu prédestine pour le mal comme pour le bien, et qu'il y a des hommes qui ne peuvent se corriger, comme si Dieu les avoit faits dès le commencement incorrigibles. Expressions outrées, et nullement conformes à l'écrit que Gothescalc présenta à l'Assemblée, et qu'Hincmar rapporte lui-même en substance dans les endroits cités plus haut.

Mab. ib. | Bert. an. ib. | Remi. de 3. ep. c. 25. p. 680.

' Hincmar ne laissa pas néanmoins de seconder parfaitement les vœux de Raban. Dès l'année suivante 849 il fit comparoître Gothescalc au Concile de Quierci, où il fut condamné, déposé de l'Ordre de Prêtrise, foüeté publiquement et rélégué dans les prisons d'Hautvilliers. On l'obligea même, selon plus d'un Auteur du temps, de brûler ses écrits.

Sir. op. t. 2. p. 1308.

' D'abord il ne fut pas si resserré dans sa prison, qu'il n'eût des livres, du papier et de l'encre : ce qui lui servit pour faire connoître sa cause, et s'attirer des protecteurs. Raban l'aïant appris, en écrivit à Hincmar, pour le faire resserrer davantage, lui marquant entre autres choses qu'il ne voudroit pas conseiller qu'on lui donnât la communion, qui lui fut effectivement refusée.

Bib. PP. t. 15. p. 84. 85.

' Cette affaire parut des plus importantes; et plusieurs des plus habiles Théologiens de France se crurent obligés d'y prendre part; non à cause de Gothescalc qu'ils abandonnerent à sa mauvaise fortune; ' mais pour prendre la défense de la doctrine de S. Augustin, qu'ils craignoient qu'on enveloppât dans la condamnation de celle de ce Moine infortuné. C'est ce que S. Prudence, l'un d'entre eux, et le premier après Flore Diacre de l'Eglise de Lyon, et Ratramne, qui écrivit sur ces matieres, dit assés clairement en parlant à Hincmar et à Pardule. Ces trois Théologiens n'eurent pas ouvert la carriere, qu'ils s'y virent suivis de Loup Abbé de Ferrieres, d'Amolon de Lyon, de S. Remi son successeur, au nom de toute son Eglise et de plusieurs Conciles entiers.

Prud. ad Hinc. c. 1. 2.

Sir. ib. p. 1295. 1296.

' Hincmar voïant tant de grands personnages se déclarer indirectement pour la doctrine de Gothescalc, se mit de son côté à écrire contre, et appella à son secours plusieurs plumes étrangeres. Raban s'excusa de lui prêter la sienne. Ce que produisit celle du Diacre Amalaire, n'eut aucun effet. Le Sophiste Jean Scot et Pardule Evêque de Laon écrivirent aussi; mais leurs ouvrages furent aussi-tôt mis en poudre : l'un par S. Prudence et par Flore, comme on l'a vû, l'autre par l'Archevê-

que S. Remi, et ceux d'Hincmar réfutés, partie par le même Prélat, partie par Ratramne.

Jusqu'à S. Remi, presque aucun des défenseurs de la double prédestination n'avoit osé parler pour ou contre Gothescalc. ' S. Prudence de Troïes avoit hautement déclaré qu'il n'entroit pour rien dans sa défense. ' Seulement Flore de Lyon, prévenu par la maniere dont on a vû qu'Hincmar avoit instruit Amolon de cette grande affaire, crut d'abord qu'il étoit coupable de toutes les erreurs qu'on lui imputoit. ' Mais étant mieux informé dans la suite, il retracta ce jugement précipité, et se plaignit au nom de son Eglise, de ce qu'on n'avoit point donné connoissance de sa cause par des letres synodales à tous les Evêques, afin de les mettre au fait, et qu'ils sçussent à quoi s'en tenir.

Prud. in Scot. p. 480. 2.
Bib. PP. ib. p. 85.
p. 619. 2.

' S. Remi alla beaucoup plus loin, et ne fit aucune difficulté de prendre hautement la défense et de la personne et de la doctrine de ce pauvre prisonnier. A l'égard de sa personne, il dit que la conduite cruelle et inouïe qu'on a tenue envers lui, et dont il fait une courte description, en l'opposant à la maniere dont on a traité les hérétiques des siecles passés, qu'on tâchoit de convaincre par le raisonnement, fait horreur à tout le monde. Quant à ses sentiments, tels qu'il les avoit expliqués dans le Concile et auparavant, S. Remi soûtient que ce qu'il a dit de la prédestination, est véritable; se trouvant conforme à la regle de la foi et à ce qu'ont enseigné les Peres, et que par conséquent il ne peut être rejetté, ni condamné de quiconque veut passer pour Catholique.

Remi. de 3. ep. c. 24. 25. p. 679. 680.

Outre les erreurs sur la prédestination et ses suites, ' Hincmar accusa encore son prisonnier de diviser l'essence divine, et d'établir trois Dieux, parce qu'il avoit pris la défense du *Te trina Deïtas*, que ce Prélat blâmoit. Mais les écrits que Gothescalc et Ratramne son ami publierent à ce sujet, joints à la coutume de l'Eglise qui a toujours chanté cette strophe, firent voir que cette accusation étoit sans fondement.

Hinc. t. 1. p. 413-418 | Mab. act. B. t. 6. pr. n. 147.

Cependant Gothescalc, quoique toûjours en prison, n'oublioit rien pour tâcher de se justifier. Il y dressa deux professions de foi dont on parlera dans la suite, ' et un appel au S. Siege, que Guntbert Moine d'Hautvilliers son ami porta à Rome. C'étoit en 858 ou 859; et dès lors le Pape Nicolas I fit deux choses qui tendoient à la justification de Gothescalc. D'une part il ordonna qu'il comparoîtroit avec Hincmar de-

Hinc. t. 2. ep. 24. p. 290-292.

vant les Légats du S. Siege, afin d'y défendre sa cause. De l'autre il décida, conformément à la doctrine catholique, ce qu'on devoit croire sur les trois fameuses questions. Mais Hincmar eut soin d'éviter de comparoître, sous les prétextes qu'il allègue dans sa grande letre au même Pape. Craignant toutefois les effets de la bienveillance que ce Pontife faisoit paroître pour son prisonnier, il écrivit une letre secrete à Egilon Archevêque de Sens, qui en 866 se disposoit à partir pour Rome, afin qu'il exposât au Pape tous les égards qu'il avoit pour Gothescalc dans sa prison, et qu'il n'oubliât pas de lui faire connoître sa mauvaise doctrine. On ignore ce qui en arriva depuis.

ep. 28. p. 552-555 | Flod. ib. c. 28. p. 592. 1.

Seulement on sçait que Gothescalc se trouvant malade à l'extrémité, les Moines d'Hautvilliers consulterent Hincmar sur la conduite qu'ils devoient tenir envers lui. Ce Prélat leur envoïa une rétractation que le moribond devoit signer. Au cas qu'il le fît, ils l'admettroient à la communion, et lui donneroient tous les autres secours spirituels et corporels. Que si au contraire il refusoit de souscrire, ils le laissassent mourir sans communion, et qu'ils lui refusassent la sépulture ecclesiastique. C'est ce qui arriva; Gothescalc aïant refusé constamment jusqu'à la fin de rétracter sa doctrine. Il mourut après environ 20 ans de prison en 868 ou 869, le xxx d'Octobre comme il paroît par le Necrologe d'Hautvilliers, où le jour de sa mort se trouve marqué.

Maug. t. 2. par. 2. p. 9 | Mab. an. l. 36. n. 42.

Telle est en abregé l'histoire du fameux Gothescalc, suivant ce que nous en apprennent les Auteurs contemporains. Plusieurs Modernes ont traité le même sujet avant nous; quoiqu'ils n'ayent pas tous marché sur la même ligne. On peut voir entre autres Usserius dans l'histoire particuliere qu'il en a publiée à Dublin en 1631; M. l'Abbé Fleuri en divers endroits de son X et XI volume; MM. Dupin, Cave, Oudin sur leur IX siecle; le P. Alexandre au même temps de son histoire ecclesiastique; Dom Mabillon dans ses Annales; et plus particulierement M. le Président Mauguin et le P. Cellot, qui ont fait à cet égard le pour et le contre, l'un dans ses *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ* en deux volumes *in-4°.* qui parurent à Paris en 1650, et l'autre dans son *Historia Gotthescalci prædestinatiani, in-folio* magnifiquement imprimée au même endroit en 1655.

§ II.

SES ECRITS.

Ce qui nous reste des productions de la plume de Gothescalc est peu de chose, si l'on a égard à la qualité du volume. Il en avoit publié quelques autres, qui ne sont pas venues jusqu'à nous, mais qui ne paroissent pas avoir été de plus longue haleine, que celles qu'on nous a conservées.

1°. Il y a de lui deux professions de foi, l'une plus courte, l'autre plus étendue, qui ne sont toutes deux qu'un tissu de passages choisis de l'Ecriture et des Peres. Gothescalc les dressa dans sa prison, pour établir la doctrine qu'il avoit toûjours soûtenue touchant la prédestination gratuite des Elûs à la grace et à la gloire, et celle des reprouvés à la peine éternelle, en vûe de leurs péchés prévûs, et non prédéterminés. Comme tout le crime qu'on lui imputoit, tomboit sur cette prédestination des méchants, c'est aussi sur ce point qu'il insiste particulierement. Presque toute sa seconde profession, qui est la plus prolixe, et en forme de priere à Dieu, à qui il adresse perpétuellement la parole, est emploïée à prouver cette assertion.

' L'Auteur après un court prélude, pose pour principe, que Dieu de toute éternité, et avant tous les siecles, a prévû tous les biens et tous les maux à venir, mais qu'il n'a prédestiné ou prédéterminé que les biens. Que cette prédestination, quoiqu'une en elle-même, a cependant deux objets, les bénéfices de la grace et les decrets de la divine justice, suivant lesquels elle est double. ' Il le prouve dans la suite par la comparaison qu'il en fait avec la charité, qui étant une et indivisible en elle même, ne laisse pas d'être double par rapport à Dieu et au prochain, qui en sont les deux objets. Maug. t. 1. p. 9. p. 17.

' Il étoit si pénétré de la vérité de sa doctrine, qu'après avoir établi son sentiment par l'autorité de l'Ecriture des Peres, et par des raisonnements théologiques, il demande à Dieu qu'il lui fasse naître l'occasion, en faveur des moins instruits, de le soûtenir dans une Assemblée publique, en présence de la multitude du peuple fidéle, devant le Roi, les Evêques, les Moines et les Chanoines; et afin de leur faire plus d'impression, et de constater d'une maniere plus sensible p. 22. 23.

la doctrine qu'il défendoit, il souhaite qu'il lui fût permis d'en faire l'épreuve, en passant de suite par quatre tonneaux pleins d'eau bouillante, d'huile grasse et de poix, et enfin par un grand feu. Que sous la protection de Dieu, en qui il met toute sa confiance, et invoquant son saint Nom il passera intrépidement par toutes ces épreuves. Que s'il en sort sain et sauf, on reconnoisse la vérité de sa doctrine. Que si au contraire il craint de s'y exposer, ou ne va pas jusqu'au bout, on le fasse périr par le feu.

Sir. op. t. 2. p. 1309. 1310.

ʹ L'épreuve que souhaite ici Gothescalc, a été pour ses adversaires un sujet de l'accuser d'orgueil, de présomption, de témérité. Mais d'une part il ne souhaite que ce qui étoit alors en usage, comme on l'a montré, lorsque nous avons eu occasion de parler de ces sortes d'épreuves, qu'on nommoit *les Jugements de Dieu*, ʹ dont Hincmar a pris lui-même la défense, et pour lesquelles il nous reste diverses formules et des Messes même. D'ailleurs il n'y a qu'à lire les expressions réïtérées d'humilité et de confiance en Dieu, avec lesquelles il fait ce souhait, pour juger qu'il ne présumoit que de la grace de Dieu, et de la protection qu'il voudroit bien accorder à la bonté de sa cause.

Hinc. t. 1. p. 599-613.

Uss. his. G. app. p. 211-235.

ʹ Usserius Archevêque d'Armach est le premier qui a publié ces deux professions de foi. On les trouve dans l'appendice de son histoire de Gothescalc, qui parut *in*-4°. à Dublin l'an 1631, et qui fut réïmprimée à Hanaw en 1662 *in*-8°. ʹ Après ce premier Editeur, M. Mauguin les a fait réïmprimer à la tête du premier volume de ses *Vindiciæ*, etc.

Maug. ib. p. 7-25.

Hinc. de præd. c. 5. p. 25. 26.

2°. ʹ Gothescalc avoit composé au moins un autre écrit sur le même sujet dont traitent ses professions de foi, et l'avoit présenté à Raban Archevêque de Maïence, Président du Concile qui se tint au même endroit en 848. A la suite de cet écrit étoit une profession de foi, dont Hincmar rapporte les premiers mots. C'est apparemment le même écrit ʹ que l'Auteur produisit l'année suivante au Concile de Quiercy, et qu'on le contraignit de brûler, comme nous l'apprennent S. Remi de Lyon et les Annales de S. Bertin. Il ne nous reste de tout cet écrit, ʹ que quelques petits fragments rapportés par Hincmar, et d'après lui par M. Mauguin à la tête de son premier et second volume.

Rem. de 3. ep. c. 25. p. 680 | Bert. an. 849.

Hinc. ib. c. 5. 21. 24. 27. 29 | Maug. t. 1. p. 6 | t. 2. par. 1. p. 3-5.

3°. Le P. Sirmond aïant déterré une letre de Gothescalc à Ratramne, se borna à en donner des fragments, ʹ à la fin d'un

Hinc. t. 1. p. 555.

des ouvrages de Hincmar de Reims, et dans ses remarques sur S. Ennode et Loup de Ferrieres. ′ Dans la suite le P. Cellot l'a publiée en son entier, à une lacune près à la fin, avec des observations et des notes de sa façon. Le commencement de cette letre est en vers ïambiques dimetres, et le reste en vers hexametres, mais très-rudes et souvent fort obscurs. ′ Le P. Sirmond a cru qu'elle avoit quelque rapport au traité de l'Abbé Loup sur les trois questions; mais il est visible, qu'il ne s'y agit que de la question proposée par Gothescalc à cet Abbé, touchant la vision de Dieu après cette vie : sçavoir si les justes le verront des yeux du corps. Qu'on se donne la peine de conférer cette letre de notre Auteur, à la trentiéme du recueil de Loup de Ferrieres; et l'on se convaincra par soi-même de ce que nous avançons.

Cell. his. G. app. p. 414. 419.

Sir. op. t. 2. p. 1228.

On voit par cette collation, que Gothescalc desiroit si fort la solution de sa question, ′ qu'outre l'Abbé Loup, qui paroît être le seul qui y répondit, il l'avoit encore proposée à Ratramne, à Matcaud et à Jonas, peut-être le même que l'Evêque d'Orléans de même nom. Si ces trois derniers y répondirent, leurs écrits sont perdus. Les letres que Gothescalc écrivit aux quatre à ce sujet, ont eu le même sort. Il ne nous reste que celle à Ratramne, dont il s'agit ici. Elle est tout à la fois pour répondre à une des siennes, et pour lui demander son avis sur le passage de S. Augustin touchant la vision de Dieu, qu'il lui envoïoit comme aux trois autres. ′ Celle qu'il adressa à Loup, contenoit autre chose que le sujet de la question. Gothescalc lui demandoit aussi divers éclaircissements sur des termes grecs.

Cell. ib. p. 418.

Lup. ep. 30. p. 63.

4°. ′ Hincmar nous a conservé lui-même le petit écrit, que Gothescalc composa pour soutenir l'usage, déjà ancien dans l'Eglise, de l'expression de *Trina Deïtas.* Sans le dessein que forma ce Prélat de refuter cet écrit par un grand ouvrage, dans lequel il l'a inseré, peut-être se seroit-il perdu, comme tant d'autres. Gothescalc y défend tellement cette expression, qu'on ne peut pas l'accuser d'avoir voulu introduire trois Dieux. C'est ce qu'il rejette clairement, en disant que le *Trina* ne tombe point sur l'essence ou la nature divine, mais sur les personnes. Quiconque voudroit avoir une plus ample connoissance de la dispute qui s'éleva à cette occasion entre Hincmar et Gothescalc, n'auroit qu'à lire la quatriéme partie des *Vindiciæ veterum codicum confirmatæ,* etc. de Dom Pierre Coustant,

Hinc. ib. p. 415-418. 517. 518. 526. 531. 550.

ausquelles nous avons déja renvoïé par rapport à Ratramne.

Le Beuf, diss. p. 493-495.

5°. ' M. l'Abbé le Beuf, toûjours utilement occupé à illustrer divers points de l'histoire de France, a découvert dans ses recherches, et fait imprimer depuis peu, une petite piece de poësie de la façon de Gothescalc, qu'il a tirée d'un manuscrit de la bibliothéque du Roi, appartenant ci-devant à l'Abbaïe de S. Martial de Limoges. C'est une espece d'ode dont tous les vers finissent par la même rime, sans aucune beauté. Elle est adressée à un ami de l'Auteur, qui paroît par quelques termes avoir été plus jeune que lui, et lui avoir demandé quelque production de sa muse. Gothescalc s'en excuse dans cette mince piece, sur ce que l'exil qu'il souffre depuis deux ans dans une isle maritime, ne lui permet pas de se livrer à sa veine poëtique. ' On prend à la rigueur sans beaucoup de fondement, l'exil dont parle ici Gothescalc. Mais il y a autant de raison de l'entendre d'un lieu de retraite qu'il se choisit à sa sortie de Fulde, avant que de se retirer à Orbais.

p. 490.

6°. Entre les écrits de Gothescalc qui sont entierement perdus, il faut comprendre ' l'appel qu'il interjetta au S. Siege, et que Guntbert son ami porta à Rome au pape Nicolas I. Peut-être fit-il encore d'autres écrits au soûtien de cet appel, desquels on a moins de connoissance, et qui auront eu le même sort. En général, ' la maniere dont Hincmar parle des écrits de Gothescalc, en se servant du terme de *plurima,* donneroit à entendre, qu'il en auroit beaucoup plus composé, qu'il ne nous en reste, ou même qu'on n'ait pris soin de nous faire connoître.

Hinc. t. 2. ep. 24. p. 290. 291.

t. 1. p. 414.

§ III.

CONCILES TENUS A L'OCCASION

DE SA DOCTRINE.

Le parti que nous avons pris, pour nous conformer au goût de grand nombre de Sçavants, de ne parler des Conciles que par occasion, nous engage à donner ici une notice de ceux qui se sont tenus en conséquence de la doctrine de Gothescalc. On fera connoîtré les autres du même siecle, lorsqu'on rendra compte des capitulaires de Charles le Chauve, avec lesquels ils ont beaucoup de rapport, pour la plûpart.

Conc. t. 8. p. 52.

On a déja vû que le premier ' qui fut assemblé pour la cau-

se de Gothescalc, est le second de Maïence, qui se tint en 848. Il ne nous reste rien de ce Concile. La letre qu'on lui attribue, est particuliere à Raban, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Il ne nous reste rien non plus ' du Concile tenu l'année suivante à Quierci, dans lequel Gothescalc fut traité de la maniere qu'on l'a dit, et où il fut contraint de brûler ses écrits. Les quatre fameux capitules qu'on donne ordinairement à cette Assemblée, appartiennent à un autre qui se tint au même endroit en 853. Quoique les PP. Cossart et Labbe les rapportent à la premiere de ces deux assemblées, ils avertissent néanmoins, qu'ils sont l'ouvrage de la seconde. ' Aussi est-ce à celle-ci que les donnent les Annales de S. Bertin. ' Le premier de ces capitules ne reconnoît en Dieu qu'une seule prédestination, qui est celle des Elûs à la grace et à la gloire. On y avoue cependant, que Dieu a prédestiné la peine éternelle aux reprouvés; quoiqu'il ne les ait pas prédestinés à périr. Le second capitule établit que nous avons perdu l'intégrité du libre arbitre dans notre premier Pere; mais que nous l'avons recouvré en J. C. Le troisiéme, que Dieu veut sauver tous les hommes sans exception; quoique tous ne soient pas sauvés. Le quatriéme, que J. C. a aussi souffert généralement pour tous les hommes; quoique le mystere de sa passion ne soit pas appliqué à tous.

p.55-57 | Bert. an. 849.

Bert. an. 853.

Conc. ib. 56. 57.

' Quelques Sçavants sont persuadés, que ces quatre capitules sont moins l'ouvrage d'un Concile, que celui d'Hincmar de Reims, qui en sçait faire un merveilleux usage dans ses écrits sur la prédestination. L'on croit qu'il les dressa en vûe de les opposer à l'autorité de l'Eglise de Lyon et de S. Prudence de Troïes, qui venoient de publier sur ces matieres contestées, les ouvrages dont nous avons rendu compte en leur lieu. On peut consulter sur cela M. le Président Mauguin à l'endroit cité à la marge.

Maug. t. 2. par. 2. p. 271-277.

Il n'y a pas cependant moïen de douter, ' que ces quatre articles, ou capitules n'eussent au moins été proposés et souscrits dans un Concile. S. Remi de Lyon le suppose ainsi dans la réfutation qu'il en fit, bien-tòt après qu'ils eurent paru dans le public, ' de concert avec les plus Sçavants de son Clergé. Nous parlerons ailleurs plus en détail de l'écrit que ce grand Prélat composa à cette occasion.

Bib. PP. t. 15. p. 702. 1.

2.

' Le huitiéme de Janvier 855 qui étoit la XV année de l'empire de Lothaire, depuis la mort de Louis le Debonaire, il se

Conc. ib. p. 133. 134.

tint par l'ordre de cet Empereur un autre Concile à Valence dans la Viennoise. On le compte pour le troisiéme de ceux qui se sont célébrés au même endroit; et il s'y trouva, sans les Prêtres et les Diacres, quatorze Evêques de trois provinces, avec leurs Métropolitains qui les présidoient : Remi de Lyon, Agilmar de Vienne et Rotland d'Arles. Ebbon de Grenoble neveu du fameux Ebbon de Reims, s'y distingua entre les autres Evêques. Après qu'on eut terminé l'affaire de l'Evêque de Valence, accusé de divers crimes, ce qui avoit été le sujet de la convocation du Concile, on dressa vingt-trois Canons.

p. 134-138. ' Dans les six premiers, qui concernent la doctrine, on développe d'une maniere admirable, et on décide conformément à l'autorité de l'Ecriture, des Docteurs orthodoxes, nommément S. Cyprien, S. Hilaire, S. Ambroise, S. Jerôme, S. Augustin, et à la doctrine qu'on avoit apprise dans le sein même de l'Eglise, ce que l'on doit croire sur les trois questions qui faisoient alors tant de bruit, et qui scandalisoient quelques

p. 138. c. 6. Evêques. ' Les Peres du Concile y rappellent aussi ce que les Conciles d'Afrique, d'Orange et les Papes avoient defini

p. 137. c. 4. sur ces mêmes matieres. ' Dans le quatriéme Canon les capitules de Quierci, dont on vient de parler, sont mis de niveau avec les dix-neuf articles de Jean Scot, et les uns et les autres condamnés comme contraires à la vérité.

p. 138-145. ' Les autres Canons du Concile de Valence roulent sur la Discipline. On y insiste en particulier sur la capacité et la bonne vie, nécessaires à ceux qui doivent être ordonnés Evêques, sur l'extirpation du duel ou combat singulier, le renouvellement des Etudes, le rétablissement des Ecoles.

p. 673-678. 690. 691. ' En 859 le dix-neuviéme d'Avril se tint un autre Concile dans l'Abbaïe des trois Saints Jumeaux près de Langres, où présidoient Remi de Lyon et Agilmar de Vienne, acccompagnés d'Ebbon de Grenoble et de plusieurs autres Evêques. Le Roi Charles le jeune fils de l'Empereur Lothaire s'y trouva aussi présent. Là furent faits treize capitules tant pour établir la paix entre les Princes regnants, que pour corriger divers abus : avec seize Canons, dont les six premiers sont les mêmes que ceux du Concile de Valence sur la doctrine. Il n'y a qu'une seule difference, qui consiste en ce que dans le IV Canon il n'est fait aucune mention des quatre articles de Quierci. Peut-être y fit-on ce retranchement, lorsqu'au mois de Juin suivant on relut ces Canons au Concile de Savonnieres,

afin de ne point blesser la délicatesse d'Hincmar, et de ceux qui lui étoient unis de sentiment. ' Il est certain par le X Canon de ce même Concile, que la lecture de ces six Canons y excita quelque altercation entre les Evêques. C'est ce qui fit statuer d'abord, qu'on renvoïeroit l'examen de ces matieres à une autre Assemblée, après que la paix auroit été rétablie, et que là on décideroit d'un commun accord ce qui se trouveroit plus conforme à l'autorité de l'Ecriture et des Docteurs Catholiques, dont on produiroit les passages. p. 678. c. 10.

' On ne laissa pas néanmoins de faire honneur dans le Concile même de Savonnieres, à la doctrine de celui de Valence; puisque les seize Canons de celui de Langres, du nombre desquels sont les six en question, y furent approuvés, et se trouvent inserés dans ses actes, comme en faisant partie. Ce qui donne beaucoup de poids à ce qui fut arrêté dans ce Concile, ' c'est qu'il étoit comme un Concile national. Il prend même le titre de Concile universel; étant composé des Evêques de douze provinces, des trois roïaumes de Charles le Chauve, des jeunes Lothaire et Charles ses neveux qui s'y trouverent tous trois en personne. p. 690-693. p. 674. 681. 682.

' Quelques écrivains prétendent que Saint Prudence de Troïes porta l'affaire à Rome, et envoïa au Pape Nicolas I les six Canons de Valence, afin d'en tirer une confirmation. ' Hincmar de Reims témoigne lui-même la même chose, et ajoûte d'après les Annales de Saint Prudence, que ce Pontife décida conformément à la regle de la foi ce qu'il falloit croire sur ces matieres. ' L'Annaliste de S. Bertin atteste encore le même fait, dont il semble qu'on ne peut douter. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que ces six Canons de Valence et les quatre articles de Quierci, sont deux objets qui occupent beaucoup Hincmar, dans son grand ouvrage sur la prédestination : les premiers, pour les combattre, les autres, pour tâcher de leur donner quelque degré d'autorité. Dupin, 9 sie. p. 75. 76. Hinc. t. 2. ep. 24. p. 291. 292. Bert. an. 859.

Nous rendons ailleurs compte des autres pieces comprises dans les actes du Concile de Savonieres. ' Quant aux dix autres Canons du Concile de Langres, qui en font aussi partie, pour y avoir été confirmés, ils concernent la discipline. ' On y tâche de faire revivre l'ancienne coûtume touchant la tenue des Conciles, au moins une fois dans l'année. ' On y regle la maniere dont se doivent faire les ordinations des Evêques et des Métropolitains. ' On y recommande aux Evêques Conc. ib p. 691-693. c. 7. c. 8. c. 9.

de veiller sur les monasteres d'hommes et de filles, afin que le bon ordre y soit gardé et que chacun y ait son nécessaire.
c. 12. ' On y prie les Princes de faire ensorte que chaque monastere
c. 16. ait un Supérieur de son corps pour le gouverner, et ' de veiller à réprimer les crimes qui se commettoient publiquement parmi les laïcs.

c. 10. ' Le X Canon est fort remarquable, et regarde particulierement l'Histoire Literaire. Les Peres du Concile, rappellant d'une part l'utilité dont avoient été pour l'Eglise et la République des Letres, les Ecoles établies par les religieux Empereurs Charlemagne et Louis le Debonaire, exposant de l'autre les progrès que faisoit alors l'ignorance, supplient les Princes regnants, et les Evêques leurs Collégues, d'apporter tous leurs soins pour établir de semblables Ecoles dans tous les endroits où il se trouvera quelqu'un capable d'enseigner les autres. Ces Ecoles au reste devoient, suivant le dessein du Concile, être autant pour les Letres humaines que pour l'intelligence des
p. 142. c. 18. Saintes Ecritures. ' Le Concile de Valence en 855 avoit déja reglé la même chose par son dix-huitiéme Canon.

GONTHIER,

Archevêque de Cologne.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Bert. an. 857 | Met. an. 864 Conc. t. 8. p. 739. ' Gonthier ou Gonthaire, moins connu par ses écrits, que par la scandaleuse intrigue du divorce de Lothaire avec la Reine Thietberge, fut fait Archevêque de Cologne en 857, ou dès l'année précedente. Son devouement aux volontés de ce jeune Roi lui valut la dignité d'Archichapellain de son Palais. Non content de cette élevation pour lui-même, il conçut des vûes de fortune pour sa famille, qui paroît avoir été distinguée dans le monde. Il les fondoit sur l'esperance que Lothaire lui avoit donnée d'épouser sa
Conc. ib. p. 405. 463-466. niece. ' Le premier fruit de cette bonne volonté du Prince pour la famille de Gonthier, fut de donner à Hilduin son fre-

re l'Evêché de Cambrai. Mais il n'en put jouir tranquillement et s'en vit dépossedé, sans avoir pû recevoir l'ordination épiscopale.

' La plus forte passion de Lothaire étant de faire rompre son mariage avec Thietberge son épouse légitime, Gonthier se livra aveuglément à lui donner cette folle satisfaction. Dans ce dessein il commença par gagner Theutgaud Archevêque de Treves, homme simple et peu instruit, et l'un et l'autre travaillerent, malheureusement avec trop de succès, à corrompre les autres Evêques et les Abbés du Roïaume de Lothaire. Les choses ainsi disposées, ' il se tint trois Conciles à Aix-la-Chapelle, les deux premiers en Janvier et Février 860, et le troisiéme le XXIX d'Avril 862. Dans ces trois Assemblées, dont Gonthier dirigeoit toutes les démarches, comme étant l'ame de cette noire intrigue, le mariage du Roi fut déclaré nul, et à lui permis de répudier Thietberge, et d'épouser une autre femme.

Met. an. ib.

Conc. ib. p. 696-698. 753. 739-752.

' Cette étrange décision eut de fâcheuses suites. Le Pape Nicolas I en étant informé, écrivit aux Princes regnants, Charles le Chauve, Louis de Germanie et Lothaire, pour convoquer un Concile à Metz, afin d'y examiner cette grande affaire, et y envoïa des Légats de sa part. Mais ces Prélats Italiens gagnés par les présents de Lothaire, sollicités et soûtenus par Gonthier et Theutgaud, confirmerent ce qui avoit été déja décidé. En conséquence Lothaire envoïa ces deux Archevêques à Rome, pour faire ratifier au Pape ce qui s'étoit fait. Nicolas justement irrité d'une telle conduite, tint un Concile à Rome, où tout fut cassé, et les deux Prélats Germains déposés de l'Episcopat et excommuniés. Gonthier remua les Puissances pour se faire rétablir, mais inutilement. Le dépit le porta à s'en venger par un libelle pleiń d'injures, dont on parlera dans la suite, et par le mépris des censures de l'Eglise.

p. 390-396. 452. 453 | Bert. an. p. 216-220.

' Esperant toutefois de trouver plus d'indulgence auprès d'Adrien II successeur de Nicolas, il fit en 869 un nouveau voïage en Italie, avec le Roi Lothaire, qui se flattoit de la même esperance. Ce Pontife les reçut au Mont-Cassin, où il se trouvoit alors. Mais toute la grâce qu'il leur accorda, fut de les communier de sa main, et de permettre à Gonthier de recevoir dans la suite la communion laïque. Notre Archevêque, selon le témoignage de Reginon, mourut la même année, et en Italie.

Bert. an. 869. p. 234 | Met. an. 869. p. 311.

§ II.

SES ECRITS.

Il n'y a de Gonthier aucun ouvrage de longue haleine, qui nous soit connu. Tout ce que nous sçachions être sorti de sa plume, se réduit à quelques opuscules assés singuliers, et qui par ce même endroit méritent qu'on les fasse connoître.

Conc. t. 8. p. 739-753.

1°. On doit mettre de ce nombre ' les actes du troisiéme Concile d'Aix-la-Chapelle, qui sont pour la plus grande partie l'ouvrage de ce Prélat. On a vû qu'il étoit l'ame de toute la grande affaire pour laquelle ce Concile fut assemblé. A la tête de ces actes est l'assés long exposé du sujet de sa convocation, divisé en dix articles. Gonthier y cite à faux deux passages des Anciens, afin d'autoriser le divorce de Lothaire, ce qui étoit l'objet de l'Assemblée. Le premier passage est pris du IV Canon du Concile de Lerida, qui ne faisoit rien à la question, parce que Thietberge ne se trouvoit point dans le cas. L'autre est tiré d'un commentaire sur les épitres de Saint Paul, attribué ici à S. Ambroise, mais qui n'est point de ce Pere. Après cet exposé vient la requête que Lothaire présenta au Concile, et qui pourroit bien être aussi de la façon de Gonthier. Pour ce qui est de la sentence qui la suit, on ne peut la refuser à notre Archevêque. On y a joint le mémoire que deux autres Prélats du Concile dresserent, et où ils prouvent contre la sentence du Président, qu'il n'est pas permis à un mari qui a repudié sa femme, d'en épouser une autre, pendant que la repudiée est en vie. Ce mémoire fut lû aux Evêques assemblés, avant qu'on prononçât sur le divorce de Lothaire; et on ne laissa pas néanmoins de décider en sa faveur.

Bert. an. 864. p. 219.220 | Fuld. an. 863. p. 559.

2°. ' L'Annaliste de S. Bertin et celui de Fulde nous ont conservé un autre écrit de Gonthier, qui est plus entier dans le premier de ces deux Auteurs, que dans le second. Cet écrit contient les prétendus sujets de plaintes, compris en sept articles, que Gonthier croïoit avoir contre le Pape Nicolas I. Il le fit à Rome même, après que ce Pontife eut refusé de le rétablir, et de ratifier ce que les Conciles d'Aix-la-Chapelle et de Metz avoient décidé touchant le divorce de Lothaire. Il envoïa ensuite Hilduin son frère, qui se trouvoit aussi à Rome,

le porter au Pape, avec ordre, s'il ne vouloit pas le recevoir, de le jetter sur le tombeau de S. Pierre. Nicolas l'aïant refusé, Hilduin se mit en devoir d'exécuter l'ordre de Gonthier, et causa à cette occasion un grand scandale accompagné de violences. Gonthier de son côté envoïa ce même écrit aux Evêques du Roïaume de Lothaire, avec une letre qui se lit à la tête, aussi remplie d'injures contre le Souverain Pontife, que les articles de sa plainte. Dans l'un et dans l'autre il fait parler avec lui Theutgaud Archevêque de Treves.

' Baronius prétend que ce même écrit fut aussi envoïé à Constantinople au fameux Photius, qui ne manqua pas d'en faire usage dans sa letre circulaire aux Evêques d'Orient, et d'en tirer avantage contre le Pape Nicolas. Bar. an. 863. p. 248. 254.

3°. ' Gonthier dans la suite retracta en quelque maniere ce que ses plaintes ameres contenues dans l'écrit précedent, enferment d'injurieux contre ce Pontife Romain. C'est ce qu'il fit par une courte profession, ou promesse qu'il signa de sa main, et qu'il présenta le premier de Juillet à Adrien II dans l'Eglise du Mont-Cassin, lorsque ce Pape le reçut à la communion laïque. L'Annaliste de S. Bertin regardant cette piece comme curieuse et importante pour l'histoire, a eu soin de l'inserer dans ses Annales. Bert. an. 869. p. 234.

4°. ' On a deux letres sous le nom de Gonthier et de quelques autres Prélats : l'une plus courte à Hincmar de Reims, en faveur d'Hilduin frere de Gonthier, que ce Métropolitain refusoit d'ordonner Evêque de Cambrai ; l'autre plus longue aux Evêques du Roïaume de Louis le Germanique, touchant la déposition de Rothade Evêque de Soissons. La premiere porte en tête les noms de Theutgaud de Treves qualifié Primat de la Belgique, de Gonthier de Cologne et d'Arduic de Besançon. Mais il est visible que c'est une production de la plume de Gonthier. Outre ces trois Archevêques, Rotland d'Arles et Tadon de Milan sont encore nommés dans l'inscription de la seconde letre. Ces Prélats y exhortent ceux de Germanie à se joindre à eux, pour lever le scandale que causoit la division entre Hincmar de Reims et Rothade de Soissons. Ils les prient aussi de s'informer exactement de l'affaire, pour ne condamner témérairement ni l'un ni l'autre. Ils ne disent cependant rien pour Hincmar, et rapportent au contraire assés au long les plaintes de Rothade, et les Canons qui semblent le favoriser. Conc. ib. p. 762-764.

Fuld. an. 857 | Bert. an. 857.

5°. ' Enfin Gonthier dès le commencement de son Episcopat, avoit fait la description, ou relation d'un orage extraordinaire, qui avoit causé de grands dommages à son Eglise, et tué plusieurs personnes, lui présent, le xv de Septembre 857. Il l'adressa en forme de letre à l'Evêque Altfride; et elle fut lûe publiquement dans un Concile qui se tint à Maïence vers le commencement d'Octobre de la même année. Il ne nous reste plus rien de cette relation, que l'extrait qu'on en trouve dans les Annales de Fulde.

OTFRIDE,

Moine de Weissembourg.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 19. 28. 29 | Scri. c. 290 | Bib. PP. t. 16. p. 764. 765 | Six. bib. l. 4. p. 309. 1.

' Otfride est du nombre de ces Ecrivains, dont le vrai mérite n'a pas toûjours été connu, même du monde sçavant. Il se retira en sa jeunesse au monastere de Weissembourg en Alsace, et y embrassa la vie monastique. C'est par erreur que Flacius Illiricus, l'un de ses Editeurs l'a fait Moine de S. Gal. Mais de Weissembourg il passa à Fulde, où il prit quelque temps des leçons de Raban Maur. Comme il avoit un genie heureux, et qu'il étoit naturellement éloquent, il se rendit très-habile dans l'une et l'autre Literature, la sacrée et la profane. De retour en son monastere, il y fut élevé au Sacerdoce et chargé de l'emploi d'Ecolâtre de la maison. Il en remplit tellement les fonctions, qu'il trouva encore du temps pour composer plusieurs ouvrages, qui ont fait passer son nom à la postérité. Il s'acquit par-là dès son temps la réputation d'un des plus sçavants hommes de son siecle, et les titres de Philosophe, de Rhéteur, de Poëte, de Théologien.

Trit. chr. hir. p. 29.

' Un des principaux objets de l'étude d'Otfride, fut de décrasser et d'enrichir la langue de son païs, qui étoit le théotisque ou tudesque. Il mit tout en œuvre pour l'exécution de ce dessein, qui lui coûta beaucoup de travail. Pour y mieux réussir, il se proposa de mettre en vers théotisques rimés les plus beaux endroits de l'Evangile, ce que personne n'avoit en-

core entrepris avant lui. Comme ces productions de sa muse pouvoient se chanter, elles se répandirent plus aisément dans le public, ' et contribuerent à y faire tomber les chansons profanes, ce que notre Poëte avoit aussi en vûe en y travaillant. p. 10.

Le soin qu'il prit de cultiver de la sorte sa langue maternelle, inspira à ses compatriotes une noble émulation de l'imiter. Dès-lors ou peu après, on vit paroître quelques autres Poëtes, qui s'exercerent au même genre de Literature. Quelques autres entreprirent aussi de traduire dans la même langue les diverses prieres de l'Eglise. Et si Otfride n'est pas lui-même l'Auteur des traductions du Simbole des Apôtres, de celui qui porte le nom de S. Athanase, et d'autres monuments, dont on parlera dans la suite, il est au moins constant que ce fut à son exemple qu'on y travailla.

On ne peut donc lui refuser l'honneur d'avoir été le premier, que l'on connoisse parmi les anciens Germains, qui ait mis en vers rimés quelque chose de l'Ecriture Sainte. Nous nous en sommes autrement expliqués [1] ailleurs, fondés sur l'autorité de Pasquier, qui s'appuiant sur celle de Rhenanus, a transporté cet honneur à un Prêtre de Frisingue nommé Sigefroi. ' Mais M. Lambecius nous a détrompés, en montrant que ce Sigefroi n'a été que le Copiste de l'ouvrage de notre Poëte. ' Ce qu'on lit dans Du Chesne et ailleurs, n'est point non plus suffisant pour ravir cet honneur à Otfride. C'est une espece de préface qu'une autre main que celle de l'Auteur original, a mise à la tête d'une version de la Bible en vers theotisques, et qu'on a imprimée séparément. On y dit que cette version est l'ouvrage d'un Poëte Saxon, qui l'entreprit par ordre de l'Empereur Louis le Debonaire. Mais Otfride assurant, comme on l'a vû, que personne avant lui n'avoit publié d'ouvrage en ce genre, il faut que l'Auteur de cette préface où ait pris Otfride pour le Poëte Saxon dont il parle, ou qu'il entende parler d'un ouvrage postérieur, et qu'il confonde le regne de Louis le Debonaire avec celui de quelqu'un de ses successeurs. Il est constant que ce n'est point le portrait d'Otfride, qu'on trace dans les vers qui suivent cette préface, et qui sont des meilleurs de ce siecle. Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 454. 455. Du Ches. t. 2. p. 326 | Hinc. C. p. 634-636.

Pour ce qui est du temps, auquel Otfride a fleuri, ' Tritheme nous apprend, qu'il commença à se faire connoître dans le Trit. ib. p. 19.

1 Voiés notre discours historique à la tete de ce IX siecle, nombre LXXXVI.

monde sçavant dès 843. Il est au moins certain par le temps où vivoient les personnes avec lesquelles il étoit en liaison, qu'il florissoit encore plusieurs années après le milieu de ce siecle. Tel est Luitbert Archevêque de Maïence, depuis 863 jusqu'en 889. Tel est Salomon II Evêque de Constance depuis 831 jusqu'en 873. Tels sont Hartmut et Werembert Moines de Saint Gal, avant que le premier en fût Abbé, ce qui arriva la même année. Tout cela joint à la dédicace d'un de ses ouvrages à Louis Roi de Germanie, mort aussi en 873, prouve qu'Otfride vêcut jusques vers 870. On n'a point de preuve qu'il ait survêcu à cette époque, et l'on doit regarder comme une faute ' dans M. Olearius, de ce qu'il lui prolonge la vie jusqu'en 900.

Olea. bib. t. 2. p. 49.

§ II.

SES ECRITS.

On a dit qu'Otfride avoit donné une application particuliere à illustrer le theotisque ou tudesque, qui est l'ancien alleman. Presque tous les ouvrages qui nous restent de lui, sont écrits en cette langue. Ils consistent principalement en traductions et paraphrases.

1°. Le plus considérable, comme le plus connu et le plus estimé, est sa traduction paraphrasée de l'Evangile en vers rimés. ' Tritheme aïant mal lû le titre de cet ouvrage dans les manuscrits, l'a rendu inintelligible, et a jetté dans l'erreur à cet égard tous ceux qui l'ont suivi. Voici ce titre tel qu'il le donne : *Gratia Theotiscæ.* ' Il est pris du titre du premier livre d'Otfride qui se lit de la sorte dans un manuscrit de la Bibliothéque impériale : *Incipit liber Evangeliorum primus, Domini gratia theotisce conscriptus.* ' L'ouvrage entier dans les meilleures éditions est intitulé : *Otfridi Weissemburgensis volumen Evangeliorum in quinque libros distinctum.*

Trit. scri. c. 290.

Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 419.

Schil. th. ant. t. 1. par. 1.

Otfride dans ces cinq livres traduit et paraphrase, en suivant la concorde, les plus beaux endroits des quatre Evangelistes, ausquels il joint souvent de courtes réflexions morales, et quelquefois historiques. Il a tellement choisi ces endroits, qu'ils forment une histoire suivie de J. C. depuis sa naissance jusqu'à son ascension inclusivement : ce qui comprend tout l'ouvrage jusqu'au chapitre 18 du V livre. Il emploïe le 19 et les trois suivants à décrire le Jugement dernier, et le 23 à éta-

blir la difference qu'il y a entre le Roïaume des cieux et celui de la terre. L'épilogue qui suit, est pour rendre compte du dessein de l'ouvrage et de son exécution. L'Auteur y invite ses Lecteurs à rendre graces à Dieu de l'utilité qu'ils en pourront tirer, et à rejetter sur son ignorance les défauts qu'ils y appercevront. L'ouvrage, dont la matiere est pieuse par elle-même, est écrit avec beaucoup de pieté. Il faut qu'il ait coûté du travail à son Auteur, pour le genre de vers rimés qu'il y a emploïé, même dans les épitres dédicatoires, si l'on en excepte la seconde.

Il y en a quatre, trois à la tête et une quatriéme à la fin. La premiere, qui est d'une invention singuliere et une espece de double acrostiche, s'adresse à Louis de Germanie. Les vers qui la composent, et qui sont divisés en quatrains, commencent et finissent par les mêmes letres; et ces premieres et dernieres letres forment de côté et d'autre cette inscription latine : *Ludovico orientalium regnorum regi sit salus æterna.* La seconde dédicace, qui se trouve imprimée séparément de l'ouvrage dans plusieurs recueils, comme ' à la fin des opuscules d'Hincmar de l'édition de M. des Cordes; dans le XVI volume de la derniere Bibliothéque des Peres, pages 764 et 765; dans le traité du Président Fauchet sur l'origine de la langue et de la Poësie françoise, et peut-être encore ailleurs, est en prose latine adressée à Luitbert Archevêque de Maïence : ce qui prouve que l'ouvrage ne fut publié tout au plûtôt qu'en 863. La troisiéme épitre dédicatoire à Salomon Evêque de Constance, est en vers de même nature que celle au Roi Louis : de sorte que les premieres et dernieres letres de chaque vers forment les mots suivants, *Salomoni Episcopo Otfridus.* La quatriéme dédicace qui se lit tout à la fin de l'ouvrage, est aussi en vers theotisques rimés et adressée à Hartmut et Werembert Moines de S. Gal.

Hinc. C. p. 631-634.

' Tritheme, qui souvent n'y regardoit pas de si près, a fait de ces quatre dédicaces autant d'écrits séparés, dont il a grossi le catalogue de ceux d'Otfride. Il en a usé de même à l'égard des cinq derniers chapitres de la paraphrase, où l'Auteur, comme on l'a observé, traite du Jugement dernier et du Roïaume des cieux. Tritheme en a fait deux ouvrages distingués de celui dont ils font partie, et leur a donné des titres convenables aux sujets dont ils traitent.

Trit. ib.

' Depuis que cet ouvrage d'Otfride est connu, les Alle-

Olea. ib. p. 90.

mans en ont fait beaucoup de cas; et il faut convenir qu'il est propre à relever le mérite de leur ancienne langue. En 1571, Mathias Flacius Illiricus, aidé du travail de Gassar autre Lutherien, en donna une édition, qui parut à Basle en un volume *in*-8°. Mais elle se trouva si défectueuse, que Marquard Freher crut devoir y faire des corrections, qu'il publia à Wormes en 1631. ' M. Lambecius a poussé encore plus loin ces corrections sur un ancien manuscrit de l'ouvrage, qui appartient à la bibliothéque de l'Empereur, et qui lui a fourni de quoi remplir des lacunes considérables de la même édition.

Lamb. ib. p. 417-423. 432-452.

' M. Schilter Historiographe et Jurisconsulte de Strasbourg, entreprit en son temps d'en donner une plus parfaite. N'aïant pû réussir à avoir communication de l'ancien manuscrit dont on a parlé, il eut recours aux corrections de Freher et de M. Lambecius pour rectifier le texte d'Otfride. Après quoi il en fit une traduction latine pour l'accompagner, et y ajoûta des notes pour en éclaircir les difficultés. Cette édition ainsi dirigée fut finie le 24 de Juin 1693, et demeura encore longtemps sans être imprimée. Ce qui a peut-être le plus coûté de travail à l'Editeur, est d'avoir mis sa traduction latine en rimes, comme l'est le texte original. Il ne paroissoit rien manquer à cette édition, lorsqu'elle tomba entre les mains de M. Scherz, l'un des élèves de M. Schilter, et Professeur en droit dans l'Université de Strasbourg. Celui-ci cependant aidé des recherches de MM. Rostgaard et Schimidius, lui donna une nouvelle perfection. Il revit le texte original sur l'ancien manuscrit de la bibliothéque impériale, et sur des variantes tirées d'un autre ancien manuscrit du Vatican, y ajoûta des notes de sa façon, avec un supplément à la préface de M. Schilter, ' et fit imprimer l'ouvrage avec tous ces ornements, à la tête du premier volume du thrésor des antiquités Teutoniques du même M. Schilter, qui a paru à Ulm *in-folio*, les années 1726, 1727 et 1728. L'édition de ce recueil est assés belle, et bien conditionnée, pour avoir été faite en Allemagne. On auroit pû cependant y observer un ordre moins confus.

Schil. ib. pr.

p. 1-400.

2°. ' Tritheme, et ceux qui l'ont pris pour guide, attribuent à Otfride un ouvrage sur le Psautier, divisé en trois livres. M. Lambecius l'aïant trouvé manuscrit à Inspruck en 1665, le fit passer à la bibliothéque de l'Empereur. C'est une paraphrase interlineaire en prose et en langue tudesque, dont ce Bibliothécaire a fait imprimer le commencement, afin qu'on

Lamb. ib. p. 457-461.

puisse juger de son mérite. Il ne doutoit point, que ce ne fût-là une production de la plume d'Otfride. ' M. Schilter, qui avoit l'ouvrage entre les mains, étoit aussi dans le même sentiment, à cela près néanmoins, qu'il croïoit, que cette paraphrase avoit été retouchée dans la suite par quelque Ecrivain qui parloit plus poliment le tudesque. ' Mais Dom Bernard Franck Religieux de la célébre Abbaïe de S. Gal, a fait une sçavante dissertation, où il montre que cet écrit sur le Psautier est un ouvrage de Notker surnommé *Labeo*, ou les grosses Levres, Moine du même endroit, mort en 1022, et qui par conséquent n'entre plus dans notre dessein. Après tout, quoique la paraphrase en question n'appartienne pas à Otfride, cela n'empêche pas qu'on ne soit en droit de croire, qu'il avoit travaillé lui-même à quelque ouvrage semblable sur les Psaumes, qui sera encore caché, ou qui ne sera pas venu jusqu'à nous.

Schil. ib. pr. p. 11.

pr. in ps.

3°. ' M. Lambecius nous apprend, que le manuscrit sur le Psautier contient aussi des versions en langue tudesque, des Cantiques qu'on chante à Laudes, suivant le Breviaire bénédictin, du *Benedictus*, du *Magnificat*, de l'Oraison dominicale, du Symbole des Apôtres, de celui qu'on attribue à Saint Athanase, et de deux anciennes formules ou professions de foi, dont la seconde n'est pas entiere. Ce sçavant Bibliothécaire a fait imprimer quelques morceaux de ces anciennes traductions, et ne doute point qu'elles ne soient de la façon d'Otfride. Dom Bernard Franck, qui lui refuse la paraphrase sur les Psaumes, paroît lui accorder ces traductions, quoiqu'elles se trouvent tout de suite dans le même manuscrit. ' On a aussi publié dans le recueil de M. Schilter quelques parties de ces traductions d'Otfride, nommément celle de l'Oraison dominicale, avec une version latine, qui montre que la traduction tudesque est un peu paraphrasée.

Lamb. ib. p. 460-462. 758-762.

Schil. ib. par. 2. p. 81. 82.

4°. ' Tritheme atteste, qu'Otfride avoit composé des sermons et des homelies du temps, et sur les fêtes des Saints, divisées en deux livres. ' Il s'en trouve deux fragments aussi en tudesque, à la tête du manuscrit sur le Psautier dont on a parlé. Le premier traite de l'amour de Dieu et du prochain; le second de la protection particuliere de Dieu sur les veuves. ' A la fin du même manuscrit se lit un autre fragment d'une troisiéme homelie de notre sçavant Moine. Il est en même langue que les autres, et fait voir que l'homelie expliquoit le commencement du X chapitre de l'Evangile de S. Luc. ' A

Lamb. ib. p. 458.

p. 757.

p. 759.

p. 760-761.

la suite de la traduction du Symbole qui porte le nom de Saint Athanase, viennent deux autres homelies du même Auteur, dont la seconde n'est pas entiere. L'une est sur la parabole du Pere de famille, qui envoïe des ouvriers à sa vigne, l'autre sur la parabole de la semence, et toutes les deux en tudesque.

Schil. ib. p. 75. 76. 81. 82.

' Parmi les monuments en langue tudesque, imprimés dans le recueil de M. Schilter sous ce titre, *Monumenta catechetica theotisca,* etc. se trouvent les fragments de ces mêmes homelies. L'Editeur en soupçonne toutefois l'idiome de la langue trop récent, pour le croire du temps d'Otfride. Mais il se borne à en dire simplement sa pensée, et en renvoïe le jugement à ses Lecteurs. Il faudroit posséder à fond l'ancien tudesque et l'alleman moderne pour en juger définitivement.

Lamb. ib. p. 462-464.

5°. ' Tritheme dans sa Polygraphie citée par M. Lambecius, sur l'exemplaire de la main même de l'Auteur, assure qu'Otfride retoucha et perfectionna la Grammaire tudesque, que Charlemagne avoit commencée. Il n'en reste rien cependant, que l'on sçache, sinon certains endroits qu'en a inserés Tritheme dans sa Polygraphie. C'est de-là qu'il a tiré quelques-uns des caracteres, qu'il a fait entrer dans sa fameuse maniere d'écrire, à laquelle il donne le nom de secrete et cachée.

Trit. scri. c. 290.

6°. ' Le même Ecrivain assure encore, qu'Otfride avoit laissé de sa façon un livre ou recueil de diverses poësies, qu'il dit ailleurs avoir été en vers héroïques et vers élegiaques. Elles étoient par conséquent en latin et differentes de ses poësies sur l'Evangile.

Ibid.

7°. ' Il ajoûte enfin, qu'il y avoit un recueil de letres du même Auteur, écrites à diverses personnes. Mais Tritheme ne témoigne point l'avoir vû, non plus que celui de ses poësies; et nous ne sçachions point qu'il nous reste d'autres letres de lui, que ses épitres dédicatoires à la tête et à la fin de sa paraphrase sur l'Evangile, desquelles on a rendu compte plus haut. On peut dire en général, que la grande réputation qu'Otfride avoit acquise dans presque toutes les facultés de la Literature, suppose qu'il avoit écrit beaucoup plus d'ouvrages, qu'il ne nous en reste de lui.

BERNARD,

MOINE FRANÇOIS.

'BERNARD Moine François, dont on a la relation d'un voïage à la Terre-Sainte, ne nous est connu que par ce seul endroit. ' Il nous y apprend lui-même, qu'il étoit né en France; ' et la maniere dont il parle de la Champagne, fait juger qu'il étoit de cette province plutôt que de toute autre. Outre que le titre de son écrit lui donne la qualité de Moine, il se représente tel dans le corps de l'ouvrage.

Mab. act. B. t. 4. p. 523-526.

n. 1.

n. 1. n. 9.

' Aïant formé le dessein d'un pelerinage à Jerusalem, il prit le chemin de Rome, et trouva sur sa route deux autres Moines, l'un de S. Innocent de Benevent, l'autre Espagnol, qui avoient entrepris le même voïage. Il se les associa ; et ils allerent ensemble prendre la bénédiction du Pape Nicolas I, avant que de se mettre en chemin pour la Palestine. ' De Rome ils passerent au Mont Gargan, puis à Bari, d'où ils furent s'embarquer à Tarente pour Alexandrie. De-là en passant par Babylone d'Egypte et par Damiete, ils arriverent assés heureusement à Jerusalem. ' Après avoir satisfait à leur dévotion, en visitant les saints lieux de la ville et des environs, ils reprirent la mer et retournerent à Rome, où ils firent encore quelque séjour. Bernard revint ensuite en France et termina ses courses par le pelerinage au Mont S. Michel, sur les frontieres de la Normandie et de la Bretagne. ' On a vû par l'époque du Pontificat de Nicolas I, qu'il les avoit commencées entre les années 858 et 867. C'est ce qui autorise à placer vers 870 la relation qu'il en a faite.

n. 1.

n. 2-10.

n. 10. 18.

n. 1.

' Elle étoit demeurée ensevelie dans l'obscurité jusqu'en 1672, que Dom Mabillon l'aïant trouvée manuscrite dans la bibliothéque de S. Remi à Reims, en fit présent au public, à la suite de celle de l'Abbé Adamnan, ou plutôt de l'Evêque Arculfe. ' Le manuscrit qui la lui fournit, ne portoit point le nom de son Auteur; mais Guillaume de Malmesburi, Ecrivain du XII siecle, qui en rapporte quelques endroits, nous apprend que cet Auteur se nommoit Bernard, et qu'il étoit Moine de profession.

p. 523-526.

p. 581. 502. n. 7.

Sa relation est fort succinte, mais curieuse et écrite avec ordre. Quoiqu'il s'y soit prescrit des bornes trop étroites, il ne laisse pas d'y avoir fait entrer ce qui lui a paru de plus digne de remarque, dans les divers païs par où il a passé. Presque tous les lieux de Jerusalem et du voisinage, que les mysteres du Sauveur et ceux de la Sainte Vierge ont rendu respectables aux Fidéles, y sont nommés avec des circonstances qui font plaisir aux Lecteurs. L'Auteur n'y a pas oublié les petites avantures qu'il eut sur sa route.

Ibid. p. 524. n. 10. ' On observe qu'il est le premier Ecrivain qui ait parlé du prodige, si célébre dans la suite, d'un feu miraculeux qui allumoit tous les ans les lampes de l'Eglise du S. Sepulcre, le Samedi de Pâque pendant qu'on chantoit le *Kyrie eleison*. Il est aussi le plus ancien Auteur, (p. 523. n. 6.) ' où l'on trouve quelque vestige de la translation du corps de S. Marc à Venise. (Till. H. E. t. 2. p. 517. 2.) ' Et le seul mot qu'il en dit, remarque judicieusement M. de Tillemont, vaut mieux que toute la longue histoire qu'on a faite de cette translation. Lorsque Bernard mit la main à son Itinéraire, on n'avoit point encore fabriqué la Legende de S. Lazare de Bethanie, qui le fait venir avec ses Saintes Sœurs dans les Gaules, et qui l'établit premier Evêque de Marseille. (Mab. ib. p. 525.) ' La tradition portoit alors au contraire, qu'il l'avoit été à Ephése pendant 40 ans. (p. 524. n. 10.) ' En faisant le détail des lieux les plus célébres de Jerusalem, notre Auteur n'a point oublié l'hôpital avec la riche bibliothéque, *nobilissimam habens bibliothecam*, que Charlemagne y avoit établi en faveur des Pelerins d'Occident. (p. 526. n. 18.) ' Il fait aussi mention d'un miracle, comme fameux, qui s'opéroit tous les ans au Mont Tumba, le jour de la fête de S. Michel l'Archange, qu'on célébre dans le pays le XVI d'Octobre. La mer qui dans son flux et reflux environne tous les jours le rocher, s'arrêtoit alors le jour de la fête, afin de laisser le passage libre aux pelerins. On ne voit point cependant qu'aucun autre Auteur ait parlé de ce prodige dans la suite du temps.

WANDALBERT,

Moine de Prom.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' WANDALBERT ou WANDELBERT, célébre sur-tout par un Martyrologe qu'il a laissé à la postérité, nàquit suivant sa propre supputation [1] vers l'an 813. ' Tritheme le fait Teuton ou Alleman de naissance, et cela peut être vrai. Il est au moins certain, ' qu'écrivant dans la Belgique, où il a passé presque toute sa vie et fini ses jours, il se regardoit comme éloigné de son païs natal. ' Il se retira en sa jeunesse à l'Abbaïe de Prom au diocèse de Treves, et s'y rendit Moine. Dans la suite il fut élevé au Diaconat; et il ne paroît point qu'il ait été promu à un ordre superieur. ' Toûjours est-il constant qu'il n'étoit encore que Diacre à l'âge de 35 ans, qu'il composa son Martyrologe.

Spic. t. 5. p. 314. 343.
Trit. scri. c. 281.
Spic. ib. p. 305.
Trit. ib. | chr. hir. t. 1. p. 22.
Spic. ib. p. 305-343.

' L'Etude fit la principale occupation de Wandalbert. A l'aide d'un esprit vif et pénétrant, il acquit une grande connoissance des Sciences divines et des Letres humaines. ' Il étudia plus particulierement la Poëtique dont il possédoit à fond tous les secrets, et dont il fit usage pour composer des poësies en presque toutes sortes de vers. ' Le desir de se perfectionner dans ces connoissances, le porta à rechercher des relations avec les plus sçavants hommes de son siecle. Il se lia principalement avec le docte Flore de Lyon, qui n'étoit encore que Soûdiacre, et en tira beaucoup de secours, tant pour les lumieres qu'il lui communiqua, que pour les bons livres qu'il eut soin de lui envoïer.

Trit. ib.
Spic. ib. p. 306-309.
p. 305. 306.

' Quelque utilement que Wandalbert fût occupé en son particulier, on voulut néanmoins qu'il donnât une partie de son temps à enseigner publiquement les autres. A cet effet on le

Trit. chr. hir. ib.

1 ' Cette supputation est appuiée sur deux endroits du Martyrologe de notre Auteur : l'un où il dit qu'il le composa la XXV année de l'Empire de Lothaire ; l'autre, où il assure qu'il avoit alors 35 ans. Or nous montrerons ailleurs que cette XXV année de Lothaire ne commence qu'en 823 lorsqu'il fut couronné Empereur à Rome, ce qui nous conduit en 848, sur quoi il faut ôter 35 ans.

Spic. ib. p. 314. 343.

chargea de l'emploi d'Ecolâtre de son monastere. On peut juger de quelle maniere un homme aussi habile en remplit les fonctions. Tritheme qui nous apprend ce trait de son histoire, ajoûte que l'Ecole de l'Abbaïe de S. Gal avoit au même temps pour Modérateur un autre Wandelbert. Mais pour écarter encore davantage la confusion entre les deux Wandelberts, dont parle ce Bibliothécaire, il est à propos d'observer qu'il paroît avoir écrit un nom pour un autre; au sujet de celui qu'il établit à Saint Gal, en le nommant Wandelbert au lieu de Werimbert.

Mab. act. B. t. 2. p. 281. n. 1.

' Celui dont nous faisons l'éloge, voïant la protection que les Princes regnants accordoient aux Letres, et avec quelle ardeur on se portoit à les cultiver, se réjouissoit de ce que les bonnes Etudes avoient pris dans les Gaules la place de l'ignorance. Mais il est surprenant qu'avec toutes ses belles connoissances, il eût conçu une si haute estime de la Literature de son siecle, qu'il prétendoit la mettre de pair avec celle des bons siecles de l'antiquité. Il s'y fit de bonne heure de la réputation par les productions de sa plume, comme on va le voir, ' et mérita dès lors d'être connu de l'Empereur Louis le Debonaire. ' Il le fut aussi dans la suite de l'Empereur Lothaire son fils, à qui il dédia son principal ouvrage. On ignore le temps précis de sa mort. Seulement on sçait qu'en 848 il n'avoit encore que 35 ans. On ne doute point au reste, qu'il n'ait vêcu au moins jusqu'en 870.

p. 297. n. 36.

Spic. ib. p. 314.

§ II.

SES ECRITS.

Sigeb. scri. c. 128.

' SIGEBERT est le seul entre les anciens Bibliothécaires, qui ait fait mention des écrits de Wandalbert. Mais il ne les a connus qu'en partie, et n'en a parlé qu'imparfaitement.

1°. Il n'a point eu connoissance de la vie de S. Goar Ermite et Confesseur, divisée en deux livres, qui est cependant l'ouvrage de notre Diacre. Il est vrai qu'il n'a fait qu'en retoucher et repolir le premier livre, écrit plus de 200 ans avant lui, comme nous l'avons déja observé aux pages 501 et 502 de notre III volume. ' La grossiereté du style de cette piece, jointe à l'ordre de Marcward Abbé de Prom, fut le motif qui engagea Wandalbert à entreprendre ce travail. A ce premier

Mab. act. B. t. 2. p. 281. n. 2.

livre, qui contient proprement l'histoire du Saint, il en ajoûta un second, où il donne une relation des miracles opérés à son tombeau, ′ jusqu'en 839, qu'il travailloit à l'exécution de son dessein. On voit par-là que l'Auteur n'avoit alors que 26 ans. Quelque jeune qu'il fût, il a fort bien exécuté son entreprise. ′ Il s'y est borné à ne parler que de ceux qui s'étoient faits depuis 76 ans, et dont il avoit été instruit par des personnes dignes de toute créance. Pour rendre son ouvrage plus intéressant, ′ il y a fait entrer en abregé l'histoire de la fondation de son monastere, et de la translation des Reliques du Saint, qui se fit sous le regne de Charlemagne; ′ et à la fin il a mis en maniere d'appendice l'histoire de l'union de la Celle, ou prieuré de S. Goar à l'Abbaïe de Prom. ′ L'ouvrage ainsi exécuté fut dédié à l'Abbé Marcward, qui avoit porté l'Auteur à l'entreprendre.

p. 298. n. 42. p. 288. n. 1. p. 288. 289. n. 2-5. p. 298. 299. p. 281.

′ Le P. le Cointe et M. Baillet, qui ne sont pas toûjours heureux dans ce qu'ils avancent, prétendent que Wandalbert en voulant embellir l'ancienne vie de S. Goar, y a fait des fautes qui ne se trouvent pas dans l'écrit du premier Auteur. Mais outre que les habiles Continuateurs de Bollandus, qui ont examiné l'un et l'autre écrit, n'y ont rien observé de semblable, ce qu'ils n'auroient ni oublié ni dissimulé, il suffit de les lire par soi-même, pour se convaincre que Wandalbert ne fait que suivre pied à pied l'ancien Ecrivain anonyme, en y ajoûtant seulement quelques petites digressions, qui ne changent rien aux faits rapportés par le premier, ni à leurs circonstances.

Coin. an. 597. n. 10 | Bail. 6 Jull. tab. cr. n. 2.

′ Cette histoire de S. Goar et de ses miracles par Wandalbert, fut d'abord imprimée dans une Legende qui parut à Maïence en 1489. ′ Surius la fit ensuite entrer dans son recueil au VI jour de Juillet, sans toucher au style, contre sa coûtume. Depuis, ′ Dom Mabillon l'aïant recouvrée plus entiere dans un manuscrit de S. Remi de Reims, l'a publiée avec des observations au II tome de ses anciens actes. Quant aux successeurs de Bollandus, ′ ils n'en ont donné que le second livre, qu'ils ont revû sur les trois éditions précédentes, aïant préféré l'écrit de l'ancien Anonyme à celui de Wandalbert.

Boll. 6. Jul. p. 337. Sur. 6. Jul. p. 92-110. Mab. ib. p. 276-299. Bol. ib. p. 337-346.

2°. L'ouvrage le plus connu de notre Ecrivain, et qui a le plus contribué à le rendre célébre, est son Martyrologe. ′ Il le composa en la XXV année de l'Empire de Lothaire, n'aïant encore que trente-cinq ans. ′ C'est ce qu'un Sçavant du premier ordre a cru devoir rapporter à l'an 841 ou 842, commençant à compter ces XXV ans par l'année 817, à laquelle

Spic. t. 5. p. 314-343. Mab. an. l. 32. n. 50.

l'Empereur Louis associa Lothaire à l'Empire. Mais il est hors de contestation, qu'il ne les faut compter que depuis son couronnement à Rome en 823. La preuve en est, ' que Wandalbert a inseré dans son Martyrologe la translation des Reliques des Saints Martyrs Chrysante et Darie de Rome à l'Abbaïe de Prom, qui ne se fit qu'en 844. Ce ne fut donc qu'en 848, qu'il finit et publia cet ouvrage.

act. B. t. 5. p. 611. c. 1.

Wandalbert y a emploïé le genre d'écrire en vers, qui ne convenoit guéres aux épines de son sujet. Aussi doit-il lui en avoir beaucoup coûté de travail, pour enfermer dans les regles de la poësie les noms des Saints qu'il annonce, avec les lieux et les autres circonstances de leur vie dont il les accompagne. ' En découvrant les sources où il a puisé pour l'exécution de son dessein, il ne nomme que Flore de Lyon. ' Mais le P. du Sollier, qui a examiné à fond ce point de critique, est persuadé que notre Auteur s'est particulierement servi du Martyrologe qui porte le nom de S. Jerôme, et de celui du vénérable Bede augmenté par Flore, à quoi il aura ajoûté le secours de divers actes de Martyrs. Wandalbert au reste ne s'est pas si servilement assujetti à suivre ces modéles, qu'il n'y ait fait à son gré et des changements et des additions, et qu'il ne mérite de passer pour un véritable Auteur de Martyrologe. Outre les traits de sa non conformité avec ceux qu'il a suivis d'ailleurs, et produits par le P. du Sollier, ' notre Diacre en donne lui-même un exemple remarquable au IX jour d'Octobre, où il les abandonne pour se ranger à l'opinion d'Hilduin, et faire de S. Denys l'Aréopagite disciple de S. Paul, un Apôtre de nos Gaules.

Spic. ib. p. 305. 306.
Boll. Jun. t. 6. pr. p. 17. n. 60. 61.
Spic. ib. p. 335.

Son Martyrologe commence par le mois de Janvier. A chaque jour du mois et des suivants il annonce un ou plusieurs Saints, en y joignant presque toûjours les lieux où ils ont vêcu ou souffert pour la foi, et quelquefois des traits de leur éloge. ' Il en fait un beau en peu de mots de l'Empereur Charlemagne, à qui il donne place le jour de sa mort, le XXVIII de Janvier. ' Il fait le même honneur à Louis le Debonaire, dont il caractérise assés bien le regne.

p. 318.
p. 327.

Le corps de l'ouvrage, qui est en vers héroïques, est précedé et suivi de diverses pieces, dont il importe de donner une idée. ' A la tête de toutes se lit une assés longue préface en prose, adressée à Otric ami particulier de l'Auteur, qui l'avoit engagé à entreprendre cet ouvrage. Wandalbert y rend compte en

p. 305-309.

détail de toute l'œconomie de son travail. ′ Viennent ensuite six autres pieces en autant de differentes especes de vers : l'une où il invoque le secours de Dieu, en le priant de l'associer aux Saints, dont il va annoncer les triomphes; une autre qui est une apostrophe à ses Lecteurs; une troisiéme où il décrit les avantages de son Martyrologe; trois autres enfin dont la premiere est une dédicace à l'Empereur Lothaire, et les deux autres pour donner le dessein de l'ouvrage, et une connoissance des temps et des saisons, des mois et des jours de l'année. p. 310-316.

′ Après le corps du Martyrologe, suivent quatre autres pieces encore en vers de differentes mesures. 1, La conclusion de l'ouvrage, qui est proprement une priere à J. C. dans laquelle l'Auteur le conjure de lui accorder la remission de ses péchés par l'intercession des Saints, dont il vient de célébrer les combats et les victoires. 2, Une hymne en vers saphiques à l'honneur de tous les Saints. 3, Un assés long poëme en vers héroïques, où Wandalbert explique les signes, et donne l'étymologie du nom de chaque mois. Il y décrit ensuite les travaux de la campagne qui conviennent à chaque saison, suivant l'usage des Gaules : les temps propres à la chasse, à la pêche, à la culture des arbres, etc. En parlant de la vendange au mois d'Octobre, il dit qu'on avoit coûtume de faire cuire à petit feu du vin nouveau, et qu'on en répandoit ensuite l'écume sur tout le vin, afin de le rendre plus clair et lui conserver sa douceur. Il n'y oublie pas la moutarde qui sert, dit-il, à relever le goût des viandes. Ce poëme a des beautés et des agréments, tant pour les descriptions ingenieuses, que pour la cadence des vers. C'est dans ce poëme que l'Auteur nous apprend l'âge qu'il avoit alors, et le nom qu'il portoit. 4, Enfin un autre poëme de même nature que le précédent, et intitulé, *Horologium per duodecim mensium punctos,* Horloge solaire pour chaque mois. Wandalbert, après y avoir montré que Janvier pour la durée des jours convient avec Décembre, Février avec Novembre, Mars avec Octobre, Avril avec Septembre, Mai avec Août, et Juin avec Juillet, donne des regles pour connoître les differentes heures du jour de chaque mois, par la grandeur ou la petitesse de l'ombre des corps. p. 343-360.

′ Dès 1563 ceux qui prirent soin de l'édition des œuvres du vénérable Bede, firent entrer parmi ses éphemerides le Martyrologe de notre Ecrivain, mais sans aucune des pieces qui l'accompagnent. ′ C'est ce qu'on a continué de faire dans les pr. p. 18. Bed. t. 1. p. 191-213.

autres éditions du même Pere, qui ont paru dans la suite des temps. ' En 1568 Molanus publiant le Martyrologe d'Usuard, y intercala à l'article de chaque jour celui de Wandalbert, qu'il découpa ainsi par pieces. ' Enfin dom Luc d'Acheri l'aïant recouvré beaucoup plus entier, qu'il n'est dans les éditions précédentes, où il manque plusieurs vers, sur-tout à la tête des mois, l'a fait réïmprimer avec toutes les pieces qui le précedent et le suivent, et dont nous avons rendu compte. Il avoit eu l'un et l'autre de M. Vossius par le canal du sçavant et gracieux M. Bigot.

Spic. ib.

p. 18. 305-360.

3°. ' Wandalbert dans sa préface en prose avertit, que tout à la fin de son ouvrage il avoit mis un petit poëme sur la création du monde, en suivant l'ordre des six premiers jours, et qu'il y avoit fait entrer une explication du sens mystique de la formation de l'homme. Il ajoûte qu'il avoit dessein de donner par-là un nouveau relief à son Martyrologe. Ce poëme n'a point été imprimé, et manquoit apparemment dans le manuscrit de M. Vossius. ' Dom Martene et Dom Durand assûrent cependant l'avoir vû dans un autre manuscrit appartenant autrefois à M. Bigot, et aussi ancien que l'Auteur même. Mais il y a toute apparence que cette piece est peu de chose; puisque ces laborieux Editeurs, qui nous ont donné tant d'autres anciens monuments de different prix, n'ont pas jugé à propos de la publier.

p. 306.

Mart. 2. voïa. lit. p. 275.

4°. Ce petit hexameron en vers n'est pas la seule des poësies de Wandalbert dont le public se trouve privé. ' Il en avoit composé avant que de mettre la main à son Martyrologe, plusieurs autres sur des sujets profanes, comme il paroît, qui ne sont point venues jusqu'à nous. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une de celles qui nous restent de lui. Et nous rapportons d'autant plus volontiers l'endroit où il en parle, qu'on pourra mieux juger par-là du mérite de sa versification.

Spic. ib. p. 315.

Carmine qui vacuas captavi sæpius auras,
Rumores vulgi quærendo stultus inanes;
Agrediar tandem veram de carmine laudem
Quærere, et æternum mihi conciliare favorem.

5°. ' Dom Mabillon au V volume de son recueil d'actes de Saints, nous a donné sur un très-ancien manuscrit de l'Abbaïe de S. Remi à Reims, l'histoire de la translation des Reliques des SS. Chrysante et Darie Martyrs, de Rome au monastere

Mab. ib. p. 608-617.

de Prom. Comme cet événement arriva en 844 du temps de Wandalbert, qui l'a inseré dans son Martyrologe, et que la relation en est assés bien écrite, l'Editeur n'a pas été éloigné de la regarder comme un ouvrage du même Wandalbert. Mais divers barbarismes qui s'y lisent, l'ont empêché d'insister sur ce jugement. On ne peut pas au reste la refuser à quelque autre Moine de Prom de ce temps-là. ' En effet l'Auteur s'y donne disertement pour tel, et dit qu'il fut du voïage de Rome, où Marward Abbé de ce monastere obtint ces Reliques du Pape Serge en 844. Il passe légerement sur l'histoire de cette translation, pour se livrer à décrire les miracles qui s'opérerent depuis par l'intercession de ces Saints. L'ouvrage semble n'être pas fini : soit que l'Auteur s'attendît à y joindre la suite des miracles, soit qu'il laissât ce soin à quelque autre, avec celui d'y mettre une conclusion. Cette histoire après tout est écrite avec beaucoup de candeur et de simplicité. ' Entre les merveilles qu'elle contient, on remarque un aveugle guéri par degrés. ' Elle nous apprend aussi, qu'il y avoit alors à Prom un hôpital pour les malades.

p. 611. 612.

p. 615. n. 22.

n. 19.

On a pû remarquer dans ce qu'on vient de dire des ouvrages de Wandalbert, qu'il s'étoit beaucoup plus appliqué à écrire en vers qu'en prose. Il avoit véritablement de la facilité pour la versification ; et il est celui de tous les Poëtes de son temps qui a le plus diversifié ses poësies pour la mesure des vers. Elles se ressentent néanmoins beaucoup du genie de leur siecle ; quoiqu'il y en ait quelques-unes qui retiennent certaines beautés. La prose de notre Auteur, qui a aussi ses défauts, vaut mieux que ses vers.

ODON,

ABBÉ DE GLANFEUIL ET DES FOSSÉS.

' ODON ou EUDES, qui a prêté à divers Sçavants modernes un fameux sujet de critique, étoit d'abord Moine de Glanfeuil, aujourd'hui S. Maur sur Loire en Anjou. Il en devint ensuite Abbé avant l'an 863. En cette qualité il accompagna le corps de S. Maur Fondateur du monastere, dans tous les lieux où l'on fut obligé de le transporter pour le soustrai-

Mab. act. B. t. 4. p. 275. n. 1-3 | t. 6. p. 168. an. l. 35. n. 97 | Dub. his. eccl. par. l. 7. c. 6. n. 11.

re à la fureur des Normans. Ces courses et ces allarmes ne finirent qu'en 868. Alors les Reliques du Saint furent déposées au monastere de S. Pierre des fossés près de Paris, où elles demeurerent depuis : ce qui a fait porter à ce monastere, converti dans la suite en une Eglise collegiale de Chanoines, le nom de S. Maur, au lieu de celui de S. Pierre. Dès l'année suivante 869 le Roi Charles le Chauve, étant allé visiter ce monastere, lui soûmit celui de Glanfeuil, et y établit Odon pour Abbé. Godefroi qui le gouvernoit même auparavant en cette qualité, et qui semble avoir été encore en vie alors, lui avoit apparemment cédé sa place. Lors donc qu'on lit parmi les souscriptions du Concile de Soissons en 862, le nom d'Odon avec la qualification d'Abbé des Fossés, il faut dire qu'il n'y souscrivit que plusieurs années après sa date, de quoi l'on a divers exemples.

Dub. ib. ′ Ce fut en février 869 qu'Odon fut fait Abbé des Fossés; Mab. act. t. 6. p. 167. pr. et cependant ′ il prenoit encore quelques mois après le titre d'Abbé de Glanfeuil, sans faire mention de l'autre. On ignore les autres particularités de son histoire et le terme de sa vie. an. l. 36. n. 9. ′ C'étoit au reste un homme sincere, de grande probité, et qui avoit fait d'assez bonnes études; quoiqu'en ces derniers siecles on ait voulu l'accuser de fourberie et d'ignorance.

Les travaux literaires d'Odon, qui lui ont mérité une place entre nos Ecrivains, consistent :

Act. B. t. 1. p. 273. 274. 1°. ′ En la vie de S. Maur premier Abbé de Glanfeuil, par Fauste Moine du même endroit, dont nous avons parlé à la page 496 et suivantes de notre III volume. Odon l'aïant recouvrée, prit soin de la retoucher et de la publier, après avoir mis à la tête une épitre dédicatoire à Adelmode Archidiacre de l'Eglise du Mans, son ancien ami. Dans cette épitre l'Auteur est presque toûjours occupé à lui rendre compte de la maniere qu'il a fait cette découverte, et à lui détailler les motifs qui l'ont porté à retoucher l'original, à quoi il avoit emploïé l'espace de trois semaines. Il auroit été à souhaiter qu'Odon se fût dispensé de ce travail; et s'il avoit prévû le crime qu'on devoit lui en faire en ces derniers siecles, il se seroit bien donné de garde de l'entreprendre. Mais il crut n'agir que pour le mieux, en suivant l'exemple que plusieurs autres Sçavants, depuis le renouvellement des Etudes, lui avoient donné en semblables rencontres. On en a vû en effet dans le cours de notre histoire, qui se faisoient un mérite de remanier, et de repolir les

vies des Saints écrites par d'anciens Auteurs, afin de les rendre plus au goût de leur siecle. Il faut pourtant avouer qu'Odon en rendant ce prétendu service à celle de S. Maur, y a fait diverses fautes, que Dom Mabillon l'un de ses Editeurs a pris soin de relever.

' Mais Odon a été bien éloigné de l'insigne fourberie dont quelques Critiques outrés ont voulu le charger, en l'accusant d'avoir fabriqué lui-même cette piece. S'il en avoit été capable, il ne se seroit pas exposé à en être convaincu sur le champ, ' en faisant connoître par son nom, sa qualité et sa demeure, la personne de qui il en avoit acheté le manuscrit. ' Et lors qu'Oudin pour appuïer cette fausse accusation, demande sérieusement si l'on avoit coûtume de vendre de telles marchandises? Son trait de malignité ne perce d'autre que lui-même. Il montre effectivement ou qu'il dissimule, ou qu'il ignore, que de tout temps on a vendu et acheté de ces sortes de pieces, ce qui se pratique encore aujourd'hui. D'ailleurs ce fut par une voïe toute semblable à celle d'Odon, que Saint Gregoire Evêque de Langres recouvra les actes du martyre de S. Benigne, comme nous l'apprenons de Saint Gregoire de Tours.

Oud. scri. t. 2. p. 523-524.

Mab. ib. p. 274. n. 3.

Oud. ib.

2°. ' A la suite de cette vie de S. Maur, Odon ajoûta un autre ouvrage tout entier de sa façon, suivant la promesse qu'il en avoit faite au même Archidiacre, à qui il le dédia comme le précédent. ' L'Auteur le composa en 868 après le mois de Février, mais avant Pâque. Il y traite quatre divers sujets, qui y font distinguer autant de parties : 1, La destruction du monastere de Glanfeuil; 2, Le rétablissement du même monastere; 3, La relation des miracles opérés au tombeau de S. Maur; 4, enfin l'histoire de sa translation à l'Abbaïe des Fossés. ' Odon proteste que tout ce qu'il avance dans les trois premieres parties, il l'a appris de témoins dignes de foi, qu'il a soin de nommer, et qui étoient encore alors en vie pour la plûpart. ' Il y rapporte même pour plus grande preuve un morceau de la relation, que GAUZLIN Abbé de Glanfeuil, homme recommandable pour sa vertu et son sçavoir, dressa en 845 de l'invention et de la premiere translation des Reliques de S. Maur. Quant à ce qu'Odon raconte dans la quatriéme partie de son ouvrage, il en avoit été lui-même témoin oculaire.

Mab. ib. n. 4 | t. 6. p. 167.

t. 6. p. 168. 183. n. 2. 33.

p. 167. 168. n. 1. 2.

p. 174. n. 17.

Cet ouvrage est assés bien écrit pour le siecle où il a été fait, et fort intéressant non-seulement pour l'histoire monastique de

ce temps-là, mais aussi pour l'histoire générale de France. Du Ches. t. 3. p. 410-417. ' C'est dans cette vûe que Du Chesne l'a inseré presqu'en entier dans son recueil d'Historiens, sur l'édition qu'en avoit d'abord publiée Dom Dubreuil en 1602, à la suite d'Aimoin, d'Abbon et autres anciens Auteurs, et depuis en 1614, dans son supplément des Antiquités de Paris. Boll. 15. Jan. p. 1050-1060. ' Bollandus aïant revû ces trois éditions sur les manuscrits, a fait rëimprimer l'ouvrage au XV de Janvier, en le joignant avec des observations de sa façon à la vie de S. Maur par Fauste. Mab ib. p. 165-183. ' Enfin Dom Mabillon après l'avoir collationné à d'autres manuscrits, et l'avoir enrichi de nouvelles remarques, l'a publié à son tour dans la seconde partie du IV siecle bénédictin.

p. 183. n. 2. 3°. ' Dans le manuscrit dont s'est servi le premier Editeur, suivoit un sermon de notre Abbé. Mais ni Dom Dubreuil, ni Dom Mabillon n'ont pas jugé à propos de le donner au public, sur ce que ce n'est presque qu'une répétition de son histoire des miracles de S. Maur.

ENÉE,

Evêque de Paris.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Lup. ep. 98. 99. ' Enée se rendit célébre à la Cour, avant que de le devenir dans l'Eglise. D'abord il exerça la charge de Notaire, ou Secretaire dans le Palais de Charles le Chauve. Il rendit en cette qualité tant de services à l'Eglise et à l'Etat, que son zéle pour l'un et pour l'autre étoit connu de tous ceux qui approchoient le Prince. *Quis enim,* disoient de lui plusieurs grands Prélats par la plume de Loup de Ferrieres, *vel leviter tetigit palatium, cui labor Æneæ non innotuit, et fervor in divinis rebus non apparuit?* Sa probité lui avoit gagné tous les cœurs; et son mérite le faisoit juger digne de l'Episcopat avant qu'il y fût élevé.

Ibid. not. p. 436. ' Tel étoit Enée, lorsqu'en 853 à la mort d'Ercanrad Evêque de Paris, le Clergé et tout le peuple de ce diocèse s'accorderent unanimement à l'élire pour prendre la place du défunt.

Aussi-tôt Wenilon de Sens et les autres Evêques de la province s'assemblerent pour son ordination. ' Mais il fallut qu'au préalable le nouveau Prélat souscrivît à un précis de la doctrine, avec laquelle l'Eglise Catholique a combattu et triomphé de l'hérésie de Pelage et de tous ses sectateurs. On a vû dans l'éloge de S. Prudence de Troïes à quelle occasion l'on exigea cette signature.

Conc. G. t. 2. p. 656.

Il ne se tint presque point de Conciles dans l'Eglise de France, depuis l'ordination d'Enée, qu'il ne s'y trouvât en personne. Il assista nommément à celui de Savonieres près de Toul, si célébre et par le grand nombre de Prélats qui le composoient, et par l'importance de ses decrets : aux deux de Pistes et à ceux de Soissons en 866, de Troïes, de Verberie et d'Attigni les années suivantes. Quoique chargé du gouvernement d'un grand diocèse, dont il s'acquitta en bon Pasteur, ' il ne laissoit pas de se prêter dans les occasions aux affaires d'Etat. On voit effectivement par divers diplomes, qu'il suppléoit quelquefois à l'absence de Louis, Abbé de S. Denys, Grand Chancelier du Palais.

Mab. an. l. 34. n. 80. 96.

' Lorsque sur la fin de l'année 867 on eut reçu en France la letre du Pape Nicolas I, pour engager nos Evêques à venger l'Eglise d'Occident des injustes reproches que lui faisoient les Grecs Schismatiques, la province de Sens choisit Enée, et le chargea de ce soin. Notre Prélat accepta la commission et composa à cet effet l'année suivante, l'ouvrage dont nous allons rendre compte. ' La même année il fit la cérémonie de la translation du corps de S. Maur au monastere des Fossés ; et l'on remarque que pour satisfaire sa pieté, il voulut porter lui-même sur ses épaules les Saintes Reliques. L'histoire ne nous apprend point les autres événements de sa vie. ' Il la termina le XXVII de Décembre 870, et eut pour successeur dans son Siege Ingelwin, qui dès le mois d'Août de l'année suivante se trouva au Concile de Douzi, en qualité d'Evêque de Paris.

Conc. t. 8. p. 468-476.

Mab. act. B. t. 6. p. 168. n. 2.

Dub. his. eccl. par. l. 7. c. 7. n. 5.

§ II.

SES ECRITS.

L'UNIQUE ouvrage que nous sçachions être sorti de la plume d'Enée, est celui dont nous avons déja marqué la date, le sujet et l'occasion. Il est aussi l'unique avec celui de Ratramne, qui nous reste de tous ceux que les Latins composerent pour la même cause. Enée y réduit tous les reproches des Grecs à sept questions ou objections. Mais avant que d'entrer en matiere, ' il explique à sa maniere de quoi il s'agit entre eux et les Latins. Il y fait souvenir les premiers, que c'est d'entre eux que sont sortis les principaux hérésiarques, et qu'il y en a eu même qui ont occupé le Siege patriarchal de Constantinople, ce qui ne s'est point vû à l'égard du Siege de Rome. Il ne dissimule pas cependant la chute du Pape Libere; mais il la diminue, en disant qu'il n'erra point dans la foi. Comme les Grecs se prévaloient de leur grand nombre, Enée leur soûtient que l'Eglise Latine leur est encore supérieure en ce point, aïant pour elle tous les Patriarches de l'ancienne et tous les Peres de la nouvelle Alliance.

Spic. t. 7. p. 1-8.

Après ce début ' notre Auteur vient à discuter la premiere question, qui roule sur la procession du S. Esprit, comme procédant du Père et du Fils. Il cite à ce sujet grand nombre de passages de Peres Grecs et Latins, mais sans ordre et sans méthode, quelquefois même sans beaucoup de choix. Entre les Grecs on remarque S. Athanase, S. Cyrille d'Alexandrie, Procle de Constantinople; mais le livre de l'unité de la Trinité qu'il cite sous le nom du premier, ne lui appartient pas. Les Peres Latins dont il emploïe les textes, sont au nombre de quinze. Il fait sur-tout beaucoup d'usage de ceux de S. Augustin, de S. Fulgence, du B. Alcuin et de S. Isidore de Seville. Il cite sous le nom de ce dernier le traité de l'ordre des créatures, qui n'a point été connu dans les siecles posterieurs jusqu'à ce que Dom d'Acheri l'ait donné au public. A toutes ces preuves il joint encore celle de l'addition du *Filioque*, faite au Symbole, et que toutes les Eglises de France chantoient de son temps à la Messe.

p. 9-53.

' Enée discute à peu près de la même maniere la seconde question, qui concerne le célibat des Ministres de l'Eglise. Il

p. 54-82.

rapporte d'abord plusieurs passages de S. Paul en faveur de la continence, et allégue ensuite les decretales des Papes S. Sirice, S. Innocent et S. Leon, quelques endroits des Peres Grecs et Latins, et les autorités de plusieurs anciens Conciles. Mais ce qu'il en transcrit, ne prouve pas toûjours ce qu'il a dessein d'établir. Ces deux questions sont celles sur lesquelles notre Prélat s'étend davantage, comme étant plus importantes que les autres.

' Il passe légerement sur la troisiéme, qui regarde le jeûne du Samedi et l'abstinence de certaines viandes pendant le Carême et quelques semaines auparavant. Après quelques raisonnements, et trois ou quatre autorités pour montrer qu'il est convenable de jeûner le Samedi, Enée fait observer, que l'abstinence est differente selon les païs. L'Egypte et la Palestine, dit-il, jeûnent neuf semaines avant Pâques. Une partie de l'Italie s'abstient de toute nourriture cuite trois jours de chaque semaine pendant tout le Carême, et ne mange que des fruits et des herbes dont le païs abonde. Mais ceux qui n'ont pas cette diversité de fruits et de légumes, ne peuvent se passer de quelque nourriture cuite au feu. La Germanie en général ne s'abstient pendant tout le Carême ni du lait, ni du beure, ni du fromage, ni même d'œufs, sinon par une dévotion particuliere. On voit par ce que dit notre Ecrivain en réfutant cette objection des Grecs, que l'Eglise Latine jeûnoit alors communément chaque Vendredi de l'année en mémoire de la Passion du Sauveur, et qu'elle avoit déja ajoûté les quatre premiers jours de jeûne de la semaine de la Quinquagesime, aux trente-six des semaines suivantes. p. 82-88.

' Enée s'arrête encore moins à la quatriéme et à la cinquiéme question, l'une touchant l'onction sur le front par les Prêtres, et l'autre sur l'usage de raser la barbe parmi les Clercs. p. 89-95.

' La sixiéme, qui est la primauté du Pape, l'occupe davantage. Mais à dire ce qui en est, quoique ce point de doctrine soit incontestable, et qu'il y ait plusieurs preuves solides pour l'établir, Enée réussit mal à le faire. Il ne cite presque sur cela que les letres des Papes, et quelques endroits des Conciles qui ne sont pas autrement concluants. Et pour derniere preuve il allégue la prétendue donation de Constantin à l'Eglise de Rome : ce qu'il ne paroît pas qu'aucun autre Ecrivain ait fait avant lui. Ici l'on a tout lieu de s'étonner de ce qu'un Evêque François, qui avoit été élevé à la Cour, ignorât ce que nos p. 96. 113.

Rois Pepin le Bref, Charlemagne et Louis le Debonaire avoient cédé au S. Siege, pour recourir à une piece que la libéralité seule de ces Princes en cette occasion convainc de faux.

p. 114-117. ' Enée dit peu de chose sur la septiéme question, qui concerne les Diacres élevés à l'Episcopat, sans recevoir l'Ordre de Prêtrise. Il avoue le fait, mais en montrant que l'Episcopat p. 7. 8. contient éminemment tout le Sacerdoce. ' Quant aux deux objections des Grecs, qui consistoient à reprocher aux Latins qu'ils se servoient d'eau de riviere pour faire le Saint Chrême, et qu'à Pâques ils offroient avec le sacrifice ordinaire de l'autel un agneau, à la façon des Juifs, notre Prélat les méprise souverainement, comme des calomnies notoirement fausses, et les laisse sans d'autre réponse.

Ce traité d'Enée montre à la vérité qu'il avoit beaucoup de lecture; mais ce n'est du reste qu'un tissu de citations, où l'Auteur ne dit presque rien de lui-même, si l'on en excepte la préface. Il n'y faut pas chercher non plus de critique, qui étoit p. 111. alors trop rare. ' L'Auteur se donne même pour peu instruit de l'histoire de Photius; puisqu'il suppose qu'il étoit marié, et qu'on le tira d'entre les bras de sa femme pour l'ordonner Patriarche.

pr. p. 3. ' On est redevable de l'édition de cet ouvrage à Dom Luc p. 1-117. d'Acheri, qui l'aïant tiré d'un manuscrit de M. de Thou, ' l'a publié à la tête du VII volume de son Spicilege. Mais pour ne pas multiplier les êtres sans nécessité, il a eu attention à n'imprimer qu'une partie de la plûpart des passages des Peres Latins, en renvoïant aux originaux, où l'on peut les voir et Conc. t. 8. p. 476-480. plus au long et plus correctement. Du Spicilege ' on a fait passer dans le VIII tome de la collection générale des Conciles par les Peres Labbe et Cossart, la préface en entier du traité de notre Auteur.

p. 1898 | G. t. 2. p. 670. ' Il y a aussi de lui une petite letre, ou fragment de letre à Hincmar Archevêque de Reims. Mais ce n'est proprement qu'un dimissoire en faveur d'un nommé Bernon Moine de S. Denys, déja ordonné Acolyte par Enée, qui étoit allé étudier à l'Ecole de Reims. Et pour ne rien omettre des monu- Gal. chr. vet. t. 3. p. 409 | Dub. ib. n. 61 | Mab. an. l. 26. n. 87. ments qui nous restent de notre Prélat, on ajoûtera ' qu'il y a encore de lui une charte souvent imprimée, par laquelle il donne à perpétuité au monastere des Fossés une prébende de son Eglise, et y établit une procession solennelle pour chaque an-

née, au Mercredi après le Dimanche de la Passion. M. de Launoi a tenté de faire passer cette charte pour une piece supposée; mais le P. Dubois de l'Oratoire et Dom Mabillon en ont pris la défense avec succès.

HERARD,

Archevêque de Tours.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Herard ne nous est connu ni par sa naissance, ni par son éducation. Cependant le choix qu'on fit de lui pour remplir le Siege Métroplitain de Tours, et la maniere dont il le remplit, supposent qu'il avoit de grandes qualités, soit acquises, soit naturelles. ' Il fut ordonné en 855; et presque aussitôt il travailla à remédier aux abus et aux relâchements qui s'étoient glissés dans le Clergé et parmi le peuple de son diocèse. Dès le mois de Mai 858 il assembla son Synode, où il publia à cet effet de sages statuts, dont nous rendrons compte dans la suite. Un des objets particuliers qu'il s'y propose, est de bannir l'ignorance, la mere de presque tous les vices. C'est ce qui le fait insister sur l'instruction nécessaire aux Prêtres, afin qu'ils soient en état d'instruire les peuples confiés à leurs soins. C'est aussi dans la même vûe ' qu'il chargea ses Curés d'ouvrir des écoles, autant qu'il leur seroit possible, dans tous les lieux de leur résidence, et d'avoir à leur usage des livres correctement écrits.

Bal. capit. t. 1. p. 1283.

p. 1288. n. 17.

' A peine Herard avoit-il passé quatre ans dans les fonctions du sacré ministere, qu'il s'étoit déja acquis l'estime générale de tous ses confreres dans l'Episcopat. Ils lui en donnerent des preuves dans le grand Concile de Savonieres en 859, où ils le choisirent pour un des Juges dans la cause de Wenilon Archevêque de Sens, contre qui le Roi Charles le Chauve avoit présenté plusieurs chefs d'accusation. ' Herard fut ensuite chargé de notifier à ce Prélat accusé la citation du Concile. Mais une maladie lui étant survenue, il se trouva obligé de transporter de l'avis de l'Assemblée, sa commission à Robert Evê-

Conc. t. 8. p. 679.

p. 682. 694.

que du Mans, un de ses Suffragans. Ne pouvant donc s'aboucher avec ce cher Pere, et ce confrere bien aimé, comme il le qualifie lui-même, il prit le parti de lui écrire pour l'exhorter à se justifier, et à donner satisfaction au Roi. Il est à croire que
p 685. Wenilon suivit ce sage avis; ' puisqu'il se reconcilia avec son Prince, sans subir le jugement des Evêques.

Ce fut sous l'Episcopat d'Herard, qu'éclata le fameux different entre la nouvelle Eglise de Dol en Bretagne, et l'Eglise métropolitaine de Tours. Notre Prélat porta ses plaintes à ce même Concile, de l'injustice que lui faisoient les Evêques Bretons, de refuser de le reconnoître pour leur Métropolitain. L'Assemblée leur en écrivit en des termes très-forts. Mais ce fut sans succès; et le differend dura encore plus de trois siecles entiers.

p. 702. 757. 1936 | Mab. an. l. 36. n. 7. ' En 860 Herard se trouva au Concile de Tousi, et peu de de temps après à ceux de Pistes et de Verberie. Ce dernier l'établit Juge dans la cause pendante entre Robert Evêque du
Conc. ib. p. 814. 830. 831. Mans, et l'Abbaïe de S. Calais, au sujet de la jurisdiction. ' En vertu d'une commission du Pape Nicolas I, pour examiner la grande affaire de l'ordination de Wulfade et des autres Clercs faite par Ebbon de Reims, notre Archevêque se rendit au Concile assemblé pour cet effet à Soissons en 866. Il y prononça le discours pour l'ouverture de l'Assemblée, et y notifia le dessein qu'avoit le Roi Charles, de faire couronner Reine Hermentrude son épouse. Herard fut suivant toute apparence
p. 1886. un des Prélats qui en firent la cérémonie. ' Au retour de Soissons il ordonna Electran pour Evêque de Rennes, assisté de Robert du Mans et d'Actard de Nantes. Cette ordination se fit au diocèse de Tours, avec le consentement par écrit des autres Suffragans de la Métropole, et l'agrément du Roi Char-
p. 875. 1528. 1939. les. ' Les trois années suivantes Herard assista encore à trois autres Conciles, qui se tinrent à Troïes, à Quierci, et à Verberie.

Flod. l. 3. c. 20. p. 569. 1 | Mab. ib. n. 161. ' Aïant appris l'injustice que souffroit Bertulfe Archevêque de Treves, il en prit généreusement la défense. Il s'unit à cet effet avec cinq autres Métropolitains, Hincmar de Reims, Remi de Lyon, Adon de Vienne, Arduic de Besançon, Egilon de Sens, pour écrire en sa faveur à Louis Roi de Germanie, qui vouloit expulser Bertulfe de son Siege et y placer un intrus. Ceci se passa en 870; et Herard n'alla pas jusqu'à la fin
Conc. ib. p. 1688. de l'année suivante. ' Actard de Nantes lui avoit effectivement

succédé avant le Concile de Douzi, qui se tint au mois d'Août 871.

Il est aisé de juger par ce qu'on vient de dire, de la réputation que notre Prélat s'étoit faite, et de l'estime qu'il avoit acquise. Outre ses liaisons générales, ' il en avoit de particulieres avec le célébre Hincmar de Reims, qui lui écrivit plusieurs letres sur des matieres de la discipline ecclesiastique et autres sujets. ' Il y en a aussi une de Loup de Ferrieres, qui lui est adressée, et par laquelle on voit qu'Herard avoit contracté une société de prieres avec cet illustre Abbé et la communauté de Ferrieres. ' Les Abbaïes de Cormeri et de Villeloin au diocèse de Tours le regardent comme un de leurs insignes bienfaiteurs.

Flod. ib. c. 21. p. 571. 2.

Lup. ep. 118.

Mab. ib. n. 84 | t. 3. app. p. 673.

§ II.

SES ECRITS.

On a déja donné en passant quelque légere idée des écrits qu'Herard a laissés à la postérité. Mais c'est ici le lieu de les faire connoître plus en détail.

1°. ' Le plus considérable de tous est un recueil de statuts, qu'il dressa pour rétablir la discipline dans son Clergé, et le bon ordre dans tout son diocèse. Il avoue lui-même les avoir tirés de divers monuments. M. Baluze a effectivement montré qu'ils sont presque tous pris des Capitulaires de nos Rois, recueillis par l'Abbé Ansegise et le Diacre Benoît. Herard les aïant mis en un corps d'ouvrage, sans y observer autrement de méthode, les fit lire et les notifia à tous ses Curés, assemblés en Synode, le seiziéme de Mai 858, la troisiéme année de son ordination.

Bal. capit. t. 1. p. 1283.

Ces statuts sont divisés en 140 articles, et roulent sur presque tous les points principaux de la discipline ecclesiastique, et sur plusieurs points de Morale, qui regardent les Laïcs comme les Clercs. Outre l'instruction qui y est fort recommandée tant aux Prêtres à l'égard de leurs peuples, qu'aux peres et aux parreins à l'égard de leurs enfants et de leurs filleuls, et l'établissement des Ecoles, comme on l'a déja observé, voici ce qui nous y paroît de plus remarquable. ' On ne doit point user fréquemment ni pour de légeres causes de la peine d'excommunication. ' Les Prêtres ne célébreront point la Sainte Messe, sans qu'il y ait des assistants. ' On y défend le mariage

n. 25.

n. 28.

n. 36.

n. 41. entre parents jusqu'au septiéme degré. ' On devoit regarder comme un adultere celui qui épouseroit une veuve, avant
n. 50. qu'elle eût passé un mois dans sa viduité. ' La guerre et le port des armes sont défendus aux Prêtres et aux Diacres, sous pei-
n. 61. ne d'être déposés et privés même de la communion laïque. ' Entre les fêtes qu'on devoit chomer, on marque celle de tous
n. 62. les Saints. ' On recommande la continence aux gents mariés tous les jours de jeûne. Il y auroit encore plusieurs autres observations à faire sur ces statuts. Nous ajoûterons seulement, qu'on y voit que la pénitence publique étoit encore alors en
c. 111. vigueur pour les péchés publics, ' et que les troisiémes nôces étoient regardées comme un adultere.

Conc. t. 8. p. 627-637 | G. t. 3. p. 111-116 | Bal. ib. p. 1283-1296.

' Le P. Sirmond est le premier qui a tiré de l'obscurité ces statuts d'Herard, en les inserant dans le III volume de sa collection des Conciles tenus dans les Gaules. Après lui M. Maan, les Peres Cossart et Labbe les ont fait entrer sur son édition, l'un dans la seconde partie de son histoire de l'Eglise de Tours, les autres au VIII volume de leur recueil général des Conciles. Enfin M. Baluze les aïant revûs sur les manuscrits et collationés aux Capitulaires d'où ils sont presque tous tirés, les a fait réïmprimer à la suite de ces mêmes Capitulaires, en marquant à la marge de quel endroit chaque article a été pris.

Conc. ib. p. 694. 695 | G. ib. p. 156. 157.

2°. ' Les premiers Editeurs de ces statuts nous ont aussi donné la letre que notre Archevêque écrivit à Wenilon de Sens, en conséquence de la commission dont le Concile de Savonieres l'avoit chargé, comme on l'a déja rapporté. Cette letre est intitulée *Commonitorium,* parce que c'est un avertissement qu'Herard donne en ami à ce Prélat, de prendre des mesures pour se justifier des accusations intentées contre lui.

Conc. ib. p. 830-832 | G. ib. p. 291-293.

3°. ' Nous avons dans les mêmes recueils le discours qu'Herard prononça au Concile de Soissons en 866. Ce discours a deux objets differents, l'affaire de Wulfade et des autres Clercs ordonnés par Ebbon de Reims, et le couronnement de la Reine Hermentrude. Comme il s'agissoit de réhabiliter ces Clercs, qui avoient été auparavant déposés dans un autre Concile tenu à Soissons en 853, Herard montre d'abord, que si les Evêques assemblés vont prononcer un jugement tout opposé, ce n'est ni par complaisance pour les Puissances, ni par aucun respect humain, ni par vûe du moindre interêt temporel. Qu'il n'y a que la compassion, la miséricorde, la charité, le bien de l'Eglise qui soient leurs vrais motifs. Après quoi He-

rard propose aux Peres du Concile le couronnement d'Hermentrude, dont il fait sentir la nécessité, et excuse le Roi Charles son époux, de s'y être pris si tard à la faire couronner. Il y a de fort bonnes choses dans ce discours; et l'on y apperçoit plusieurs traits du sçavoir et de l'éloquence de son Auteur.

4°. ' Herard est encore Auteur des actes de S. Chrodegang Evêque de Séez, qui fut injustement mis à mort le troisiéme de Septembre vers l'an 770. Ces actes qui n'ont pas encore vû le grand jour, se trouvent dans un ancien manuscrit de Saint Evroul en Normandie. Dom Mabillon qui les avoit lûs, ' s'en est servi, et en rapporte quelques traits dans ses notes sur la vie de Sainte Opportune sœur du Saint Prélat. Il y a tout lieu d'esperer que les laborieux Continuateurs de Bollandus nous les donneront, avec de judicieuses et sçavantes observations à leur ordinaire, au premier tome de leur mois de Septembre. En attendant nous dirons ici, ' que ces actes sont divisés en deux parties ou livres. Le premier contient l'histoire du Saint, et l'autre la relation des miracles opérés par son intercession, et de deux translations qui avoient été faites jusqu'alors de ses Reliques. Le peu qu'en rapporte Dom Mabillon, fait juger que l'ouvrage est assés bien écrit.

Mab. act. B. t. 4. p. 221. n. 3.

p. 227. not.

p. 221. n. 3.

On ne sçauroit dire au reste, à quelle occasion notre Archevêque se chargea de ce travail. Mais comme Hildebrand, qui gouvernoit alors l'Eglise de Séez en qualité d'Evêque, étoit son ami particulier, la priere de celui-ci étoit seule suffisante pour l'engager à l'entreprendre. Toûjours est-il vrai, que l'ouvrage appartient à Herard, et qu'il y mit la main étant déja Archevêque de Tours. ' C'est ce qu'attestent les quatre vers suivants, qui se lisent à la fin de ces actes, avec des fautes assés visibles.

Ibid.

Hæc carus caro dona transmittit amicus.
Suscipe gratanter, cum sint felicia votis,
Hildebrande sodes, Præsul Turonensis HERARDUS
Perpetuo vigeas valeasque poscit in ævum.

'Il y a aussi de notre Prélat quelques chartes, entre lesquelles celle qui est en faveur de l'Abbaïe de Villeloin, mérite d'être connue par les traits historiques qu'elle contient, et le grand nombre des signatures qui se lisent au bas. Elle est en date du 19 de Mai 859, et nous apprend que le jour précédent Herard avoit fait la dédicace de l'Eglise de ce monastere. (XXII.)

an. l. 36. n. 84 | t. 3. app. p. 673-674.

GISLEMAR,

Moine de S. Germain a Paris,

ET QUELQUES AUTRES ECRIVAINS.

Bail. 10. Mar. tab. cr. n. 4 | Le Long, bib. fr. p. 247.

' Gislemar, que certains Critiques modernes ne font vivre qu'au douziéme siecle, florissoit plusieurs années avant la fin du neuviéme. On en aura les preuves dans la suite de son histoire. ' Il étoit Moine de S. Germain des Prés à Paris, et se représente tel en divers endroits de l'ouvrage qui nous reste de lui. C'est la vie de S. Droctovée premier Abbé du même monastere, et disciple de S. Germain Evêque de Paris. ' Le motif qui le porta à entreprendre ce travail, fut pour tâcher de réparer la perte de la vie originale du Saint, qui étoit périe dans l'un des deux incendies que les Normans avoient causé à cette Abbaïe. ' L'un étoit arrivé en 845, et l'autre en 853. La maison en souffrit encore une troisiéme de la part de ces Barbares en 886. De sorte que ce fut entre ces deux dernieres époques que Gislemar mit la main à son ouvrage.

Mab. act. B. t. 1. p. 252. n. 1. 2.

p. 252. 255. n. 1. 11.

p. 255. not.

Il s'y prit en habile homme. N'aïant point de mémoires particuliers sur les actions du S. Abbé, ' il eut recours pour l'exécution de son dessein aux monuments publics, d'où il tira ce qui faisoit à son sujet. Telles sont l'histoire générale des Francs, la vie de S. Germain, les poësies de Fortunat de Poitiers, ' dont il transcrit quelquefois jusqu'aux propres paroles. Il joignit à tout cela ce qu'on sçavoit par tradition dans son monastere de plus avéré touchant le Saint, et réussit de la sorte à nous donner l'écrit dont nous rendons compte. On ne doit donc pas s'attendre à y trouver une histoire complete et suivie. L'Auteur pour remplir ses pages, a eu recours à quelques digressions, qui représentent moins les actions du Saint Abbé, que ce qui s'est passé de son temps. L'écrit cependant ne laisse pas d'avoir son mérite, et d'être intéressant pour l'histoire de l'Abbaïe de S. Germain.

p. 252. n. 2.

p. 255. 256. n. 11. 17.

' Les successeurs de Bollandus et Dom Mabillon, après y avoir fait leurs remarques, l'ont publié la même année et sur le même manuscrit, qui appartient à la bibliothéque de la maison : les uns au dixiéme de Mars de leur grand recueil

Boll. 10. Mar. p. 36-40 | Mab. ib. p. 252-257.

l'autre dans son premier siecle bénédictin, mais sans le nom de l'Auteur. Il nous y apprend toutefois lui-même, qu'il se nommoit Gislemar. C'est dans les vers acrostiches qui suivent la préface de son ouvrage, et dont les premieres letres forment les mots suivants : *Gislemarus edidit hæc.* ' On ne doute point au reste, que ce Gislemar ne soit celui qui se trouve nommé entre les Moines de Saint Germain, qui s'associerent au neuviéme siecle avec ceux de S. Remi de Reims. Quoique les Editeurs se soient servis du même manuscrit, l'ouvrage néanmoins est plus exact sur la fin, dans l'édition de Dom Mabillon. Encore n'y est-il pas entier, à cause des défauts du manuscrit : de quoi les autres Editeurs ont oublié d'avertir, y aïant joint au contraire la doxologie qui feroit croire qu'il n'y manque rien. Mab. an. l. 5. n. 48.

Au même temps qu'écrivoit Gislemar, c'est-à-dire vers 870 ou 872 ' vivoit un nommé Jean disciple de S. Jacques, dit l'Ermite de Sancerre, mort environ l'an 865. On avoit encore au commencement du seiziéme siecle d'amples mémoires pour servir à la vie de ce Saint. Et comme ils avoient été dressés par un témoin oculaire fort instruit de ses actions, on en conjecture avec beaucoup de fondement, qu'ils etoient de Jean son disciple chéri. Mais on ne sçait plus ce que sont devenus ces mémoires, depuis qu'un Moine de S. Sulpice de Bourges, qu'on croit être Dom Benoît Vernier, les remania, repolit et abregea à sa façon vers 1540. ' Les motifs qui l'engagerent à ce travail, furent d'une part, que ses confreres trouvoient ces mémoires trop prolixes, pour qu'on pût les lire aux vigiles de la fête du Saint, et de l'autre, qu'ils contenoient des choses inutiles, et qu'ils étoient en style grossier. ' On juge cependant par ce que l'Auteur du Patriarchat de Bourges en a transcrit dans son ouvrage, qu'ils n'étoient pas si mal écrits. ' Il ne nous en reste que l'abregé qu'en a fait Dom Vernier, et que Dom Mabillon a publié au sixiéme volume de son recueil d'actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît. act. B. t. 6. p. 142. 151. n. 1. 3. 24. p. 143. 144. pr. p. 143. n. 1. p. 142. 153.

Il faut aussi placer vers 870 ou 872, pour les raisons qu'on va voir, ' l'Ecrivain anonyme qui nous a laissé une histoire de la translation d'une partie des Reliques de S. Florentin et S. Hilaire, Martyrs de Semon au diocèse d'Autun, faite du monastere d'Ainay en celui de Bonneval au diocèse de Chartres. Cet événement arriva, non en 855, comme l'a fixé Dom Mabillon, mais quelques années après l'an 860; puisque ce fut p. 492. 497. n. 7. 10.

sous le second Abbé de Bonneval, qui n'avoit été fondé qu'en
p. 495. n. 2. 841. ' La maniere dont s'exprime notre Ecrivain, suppose
p. 495. 497. n. 4. 7. qu'il n'étoit point Moine de ce monastere; ' mais toute la suite de sa relation montre que s'il n'étoit pas témoin oculaire des faits qu'il rapporte, il les avoit au moins appris de per-
p. 492. n. 7. sonnes qui en étoient instruites par elles-mêmes. ' Une autre preuve de son antiquité, c'est que sa relation se trouvé dans un manuscrit du commencement du dixiéme siecle, appartenant à
p. 494-497. l'Abbaïe de S. Remi de Reims. C'est sur ce manuscrit ' que Dom Mabillon l'a publiée entre les actes des Saints Bénédic-
p. 492. n. 7. tins. ' A la tête de cette relation l'Auteur avoit mis un premier livre, où il fait à sa façon l'histoire du martyre des deux Saints; mais l'Editeur n'a pas jugé cette premiere partie digne de paroître au grand jour. Il s'est seulement borné à en donner quelques fragments, pour tâcher d'éclaircir ce qu'il dit de ces Saints Martyrs.

Quoique notre Anonyme se soit proposé pour objet principal, l'histoire des miracles qui suivirent la translation de leurs
p. 497. n. 10. Reliques à Bonneval, ' il ne laisse pas de nous apprendre d'autres faits plus intéressants pour l'histoire de France, qui ne se lisent point ailleurs. Il est effectivement le seul entre les Anciens qui nous apprenne, par exemple que Bonneval fournit en son temps des Moines au monastere d'Ainay à Lyon, pour y rétablir la discipline monastique.

ana. t. 4. p. 52-54. A cet Historien inconnu joignons ' deux Poëtes de S. Denys près de Paris, dont il nous reste quelques vers élegiaques. Ils se nommoient Beringaire et Liuthard. Ils étoient freres, et avoient été élevés l'un et l'autre au Sacerdoce. Ce qu'on a de leurs poësies, se lit partie à la tête, partie à la fin du magnifique livre des Evangiles, qu'ils écrivirent tout en letres d'or majuscules par ordre du Roi Charles le Chauve, et qui est ensuite passé à l'Abbaïe de S. Emmeram de Ratisbone, par la libéralité de l'Empereur Arnoul, à qui l'on en avoit fait présent. La premiere partie de ces vers est pour orner le portrait de Charles le Chauve, qui se voit à la tête de ce rare manuscrit, tel qu'on l'a déjà vû au frontispice de la Bible manuscrite qui lui fut présentée par les Moines de S. Martin de Tours. L'autre partie est historique; et outre les noms de ces habiles Copistes, elle nous apprend que ce fut en 870, qu'ils mirent la derniere main à ce travail, entrepris par l'ordre du même Prince. (XXIII.)

ISON,

MOINE DE SAINT GAL.

ISON, dont le mérite avenir fut annoncé avant qu'il vint au monde, nâquit sujet de Louis Roi de Germanie vers [1] l'an 841. Après avoir reçu de ses parents, qui étoient aussi distingués par leur pieté que par leur noblesse, un commencement d'éducation, il fut mis encore tout jeune au monastere de S. Gal. Là à l'aide d'un riche naturel et d'un heureux genie, il fit dans les Letres tout le progrès qu'on y pouvoit faire en son temps. Bien-tôt on s'apperçut qu'il avoit un talent singulier pour les enseigner aux autres; et on le chargea d'abord du soin de l'Ecole du Cloître, puis de celle qui étoit ouverte aux étrangers. La réputation que s'acquit le jeune Professeur ne tarda pas à se répandre au loin. Rudolfe Duc de Bourgogne en aïant oüi parler, voulut avoir Ison pour instruire dans les Letres les Moines de Grandfel ou Grandval. Il le demanda, et l'obtint. Ison brilla avec un nouvel éclat dans cette nouvelle Ecole. Non seulement il forma aux sciences grand nombre de disciples, tant François que Bourguignons; mais il se fit encore admirer par son habileté à guérir presque toutes sortes de maladies. Il y réussissoit si heureusement, que plusieurs croïoient qu'il y avoit du miracle. Après avoir ainsi illustré l'Abbaïe de Grandfel un peu plus de trois ans, il y mourut à la fleur de son âge, en odeur de pieté, le quatorziéme de Mai 871. Les plus célébres entre ses disciples à l'Ecole S. Gal, où il avoit coûtume de les aller voir trois fois l'année, furent Salomon depuis Evêque de Constance, le B. Notker, Ratpert l'ancien et Tutilon.

Mab. act. B. t. 6. p. 462. n. 3 | an. l. 32. n. 45 | Pez, anec. t. 1. par. 3. p. 566. 567 | Duches. t. 3. p. 473-486.

Quelque courte qu'ait été la vie d'Ison, et quelque occupé qu'il fût à enseigner les Letres dès sa jeunesse, il ne laissa pas néanmoins de trouver du temps à écrire divers ouvrages pour la posterité.

1 Suivant cette date Ison n'avoit que 30 ans lorsqu'il mourut. Ainsi il paroîtra étonnant qu'un homme si peu avancé en âge se soit fait une si grande réputation. Cependant s'il n'y a faute dans les dates, on ne peut pas placer plutôt sa naissance; puisque ce fut en 841, qu'Eusebe l'Hibernois, qui prédit sa réputation future, lorsque sa mere le portoit en son sein, se retira au monastere de S. Gal.

Mab. an. ib.

1°. Il y a de lui une histoire des translations du corps de Saint Othmar Abbé de S. Gal, qui se firent de son temps et des miracles dont elles furent accompagnées et suivies. Ison a divisé son histoire en deux livres, suivant le nombre des translations dont il a à parler. L'un commence à la premiere, ' qui se fit sur la fin de l'an 864, de l'Eglise de S. Pierre dans celle de Saint Gal; l'autre à la seconde translation, lorsque le corps saint fut transferé le vingt-quatriéme de Septembre 867, de l'Eglise de S. Gal, dans celle qu'on avoit élevée en l'honneur de Saint Othmar. ' L'Auteur mit la main à son ouvrage dès l'année suivante, comme il paroît par ce qui se lit à la fin. Il n'y rapporte rien, de son propre aveu, ou qu'il n'ait vû par lui même, ou dont il n'ait été instruit par des gents dignes de créance. Il est beaucoup mieux écrit que plusieurs autres pieces qui nous restent de ce temps-là. Ison n'avoit cependant que 27 ans, lorsqu'il l'entreprit. Il fait paroître dans le premier livre une grande crédulité. Pour le second, il ne contient presque que l'histoire de la derniere translation, et de deux à trois miracles, qui ne présentent rien de fort extraordinaire. ' A la tête de tout l'ouvrage est une petite préface, où Ison faisant en peu de mots l'éloge de Walafride Strabon, déclare qu'il a entrepris son écrit pour continuer le détail des merveilles, que ce sçavant homme avoit commencé à faire connoître dans la vie de S. Othmar. Aussi l'ouvrage d'Ison se trouve-t-il à la suite de cette vie par Strabon, tant dans les manuscrits, que les imprimés.

Mab. act. B. t. 4. p. 164. n. 2. p. 171. 172.

p. 173.

p. 162.

La premiere édition que nous sçachions en avoir, ' est celle qu'en a donnée Surius au seiziéme jour de Novembre. Depuis ' Goldast a inseré l'ouvrage dans son recueil d'Historiens d'Allemagne, qui parut à Francfort les années 1606 et 1661, et que M. Eccart a fait réimprimer en 1730. Avant cette derniere édition, ' Dom Mabillon aïant revû le texte d'Ison tel que le donne Goldast, sur un manuscrit appartenant autrefois à M. Du Chesne, lui a donné place dans le quatriéme volume de sa collection d'actes, où il l'a illustré d'observations préliminaires et de notes.

Sur. 16. Nov. p. 357-365.

Gold. rer. ala. t. 1. par. 2. p. 285-297.

Mab. ib. p. 162-173.

2°. ' Divers Sçavants sont persuadés que le Glossaire ou Lexicon, qui se voit encore manuscrit dans quelques bibliothéques, sous le nom de Salomon, et dont nous avons parlé dans le discours historique sur ce neuviéme siecle, est l'ouvrage d'Ison, qui le publia sous le nom de Salomon, l'un de ses dis-

Du Cang. gl. pr. n. 42 | ind. auc. p. 144 | Gold. ib. p. 230.

ciples. Ison en put user de la sorte, soit par modestie, soit pour faire honneur à ce disciple, pour qui il est certain qu'il avoit des égards particuliers.

3°. ' On ne doute point non plus, que les Scholies sur le Poëte Prudence, qui sont aussi attribuées au même Salomon, n'appartiennent également à notre Ecrivain. C'est dans cette persuasion ' que Weitzius les a jointes sous son nom au texte de ce Poëte, qu'il publia *in*-8°. à Hanaw l'an 1613.

Ibid. | Bal. capit. t. 2. p. 1299.

Bib. Card. Imp. p. 268. 2. 403. 2.

4°. ' Goldast et d'après lui M. Baluze ont fait imprimer quelques formules sous le nom d'Ison. Ce sont des modéles de chartes, ou actes publics, qu'il donnoit à ses disciples pour les mettre au fait du style des diplomes. Il y en a sur divers sujets, comme de donation, d'échange, etc. Il s'y en trouve une en date de la treiziéme année du regne de Louis : ce qui reviendroit à l'an 853, et qui ne peut se lier avec l'année 909 de l'ére vulgaire comme le prétend Goldast. Mais cette date ne doit point tirer à conséquence; puisque ce n'est ici qu'un modéle, et que l'Auteur pouvoit en ce cas prendre toute date arbitraire.

Gold. ib. t. 2. par. 1. p. 6. 38. 40. 41. 44. 48. 64. 74 | Bal. ib. p. 586-590.

5°. ' On attribue aussi à Ison quelques poësies ; mais on ne nous donne sur cela aucune autre connoissance. Seulement on sçait que Notker le Begue disciple d'Ison, après avoir composé son livre de Sequences, le soumit à l'examen de son Maître, qui y fit quelques corrections.

Gold. ib. t. 1. par. 2. p. 230 | Pez, ib. t. 1. par. 1. p. 17.

' A la fin des actes de S. Didier Evêque de Vienne, dans un manuscrit de S. Gal, se lit une addition ou note de la main d'Ison, qui y marque qu'en 870 Adon Archevêque de Vienne Auteur de ces actes, les envoïa en présent aux Moines de ce monastere. Ison qui passa les dernieres années de sa vie à Grandfel, ' se trouvoit alors à S. Gal, où il alloit réglément trois fois l'année, aux dépens du Duc Rudolfe, visiter ses freres. Cette note se trouve imprimée dans plusieurs recueils. On en indique deux à la marge.

Mab. act. B. t. 6. p. 273. n. 32 | an. l. 37. n. 6.

an. l. 32. n. 45.

GRIMALD,

ABBÉ DE S. GAL.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. an. l. 21. n. 25 | l. 28. n. 26.

ʼ GRIMALD ou GRIMOLD, descendoit d'une famille illustre par sa noblesse, et par les dignités ecclesiastiques qui y entrerent. Il étoit frere d'Hetti, Archevêque de Treves, et de Warentrude Abbesse de Palz, et eut pour neveu Thietgaud successeur d'Hetti. L'on est partagé sur l'état qu'il embrassa en sa jeunesse; mais on ne peut pas raisonnablement se refuser [1] aux preuves, qui l'établissent Moine de Richenou.

ana. t. 4. p. 329 | act. B. t. 5. p. 741 | Bal. capit. t. 2. p. 1382.

ʼ Avec un grand fonds d'esprit et d'heureuses dispositions à la vertu, il fit tant de progrès dans les Letres et la pieté, qu'il devint un des principaux ornements de cette maison, après les premieres années de ce siecle. Il y eut pour Maître dans les Sciences Regimbert, dont on a déjà fait connoître le mérite, et les y enseigna lui-même. Ermenric, dont on a donné l'histoire, se glorifie effectivement d'avoir pris de ses leçons. Une conformité de genie et d'inclinations entre Grimald et Tatton, autre Modérateur de l'Ecole de Richenou, les lia ensemble d'une maniere particuliere.

Bal. ib. p. 1380-1385 | Mab. an. l. 28. n. 83.

ʼ Ils étoient si zelés pour l'exacte discipline, que leur Abbé

Pez, anec. t. 1. par. 3. p. 672-675 | Wal. Str. car. p. 212. 219 | Mab. ana. t. 1. p. 329.

1 ʼ Les preuves qu'on a que Grimald se rendit en sa jeunesse Moine à Richenou, sont prises non seulement de son étroite liaison avec cette Abbaïe, mais aussi de ce que dès 817 ou 818 on y vit paroître avec éclat un Moine de même nom, et qu'Ermenric qui en étoit Moine lui-même, le qualifie son Maitre, lorsqu'il étoit déja Abbé de S. Gal. D'ailleurs la familiarité que Walafride Strabon autre Moine de Richenou, dès son enfance, avoit contractée dès l'âge de 18 ans avec Grimald, ne pouvoit venir que de ce qu'ils avoient demeuré ensemble. Ajoûtés à tout cela que le fondement qu'ont les Modernes pour nier le fait que nous établissons ici, n'est autre que l'autorité de quelques Ecrivains de S. Gal, qui qualifient Grimald Abbé Chanoine ou Clerc séculier, parce qu'il n'avoit pas été élû canoniquement. On ne feroit qu'éluder ces preuves sans les détruire, en distinguant Grimald Moine de Richenou, de Grimald Abbé de S. Gal. En effet cet Abbé est le même que Grimald qui étoit Archichapellain du Palais au moins dès 825, et qui devoit avoir eu quelque réputation avant que de parvenir à cette dignité. Or puisqu'on trouve à Richenou un Grimald célébre avant ce temps-là, pourquoi en chercher un autre?

les choisit pour les envoïer auprès de S. Benoît d'Aniane, comme l'on croit, pour s'instruire des maximes les plus propres à la faire fleurir à Richenou. Leur voïage ne fut pas sans fruit. Ils recueillirent divers beaux Reglements, qu'ils eurent soin d'envoïer à leur monastere, et dont une partie fut adoptée par la communauté de S. Gal. Cela se passa vers 818; ' et en 825 au plus tard Grimald se trouvoit Archichapellain de Louis Roi de Germanie. L'air de la Cour ne lui fit point perdre le goût pour les Letres. Il continua de les aimer, et protégea toûjours ceux qui les cultivoient. C'est ce qu'on voit par l'empressement de plusieurs Sçavants de son siecle à le choisir pour leur Mécene. [1] Walafride Strabon lui dédia' deux de ses principaux ouvrages en vers; Raban Maur son Martyrologe, et Ermenric son traité sur l'amour de Dieu et du prochain. Celui-ci dans sa dédicace le qualifie son Maître et le plus docte de tous les Maîtres. Il y loue non seulement son habileté en tout genre de poësies, mais encore la grande connoissance qu'il avoit de tous les autres Arts libéraux. De même Strabon le représente comme un homme capable de juger sçavamment des ouvrages d'autrui, et d'y faire d'utiles corrections.

Wal. Str. ib. p. 212. 213. 219 | Mab. ana. ib. p. 326. 327. 329. 330.

' Le Roi Louis voulant recompenser les services et la fidélité de Grimald, lui donna en 841 l'Abbaïe de S. Gal à titre de bénéfice; et Grimald la retint, non 37 mais 31 ans. Quoiqu'il ne passât pas dans l'esprit de plusieurs pour Abbé Régulier, parce qu'il n'avoit pas été élu canoniquement, il ne laissa pas de se montrer tel envers ce monastere, et d'y faire beaucoup de bien. Il en renouvella et embellit la plûpart des bâtiments, y fit construire une nouvelle Eglise, où il prit le soin de faire placer le corps de S. Othmar; et ne pouvant gouverner la communauté par lui-même à cause de ses assiduités à la Cour, il engagea les Freres à élire un d'entre eux qui les gouverneroit à sa place. Sur la fin de ses jours il se défit de tous ses bénéfices, et ne conserva que l'Abbaïe de S. Gal,

Gold. rer. alam. t. 1. par. 1. p. 26-30 | Mab. an. l. 28. n. 26 | l. 32. n. 43 | l. 37. n. 39. act. B. t. 6. p. 164. 171. 172.

1 M. Baluze et d'après lui Dom Mabillon supposent que Regimbert à qui Grimald et Tatton envoïèrent leurs découvertes, étoit Professeur à S. Gal, et sur cela Dom Mabillon est allé jusqu'à distinguer un Grimald et un Tatton de ce monastere, de Grimald et de Tatton de Richenou. Mais il est certain que Regimbert étoit Bibliothécaire de ce dernier endroit, où il avoit enseigné ; et les deux letres publiées par M. Baluze, étant conferées ensemble font voir, que Grimald et Tatton nommés dans l'une sont les mêmes que l'autre ne nomme pas, et qui furent députés par l'Abbé de Richenou.

qu'il choisit pour le lieu de sa retraite. Là tout occupé de la pratique des bonnes œuvres, et sur-tout d'abondantes aumônes, qui lui mériterent le surnom de Pere des pauvres, il mourut dans un âge fort avancé le treiziéme de Juin 872. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Othmar, où Harmote son successeur lui fit graver l'épitaphe suivante, qui est bien simple pour un si grand homme.

EPITAPHE.

Hîc manet interius divinæ legis amator
Grimoldus humilis, templum hoc qui condere jussit.

Mab. ana. ib. p. 329. ' L'ouvrage en prose d'Ermenric de Richenou, est emploïé en partie à rehausser les vertus de Grimald, comme d'un
p. 326. 327. homme qui les réunissoit toutes en sa personne. ' Raban Maur
Flod. l. 3. c. 24. son ami lui donne aussi de grands éloges; ' et l'on nous ap-
Theg. c. 47. prend qu'Hincmar de Reims lui écrivoit quelquefois. ' L'Historien Thegan, qui lui donne les qualités de Prêtre et d'Abbé respectable, le représente comme le plus affidé confident de Louis le Germanique, et celui qu'il emploïoit dans ses ambassades les plus délicates. Il ne faut pas au reste le confondre avec un autre Grimald, qui du temps même de notre Abbé enseignoit les Letres, et dont nous allons bientôt donner l'histoire.

§ II.

SES ECRITS.

Quelque sçavoir qu'eût Grimald, il nous reste peu de choses des productions de sa plume. Il est vrai qu'on ne nous a pas conservé tous les écrits des Sçavants de l'antiquité, et que l'on ne nous a pas même donné connoissance de plusieurs qui sont perdus.

1°. Le principal travail literaire de Grimald consiste en ce qu'il a fait sur le Sacramentaire du Pape S. Gregoire le Grand.
Pamel. lit. t. 2. p. 388. ' Etant tombé sur divers exemplaires de cet ouvrage, il découvrit que les Copistes y avoient fait quantité d'additions, qui étoient étrangeres au texte original. Grimald entreprit de l'en purger, et l'exécuta de son mieux, en se servant de ce que les Anciens nommoient obéles, et qui étoit une certaine virgule, ou trait de plume pour faire la distinction entre l'un et l'autre.

Sçavoir maintenant si Grimald réussit dans ce discernement, c'est ce qu'il seroit très-difficile de dire ; quoiqu'Oudin pretende qu'il corrompit plutôt qu'il ne corrigea l'ouvrage.

ʹ Après cette revision du texte de S. Gregoire, Grimald crut devoir y ajouter par maniere d'appendice, plusieurs préfaces, oraisons, collectes, exorcismes, bénédictions, qu'il trouva dans d'autres Auteurs plus anciens que S. Gregoire. En aïant donc fait un recueil, il le joignit au Sacramentaire. Mais afin de mieux séparer l'un et l'autre, et d'empêcher par là qu'on ne confondît les additions avec le texte, il mit entre les deux la préface, où il rend compte de son travail. On y voit que les motifs qui le porterent à l'entreprendre, furent d'une part que ces morceaux de la Liturgie lui paroissoient très-utiles pour les offices de l'Eglise, et de l'autre qu'ils pourroient faire plaisir aux Ministres de l'autel. Grimald ne nous fait point connoître autrement les sources où il a puisé. Mais Dom Mabillon ʹ observe qu'il a fait entrer dans son recueil, nommément des formules de bénédictions épiscopales, qui ne sont ni de l'institution de l'Eglise Romaine, ni conformes à son rit.

p. 388. 390.

Mab. in ord. rom. p. 167.

ʹ S'il est vrai, comme le croit Jacques de Pamele, qu'Amalaire de Metz a eu connoissance, et s'est servi du travail de Grimald, il sera vrai aussi que notre Auteur l'aura fini avant que d'être Abbé, ce qui n'arriva qu'en 841. Et c'est ce qui paroît le plus vraisemblable. Ainsi il l'aura entrepris et exécuté dans le loisir de sa retraite à Richenou, avant même qu'il fût élevé à la dignité d'Archichapellain [1] de Louis le Germanique.

Pamel. ib. pr. p. 6. 7.

Du vivant même de Grimald, ʹ un Prêtre du diocèse d'Amiens nommé RODRADE, qui en 853 reçut l'ordination sacerdotale des mains d'Hilmerade son Evêque, aïant entre les mains l'ouvrage de notre Abbé, forma le dessein d'un travail tout semblable, et l'exécuta effectivement. Et ce qu'il y a de singulier, c'est que non seulement il a suivi en tout la même méthode que Grimald, mais qu'il a même copié la préface de celui-ci, qui se trouve aussi placée comme dans l'ouvrage de notre Abbé, entre le texte de S. Gregoire et l'addition de Rodrade. Cependant malgré cette identité de préface et les autres traits de ressemblance, l'ouvrage de l'un n'est pas celui de l'autre. ʹ Il se trouve entre eux de grandes differences que

Greg. M. sacr. pr. p. 11.

p. 11. 12.

1 Il y a tant de Modernes qui font Grimald Archichapellain de l'Empereur Louis le Debonaire, que nous croïons nécessaire d'avertir que c'est une faute corrigée même par Dom Mabillon, qui y étoit d'abord tombé comme les autres.

Dom Hugues Menard, qui s'est servi des deux ouvrages pour son édition du Sacramentaire de S. Gregoire, a eu soin de marquer en général. On peut les consulter dans la sçavante préface de cet Editeur.

p. 11. ' L'ouvrage de Rodrade est demeuré manuscrit, et se trouve dans la bibliothéque de l'Abbaïe de Corbie. ' Seulement Dom Hugues Menard en a publié quelques endroits à la suite du Sacramentaire de S. Gregoire. Nous ajoûterons à la notice que nous en venons de donner, qu'à la tête se lisent deux petites préfaces, l'une en prose, l'autre en quatorze grands vers, dans lesquels l'Auteur nous fait connoître sa personne, et nous apprend le motif de son travail, en priant avec beaucoup d'humilité les Prêtres qui se serviroient de son recueil, de se souvenir de lui au saint autel.

p. 241-248. 257-264.

Pamel. ib. p. 388-516.

Quant à l'ouvrage de Grimald, ' Jaques de Pamele l'a fait imprimer au second volume de son *Liturgicon Ecclesiæ latinæ*, qui parut à Cologne *in*-4°. l'an 1571. Nous ne marquons à la marge que les pages du recueil de notre Abbé, ou de la seconde partie de son ouvrage. La premiere appartient à S. Gregoire et a été imprimée plusieurs fois, sur presque autant de manuscrits fort differents entre eux.

Oud. scr. t. 2. p. 154.

2°. ' Casimir Oudin suppose, que ce que fit Grimald à l'égard du Sacramentaire de S. Gregoire, il l'exécuta aussi à l'égard de son Antiphonaire, dressé pour le cours de l'année; c'est-à-dire qu'il y fit pareillement des remarques critiques. Mais c'est de quoi l'on n'a point de preuves positives ; et Grimald n'en dit rien dans l'endroit où il parle de son travail sur le Sacramentaire.

Bal. capit. t. 2. p. 1382.

3°. ' Il y a de Grimald une letre, qui lui est commune avec TATTON, cet autre Moine de Richenou, dont on a déja eu occasion de parler plus d'une fois. Elle est adressée à Regimbert leur Maître commun, à qui ils envoïoient une copie de la Regle de S. Benoît, faite sur l'original qu'ils en avoient trouvé sur leur route, dans le voïage qu'ils entreprirent par ordre de leur Abbé, et dont on a marqué plus haut le motif. Ils y joignirent aussi certains reglements de discipline, qui paroissent avoir été tirés de ceux qui furent faits au Concile d'Aix-la-Chapelle, pour établir l'uniformité dans tous les monasteres de l'Empire françois. Ces reglements sont divisés en 31 articles; et comme ils se sont trouvés dans l'Abbaïe de S. Gal, qui les avoit adoptés dans le temps, on leur fait porter le nom

de cette célébre Abbaïe. ' M. Baluze est le premier qui les ait donnés au public, avec la letre dont Grimald et Tatton les avoient accompagnés. ' Dom Mabillon dans la suite a fait réïmprimer l'un et l'autre; mais il a omis six vers héroïques qui se lisent à la fin de la letre dans l'édition de M. Baluze, et qui contiennent des saluts et des vœux de prosperité pour Regimbert, de la part de ceux qui lui écrivent. ' Dom Bernard Pez a cru devoir donner place à ces mêmes pieces dans la collection de ses Anecdotes.

p. 1382-1385.

Mab. act. B. t. 5. p. 741. 742.

Pez, anec. t. 6. par. 1. p. 75-76.

' Les deux premiers Editeurs ont aussi publié une autre letre de deux Moines de Richenou, qui ne sont pas nommés, avec d'autres reglements encore de discipline, qu'ils adressoient à leur Abbé en conséquence de la commission dont il les avoit chargés pour faire des recherches de cette nature. Qu'on se donne la peine de conferer ensemble ces deux letres et les traits qu'elles contiennent; et l'on reconnoîtra Grimald et Tatton dans l'une comme dans l'autre. On croit au reste que ces autres reglements, dont il est ici question, ne sont autres que ceux qu'avoit dressés S. Benoît d'Aniane, avant le Concile qu'on vient de nommer, pour les faire observer dans les monasteres où il établissoit la réforme. ' Les uns et les autres accompagnés des deux letres, ont été réïmprimés avec la même omission que Dom Mabillon dans le *vetus disciplina monastica*.

Bal. ib. p. 1380-1382 | Mab. ib. p. 748-750.

vet. disc. mon. p. 18-21. 33-36.

' Il y a un siecle que l'on conservoit à Richenou encore manuscrite une histoire en un style net et concis de la translation de quelques Reliques du Martyr S. Genès, de Jerusalem en Germanie, et des miracles qui la suivirent. Ceux qui nous apprennent ce fait literaire, regardent cette piece comme un écrit de Tatton, ou de quelque autre entre ces Sçavants qui faisoient l'ornement de Richenou sous l'Abbé Erlebalde.

Pez, ib. t. 1. par.

Puisque nous avons eu occasion de parler du peu de monuments qui nous restent du sçavoir de Tatton, il est de notre dessein de rapporter ce qu'on sçait de plus intéressant touchant sa personne. ' Dès son enfance il fut élevé dans le palais de Charlemagne, avec les autres jeunes Seigneurs qu'on y élevoit. S'étant ensuite dégoûté des vanités du siecle, il alla se rendre Moine à Richenou. Il y brilla autant par son sçavoir que par l'éclat de sa vertu. A la mort du célébre Wettin il fut chargé du soin de l'Ecole; et Walafride Strabon se faisoit un mérite de l'avoir eu pour Maître. On a vû combien il étoit

p. 653. 654 | Wal. Str. car. p. 212. 218. 231 | Mab. an. l. 29. n. 66.

étroitement lié avec Grimald. Du reste on ignore l'année de sa mort, quoiqu'on la place au vingtiéme de Mars.

GRIMALD,

Poëte Chretien.

Wal. Str. car. p. 223. 2 | Mab. ana. t. 4. p. 336. 340.

' Grimald, qu'un rare talent pour la poësie fit passer en son siecle pour un autre Homere, étoit contemporain et très-different de l'Abbé Grimald, dont nous venons de faire l'histoire. Le païs qui lui donna naissance, nous est inconnu. L'on sçait seulement qu'il étoit d'en deçà du Rhein, et qu'il passa une partie de sa vie à la Cour de nos Rois, soit auprès de Charles le Chauve, ou de Louis le Germanique, ce qui paroît plus vraisemblable. Il y faisoit sa résidence actuelle, lorsque Walafride Strabon, autre habile Poëte du même temps, lui adressa un de ses poëmes, qui est comme une ébauche de ses louanges et de celles des Grands de la Cour. Grimald y est représenté comme un homme, qui bien que dans les palais des Rois, ne se plaisoit que dans la retraite, pour se donner tout entier aux exercices des Muses. Il y est aussi décoré du titre de Maître : ce qui suppose ou qu'il enseignoit alors à la Cour, ou qu'il avoit exercé ailleurs les fonctions de Professeur des Letres. ' Quelques modernes ont cru que ce fut à l'Abbaïe de S. Gal; mais ce qu'on va dire montre le contraire.

Oud. scri. t. 2. p. 152. 153.

Mab. ib. p. 332-336.

' Strabon, comme on l'a vu, avoit promis d'écrire en vers une vie de S. Gal Abbé, et avoit commencé à y mettre la main, lorsque la mort l'enleva, avant qu'il fût à la fin de sa préface. On eut ensuite recours à Ermenric, qu'on avoit fait venir depuis peu de Richenou à S. Gal. Mais ce nouveau Poëte n'aïant pas assés usé de diligence pour l'exécution de ce dessein au gré du Moine Gotzbert, qui paroît avoir été chargé d'y veiller, et qui en qualité de neveu d'un Abbé de la maison, y avoit quelque autorité, celui-ci s'adressa à Grimald, qui finit l'ouvrage. C'est Ermenric lui-même qui nous apprend ces événements literaires. Et quoiqu'il y ait glissé certains traits de jalousie, il ne laisse pas de rendre justice à l'habileté de Grimald. Il avoue que Gotzbert eut raison de s'adresser à ce nouvel Homere, dont les poësies tenoient de la douceur de celles d'Ho-

race, et qu'ainsi c'étoit recourir à la source. *Ad mare cucurrit,* ce sont ses propres paroles, *scilicet Homerum nescio quem novum, pro hac re invocans cis Rhenum, qui in morem Flacci non currit in poëmate, sed fluit.* On voit par ces expressions, que Grimald n'étoit ni moine de S. Gal, ni Modérateur de l'Ecole de ce monastere.

L'ouvrage que notre Poëte composa en cette occasion, paroît avec beaucoup de probabilité ' être le même, que cette vie de Saint Gal écrite en vers, qui se conservoit dans cette Abbaïe encore sur la fin du dernier siecle. Il est vrai que le commencement de la piece appartient à Walafride Strabon. Mais outre qu'on a montré que ce Poëte mourut avant que d'exécuter son dessein, quoiqu'il y eût déja travaillé, ceux qui ont le mieux examiné l'ouvrage, n'y reconnoissent point son style. Il semble après tout, qu'on ne fasse pas autant de cas de cette production de la Muse de Grimald, que le demanderoit la haute réputation qu'il avoit acquise pour la poësie. ' Strabon donne à entendre qu'il avoit encore composé d'autres pieces que la vie de S. Gal; mais l'histoire ne nous en donne point d'autre connoissance.

p. 640. n. 15.

Wal. Str. ib.

MILON,

MOINE DE S. AMAND.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

MILON, [1] autre Poëte célébre du temps de Grimald, dont on vient de lire l'éloge, se fit aussi beaucoup de réputation dans presque toutes les autres facultés de Literature. ' Il étoit né en France; et dès sa jeunesse il se retira à Elnone ou S. Amand, et s'y engagea dans la profession monastique. Il fut fort bien instruit dans les Sciences et la vertu, et fit dans l'un et dans l'autre presque un égal progrès. Comme il reconnoît lui-même avoir pris des leçons d'Haimin, sçavant Moine de

Sigeb. scri. c. 105. Trit. chr. hir. t. 1. p. 33 | scri. c. 283 | Mab. ana. t. 1. p. 427 | Boll. 6. Feb. p. 878-888.

1 Simler a cru que Milon portoit le prénom de Gallus, ce qui est une faute dans cet Ecrivain.

S. Vaast d'Arras, qui avoit été disciple d'Alcuin, et dont on a parlé en son lieu, il feroit juger qu'il étoit allé perfectioner ses études à l'Ecole de ce monastere. Quoi qu'il en soit, Milon étudia avec tant de fruit, qu'il devint Poëte, Orateur, Philosophe, Théologien. Il se rendit encore habile dans la Musique, et ' ne négligea pas la Peinture. Son épitaphe en exprimant ce dernier trait d'éloge, semble renvoïer pour le prouver, aux miniatures qui représentent S. Amand à la tête de sa vie dans un ancien manuscrit. ' La pieté de Milon allant de pair avec son sçavoir, le fit de bonne heure élever au Diaconat, puis au Sacerdoce. Vossius l'a même cru Abbé d'Elnone, ce qui est une faute dans cet Auteur.

Mab. an. l. 37. n. 35.

Boll. ib. p. 873.

Mais rien n'est plus propre à faire connoître le prix et l'éclat de son mérite, ' que le choix que fit de lui le Roi Charles le Chauve, pour lui confier l'éducation des deux Princes ses fils Pepin et Drogon. La résidence de ces Princes à S. Amand jointe à la réputation de leur Maître, ' y attira un grand concours de jeunesse, pour avoir part aux instructions d'un si habile homme. Entre les principaux disciples qui se formerent à l'Ecole de Milon, ' on compte Hucbald son neveu par sa mere et son successeur dans la charge d'Ecolâtre, qui travailla avec quelque succès à soûtenir les Etudes dans les premieres années du siecle suivant. De sorte que Milon, qui avoit étudié sous Haimin disciple d'Alcuin, fut un de ceux dont la Providence se servit, pour transmettre de vive voix d'un siecle à un autre, la doctrine de ce grand Maître de la nation françoise.

Mab. ib. l. 36. n. 37.

Boll. 16. Jun. p. 34. 35.

Mab. ib. l. 37. n. 36.

Milon aïant acquis l'estime du Prince regnant, jusqu'au point qu'on l'a vû, il n'est pas étonnant ' qu'il fût en grande considération auprès des Grands du Roïaume. Il y étoit particulierement auprès d'Hincmar Archevêque de Reims, et de quelques autres Prélats. ' Il mourut le vingtiéme de Juin, non en 882, comme Oudin l'a avancé, mais dès 872, [1] dix ans auparavant, suivant la chronique de son monastere. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de S. Pierre, où on lui érigea l'épitaphe suivante, que l'on croit être de la façon d'Hucbald.

Boll. 6. Feb. p. 888.

Mab. ib. | Oud. scri. t. 2. p. 328 | Mart. anec. t. 3. p. 1394.

1 On aura dans la suite la confirmation de cette époque, lorsqu'on rendra compte du poëme de Milon sur la sobrieté.

EPITAPHE.

Milo Poëta Sophus jacet hoc sub marmore clausus,
Carmine dulciloquo ' qui librum sobrietatis
Edidit, et sanctum pulcre depinxit Amandum,
Floribus exornans, metro prosaque venustans :
Tanti Pontificis palmam capit atque coronam.

dulciloquus.

' Hucbald au bout de 48 ans aïant été enseveli dans le même tombeau que Milon, un ancien Poëte du monastere en prit occasion de faire les trois vers qu'on va lire. Boll.16.Jun.p.36.

Philosophi simul hîc pausant celebresque Magistri,
Ecclesiæ nostræ flores, per sæcula clari :
Alter discipulus fuerat, didascalus alter.

§ II.

SES ECRITS.

Le genie dominant de Milon fut l'amour de la poësie ; mais d'une poësie convenable à son état. Aussi presque tous les écrits qu'il a laissés à la postérité, sont-ils en vers.

1°. Il y a de lui une vie de S. Amand divisée en quatre livres, ' où l'on compte jusqu'à 1818 vers héroïques. Ce fut la premiere production de la Muse de notre Poëte, qui étoit encore jeune, lorsqu'il y mit la main. On est partagé de quelques années sur le temps précis auquel il la publia. Les uns supposent que ce ne fut que vers 840, sur ce qu'il y a des preuves qu'elle reçut l'approbation d'Hincmar déja Archevêque de Reims, qui ne le fut qu'en 845. D'autres prétendent que ce fut de quelques années plutôt; et leur opinion n'est pas sans fondement. Ce n'est point par les approbations qu'on donne à cet ouvrage, qu'il faut juger du temps auquel il fut composé, parce qu'elles ne lui vinrent que successivement, à mesure qu'il circula. Autrement on seroit obligé d'en renvoïer l'époque jusqu'en 860 ; ' puisqu'Adalard, qui l'approuva comme plusieurs autres, en qualité d'Abbé de S. Amand, ne parvint à cette dignité qu'en cette même année. Mais on n'a rien de moins équivoque, et de plus précis pour fixer ce temps, que la premie-

Boll.6.Feb.p.842. 2. 873. 1.

Mab. an. l. 34. n. 97.

re dédicace que l'Auteur en fit à Haimin de S. Vaast, dont la mort arriva en 834, comme on l'a montré en son lieu. Après que l'ouvrage eut été applaudi des Sçavants, ' Milon ne le crut pas indigne d'être présenté au Roi Charles le Chauve ; et il lui en fit une nouvelle dédicace, qui est perdue.

Mat. anec. t. 1. p. 46.

' La dévotion qu'avoit notre Poëte pour S. Amand, fut le premier motif qui lui en fit former le dessein. Quant à l'exécution, Milon n'a presque fait autre chose que de mettre en vers la vie en prose, qu'en avoit écrite Baudemond disciple du Saint. On ne doit pas par conséquent chercher de grandes beautés dans un ouvrage de cette nature, où la veine poëtique se trouvant gênée par l'assujettissement à un texte étranger, ne peut avoir tout son essor. Cependant les vers de Milon pour un Poëte du neuviéme siecle, sont assez coulants. A la tête de l'ouvrage se lit l'épitre dédicatoire en prose de l'Auteur à Haimin, avec la réponse de celui-ci toute pleine des éloges du travail de Milon. De même on trouve à la fin un petit poëme de Wlfaïe, où faisant l'énumération des grands hommes qui avoient applaudi à l'ouvrage, il en fait lui-même l'éloge. ' Henschenius, un des plus doctes successeurs de Bollandus, est le seul, que l'on sçache, qui ait publié ce long poëme de Milon. Il l'a placé avec quelques courtes notes à la suite de la vie originale de S. Amand, au sixiéme jour de Février. Dom Mabillon voïant que ce poëme ne contient rien qui ne soit ou dans cette vie, qu'il a aussi donnée au public, ou dans le supplément, n'a pas jugé à propos d'en charger son recueil.

Boll. ib. p. 873. 2.

p. 873-888.

2°. ' Surius a soupçonné que Milon avoit retouché cette vie originale, écrite en prose par Baudemond. Aubert le Mire est encore allé plus loin, et l'a regardée comme une production de la plume de notre Ecrivain. Mais ce sont deux fautes d'inexactitude, dont le Mire a corrigé depuis celle qui le regarde. Milon s'est seulement borné à faire un supplément à ce qui manquoit à cette vie. D'abord il rapporte plusieurs faits omis par l'Auteur original ; et il tâche ensuite de fixer le temps de la naissance et de la mort de S. Amand, en recourant aux époques des Pontificats des Papes, et des regnes des Empereurs d'Orient et des rois de France. A cette occasion il y a inseré la belle et importante letre du Pape S. Martin au S. Evêque, et fait voir qu'il possédoit l'histoire ecclesiastique et civile, quoiqu'il ne soit pas exact dans sa chronologie.

Sur. 6. Feb. p. 907 | Sigeb. scri. c. 105. not.

' Il est vrai qu'Henschenius prétend que ce supplément n'est

Boll. ib. p. 843. n. 130.

point l'ouvrage de Milon; et c'est apparemment pourquoi il lui a refusé une place dans son recueil, ' où il s'est contenté d'en donner quelques fragments, pour appuïer ses observations préliminaires. Mais il faut avouer que les raisons qu'il allégue ne sont point satisfaisantes, et ne répondent point à la réputation de son grand sçavoir. Les preuves du contraire se tirent et de l'inscription des manuscrits, et de l'épitaphe de Milon, où il est loué pour avoir écrit en prose comme en vers la vie de S. Amand. ' C'est sur ces preuves que Dom Mabillon n'a point hésité de publier sous le nom de Milon le supplément dont il s'agit. Il l'a mis à la suite de la vie du Saint par Baudemond, et a eu soin d'y joindre des notes critiques. ' Lorsque le P. le Long dit que ce supplément se trouve parmi les œuvres de Philippes de l'Aumône, il fait à cet égard la même faute qu'à l'égard de la vie par Baudemond, faute que nous avons déja remarquée à la page 643 de notre III volume.

p. 838. 839.

Mab. act. t. 2. p. 719-725.

Le Long, bib. fr. p. 241. 2.

3°. Milon a encore laissé de sa façon deux sermons, qui servent aussi à l'histoire de S. Amand. L'un est sur la translation de son corps, la dédicace de son Eglise et la cérémonie de son ordination; l'autre sur l'élévation de son corps de terre et le miracle d'un feu céleste ' qui alluma quelques cierges la veille de cette solennité en l'année 855. L'Auteur ne fit par conséquent ce second sermon que quelque temps après cette époque. ' Il fut lui-même témoin de la merveille; et dans l'admiration qu'elle lui causa, il composa sur le champ les quatre vers suivants.

Mab. ib. p. 730. n. 23.

p. 732. n. 26.

Lumen in æthereo quàm clarus haberis olympo,
Monstrasti Monachis, præsul Amande tuis;
Da famulis ambire tuæ consortia vitæ,
Ut valeant donis participare tuis.

' Lorsqu'il travailloit à cette seconde piece, il y avoit encore au monde plusieurs personnes qui avoient assisté à l'élévation du corps saint, et sur le témoignage des quelles il rapporte ce qu'il en dit. ' Or cette cérémonie se fit en 809. Il est donc étonnant qu'on ait voulu faire honneur de ce sermon ' à Philippes de l'Aumône, qui n'aïant vêcu qu'au XII siecle étoit bien éloigné des deux époques qu'on vient de marquer.

p. 730. n. 22.

p. 728. n. 15.

Boll. ib. p. 842. n. 126.

' Ces deux sermons sont imprimés avec quelques courtes notes, et dans le recueil de Bollandus, et dans celui de Dom

p. 889-893 | Mab. ib. p. 725-733.

Mabillon : dans le premier, à la suite de la vie de S. Amand en vers, et dans l'autre immédiatement après le supplément, dont ils passent pour faire une suite naturelle. ' Philippe de l'Aumône a fait entrer le second dans sa grande collection sur S. Amand.

Phil. abb. p. 744-745.

' Un Auteur inconnu qui ne vivoit que plusieurs siecles après notre Ecrivain, s'est servi de ces deux sermons pour composer une histoire à sa mode, de la translation et de l'élevation du corps de S. Amand. ' Henschenius l'a aussi publiée d'après Surius, dont il a eu soin de revoir l'édition sur les manuscrits. Mais Dom Mabillon n'a pas jugé à propos de la réimprimer. Elle porte pour titre dans Surius : *Révélation de Sainte Aldegonde.* ' Le P. Labbe nous a donné un petit éloge de S. Amand, qu'il croit avoir aussi été tiré de l'ouvrage de Milon ; mais c'est très-peu de chose.

Boll. ib. p. 842. 843. n. 125-126. | p. 894. 895 | Sur. ib. p. 914. 915. | Lab. bib. nov. t. 2. p. 345.

4°. Surius, dit-on, a inseré dans son recueil une homelie sur S. Principe Evêque de Soissons, à laquelle il a fait porter le nom de Milon. Quoiqu'on ignore à quelle occasion cet Ecrivain put la composer, ' plusieurs Sçavants ne laissent pas néanmoins de lui en faire honneur. Cette homelie se trouve apparemment dans la nouvelle édition de Surius ; car elle ne paroît point dans la premiere, ni dans son supplément par Mosander.

Surius | Dup. 9. sie. p. 667 | Oud. scri. t. 2. p. 326.

5°. Entre les Poësies que notre Poëte laissa de sa façon, il y a une espece de pastorale en 54 vers héroïques. Elle est intitulée *Le combat du printemps et de l'hyver*. On y découvre à la vérité quelques heureuses saillies poëtiques ; et la plûpart des vers sont assés coulants. Mais ce n'est qu'un léger essai de ce qu'un si riche sujet présentoit à la muse du Poëte. De sorte qu'on peut regarder cette piece comme une des premieres productions de Milon. ' Elle étoit demeurée manuscrite jusqu'en 1686, que Casimir Oudin l'aïant trouvée dans la bibliothéque de M. Colbert, la publia dans son supplément aux Ecrivains dont parle Bellarmin. ' Il l'a fait réimprimer depuis dans son grand commentaire sur les Auteurs ecclesiastiques.

Oud. supp. de scri. p. 257. 258. | Scri. ib. p. 326. 327.

6°. ' Dom Mabillon ne doute point, que l'épitaphe en douze vers élegiaques, des Princes Drogon et Pepin, fils de Charles le Chauve, et morts à S. Amand dans leur jeunesse, qu'il a fait imprimer plusieurs fois, ne soit de la façon de notre Poëte. ' Les sçavants Continuateurs de Bollandus, qui l'ont publiée à leur tour, ont pris trop à la letre le mot *annum* qui y est em-

Mab. ana. t. 1. p. 427 | an. n. 36. n. 37 | act. B. t. 5. p. 65. n. 42. | Boll. 16. Jun. p. 35. 2.

ploïé, comme si ces Princes étoient morts avant que d'avoir atteint l'âge d'un an accompli, et qu'on les eût mis en nourrice dans un monastere d'hommes. *Annum* est ici emploïé pour *tempus*. Cette épitaphe au reste est importante pour l'histoire, en ce qu'on ne connoît guéres ces deux jeunes Princes, que par ce qu'elle nous en apprend. Le Poëte y console leurs augustes parents sur leur mort prématurée, en vûe de la béatitude éternelle, dans laquelle ils étoient entrés en quittant le monde.

7°. ' On parle avec éloge de deux pieces de vers héroïques sur la croix, que Milon avoit disposées en forme de sphere, et dédiées au Roi Charles le Chauve. Ces pieces qui passent pour fort ingenieuses, se trouvent manuscrites dans la bibliothéque de S. Amand. On a vû que Fortunat de Poitiers, et Raban Maur en ont fait sur le même sujet, et les ont disposées de maniere qu'elle représentent diverses figures. C'est apparemment ce qui fit naître à nôtre Poëte l'idée de sa sphere mystique. Sigeb.ib.not.|Val. Andr. bib. bel. p. 676.

8°. ' Le dernier ouvrage sorti de la plume de Milon, est son poëme sur la sobrieté, dédié au même Prince. On en a fait autrefois tant d'estime, qu'on a cru en devoir consacrer la mémoire dans l'épitaphe de l'Auteur, comme on l'a pû remarquer. ' Sigebert a eu soin de le faire entrer dans le peu qu'il nous apprend des ouvrages de Milon. Outre toutes ces preuves qui lui assurent ce poëme, ' il se nomme lui-même dans l'épitre au Roi Charles. ' Milon mourut cependant avant que de pouvoir l'envoïer à ce Prince. Mais Hucbald son disciple exécuta son intention en 876, lorsque Charles eut été couronné Empereur d'Occident. On voit ici détruire l'opinion de ceux qui ne mettent la mort de notre Poëte qu'en 882. Mart. ib. Sigeb. ib. Mart. ib. p. 46.

' Oudin qui avoit vû ce poëme sur la sobrieté dans un très-ancien manuscrit de la bibliothéque de Leyde, en auroit fait présent au public, s'il avoit été entier. Suivant la notice qu'il en donne, l'ouvrage n'est pas de longue haleine, quoique divisé en deux livres et 24 chapitres. Il commence et finit par les louanges de la Sainte Vierge. ' Dom Martene et Dom Durand l'aïant trouvé dans un autre manuscrit de l'Abbaïe de S. Amand, en ont publié l'épitre dédicatoire de l'Auteur à Charles le Chauve, où il y a plusieurs traits d'érudition, et celle qu'y ajoûta Hucbald en envoïant le poëme à ce Prince. L'une est en vers héroïques, et l'autre en vers élegiaques. Entre Oud. ib. p. 325. Mart ib. p. 44-46.

l'une et l'autre se lit le titre du poëme, exprimé d'une maniere un peu figurée en ces termes : *Les traits de la sainte modération ou sobrieté, tirés du thrésor de l'Ecriture, et utiles contre le Cuisinier de Babylone,* c'est-à-dire sans doute le démon de l'intemperance.

Trit. scri. c. 283 | Val. And. ib.

9°. ' Tritheme attribue encore à Milon un recueil de letres à diverses personnes, et Valere André un Art poëtique. Mais aucun Auteur plus ancien que ces deux Bibliothécaires, ne paroît avoir connu ces deux ouvrages.

La prose de Milon est assés bonne, quoiqu'en plusieurs endroits elle se ressente de son génie poëtique, et qu'il y emploïe un style diffus. Ses poësies font voir qu'il avoit du talent pour la versification ; mais le goût dominant de son siecle dans cette faculté de Literature, ne lui permit pas d'aller plus loin que les autres Poëtes de son temps. (XXIV.)

JEAN SCOT,

OU ERIGENE.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Sim. dunel. an. 884 | Matt. West. p. 171 | Mab. act. B. t. 6. p. 509. n. 4 | an. l. 35. n. 39 | l. 38. n. 72 | Prud. in Scot. p. 534. 2. Uss. ep. ib. p. 45.

' JEAN surnommé SCOT et ERIGENE, du nom latin de sa patrie, nâquit en Hibernie dans les premieres années de ce neuviéme siecle. C'est ce qu'en ont pensé tous ses contemporains, qui ont eu occasion de parler de lui, comme le Pape Nicolas I, Hincmar de Reims, Pardule de Laon, S. Prudence de Troïes, S. Remi de Lyon, Flore Diacre de la même Eglise et quelques autres. Après s'être appliqué aux belles Letres et à la Philosophie, et y avoir fait du progrès jusqu'à un certain point, Erigene passa la mer, et vint en France, qui fut le théatre de ses principales actions, et le lieu où il finit ses jours. ' Quelques Ecrivains ne mettent cette transmigration qu'en 870 ; mais il faut l'avancer de plus de vingt ans, comme on le verra par la suite. ' Scot étoit de très-petite taille, d'un esprit vif, pénétrant, enjoué. Mais quoiqu'il eût de l'éloquence, de la dialectique, et qu'il se piquât de la Metaphysique la plus raffinée, il n'étoit rien moins que Théologien.

Oud. scri. t. 2. p. 232 | Sim. dunel. ib. | Matt. West. ib.

Maug. t. 1. p. 111. 112.

' La profession qu'il faisoit de Literature lui donna accès auprès du Roi Charles le Chauve. Ce Prince qui aimoit les Letres et favorisoit les Sçavants, le retint à sa Cour, et lui donna beaucoup de part à son amitié. Il l'admettoit même volontiers à sa table, et prenoit plaisir à s'entretenir avec lui, et lui faire des demandes propres à donner lieu à ses saillies facétieuses. Scot enhardi par une telle familiarité, poussoit quelquefois la plaisanterie jusqu'à sortir du respect, sans néanmoins que le Roi s'en offensât. Charles cependant ne se plaisoit pas toûjours si fort à ses plaisanteries, qu'il n'aimât à le voir occupé de quelque chose de sérieux. ' Dans cette vûe il l'engagea à traduire de grec en latin les ouvrages attribués à S. Denys l'Areopagite. Erigene pour satisfaire le desir du Prince, quitta pour un temps l'étude des Auteurs latins, et travailla à se perfectionner dans la connoissance de la langue greque.

Sim. dunel. ib. | Matt. West. ib.

Uss. ep. hib. p. 41.

' Il fit à la Cour diverses connoissances honorables. Il se lia en particulier avec S. Prudence, depuis Evêque de Troïes. C'étoit par conséquent avant 847. Mais ce Prélat renonça depuis à l'amitié de Scot, pour prendre la défense de la vérité qu'il attaquoit dans ses écrits. ' Erigene écrivit beaucoup, et s'acquit parmi les Sçavants une réputation qui pénétra jusqu'à Rome. Cette réputation après tout n'étoit pas aussi fondée que bien du monde le croïoit. ' Ceux qui ont mieux connu Scot, avouent à la vérité qu'il avoit de l'érudition, mais une érudition toute profane. Qu'au reste ce n'étoit dans le fond qu'un Sophiste plein de subtilité et de hardiesse; un grand Discoureur, qui par l'étalage de ses vains discours avoit séduit grand nombre de personnes. Se voïant à couvert sous la protection de l'auguste Prince qui le retenoit à sa Cour, il se crut tout permis. ' De sorte qu'en se livrant à son genie sophistique, sans aucun égard pour l'Ecriture et la Tradition, il alla d'erreur en erreur. Emporté par sa hardiesse naturelle, il donna dans les écarts de Pelage, de Celestius, de Julien d'Eclane, les visions absurdes d'Origene, les impies extravagances des Collyridiens.

Prud. in Scot. p. 468.

Conc. t. 8. p. 516 | Uss. ib. p. 45.

Bib. PP. t. 15. p. 611. 2. 612. 1.

p. 643. 2 | Prud. in Scot. pr.

Un Sçavant de ce genre, il faut l'avouer, n'étoit guéres propre à écrire sur des matieres de religion. ' Ce fut néanmoins ce même Ecrivain, qu'Hincmar de Reims et Pardule de Laon choisirent pour défendre le sentiment qu'ils avoient embrassé touchant la prédestination, après qu'eux-mêmes et d'autres encore eurent échoué dans l'exécution de cette entreprise. On

Rem. de 3. ep. c. 39. p. 687. 688.

a vû par la solidité des réponses de S. Prudence de Troïes et de Flore de Lyon, de quelle maniere Scot y réussit lui-même. Il n'eut pas un succès plus heureux dans les autres ouvrages qu'il composa sur d'autres sujets, comme l'Eucharistie, la vision de Dieu, la division des natures. Et pouvoit-il en être au-

c. 40. p. 688. 689. trement d'un Ecrivain ' qui n'aïant aucune teinture de Théologie, ne se conduisoit que par la raison et une philosophie toute humaine? Aussi fit-il voir, remarque S. Remi de Lyon, que non seulement il ne devoit point être consulté sur des matieres de foi; mais encore que ses écrits et leur Auteur ne méritoient, ou qu'un souverain mepris, comme ne respirant qu'extravagances, ou un anathéme éternel, comme remplis d'erreurs capitales : à moins que Scot ne les reconnût, et ne les retractât sincerement.

Conc. ib. p. 137. 516. 690. ' Le bruit que ses erreurs firent en France, reveilla l'attention des Conciles et du Pape Nicolas I. Ce Pontife en porta même quelques plaintes au Roi Charles protecteur d'Erigene.

Sim. dunel. ib. | Matt. West. p. 172. ' De-là quelques Auteurs ont pris occasion de croire, que Scot s'étoit retiré en Angleterre, soit pour éviter les suites fâcheuses de ses erreurs, soit pour se dérober à la honte dont elles le

Mab. act. ib. p. 512. n. 10. couvroient en France. ' Mais c'est ce qui est démenti par des vers grecs et latins de sa façon, qui supposent qu'il y étoit encore à la fin de l'an 872 au moins, plusieurs années après la mort du Pape Nicolas. D'ailleurs il n'est pas croïable qu'il quittât Charles le Chauve son Mécene, qui lui avoit donné tant de marques de sa bienveillance roïale, pour en aller chercher un autre dans un païs étranger. Il mourut en France, sans qu'on

an. l. 38. n. 72. sçache précisément en quel temps. ' Seulement plusieurs Sçavants ne doutent point, que ce ne fût avant le Roi Charles,

Uss. ib. p. 45. 46. dont la mort arriva en 877 : ' ce qui paroît confirmé par une letre d'Anastase le Bibliothécaire à ce Prince, dans laquelle il parle de Scot, comme d'un homme qui n'étoit plus au monde.

Erigene, quoiqu'irréprochable dans ses mœurs, et reconnu

Mab. act. ib. p. 510. n. 6. pour grand homme de bien à sa doctrine près, ' ne fut jamais ni Moine, ni élevé aux ordres sacrés. Il n'en faudroit pas da-

p. 508-514 | an. l. 35. n. 39 | l. 38. n. 72. vantage pour le distinguer ' du docte Jean né en Saxe, que le Roi Elfrede appella vers 884 de France en Angleterre, et qui après avoir été Chapellain de ce Prince, devint Abbé d'Althenay, et fut cruellement mis à mort, et en conséquence honoré comme martyr. Ce qui a donné quelque couleur d'ap-

parence à la confusion qu'on a faite de deux hommes si réellement differents l'un de l'autre, ce sont d'une part les surnoms de sophiste et de sage dont l'Abbé d'Althenay a été décoré, et de l'autre sa transmigration de France en Angleterre. Voilà la vraie source et l'unique fondement de l'illusion. Elle est ancienne, il faut l'avouer; puisqu'on trouve des Auteurs du onziéme, douziéme et treiziéme siecle qui l'ont partagée. Mais elle n'en est pas moins illusion. Toutes ces autorités ne sçauroient contrebalancer ce que nous venons de dire pour distinguer ces deux Sophistes, et ne valent pas à beaucoup près le silence seul de l'exact et fidéle Historien Asser, qui écrivoit alors, et qui faisant l'énumération de tous les Sçavants qu'Elfrede fit venir dans ses Etats, ne dit pas un seul mot d'Erigene.

Personne n'a saisi avec plus d'ardeur, et n'est plus attentif à soûtenir la confusion que nous venons de détruire, que nos freres errants. Avides de trouver quelque appui à une cause depuis long-temps desesperée, ils ont cru fortifier le parti de leur communion, ' en prenant Jean Scot Erigene pour Jean Abbé d'Althenay, honoré comme martyr, et lui donnant place dans le catalogue de leurs prétendus Saints, comme à un illustre défenseur des erreurs où ils sont touchant l'Eucharistie. Recourir à de semblables appuis, c'est montrer qu'on en est bien dépourvû. act. ib. p. 512. 12. 11.

§ II.

SES ECRITS.

On a dit qu'Erigene avoit beaucoup écrit; et il nous reste effectivement encore plusieurs ouvrages de sa façon, et sur differentes matieres. Avec cela nous ne pouvons pas assurer, que ce soit-là toutes les productions de sa plume.

1°. Un de ses plus fameux ouvrages, et celui qui trouva de puissants adversaires, est son traité *De la prédestination divine*. ' Il commence par une épitre ou préface adressée à [1] Hincmar de Reims et Pardule de Laon, qui avoient engagé l'Auteur à l'entreprendre. Parmi quelques traits de modestie qu'y donne Scot, il n'a pû s'empêcher d'y glisser diverses saillies de présomption et de vaine confiance en sa philosophie. Il ne craint pas même dès ce début de chanter le triomphe Maug. t. 1. p. 109. 110.

1 Dans le texte de Scot Hincmar est nommé Hingmar, ce qui se trouve aussi dans quelques autres Auteurs; et Pardule, Parthule.

sans être assuré de la victoire. C'est ce que montrent les quatre vers qu'il a mis à la fin de sa préface.

Ce traité est divisé en dix-neuf chapitres, qui ne sont pas autrement de longue haleine. Le but principal de Scot est de combattre les deux prédestinations, qu'admettoient Gothescalc et les autres disciples de S. Augustin, et de tâcher de prouver qu'il n'y en a qu'une seule, qui est la prédestination des Justes. Il admet volontiers celle-ci pour la grace et la gloire, et la reconnoît même gratuite. Mais il fait tous ses efforts, et met tout en œuvre pour nier la prédestination des méchants à la peine éternelle, en vûe de leurs péchés, que Dieu prévoit
p. 111. 112. sans les prédéterminer. ' C'est ce que notre Philosophe se flatte dès l'entrée de son écrit, de montrer évidemment par les quatre seules regles de sa Dialectique ; la division, la définition, la démonstration et l'analyse. Le raisonnement est donc la voïe de discussion qu'il se propose. Mais outre que la raison ne suffit pas pour décider des points de foi, il fait voir par la suite de ses raisonnements, qu'il ne sçavoit pas même raisonner juste. Il n'en faut point d'autres preuves que les absurdités et les contradictions fréquentes dans lesquelles il est tombé.

p. 152. n. 2. ' Comme il sçavoit cependant que l'autorité de l'Ecriture et celle des Peres doit entrer pour quelque chose dans une discussion de cette nature, et que les adversaires de Gothescalc convenoient avec ses Apologistes, qu'il falloit s'en rapporter à Saint Augustin sur les matieres contestées ; afin que
p. 153-164. son écrit ne fût pas dénué de cet avantage, ' Scot a quelquefois recours à l'Ecriture, et cite de longs passages de S. Au-
p. 153. n. 4 | p. 184. 185. n. 6. gustin. ' Il affecte même de faire en plus d'un endroit un éloge pompeux de ce S. Docteur, et se met à la torture pour l'attirer à son sentiment. Mais tout ce qu'il emprunte et de l'Ecriture et des Peres, ou fait contre lui, ou ne revient point à
p. 130. n. 3. son sujet, ou est enfin très-mal appliqué. ' Et lorsqu'il trouve des Peres qui lui sont diamétralement opposés, en admettant une prédestination à la peine, il ne craint pas de dire qu'ils n'ont ainsi parlé que par abus : *Quamvis SS. Auctores modo quodam abusivæ locutionis soleant dicere prædestinatos ad mortem,*
p. 185. n. 7. *vel interitum vel pœnam.* ' Quant à S. Augustin en particulier, dont il s'objecte plusieurs passages, qui de son propre aveu, établissent clairement la prédestination qu'il combat, ou il les élude par de misérables subterfuges, ou il leur fait dire le contraire, à force d'y appliquer ses regles de dialectique. De sor-

te, selon ce Philosophe, que la mort et les supplices ausquels ce S. Docteur dit que Dieu a prédestiné les méchants, n'est autre chose que la peine qu'il leur fait souffrir, en leur fixant des bornes dans leur iniquité, et les empêchant de commettre tous les crimes ausquels ils se sentent portés par leur corruption. Car, ajoûte-t'il, les méchants n'ont point de plus grands supplices que de se voir ainsi privés de satisfaire leurs passions déréglées. De même ' à s'en tenir à ses sophismes, les termes de *præscivit* et de *prædestinavit* sont la même chose que *nescivit* et *non prædestinavit*. p. 152. n. 1.

Scot en veut sur-tout à Gothescalc. Aussi étoit-ce contre lui nommément et contre les sentiments qu'on lui supposoit, qu'on lui avoit fait prendre la plume. Il le traite partout d'hérétique, et ne le prouve nulle part. Quoiqu'il eût connoissance de ses professions de foi, comme il paroît par le reproche qu'il lui fait de s'être offert à souffrir l'épreuve de l'huile bouillante, il n'entreprend point néanmoins de les refuter, ce qui devoit nécessairement entrer dans son dessein. Il n'en rapporte pas même la moindre chose; se contentant de faire raisonner comme un insensé l'adversaire qu'il combat, sans se mettre en peine d'en convaincre ses Lecteurs. On s'apperçoit aisément qu'il n'entendoit point les matieres qu'il discutoit, et qu'il n'étoit pas même au fait des erreurs dont on chargeoit l'infortuné Gothescalc. ' Il le montre lui-même évidemment par la notice qu'il en donne. L'hérésie de Gothescalc, dit-il en s'expliquant plus au long, tient le milieu entre deux autres diamétralement opposées: entre celle de Pelage, qui donne tout au libre arbitre, et celle qui au contraire donne tout à la grace. p. 123. c. 4. n. 1.

En voilà assés pour faire connoître le caractere et le mérite de cet Ecrivain. Nous ajoûterons seulement que sous prétexte de combattre des erreurs prétendues, il en établit de réelles. C'en est une de prétendre que la préscience et la prédestination en Dieu sont la même chose. Erreur qui va même à convaincre Erigene d'avoir donné dans la même impieté qu'il tâche de combattre. En effet accordant, comme il accorde, que Dieu a prévû les méchants en tant que méchants, il s'ensuivroit qu'il les auroit prédestinés. Mais Scot avec toute sa Dialectique ne sçavoit pas raisonner si conséquemment. C'est encore une erreur de nier, que Dieu n'ait pas prédestiné des peines éternelles aux impies, ou les impies

à des peines éternelles, ce qui est la même chose, en vûe de leurs péchés commis librement et prévûs, mais non prédéterminés. ' Ce que dit Scot sur les supplices des réprouvés prétendant qu'ils ne sont autre chose que leur propres péchés ' et sur le feu d'enfer, sont aussi des erreurs inexcusables ' dans un homme qui se donne pour défenseur de la Foi catholique. Et ce qui n'est guéres moins déplorable, ' c'est d'entendre dire à un Ecrivain de ce caractere, qu'il n'écrit que par l'ordre des premiers Pasteurs de l'Eglise, et du consentement d'un Roi très-orthodoxe.

p. 176. n. 6. 7. | p. 188. c. 19. | p. 110. | p. 112. n. 2.

Il est au reste de l'équité naturelle de croire, que Scot publia son traité avant que de le communiquer à ces Prélats, qui avoient trop d'esprit pour ne pas comprendre, que sa publication étoit plus propre à trahir et décrier leur cause, qu'à l'affermir, ou lui donner quelque relief. Aussi a-t'on vû aux articles de S. Prudence [1] de Troïes et de Flore de Lyon, que cet ouvrage n'eût pas plûtôt paru dans le public, que ces deux célébres Auteurs le réduisirent en poudre. C'est ce qui arriva dès 852, et qui montre que l'écrit d'Erigene avoit été publié l'année précédente. Malgré cette double et complette réfutation, ' les Conciles de Valence et de Langres, qui se tinrent peu d'années après, se crurent obligés de faire encore connoître le venin de cet ouvrage de Scot, afin d'engager les fidéles à l'éviter. Ils nous le donnent en conséquence comme un écrit, où non seulement il ne se trouve aucun solide raisonnement, encore moins quelques preuves en faveur de la Religion, mais aussi où l'on n'apperçoit qu'une invention diabolique, *commentum Diaboli*, une production artificieuse de perfidie, *commentum perfidiæ*, ' des questions impertinentes, des fables nuisibles à la pureté de la foi, qui dans ces temps malheureux avoient causé une triste division. L'on voit par-là quelle créance mérite ' Matthieu de Westminster, lorsqu'il dit, que Flore pour censurer plus sûrement les écrits de Jean Scot, les avoit altérés ou même corrompus. [2]

Conc. t. 8. p. 137. c. 4 | p. 690. c. 4. | p. 138. c. 6. | Matt. W. p. 172.

2°. ' Un autre ouvrage d'Erigene beaucoup plus ample que le précédent, est son traité *De la division des natures.* Les Historiens Anglois, qui nous en ont donné quelque notice, nous

p. 171. 172 | Sim. dunel. ib. | Cave, p. 462. 2.

1 Voyez l'article de S. Prudence, n. 2°, et celui de Flore, n. 11°.

2 Ni Guillaume de Malmesburi, ni Simeon de Dunelm et autres Ecrivains Anglois, beaucoup plus anciens que Matthieu de Westminster, et qui font mention de l'ouvrage de Flore contre Scot, ne disent rien de cette prétendue altération.

le représentent comme un écrit utile pour résoudre les questions difficiles, qu'on faisoit naître au temps de l'Auteur. Ils avouent néanmoins qu'il n'est pas exemt de fautes, et qu'au contraire Scot y en a fait plusieurs, pour s'être écarté des sentiments des Latins, et s'être trop attaché à ceux des Grecs ; ce qui est cause, ajoûtent-ils, qu'il a été regardé de quelques-uns comme hérétique. Aussi son traité fut-il condamné en 1226 par le Pape Honorius III, à la demande de Gaultier le Cornu Archevêque de Sens. C'est ce qui se lit à la tête de l'ouvrage, dans un manuscrit cotté 135 de la bibliothéque du Mont S. Michel. ' Alberic de Trois-Fontaines rapporte plus amplement la même chose sur l'année 1225 de sa chronique, et ajoûte que l'ouvrage d'Erigene fut brûlé. Alb. chr. p. 514. 515.

Scot s'est encore plus livré à ses subtilités métaphysiques dans ce traité, que dans celui de la prédestination. Il l'a divisé en cinq livres, et y traite en forme de dialogue de quatre especes de natures : de la nature qui crée et n'est point créée ; de celle qui crée après avoir été créée elle-même ; de celle qui étant créée, ne crée pas ; enfin de celle qui ne crée ni n'est créée. Son dessein est de prouver que toutes les natures créées retourneront dans la nature increée : de sorte que comme avant le monde il n'y avoit que Dieu et les causes de toutes choses en Dieu, de même après la fin du monde il n'y aura plus que Dieu et les causes de toutes choses en lui.

Notre Auteur n'en vient à cette conclusion, qu'au travers d'une forêt de raisonnements sophistiques, hérissée d'épines de toutes parts, où il ne laisse pas de donner carriere à son genie. Ce ne sont presque que paradoxes inoüis, imaginations creuses, erreurs grossieres. Il y avance que l'humanité de J. C. après sa Resurrection s'est changée en sa divinité. Que le corps de l'homme se convertira de même en son ame au jour de sa resurrection. Que la malice et les peines des Démons finiront un jour. Que les damnés jouiront de tous les biens naturels, etc.

' Ce traité singulier de Scot se trouve manuscrit dans plusieurs bibliothéques de France et d'Angleterre, nommément dans celle de S. Germain des Prés, ' où il est en deux volumes appartenants autrefois à l'Abbaïe de Corbie, et d'une écriture du temps de l'Auteur. Nous l'avons vû aussi nous-mêmes dans la bibliothéque du Mont-S. Michel. ' Il a même été imprimé à Oxford en un volume *in-fol.* l'an 1681 par les soins de Thomas Gale. Oud. scri. t. 2. p. 234. Mab. act. B. t. 6. pr. n. 135. Bib. Lug. Bat. p. 68. 2.

Mab. ib. 3°. ' Erigene a laissé encore un autre ouvrage de sa façon, intitulé *De la vision de Dieu :* autre sujet propre à exercer sa Métaphysique raffinée. Dom Mabillon l'avoit vû manuscrit dans la bibliothéque de Clairmarest près de S. Omer, et en rapporte le commencement en ces termes : *Omnes sensus corporei ex conjunctione nascuntur animæ et corporis.*

n. 131. 134 | Spic. t. 2. p. 510 | t. 12. p. 30 | Conc. t. 9. p. 1055. 1102. 4°. ' On a plusieurs preuves qu'Erigene avoit aussi écrit sur l'Eucharistie. Et s'il faut en croire Berenger, il entreprit ce dessein par ordre de Charles le Chauve; afin de refuter par les passages de l'Ecriture le sentiment de Radbert. Cet écrit de notre Auteur ne subsiste plus; mais on peut juger de son mérite par le sort qu'il eut. A peine fut-il répandu dans le public, qu'Adrevald Moine de Fleuri y opposa un traité tiré des Peres, dont il nous reste un morceau considérable. On croit aussi que la mauvaise réputation qu'Erigene s'étoit faite pour ses sentiments, et dont parle le Pape Nicolas dans sa letre au Roi Charles, regarde autant ses erreurs sur l'Eucharistie que ses rêveries sur la prédestination. Enfin ce livre de Scot parut si pernicieux aux Peres du Concile de Verseil en 1050, qu'ils crurent devoir le proscrire; et ceux du Concile de Rome en 1059 allerent jusqu'à le condamner au feu. C'est ce qui fut exécuté par Berenger même, qui avoit avoué s'être perverti par la lecture de ce livre.

Quoiqu'on ne doute point que cet écrit d'Erigene ne fût contraire au dogme catholique touchant l'Eucharistie, on est cependant partagé sur le point précis de la mauvaise doctrine qu'il contenoit. ' Il y en a qui croïent que l'Auteur y admettoit la présence réelle, et nioit seulement la transubstantiation, ce qu'il leur semble pouvoir tirer des écrits d'Ascelin et de Berenger. D'autres sont persuadés que Scot y combattoit la présence réelle et la transubstantiation tout ensemble ; et il faut avouer que ce dernier sentiment paroît mieux appuïé que l'autre. ' Les preuves qui l'établissent, se prennent et des passages qu'emploie Adrevald pour refuter ce livre, et de la maniere ' dont Hincmar de Reims parle des erreurs de son temps, sur le mystere de l'Eucharistie ; erreurs qui retombent visiblement sur Erigene son bon ami, comme il paroît par celles qu'y ajoute Hincmar tout de suite, et qui se lisent dans le traité *De la division des natures*. Or suivant les expressions d'Hincmar, Scot nioit que le Sacrement de l'Autel fût le vrai Corps et le vrai Sang de J. C. prétendant qu'il n'en étoit que

Mab. ib. p. 512. n. 11.

Spic. t. 12. p. 30-32.

Hinc. præd. c. 31. p. 231.

la mémoire : *Sed tantum memoria veri Corporis et Sanguinis ejus.*

' M. de Marca dans une letre du premier de Janvier 1657, écrite à Dom Luc d'Acheri qui la rapporte, avoit proposé une opinion assés singuliere touchant ce livre de Jean Scot. Il vouloit qu'il ne fût autre que celui qui nous reste sur le même sujet, et qui porte le nom de Bertramne ou Ratramne; supposant qu'Erigene auroit emprunté ce nom, pour se dérober à la connoissance du public. Mais cette opinion est tout-à-fait insoutenable, ' comme M. Boileau l'a solidement prouvé dans la sçavante préface à la tête de sa traduction de ce traité.

Spic. t. 2. pr.

Ratr. de corp. pr. p. 15-17.

D'ailleurs nous avons montré[1] nous-mêmes que rien n'est capable de ravir à Ratramne la possession où il en est depuis tant de siecles. La doctrine même de ce livre bien entenduë, suffit seule pour ne le pas attribuer à un Auteur, convaincu d'avoir donné dans des erreurs capitales sur le sujet dont il traite.

Quant au temps auquel Erigene publia son écrit sur l'Eucharistie, on n'a rien pour le marquer plus précisément, que l'époque de l'ouvrage où Hincmar parle de ses erreurs. C'est dans son grand traité de la prédestination, qui fut commencé en 859, et envoïé au Roi Charles vers 861 ou 862. De sorte que l'ouvrage de nôtre Auteur étoit connu avant ce temps-là.

5°. ' Erigene à la priere du même Prince traduisit de grec en latin, les ouvrages attribués à saint Denys l'Aréopagite : c'est-à-dire, comme il les specifie lui-même, le livre de la Hierarchie céleste, le livre de la Hierarchie ecclesiastique, le livre des noms divins, la Théologie mystique, et ses dix letres. On ne sçauroit dire quel motif porta Charles le Chauve à faire traduire de nouveau ces écrits, ' dont il y avoit déja en France une traduction faite sur le grec. Dès 824, en effet, l'Empereur Michel les avoit envoïés ainsi traduits à Louis le Debonaire; et on les conservoit à l'Abbaïe de S. Denis, où ils avoient été déposés et reçus avec joïe.

Uss. ep. hib. p. 41 | Sim. Dunel. ib. | Matt. West. ib. | Sigeb. scri. c. 94.

Mab. an. l. 29. n. 59 | Mart. anec. t. 3. p. 507.

Quoi qu'il en soit, ' la nouvelle traduction qu'entreprit Scot, lui coûta beaucoup de travail; et après qu'elle fut finie, il l'adressa au Roi Charles par deux épitres dédicatoires, l'une en vers élegiaques, l'autre en prose. ' Elle étoit répandue dans le public et connue même à Rome au moins avant la fin de l'année 867;

Uss. ib. p. 40. 41.

Conc. t. 8. p. 516.

1 Voïés l'article de Ratramne, § 2. n. 1°.

puisque le Pape Nicolas qui mourut alors, se plaignit de ce qu'elle avoit été publiée avant que le S. Siege lui eût donné
Uss. ib. p. 45. son approbation. ' Cela n'empêcha pas qu'Anastase le Bibliothécaire ne fît l'éloge de cette traduction, dans une letre
Sim. Dunel. ib. | Matt. West. ib. qu'il écrivit à Charles le Chauve quelques années après. ' Elle n'a pas toutefois reçu les mêmes applaudissements de la part des Ecrivains postérieurs. Ceux qui donnent le plus de louanges au Traducteur, conviennent que sa traduction a le défaut d'obscurité : ce qui est venu, comme ils le remarquent, de ce qu'Erigene a traduit son texte de mot à mot. Il ne pouvoit pas par conséquent réussir à le bien traduire ; le genie different des deux langues ne permettant pas qu'on suive cette
Uss. ib. p. 46. methode. ' Anastase avoit déja observé le même défaut dans le travail de Scot, malgré l'éloge qu'il en fait.

C'est ce qui contribua apparemment à faire tomber et négliger cette traduction en France. Elle y étoit ou fort rare,
Mab. it. ital. p. 129. ou fort méprisée au treiziéme siecle; ' puisqu'Odon Abbé de S. Denis envoya en Orient le Moine Guillaume, qui lui succeda, pour y chercher le texte original, afin de le faire traduire. Jean Sarasin, depuis Abbé à Verseil, qui fit le même voïage pour le même dessein, se chargea du travail, et dédia sa traduction à l'Abbé Odon. Dom Mabillon l'avoit vûe dans la Bibliothéque de l'Abbaïe de Sainte Scolastique près de Sublac, où elle se conservoit encore en 1685.

Lab.scri.t.1.p.67. ' Il ne laisse pas cependant de se trouver encore aujourd'hui en France quelques exemplaires de celle d'Erigene. Le P. Labbe assure, que de son tems il y en avoit à la bibliothéque des Jesuites de Bourges, un exemplaire ancien d'environ 800 ans et fort bien écrit. Nous en avons vû un autre, aussi d'une belle écriture, un peu moins ancien que le précedent, dans la bibliothéque de l'Abbaïe de S. Allire à Clermont en Auvergne. A la tête se lisent les deux préfaces du Traducteur et la letre d'Anastase comme dans l'exemplaire dont parle le P. Labbe.

Bib. Barb. t. 2. p. 368. 2 | Oud. ib. p. 236. ' Cette traduction des œuvres de S. Denis par Erigene, a même été imprimée *in-fol.* avec d'autres anciennes versions du même Pere, à Cologne chés Quentel les années 1530 et
Uss. ib. p. 40-44. 1536. ' Usserius en a détaché les deux épitres dédicatoires du Traducteur, et les a fait réïmprimer dans son recueil de letres hibernoises. La premiere comprise en 24 vers élegiaques, est un compliment au Roi Charles, que Scot prie de recevoir

favorablement sa traduction. L'autre en prose est emploïée pour rendre compte de son travail, et donner une notice des ouvrages traduits. Scot y donne aussi en abregé l'histoire de S. Denys, qu'il a réduite en 24 autres vers élegiaques, qui suivent l'Epitre en prose. Il est à remarquer, qu'il y qualifie toujours S. Denys Evêque d'Athenes, et jamais de Paris. Seulement il dit que quelques modernes le supposoient envoïé dans les Gaules par le Pape S. Clement, pour y annoncer l'Evangile, et tenoient qu'il y avoit souffert le martyre.

6°. ' Erigene a aussi traduit, au moins en partie, les Scholies greques de S. Maxime, sur les endroits difficiles de S. Gregoire de Nazianze. C'est un ouvrage difficile et de longue haleine : ce qui a fait douter à Oudin que le peu qu'on en a imprimé sous le nom d'Erigene, à la suite de son fameux traité sur la division des natures, soit la traduction qu'il avoit faite de ce grand ouvrage. Mais n'a-t'il pas pû arriver, ou qu'Erigene n'en ait traduit qu'une partie, comme on le donne à entendre, ou que le reste de sa traduction soit perdu? Ce travail literaire est encore dédié comme le précedent, à Charles le Chauve.

Lab. ib. t. 2. p. 84 | Cave, p. 472. 2 | Oud. ib. p. 235.

7°. ' Plusieurs Sçavants sont persuadés, que ce qui nous reste du traité de Macrobe, sur la difference et la conformité entre la langue greque et la latine, est dû aux soins de Jean Scot. Leur sentiment est appuïé sur ce qu'à la fin de ce recueil, dans les manuscrits, il est marqué qu'il a été fait par un Auteur nommé Jean, pour apprendre les regles des verbes grecs. Il paroît incontestable que cela convient parfaitement à Jean Erigene, ' qui n'oublioit rien, comme il nous l'apprend lui-même, pour se perfectionner dans la connoissance de la langue greque. ' On imprime ordinairement ces extraits à la suite des œuvres de Macrobe. Tout à la fin se lit un avertissement de celui qui les a faits dans lequel il rend compte et du dessein qu'il s'y est proposé, et de la maniere qu'il s'y est pris pour l'executer.

Uss. ib. p. 44. 45. not. | Voss. art. gr. l. 1. c. 4 | Cave, ib.

Uss. ib. p. 41.

Macr. p. 647. 704.

8°. ' Il y a encore d'Erigene quelques vers grecs et latins, qui se trouvent à la tête d'un ancien Glossaire en l'une et l'autre langue. M. du Cange et Dom Mabillon en ont publié une partie où le poëte fait en peu de mots l'éloge du Pape Jean VIII. et d'Hincmar de Reims.

Mab. act. ib. p. 510. 512. n. 6. 10.

9°. ' Tritheme et ceux qui l'ont suivi, comme Gesner et Possevin, attribuent à Erigene un commentaire divisé en qua-

Trit. scri. c. 271 | Chr. hir. t. 1. p. 18 | Gesn. bib. uni. p. 414. 2 | Poss. app. t. 2. p. 174.

tre livres, pour expliquer les écrits qui portent le nom de S. Denys, et qu'il avoit traduits en latin. Mais ce commentaire ne paroît nulle part; et aucun de ces Bibliothécaires ne témoigne l'avoir vû. Personne même avant eux, que nous sçachions, n'en a parlé.

Trit. scri. c. 258-262. 271 | chr. hir. ib. | Gesn. ib. p. 453. 2 | Poss. ib. | le Long, bib. sac. p. 798.

10°. ' Le même Tritheme et quelques autres confondant Jean Erigene, et avec Claude Clement Hibernois comme lui, et avec Jean Abbé à Verseil, qu'ils supposent faussement avoir été disciple du vénerable Bede, peut-être aussi avec Claude depuis Evêque de Turin, lui font encore honneur de plusieurs autres ouvrages. Tels sont un commentaire sur l'Evangile de S. Matthieu, et un traité des devoirs de l'homme, ou offices humains, *De officiis humanis*. Possevin grossit encore ce nouveau catalogue des ouvrages suivants : neuf livres sur les Morales d'Aristote, qui ne sont apparemment autres que l'écrit des devoirs de l'homme, que nous venons de marquer d'après Tritheme et Gesner; un traité des Mysteres sans tache, qui est different du traité sur l'Eucharistie, que Possevin nomme ensuite; un écrit sur la maniere d'instruire les enfans des nobles; des volumes de paraphrases, *Tomi paraphrastici;* un traité de la foi contre les Barbares; un livre des visions de S. Denys; enfin les dogmes des Philosophes.

De tous les ouvrages compris dans ce nouveau et pompeux catalogue, il n'y en a pas un seul, dont on ait des preuves non équivoques, qu'il appartienne à notre Ecrivain. ' Usserius nous apprend, il est vrai, qu'il avoit entre les mains deux manuscrits d'une version latine des morales d'Aristote, que Jean Balée assure avoir été traduites par Erigene en Chaldaïque, en Arabe et en Latin. Mais Usserius a soin d'avertir en même tems, qu'il est persuadé que cette traduction est l'ouvrage d'un Auteur plus récent.

Uss. ib. p. 45. not.

On n'auroit pas plus de fondement pour donner à Jean Scot Erigene, ' une autre version latine de diverses histoires miraculeuses, rapportées par les Grecs, sur ce qu'elle porte le nom de Jean qualifié Prêtre et Moine, ce qu'Erigene ne fut jamais. Dom Bernard Pez l'aïant trouvée à l'Abbaïe de Benedictbayrn dans un manuscrit qui lui a paru du douziéme siecle, s'est borné à en publier la préface, et c'en est bien assés pour l'importance de l'ouvrage.

Pez, anec. t. 6. par. 1. p. 78-79.

11°. Mais on ne peut lui refuser une homelie sur le commencement de l'Evangile de S. Jean, qui se trouve sous son

nom dans un ancien manuscrit de l'Abbaye de S. Evroul au Diocèse de Lizieux, cotté 65. Le titre de la piece leve toute équivoque, en l'attribuant à Jean Scot traducteur de la Hierarchie de saint Denys.

12°. A s'en tenir aux termes de Hugues de S. Victor, qui ne parle que d'après un Auteur plus ancien que lui, qu'il ne nomme pas, on croiroit que Jean Scot avoit composé un traité sur les cathégories. Voici son texte : ' *Theologus apud Græcos Linus fuit, apud Latinos Varro, et nostri temporis Joannes Scotus de decem cathegoriis in Deum.* Mais ' Alberic de Trois Fontaines qui rapporte cet endroit, dit que Hugues entend par-là le traité de la division des natures. (XXV.)

Hug. vict. did. l. 3. c. 2.

Alb. chr. an. 1225.

ADVENCE,

Evêque de Metz.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Advence, fils d'un pere nommé Saxon, nâquit en France d'une famille distinguée par sa noblesse et ses grands biens. Il semble même par un terme de son épitaphe, qu'elle avoit été illustrée par quelques-unes des premieres dignités de l'Etat. Quelque flateurs que fussent les avantages qu'une telle naissance pouvoit lui faire esperer dans ce siecle, Advence y renonça généreusement pour embrasser l'état ecclesiastique. ' Il fut élevé sous les yeux de Drogon Evêque de Metz, et devint Gardien ou Chanoine de l'Eglise cathédrale. A la mort de Drogon, qui arriva après les premiers jours de Novembre 855, le Clergé et le peuple le demanda pour son Evêque, et l'obtint.

Meur. his. de M. p. 689 | Spic. t. 6. p. 656.

Conc. t. 8. p. 484. 486 | Mab. an. l. 34. n. 88.

On ne convoqua presque point de Conciles ou d'assemblées, depuis l'ordination d'Advence, qu'il n'y assistât, et n'y eût une des principales parts. ' En 859 le vingt-huitiéme de Mai on en assembla un dans sa ville Episcopale, afin de procurer la paix entre les Princes regnants. Advence fut un des Prélats que le Concile députa à Louis Roi de Germanie, pour lui notifier les conditions, suivant lesquelles il devoit être reconcilié à l'Eglise, et rentrer dans les bonnes graces de Charles son fre-

Conc. ib. p. 668 | Bal. capit. t. 2. p. 121.

Conc. ib. p. 681. re et de Lothaire son neveu. ' La même année il souscrivit à la letre dont le Concile de Savonieres appuïa la requête de p. 698 | Bal. capit. ib. p. 137-142. Charles le Chauve contre Wenilon de Sens. ' L'année suivante il se trouva à l'Assemblée de Coblents, qui le commit avec dix autres Evêques, deux Abbés et trente Seigneurs, pour dresser le serment que les Princes qu'on vient de nommer, devoient se prêter mutuellement, et les articles que leurs Sujets devoient observer.

Jusqu'ici la conduite d'Advence dans l'Episcopat n'avoit Conc. ib. p. 390-396. 452. 453. 696-698. 753. 739-752. été que glorieuse pour lui, et avantageuse pour l'Eglise. ' Mais la part que sa trop grande complaisance pour le jeune Roi Lothaire, l'engagea à prendre à son scandaleux divorce avec la reine Thietberge, fit à sa réputation une tache, dont il eut beaucoup de peine à se laver. On en a vû en peu de mots la triste relation, à l'article de Gonthier Archevêque de Cologne; et on ne la répétera pas ici. Il suffit de dire, qu'après ce Prélat, Advence entra le plus avant dans toutes les intrigues de p. 767. 768. cette affligeante affaire. ' En conséquence le Pape Nicolas I le déposa de l'Episcopat, à condition toutefois d'être rétabli, p. 482-485. s'il reconnoissoit sa faute. ' Advence prit ce parti, et écrivit au Pontife une letre pleine de toute sorte de soumission, dans laquelle il déclare qu'il seroit allé lui-même à Rome se justifier, sans sa vieillesse et la goute, avec d'autres infirmités, qui p. 485-486. ne lui permettoient pas d'entreprendre ce voïage. ' Le Roi p. 487. Charles le Chauve écrivit aussi en sa faveur: ' au moyen de quoi le Pape accepta la satisfaction de notre Prélat, et lui rendit ses bonnes graces.

p. 486. ' Ce Prince eut toûjours pour Advence une considération singuliere, et ne craignit pas, malgré sa disgrace, de demander Bal. ib. p. 163. pour lui l'usage du pallium. ' En 862 il le choisit avec trois autres Prélats, pour communiquer à Lothaire, un écrit contenant les causes de son mécontentement contre ce jeune Roi, qui p. 215-218 | Bert. an. 869 | Mab. ib. l. 36. n. 101. promit de donner à son oncle toute sorte de satisfaction. ' Advence de son côté avoit pour Charles un attachement sincere. La mort de Lothaire lui fit naître l'occasion de le lui témoigner. Charles en effet aïant aussi-tôt marché vers son Roïaume, pour s'en mettre en possession, Advence fut le premier Evêque qui se donna à lui, et eut le plus de part à son couronnement, qui se fit dans sa Cathédrale, le neuviéme de Septembre 869. Il fit l'ouverture de la cérémonie par un discours au peuple, et prononça sur le Roi la premiere des oraisons,

ou bénédictions qui l'accompagnerent. Charles par reconnoissance prit soin de faire ordonner Archevêque de Treves Bertulfe proche parent d'Advence, déja Abbé de Medeloc. ' Notre Prélat se trouva encore en personne au premier Concile de Douzi, et y appuïa sur les accusations contre Hincmar Evêque de Laon, qui y fut déposé.

Conc. ib. p. 1648. 1653.

' Les Auteurs sont fort partagés sur l'année de la mort d'Advence. Les uns la mettent dès 872 ; et les autres la reculent d'un, de deux et de trois ans. Alberic paroît même ne la placer qu'à la fin de 876, ou au commencement de 877. Pour nous, ce qui nous en semble le plus probable, c'est qu'elle arriva à Saultz le trente-uniéme d'Août 873, la dix-huitiéme année de l'Episcopat d'Advence. Son corps fut porté à Metz et enterré dans la Chapelle de S. Gal. Le Prélat de son vivant avoit eu soin de faire lui-même son épitaphe, telle que nous la donnons ici.

Alb. chr- p. 205 | Spic. ib. | Meur. ib. | p. 686 | Gall. chr. vet. t. 3. p. 713. 2 | Cal. his. de Lor. l. 15. p. 755. not. 760 | Pagi, an. 875. n. 12.

EPITAPHE.

Meur. ib. p 689.

' Tristis origo hominis, sed tristior ultima sors est.
Invida mors repetit quod sua jura debent.
Divitiis pollens nimium hanc formidet egenus ;
O puer atque senex mortis amara cave.
Impavidus, pavidus, fortis, perterritus ipse,
Heu pereunt cuncti sorte sub occidua !
Hîc ego vanis quondam ostro comtus et auro,
Fortunamque avidam experior tumulo.
Innumeras concessit opes mihi Conditor orbis ;
Sumsit inops modicas, pauper et exiguas.
Præsulis officium populo acclamante recepi,
Semina distribuî parcius alma gregi ;
Ecclesias Christi cultu venerabar honesto,
Peccati hinc veniam cœlicolæ obtineant.
Carmina læta olim cecini, nunc tristia fingo ;
Funeris exequias Musa venusta parat.
Francia me genuit, genitor nomine Saxo,
Oromatis merui nomen habere novum.
Dic relegens, requiem teneat Adventius almam,
Cum grege candidulo regna beata petens.
Rex cœli adveniens plasmatis reddere digna,

In parisidiaco gramine pande viam.
Obsecro per trinum Dominum, contestor et unum,
Mauseoli septum nulla manus violet.

§ II.

SES ECRITS.

L'EPITAPHE qu'on vient de lire, nous apprend qu'Advence joignoit à ses autres qualités le titre de Poëte, et qu'autrefois avant son Episcopat il avoit fait plusieurs pieces de vers. Mais il ne nous en reste [1] point d'autres, que l'on sache, que cette même épitaphe, propre à nous faire regretter les autres productions de sa Muse qui sont perdues. On a pû en effet y remarquer des traits de beauté, qu'on trouve rarement dans les autres poësies de ce temps-là. Elle est sur-tout importante pour les événements de l'histoire de ce Prélat, qu'elle à conservés à la postérité. Ce qu'on nous a transmis des pieces d'Advence en prose, qui pour la plûpart ont eu le même sort que ses poësies, se réduit à peu de chose.

Bar. an. 862. p. 227-228.

1°. ' On a de lui l'écrit qu'il composa pour persuader aux Evêques du Concile d'Aix-la-Chapelle, ausquels il fut présenté, que Waldrade avoit été donnée en mariage au Roi Lothaire dans sa jeunesse, par l'Empereur Lothaire son pere, et qu'ainsi il étoit en droit de la reprendre, et de quitter Thietberge qu'on lui avoit ensuite fait épouser malgré lui. Mais c'étoit des faits controuvés pour favoriser la passion de ce Prince, et tâcher d'autoriser son divorce. Peut-être l'avoit-on raconté de la sorte à Advence, qui l'avoit trop légerement cru sur la foi d'autrui. ' C'est ce qu'il allégua lui-même dans la suite pour sa justification au Pape Nicolas I. Cet écrit d'une juste étendue, se trouvoit joint aux actes des Assemblées, tenues sur cette grande affaire à Aix-la-Chapelle, dans un manuscrit que le P. Brower avoit entre les mains, et d'où il tira ce que le Cardinal Baronius en a imprimé dans ses Annales. A la tête se lit dans le manuscrit une préface fort prolixe, qui com-

Conc. ib. p. 481.

Meur. ib. p. 268.

1 Il faut excepter des poësies perdues d'Advence ' une inscription en huit grands vers gravés en anciennes letres entrelacées les unes dans les autres, au pied d'une niche d'argent en forme de dôme, dont il fit présent à son Eglise cathédrale. Les vers sont tout à la fois une preuve et de la pieté de notre Prélat, et de son talent pour la versification.

prend de belles choses sur l'autorité des Rois et celle des Evêques.

2°. L'engagement qu'Advence avoit pris dans cette odieuse intrigue, l'obligea à écrire plusieurs letres à ce sujet. ' La premiere de celles qui sont venues jusqu'à nous, est adressée à Theutgaud Archevêque de Treves, qui étoit aussi entré bien avant dans ce mystere de la passion des hommes. Advence aïant appris que Lothaire étoit dans la resolution de s'en rapporter à la décision des Evêques, qui devoient s'assembler à Metz à la Purification prochaine, pour examiner de nouveau les raisons de son divorce, conformément aux ordres du Pape, prie instamment Theutgaud de ne rien dire à ce Prince, ni en bien ni en mal sur cette affaire, jusqu'au temps de l'assemblée. Et afin qu'il ne paroisse pas qu'il lui ait donné cet avis, il commence par le conjurer de brûler sa letre. Theutgaud ne l'exécuta pas apparemment; puisqu'elle nous a été conservée. On la trouve dans les Annales de Baronius, et l'histoire des Evêques de Metz par Meurisse. Elle fait au reste quelque honneur à notre Prélat, qui y témoigne desirer que Lothaire se rendît à la raison. C'est pourquoi il prenoit des mesures pour qu'on ne lui dît rien qui fût capable de le détourner de la bonne resolution qu'il avoit prise à ce sujet. On voit ici qu'Advence commençoit à se repentir de son engagement.

Bar. ib. p. 238-239 | Meur. ib. p. 238. 239.

3°. ' C'est ce qu'il fait sentir d'une maniere pathétique, dans une autre letre à Hatton Evêque de Verdun, que quelques Auteurs croïent écrite au même temps que la précedente, c'est-à-dire immédiatement avant le Concile de Metz, tout au commencement de 863: sur ce qu'apparemment il y est encore parlé, comme dans l'autre, de l'époque de la Purification. Mais la suite de la letre montre, qu'elle suivit le Concile de Rome, où fut annullé tout ce qui s'étoit fait à celui de Metz, et la menace d'excommunication faite à Lothaire. C'est pourquoi ' Baronius qui l'a publiée, ne la rapporte que sur l'an 867. Meurisse qui l'a fait réimprimer, semble même ne la mettre qu'à la fin de 868 ou en 869, peu avant la mort de ce Prince. Quoi qu'il en soit, Advence témoigne à Hatton, que cette fâcheuse affaire lui cause un chagrin mortel, et qu'il craint qu'elle ne soit cause de leur perte éternelle, et de celle du Roi. En conséquence il le presse instamment d'aller trouver Lothaire, et de lui persuader d'embrasser les moïens qu'il lui

Cal. ib. p. 756. n. 18.

Bar. an. 867. p. 385 | Meur. ib. p. 262. 263.

marque pour y remédier. Il finit sa letre en disant, qu'il lûi parle sous le sceaû de la confession, ce sont ses termes, et le priant que nul autre que le Roi n'en ait connoissance.

4°. Outre ces letres, il y en a encore plusieurs autres d'Advence au Pape Nicolas, toutes sur la même affaire de Lothaire, ou en conséquence. ' La plus considerable est celle qu'il lui écrivit pour lui avouer sa faute et s'en justifier. C'est tout à la fois une letre d'excuse et de soumission, mais d'une soumission sans bornes. Quoique notre Prélat y fasse voir qu'il étoit versé dans la lecture des Peres et des anciens Conciles, on y apperçoit toutefois un homme embarrassé, qui cherche à faire sa cour d'une maniere trop rampante pour un Evêque. Il n'y épargne pas les louanges au Souverain Pontife, et n'oublie pas d'y exalter les prérogatives de son Siége. Cette letre est imprimée dans Baronius, dans Meurisse et dans le recueil des Conciles. ' Elle attira à notre Prélat une réponse de la part du Pape, pour lui déclarer qu'il acceptoit sa satisfaction, et qu'il lui accordoit la paix qu'Advence lui demandoit.

Bar. an. 863. p. 256-258 | Meur. ib. p. 244-247 | Conc. ib. p. 482-485.

Conc. ib. p. 487. 488.

5°. La réponse de ce Pape suppose une autre letre qu'Advence lui écrivit, et à laquelle Nicolas répond comme à la précedente. Dans cette letre qui est perdue, et qui rouloit sur le même sujet, Advence alleguoit le treiziéme verset du second chapitre de la premiere épitre de S. Pierre, pour autoriser la soumission qu'il avoit eûe pour son Roi. C'est ce qui ne se trouve dans aucune des letres qui nous restent de nôtre Evêque, et qui fait preuve que celle où on le lisoit, est perdue. ' Le Pape relevant cet endroit dans sa réponse, y donne une interprétation fort éloignée du sentiment de l'Apôtre, et où on apperçoit un germe de cette autorité absolue, que quelques-uns de ses successeurs se sont attribuée dans la suite, à l'égard des têtes couronées. Cette letre perdue est sans doute ' celle qu'Advence fit tenir à Nicolas avec celle de Charles le Chauve écrite en sa faveur, par la voïe du Moine Betton, dont ce Prince releve la piété et le sçavoir. Car la letre précedente fut rendue au Pape par le Prêtre Theuderic.

p. 487.

p. 486.

6°. ' Advence aïant reçu une réponse aussi favorable, en remercia le Pontife Romain par une autre letre, encore plus remplie de ses louanges, dès l'inscription qui se lit à la tête. Comme Nicolas avoit indiqué un Concile à Rome pour l'année suivante 865, nôtre Prélat a encore recours à ses infir-

Bar. an. 864. p. 273. 274 | Meur. ib. p. 252. 253.

mités pour s'excuser de s'y trouver en personne. Baronius et Meurisse ont aussi publié cette letre et les deux suivantes.

7°. ' La premiere des deux fut envoïée en 865 par Regimar Abbé à Metz, qui étoit aussi chargé de remettre quelques présents au Pape. Advence s'y répand encore en éloges pour Nicolas; et après s'y être excusé de quelques reproches dont ce Pontife le chargeoit, il releve le mérite d'Arsene son Legat en France, et la maniere dont il en avoit rempli les fonctions.

Bar. an. 865. p. 303-305 | Meur. ib. p. 254-256.

8°. ' Enfin la derniere des letres qu'on a de nôtre Prélat au Pape Nicolas, est écrite pour faire l'apologie de la conduite du Roi Lothaire envers la Reine Thietberge, qu'il traitoit comme sa femme, et des sentiments dans lesquels ce Prince étoit par rapport au passé. Advence y tombe encore sur les éloges du Pape, et y revient à sa goute et à ses autres infirmités. On la croit de l'année 866. Le style de cette letre aussi-bien que des autres, particulierement de la premiere, est moins naturel qu'affecté. Elles ne laissent pas cependant d'être interessantes pour l'histoire, tant civile qu'ecclésiastique de France.

Bar. an. 866. p. 329-331 | Meur. ib. p. 257-260.

9°. ' On trouve encore imprimés dans la collection des Conciles et ailleurs, quelques-uns des discours, que fit nôtre Prélat à diverses assemblées d'Evêques, où il se trouva : nommément à celle de Metz en 869, et à celle de Douzi en 871.

Conc. ib. 1532. 1533. 1648 | Bal. ib. p. 215. 216 | Bert. an. 869. p. 236.

10°. Il n'y a nul doute, qu'il s'est perdu grand nombre d'autres letres, qu'Advence avoit écrites à diverses personnes. Ce que ' Flodoard nous apprend de ses liaisons literaires avec Hincmar de Reims, montre que nôtre Prélat en avoit écrit à cet Archevêque seul beaucoup d'importantes, soit sur des points de foi, ou des matieres de discipline. ' Elles ont même donné occasion à quelques-unes de celles qui nous restent d'Hincmar.

Flod. l. 3. c. 23. p. 578. 2.

Hinc. t. 2. p. 717-719.

USUARD,

Moine de S. Germain a Paris.

§ I.
HISTOIRE DE SA VIE.

Sigeb. scri. c. 85 | Mell. scri. c. 82 | Trit. scri. c. 252 | Voss. his. lat. t. 2. p. 94. 1 | Du Cang. glos. ind. auc. p. 182.

USUARD, l'un des plus célébres Auteurs de Martyrologes qu'ait produit ce neuviéme siecle, n'a été guéres connu dans les siecles postérieurs que par cet endroit. De-là tant d'erreurs où sont tombés les Ecrivains [1] qui ont entrepris de parler pour lui, soit par rapport à son état, soit à l'égard du temps précis où il a vêcu. Le uns le confondant avec Usuald Abbé de Celle-neuve, ou saint Nabord, à qui Alcuin adresse une de ses letres, en ont voulu faire un disciple de ce Docteur, et un Abbé ou de Fulde, ou de S. Sauveur le Vicomte en Neustrie, et l'ont placé en conséquence sous le regne de Charlemagne. D'autres remontant encore plus haut, ont prétendu qu'il avoit eu pour Maître le vénerable Bede, et l'ont fait fleurir un siecle avant qu'il eût écrit.

Mab. act. B. t. 6. pr. n. 173 | an. l. 32. n. 12. 51 | Us. marty. B. pr. ed. p. 4.

Jamais Usuard ne fut Abbé. C'étoit un simple Moine, mais un Moine d'un mérite reconnu, *vir magnæ probitatis*, qui étoit membre de la communauté de S. Germain des Prés à Paris, dès 840 ou environ, qu'elle s'unit de prieres avec celle de S. Remi de Reims. On y comptoit alors 122 Moines, dont quelques autres se firent, comme Usuard, de la réputation par leur sçavoir. Tels sont Gislemar dont nous avons déja parlé, Aimoin et Abbon, dont nous donnerons aussi l'histoire. Usuard fut dans la suite élevé au Sacerdoce.

Mab. act. ib. p. 46-50.

Il étoit déja revêtu de cette dignité, lorsqu'en 858 ses Confreres, l'Abbé Hilduin à leur tête, espérant de recouvrer le corps de S. Vincent patron titulaire de leur Monastere, dans les ruines de la ville de Valence en Espagne, le choisirent pour l'exécution de ce dessein. Usuard muni de la recommandation du Roi Charles le Chauve, partit pour son voïage en la compagnie d'Odilard l'un de ses confreres. Après

1 On ne sçauroit dire où l'Anonyme de Molk, un des Ecrivains qui a parlé d'Usuard, a trouvé qu'il portoit le surnom de Charles : *Husardus qui et Karolus, vir illustris, scripsit inter alia Martyrologium.* N'auroit-il point confondu Usuard avec le roi Charles, à qui il dédie son Martyrologe ?

diverses avantures, les ravages des Sarasins n'aïant pû lui permettre d'aborder à Valence, il alla à Cordoue où il trouva moïen d'avoir les corps des SS. Martyrs Georges, Aurele et Natalie. Se croïant dédommagé par-là des peines de son voïage, il ne pensa plus qu'à revenir en France avec son thrésor ' et les actes des SS. Martyrs, dont il eut soin de tirer copie. Il arriva au mois d'Octobre à Emant au diocèse de Sens, où la plus grande partie de sa communauté avoit été obligée de se réfugier, pour se soustraire à la fureur des Normans. p. 57. n. 27.

' En 863, ces Barbares s'étant retirés, après avoir brulé le monastere de S. Germain, Usuard revint à Paris avec ses confreres, et y porta les SS. Reliques. Charles le Chauve en conçut beaucoup de joie, voïant son roïaume enrichi de la sorte. Ce fut à Usuard une nouvelle occasion de se faire connoître à ce Prince. ' La maniere dont il en parle lui-même fait juger qu'il avoit beaucoup d'accès près de lui. Charles sçachant qu'il s'appliquoit à l'étude de la science ecclésiastique, le chargea de composer un nouveau Martyrologe, qui pût remedier aux inconvenients de tant d'autres qu'on avoit déja. Usuard accepta la commission; et son ouvrage fini, il le dédia à ce Monarque. Ibid. | Us. ib. p. 5. Us. ib. pr. auc. p. 1. 2.

' On ignore l'année précise de la mort de nôtre Auteur; quoique le jour en soit marqué au treiziéme de Janvier. Mais, on ne doute point qu'il ne mourût dans l'espace de temps qui s'écoula entre la mort de la Reine Hermentrude en 869, et celle du Roi Charles le Chauve en 877. C'est ce qui est constaté par l'original du Necrologe de S. Germain écrit aussi par Usuard, où le decès de cette Princesse est marqué de la premiere main, et celui du Roi d'une main posterieure. pr. ed. p. 9 | Mab. ib. pr. n. 173.

§ II.

SES ECRITS.

On n'a point de connoissance, qu'Usuard ait laissé à la posterité d'autre ouvrage de sa façon, que son Martyrologe. Ce que nous venons de dire des derniers évenemens de sa vie, indique le temps auquel il y travailla; et l'on a déja vû que ce fut par ordre de Charles le Chauve qu'il l'entreprit. Quant à la maniere dont il exécuta son dessein, ' il nous apprend lui-même qu'il se proposa d'éviter les défauts qu'il avoit Us. marty. pr. auc. p. 1. 2.

reconnus dans les autres Martyrologes, qui étoient déja répandus dans le public. Les uns, comme celui qui porte le nom de S. Jerôme, lui paroissoient trop secs et trop succints. D'autres, comme celui du vénerable Bede, laissoient beaucoup de jours vuides, sans y rapporter aucune fête. Enfin la plupart des autres en étoient sur-chargés, par la négligence ou le mauvais goût de ceux qui avoient pris soin de les diriger. Attentif à ne donner dans aucun de ces écueils, nôtre Auteur réussit à faire dans le même genre de literature un ouvrage tout nouveau.

Ibid.

' Quoiqu'il n'approuvât pas la méthode de ceux de S. Jerôme et du vénerable Bede, il ne laissa pas néanmoins de les suivre en plusieurs choses, et d'en tirer beaucoup de secours. Mais il s'attacha particulierement à prendre pour modéle ce que le célebre Flore avoit écrit sur le même sujet, et témoigne qu'il y puisa plus qu'ailleurs. Ici Usuard parle sans énigme et sans détour de deux Martyrologes de Flore : l'un plus complet, l'autre qui l'étoit moins, comme étant composé le premier. *Ibi enim multa,* dit nôtre Auteur en parlant du second, *quæ in priore omiserat, et correxit et addidit.* Expressions qui ont persuadé long-temps à plusieurs sçavants, que cet illustre Diacre de Lyon avoit réellement fait deux Martyrologes.

Us. S. pr. n. 164. 165.

' Mais depuis que d'autres ont approfondi davantage ce point de critique, il semble qu'il n'y ait plus lieu de douter, que le second Martyrologe dont Usuard fait mention, comme appartenant à Flore, ne soit celui d'Adon de Vienne, qui l'avoit publié, apparemment sans y mettre son nom, avant 860, et ainsi plusieurs années avant que nôtre Auteur entreprît le sien. Il est au moins constant, qu'Usuard a fait beaucoup d'usage de ce dernier Martyrologe ; quoiqu'il n'en fasse pas honneur à Adon, parce sans doute qu'il ignoroit qu'il fût son ouvrage. Il n'y a qu'à conferer ensemble divers endroits des deux Martyrologes, pour se convaincre que notre Ecrivain ne fait souvent que réduire en des abregés fort concis les histoires, quelquefois un peu longues, des Saints qu'Adon avoit fait entrer dans le sien, et qu'il se sert même pour l'ordinaire de ses propres expressions.

Usuard cependant dans son travail ne s'est pas tellement attaché à S. Jerôme, ou à l'auteur qui s'est décoré de son nom, au vénerable Bede, à Flore et à Adon, qu'il ait négligé les autres qui avoient aussi composé des Martyrologes, comme

Raban Maur, Wandalbert, et encore d'autres. ′ C'est ce qu'il donne à entendre lui-même par ces termes de son épitre au Roi : *ex quibusdam prœcedentium Patrum Martyrologiis.* De même il ne s'est pas si servilement assujetti à suivre ceux où il a puisé, qu'il n'y ait ajoûté du sien, et qu'il n'ait fait des changemens à l'ordre dans lequel ils rapportent les choses. ′ C'est encore Usuard lui-même que nous avons pour garant de ces faits, et qui ajoûte qu'il n'en usa de la sorte, qu'après toutes les recherches, et avec toute la sagacité dont il étoit capable. *At si quid*, dit-il, *prœter quod ab illis accepi in hoc opere actum vel mutatum est, sagaci à me indagine id perquisitum agnosci poterit.* ′ On voit en effet qu'il a fait entrer dans son ouvrage toutes les fêtes propres de son Monastere, celles de plusieurs Saints honorés en Espagne, suivant ce qu'il en avoit appris dans le voïage qu'il y fit, la translation des Reliques qu'il en apporta, et qu'en les plaçant il change quelquefois le jour que leur assignent les autres Martyrologes anterieurs.

Us. B. ib. p. 1. — p. 2. — pr. ed. p. 6. 8.

′ Pour donner plus de poids et de relief à son travail, Usuard le dédia à Charles le Chauve, en le priant de le prendre sous sa protection, si après l'avoir fait examiner, il ne l'en jugeoit pas indigne. Ce Prince n'avoit point encore été déclaré Auguste. Ainsi c'étoit avant la fin de l'année 875. ′ M. Baillet qui suppose le contraire, et qui pour l'appuïer dit qu'Usuard lui donne le titre de Grand, n'avoit pas lû son épitre dédicatoire, ′ où il ne le qualifie point autrement que le plus religieux entre les Rois, *Regum piissimo*. Assurément Usuard n'y auroit pas oublié le titre d'Auguste ou d'Empereur, si Charles en avoit été dès-lors décoré. ′ Après l'épitre suit un petit discours tiré de S. Augustin, sur la maniere d'honorer les Saints et le genre du culte qu'on leur doit rendre. Addition qui n'est point hors d'œuvre, et qui sert à montrer d'une part combien solide et éclairée étoit la piété de l'Auteur, et de l'autre le desir qu'il avoit, que celle des autres fût exemte de toute superstition dans leur culte envers les Saints, dont il annonce les victoires et les triomphes. Son Martyrologe commence par la veille de Noël, ainsi que sont la plûpart des autres de ce tems-là et des siécles précedents. A la fin de l'ouvrage dans le manuscrit original de l'Auteur, vient le Nécrologe du Monastere de S. Germain, écrit de la même main que cet original, et imprimé parmi les preuves de l'histoire de cette Abbaïe.

pr. auc. p. 1. 2. — Bail. vie des SS. pr. n. 22. — Us. B. p. 1. — p. 3 4.

pr. ed. p. 8. 9. | Bail. ib.

' Un Martyrologe dirigé avec tant de soin et de précautions, se trouva au goût de tout le monde, qui y apperçut le juste temperament que l'on souhaitoit. Aussi fut-il bientôt admis dans la plûpart des Eglises et des Monasteres de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre. L'Eglise de Rome l'adopta comme les autres; et il fut dans la suite presque le seul suivi dans tout l'Occident. Il arriva néanmoins que chaque Eglise qui l'avoit pris à son usage, se donna la liberté d'y faire des additions et des changements pour l'accommoder à ses pratiques. Chacun y insera les Saints particuliers de son païs; et on le chargea de tant de gloses et d'amplifications, qu'il se trouva presqu'autant de Martyrologes d'Usuard différents entr'eux, qu'il y avoit de Cathédrales et de Monasteres un peu considerables en Europe.

Usuard a aussi eu la premiere part à l'histoire de la translation des corps de S. Georges, S. Aurele, et Sainte Natalie d'Espagne en France; puisque ce fut sur le récit qu'il en fit à Aimoin son confrere, que celui-ci la rédigea par écrit.

§ III.

EDITIONS DE SON MARTYROLOGE.

Le Martyrologe d'Usuard aïant eu dans tout l'Occident le cours qu'on vient de voir, il n'est point surprenant qu'il s'en trouve grand nombre d'éditions. Il ne doit point non plus paroître étrange, que presque toutes ces éditions soient differentes les unes des autres, même pour le texte de l'Auteur qu'elles représentent; puisqu'elles ont été faites sur divers exemplaires, dont il n'y en avoit peut-être pas deux qui fussent semblables, pour les raisons qu'on a déja dites, si cependant on en excepte ceux qui ont servi de modéle aux deux dernieres éditions. Personne n'a plus travaillé ni mieux réussi à faire connoître toutes celles qui en ont été publiées, que le R. P. du Sollier, dans sa belle et sçavante préface sur Usuard. C'est particulierement d'après lui que nous en allons faire le dénombrement.

Us. Marty. S. pr. n. 171. 172.

' La plus ancienne que l'on connoisse, est celle qui parut à Lubeck l'an 1475. avec un abregé de l'histoire générale du monde, intitulé *Rudimentum novitiorum*. Elle est en vieux caractere gotique ou d'Allemagne, et en très-grand papier, ce

qui la fait communément nommer la grande édition de Lubeck. L'imprimeur fut Luc Brandis de Schaff. Il ne faut pas au reste chercher dans cette édition le texte pur de nôtre Auteur, qui y est défiguré par des additions et des changements sans nombre.

' Il y en eut une autre à Utrecht en 1480, avec la Legende de Jacques de Voragine. Mais outre que ce n'étoit qu'une traduction du texte en Flamand, les continuateurs de Bollandus qui n'ont pû en avoir que six mois, ou la moitié, jugent qu'elle a été faite sur un exemplaire encore interpolé. Ils ne portent pas un jugement plus avantageux de celle qui parut à Florence en 1486, par les soins de François de Bonaccursiis.' Dans le Catalogue des mêmes éditions que le dernier Editeur d'Usuard donne sans aucun éclaircissement, il en marque une faite à Pavie en 1487, que nous ne connoissons point d'ailleurs.

n. 173.

Us. B. pr. ed. p. 11.

' L'année 1490 en vit seule éclore trois à la fois : une encore à Lubeck, qu'on designe par le titre de la petite édition, une autre à Cologne, et une troisiéme à Paris. Celles de Lubeck et de Cologne sont in-4°. et toutes semblables, comme faites sur le même exemplaire, mais qui ne représente point pur le texte d'Usuard. Quelques-uns ont cru que cet exemplaire étoit le même auquel Herman Greven ou Gresgen Chartreux de Cologne avoit fait ses notes; mais c'est de quoi l'on n'a point de preuves certaines. ' Quant à celle de Paris que nous avons vûe par nous-mêmes, elle est *in-folio,* et faite chés Guiot Marchand, par les soins de Jean le Munerat, qui s'y qualifie Chantre ou Musicien *Concentor* de la Chapelle roïale du College de France, vulgairement de Navarre, et Théologien de la Faculté de Paris, *ac gymnasii Parisiensis Scholasticus Theologus.* L'Editeur y a ajouté à la fin les Decrets du Concile de Basle, touchant la célébration de l'Office divin, avec des notes, et un petit traité de sa façon intitulé : *De moderatione et concordia Grammaticæ et Musicæ,* de l'accord de la Grammaire et de la Musique, et de la mesure qu'on y doit garder. C'est à la fin de ce traité, qu'on trouve le nom de l'Editeur. Quoique cette édition ne soit pas exemte de fautes, elle approche plus néanmoins de la pureté du texte d'Usuard que beaucoup d'autres. ' M. Chatellain ne la met qu'un an plus-tard que sa véritable date.

Us. S. ib. n. 174-177.

Bib. cas. Ben.

Cha. M. rom. t. 1. pr.

' En 1498 parut à Venise chés Jean Emeric de Spire, aux

Us. S. ib. n. 178-181.

frais de Luc-Antoine de Giunta Florentin, l'édition qu'avoit dirigée Belin de Padoue de l'Ordre des Ermites S. Augustin, qui avoue y avoir fait diverses additions. Cette édition fut renouvellée à Paris en 1521 ; et c'est celle dont le P. du Sollier fait le plus d'usage dans ses observations, et que Molanus a plus uniformement suivie en publiant Usuard à son tour. Le même Molanus semble dire que cette édition de Belin parut encore de nouveau en 1549 à Venise à l'enseigne de l'Esperance.

Bib. Josaph. ' Jean Mauditier Imprimeur à Rouen, publia en 1507 pour Jean Richard le texte d'Usuard, avec diverses additions, qui comprennent les noms des Saints des Ordres mandians, et autres Ordres religieux qui suivent le rit Romain, avec les Saints de toute la Métropole de Rouen, et ceux de l'Eglise de Paris qui y manquoient auparavant. Cette édition qui est *in*-8°. et qui ne paroît pas commune, fut dirigée par un Cordelier de l'Observance, qui ne se fait connoître que par ces deux letres majuscules N. N. qui sont à la tête de sa letre à l'Imprimeur. Ce pourroit fort bien être Nicolas de Nysse qui étoit Gardien des Cordeliers de Rouen vers ce temps-là.

Us. S. n. 182-184. ' Il y eut une autre Edition du Martyrologe d'Usuard, faite à Cologne les années 1515 et 1521. On l'attribue ordinairement à Herman Greven, qui a eu soin de distinguer par certaines marques ce qui lui a paru étranger au texte original de l'Auteur, excepté cependant certaines fêtes plus récentes, qui s'en distinguent assés par elles-mêmes. Le Pere du Sollier observe et prouve que l'Editeur s'est servi pour cette édition d'un exemplaire d'Usuard, qui avoit été à l'usage de l'Eglise de Chartres.

Bib.FF.min.con. ' A Paris en 1536, Ambroise Giraud publia aux dépens de Didier Maheu Libraire, une autre édition du même Martyrologe, qui nous est passée entre les mains. Elle est *in-folio*, avec une inscription assés singuliere, telle que la donne le P. du Sollier, dans laquelle on a inseré que ce fut par ordre de Charlemagne et de son fils Louis le Debonaire, que ce Martyrologe fut dressé. Du reste cette édition est presque semblable à celle de Jean le Munerat, ' à qui M. Chatellain en fait honneur, ne le qualifiant que Boursier du College de Navarre, et supposant qu'il la publia dès 1535. Mais le vrai Editeur ne se nomme point autrement que Jean, Chanoine de Notre-Dame de Salis, et Théologien de la Faculté de Paris : der-

Cha. M. rom. t. 1. p. 668.

niere qualité qui avec le nom de Jean l'aura fait confondre avec Jean le Munerat, qui avoit donné son édition 45 ans auparavant. Celle du Chanoine de Salis est dédiée à Pierre Archevêque de Bourges. C'est sans doute Pierre de Cadoët mort dès 1492 : ainsi cette édition étoit prête à passer sous la presse avant ce temps-là.

' Personne avant nôtre siécle n'a plus travaillé sur le texte d'Usuard, que Jean Molanus, Professeur Roïal de Théologie à Louvain, que quelques Ecrivains François, voulant exprimer son nom en leur langue, nomment de la Meule. Le P. du Sollier préfereroit du Moulin ; quoique son véritable nom soit Vermeulen en la langue de son païs. ' Après avoir revû son Auteur sur divers manuscrits et quelques imprimés, afin de découvrir la véritable leçon de son texte, il le fit imprimer en un caractere qui le distingue de toutes les additions étrangeres, qu'il a eu soin d'indiquer d'ailleurs par certaines marques. Il y a joint, comme nous l'avons remarqué en un autre endroit, ce qu'il avoit recouvré du Martyrologe de Wandalbert, avec des remarques de sa façon. ' Cette premiere Edition d'Usuard par Molanus fut faite à Louvain chés Jerôme Vallæus *in*-12, non l'an 1513, comme le dernier Editeur d'Usuard l'a marqué dans son Catalogue, mais en l'année 1568, avec le Calendrier de Raoul de Rive, et un traité de Jean Hessels, où il porte un jugement critique de quelques histoires de Saints.

Us. S. ib. n. 185.

Mola. mart. pr. p. 2. 3.

Bib. S. Vin. cen.

Entre cette édition et celle de Paris en 1536, dont nous avons rendu compte, il y en eut trois autres. ' L'une est *in*-4°. de l'an 1538, sans nom de lieu ni d'imprimeur, et ne nous est connue que par le Catalogue de la Bibliotheque de M. le Tellier. ' Les deux autres, c'est Molanus lui-même qui nous en donne la connoissance. La plus ancienne des deux, qui étoit à l'usage de S. Pierre de Rome, fut faite à Venise en 1560, par les soins d'Alexandre Peregrini de Bresse Chapelain de Jules III. L'autre dont l'Eglise de Latran se servoit, parut en 1564 chés Jerôme Cavalcaloup.

Tell. p. 248. t.

Mola. ib. p. 6. 7.

' Molanus revit depuis la premiere édition qu'il avoit publiée d'Usuard, et en donna une seconde, ' qui parut *in*-8°. au même endroit l'an 1573. Il retrancha de celle-ci les endroits de Wandalbert, et apporta de nouveaux soins à distinguer le texte de son Auteur, de toute addition étrangere, qu'il fit imprimer en letres italiques ' Cette édition fut renouvellée à

p. 2. 3.

Bib. Thua. t. 1. p. 124.

S. Vin. cen.

Anvers chés Philippes Nutius l'an 1583 en même volume. A la fin se trouve un appendice, où l'Editeur a fait entrer par ordre alphabetique quelques Saints, dont on avoit grossi le Martyrologe d'Usuard. Ensuite vient un traité sur les Martyrologes en géneral, dont la lecture ne peut être qu'utile. La même année Laurent de la Barre insera dans son histoire chrétienne des anciens Peres, imprimée à Paris chés Michel Sonnius, le Martyrologe de notre Auteur sur l'édition de Molanus, avec les observations de cet Editeur.

Depuis ce temps-là on a été plus de 130 ans sans remettre ce Martyrologe sous la presse, excepté en 1689 que l'ordre de Citeaux le fit réimprimer avec de nouvelles additions. La principale raison qui en a détourné, c'est que l'Eglise de Rome en aïant fait dresser un à son usage, presque toutes les autres Eglises l'ont adopté, et substitué à celui d'Usuard. Bollandus avoit projetté d'en publier une édition ; mais comme il attendoit d'avoir tous les secours necessaires pour la donner dans sa pureté, son projet est long-temps demeuré en idée. L'exécution en étoit réservée aux soins du R. P. du Sollier, l'un des plus laborieux successeurs de ce célebre Hagiographe, qui n'a rien oublié pour bien exécuter cette entreprise.

Après toutes les recherches dont la sagacité humaine est capable en pareille occasion, tant pour avoir communication des plus anciens manuscrits et des meilleures éditions d'Usuard, que pour tirer d'ailleurs les lumieres nécessaires à son dessein, il a réussi à nous en donner une belle et très-sçavante édition. L'on y voit d'abord le texte de l'Auteur distribué pour chaque jour de l'année, et distingué par son caractere de tout ce qui l'accompagne. L'Editeur l'a tiré d'un manuscrit du onziéme siécle ou environ, qui appartenoit autrefois aux Chartreux de Herines, et qu'il a préferé à tous les autres, comme lui paroissant plus simple, plus sincere, plus entier. Immédiatement après le texte de chaque jour, viennent les principales variantes, qui se trouvent dans les autres manuscrits et les meilleures éditions. Ces variantes sont suivies de doctes observations sur chaque Saint, annoncé dans le texte. Ensuite l'Editeur donne les additions, augmentations, etc. dont ce texte se trouve grossi dans les autres manuscrits, et les éditions qu'il a soin de nommer. A la tête de tout l'ouvrage se lit une préface aussi sçavante que prolixe, où non seulement on rend compte du dessein et de l'exécution de l'ouvrage, mais où l'on

discute encore avec beaucoup de lumiere ce qui regarde les autres Martyrologes, et qui a trait à cette matiere. ' Cette édition ainsi dirigée parut à Anvers chés Jean Paul Robins l'an 1714, en un gros volume *in-fol.* et fut ajoûtée l'année suivante, partie à la fin du sixiéme tome de Juin de la continuation de Bollandus, partie à la fin du septiéme, qui parut en 1717. Ibid.

' Au bout d'un an elle attira celle *in*-4°. qui fut faite à Paris chés François Giffart, sur l'original même de l'Auteur. Dom Jaques Bouillart piqué tant par le reproche que le P. du Sollier faisoit aux Religieux de S. Germain des Prés, de n'avoir pas encore donné au public ce rare monument, que par la préference qu'il donne au dessus de lui au manuscrit de Herines et les autres traits peu avantageux sous lesquels il le représente, se détermina enfin à le faire imprimer. Le texte d'Usuard dans son édition est si parfaitement le même, qu'on jugeroit que le manuscrit de Herines a été fait sur celui de S. Germain. Seulement il commence au premier de Janvier dans l'édition du P. du Sollier, et à la veille de Noël, le 24 de Décembre, dans celle de Dom Bouillart. Du reste les autres differences sont si peu de chose, qu'il n'est pas la peine d'en parler; et l'une et l'autre édition servent mutuellement à faire voir le mérite des deux manuscrits, sur lesquels elles ont été faites. Il est pourtant bon d'avertir que la préface ou épitre dédicatoire de l'Auteur, avec le discours tiré de S. Augustin qui la suit, manque dans le P. du Sollier. Ibid.

Dom Bouillart a eu soin d'accompagner le texte de la sienne de quelques observations critiques et historiques, qui tendent principalement à justifier son manuscrit des fautes que le P. du Sollier lui impute. Il a mis à la tête une préface, où faisant connoître la personne d'Usuard et son Martyrologe, il commence à répondre à quelques autres vices dont on charge l'original qu'il publie, et au reproche qu'on faisoit aux Bénédictins d'avoir tant tardé à le mettre au jour. Vient ensuite une assés longue letre de cet Editeur au P. du Sollier, dans laquelle en lui parlant avec toute la politesse convenable à un Ecrivain qui cherche la vérité, il donne de fortes preuves pour montrer que le manuscrit sur lequel il publie le Martyrologe d'Usuard est le propre original de l'Auteur. Après quoi il répond pied à pied aux raisons de son adversaire. (XXVI.)

EVRARD,

Comte de Frioul,

ET QUELQUES AUTRES ECRIVAINS.

Spic. t. 12. p. 490. 495. 496. ' EVRARD, ou EBERARD, l'un des plus puissants Seigneurs de la Cour de l'Empereur Lothaire, paroît être né à Cisoin au diocèse de Tournai, dont quelques Auteurs lui ont fait porter le surnom. Il descendoit d'une des premieres noblesses de l'Empire François, et possédoit plusieurs terres en Lombardie et en Germanie. Il eut le titre de Comte ou Duc de Frioul, qui lui donna beaucoup d'autorité dans toute l'Italie et les païs voisins. Tous ces titres d'honneur réunis en sa personne furent encore rehaussés (p. 498. 499.) ' par l'alliance qu'il contracta avec Gisele fille de Louis le Debonaire : alliance qui le rendoit beau-frere de l'Empereur Lothaire, de Louis de Germanie, et de Charles Roi de France. (p. 490. 491.) ' De ce mariage vinrent plusieurs enfants, dont Beranger le puîné fut ensuite Roi d'Italie, puis Empereur. Evrard laissa tant de marques de sa pieté, (p. 495. 496.) ' qu'il est honoré comme Saint au monastere de Cisoin, qu'il avoit fondé avec la Comtesse Gisele sa femme, et dans lequel ils furent inhumés l'un et l'autre. (Mab. an. l. 37. n. 71.) ' La mort de ce Comte arriva en 874. (Sir. op. t. 2. p. 1341-1354 | Flod. l. 3. c. 26. p. 584. 1.) ' Eberard est aussi fort connu par la letre que Raban Archevêque de Maïence lui a écrite au sujet de Gothescalc, qu'il avoit retenu chés lui, et par le témoignage qu'Hincmar de Reims rendoit à sa pieté dans un écrit qu'il lui adressoit.

Il y a de lui un monument, qui mérite qu'on en fasse mention dans notre histoire, pour les traits de Literature qu'il contient. C'est un testament en date de la vingt-quatriéme année du regne de l'Empereur Louis : (Mab. ib. | Spic. ib. pr. p. 17. 18.) ' non de Louis le Debonaire, comme Aubert le Mire et l'Historien des Châtellains de l'Isle, qui l'ont imprimé, en ont jugé, et qui en conséquence l'ont regardé comme une piece supposée, dont ils ne pouvoient concilier la date; mais de Louis II fils de Lothaire, qui fut couronné Roi par le Pape Serge II en 844. De sorte que la date marquée nous conduit à l'an 868. de l'ére commune. (Spic. ib. p. 490-495.) ' Dom Luc d'Acheri a fait dans la suite réimprimer ce testament au XII tome de son Spicilege, plus correctement qu'il n'étoit dans les éditions précedentes.

' On y trouve un catalogue de la bibliothéque d'Evrard, et l'on voit par-là quels étoient les livres qu'avoient alors à leur usage les Seigneurs de la Cour. On y voit aussi qu'ils les regardoient comme des morceaux précieux de leur succession; puisqu'ils les faisoient entrer en détail dans leurs testaments, pour les partager entre leurs enfants, comme leurs autres principaux héritages. Outre les livres destinés au service de sa chapelle, comme Missels, Lectionnaires, Antiphonaires, textes de l'Evangile, qui pour la plûpart étoient enrichis d'or, d'argent et d'yvoire, et quelques-uns écrits en letres d'or : Evrard avoit dans sa bibliothéque les livres de l'Ecriture, entre autres plusieurs Psautiers richement reliés, divers Interprétes sur l'ancien et le nouveau Testament, quelques livres liturgiques, des collections de Canons, plusieurs ouvrages des Peres Latins, sur-tout de S. Ambroise, de S. Jerôme, de S. Augustin, de S. Gregoire, de S. Fulgence, de S. Isidore de Seville, une traduction de S. Ephrem. Il en avoit encore d'autres de pieté et de morale. Il en avoit sur la géographie, l'Histoire ecclesiastique, l'histoire profane, le Droit civil, sur la Philosophie, la Médecine, l'Art militaire, etc. p. 492-494.

' Entre les livres que nous présente ce catalogue, nous en remarquons quelques-uns, qui sont aujourd'hui peu, ou point du tout connus. Tels sont le traité des bêtes, *librum bestiarum*, la cosmographie du Philosophe Elhicus, la physionomie du Medecin Loxus, l'ordre des premiers Princes : à moins que celui-ci ne soit *l'ordre du Palais*, dont nous avons parlé à l'article de S. Adalhard qui en est l'Auteur. ' Il y en paroît un autre intitulé *Smaragde*, et dont il y avoit deux exemplaires. C'est apparemment les postilles de l'Abbé Smaragde sur les épitres et les Evangiles de l'année, qu'on a eu dessein de marquer sous ce titre. p. 494. p. 492. 494.

' Un Poëte anonyme, Moine de Moutier-la-Celle près de Troïes en Champagne, qui vivoit au même temps que le Comte Evrard, a laissé de sa façon en vers héroïques l'histoire de la translation de S. Frodobert premier Abbé de ce monastere, qui fut faite en 872. Son ouvrage se trouve à la suite de la vie du même Saint, dans un manuscrit de l'Abbaïe de Vauluisant. Dom Mabillon, qui a publié la vie sur ce manuscrit, n'a pas jugé à propos de faire le même honneur au travail de notre Poëte, de crainte d'être à charge au public, en lui donnant des répétitions sous diverses formes. Seulement il a em- Mab. act. B. t. 2. p. 626. 637 | an. 1. 37. n. 33.

ploïé quelques-uns de ses vers, dans les notes dont il a orné cette vie.

Pez, anec. t. 2. diss. p. 83. 84. ' M. Eccard Bibliothécaire du Roi d'Angleterre en qualité d'Electeur d'Hanovre, et Dom Bernard Pez ont publié une vie de Sainte Hathumode premiere Abbesse de Gandersheim en Saxe, morte le 29 de Décembre 874. Il paroît par plusieurs endroits de cette vie, qu'elle fut écrite peu de temps après, et

par. 3. p. 289. dès le commencement de l'année suivante. ' L'Auteur est un nommé Agius Prêtre et Moine de la nouvelle Corbie en Saxe, qui avoit eu beaucoup de part à la confidence de la Sainte, et qui se trouva présent à sa mort. Il étoit par conséquent fort au fait de ses actions et très en état d'en instruire la posterité. Ce qu'il n'en sçavoit pas par lui-même, il l'apprit des Religieuses mêmes de Gandersheim, qui l'avoient engagé à pren-

p. 289-308. dre la plume. ' Son ouvrage est un peu diffus; quoiqu'il assure avoir usé de choix, et n'avoir rapporté qu'une partie des actions et des vertus de la Sainte Abbesse, *pauca de singulis attingentes*. On y trouve au reste un modèle assés accompli d'une excellente Supérieure. Ce qu'il y a de plus remarquable, sont les traits qui regardent les Sacrements des mourans, et surtout l'extrême-Onction. On y voit avec quelles cérémonies on l'administroit alors avant le S. Viatique, et qu'il étoit d'usage d'observer à quel verset des Psaumes qu'on récitoit, les moribonds rendoient l'esprit. Le style de l'ouvrage est une preuve de la décadence des Etudes sur la fin de ce siecle.

diss. ib. ' Il y a cependant quelque contestation entre les deux Editeurs, touchant le véritable nom de l'Auteur de cet écrit. M. Eccard prétend qu'il se nommoit Wicbert, qui de Moine de la nouvelle Corbie fut fait Evêque d'Hildesheim en 880. Il établit principalement sa prétention, sur ce que d'une part il se trouve un Wicbert dans la liste des Moines de ce monastere sous l'Abbé Adalgaire, publiée par M. Meibonius, et que de l'autre le nom de Wicbert en tudesque est le même que celui d'Agius en latin, qui est tiré du grec *Aguios*, et qui signifie Saint. Or, poursuit M. Eccard, il étoit assés ordinaire aux Sçavants de ce temps-là d'exprimer leurs noms barbares par des noms grecs ou latins, qui retenoient la même signification. Dom Bernard Pez admire la pensée ingenieuse de M. Eccard, et insiste néanmoins à soûtenir qu'Agius et Wicbert sont deux personnes differentes. Il n'en faudroit pas, ce semble, davantage pour le persuader, que la même liste que M. Eccard ap-

porte en preuve. En effet si l'on y trouve un Wicbert, on y voit paroître aussi un Agius, qui s'étant engagé dans l'état monastique sous Warin II, comme on en juge par le rang qu'il y tient, aura fleuri sous Adalgaire successeur de Warin. On sçait d'ailleurs, que plusieurs autres personnes en ce même siecle, qui n'étoient point Teutones, portoient le nom d'Agius.

' Il y a encore de notre Ecrivain un dialogue en vers élegiaques, entre Agius lui-même et les Religieuses de Gandersheim, sur la mort de la même Abbesse. Dom Pez l'a tiré du même manuscrit de l'Abbaïe d'Ochsenhusen en Suabe, qui lui a fourni la vie en prose, dont on vient de rendre compte. L'Auteur fit servir de matiere à ce dialogue l'oraison funebre qu'il avoit prononcée aux obseques de la Sainte. Mais comme l'extréme douleur des Religieuses, qui faisoient la portion la plus considerable de l'auditoire, ne leur avoit pas permis d'y donner toute leur attention, elles prierent Agius de la rédiger par écrit; et il l'exécuta en choisissant le genre de dialogue. C'est une assés mauvaise prose mise en une mesure fort irréguliere. On y apprend néanmoins, que la tradition portoit encore alors, que le corps de S. Jean-Baptiste étoit à Sebaste, et son chef à Alexandrie. (XXVII.) par. 3. p. 311-324.

S. REMI,

Archevêque de Lyon.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Remi, qui soûtint si glorieusement la réputation de ses trois doctes prédecesseurs immédiats, étoit Gaulois d'origine, et né en France, comme l'on croit. L'antiquité ne nous apprend rien de son éducation; mais la conduite qu'il tint dans l'Episcopat, fait juger qu'il avoit été parfaitement instruit de la science ecclesiastique. ' Il se trouvoit au service de l'Empereur Lothaire, soit en qualité de son premier Chapellain, ' ainsi que le supposent plusieurs Modernes, soit autrement, lorsque mourut Amolon Archevêque de Lyon. Ce fut, comme on l'a dit en son lieu, le 31 Mars 852 avant Pâque, que l'on comptoit encore en France 851. ' Lothaire à qui Lyon

Gall. chr. nov. t. 4. p. 61.

Spic. t. 12. p. 111.

Dupeyr. l. 1. c. 45. p. 261 | Gall. chr. ib.

Spic. ib.

obéissoit, confia aussi tôt l'administration des biens de cette Eglise à Remi, qui ne tarda pas à en être élu et ordonné Archevêque.

Rem. de ten. scri. ver. c. 1.

Elevé sur ce premier Siege des Gaules, Remi y fit briller toutes les vertus épiscopales. ' Les temps étoient alors très-mauvais, pour les differents maux dont l'Eglise de France se trouvoit affligée. Ce fut une source de douleur et de gemissement pour le nouveau Prélat. Sa foi, son amour pour le bon ordre, son zéle et sa tendresse pour l'Eglise le rendoient inconsolable de voir, pour parler d'après lui, la division et le trouble dans l'Etat, la séverité des loix tombée, les Conciles généraux, ces remedes si efficaces contre les desordres, ou négligés ou interrompus, les Etudes, ces moyens si propres à soutenir la foi et la Religion, presque éteintes partout; et ce qu'il regardoit comme le comble des malheurs, la vérité méprisée jusqu'au point qu'on lui préferoit des opinions tout humaines. Touché de tant de justes sujets d'affliction sans en être abbatu, ce tendre et zélé Pasteur fit son capital de travailler de tout son pouvoir à y remédier. Il s'en acquitta de maniere ' qu'il fit admirer tout à la fois la force de son genie, la profonde connoissance qu'il avoit de l'Ecriture et des ouvrages des Peres, sa rare sagacité à résoudre les questions les plus difficiles, sa constance invincible à défendre la vérité, son équité, sa modération, sa charité dans la plus grande chaleur des disputes.

Gall. chr. ib.

Ib. Maug. t. 2. par. 1. p. 62.

' Il en eut une occasion dès son entrée à l'Episcopat. Hincmar de Reims se flatant sur la letre d'Amolon à Gothescalc, qu'il pourroit sans peine attirer l'Eglise de Lyon dans son sentiment, écrivit en conséquence à ce Prélat, et obligea Pardule Evêque de Laon à lui écrire aussi sur le même sujet. Et afin de faire plus d'impression sur son esprit, ils y joignirent un troisiéme témoignage, la letre de Raban à Nottingue Evêque de Verone. Lorsque ces trois letres arriverent à Lyon, Amolon n'étoit plus au monde. ' Remi son successeur, après avoir pris l'avis de son Clergé, se chargea d'y répondre, et y fit la réponse triomphante, dont on parlera dans la suite. ' Bien-tôt après la Providence lui fit naître une autre occasion de venger encore la vérité attaquée, dans les quatre fameux articles de l'assemblée de Quiercy. Quelques personnes de pieté les aïant adressés à l'Eglise de Lyon, Remi entreprit de les refuter; et l'écrit qu'il y opposa combattoit indirectement les extravagances du Sophiste Jean Scot, déja mises en poudre par S. Prudence

Rem. de 3. ep. pr.

de ten. scri. ver. c. 1.

de Troïes et le docte Flore Diacre d'Amolon, puis de Remi qui l'ordonna Prêtre. Notre Prélat dans cet écrit rappelle aux véritables et seules regles qui sont à suivre, dans les matieres théologiques, et desquelles s'étoit encore plus écarté Erigene, que l'Auteur des quatre articles de Quiercy.

' Après qu'on eut examiné la cause de l'Evêque de Valence, qui fut le sujet de la convocation du Concile, qui se tint dans cette Ville en 855, Remi qui y présidoit, n'eut rien plus à cœur que d'y faire confirmer la doctrine qu'il établit dans ses ouvrages. C'est à quoi tendent les six premiers des vingt-trois Canons, que dresserent les Peres de cette célébre Assemblée. ' On découvre dans les autres des preuves du zéle qu'avoit notre Archevêque, pour extirper les abus qui le faisoient gémir, et faire regner à leur place le bon ordre et la vertu. Il en vouloit sur-tout à l'ignorance, comme la principale source des plus grands vices; et il ne tint pas à lui qu'on ne l'exterminât du Clergé de France, et qu'on n'y fît revivre l'amour et la culture des bonnes Etudes.

Conc. t. 8. p. 133-138.

p. 138-144.

Le zéle que Remi avoit montré dans le Concile de Valence pour la conservation de la saine doctrine, l'integrité de la discipline dans l'Eglise, le renouvellement des bonnes mœurs parmi les Fidéles, ' il le fit éclater de nouveau en 859 dans les Conciles de Langres et de Savonieres près de Toul. Comme il dirigeoit toute l'action du premier en qualité de président, il y fit prendre de justes mesures pour rétablir la bonne intelligence entre les Princes regnants, afin de pouvoir plus aisément réussir à faire aimer la paix et la justice à leurs sujets, et à éteindre les divisions qui troubloient l'Eglise et l'Etat. On y renouvella les six Canons de doctrine du Concile de Valence, et le beau reglement qu'on y avoit fait en faveur des Etudes. On y ordonna sous le bon plaisir des Princes la tenue des Conciles provinciaux, au moins une fois dans l'année, suivant l'ancienne coutume. On y fit enfin plusieurs autres sages Ordonnances, pour remedier à divers abus, et le tout fut notifié au Concile de Savonieres composé d'Evêques de douze Provinces.

p. 673-678. 690-693.

' En ce Concile où Remi paroît avoir tenu la premiere place, et eu le plus de part, ' il donna de grandes preuves de sa modération et de son amour pour la paix, de l'aveu même d'Hincmar, qui n'en parle qu'avec éloge. La crainte de voir encore les esprits s'échauffer au sujet des disputes qui agi-

p. 681. 685.

p. 678 | Hinc. de præd. ep. ded. p. 2.

toient l'Eglise, lui fit prendre le juste temperament de taire ce qui regardoit les quatre articles de Quiercy, et d'exhorter les Peres du Concile, si quelqu'un avoit des sentimens opposés aux Canons sur la doctrine qu'on venoit de lire, à attendre que la paix fût rétablie, pour discuter les choses : ce que l'on feroit au premier Concile, dans lequel on décideroit sur l'autorité des anciens Peres, à quoi l'on devoit s'en tenir. ' Il ne paroît point qu'on ait agité ces matiéres dans la suite à aucune autre assemblée. De sorte que la sage précaution de notre prudent Archevèque assoupit le feu des disputes, et fit qu'on s'en tint à la doctrine des Canons de Valence, confirmés dans le Concile de Langres, et notifiés dans celui de Savonieres.

Mab. an l. 35. n. 57.

On pourroit avec fondement regarder Remi comme le Pere des Conciles de ce temps-là. Il n'en fut guéres assemblé en effet, ausquels il ne se trouvât en persone. ' En 860 il assista à celui de Tousi près de Toul, composé de quatorze Provinces, où furent faits cinq Canons pour le maintien de la discipline. On ne sçauroit dire si c'est son humilité, ou le renversement des souscriptions, qui ont fait qu'il n'y occupe que le onziéme rang entre les Métropolitains, tandis qu'Arduic de Besançon y tient la premiere place, et Adon tout nouvellement ordonné Archevêque de Vienne, la quatriéme. ' Mais il semble qu'il présida en 866 à celui de Soissons, pour le rétablissement de Vulfade ordonné par Ebbon de Reims : au moins est-il nommé le premier au commencement de la premiere letre Synodale au Pape Nicolas, et dans les souscriptions de la seconde au même Pontife.

Conc. ib. p. 705. 707.

p. 816-833. 839.

' Remi se trouva encore aux trois Conciles, qui se tinrent sur la fameuse affaire d'Hincmar Evèque de Laon : l'un à Verberie en 869, l'autre, auquel on croit qu'il présida, à Attigni en 870 ; et le troisiéme à Douzi près de Monzon au diocèse de Reims en 871. Mais la formule qu'il emploïe dans sa souscription, opposée à celle dont usent la plûpart des autres Prélats du Concile, fait croire qu'il s'absenta de la session où Hincmar fut condamné, et qu'il ne jugea pas avec les autres.

p. 1527. 1528. 1537. 1538. 1652.

L'attention que donna Remi au bien géneral de l'Eglise, ne lui fit point négliger les interêts particuliers de la province dont il étoit Métropolitain, non plus que l'avantage, même temporel, de l'Eglise de Lyon.

t. 9. p. 252. 276.

' En 873 et 875 il tint à Chalons sur Saône deux Conciles

provinciaux, au sujet de la restitution et confirmation des biens de certaines Eglises du diocèse. ' De même il sçut utilement faire usage du crédit et de la faveur qu'il avoit près de l'Empereur Lothaire, de Charles son fils Roi de Provence et de Bourgogne, dont il étoit Archichapellain, de Lothaire Roi de Lorraine, frere du précedent et son successeur, aussi bien que de Charles le Chauve, pour revendiquer à sa propre Eglise divers domaines et dépendances, dont elle avoit été dépouillée dans le malheur des guerres, et obtenir à peu près de semblables graces en faveur d'autres Eglises et de quelques monasteres de sa jurisdiction. Ce n'est pas la seule occasion où Remi se montra favorable à l'ordre monastique. ' Il lui donna encore en divers Conciles, des marques publiques de l'affection qu'il lui portoit.

Spic. ib. p. 111. 112. 115. 116. 118. 122-132.

Conc. t. 8. p. 678. c. 11. 13 | p. 1528.

Un Prélat aussi estimable et aussi estimé des Têtes couronnées, ne pouvoit manquer de l'être des Seigneurs de leurs Etats. ' La Princesse Berte, femme de Gerard Comte de Roussillon, se signala entre les autres. Il nous reste encore aujourd'hui des preuves de la vénération qu'elle avoit pour ce digne Pasteur, à qui elle fit présent pour son Eglise d'une nape d'Autel, où elle avoit relevé en broderie d'or un agneau, accompagné de plusieurs vers en même broderie. On nous a conservé ces vers, qui expriment la foi de Berte sur l'Eucharistie, et dans l'un desquels elle souhaite à l'Archevêque Remi toute sorte de prosperité.

Mab. ib. l. 36. n. 75.

Remigius præsul Chris i per sæcula vivat.

' L'Eglise de Vienne est en quelque maniere redevable à notre Prélat, d'avoir eu pour Archevêque le célébre Adon. Celui-ci qui étoit homme de letres, passant à Lyon au retour d'un voïage d'Italie, s'y arrêta volontiers, pour s'instruire par le commerce de plusieurs sçavants Ecclesiastiques qu'il y trouva. Remi de concert avec Ebbon de Grenoble son ami particulier, aïant goûté le merite d'Adon, obtint de l'Abbé Loup qu'il ne retournât plus à Ferrieres, et lui donna pour retraite l'Eglise de S. Romain, où il demeura jusqu'en 860 qu'il fut élû Archevêque de Vienne.

act. B. t. 6. p. 267. n. 10 | Lup. ep. 122.

Telle fut, autant que l'antiquité nous en a conservé la connoissance, la vie d'un des plus grands Prélats qui aïent gouverné l'Eglise de Lyon, depuis S. Eucher. ' S. Remi mourut le 28 d'Octobre 875, et fut enterré dans l'Eglise de S. Just.

Gall. chr. ib. p. 64 | Maug. ib. p. 64. 65.

Mais son corps aïant été découvert en 1287, on le transfera le 16 de Decembre dans l'Eglise cathédrale. Cette Eglise l'invoque dans ses Litanies avec les autres Saints du diocèse ; quoiqu'il ne paroisse pas qu'elle en fasse la fête. Ferrari a mis son nom dans le Supplément au Martyrologe Romain, et André du Saussay dans son Martyrologe de l'Eglise Gallicane.

§ II.

SES ECRITS.

Quelque sçavoir qu'eût S. Remi, l'on ne voit point qu'il en ait fait usage pour écrire, sinon en faveur de la vérité attaquée, et encore dans les occasions que la Providence lui avoit marquées d'une maniere sensible. De sorte que ce qui nous reste des productions de sa plume, n'est que des écrits polémiques.

1°. Il y a de lui un ouvrage qui porte pour titre : *Traité touchant les trois letres*. C'est une réponse aux letres d'Hincmar de Reims, de Pardule de Laon et de Raban de Maïence, envoïées, comme on l'a dit, à Amolon prédécesseur de S. Remi, qui se trouva obligé d'y répondre pour la raison qu'on a vûe. On ne place ordinairement cette réponse qu'en 854; mais il n'est pas croïable que S. Remi aïant succédé à Amolon dès 852, ait tant differé à la faire. Il y a beaucoup plus d'apparence qu'il y travailla, et la publia au plûtard dès l'année précedente 853. Elle est comprise en 47 chapitres; et quoiqu'elle ne porte en tête dans les manuscrits et la plûpart des imprimés, que le nom de l'Eglise de Lyon, ' on ne fait aucun doute, que ce ne soit véritablement l'ouvrage de notre S. Archevêque. Il y parle au nom de son Eglise, sous lequel il le fit paroître, tant par humilité que par justice : par humilité, afin de lui en transporter l'honneur; par justice, parce qu'il ne le composa que de concert, et après avoir consulté les plus sçavants de son Clergé.

Maug. t. 2. par. 1. p. 63.

' S. Remi débute par une courte préface, où il donne sommairement une idée des trois letres. Il ajoûte ensuite que les aïant lûes avec attention, et tout examiné avec une exactitude scrupuleuse, il va entreprendre d'y répondre, non en parlant de son propre fonds, mais conformément à la verité immuable des saintes Ecritures, et à l'autorité inébranlable des Peres de l'Eglise. ' Il commence par la letre d'Hincmar, dont il rap-

Rem. de 2. ep. pr.

c. 1.

porte les endroits qui lui ont paru mériter réponse; afin de le suivre pied à pied, et de discuter par ordre chaque difficulté. Les premiers endroits qu'il en transcrit, comprennent en précis les points de la doctrine qu'Hincmar attribuoit à Gothescalc. D'abord S. Remi fait sentir, qu'il reconnoissoit Hincmar pour un Prélat dont la sincerité n'étoit pas la vertu dominante ni favorite, puisqu'il refuse de croire que Gothescalc ait commencé par-là à annoncer l'Evangile aux païens, comme Hincmar vouloit le persuader.

' Il vient ensuite aux points de doctrine, et emploïe les 22 chapitres suivants à les examiner, sur le plan qu'il en a tracé dans sa préface. Comme il s'agissoit en particulier de la préscience et de la prédestination, dont les autres points sont une suite, S. Remi pour les éclaircir avec plus de méthode, pose sept regles ou principes incontestables, à la lumiere desquels il discute tout ce qu'il avance sur ces matieres. ' Il reprend cet examen au chapitre 26, et le conduit jusqu'au 38, à mesure que l'y invite le texte d'Hincmar, qu'il a soin de copier article par article. Quoique S. Prudence et Flore eussent déja soûtenu contre Erigene, que le livre intitulé *Hypognosticon* n'étoit point de S. Augustin, ' Hincmar ne laissoit pas d'en faire une preuve triomphante de son sentiment, comme d'un écrit qui appartenoit à ce S. Docteur. ' S. Remi développant à son tour ce point de critique, lui enleve encore cet avantage pretendu. Le résultat de toute cette discussion est de justifier les quatre premiers points de la doctrine qu'Hincmar blâmoit en Gothescalc. ' Quant au cinquiéme point, S. Remi avoue que tel qu'il est énoncé, il contient une erreur inouie. Mais il ajoûte aussi-tôt, qu'il ne peut pas croire qu'un homme nourri et instruit dans le sein de l'Eglise, et aussi versé dans les écrits des Peres que l'étoit Gothescalc, ait avancé une erreur aussi grossiere. Autant qu'il approuve en tout le reste la doctrine de ce Moine infortuné, ' autant il blâme la conduite qu'on avoit tenue à son égard. Nous avons donné ailleurs un précis de ce que S. Remi dit à ce sujet.

c. 2-23. c. 26-38. c. 34. c. 35. c. 21. c. 24. 25.

' De la letre d'Hincmar il passe à celle de Pardule, dont il fait un précis, qu'il rapporte en se servant de ses propres paroles. S. Remi laisse à part tout ce qui regarde le fonds des matieres qu'il avoit déja discutées en répondant à Hincmar, et ne s'arrête ici qu'à la forme, c'est-à-dire la maniere dont Pardule et ses Partisans avoient procédé dans ces disputes. Ce Prélat

c. 39-40.

lui parlant de six Ecrivains, qui avoient déja publié des ouvrages en faveur des sentiments qu'il soûtenoit avec Hincmar, et convenant de bonne foi de la diversité d'opinions qui les avoit partagés, S. Remi lui répond qu'ils se seroient épargné cette honte et la peine de rechercher, d'inventer même, et d'écrire tant de nouveautés, si dégagés de toute pique et de présomtion, ils avoient tous tâché avec humilité et respect de ne découvrir que la vérité établie dans les écrits des Peres et les decrets des Conciles, qui ont toûjours fait et feront toûjours la regle invariable de la foi et de la doctrine de l'Eglise, et qu'avec des sentiments de paix, et la tranquillité qui convient à la Religion, ils eussent proposé à tout le monde de suivre ce qui étoit deja établi de la sorte. De ces six Ecrivains, ' notre pieux Archevêque n'a jugé à propos de caracteriser qu'Amalaire et Jean Scot. On a déja vû dans le portrait de ce dernier quelques-unes des couleurs qui sont ici emploïées à le peindre.

c. 40.

c. 39. ' Pardule insistant à vouloir que l'*Hypognosticon* fût une production de la plume de S. Augustin, S. Remi revient encore à ce point de critique. Et après avoir fait sentir à son adversaire, combien il étoit injuste et ridicule tout à la fois, de préferer sur ces matieres un témoignage de cette nature, aux preuves certaines et évidentes qu'on avoit de la vérité, il lui montre que sa prétention est aussi fausse que téméraire. Il en use de même à l'egard de l'autorité prétendue de S. Jerôme, que Pardule faisoit venir à l'appui de son sentiment, en lui attribuant faussement le traité sur l'endurcissement de Pharaon.

c. 41-47. ' Quant à la letre de Raban, quoique S. Remi reconnoisse qu'elle regarde moins l'Eglise de Lyon que l'ami de l'Auteur, à qui elle est écrite, c'est-à-dire Nottingue Evêque de Verone, il ne laisse pas d'en rapporter ce qui lui en parut digne de remarque, et d'y répondre avec la même suffisance et la même modération qu'aux autres. Mais comme la plûpart des raisonnements de Raban sont les mêmes que ceux d'Hincmar et de Pardule, S. Remi pour éviter les redites, renvoïe sagement à ce qu'il a déja répondu à ces deux Prélats sur les mêmes points, soit de doctrine ou de critique.

c. 41. ' Du reste il s'attache en particulier à montrer, que Raban n'avoit point saisi le véritable point de la question, qu'il ne s'agissoit point de sçavoir si Dieu a prédestiné les méchants à leurs impietés, ou ce qui est là même chose, à être impies, ensorte qu'ils ne pussent être que tels : ce qui seroit un blas-

phême détestable, que personne, ajoûte S. Remi, ne soûtient de nos jours, et n'a jamais soûtenu : *quod nullus omnino moderno tempore dicere, vel dixisse invenitur.* Mais qu'il étoit question, si ceux que Dieu a certainement prévûs devoir être impies et méchants par leur propre faute, et persévérer jusqu'à la mort dans leur impieté et méchanceté, il les a prédestinés par un juste jugement à des supplices éternels. Un éclaircissement aussi simple et aussi précis du véritable état de la question, suffit seul d'une part, pour justifier pleinement Gothescalc des erreurs qu'on lui imputoit, et de l'autre pour détruire l'espece de soupçon que des Ecrivains graves et sçavants d'ailleurs ont voulu faire naître sur la doctrine de notre S. Archevêque, comme s'il avoit donné dans les mêmes erreurs.

' De cet éclaircissement S. Remi tire lui-même une autre conséquence contre Raban : sçavoir, que c'est injustement qu'il taxe d'hérésie une doctrine ainsi expliquée, et qu'il attache la note d'hérétique à ceux qui la soutiennent. Qu'il doit sérieusement penser et prendre garde de ne pas envelopper sous une qualification aussi odieuse, qu'il lui plaît de prodiguer de la sorte, les Peres de l'Eglise qui n'ont point pensé autrement. Ibid.

' S. Remi finit son ouvrage par une réponse succincte, mais claire et précise, aux sept objections que forme Raban contre les deux prédestinations, celle des bons à la vie éternelle, en quoi Dieu fait éclater sa miséricorde infinie : celle des méchants aux supplices éternels en vûe de leurs péchés, en quoi il fait paroître la justice adorable de ses jugements. Réponse qui montre la foiblesse de ses objections, comme n'aïant rien de conforme ni à la vérité ni à la raison : *Nihil ex his quæ in ipsis septem definitionibus suis objicit, verum aut rationabile valet ostendere.* c. 47.

On a très-peu d'écrits de ce siecle, où il se trouve plus de théologie, plus d'ordre, plus de méthode, plus de force de raisonnements, plus d'érudition, plus de netteté et de précision de style; quoiqu'il soit cependant vrai de dire que S. Remi n'est pas entierement exemt du défaut ordinaire aux Ecrivains de son siecle, qui consistoit à se servir d'expressions dures, qui se sentent de la grossiereté du temps. Ce que nous avons observé en passant des traits de critique qu'il a été obligé de toucher de son ouvrage, montre qu'il en avoit plus qu'on n'en avoit communément alors.

Cette réponse ou refutation des trois letres par S. Remi a été imprimée, avec de courtes notes d'André Duval dans les
Maug. ib. p. 61-148. dernieres Bibliothéques des Peres de Paris. ' M. le Président Mauguin l'a publiée à son tour dans le second volume de sa défense de la prédestination et de la grace. Il dit l'avoir tirée d'une copie de Nicolas le Fevre, qui se trouvoit dans la bibliothéque de M. de Thou. Cet Editeur a eu soin de mettre à la tête de courts prolegomenes qui servent à faire connoître la personne de l'Auteur et son écrit, qui reçoit encore plus de
par. 2. p. 223-258. lumiere ' de la discussion qu'en fait le même Editeur dans le cours de ses dissertations.

Bib. PP. t. 15. p. 666-693. 1. ' Après cette édition, l'ouvrage de S. Remi a été réimprimé au quinziéme volume de la Bibliothéque des Peres, qui parut à Lyon en 1677. Dans une note marginale qui se lit à la tête du texte de l'ouvrage, on avertit qu'on s'est servi pour
p. 699. 701. le publier du même manuscrit que M. Mauguin. ' Ceux qui ont pris soin de cette collection, y ont joint à quelques pages de-là les notes d'André Duval Docteur en Sorbone sur le même
Maug. ib. par. 1. p. 165. 172. Bib. PP. ib. p. 693. 2. 699. 1. me ouvrage, ' déja publiées dans les éditions précédentes.

2°. ' Immédiatement à sa suite dans la même Bibliothéque des Peres, vient un autre écrit de notre pieux et docte Prélat, quoiqu'il porte en tête, comme le précedent, le nom de l'Eglise de Lyon. C'est un petit traité dogmatique, que l'Auteur paroît avoir entrepris, pour répandre un nouveau jour sur les matieres alors controversées. Le titre seul suffit pour en donner une juste idée. Le voici : *Résolution d'une certaine question touchant la condamnation générale de tous les hommes par Adam, et la délivrance spéciale des Elûs par J. C.* Saint Remi y discute son sujet avec beaucoup de lumiere, en suivant les principes de S. Paul et de S. Augustin. Il y rappelle presque tous les endroits de cet Apôtre, qui ont trait à la question. Outre S. Augustin, qui est le Pere dont il fait ici, comme ailleurs, le plus d'usage, il cite aussi S. Hilaire de Poitiers, S. Ambroise, S. Pacien, les Papes S. Célestin, S. Leon le Grand, et en rap-
Maug. ib. p. 148-165. porte de beaux extraits. ' M. Mauguin et ceux qui ont dirigé les dernieres Bibliothéques des Peres imprimées à Paris, avoient déja publié ce même écrit à la suite du précedent.

p. 173-230 | Bib. PP. ib. p. 701-718. 3°. ' Nous avons dans les mêmes recueils un troisiéme ouvrage de S. Remi, encore sous le nom de l'Eglise de Lyon. Il est divisé en quinze chapitres, sans compter la préface, et porte pour titre : *Qu'il faut s'attacher inviolablement à la véri-*

té de l'Ecriture Sainte, et suivre fidélement l'autorité des Peres de l'Eglise. ' On croit qu'on ne l'a pas en entier, et qu'il y manque plusieurs choses qui faisoient la suite du douziéme chapitre. ' S. Remi le composa peu de temps après sa réponse aux trois letres, qui y est rappelée. Mais nous avons une autre époque encore plus précise de ce traité. Il fut fait dans l'espace de temps qui s'écoula entre l'Assemblée de Quiercy de 853, et le Concile de Valence tenu en 855. Les quatre fameux articles, ou capitules d'Hincmar de Reims dressés en cette Assemblée, y donnerent occasion. C'est pourquoi M. Mauguin un des Editeurs de l'ouvrage, a eu soin de les mettre à la tête, avec la letre de Saint Prudence de Troïes, qui leur sert de correctif.

p. 211 | 712. 2.

Rem. de ten. scri. ver. c. 12.

' Des personnes de pieté, soigneuses de leur salut, et de celui de leurs freres, aïant eu connoissance de ces capitules, se crurent obligées de les dénoncer à l'Eglise de Lyon. S. Remi assembla aussi-tôt les plus sçavants de son Clergé ; et après les avoir examinés avec toute l'attention possible, ils en furent offensés, voïant qu'on y attaquoit l'autorité de l'Ecriture et des Peres, nommément de S. Augustin. Le saint Prélat entreprit donc de réfuter ces quatre articles, et l'exécuta avec la même méthode qu'il avoit déja suivie, en réfutant la letre du même Hincmar et celle de ses deux adjoints. On sçait que dans le premier article Hincmar nie la prédestination des méchants aux supplices éternels, en vûe de leurs péchés ; quoiqu'il accorde que Dieu leur a prédestiné des peines éternelles. Le second regarde le libre-arbitre, qu'il suppose que nous avons perdu dans notre premier pere, et recouvré par J. C. Dans le troisiéme article il établit, que Dieu veut sauver tous les hommes sans exception ; et dans le quatriéme, que J. C. est aussi mort pour tous sans en excepter un seul. Voilà le sujet du traité de S. Remi. Il y montre avec autant de solidité que de précision, en suivant l'Ecriture et les SS. Peres, ce que l'on doit croire sur ces quatre articles de doctrine. C'est ici en particulier que notre docte Prélat fait voir combien il étoit profond dans la connoissance de l'Ecriture et des dogmes de la Religion.

c. 2. p. 702. 1.

' Quelques Ecrivains embarassés de l'autorité des écrits de S. Remi, et de ceux du Diacre Flore sur les mêmes matieres, qui tous portent le nom de l'Eglise de Lyon, ont tenté de la rendre suspecte, et de les faire passer pour des ouvrages sup-

Mab. dipl. supp. p. 64. 65.

posés. Mais leur tentative n'a abouti qu'à faire connoître leurs injustes préjugés, et la foiblesse de leurs raisonnements. On peut voir de quelle maniere Dom Mabillon en particulier a réfuté leurs fausses prétentions.

Pour donner plus de poids à la doctrine qu'il établit dans ses écrits, S. Remi eut soin de la faire confirmer dans le Concile de Valence et quelques autres. Effectivement les six premiers Canons de ce Concile, qui furent ratifiés dans celui de Langres, et notifiés dans celui de Savonieres, la contiennent en abregé, et n'en font, à proprement parler, que le précis. On seroit en droit de regarder tous les Canons de ces deux premiers Conciles, et des autres ausquels Saint Remi a présidé, comme autant d'ouvrages qui lui appartiennent plus qu'à d'autres.

Flod. l. 3. c. 20. p. 569. 1.

4°. ' S. Remi eut quelque part, avec d'autres Métropolitains, à la letre qu'Hincmar de Reims écrivit à Louis Roi de Germanie, en faveur de Bertulfe Archevêque de Treves, contre le Moine Walton son contendant. ' On parle de quelques autres letres, que notre docte Archevêque écrivit tant en son particulier, que de concert avec d'autres Prélats. Il y en avoit au Pape Nicolas I en faveur de Theutgaud de Treves, et de Gonthier, déposés de l'Episcopat, pour le sujet qu'on a vû ailleurs. Il y en avoit au Pape Jean VIII, contre la simonie ou l'irrégularité des élections, dont se mêloient les Laïcs pour placer des Sujets indignes de l'Episcopat. Il y en avoit enfin à Saint Adon Archevêque de Vienne. Il semble que quelques-unes de ces letres existoient encore du temps de Hugues de Flavigni; mais aujourd'hui l'on n'en voit plus paroître aucune nulle part.

Mab. act. B. t. 6. p. 269. n. 17 | Gall. chr. nov. t. 4, p. 64.

Gall. chr. ib. | Mir. auc. c. 262.

5°. ' Divers Auteurs, entre autres Maldonat et Usserius, ont voulu faire honneur à S. Remi de Lyon, d'un commentaire sur toutes les épitres de S. Paul ; et c'est sous son nom qu'on l'a imprimé dans la Bibliothéque des Peres, édition de Cologne. Mais cet ouvrage n'appartient pas plus à S. Remi de Lyon, dont on n'y reconnoît point le style, qu'à S. Remi de Reims, sous le nom duquel Jean-Baptiste Villalpandus le publia à Rome en 1598 : nom qu'il porte aussi dans les éditions qui en ont été faites à Maïence en 1614, et au huitiéme tome de la Bibliothéque des Peres de Lyon. C'est ce que nous avons déja remarqué sur l'histoire du sixiéme siecle, à l'article de S. Remi

de Reims. L'erreur de ces deux fausses attributions vient originairement du nom du véritable Auteur de ce commentaire, qui est Remi Moine de S. Germain à Auxerre, dont on n'oubliera pas l'histoire dans la suite de cet ouvrage. (XXVIII.)

S. ADON,

ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ʹ ADON, l'un des plus illustres Prélats de l'Eglise Gallicane sur la fin de ce siecle, étoit issu d'une ancienne noblesse du Gâtinois, au diocèse de Sens, *progenitorum nobilitate ornatur*. Il nâquit vers l'an 800; et dès sa plus tendre jeunesse ses parents l'offrirent au monastere de Ferrieres, où il s'engagea depuis dans l'état monastique. Il eut l'avantage d'y être élevé sous la discipline de trois Abbés du premier mérite : Sigulfe disciple d'Alcuin, S. Aldric depuis Archevêque de Sens, et le célebre Loup. A l'aide de si excellents Maîtres, et des heureuses dispositions qu'il avoit reçûes de la nature, le jeune Adon fit dans les letres des progrès, qui le distinguoient de tous ses autres condisciples. Il n'en fit pas de moins grands dans la vertu; et l'un de ses Abbés lui rend témoignage, qu'il avoit toûjours vêcu avec édification dans le cloître. Lup.ep.122 | Mab. act. B. t. 6. p. 263. 266 | Bult.his.occ. c. 2. p. 615.

ʹ Le mérite d'Adon aïant déja fait quelque éclat, Marcuard Abbé de Prom l'attira [1] près de lui. ʹ Il y avoit alors une étroite liaison entre cette Abbaïe et celle de Ferrieres ; et il étoit assés ordinaire de voir des Moines de l'une passer à l'autre. Adon eut par-là le moïen d'acquerir de nouvelles connoissances, et d'apprendre le tudesque, dont l'usage étoit alors fort utile, pour ne pas dire nécessaire. ʹ Cependant l'envie que certains Moines de Prom conçurent contre lui, l'obligea d'en sortir. ʹ Il alla à Rome, où il passa près de cinq ans entiers, tant à satisfaire sa pieté en visitant les lieux Saints, Lup. ib. ep. 70. 91. ep. 122. Mab. ib. p. 263-267.

1 Ce fut après l'an 842, puisque Loup ne commença que sur la fin de cette même année à gouverner le monastere de Ferrieres en qualité d'Abbé, et que ce fut à lui que Marcuard demanda Adon qui passoit l'âge de 42 ans.

qu'à contenter son amour pour les letres, en s'instruisant des
an. l. 32. n. 49 | Labb. bib. nov. t. 1. p. 309-315. sciences ecclésiastiques. ' Ce fut selon toute apparence dans ce voïage, qu'il lia amitié avec le fameux Claude Evêque de Turin, dont il y a des marques publiques de l'estime qu'il avoit pour Adon. Il nous reste en effet une Chronique que [1] ce Prélat entreprit à sa priere, et qu'il lui dédia avec de grands titres d'honneur. Parmi ces titres Adon est qualifié Prêtre, comme aïant été ordonné des mains de l'Archevêque de Sens, avant que de quitter Ferrieres.

Mab. act. ib. | Lup. ib. ' De Rome il revint en France, en passant par Ravenne, où il fit des découvertes literaires, qui lui servirent à composer son Martyrologe. Aïant trouvé à Lyon des gents de Letres à son goût, il s'y arrêta pour profiter de leur sçavoir. Adon ne tarda pas à être connu de Remi Archevêque de la Ville, qui aimant les personnes de mérite, conçut aussi-tôt le dessein de le retenir dans son diocèse. Il en écrivit, conjointement avec Ebbon Evêque de Grenoble, à Loup Abbé de Ferrieres. Loup en qualité de Superieur, et Wenilon Archevêque de Sens en qualité d'Ordinateur d'Adon, accorderent les permissions requises. En conséquence Remi confia à Adon le soin de l'Eglise de S. Romain, où il se fixa.

Mab. ib. p. 264-268 | ana. t. 1. p. 103. ' Au bout de quelques années Agilmar Archevêque de Vienne étant mort, Remi et Ebbon proposerent Adon pour remplir sa place. Le Clergé et le peuple goûterent cette pro-
Lup. ep. 122. position, et s'accorderent à élire Adon pour leur Pasteur. ' Cependant quelques jaloux ou envieux de sa gloire tenterent de traverser son élection, sous prétexte que c'étoit un Moine vagabond. Gerard Comte de Roussillon et Gouverneur du païs, se chargea avec la Princesse Berte sa femme, d'en écrire à Loup Abbé de Ferrieres. Celui-ci justifia pleinement Adon, et lui rendit un témoignage fort avantageux, touchant la régularité de sa conduite, et le fonds de sçavoir nécessaire pour s'acquiter
Mab. ib. avec fruit des fonctions épiscopales. ' Sur ce témoignage Adon
Conc. t. 8. p. 705. fut ordonné au mois d'Août, ou de Septembre 860; ' et dès le mois d'Octobre suivant il assista au Concile de Tousi, où il paroît avoir occupé la quatriéme place, soit pour son merite, ou la dignité de son Siége.

1 Cette Chronique est très-imparfaite dans l'édition qu'en a donnée le P. Labbe : elle est plus entiere dans un manuscrit de Lerins. C'est-là que se lit la dédicace que l'Auteur en fit à Adon. Ce fut par conséquent beaucoup plus tard qu'en 814, époque assignée par l'Editeur, que Claude la composa.

ʹ L'année suivante le Pape Nicolas I lui envoïa le Pallium, avec les decrets d'un Concile tenu à Rome, touchant l'affaire de Jean Archevêque de Ravenne, afin qu'Adon les notifiât aux autres Evêques de France. Ce pontife lui écrivit par le même ordinaire, pour lui marquer sa surprise, de ce que dans sa profession de foi envoïée au S. Siege, il sembloit ne recevoir que les quatre premiers Conciles généraux, n'y faisant aucune mention du cinquiéme ni du sixiéme. Le Pape ne lui parle point du septiéme, ʹ que l'Eglise Gallicane ne recevoit point encore alors, et qu'Adon rejettoit, comme il paroît par sa chronique. On ignore si notre nouvel Archevêque s'expliqua sur l'article des deux autres. ʹ Mais il est certain que le Pape Nicolas n'en eut ni moins d'estime, ni moins de vénération pour lui. C'est ce que montre le grand nombre de letres qu'il lui écrivit, avec les titres honorables de Collégue dans l'épiscopat, de très-saint et très-respectable Archevêque. ʹ Par une de ces letres le Pontife Romain confirme les privileges de l'Eglise de Vienne, ʹ et semble par deux autres établir Adon son Vicaire en France, pour veiller au maintien du bon ordre dans toutes les Eglises. Soit en cette qualité, soit encore plus par le zéle qu'il avoit pour l'exacte discipline, Adon ne cessa de réprimer de tout son pouvoir les violateurs des Loix, et de s'opposer comme un mur d'airain pour la maison d'Israël. Il travailla beaucoup en particulier pour engager le jeune Roi Lothaire, à réparer le scandale qu'il avoit causé par son divorce.

Flor. bib. t. 2. app. p. 53.

Mab. act. ib. p. 268. n. 11.

Conc. ib. p. 456. 563-567.

p. 567.

p. 456-457. 565.

ʹ Ce Prince touché de quelques sentiments de pénitence, convint avec le Roi Charles le Chauve son oncle, qu'ils feroient à ce sujet une députation à Rome. Lothaire de son côté choisit Adon pour l'exécuter; et Charles du sien en chargea Egilon Archevêque de Sens. On ne croit pas néanmoins que notre Prélat fit ce voïage. Il se borna à en écrire au Pape, ʹ qui lui adressa à cette occasion sa letre 59. Il ne se trouva pas non plus au Concile indiqué à Soissons, pour la même année 866, au sujet de Vulfade et des autres Clercs ordonnés par Ebbon de Reims, et déposés par Hincmar son successeur. Adon y avoit pourtant été invité, comme les autres Métropolitains qui y assisterent. On ne nous apprend point les raisons de son absence.

p. 863 | Mab. ib. n. 13.

Conc. ib. p. 456. 457. p. 809 | Mab. ib. p. 269. n. 15.

ʹ Notre Archevêque étoit fort lié avec Anastase Bibliothécaire de l'Eglise Romaine, qu'il avoit pû connoître person-

Conc. ib. p. 568.

nellement pendant son séjour à Rome. Anastase le regardoit comme un Prélat de si grande autorité en France, qu'à la mort du Pape Nicolas il le choisit entre tous les autres, pour le prier d'appuïer de tout son credit les decrets de ce souverain Pontife, et d'engager ses collégues les autres Métropolitains, à en faire autant. Des gens mal intentionnés donnoient sujet de craindre qu'on n'entreprît de les casser, sous prétexte qu'il avoit favorisé l'hérésie. ' C'étoit apparemment en conséquence de ce que Nicolas avoit fait en faveur de Gothescalc. Quoi qu'il en soit, notre zélé Prélat agit à cet effet avec tant de succès, ' que presque tous les Evêques d'Occident écrivirent des letres solemnelles à Adrien II successeur de Nicolas, pour l'exhorter à honorer la mémoire de son prédecesseur, comme d'un Pontife aussi saint en ses mœurs, qu'orthodoxe en sa doctrine.

Mab. an. l. 36. n. 67.

Conc. ib. p. 886.

' Adon fut lui-même un de ceux, qui écrivirent à ce sujet avec le plus de force au nouveau Pape. Nous n'avons plus ses letres; mais les réponses qu'y fit Adrien nous sont un garant assuré de la vigueur épiscopale qu'il fit paroître en cette occasion, et de la sainte sollicitude qu'il avoit pour le bon gouvernement de l'Eglise universelle. Ce Pontife ne peut assés admirer le zéle dont brûloit Adon pour la maison de Dieu, sa sagesse et sa vigilance à découvrir les ruses des loups ravissants, qui cherchoient à dévorer le troupeau de J. C. Il nous le représente à ce sujet comme un vigilant pere de famille, comme un puissant défenseur de l'Eglise, qui ne cessoit de prier et d'agir pour lui procurer la paix.

p. 939. 940.

' Notre Prélat n'étoit pas moins estimé des Princes regnants, Charles le Chauve, l'Empereur Louis II et Lothaire, qu'il l'étoit des Souverains Pontifes. On en a quelques preuves dans les letres qu'il lui écrivirent en 869, touchant l'ordination de Bernaire ou Bernier, à la place d'Ebbon Evêque de Grenoble. ' L'abregé de sa vie nous fournit encore plus de témoignages des vertus qui illustrerent son Episcopat, et du soin qu'il prit de regler dans son Eglise la psalmodie et les autres parties de l'Office divin. ' Si Adon n'assista pas en personne aux deux Conciles qui se tinrent à Chalons sur Saone les années 873 et 875, il ratifia au moins par sa souscription ce qui y fut arrêté.

Conc. G. t. 3. p. 376. 377.

Mab. act. ib. p. 264.

Conc. t. 9. p. 252. 276.

' Ce furent-là des dernieres actions de ce grand Archevêque. Les Ecrivains, qui ont parlé de lui, sont partagés sur

Labb. scri. t. 1. p. 10 | Mab. ana. ib. | Pagi, an. 879 | Dupin, 9. sie. p. 675.

l'année de sa mort. Le P. Labbe et quelques autres la mettent dès 874. Au contraire, un Auteur du XI siécle ne la place qu'en 876. Baronius la renvoïe même jusqu'en 879, et M. du Pin encore plûtard. Mais ' sa véritable époque est le seiziéme de Decembre 875. S. Adon étoit alors dans la soixante-seiziéme année de son âge, et la seiziéme commencée de son Episcopat. Il fut enterré dans l'Eglise du Monastere de S. Pierre, hors des murs de la Ville, qui est aujourd'hui une collegiale de Chanoines, et dans laquelle on conserve quelques-unes de ses Reliques, mêlées avec quelques autres de celles des SS. Archevêques de Vienne. Son nom est marqué avec éloge dans les fastes de cette Eglise, qui célébre sa fête au jour de sa mort.

Mab. act. ib. p. 271 | an. l. 37. n. 65.

§ II.

SES ECRITS.

QUELQUE connus que soient des gents de letres les ouvrages que S. Adon a laissés à la postérité, ils demandent néanmoins une certaine discussion, tant pour en fixer les véritables époques, que pour en découvrir les autres principales circonstances.

1°. Il y a de sa façon un Martyrologe, qui paroît être la premiere des productions qui nous restent de sa plume. ' Dom Mabillon croit qu'Adon y mit la premiere main dès le séjour qu'il fit à Ravenne, en revenant de Rome en France. Peut-être même commença-t'il à y travailler pendant les cinq ans qu'il passa à Rome. Il semble au moins, qu'aïant déja pris du goût pour ce genre de literature, dès le temps qu'il demeuroit à Prom avec Wandalbert, Auteur d'un autre Martyrologe, ce fut à Rome ' qu'il recueillit les actes des Martyrs, dont il parle, pour l'exécution de son dessein. ' D'autres prétendent qu'il ne composa cet ouvrage que vers 858, après son retour en France, et lorsqu'il desservoit l'Eglise de S. Romain.

Mab. an. l. 32. n. 40.

Ado, Marty. pr. p. 812.

Cha. M. rom. pr.

Ce qu'on peut dire de moins équivoque à ce sujet, c'est qu'il paroît incontestable d'une part, qu'il y travailla à diverses reprises, et de l'autre, qu'il le finit avant son Episcopat, et par conséquent avant l'année 860. Qu'Adon n'ait composé son Martyrologe qu'à plusieurs reprises, c'est de quoi ne permettent pas de douter ' les différents exemplaires manuscrits qu'on en trouve, et dont les uns contiennent plus, les autres

Mab. act. B. t. 6. p. 273.

moins de choses, suivant qu'ils ont été faits sur le premier ou le second original de l'Auteur. On voit dans les uns des Saints, nommément de Bourgogne et des Provinces voisines, qui ne se lisent pas dans les autres. Il n'est pas moins constant qu'il fit cet ouvrage avant son Episcopat, puisqu'il n'y fait aucune mention de S. Didier, l'un de ses prédecesseurs dans le siége de Vienne, non plus que de S. Theudier ou S. Chef, Abbé dans la même Ville, ce qu'il n'auroit pas oublié, s'il avoit été dès-lors Archevêque de cette Eglise.

Ado, ib. ' Adon entreprit ce travail aux sollicitations de personnes de piété, et s'y proposa deux objets principaux. Le premier fut de remplir les jours que le célebre Flore avoit laissés vuides dans un ouvrage de même nature, et le second de faire plus amplement connoître les Saints, dont on ne faisoit presque qu'y donner les noms. Il esperoit par-là de se rendre utile à ceux qui aïant la pieuse curiosité de s'instruire des actions des Saints, n'avoient ni le tems ni la commodité de lire beaucoup, et qui trouveroient en abregé dans un seul petit volume, ce que d'autres recherchent avec un grand travail dans une multitude de livres. Ce fut dans cette vûe qu'il recueillit de toutes parts, comme il le dit lui-même, les Actes des Martyrs et les legendes des autres Saints, dont il fit entrer des abregés, quelquefois un peu longs, dans son ouvrage. Il y apporta sans
p. 890-1. 891. 1. doute du choix ; ' et l'on voit en effet qu'il a préferé les anciens Actes de S. Denys premier Evêque de Paris, à la nouvelle histoire qu'Hilduin en avoit publiée depuis quelques années. Mais comme la critique étoit rare au siecle d'Adon, il ne doit point paroître surprenant, qu'il ait quelquefois pris des actes faux, ou suspects de fausseté, pour des piéces autentiques et des histoires certaines.

pr. p. 812. ' Un très-ancien Martyrologe, envoïé autrefois de Rome par un Pape à un Evêque de Ravenne, dont Adon eut communication, et qu'il copia pendant son séjour dans cette derniere Ville, lui fut d'un grand secours, pour assigner aux fêtes dans le cours de l'année les jours qui leur conviennent, en quoi il se trouvoit beaucoup de confusion dans les autres Martyrologes. Et afin de mieux faire connoître à la posterité le secours
p. 812-822. qu'il avoit tiré de cet ancien Martyrologe, ' il a eu soin de le
Mab. ib. pr. n. 174 | Cha. ib. | Us. marty. S. pr. n. 81-91. mettre à la tête de son ouvrage. ' Plusieurs Sçavants de ces derniers siécles ont fort disputé, sçavoir si cet ancien Martyrologe rapporté ici par Adon, est celui dont se servoit ancien-

nement l'Eglise de Rome. Il paroît par tout ce qu'on allegue de part et d'autre, que l'affirmative doit l'emporter sur le sentiment opposé. ' Ce n'est point par conséquent un abregé de celui d'Adon, comme quelques Ecrivains l'ont voulu faire croire. Bail. vies des SS. pr. n. 21.

Notre Auteur ne dit point s'être servi pour l'exécution de son dessein d'autres Martyrologes que de l'ancien romain, et de celui du vénérable Bede, retouché et augmenté par Flore. On peut néanmoins supposer qu'il ne négligea pas ceux qui avoient déja paru dans le public, nommément ceux de Raban Maur, de Wandalbert, et peut-être encore d'autres. Mais on ne trouve point d'indice qu'il ait fait usage de celui qui porte le nom de S. Jerôme.

Adon commence son Martyrologe par la veille de Noël, comme Usuard et presque tous les anciens Martyrologistes. Il n'y a laissé aucun jour vuide; et l'on y voit plusieurs saints de l'ancien Testament, avec la plûpart des veilles des grandes fêtes, et les octaves qui étoient alors établies dans l'Eglise. Il est le premier qui ait inseré dans la liste des fêtes pendant le cours de l'année, celle de la Toussaint, qu'il marque au jour que nous la célébrons encore. Il ne fait qu'y donner le simple nom de la Sainte Vierge, et de même ceux des Apôtres, des Hommes Apostoliques, des saintes Femmes célébres dans l'Evangile et les épitres des Apôtres, et de quelques autres du premier ordre; parce qu'il en traite à part ' dans une espece d'autre Martyrologe particulier, qu'il a placé à la tête du général ou commun, immédiatement après l'ancien Martyrologe romain. Dans ce petit Martyrologe particulier Adon ne suit point l'ordre des jours ni des mois. Il le commence par Saint Pierre et S. Paul; et le continuant par S. André, les autres Apôtres, les hommes Apostoliques, etc. il le finit par la Sainte Vierge. ' A ce dernier article, qu'il place sous le huitiéme jour de Septembre, il traite de la naissance et de l'assomtion de cette B. Mere de Dieu, qu'il ne nomme que dormition. Ce qu'il dit à ce sujet est digne de remarque, et suppose un Auteur aussi sage qu'éclairé. C'est à proprement parler une prudente réfutation de ce qu'on avoit déja publié d'apocryphe sur l'objet de cette fête. ' En parlant de Sainte Marie Magdelaine, il ne la confond point avec la femme pécheresse de l'Evangile. Ado. ib. p. 823-830. 1. p. 130. 1. p. 828. 1.

' Ce petit Martyrologe est intitulé : *Traité des fêtes des Saints Apôtres et des autres Saints leurs disciples, successeurs ou voisins* p. 823. 2.

p. 822. 823. 1. *de leurs temps.* ' A la tête de ce traité l'Auteur a mis un extrait choisi des livres de S. Augustin contre Fauste, touchant le culte qu'on doit rendre aux Saints : extrait qu'Usuard a abregé et placé comme Adon, à la tête de son Martyrologe. C'est une nouvelle preuve qu'Usuard s'est servi du travail de notre pieux Archevêque, ainsi que nous l'avons déja montré; quoiqu'il ne l'ait connu que sous le nom de Flore. L'erreur sera sans doute venue de ce que l'exemplaire du Martyrologe d'Adon qu'avoit Usuard, ne portoit point le nom de son Auteur; le Copiste aïant négligé de transcrire la petite préface, où il se nomme lui-même, *Ado peccator Lectori.* ' Dom Mabillon assure avoir vû plusieurs manuscrits de l'ouvrage, où se trouve la même faute.

Mab. ib. p. 272. n. 27.

Si cette erreur est pardonnable à Usuard, quoique contemporain d'Adon, il n'en est pas de même de celle ' où sont tombés Lipoman, Bellarmin, Baronius, Mosander et d'autres Modernes, pour avoir voulu transporter l'honneur de ce Martyrologe à Udon de Nellembourg Archevêque de Treves, après le milieu du onziéme siecle. Deux d'entre ces Sçavants l'ont même imprimé sous le nom de ce Prélat, transformé en celui d'Adon. Mais cette attribution est démentie par l'autorité de Notker le Begue contemporain d'Adon de Vienne, et par celle de plusieurs anciens manuscrits. Aussi n'a-t-elle plus aujourd'hui aucun partisan. ' Notre Auteur finit son ouvrage par une priere à J. C. comprise en treize vers hexametres et pentametres, qui montrent qu'il avoit quelque talent pour la poësie. Comme il s'y qualifie déja vieux, on juge de-là, qu'il n'ajoûta cette priere à son ouvrage qu'après coup, et sur la fin de ses jours, plusieurs années aprés qu'il l'eut fini.

Bell. scri. an. 1070 | Mir. auc. c. 272 | Mab. ib. p. 272-273. n. 26. 29.

Ado, ib. p. 905. 2.

Ce Martyrologe d'Adon dirigé sur le plan qu'on vient de décrire, ' fut reçu avec avidité, tant par ce qu'il étoit en meilleur ordre que ceux qui avoient déja paru, et qu'il ne laissoit point de jours vuides, qu'à cause principalement des amples extraits de la vie des Saints qui s'y lisent. Mais la longueur même de ces histoires devint bien-tôt onereuse aux Eglises, qui avoient resolu de le substituer à ceux de S. Jerôme et du vénérable Bede; et l'on ne tarda pas à en faire des abregés, qui se seroient beaucoup multipliés, si le Martyrologe d'Usuard, qui suivit de près celui d'Adon, n'en eût arrêté le cours en prenant leur place.

Bail. ib.

Lipoman Evêque de Verone, est le premier qui a publié

le Martyrologe d'Adon, au quatriéme tome de ses vies des Saints, imprimées à Venise en 1554. Mais quelque estime qu'il fît de cet ouvrage, qu'il regardoit comme quelque chose de plus précieux que l'or, il n'en a pas assés respecté le texte. Il l'a effectivement tronqué en une infinité d'endroits ; ne retenant que les plus longs extraits des vies, et rejettant les autres. Lipoman a fait une autre faute, en attribuant cet ouvrage à Udon de Treves.

' Mosander Chartreux de Cologne est tombé dans la même faute, en faisant imprimer en 1581, ce Martyrologe dans son supplément au recueil des vies des Saints par Surius son confrere. Cette édition est plus complette que la précedente, quoiqu'assés imparfaite en elle-même. Outre les divers changements qu'y a fait l'Editeur, il a retranché plusieurs choses du texte original, qu'il a renvoïées dans un appendice, et n'y a point imprimé l'ancien Martyrologe rapporté par Adon. Sur. supp. p. 1083-1235.

Tout cela engagea le Jesuite Rosweide à revoir l'ouvrage sur les anciens manuscrits, et à en donner une édition plus entiere et plus exacte. ' Elle parut à Anvers chés Jean Moret en un volume *in-fol.* l'an 1613, à la suite du Martyrologe romain de Baronius, ' et fut renouvellée à Paris en 1645. [a] On blâme cependant cet Editeur, de ce qu'à l'imitation de Mosander il a rejetté dans un appendice plusieurs Saints, qu'il croïoit avoir été inserés dans le vrai Martyrologe d'Adon, et qui paroissent à d'autres y avoir été mis par l'Auteur original, comme le font juger quelques anciens manuscrits. ' C'est sur cette édition de Rosweide, que l'ouvrage de notre sçavant Archevêque a été réimprimé dans la Bibliothéque des Peres. Bib. S. pert. mon. Cave. p. 466. 2. [a] Mab. ib. n. 29. Bib. PP. t. 16. p. 810-952.

2°. Un autre écrit fort considérable d'Adon, est sa chronique, ou abregé de l'histoire universelle. On a vû que dès le voïage qu'il fit en Italie, il souhaitoit qu'on donnât au public un ouvrage de cette nature, et ce fut à cet effet qu'il engagea Claude Evêque de Turin à y travailler. Ce Prélat le fit, et dédia son ouvrage à Adon, qui le jugeant insuffisant, comme il paroît, entreprit lui-même d'exécuter ce dessein. Dans une courte préface qu'il a mise à la tête, et dans laquelle il fait l'énumération de ceux qui avoient déja écrit des chroniques ou abregés de tous les temps, il ne nomme que Jules l'Africain, Eusebe de Cesarée, S. Jerôme et Victor de Tunes. Il semble cependant qu'il connoissoit ce qu'a fait le vénérable Bede dans le même genre de Literature, et qu'il s'est proposé son modéle, que Claude de Turin avoit déja suivi. Adon en effet a divi-

sé sa chronique, comme ces deux Ecrivains les leurs, en six âges, dont le premier commence à la création du monde, et va jusqu'au déluge, le second depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham, le troisiéme depuis cette époque jusqu'à David, le quatriéme depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, le cinquiéme depuis cette captivité jusqu'à J. C. le sixiéme enfin depuis J. C. jusqu'au temps de l'Auteur. Mais quoique cette chronique soit générale, elle regarde plus particulierement l'Etat des François.

Notre Prélat est fort succinct dans les quatre premiers âges, sur-tout dans le premier et le second, et ne nous y apprend presque autre chose que ce qu'on lit dans les livres sacrés. Mais il s'étend davantage dans le cinquiéme et dernier âge. Il paroît qu'il a eu connoissance, et qu'il s'est servi de plusieurs des bons Historiens qui avoient écrit avant lui. On est toutefois obligé d'avouer qu'il n'a pas apporté tout le soin et toute l'attention nécessaire dans l'usage qu'il en a fait. C'est ce qui est cause ' que sa chronique se trouve remplie et de confusion et de difficultés. Ce que l'Auteur y dit touchant les premiers Evêques de Vienne, sur lesquels il devoit avoir des mémoires plus exacts, n'en est pas exemt, non plus que le reste. Outre ces fautes et autres de même nature, qui viennent de l'Auteur original, il s'en trouve dans l'ouvrage beaucoup d'autres de la part des Copistes et des Imprimeurs, ' ausquelles, dit-on, on n'a pû remédier à cause de la disette des manuscrits. Il auroit pourtant été facile d'en corriger quelques-unes, comme *Victor Turonensis*, qui s'y lit, au lieu de *Victor Tunonensis*.

Till. H. E. t. 3. p. 621. 622.

Bib. PP. ib. p. 768. 2.

Malgré tous ces vices cette chronique jointe au Martyrologe, dont on a rendu compte, ne laisse pas de faire voir la grande connoissance que S. Adon avoit de l'histoire tant ecclesiastique que profane. Il la commence, comme on l'a dit, à la création du monde, et la finit aux regnes de l'Empereur Louis II et de Charles son frere Roi de Bourgogne et de Provence, jusques vers l'an 874. Le peu qu'on y trouve au de-là, est d'une main étrangere. ' Il est cependant vrai, que ce peu qui conduit l'ouvrage jusqu'en 879, se lit dans un manuscrit de plus de 500 ans. Mais il n'en est pas moins constant, que c'est une addition faite après la mort de l'Auteur; ' quoi qu'en disent MM. Vossius et Dupin. C'est une erreur grossiere que d'annoncer, comme fait une édition de cet ouvrage, et Margarin de la Bigne apparemment d'après cette édition, que cette chronique continue la suite de l'histoire jusqu'en 1353.

Mab. ib. n. 31.

Voss. his. lat. l. 2. p. 105. 1 | Dupin, ib.

On en a publié plusieurs éditions, ' que MM. Dupin, Cave et les Auteurs de la grande Bibliothéque ecclesiastique, qui copient servilement ce dernier, ne font connoître qu'avec diverses fautes. ' La premiere et la seconde édition parurent avec plusieurs ouvrages de S. Gregoire de Tours, à Paris chés Josse Bade pour Jean Petit, en des volumes petit *fol.* les années 1512 et 1522. Ce fut Guillaume le Petit qui prit soin de les diriger, et qui fournit les manuscrits, sur lesquels elles furent faites. ' En 1561 Guillaume Morel Imprimeur à Paris publia de nouveau en un volume *in*-8°. la chronique d'Adon à laquelle il joignit l'histoire du même S. Gregoire de Tours. Cette édition paroît faite sur les précedentes. ' Le P. Labbe en marque une autre aussi de Paris en 1567, qu'il compte pour la seconde; mais nous n'avons encore pû parvenir à la voir par nous-mêmes. ' Il y en eut une faite séparément à Basle l'année suivante, chés Pierre Perna en même volume, et sur le texte de Guillaume Morel. C'est à la tête de celle-ci qu'on annonce que la chronique va jusqu'à l'an 1353. Dans la suite Laurent de la Barre et Margarin de la Bigne l'insererent dans leurs recueils d'anciens Auteurs Ecclesiastiques; et depuis on l'a toûjours imprimée dans les Bibliothéques des Peres, tant de Paris que de Cologne et de Lyon, où elle se trouve avec plusieurs fautes, comme on l'a déja remarqué. ' L'on en a fait entrer un fragment considérable, revû sur un manuscrit de Cluni, dans la nouvelle collection des Historiens de France.

Dupin. p. 675 | Cave. p. 466. 2 | Mag. bib. eccl. t. 1. p. 115. 1.

Bib. S. Vin. cen.

Ibid.

Lab. scri. t. 1. p. 11.

Bib. S. Caril.

PP. ib. p. 768-810 | Bouq. scri. fr. t. 2. p. 666-672.

' Du Verdier assûre avoir vû à Lyon, dans la bibliothéque du Capitaine Sala, une vieille traduction françoise de cette chronique, écrite sur velin. Il ne paroît pas qu'elle ait jamais été imprimée. Le titre portoit conformément à l'édition de l'original faite à Basle, que l'ouvrage continuoit l'histoire jusqu'à Louis le Simple (on a voulu dire Louis le Begue) Roi de France en 1353 : ce que Du Verdier a bonnement attribué à l'Auteur original, qui étoit mort près de 500 ans avant cette derniere époque.

Du Verd. bib. fr. p. 12.

3°. ' S. Adon a aussi composé la vie de S. Didier Martyr, et l'un de ses prédécesseurs dans le Siege de Vienne. Il l'entreprit en 870, pour l'édification du Clergé et des fidéles de son diocèse, ausquels il l'adresse par une courte letre pastorale, qui se lit à la tête. ' La même année il l'envoïa aux Moines de Saint Gal, avec quelques Reliques du Saint. C'est ce qu'attestent Ison et Notker, qui faisoient alors membres de la communau-

Canis. B. t. 2. par. 3. p. 4.

p. 3. 8.

té de cette Abbaïe, en reconnoissant que l'ouvrage étoit d'Adon, cet homme Apostolique, dit Notker. C'est par conséquent à ces mêmes Moines qu'est écrite la petite letre qui suit la vie, et dans laquelle l'Auteur les qualifie ses freres et ses fils. S. Adon s'y arrête moins aux événements de la vie du Saint,
p. 4. qu'aux circonstances de son martyre. ' Il avoue s'être servi pour l'exécution de ce dessein, d'autres écrits qu'on avoit déja sur le même sujet. Il désigne par-là les premiers actes de S. Didier, dont nous avons rendu compte au III volume de notre Histoire, pages 503 et 504. ' On remarque que c'est-là en effet, qu'il a puisé le fonds de son écrit, à quoi il a fait diverses additions, qu'on ne trouve pas des mieux fondées. Il faut apparemment en excepter l'histoire de la translation du Saint, dont S. Adon pouvoit-être fort bien instruit. ' Aussi les Continuateurs de Bollandus l'ont-ils publiée à la suite des premiers actes; quoiqu'ils aient refusé de faire le même honneur à ceux qu'en a écrits notre Archevêque. ' Canisius est le premier qui les a donnés au public; et depuis on les a fait entrer dans la nouvelle édition du recueil de Surius et dans celle de Canisius par M. Basnage, qui y a mis de courtes observations préliminaires.

Boll. 23. Mai. p. 251. 2.

p. 254-255.

Canis. t. 6. p. 444-452 ; B. ib. p. 1-8.

Mab. act. B. t. 1. p. 678-681.

4°. ' Il y a encore de S. Adon une vie de S. Theudier, plus connu dans le vulgaire sous le nom de S. Chef, Abbé au diocèse de Vienne, qui mourut vers l'an 575. Il y avoit par conséquent près de trois siecles entiers que le Saint n'étoit plus au monde, lorsque notre Prélat entreprit son histoire ; et il ne dit point, comme on a vû qu'il dit à l'égard de S. Didier, qu'on l'eût écrite avant lui. N'importe; il ne paroît pas moins bien instruit des actions du B. Abbé, au sujet duquel il avoit sans doute trouvé de bons mémoires dans les archives de son Eglise, dont le Saint avoit fait en son temps un des ornements. L'ouvrage fini, S. Adon l'adressa aux Moines de S. Chef, en faveur desquels il l'avoit principalement entrepris. Gonon avoit déja publié un morceau de cette vie, dans l'appendice aux vies des Peres d'Occident, lorsque Dom Mabillon la fit imprimer en son entier, au premier volume de sa collection d'actes des Saints.

Spic. t. 12. p. 135. 136.

5°. ' Dom Luc d'Acheri nous a donné de son côté le résultat, ou partie de resultat d'un Synode, que Saint Adon tint au mois d'Avril 870, la dixiéme année de son Episcopat. C'est la confirmation d'une Eglise située dans son diocèse, autrefois cedée au monastere de S. Eugende ou S. Claude. Il confirme

cette cession à la priere du célébre Mannon, Prévôt ou Prieur de cette Abbaïe. Cet acte est important pour fixer l'année de l'ordination de notre S. Archevêque, qui se fit comme nous l'avons marqué en 860 après le mois d'Avril.

6°. ' S. Adon avoit composé un autre ouvrage, qui paroît avoir été de conséquence, mais qui n'est pas venu jusqu'à nous. Il l'avoit envoïé au Pape Nicolas I, qui semble l'avoir engagé à y travailler. Ce Pontife étant mort, avant que d'avoir pû en rendre compte à l'Auteur, l'ouvrage passa à Adrien II son successeur, qui dès qu'il fut monté sur le S. Siege, en écrivit à S. Adon, en lui disant qu'il avoit admiré la beauté de son genie et les grands talents qu'il avoit pour écrire. L'ouvrage rouloit sur une affaire pour laquelle le Pape Nicolas avoit écrit à tous les Evêques de France et des autres Eglises d'Occident. On ne nous en donne point d'autre connoissance; mais il est aisé de comprendre par toutes les circonstances qu'on vient de rapporter, qu'il s'agissoit d'une réponse aux objections des Grecs schismatiques. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à conférer cette letre d'Adrien à celles que Nicolas écrivit à ce sujet, l'année qui précéda sa mort, et à se rappeler ce qui se fit en conséquence dans les Eglises de France en particulier.

Conc. t. 8. p. 940.

7°. On auroit fait un recueil considérable des letres de Saint Adon, si l'on avoit été soigneux de les ramasser. Celles que les Papes Nicolas et Adrien lui ont écrites, en supposent seules un grand nombre de sa part sur des sujets importants de discipline. ' Le premier de ces deux Pontifes dit en termes exprès qu'Adon lui écrivoit souvent; ' et il nous reste encore cinq des réponses qu'il lui fit, et deux de celles d'Adrien. On n'en a inseré que quatre de Nicolas dans la collection des Conciles; mais il y en a une cinquiéme, qui est la premiere suivant l'ordre des temps, à la fin de la bibliothéque de Fleuri. Et si le fragment qu'on donne à la page 515 de la même collection, comme supposant une letre perdue, ne faisoit partie de celle qui est à la page 563, il faudroit en compter six au lieu de cinq.

p. 564.

p. 456. 457. 563. 567 | Flor. bib. t. 2. app. p. 53.

8°. ' Bollandus et Dom Mabillon d'après lui, et à l'aide du breviaire de Roman-Moutier, ont publié une petite histoire de l'élevation et translation du corps de S. Barnard Archevêque de Vienne, mort en 842, à laquelle on a joint la relation de quelques miracles, qui suivirent cette cérémonie. Le P. Chifflet ' qui avoit envoïé cet écrit au premier Editeur, étoit dans le sentiment qu'il appartient à S. Adon. Il est certain que c'est

Boll. 23. Jan. 547. 548 | Mab. ib. t. 5. p. 587-589.

Mab. ib. p. 589 n. 7.

p. 579. n. 1.
l'ouvrage d'un Archevêque de Vienne, qui n'étoit pas éloigné du temps de Saint Barnard. ' Mais Dom Mabillon montre fort bien que ce ne peut être S. Adon, puisque l'écrit n'a été fait tout au plutôt qu'au dixiéme siecle.

p. 579-586 | Boll. ib. p. 542-547.
' A la tète de cet écrit les mêmes Editeurs ont fait imprimer une vie du même S. Barnard, qu'ils ont illustrée de leurs observations, et que Guichenon a aussi donnée dans son histoire de Bugey : à quoi Dom Mabillon a ajoûté le fragment d'une autre vie, qu'il a tiré du breviaire de Grenoble. Que si nous faisons ici mention de ces deux monuments, ce n'est pas que nous les regardions comme étant de S. Adon, mais seulement pour nous dispenser d'en parler ailleurs. Aussi seroit-il difficile de discerner le temps auquel ils appartiennent. Le premier est la production d'un Auteur peu instruit de l'histoire publique, et qui paroît suspect de partialité, en ce qu'il n'y dit rien de la révolte du Saint contre l'Empereur Louis le Debonaire. (XXIX.)

HILDEGAIRE,

EVÊQUE DE MEAUX.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. act. B. t. 2. p. 616. n. 64.
an. l. 34. n. 3 | Lup. ep. 115.
ep. 99.
Conc. t. 8. p. 696.
p. 705. 757. 760. 836. 867. 875. 1528. 1537.

HILDEGAIRE ou HILDEGER, contemporain de saint Remy de Lyon et S. Adon de Vienne, les survêcut de peu de temps, si même il ne mourut avant eux. ' De Moine de S. Denys près de Paris, il fut fait Evêque de Meaux par la faveur du Roi Charles le Chauve. Il étoit en possession de ce Siége, ' au moins dès 850; puisqu'il assista en cette qualité au Concile de Moret, qui se tint la même année au diocèse de Sens. ' Trois ans après il fut de l'assemblée des Evêques, qui ordonnerent Enée pour gouverner l'Eglise de Paris; et il y eut très-peu de Conciles dans la suite, ausquels il ne prît quelque part. ' En 860 au mois de Fevrier il se trouva à celui d'Aix-la-Chapelle, et entra par-là dans la grande affaire touchant le divorce du jeune roi Lothaire. ' La même année au mois d'Octobre, il assista à un autre composé de quatorze provinces, et célébré à Tousi, où il souscrivit des premiers aux actes de l'assemblée. Il se trouva pareillement aux deux de Pistes,

aux deux de Verberie, à ceux de Soissons, de Troyes, et y donna des marques de son affection pour l'ordre Monastique, en confirmant avec les autres Prélats plusieurs privileges en faveur de divers Monasteres.

(Mab. ib. l. 37. n. 84 | ana. t. 1. p. 387.) ' En 868 le dix-septiéme d'Octobre, Hildegaire tint lui-même un Synode dans l'Eglise de sainte Celinie, à un des fauxbourgs de Meaux. Là, après avoir donné à ses Prêtres et autres Ecclesiastiques des avis salutaires, il leur prescrivit pour regle de conduite le Capitulaire de Théodulfe d'Orleans. Tout le changement qu'il crut y devoir faire fut d'assigner pour les endroits où devoient se tenir les Ecoles, l'Eglise de S. Etienne de Meaux qui est la Cathédrale, celle de S. Martin, et les autres du diocèse, au lieu de celles que nomme Théodulfe. (Conc. ib. p. 1648. 1653.) ' Au Concile de Douzi en 871, Hildegaire porta son suffrage contre Hincmar de Laon, en l'appuïant de l'autorité du Pape S. Gelaze. (t. 9. p. 258.) ' Il fut aussi du nombre des Prélats qui composerent en 873 le Concile de Senlis, au sujet de Carloman fils de Charles le Chauve, qu'il avoit ordonné Diacre, et que le Concile dégrada, pour cause de révolte contre le Roi son pere.

(Hinc. t. 2. p. 676.) ' Hildegaire avoit des liaisons particulieres avec Hincmar de Reims. L'aïant engagé à écrire sur l'épreuve par l'eau froide, alors fort en usage, cet Archevêque lui adressa son Traité que nous avons parmi ses œuvres. Il est à croire qu'il porta également (t. 1. p. 413.) ' le célebre Ratramne à écrire pour la défense de la derniere strophe de l'hymne des SS. Martyrs, *Te trina Deïtas;* quoiqu'Hincmar son ami en blâmât l'usage. Au moins ne paroît-il pas que l'Auteur eût d'autre motif de dédier, comme il fit, à Hildegaire préferablement à tout autre, l'écrit qu'il composa à ce sujet. (Conc. ib. p. 289. 290.) ' Notre Prélat ne vêcut pas jusqu'au mois de Juin 876; puisqu'il avoit alors pour successeur Reinfroi ou Regenfroi, qui assista au Concile de Pontion en qualité d'Evêque de Meaux. (Mab. ib.) ' Si le troisiéme de Decembre auquel sa mort est marquée dans le Nécrologe de S. Denys, est le véritable jour de son décès, il sera mort en 875 treize jours avant S. Adon de Vienne.

§ II.

SES ECRITS.

Il y a de lui une vie de S. Faron, l'un de ses plus illustres prédécesseurs. Elle ne porte pas à la vérité son nom; et tous les Sçavants ne conviennent pas unanimement qu'elle soit son

ouvrage. Mais on ne peut raisonnablement le révoquer en
Mab. act. ib. doute, pour peu que l'on veuille peser ' la maniere dont il y est parlé de lui-même. Tout autre Ecrivain étant obligé de le nommer et de le qualifier, ne se seroit pas servi des termes d'*humilis Episcopi*. S. Faron mourut vers l'an 672. Hildegaire par conséquent étoit fort éloigné de ce temps-là, pour réussir à écrire son histoire. On doit néanmoins supposer, qu'il ne manqua pas d'anciens mémoires sur ce sujet. Il en tira sans doute des Archives de sa Cathédrale, et peut-être aussi de ceux du Monastere qui porte aujourd'hui le nom du Saint,
Dupless.his.deM. t. 1. p. 88. n. 111. ' et dans lequel il y a beaucoup d'apparence qu'il travailla à son ouvrage, après s'y être retiré en conséquence de la destruction presque entiere de sa Ville épiscopale par les Nor-
Mab. ib. p. 617. n. 78. mans. ' Notre Auteur fait voir lui-même, en rapportant d'anciens vers de ce temps-là, en un latin vulgaire et en rime, les premiers de ce genre dont on nous ait conservé la connois-
p. 620. n. 106. sance, ' et en citant les traditions du païs, qu'il n'avoit rien négligé pour l'exécution de son dessein. Outre ces secours domestiques, il eut encore recours à des monuments étrangers, mais de même tems, et d'où il pouvoit tirer des lumieres.
p. 612. 614. 616. 617. n. 11. 38. 60. 79. ' Telles sont les vies de S. Colomban, de S. Eustase, de saint Walbert, de sainte Fare et de saint Guilain. Cette derniere vie n'existe plus ; et l'on a au moins l'obligation à Hildegaire de nous la faire connoître.

Malgré toutes ces recherches et tous ces secours, notre Prélat n'a point réussi à nous donner une histoire, qui ait même quelques degrés de perfection. Non seulement son style est affecté, trop diffus, embarrassé par des digressions ennuieuses ; mais il se trouve encore plusieurs méprises dans la narra-
Dupless. ib. p. 704-706. tion des faits que l'Editeur dans ses notes, ' et le dernier Historien de l'Eglise de Meaux, ont eu soin de relever pour la plûpart. L'ouvrage ne laisse pas cependant de contenir plu-
Mab. ib. p. 610. 611. n. 1-6. sieurs choses édifiantes et instructives. ' Hildegaire le commence par une réflexion aussi solide que chrétienne sur la vertu et le culte des Saints. Il fait observer que comme c'est de Dieu qu'ils tiennent ce qu'ils ont de bon et de louable, c'est aussi Dieu que l'on honore en eux, et que tous les éloges qu'on leur donne se rapportent et se terminent à Dieu.

Du Ches. t. 1. p. 567-571 | t. 3. p. 420. 421. ' Du Chesne avoit déja publié quelques morceaux de cette vie de S. Faron, au premier et troisiéme volume de son re-
Mab. ib. p. 606-625. cueil d'Historiens François, ' lorsque Dom Mabillon l'a don-

née en son entier, sur un manuscrit de l'Abbaïe de S. Faron à Meaux, ancien au moins de 600 ans. Elle se trouve avec les notes et les observations préliminaires de l'Editeur au second volume de sa collection d'actes des saints Bénédictins. ' Le même Editeur nous apprend, que cette vie fut mise dans la suite en vers héroïques par un nommé Foulcoïe Soudiacre de l'Eglise de Meaux, et encore retouchée et abregée par un Anonyme. Il avoit ces deux ouvrages entre les mains; mais il n'a pas jugé à propos de leur faire le même honneur qu'à celui d'Hildegaire, qui est l'original sur lequel ils ont travaillé. ' Surius n'aïant déterré que l'écrit de l'Anonyme, l'a fait imprimer au 28 d'Octobre, après l'avoir paraphrasé à sa maniere.

p. 607. n. 2.

Sur. 28. Octob. p. 972-975.

' Il paroît par les fragmens de la rélation des miracles operés par l'intercession de S. Faron, que Duchesne et Dom Mabillon rapportent, qu'un ou plusieurs autres Ecrivains avoient entrepris d'en écrire l'histoire, à mesure qu'ils en étoient instruits, et de la joindre à la vie du Saint par Hildegaire. Parmi les fragments imprimés, il y en a un qui n'a été écrit qu'au douziéme siécle. C'est peu de chose; et les autres ne sont guéres plus importants; quoique toutefois ils contiennent quelques traits historiques, dont on pourroit faire usage dans l'occasion. (XXX.)

Du Ches. t. 3. p. 421. 422 | Mab. ib. p. 625.

VULFADE,

ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' VULFADE, dont l'ordination causa tant de bruit dans l'Eglise de France, fut d'abord Chanoine et Œconome de l'Eglise Métropolitaine [1] de Reims. Il assista en cette double qualité à l'assemblée de Quierci en 849 contre Gothescalc. ' Comme il étoit du nombre des Clercs ordonnés par

Conc. G. t. 3. p. 66. 80. 300.

p. 80-85.

1 ' Vulfade n'étant encore que Soûdiacre, Ebbon son Archevêque l'accorda à Liutade Evêque de Vence, qui le lui avoit demandé. Mais diverses raisons l'aïant retenu dans l'Eglise de Reims, Liutade pria Ebbon de l'ordonner Diacre, et écrivit aussi à Wenilon de Rouen de lui conférer l'Ordre de Prêtrise, ce que celui-ci néanmoins ne fit pas, à cause sans doute des difficultés que firent naître les ordinations faites par Ebbon.

Conc. N. t. 2. p. 14.

l'Archevêque Ebbon, depuis qu'il avoit été privé de l'épiscopat, il fut aussi enveloppé dans leur disgrace, et déposé avec eux au second Concile de Soissons en 853. ' Le Roi Charles le Chauve, qui s'y étoit trouvé présent, aïant depuis, ou peut-être même en cette occasion-là, connu le mérite de Vulfade, qu'il nous représente lui-même comme un homme de vertu, d'esprit et de sçavoir, l'attira à sa Cour, et lui confia l'éducation de Carloman son fils. Vulfade se conduisit dans le Palais avec tant de sagesse et de fidelité, que le Roi l'emploïa aussi dans les affaires publiques, et qu'il s'en reposoit en partie sur ses soins. Cette faveur valut sans doute à Vulfade ' l'abbaïe de Rebais, dont il fut pourvû à la mort de l'Abbé Watin sur la fin de l'année 856. Il ne tarda pas à avoir encore celle de S. Medard à Soissons. ' Mais il ne retint celle-ci tout au plus que jusqu'en 866. Elle se trouvoit alors entre les mains du Prince Carloman son éleve. Il paroît par-là ' et par ses tentatives sur l'Evêché de Langres, que Vulfade étoit un peu trop avide de bénéfices.

p. 300. 2. 362. 2. 615. | Mab. an. l. 35. n. 44. | l. 36. n. 55. | Flod. l. 3. c. 24. p. 582. 1.

' Cependant la cause de Vulfade et des autres Clercs de Reims, qui avoient appellé de leur déposition au S. Siége, se poussoit vigoureusement; et le Roi Charles en sa consideration l'appuïoit de tout son crédit. ' Déja le Pape Nicolas I avoit indiqué un grand Concile à Soissons pour le 17 du mois d'Août 866, afin de l'examiner de nouveau, lorsque le siége Archiepiscopal de Bourges vint à vaquer, par la mort de saint Raoul ou Rodolphe. C'étoit sur la fin de Juin de la même année; et aussi-tôt le Roi qui connoissoit les grands besoins de cette métropole, à qui il falloit un Pasteur sage, actif, vigilant, plein de fermeté, proposa Vulfade pour remplir le Siége vacant. Ce dessein fut applaudi de tous les Evêques, et de tous les peuples du Royaume; et tout le diocèse de Bourges s'accorda unanimement à élire Vulfade pour son Archevêque. Charles écrivit sur le champ au Pape ce qui s'étoit passé à ce sujet, ' et le pria d'agréer qu'à la premiere ordination, qui se devoit faire au mois de Septembre suivant, on ordonnât Prêtre le nouvel élû, qui n'étoit encore que Diacre; afin qu'il pût au plûtôt recevoir la plénitude du Sacerdoce, et entrer en exercice des fonctions épiscopales.

Conc. ib. p. 300. 361. | p. 614. | p. 615.

En attendant la réponse du Pape, qu'il ne doutoit point devoir être favorable, non plus que l'issue du Concile, ' Carloman par ordre du Roi son pere, mit Vulfade en possession de son Eglise,

Gall. chr. nov. t. 2. p. 28-29 | Bert. an. 866. p. 226.

et le fit ordonner par Aldon Evêque de Limoges, assisté sans doute des autres Evêques de la Province. Nicolas n'approuva pas cette précipitation. Mais le Roi aïant eu le secret de l'appaiser, ' il ne laissa pas de terminer favorablement, malgré tous les écrits qu'Hincmar de Reims y opposa, la cause de Vulfade et des autres Clercs déposés, ' dont le Concile qui se tint effectivement à Soissons au temps marqué, lui avoit renvoïé la décision. ' L'assemblée accorda au Monastere de Solignac un privilege, souscrit des Prélats qui la composoient; et à la tête desquels se lit le nom de Vulfade, avec la qualité d'Evêque de la Métropole de Bourges. Mais on ne doit pas douter que cette souscription n'y ait été mise dans la suite.

Conc. ib. p. 317. 318.

p. 293-297.

p. 301. 302.

' Vulfade paisible possesseur de son Eglise, assista l'année suivante 867 au Concile de Troïes, et y souscrivit le dernier des Métropolitains. ' Le Roi Charles qui le protegeoit toûjours, demanda pour lui le Pallium, ' qu'il obtint du Pape Adrien II, qui se trouva avoir pris la place de Nicolas, lorsque la letre de ce Prince arriva à Rome. Le peu qui nous reste des instructions du nouveau Prélat au Clergé et au peuple de son diocèse, doit nous faire juger qu'il fut fort attentif à le bien gouverner. ' Il trembloit, pour parler d'après lui, à la pensée qu'il étoit chargé de tant d'ames, et qu'il lui en faudroit un jour rendre un compte exact. Depuis le Concile de Troïes, ' on ne le vit paroître qu'aux seconds de Verberie et de Pistes, et à celui de Douzi, où il donna son avis pour la déposition d'Hincmar de Laon. ' Il mourut le premier jour d'Avril 876, après avoir rempli le Siége de Bourges un peu moins que dix ans, et fut inhumé au Monastere de saint Laurent.

p. 358.

p. 361. 2.

p. 363. 366.

Mab. ana. t. 4. p. 604.

Conc. t. 8. p. 887. 1537. 1647.

Gall. chr. ib. p. 30.

§ II.

SES ECRITS.

L'UNIQUE ouvrage de Vulfade, qu'on sçache être venu jusqu'à nous, est demeuré longtemps sans être connu du public. ' Dom Mabillon est le premier qui l'a tiré de l'obscurité, en lui donnant place dans le quatriéme volume de ses Analectes. C'est une instruction pastorale au clergé et au peuple de son diocèse, qui contient de fort beaux préceptes pour la vie chrétienne. Personne que nous connoissions, n'aïant encore entrepris d'en donner une notice, on sera bien aise de la trouver ici en peu de mots.

Mab. ana. t. 4. p. 602-610.

p. 602. ' Vulfade y adresse d'abord la parole aux Curés, et les fait souvenir qu'ils réunissent en leur personne deux qualités, celle de Prêtre et celle de Pasteur. Que la premiere exige d'eux une grande innocence et sainteté de vie, suivant ces paroles qui leur sont principalement adressées : *Soïés saints, parce que je suis saint moi-même, qui suis le Seigneur votre Dieu.* Que l'autre qualité les oblige à une vigilance continuelle sur le troupeau confié à leurs soins. Que pour remplir dignement leurs fonctions, ils doivent d'abord commencer par avoir une foi pure et exemte de toute erreur, et l'enseigner de même aux autres. Il leur recommande ensuite la lecture, la priere, la
p. 603. psalmodie, la prédication. ' Mais afin que celle-ci porte plus de fruit il les exhorte à donner eux-mêmes l'exemple de ce qu'ils veulent persuader aux autres. Si la conduite d'un Prédicateur, dit-il, est repréhensible, sa prédication devient méprisable. Il leur enjoint enfin de s'armer de fermeté et de vigueur à l'égard des vicieux obstinés, et de ne point se rendre coupables de partialité en faisant acception des personnes.
p. 604. 605. ' Du Clergé, Vulfade passe au peuple, à qui il expose d'abord en détail les péchés les plus griefs, en lui montrant qu'ils séparent de Dieu ceux qui ont le malheur de les commettre; et que les privant de l'héritage céleste, ils les précipitent dans
p. 605. les flammes de l'enfer. ' Après quoi il découvre à ceux qui en seroient coupables les vrais remedes pour s'en purifier : la confession sincere faite aux Prêtres, l'aumône, le jeûne, l'abstinence, la priere et les autres bonnes œuvres. Il entre dans un certain détail des vices dominants parmi ses diocèsains, et insiste en particulier à extirper l'usage, ou plûtôt l'abus où l'on étoit
p. 606-608. de multiplier les serments. ' Il prescrit ensuite les principaux devoirs de la plûpart des divers états : des Juges, des pauvres, des peres de familles, des maris envers leurs femmes, des
p. 609. femmes envers leurs maris. ' Il conseille, il prie même les femmes de condition d'alaiter elles-mêmes leurs enfans, et de ne les pas livrer à des nourrices étrangeres. Il veut que chaque fidéle, excepté les pénitents publics, approchent de l'Eucharistie trois fois dans le cours de l'année : à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, sous peine de n'être plus regardés comme Chrétiens. On a vû sur les siécles précedents que d'autres Prélats joignoient encore à ces trois fètes celles de l'Epiphanie, de l'Ascension et de S. Jean-Baptiste. Mais c'est que la piété des fidéles allant toûjours s'affoiblissant, ils tomboient dans

une espece d'indifférence pour la Communion. Les dispositions au reste que Vulfade exige pour cette action, montrent quelle étoit sa foi sur ce mystére.

' Il finit son instruction par conjurer tous ceux pour qui il écrit, d'avoir toûjours la mort présente à leurs yeux ; de prendre les précautions pour ne la pas craindre, en quoi ils réussiront s'ils vivent en gents de bien ; de se souvenir de ce qu'ils deviendront après leur décès, et qu'alors il ne leur restera aucun bien, que celui qu'ils auront fait pendant leur vie ; d'aimer J. C. de toute l'étendue de leur pouvoir, et leur prochain comme eux-mêmes ; d'honorer l'Eglise ; de se rendre dociles aux saintes instructions ; de se hâter enfin à se réunir à la societé des bienheureux dans le ciel. p. 609. 610.

La clarté et la précision avec lesquelles est écrite cette instruction pastorale, font voir que l'Auteur avoit en vûe de la mettre à la portée de tout le monde. Autrefois on la joignoit au traité de Raban Maur, qui a pour titre *De l'institution des Clercs ;* ' et nous l'avons trouvée ainsi jointe dans des manuscrits anciens. Bib. S. Alb. and.

' Il y a une letre des Clercs ordonnés par Ebbon, au Pape Nicolas I, en action de graces de ce qu'il les avoit rétablis après leur déposition. Il est à présumer qu'elle est plûtôt l'ouvrage de Vulfade, le plus distingué entre eux, que de tout autre. Peut-être seroit-on en droit d'en dire autant ' de la longue letre au nom du Roi Charles le Chauve à ce même Pape, touchant l'histoire du même Ebbon. Conc. G. t. 3. p. 617. Conc. t. 8. p. 876-880.

GUILLEBERT,

Evêque de Chalons sur Marne.

' GUILLEBERT ou WILLIBERT, nâquit en Touraine d'une famille libre, et fut instruit dans les Letres à l'Ecole de Tours. S'étant engagé dans le Clergé, il reçut tous les ordres, ' jusqu'au Diaconat inclusivement, de la main de l'Archevêque Herard, qui le fit ordonner Prêtre par Erpoin Evêque de Senlis. Les parents de Guillebert lui procurerent ensuite une place à la Cour, où il tint quelques temps les registres des revenus du Roi. Soit avant qu'il entrât dans cette charge, Conc. t. 8. p. 1939. p. 1940.

ou après qu'il l'eut exercée, il fut aussi quelque temps Prévôt
p. 1939. du monastere de S. Vaast d'Arras. ' En 868 l'Eglise de Chalons sur Marne se trouvant vacante, par la mort d'Erchanras son Evêque, le Clergé et le peuple s'accorderent à élire Guillebert pour remplir sa place. L'élection faite, on nomma des députés qui en porterent le decret à l'Assemblée de Quiercy, où se trouvoient Hincmar de Reims, les autres Evêques de sa province, soit en personne ou par députés, et plusieurs autres Prélats, du nombre desquels étoit Herard de Tours. Là en présence de toute l'Assemblée fut examiné l'Evêque élû, suivant les formalités alors en usage. ' L'acte de cet examen, qui nous a été conservé, est très-important pour nous apprendre, quelle étoit la discipline de ce temps là en cette sorte de cérémonies. Ce fut le troisiéme de Décembre de l'année déja marquée, que Guillebert le subit ; et deux jours après, que tomboit le second Dimanche de l'Avent, il fut ordonné, au monastere de Bretigny dans le diocèse de Noyon. Hincmar de Reims, assisté d'Hincmar de Laon et d'Odon de Beauvais, fut son consecrateur.

p. 1939-1942 | Bal. capit. t. 2. p. 612-613.

Tous les témoignages qu'on rendit à Guillebert lors de son examen, tant de la part de la Cour et du monastere de Saint Vaast que d'ailleurs, se trouverent fort avantageux. On doit conjecturer de-là qu'il fut un bon Evêque. Les reglements qu'il fit pour son diocèse, montrent effectivement qu'il aimoit l'exacte discipline. ' Lorsqu'il y trouvoit quelque difficulté, il avoit ordinairement recours à Hincmar son Métropolitain. ' Il gouverna l'Eglise de Chalons jusqu'au de-là du mois de Juin 876, qui est l'époque du Concile de Pontion, auquel il assista. Il y a beaucoup d'apparence, qu'il mourut ou sur la fin de cette même année, ou au commencement de la suivante. ' Toûjours est-il vrai, qu'en 878 il y avoit déja quelque temps, que Bernon occupoit son Siege.

Flod. l. 3. c. 23. p. 580. 2.
Conc. t. 9. p. 290.
p. 313.

Guillebert laissa de sa façon, comme tant d'autres Evêques de son temps, un Capitulaire, ou corps de statuts pour l'instruction de son Clergé, et apparemment aussi de son peuple. Nous disons apparemment, parce que nous n'en avons que la moindre partie. ' M. Baluze l'aïant trouvée dans un ancien manuscrit de la bibliothéque de M. de Thou, l'a publiée dans l'appendice aux Capitulaires de nos Rois, qui paroissent avoir été le fonds principal où l'Auteur a puisé ce qu'il prescrit. Il y a beaucoup de conformité entre ces statuts et ceux d'Herard Archevê-

Bal. capit. t. 2. p. 1377. 1378.

que de Tours, qui semblent leur avoir servi de modéle. Comme ceux-ci, ils sont fort concis et divisés en articles extrêmement courts. Les neuf premiers tendent à bannir du Clergé une ignorance crasse, et prescrivent aux Curés les livres et les connoissances qui leur sont indispensablement nécessaires pour l'exercice du saint ministere.

L'inscription de ces statuts porte le nom de Guillebert Evêque, sans specifier de quelle Eglise : ' sur quoi M. Baluze a tenté de les transporter à Gislebert Evêque de Chartres, contemporain de notre Prélat. Mais outre que le manuscrit porte Guillebert, et non pas Gislebert, il faut se souvenir de la conformité qu'il y a entre ces statuts et ceux d'Hérard, et que l'Evêque de Chalons avoit été Prêtre sous cet Archevêque : ce qui peut servir à appuïer le sentiment qui les donne à Guillebert de Chalons, plûtôt qu'à Gislebert de Chartres. On ne nous a rien conservé ' de toutes les letres que notre Prélat écrivit à Hincmar de Reims, que ce qu'en rapporte Flodoard.

p. 1284.

Flod. ib.

CHARLES LE CHAUVE,

Empereur et Roi de France.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Charles, à qui l'on donna depuis le surnom de Chauve, qui le distingue de tous les autres Princes de même nom, nâquit à Francfort le treiziéme de Juin 823. Il eut pour pere l'Empereur Louis le Debonaire, et pour mere l'Impératrice Judith, sa seconde femme. Lorsqu'il vint au monde, il avoit trois freres d'un premier mariage, Lothaire, Louis et Pepin, entre lesquels le trop bon Empereur avoit déja partagé tous ses Etats, et qu'il avoit établis Souverains. Le jeune Prince cependant ne pouvoit pas demeurer sans appanage, et l'on ne pouvoit lui en donner, sans troubler la possession où étoient ses freres. Il fallut néanmoins en venir à cette extrémité; et ce futlà la principale source de toutes les guerres civiles, qui agiterent longtemps dans la suite l'Empire françois, et le firent décheoir de l'état de gloire où on l'avoit vû sous Charlemagne,

Astr. an. 823 | Bal. cap. t. 2. p. 1492 | Mab. an. l. 37. n. 85.

et le commencement du regne de l'Empereur son fils.

Theg. c. 35.

' Le premier appanage qu'on assigna à Charles, comprenoit : la Germanie, la Rhetie et partie de la Bourgogne. ' Il eut depuis l'Aquitaine; et en 837 Louis son pere le déclara Roi de Neustrie : époque à laquelle [1] on a commencé à compter quelquefois les années de son regne. ' Après la mort de l'Empereur son pere il fut sacré dans la Cathédrale d'Orleans par Wenilon Archevêque de Sens, au milieu d'une nombreuse Assemblée d'autres Prélats et de Seigneurs. On sçait quelle peine il eut à se maintenir dans ses Etats, et combien de guerres il eut à soûtenir, tant de la part de ses freres et de ses neveux, que d'autres Princes ses voisins, et des Normans en particulier, qui ravagerent les plus riches provinces du Roïaume. Tous ces malheurs joints à la foiblesse du gouvernement de Charles, ouvrirent la porte à beaucoup de desordres, et favoriserent principalement la cupidité des Seigneurs ambitieux. Jusques-là les Ducs et les Comtes avoient été des Officiers amovibles, au gré du Prince regnant. Alors plusieurs profitant des conjonctures favorables, commencerent à se regarder comme indépendants, et donnerent naissance à toutes ces petites souverainetés, qu'on vit depuis éclôre dans l'enceinte de la France. Mais il n'est pas de notre dessein d'entrer dans le détail de toutes ces sortes d'événements. Il faut nous borner à ceux qui regardent les Letres.

Mab. ib. l. 30. n. 70 | l. 34. n. 76.

Conc. t. 8. p. 679. n. 3.

L'amour que Charles eut toûjours pour elles, et l'affection qu'il porta à ceux qui les cultivoient, montrent qu'il les avoit étudiées en sa jeunesse. Outre les secours domestiques qu'il eut à cet effet à l'Ecole du Palais, où on les enseignoit avec réputation, il lui en vint d'étrangers. ' Ce fut effectivement en partie pour favoriser ses études que Freculfe Evêque de Lisieux entreprit de continuer son histoire générale. ' De même Loup Abbé de Ferrieres composa une histoire abregée des Empereurs, tant pour lui donner un moïen facile d'apprendre l'histoire ancienne, que pour lui mettre sous les yeux un modéle qu'il pût imiter dans le gouvernement de ses Etats. ' Le même Auteur lui rend ce double témoignage, qu'il avoit une grande ardeur pour s'instruire, *doctrinæ studiosissimo,* et qu'il favorisoit volontiers les desseins des hommes de Letres.

Frec. chr. l. 2. pr.

Lup. ep. 93.

ep. 119.

1 ' On trouve effectivement plusieurs diplomes de Charles le Chauve, qui comptent les années de son regne en commençant en 837 ; et c'est pour n'avoir pas fait attention à cette époque, ' que quelques Sçavants ont cru qu'il y avoit faute dans quelques-uns des diplomes de ce Prince.

Mab. ib. l. 34. n. 76-78.

Bal. ib. p. 800.

' Charles dans la suite prit tant de goût pour la Literature, qu'il en fit un de ses principaux exercices. Il cultiva la profane, comme la sacrée, parce que l'une et l'autre servent à acquerir la vraie sagesse. Hincmar qui connoissoit mieux ce Prince que beaucoup d'autres, loue en lui l'intelligence qu'il avoit de l'Ecriture, à laquelle il s'appliquoit autant que les affaires de l'Etat pouvoient le permettre. ' Oui, ajoûte Jean Scot, malgré le bruit des armes, et au milieu des ravages des barbares qui l'occupoient beaucoup, Charles ne cessoit point de faire ses délices, et de donner quelque temps à l'étude des livres sacrés. Possédant déja la doctrine des Peres latins, il voulut encore entrer dans les mystéres des Peres grecs. A cet effet il engagea le Sophiste qu'on vient de nommer, à faire une traduction latine des écrits qui portent le nom de S. Denys l'Aréopagite.

Hinc. de præd. p. 1 | t. 2. p. 104. 105.

Uss. ep. hib. p. 40. 41.

Combien d'autres ouvrages notre studieux Monarque procura-t-il à la République des Letres ! L'énumération entiere seroit trop ennuieuse. Ce fut lui qui porta le célébre Hincmar à entreprendre grand nombre des siens ; Usuard à composer son Martyrologe ; le docte Ratramne à écrire sur l'Eucharistie et la prédestination. Son zéle pour la Literature étoit si généralement connu, que la plûpart des Sçavants de ses Etats s'empressoient à lui dédier les productions de leur plume. On en a déja vû, et l'on en verra encore des exemples presque sans nombre, dans le cours de l'histoire de ce siecle.

Non seulement Charles aima et cultiva les Letres ; mais il travailla aussi à les faire aimer et cultiver aux autres. De sorte que s'il ne mérite pas, comme son aïeul le titre de Restaurateur des Sciences, après le déperissement qu'elles souffrirent pendant les guerres civiles et les ravages des Normans, on ne peut au moins lui refuser la glorieuse qualité de leur protecteur. ' Un Ecrivain du temps, il est vrai, a tenté d'élever ce que notre Prince fit en cette occasion, au dessus de ce qu'avoit fait Charlemagne, en ce que celui-ci ne fit que ressusciter les sciences, et que Charles travailla à les perfectionner, et à les porter à leur apogée. Mais l'éloge seroit trop flaté. Seulement il est vrai, que notre Monarque n'épargna rien pour tâcher de les soûtenir. Bienfaits, caresses, bon accueil, récompenses, faveurs, tous moïens efficaces pour piquer les beaux esprits : rien ne lui coûtoit ' pour les tirer de leur engourdissement, et les porter à l'étude des choses divines et humaines. ' Il y emploïa même son autorité et ses exhortations, qui jointes à son exemple, eu-

Boll. 31. Jul. p. 221. 2.

Hinc. t. 2. p. 105.

Boll. ib. | Uss. ib. | DuChes. t. 2 p. 468.

rent de si heureux succès, que les Papes et les Sçavants des païs étrangers, tel qu'Anastase le Bibliothécaire, se crurent obligés de l'en féliciter, comme faisoient les Sçavants de son Roïaume.

Hinc. ib. p. 104. 105.

' Un autre moïen qu'il mit en œuvre, et qui eut aussi son effet, fut de proposer quelquefois à ceux-ci, à l'exemple de son aïeul, des questions sur differentes matieres, tant pour s'instruire lui-même, que pour exercer leur plume. Témoin les questions touchant la nature de l'ame, qu'il envoïa par écrit à Hincmar de Reims, et qui donnerent occasion au traité de ce Prélat sur ce même sujet. ' Temoin les autres questions qu'il fit à Loup de Ferrieres sur des points les plus épineux de la Théologie, et qui attirerent bien-tôt la longue et belle letre de cet Ecrivain à ce Prince, et peu de temps après son traité touchant les trois questions.

Lup. ep. 128. p. 184.

Boll. ib. p. 22. 1. 2. 222. 1.

' A tous ces moïens Charles en joignit encore un autre, qui ne fut guéres moins efficace. Si-tôt qu'on lui faisoit connoître quelque étranger qui excellât dans les sciences, il avoit soin de l'attirer à sa Cour. C'est en ces occasions qu'il ne sçavoit épargner ni promesses ni récompenses. Il en attira un si grand nombre, s'il en faut croire Heric qui en parle cependant comme témoin oculaire, qu'il sembloit que ce Prince avoit dépeuplé de Sçavants les Ecoles des païs éloignés, pour en peupler son Roïaume. Il réussit par-là à faire de son Palais une véritable Ecole, comme on l'a déja dit[1] ailleurs, ' et à faire revivre en France, suivant l'expression de Loup de Ferrieres, l'amour de la sagesse.

Lup. ep. 35. p. 73.

Après tant de témoignages qui attestent combien Charles le Chauve aima les Letres et les Sçavants, il est aisé de juger ' si un Historien moderne qui s'est acquis d'ailleurs de la réputation, a raison de prétendre, que nous ne lisons cet éloge que dans un des Panegyristes de ce Prince. On verra par la suite s'il est mieux fondé à soûtenir, qu'il n'avoit ni pieté ni zéle pour la justice.

Lim. an. de fr. p. 81.

Un Prince environné de Sçavants, tels que nous venons de représenter Charles, et devenu lui-même Philosophe, pour ainsi dire, ne devoit, ce semble, manquer ni de politique ni de sagesse pour bien gouverner ses Etats. Il donna à la vérité des marques de l'une et de l'autre dans le grand nombre de beaux reglements qu'il publia, et que nous avons encore sous le titre de

1 Voïés les nombres XII et XIII du discours historique à la tête de ce neuviéme siecle, p. 224 et 225 du IV volume de cette Histoire.

Capitulaires, et par cette multitude d'Assemblées et de Conciles, qu'il convoqua pour tâcher de remédier aux maux de l'Eglise et du Roïaume. ' Quelques-uns de ses Panegyristes sont même allé jusqu'à louer en lui des vertus héroïques : une puissance, une sagesse, un amour de la Religion, égales à celles qu'on avoit admirées en son pere et en son aïeul, qui le rendoit comparable à David, à Salomon, à Ezechias, à Josias ; ' et un Pape, c'est Jean VIII, nous le donne pour un Prince aussi zélé pour toute sorte de bien, qu'ennemi réel de toute sorte de mal : *Ad omne bonum penitus subsecutus, et omne malum medullitus detestatus.* Mais il faut l'avouer, quelques bonnes intentions que Charles ait fait paroître, il n'eut ni assés de courage, ni assés de fermeté pour les exécuter. Peut-être aussi en faut-il rapporter la cause aux divers malheurs dont son regne fut traversé.

Uss. ib. p. 45 | Ratr. de præd. pr.

Du Ches. ib.

Il seroit difficile au reste d'excuser d'ambition la conduite de ce Prince. ' Il n'eut pas plûtôt appris la mort du jeune Lothaire son neveu, qu'il s'empressa d'aller s'emparer de son Roïaume, au préjudice de ses autres héritiers. Il s'en fit couronner Roi à Metz en 869 par l'Evêque du lieu, et fut cependant obligé d'en céder dans la suite une portion à Louis le Germanique son frere. ' De même, si-tôt qu'il eut reçu la nouvelle de la mort de l'Empereur Louis II, un de ses autres neveux, il passa les Alpes en diligence pour aller recueillir sa succession, et au moïen de son adresse et de ses grandes libéralités envers les Romains, il réussit à se faire élire Empereur en sa place. Charles joignit ainsi la couronne imperiale à celle de France, comme elle l'avoit été sur la tête de Charlemagne et de Louis le Debonaire. Son couronnement se fit à Rome par le Pape Jean VIII, le propre jour de Noël 875 ; et son élection fut confirmée l'année suivante, d'abord à Pavie dans un Parlement célébre qui s'y tint, puis en France au Concile de Pontion, et enfin à Rome au commencement de Février 877, au milieu des acclamations de tout un Concile, le Pape à la tête, qui y prononça un grand discours à la louange du nouvel Empereur.

Fuld. an. 869 | Bert. an. 869. 870 | Du Ches. ib. p. 449. 450.

Fuld. an. 875. 876 | Met. an. 875. 877 | Bert. an. 875. 876. 877 | Conc. t. 9. p. 283-299 | Du Ch. ib. p. 467-470.

' Charles ne jouit pas long-temps de sa nouvelle dignité. Etant retourné en Italie la même année 877, pour prêter du secours au Pape contre les Sarazins, et s'étant trouvé obligé de reprendre la route de France sans être allé plus loin que Pavie, il fut saisi d'une fiévre en chemin. Sous pretexte de la chasser, Sedechias son Medecin, Juif de nation, en qui le Prince

Fuld. an. 877 | Ber. an. 877 | Met. an. 877 | Du Ches. t. 3. p. 448.

avoit trop de confiance, lui donna une poudre empoisonnée, dont notre Empereur mourut au bout de onze jours, le cinquiéme [1] d'Octobre 877, dans une cabane au lieu nommé Brios, en deçà du mont Cénis. Il étoit alors dans la cinquante-cinquiéme année de son âge, la trente-huitiéme de son regne, à compter depuis la mort de son pere, et la deuxiéme de son empire. Quoiqu'on eût embaumé son corps, l'odeur insupportable obligea de l'enterrer d'abord au monastere de Nantua au diocèse de Lyon, ' où on lui dressa l'épitaphe suivante, qu'on croit être de la façon d'Helmedius Abbé de ce monastere.

Du Ches. t. 2. p. 660.

I EPITAPHE.

Hoc Domini Caroli servantur membra sepulcro,
  Conspicuus Romæ qui fuit imperio,
Dardanidæque simul gentis non sceptra relinquens,
  Sed potius placide regna tenens alia :
Ecclesiamque pio tenuit moderamine Christi,
  Semper in adversis tutor et egregius.
Italiam pergens febribus corrumpitur atris,
  Et rediens nostris obiit [2] in finibus,
Quem Deus excelsis dignetur jungere turmis,
  Sanctorumque choris consociare piis.
Quinta dies mensis lumen cum panderet orbi
  Octobris, spiritum reddidit ille Deo.

p. 472 | Mab. an. l. 37. n. 99.

' Au bout de sept ans le corps de notre Empereur fut transferé à S. Denys près de Paris, dont il avoit été un insigne bienfaiteur, et inhumé devant l'autel de la Trinité, comme il l'avoit souhaité de son vivant. Dans la suite on lui érigea au milieu du chœur sur quatre petites colonnes, une espece de mausolée de cuivre parsemé de fleurs de lys, où l'on voit la figure de ce Prince avec la couronne en tête, le sceptre et le globe à la main, symbole de sa double dignité. Autour du mauso-

1 Les Historiens du temps sont partagés sur le jour précis de la mort de Charles. Les uns marquent deux jours, d'autres un jour seulement avant les nones d'Octobre ; quelques autres le jour même des nones, qui est le septiéme du mois. Nous avons préferé la premiere époque, qui est celle de l'épitaphe de ce Prince et de l'Annaliste de S. Bertin.

2 On lit dans le texte de Du Chesne *abiit;* mais la véritable leçon est *obiit,* comme le portent d'autres éditions.

lée se lit cette autre épitaphe, qui n'a d'autre prix que celui de la reconnoissance, dont elle est une production.

II EPITAPHE.

Imperio Carolus Calvus regnoque potitus
  Gallorum jacet hac sub brevitate situs.
Plurima cum villis, cum clavo, cumque corona,
  Ecclesiæ vivus huic dedit ille bona,
Multis ablatis, nobis fuit hic reparator
  Sequanii fluvii, Ruoliique dator.

ʹ Charles avoit de bonnes qualités et de quoi se faire aimer de tous les gens de bien. On a déja vû ce qu'il fit en faveur des letres, et qui lui attira l'estime des étrangers, comme de ses propres sujets. S'il ne pratiquoit pas toûjours le bien, ʹ il faisoit au moins voir qu'il l'aimoit, puisqu'il souffroit volontiers que les Evêques, et de simples Abbés lui fissent des exhortations par écrit, sur la fuite du vice et la pratique de la vertu. ʹ Il les prévenoit même quelquefois à ce sujet, et leur en demandoit lui-même. Quoique presque toûjours en guerre, soit par nécessité ou autrement, ʹ il aimoit néanmoins la paix ; et Loup de Ferrieres qui lui rend ce témoignage, en apporte des preuves. Il n'est point de Rois qui aient accordé plus de priviléges aux Eglises et aux Monasteres, que notre Monarque. ʹ Que s'il donna plusieurs Abbaïés à des laïcs, et qu'il retint pour lui-même celles de S. Denis et de S. Vaast, il ne le fit que par un esprit de jeunesse, par fragilité, par de faux conseils, souvent par une dure nécessité ; ceux qui les lui demandoient, le menaçant de l'abandonner, s'il les refusoit. En étant repris dans la suite, soit par le Pape et les Evêques, soit par les remords de sa propre conscience, ʹ il fit vœu de remettre les choses dans l'ordre, ʹ et travailla effectivement à y remedier ; gémissant du reste sur ce qu'il ne put pas faire. ʹ Il avoit de la magnificence, sur-tout envers les Princes étrangers ; et il la fit voir au passage d'Edilulfe Roi des Anglois-Saxons par la France, d'où il alloit à Rome. Non seulement Charles le reçut avec de grands honneurs ; mais il le fit encore conduire avec un appareil digne de la majesté roïale, jusques sur les frontieres de ses Etats.

Lup. ep. 38. p. 78.
Hinc. t. 2. p. 29 | Lup. ep. 64.
Hinc. ib. p. 1.
Lup. ep. 84. p. 128.
Hinc. ib. p. 133 | Bal. ib. t. 2. p. 110.
Lup. ep. 32. 42.
Hinc. ib.
Bert. an. 855.

Toutes ces belles qualités cependant se trouvoient mêlées

avec beaucoup de défauts, dont quelques-uns paroissoient même opposés l'un à l'autre. Son avidité pour étendre les limites de sa domination fut bien marquée; et néanmoins ' il eut la foiblesse de laisser démembrer la France de plusieurs de ses plus riches provinces. Lorsqu'il s'agissoit de guerre, il montroit quelque courage; mais il en manquoit dans les négociations les plus importantes. N'aïant point cette force d'esprit nécessaire pour bien gouverner, s'il lui arrivoit quelque prospérité, il sçavoit trop s'en élever. Au contraire il faisoit paroître trop de pusillanimité dans la mauvaise fortune. De ce même défaut naissoit une inconstance, qui alloit quelquefois jusqu'à manquer à sa parole. Le vice de pardonner moins par clémence que par timidité, venoit de la même source. On accuse encore ce Prince d'avoir été dur pour ses peuples et envers ses enfants. ' Il est au moins vrai qu'on ne peut justifier la conduite qu'il tint envers Carloman, l'un d'entre eux, à qui il fit crever les yeux. On lui reproche aussi d'avoir tiré de son application aux letres et de la philosophie, moins de véritable vertu, que de vaine ostentation. ' Il fit sur-tout paroître qu'il n'étoit pas exemt de vaine gloire, lorsqu'aïant été couronné Empereur, il quitta les habits roïaux à la Françoise, pour en prendre à la Greque : un habit traînant jusqu'à terre, le baudrier par-dessus, un voile de soïe sur la tête, surmonté du diadême. C'est avec ces ornements qu'il paroissoit à l'Eglise les jours de Dimanche et de Fête. Tout cela n'empêcha pas néanmoins, ' qu'on ne donnât quelquefois à Charles le sur-nom et le titre de Grand, comme il paroît par plusieurs monuments de ce temps-là.

Mez. his. de fr. t. 1. p. 278.

Fuld. an. 878.

an. 876.

Mab. an. t. 1. p. 434.

Ce Prince avoit contracté deux mariages, dont il eut plusieurs enfans. ' Dès 842, il épousa Ermentrude, petite-fille du Comte Adalard, fameux et très-riche financier, qui le rendit pere de six fils et d'une ou deux filles. ' Louis surnommé le Begue, qui fut son successeur à la couronne de France, et le seul qui survêcut le pere : ' Charles qui fut Roi d'Aquitaine, et qui étant mort en 866, fut enterré à S. Sulpice de Bourges: ' Lothaire, qui mourut Abbé de S. Germain d'Auxerre, vers 865 : ' Carloman qui se rendit Ecclesiastique, mais qui aïant eu le malheur de se révolter contre le Roi son pere, eut le sort dont on a parlé : Drogon et Pepin morts ' à S. Amand dans leur premiere jeunesse : Judith qui épousa d'abord Edilulfe Roi des Anglois-Saxons, et ensuite le Comte Baudoin, sou-

Bert. an. 842.

an. 856. 865.

an. 856. 866.

Boll. ib. p. 222. 1.

Bert. an. 854.

an. 862.

che des anciens Comtes de Flandres. ' Mezeray et Duchesne donnent encore à Charles le Chauve, de ce même mariage deux autres filles, l'une Abbesse d'Harmonieuse sur l'Escaut, l'autre qui fut mere d'une des femmes de Hugues le Grand. ' En 870 après la mort d'Ermentrude, Charles épousa Richilde, qui en 875 lui donna un fils nommé Charles, qui mourut presque aussi-tôt après son baptême, et au bout de quelque temps un autre dont on ne nous apprend pas le sort.

Mez. ib. p. 279.

Bert. an. 870. 875. 876.

§ II.

SES REGLEMENTS, SES LETRES

ET AUTRES ÉCRITS.

Il en est des écrits de Charles le Chauve, comme de ceux de l'Empereur Louis son pere. Quoiqu'ils soient décorés de son nom, ils sont moins, pour la plûpart, la production de sa plume, que de celle des personnes qu'il emploïoit dans les affaires publiques.

1°. Les plus interessants sont sans doute ses capitulaires. Nous allons en donner une notice, et rendrons en même temps compte des actes des Conciles d'où ils ont été tirés, ou qui y ont donné occasion. Nous y joindrons aussi une idée des autres actes de Conciles tenus dans le cours du reste de ce siécle, quoiqu'ils n'aïent point autrement trait à ces capitulaires, afin de n'y plus revenir dans la suite.

' Le premier capitulaire de Charles, suivant l'édition de M. Baluze, fut fait la quatriéme année de son regne; c'est-à-dire en 843 après le mois d'Août, ou dans les premiers mois de l'année suivante. Le titre porte que ce fut dans l'assemblée qui se tint au village *Colonia,* ' ce que le P. Sirmond a crû devoir entendre de Coulene à deux cens pas de la ville du Mans. Mais il n'y a nulle apparence qu'un si petit endroit et si proche d'une Ville considerable, ait pû servir à une assemblée où le Roi avec les Seigneurs de sa Cour, et grand nombre de Prélats se trouvoient en personne. Il est plus vrai-semblable que le lieu de cette assemblée fut à Coulaine en Touraine du côté de Chinon sur la Vienne, qui est encore un gros Village, où il y a un Château considerable. C'étoit assés la route de Charles le Chauve ' pour aller assiéger Toulouse, comme il fit au printemps de 844, sur tout s'il y alla ' de Rennes en Bre-

Bal. capit. t. 2. 1-6.

Conc. t. 7. p. 1790.

Bert. an. 844.

Conc. ib. p. 1817.

tagne, où il avoit fait auparavant un voïage. Il est certain que ce fut en revenant de Rennes que se tint cette assemblée.

Quoi qu'il en soit du lieu, ce capitulaire contient six articles intéressants avec une belle préface, où le Roi, qui paroît y parler de lui-même, représente l'Eglise comme un vaisseau, qui après avoir été agité par la tempête, se trouvoit alors

p. 1787-1790. jouir d'une grande tranquilité. ' Les reglements qu'on y prescrit, et qu'on a fait entrer dans la collection générale des Conciles, roulent sur le culte qu'on doit à Dieu, le soin qu'il faut prendre des Eglises, la vénération qui est dûe aux Ministres des Autels, la puissance roïale, le respect, la soumission et les autres principaux devoirs des Sujets envers leur Souverain, la justice que se doivent rendre mutuellement les particuliers.

c. 4. ' Le Prince y défend sous quelque spécieux prétexte que ce puisse être, de lui rien proposer qui soit contraire à l'équité et

c. 5. à la droite raison, ' et veut que dans le cas ceux d'entre ses sujets qui lui seront les plus fidéles, l'en avertissent, afin d'y remedier. Le titre de ces Reglements porte qu'ils furent souscrits des Evêques et des Seigneurs. Cependant leurs souscriptions n'y paroissent point.

p. 1790. 1791. ' Au mois d'Octobre de la même année 843, il y eut une autre assemblée d'Evêques à Lauriac en Anjou, dans laquelle on dressa quatre Canons avec la peine d'anathême, contre ceux qui méprisoient l'autorité ecclésiastique et la roïale.

p. 1800-1895 | Bal. ib. p. 7-14. ' L'année suivante au mois d'Octobre, les trois freres, Lothaire, Louis et Charles s'assemblerent avec plusieurs Evêques, près de Thionville, en un lieu nommé Jeust, et alors *Judicium*. Là fut fait et publié un capitulaire, compris en six assés longs articles, et compté entre les décrets des Conciles; afin de remedier aux desordres, que les querelles de ces Princes avoient causés aux Eglises et aux Monasteres. La préface débute par la même pensée que celle qui est à la tête du premier capitulaire, et dont on a parlé.

Bal. ib. p. 13-20 | Conc. ib. p. 1805. 1811. ' Au bout de deux mois, c'est-à-dire en Décembre de la même année 844, Charles assembla à Verneuil sur Oise un Concile des Evêques de son Roïaume, auquel présida Ebroïn son Archichapellain, Evêque de Poitiers. Il nous en reste douze Canons avec une préface, qui contiennent des exhortations faites au Roi, pour l'engager à remedier à divers abus, que le malheur des temps avoit introduits dans le Clergé et

c. 11. l'Ordre Monastique. ' On y fait aussi des remontrances au

Prince touchant la prétention de Drogon Evêque de Metz et Archichapellain de l'Empereur Lothaire, qui sur des letres obtenues du Pape, vouloit se faire reconnoître Vicaire Apostolique dans le roïaume de Charles. Ces Canons font aussi partie des capitulaires de ce Monarque.

' Dès le mois de Juin de la même année, ce Prince aïant pris Toulouse y publia un capitulaire, divisé en neuf articles, dans lesquels en conséquence des plaintes que les Prêtres lui porterent contre leurs Evêques, il regle, en attendant la tenue d'un Concile, la conduite qu'ils devoient garder respectivement les uns envers les autres, en certaines occasions litigieuses. Le titre de ce capitulaire, qui n'est pas à sa place dans le recueil des capitulaires, non plus que dans la collection des Conciles, porte qu'il fut fait la quatriéme année du regne de Charles. C'étoit la cinquiéme; puisqu'il avoit commencé à regner dès le mois d'Août 840. ' Il publia en même temps un autre Capitulaire en faveur des Espagnols retirés dans le Roïaume.

Bal. ib. p. 21-26 | Conc. ib. p. 1780-1786.

Bal. ib. p. 25-30.

' On en a un autre publié à Beauvais, dans un Concile que Charles y fit tenir en Avril 845, et dans lequel Hincmar fut élu Archevêque de Reims. Il est divisé en huit articles, qui forment une espece de capitulation entre le Roi, ce nouveau Prélat et les autres Evêques : articles que le Prince promit d'étendre même à toutes les Eglises de son Roïaume. Comme ils étoient interessants pour Hincmar, ' il a eu soin de leur trouver place dans un de ses opuscules.

p. 19-22 | Conc. ib. 1811-1813.

Hinc. t. 2. p. 321. 322.

Tous les Capitulaires ou Canons, dont nous venons de rendre compte, excepté ceux de Verneuil et de Toulouse, ' furent recueillis par un célebre Concile tenu à Meaux le dix-septiéme de Juin 845, lequel y ajoûta cinquante-six nouveaux Canons. Ce Concile étoit composé des Evêques de trois Provinces, Sens, Reims et Bourges, qui avoient à leur tête leurs Métropolitains, Wenilon, Hincmar et Rodufle, ou Raoul. Ce qui y fut reglé de nouveau avec ce qu'on avoit recueilli des assemblées précedentes, est compris en quatre-vingt articles, qui font voir combien d'abus s'étoient alors glissés dans la discipline Ecclésiastique, et combien la corruption des mœurs faisoit de progrès parmi les Laïcs. Il y auroit beaucoup de remarques à faire sur la plûpart des articles; mais cela nous conduiroit trop loin. ' On y voit l'origine des Séminaires tels, à peu-près, qu'ils sont aujourd'hui établis dans nos diocèses. ' Ces articles toutefois ne furent publiés qu'envi-

Conc. ib. p. 1813-1848.

c. 35.

p. 1816-1818.

ron vingt mois après, dans un autre Concile tenu à Paris, le quatorziéme Février 847, que l'on comptoit encore alors en France 846. Les Prélats qui le composerent, mirent à la tête la belle et longue préface qui s'y lit. Ils étoient de quatre Provinces, Rouen, Sens, Reims et Tours; ' et l'on trouve leurs souscriptions au bas du privilege qu'ils accorderent à l'Abbaïe de Corbie. ' Le motif de la convocation du Concile fut la déposition d'Ebbon, qui y fut débouté de toute prétention sur le siege de Reims.

p. 1851. 1852.

t. 8. p. 38.

' Dans l'espace de temps qui s'écoula entre l'assemblée de Meaux et de celle de Paris, Wenilon de Sens, Gontbolde ou Gondebaud de Rouen, Ursmar de Tours, Hincmar de Reims et Amolon de Lyon tinrent leurs Conciles provinciaux. Mais il ne nous en reste rien, que ce qui en a été inseré dans un Capitulaire compris en 72 articles, presque tous tirés du Concile de Meaux, que le Roi Charles publia à Epernai en 847 avant Pâque.

Bal. ib. p. 29-38.

' Il y a un autre capitulaire du mois de Février de la même année, que les François comptoient encore 846. Il comprend les articles dont les trois Princes regnants convinrent entre eux à Marsne près d'Utrecht. ' Au devant de ce Capitulaire sont placés les serments, que se firent mutuellement à Strasbourg en 842 Louis de Germanie et Charles le Chauve: celui-ci en langue Teutonique, et l'autre en langue Françoise du temps. Ces morceaux sont devenus précieux, en ce qu'on les regarde comme les deux plus anciens monuments qu'on ait en ces deux langues. ' Les trois freres s'assemblerent encore à Marsne en 851, et firent entre eux de nouvelles conventions, qui forment le Capitulaire qu'on a sous le titre dixiéme.

p. 41-44.

p. 39-41.

p. 45-50.

Quant aux Conciles, il s'en tint un considerable à Maïence en 847, dont on a rendu compte à l'article de Raban qui le convoqua, ' et un autre en 848, dont on a parlé sur Gothescalc, qui en fut l'occasion. ' Il y en eut un à Paris l'année suivante 849, que divers Auteurs ont long-temps placé à Tours, et dont il ne nous reste qu'une letre Synodale à Nomenoi Duc de Bretagne. ' Elle se trouve parmi celles de Loup de Ferrieres, qui en fut le Secretaire, et y est plus correcte que dans la collection des Conciles. Il ne nous reste rien non plus de celui qui se tint à Moret au Diocèse de Sens en 850, qu'une autre letre Synodale, qui fait, comme la précédente et pour la même raison, partie de celles du même Ecrivain. Encore n'est-elle pas entiere: elle est adressée à Ercanrad Evêque de Paris. Le nom de We-

Conc. ib. p. 58-61.

Lup. ep. 84.

ep. 115 | Conc. ib. p. 72.

nilon ou Guenilon de Sens qui y presida, n'est désigné que par ces deux letres Gu, et ceux d'Hildegaire de Meaux et d'Agius d'Orleans, non plus aussi que par les letres initiales

' Le capitulaire qui suit le précedent sous le titre onziéme contient deux parties. La premiere comprise en sept articles, n'est autre chose avec la Préface et les six premiers Canons du Concile célébré à Soissons au mois d'Avril 853, que l'on compte pour le second, et auquel se trouverent le Roi en personne et des Evêques de cinq Provinces. La seconde partie du capitulaire comprise en douze articles, est une instruction détaillée pour les envoïés du Prince, afin de faire exécuter dans les Provinces ce que prescrivent les autres sept Canons du Concile. ' Cette seconde partie a été inserée dans la collection générale des Conciles à la suite des actes de l'assemblée de Soissons. Bal. ib. p. 46-56. Conc. ib. p. 92-94.

' Ces actes consistent d'abord dans les treize Canons, dont on vient de parler, et qui roulent sur des points généraux de Discipline, puis dans l'exposé de ce qui se passa à l'assemblée en huit différentes sessions; enfin dans les souscriptions des Prélats et des Abbés qui composoient le Concile, on y compte trente-trois Evêques, en y comprenant Bouchard ou Burgard nouvellement élû Evêque de Chartres, et dont l'élection contestée fut un des sujets qu'on discuta. Parmi ces Evêques étoient quatre Métropolitains, Hincmar de Reims, Wenilon de Sens, Paul de Rouen et Amalric de Tours. On y voit aussi un Chorévêque, six Abbés et Enée Notaire du Palais. L'affaire la plus importante qu'on y agita, et qui eut encore depuis de grandes suites, fut la déposition des Clercs ordonnés par Ebbon de Reims, qui y furent privés de leurs Ordres. p. 79-92.

Il y a un autre capitulaire de nôtre Prince, publié la même année, après le Concile de Soissons. ' Ce n'est autre chose que le peu qui nous reste d'un Concile tenu à Verberie, le 27 Août 853, quoique le texte cité ne porte que 852, et auquel se trouverent les quatre Métropolitains qu'on vient de nommer, avec leurs Suffragans, et quelques-uns de la Province de Lyon. On y parla encore de l'affaire d'Heriman Evêque de Nevers, déja agitée à Soissons; et on y confirma les articles que le Roi Charles y avoit publiés. C'est là le précis de ce qui nous reste des actes de ce Concile. Il s'en tint un autre la même année à Quiercy; mais nous en avons déja rendu compte ailleurs. Bal. ib. p. 57-60 | Conc. ib. p. 99-191.

Bal. ib. p. 61. 62. ' Le capitulaire suivant est très-court. Le peu d'articles qu'il contient ne font qu'annoncer les mesures que l'Empereur Lothaire et Charles le Chauve prirent ensemble, dans une entrevuë qu'ils eurent à Valenciene au mois de Novembre de la même année, en faveur du rétablissement du bon ordre dans l'Eglise et dans l'Etat. ' En conséquence Charles se trouvant peu de jours après à Souviat *in Silvatico,* maison roïale, publia un autre capitulaire, qui comprend diverses instructions pour ses Envoïés, dont il a une liste à la fin du capitulaire. ' Il leur en donna encore d'autres, mais moins étendues, l'année suivante 854 au palais d'Attigni, qui forment le capitulaire qu'on a sous le titre quinziéme. ' Le suivant, qui est aussi de la même année, contient des protestations reciproques d'amitié, que se firent les deux freres, Lothaire et Charles, en l'absence de Louis le Germanique, qui avoit refusé ou differé d'y entrer. ' Il y a encore un autre petit capitulaire de la même année au mois de Juillet; mais ce n'est qu'un privilege accordé à l'Eglise de Tournai. On n'a point de capitulaire de l'année 855, à laquelle il se tint un célébre Concile à Valence dans la Vienoise. Mais nous en avons déja donné ailleurs une notice suffisante.

p. 63-70.

p. 69-72.

p. 71-74.

p. 75. 76.

p. 77-88. ' Les capitulaires qui suivent depuis le dix-huitiéme jusqu'au vingt-deuxiéme inclusivement, sont de l'année 856. Le premier est une remontrance ou exhortation, que les Evêques assemblés à Bonœil au mois d'Août, firent à Charles, afin de tenir la main à l'exécution des capitulaires qu'il avoit déja publiés, et de mettre par-là des bornes aux desordres qui alloient toûjours croissant. Ce fut pour tâcher d'y remedier, et sur-tout pour rappeler à son obéissance quantité de ses sujets, qui lui manquoient de fidélité en Aquitaine et dans les autres provinces, qu'il leur adressa les trois autres capitulaires, par le ministere de ses Envoïés, ou Commissaires qui y sont nommés.

p. 87-96. ' Charles publia le vingt-troisiéme dans une assemblée d'Evêques à Quiercy, le quatorziéme de Février 857. Il est compris en trois parties : une letre circulaire au nom du Roi adressée à tous les Evêques, les Envoïés et les Comtes; un recueil de passages de l'Ecriture et des Peres; divers endroits des capitulaires de Charlemagne et de Louis le Debonaire : le tout tendant à réprimer les violences et les pillages qui se multiplioient. ' On a donné place à ce capitulaire dans la collection des Conciles, où il est peu exact et correct. On y lit, par exemple, le cinquiéme pour le sixiéme des calendes de Mars. ' A

Conc. ib. p. 246-249.

Bal. ib. p. 95-98.

sa suite dans le recueil des capitulaires en vient un autre, qui paroît en avoir été tiré par les Commissaires du Prince, pour notifier ses volontés dans toute l'étendue de leurs départements. ' Des deux petits capitulaires qui suivent, l'un est du premier de Mars 857, et contient le traité d'union fait à Saint Quentin, entre notre Prince et le jeune Roi Lothaire son neveu; l'autre du vingt-uniéme du même mois de l'année suivante, et comprend les formules de serment que le Roi et les Evêques se prêterent mutuellement à Quiercy. p. 97-102.

' Le vingt-septiéme capitulaire est une fort belle et longue letre au nom des Evêques de la province de Reims et de celle de Rouen, envoïée à Louis Roi de Germanie, qui étoit alors au palais d'Atigni, par Wenilon de Rouen et Ercanras de Châlons sur Marne. Ce qui y donna occasion, fut la démarche ambitieuse de Louis, ' qui invité par grand nombre de Seigneurs françois mécontents du gouvernement de Charles le Chauve, vint en France avec une grande armée en 858. Comme quelques Evêques du Roïaume s'étoient déclarés pour lui, il leur avoit mandé de se trouver à Reims le 25 de Novembre, pour y traiter du rétablissement de l'Eglise et de l'Etat. ' Hincmar et plusieurs autres Prélats fidéles à Charles, au lieu de se rendre à cette invitation, s'assemblerent à Quiercy au même mois de Novembre, et concerterent entre eux la letre en question. Elle est divisée en quinze articles, dont quelques-uns sont fort longs. Les Evêques après s'y être excusés de ne s'être pas trouvés au lieu indiqué, exhortent pathétiquement le Roi Louis à se désister de son entreprise, et à ne pas faire à un frere ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fît à lui-même. ' Entre les motifs qu'ils emploïent à cet effet, ils font valoir la fable de la prétendue damnation de Charles Martel. ' Cette letre se trouve incorporée dans la collection des Conciles, et les opuscules d'Hincmar de Reims. p. 101-122. Bert. an. 858 | Fuld. an 858. Bal. ib. p. 109. Conc. ib. p. 654-668.

' A la suite est une autre letre, qui forme le vingt-huitiéme capitulaire de Charles le Chauve. C'est le résultat d'un Concile tenu à Metz le 28 de Mai 859, pour tâcher de procurer la paix entre le Roi Charles et le jeune Roi Lothaire son neveu d'une part, et Louis le Germanique de l'autre. Ce résultat consiste en une instruction adressée à Hincmar de Reims et huit autres Prélats, que le Concile députoit vers ce dernier Prince, et porte les conditions ausquelles ils devoient l'absoudre de l'excommunication, qu'il avoit encourue pour les p. 668-673 | Bal. ib. p. 121-128.

excès commis dans le Roïaume de Charles. A la fin se lit une courte relation de l'issue de cette députation.

Bal. ib. p. 129-136 | Conc. ib. p. 674-681.

' Les deux capitulaires qui suivent, font partie des actes du Concile de Savonieres au diocèse de Toul, qui se tint au mois de Juin de la même année, et dont on a déja donné quelque notice à l'article de Gothescalc. Le premier contient les treize canons ou articles qui y furent arrêtés, touchant le rétablissement de la paix entre les Princes regnants, et d'autres affaires particulieres. L'autre capitulaire est formé de la requête, que Charles le Chauve présent au Concile, avec Lothaire et Charles ses neveux, présenta aux Evêques contre Wenilon Archevêque de Sens, touchant les sujets de plainte qu'il avoit contre ce Prélat. Il lui reproche sur-tout d'avoir pris le parti de Louis le Germanique, lorsque ce Prince entra en France à

Conc. ib. p. 679-c. 3.

main armée. ' Charles, ou plûtôt ceux qui le font parler dans cette requête, étoient dans la fausse opinion, dont on vit de tristes suites en leur siecle, que les Evêques peuvent déposer un Souverain.

Quant aux autres pieces qui composent les actes du Concile de Savonieres, et dont nous avons promis de rendre compte, on y trouve après les deux pieces précedentes, trois letres synodiques.

p. 681-685.

' La première au nom de quarante Prélats qui y sont nommés, et qui avoient huit Archevêques à leur tête, est écrite à Wenilon de Sens, pour le citer à comparoître devant les Juges que le Roi avoit choisis.

p. 685. 686.

' La seconde [1] est adressée aux Evêques de l'Armorique, pour les porter à rentrer sous l'obéissauce de l'Archevèque de Tours, leur Métropolitain légitime,

p. 686-689.

' et la troisiéme à neuf Seigneurs de la même province, les principaux entre les excommuniés par ce Prélat, pour les exhorter à se reconnoître et à penser sérieusement à leur salut.

p. 694. 695.

' Il y a aussi une letre particuliere d'Herard de Tours, qui avoit été chargé de porter à Wenilon celle du Concile. Mais étant tombé malade, Robert du Mans un de ses Suffragants, s'en acquitta pour lui. Herard cependant se crut obligé de lui écrire afin de l'engager à satisfaire le Roi, et à se justifier pour l'honneur de l'Episcopat.

p. 690-694.

' Dans le même Concile furent confirmés et inserés dans ses actes, les seize canons d'un autre Concile tenu le 19 d'Avril de la même année, dans l'Abbaïe des Trois-

Mart. anec. t. 3. p. 857. 858.

1 ' Cette letre du Concile de Savonieres aux Evêques de la petite Bretagne se trouve aussi à la tête des actes du long differend entre l'Eglise de Tours et celle de Dol, publiés par Dom Martene et Dom Durand.

Jumeaux près de Langres, dont nous avons parlé ailleurs.

ʹ Des deux premiers Conciles qui se tinrent à Aix-la-Chapelle en Janvier et Février 869, au sujet du divorce du Roi Lothaire avec la Reine Thietberge, il ne nous reste qu'une letre des Prélats qui le composoient au Pape Nicolas I, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé dans leur assemblée. p. 696-698.

ʹ Ce qu'on a de celle qui se fit à Coblents dans l'Eglise du monastere de S. Castor, au mois de Juin de la même année, forme le trente-uniéme capitulaire de notre Prince. ʹ On y distingue deux parties. La premiere, qui est plus entiere dans l'édition des capitulaires que dans le recueil des Conciles, contient le serment que se devoient faire mutuellement les trois Rois, qui s'y trouvoient en personne, Louis de Germanie, Charles le Chauve et Lothaire leur neveu. L'autre partie comprend les articles que leurs sujets devoient observer. p. 698-702. Bal. ib. p. 137-144.

ʹ Au retour de Coblents Charles le Chauve donna un capitulaire, qui est le trente-deuxiéme dans l'ordre du recueil. Il y a joint sur la fin quelques extraits de ceux de Charlemagne et de Louis le Debonaire, et le tout compose une instruction pour ses Envoïés, suivant laquelle il les chargeoit de faire observer dans les lieux de leurs départements, ce qui avoit été reglé à Coblents. ʹ Ce capitulaire est suivi d'un édit, que le Prince publia l'année suivante 861, pour l'utilité générale de son Roïaume. p. 145. 150. p. 151-154.

ʹ Dès 860 se tint à Tousi au diocèse de Toul le vingt-deuxiéme d'Octobre un grand Concile, où assisterent des Evêques [1] de quatorze provinces, entre lesquels il y avoit douze Métropolitains en personne. On a de ce Concile : 1, cinq canons avec une préface contre les pillages, les parjures et les autres crimes qui regnoient alors; 2, ʹ une longue letre synodale dressée par Hincmar de Reims, et adressée à tous les fidéles pour les instruire de la nature des biens consacrés à Dieu, et les détourner des usurpations qui s'en faisoient alors si fréquemment; 3, ʹ une autre letre encore plus prolixe que la précedente. C'est proprement une instruction qu'Hincmar fut aussi chargé de dresser, sur une affaire assés singuliere portée au Concile. Un Seigneur de la Cour nommé Estiene, avoit épousé la fille du Comte Raimond, et refusoit d'habiter avec elle, Conc. ib. p. 702-707. p. 707-716. p. 716-734.

1 ʹ Il ne se trouva à ce Concile que quarante Evêques en tout, quoique l'on compte dans les actes les souscriptions de cinquante-huit, ce qui est arrivé pour les raisons qu'on peut voir dans Dom Mabillon à l'endroit cité. Mab. an. l. 1. p. 58.

sur ce qu'il avoit eu un commerce criminel avec une parente de cette fille. La letre rapporte le fait, et explique l'avis des Evêques sur le droit, pour décider la question. ' L'on en a formé le trente-septiéme opuscule d'Hincmar.

Hinc. t. 2. p. 647-668.

Conc. ib. p. 739-753.

' Nous avons déja rendu compte à l'article de Gonthier Archevêque de Cologne, qui y eut le plus de part, des actes qui nous restent du troisiéme Concile d'Aix-la-Chapelle, assemblé en 862, au sujet du divorce du Roi Lothaire.

p. 775-783 | Bal. ib. p. 153-164.

' Il y eut cette même année un autre Concile à Pistes sur Seine, à l'embouchure de l'Andelle, dans lequel Charles le Chauve publia son trente-quatriéme capitulaire, qu'on a inseré dans le recueil genéral des Conciles. Il est compris en quatre grands articles, et tend à réprimer les pillages, et à obliger les pillards à satisfaire suivant les loix.

Bert. an. 861. 862. 863 | Conc. ib. p. 783-807.

' Ce fut à ce Concile que ROTHADE II du nom, qui depuis plus de trente ans avoit succédé à un autre Rothade Evêque de Soissons, porta ses plaintes contre l'injuste procédé d'Hincmar son Métropolitain, qui l'avoit déposé, pour avoir puni suivant les canons un Prêtre de son diocèse, coupable d'un crime capital. Rothade ne trouvant point de justice en France, à cause du crédit de sa partie, en appela au saint Siege. Cette affaire fit beaucoup de bruit, et attira à l'infortuné Prélat la prison et beaucoup d'autres mauvais traitements de la part de son Archevêque. Il trouva cependant le moïen d'aller à Rome,

Conc. ib. p. 785-789.

' où il présenta au Pape Nicolas I un écrit, qui contient en abregé et les traits de son histoire et les motifs de son appel. C'est en conséquence de cet écrit qui est venu jusqu'à nous, que nous nous sommes crus obligés de dire ici un mot de son Auteur. Le Pape, à qui cette affaire donna beaucoup de mouvements, aïant entendu Rothade dans ses défenses, et voïant que personne ne se présentoit contre lui, malgré tout ce qu'il en avoit écrit à Hincmar sa partie, ' le rétablit dans son premier état en Janvier 865, et le renvoïa à son Eglise. ' Rothade en étoit paisible possesseur l'année suivante, qu'il se trouva au Concile assemblé dans sa ville épiscopale. On ignore le temps précis de sa mort.

p. 791.

p. 836.

Bal. ib. p. 163-174.

' Le trente-cinquiéme capitulaire de Charles le Chauve contient les sujets de mécontentement qu'avoit ce Prince contre Lothaire son neveu, l'énoncé de Louis le Germaniqne, à qui il l'avoit communiqué, et qui se portoit pour entremeteur entre l'un et l'autre; et la réponse de Lothaire. Il fut dressé à

Sablonieres près de Toul, le troisiéme de Novembre 862, lorsque Charles reçut son neveu et l'embrassa.

′ Le capitulaire suivant, l'un des plus longs de tout le recueil, fut publié à Pistes le vingt-cinquiéme de Juin 864. On y compte plus de quarante articles, dont plusieurs sont répetés des autres capitulaires précedents. Charles commence par y remercier ses sujets des marques de fidélité qu'ils lui avoient données, sur-tout pendant les ravages des Normans. Il prescrit ensuite divers réglements pour tâcher de rétablir le bon ordre, et touche en particulier la matiere des monnoïes. p. 173-196.

′ Il en donna un autre à Tousi au commencement de 865. C'est une instruction pour ses Envoïés, qui étoient chargés de l'inspection sur la Bourgogne. ′ Ce capitulaire fut suivi de près de celui que ce Prince publia au même endroit, de concert avec le Roi Louis de Germanie son frere. Il est en date de Février 865, et contient un exposé des mesures que ces deux Princes avoient concertées ensemble, en faveur de l'Eglise et de l'Etat. p. 195-200. p. 201-204.

′ En 866 au mois de Juillet se tint à Soissons un fameux Concile, que l'on compte pour le troisiéme. Le principal sujet de sa convocation fut le rétablissement de Vulfade et des autres Clercs ordonnés par Ebbon, et déposés au second Concile de Soissons en 853. Les actes du Concile en question contiennent plusieurs pieces. Outre les Letres du Pape Nicolas I et du Roi Charles le Chauve, qui précederent et suivirent sa tenue, on y voit quatre mémoires qu'y fournit Hincmar, et qui reviendront ailleurs, aussi-bien que les letres de Charles. On y trouve encore deux letres synodales des Prélats du Concile au Pape : l'une pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé dans l'assemblée : l'autre pour lui recommander Actard Evêque de Nantes, qui en portoit les actes à Rome, et se plaindre des Bretons et des Armoricains, qui depuis plus de vingt ans refusoient de reconnoître la Métropole de Tours. On a enfin dans les actes du Concile le discours qu'y fit Herard de Tours, au sujet du couronnement de la Reine Ermentrude, et un privilége en faveur du monastere de S. Vaast d'Arras. Conc. ib. p. 808-868.

′ En conséquence des maux de l'Eglise et de l'Etat on tint un autre Concile à Troïes, qui commença le vingt-cinquiéme d'Octobre 867, et dura au moins jusqu'au second de Novembre suivant. Il s'y trouva vingt Evêques, tous des Roïaumes de Charles et de Lothaire. La letre qu'ils écrivirent aux Evê- p. 868-882 | Bert. an. 867 Mab. an. t. 3. app. p. 676.

ques de Germanie pour les inviter, et qui fut sans effet, est la premiere piece des actes qui nous restent de ce Concile. Les autres consistent en une autre letre synodale, et une autre particuliere de Charles le Chauve au Pape Nicolas, dans lesquelles on lui fait le détail de toute l'histoire d'Ebbon de Reims, et des Clercs qu'il avoit ordonnés. Dom Mabillon a aussi publié une letre synodique de cette assemblée, en faveur de l'Eglise de Nevers, laquelle n'avoit pas encore été imprimée.

Fuld. an. 868 | Conc. ib. p. 941-960.

′ Les Evêques de Germanie, qui avoient refusé de se trouver au Concile de Troïes, s'assemblerent à Wormes le sixiéme de Mai 868, et y en célébrerent un, auquel assista le Roi Louis. On y lut et approuva les réponses qu'on avoit faites en ces quartiers-là aux reproches des Grecs. Il nous reste de ce Concile plusieurs canons de discipline, dont on fait monter le nombre jusqu'à quatre-vingt. Mais les meilleurs exemplaires n'en contiennent que quarante-quatre, qui se lisent les premiers dans le recueil.

Bal. ib. p. 203-208 | Lup. app. p. 513-519.

′ Au commencement de la même année, que l'on comptoit la vingt-huitiéme du regne de Charles le Chauve, ce Prince se trouvant à Compiegne, donna un capitulaire compris en douze articles, pour recommander à ses Envoïés de tenir la main à ce qu'il leur y prescrit, et qui tend à rétablir le bon ordre partout. Il les chargea en particulier de faire une exacte perquisition des dommages que les Normans avoient causés aux Eglises et aux Monasteres, afin de tâcher d'y remedier. A la suite de ce capitulaire s'en lit un très-court, qui contient les promesses d'union que se firent réciproquement les deux Rois Louis et Charles, à S. Arnoul de Metz, après le mois d'Août de la même année, lors qu'étoit déja commencée la vingt-neuviéme du regne de Charles.

Conc. ib. p. 1939-1942.

′ Le troisiéme de Décembre suivant il y eut à Quiercy une assemblée des Evêques de la province de Reims. Mais on ne nous en a conservé que l'acte de l'examen qu'y subit Guillebert élû Evêque de Châlons-sur-Marne. Ce morceau est au reste important et curieux. On y voit les formalités alors en usage dans cette sorte d'examens. On y voit aussi qu'on disoit alors le *Gloria in excelsis* aux Messes des Dimanches de l'Avent.

Bal. ib. p. 209-216.

′ Le quarantiéme capitulaire de notre Prince, qui contient de fort beaux reglements, compris en dix-sept articles, fut publié dans une autre assemblée tenue à Pistes après le mois,

ou tout au plûtôt sur la fin d'Août 869. Charles y déclare que son intention est, que les choses soient rétablies par rapport à la discipline ecclésiastique, sur le même pied qu'elles étoient au temps de son pere et de son ayeul. Il y fait aussi des protestations de son zéle pour le bien de ses sujets. ' Il y a encore un privilege de cette assemblée en faveur de l'Eglise de Sens. Mais il n'est pas certain que tous les Evêques dont on y lit les souscriptions, se trouvassent à cette assemblée. Conc. ib. p. 1536. 1537.

' Il s'en fit une autre à Metz le vingt-neuviéme de Septembre de la même année, dans laquelle Charles le Chauve fut couronné Roi des Etats de Lothaire son neveu, mort peu de tems auparavant. On en a un petit recueil, qui contient les promesses que fit le Roi, et les cérémonies qui s'observerent en cette occasion. p. 1531-1535; Bal. ib. p. 215-220.

' Le capitulaire quarante-deuxiéme et le suivant comprenent, l'un en date du mois de Mars 870, l'accord qui fut fait à Aix-la-Chapelle entre les deux freres, le Roi Louis et Charles le Chauve, et l'autre en date du mois d'Août de la même année, le partage qu'ils firent entre eux des Etats de Lothaire leur neveu. Dans le titre du premier on compte la trente-deuxiéme année du regne de Charles, et dans le titre de l'autre la trente-troisiéme : différence qui ne vient que de ce que le premier fut fait avant, et le second après Pâque. ' Ces capitulaires sont suivis des serments que préterent quelque temps après les Evêques et les autres sujets de Charles le Chauve, en conséquence de l'accord précedent. Bal. ib. p. 221-224. p. 225. 226.

Aucun des Conciles tenus en France dans le cours de ce siécle, ne nous a laissé d'actes plus prolixes, ' que celui qu'on célebra à Douzi, près de Mouzon au diocèse de Reims, aux mois d'Août et de Septembre 871. Le sujet de sa convocation fut la fameuse affaire d'Hincmar de Laon, qui s'y vit déposé. Il s'y trouva vingt Evêques, en y comprenant huit Métropolitains, sans compter les Députés de plusieurs autres. D'abord on n'avoit imprimé de ce Concile que la letre Synodale au Pape Adrien II. Mais le P. Sirmond aïant déterré les actes entiers dans la Bibliothéque de M. Petau, les mit entre les mains du P. Cellot, qui les illustra de notes de sa facon, et les publia à Paris chés Cramoisy l'an 1658 en un volume *in* 4°. C'est sur cette édition qu'on les a fait entrer dans le recueil géneral des Conciles. On y distingue cinq parties : 1, les plaintes du Roi Charles le Chauve contre Hincmar : 2, celles d'Hincmar Conc. ib. p. 1539-1664.

de Reims contre le même Prélat : 3, les réponses des Evêques aux plaintes du Roi : 4, le procedé des mêmes Prélats avec l'accusé : 5, enfin les letres au Pape, l'une synodale, l'autre par Hincmar de Reims en particulier.

Bal. ib. p. 227-234.

' Charles le Chauve deux ans après en 873 étant à Quiercy, donna un capitulaire, qui est le quarante-cinquiéme dans l'ordre du recueil. Il est compris en douze articles, dont quelques-uns sont répetés des capitulaires précedents : aussi tendent-ils à réprimer des désordres ausquels on avoit déja tâché de remedier. On fait dans celui-ci mention de ceux qu'avoient causé les gens attachés au Prince Carloman révolté contre le Roi son pere. ' Celui-ci assembla la même année un Concile à Senlis, pour juger ce fils rebéle. Mais il ne nous reste de ses actes que les titres des pieces qui les composoient. ' La même année le vingt-sixiéme de Septembre, ou selon d'autres dès 870, Gilbert Archevêque de Cologne tint un autre Concile, où il se trouva deux autres Métropolitains, avec plusieurs Evêques et Prêtres. On a une courte relation de ce qui y fut fait et reglé.

Conc. t. 9. p. 257. 258.

p. 252-257.

p. 258-274.

' Il y a aussi des décrets compris en huit articles, dont quelques-uns sont très prolixes, avec une grande letre d'un second Concile qui se tint à Douzi par ordre du Roi Charles, le treiziéme de Juin 874. La letre est adressée aux Evêques d'Aquitaine, contre les mariages incestueux et l'usurpation des biens de l'Eglise, deux abus fort fréquents en ce temps-là. ' Le premier Juillet suivant, le même Prince fit un capitulaire à Attigni en faveur de l'Evêque de Barcelone, qui s'étoit venu plaindre de l'usurpation d'un Prêtre de Cordoue sur les droits de son Eglise.

Bal. ib. p. 233-236.

p. 237-258 | Conc. ib. 279-299.

' En 876 au mois de Juin et de Juillet, Charles alors Empereur, fit tenir à Pontion un Concile, qui est devenu célebre. Il s'y trouva sept Métropolitains avec quarante-trois Evêques, de presque toutes les Provinces du Roïaume, et deux Legats du Pape, Jean Evêque de Toscanelle, et Jean Evêque d'Arezzo. Les actes qu'on a de cette assemblée, forment le quarante-huitiéme capitulaire et les trois suivants de notre Prince. Le texte est à peu de chose près le même dans l'un et l'autre recueil. On y voit d'abord le résultat du Parlement tenu à Pavie au mois de Février précedent, dans lequel fut confirmée l'élection de Charles en qualité d'Empereur : resultat qui fut lû et approuvé à Pontion ; et c'est pourquoi il fait

partie des actes du Concile. Viennent ensuite les reglements qui furent faits dans l'assemblée, où l'élection du nouvel Empereur fut encore confirmée, et où il y eut quelque dispute au sujet de la primatie que le Pape accordoit à Ansegise Archevêque de Sens. Enfin on y trouve le discours pompeux que Jean VIII prononça à la louange de Charles, lorsque dans une assemblée solemnelle qui se fit à Rome en Fevrier 877, il confirma à son tour, avec les acclamations de l'assemblée, l'élection de notre Empereur. Il paroît par-là que cette partie des actes y a été ajoutée après coup.

' Le reste des capitulaires de Charles le Chauve, qui tous sont compris en cinquante-trois titres, consiste en une convention qu'il fit avec les Normans, afin de les engager à sortir des limites de son Roïaume, et en divers Reglements qu'il publia à Quiercy au mois de Juin 877, lorsqu'il se disposoit à repasser en Italie. Il y répond à plusieurs points des remontrances, qui lui avoient été faites de la part de ses sujets, et y prescrit la maniere dont on se devoit conduire en plusieurs occasions, dans le gouvernement de l'Etat pendant son absence. Enfin il y recommande l'exécution des capitulaires qu'il avoit publiés en diverses rencontres, durant le cours de son regne, et de ceux qu'avoient laissés Charlemagne son aïeul et Louis le Débonnaire son pere. Bal. ib. p. 257-270.

L'idée que nous avons donnée de ceux-ci, aux articles de ces deux Empereurs, suffit pour faire juger des avantages et de l'utilité de ceux de Charles le Chauve. Ils tendent tous, comme les autres, à maintenir, ou à faire revivre le bon ordre dans le gouvernement de l'Eglise et parmi ses ministres, à conserver ou rétablir la paix et la justice entre ses sujets, et la tranquillité dans les diverses provinces de ses Etats.

M. Pithou en publiant ceux de Charlemagne et de Louis le Débonaire, recueillis par l'Abbé Ansegise et le Diacre Benoît, avoit promis de donner aussi ceux qui appartiennent à notre Prince. Mais n'aïant point exécuté son projet; et François Pithou son frere et Melchior Goldast s'étant bornés depuis à en imprimer seulement quelques-uns, l'un dans une nouvelle édition des capitulaires qu'il publia en 1603, l'autre dans sa collection des Constitutions Impériales, le P. Sirmond s'appliqua à les ramasser de part et d'autre. Ce sçavant Editeur, à qui le public est redevable d'une infinité d'autres bons monuments de l'antiquité, en forma un recueil, qu'il fit imprimer à

Paris *in*-8°. en 1623, et qu'il incorpora depuis en 1629 dans le troisiéme volume de ses anciens Conciles de France. ′ C'est sur ces éditions qu'André du Chesne a fait entrer la plûpart de tous ces mêmes capitulaires, dans sa collection des Historiens originaux de France, et que les PP. Cossart et Labbe leur ont donné place dans le septiéme volume, et les deux suivants de leur recueil géneral des Conciles. Nous avons eu soin de citer les endroits où ils se trouvent, à mesure que nous en avons fait l'énumération.

Du Ches. t. 2. p. 406-470.

Depuis, M. Baluze aïant revû les éditions sur les Mémoires du P. Sirmond et sur d'autres manuscrits, en a donné une édition plus entiere et plus exacte, à la suite de ceux de Charlemagne et de l'Empereur Louis son fils. ′ Ceux dont il est ici question, se trouvent au commencement du second volume de cette belle édition, dont nous avons fait ailleurs connoître le mérite; ′ les notes dont le docte Editeur les a illustrés, sont renvoïées à la suite de celles qu'il a faites sur les capitulaires précedents.

Bal. ib. p. 1-270.

p. 1221-1296.

′ Cela n'a pas empêché que les Editeurs des œuvres diverses du P. Sirmond n'y aïent fait entrer ce recueil des capitulaires de Charles le Chauve. Ils y ont été principalement déterminés sur ce que le P. Sirmond avoit laissé un exemplaire de sa premiere édition, revûe et augmentée avant sa mort, dont M. Baluze n'avoit pas eu apparemment communication. C'est sur ce modéle et sur l'édition de M. Baluze, d'où ils ont tiré diverses choses pour rendre plus parfaite celle du P. Sirmond, ′ qu'ils ont placé ce recueil à la tête du troisiéme volume de la magnifique collection des œuvres de leur confrere. Les capitulaires de notre Prince y sont accompagnés de nouvelles notes sçavantes et lumineuses.

Sir. op. t. 3. pr. p. 1.

p. 1-348.

′ A leur suite dans l'une et l'autre derniere édition, viennent quelques-uns des capitulaires de nos autres Rois successeurs de Charles le Chauve, de Louis le Begue, de Carloman, de Charles le Gros et d'Eules. Après quoi l'on a ajoûté les couronnements du même Charles le Chauve, de la Reine Ermentrude sa femme, de Louis le Begue et de la Reine Judith leurs enfants : c'est-à-dire l'ordre, la maniere, les prieres, etc. observées en cette sorte de cérémonies. ′ Goldast et Du Chesne avoient déja publié les capitulaires qui appartiennent à Louis le Begue.

p. 349-402 | Bal. ib. p. 271-316 | Lup. app. p. 519-521.

Gold. Cons. imp. t. 1. p. 207. t. 3. p. 293. 294 | Duches. ib. p. 478-480.

A tous ces monuments ′ M. Baluze a joint un petit recueil

Bal. ib. p. 317-344.

de ceux de l'Empereur Lothaire I, compris sous six titres, dont les plus considérables sont ceux qu'il a tirés de la loi des Lombards, et les additions qu'il a faites à cette même loi. Ce recueil au reste est different de celui qu'il publia en 847, après l'avoir tiré avec choix des capitulaires de Charlemagne son aïeul, et de Louis le Debonaire son pere. On peut consulter ce que nous avons dit de celui-ci aux pages 389 et 390 de notre quatriéme volume. ' Holstenius avoit déja donné quelques-uns des capitulaires du premier de ces deux recueils, lesquels sont passés, avec quelques autres du même Prince, dans le septiéme tome des Conciles. ' Il y a encore de cet Empereur une assés longue letre au Pape Léon IV, par laquelle il lui demande le pallium pour Hincmar de Reims.

Conc. t. 7. p. 1550-1555. 1769.

t. 8. p. 32-34. 1931-1933 | supp. p. 158. 159.

' Enfin M. Baluze termine sa grande collection des capitulaires de nos Rois, par ceux qu'il a pû déterrer de l'Empereur Louis II, fils aîné de l'Empereur Lothaire I. ' Ces capitulaires, dont Goldast avoit auparavant publié la plus grande partie, sont divisés en quatre titres. Le dernier qui devroit en faire un cinquiéme est intitulé fragments de capitulaires. ' On a encore de ce même Empereur, dans Baronius, dans Goldast et dans Du Chesne, une longue letre apologétique à Basile Empereur des Grecs, qui prétendoit être le seul en droit de porter le titre d'Empereur. Cette letre a été traduite en notre langue par M. le Président Cousin dans son histoire de l'Empire.

Bal. ib. p. 345-368.

Gold. ib. t. 2. p. 20-25 | t. 3. p. 278.

Bar. an. 871 | Gol. ib. t. 1. p. 195-199 | Duches. t. 3. p. 555-561 | Cous. his. de l'Emp. t. 1. p. 695-718.

L'Empereur Lothaire avoit deux autres fils, l'un de même nom que lui, qui fut Roi de cette partie de l'Empire françois, qui a porté dans la suite à cause de lui, le nom de Lorraine, et un autre nommé Charles, qui fut Roi de Provence et d'une partie de la Bourgogne. Il y a quelques monuments sous le nom du premier de ces deux Princes. ' 1, La supplique qu'il présenta aux Evêques dans le troisiéme Concile d'Aix-la-Chapelle en faveur de son divorce. 2, ' Une letre au Pape Nicolas I, touchant l'excommunication que ce Pontife avoit prononcée contre les Archevêques Theutgaud et Gonthier. 3, ' Une autre letre au Pape Adrien II, sur les suites de son divorce. Enfin, ' une petite letre à S. Adon Archevêque de Vienne, pour l'ordination de Bernaire Evêque de Grenoble.

Conc. ib. p. 741. 742.

p. 499-500.

p. 909-911.

G. t. 3. p. 377.

' Parmi les capitulaires de Louis le Begue, il s'en trouve un qui est formé des canons du second Concile de Troïes, et de la loi touchant le sacrilége, qui y fut ajoûtée aux anciennes loix des Gots, pour les provinces de la France qu'ils avoient habi-

Bal. ib. p. 273-278 | Conc. t. 9. p. 312-314.

tées, nommément pour celle de Narbone. Ce Concile fut un des plus célébres de ce siecle dans sa convocation. Il ne s'y trouva néanmoins que le Pape Jean VIII, trois Evêques d'Italie qui l'avoient accompagné en France, huit Archevêques et dix-huit Evêques, tous de la domination du Roi Louis, qui y fut couronné. Le Concile se tint en Août et Septembre 878. Outre les canons dont on a parlé, au nombre de sept, qui regardent le temporel de l'Eglise, ' on a une relation de ce qui s'y passa en cinq sessions, avec les discours qu'y tint le Pape, les letres qu'il y écrivit à quelques particuliers, et les priviléges qu'il y accorda à diverses Eglises et monasteres. Le petit discours qu'il adressa au Roi, manque dans l'édition des Conciles; mais il se trouve dans celle des capitulaires.

Conc. ib. p. 306-320.

Nous avons aussi des actes, mais de différent mérite, de dix à onze autres Conciles, tenus dans le reste du cours de ce siecle. ' Ceux du Concile célébré à Mantale ou Mante près de Vienne, le quinziéme d'Octobre 879, et composé de vingt-trois Evêques, qui avoient à leur tête six Métropolitains, contiennent ce qui se passa au sujet de Boson Duc de Lombardie, qui profitant de la jeunesse et du peu d'autorité des deux Rois Louis et Carloman, fils et successeurs de Louis le Begue, trouva moïen de se faire couronner roi de Provence. On y distingue trois pieces : le decret de son élection, la letre que lui écrivirent les Evêques pour avoir son consentement dont ils étoient bien assurés, et sa réponse.

p. 331-334.

p. 337-356.

' Il y a du Concile tenu par les Evêques de plusieurs provinces, dans l'Eglise de Sainte Macre à Fismes au diocèse de Reims, le second d'Avril 881, une longue exhortation comprise en huit articles, dans laquelle on a inseré de longs fragments des capitulaires de nos Rois. On y a particulierement en vûe de réprimer les pillages, qui devenoient de jour en jour plus fréquents. On y donne aussi de beaux avis au jeune Roi Louis, qui regnoit en cette partie de la France. ' Ce qui reste du Concile qui s'assembla à Cologne le premier jour d'Avril 887, tend aussi à réprimer les mêmes desordres. ' Il y eut la même année un Concile provincial à Chalons sur Saone, dont on a imprimé depuis peu le résultat. Ce n'est qu'une confirmation des priviléges de l'Eglise de Langres.

p. 396-399.

Mart. anec. t. 4. p. 67-70.

Conc. ib. p. 401-411.

' L'année suivante 888 se tinrent deux Conciles, l'un à Maïence, et l'autre à Metz. On nous a conservé du premier vingt-six canons, presque tous tirés des Conciles précedents, nom-

mément de ceux que Charlemagne assembla la derniere année de son regne. ' Le Concile de Metz ne fit que treize canons, qui pour la plûpart contiennent de semblables reglements. p. 412-416.

' En 889 les Evêques du Roïaume de Provence s'assemblerent à Valence; mais il ne nous reste rien des actes de leur Concile, qu'une courte relation de ce qui s'y passa touchant l'élection de Louis fils de Boson pour leur Roi. Ce même Louis fut ensuite Empereur d'Occident. p. 424. 425.

' De même, on n'a que quatre, ou suivant d'autres exemplaires, cinq canons d'un autre Concile tenu à Vienne en 892, auquel présiderent deux Evêques Pascal et Jean Legats du Pape Formose. Ces canons montrent combien il regnoit alors de desordres criants. ' On n'a que très-peu de chose du Concile provincial qui se tint à Chalons sur Saone le premier jour de Mai 894, au sujet de Gerfroi Diacre et Moine de Flavigni, accusé d'avoir empoisonné Adalgaire Evêque d'Autun. Il n'en reste que le seul acte où son innocence est reconnue, et où Aurelien Archevêque de Lyon Président du Concile, est qualifié Primat des Gaules. p. 433. 434. p. 437. 438.

' L'année suivante 895, le Roi Arnoul étant à Trouver, ancienne maison roïale entre le Rhein et le Mein, au diocèse de Maïence, y convoqua un grand Concile, où assisterent vingt-un tant Archevêques qu'Evêques. Tritheme en compte même jusqu'à vingt-sept, avec plusieurs abbés. On y fit cinquante-huit canons, qui sont venus jusqu'à nous, avec une assés longue préface. Ils sont emploïés à regler divers points de discipline touchant la pénitence, mais principalement à réprimer les violences et l'impunité des crimes. p. 438. 467 | Trit. chr. hir. t. 1. p. 48. 49.

' Les Editeurs de la collection générale des Conciles ont placé à la fin de ce neuviéme siecle, ce qu'on nous a conservé d'un Concile de Nantes, dont on ignore l'époque précise. Ce sont vingt canons qui y furent faits, et qui sont sans souscriptions. Ils roulent en particulier sur les divers genres de pénitences pour crimes capitaux. Cette matiere et quelques autres qu'on y touche, étoient assés du genie du neuviéme siecle. Conc. ib. p. 468-474.

Il s'y assembla beaucoup d'autres Conciles, dont on trouve des vestiges dans les Annalistes, et quelques autres Ecrivains du temps. Mais nous nous sommes bornés à ceux dont on a des actes, en tout ou en partie; afin d'en donner au moins une legere notion, et que par-là cette partie de la Literature ne manque pas à notre Histoire.

2°. Charles le Chauve, à qui il faut revenir, après la digression précedente, mais nécessaire, écrivit ou fit écrire en son nom grand nombre de letres, tant sur les affaires de l'Eglise que celles de l'Etat. Il n'y a pas lieu de douter qu'elles n'eussent fait un recueil aussi intéressant que curieux, si l'on avoit eu soin de nous les conserver. On en compte quinze, et le fragment d'une seiziéme de la part du Pape Nicolas I, sept de celle d'Adrien II, et au moins dix de Jean VIII, qui toutes sont adressées à ce Prince, et qui en supposent autant de sa part, sans parler de celles qui sont perdues, et des autres qu'il avoit écrites à d'autres personnes. Il ne nous en reste de lui ou sous son nom, que les suivantes.

t. 8. p. 485. 486. Il y en a quatre au Pape Nicolas. ' La premiere est en faveur d'Advence Evêque de Metz, qui avoit encouru la disgrace du Pontife romain, pour être entré dans l'affaire du divorce de Lothaire. Charles y intercéde pour lui et nous y apprend p. 811. 812. quelques traits de son histoire. ' Dans la seconde il expose à Nicolas les raisons qu'il a eues de faire élire Vulfade Archevêque de Bourges, et le presse de le rétablir, afin qu'il puisse entrer au plûtôt dans l'exercice des fonctions du sacré ministere. Cette letre fut écrite au mois de Juillet 866, peu de temps p. 839. 840. avant le troisiéme Concile de Soissons. ' La troisiéme le suivit de près. C'est une réponse à une de celles du Pape, dans laquelle Charles loue beaucoup l'attention d'Hincmar de Reims à se conformer aux desseins de ce Pontife. Il y parle de ce qui s'étoit passé dans le Concile, et annonce à Nicolas, qu'il a p. 876-880. confié à Vulfade l'administration de l'Eglise de Bourges. ' Il emploïe la quatriéme, qui est la plus longue et la plus intéressante de toutes, à faire au Pape un certain détail de la grande affaire d'Ebbon de Reims, dont ce Prince nous apprend l'origine et divers autres traits de son histoire. Il s'y excuse aussi, mais d'une maniere peu convenable à un grand Roi, d'avoir précipité la promotion de Vulfade, pour qui néanmoins il demande le pallium. Dans cette letre et les deux premieres Charles donne à Nicolas le titre de Pape universel.

On ne nous a conservé que deux letres de notre Prince au Supp. p. 264-267. 1. Pape Adrien II. ' La premiere est en réponse à une de ce Pontife, qui est perdue, et qui commençoit par ses paroles : *Initium nostræ locutionis ad te, fili carissime, etc.* ' L'autre est pour p. 267-274. répondre à la trente-troisiéme letre du même Pape. Charles dans l'une et dans l'autre fait paroître autant de fermeté, qu'il

montre de foiblesse dans la derniere au Pape Nicolas. ′ Dans p. 266. 2.
la letre d'Adrien qui est perdue, il s'agissoit particulierement de deux points : l'un qui regardoit la déposition d'Hincmar de Laon, et les accusations dont on l'avoit chargé; ′ l'autre la pei- 1.
ne dont le Roi avoit puni trois de ses sujets attachés à ce Prélat, Celsane, Walton et Bernon, convaincus de parjure, de mensonge et d'infidélité envers leur Souverain. ′ Le méconten- p. 265.
tement qu'en avoit conçu le Pape, le faisoit parler, comme il paroît, avec beaucoup de hauteur, et d'une maniere nullement convenable à son caractere. ′ Il alloit même jusqu'à le p. 266. 1.
menacer d'excommunication, s'il ne rappeloit et ne laissoit tranquilles ses trois sujets qu'on vient de nommer.

′ Charles commence sa réponse par établir la distinction des p. 265.
deux puissances, la spirituelle et la temporelle, ce qu'il appuïe du célébre passage du Pape S. Gelase, et la dépendance mutuelle qu'elles ont l'une de l'autre. Il le renvoïe ensuite aux archives de l'Eglise de Rome, pour apprendre de quelle sorte ses prédecesseurs écrivoient aux Empereurs Chrétiens et aux Rois de France. Après quoi il lui cite S. Gregoire qui dit que les Rois de France, nés de race roïale, n'ont point passé pour les Lieutenants des Evêques, mais pour les Seigneurs de la terre. Il lui cite aussi S. Leon et un Concile de Bourges, suivant le texte que nous avons sous les yeux, mais plûtôt de Rome, qui attestent que les Rois et les Empereurs que Dieu a établis pour commander sur la terre, ont permis aux Evêques de regler les affaires suivant leurs ordonnances, mais qu'ils n'ont point été les œconomes des Evêques. ′ Quant à l'excom- p. 266. 1.
munication dont Adrien le menaçoit, Charles fait voir par des passages de S. Augustin et de S. Gregoire, que ce n'est point la maxime de l'Eglise d'excommunier pour de pareils sujets. Qu'une telle excommunication retomberoit sur celui qui l'auroit prononcée. Qu'il arrive souvent en ces sortes d'occasions, que celui qui préside à l'Eglise suit le mouvement de son caprice, sans avoir égard au fonds de la cause.

Si nous nous sommes un peu arrêtés à cette letre, c'est qu'elle mérite d'être connue, et qu'elle l'est peu; ne se trouvant, que nous sçachions, que dans le supplément aux Conciles du Pere Sirmond par M. de la Lande son neveu, qui l'a tirée de l'obscurité, au moïen d'un manuscrit de M. Petau. Elle devroit se trouver pour les mêmes raisons que la suivante, parmi les opuscules d'Hincmar de Reims, dont on y reconnoît le style, et

à qui elle appartient mieux qu'au Prince qui a emprunté sa plume.

La seconde letre de Charles à Adrien, est encore une production de la plume du même Prélat. C'est ce qui paroît visiblement en ce qu'elle n'est qu'un tissu de passages de l'Ecriture, des Papes, des Canons et des SS. Peres : ' aussi fait-elle partie des écrits imprimés de cet Archevêque. ' Mais M. de la Lande l'aïant trouvée plus entiere et plus correcte dans un manuscrit de M. Petau, a cru devoir la réimprimer à la suite de la précedente. L'une et l'autre est prolixe; mais la seconde l'est beaucoup plus que la premiere. Notre Prince l'emploïe à repousser les reproches que lui fait le Pape dans sa trente-troisiéme letre, et la hauteur avec laquelle il lui parle, en se servant des expressions : nous voulons, nous ordonnons par l'autorité Apostolique. Il s'agissoit du refus que le Roi faisoit qu'Hincmar de Laon allât à Rome, pour y faire de nouveau examiner sa cause. L'Auteur de la letre y répéte plusieurs choses, et même des passages entiers qui se lisent dans la premiere. On peut voir les extraits qu'en font ' M. Dupin et M. l'Abbé Fleury, ce qui nous dispense de nous y arrêter davantage. Seulement nous observerons qu'elle attira la trente-quatriéme du Pape à notre Prince, qu'il tâcha d'apaiser par beaucoup de louanges, et la promesse de l'Empire à la mort de Louis II son neveu.

Hinc. t. 2. p. 701. 716.
Conc. supp. p. 267-274.
Dupin. 9. sie. p. 170. 171 | Fleu. H. E. l. 52. n. 22.

' Nous avons encore sous le nom de Charles le Chauve une fort longue letre au Pape Jean VIII. Mais c'est encore un écrit d'Hincmar de Reims, qui y fait parler notre Prince. Quoiqu'il eût déja été imprimé parmi les opuscules de ce Prélat, et par le P. Busée et par le P. Sirmond, M. de la Lande n'a pas laissé de le faire entrer dans son supplément aux Conciles de France. L'écrit roule tout entier sur les appellations dès-lors trop fréquentes des Evêques et des Prêtres de l'Eglise Gallicane à Rome, et en découvre les inconveniens et les abus.

Conc. supp. p. 287-293 | Hinc. ib. p. 768-782.

' Enfin il y a une courte letre du Roi Charles à S. Adon Archevêque de Vienne, pour l'engager à ordonner Bernaire Evêque de Grenoble. ' Hincmar de Reims a inseré dans son trente-troisiéme opuscule un fragment d'une autre letre de notre Prince, écrite à Hincmar de Laon, touchant les sujets de plainte qu'il avoit contre lui.

Conc. G. t. 3. p. 377.
Hinc. ib. p. 586.

Entre les letres du même Prince qui sont perdues, il y en

avoit une, dont la perte est particulierement à regretter. ' Elle étoit écrite au Pape Nicolas contre Hincmar de Reims, aussitôt après le Concile de Troïes en 867. Ce Concile en aïant écrit une favorable à ce Prélat, le Roi Charles l'aïant sçû, et n'en étant pas content, l'intercepta, et y substitua la sienne scellée de sa bulle d'or. Bert. an. 867.

3°. Aux letres de Charles le Chauve il faut joindre les requêtes, ou ecrits en forme de plainte qu'on a sous son nom. Il nous en reste deux. ' La premiere suivant l'ordre des temps, est contre Wenilon Archevêque de Sens, et fut présentée au Concile de Savonieres en 859. Elle fait partie des actes de ce Concile, ' et des capitulaires de notre Prince. On en a déja donné ailleurs une notice suffisante. Conc. t. 8. p. 679-682. Bal. ib. p. 133-136.

' L'autre requête, qui fut produite au Concile de Douzi en 871, contient les sujets de plaintes de Charles contre Hincmar Evêque de Laon. Le Prince l'y accuse entre autres choses d'avoir manqué aux serments qu'il lui avoit prêtés ; d'avoir excité des révoltes contre lui ; de l'avoir calomnié auprès du Pape; de lui avoir désobéi, jusqu'à lui résister à main armée. Conc. ib. p. 1549-1551.

' On a perdu la plainte ou requête, avec la letre, la récapitulation de la même letre, et les trois capitulaires de Charles contre Carloman son fils, accusé et convaincu de révolte contre son pere. t. 9. p. 258.

4°. ' Marc-Antoine Dominicy témoigne avoir vû manuscrite une ancienne généalogie des Empereurs, des Rois et anciens Seigneurs françois, dressée par Charles le Chauve, qui la fit mettre en vers par un Moine nommé COLOMBAN, que l'on ne connoît point d'ailleurs. Ansb. fam. red. p. 84. 85.

5°. ' On prétend que notre Prince prenoit aussi quelquefois plaisir à composer des répons pour l'Office de l'Eglise; et l'Historien Nangis, au rapport du President Faucher, lui attribue celui qui commence par ces mots : *Cives Apostolorum*, qu'il fit, dit cet Ecrivain, à l'occasion des Reliques de S. Corneille et de S. Cyprien, qu'il reçut à Compiegne, où l'on sçait qu'il fonda une Abbaïe de Benedictins sous l'invocation de ces SS. Martyrs. Néanmoins quelques Sçavants prétendent que ce répons est anterieur au regne de Charles. Franc. aut. fr. p. 772.

6°. Il ne faut pas oublier à la gloire de notre Monarque, le soin qu'il prit d'enrichir de livres magnifiquement conditionnés la république des letres. Les siécles posterieurs ont été soigneux de nous les conserver en partie; et ils font encore l'admira-

Mab. it. ital. p. 70.

tion des curieux. ' De ce nombre sont plusieurs Bibles qu'il fit copier, et dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui en France, en Italie et en Allemagne. Nous ne répeterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs [1] du beau Livre des Evangiles, qu'il fit écrire en letres d'or pour l'Eglise de S. Denys,

ana. t. 4. p. 52.

' d'où il passa ensuite par la liberalité de l'Empereur Arnoul, à l'Abbaïe de S. Emmeram de Ratisbone, qui le conserve encore comme un monument très-précieux.

Du Ches. t. 3. p. 448.

' Charles en fit écrire un autre de même prix, ou approchant, pour le Monastere de Fleuri. Mais rien en ce genre n'approche du Livre de prieres que ce Prince fit écrire pour son propre usage, et dont nous avons déja fait la description en un autre [2] endroit.

Mab. an. l. 34. n. 67.

Nous ajoûterons seulement ici, ' que ce rare monument aïant été retiré du pillage de l'Abbaïe de Frawenmunster chés les Suisses, par les soins de Felicien Evêque de Scalen, ce Prélat le fit imprimer à Ingolstad, et le dédia à Maximilien Duc de Baviere.

Bil. Barb. t. 2. p. 234. 2 | Colb. t. 2. p. 995.

' Il y en a deux éditions, faites l'une et l'autre chés David Sertorius : l'une *in*-8°. l'an 1583, l'autre *in*-12. en 1585,

Bal. ib. p. 1486-1488.

' M. Baluze a jugé à propos d'en extraire les Litanies des Saints, et de les réimprimer parmi les pieces qui forment son appendice aux capitulaires de nos Rois. Elles sont curieuses pour le grand nombre de Saints qu'on y invoque, et la courte, mais édifiante priére qui les termine.

Ce qu'on vient de dire de la magnificence et de la curiosité de Charles le Chauve à multiplier les beaux manuscrits, porte à juger que les Livres de sa bibliothéque n'étoient guéres moins bien conditionnés. Elle étoit nombreuse cette bibliothéque,

p. 264. n. 12.

' puisque ce Prince dans les dernieres Ordonnances qu'il publia avant son dernier voïage d'Italie, avoit reglé qu'en cas de mort elle seroit partagée en trois portions, entre le Prince son fils, l'Abbaïe de S. Denis et celle de Compiegne. Nous ne parlons point des diplomes de notre Monarque, qui sont sans nombre.

7°. Helinan au Livre 46 de sa chronique, rapporte en entier une vision qu'avoit eue Charles le Chauve, et qu'il prit, dit-on, soin de rediger lui-même par écrit. (XVII.)

1 Voiés le nombre XCIV de notre discours historique à la tête de ce siecle, tome IV. page 283.

Bal. capit. t. 2. p. 1276 | Mab. an. l. 34. n. 67.

2 Voiés le nombre précedent du même discours, page 282. ' Il y a quelque difficulté à concilier ce que M. Baluze et Dom Mabillon disent de la riche couverture de ce rare monument. Celui-ci dit qu'au pillage de Frawenmunster elle avoit été dépouillée de l'or et des pierres précieuses qui la décoroient. L'autre assure qu'on les y voit encore.

ADREVALD,

Moine de Fleuri.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Adrevald, qui a partagé les sçavants sur plusieurs points de son histoire, ne vêcut guéres au-delà du regne de Charles le Chauve, si même il a survêcu ce Prince. ′ Il nàquit dans le voisinage du Monastere de Fleuri, [1] vers l'an 818 ou 820. Dès son enfance il fréquentoit ce Monastere, où il se retira dans la suite, et y embrassa la profession monastique. Les études y étoient alors florissantes, comme on l'a vû. ′ Adrevald y donna tant d'application, que Tritheme s'est cru fondé pour nous le représenter, comme un homme qui possedoit toutes les sciences, et qui s'y étoit fait une brillante réputation : *vir undecunque illustris atque doctissimus*. Peut-être même que sous le terme d'illustre qu'emploïe ici cet Ecrivain, il a voulu comprendre la grandeur de sa naissance, comme l'éclat de son sçavoir. ′ Aimoin de Fleuri, qui écrivoit environ cinq siécles avant Trithéme, ne parle d'Adrevald que comme d'un homme qui avoit beaucoup de talent pour écrire : *Vir disertissimus Adrevaldus.* ′ Aussi sa principale occupation fut-elle de composer divers ouvrages en l'un et l'autre genre d'écrire, *alterno stylo*, c'est-à-dire, tant en prose qu'en vers. Il travailla particulierement sur les Livres sacrés ; et afin de joindre le merite de la charité à celui du travail, il ne se proposoit pour but que l'instruction de ses freres qui en avoient besoin.

Mab. act. B. t. 2. p. 384.

Trit. scri. c. 291.

Flor. bib. t. 1. p. 80.

Trit. ib.

′ Sigebert parlant à son tour d'Adrevald, lui donne sans hésiter le surnom d'Adelbert ou Adalbert : ce que Trithéme voulant copier dans la suite, a exprimé par le nom d'Albert. ′ C'est sur ces autorités que presque tous les Auteurs qui ont eu

Sigeb. scri. c. 100; Trit. ib.

Flor. his. ms. p. 107.

1 Le lieu et l'époque de la naissance d'Adrevald se tirent ′ d'un endroit de ses écrits, où parlant des miracles qui s'opéroient à Fleuri à l'occasion des Reliques de S. Denys, de S. Sebastien et autres, que l'Abbé Boson venoit de recevoir d'Hilduin Abbé de S. Denys, il dit qu'il en fut témoin, étant encore tout jeune enfant. Or ce fut à la fin de 826 qu'Hilduin reçut de Rome le corps de S. Sebastien ; et il paroit par la relation d'Adrevald, que ce fut aussi-tôt après que Boson en obtint une partie.

Mab. act. ib. p. 383. 384.

depuis occasion de parler d'Adrevald, lui ont aussi donné indifféremment l'un ou l'autre surnom ; et on le trouve ainsi nommé dans un manuscrit de Pereci, Monastere dépendant de l'Abbaïe de Fleuri. D'autres sçavants néanmoins ont soupçonné, que Sigebert, premier auteur de cette dénomination, a ici confondu deux personnes différentes, l'une et l'autre Moines du même endroit, et que ce qu'on lit dans le manuscrit de Pereci, n'est appuïé que sur l'autorité de cet Ecrivain. Il est certain qu'on ne lit rien de semblable dans les manuscrits de Fleuri, et qu'Aimoin plus ancien d'un siecle que Sigebert, n'a point connu ce surnom d'Adrevald.

Boll. 21. Mar. p. 300. 302. 315. not. | Mab. act. ib. p. 350. n. 33 | t. 6. p. 347. n. 16 | an. l. 38. n. 6.

Cette difficulté, il faut l'avouer, est embarrassante. ' Elle a été capable d'arrêter les sçavants continuateurs de Bollandus, et Dom Mabillon après eux. Si cependant il faut prendre un parti, l'on doit choisir celui pour lequel ils paroissent avoir eu plus de penchant ; et c'est celui qui tend à distinguer Adalbert d'Adrevald. Aussi paroît-il plus autorisé. Outre ce qu'on vient d'observer touchant la maniere dont en parle Aimoin, ' la petite chronique de Fleuri nous apprend, qu'Adalbert Moine de cette maison, mourut en odeur de piété le vingt-deuxiéme de Decembre 853. C'est ce qu'on ne peut entendre d'Adrevald ; ' puisqu'on a des preuves qu'il écrivoit encore en 871. Cette distinction ainsi établie conduit à une autre difficulté, sçavoir à qui des deux appartient l'histoire de la translation du Corps de S. Benoît du Mont Cassin en France. Mais on va bien-tôt la discuter.

Du Ches. t. 3. p. 355 | Bal. misc. t. 2. p. 304.

Fleu. his. ms. p. 124.

On n'est guéres moins partagé sur le terme de la vie d'Adrevald, que sur l'autre trait précedent de son histoire. ' Sigebert et Tritheme lui prolongent les jours jusqu'au regne d'Eudes Roi de France, c'est-à-dire jusques vers l'an 890. ' Oudin pousse encore ce terme vingt ans au-delà : calcul au reste qu'il ne paroît appuïer que sur ce qu'il ne fait fleurir notre Ecrivain que depuis l'année 870, en quoi certes il se trompe. On a déja donné des preuves du contraire, et l'on en aura encore d'autres dans la suite. Ce qu'il y a de moins équivoque touchant cette opinion, c'est que d'une part Adrevald étant né les premieres années de l'empire de Louis le Debonnaire, comme on l'a montré, ' écrivoit sa relation des miracles de S. Benoît sous l'épiscopat de Gaultier, qui occupoit le Siége d'Orleans avant 871 ; et que de l'autre ne parlant point des miracles operés sous le regne de Louis le Begue en 878 ou 879, ' com-

Sigeb. ib. | Trit. ib.

Oud. supp. de scri. p. 296.

Mab. act. t. 2. p. 390. n. 36.

p. 393. n. 41.

me il paroît par Adelere, son confrere et son continuateur, ' qui les rapporte, il n'étoit plus alors au monde. Il semble néanmoins par la maniere dont il s'exprime sur la fin de sa relation, qu'il y fût encore quelque temps après le regne de Charles le Chauve. Mais tout s'accordera en plaçant sa mort au commencement de 878.

p. 391. n. 39.

§ II.

SES ECRITS.

Ceux qui ne font point difficulté de croire qu'Adrevald et Adalbert est la même personne, n'hésitent point non plus à donner à Adrevald, comme à son véritable Auteur, l'histoire de la translation du Corps de S. Benoît du Mont-Cassin en France., Ils réussissent par-là à concilier deux Ecrivains du onziéme siécle opposés entre eux sur ce fait, dans la supposition qu'Adrevald et Adalbert soient deux personnes differentes. Ces deux Ecrivains sont Aimoin et Raoul Tortaire, l'un et l'autre Moines de Fleuri. ' Le premier est pour Adrevald, et lui attribue disertement l'ouvrage en question : *Translationis vero ejus sacri corporis ordinem ad hunc venerabilem locum... Adrevaldus... scriptis inseruit.* ' L'autre s'en explique aussi sans détour en faveur d'Adalbert :

Flor. bib. t. 1. p 80.

Mab. act. B. t. 2. p. 350. n. 33.

Patris Adalbertus translatos edocet artus
Quædam gesta stylo subjiciens nitido.

Pour nous, qui nous trouvons déterminés, sur les raisons déja alléguées, à distinguer Adalbert d'Adrevald, nous croïons que l'histoire dont il s'agit, appartient au premier, mort comme on l'a vû, à la fin de 853. Ce qui nous fortifie dans cette opinion, est la diversité de style entre cette histoire et la relation des miracles de S. Benoit, qui est l'ouvrage d'Adrevald. Le style d'Adalbert est beaucoup plus concis, moins embarrassé, plus naturel que celui de l'autre. D'ailleurs si Adrevald étoit Auteur de l'histoire de la Translation, il devoit naturellement se borner à la supposer et à y renvoïer simplement, en commençant sa relation des miracles. ' Il y renvoïe, il est vrai, mais après en avoir fait une récapitulation à sa mode, précédée d'un détail de la destruction du Mont-Cassin, plus ample que celui d'Adalbert, et d'une longue description avec un éloge de

p. 371. n. 11.

l'Italie : le tout hors d'œuvre, mais qu'il a cru apparemment qui manquoit à l'histoire de la translation. Au reste le sentiment
Boll. 21. Mar. p. 302. que nous embrassons ici, semble être le même ' que celui des doctes successeurs de Bollandus, qui bien qu'ils ne s'en expliquent pas clairement, ont fait néanmoins porter à cette histoi-
Mab. ib. t. 6. p. 347. re le nom d'Adalbert. ' Dom Mabillon y est revenu lui-même dans la suite, après avoir d'abord épousé l'autre opinion.

Il y avoit environ deux cens ans que s'étoit faite la translation du corps de S. Benoît en France, lorsqu'Adalbert entreprit d'en écrire l'histoire. Mais il est à croire qu'il trouva dans son Monastere de bons mémoires pour suppléer à l'éloignement où il étoit des faits qu'il rapporte. Il ne paroît point
Ana. t. 4. p. 451. 452. avoir eu connoissance ' de la courte relation des mêmes évenements, qui avoit été faite long-temps avant lui, et dont nous avons rendu compte à la page 615 de notre troisiéme volume. Ces deux Auteurs s'accordent bien à la vérité dans les faits principaux; mais il n'en est pas de même de plusieurs
Act. t. 2. p. 253. circonstances. ' Après avoir dit deux mots de la destruction du Mont-Cassin, Adalbert donne en abregé l'histoire de la fondation du Monastere de Fleuri, où l'on trouve des choses
p. 674. n. 2. curieuses. ' C'est le plus ancien Auteur qui ait écrit sur l'origine de cette Abbaïe.

Aimoin environ cent soixante ans après mit son ouvrage
Flor. bib. t. 1. p. 1-12. en vers héroïques. ' Le texte d'Adalbert a été d'abord imprimé par les soins de Dom Jean du Bois Celestin, qui l'a placé à la tête de la bibliothéque de Fleuri, qu'il publia à Lyon
Mag. bib. eccl. t. 1. p. 116. 2. chés Horace Cardon l'an 1605 *in*-8°, ' ce que quelques Ecrivains ont pris pour une édition de l'ouvrage faite séparément.
Boll. ib. p. 300. 305. ' Dans la suite les continuateurs de Bollandus en aïant revû le texte sur les manuscrits, l'ont fait entrer avec de sçavantes re-
Mab. ib. p. 337-359. marques dans leur ample collection. ' Dom Mabillon profitant de l'une et l'autre édition, qu'il a collationnée à de nouveaux manuscrits, a publié l'ouvrage à son tour, avec des observations préliminaires et des notes pleines d'érudition et de lumiere. Il a ajoûté à la fin en forme d'appendice, un petit fragment de l'histoire particuliere de la translation de Ste Scolastique au Mans. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut l'ou-
Abb. ep. p. 404. vrage de notre Auteur, ' qu'Abbon de Fleuri envoïa au Pape Gregoire V, qui l'avoit prié de lui dire quelle histoire de la translation de S. Benoît on avoit en France.

Mab. ana. t. 1. p. 317. ' On trouve, mais seulement manuscrit, un abregé des Mo-

rales de S. Gregoire Pape, sur Job, fait par un Adalbert. Dom Mabillon assure l'avoir vû dans la Bibliothéque de l'Abbaïe de Prémontré. Mais comme cet Abréviateur est seulement qualifié Diacre, sans porter le titre de Moine, nous n'osons pas dire qu'il soit le même qu'Adalbert de Fleuri. Son recueil est dédié à un prêtre nommé Hairmanne. Quoi qu'il puisse ne pas appartenir à l'Ecrivain dont il est ici question, le Lecteur ne sera pas fâché que nous lui fassions connoître un écrit encore enseveli dans l'obscurité. Nous en prendrons même occasion de lui en faire connoître un autre sur le même sujet, et qui a le même sort. Il se trouve dans un très-ancien manuscrit de l'Abbaïe de Corbie avec ce titre : ' *Egloga quam scripsit* p. 318.
LATHCEN *filius Haith, de Moralibus Job, quas Gregorius fecit.*

Après avoir discuté ce qui concerne les écrits qui peuvent être la production de la plume d'Adalbert, il faut revenir à ceux qui appartiennent incontestablement à Adrevald.

1°. On doit mettre au premier rang, en suivant l'ordre chronologique, ' le traité qu'il composa contre les inepties de Jean Spic. t. 12. p. 30-37.
Scot, comme porte le titre ; c'est-à-dire contre la folle opinion de ce sophiste au sujet de l'Eucharistie, où il prétendoit, comme on l'a vû, que tout se passoit en figure. Adrevald lui montre au contraire, qu'on y reçoit réellement le Corps et le Sang de J. C. Son traité au reste n'est qu'un tissu de passages sur ce sujet, tirés de S. Jerôme, de S. Augustin et du Pape S. Gregoire ; sans exorde et sans conclusion, ce qui fait juger que nous ne l'avons pas entier. Dom Luc d'Acheri l'aïant déterré dans un manuscrit de Fleuri, ou S. Benoît sur Loire, l'a fait imprimer avec quelques-autres écrits de même nature, au commencement du douziéme volume de son Spicilege.

2°. Un autre ouvrage d'Adrevald est la vie de S. Aigulfe, ou Ayoul, d'abord Moine de Fleuri, puis Abbé de Lerins, qui fut mis à mort vers 675, et qui est honoré comme Martyr. ' L'Auteur témoigne lui-même qu'il n'entreprit d'écrire cette Mab. act. ib. p. 657. n. 2.
vie, qu'environ deux cents ans après. ' Il est constant qu'il n'y p. 658. n. 6.
mit la main, que lorsque l'histoire de la translation du corps de S. Benoît étoit déja répandue dans le public, et par conséquent aprés l'an 853. Il la cite expressément lui-même dans son ouvrage, et y renvoïe. ' Avant ce temps-là on avoit déja à p. 354. n. 3.
Fleuri un autre écrit plus ancien sur le martyre de S. Aigulfe, dont il est fait mention dans cette même histoire en ces ter-

mes: *cujus etiam passio apud nos habetur*. Ce fut sans doute sur cet écrit qu'Adrevald composa celui qu'il a laissé à la posterité; quoiqu'il n'en dise rien. Il a eu par-là les secours nécessaires pour remplir son dessein, en quoi il a assés bien réussi. Mais son style est un peu diffus, quelquefois embarrassé, en ce qu'il n'est pas assés naturel; l'Auteur y voulant faire parade de son érudition.

p.656|Sur.3.Sept. p. 8-13.

' Surius est le premier qui a publié cet écrit d'Adrevald, mais sans lui en faire honneur, et après l'avoir mutilé, et en avoir défiguré le style. Cette vie n'étant pas au goût de Barrali, non à cause des défauts qu'elle a dans Surius, mais parce qu'elle y conserve la mémoire de la translation du corps de S. Benoît en France, dont les Italiens refusent de reconnoître la vérité, en a fabriqué une autre pour placer S. Aigulfe dans la chronologie des Abbés de Lerins. Et ce qui n'est pas pardonnable à ceux qui ont pris soin de faire réimprimer en 1618 le recueil de Surius, c'est d'avoir négligé l'écrit d'Adrevald, qui se trouvoit dans la premiere édition, et de lui avoir substitué celui de Barrali. Mais Dom Mabillon l'aïant recouvré dans les manuscrits de Fleuri, ' l'a fait imprimer dans sa premiere intégrité, avec des notes de sa façon.

Mab. ib. p. 656-665.

Flor. bib. ib. p.80.

3°. ' L'ouvrage le plus connu d'Adrevald est son recueil des miracles de S. Benoît, opérés non seulement à Fleuri, mais, comme s'exprime Aimoin qui l'en reconnoît Auteur, dans tous les autres endroits de la France, depuis la translation de ses Reliques jusqu'à son temps. Adrevald ne travailla, ce semble, à cet ouvrage, qu'à differentes reprises. ' L'aïant commencé après 853, qui est l'époque de la mort d'Adalbert, Auteur de l'histoire de la translation qu'Adrevald y cite, il ne le finit qu'à la fin de 877, ou au commencement de l'année suivante. D'autres Ecrivains le continuerent après lui, comme on le verra dans la suite.

Mab. ib. p. 371. n. 12 | p. 391. n. 39.

On a déja observé que le style d'Adrevald est diffus. C'est ce que justifie pleinement l'ouvrage dont il est ici question. L'Auteur s'y montre à la vérité pour un homme qui avoit beaucoup de lecture; mais il s'y donne en même temps pour un Ecrivain qui manquoit de goût et de discernement, et qui aimoit à faire parade de ce qu'il sçavoit. Avant que d'en venir à l'objet principal de son dessein, ' il reprend les choses d'origine; et au lieu de les supposer, il s'arrête à les détailler dans des préliminaires plus amples, que la partie où il exécute son

Flor. bib. ib. p 13-37.

dessein projetté. C'est-là qu'il s'amuse à nous donner une description de l'Italie ; des récapitulations prolixes de la vie de S. Benoît, de la mission de S. Maur en France, et de la destruction du Mont-Cassin ; des détails hors d'œuvre de l'Etat, de l'Empire et des Roïaumes de France et de Lombardie : ' en quoi il fait quelquefois entrer des fables insipides, comme p. 32. la vision sur la prétendue damnation de Charles Martel. ' Préliminaires qui ont déja mérité la juste censure des judicieux Boll. ib. p. 276. n. 8. successeurs de Bollandus.

Tous ces défauts au reste n'empêchent pas, que l'autre partie de l'ouvrage d'Adrevald n'ait son mérite; quoiqu'il ne s'y renferme pas encore toûjours dans son dessein. On y trouve en effet beaucoup de faits qui peuvent servir à illustrer, non-seulement l'histoire monastique, mais aussi l'histoire générale. ' Adrevald y emploie le terme de Marquis, pour exprimer les Mab. ib. p. 387. n. 33. Gouverneurs des limites du Roïaume; et c'est un de nos premiers Auteurs qui se soit servi de cette expression. ' Encore en p. 381. n. 25. son temps on suivoit dans les Jugements particuliers la loi Salique et la loi Romaine : la Salique en deçà de la Loire, la Romaine au-delà de cette riviere. On nommoit dès-lors Docteurs des loix, ceux qui prononçoient ces Jugements. Quoique ces Docteurs, conformément aux Capitulaires de nos Rois, condamnassent les combats singuliers pour vuider les procès, Adrevald en prend néanmoins la défense. ' Il étoit aussi dans p. 379. n. 21 l'opinion, que les prieres des fidéles pouvoient apporter quelque soulagement aux peines des réprouvés.

' L'Editeur de la bibliothéque de Fleuri a fait imprimer à la Flor. bib. ib. p. 13-73. suite de l'ouvrage d'Adalbert, celui d'Adrevald en son entier, tel que le lui ont fourni les manuscrits. Seulement il s'y trouve tout au commencement une petite lacune de quatre à cinq lignes. ' Dans la suite Du Chesne en a choisi plusieurs chapitres Du Ches. t. 3. p. 439-447. qui convenoient à son dessein, et les a publiés parmi les autres monuments qui forment le troisiéme volume de sa collection des Historiens de France. ' Les Continuateurs de Bol- Boll. ib. p. 306-315. landus aïant depuis revû l'ouvrage sur divers manuscrits, en ont retranché tous les préliminaires qui comprennent les dix-sept premiers chapitres, et n'en ont donné que les vingt-deux derniers. On les trouve avec des remarques critiques, au vingt-uniéme de Mars de leur grande collection. ' Dom Mabillon Mab. ib. p. 380-393. qui en a donné une édition postérieure, accompagnée aussi de ses observations, n'a pas cru devoir le donner non plus en tout

son entier. Il en a retranché les neuf premiers chapitres; et a collationné le reste, revû par les Bollandistes, à d'autres manuscrits.

4°. On a dit d'après Tritheme, qu'Adrevald travailla particulierement sur les livres de l'Ecriture, et qu'il publia même sur ce sujet des ouvrages en prose et en vers. Cependant il ne nous reste rien de lui, que l'on sçache, en ce genre de Literature, ' qu'un traité sur les bénédictions des Patriarches. Il se trouve manuscrit sous son nom dans la bibliothéque de S. Victor à Paris au volume quatorze entre les manuscrits. On prétend même qu'il est imprimé sans nom d'Auteur. Nous avons montré sur l'histoire du cinquiéme siecle, que plusieurs Sçavants souhaitoient dès-lors, que quelqu'un travaillât sur ce même sujet. Le Prêtre Didier en avoit pressé S. Paulin de Nole; et ce Prélat à son tour en pressa encore plus vivement Didier. Rufin l'entreprit, et l'exécuta en partie.

Le Long, bib. sac. p. 597.

HINCMAR,

Evêque de Laon.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Hinc. t. 2. p. 591; Conc. t. 8. p. 1665. 1666. Fl. l. 3. c. 21. p. 573-577.

' Hincmar, encore plus connu par ses disgraces que par son sçavoir et ses écrits, nàquit dans le Boulonois de parents nobles, mais peu accommodés des biens de la fortune. Il se trouvoit neveu par sa mere du célébre Hincmar Archevêque de Reims. Dès sa premiere jeunesse il fut élevé dans le Clergé de cette Eglise, où il étudia les Letres humaines et la Science ecclésiastique. ' Quoiqu'il ne répondit pas parfaitement aux soins que son oncle prit de son éducation, ' celui-ci ne laissa pas de le produire en quelques occasions qui pouvoient lui faire honneur. Il fit sur-tout paroître l'amitié qu'il lui portoit, en contribuant à le faire élire Evêque de Laon, à la mort de Pardule. ' Hincmar étoit encore jeune, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat; et il paroît par les reproches que son oncle lui en fit dans la suite, qu'il n'avoit pas encore atteint l'âge prescrit par les Canons. ' Son ordination, dont personne que nous sçachions, ne marque l'année, se fit avant

Hinc. ib. p. 597.

Conc. ib. p. 1667.

Hinc. ib. p. 383. 552.

Bal. capit. t. 2. p. 102

le mois de mars 858. Il se trouva alors en qualité d'Evêque à l'Assemblée de Quiercy, où le Roi et les Evêques se prêterent mutuellement serment. ' Il fut encore d'une autre qui se tint au même endroit, le mois de Décembre suivant, pour l'élection de Guillebert Evêque de Châlons sur Marne. p. 612.

Pendant que notre Prélat vêcut en bonne intelligence avec le Roi Charles et son Archevêque, il s'assembla peu de Parlements ou de Conciles, ausquels il ne parût, le plus souvent même avec distinction. ' Au mois de Mai 859 il se trouva à l'Assemblée de Metz, et fut un des Députés qu'on envoïa à Wormes vers Louis Roi de Germanie, en conséquence de ses hostilités contre le Roi Charles son frere. ' Il fut aussi du grand Concile de Savonieres, qui se tint au mois de Juin suivant. ' Charles le Chauve consentant de se reconcilier avec le Roi Lothaire son neveu, ce qui se fit à Sablonieres en Novembre 862, voulut que notre Prélat s'y trouvât présent avec plusieurs autres Evêques. ' Ce fut lui, qui au Concile de Soissons en 866 présenta les actes de ce qui s'étoit passé à celui de 853, contre les Clercs ordonnés par Ebbon. ' Deux ans après il assista à l'accord qui se fit à S. Arnoul de Metz, entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. p. 121 | Conc. ib. p. 668. Conc. ib. p. 681. Bal. ip. p. 163. Conc. ib. p. 824. Bal. ib. p. 207.

Jusqu'ici la conduite d'Hincmar n'avoit pas fait beaucoup d'éclat; quoiqu'elle ne fût pas entierement exemte de reproches. ' On y avoit effectivement, apperçu quelques taches de hauteur, de dureté, d'indépendance, d'avarice. Il avoit obtenu par le crédit des Puissances séculieres une Abbaïe hors de sa province, et même l'administration d'une maison roïale, à l'insçu de son Prince et de son Métropolitain. ' Mais ses injustices et ses violences contre son Clergé et le peuple de son diocèse venant à se multiplier, on en porta des plaintes au Roi, qui dès 869 prit de sages mesures pour y remédier. Hincmar bien loin de s'y prêter, se pourvut à Rome, et y agit de maniere qu'il en vint à commettre son Souverain avec le Pape. On en a vû quelques traits dans l'histoire de ce Prince. Hinc. ib. p. 392. 598 | Flod. l. 3. c. 21. p. 573. 2. Conc. ib. p. 1660 | Bert. an. 868. 869.

' Charles voulant avoir raison de cette affaire, convoqua un Concile à Verberie, où il se tint en Avril 869. Il s'y trouva vingt-neuf Evêques, tant Métropolitains qu'autres. Là comparut Hincmar, le Roi présent, et y fut accusé. Se trouvant embarrassé, il dit qu'il en appeloit au Pape, et demanda permission d'aller à Rome, laquelle lui fut refusée. On suspendit néanmoins la procédure, et l'on ne passa pas outre. Tout cela n'em- Conc. ib. p. 1527. 1528 | Hinc. ib. p. 604.

Bal. ib. p. 363. pêcha pas ' que notre Prélat n'assistât à la cérémonie, où Charles fut couronné Roi de Lorraine en Septembre de la même année. ' Mais on se trouva bien-tôt obligé de reprendre la procédure contre lui, en conséquence de l'excommunication qu'il porta contre tout son diocèse, sous prétexte qu'il n'étoit pas obéi de son Clergé. Le Roi pour arrêter une pareille violence, le fit mettre en prison, d'où il le fit sortir peu de temps après.

Conc. ib. p. 1558. 1615; Hinc. ib. p. 599.

' Au mois de Mai 870 se tint un grand Concile à Attigni. L'Evêque de Laon y fut accusé de nouveau; mais il en fut quitte pour promettre obéissance au Roi et à son Archevêque. Au moïen de quoi il rentra dans les bonnes graces de l'un et de l'autre, qui lui donnerent le baiser de paix en signe de réconciliation. Hincmar cependant ne laissa pas de remuer encore dans la suite, et de donner au Roi de nouveaux sujets de plainte, que ce Prince dissimula par prudence.

Conc. ib. p. 1537. 1541. 1551. 1608-1611.

' Aïant depuis refusé jusqu'à six fois de souscrire à l'excommunication des complices du Prince Carloman, révolté contre son Pere, le Roi indiqua un Concile à Douzi pour le mois d'Août 871. Il s'y trouva vingt-un Evêques ou Archevêques, Hincmar de Reims à leur tête. ' Charles le Chauve et cet Archevêque y présenterent chacun un mémoire contre notre Prélat. Les accusations étoient graves. Il s'agissoit de parjure, de sédition, de calomnie, de désobéissance au Roi, de résistance à main armée, etc. ' Hincmar fut cité trois fois, avant que de comparoître. Enfin il se présenta avec un grand mémoire pour le Concile et en appela au Pape. ' Interrogé sur certains faits, il varia en ses réponses, et refusa du reste de répondre à ses accusations; disant qu'il récusoit son oncle pour Juge, et qu'il étoit fondé pour cela. Mais la récusation fut jugée nulle et frivole. ' Quoiqu'il en revînt toûjours à son appel, il fut convaincu et condamné. Son oncle prononça sa sentence, qui fut souscrite de tous les Prélats qui composoient l'Assemblée. ' Cependant le Pape Adrien II instruit de tout ce qu'on avoit fait en cette occasion contre notre Prélat, le blâma hautement, et défendit d'ordonner un autre Evêque en sa place.

p. 1577. 1580 | Bert. an. 871.

Conc. ib. p. 1549-1576. 1727.

p. 1632. 1633.

p. 1636-1642.

p. 1653-1655.

p. 932-935.

C'est ce qui fut observé pendant quelques années. ' Mais pour ce qui est du pauvre Hincmar, on l'envoïa en exil, où il fut quelquefois mis aux fers, et puis on lui ôta inhumainement la vûe. Pour comble de malheur, ' Jean VIII successeur d'Adrien, confirma sa sentence en Janvier 876, ' et en conséquen-

t. 9. p. 316.

p. 221.

p. 280.

ce Hedenulfe fut ordonné Evêque de Laon. ′ Toutefois ce même Pape étant venu en France au bout de deux ans, convoqua pour diverses affaires un Concile à Troïes, où il se tint les mois d'Août et de Septembre de la même année. ′ Hincmar l'aveugle s'y rendit, et y présenta sa plainte contre l'Archevêque son oncle. ′ Le Pontife romain voulant y faire droit, régla en plein Concile, qu'Hedenulfe garderoit le Siege de Laon, et qu'Hincmar, quoiqu'aveugle, pourroit chanter la Messe, et auroit pour sa subsistance une partie des biens de l'Evêché. En conséquence les Evêques amis d'Hincmar, le revêtirent des ornements sacerdotaux, le menerent devant le Pape, et de-là à l'Eglise, où ils lui firent donner la bénédiction au peuple. Ainsi fut réhabilité cet infortuné Prélat. Ceci se passa en Septembre 878; et l'on ignore le temps qu'il vêcut depuis cette époque. ′ On sait seulement qu'il mourut quelque temps avant l'Archevêque son oncle, comme il est visible par l'extrait d'une de ses letres, où il recommande le repos de son ame à un de ses amis. Le P. Cellot a publié à la suite des actes du Concile de Douzi, une vie fort prolixe de notre Evêque, laquelle a été inserée avec les mêmes actes dans le VIII tome de la collection générale des Conciles. Mais ce que nous en venons de dire, suffit pour notre dessein. La singularité de l'histoire nous a même comme entraînés dans un détail, peut-être un peu trop long.

p. 306. 307. — p. 315. 316. — p. 319. 320. — Flod. ib. c. 23. p. 583. 2.

§ II.

SES ECRITS.

De la maniere qu'Hincmar de Reims parle des écrits de notre Prélat son neveu, en une infinité d'endroits des siens, il est constant qu'on ne nous en a conservé qu'une partie. Voici ceux qui nous en restent, et qui presque tous ne concernent que son fameux différend avec le Roi Charles le Chauve et l'Archevêque son oncle.

1°. Il y a de lui trois letres écrites à ce même Archevêque sur divers sujets. ′ La premiere suivant l'ordre des temps, comme il paroît en ce qu'elle suppose que l'oncle et le neveu n'étoient pas encore brouillés, est très-courte. L'Auteur l'écrivit pour accorder son consentement à une excommunication portée par son Métropolitain, qui le lui avoit demandé.

′ La seconde est aussi une réponse, en faveur d'un Prêtre

Hinc. t. 2. p. 644. — p. 340. 341.

nommé Hadulfe, que notre Prélat avoit interdit, et qu'il réhabilita à la priere de son oncle.

p. 335-339. ′ Il emploie la troisiéme à répondre à celle que l'Archevêque de Reims lui avoit écrite, au sujet de deux freres nommés, l'un Nivin et l'autre Bertric, accusés de divers crimes, qu'il avoit crû devoir punir en excommuniant le premier, et en chassant l'autre avec les siens hors de son Diocèse. L'Evêque de Laon s'interessoit pour ces deux freres, dont il prend la défense dans cette letre. Il y avoit dès-lors quelque mauvais levain entre l'oncle et le neveu.

2°. Celui-ci fit plusieurs écrits à l'appui de sa fameuse cause. Les principaux qui soient venus jusqu'à nous, sont trois assés longs Mémoires, tendant à justifier l'appel qu'il avoit interjetté au S. Siége.
p. 341-352. ′ Le premier, à la tête duquel se lit une letre, où notre Prélat se plaint de sa premiere prison, et rend compte de l'ordination d'un Clerc nommé Senatus, fut fait quelque tems après ce qui s'étoit passé à Verberie au mois d'Avril 869, et envoïé aussi-tôt à Hincmar de Reims.
p. 350-352. ′ Il y a quelque chose de brouillé à la fin de ce Mémoire, qui est tiré pour la plus grande partie des fausses Décretales. On y a cousu un lambeau d'un autre écrit de notre Prélat, qui ne fut fait qu'après l'assemblée d'Attigni en 870, et dans lequel il dit qu'il emploie des autorités, dont il avoit déja fait usage dans un autre écrit. On y trouve aussi intercalée une letre, par laquelle l'Evêque de Laon prie son oncle de lui obtenir du Roi la permission d'aller à Rome.

p. 355-376. ′ Le second Mémoire suivit d'assés près le premier, et fut rendu à Hincmar de Reims par l'Archevêque Wenilon. C'est encore un tissu de longs passages des Décretales, de quelques Conciles et des Peres, qui commence par vingt vers élégiaques adressés au Roi, pour lui notifier son appel. Hincmar de Reims répondit à ces deux Mémoires, par son trente-troisiéme et tres-prolixe opuscule, divisé en 55 Chapitres. Et ce qu'il y a de singulier pour un Prélat aussi occupé qu'il l'étoit,
p. 383-386. ′ c'est qu'il se soit arrêté à critiquer et à tourner en ridicule les vingt vers de son neveu, par près de cent cinquante autres vers.

p. 608-643. ′ Le troisiéme Mémoire de l'Evêque de Laon, où il a encore entassé grand nombre de passages des Décretales et des Peres, est pour répliquer à la réponse précedente de son oncle. Celui-ci dans la plainte qu'il présenta au Concile de Douzi contre notre Prélat, dit beaucoup de choses pour réfuter ses

Mémoires, et accuse l'Auteur d'avoir tronqué et amplifié plusieurs des textes qu'il y emploie. Si Hincmar de Laon repoussa ces reproches, comme il est à croire, on ne nous a point conservé l'écrit dans lequel il l'exécuta.

3°. ' On a de lui un autre petit Mémoire présenté aux Evêques de l'assemblée de Pistes, qui se tint au mois d'Août 869, entre le Concile de Verberie et celui d'Attigni. Hincmar après y avoir exposé sa situation en peu de mots, prie ces Prélats de lui obtenir du Roi la justice qu'il en attendoit : faute de quoi il lui permette de poursuivre son appel au S. Siége. ' Il fait la même priere à l'Archevêque son oncle dans une courte letre, que celui-ci rapporte. On trouve le petit Mémoire dans le Supplément aux Conciles du P. Sirmond; et le P. Cellot l'a aussi imprimé, ' avec ses notes dans l'Appendice des actes du Concile de Douzi, et de la vie de notre Prélat.

Conc. t. 8. p. 1760. 1761 | Suppl. p. 196. 197.

Flod. l. 3. c. 22. p. 576 | Hinc. ib. p. 604. 605.

Conc. ib. p. 1779. 1780.

4°. ' Ce dernier Editeur nous a encore donné avec des remarques de sa façon, la petite formule de satisfaction envers le Roi, que l'Evêque de Laon signa au Concile d'Attigni en 870. ' On en a une autre fort différente dans les annales de S. Bertin.

p. 1762. 1780.

Bert. an. 870. p. 239.

5°. ' Enfin nous avons de ce Prélat la plainte qu'il rendit contre son oncle, au Pape Jean VIII, pendant la tenue du Concile de Troïes en 878. L'écrit est fort succinct, et ne laisse pas de contenir un détail abregé de ce qui se passa au Concile de Douzi, par rapport à la grande affaire de cet Evêque, et de ce qui le suivit. C'est un précis de ses disgraces, depuis 871 jusqu'en 878.

Conc. t. 9. p. 315-316.

On voit par cette énumération, que les siecles posterieurs à Hincmar ont négligé de nous conserver ses Letres aux Papes, qui paroissent avoir été en grand nombre. On ne nous a point transmis non plus ' d'autres écrits qu'il adressoit tant au Roi Charles le Chauve qu'à Hincmar de Reims, et dans lesquels celui-ci lui reproche d'avoir affecté des expressions gréques et prises d'autres langues étrangeres. (XXXI.)

Hinc. ib. p. 547. 597.

ISAAC,

Evêque de Langres.

Gall. chr. nov. t. 4. p. 533 | Flod. l. 3. c. 24. p. 582. 1 | Mab. an. l. 34. n. 61 | Hinc. de præd. c. 2. p. 21.

' Isaac, à qui sa douceur naturelle et son inclination bien-faisante firent donner le sur-nom de Bon ou Débonaire, fut disciple d'Hilduin le jeune, Abbé non régulier de S. Germain à Paris et de S. Bertin, puis Archichapellain du Roi Charles le Chauve. En 849 il se trouvoit Diacre de l'Eglise de Laon, et assista en cette qualité la même année au premier Concile de Quierci. Au bout de quatre ans on vit paroître au second Concile de Soissons un Diacre de l'Eglise de Reims aussi nommé Isaac; et il y a tout lieu de croire que c'est le même que le précedent.

Flod. ib.

' Vulfade aïant usurpé le siége épiscopal de Langres à la mort de Theubalde, contre la disposition des Canons, Hincmar Archevêque de Reims, de concert avec un Concile qui se tenoit à Quierci, en écrivit à Hilduin, afin qu'il les aidât de son autorité pour y remedier. En conséquence Charles le Chauve chargea les Evêques de désigner un autre sujet. Ceux-ci jetterent les yeux sur Isaac, et prierent Hilduin de le faire agréer au Prince. ' Le P. Sirmond croit que ce Concile de Quierci, dont il est ici question, se tint en 857 ; mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'il n'est autre que celui de 855. On verra effectivement par la suite, qu'il faut qu'Isaac ait été ordonné tout au plûtard en 856. ' Peu de temps après il se vit troublé dans la possession de son siége, par un Soûdiacre de sa propre Eglise, nommé Anscaire, qui avoit remué pour s'y intrure. Mais aïant confessé sa faute au Concile de Savonieres en 859, Isaac fut depuis paisible possesseur de son Evêché.

Bal. capit. t. 2. p. 776.

p. 130.

Il assista à ce même Concile, et à presque tous les autres qui se tinrent en France, jusqu'à celui de Troïes en 878 inclusivement. ' Le Pape Jean VIII étant à Chalons-sur-Saone pour s'y rendre, écrivit de-là à notre Prélat une letre, par laquelle il l'y invite, et lui demande des gens qui l'y conduisent. ' Cette assemblée termina en sa faveur le différend qui étoit entre l'Evêque de Troïes et celui de Langres, au sujet de l'Eglise de Vandœuvre. ' Isaac aïant entrepris un voïage à Reims, fut arrêté à Châlons par une mort subite, qui l'emporta le dix-huitiéme

Conc. t. 9. p. 80.

p. 308. 313.

Gall. chr. ib. p. 535 | Lab. bib. nov. t. 1. p. 656. 657.

de Juillet 880, comme l'on croit, après avoir passé vingt-cinq ans dans l'Episcopat. Son corps fut porté à Reims, où on l'enterra d'abord; mais son successeur avec la permission du Roi Charles le simple, prit ensuite soin de le faire transferer à Dijon, et de l'inhumer dans l'Eglise de S. Benigne. Isaac qui avoit été un insigne bienfaiteur de ce Monastere et de celui de Beze, l'avoit ainsi ordonné de son vivant. On loue beaucoup la sainteté de ce Prélat, qui étoit telle qu'elle pouvoit servir de modéle à ses successeurs.

Il y a de notre pieux Evêque un recueil de Canons, qui montre que bien qu'il passât pour avoir beaucoup de douceur, il n'avoit pas moins de fermeté pour maintenir la vigueur de la discipline. A la tête se lit une petite préface, dans laquelle il rend raison de son dessein, et des motifs qui le lui ont fait entreprendre. L'indocilité de son Clergé et de son peuple, jointe au mépris qu'ils faisoient de ses exhortations, fut principalement ce qui l'y détermina. Il esperoit que leur donnant des instructions autorisées par les deux Puissances, ils les respecteroient davantage. Il eut recours aux décrets que S. Boniface Archevêque de Maïence et Légat du S. Siége, publia dans deux Conciles, de concert avec Carloman Prince des François, et que le Pape Zacharie confirma en 742. C'est-là en particulier qu'il puisa, comme il l'assure lui-même, pour former son recueil, en choisissant ce qui étoit le plus convenable à son dessein. Il est cependant visible par la collation qu'en a faite M. Baluze, que ce recueil est presque entierement pris des trois derniers Livres des capitulaires de nos Rois, compilés par le Diacre Benoît. Faudroit-il dire, qu'Isaac y travailla à deux fois : que d'abord il s'étoit borné aux sources qu'il vient de nommer, et qu'ensuite il revit son travail sur les capitulaires, et y fit entrer ce qui s'y trouve?

Bal. ib. t. 1. p. 1234.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons point de recueils de Canons de ce temps-là, guéres plus longs et plus détaillés que celui d'Isaac. Il est divisé en onze titres, et chaque titre en plusieurs articles ou capitules. Le premier titre est emploïé à traiter des pénitents. Il paroît par plusieurs endroits, que la pénitence publique étoit encore alors en usage dans l'Eglise de France. Les sept titres suivants roulent sur les crimes capitaux, l'homicide, l'adultere, l'inceste, le rapt, le pillage, le sacrilege, le serment. Le neuviéme traite des excommuniés,

le dixiéme des Prêtres, et le onziéme de différents sujets qui regardent le Clergé et le peuple.

La premiere édition de ce recueil de Canons est dûe aux soins du P. Sirmond. ' Il la donna sur un manuscrit qui passa depuis à M. le Tellier Archevèque de Reims, ' et la plaça à la fin du troisiéme volume de sa collection des Conciles de France. C'est sur la même édition que les PP. Cossart et Labbe publierent l'ouvrage du même Prélat, au huitiéme tome de leur recueil général des Conciles. ' Depuis, M. Baluze, l'aïant revû sur deux autres manuscrits, l'un de la Bibliothéque du Roi, qui étoit originairement de l'Abbaïe de S. Germain, d'Auxerre, l'autre de la Bibliothéque de M. Colbert, ' l'a fait entrer dans sa belle collection des capitulaires de nos Rois.

t. 2. p. 1257.

Conc. t. 8. p. 598-627 | G. t. 3. p. 644-677.

Bal. ib.

t. 1. p. 1233-1284.

' Dom Luc d'Acheri avoit d'abord publié sous le nom d'Isaac Evêque de Langres, un écrit sur le Canon de la Messe. Mais aïant reconnu dans la suite, qu'il appartient à Isaac Abbé de l'Etoile en Poitou, Ecrivain du douziéme siecle, il l'a rendu à son véritable Auteur, dans la table générale du treiziéme volume de son Spicilege.

Spic. t. 1. p. 345-352.

ODON,

Evêque de Beauvais.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' ODON, ou EUDES passa par différents états, avant que de parvenir à l'épiscopat. Il fut d'abord engagé dans le mariage, et suivit la profession des armes, dans laquelle il acquit la réputation d'homme de valeur. ' Dégoûté du monde dans la suite, il se rendit Moine à Corbie, sous l'Abbé S. Pascase Radbert. Celui-ci aïant renoncé à sa dignité en 851, Odon, quoiqu'à peine sorti de probation, fut élû pour remplir sa place. C'étoit un homme de courage et de fermeté, qui faisoit esperer de se distinguer encore davantage par le mérite d'une sainte vie. L'air du cloître ne lui fit rien perdre de sa bravoure, dont les Normans qui ravageoient alors la France, éprouverent les effets en plus d'une occasion, depuis même qu'il fut

Lup. ep. 112 | Mab. an. l. 34. n. 59.

Radb. in Malh. l. 9. pr. | Mab. ib. n. 31. 59.

Abbé. ′ Il assista en cette qualité au second Concile de Soissons, qui se tint en 853. Hinc. t. 1. p. 323.

′ Hermenfroi Evêque de Beauvais aïant été tué au siege de cette ville par les Normans, après le mois de Juin 859, le Clergé et le peuple élurent Odon pour le remplacer. ′ Devenu Evêque, il eut bien-tôt gagné les bonnes graces et l'estime du Roi Charles le Chauve, et d'Hincmar de Reims son Métropolitain. Ce dernier, quoique comme l'oracle de l'Eglise Gallicane en son temps, se faisoit toutefois un devoir de consulter notre Prélat, et de recourir à ses lumieres dans les occasions critiques. ′ Odon fut un des Evêques que Charles le Chauve et le Roi Lothaire choisirent pour médiateurs et témoins de la réconciliation qui se fit entre eux à Sablonieres en 862. ′ La même année il assista à l'assemblée de Pistes, et y souscrivit aux privileges accordés à l'Abbaïe de S. Denys.

Mab. ib. l. 35. n. 50 | Conc. t. 8. p. 681.
Flod. l. 3. c. 23. p. 579.
Bal. capit. t. 2. p. 163.
Conc. ib. p. 758. 759.

′ L'année suivante le Roi Charles le choisit pour l'envoïer à Rome, porter au Pape Nicolas I les actes du Concile de Senlis, que nous n'avons plus aujourd'hui. Odon profita de l'occasion pour faire confirmer à ce Pontife le privilége en faveur de Corbie, que Benoît III lui avoit accordé, lorsqu'il en étoit Abbé. A peine fut-il de retour de Rome, que Charles l'y renvoïa porter aussi les actes du Concile de Verberie, tenu en Octobre de la même année 863. ′ Ce fut en l'un de ces deux voïages qu'Hincmar de Reims le chargea de son grand traité sur la prédestination, pour le communiquer au Pape.

p. 413. 414. 761 | Mab. ib l. 36. n. 4. 8.
Hinc. t. 2. p. 261.

′ En 866 et 867 il se trouva aux Conciles de Soissons et de Troïes, pour le rétablissement des Clercs ordonnés par Ebbon. ′ A la fin de cette même année Hincmar lui écrivit comme à ses autres Suffragans, pour l'engager à écrire contre les reproches des Grecs schismatiques, conformément au projet du Pape Nicolas. ′ Odon eut part à la cérémonie du couronnement de Charles le Chauve, lorsqu'en 869 ce Prince se fit couronner à Metz Roi des Etats de Lothaire son neveu. ′ Il fut aussi un des témoins de l'accord que ce Monarque fit à Aix-la-Chapelle l'année suivante, avec Louis le Germanique son frere. ′ Il assista la même année au Concile d'Attigni, et y dressa l'écrit qu'Hincmar de Laon devoit souscrire en satisfaction envers le Roi Charles et l'Archevêque de Reims son oncle. ′ L'année suivante il entra avec les autres Prélats du Concile de Douzi, dans la grande affaire de la déposition d'Hincmar de Laon; et ′ en 876 il se trouva au célébre Concile de Pontion, où fut

Conc. ib. p. 836. 875.
Hinc. t. 2. p. 809. 810.
t. 1. p. 745.
Bal. ib. p. 222.
Conc. ib. p. 1608. 1609.
p. 1653.
Bal. ib. p. 244. 246.

confirmée l'élection de Charles le Chauve en qualité d'Empereur.

p. 264. 265. n. 12. 13. ' Lorsque ce Prince au mois de Juin de l'année suivante partit pour l'Italie, il donna à Odon de grandes marques de sa confiance, en le nommant un de ses exécuteurs testamentaires, et le choisissant pour être du Conseil du Prince Louis son fils aîné. Mab. ib. l. 38. n. 49. ' Celui-ci hérita de la même confiance envers notre Prélat, qu'il chargea en mourant de porter à son fils de même nom que le pere, les ornements roïaux. On ne voit point paroître Odon Conc. t. 9. p. 100. au second Concile de Troïes en 878. ' Il est néanmoins certain qu'il étoit encore au monde en cette même année, comme il paroît par la letre que lui écrivit le Pape Jean VIII, au sujet d'un meurtre commis dans son diocèse par de jeunes gens au p. 337 | Mab. ib. | Hinc. t. 2. p. 188. dessous de l'âge de puberté. ' Il ne mourut que plus de deux ans après, c'est-à-dire en 881, le vingt-huitiéme de Janvier, jour auquel sa mort est marquée dans le Necrologe de Corbie. L'époque de cette mort paroît certaine par celle du Concile de Fismes, tenu au commencement d'Avril de la même année, dans lequel fut présenté et examiné celui qu'on avoit élû pour succéder à notre Prélat.

Conc. ib. p. 278. 279. ' Odon fit beaucoup de bien à son Eglise, dont il augmenta Gall. chr. vet. t. 4. p. 295. 1. les Chanoines jusqu'au nombre de cinquante. ' On remarque à son sujet que les Rois et les Princes avoient tant de vénération pour sa vertu, qu'ils se levoient de leurs sieges par respect, lorsqu'ils se montroit dans leurs Assemblées. Trit. chr. hir. t. 1. p. 126. ' Tritheme, qui ne le fait vivre que sur la fin du dixiéme siécle, ajoûte qu'il étoit fort versé dans l'intelligence des livres sacrés, et qu'il rendit de grands services à l'Etat par ses conseils et ses ambassades.

§ II.

SES ECRITS.

Aucun Bibliothécaire ancien ou moderne, que nous sçachions, n'a fait l'honneur à notre Prélat de le compter au nombre de ses Ecrivains. Il le mérite cependant à plus d'un titre; quoiqu'il nous reste peu de chose des productions de sa plume.

Boll. 8. Jan. p. 461. 466. 1°. ' On a sous son nom au huitiéme de Janvier, dans le recueil de Bollandus, une histoire, ou plûtôt un sermon sur Saint Lucien Patron de Beauvais, qui souffrit le martyre sur la fin du

troisiéme siecle. Les preuves sur lesquelles on s'appuïe pour donner cette piece à Odon, sont prises de la tradition immémoriale de l'Abbaïe de S. Lucien à la porte de la ville, où l'ouvrage s'est trouvé manuscrit. Un autre Ecrivain, dont nous avons parlé à la page 194 de notre quatriéme volume, avoit traité le même sujet avant Odon; et il n'y a pas lieu de douter que celui-ci n'ait eu connoissance de l'écrit de l'autre. On s'apperçoit effectivement que le fonds de l'histoire, à quelques circonstances près, est le même dans Odon et dans l'Anonyme qui l'avoit précedé. Les principales circonstances en lesquelles ils different, regardent l'ordination du Saint et le temps de son martyre. Odon differe encore de l'Anonyme, en ce que sa piece est plus longue, plus ornée, plus sçavante, mieux écrite. Mais elle n'en a pas plus d'autorité.

' Un Ecrivain posterieur à l'Anonyme, dont on vient de parler, et peut-être même à Odon, s'est servi de cette histoire de S. Lucien, pour fabriquer des actes à S. Jon Martyr à Chartres. Mais il l'a exécuté en plagiaire mal habile et sans jugement; n'aïant fait qu'y changer les noms de Lucien et de Quentin, contre ceux de Jon et de Ceraune, et y coudre un exorde de sa façon, qui ne sert qu'à mieux faire connoître son larcin et son imperitie. Ces actes prétendus ont été réduits en un abregé pour servir de leçons dans quelques breviaires, en y confondant S. Denys de Paris avec l'Aréopagite, ce qui ne se trouve pas dans l'original. Les continuateurs de Bollandus ont eu la complaisance de publier cet abregé, avec de sçavantes observations, qui valent incomparablement mieux que ni l'abregé, ni le prétendu original, auquel ils ont refusé le même honneur. 5. Aug. p. 14. 15.

2°. ' On a imprimé deux exemplaires très-differents entre eux, des canons ou articles qui furent arrêtés au Concile de Pontion en 876. L'un contient quinze articles, et l'autre seulement neuf. Celui-ci passe pour être de la façon d'Odon Evêque de Beauvais, qui le dressa de concert avec les Légats du Pape, et Ansegise Archevêque de Sens, dont on y établit la primatie qu'il sollicitoit. Cet écrit d'Odon a partagé les Modernes au sujet de son mérite. Plusieurs soûtiennent avec M. de Marca dans sa concorde du Sacerdoce et de l'Empire, que ce Prélat y rapporte fidélement ce qui se passa au Concile, touchant la primatie d'Ansegise : circonstance qui porta Hincmar de Reims à écrire aux Evêques de sa province, pour les Conc. t. 9. p. 290. 292 | Bal. capit. t. 2. p. 245-248.

avertir de n'y avoir aucun égard. D'autres, comme Dom Mathou dans son catalogue des Archevêques de Sens, prétendent au contraire, que cela ne peut être; puisque l'écrit se trouve souscrit de tous les Prélats qui composoient le Concile, dans un manuscrit de Reims, qui ne peut être suspect à l'égard d'Hincmar. ' Mais l'Auteur des Annales de S. Bertin qui écrivoit alors, et qui a été copié par d'autres Historiens, atteste que les articles en question furent dressés sans la participation du Concile, et ajoûte qu'il ne les rapporte point, parce qu'ils se contredisent, qu'ils ne sont d'aucune utilité, et qu'ils n'ont ni autorité ni raison.

Bert. an. 876. p. 249 | Du Ches. t. 2. p. 404.

Conc. ib. p. 278. 279.

3°. ' On a aussi publié l'acte d'institution, par lequel Odon établit cinquante Chanoines dans son Eglise. Il est du premier de Mars 865, souscrit de trois Métropolitains et de plusieurs simples Evêques, et confirmé par le Roi Charles le Chauve.

4°. Un des principaux ouvrages de notre Prélat, mais qui n'est pas venu jusqu'à nous, étoit la réponse qu'il avoit faite aux reproches des Grecs schismatiques contre l'Eglise d'Occident. ' Il l'envoïa à Hincmar son Métropolitain, qui l'avoit engagé à l'entreprendre dès la fin de Décembre 867. A la premiere lecture qu'en fit cet Archevêque, il y reconnut ses propres sentiments, et le marqua ainsi à l'Auteur; ajoûtant qu'ils ' en confereroient ensemble quelque jour. Mais après avoir plus mûrement examiné l'écrit, il y trouva divers changements et corrections à faire. Il y a toute apparence que cette réponse fut ensuite jugée insuffisante; et l'on en chargea le docte Ratramne, qui l'exécuta de la maniere qu'on l'a vû.

Flod. l. 3. c. 23. p. 579. 1.

2.

Ibid.

5°. ' Entre les autres écrits d'Odon, qu'on a négligé de nous conserver, il y en avoit un, où il avoit si bien réussi à établir en quoi consiste la célébration mystique de la solennité de Pâque, qu'Hincmar de Reims se crut obligé de lui écrire pour lui en marquer sa joie.

1. 2.

6°. ' Il paroît par le détail que Flodoard nous a laissé des letres du même Hincmar à Odon, que celui-ci avoit encore composé d'autres ouvrages; mais il ne nous en donne pas une notion aussi claire que des deux précedents. Il est seulement clair que toutes ces letres d'Hincmar en supposent un grand nombre de la part d'Odon, et que celles-ci auroient fait un recueil aussi intéressant que curieux, si l'on avoit pris le soin de nous les conserver. ' Odon avoit aussi contracté, dès qu'il n'étoit qu'Abbé, d'étroites liaisons avec Loup de Ferrieres:

Lup. ep. 111. 112. 127.

liaisons qui avoient aussi produit plusieurs letres familiaires, comme il paroît par celles qui nous restent de la part de Loup.

S. HEIRIC,

Moine de S. Germain a Auxerre.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Heiric ou Heric [1] sçut joindre à un sçavoir peu commun une grande pieté, qui lui a mérité une place dans plusieurs calendriers entre les SS. Confesseurs. Il nàquit vers l'an 834, [2] au village de Hery à deux lieues d'Auxerre, qui est encore aujourd'hui une dépendance de l'Abbaïe de Saint Germain de la même ville. ' Dès l'âge de sept ans les parents d'Heric le mirent dans cette maison, où il embrassa dans la suite la profession monastique. Après y avoir fait ses premieres études, il alla les perfectionner à Fulde sous Haimon, ' depuis Evêque d'Halberstat, puis à Ferrieres sous l'Abbé Loup. Sous le premier il étudia à fond l'Ecriture et la Théologie, et sous l'autre la belle Literature. Il donna quelque application à la langue gréque, et acquit tant d'autres belles connoissances, ' que la posterité l'a honoré du titre de Théologien, et l'a regardé comme un des meilleurs Poëtes de son temps, un Ecrivain poli, un Orateur qui avoit un talent singulier pour la chaire : *in declamandis ad populum homiliis Doctor egregius*. Ce qui nous reste des écrits d'Heric, confirme en partie, sinon en tout, l'idée qu'on s'est faite de son mérite. ' On y voit aussi, qu'il ne possédoit pas moins parfaitement la Philosophie, que les autres sciences. Il poussa en effet ses réflexions sur cette faculté de Literature,

Boll. 24. Jun. p. 829. n. 1 | Mab. ana. t. 1. p. 415.

Boll. 31. Jul. p. 254. n. 176.

Mab. ib. p. 414 act. B. t. 5. pr. n. 192.

Lab. bib. nov. t. 1. p. 434 Trit. scri. c. 289 | chr. hir. t. 1. p. 31.

Boll. 31. Jul. p. 249. not.

1 ' On le trouve aussi nommé Herric, Eric, Erric, et par corruption Feric et Liric. Mais les anciens manuscrits le nomment Heiric assés uniformement. Boll. 24. Jun. ib.

2 Cette époque de la naissance d'Heiric est appuiée sur ce qu'il dit, qu'il avoit 32 ans, lorsqu'il mit en vers la vie de S. Germain : ce qui ne doit pas se prendre ni du temps qu'il commença à y travailler, c'est-à-dire peu avant la mort du Prince Lothaire, qui arriva en 865, ni du temps qu'il le dédia à l'Empereur Charles le Chauve en 876 ; mais du temps qu'il finit ce poëme, c'est-à-dire, comme il parle lui-même, après que le temps eut dissipé la douleur que lui causa la mort de Lothaire, ce qu'on ne peut mieux placer qu'en 866.

jusqu'à découvrir le doute méthodique de M. des Cartes, qu'il explique fort clairement.

p.224.n.13|Mab. an.l.32.n.47.57. ' De retour à Auxerre Heiric fit une de ses principales occupations, d'enseigner aux autres ce qu'il avoit appris lui-même. Il eut l'honneur de donner des leçons au Prince Lothaire, fils de Charles le Chauve, et dès-lors Abbé de S. Germain. Ce fut par conséquent avant 865, qui est l'époque de la mort de ce jeune Prince, qu'Heric commença à diriger l'Ecole de son monastere. Il y vit entre ses autres disciples le célébre Remi, et le sçavant Hucbald, deux des plus grands hommes de letres de la fin de ce siecle, et qui firent passer au suivant quelques vestiges de la Literature de celui-ci.

Les autres principales occupations d'Heric furent l'application à écrire pour la posterité, et le soin d'annoncer au peuple les vérités du salut. On a vû qu'il avoit du talent pour la chaire; et le grand nombre de ses homelies qu'on nous a conservées, montre qu'il en faisoit souvent usage. Occupations fort propres à le sanctifier; n'aïant sur-tout écrit que sur des sujets convènables à l'état qu'il avoit embrassé. L'on ignore les autres actions, qui lui ont acquis le titre de Saint. ' C'est à ce titre que Bollandus lui avoit préparé par avance un éloge, que ses successeurs ont publié au vingt-quatriéme de Juin de leur grand recueil : jour auquel son nom est marqué dans plusieurs Martyrologes. On ne convient pas également de l'année de sa mort. ' M. Fabricius, s'il n'y a faute d'Imprimeur dans sa note, la place dès 851, ce qui ne peut se soûtenir, pour les raisons qu'on a déja vûes, et d'autres qu'on verra dans la suite. ' Quelques autres Modernes la mettent en 878; et Dom Mabillon la renvoïe jusqu'en 883. Mais rien n'empêche qu'on ne la fixe à l'année 881, qui fut celle de la mort de Wala Evêque d'Auxerre. ' Ce qu'il y a de certain, c'est que S. Heric vêcut jusqu'a l'empire de Charles le Chauve, à qui il dédie en qualité d'Empereur le principal de ses ouvrages.

Boll. 24. Jun. p. 829-832.

Sigeb. scri. c. 104. not.

Le Long, bib. fr. p. 194. 2|Mab. ib. l. 38. n. 67.

Boll. 31. Jul. p. 221-223.

§ II.

SES ECRITS.

La pieté d'Heric envers les Evêques d'Auxerre, nommément envers l'illustre S. Germain, et son zéle pour le ministere de la parole aïant particulierement dirigé sa plume,

presque tous ses écrits regardent ou l'histoire de ces SS. Evêques, ou l'instruction des fidéles.

1°. ' Celui qui a précedé tous les autres, est un recueil de traits historiques et de sentences choisies des Peres, comme de S. Jerôme, S. Augustin, le vénérable Bede, et quelquefois d'Auteurs profanes. Heric forma ce recueil de ce qu'il avoit appris de la bouche de deux de ses Maîtres, Haimon et Loup, qui dans les moments de récréation rapportoient à leurs disciples avec un certain ordre, et d'une maniere agréable, ce qu'ils trouvoient de plus digne de remarque dans leurs lectures. Au sortir de-là, Heric, qui l'écoutoit toûjours avec une attention singuliere, alloit aussi-tôt rédiger par écrit ce qu'il en avoit retenu. Voïant dans la suite que cela faisoit un recueil considérable, il le dédia à Hildebolde Evêque d'Auxerre, par conséquent avant 856, qui est l'année de la mort de ce Prélat. A la tête se lit un petit poëme de 26 vers élegiaques, dans lequel Heric nous apprend ce que nous venons de rapporter de l'origine de son recueil. Il y témoigne à Hildebolde, que le présent qu'il lui offre est à la vérité beaucoup au dessous de son mérite; mais qu'il ne sera pas tout-à-fait inutile pour l'amuser agréablement quelquefois. Il sert au moins à nous faire connoître d'une part, l'ardeur qu'avoit Heric à profiter de tout pour s'avancer dans l'étude, et de l'autre l'attention, aussi louable qu'industrieuse, de ses Maîtres à mettre à profit en faveur de leurs disciples, les moments mêmes qu'on leur accordoit pour se délasser de l'étude. Dom Mabillon aïant trouvé ce recueil dans un manuscrit de Corbie, ancien de plus de 700 ans, s'est borné à en publier les premieres lignes, avec le petit poëme qui les précede. Mab. ana. t. 1. p. 113-116.

2°. L'ouvrage le plus considérable d'Heric, et qui lui a coûté le plus de travail, est son long poëme [1] sur la vie de Saint Germain Evêque d'Auxerre, divisé en six livres. On a dit ailleurs que le fonds de ce poëme n'est autre que la vie en prose du même S. Prélat, écrite sur la fin du cinquiéme siecle par le célébre Constance Prêtre de Lyon. On a dit aussi, ' qu'un siécle après, S. Aunaire avoit engagé le Prêtre Estiene à mettre dès-lors cette prose en vers. S'il exécuta ce dessein, il est à croire que son ouvrage ne se trouvoit plus au temps d'Heric, qui Boll. 1. Mai. p. 50. n. 2.

1 ' Brians Twin Auteur Anglois, a voulu, au rapport de Vossius, transporter ce poëme à un Evêque nommé Estiene. Mais c'est une opinion hazardée et destituée de toute vraisemblance. Voss. his. lat. l. 3. p. 255. 2.

vraisemblement n'auroit pas entrepris le même travail sans cela.

31. Jul. p. 222. 223. n. 4. 7. ' Il est au moins vrai, qu'on ne l'avoit point à Auxerre. Ce fut pour cette raison que le jeune Prince Lothaire Abbé de S. Germain, pressa notre Poëte de se charger de cette versification. Heiric fit d'abord quelque difficulté de s'y prêter, regardant l'entreprise au dessus de ses forces. Mais enfin vaincu par les instances de son Abbé, et le desir de contribuer en quelque chose à la gloire de Dieu et à l'honneur de S. Germain, il se chargea de l'exécution du dessein. Voici quelques-uns de ses vers, dans lesquels il exprime les motifs qui l'y déterminerent; et l'on pourra juger par-là du mérite de sa poësie.

p. 224. n. 13.

' Germano titulum parare laudis
Urget materies, amor coartat
In te mirificus, puer Hlothari;
Cui fas non fuerit negare quicquam,
Non os, non animum, nec illa certe,
Quæ sunt officiis amica pulchris.

Heric commença à y travailler, comme on le voit par-là, du vivant de Lothaire, et ainsi avant 865.

p. 223. n. 7. ' Mais avant que son travail fût avancé, une mort prématurée enleva ce Prince. Notre Poëte en eut tant de douleur, qu'il ne put continuer son ouvrage que le temps ne l'eût adoucie. Il le reprit dans la suite, et ne le publia pas cependant si-tôt qu'il fut fini.

p. 254. n. 17. ' Il étoit alors dans la trente-deuxiéme année de son âge.

p. 223. n. 8. ' Comme il attendoit quelque occasion favorable pour mettre ce poëme au jour, il crut la trouver à l'avenement de Charles le Chauve à l'Empire. Il retoucha apparemment son ouvrage, et le dédia à cet Empereur, par une assés longue épitre en prose, dans laquelle il nous apprend ce qui s'étoit passé jusques-là, dans l'exécution de son dessein. Cette épitre est tout à la fois une preuve de l'éloquence d'Heric, et un monument glorieux pour la mémoire de Charles le Chauve, et du Prince Lothaire son fils.

p. 221-222. n. 1-3. ' L'Auteur nous y représente le premier comme un autre Charlemagne, par rapport aux soins qu'il prit, et aux mouvements qu'il se donna en faveur de la culture des letres,

n. 4. ' et l'autre comme un jeune Prince qui donnoit les plus belles espérances du monde.

p. 223. 224. ' Après l'épitre dédicatoire vient l'invocation du Poëte. C'est

une priere en vers hendecasyllabes à la Sainte Trinité. Il y explique succinctement ce mystere, et y emploïe quantité de mots grecs, quelquefois des vers entiers, ce qui montre qu'il possédoit cette langue. ' Cette invocation est suivie d'une cour- p. 225. te préface en vers élegiaques, dans laquelle le Poëte adresse la parole à son ouvrage même. A la tête de chacun des autres cinq livres suivants, est aussi une préface en vers de differentes mesures, mais qui n'a aucun rapport direct au sujet principal du poëme, qui est tout entier en vers héroïques. Il y en a d'ingenieux et qui ont des beautés qu'on trouve rarement dans les autres pieces de ce siecle. Mais en général la poësie d'Heric, outre plusieurs des défauts ordinaires aux Poëtes de son temps, est obscure, embarrassée, et point naturelle. Comme il avoit beaucoup lû les Anciens, il a voulu les imiter; mais il n'a pû soûtenir un tel essor. Il tombe le plus souvent, lorsqu'il veut s'élever. ' On fit dans la suite tant d'honneur à l'ouvrage Le Beuf. t. 2. p. 71. 107. d'Heric, que dès le X siecle on le lisoit au Clergé de l'Eglise d'Arles, et qu'on l'expliquoit publiquement dans les Ecoles des monasteres.

Ce poëme a été imprimé pour la premiere fois, par les soins de Dom Pierre de la Pesseliere Moine de S. Germain d'Auxerre. ' L'édition est *in*-8°. faite à Paris chés Simon de Colines Cave. p. 474. 1 | Oud. supp. scri. p. 279. 1543. [a] André du Chesne en a détaché l'épitre dédicatoire à [a] Du Ches. t. 2. p. 470-472. l'Empereur Charles le Chauve, et l'a publiée au II tome de ses Historiens de France ; mais après en avoir retranché la letre de S. Aunaire au Prêtre Estiene, avec la réponse de celui-ci, lesquelles Heric a inserées dans son épitre.

Depuis l'édition de 1543, le poëme en question n'a point été remis sous la presse [1] jusqu'en 1731. ' Alors les doctes suc- Boll. ib. p. 221-255. cesseurs de Bollandus le donnerent dans le dernier volume de leur mois de Juillet, ' sur deux excellents manuscrits: l'un de p. 192. n. 13. l'Abbaïe de Laubes, l'autre qu'ils nomment de Lyon, parce que Henschenius l'y acheta autrefois, en passant par cette ville. Rien de plus correct, ni de plus exact en ce genre que ce second manuscrit. Il paroît être du neuviéme ou dixiéme siecle; et si l'on fait bien attention aux notes tant interlineaires que marginales, qui sont pour la plûpart de la même main, quoique d'une écriture plus fine, on les prendroit volontiers pour

1 C'est une faute à corriger à la page 547 de notre II volume, où nous avons dit que le P. Labbe avoit publié le poëme d'Heiric. Il n'a donné que les miracles de S. Germain écrits par cet Auteur.

être de la main même de l'Auteur, ou au moins de sa façon. Elles montrent ces notes la vaste érudition d'Heric, tant par rapport à la Grammaire et à la Poëtique, que les matieres de Théologie et de Philosophie. Mais comme elles ne faisoient rien au sujet que les Editeurs avoient particulierement en vûe, ils ne les ont point publiées avec le texte.
p. 232-234. 237. 249.
' Seulement ils en ont inseré quelques-unes dans leurs remarques.

p. 223. n. 9.
3°. ' Heric, en finissant sa longue épitre à Charles le Chauve, lui parle d'un recueil des miracles de S. Germain, divisé en deux livres, qu'il avoit aussi composé, et qu'il adressoit à ce Prince, avec son Poëme.
Mab. an. l. 36. p. 36.
' Sur quoi Dom Mabillon remarque que ce poëme est posterieur au recueil de miracles. Mais il faut se souvenir que le poëme étoit fini plusieurs années avant que l'Auteur en fît la dédicace, et peu de temps après la mort du Prince Lothaire ; ainsi vers 866 ou 867.
Boll. ib. p. 277. n. 107.
' Heric au contraire n'acheva l'autre ouvrage qu'après l'année 873. C'est ce que montre un miracle operé la même année sur un homme d'Anjou, qui étoit encore en vie, lorsque l'Auteur écrivoit.

p. 256. n. 5.
' Il entreprit cette relation de miracles, tant pour suppléer à ce qui en avoit échappé à l'Ecrivain original de la vie du Saint, que pour conserver à la posterité ceux qui s'étoient opérés dans la suite.
p. 255. 256.
' Il a mis à la tête une fort belle préface, où parmi les traits d'érudition et l'éloge qu'il y donne de la ville de Lyon par rapport à la culture des Letres, il a fait entrer de sages remarques sur les défauts trop communs à cette sorte de recueils. Mais Heric n'a pas toûjours été en garde pour les éviter dans le sien. Il y paroît trop crédule, et n'y a pas fait assés de choix. Il ne s'y est pas borné aux miracles opérés à Auxerre ; il y a fait aussi entrer ceux qu'il a sçu s'être opérés ailleurs, tant en France qu'en Angleterre. Du reste l'ouvrage est beaucoup mieux et plus sçavamment écrit qu'aucun autre que nous aïons de ce siecle dans le même genre.
p. 282. 283.
' L'auteur le finit par une excellente exhortation à ses freres, pour les animer à la vertu, et à la perséverance dans l'amour et la pratique des devoirs de leur état.
n. 124.
' Son sentiment touchant les connoissances des Saints qui sont au Ciel, est qu'ils n'ignorent rien de ce qui se passe dans la nature.

Labb. bib. nov. t. 1. p. 531-569.
' On a une premiere édition de ce recueil de miracles par Heric, dans la nouvelle bibliothéque du P. Labbe, qui l'a donné sur plusieurs manuscrits.
Boll. ib. p. 192. 193. n. 42. 43 ; p. 255-283.
' Ses confreres les Continuateurs de Bollandus, l'aïant revûe sur d'autres manuscrits, nommé-

ment sur celui de Lyon, dont on a vû le mérite, en ont publié une nouvelle beaucoup au dessus de l'autre, soit pour l'exactitude, soit pour les sçavantes notes dont ils l'ont accompagnée. Elle est à la suite du poëme du même Auteur, au trente-uniéme de Juillet.

4°. ' Immédiatement après le Recueil des miracles, les mêmes Editeurs ont fait imprimer un Sermon d'Heric, encore sur S. Germain, qui n'avoit jamais paru au grand jour, et que leur a fourni le manuscrit de Lyon. C'est une assés belle piéce d'éloquence pour le temps, laquelle fut prononcée au jour de la Fête du S. Evêque. Elle ne contient au reste rien de fort remarquable; n'étant presque qu'un abregé très-succinct de la vie de S. Germain. p. 284. 285.

A sa suite viennent trois appendices au Recueil des miracles de ce Saint par Heric. ' Le premier qui n'est pas de longue haleine, a été écrit après les premieres années du onziéme siécle, par un Moine anonyme de S. Germain d'Auxerre. C'est peu de chose pour le fonds, et le style en est affecté et peu grave. Aussi n'en parlons-nous que pour n'y pas revenir. Le second appendice est une compilation de miracles écrits par divers Auteurs, encore posterieurs au précedent. Le troisiéme enfin, qui est le plus prolixe, appartient à un Ecrivain Anglois, et ne regarde point notre dessein. p. 285-287.

5°. ' Heric eut part aux actes des premiers Evêques d'Auxerre, ausquels il travailla de concert avec RAINOGALA et ALAGUS Chanoines de la Cathédrale. Ils avoient poussé leur travail jusqu'à l'Evêque Chrétien, prédécesseur de Wala inclusivement, c'est-à-dire jusqu'en 875, qui est l'année de sa mort. Mais leur ouvrage ne subsiste plus, tel qu'il sortit de leurs mains. Il est cependant hors de doute, ' que l'Ecrivain anonyme qui a continué jusqu'en 1277 ces actes publiés par le P. Labbe, a profité de leur travail, si même il ne l'a fondu entierement dans son histoire. Tout ce qu'il en dit se termine à nous apprendre que ces trois Auteurs s'étoient étudiés à une grande brieveté, et qu'ils écrivoient sous l'Evêque Wala, qui aimoit les Letres et ceux qui les cultivoient. Lab. ib. p. 434. p. 411-507.

6°. ' Honoré d'Autun et Tritheme assurent, qu'Heric, dont le premier a défiguré le nom, avoit composé des Homélies pour l'instruction des fidéles. Le Sermon sur S. Germain, dont on a rendu compte, est déja une preuve de ce qu'avancent ici ces Auteurs. ' Mais on en a bien d'autres dans un Ma- Hon. aug. scri. l. 4. c. 8 | Trit. scri. c. 289. Pez, anec. t. 1.

nuscrit d'environ six cens ans d'antiquité, et d'une fort belle
diss. p. 45. n. 67 | t. 4. p. 2 | t. 6. par. 1. p. 93. main, ' qui contient soixante-quatre Homelies sous le nom d'Heric Moine d'Auxerre. Dom Pez qui a vû ce rare monument dans la Bibliothéque de S. Emmeram, ou d'Obéraltaich, car il nomme l'une et l'autre Abbaïe en deux différents endroits, en a publié la préface. Heric qui y est nommé Heinric, et que l'Editeur soupçonne être un Moine de Corbie, quoiqu'il nous avertisse ailleurs, qu'à la tête du manuscrit de S. Emmeram il est qualifié Moine d'Auxerre, et que dans une de ses tables il le confonde avec Henri Moine de Richenou sous l'Abbé Bernon : Heric, dis-je, nous apprend dans sa préface que ce fut à la priere d'une Communauté qu'il composa ses Homelies. Mais pour dire ce que nous pensons de cette petite préface, on n'y reconnoît point le style de notre Auteur. Si jamais le R. P. Felix Wyrtenberger Religieux Servite, met au jour les recherches qu'il faisoit dès 1723 sur Heric d'Auxerre, il nous donnera sans doute tous les éclaircissements nécessaires touchant ses Homelies.

En attendant nous remarquerons, que dans l'Homiliaire de Paul Warnefride revû par Alcuin, il s'en trouve treize qui portent le nom d'Heric, et qui y auront été ajoutées après coup.
Alcu. hom. p. 44-46. Ces Homelies sont les suivantes : ' sur la Fête de S. Estienne
p. 92-94. premier Martyr, *Evangelicæ hujus lectionis*. ' Pour le jour de la Purification de la sainte Vierge : *Ex verbis hujus sacræ lectionis.*
p. 139. 140. ' Pour le Mardi de la seconde semaine de Carême : *Repudiatis*
p. 285. 286. *Dominus*. ' Pour la Fête de la Très-sainte Trinité : *Positus in*
p. 299-302. *Cœna Dominus*. ' Pour le cinquiéme Dimanche, après la Pen-
p. 313-315. tecôte : *Dominus Deus ex lege*. ' Pour le douziéme Dimanche :
p. 318-322. *Sensus hujus lectionis*. ' Pour le quatorziéme : *Familiare et quo-*
p. 323-326. *dam modo proprium est*. Celle-ci est fort longue. ' Pour le quin-
p. 328-331. ziéme Dimanche : *Itinera Domini et Salvatoris nostri*. ' Pour le
p. 336-339. seiziéme : *Dominus ad hoc homo factus est*. ' Pour le dix-huitiéme
p. 355. 356. Dimanche : *Æternus atque invisibilis rerum conditor*. ' Pour le vingt-deuxiéme : *Divina judicia quam sint incomprehensibilia.*
p. 362. 363. ' Pour le vingt-quatriéme : *Luca referente Evangelista*. Enfin,
p. 316-318. ' pour la Fête des Apôtres S. Pierre et S. Paul : *Herodes major, sub quo Dominus natus est.*

Mab. ana. ib. p. 416. ' De ces treize Homelies Dom Mabillon avoit déja remarqué que trois appartiennent à Heric. Mais outre celles que nous venons de nommer, il y en a encore quatre autres qui nous paroissent être du même Auteur. Au moins ont-elles tout

l'air de son style. ' Ce sont celles pour le Mercredi, le Vendredi et le Samedi de la seconde semaine de Carême, ' et la seconde sur l'Evangile du vingt-troisiéme Dimanche après la Pentecôte. Alcu. ib. p. 140-146. p. 358-361.

7°. ' A la fin du troisiéme Livre du poëme d'Heric sur la vie de S. Germain, dans le seul manuscrit de Laubes, il se trouve une Hymne en l'honneur du même Saint Evêque : telle à peu-près qu'elle est imprimée dans les anciens Breviaires d'Auxerre, pour les deux Vêpres de sa Fête, et qu'on la voit dans les *Adversaria* de Barthius, page 1580. Elle est suivie dans le manuscrit cité, de deux strophes profanes, qui n'ont aucun rapport à l'histoire de S. Germain. Comme les Editeurs du poëme n'ont point fait imprimer ces autres petites poësies, c'est une marque qu'ils ne les ont pas jugées appartenir au même Poëte; et nous n'avons d'ailleurs aucune preuve qu'elles soient de lui. Boll. ib. p. 238. not.

8°. ' A s'en tenir au texte de Possevin, on croiroit qu'Heric qu'il nomme Henri, auroit écrit en vers la vie de Saint Alban Martyr à Mayence. C'est ce qu'il avance sur certains Vers d'Heric traduits en notre langue par René Benoît, dans ses vies de Saints. ' Mais Bollandus, qui a examiné la chose de plus près, reconnoît que cet Ecrivain François n'a fait qu'emploïer pour l'histoire de S. Alban, quelques Vers du quatriéme Livre de la vie de S. Germain par Heric. Poss. app. t. 2. p. 15. Boll. 24. Jun. p. 831. n. 11.

' Quant aux Letres que Tritheme attribue à celui-ci, il n'y a aucune preuve qu'il en existe aujourd'hui, ni même qu'il en ait laissé de quoi faire un recueil, comme ce Bibliothécaire le voudroit donner à entendre. Trit. ib.

Il ne faut pas non plus s'arrêter ' à l'inscription d'un Manuscrit de S. Germain des Prés, qui donne à Heric le Traité du Comput, ou supputation des temps, par Helperic de Grandfel. ' Dans un autre manuscrit de la même Bibliothéque, cotté 547, qui contient divers opuscules, on en trouve un *de la position et du cours des sept planetes sous le nom d'Heiric ou Henri Moine d'Auxerre :* Mais nous n'osons prononcer s'il y a plus de fonds à faire sur cette inscription que sur la précédente : parce que les Copistes ont souvent confondu Heric, avec d'autres Ecrivains qui portoient le nom de Henri ou même d'Helperic, comme on vient de le voir. (XXXII.) Mab. an. l. 48. n. 95. Montf. bib. bib. t. 2. p. 1132.

HINCMAR,

Archevêque de Reims.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Hincmar, celui de tous les Prélats de son temps, qui fit le plus grand personnage dans l'Eglise de France, nâquit dans les premieres années de ce siécle, et ce semble en 806, sans qu'on ait encore pû découvrir le lieu de sa naissance.

Flod. l. 3. c. 1. 25. p. 547. 586.

' Il étoit françois de nation, issu d'une ancienne noblesse; et se trouvoit parent de Bernard II Comte de Toulouse, et de Bertrand Comte de Tardenois. On a vû qu'il avoit une sœur établie dans le Boulonois, qui fut mere d'Hincmar, depuis Evêque de Laon. C'est tout ce que l'on sçait des parents de notre Archevêque.

c. 1. p. 547. 548 | Conc. t. 8. p. 1912.

' Dès son enfance il fut mis au Monastere de S. Denys près de Paris, pour y être instruit dans la piété et les bonnes letres, sous l'Abbé Hilduin, qu'il honora toujours depuis comme son maître. Cette abbaïe étant alors tombée dans le relâchement, le jeune Hincmar n'y prit d'abord que l'habit de Chanoine. Il en fut tiré au bout de quelque temps pour la beauté de son esprit et la grandeur de sa naissance, et placé à la Cour de l'Empereur Louis le Debonaire. Ce Prince lui donna part à son amitié; mais Hincmar ne s'en servit que pour porter l'Empereur à rétablir à S. Denys la discipline monastique.

Mab. an. l. 30. n. 27 | Bal. capit. t. 1. p. 676.

' Le dessein en fut formé au Concile de Paris en 829, et exécuté peu de temps après.

Flod. ib. p. 548 | Conc. ib. p. 1912. 1913 | Astr. an. 830. Theg. c. 16.

' Hincmar se réforma le premier. Il quitta la Cour, prit l'habit monastique, embrassa toute la rigueur de la Regle, et demeura long-temps en cet état, sans espérance ni desir d'épiscopat, ou d'autre prélature. Hilduin son Abbé étant tombé dans la disgrace de l'Empereur, et aïant été en conséquence relegué en Saxe l'an 830, Hincmar le suivit en son exil, avec la permission de son Evêque et la bénédiction de ses freres. Il fit encore quelque chose de plus en sa faveur. Il emploïa si efficacement son crédit auprès de ce Prince et des Seigneurs de la Cour, que dès l'année suivante il obtint le rap-

pel d'Hilduin, et la restitution de deux de ses Abbaïes. Dans la suite lorsque le Pape Gregoire IV vint en France, pour appuïer le parti de Lothaire contre l'Empereur Louis, Hilduin tenta d'engager Hincmar dans le même parti, mais ce fut en vain. Il demeura paisible dans son monastere, jusqu'à ce que ce même Prince le rappellât à sa Cour, à quoi il se rendit par obéissance. Après la mort de l'Empereur comme il paroît, Hincmar retourna encore à S. Denys, et y fut chargé de l'office de Thrésorier, ou garde des Reliques.

' Charles le Chauve voulut ensuite l'avoir à son service; et pour se l'attacher davantage, il lui donna les monasteres de N. D. et de S. Germain à Compiegne avec celui de S. Germer de Flaix. Il y ajoûta aussi une terre qu'Hincmar céda à l'infirmerie de S. Denis, lorsqu'il eut été fait Archevêque. ' Une de ses principales fonctions à la suite de la Cour, étoit de servir les Evêques dans leurs assemblées. ' En 844 il assista à celle qui se tint à Verneuil au mois de Decembre. S'il n'étoit pas encore revêtu du Sacerdoce, ' il l'étoit au moins l'année suivante au mois d'Avril, qu'il se trouva en cette qualité au Concile de Beauvais, composé des Evêques des deux Provinces, Reims et Sens. Il y avoit dix ans que la premiere étoit sans Métropolitain, depuis la déposition d'Ebbon en 835. Les Evêques convaincus de la nécessité de lui en donner un, prirent les précautions convenables en pareil cas; et Hincmar fut élu par le Clergé et le peuple de Reims pour remplir ce Siége. Son élection faite du consentement de sa Communauté et avec l'agrément du Roi Charles, fut applaudie des Evêques de la Province, et consentie par l'Archevêque de Sens, l'Evêque de Paris et l'Abbé de S. Denys ses Superieurs. Hincmar en conséquence fut ordonné le troisiéme jour de Mai de la même année, par Rothade Evêque de Soissons.

Flod. ib. c. l. 18. p. 548. 568 | Mab. ib. l. 33. n. 45.

Conc. ib. p. 1913.

t. 7. p. 1805.

p. 1811. 1812 | Flod. ib. c. 1. 5. p. 547. 550 | Lab. bib. nov. t. 1. p. 359 | Hinc. t. 2. p. 272. 273. 303.

' Dès le mois de Juin suivant il assista au Concile de Meaux, puis à celui de Paris du mois de Février 847. En celui-ci fut confirmée son ordination, que l'Empereur Lothaire avoit voulu troubler, en faisant rétablir Ebbon dans le Siége de Reims. Dans la suite il ne se tint presque aucun Concile en deça de la Loire, auquel Hincmar non seulement ne se trouvât en personne, mais auquel il n'eût encore le plus de part, et dont il ne fût comme l'ame, ou même le Président. Il s'acquit parlà une très-grande autorité dans toute l'Eglise de France, auprès des Princes regnants et à Rome même. Cette autorité

Conc. ib. p. 1813 | t. 8. p. 38. 39 | Flod. ib. c. 2. p. 548.

jointe à son profond sçavoir, sur-tout dans le Droit Canonique, le rendoit l'arbitre de la plûpart des affaires délicates et importantes.

Il étoit comme l'Evêque de la Cour, et se trouvoit presque toûjours à sa suite. Il ne s'y faisoit point de cérémonie de conséquence qu'il n'y parût avec distinction. ' Ce fut lui qui fit à Verberie en 856 la cérémonie du mariage de Judith fille de Charles le Chauve, avec Edilulfe Roi des Saxons Occidentaux, et celle du Couronnement de cette Princesse. ' Il occupa aussi en 866 la premiere place au couronnement de la Reine Hermentrude, qui se fit au Concile de Soissons. ' Au bout de trois ans il couronna pareillement à Metz Charles le Chauve, Roi des Etats de Lothaire son neveu ; et en 877 au mois de Decembre il fit à Compiegne le Sacre de Louis le Begue. ' A Coblents où les Princes regnants s'étoient assemblés en 860, pour faire la paix entre-eux, il fut à la tête des treize Prélats qu'ils choisirent, avec trente-trois Seigneurs, pour dresser le serment qu'ils devoient signer mutuellement, et les articles que leurs sujets devoient observer.

Bal. ib. t. 2. p. 310, Bert. an. 856. — Conc. t. 8. p. 832-836. — Bal. ib. p. 302-306. — p. 137.

' Charles le Chauve avoit beaucoup d'estime pour notre Prélat, et tira de grands avantages de ses services. Aussi n'entreprenoit-il rien d'important, soit dans les affaires Ecclésiastiques, soit dans ses entreprises purement temporelles, qu'il ne le consultât, ou par letre ou de vive voix. Connoissant son zéle pour le bon ordre, il en fit un de ses Envoïés ou Commissaires, pour tenir la main à l'exécution de ses Ordonnances. Ce Prince toutefois ne lui donna sa confiance que jusqu'à un certain point : c'est-à-dire lorsqu'il étoit assuré qu'il n'avoit aucun interêt de le tromper. ' L'affaire de Vulfade lui avoit fait voir qu'Hincmar n'étoit pas esclave de sa parole. ' Charles d'ailleurs n'ignoroit pas que l'Empereur Lothaire, avec qui il fut presque toûjours en différend, quoique son frere, comptoit sur le dévouement de notre Prélat. Tout cela joint au soupçon, qu'Hincmar avoit favorisé l'invasion que fit en France Louis Roi de Germanie, ' porta Charles le Chauve à exiger de lui en particulier au Concile de Pontion un nouveau serment de fidélité. Hincmar le prêta ; mais son amour propre en eut beaucoup à souffrir, comme il paroît par un de ses écrits à ce sujet. Charles ne laissa pas néanmoins de le nommer le premier entre ses exécuteurs testamentaires, lorsqu'en 877 il partit pour son dernier voïage d'Italie.

Flod. ib. c. 17. 18. 26. p. 567. 585. 586 | Bal. ib. p. 68. — Conc. ib. p. 811. — p. 31. 32. — t. 9. p. 291-294 | Hinc. ib. p. 834-837 | Bal. ib. p. 264. n. 12.

Cinq Papes qui gouvernerent l'Eglise de Rome, pendant l'épiscopat d'Hincmar, lui donnerent tous en differentes occasions des marques de la haute estime qu'ils avoient pour son mérite. ' Leon IV lui accorda l'usage du Pallium, avec le privilége singulier de le porter tous les jours. Ce fut en considération de son sçavoir et de sa pieté, que ce Pontife lui accorda cette grace, qu'aucun autre Archevêque n'avoit encore jamais reçue. ' Un autre Pape en fit depuis une espece de crime à notre Prélat, qui s'en justifia en l'assurant qu'il n'en avoit usé que deux fois dans l'année, à Pâque et à Noël. ' A sa priere Benoît III, charmé de son zéle pour le maintien de la discipline ecclesiastique, confirma les actes du second Concile de Soissons, ce qui étoit important pour Hincmar. Il est vrai que ce Pape en le faisant, déclara que ce n'étoit qu'au cas que les faits fussent tels qu'on les lui avoit annoncés. ' Condition qui eut depuis de fâcheuses suites pour l'Archevêque de Reims.

Flod. ib. c. 10. p. 552. 2.

Conc. t. 8. p. 859. 1917.

p. 232. 233.

p. 845-846.

' Nicolas I, celui de tous les Papes qui eut plus de liaisons avec Hincmar, et qui le connoissoit mieux, faisoit à la vérité beaucoup de cas de son érudition et de ses autres grands talents; mais il ne le flattoit point dans les occasions, et personne n'a relevé avec plus de force ce qu'il y avoit de repréhensible dans la conduite de ce Prélat. ' Adrien II et Jean VIII furent deux de ses plus grands admirateurs, et eurent toûjours pour lui une estime et une amitié, qui ne leur permettoient pas de lui rien refuser.

p. 406-409. 843-848. 851-859.

p. 905. 906 | t. 9. p. 82. 221.

Quatre fameux événements arrivés dans l'Eglise de France au temps d'Hincmar, et ausquels il eut la part principale, concoururent particulierement à faire connoître son esprit, son genie, son adresse, son habileté. Le premier est la grande affaire de Gothescalc. ' Notre Prélat aïant trop facilement épousé les fâcheux préjugés de Raban Archevêque de Maïence, contre ce Moine infortuné, mit tout en œuvre pour le contraindre à renoncer à ses premiers sentiments. ' Oubliant, selon la belle remarque de S. Remi de Lyon, que la vérité se persuade et ne se commande pas, il le fit traiter de la maniere horrible qu'on a vû. Après quoi il l'enferma dans les prisons d'Hautvilliers, ' où il le laissa mourir sans aucun secours spirituel.

t. 8. p. 51.

Rem. de 3. ep. c. 25. p. 680 | Bert. an. 849.

Hinc. ib. p. 555.

On ne répétera pas ici tout ce qui se passa pendant la captivité de ce pauvre prisonnier, qui fut d'environ vingt ans. Seulement on dira, ' qu'Hincmar aïant épuisé toute son industrie

Flod. ib. c. 21. p. 570. 2 | Sir. op. t. 2. p. 1295. 1296.

et les premieres forces de sa plume, et se sentant trop foible pour soûtenir seul le poids de cette dispute, mandia des secours étrangers. Raban qui l'y avoit engagé, ainsi qu'on l'a dit, refusa de lui en prêter. [Flod. ib. p. 572. 2 | Prud. ad Hinc. c. I. 2.] ' S. Prudence de Troïes, à qui il eut recours, bien loin d'appuïer ses sentiments, se crut au contraire obligé de les combattre ; craignant qu'on n'enveloppât la doctrine de S. Augustin, dans ce qu'Hincmar et ses partisans donnoient pour des erreurs. [Lup. ep. 129. p. 191-192.] ' Loup Abbé de Ferrieres, à qui il semble que notre Archevêque s'adressa aussi, lui répondit de maniere à le convaincre, qu'il ne pensoit point autrement sur les matieres en question, que Gothescalc même. Pardule de Laon, le Diacre Amalaire et Jean Scot Erigene furent plus complaisants, et se firent un mérite de venir à son appui. Mais leurs efforts furent bien-tôt renversés, tant par ce qu'y opposerent S. Prudence et Flore Diacre de Lyon, que par les écrits de Loup et de Ratramne Moine de Corbie.

[Flod. ib. p. 570. 2 | Agob. t. 2. app. p. 170-171. 179-186.] ' Hincmar s'adressa encore à Amolon Archevêque de Lyon, qui condamna à la vérité les erreurs qu'on lui exposoit, mais qui eut soin de joindre à sa réponse un écrit dont notre Prélat ne pouvoit être content ; puisqu'il se trouvoit conforme à la doctrine de Gothescalc. C'est apparemment ce qui l'empêcha de se prévaloir de l'Autorité d'Amolon, dans son grand ouvrage sur la prédestination, où il cite d'autres Ecrivains qui ne lui sont pas si favorables en apparence. Il ne se rebuta pas cependant, et tenta une seconde fois d'attirer cet Archevêque à son parti. Mais ce fut en vain ; et cette seconde démarche eut une suite encore plus fatale pour sa cause, que n'avoit eu la premiere. [Rem. ib. pr.] ' Elle fit effectivement naître à Remi successeur d'Amolon, l'occasion de refuter avec avantage l'écrit d'Hincmar, et ceux de ses associés. [Conc. ib. p. 134-139. 690. 691.] ' Les Conciles de Valence et de Langres ne tarderent pas à se déclarer contre la même doctrine, et à confirmer par leurs Canons ce que ces grands Théologiens avoient établi dans leurs doctes ouvrages, conformément à l'Ecriture et aux écrits des Peres de l'Eglise. [Hinc. ib. p. 292 | Bert. an. 859.] ' Le Pape Nicolas de son côté en fit autant : ou du moins il passa pour constant dans l'esprit d'Hincmar même, et d'un de ses plus zélés Panegyristes, que ce Pontife avoit approuvé les sentiments de ses adversaires. De sorte que cette fameuse dispuste fit voir à tous ceux qui voulurent ouvrir les yeux, que notre Prélat, quoique très-habile d'ailleurs, n'entendoit point les matieres théologiques. Il ne fut pas plus heureux à vouloir interdire l'usage de chanter la strophe *Te trina Deïtas*.

On étoit encore dans la plus grande chaleur de la dispute sur la prédestination, lorsqu'il survint à Hincmar une autre affaire, qui l'intrigua beaucoup, et lui attira de grands sujets de chagrin. ' Il crut devoir déposer, et déposa réellement au second Concile de Soissons en 853, Vulfade, et les autres Clercs ordonnés par Ebbon son prédecesseur. ' Ceux-ci en aïant appelé au S. Siege, et le Roi Charles le Chauve les protegeant en considération de Vulfade, leur cause fut examinée de nouveau en un autre Concile de Soissons, qui se tint en 866, ' et auquel Hincmar se trouva. Ce Prélat y emploïa tout ce qu'il avoit de sagacité, pour empêcher qu'on n'infirmât sa premiere sentence. ' Néanmoins le Concile renvoïa la décision de la cause au Pape Nicolas, ' qui prononça en faveur des Clercs.

Flod. ib. c. 11. p. 553 | Conc. ib. p. 84-91.

Conc. ib. p. 808-810.

p. 816-830.

p. 832-836.

p. 861. 862.

Hincmar n'en fut pas quitte pour cette contradiction. ' Le Pontife Romain aïant examiné les pieces du procès, crut avoir découvert qu'il y avoit emploïé toute sorte de ruses et d'artifices, dont il lui fit des reproches sanglants, qui tendent à nous le représenter comme un Caméleon, ou un Prothée, qui feignoit toutes sortes de caracteres selon ses vûes et ses intérêts. On peut voir aux endroits marqués à la marge les autres reproches dont il le charge en cette occasion. ' Charles le Chauve ne fut guéres plus content que le Pape, de la conduite que tint dans cette affaire l'Archevêque de Reims. ' De même, les Prélats qui composoient le Concile de Soissons en 866, furent si scandalisés de ce que contenoit le quatriéme mémoire, qu'il y présenta sur le même sujet, qu'ils n'en purent soûtenir la lecture jusqu'au bout.

p. 844-848. 851-857.

p. 811.

p. 828.

La maniere dont Hincmar se conduisit dans l'affaire de Rothade Evêque de Soissons, son propre Ordinateur, ne lui fut pas non plus fort honorable, ' quoiqu'en dise l'Annaliste de Saint Bertin son Panégyriste. Rothade aïant puni suivant les Canons, un de ses Prêtres convaincu d'un crime capital, Hincmar indisposé depuis long-temps contre Rothade, le priva de la communion épiscopale, sous prétexte de désobéissance aux regles de l'Eglise, parce qu'il refusoit de rétablir ce Prêtre, dont le Métropolitain avoit pris la défense. Ceci se passa en 861 au Concile de Soissons, assemblée dans l'Eglise de S. Crespin. Rothade en porta ses plaintes l'année suivante à celui de Pistes, qui fut transferé à Soissons. Le Concile à l'instigation d'Hincmar confirma sa sentence ; et Rothade en appella au S. Siege. Mais l'Archevêque de Reims aïant trouvé moïen de

Bert. an. 861-863 | Conc. ib. p. 736. 761. 775. 785-791.

l'empêcher d'aller à Rome, le fit déposer de l'Episcopat, et renfermer dans un monastere. Cependant le Pape Nicolas instruit de cette injustice, leva les obstacles qui retenoient Rothade, et le fit venir à Rome, où après avoir pressé Hincmar de comparoître, il rétablit l'infortuné Prélat dans sa premiere dignité.

Mab. an. l. 38. n. 62. ' Hincmar, suivant l'opinion de quelques Ecrivains, abusa en cette occasion du crédit qu'il avoit auprès du Roi Charles le Chauve, et n'en fit pas un meilleur usage dans la grande affaire d'Hincmar de Laon, son neveu. Nous l'avons exposée assés au long cette affaire, à l'article de ce dernier, sans qu'il soit besoin de la détailler ici. Mais on ne peut pas se dispenser de dire, que notre Archevêque fut bien éloigné d'y faire prévaloir la miséricorde sur la rigueur du jugement. Il y fit paroître au contraire beaucoup de dureté et d'autres passions, qui ne convenoient ni à un Métropolitain ni à un oncle. Les sentiments de la nature et l'honneur de l'épiscopat réclameront toûjours contre la conduite qu'il garda en cette occasion. Il ne fit pas, il est vrai, créver les yeux à son neveu, comme quelques-uns l'en ont accusé ; mais il n'y a pas lieu à douter, que s'il avoit voulu emploïer l'autorité qu'il avoit auprès du Roi, pour adoucir l'esprit de ce Prince, il eût épargné à cet autre infortuné Prélat un châtiment aussi inhumain.

Conc. ib. p. 1913. ' Tant de chagrins, tant de traverses qu'il rencontra dans l'épiscopat, lui faisoient quelquefois regretter la paix et la tranquillité dont il jouissoit autrefois dans son cloître. Il regardoit comme une punition de ses péchés, pour parler d'après lui, de ce que le cable de l'ancre, qui le tenoit peut-être trop négligemment attaché à ce port salutaire, s'étant cassé, il s'étoit vû jetté au milieu des tempêtes d'une mer orageuse, sous le specieux prétexte de sauver les autres. p. 1917. ' D'un autre côté, la multiplicité des besoins de l'Eglise et de l'Etat, et l'embarras des affaires séculieres, ausquelles il ne pouvoit se refuser, le faisoient gémir de se voir si souvent éloigné de son propre troupeau. Il avouoit alors, que s'il avoit bien connu les peines et les dangers inséparables de l'épiscopat, il se fût bien donné de garde de l'accepter.

Il faut pourtant lui rendre la justice, que malgré toutes ces grandes distractions, il ne négligea point le bien spirituel et temporel de son Eglise. On verra par l'énumération de ses écrits, le soin qu'il eut de bien instruire le Clergé et le peuple de son diocèse. ' Il n'eut pas moins d'attention à maintenir les

Flod. ib. c. 23. p. 580. 2 | Bal. ib. p. 1241.

droits de son Siege, à conserver les terres et les domaines que lui avoient laissés ses prédecesseurs, et revendiquer ceux qui avoient été ou pillés ou aliénés.

ʼ Il étendit ses soins bienfaisants jusques sur le monastere de S. Remi, dont il fut Abbé, quoiqu'Archevêque de Reims. Après en avoir augmenté l'Eglise, il y fit construire en 852 une voûte magnifique d'un ouvrage admirable, et y transfera le corps du saint Patron avec une pompeuse cérémonie. Il voulut encore marquer sa dévotion et son respect pour le Saint, par des vers de sa façon, dont il orna le lieu et les draps de soïes dans lesquels fut enveloppé ce précieux thrésor.

Flod. l. 1. c. 21 | l. 3. c. 9 | Mab. an. l. 33. n. 24 | l. 34. n. 42.

ʼ Au bout de dix ans, aïant achevé le beau vaisseau de son Eglise cathedrale, qu'Ebbon son prédecesseur avoit commencé, il l'embellit magnifiquement, et en fit ensuite la dédicace, à laquelle se trouva le Roi Charles le Chauve, avec grand nombre de Prélats. Rien, ce semble, n'échappoit à la sollicitude d'Hincmar. Il n'eut garde de négliger d'entretenir les Etudes dans son Clergé, lui qui faisoit un exercice continuel de sa plume, et qui lui donnoit par-là l'exemple de la culture des Letres. ʼ On a vû ailleurs, qu'on y avoit ouvert anciennement deux Ecoles, l'une pour les Chanoines de la Cathédrale, l'autre pour les autres Clercs du diocèse. Hincmar eut soin de les soûtenir, et veilla pareillement à ce que l'ignorance ne pénétrât point à S. Remi. C'est dans cette vûe ʼ qu'il donna à ce monastere et à son Eglise cathédrale plusieurs livres, ausquels il voulut qu'on inscrivît son nom. Outre ceux qu'il composoit tous les jours, ʼ il avoit beaucoup de soin de recueillir ceux des Anciens. Il le portoit même jusqu'à amasser les apochryphes comme les autres. Mais ce qui surprend extrémement, c'est d'aprendre qu'un Prélat occupé à tant d'affaires importantes et aussi multipliées que l'étoit Hincmar, pût encore trouver du loisir pour copier lui-même les écrits des autres.

Flod. l. 3. c. 5. p. 550. 1.

His. lit. de la fr. t. 3. p. 24.

Mab. ib. l. 38. n. 62.

Flod. ib. c. 5. 21. 23. p. 550. 572. 579 | Lup. ep. 76 | Hinc. inst. reg. p. 201.

Cette foule d'occupations non seulement nous fait comprendre combien cet Archevêque étoit laborieux ; elle sert encore à nous faire connoître quelle étoit sa pieté. ʼ Car malgré tous les divers embarras qu'elles lui causoient, il ne laissoit pas de penser sérieusement à la mort. Dès les dernieres années du Pontificat de Nicolas I, il la regardoit comme prochaine, et se sentoit dès-lors des infirmités de la vieillesse. Il vêcut néanmoins encore plus de quinze ans depuis.

Flod. ib. c. 23. 25. p. 580. 1, 583. 2. Conc. ib. p. 1917.

ʼ Après avoir présidé au Concile, qu'il assembla à Fismes au

Conc. t. 9. p. 337.

Flod. ib. c. 30. p. 592. 2 | Mab. ib.

commencement d'Avril 881, il passa assés tranquillement le reste de l'année. ' Mais dans le cours de la suivante, les Normans continuant leurs ravages aux environs de la Champagne, et la ville de Reims étant encore alors dénuée de murs de défense, ce sage Prélat crut devoir pourvoir à la sûreté du corps de S. Remi, pour le soustraire à la fureur de ces barbares. Il prit donc avec lui ce précieux dépôt, et se refugia au de-là de la Marne dans la ville d'Epernay. Là sentant au bout de quelque temps son dernier jour approcher, il voulut avant que de mourir, donner encore quelques marques de son zéle pour l'Eglise, en écrivant aux Evêques ses Collégues pour les exhorter à fuïr la simonie, à s'appliquer à l'étude des Canons et à l'instruction des peuples confiés à leurs soins. Telles furent les dispositions dans lesquelles mourut ce grand Archevêque, le plus illustre et le plus sçavant des successeurs de l'Apôtre des François. Son corps fut aussi-tôt reporté à Reims, et enterré derriere le tombeau de S. Remi, avec l'épitaphe suivante, qu'il avoit eu soin de faire graver de son vivant sur une plaque de cuivre, qui se voit encore à gauche du grand autel. Le jour de sa mort est diversement marqué dans les anciens necrologes : dans les uns au vingt-uniéme de Décembre, dans les autres au vingt-troisiéme du même mois. Difference au reste qui ne vient apparemment que du jour précis qu'il mourut à Epernay, et du jour qu'il fut inhumé à Saint Remi. Pour ce qui est de l'année, elle est marquée avec le temps de son épiscopat, dans l'addition qui a été faite à son épitaphe.

EPITAPHE.

Nomine non merito, præsul Hincmarus, ab antro
  Te, Lector, tituli quæso memento mei.
Quem grege Pastorem proprio Dionysius olim
  Remorum populis, ut petiere, dedit.
Quique humilis magnæ remensis regmina plebis
  Rexi pro modulo, hîc modo verme voror.
Ergo animæ requiem nunc, et cum carne resumta,
  Gaudia plena mihi hæc quoque posce simul.
Christe, tui clemens famuli miserere fidelis :
  Sis pia cultori, Sancta Maria, tuo.
Dulcis Remigii sibimet devotio prosit,

Qua te dilexit pectore, et ore, manu.
Quare hic suppetiit supplex sua membra locari,
Ut bene complacuit, denique sic obiit.

Anno dominicæ Incarnationis 882, episcopatus autem sui 37, mense 7 et die quarta.

' Ceux qui se sont plus appliqués à étudier l'histoire de ce docte Prélat, conviennent qu'il étoit irréprochable en ses mœurs, et qu'il s'étoit fait une très-grande réputation ; mais ils avouent aussi qu'elle ne fut pas sans tache. Il n'y eut presque point en son temps de Prélats d'un certain mérite en France, avec lesquels il ne fût en commerce de letres. Il étoit même comme l'oracle de la plûpart, et consulté de toutes sortes d'endroits, par les Princes, les Princesses, les grands Seigneurs, les Abbés et autres personnes de distinction. Outre les liaisons qu'il avoit avec les Papes, ' il en contracta aussi avec les gents de letres des païs étrangers, comme Anastase Bibliothécaire de l'Eglise Romaine. De sorte que depuis les premiers siécles de l'Eglise, il a paru en France peu d'Evêques plus célébres qu'Hincmar. Il garda jusqu'à la mort l'abstinence de la chair, qu'il avoit vouée en professant la Regle de Saint Benoît.

Mab. ib.

Flod. ib. c. 21. 33 | Hinc. t. 2. p. 824.

§ II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

On a vû par le détail abrégé de l'histoire d'Hincmar, que ce Prélat a beaucoup écrit. Mais malheureusement les siécles qui l'ont suivi, n'ont point été soigneux de nous conserver toutes les productions de sa plume. Nous allons faire d'abord l'énumération de celles qui nous restent, en commençant par le recueil qu'en a publié le sçavant P. Sirmond. Nous y joindrons ensuite celles qui ont été déterrées depuis, et donnerons enfin une notice de celles qui sont perdues, et dont on nous a conservé quelque connoissance. Nous souhaiterions pouvoir suivre ici l'ordre chronologique ; mais le dernier Editeur ne l'a pas suivi lui-même, parce que la chose lui a paru comme impossible. Cela n'empêchera pas néanmoins, que nous ne soïons attentifs à attacher à chaque ouvrage sa véritable époque, autant que nous pourrons la découvrir.

1°. A la tête de l'édition que nous avons sous les yeux, est placée l'épitre dédicatoire d'un ouvrage qui est perdu. Nous reviendrons à cette piéce dans la suite; et nous commençons le catalogue des écrits d'Hincmar par son grand traité sur la prédestination, par lequel commence proprement le recueil publié par le P. Sirmond. ' Il est intitulé : *Derniere dissertation sur la prédestination de Dieu et le libre arbitre*, et divisé en trente-huit chapitres, la plûpart fort prolixes, sans y comprendre l'épitre dédicatoire qui y sert de préface, et l'épilogue qui contient six grands chapitres. On lui fait porter pour titre *Derniere dissertation ou dernier traité*, parce qu'il avoit été précédé d'autres écrits sur le même sujet. Le P. Sirmond n'en compte qu'un autre ; mais on verra par la suite que l'Auteur en composa au moins trois ou quatre sur ces matieres, sans parler des simples letres à diverses personnes.

Hinc. t. 1. p. 1-410.

' Hincmar l'entreprit après le mois de Juin de l'année 859, et l'exécuta à mesure qu'il put dérober quelques heures de son temps à ses autres occupations : *furatis horulis à diversis occupationum distensionibus*. Expression qui suppose qu'il fut un temps considerable à le finir. Il l'avoit au moins achevé en 863 ; puisqu'il l'envoïa alors à Rome au Pape Nicolas, par Odon Evêque de Beauvais, qui y faisoit un voïage pour d'autres affaires. A la tête est une préface presque entierement emploïée à rapporter des piéces étrangeres : le Sermon de Flore Diacre de Lyon; le second canon avec les cinq suivants du Concile de Valence ; quelques sentences des Peres tirées de l'écrit de l'Eglise de Lyon, qu'Hincmar place entre le sixiéme et le septiéme Canon ; le huitiéme du Concile de Langres, et un autre tiré d'ailleurs; les quatre fameux articles de Quiercy; enfin la letre de S. Prudence à l'assemblée de Sens. L'Auteur dédie son ouvrage au Roi Charles le Chauve, et s'y propose deux objets principaux : l'un de montrer que Gothescalc a renouvellé l'hérésie prétendue des Prédestinations, l'autre de soûtenir les quatre fameux articles de Quiercy, contre la censure qu'en avoient faite les Peres du III Concile de Valence. Il s'arrête particulierement à ce second objet ; et l'examen des six à sept premiers Canons de ce Concile fait le corps de l'ouvrage. Hincmar montre par-là que le premier écrit qu'il avoit publié quelques années auparavant sur la prédestination, et dans lequel il avoit déja attaqué ces mêmes Canons, avoit été jugé foible et insuffisant, pour prouver ce qu'il prétendoit.

p. 1. 4.

Celui dont il est ici question, n'a pas plus de force. L'Auteur y fait paroître plus d'érudition que de jugement et de justesse d'esprit; et il n'y a proprement réussi qu'à montrer qu'il n'étoit pas Théologien.

L'érudition même dont il fait parade est sans choix et sans critique. ' Il y prend Hilaire, qui étoit un laïc, et dont il cite une letre à S. Augustin, pour S. Hilaire Evêque d'Arles. ' Il suppose que le Concile de cette même Ville où le Prêtre Lucide se retracta, fut tenu par ordre du Pape S. Celestin, mort plus de quarante ans avant ce Concile. ' Il y soûtient que l'*Hypognosticon* est un ouvrage de S. Augustin, ' et le traité sur l'endurcissement de Pharaon, un écrit de S. Jerôme. ' Comme il soupçonnoit, que le septiéme Canon de Valence contre les Ordinations irrégulieres des Evêques, avoit été malicieusement fait contre lui, il s'y étend beaucoup, et en prend occasion de rapporter l'histoire de son ordination, et les actes du Concile de Soissons, où elle avoit été confirmée. ' Flodoard faisant le dénombrement des ouvrages d'Hincmar, lui donne disertement celui-ci, qu'il a soin de distinguer des autres sur les mêmes matiéres, et dont il rapporte l'épitre dédicatoire en entier.

p. 9. p. 15. p. 9. p. 10. p. 317-328. Flod. l. 3. c. 16. p. 565. 2. 566. 2.

2°. ' Le même Auteur marque aussi dans son catalogue l'écrit, qu'Hincmar composa de passages des Peres, pour montrer qu'on ne doit point se servir de cette expression, *Trina deitas,* contre les blasphêmes de Gothescalc, pour nous servir de son expression. ' Cet écrit dont le titre est conçû presque dans les mêmes termes qu'emploïe ici Flodoard, est imprimé à la suite du précedent. Hincmar l'adresse aux enfants de l'Eglise catholique, et à ses collegues dans le saint ministere. Le P. Sirmond en met l'époque en 857. Ce qui y donna occasion fut ce que Ratramne et Gothescalc avoient publié, pour la défense de la strophe de l'Hymne célebre des Martyrs, *Te trina deitas,* qu'Hincmar avoit changée contre *Te sancta deitas,* sous prétexte que le *Trina* supposoit trois Dieux dans le mystere de la Trinité. Piqué de se voir contredit dans ce changement, il entreprit de répondre à ses adversaires par l'ouvrage en question. Quoiqu'il y attaque Ratramne, il ne cite cependant rien de son écrit. Il s'attache particulierement à celui de Gothescalc, et suit en y répondant la même méthode que S. Prudence avoit déja suivie, en refutant le Traité de Jean Scot sur la prédestination. Entreprenant d'y répondre pied à pied, il en rapporte le texte par parties avec un *obéle,* puis il y joint sa

c. 15. p. 563. 2. Hinc. ib. p. 413-555.

réponse avec un *crisimon*, afin de la mieux distinguer du texte de son adversaire.

Il paroît dans cet ouvrage beaucoup d'érudition, et autant de subtilité. Mais il roule tout entier sur une fausse conséquen-
p. 415. ce, ' que Gothescalc prévient dès l'entrée de son écrit, en déclarant que le *Trina* ne tombe que sur les personnes, et nulle-
p. 413. 438. 459. ment sur l'essence ou la nature divine. ' Quant aux accusations dont Hincmar y charge Ratramne, il se contente de les avancer, sans se mettre en devoir de les prouver, quelque graves qu'elles soient. Le style qu'emploïe l'Auteur est véhément, et se ressent presque par tout de sa mauvaise humeur contre Gothescalc. Au reste l'Eglise n'en a pas trouvé les raisons fort concluantes; puisqu'elle a continué de chanter le *Te Trina Deïtas.* A la fin de l'ouvrage, se lisent vingt-six vers de la letre de Gothescalc à Ratramne.

p. 557-709. 3°. ' L'écrit d'Hincmar sur le divorce du Roi Lothaire et de la Reine Thietberge, qui suit l'ouvrage précedent, consiste en trente questions qu'on avoit proposées à l'Auteur à deux différentes fois sur ce sujet, et les réponses qu'il y fit, avec une préface adressée aux Princes regnants, aux Evêques et à tous les fidéles, comme aïant tous intérêt en cette affaire. C'est ce qu'il prouve dans sa préface, où il tâche aussi de prévenir ses Lecteurs contre le scandale que pourroient leur causer les faits rapportés dans les questions. Hincmar mit la main à cet ouvrage entre les années 860 et 863. Il y établit d'excellents principes; mais il y dit aussi diverses choses qui ne sont ni in-
p. 603-611. terressantes, ni bien appuïées. ' Telles sont celles qu'il débite
p. 653-662. sur l'épreuve par l'eau chaude. ' En répondant à la quinziéme question, il fait voir qu'il croïoit qu'il y avoit des sorciers. Il y a
p. 694. 695. aussi du bon et du mauvais, ' en ce qu'il dit sur la vingt-neuviéme question, qui est la sixiéme des sept dernieres. Il établit à la vérité, qu'un Roi n'a personne au-dessus de lui que Dieu seul; mais il semble dire qu'il n'est Roi, qu'autant qu'il fait son devoir, et qu'on ne devroit pas obéir à un Prince criminel.

p. 710-741 Conc. t. 8. p. 569-593. 4°. ' A la suite de cet écrit vient le recueil des capitulaires de notre Prélat, qu'on a réimprimé dans la collection génerale des Conciles. Le premier capitulaire divisé en dix-sept articles, fut publié dans un Synode le premier jour de Novem-
p. 710. 712. c. t. 8. bre 852. ' Hincmar y recommande à chaque Prêtre de son diocèse, de s'instruire à fond des explications de l'Oraison dominicale et du Symbole des Apôtres, afin d'étre en état d'en

instruire les autres ; d'apprendre par cœur la préface du Canon et le symbole attribué à S. Athanase ; d'en bien comprendre le sens pour pouvoir l'expliquer au peuple ; de s'appliquer à lire distinctement et correctement l'Evangile, les Epitres, les Psaumes ; de posseder les quarantes homelies de S. Gregoire, de les bien entendre ; de sçavoir par cœur le Sermon du même Pape sur les soixante-douze Disciples du Sauveur, sur le modéle desquels, dit-il, les Prêtres ont été établis dans le ministére Ecclésiastique ; enfin de prendre une connoissance parfaite du comput, ou calcul nécessaire, et du chant. On voit par-là le soin qu'avoit Hincmar de bannir l'ignorance de son Clergé. Entre les autres points de discipline prescrits par ce capitulaire, ' on trouve l'eau-bénite et le pain-béni pour chaque Dimanche : à peu-près comme cela se pratique encore aujourd'hui dans les Paroisses. p. 711. c. 5. 7.

' Le second capitulaire est compris en vingt-sept articles, dont le dernier est fort prolixe, et peut passer pour une espece de petit Pénitentiel, en ce qu'il roule sur les pénitences qu'on doit infliger aux Prêtres et aux Diacres. Les autres articles sont des instructions pour les Doïens ruraux, et les autres qui étoient chargés de veiller sur les Eglises Paroissiales, et les Chapelles du diocèse. Hincmar les engage à lui faire chaque année, au premier jour de Juillet un fidéle rapport de ce qu'ils auront observé, conformément aux instructions qu'il leur prescrit ici. p. 716-730.

' Le troisiéme capitulaire divisé en trois articles, est proprement une addition faite au premier, en Juin 857, la douziéme année de l'épiscopat d'Hincmar. Par le premier article, qui est important, les Curés sont chargés de veiller sur les pécheurs publics, pour les engager à se soumettre à la pénitence publique, et de rendre compte à l'Evêque de quelle sorte ils s'y comporteront. p. 730-732.

' Le quatriéme capitulaire comprend cinq articles, qu'Hincmar donna à ses Curés dans un synode, qu'il tint en Juillet 874. ' La même année, selon les PP. Cossart et Labbe, ou seulement trois ans après selon le P. Sirmond, notre Prélat fit un autre capitulaire, qui est le cinquiéme et le dernier du recueil. Il contient en treize articles une instruction pour les Prêtres Gontaire et Odelhard, qu'il établissoit Archidiacres, et tend en particulier à les détourner dans leurs visites des exactions sordides, qui n'étoient peut-être que trop communes p. 732-737. p. 738-741 | Conc. ib. p. 591.

en d'autres diocèses. Tous ces capitulaires déposent en faveur de la sollicitude pastorale d'Hincmar, pour l'observation de l'exacte discipline.

Hinc. ib. p. 741-755. 5°. ' Après eux suivent dans l'édition qui nous sert de guide, les couronnemens des Rois et des Reines, ausquels Hincmar eut le plus de part; c'est-à-dire le recueil des discours, des bénédictions, des prieres prononcées en cette sorte de cérémonies. Ces couronnemens sont ceux de Charles le Chauve, en qualité de Roi de Lorraine, d'Hermentrude, sa femme, de Louis le Begue leur fils aîné, et de Judith leur fille, en qualité de Reine des Saxons Occidentaux.

p. 756-771. 6°. ' Le premier tome de cette édition est terminé par l'explication en prose d'un écrit en vers, qu'Hincmar avoit adressé au Roi Charles le Chauve sous le titre de *Ferculum Salomonis*, le service de table ou le mets de Salomon, et que nous n'avons plus aujourd'hui. Cette explication est un tissu de mysticités, (p. 756.) ' où nous apprenons toutefois, que par ce *Mets de Salomon* l'Auteur entend l'Eglise qui est le corps mystique de J. C. (p. 767.) ' et qu'en établissant le dogme du libre arbitre de l'homme, il a soin d'établir aussi celui de la grace prévenante pour vouloir le bien et le mettre en pratique. (p. 760.) ' Hincmar y rapporte sous le nom de S. Ambroise quatorze vers hexametres sur le nombre ternaire, (p. 771.) ' et finit son explication par quatorze autres vers de sa façon, mais d'une grande platitude et de differente mesure.

t. 2. p. 1-28. 7°. ' A la tête du second volume est placé un traité qui porte pour titre : *De Regis persona et regio ministerio,* De la personne du Roi et de ses devoirs. (Flod. ib. c. 18. p. 567. 2.) ' Flodoard, qui marque cet écrit entre les autres de notre Prélat, en donne un sommaire assés juste en disant qu'il est tiré de l'Ecriture et des Peres de l'Eglise, et que l'Auteur s'y propose trois objets principaux qu'il discute en trente-trois chapitres : sçavoir les qualités et les devoirs d'un Roi par rapport à l'Etat; quelle doit être sa discrétion dans les bienfaits et les graces qu'il accorde; quelle vengeance il doit tirer de certains particuliers. Hincmar y prescrit de fort belles et très-utiles maximes pour regner heureusement. L'écrit est adressé à Charles le Chauve par une courte préface, dans laquelle l'Auteur explique son dessein.

Hinc. ib. p. 28-103. 8°. ' Suit un autre traité plus prolixe que le précedent, et adressé au même Prince. Il est intitulé, *Des vices qu'on doit éviter et des vertus qu'on doit mettre en pratique :* titre qui paroît

pris de Flodoard, qui l'a fait entrer sous ces mêmes termes dans le catalogue des œuvres de notre Archevêque, et qui en parle comme d'une instruction très-utile. Elle l'est en effet; et l'Auteur après avoir exposé dans l'écrit précedent les devoirs d'un Prince en qualité de Souverain, traite fort au long dans celui-ci des vertus qu'il doit pratiquer en qualité de Chrétien. C'est encore un recueil de passages de l'Ecriture et des Peres, rangés sous douze très-longs chapitres, dont le second est formé de la letre du Pape S. Grégoire à Recarede Roi des Visigots en Espagne. Charles le Chauve avoit demandé cette letre à Hincmar; et ce fut apparemment ce qui lui fit naître l'occasion de composer cet écrit, dans lequel il discute presque tous les devoirs de la pieté chrétienne.

9°. ' Le traité qui suit *Touchant la nature de l'ame,* ne porte dans les manuscrits le nom d'aucun Auteur. Il y est seulement intitulé : *Recueil d'un certain Sage, tiré des livres de S. Augustin sur la nature de l'ame.* Flodoard ne le compte point non plus entre les autres écrits d'Hincmar. Le P. Sirmond étoit néanmoins persuadé qu'il lui appartient; et que ce que dit l'Auteur dans la préface, ne peut convenir qu'à Charles le Chauve, à qui par conséquent il l'adressoit. On l'a ainsi exprimé dans l'édition qu'on en a faite. Ce traité est compris en huit chapitres, dans lesquels Hincmar agite autant de questions au sujet de l'ame, sans y comprendre la préface, par laquelle il paroît que c'est Charles le Chauve qui avoit proposé lui-même les huit questions. L'Auteur en y répondant, établit dans les premieres, que l'ame est spirituelle; qu'elle n'est point dans le lieu à la façon des corps; qu'elle ne se meut point non plus localement, quoiqu'elle change de volonté et de dispositions. La derniere question est emploïée à discuter, si les justes après la résurrection verront Dieu des yeux du corps, ou seulement de ceux de l'esprit? Le traité entier est un enchaînement de passages de l'Ecriture et des Peres, où l'on fait peu d'usage du raisonnement. A la fin on a imprimé une liste d'autres passages tirés de S. Augustin, et quelques-uns de S. Jerôme, pour prouver que l'ame est dans le corps. Cette liste se trouve telle qu'on la donne ici, dans un ancien manuscrit à la suite du traité.

p. 103-125.

10°. En continuant l'examen des letres et opuscules de notre Prélat, ' se présente la longue et belle letre écrite à Louis Roi de Germanie, au nom des Evêques de la province de Reims et de celle de Rouen, ' comme le porte le titre dans

p. 126-142.

Conc. ib. p. 651-668 | Bal. capit. t. 2. p. 101-122.

la collection générale des Conciles, et le recueil des capitulaires de nos Rois, où cette letre est inserée. On ne doute point cependant qu'elle ne soit une production de la plume d'Hincmar, dont on y reconnoît tout le genie. En rendant compte du vingt-septiéme capitulaire de Charles le Chauve, qui en est formé, nous avons dit quand et à quelle occasion elle fut écrite. Elle contient en quinze articles d'excellents avis ; ' mais la fable de la damnation de Charles Martel en corps et en ame, qui se lit au septiéme article, ne sert qu'à faire voir la trop grande crédulité de l'Auteur. ' Quelques Sçavants la croïent même de l'invention d'Hincmar; et l'on en voit la représentation au naturel dans l'Eglise de S. Remi de Reims, vis-à-vis le grand autel du côté de l'épitre. ' Hincmar envoïa par son neveu à Charles le Chauve une copie de la letre entiere, et l'avertit ensuite en une autre occasion, que les avis qu'elle contient, étoient encore plus pour lui que pour le Roi Louis son frere.

Hinc. ib. p. 132. Boll. 20. Féb. p. 213-215. Hinc. ib. p. 145.

11°. ' C'est dans la letre suivante adressée à Charles, qu'Hincmar nous apprend cette circonstance. Il écrivit celle-ci à ce Prince, lorsqu'en 859 il partoit avec son armée, pour aller venger l'invasion que le Roi de Germanie avoit faite en France l'année précedente. Le but principal de l'Auteur est de porter Charles à empêcher ses soldats de faire des pillages, ce qui est exprimé dans le titre de la letre. Hincmar y mêle aussi quelques autres avis pour le Roi.

p. 143-146.

12°. ' La letre qui suit, et qui fait le sixiéme opuscule du recueil, roule sur le même sujet. Elle est écrite aux Clercs de la Cour, qui marchoient à la suite du Roi et de la Reine. Comme leurs domestiques commettoient les mêmes crimes que les gents de guerre, Hincmar représente à ces Clercs qu'ils sont responsables des péchés de leurs domestiques, et qu'ils doivent non seulement s'abstenir du mal, mais aussi en détourner les autres.

p. 146-148.

13°. ' Le septiéme opuscule est un mandement pour réprimer les pillages. Il fut fait la même année 859, et adressé aux Curés du diocèse de Reims, avec ordre de le publier à la Messe après l'épitre. On étoit alors en Carême; et Hincmar prend de ce saint temps occasion de presser ses diocèsains, de s'abstenir de cette sorte de crimes, et autres qui les rendroient indignes de la communion pascale : ce qui le conduit à parler des dispositions pour ne pas communier indignement. ' Il envoïa aussi ce mandement à Charles le Chauve, afin de le faire lire

p. 148-152. p. 144. 145.

de temps en temps aux Officiers et aux soldats de son armée.

14°. ' Hincmar emploïe le huitiéme opuscule à expliquer le dix-septiéme verset du cent-troisiéme Psaume : *Herodii domus dux est eorum.* Le nid de la cigogne est comme le premier et le chef des autres. Il a recours à cet effet au texte hébreu, tel que S. Jerôme l'interpréte, aux differentes versions du texte rapportées par le même Pere, et aux autres Peres qui ont écrit sur les Psaumes, nommément S. Augustin, S. Prosper, Cassiodore. Cette explication est adressée à Louis Roi de Germanie, qui en faisant à Hincmar et a l'Evêque Altfride d'autres questions sur d'autres difficultés de l'Ecriture, fit naître celle dont il s'agit ici. L'Auteur la finit par six vers élegiaques, qui contiennent des vœux de prospérité pour ce Prince. p. 152-157.

15°. ' C'est au sujet du même Roi qu'a été fait le neuviéme opuscule, qui est une longue letre comprise en 42 articles, et adressée aux Evêques et aux Seigneurs de la province de Reims. Les premiers aïant appris que Louis devoit entrer à main armée en France, pour obliger le Roi Charles son frere à quitter l'Italie, où il étoit allé recueillir la succession de l'Empereur Louis leur neveu, consulterent Hincmar leur Archevêque, sur la conduite qu'ils devoient tenir en cette occasion. Hincmar leur répondit par cette letre, presque toute remplie d'autorités des Peres, suivant sa maxime. Ce qu'il y dit, se réduit à les conseiller de demeurer fidéles à Charles le Chauve, sans néanmoins se séparer de la communion du Roi Louis, à qui ils se contenteront de représenter ses obligations, en conséquence de la foi des traités faits avec le Roi son frere. La letre est de l'année 875, comme on a eu soin de le marquer dans le titre. p. 157-179.

16°. ' Le dixiéme opuscule d'Hincmar est une letre à Louis le Begue, écrite presqu'aussitôt après le couronnement de ce Prince, qui se fit en Decembre 877. ' Flodoard la marque entre les autres écrits de notre Prélat, qui y donne à ce jeune Roi de sages avis pour le bon gouvernement de ses Etats. p. 179-184. Flod. ib. c. 19. p. 568. 2.

17°. ' On donne dans le titre du onziéme opuscule, une assés juste idée de ce qu'il contient. C'est une letre à Charles le Gros Empereur, pour l'engager à veiller sur l'éducation des jeunes Rois Louis et Carloman, et à leur procurer de bons Conseillers pour regner heureusement. Elle est apparemment du commencement de leur regne, en Avril ou Mai suivant de l'année 879. Hinc. ib. p. 184-188.

p. 188-196. 18°. ' Le douziéme opuscule est une letre au Roi Louis, fils de Louis le Begue, pour le prier de laisser libre l'élection d'un Evêque à Beauvais. A la mort d'Odon au commencement de 881, le Clergé et le peuple de cette Eglise élurent pour son successeur un Clerc nommé Odacre, que la Cour protegeoit ; mais que le Concile de Fismes, tenu en Avril de la même année, jugea indigne de l'épiscopat. Sur cela le Concile fit une députation au Roi, et lui écrivit les causes du refus. La Cour s'en offensa, et le Roi adressa une letre à Hincmar, en insistant en faveur d'Odacre. Ce fut pour y répondre, et justifier la conduite du Concile, qu'Hincmar écrivit la letre en question. Elle est vraiment épiscopale, et très-importante en ce qui regarde les élections des Evêques, et la part qu'y avoient les Princes en ces temps-là.

p. 196-200. 19°. ' Cette letre attira à Hincmar de la part du Roi une réponse menaçante, à laquelle notre Prélat fit une réplique encore plus vigoureuse que la précedente. C'est ce qui forme son 13e opuscule, qui contient des choses intéressantes touchant les deux Puissances, la spirituelle et la temporelle. Son Auteur y fait paroître une fermeté à toute épreuve, et un zéle ardent jusqu'à donner sa vie pour la défense des droits de l'Eglise. Mais ses expressions ne sont ni assés respectueuses ni assés mesurées.

p. 201-215. 20°. ' L'opuscule suivant, le plus considérable entre tous ceux d'Hincmar, est une instruction qu'il dressa en 882, à la priere des Seigneurs de la France occidentale, pour la conduite de leur jeune Roi Carloman. La principale partie de cet écrit est prise du traité que S. Adalhard Abbé de Corbie avoit composé sur l'ordre du Palais. Comme nous en avons rendu compte ailleurs, nous ne nous y arrêterons pas ici.

p. 216-225. 21°. ' Hincmar emploïe encore le quinziéme opuscule, à dresser des conseils pour la conduite du même Prince. Il l'adresse aux Evêques, et ce qu'il y dit est presque tout tiré de

Gold. mon. p. 3-8. l'Ecriture et des Peres. ' Goldast l'a fait imprimer sous le titre : *De potestate regia et pontificia.*

Hinc. ib. p. 225-240. 22°. ' C'est dans les mêmes sources qu'Hincmar a puisé son seiziéme opuscule, contre les ravisseurs des veuves, des filles, des vierges consacrées à Dieu. Il est au nom des Evêques des Gaules et des Germanies, et adressé à un Roi, qui paroît être Louis frere de Carloman. Il fut par conséquent composé avant

p. 240-243. les deux autres opuscules qui le précedent. ' L'Auteur y a ajoûté à la fin une liste sans ordre de passages, pris des Canons,

de quelques Edits des Empereurs, et particulierement des Decretales des Papes, qui ont trait à la même matiere.

23°. ' Le dix-septiéme opuscule est une longue letre au Pape Nicolas I, en réponse à celle que ce Pontife lui avoit écrite sur la fin de l'an 863, par Odon Evêque de Beauvais : ainsi elle est de l'année suivante 864. ' Flodoard l'a jugée si importante, qu'il l'a inserée en entier dans l'histoire de notre Prélat. Hincmar s'y propose quatre objets differents. D'abord il y rend raison en peu de mots, pourquoi le Siege de Cambrai étoit vacant depuis dix mois. Il lui parle ensuite de l'affaire du Comte Baudouin et de la Reine Judith, veuve d'Edilulfe, sur quoi il passe assés légerement. Ce qui l'occupe davantage, est d'une part la déposition de Rothade Evêque de Soissons, et de l'autre, la cause de Gothescalc. Ce Prélat étoit parti pour Rome, afin d'y poursuivre son appel au S. Siege. Hincmar n'oublie rien pour justifier sa déposition, qui étoit son propre ouvrage, et pour détourner le Pape de penser à le rétablir, en quoi il ne réussit pas. Mais pour juger sainement de cette partie de la letre de notre Archevêque, il faut la conferer à la requête que Rothade présenta au même Pape. Pour ce qui est de Gothescalc, Hincmar se plaint en premier lieu, de ce que le Pontife Romain n'avoit pas daigné lui faire un mot de réponse touchant les écrits qu'il lui avoit envoïés par Odon de Beauvais, contre les erreurs dont ce Moine infortuné étoit accusé. Ensuite après s'être excusé de n'avoir pas assisté au Concile de Metz, où l'on devoit examiner sa cause, il fait à sa mode un abregé de sa vie, et un détail des erreurs dont on le chargeoit. Au travers néanmoins de tout ce que dit ici Hincmar au sujet de son prisonier, il laisse appercevoir, que le Pape en avoit été autrement instruit, et qu'en conséquence il conservoit quelque bonne volonté pour Gothescalc. C'est pourquoi notre Prélat insinue qu'il ne manquoit point d'égards pour lui.

p. 244-265.

Flod. ib. c. 12-14. p. 554. 2. 563. 1.

24°. ' Le dix-huitiéme opuscule d'Hincmar est le premier des quatre mémoires, qu'il présenta aux Archevêques et Evêques assemblés en Concile à Soissons l'an 866, au sujet de Vulfade et des autres Clercs ordonnés par Ebbon de Reims. Il tend à montrer que ces Clercs ont été déposés par les Evêques de cinq provinces. Que leur déposition a été confirmée par deux Papes. Que néanmoins Nicolas I l'un d'entre eux, voulant que cette affaire fût jugée de nouveau, il y acquiesce, et desire le rétablissement de ces Clercs. Mais qu'il demande

p. 265-269.

qu'on lui fit voir en quoi le premier jugement prononcé contre eux, étoit contraire aux Canons, sans quoi il prétend que l'intention du Pape n'étoit pas qu'on y touchât.

p. 269-275. 25°. ' Dans le second mémoire, qui forme le dix-neuviéme opuscule, Hincmar établit les preuves de la déposition d'Ebbon son prédecesseur, et réfute les raisons qu'on apportoit pour l'infirmer. Après quoi il montre la régularité de sa propre ordination faite au Concile de Beauvais en 845.

p. 275-279. 26°. ' Il emploïe son troisiéme mémoire, qui est le vingtiéme opuscule du recueil, à exposer les raisons, ou les motifs qui pouvoient permettre de recevoir les Clercs dont il s'agissoit, et les promouvoir à des ordres supérieurs. Les motifs qu'il indique, étoient l'indulgence et l'autorité du Pape; mais il déclare que ce qu'on fera en cette occasion, sera sans conséquence pour l'avenir. Au moïen de quoi il ajoûte qu'il donne son consentement pour la réhabilitation des Clercs.

p. 279-281. 27°. ' Le quatriéme mémoire et vingt-uniéme opuscule, est contre Vulfade en particulier. Hincmar y peint sa conduite Conc. ib. p. 828. avec des couleurs si noires, ' que les Evêques ne purent en p. 816-830 | G. t. 3. p. 282-291. soûtenir la lecture. Ces quatre mémoires de notre Prélat ' font partie des actes du troisiéme Concile de Soissons, parmi lesquels ils sont imprimés. Ils le furent pour la premiere fois dans le recueil des Conciles de France par le P. Sirmond. Quiconque au reste voudroit s'instruire à fond de ce qui se passa dans la déposition d'Ebbon, et celle des Clercs qu'il avoit ordonnés, ne doit pas s'en tenir aux quatre mémoires d'Hincmar. Il Du Ches. t. 2. p. 340-344. faut y joindre la lecture ' de la relation de ces Clercs, dressée par quelqu'un d'entre eux, que Du Chesne a publiée sur un manuscrit d'Arras. Elle est écrite avec beaucoup de candeur, et auroit dû, ce semble, trouver place dans la collection des Conc. ib. p. 876-879. Conciles. Il faut encore lire ' la letre de Charles le Chauve au p. 843-859. Pape Nicolas I sur le même sujet, et y ajoûter ' les deux que ce Pontife écrivit à Hincmar, après la tenue du Concile de Soissons en 866, et qu'il ne reçut que l'année suivante.

Hinc. ib. p. 282-284 | Conc. ib. p. 1901-1903. 28°. ' Le vingt-deuxiéme opuscule est une letre de notre Archevêque au même Pape, à qui il l'envoïa par Egilon Archevêque de Sens, député à Rome par le Concile dont on vient de parler, pour y porter les actes de l'assemblée. Dans cette letre, qui a été réimprimée à la fin du huitiéme volume des Conciles, et qui est en date du premier Septembre de la même année 866, Hincmar détaille les raisons qu'il a eûes pour

ne pas rétablir Vulfade et ses associés de son autorité particuliere. Il assure néanmoins le Pape qu'il aura autant de joïe de leur rétablissement, qu'il a eu de douleur de leur déposition : ce qu'on auroit bien de la peine à concilier avec la conduite qu'il tint dans toute cette affaire. Du reste il renvoïe le Pontife Romain au porteur de sa letre, qui l'instruiroit de tout de vive voix.

29°. ' Afin qu'Eligon fût en état de s'en acquitter au gré d'Hincmar, il eut soin de lui donner ses instructions, et n'oublia rien pour le mettre dans ses interêts. C'est ce qu'il fit par une letre qui forme le vingt-troisiéme opuscule du recueil de ses œuvres, et qu'on a imprimée dans la collection des Conciles, à la suite de la précedente. Hincmar y débute par dire à Egilon, qu'il lui parle en confiance comme à un autre lui-même. Quelque chose au reste qu'il dise dans sa letre au Pape, de la joïe qu'il auroit du rétablissement des Clercs déposés, il montre sur la fin de celle-ci, qu'il ne le désiroit pas si fort qu'il vouloit le persuader. L'Auteur finit sa letre par deux traits remarquables. Il prie Egilon d'avoir soin de lire les letres que le Pape feroit expedier sur l'affaire en question, avant qu'on les envoïât en France, de peur, dit-il, que les Secretaires n'y commettent quelque fraude, comme on les accuse de faire. Il lui recommande enfin d'apporter les gestes des Papes, depuis le Pontificat de Sergius jusqu'à l'année qu'Hincmar écrivoit sa letre. Quant à ceux des autres Papes, il l'avertit qu'il les avoit. On voit ici le zéle de notre Archevêque à recueillir les monuments pour l'histoire Ecclésiastique. Il y a quelque apparence que ces gestes étoient une espece d'annales de ce qui se passoit sous chaque pontificat, plutôt que les vies des Papes.

Hinc. ib. p. 285-289 | Conc. ib. p. 1903-1907.

30°. ' L'opuscule suivant, le vingt-quatriéme dans l'ordre du recueil, est encore une letre, ou instruction adressée à Egilon sur son départ pour Rome. Hincmar la lui écrivit, sur la nouvelle que Gothescalc avoit trouvé le moïen d'envoïer son appel au Pape, ce qui paroît l'avoir beaucoup intrigué. Il lui fait un détail abregé des erreurs dont il continuoit toûjours de le charger, et prie confidemment Egilon, au cas qu'on l'interoge sur l'état de ce prisonnier, de dire qu'on a grand soin de lui fournir non seulement tout ce qui lui est nécessaire, mais de lui offrir même des adoucissements, comme le bain. C'est dans cette letre qu'Hincmar nous apprend, que S. Prudence de

Hinc. ib. p. 290-292 | Maug. t. 2. par. 1. p. 237-240.

Troïes avoit composé des Annales, dans lesquelles il marquoit que le Pape Nicolas avoit confirmé la verité des deux prédestinations, et les autres points de doctrine qui étoient alors controversés. Egilon étoit prié de tenir cette letre secrete.

Hinc. ib. p. 293-298.

31°. ' Hincmar y en joignit une autre, qu'il pouvoit montrer, et qui fait son vingt-cinquiéme opuscule. Celle-ci est toute emploïée à exposer au long les erreurs, dont il n'avoit fait qu'un court abregé dans la précedente.

p. 298-312.

32°. ' Le vingt-sixiéme opuscule est une longue letre au Pape Nicolas, en réponse aux deux qu'Egilon, à son retour de Rome, lui avoit rendues, de la part de ce Pontife, le vingtiéme de Mai 867. Dans cette letre qui fut écrite le mois de Juillet suivant, Hincmar entreprend de se justifier sur les vifs reproches dont le Pape le chargeoit dans les siennes, ' où il le représente comme un homme plein d'orgueil, qui n'agissoit que par ruses, par finesses, par dissimulation, etc. De sorte que cette letre est une apologie de la conduite d'Hincmar, mais différente de celle qu'il fut obligé d'adresser dans la suite au Pape Jean VIII. ' Celle dont il est ici question, a été inserée dans la collection génerale des Conciles.

Conc. ib. p. 843-859.

p. 1907-1918.

p. 1918-1920 | Hinc. ib. p. 312-314.

33°. ' On y a aussi fait entrer une autre letre de notre Prélat, qui fait le vingt-septiéme de ses opuscules. Elle est encore adressée au même Pape Nicolas, et roule sur le même sujet que la précedente, dont elle n'est pour la plus grande partie qu'une répetition. C'est pourquoi les Editeurs n'en ont imprimé que ce qui ne se lit pas dans l'autre, et qui se borne presque aux excuses qu'Hincmar fait au Pape, de ne lui avoir pas envoïé tous les écrits de part et d'autre, qui regardoient cette grande affaire, comme il l'avoit demandé. L'on a peine à comprendre, comment notre Archevêque écrivit ainsi coup sur coup à la même personne deux letres aussi semblables sur le même sujet. Peut-être que le desir de se justifier auprès du Pape, lui aïant fait craindre que sa premiere letre ne lui seroit pas rendue, il lui écrivit encore la seconde par une voïe qui lui paroissoit plus sûre.

Hinc. ib. p. 314-316.

34°. ' Le vingt-huitiéme opuscule du recueil est une courte instruction aux Moines d'Hauvillers, touchant la conduite qu'ils devoient garder envers Gothescalc, à l'article de la mort et aprés son decès.

p. 316-333.

35°. ' Le vingt-neuviéme est une longue letre à Charles le Chauve, en faveur d'Hincmar Evêque de Laon. Le Roi aïant

reçu des plaintes au sujet de celui-ci, l'en reprit publiquement; à quoi Hincmar répondit avec tant de hauteur, que le Prince ne put s'empêcher de le maltraiter de paroles. Cette brouillerie alla jusqu'à faire saisir les biens de l'evêché de Laon. C'est ce qui donna occasion à la letre dont il s'agit. Hincmar de Reims crut devoir venir au secours de son neveu, en représentant au Roi que ce qu'il a fait contre l'Evêque de Laon, est contraire aux Loix des Empereurs, aux Decrets des Papes et aux décisions des Conciles : sur quoi il en rapporte plusieurs textes, suivant sa coutume. ' L'Editeur avoue que le manuscrit sur lequel il l'a donnée, ne lui a pas permis de l'imprimer correctement ni en son entier. ' Ce qui a porté M. de la Lande, qui en avoit recouvré un meilleur manuscrit dans l'Abbaïe de Ripouil, à la faire entrer dans son supplément aux Conciles de France. Le P. Cellot l'avoit déja donnée aussi entiere à la suite des actes du Concile de Douzi, comme on le dira ci-après.

p. 333.

Conc. supp. p. 186-196.

36°. ' Viennent ensuite dans l'édition des œuvres de notre Archevêque, deux petites letres à Hincmar son neveu, avec les réponses de celui-ci. Elles sont comptées pour le trentiéme et trente-uniéme opuscule. L'une est au sujet de Nivin et de Bertric, et l'autre en faveur du Prêtre Hadulfe qu'Hincmar de Laon avoit excommunié : ce qui fut une des sources du différend entre l'oncle et le neveu.

Hinc. ib. p. 334. 339. 340.

37°. ' Le trente-deuxiéme opuscule d'Hincmar est une letre écrite aux Evêques de la Province de Lyon, au commencemen de Mars 871. Après que l'Auteur les a instruits en peu de mots de la révolte de Carloman contre le Roi son pere, et des brigandages que lui et ceux de sa faction avoient exercés dans la Province de Reims en particulier, sans que ses exhortations et ses remontrances réïtérées, de lui Hincmar, les eussent arrêtés, il leur annonce la peine dont il croïoit devoir punir ces crimes, afin que les Evêques à qui il écrit s'y conformassent dans l'occasion. Le P. Sirmond n'aïant donné cette letre qu'imparfaite, ' l'Editeur du supplément aux Conciles de France l'a fait réimprimer en son entier, sur un manuscrit de M. Petau, qui appartenoit alors à la Reine Christine.

p. 353. 354.

Conc. supp. p. 204. 205.

38°. ' De toutes les pieces qui forment le corps des opuscules d'Hincmar, il n'en est point de plus prolixe que son traité contre Hincmar de Laon, compris en 55 capitules, sans compter la préface, avec la piece de vers qui est à la tête,

Hinc. ib. p. 377-593.

et dont on a déja donné une notice en un autre endroit. Cet écrit est pour répondre à deux mémoires, qu'Hincmar neveu de notre Prélat lui avoit fournis à l'appui de son appel au Saint Siege. Autant l'Auteur y est appliqué à repousser les reproches de l'Evêque de Laon, autant il y a d'attention à user de représailles, ce qu'il fait le plus souvent avec aigreur. Ce qui nous

p. 407-410. paroît de plus intéressant dans ce long écrit, ' est l'endroit où Hincmar parle avec un certain détail des droits des Métropo-

p. 451-494. litains, ' et des Conciles, [1] de l'autorité de leurs Canons et des letres des Papes. Cet ouvrage est rempli d'érudition. L'Auteur y cite les Ecrivains profanes comme les autres. Mais il s'y trouve encore moins de critique que dans ses autres écrits. On a dit en son lieu, qu'Hincmar de Laon eut soin de répliquer à celui-ci.

p. 593-597. 39°. ' Le trente-quatriéme opuscule de notre Archevêque, est une réponse à ce que son neveu lui avoit mandé de vive voix, par Heddon Prévôt de l'Eglise de Laon, touchant certains griefs dont on lui avoit donné sujet de se plaindre, depuis ce qui s'étoit passé à Attigni.

p. 597-608 | Flod. ib. c. 22. p. 573-577. 40°. ' L'opuscule suivant, qui a été tiré du vingt-deuxiéme chapitre de l'histoire de Flodoard, livre troisiéme, ne paroît pas entier; c'est un tissu de reproches vifs et amers contre Hincmar de Laon, parmi lesquels il a mêlé quelques réponses aux écrits de ce Prélat, qui suivirent l'ouvrage des 55 capitules.

Flod. ib. p. 577. 2. 578. 1 | Hinc. ib. p. 644-646. 41°. ' On a dans le même Flodoard des extraits d'un autre écrit, dont on a formé le trente-sixiéme opuscule de notre Archevêque, qui y continue ses reproches contre son neveu. De sorte, si Flodoard ne le distinguoit pas de l'écrit précedent, qu'on le prendroit pour en être une suite naturelle.

Hinc. ib. p. 647-668 | Conc. ib. p. 716-734. 42°. Nous avons déja donné par avance une notice ' du trente-septième opuscule d'Hincmar, lorsque nous avons rendu compte du Concile de Tousi, dont il fait partie. C'est une instruction adressée aux Archevêques de Bourges et de Bourdeaux, Rodulfe et Frotaire, au sujet du mariage qu'un Seigneur de la Cour avoit contracté avec la fille du Comte Raimond, et dont le contractant demandoit la dissolution, sur la crainte de se rendre coupable d'inceste.

1 Turrien et quelques autres Auteurs citent sous le nom d'Hincmar un traité des Conciles, qui ne paroît autre que les chapitres 20, 21 et les quatre suivants de l'ouvrage des 55 capitules.

43°. ' Le trente-huitiéme opuscule, qui se trouve réimprimé dans la collection générale des Conciles, est une réponse à Gonthier Archevêque de Cologne, qui avoit consulté Hincmar au nom de son Concile provincial, auquel la réponse est adressée. Ingeltrude femme du Comte Bozon de la province de Milan, qui s'étant débauchée, avoit quitté son mari, et s'étoit retirée dans le diocèse de Cologne, après avoir été excommuniée par un Concile tenu à Milan, fait le sujet de la consultation. Gonthier demande de quelle maniere il se devoit conduire dans cette affaire : à quoi Hincmar répond avec autant de sagesse que de lumiere, renvoïant au reste à d'autres décisions qu'il avoit déja données sur de semblables difficultés. Il nomme en particulier la vingt-deuxiéme et la vingt-huitiéme. C'est apparemment à son grand ouvrage sur le divorce de Lothaire et de Thietberge, qu'il renvoie ici. Hinc. ib. p. 669-675 | Conc. ib. p. 1920-1926.

44°. On a déja vû que notre Archevêque se déclare en faveur de l'épreuve par l'eau chaude. ' Son trente-neuviéme opuscule est pour établir celle par l'eau froide. Il l'adresse à Hildegaire Evêque de Meaux, qui l'avoit prié de lui dire ce qu'il pensoit de l'écrit, que Raban avoit composé sur le même sujet. Presque tout ce qu'Hincmar allégue ici pour soûtenir son sentiment, est tiré de l'Ecriture, qu'il applique comme il lui plaît, sans justesse, et souvent contre le sens naturel du texte. Hinc. ib. p. 676-686.

45°. ' Le quarantiéme opuscule est remarquable pour sa singularité. C'est une absolution par letre, adressée à Hildebolde Evêque de Soissons, qui se trouvant dangereusement malade, avoit envoïé sa confession à Hincmar, en lui demandant des letres d'absolution. ' Mais c'est moins une absolution sacramentelle, comme l'observent les Théologiens, qu'une espece d'indulgence et de bénédiction. C'est ce qui paroît par les paroles même d'Hincmar, ' qui avertit Hildebolde d'avoir soin de se confesser à un Prêtre en détail. p. 686-688. Mor. de sacr. pœn. l. 8. c. 25. n. 45. Hinc. ib. p. 687. 688.

46°. Nous avons quelque chose de plus intéressant encore ' dans le quarante-uniéme opuscule, qui est une vigoureuse letre en réponse au Pape Adrien II. Elle est de l'année 870; et l'on y distingue deux parties. La premiere est emploïée à répondre à la letre, qu'il avoit reçue d'Adrien le dix-neuf d'Octobre de la même année, ' et dans laquelle ce Pontife se plaignoit entre autres griefs, de ce qu'Hincmar n'avoit pas détourné Charles le Chauve d'usurper le Roïaume de Lothaire. Qu'en conséquence il s'étoit rendu complice et même auteur p. 689-700. Conc. ib. p. 925. 926.

de cette usurpation. Qu'il lui ordonnoit de se séparer de la communion de ce Prince, s'il vouloit demeurer dans celle du Pape : au cas cependant que le Roi persistât dans sa desobéissance.

Hinc. ib. p. 691-699.

' A toutes ces plaintes et menaces Hincmar répond avec beaucoup de lumiere, et une fermeté digne d'un Evêque François; mais en mettant dans la bouche des autres, ce qui lui sembloit trop dur dans la sienne. On trouve dans cette partie de sa réponse plusieurs belles choses, touchant les deux Puissances, et les droits de l'une et de l'autre, aussi-bien que sur l'excommunication. C'est dans cette réponse qu'Hincmar dit, que le Pape ne peut être tout ensemble Roi et Evêque : ' d'où le Cardinal Baronius, en sortant de sa modération ordinaire, a pris occasion d'invectiver d'une maniere si véhemente contre notre Prélat, que M. Baluze s'est cru obligé de prendre sa défense.

Bal. capit. t. 2. p. 1259. 1260.

Hinc. ib. p. 699. 700.

' Dans la seconde partie de la letre Hincmar répond à une autre, que le Pape lui avoit écrite l'année précedente, en faveur d'Hincmar de Laon. Sur ce qu'Adrien lui demandoit qu'il envoïât celui-ci à Rome, avec trois autres Evêques députés au nom de tous ceux du Roïaume de Charles le Chauve, l'Archevêque lui représente, qu'il n'a aucun pouvoir d'envoïer un Evêque, même de sa province, soit à Rome ou autre part, sans ordre du Roi, ni de sortir lui-même du Roïaume sans sa permission.

47°. En rendant compte de la seconde letre du Roi Charles le Chauve au Pape Adrien II, nous avons observé qu'elle n'est autre que ' le quarante-deuxiéme opuscule de notre Archevêque, qui l'écrivit au nom de ce Prince. Nous n'avons rien à ajoûter à ce que nous en avons déja dit en cet endroit, qu'on peut consulter. Seulement nous remarquerons, que cet opuscule dans l'édition des œuvres d'Hincmar est compté pour le quarante-troisiéme; quoiqu'il ne soit réellement que le quarante-deuxiéme. Mais la faute n'a influé que sur l'opuscule suivant, et a été corrigée à celui qui vient immédiatement après, et qui se trouve sous le nombre qui lui convient. ' Le quarante-troisiéme, qui pour la raison qu'on vient de dire, est marqué le quarante-quatriéme, est une letre adressée à Advence Evêque de Metz, dans laquelle Hincmar fait un détail curieux de la céremonie de l'ordination des Archevêques et des Evêques.

p. 701-716 | Conc. supp. p. 267-274.

Hinc. ib. p. 717-719.

48°. ' On a dans le quarante-quatriéme opuscule un traité p. 719-740.
touchant les droits des Métropolitains, adressé à tous les Evêques. Hincmar le composa à l'occasion d'Ansegise Archevêque de Sens, que le Pape Jean VIII avoit établi en 876 son Vicaire en Gaule et en Germanie. Le but de l'écrit est de montrer que les nouvelles prétentions de ces Vicaires du Pape ne doivent point préjudicier aux anciens droits des Métropolitains. L'Auteur n'oublie pas d'y rehausser ceux de l'Eglise de Reims.

49°. ' L'opuscule qui suit, est une réponse à la consultation p. 741-761.
d'un Evêque, touchant la translation d'Actard Evêque de Nantes au Siege métropolitain de Tours. Quoiqu'Hincmar y eût consenti au Concile de Douzi, et qu'il en eût écrit en conséquence au Pape Adrien, il ne laisse pas de la combattre dans l'écrit dont il est ici question, et dans lequel il donne d'abord des raisons contre les translations en général d'un Siege à un autre.

50°. On peut regarder ' le quarante-sixiéme opuscule, com- p. 762-768.
me un des écrits le plus utile de notre Prélat, quoiqu'il soit assés succinct. C'est un traité des devoirs d'un Evêque, tant par rapport au temporel qu'au spirituel, dans lequel il parle aussi des usurpations des biens ecclesiastiques. Ce qu'il dit sur la fin, touchant ceux de l'Eglise de Beauvais, montre qu'elle n'avoit point encore d'Evêque légitime, et que ce traité fut écrit après la mort d'Odon en 881, lors de l'intrusion d'Odacre.

51°. ' Le quarante-septiéme opuscule est une longue letre p. 768-782.
au Pape Jean VIII, sur les appellations des Evêques et des Prêtres au S. Siege, qui devenoient alors fort fréquentes dans le Roïaume. Cette letre est écrite au nom de Charles le Chauve alors Empereur; et nous en avons déja donné une notice suffisante à l'article de ce Prince.

52°. ' Dans l'opuscule qui suit, intitulé *Des Prêtres criminels*, p. 783-800.
etc. Hincmar nous donne un recueil de loix ecclesiastiques et civiles, à commencer par les Capitulaires de nos Rois, touchant les accusations et les jugements de ces Prêtres. Il y discute ce qui regarde les personnes qui les peuvent accuser, la qualité, le nombre des témoins, le Juge devant lequel on peut porter l'accusation, les sujets sur lesquels elle peut tomber, la maniere dont ces Prêtres doivent se purger, lorsqu'il n'y a ni preuves ni témoins contre eux. ' Il y montre la fausseté d'un p. 793-795.
decret tiré des actes du Pape S. Silvestre, qui tend à établir, qu'un Clerc ne peut être accusé par un laïc, ni un Clerc supé-

p. 801-805. rieur par un Clerc inférieur. ' Il emploïe le quarante-neuviéme opuscule à faire des maximes générales qu'il a établies dans l'opuscule précedent, une application à un sujet particulier. Il s'y agit de quelle maniere on doit discuter et juger définitivement la cause d'un Prêtre nommé Theutfride, qui avoit volé des ornements d'Eglise.

53°. Des douze opuscules d'Hincmar dont il nous reste à rendre compte, et qui avec les précedents font le nombre de soixante-un, la plûpart sont de très-courtes letres, où il n'y a p. 805-809. rien de fort intéressant. ' On a dans le cinquantiéme l'histoire de la vision qu'un nommé Bernold du diocèse de Reims, eut à la suite d'une maladie mortelle, quelque temps après la mort de Charles le Chauve, et qu'il raconta à son Confesseur, de qui Hincmar l'avoit apprise. Il en adresse la relation à tous les fidéles, en les exhortant à être toûjours en crainte pendant cette vie, touchant leur état après leur mort, et à ne pas négliger les remédes que Dieu nous a préparés. Cette vision au reste est de même nature à peu près, que celle de Wetin de Richenou, de laquelle on a parlé en son lieu.

p. 809. 810. ' La letre qui suit l'histoire de cette vision, est pour engager Odon Evêque de Beauvais, à qui elle est écrite sur la fin de Décembre 867, à répondre aux reproches des Grecs schismap. 811-819. tiques. ' On a dans l'opuscule cinquante-deuxiéme la sentence d'excommunication qu'Hincmar prononça contre Odacre, lorsqu'il y avoit déja plus d'un an que duroit son intrusion dans p. 826-828. le Siege de Beauvais. ' Le cinquante-huitiéme opuscule roule sur des mysticités tirées des Nombres, pour rendre raison de la qualification de mystique, qu'Hincmar dans un de ses écrits avoit donnée au Concile de Nicée. Il est étonnant qu'un Prélat aussi occupé se soit amusé à de semblables minuties ; et il ne l'est pas moins qu'il eût ainsi qualifié ce Concile sur les raip. 829-831 | Bal. ib. p. 820-822. sons qu'il allégue. ' L'opuscule suivant est plus sérieux. Hincmar y donne son avis sur la pénitence qu'on devoit imposer à Pepin, fils de Pepin Roi d'Aquitaine, et neveu de Charles le Chauve, qui bien que Moine s'étoit joint aux Normans, et Hinc. ib. p. 821-823 Conc. t. 9. p. 335. 336. avoit embrassé leur religion. ' Deux des opuscules précedents, qui sont deux letres synodales, la premiere fort courte, ont été réimprimés dans le recueil géneral des Conciles.

Hinc. ib. p. 838. 839. ' A la fin des opuscules d'Hincmar, son Editeur a publié une letre que Pardule Evêque de Laon lui a écrite, pour le congratuler sur le recouvrement de sa santé. Elle est curieuse

pour le détail où entre l'Auteur, des alimens qu'il lui prescrit pour l'entretenir. Il ne nous reste point que nous sçachions, autre chose de Pardule, sinon des fragments d'une autre letre à Amolon de Lyon, rapportés et refutés par S. Remi son successeur.

' Le P. Sirmond termine l'édition des œuvres d'Hincmar, p. 839-844. par quelques fragments considérables de plusieurs de ses letres à plusieurs personnes, que lui a fournis l'Historien Flodoard. Après avoir donné en détail une notice de toutes les pieces que contient cette édition, il est de notre dessein de rendre compte de celles qui ne se trouvent pas, et qui appartiennent à notre Prélat.

54°. ' Il y a de lui dans la collection générale des Conciles, Conc. t. 8. p. 593-598. une letre sur le Baptême, adressée aux Prêtres de son diocèse, pour les instruire de ce qui regarde ce Sacrement, et les cérémonies qui l'accompagnent. C'est un traité à peu près semblable à ceux qu'on avoit vû paroître sous le regne de Charlemagne, pour répondre aux questions proposées par ce Prince sur le même sujet.

55°. On ne doute point, ' que la longue letre synodale du p. 707-716. Concile de Tousi en 860, ne soit l'ouvrage d'Hincmar. Elle est adressée à tous les fidéles, pour les instruire de la nature des biens consacrés à Dieu ; les détourner des usurpations qui s'en faisoient alors en tant de manieres ; et leur inspirer de l'horreur pour toute sorte de pillages en général.

56°. ' On conjecture que la letre écrite au Pape Nicolas I p. 876-880. au nom de Charles le Chauve, dans laquelle il lui fait l'histoire de la déposition d'Ebbon de Reims et de ses suites, est de la façon d'Hincmar. La conjecture est fondée sur ce que le Pere Sirmond assure l'avoir trouvée à la suite de plusieurs ouvrages de ce Prélat, dans deux manuscrits, l'un de Notre-Dame de Laon, l'autre de S. Laurent de Liege. Mais outre qu'on n'y reconnoît point le style de notre Archevêque, il est hors de doute qu'il ne se seroit pas exprimé sur l'affaire d'Ebbon, de la maniere que fait le véritable Auteur de la letre.

57°. On a déja fait l'énumération de plusieurs écrits d'Hincmar de Reims contre Hincmar de Laon son neveu. En voici encore d'autres qu'il publia dans le cours de cette même affaire, 1, ' une longue requête, dans laquelle il expose ses plaintes et ses griefs contre cet infortuné Prélat, et qui fut présentée et lûe au Concile de Douzi en 871. Elle est comprise en p. 1552-1617.

trente-cinq chapitres, sans compter la conclusion, où l'Auteur montre que malgré l'appel interjetté au S. Siege, on peut ju-
p. 1654-1658. ger et prononcer sentence définitive. 2, ' La letre synodale du même Concile au Pape Adrien II, dans laquelle on apperçoit
p. 1651-1652. tout le genie de notre Archevêque, Président du Concile, ' dont
p. 1658-1664. la sentence contre son neveu est encore l'ouvrage. 3, ' Une letre particuliere au même Pape, dans laquelle il lui annonce d'abord, pour lui faire sa cour, qu'il a consenti à la translation d'Actard au Siege métropolitain de Tours, et lui rend ensuite compte de la cause d'Hincmar son neveu. Il y a beaucoup d'ap-
p. 1549-1552. parence, ' que la plainte que Charles le Chauve rendit au même Concile, contre cet Evêque, est aussi de la façon de notre Prélat. Au moins le style en est-il fort semblable à celui de ses autres écrits. Toutes ces pieces font la principale partie des actes du Concile de Douzi, dont nous avons rendu compte en son lieu.

58°. Il y a encore de notre Archevêque quatre opuscules, ou mémoires présentés au Roi Charles le Chauve, à l'occasion de la saisie des biens de l'Evêché de Laon, dont on a parlé plus
p. 1735-1755. haut. ' Le premier de ces mémoires n'est autre, que le vingt-neuviéme opuscule d'Hincmar de Reims, dont nous avons donné une notice suffisante, à l'article 35 du dénombrement de
p. 1755 - 1760. 1762-1770. ses écrits. ' Les trois suivants sont à l'appui du premier, et tous les quatre en faveur du differend qu'avoit Hincmar de Laon avec le Roi. Dès 1658 le P. Cellot les fit imprimer avec deux autres petites pieces de l'Evêque de Laon sur le même sujet,
p. 1732-1789. à la fin des actes du Concile de Douzi. ' Le tout est illustré des notes de la façon de l'Editeur, et a été réimprimé de la sorte
Spic. t. 2. p. 822-827. dans la collection générale des Conciles. ' Un an avant le Pere Cellot, Dom Luc d'Acheri avoit publié le quatriéme mémoire sous le titre de letre au Roi Charles.

Conc. ib. p. 1789-1837. 59°. ' A la suite de ces mémoires dans le même recueil, on a publié huit letres presque toutes très-prolixes de notre Archevêque, qui avoient échappé aux recherches de ses Editeurs. Elles ont été tirées d'un manuscrit du Vatican par les soins de M. Holstenius, et peuvent beaucoup servir à mieux entendre ce qui se passa aux Conciles de Verberie, d'Attigni et de Douzi, par rapport à la grande affaire des deux Hincmar. Les quatre premieres, deux desquelles sont adressées au Clergé de Laon, roulent sur l'interdit qu'y avoit jetté l'Evêque, et sur ses suites. Les autres sont écrites à ce Prélat, à qui l'oncle

fait de vifs reproches dans les quatre dernieres, nommément dans la huitiéme, qui est la plus longue de toutes, et une réponse à une autre de la part du neveu, qui paroît avoir vivement piqué l'oncle. On y lit diverses choses qui ne font honneur ni à l'oncle ni au neveu. La septiéme peut être de quelque utilité pour l'histoire de l'Eglise de Laon, ' dont on y trouve la succession des Evêques, depuis Genebaud jusqu'à Hincmar. Toutes ces huit letres furent écrites dans le cours des années 869 et 870. ' On y a joint la relation de ce qui se passa entre l'oncle et le neveu, depuis l'époque de l'écrit de notre Archevêque, compris en 55 capitules, dont on a parlé, jusqu'au dix-huitiéme de Juillet 870 : telle qu'elle se trouve dans le manuscrit du Vatican, à la suite de ces mêmes capitules. On ignore au reste qui est l'Auteur de cette relation. M. Eccard croïant que ces huit letres n'avoient jamais été imprimées, les a publiées comme anecdotes au second volume de son corps d'Historiens, p. 375-430.

p. 1816. p. 1837-1844.

60°. ' Le P. Sirmond dans sa sçavante dissertation sur l'élection et l'ordination des Evêques en ces temps-là, imprimée à la suite des écrits dont on vient de faire le dénombrement, nous a donné cinq letres d'Hincmar sur le même sujet, ' déja publiées par M. des Cordes. Celle qui concerne l'ordination d'Hedenulfe Evêque, adressée au Clergé et au peuple de cette Eglise en date de l'année 877, et signée de sept Suffragants de Reims, est considérable, et merite d'être lûe. ' M. Baluze a fait réimprimer les quatre premieres à la suite des Capitulaires de nos Rois.

p. 1866 - 1871. 1887-1892. Hinc. C. p. 585-613. Bal. capit. t. 2. p. 593-599.

61°. ' Il faut aussi compter entre les écrits d'Hincmar, les actes du Concile de Fismes, tenu en 881, desquels on a déja parlé ailleurs. Outre que notre Archevêque présida à cette assemblée, ce qui nous en reste, porte tous les caracteres de son érudition et de son genie.

Conc. t. 9. p. 337-355.

62°. ' Surius nous a donné sous le nom d'Hincmar, une trés-ample vie de S. Remi Evêque de Reims, avec l'histoire de deux de ses translations. Notre Prélat est nommé avec ses titres ordinaires, à la tête de la préface, qu'il adresse aux Curés de son Diocèse; ' et Flodoard fait mention d'une de ses letres à Louis Roi de Germanie, touchant cette vie et les miracles qu'elle contient. ' Sigebert et l'Anonyme de Molk reconnoissent, qu'Hincmar est Auteur d'une vie du même Saint; et ce que le premier nous apprend de cet écrit, montre que c'est le

Sur. 13. Jan. p. 278-310. Flod. ib. c. 20. p. 568. 2. Sigeb. scri. c. 99 Mell. scri. c. 46.

même qu'on a dans Surius. Outre l'abregé de l'ancienne vie de S. Remi par Fortunat de Poitiers, sur lequel, dit Sigebert, Hincmar travailla, il fit encore entrer dans celle de sa façon, non seulement tout ce que lui fournirent sur son sujet les histoires précedentes et les divers memoires particuliers, mais encore ce qu'en publioit la tradition de son temps.

Tous les habiles Critiques conviennent, que cet ouvrage d'Hincmar ne répond aucunement à sa réputation. C'est une longue suite de paroles, qui ne disent rien de fort solide. Les faits, qui font l'essentiel de l'histoire, y sont rares, et peu certains, pour ne pas dire la plûpart suspects à cause de l'éloignement où étoit l'Auteur. Les épisodes y sont frequentes, et les citations encore davantage, et presque toujours hors d'œuvre. Un si riche sujet touché d'une maniere aussi imparfaite, montre qu'Hincmar avec tout son sçavoir, n'avoit ni le génie ni le talent nécessaire pour écrire l'histoire.

Sur. supp. p. 739-744.

63°. Outre l'écrit précedent, ' Mosander continuateur de Surius, a publié un éloge de S. Remi par Hincmar, qui n'est proprement qu'un tissu de moralités, et d'applications de l'Ecriture, dont la justesse n'est pas la qualité dominante. Cette piece nous paroît être la même ' que Surius témoigne avoir lûe dans quelques manuscrits, à la suite de la vie dont on a parlé; mais qu'il n'a pas jugé à propos de faire imprimer. Il semble même qu'elle faisoit originairement partie de cette même vie. Il est au moins vrai que le début suppose, que c'est une suite de quelque ouvrage. Bollandus n'a rien publié de ces deux pieces au treiziéme de Janvier, jour de la mòrt de S. Remi. Le P. Sirmond n'en a rien fait entrer non plus dans le recueil des œuvres de notre Archevêque.

13. Jan. p. 311.

Mab. ana. t. 1. p. 59-62.

64°. ' On produit encore sous son nom une letre fameuse à Charles le Chauve, au sujet de la vie de S. Denys l'Aréopagite, écrite en grec par Methodius, comme l'on prétend, et traduite en latin par Anastase le Bibliothécaire. On a voulu faire croire que cette letre étoit de l'année 876 ou 877, puisqu'elle donne à Charles le Chauve, le titre d'Empereur. Le but de l'Auteur est d'appuïer l'opinion d'Hilduin touchant l'areopagitisme de S. Denys Evêque de Paris, qui malgré les écrits de cet Abbé pour l'établir, souffroit contradiction. Les preuves qu'il apporte pour confirmer ce sentiment, sont prises du nouvel écrit de Methodius, et des actes de S. Sanctin, qui selon cet Ecrivain le favorisoient ouvertement. Et pour don-

ner plus de force à ce qu'il avance, il dit qu'il envoïoit au Roi ces actes qu'il avoit autrefois transcrits et corrigés de sa main. Il nous apprend à cette occasion, qu'ils avoient été déterrés dans la petite Abbaïe de S. Sanctin, par Wandelmar, qui après avoir appris le chant sous Teugaire à S. Denys, l'avoit enseigné dans l'Eglise de Meaux, et à qui l'Evêque Hucbert avoit donné cette petite Abbaïe à titre de benefice. ' Mais les Sçavants sont aujourd'hui persuadés que cette letre est supposée; et M. l'Abbé le Beuf en donne quelques preuves. Le Beuf, t. 2. p. 66.

' Dom Mabillon qui la regardoit comme étant d'Hincmar, et qui croïoit qu'elle n'avoit pas été tirée de l'obscurité, l'a fait imprimer en deux endroits de ses ouvrages. Elle ne se trouve point, il est vrai, dans les recueils des écrits d'Hincmar; mais ' Surius l'avoit publiée au neuviéme d'Octobre, et d'après lui M. de Launoy, à la suite de son jugement sur les Aréopagitiques d'Hilduin, avec des observations critiques de sa façon. Après tout, l'édition qu'en a répetée Dom Mabillon, n'est point inutile. On en tire que la letre finit à ces mots : *magis splendescit in lucem*. Le reste qui se lit dans Surius et dans M. de Launoy, est une addition faite par quelque autre partisan de l'areopagitisme de S. Denis. C'est principalement sur cette addition que roule la censure de M. de Launoy, et qu'on fonde la prétendue histoire de S. Sanctin. On ne sçauroit dire au juste d'où l'Auteur a pris ce qu'il y débite : si c'est des actes du Saint qu'il envoïoit à Charles le Chauve, ou de quelque autre monument. Mais on peut assurer sur l'idée que l'imposteur nous en donne lui-même, que cette addition n'est point la même chose que ces actes. Mab. ib. an. l. 37. n. 85. Sur. 9. Octo. p. 659-661 | Laun. de areop. p. 108. 128.

65°. ' M. Baluze aïant recouvré une letre d'Hincmar, qui avoit échapé à tous ses Editeurs, l'a publiée au septiéme tome de ses *Miscellanea*. Elle est écrite au Roi Louis, fils de Louis le Begue, tant au nom de notre Archevêque que des autres Prélats alors assemblés au Concile de Fismes, au sujet de l'élection d'un Evêque, pour remplir le siége de Beauvais. Hincmar dans la premiere partie de cette letre, qui est une réponse à une de celles du Roi, releve l'hérésie où le scribe de la letre étoit tombé, peut-être par inadvertance, en admettant deux personnes en J. C. Bal. misc. t. 7. p. 47-50.

66°. Pour ne rien omettre de ce qui nous reste des écrits d'Hincmar, nous ajouterons à tous ceux dont on vient de lire le catalogue, ' la profession de foi qu'il fit à son ordination, et Marl. l. 3. c. 22. p. 388.

qu'il envoïa ensuite à Rome pour avoir *le Pallium*. Quoique succincte, elle enveloppe tout ce qu'on peut exiger d'un Métropolitain en pareil cas. Dom Marlot l'a fait entrer dans l'histoire de notre Prélat.

67°. On a dit qu'Hincmar se mêloit quelquefois de versification ; et l'on a déja indiqué les poësies de sa façon, qui se trouvent jointes à ses écrits en prose. Outre celles-là, il y a encore quelques autres petites pieces de vers qui lui appartiennent. 1, ' L'épitaphe de S. Remi en trente-deux vers élégiaques, qui se trouve dans Flodoard et dans Surius, à la suite de la vie du même Saint par notre Prélat. 2, L'Epitaphe de l'Archevêque Tulpin. 3, La sienne propre, telles que nous les avons données l'une et l'autre, après les avoir tirées de Flodoard. 4, ' Quelques vers héroïques et élégiaques pour orner l'Autel de la Vierge, qu'il avoit fait renouveller dans sa Cathédrale. 5, ' Quelques autres vers gravés près du tombeau de S. Remi. Toutes ces petites poësies n'ont rien au-dessus des autres piéces de ce temps-là en même genre de literature.

Flod. l. 1. c. 21 | Sur. 13. Jan. p. 310.

Flod. l. 3. c. 5.

c. 9.

68°. Deux sçavants modernes, ' M. l'Abbé le Beuf dans ses dissertations et éclaircissements sur l'Histoire de France, et M. l'Evêque de la Ravaliere dans un écrit imprimé dans le Mercure de Décembre 1736, et dans deux letres qui ont paru les années suivantes 1737 et 1738, soûtiennent qu'Hincmar est Auteur de la derniere partie des Annales dites de S. Bertin : c'est-à-dire de cette portion qui reprend l'histoire à l'année 861, et la conduit jusqu'à la fin de 882. Il faut avouer qu'ils ont assés bien réussi à y faire sentir le caractere et le génie de ce Prélat ; et nous souscririons volontiers à leur sentiment, si nous n'étions arrêtés par diverses difficultés qui méritent attention.

Le Beuf, diss. p. 455 - 460. 470 - 488.

L'on ne peut en effet attribuer à Hincmar cette suite d'Annales, sans lui supposer deux vices horribles : une haine implacable contre de pieux Evêques, qu'il auroit calomniés publiquement, et un amour propre excessif, qui l'auroit porté à se louer soi-même en décriant ses adversaires. Les preuves de ceci se tirent de l'écrit même en question. ' L'Auteur affecte de le commencer par la mort de saint Prudence Evêque de Troïes, pour avoir occasion de le traduire comme un défenseur outré de l'hérésie dont on chargeoit Gothescalc, comme un Prélat plein de fiel et d'animosité contre ses Collégues dans l'Episcopat ; enfin comme un Auteur qui n'avoit composé que des ouvrages remplis de contradictions, et contraires à la foi

Bert. an. 861. p. 212.

commune de l'Eglise. Calomnies d'autant plus atroces qu'elles étoient moins fondées, et d'autant plus scandaleuses qu'elles tomboient plus directement sur un S. Evêque déja jugé par le Souverain Juge. De S. Prudence ' l'Annaliste passe à Rothade an. 862. p. 214. Evêque de Soissons, qu'il représente comme le plus insensé des hommes *singularis amentiæ;* comme un autre Pharaon pour son endurcissement; en un mot, comme une bête feroce plûtôt qu'un homme. Il est néanmoins constant, comme on l'a vû, que Rothade fut pleinement justifié à Rome, sans qu'Hincmar son accusateur et son Juge osât s'y présenter, ni y envoïer personne pour soûtenir ses accusations, et qu'il fut ensuite rétabli avec honneur dans son Siege. Après ce début qui fait horreur, l'Annaliste est perpetuellement attentif à faire paroître Hincmar sur la scêne, et à exalter ses moindres actions. Il semble qu'il n'ait entrepris son ouvrage qu'à ce dessein.

Ce n'est pas encore tout. Il est hors de contestation, ' que an. 882. p. 261. ce qu'on lit sur l'année 882, et qui termine ces Annales, telles que les Duchesne les ont publiées, est de la même main que les articles précedents, sans qu'on y apperçoive le moindre indice d'addition faite après coup. Or il est constant, que ce dernier article contient des événements qui n'arriverent qu'après la mort d'Hincmar. Telle est la protection singuliere que Dieu accorda à la Ville de Reims, en la préservant de la fureur des Normans, dont la crainte avoit fait fuir Hincmar dans le lieu où il mourut. Tel est l'avantage que le Roi Carloman remporta sur ces Barbares. Telle est enfin leur retraite, après les conventions faites avec eux, ' et rapportées en détail par l'Annaliste de Metz sur l'an 884. Met. an. 884. p. 320.

' D'ailleurs l'Auteur dont il s'agit, annonçant la fuite de notre Archevêque à Epernai, parle de cette Ville avec la même indifférence, qu'un autre continuateur des mêmes Annales parle de l'Abbaïe de S. Bertin, *in quadam villa.* Hincmar se seroit-il ainsi exprimé en parlant d'un lieu où il fut quelque temps malade et où il mourut? Ajoûtons une derniere reflexion qui appuïe les précedentes. Est-il croïable qu'un homme qui se trouve obligé à fuir précipitamment, et déja attaqué de la maladie dont il meurt, s'avise dans ces extrémités où il a tant d'autres choses beaucoup plus importantes à faire, de marquer ces minuties dans des Annales, comme on les lit dans celles dont il est ici question? Bert. ib.

Voilà les difficultés qui nous paroissent suffisantes pour re-

fuser à Hincmar cette portion d'ouvrage. Mais elles seront levées ces difficultés, et tout s'accordera, en attribuant l'écrit à quelqu'un de ses élèves et de ses plus zélés partisans, homme habile d'ailleurs, et versé comme son Maître dans le Droit Canon, qui aura entrepris et exécuté cette suite d'Annales de la maniere qu'elle l'est. pour faire sa cour à ce Prélat, et qui n'en aïant pas tiré de son vivant ce qu'il en esperoit, aura négligé ou même dédaigné d'y marquer sa mort.

Oud. scri. t. 2. p. 170 | Cave, p. 455. 1.

' Casimir Oudin et Cave d'après lui ont voulu transporter à Hincmar l'honneur d'un petit poëme intitulé *De fonte vitæ,* et publié par le premier de ces deux Bibliothécaires. Mais nous avons montré ailleurs, que l'écrit appartient à Audrade Chorévêque de Sens, à qui ils prétendent qu'Hincmar l'adressoit.

§ III.

SES ECRITS PERDUS

OU ENCORE CACHÉS.

En quelque quantité que soient les écrits qui nous restent d'Hincmar, ceux qu'on a négligé de nous conserver, ou qu'on n'a pas encore tirés de l'obscurité des bibliothéques, sont encore en plus grand nombre. C'est de quoi va convaincre l'énumération que nous allons faire de ceux de cette classe, dont on a quelque connoissance.

Flod. l. 3. c. 28. p. 592. 1.

1°. De tous ceux qu'il composa contre la doctrine de Gothescalc, nous n'avons point ' celui qu'il lui adressa à lui-même, au sujet de plusieurs passages des Peres, nommément de S. Prosper, qu'il n'entendoit pas comme le prétendoit Hincmar, et que celui-ci lui expliquoit à sa maniere par d'autres passages de S. Augustin et d'autres Peres. Outre cette discussion, l'Auteur entreprenoit d'y établir l'unité de prédestination, à l'égard des bons seulement, et de montrer que Dieu ne fait que prévoir les méchants sans les prédestiner. Ces matieres traitées par un Auteur aussi diffus que l'étoit Hincmar, devoient produire un grand volume.

Sir. op. t. 2. p. 1295. 1310.

2°. ' Notre Prélat voïant que malgré tous ses soins, plusieurs prenoient le parti de Gothescalc, écrivit un traité aux Reclus de son Diocèse, pour les précautionner contre sa doctrine. Ce fut vers la fin de l'an 849, ou au commencement de

850, qu'il y mit la main; et dès le mois de Mars de cette derniere année, il l'envoïa à Raban Archevèque de Maïence. Il y joignit les écrits qu'on avoit dès-lors publiés contre leurs sentiments : ceux de S. Prudence de Troïes, de Ratramne, et la plus ample profession de Gothescalc. Ce traité d'Hincmar aux Reclus n'est point venu jusqu'à nous.

3°. Il nous manque aussi ' la letre dont il l'accompagna, et qui paroît avoir été de quelque étendue; puisqu'il l'emploïoit en partie à rapporter des passages de plusieurs Peres touchant les Mysteres de la Trinité et de la prédestination, sur lesquels il prioit Raban de lui donner des éclaircissements. ' Raban y répondit par une autre fort longue letre, qui a eu un sort plus heureux que celle d'Hincmar. Notre Archevêque nous apprenoit dans la siene entre autres choses, ' que Raban étoit alors le seul des disciples d'Alcuin qui fût au monde.

Flod. ib. c. 21. p. 570. 2.

Sir. ib. p. 1295-1312.

Flod. ib.

4°. On a aussi perdu ' plusieurs autres letres au sujet de Gothescalc et de sa doctrine, qu'Hincmar avoit écrites, tant au même Raban et Amolon Archevêque de Lyon, qu'à Rothade Evêque de Soissons, et à S. Prudence de Troïes. Il ne nous en reste que la notice succincte que nous en donne Flodoard, et ce qu'on en trouve dans la réfutation que S. Remi de Lyon fit de celle à Amolon son prédecesseur.

p. 570. 2. 572. 1. 2.

5°. Outre les traités précédents et les letres particulieres, qui valoient des traités entiers, ' Hincmar composa un grand ouvrage *volumen ingens,* divisé en trois livres, et dédié à Charles le Chauve. De cet ouvrage, dans lequel l'Auteur traitoit de la prédestination et du libre arbitre contre ses adversaires, nommément encore Ratramne Moine de Corbie, il ne nous reste que l'épitre dédicatoire que ' Flodoard nous a conservée, et que le P. Sirmond a fait réimprimer à la tête de l'édition des œuvres d'Hincmar. ' Cette épitre jointe à celle par laquelle l'Auteur adresse au même Prince l'autre ouvrage qui nous reste sur le même sujet, nous apprend en quel temps et à quelle occasion fut composé celui dont il s'agit ici. Après le Concile de Valence en 855, Remi, Archevêque de Lyon, qui y avoit présidé, en porta les Canons à l'Empereur Lothaire, à qui la Ville de Lyon obéissoit. Il y joignit les dix-neuf articles de Jean Scot, condamnés dans ce Concile, et les deux traités qu'il avoit faits : l'un *Contre les trois letres,* l'autre *De la verité de l'Ecriture,* et pria Lothaire d'envoïer tous ces écrits à Charles le Chauve son frere. Celui-ci les ayant reçûs à Ver-

c. 5. p. 563. 2 | Hinc. de præd. pr. p. 4.

Flod. ib. p. 563. 2-565. 2.

Ibid. | Hinc. ib. p. 2-4.

berie, de la main d'Ebbon Evêque de Grenoble, que Lothaire en avoit chargé, avant que de mourir, les remit à Hincmar au mois de Septembre 856, lorsqu'ils étoient à Neaufle, maison de l'Archevêque de Rouen. Ce fut donc pour y répondre, et pour réfuter aussi le traité de Ratramne sur la même matiere, comme nous l'apprend Flodoard, que notre Prélat entreprit l'ouvrage en question.

La maniere dont il l'exécuta, et qu'il l'explique lui-même, a
Fleu. H. E. l. 49. n. 33. ' fait juger à M. l'Abbé Fleuri, cet Historien si sage et si judicieux, qu'Hincmar y avoit apporté plus d'artifice que de bonne foi.
Flod. ib. ' Il prétend en effet n'avoir eu jusques là aucune connoissance des dix-neuf articles de Jean Scot, et n'avoir pû même en découvrir l'Auteur. On a vû cependant, que ce fut lui-même avec Pardule de Laon, qui engagea cet Ecrivain à prendre la plume, et que celui-ci leur dédia son ouvrage. Parlant des Canons du Concile de Valence, il les qualifie Decrets synodaux, et les regarde comme le résultat d'une Assemblée d'Archevêques et d'Evêques distingués par leur mérite, auquel Ebbon, de Grenoble, contre qui il paroît irrité, et sur l'histoire duquel il s'étend un peu, avoit eu la part principale. Néanmoins il se dissimule à lui-même, que ces Canons soient réellement du Concile de Valence. C'est ce qui le porte à dire, que ne sçachant à qui il a affaire, il adresse sa réponse au Roi Charles, qui lui avoit remis les écrits qu'il entreprend de réfuter. Il avoue toutefois que ce Concile avoit condamné ses quatre articles de Quiercy; mais il se plaint qu'on ne les avoit pas inserés dans le decret du Concile, et qu'on l'avoit condamné sans l'entendre.

p. 563. 2. 6°. ' Hincmar traitoit encore de la grace et de la prédestination dans un poëme, que Flodoard nous donne pour un excellent ouvrage, *opus quoddam egregium*. Il y discutoit aussi ce qui regarde le mystere de l'Eucharistie, la vision de Dieu, l'origine de l'ame et la foi de la Trinité. Le poëme étoit intitulé : Le Mets de Salomon *Ferculum Salomonis*, et dédié au Roi
c. 21. p. 573. 1. Charles le Chauve. ' L'Auteur en aïant donné la lecture à Pardule, lui écrivit ensuite pour le prier de lui en dire son senti-
Hinc. t. 1. p. 767. 768. ment, avant que de le présenter au Prince. ' On y comptoit quatre cent quarante-six vers élegiaques, sans y comprendre
t. 2. p. 844. 2. la préface, qui en contenoit vingt-quatre. ' De tout cet ouvrage il ne nous reste que douze vers, rapportés par Durand Abbé de Troarn, et réimprimés parmi les fragments de notre Pré-

lat, qui y établit clairement les dogmes de la présence réelle et de la Transubstantiation. On a parlé ailleurs de l'explication mystique qu'il donna de ce poëme, et qui termine le premier volume de ses œuvres.

7°. Outre le traité qui nous reste sur le *Trina Deïtas,* et dont on a aussi parlé, ' Hincmar en composa encore un autre sur le même sujet. Celui-ci étoit dédié à Charles le Chauve ; mais on a négligé de nous le conserver. Flod. ib. c. 15. p. 563. 2.

8°. Parmi ceux qu'on nous a transmis, on a fait mention d'une letre apologétique d'Hincmar au Pape Nicolas I, pour justifier sa conduite. ' Il adressa encore au même Pontife un autre écrit, que nous n'avons plus, et que nous ne connoissons que par Flodoard. Notre Prélat y faisoit sa profession de foi et son apologie contre l'erreur qu'il imputoit à Gothescalc, et s'attachoit à montrer que de là dépendoit la conservation de la foi orthodoxe. Ibid.

9°. Il ne faut pas confondre ces écrits apologétiques ' avec un autre, qu'Hincmar composa après le Concile de Troïes, pour se justifier des accusations dont on le chargeoit auprès du Pape Jean VIII, sur ce qu'il rejettoit l'autorité des Decrétales. Il y montroit, comme il l'avoit déja exposé dans ce Concile, qu'il les recevoit avec la discrétion convenable, c'est-à-dire autant qu'elles avoient été reçues et approuvées par les Conciles. Il y discutoit aussi ce qui s'étoit passé dans la grande affaire d'Hincmar de Laon ; comment il avoit été déposé, et ensuite rétabli ; comment Hedenulfe avoit été ordonné en sa place, et confirmé par le Pape. Hincmar dans le même ouvrage se justifioit encore de la calomnie dont on le chargeoit auprès du même Pape, comme s'il avoit prétendu que la dignité du Pontife Romain ne fût pas au-dessus de la sienne. A tout cela il joignoit certains éclaircissements au sujet de Carloman, et d'autres divers objets qui avoient servi de prétexte à l'accuser. Il finissoit ce grand ouvrage par déclarer, qu'il lui seroit aussi facile de se laver de toutes les autres calomnies dont on le couvroit; mais qu'il refusoit de le faire, pour ne pas paroître repousser des injures par d'autres injures : persuadé qu'il y avoit plus de gloire à mépriser ses calomniateurs, qu'à les vaincre par ses réponses. c. 21. p. 571. 1.

10°. ' Entre les six à sept letres de notre Archevêque au Pape Leon IV, qui sont perdues, il y avoit une consultation importante. Elle rouloit sur les Chorévêques, qui s'émanci- c. 10. p. 552. 2.

poient de conférer la Confirmation, et qui à la mort de l'Evêque faisoient toutes les autres fonctions épiscopales, ce qu'Hincmar regardoit comme autant d'abus. Il parloit aussi au Pape dans le même écrit des Clercs qu'Ebbon son prédecesseur avoit ordonnés.

c. 18. p. 567. 2. 11°. ' Il adressa à Charles le Chauve un recueil, où il avoit réuni grand nombre d'autorités touchant les Eglises et les Chapelles, pour l'opposer à ce que S. Prudence de Troïes avoit établi à ce sujet.

Ibid. 12. ' Hincmar composa encore pour l'instruction du même Prince, un traité qu'il intitula *Des douze abus*. C'étoit un tissu de passages des Peres, et des constitutions que les Rois ses prédecesseurs avoient publiées. Il avoit soin de lui rappeler dans cet écrit, le souvenir des promesses qu'il avoit faites avant la cérémonie de son sacre, tant aux Grands du Roïaume qu'aux Evêques. ' Nous avons parmi les ouvrages supposés à S. Cyprien et à S. Augustin, un traité qui porte le même titre. Mais ce n'est point assurément celui d'Hincmar. Outre qu'on n'y apperçoit point sa maniere diffuse d'écrire, l'Auteur n'y emploïe que l'autorité des livres sacrés.

Cyp. app. p. 275-288 | Aug. t. 6. app. p. 211-216.

13°. Il nous reste, comme on l'a vû, plusieurs autres instructions que notre Prélat avoit faites en faveur des Princes regnants. Mais on en a perdu quelques autres, qui paroissent avoir été considérables, suivant l'idée qu'on nous en donne. Nous n'avons point ' celle qu'il adressa à Charles le Chauve, où après lui avoir appris ce que l'Empereur Lothaire son frere faisoit à Rome, et quand il reviendroit en France, il lui prescrivoit la conduite qu'il devoit tenir envers Dieu, et à l'égard des hommes. Il y donnoit aussi à la Reine des avis salutaires, afin qu'elle engageât le Prince son époux à mener une vie irréprochable et digne d'un Roi.

Flod. ib. p. 568. 1. 2.

Ib. c. 19. p. 568. 2. 14. On n'a point non plus ' l'instruction qu'il fit pour Louis le Begue, immédiatement après la mort de l'Empereur Charles son pere, et qui est differente de celle dont nous avons parlé ailleurs. Il y prescrivoit à ce Prince de quelle maniere il devoit se conduire pour bien commencer son regne : lui proposant les exemples de ses prédecesseurs, et lui donnant par articles des avis sur le bon gouvernement ; le respect qu'il devoit avoir pour l'Eglise, et sur divers autres points intéressants pour lui et pour l'Etat.

p. 569. 1. 15°. Il nous manque encore ' une autre instruction d'Hinc-

mar à Louis, fils et successeur de Louis le Begue. Il s'y agissoit de la nature et constitution du Conseil qu'un Roi doit se former, pour qu'il lui soit avantageux; de la maniere d'exercer la justice, et de rendre ses jugements; des avantages que produit l'observation des regles qu'il prescrivoit à cette occasion, et des dommages qu'attire la négligence de les mettre en pratique.

16°. ′ Parmi plusieurs letres qu'Hincmar écrivit à Louis Roi de Germanie, il y en avoit une qui méritoit le titre de traité *sur la maniere de prier, et les qualités que doit avoir la priere.* Elle fut écrite en réponse à celle de ce Prince, par laquelle il engageoit Hincmar à prier et à faire prier par le plus de personnes qu'il lui seroit possible, pour le repos de l'ame de l'Empereur son pere, qui lui étant apparu en songe, l'avoit conjuré de le délivrer des peines qu'il souffroit. c. 20. p. 570. 1.

17°. ′ L'écrit qu'Hincmar fit sur le calcul pour trouver le jour auquel on devoit célébrer la fête de Pâque, mérite d'être remarqué. Dans cet écrit il faisoit quelques observations sur le traité de même nature, qu'avoit composé l'Abbé S. Adalhard. c. 23. p. 579. 2.

18°. ′ Hincmar écrivit quelques letres à Eberard, ou Evrard Comte de Frioul, entre lesquelles il y en avoit une qui pouvoit passer pour un traité de pieté. L'Auteur après avoir loué la conduite toute chrétienne de ce Seigneur, y établissoit la nécessité d'avancer de vertu en vertu, afin de se roidir contre le penchant naturel qui porte l'homme au vice. Il lui donnoit pour principe de chercher à plaire à Dieu en toutes choses; de travailler à procurer la paix à l'Eglise ; de ne se pas contenter d'exhorter les Princes, auprès de qui il avoit du crédit, à pratiquer le bien, mais de les y pousser efficacement; de contribuer de son pouvoir à établir la tranquillité publique; de proteger les gents de bien; de résister aux méchants; de veiller avec soin sur lui-même, en pratiquant la tempérance, la justice et la pieté chrétienne. c. 26. p. 584. 1.

19°. On peut aussi regarder comme un autre traité de pieté, ou une instruction chrétienne, ′ la grande letre que notre Prélat écrivit à Roric, l'un des Chefs des Normans, après qu'il fut converti à la foi, et qu'il eut reçu le saint Baptême. p. 585. 2.

20°. ′ Hincmar à la priere de ses Collegues dans l'épiscopat, avoit fait aussi un traité sur le culte des Images, tant celles du Sauveur que des Saints. L'épilogue de ce traité étoit en vers. c. 29. p. 592. 2.

21°. ′ Il en avoit composé un autre, pour répondre à la ques- Ibid.

tion d'une certaine personne, qui lui avoit demandé pourquoi les baptisés qui ne sont ni Prêtres ni Diacres, et qui ont le malheur de tomber dans l'apostasie, reçoivent une seconde fois l'imposition des mains de l'Evêque, lorsqu'ils viennent à la pénitence.

22°. Outre ce qu'il disoit des principaux mysteres de notre redemtion, dans son poëme intitulé *Ferculum Salomonis*, il fit un écrit particulier en prose sûr le même sujet, qu'il adressa à un Archevèque de ses amis.

23°. Flodoard, qui entre dans un grand détail des écrits perdus de notre Archevêque, ne fait aucune mention de celui qu'il adressa à l'Eglise de Ravenne. ' Mais on sçait d'ailleurs qu'il existoit encore au XI siecle, et qu'il étoit fort connu de Sigebert de Gemblours, qui en fait une mention particuliere. L'écrit étoit pour répondre à la letre que le Clergé de cette Eglise avoit écrite à Charles le Chauve, touchant les habits des Clercs, ' et que M. des Cordes a fait imprimer parmi les opuscules d'Hincmar.

Mab. ana. t. 1. p. 65 | Sigeb. scri. c. 99.

Hinc. C. p. 637-641.

24°. Pour abreger ce qui concerne les écrits perdus ou encore cachés de ce Prélat, nous observerons en général, que Flodoard, qui paroît les avoir eus tous sous les yeux, en fait une énumération, où l'on en compte plus de quatre cent, parmi lesquels sont compris la plûpart de ceux dont nous avons parlé dans cet article, et plusieurs de l'article précedent. Encore cet Ecrivain a-t-il soin d'avertir qu'il en a omis plusieurs, comme on l'a pû remarquer dans le catalogue que nous avons donné de ceux qui nous restent. Il s'est particulierement attaché à nous faire connoître les letres d'Hincmar, qu'il regardoit comme importantes. Elles l'étoient en effet pour la plûpart, suivant l'idée qu'il nous en a laissée. Et si l'on pouvoit réussir à les recouvrer, on y trouveroit quantité de choses intéressantes pour l'histoire de ce temps-là, tant ecclesiastique que civile; pour la connoissance des coûtumes et des usages alors observés; pour la discipline touchant la pénitence, les élections des Evêques, la nomination aux Cures, la présentation des bénefices, la forme des jugements ecclesiastiques, etc.

On a dans quelques-unes de celles qui nous restent, divers traits sur les devoirs des Evêques : mais on en auroit bien davantage dans sept à huit de celles qui sont perdues. ' Telle est celle qu'il écrivit à Bertufle Archevêque de Treves au commencement de son épiscopat, pour l'instruire de la maniere

Flod. ib. c. 21. p. 571. 2.

de gouverner son diocèse et sa métropole. ' Telle est celle qu'il c. 22. p. 573. 1.
adressa à Hincmar de Laon son propre neveu, aussi-tôt après son ordination, pour lui prescrire les regles d'un sage gouvernement. ' Il donnoit aussi de salutaires avis dans une autre le- c. 23. p. 578. 2.
tre à Ercanras Evêque de Chalons sur Marne, au sujet duquel on lui avoit fait de fâcheux rapports. ' Ce qu'il disoit dans une p. 580. 2.
autre à Guillebert successeur du précedent, contenoit aussi d'excellentes instructions pour un successeur des Apotres. ' La p. 581. 1.
réponse qu'il fit à Wala ou Walon Evêque de Metz, qui lui avoit demandé des avis sur la conduite d'un Pasteur, paroît encore avoir été un écrit considerable sur le même sujet. ' Dans 2.
un autre il entroit dans le détail de la conduite qu'un Evêque doit tenir à l'égard des paroisses de la campagne.

§ IV.

SON GENIE, SON ERUDITION, SA DOCTRINE,

SA MANIERE D'ÉCRIRE.

Ce qu'on a déja dit d'Hincmar dans l'histoire de sa vie et le catalogue raisonné de ses écrits, pourroit suffire pour faire connoître son genie. Mais on en aura une plus juste idée, en raprochant les uns des autres les divers traits qu'on n'en a donnés que séparément. Le Lecteur y a pû observer un mélange de bonnes et de mauvaises qualités. ' C'est ce qui a fait dire Bon. not. auc. p. 23.
au Cardinal Bona, en faisant le caractere de notre Archevêque, qu'on auroit de la peine à définir ce qui a prévalu en lui, ou le bien ou le mal : *dubio vitiorum ac virtutum temperamento.* L'on ne peut en effet le bien connoître, qu'en l'envisageant par ces deux faces. D'abord on apperçoit en lui un esprit vif, subtil, pénetrant, étendu, capable des plus grandes choses ; une superiorité de connoissances, une régularité dans les mœurs, qui jointes à l'éminence de sa dignité, le faisoient briller entre les autres Prélats de son siecle, et lui attiroient le respect des Papes et des Rois, comme des autres. Mais on y découvre en même temps un caractere altier, inflexible, imperieux, rusé, partial, enveloppé, artificieux, entreprenant ; une politique qui lui faisoit adroitement mettre tout en usage pour venir à bout de ses desseins et de ses entreprises. On n'a point besoin d'autres preuves pour asseoir ce jugement, que celles qu'on a déja lûes dans le cours de son histoire. C'est cette politique

Conc. t. 8. p. 798. 799. ' qui le portoit à rejetter les Decretales, lorsqu'elles étoient contraires à ses vûes, suivant le reproche qu'en faisoit à ses Confreres le Pape Nicolas I, et à les recevoir, lorsqu'elles lui étoient favorables.

Lup. ep. 42. ' Loup de Ferrieres, grand admirateur d'Hincmar, nous le représente comme un Prélat généreux, bienfaisant envers tout le monde ; en qui la noblesse des sentiments alloit de pair avec une éminente sagesse. C'étoit véritablement le caractere de cet Archevêque, à l'égard des personnes qu'il affectionnoit. Mais par rapport à celles qu'il ne goûtoit pas, ou dont il croïoit avoir reçu quelque sujet de mécontentement, il ne mettoit de bornes à son indignation que par politique. Outre les divers exemples qu'on en a allegués, on peut encore produire celui de S. Prudence de Troïes. Assurément cet Evêque étoit très-éloigné des erreurs de Jean Scot ; ' et néanmoins Hincmar, qui n'étoit pas content de lui, ne craignit pas de le vouloir faire passer pour complice des excès de ce Sophiste.

Hinc. de præd. c. 31. p. 231. 232.

Une des excellentes qualités de notre Archevêque, que tous ses défauts ne sçauroient jamais éclipser, fut sa fermeté à soûtenir les droits de l'Eglise en géneral, et ceux de l'Eglise Gallicane en particulier. C'est dans ces occasions qu'il ne sçavoit point faire acception des personnes, et qu'il montroit qu'il ne craignoit que Dieu seul. Entre plusieurs évenements où il signala cette fermeté épiscopale, celui de l'intrusion d'Odacre dans le Siege de Beauvais suffiroit seul pour la faire voir avec tout son brillant. La Cour persistoit à appuïer l'intrus contre le jugement que les Evêques en avoient porté en plein Concile. Hincmar s'opposa toûjours à cette injustice avec un zéle tout de feu, qui alloit jusqu'à la disposition de verser son sang pour la défense de cette cause. ' De même l'Imperatrice Richilde aïant expulsé d'Aurigni l'Abbesse légitime, pour favoriser l'intrusion d'une ambitieuse, notre Prélat lui écrivit avec une vigueur à l'épreuve de tout.

Flod. ib. c. 27. p. 589. 2.

On a vû de quelle maniere il faisoit parler le Roi Charles le Chauve, dans les letres qu'il ecrivoit aux Papes, au nom de ce Prince, lorsqu'il s'agissoit de maintenir les droits de la roïauté, et les libertés de l'Eglise de France, contre les prétentions de la Cour de Rome. Hincmar ne parloit pas avec moins de vigueur dans ces mêmes rencontres, en écrivant en son propre nom. On en a des preuves non équivoques dans sa forte réponse au Pape Adrien II, qui vouloit l'engager à se sépa-

rer de la communion du Roi Charles son Souverain. Cette vigueur apostolique paroît encore dans tout son jour, dans la letre au même Pape contre les fréquentes appellations au S. Siege, et dans le traité en faveur des droits des Métropolitains, contre le privilege que Rome avoit accordé à Ansegise Archevêque de Sens. ′ Cette même vigueur qui se trouvoit soûtenue dans Hincmar par l'autorité qu'il avoit acquise en France, par son habileté dans le Droit canonique et par son ancienneté dans l'épiscopat, lui attira la disgrace de la Cour Romaine, qui s'en prenoit à lui de toutes les resolutions vigoureuses que les Evêques de France formoient dans leurs Conciles, contre les rescrits de Rome qu'ils n'approuvoient pas. C'est peut-être de la même source qu'étoit venue en partie l'indisposition dans laquelle étoit le Pape Nicolas contre notre Archevêque, ′ et dont quelques Ecrivains Romains, nommément le Cardinal Baronius, ont hérité en ces derniers temps.

Marca, conc. l. 4. c. 6. 12.

Bar. an. 853. n. 17. 18 | an. 863. n. 74 | an. 866. n. 50.

Hincmar sçavoit beaucoup ; mais il s'en faut bien que son sçavoir fût universel. L'Ecriture paroît lui avoir été fort familiere ; et il la cite fréquemment et sans gêne dans ses ouvrages. Mais il n'en avoit point approfondi les mysteres, et ne la possédoit que par mémoire. C'est ce que montre sa maniere de l'appliquer : ce qu'il fait à sa fantaisie, sans justesse, et souvent contre le sens naturel du texte sacré. Il avoit lû la plupart des Peres, et fait un assés fréquent usage de leur autorité. ′ Mais il n'avoit point étudié, ou n'avoit pû goûter les sentiments de S. Augustin, ni ceux des autres Peres qui pensent comme ce S. Docteur.

Mab. an. l. 38. n. 62.

La science favorite et dominante de notre Prélat étoit celle de la discipline de l'Eglise, qu'il avoit puisée dans les Canons et les autres écrits des Conciles, par une étude sérieuse et journaliere. Il se portoit volontiers à écrire sur cette sorte de matieres, qui font l'objet de la plûpart de ses ouvrages, et avoit peine à finir, lorsqu'il en traitoit : tant il étoit plein de belles connoissances qu'il avoit acquises par cette étude. Il a effectivement réussi ′ à faire entrer dans ses écrits une infinité d'excellentes regles et d'autorités sur le gouvernement de l'Eglise. Il n'est point d'anciens Auteurs où l'on en trouve un aussi grand nombre, si bien établies, et dans lequel on puisse apprendre plus de droit ecclesiastique. Hincmar fit aussi usage de son érudition pour écrire sur des sujets de morale et de pieté. Témoins les instructions multipliées qu'il fit pour plusieurs têtes couron-

Dupin, 9. sie. p. 208.

nées, pour des Archevêques, des Evêques; et l'on peut dire, qu'il n'y réussit pas mal pour le temps où il écrivoit.

Il est toutefois surprenant de voir qu'un Prélat qui sçavoit tant de bonnes choses, et qui étoit aussi occupé, se soit amusé à traiter sérieusement des questions assés inutiles. Nous entendons parler de ce qu'il a écrit sur les épreuves par l'eau froide et l'eau chaude. Il ne l'est pas moins de le voir donner dans des mysticités insipides et des visions, dont quelques-unes sentent la fable la plus grossiere. Tels sont d'une part les écrits qu'il fit pour expliquer son *Ferculum Salomonis,* et pour rendre raison pourquoi il avoit donné au Concile de Nicée la qualification de mystique. Telle est de l'autre la fable de la damnation de Charles Martel en corps et en ame.

On a par-là des preuves, que l'érudition d'Hincmar étoit sans goût. Elle avoit encore tous les autres défauts de celle de son siecle. Elle étoit brute, sans choix, sans critique. La plûpart de ses ouvrages sont des amas, des compilations d'autorités sans ordre, sans arrangement, où à force de vouloir faire montre d'une grande mémoire, il a laissé peu de marques de jugement et de justesse d'esprit. Il fait voir son ignorance dans la critique, non seulement en attribuant à S. Augustin le fameux *Hypognosticon,* à S. Jerôme l'écrit sur l'endurcissement de Pharaon, et un sermon sur l'assomtion de la Sainte Vierge en corps et en ame, mais aussi en rejettant comme apocryphes les écrits de S. Fulgence, sur ce qu'il supposoit qu'ils avoient été déclarés tels par le decret du Pape Gelase, qui préceda de plusieurs années l'origine des ouvrages de ce Pere. Nous taisons les autres traits de même genre, que nous avons rapportés ailleurs, pour parler de ce qui regarde les fausses Decretales. Hincmar sçavoit qu'elles étoient d'une date fort récente, et inconnues aux siecles qui l'avoient précedé. Cependant il ne put jamais en démêler la supposition; quoiqu'il la sentît fort bien. Il auroit fallu examiner, si elles étoient véritablement des anciens Papes à qui l'on a prétendu en faire honneur. Mais comme il ignoroit les regles de la critique, il ne put entrer dans cette discussion.

Ce défaut de critique lui aïant fait confondre les bons et les mauvais Auteurs, il se fit sur ce plan défectueux un systême de religion qui ne pouvoit être exact. On a vû de quelle sorte les Conciles et les Théologiens de son temps releverent les opinions qu'il avoit embrassées sur la grace, la prédestination et

le libre-arbitre. ' Quoique cependant il donna beaucoup à celui-ci dans ses écrits, il ne laisse pas d'y reconnoître la nécessité d'une grace prévenante, d'une grace qui donne le vouloir et le faire, suivant le bon plaisir de Dieu. Mais il ne se contente pas d'enseigner que le libre-arbitre a part au bon usage de cette grace, il met de niveau ces deux agents. C'est peut-être un des motifs qui lui faisoit rejetter les écrits de S. Fulgence, et qui l'empêchoit de goûter ceux de S. Augustin, qu'il cite néanmoins souvent, sans l'entendre. Hinc. t. 1. p. 676 | Flod. ib. c. 23. p. 583. 1.

Hincmar au reste paroît avoir pensé sainement sur les autres dogmes sur la foi Catholique. Il a peu écrit sur ces matieres, dont il n'avoit pas fait une étude assés serieuse. Le peu qui nous reste de son *Ferculum Salomonis,* où il en traitoit quelques-unes, montre qu'il y établissoit clairement la présence réelle et la transubstantiation dans l'Eucharistie. On voit par quelques autres de ses ecrits, qu'il avoit une juste idée de la nature de l'ame, et de la roïauté, au-dessus de laquelle il ne met que Dieu seul. Il est vrai qu'en cet endroit il semble avancer une opinion peu exacte, à l'égard d'un Roi qui ne feroit pas son devoir.

Les principes qu'il pose pour regler les mœurs dans diverses instructions qu'on a de lui, tendent à établir une morale évangélique, et une piété aussi solide qu'éclairée. Ce qu'il a écrit sur la Discipline, est en tout conforme aux Canons, dont il avoit une connoissance particuliere, comme en aïant fait le principal objet de son étude. En lisant ses ouvrages sur cette faculté de literature, on s'apperçoit sans peine qu'il n'a pas tenu à lui, qu'on n'ait observé en son temps les regles de l'Eglise sur la pénitence, l'administration des autres Sacrements, les élections, les ordinations des Ministres de l'Autel, la forme des jugements Ecclésiastiques, etc. De même, on découvre beaucoup de lumiere et de sagesse dans ses réponses aux consultations de ceux qui s'adressoient à lui. Que s'il n'a pas toûjours suivi lui-même dans sa propre cause, ce qu'il prescrit aux autres, c'est une erreur de fait, qui ne doit pas tirer à conséquence.

Il y a de la clarté et quelque netteté dans sa maniere d'écrire, mais elle est diffuse à l'excès; et l'on n'y trouve ni élegance ni politesse. ' Aussi remarque-t'on qu'elle est plus propre pour des Mémoires et des instructions, que pour des ouvrages de doctrine et d'éloquence. Elle ne convient point non plus au genre Dupin, ib.

historique; et la longue Légende qu'Hincmar nous a laissée de sa façon sur S. Remi, annonce à tous ceux qui la lisent, que son Auteur n'avoit ni goût, ni génie, ni talent pour écrire l'histoire, quelque habile qu'il fût d'ailleurs. Les autres caracteres de sa maniere d'écrire se font connoître par la diversité de ses ouvrages. Ceux qu'il a faits dans sa propre cause, laissent appercevoir des traits de subtilité et une certaine adresse pour tourner à son avantage les autorités qu'il emploïe. On voit d'un autre côté dans ceux qu'il a composés contre ses adversaires, un stile véhément, plein d'aigreur, d'amertume, et souvent d'invectives. En d'autres, lors qu'il s'agit de se faire craindre, de faire valoir son crédit, de soutenir ses droits et les prérogatives de sa dignité, il parle d'un ton haut, fier, impérieux. Au contraire y a-t'il quelque sujet de craindre pour lui-même ? Il rabaisse son ton, prend un air de timidité, et quelquefois rampant. C'est ce qu'on peut remarquer dans la plûpart de ses letres aux Papes, et celles à l'Archevêque Egilon.

§ V.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

Il n'avoit rien paru dans le public des ouvrages d'Hincmar, que ce qu'en rapporte Flodoard au troisiéme Livre de son histoire de Reims, ' jusqu'en l'année 1602. Alors Jean Busée Jesuite en publia neuf opuscules, avec d'autres anciens monuments et des notes de sa façon. Ce recueil, qui est in 4°. fut imprimé à Maïence chés Jean Albin. Les écrits d'Hincmar qu'il contient, sont les mêmes que les opuscules 10, 11, 14, 15, 16, 44, 47, avec les deux suivants de la derniere édition, dont on va rendre compte.

Bib. Tell. p. 26.

' Au bout de treize ans, Jean des Cordes Chanoine de la Cathédrale de Limoges, en aïant recouvré environ vingt autres opuscules, tant parmi les manuscrits de la Bibliothéque de M. de Thou, que par le moïen de François Pithou son ami, les mit au jour en un volume in 4°. qui parut à Paris chés Nivelle en 1615. L'Editeur y a fait entrer plusieurs autres piéces étrangeres d'anciens Auteurs, entre lesquelles nous nous contenterons de marquer la letre d'Otfride à Liutbert Archevêque de Maïence, le Dialogue sur l'état de l'Eglise, le Traité de Jessé d'Amiens sur le Baptême, desquels nous

S. Vin. cen.

avons parlé ailleurs : la Constitution de Riculfe de Soissons, et plusieurs letres du Pape Nicolas I.

Les principaux écrits de notre Archevêque recueillis dans ce volume, sont le grand ouvrage divisé en 55 capitules contre Hincmar de Laon ; le traité sur le divorce du Roi Lothaire et de la Reine Thietberge; la réponse à la consultation de Gonthier de Cologne ; plusieurs letres aux Papes Nicolas et Adrien, tant au nom d'Hincmar, qu'au nom de Charles le Chauve. Il semble qu'il eût été du dessein de l'Editeur de joindre aux écrits nouvellement découverts de notre Prélat ceux que Busée avoit déja donnés ; mais c'est ce qu'il n'a pas fait. Il n'a point non plus jugé à propos d'y faire des notes, de peur, dit-il dans son épitre dédicatoire à M. de Thou, de prévenir le jugement de ses lecteurs. Seulement il a mis à la tête de son édition les passages d'Hincmar cités par Yve de Chartres et Gratien dans son Decret, avec un extrait de l'histoire de Treves, qui concerne le divorce de Lothaire.

Le P. Sirmond faisant ensuite des recherches pour son édition des Conciles des Gaules, recouvra d'autres écrits d'Hincmar, qu'il fit entrer en partie dans les actes des Conciles ausquels ils appartiennent, et qu'il a renvoïés en partie à la fin de son troisiéme volume. Mais en aïant encore déterré, depuis, un plus grand nombre, il forma le dessein de les joindre à ceux qui avoient déja été imprimés, et d'en donner une édition entiere. ' C'est ce qu'il exécuta en deux volumes *in-fol.* qui parurent à Paris chés Sebastien Cramoisy l'an 1645. Cette édition nous a servi de guide dans le catalogue raisonné que nous avons fait des écrits d'Hincmar; et l'on en a par-là une juste idée. Nous ajoûterons seulement, que cet Editeur s'est accordé avec M. des Cordes, pour laisser sans aucunes notes le texte de son Auteur; s'étant borné à mettre à la tête un trés-court avertissement avec un abregé chronologique, qui indique à peu près le temps auquel chaque ouvrage qu'il publie, a été composé. On a observé plus haut, que le P. Sirmond n'a pas jugé à propos de donner place dans son édition, à ce que Surius avoit déja fait imprimer d'Hincmar, touchant S. Remi Evêque de Reims, et S. Denys de Paris. Il a refusé le même honneur à quelques letres de notre Prélat sur l'élection et l'ordination de divers Evêques ; quoiqu'il les eût inserées dans sa dissertation sur le même sujet, et que M. des Cordes les eût placées dans son édition.

S. Vin. cen.

Depuis celle du P. Sirmond, le P. Cellot son confrere découvrit de son côté quelques écrits de notre Archevêque, qui avoient échapé aux recherches des Editeurs précedents, et les publia en 1658 avec les actes du Concile de Douzi. Les PP. Cossard et Labbe en déterrerent encore depuis, et les firent entrer dans le huitiéme volume de leur recueil géneral des Conciles, comme nous l'avons déja remarqué en un autre lieu. ' Duchesne a aussi inseré quelques opuscules choisis d'Hincmar, au second volume de ses Historiens François. (XXXIII.)

Du Ches. t. 2. p. 414. 415. 456-458. 473-478. 484-487.

ANNALISTE,

Dit de S. Bertin,

ET AUTRES.

De toutes les Annales que ce siécle-ci et le précedent virent éclore, il n'en est point au-dessus du merite de celles qui portent le nom de S. Bertin. C'est au reste sur un fort leger fondement qu'on les a ainsi nommées ; puisque ce n'est qu'à raison de la découverte du manuscrit dans la celebre Abbaïe de ce nom, sans qu'il paroisse autrement qu'elles soient l'ouvrage d'aucun Moine du lieu. Au contraire, ' l'indifference avec laquelle l'Auteur y parle de cette Maison, suffiroit seule pour persuader qu'elles appartiennent à un Ecrivain étranger. D'ailleurs il n'y a qu'à les lire avec attention, pour y reconnoître plusieurs Auteurs d'un genie et d'un style fort different entre eux ; quoique des Modernes, connus avec avantage dans la République des Letres, soûtiennent la négative. Ce que M. l'Abbé le Beuf et M. Levesque de la Ravaliere ont fait pour détruire ce sentiment, nous dispense d'entrer ici dans cette discussion. Les preuves qu'ils ont données, ' l'un dans son *Examen critique* sur ce sujet, et l'autre dans deux letres détachées, qui ont paru en 1737 et 1738, pour distinguer quatre à cinq Auteurs qui ont mis la main à ces Annales, nous paroissent convaincantes, et même sans réplique.

Bert. an. 845. p. 202.

Le Beuf, diss. p. 432-438.

Le premier Auteur commence l'ouvrage à l'année 741, et le conduit jusqu'en 814. ' Ce qu'il rapporte dans cette premiere partie, s'accorde si parfaitement avec les Annales populaires ou de Loisel, dont nous avons rendu compte en son

Du Ches. t. 3. p. 150.

lieu, qu'il paroît visiblement en avoir été repèté : à cela près que notre Ecrivain en a corrigé quelques mots trop grossiers.

Un second Auteur, si néanmoins il faut l'admettre, ce qui ne nous semble pas nécessaire, a repris l'ouvrage à cette derniere époque, et l'a continué jusqu'en 830. Ce qu'il nous apprend dans cette suite d'Annales, est presque la même chose que ce qui se lit dans celles d'Eginhard. Que s'il y a quelque différence entre cette seconde partie et la premiere, elle vient moins des divers Auteurs qui les auroient dirigées, que des modéles qu'ils ont suivis. C'est pourquoi ces deux parties peuvent appartenir à un seul et même Auteur.

' Il n'en est pas de même de la troisiéme, qui commence en 830, et va jusqu'en 835 inclusivement. Elle est d'une main fort différente ; et c'est-là que l'on commence à nous donner un nouvel ouvrage : ce qui précede n'étant qu'une répetition d'autres Annalistes antérieurs. Le Beuf, ib. p. 436-439.

La quatriéme et plus importante partie reprend la suite de l'histoire à l'année 836, et la poursuit jusqu'en 861. Nous ne croïons pas qu'on puisse raisonnablement refuser cette portion d'ouvrage à S. Prudence Evêque de Troïes, et que ce ne soit là véritablement les Annales qu'il avoit composées, ' de l'aveu d'Hincmar de Reims, et qui se trouvent intercalées dans l'écrit que nous discutons. ' C'est ce que les deux judicieux et habiles Modernes, déja cités, ont mis dans un grand jour ; et si nous avions eu connoissance de leurs raisons, avant que l'histoire de S. Prudence que nous donnons, fût sortie des presses, nous n'aurions pas hésité à compter au nombre de ses écrits, cette pénultiéme partie des Annales. Hinc. t. 2. ep. 24. p. 291. 292. Le Beuf, ib. p. 439-455. 461-470.

Il reste seulement une difficulté, qui ne nous paroît pas levée. C'est la maniere dure et insultante dont il y est parlé de Gothescalc, ce qui ne convient pas à S. Prudence. On pourroit, il est vrai, la résoudre cette difficulté, en disant que le Continuateur des Annales aura retouché cet endroit, et l'aura tourné à sa mode. Mais pourquoi, repliquera-t'on, n'aura-t'il pas touché à ce qu'on lit sur l'année 859, et qui est si contraire à son but et à son genie?

Il y a plus de difficulté à regarder Hincmar, comme Auteur de la derniere partie de l'ouvrage, conformément à l'opinion des mêmes Sçavants. Mais nous nous sommes déja suffisamment expliqués sur ce point, à la fin du Catalogue raisonné de cet Archevêque. Quel au reste qu'ait été cet Ecrivain, à

ses calomnies près et à sa partialité affectée en faveur d'Hincmar, il faut lui rendre la justice qu'il mérite. Il a réussi à nous donner un morceau d'histoire aussi instructif qu'interessant, et même assés exact. Il est beaucoup plus étendu que les autres Annalistes précedents, et s'est principalement arrêté aux matieres ecclésiastiques. Il a inseré à ce sujet dans son ouvrage plusieurs monuments publics, qui sont un garant du soin qu'il avoit de se mettre au fait des évenements qu'il rapporte.

En general, le corps de ces Annales composé de differentes parties, comme l'on vient de le montrer, contient depuis le temps où finit Eginhard, jusqu'à la fin de ce siécle, une suite de faits qu'on ne sçauroit trop estimer. Il y est tellement parlé de Charles le Chauve, qui y revient continuellement sur les rangs, qu'on lui rend justice en louant ce qu'il y avoit de louable en lui, mais sans dissimuler ses défauts. C'est en quoi ces Annales peuvent servir de correctif à celles de Fulde, dont l'Auteur semble avoir été gagé pour décrier ce Prince. Le continuateur d'Aimoin a beaucoup puisé dans celles que nous venons de discuter. On a pû remarquer, qu'elles nous ont été à nous mêmes d'un grand secours, pour l'histoire de plusieurs de nos hommes de Letres de ce siecle.

Du Ches. ib. p. 150-261.

Mab. an. l. 35. n. 98.

Mur. scri. It. t. 2. par. 2. p. 490-576.

Du Ches. t. 2. p. 575-585.

' Les du Chesne sont les premiers qui les ont mises au grand jour, au troisiéme volume de leur recueil d'Historiens originaux, sur une copie du manuscrit de S. Bertin faite par le P. Rosweide Jesuite : ' ce qui a fait croire à Dom Mabillon que celui-ci les avoit publiées auparavant. ' M. Muratori les a ensuite réimprimées dans sa grande et belle collection des Historiens d'Italie, en y joignant un supplement qui continue l'histoire jusqu'en 900, et ' qu'André du Chesne avoit déja donné à la suite des Annales de Fulde. Cette derniere partie, qui commence à l'année 883, est l'ouvrage d'un Ecrivain de Germanie qui paroît avoir été ou de Maïence ou de Cologne, et dont le genie est tout-à-fait different de celui des Auteurs précedents. Son héros principal est le Roi Arnoul, qui fut ensuite Empereur. Si-tôt que ce dernier Annaliste est arrivé au temps de son regne, il est tout occupé à rapporter ses actions. Il s'étend peu sur chaque année, et n'a guéres travaillé à rendre interessante la portion de son ouvrage. Les siecles suivants nous feront encore naître plus d'une fois l'occasion de revenir à ces Annales dites de S. Bertin, pour rendre compte des autres differentes additions qui y ont été faites.

' Ce que les du Chesne en ont publié, a été traduit en notre langue par M. Cousin Président en la Cour des Monnoïes, et fait partie de son histoire de l'Empire d'Occident. Il est cependant à remarquer, que cette traduction ne commence qu'à l'année 843, et qu'elle va jusqu'en 890. Le Traducteur afin de donner une histoire plus complete, a eu soin d'y inserer quelques endroits des Annales de Fulde et de Metz. C'est de celles-ci qu'il a tiré les dernieres années, qui manquent dans l'ouvrage de notre Annaliste, et qui se trouvent dans sa traduction. Cousin, his. de l'Emp. t. 1. p. 406. 694.

Il y a tant de connexion entre toutes ces Annales, qu'on ne peut raisonnablement éloigner la notice des unes, du compte qu'on doit rendre des autres. Outre que leurs Auteurs étoient contemporains, et qu'elles parcourent presque le même espace de temps, la plûpart des évenements qu'elles contiennent sont les mêmes pour le fonds, et ne different qu'en ce qu'ils sont revêtus de differentes circonstances, et rapportés de diverse façon.

' Celles qu'on nomme les Annales de Fulde, paroissent visiblement être la production de la plume de quelque Moine de cette illustre Abbaïe. ' C'est ce que prouve son attention perpétuelle à marquer ce qui s'y est fait de plus mémorable : sa fondation, la succession de ses Abbés, la mort des personnes célébres qui l'ont illustrée, et autres évenements semblables. Il n'est guéres moins occupé de ce qui s'est passé de remarquable dans l'Eglise de Maïence, et cette partie de la Germanie où elle est située. On reconnoît encore mieux ' à la prévention outrée de cet Auteur contre Charles le Chauve, et à sa passion à le couvrir d'injures atroces, qu'il n'étoit pas sujet de ce Prince, mais de Louis le Germanique son frere, avec qui il fut souvent en guerre. A cela près cet Ecrivain est exact et fort au fait des évenements qu'il rapporte, depuis l'année 857 jusqu'à la fin de son ouvrage, qui commence en 714, et finit en 887. Il n'en est pas de même de ce qu'il dit sur les années précedentes. Il est visible qu'il n'y a fait que copier ceux qui avoient parlé des mêmes faits avant lui. Voss. his. lat. l. 2. c. 37. p. 104. Fuld. an. p. 533. 536. 540. 556. 560. p. 552. 554. 556. 568. 569. 570. 571.

' Quelques Critiques ont tenté de donner le commencement de ces Annales à Walafride Strabon, mort en 849 : mais c'est ce que nous avons montré n'être pas même vraisemblable. Il est aisé de se convaincre soi-même par l'uniformité du genie et de la maniere d'écrire qui y regnent, que c'est l'ouvrage Gold. rer. alam. scri. t. 2. par. 1. p. 12-13.

d'un seul et même Auteur. Il est fort sec et très-succinct jusqu'à l'année 839. Mais plus il approche du temps où il écrivoit, plus il est étendu et intéressant. Il avoit lû les anciens Historiens qu'il cite quelquefois, ' et paroît avoir eu quelque goût pour l'Astronomie, en ce qu'il est attentif à marquer les éclipses et les autres phénomènes arrivés de son temps. Il est vrai que l'on s'apperçoit aussi-tôt, que ce qu'il pouvoit sçavoir de cette science, étoit gâté par un mêlange de l'Astrologie judiciaire.

Fuld. an. p. 568. 569. 571. 573.

La premiere édition de son ouvrage est dûe aux soins de M. Pithou, qui le publia à la tête de ses douze Historiens contemporains, dont on a marqué ailleurs les éditions. Les Annales dont il s'agit, y sont pleines de fautes, et ne poussent l'histoire que jusqu'en 883 exclusivement. ' Marcard Freher les fit ensuite réimprimer en 1600, dans son recueil d'Historiens d'Allemagne, où elles sont plus correctes et plus entieres. Il y a joint une addition, qui commence à l'année 883, et va jusqu'en 900 inclusivement. Mais cette addition qui n'est point séparée du texte original, appartient plûtôt aux Annales de S. Bertin, qu'à celles de Fulde. ' Du Chesne aïant collationné les deux éditions précedentes, en donna une plus parfaite au second volume de ses Ecrivains originaux, où se trouve aussi l'addition de Freher, mais avec un avertissement qu'elle appartient à un autre Auteur. ' On a commencé à réimprimer ces Annales dans la nouvelle collection des Historiens de France, et l'on continuera de les donner par parties, suivant les temps dont elles traitent.

Freh. ger. rer. scri. p. 1-55.

Du Ches. t. 2. p. 531-585.

Bouq. scri. fr. t. 2. p. 673-676.

' Depuis l'édition de Du Chesne, M. Lambecius projetta d'en publier une nouvelle, sur un manuscrit de la bibliothéque imperiale, qui contient l'ouvrage de notre Annaliste, et plus entier et plus correct qu'il n'est imprimé. En attendant l'exécution de ce projet, qui est demeuré en idée, ce sçavant Bibliothécaire fit imprimer les corrections, que lui fournit ce manuscrit. Mais comme il ne les fit que sur l'édition de M. Pithou, la plûpart se trouvent inutiles par les éditions de Freher et de Du Chesne. Il n'en est pas de même de l'addition qu'il a tirée du même manuscrit, et qui conduit la suite de l'histoire jusqu'en 887. Il est visible qu'elle est du même Auteur que le corps de l'ouvrage ; et elle sert à confirmer le sentiment où l'on étoit déja, que l'addition publiée par Freher et Du Chesne, lui est étrangere. ' M. Lambecius observe aussi fort à

Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 345-351.

c. 8. p. 1008.

propos, qu'au lieu d'Hildegarde, qui se lit sur l'année 800, il faut lire Liutgarde, qui étoit la quatriême femme de Charlemagne.

Aux Annales de Fulde nous joignons celles de Metz, pour les raisons déja alleguées; car il est constant d'ailleurs que celui qui les a dirigées vivoit encore au commencement du X siecle. ' On s'accorde assés unanimement à le regarder comme un Moine de S. Arnoul de Metz. Son ouvrage dans l'ancien manuscrit d'où il a été tiré, commence à l'origine de la Monarchie Françoise, et pousse la suite de l'histoire jusqu'en 903 inclusivement. Mais comme il ne contient rien sur les premiers temps, qui ne se trouve dans les autres Annalistes ou Chroniqueurs qui l'ont précedé, Du Chesne qui a pris soin de le publier, en a sagement retranché tout ce qui est au dessus de l'an 687, ' où commence l'édition qu'il en a donnée au troisiéme volume de son recueil d'Historiens [1] de France.

Du Ches. t. 3. p. 262.

p. 262-333.

Encore dans ce qui est imprimé, l'Auteur copie presque continuellement ceux qui avoient écrit avant lui sur le même sujet. Il l'a fait à la vérité quelquefois de maniere, qu'il a sçu rendre son ouvrage intéressant, en joignant ensemble sur les mêmes années ce que plusieurs Auteurs n'ont dit que séparément. C'est pourquoi il y a dans son écrit plusieurs années, même de celles qui étoient fort éloignées de son siecle, qui sont plus remplies de faits et de circonstances de faits, que dans presque tous les autres Annalistes. On y en trouve aussi d'autres qui contiennent très-peu de choses. Telles sont les années 708, 709 et les suivantes jusqu'en 714.

Une preuve sensible qu'il a copié ceux qui l'avoient précedé, c'est que depuis l'année 814 où il rapporte la mort de Charlemagne, en répétant mot pour mot d'Eginhard ce qu'il dit sur cet évenement, tout ce que son ouvrage contient jusqu'en 837, si néanmoins on en excepte l'article de l'année 829, est la même chose que ce qui se lit sur les mêmes années dans les Annales de S. Bertin. Autre preuve de ce que nous avançons ici. ' En copiant Reginon de Prom sur les années suivantes, notre Annaliste en rapporte jusqu'à des faits que cet Abbé nous apprend de sa propre histoire; et dans les mêmes termes qu'il les exprime lui-même. Il faut par conséquent, que notre Auteur n'ait fini ses Annales qu'après l'an 905, qui est le terme

Met. an. 885.

1 ' On a commencé à les inserer dans la nouvelle collection des mêmes Historiens; et l'on continuera dans la suite de les donner par parties, rapportant chaque partie aux temps dont elle traite.

Bouq. scri. fr. t. 2. p. 676-689.

de la chronique de Reginon. Après tout, il n'a pas si perpétuellement copié les écrits des autres Annalistes, qu'il ne nous apprenne plusieurs choses qui ne se lisent ni dans celui de S. Bertin,
an. 879. ni dans celui de Fulde. ' Telles sont les circonstances dont il ac-
an. 880. compagne la mort de Louis le Begue. ' Tel est encore le bel éloge qu'il fait du Prince Carloman, fils de Louis Roi de Germanie.

an. 687-748. ' Ce qu'on a imprimé de son ouvrage, contient aussi sur l'histoire du Duc Pepin, de Charles Martel et de ses enfants, d'ex-
Freh. his. fr. par. 1. p. 168-170. cellentes choses qu'on ne trouve point ailleurs. ' Freher en avoit imprimé un fragment, [1] mais avec quelques lacunes, avant que Du Chesne publiât son édition. L'espece de supplément que celui-ci a mis à la fin, appartient à un Auteur étranger.
Le Long, bib. fr. p. 336. 1. ' On conserve dans la bibliothéque du Collége des Jésuites de Paris, un exemplaire manuscrit de tout l'ouvrage, plus ample que l'imprimé de Du Chesne.

Du Ches. t. 2. p. 386. 387. 400. 401. ' Le même Editeur nous a donné, d'après d'Argentré au troisiéme livre de son histoire de Bretagne, deux fragments d'une chronique de S. Serge d'Angers. Le premier contient une fort courte relation de la guerre entre le Duc Rainald et le Comte Lambert, de la prise et du sac de Nantes par les Normans. On apprend du second de quelle maniere ces barbares s'étant rendus maîtres de la ville d'Angers, en furent chassés par Charles le Chauve. Le premier de ces évenements ar-
Boll. Jun. t. 6. p. 246 | Mart. anec. t. 3. p. 831-834. riva en 843, et l'autre en 872. ' Les Bollandistes ont aussi publié ce morceau d'histoire, que Dom Martene a ensuite donné beaucoup plus ample, et qui ne paroît appartenir qu'à des temps posterieurs à celui-ci.

Du Ches. ib. p. 401-405. ' A la suite, Du Chesne a fait imprimer un autre morceau d'histoire, où l'on a recueilli quelques événements publics, depuis la mort de Louis le Debonaire jusqu'à Louis le Begue. Mais ce n'est qu'une compilation assés mal assortie, tirée de la Chronique d'Adon, de l'ouvrage d'Aimoin, et de quelques autres Chroniqueurs. Elle est par conséquent posterieure aux temps que nous parcourons ici. L'Editeur l'a prise d'un manuscrit de la bibliothéque de M. de Thou.

Lab. bib. nov. t. 1. p. 291. 292. ' Le P. Labbe de son côté nous a donné sur un manuscrit de M. de Mesmes, une chronique qui appartient au temps qui nous

1 Ce fragment est le même dont nous parlons à la page 47 de notre IV volume, et que nous croïons alors avoir échappé à la diligence d'André du Chesne.

occupe, et qu'il a intitulée Chronique d'Aquitaine; quoique d'autres la qualifient fragment de la Chronique de Limoges. ' Nous en avons une autre édition avec quelques légeres differences, parmi les preuves de l'histoire de Tournus par le P. Chifflet. Elle nous présente une certaine suite de faits, depuis l'année 834 jusqu'en 886, qui se lisent presque les mêmes dans Ademar de Chabanois, mais avec moins d'exactitude pour les époques. De sorte que ce dernier Chroniqueur pourroit bien les avoir puisés dans notre Anonyme. C'est au reste peu de chose que cette Chronique. Ce qui s'y trouve sur l'année 930 dans l'une et l'autre édition, et sur l'année 1025 dans le seul P. Labbe, est manifestement une addition faite après coup. ' Dom Martene et Dom Durand n'ont pas laissé de réimprimer cette piece sur un manuscrit de la bibliothéque Colbertine.

Chiff. his. de T. app. p. 185-187.

Mart. anec. t. 3. p. 1448. 1449.

' On lit dans la Chronique d'Uzès, ouvrage d'une autorité fort suspecte, quoiqu'imprimé par M. de Caseneuve à la fin de la seconde édition de son traité du franc-alleu, que SIGIPERT Evêque d'Uzès avoit fait un écrit sur les Rois de France. Ce fait est rapporté sur l'an 887 : ainsi il regarde ' Sigipert II, que la Gaule chrétienne place dix ans plus tard. Mais on ne nous donne point d'autre lumiere sur cet Ecrivain et sur son ouvrage.

Le Long, ib. p. 338. 1.

Gall. chr. vet. t. 3. p. 1146. 1.

On ne nous fait pas mieux connoître les suivants, qui ne paroissent pas être de grand mérite; puisque jusqu'ici ils sont demeurés ensevelis dans une espece d'obscurité.

' Tel est un manuscrit *in-4°.* cotté 646, qui se voit dans la bibliothéque de S. Germain des Prés, et qui contient une certaine histoire de Charlemagne, de Louis le Debonaire et de Charles le Chauve, depuis 768 jusqu'en 877. Tel est un autre manuscrit que l'on conserve dans la bibliothéque du Vatican, sous le nombre 1795 et ce titre : *Trois livres d'un Auteur anonyme sur l'origine et les gestes des François, jusqu'à Louis le Begue.*

Le Long, ib. p. 534. 1.

' Dans la même bibliothéque se trouve sous le nombre 1785 un autre écrit avec presque le même titre; mais on nous avertit que ce n'est qu'une généalogie de nos Rois. ' On parle aussi d'une vie manuscrite de Charlemagne et de ses successeurs, jusqu'à Louis et Carloman fils de Louis le Begue, que M. le Président Bouhier avoit dans sa bibliothéque à Dijon. Il y a dans la bibliothéque du Roi parmi les manuscrits appartenants autrefois à M. Colbert, une histoire *in-fol.* de Carloman Roi des François, qualifié dans le titre fils de l'Empereur Charles

p. 520. 2.

p. 334. 2.

le Grand. On a voulu exprimer par-là Charles le Chauve, qui a porté quelquefois ce surnom, depuis qu'il fut parvenu à l'Empire. Mais Carloman n'étoit que son petit-fils; et cette faute dès le titre de cet ouvrage n'est pas propre à prévenir en sa faveur.

Val. rer. fr. l. 24. p. 445. ' Il faut avouer avec un de nos célébres Historiens du dernier siecle, que ces Annales, ces Chroniques et autres écrits semblables, dont il n'excepte que les Annales de Metz, ont moins l'apparence d'histoire pour instruire la posterité de ce qui s'étoit passé, que de simples mémoires pour ceux qui vivoient alors, et qui étoient instruits des choses par eux-mêmes. Ce qui en fait ainsi juger, est l'extrême précision dont usent ces Ecrivains, et leur négligence à détailler ce qu'ils ne marquent qu'en très-peu de mots. Souvent ils enferment en une seule ligne les événements d'une année entiere, qui demanderoient plusieurs pages. (p. 471.) ' Ils passent sur presque tous les faits avec une si grande rapidité, qu'à moins qu'on ne soit consommé dans la connoissance de l'ancienne histoire, on a besoin d'interpréte pour les lire avec fruit. On prendroit volontiers leurs écrits pour des especes de journaux, semblables à ceux où certains peres de famille qui aiment le bon ordre, marquent en peu de mots ce qu'ils font chaque jour.

p. 472. ' Après tout, quelque secs et arides que soient ces Ecrivains, on ne peut sans injustice refuser de convenir, que nous leur sommes fort redevables, de ce que suivant leur capacité et le genie de leur siecle, ils ont composé des Annales, telles quelles, où ils ont transmis comme de main en main à la posterité, ce qu'ils avoient appris de leurs peres. Sans leur travail, avec toute notre industrie et notre sagacité, nous serions dans l'ignorance de plusieurs événements dignes de mémoire, que nous trouvons dans leurs écrits. Il est néanmoins fâcheux, que ces Annalistes et Chroniqueurs n'aïent pas suivi le modéle, que Freculfe de Lisieux leur donna pour écrire l'histoire. S'ils avoient écrit celle de leur temps dans le même goût, que ce Prélat composa celle des premiers siecles, ils nous auroient laissé d'excellents monuments en ce genre de Literature. (XXXIV.)

WEREMBERT,

MOINE DE S. GAL.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' WEREMBERT ou WERIMBERT, [1] l'un des hommes des Letres qui illustrerent davantage l'Abbaïe de Saint Gal sur la fin de ce siecle, nâquit à Coire, selon quelques Auteurs assés modernes. Il étoit fils d'Adalbert, qui avoit servi sous Charlemagne dans les guerres contre les Huns et les Saxons, et de qui un des Historiens de ce Prince avoit appris la plûpart des exploits militaires qu'il en a conservé à la posterité. Werembert en sa jeunesse embrassa la vie monastique, et fut ensuite élevé au Sacerdoce. Mais on ignore en quel monastere il se consacra d'abord à Dieu. ' Il fit ses premieres études à l'Ecole de Fulde sous le docte Raban, où il eut entre autres pour condisciple Otfride de Wessembourg, dont on a donné l'histoire. L'amitié qu'ils lierent ensemble dura toute leur vie ; et on en a d'illustres marques dans la dédicace d'un ouvrage que celui-ci fit à Werembert, conjointement avec Hartmote, depuis Abbé de S. Gal. C'est une épitre en vers theotisques rimés, dont la premiere et derniere letre de chaque quatrain forment à droit et à gauche ce double acrostiche : *Otfridus Wissenburgensis Monachus Hartmuate et Werinberte S. Galli monast.*

Pez, anec. t. 1. par. 3. p. 568.

Pez, ib. p. 568. 624 | Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 441-448. 452.

De Fulde Werembert passa à S. Gal, comme on le voit parlà, soit que ce fût le lieu de sa profession monastique, ou autrement. ' Sa principale occupation fut d'y étudier et enseigner les Letres sacrées et profanes. Il étudia le grec comme le latin, et s'y rendit habile pour le temps. Il donna aussi quelque application aux beaux arts, et prit une grande connoissance de la sculpture et de la musique. En un mot il fit tant de progrès dans la Literature, et laissa tant de monuments de son sçavoir, qu'il mérita les titres de Philosophe, de Poëte, de

Pez, ib. p. 568 | Trit. chr. hir. t. 1. p. 28. Lamb. ib. p. 452.

1 ' On le trouve aussi nommé Wembert et Werinbraht ; et Flacius Illiricus n'aïant pas compris que c'est un nom propre d'homme, en a fait trois mots de cette sorte : *Wer in brahtan.*

Sang. ib. | Lamb. ib. p. 452.

Théologien, d'Historiographe, d'homme versé en toutes sortes de belles connoissances.

Sang. ib. ' Entre les disciples qu'il eut à S. Gal, le Moine anonyme de cette Abbaïe, dont il y a une histoire de Charlemagne, se fait gloire d'avoir pris de ses leçons. En lui rendant ce tribut de sa reconnoissance, il s'est encore cru obligé d'apprendre à la posterité que c'est de lui qu'il tenoit ce qu'il rapporte dans le premier livre de son histoire, touchant la pieté et la religion de son Héros. Il finit ce premier livre le trentiéme de Mai, auquel on célébroit le septiéme jour du décès de Werembert ; c. 15. ' et il nous apprend plus bas que lorsqu'il mit la main à son histoire, Hartmote avoit déja abdiqué la dignité d'Abbé pour vivre en reclus, ' ce qui suivant la relation de Ratpert, arriva sur la fin de Décembre 883. De tous ces faits réunis ensemble, il est clair que Werembert mourut le vingt-quatre de Mai de l'année suivante 884. Ratp. de Cas. S. G. c. 11.

§ II.

SES ECRITS.

Tous ceux qui ont parlé de Werembert et de ses écrits ne s'accordent pas unanimement sur le nombre de ceux qu'il a réellement composés. Nous en allons commencer le catalogue par ceux qui ne souffrent point de difficulté ; puisque Tritheme assure les avoir vûs par lui-même.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 28. 1°. ' Ce Bibliothécaire met à la tête un traité sur la musique. On a vû que c'étoit-là un des sujets sur lesquels plusieurs Sçavants de ce siecle écrivoient volontiers.

Ibid. 2°. ' Un Art poëtique divisé en deux livres, ce que Tritheme exprime en ces termes : *De arte metrorum libros duos*. C'est l'unique ouvrage de cette nature qui soit sorti en ce siecle de la plume de nos Ecrivains : au moins n'en avons-nous point trouvé de vestiges dans l'histoire.

Ibid. 3°. ' Un commentaire sur le livre de Tobie.

Ibid. 4°. ' Un autre sur les proverbes de Salomon.

Ibid. 5°. ' Un troisiéme sur les lamentations du Prophéte Jeremie. Werembert, comme on l'a pû remarquer, ne fut pas le seul qui en son temps écrivit sur ces trois livres sacrés.

Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 452 | Pez, anec. t. 1. par. 3. p. 568. 6°. ' Tritheme dit ailleurs, sans assurer positivement, comme il fait ici, qu'il les eût lûs, que notre Ecrivain avoit encore composé les ouvrages suivants. Il est vrai que parlant en géné-

ral de quelques autres, dont il dit qu'il n'a nulle connoissance par lui-même, il insinue qu'il auroit vû ceux qu'il specifie au même endroit. De ce nombre est un commentaire sur les quatre Evangelistes, divisé en autant de livres.

7°. ' Un recueil de sermons, dans lesquels, dit Tritheme, il se trouve de l'éloquence. Ibid.

8°. ' Un autre recueil de letres écrites à diverses personnes : apparemment plûtôt sur des sujets de Literature, que sur d'autres matieres; puisqu'il ne paroît point que l'Auteur ait eu d'autre emploi que celui de cultiver et d'enseigner les Letres. Ibid.

9°. ' Un livre d'épigrammes, parmi lesquelles on voïoit des poësies de toute sorte de mesure : ce qui étoit assés rare en ce siecle, comme on l'a observé. Ibid.

10°. ' Des hymnes diverses et des chants en l'honneur de J. C. et des Saints. Peut-être par ces chants *cantus,* entend-t'on des séquences, dont l'usage devint commun sur la fin de ce siecle, sur-tout à S. Gal. On ne trouve cependant rien sous le nom de Werembert, parmi les hymnes et les autres poësies de pieté des Moines de ce monastere, imprimées par Canisius : à moins que quelques-unes de celles qui y sont sans nom d'Auteur ne lui appartiennent. Ibid.

11°. ' Eisengrenius et quelques autres d'après lui, attribuent encore à notre Ecrivain de longs et sçavants commentaires sur la Genese. Ibid.

12°. ' Une histoire de l'Abbaïe de S. Gal, depuis son origine jusqu'au temps de l'Auteur. Pour montrer l'estime qu'on faisoit de cet ouvrage, on se sert de l'expression suivante, *elegantissimo volumine,* qui peut seulement signifier que l'exemplaire étoit d'une belle main. Vossius qui est un de ceux qui en fait mention, avertit cependant qu'il n'avoit pû réussir à le voir. Ibid. | Voss. his. lat. l. 2. c. 36. p. 102. 1.

13°. ' Ce même Ecrivain, et Possevin avant lui, donnent encore à Werembert un commentaire sur l'Apocalypse. Mais comme Possevin témoigne ne parler ici que d'après Eisengrenius, et ' qu'il paroît qu'il a été copié lui-même par Vossius, il y a toute apparence qu'au lieu de la Genese qui se lit dans Eisengrenius, il aura écrit l'Apocalypse, dont il ne fait point mention. Voss. ib. | Poss. app. t. 3. p. 373. | Lamb. ib. p. 453.

S. BERTAIRE,

ABBÉ DU MONT-CASSIN.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Trit. scri. c. 326.

Petr. diac. scri. c. 12. p. 171. 1 | Cav. p. 461. 2.

'BERTAIRE, que Tritheme par erreur nomme Berthoire, et place deux siecles trop tard, est devenu illustre par les titres de sa naissance, de sa sainteté et de son sçavoir. ' Il étoit issu des Rois François, soit de la premiere, ou de la seconde race. Il nâquit en France, où il fit ses études, et reçut une éducation toute chrétienne. Sa pieté lui faisant craindre pour son salut, s'il demeuroit daus sa famille, il forma le dessein de la quitter, et de sortir de son païs, suivant en cela l'avis d'un ancien Poëte,

Qui vult esse pius, regalibus exeat aulis.

A cet effet il entreprit des voïages de dévotion, qui l'aïant conduit au Mont-Cassin, il y fixa ses courses, et y embrassa la vie monastique, en renonçant genereusement à toutes les grandeurs de sa naissance. Environ un siécle auparavant, Carloman, autre Prince François, y avoit déja fait le même sacrifice.

Petr. dia. ib. | Mab. an. l. 35. n. 18 | l. 36. n. 61.

Cass. chr. l. 1. c. 33. p. 170.

' En 856 Bassace Abbé du monastere étant mort, ce qui arriva au mois de Mars, Bertaire fut élu à sa place, et le remplit avec autant d'avantage que de sagesse. Les Sarasins faisoient alors en Italie les mêmes ravages que les Normans exerçoient en France. Ce fut un grand sujet d'exercice pour la patience de Bertaire, qui s'attira particulierement leur haine, pour avoir souvent imploré contre eux le secours de la France, et d'autres puissances voisines. ' Ils tenterent plus d'une fois de s'emparer du Mont-Cassin, et de le piller. Le prudent Abbé pour tâcher de le mettre à couvert de leurs incursions, fit élever autour du monastere d'en haut une enceinte de murs soutenus de tours et commença à bâtir, au pied de la montagne, une ville qu'il nomma Saint Benoît, mais à laquelle la posterité a donné le nom de Saint Germain.

c. 45. p. 182-184.

' On parle dans un grand détail du bien qu'il fit, ou qu'il

procura à sa maison. ' En sa consideration l'Empereur Louis, fils de Lothaire, étant allé la visiter en 866, avec l'Imperatrice Angelberge son épouse, y fit quelques présents. ' Bertaire enrichit lui-même l'Eglise d'ornements precieux : entre autres d'un calice d'or, et d'un livre des Evangiles, dont la couverture étoit toute brillante d'or et de pierreries. Quelque attention qu'il donnât au temporel du Monastere, il ne négligea point le spirituel. Il prit un soin particulier de l'instruction de ceux qui étoient sous sa conduite ; ' et il eut la satisfaction d'en voir quelques-uns élevés à l'Episcopat. Son amour pour le bon ordre lui faisoit étendre son zéle jusqu'aux autres Eglises. ' C'est ce qui le porta à entreprendre en 877 un voïage à Rome, avec Leon Evêque de Tiano, pour empêcher l'intrusion d'un faux Evêque dans le siége de Capoue.

Mab. ib. l. 36. n. 62.

Cass. chr. ib. c. 33.

Mab. ib. l. 35. n. 18.

l. 37. n. 114.

' Il y avoit vingt sept ans et sept mois, que Bertaire exerçoit la charge d'Abbé, lorsque les Sarasins s'étant enfin rendus maîtres du Mont-Cassin, et aïant brûlé le Monastere d'en-haut et celui d'en-bas, lui ôterent inhumainement la vie, au moment qu'il faisoit sa priere à l'Autel de S. Martin. Son corps fut d'abord enterré dans le chapitre auprès de l'Eglise de S. Benoît, puis tranferé dans une chapelle qui lui est propre. On célebre tous les ans la Fête dans son Monastere, au jour de sa mort, qui arriva le vingt-deuxiéme d'Octobre 884.

l. 38. n. 91 | Cass. chr. ib. t. 32. 44. p. 163. 182 | Petr. dia. ib.

§ II.

SES ECRITS.

LEON de Marsi, Auteur de la Chronique du Mont-Cassin, et Pierre, Diacre et Bibliothécaire du même endroit, entrent dans quelque détail des écrits que S. Bertaire laissa de sa façon. Mais le second de ces deux Ecrivains s'est borné à ne parler que de ceux qu'il avoit composés, depuis qu'il fut revêtu de la dignité d'Abbé du Monastere. C'est ce qui fait croire, que Bertaire avoit mis la main à ceux dont ce Bibliothécaire ne fait aucune mention, avant qu'il renonçât au monde pour se retirer dans le Cloître.

1°. De ce nombre seront ' les traités de Grammaire que lui attribue Leon de Marsi : *aliquot etiam de arte Grammatica libri.* L'on ne dit point s'ils se trouvent encore manuscrits, comme quelques autres du même Auteur.

Cass. chr. l. 1. c. 33. p. 170.

Ibid. 2°. ' Un recueil en deux volumes sur la Medecine. C'étoit proprement une collection de secrets, ou remedes empiriques pour guérir grand nombre de maladies. Bertaire les avoit tirés avec beaucoup d'art, de plusieurs Auteurs qui avoient écrit

Trit. scri. c. 326. sur ce sujet. ' Ce recueil a fait croire à Tritheme, que notre pieux Abbé avoit exercé la Medecine, avant que de quitter le monde, et qu'il avoit brillé dans cette profession. Il lui donne en conséquence les titres de Philosophe et de Medecin. Mais on a déja vû par divers exemples, qu'on peut écrire sur la Medecine sans l'avoir exercée.

Cass. chr. ib. 3°. ' Leon de Marsi ajoute, que Bertaire avoit composé quelques autres Traités, et des Sermons; mais il n'en specifie

Petr. dia. scri. c. 12. p. 170. qu'un seul dont on parlera dans la suite. ' Pierre Diacre entrant un peu plus dans le détail, nomme un Sermon sur S. Luc l'E-

p. 171. 1. vangeliste, et une Homelie sur sainte Scholastique. ' M. Mari l'un des Editeurs de ce Bibliothécaire, y ajoûte un Sermon sur S. Mathias Apôtre, qui commence par ces mots : *Inclytam et gloriosam festivitatem,* et un autre sur S. Romain Abbé, dont il rapporte aussi ces premieres paroles : *Adest nobis dies.* Le même Editeur nous apprend qu'outre ces pieces détachées, il y avoit un recueil entier de Sermons et d'Homelies, qui se conservoit encore, de son temps, sous le nom de notre S. Abbé et le nombre 107, dans la Bibliothéque du Mont-Cassin. La notice qu'il nous donne des deux Sermons qu'on vient de nommer, l'invitoit tout naturellement à faire le même honneur aux autres Sermons du recueil. Il n'en a cependant rien fait, et se borne à dire que celui sur S. Luc se trouve dans le Breviaire de l'Ordre de S. Benoît et dans la Bibliothéque des Prêtres de l'Oratoire de S. Philippes de Neri à Rome.

C'est sans doute dans le recueil manuscrit de Mont-Cassin,

Mab. act. B. t. 3. p. 559. dont parle M. Mari, ' que se voit l'Homelie sur Sainte Scholastique par S. Bertaire. Il n'y a que ceux qui peuvent examiner

t. 1. p. 35. n. 1. ce manuscrit, qui soient en état d'assurer ' que cette Homelie est la même que celle qui est imprimée sur le même sujet, au septiéme tome des œuvres du vénerable Bede. Plusieurs le

p. 35-42. croïent ainsi ; et Dom Mabillon ' qui a réimprimé la plus grande partie de cette Homelie, pour suppléer à la vie originale de la Sainte, est dans le même sentiment; quoiqu'un autre Ecrivain témoigne qu'il y a quelque différence entre l'homélie imprimée et la manuscrite. Cette différence au reste peut venir de la

part des Copistes ; et ceux qui étoient le plus au fait du style de Béde, avouent ne l'avoir point reconnu dans cette homelie.

Ce n'est proprement qu'une paraphrase des plus beaux endroits de ce que Saint Gregoire le Grand rapporte de Sainte Scholastique dans ses dialogues. La piece est en un style aisé, clair, naturel, quoiqu'un peu fleuri, qui respire une piété tendre, et même une certaine onction capable de toucher et remuer le cœur. On y apperçoit quelques termes favoris que Bertaire emploïe dans d'autres productions de sa plume : ce qui peut servir à lui assurer l'honneur qu'on lui fait de cette homelie.

4°. ' Leon de Marsi et Pierre Diacre s'accordent à lui donner aussi diverses poësies, dont ils rehaussent beaucoup le prix : *Versus mirificos,* dit l'un, *mira conscripti facundia,* dit l'autre. La maniere dont ces deux Auteurs parlent des sujets qu'y touchoit le Poëte, oblige à y distinguer des piéces profanes et d'autres sacrées. Il faut ranger dans la premiere classe, celles qu'il avoit adressées à ses amis, et à l'Imperatrice Angelberge ; et dans la seconde classe, celles qu'il avoit composées à l'honneur et à la louange des Saints. Cass.chr.ib.|Petr. dia. ib. p. 170.171.

On ne voit point qu'avant l'année 1723 aucune autre de toutes ces poësies ait été mise sous la presse, ' qu'un poëme en 173 vers élegiaques sur la vie et les miracles de S. Benoît, que Dom Mabillon a fait réimprimer d'après Prosper Martinengius, qui l'avoit déja publié en 1590, au troisiéme tome de son recueil. Si les autres poësies de Bertaire n'avoient pas d'autres beautés que ce poëme, elles ne méritoient pas les éloges qu'on en fait. On ne peut après tout le refuser à nôtre pieux Abbé, qui s'y est nommé sur la fin. Mab. ib. p. 29-33.

' Parmi les piéces de vers sur S. Benoît du Mont-Cassin, qu'on a mises à la suite de sa vie en grec et en latin, qui a paru *in*-4°. à Venise en 1723, outre le poëme précedent, on a encore imprimé sous le nom de notre pieux Abbé, neuf hymnes fort longues en vers saphiques, à l'honneur du même Saint. Elles ont été faites pour toutes les heures de l'Office canonial, depuis Matines jusqu'à Complie inclusivement. On les a tirées de deux manuscrits de Sublac, où elles sont attribuées à Bertaire Abbé et Martyr. Ben. vit. par. 2. p. 15-35.

5°. ' Les deux Auteurs, qui nous servent ici de guide, s'accordent encore à lui donner le fameux traité qui porte pour titre *Auticimenωn,* ou plûtôt *Antikeimenωn :* c'est-à-dire des Cass.chr.ib.|Petr. dia. ib.

endroits de l'Ecriture sainte qui paroissent opposés entre eux.
Petr. dia. ib. p. 172. 2. Ce traité divisé en deux livres, ' porte selon M. Mari le nom de Bertaire, dans un ancien manuscrit en letres lombardes, qu'on voïoit de son temps dans la Bibliothéque Aniciene.
Mab. it. it. p. 125. ' Mais ce qui a porté M. Mari à parler de la sorte, et Leon de Marci avec Pierre Diacre, à transporter à Bertaire l'honneur de cet ouvrage, sont les deux vers suivants qui se lisent dans le manuscrit, et qui prouvent seulement que notre sçavant Abbé avoit fait faire cette copie.

Bertharius Christi fultus juvamine Sanctus,
Presbyter hunc librum condere jussit amans.

Cave, p. 461. 2 | Fab. bib. lat. l. 2. p. 652. ' On sçait au reste que Bertaire n'est pas le seul à qui cet ouvrage a été attribué. Quelques-uns en ont voulu faire honneur à Salvien de Marseille, d'autres à Richard de Cluni. Il porte dans la Bibliothéque des Peres le nom de Julien de Tolede, ' à qui Felix un de ses successeurs le donne avec plusieurs autres écrits. Outre l'édition qu'on en a dans ce grand recueil, il y en a eu d'autres faites séparément à Basle, à Cologne, à Paris, les années 1530, 1533, 1556.

Isid. scri. app. p. 67.

Mab. an. t. 1. app. p. 704. 6°. ' Enfin, Dom Mabillon a fait imprimer avec quelques lacunes, sur un manuscrit du Mont-Cassin, un petit écrit qui peut appartenir à Bertaire. C'est une liste de jeûnes qui s'établirent de son temps au Mont-Cassin, et la maniere de célébrer certains jours de fête pendant le cours de l'année. On y trouve des vestiges du commencement de la collation, accordée depuis aux Moines par indulgence, aux jours des jeûnes reguliers. Collation qui étoit peu de chose dans son origine ; puisqu'elle ne consistoit qu'en un verre de vin, mais qui dans la suite prit d'étranges accroissements. (XXXV.)

HARTMOTE,

Abbé de S. Gal.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

HARTMOTE ou HARTMUTE [1] étoit de grande naissance, comme on en juge par le degré de parenté qu'il avoit avec Rodolfe Duc de Bourgogne. Du reste de sa famille on ne connoît qu'une sœur nommée Richline, et un saint Evèque nommé Landeol, leur proche parent. Dès sa jeunesse il se rendit Moine à S. Gal, d'où la réputation de Raban l'attira avec Werimbert à l'Ecole de Fulde. Ils y étudierent sous cet habile maître, en la compagnie d'Otfride de Weissembourg, qui leur dédia conjointement dans la suite un de ses ouvrages, comme on l'a dit ailleurs. Hartmute à l'aide d'un génie aisé et pénétrant, fit non seulement de grands progrès dans les sciences alors en usage, mais apprit encore le grec, l'hebreu, et quelque chose de l'arabe.

Ekk. de cas. S. G. c. 2. p. 31.

Mab. an. l. 37. n. 39 ; l. 38. n. 80. Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 449.

p. 441-448.

p. 449.

Tritheme qui rend ce témoignage à Hartmote dans son traité des hommes illustres d'Allemagne, le confirme sur l'année 867 de sa chronique d'Hirsauge, mais en le confondant avec Hartmonde Ecolâtre de S. Gal au commencement du siécle suivant. Au titre de sçavoir et d'une naissance distinguée, Hartmute joignit encore celui d'une grande régularité de conduite. Grimald aïant été fait Abbé de S. Gal en 841, ainsi qu'on l'a rapporté en son lieu, et ne pouvant gouverner par lui-même ce monastere, à cause de la charge qu'il avoit à la Cour, et qui demandoit sa présence, engagea les Moines à choisir un d'entre eux qui leur tînt sa place. Le choix tomba sur Hartmote, ce qui fut applaudi du Roi et de Grimald. Celui-ci se déchargea sur le nouvel élû de tout le soin de la maison ; et Hartmute avec la qualité de Doïen s'en acquitta d'une maniere aussi honorable pour lui, qu'avantageuse pour le

Trit. hir. chr. t. 1. p. 30. 68.

Ratp. de car. S. G. c. 12. p. 27.

c. 9. p. 29.

1 On le trouve aussi nommé Hartmuate ou Hartmoute, suivant la prononciation differente alors en usage. Quelques-uns le nomment encore Hartmanne ; mais c'est en le confondant avec un autre Abbé de S. Gal, qui portoit ce nom. D'autres enfin le nomment Hartmonde.

monastere. Après ce qui regarde l'exactitude de la discipline du Cloître, il tourna son attention à orner, embellir l'Eglise,
p. 29. 30. et à soûtenir les études. Ce fut dans cette vûe ' qu'il augmenta la Bibliothéque de quantité de livres, tant de l'Ecriture et des Peres, sur-tout de S. Augustin, que de quelques écrits d'anciens Auteurs profanes.

c. 9. 10. p. 30. 31. ' Il y avoit environ trente à trente-un ans, qu'Hartmote gouvernoit de la sorte le monastere de S. Gal, lorsque Grimald
c. 10. p. 31. étant venu à mourir, il en fut fait Abbé en chef. ' Cette nouvelle dignité ne fit qu'augmenter son zele pour le bon ordre, sans rien changer en sa maniere de vivre. Il redoubla donc ses soins pour la décoration des lieux consacrés au culte du Seigneur,
p. 31. 32. ' et pour l'enrichissement de la Bibliothéque, où il mit encore grand nombre de volumes sur l'une et l'autre Literature. Dans l'énumération qu'on nous en a conservée, nous remarquons entre autres les deux différents Commentaires de Flore de Lyon sur les épitres de S. Paul, et l'Altercation de la Synagogue et de l'Eglise : celle sans doute qui se trouve dans l'Ap-
p. 32. pendice des ouvrages de S. Augustin. ' Parmi les richesses de cette Bibliothéque, on fait mention d'une belle mappemonde, qu'on paroît nous donner pour être de la façon d'Hartmote même : ce qui supposeroit qu'il possedoit la Géographie, dont la connoissance étoit alors fort rare.

p. 33 | Mab. ib. l. 38. n. 80. ' Hartmote aïant gouverné son monastere en qualité d'Abbé l'espace de onze ans, forma le dessein d'abdiquer, afin de mettre quelque intervalle entre la mort et les embarras de sa charge. Il en demanda souvent la permission à ses freres et à l'Empereur Charles le Gros, sans pouvoir l'obtenir. Enfin ce Prince se trouvant à S. Gal au mois de Decembre 883, le pieux Abbé l'en pressa avec tant d'instance, que Charles y consentit. Bernhard fut élu à sa place, et Hartmote se retira dans une dépendance de l'Abbaïe, où il passa en Reclus le reste de ses
Ratp. ib. p. 32 | Mab. ib. jours, qui ne furent pas longs. ' Ratpert marque sa mort au trente-uniéme de Janvier 884, quoique d'autres la placent dès le vingt-trois du même mois. Suivant cette supputation prise à la letre, Hartmute n'auroit passé qu'environ un mois dans sa retraite. Mais l'année marquée étoit réellement l'an 885, que l'on continuoit de compter 884 jusqu'à Pâques. Hartmote fut enterré dans le cimetiere de S. Gal, auprès du S. Evêque Landeol son parent.

§ II.

SES ECRITS.

DANS tout ce que dit Ratpert du merite d'Hartmute, de son sçavoir et de son amour pour les letres, il ne fait mention d'aucun de ses ouvrages, si ce n'est peut-être de la mappemonde dont on a parlé. Mais la raison de ce silence n'a d'autre principe que le dessein que cet Auteur s'étoit proposé de faire l'histoire des principaux évenements de son monastere, et non celle des hommes de letres qui l'ont illustré. On sçait néanmoins par d'autres, qui à la verité n'étoient pas si à portée de nous l'apprendre, que notre sçavant Abbé laissa plusieurs écrits de sa façon.

1°. ' On met de ce nombre des Commentaires sur plusieurs livres de l'Ecriture, suivant l'hebreu. Mais on n'en specifie aucun, et on ne nous les fait point autrement connoître ; quoique ceux qui en parlent, témoignent qu'ils existoient encore de leur temps. Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 449. 450 | Poss. app. t. 2. p. 5 | Le Long, bib. sacr. p. 765.

2°. ' Tritheme suivi de Possevin et de quelques autres, attribue aussi à Hartmote un recueil de Sermons : sur quoi personne ne nous donne plus d'éclaircissements que sur ses Commentaires. Lamb. bib. p. 449 | Poss. ib. | Pez, an. t. 1. par. 3. p. 570.

3°. ' Un recueil de letres à diverses personnes. Il y en avoit apparemment à Otfride de Weissembourg, qui lui adresse, comme on l'a vû, quelques-unes des siennes. Ibid.

4°. ' Hartmote, suivant le témoignage d'un ancien Ecrivain, rapporté par Tritheme, composa plusieurs ouvrages en faveur des plus jeunes Moines, à qui ils pouvoient être très-utiles. Un des principaux, et dans lequel l'Auteur faisoit voir toute la force de son genie, étoit une instruction pour les Novices. Il ne faut pas toutefois dissimuler, que Tritheme pouroit bien avoir confondu ici Hartmute avec Hartmanne l'ancien, qui fut aussi Abbé de S. Gal, après les premieres années du X siécle ; ou même avec Hartmanne le jeune, qui ne florissoit qu'environ quarante ans après l'ancien. Ce qui le fait soupçonner, c'est qu'il donne à l'Auteur de ces ouvrages le titre d'Ecolâtre de S. Gal, ce qu'Hartmute ne fut jamais. Du reste le temps auquel il le place, ne peut convenir qu'à ce dernier. Trit. hir. chr. t. 1. p. 30.

5°. ' C'est peut-être en conséquence de cette confusion, Ibid.

que le même Bibliothécaire donne encore à notre sçavant Abbé plusieurs écrits sur les miracles de divers Saints. ' M. Cave ne paroît point non-plus avoir eu d'autre fondement que cette même confusion, pour transporter à Hartmute la vie de Sainte Wiborade, qui ne souffrit le martyre qu'en 925, plus de quarante ans après la mort d'Hartmote. Ainsi c'est sans raison, qu'il accuse Canisius d'avoir nommé Hartmanne et non Hartmute, l'Auteur de la vie de cette Sainte.

Cave, p. 473. 1 | Canis. B. t. 2. par. 3. p. 187.

6°. Il y a aussi beaucoup d'apparence, ' que les Hymnes et les chants d'Eglise, dont on veut faire honneur à notre Abbé, appartiennent à Hartmanne, sous le nom duquel quelques-uns sont imprimés dans Canisius.

Ibid. | Lamb. ib. | Pez, ib. | Poss. ib.

7°. Nous croïons cependant, ' que les distiques, les quatrains et sixains publiés par le même Editeur, et faits autrefois pour orner l'Eglise de saint Othmar qu'Hartmute prit soin de faire peindre, sont de la façon de cet Abbé. Il est au moins certain que la petite épitaphe de l'Abbé Grimald, que nous avons rapportée en son lieu, lui appartient.

Canis. B. ib. p. 228.

8°. Enfin ' Dom Josse Mesler, Ecrivain du commencement du dix-septiéme siécle, attribue à Hartmote une histoire de l'abbaïe de S. Gal, ' qui n'existoit plus du temps de Goldast. Mais Dom Mesler pourroit fort bien confondre ici, comme Tritheme, Hartmote avec Hartmanne.

Pez, ib. p. 601. | Gold. rer. alam. scri. t. 2. par. 2. p. 195.

ANONYME DE S. GAL,

HISTORIEN DE CHARLEMAGNE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Voici un autre Ecrivain, ' qui appartient encore à l'abbaïe de S. Gal. C'est ce qui paroît clairement par divers endroits de l'ouvrage qui nous reste de lui : nommément par le quinziéme chapitre du second livre, où il se donne ouvertement pour un des Moines qui vivoient sous l'Abbé Hartmute, dont nous venons de donner l'histoire. On n'a pû encore jusqu'ici découvrir son nom; et il y a toute apparence qu'il n'est aucun des Sçavants de ce monastere sur la fin de ce siécle, dont les noms sont devenus célébres dans la République

Sang. l. 1. c. 31-36 | l. 2. c. 15.

des Letres. ' Quelques Critiques ont cependant cru, qu'il n'étoit autre que Notker le Begue. Leur opinion est fondée sur un endroit du texte de l'Auteur, où il dit qu'il bégaïoit, et avoit perdu ses dents : *Ego balbus et edentulus.* Mais bien loin que cette expression prouve ce que l'on prétend, elle établit tout le contraire, si on l'entend bien. En effet, ' l'Auteur s'en servant à l'occasion d'un évenement extraordinaire qu'il rapporte, veut seulement faire comprendre, qu'aïant alors perdu ses dents, il avoit peine à s'énoncer pour le raconter. Il marque par-là qu'il étoit alors dans un âge fort avancé ; et c'étoit en 884, comme on le verra par la suite, qu'il parloit ainsi, en travaillant à son histoire. Circonstances qui ne peuvent convenir à Notker le Begue, qui vêcut encore vingt-huit ans depuis. D'ailleurs il y a beaucoup de différence entre le style de Notker et celui de notre Historien, et encore plus entre le génie de l'un et le génie de l'autre.

Gold. rer. alam. scri. t. 2. par. 2. p. 195 | Fab. bib. lat. l. 3. p. 961 | Canis. B. t. 2. par. 3. p. 55.

Sang. l. 2. c. 26

' L'Anonyme, dont il est ici question, passa son enfance auprès d'un nommé Adalbert, qui aïant servi dans les guerres de Charlemagne contre les Huns, les Saxons et les Sclavons, lui apprenoit le détail de ce qui s'y étoit passé. L'enfant ne pouvoit cependant goûter un tel récit, et refusoit le plus souvent de l'entendre. Adalbert ne se rebuta point, et vint enfin à bout de l'instruire de ce qu'il sçavoit de ces guerres et de leurs circonstances. L'Anonyme, qui nous apprend lui-même ces premiers évenements de sa vie, s'étant fait Moine à S. Gal, y eut pour maître Werembert fils de cet Adalbert. Werembert sçachant que son pere avoit déja instruit notre Anonyme d'une partie de l'histoire de Charlemagne, se fit un devoir de lui apprendre ce qui regarde la piété et la religion de ce Prince. Notre Historien ajoûte qu'il eut encore un troisiéme maître, dont il tira aussi diverses connoissances sur le même sujet. Il le nommoit apparemment dans la préface sur le premier livre de son histoire ; mais cette préface étant perdue, nous ne pouvons plus esperer de connoître son nom.

l. 2. pr.

Instruit à ces sources de l'histoire de Charlemagne, l'Anonyme s'acquit la réputation d'homme qui y étoit fort versé. Ce fut sans doute pourquoi ' Charles le Gros, arriere-petit-fils de cet Empereur et Empereur lui-même, engagea notre Historien à l'écrire. Le temps auquel celui-ci y mit la main, fait juger que Charles lui avoit proposé ce dessein, ' pendant le séjour qu'il fit à S. Gal au mois de Décembre 883. Notre Ecrivain ne tarda

l. 1. c. 20.

Rapt. de cas. S. G. c. 10. p. 33.

Sang. l. 2. pr. pas à l'exécuter ; ' et dès le trentiéme du mois de Mai de l'année suivante, il en avoit composé le premier livre. Il est à croire qu'il ne vêcut guéres au-delà de ce terme; puisqu'il étoit alors fort vieux.

§ II.

SES ECRITS.

Ce qu'on vient de dire de la personne de notre Historien, a répandu par avance un grand jour sur ce qui nous reste des productions de sa plume. On n'en connoît point d'autres que l'histoire de Charlemagne, qu'il a divisée en deux livres.
Sang. l. 2. pr. ' Il emploïe le premier à traiter de la piété et de la religion de ce grand Prince, *de religiositate et ecclesiastica Domini Karoli cura ;* et le second de ses exploits militaires, *sequens vero de bellicis rebus.* Il y a toute apparence qu'il la dédioit à Charles
l. 1. c. 20. le Gros, qui l'avoit porté à l'entreprendre, ' et à qui il adresse la parole dans le corps de l'ouvrage. Mais cette dédicace se sera perdue avec la préface du premier livre.

Les sources où il dit lui-même avoir puisé ce qu'il rapporte, ne préviennent pas en faveur de son histoire. On a vû effectivement, qu'il en avoit appris une partie dans son enfance, lorsque non seulement les idées ne sont rien moins que justes, et le jugement rien moins que formé ; mais encore lorsqu'on est accoutumé à confondre les choses, à grossir les objets, à compter pour rien les circonstances des événements. L'autre partie, il la sçavoit de Werembert, qui n'avoit rien vû par lui-même ; puisqu'étant mort en 884, il n'étoit peut-être pas encore au monde, lorsque Charlemagne mourut. De sorte que l'ouvrage de notre historien n'est appuïé que sur des traditions, la plûpart fort incertaines. C'est moins une histoire suivie, qu'un assemblage d'historietes mal assorties entre elles, et mêlées de plusieurs fables. Il y a même des faits notoirement con-
c. 11. traires à la vérité de l'histoire publique, ' comme de faire Leon III successeur du Pape Estiene.

Sur ce principe il n'est point étonnant de voir, que cet Historien n'a point réussi à peindre le caractere de son Héros. Au lieu d'un Monarque aimé, chéri, respecté de ses sujets pour sa douceur, ses bonnes manieres, les charmes de son gouvernement, il nous le représente comme un Prince cruel, qui ne respiroit que les menaces, et jettoit par-tout la crainte et la

terreur. Il donne encore beaucoup d'autres idées aussi indignes de ce grand Monarque, que l'on prendroit volontiers pour un petit genie, si on ne le connoissoit que par cet Historien. Il y parle aussi par occasion de Pepin le Bref, de Louis le Debonaire et de Louis le Germanique. Il s'arrête un peu à rehausser le mérite de ce dernier Prince, parce qu'il étoit pere de Charles le Gros, à qui il adresse son ouvrage.

Quelques défauts au reste qu'ait cette histoire, ′ ceux qui l'ont mieux étudiée conviennent néanmoins qu'on y trouve diverses choses, que l'on chercheroit inutilement ailleurs, et qui méritoient de passer à la posterité. ′ Telle est la cause pourquoi Charlemagne répudia la fille de Didier Roi des Lombards. Tels sont certains traits qui concernent la culture des siences et des arts, mais qu'il faut sçavoir discerner de quelques autres revêtus de circonstances fabuleuses. ′ Notre Auteur décrit encore assés bien l'ancien habit des Gaulois, ′ les mœurs et la maniere de camper des Huns. Il s'accorde aussi en quelques points avec d'autres anciens Historiens du temps, à peindre les vices du Clergé en ce même siecle. Mais il le fait trop crûment, et sans garder les mesures qu'exige le sacré caractere des Evêques, qu'il fait profession de ne point épargner. ′ C'est en conséquence de ce que cet Auteur a de bon, que Baronius, Pierre Pithou et Gretser en ont fait usage, avant même qu'il fût imprimé.

Du Ches. t. 2. p. 107.

Sang. l. 2. c. 26.

l. 1. c. 1.

l. 2. c. 2.

Du Ches. ib.

Quant à son style, il est dur, grossier, peu naturel, quelquefois rampant, d'autrefois si obscur qu'on a bien de la peine à saisir le véritable sens du texte; et souvent la bonne construction n'y est pas gardée. Il est vrai que quelques-unes de ces fautes peuvent également venir de la part des Copistes, comme de celle de l'Auteur original. Outre ces défauts qui tombent sur la diction, il n'y a pas tout le choix ni l'arrangement qu'il seroit à souhaiter dans les choses.

′ Canisius est le premier qui a donné au public l'histoire de notre Anonyme. Il la fit imprimer en 1601 au premier volume de son recueil, sur un manuscrit de l'Electeur de Baviere. Son édition est pleine de fautes; et il y manque quelque chose à la fin. ′ Du Chesne l'aïant revûe sur un autre manuscrit de Moissac, dont il avoit eu une copie par le moïen de M. de Ciron Chanoine de l'Eglise et Chancellier de l'Université de Toulouse, en publia une nouvelle édition parmi ses Historiens originaux de France. Mais il n'a point remédié à tous les vices de la pré-

Canis. t. 1. p. 358-428.

Du Ches. ib. p. 107-135.

cedente, ni rempli la lacune qui se trouve à la fin; non plus que ' M. Basnage, qui en a donné une troisiéme édition, en réimprimant le recueil de Canisius. Ce dernier Editeur a cependant orné la sienne d'observations préliminaires et de quelques notes de sa façon. ' Barthius avoit essaïé de corriger par conjecture quelques fautes de l'édition de Canisius. Mais ce n'est point par cette voïe qu'on réussit à faire des corrections de ce genre. Il faut de bons manuscrits : sans quoi l'on fait le plus souvent de nouvelles fautes, en voulant corriger les premieres. M. Lambecius en aïant trouvé un excellent dans la bibliothéque imperiale, au moïen duquel il avoit reconnu quantité de fautes, et plusieurs lacunes dans l'ouvrage de notre Historien, avoit formé le dessein de le réimprimer. Mais il est mort avant que d'exécuter cette entreprise.

Canis. B. t. 2. par. 3. p. 54-84.

Lamb. bib. l. 2. c. 5. p. 324-327.

' Notre Historien s'étoit engagé à parler ailleurs plus au long de Louis le Debonaire : engagement qu'on ne voit point qu'il ait rempli, non plus que M. Lambecius le sien. (XXXVI.)

Sang. l. 2. c. 26.

ALMANNE,

MOINE DE HAUTVILLIERS.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' ALMANNE, ou ALTMANNE, [1] dès sa premiere jeunesse se consacra à Dieu dans le monastere de Hautvilliers au diocèse de Reims. Toute son occupation fut d'avancer dans la pieté et les sciences. Il les étudia toutes, les profanes comme les autres, et acquit du talent pour écrire en vers et en prose. La réputation qu'il avoit d'y réussir porta quelquefois ses amis à emprunter sa plume. On verra cependant par la suite que cette réputation n'étoit pas autrement bien fondée. Mais il vivoit en un temps où il suffisoit d'être studieux, pour porter le titre de Sçavant. Sa vertu, qui paroît avoir été plus solide que son sçavoir n'étoit profond, le fit élever au Sacerdoce. Almanne en soûtint la dignité assés saintement pour qu'on ait pû dire de lui, qu'il avoit édifié l'Eglise de Dieu par l'odeur de ses vertus.

Mab. ana. t. 2. p. 86 | an. t. 3. app. p. 677. n. 16 | Trit. chr. hir. t. 1. p. 36.

Boll. 18. Aug. p. 579. n. 137.

1 ' Il se trouve aussi nommé Almance, *Almantius*, dans quelques manuscrits.

' Cependant Hincmar son Archevêque l'aïant envoïé dans un endroit éloigné de Hautvilliers, on ne sçait pour quel sujet, à moins que ce ne fût pour perfectionner ses études, Almanne oublia les devoirs de sa profession, jusqu'au point d'ambitionner des bénéfices, et de s'immiscer dans les affaires séculieres. Hincmar ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il lui écrivit pour le rappeler dans son monastere, afin d'y faire pénitence de ses fautes passées, en y reprenant l'exercice de la priere et de l'étude. L'avis en étant venu à ce prélat par les gents d'Arduic Archevêque de Besançon, on a lieu de croire que c'étoit de ce côté-là qu'Almanne avoit été envoïé.

Flod. l. 3. c. 28. p. 591. 2| Mab. an. l. 36. n. 89.

' Ceci se passa avant 868, qu'Almanne de retour à Hautvilliers étoit tout occupé à pleurer ses péchés, suivant les remontrances charitables d'Hincmar. Il en étoit même pénetré d'une componction si intime, qu'à l'imitation de S. Paulin de Nole pénitent, elle lui fit négliger son style, et ce qu'il avoit appris de belles Letres. Ce n'est pas, comme il s'en explique lui-même, qu'il méprisât les regles de la Grammaire et la politesse du discours; mais c'est qu'il n'étoit alors touché que de la vérité, qu'il mettoit au-dessus de tout le reste. Cette humble pénitence est sans doute ce qui contribua le plus à lui mériter ' l'éloge d'avoir répandu dans l'Eglise la bonne odeur de J. C. Almanne ne laissa pas néanmoins de faire usage de sa plume. Mais il ne l'emploïa qu'à écrire des vies de Saints, et à déplorer les malheurs de son temps. Il vêcut jusqu'après l'année 882, à laquelle arriverent les ravages des Normans, qu'il décrivoit dans un de ses ouvrages en vers. Le jour de sa mort est marqué au vingt-deuxiéme de Juin, et dans le necrologe de son monastere, et dans l'épitaphe suivante, dans laquelle le Poëte s'est moins arrêté à exprimer clairement plusieurs de ses pensées, et à nous donner une poësie réguliere, qu'à faire voir qu'il avoit quelque teinture de la langue gréque.

Mab. ana. ib. p. 88. 90-92.

an. ib.

EPITAPHE.

' Hîc jacet Almannus sophiæ præclarus alumnus,
Altivillarensi gymnasio elicitus:
Qui studiis radians, et ἀρητῆς germine vernans,
Ecclesiam Christi sparsit odore bono.
Instituens à Π transire ad Θ gradatim,
Sicque philosophicum purificare oculum.

app. ib.| Mart. voï. lit. t. 2. p. 46.

His intentus erat, phenonem bisque secabat,
Quando hominem hîc ponit, spiritus astra petit,
Quintilis decimas solis statione kalendas
Vergens, tristis huic diluculo occubuit.
Dic igitur Lector, Almanno parce Redemtor,
Concedens illi te sine fine frui. Amen.

§ II.

SES ECRITS.

PLUSIEURS Ecrivains ont parlé des productions de la plume d'Almanne. Mais il est clair que tout ce que la plûpart en ont dit, a été copié de Sigebert de Gemblours. Ce qu'on en lit dans le necrologe d'Hautvilliers, que nous avons vû par nous mêmes, paroît aussi en avoir été tiré. Tout se rapporte donc originairement à l'autorité de Sigebert; et il seroit par conséquent inutile d'en citer d'autre.

Sigeb. scri. c. 98. Mab. act. B. t. 6. p. 153. Bail. 20. Oct. tab. cr. n. 2. Mab. ib. t. 1. p. 371. n. 10. p. 368-371.

1°. ' Il y a d'Almanne une vie de S. Sindulfe ou Sendou Prêtre et Confesseur au diocèse de Reims, mort vers l'an 600. ' La translation de son corps qui se fit à Hautvilliers en 866, fut sans doute l'occasion qu'eut Almanne d'écrire cette vie. Il est étonnant ' que M. Baillet ait hésité à l'en reconnoître l'Auteur, puisque Sigebert la lui attribue disertement, et qu'elle porte son nom dans les manuscrits. Almanne étoit bien éloigné du temps où avoit vêcu le Saint, pour réussir à faire son histoire. ' Il paroît néanmoins qu'il ne négligea rien pour se mettre au fait de ses actions et de ses vertus. C'est ce que fait juger l'épitaphe qu'il en rapporte, et qui est d'une grande platitude. Cependant malgré toute la sagacité dont il put user en cette occasion, il nous apprend peu de faits. C'est pour y suppléer, que l'Auteur a cru devoir les orner d'un grand contour de paroles. ' Cette vie étoit connue de peu de Sçavants, lorsque Dom Mabillon la publia au premier volume de ses actes de Saints, sur deux manuscrits, l'un de S. Thierri près de Reims, l'autre de Hautvilliers même.

c. 6. ib.

La piece est sans doxologie, contre l'ordinaire de cette sorte d'écrits, parce sans doute que dans le même manuscrit suivoit immédiatement l'histoire de la translation du Saint par notre Ecrivain. ' Mais l'Editeur l'a jugée si peu de chose, qu'il a refusé de lui faire le même honneur qu'à l'histoire de la vie, et

lui a préferé le peu ′ qu'en dit Flodoard, qui semble toutefois l'avoir puisé au moins en partie, dans l'écrit d'Almanne. Flod. l. 2. c. 9.

2°. ′ Le corps de Sainte Hélene, aïant été transferé de Rome à Hautvilliers en 840, pendant la vacance du Siege de Reims, après la déposition d'Ebbon, ′ Hincmar qui lui succéda, engagea dans la suite Almanne à écrire l'histoire de cette translation. Almanne se chargea du dessein ′ et l'exécuta, en y joignant une vie de sa façon de cette sainte Imperatrice, avec une relation de ses miracles opérés au temps de sa translation, et depuis cette cérémonie jusqu'au temps de l'Auteur. ′ L'ouvrage se conserve encore aujourd'hui manuscrit dans la bibliothéque de Hautvilliers. Il paroît même que les copies s'en sont fort multipliées autrefois. ′ Le P. Chifflet en avoit vû deux, l'une à S. Benigne de Dijon, l'autre à Vauluisant, et en avoit transcrit au moins une partie. ′ C'est sur sa copie que Dom Marlot en a publié le vingt-deuxiéme chapitre, qui contient l'histoire de la translation et quelques fragments de la vie. On juge par-là que l'ouvrage est fort prolixe, si néanmoins tous les chapitres sont de la longueur de celui qui est imprimé. Mais sa prolixité n'en augmente point le prix. ′ Outre que l'Auteur rapporte peu de faits, sans les accompagner de leurs circonstances, il étoit trop éloigné des temps pour faire quelque autorité. ′ Dom Mabillon n'a pas même cru devoir faire usage de ce que contient l'histoire de la translation ; quoique ce soit des événements arrivés du temps de l'Auteur. Il a usé ici comme il a fait à l'égard de S. Sindulfe, en préferant ′ ce qu'en dit Flodoard, qui avoit cependant lû la relation d'Almanne.

Marl. l. 2. c. 25. p. 402. 404. Till. H. E. t. 7. p. 18. Sigeb. ib. Mab. ouv. post. t. 3. p. 420. Marl. ib. p. 402. p. 401-405. Till. ib. p. 19. 644. 2. Mab. act. ib. p. 154. n. 4. Flod. ib. c. 8.

On avoit commencé à imprimer ce volume ; et par conséquent l'article d'Almanne étoit prêt à passer sous la presse, lorsqu'est parvenu jusqu'à nous le III volume du Mois d'Août des successeurs de Bollandus, qui y ont publié en son entier l'ouvrage de cet Ecrivain sur Sainte Hélene. ′ D'abord ils ont hésité à en grossir leur recueil. Mais cet ouvrage leur aïant paru le meilleur, ou pour mieux dire le moins mauvais, de tous ceux qu'on a faits sur cette sainte Imperatrice, ils se sont enfin déterminés à en faire présent au public. ′ Ils ont donné la premiere partie, qui contient la vie de la Sainte, sur les deux manuscrits déja nommés, et sur un troisiéme de la Chartreuse de Dijon, conferé à un quatriéme de Treves. A la tête se lisent une épitre ou avertissement au Lecteur, avec une préface, qui contiennent l'un et l'autre divers traits du sçavoir d'Almanne,

Boll. 18. Aug. p. 579. 580. n. 139. 141. p. 578-599.

mais d'un sçavoir dénué de critique. Le corps de l'ouvrage dans les manuscrits est divisé en vingt-un chapitres, que les Editeurs ont réduits à six. L'Auteur a puisé ce qu'il y dit, partie dans les histoires d'Eusebe de la traduction de Rufin, de Theodoret, de Socrate, de Sozomene, de Cassiodore, partie dans les faux actes du Pape S. Silvestre. Cette derniere source jointe à quelques traditions orales qu'il a suivies, l'a jetté dans plusieurs erreurs de fait. ' Mais les doctes Editeurs ont eu soin de les relever, dans les sçavantes notes et observations dont ils ont illustré le texte. Almanne au reste a moins suivi dans cette partie de son ouvrage, le style historique que le parénetique.

p. 548-578.

p. 579. n. 137.

' Les Editeurs ont trouvé dans un manuscrit de l'Abbaïe de Rougeval, une autre vie de Sainte Hélene, divisée en quatorze chapitres, dans laquelle sont inserées la letre prétendue de cette Imperatrice à Constantin son fils, et la réponse supposée de celui-ci. On a marqué à la tête de l'écrit, qu'on le croit d'Almanne Moine de Hautvilliers ; et ceux qui rapportent cette inscription, ne la combattent point. Ce peut être un exemplaire du véritable ouvrage d'Almanne, dans lequel un Copiste aura fait des additions et des retranchements, suivant son goût, son but et son genie.

p. 599-603.

' La seconde partie de l'ouvrage de notre Ecrivain, qui contient l'histoire de la translation des Reliques de Sainte Hélene, est imprimée sur les manuscrits de S. Benigne de Dijon et de Vauluisant, conférés à celui de S. Martin de Treves. Almanne a eu soin d'y instruire la posterité, de la maniere que furent levés les doutes qu'on fit alors naître sur la vérité de ces Reliques et leur translation.

p. 612-617.

' Enfin la relation des miracles, qui fait la troisiéme partie de son ouvrage, a été tirée d'un manuscrit de l'Abbaïe de Rebais. On y voit que ce fut après la ruine d'Hautvilliers par les Normans, et avant le rétablissement de ce monastere, qu'Almanne mit la main à son ouvrage. Ces deux dernieres parties sont en un style plus simple, plus naturel et plus historique que la premiere. Les Editeurs ont été attentifs à les accompagner, comme celle-ci, d'observations pleines de lumiere et d'érudition.

Sigeb. ib.

3°. ' Sigebert assure qu'Almanne avoit aussi composé une vie de S. Nivard, Evêque de Reims au septiéme siecle. Mais il y a tout lieu de croire qu'elle ne subsiste plus depuis long-

temps. ' Dom Marlot n'en cite rien dans l'histoire de ce S. Prélat, où pour remplir son dessein, il a recours à la vie de S. Bercaire. On ne sçauroit assurer, ' si ce que Flodoard rapporte de S. Nivard, a été pris de l'écrit d'Almanne; quoique la présomtion soit en faveur de l'affirmative. Marl. l. 2. c. 40. p. 273. 275. Flod. ib. c. 7.

4°. ' La réputation qu'Almanne s'étoit acquise, porta Theudoin Prevôt de l'Eglise de Châlons sur-Marne son ami, à le prier de renouveller la vie de S. Memmie, vulgairement S. Menge premier Evêque du lieu, laquelle on ne pouvoit plus lire tant elle étoit usée. Ce fut en 868 que Theudoin lui fit cette priere, à l'occasion de la découverte du corps du Saint Evêque, et d'un prodige qui l'accompagna. ' Dom Marlot avoit déja publié un fragment de la letre qui contient cette priere, lorsque Dom Mabillon nous l'a donnée en son entier. ' Ce dernier Editeur y a joint la réponse par laquelle Almanne, après avoir allegué diverses raisons pour s'excuser de satisfaire son ami, lui promet enfin d'entreprendre l'ouvrage sur le plan qu'il lui avoit proposé. Ni Sigebert ni le nécrologe de Hautvilliers ne parlent point nommément de cette vie de S. Memmie, en faisant le catalogue des autres écrits d'Almanne. Ils peuvent cependant la comprendre au nombre de ceux qu'ils ne font qu'indiquer en général. Il n'en est pas moins constant, comme on le voit par les deux letres dont on vient de parler, qu'Almanne composa une vie de ce Saint Evêque, ou plutôt en retoucha l'ancienne. Mab. ana. t. 2. p. 86-89. Marl. l. 3. c. 37. p. 473. Mab. ib. p. 89-93.

Avant que notre Auteur mît la main à la plume, on avoit déja deux vies de S. Memmie : ' l'une publiée d'abord par M. Bosquet, et depuis par les continuateurs de Bollandus, qui l'ont illustrée d'observations très-sçavantes; ' l'autre qu'un manuscrit de M. d'Herouval avoit fournie à M. Valois, ' et dont les mêmes Editeurs ' et Dom Mabillon ont donné des fragments. La premiere, qui ne contient qu'un tissu de prodiges, est l'ouvrage d'un inconnu, qui écrivoit dans un temps où le goût pour le merveilleux avoit pris la place du simple et du vraisemblable, mais où la barbarie n'avoit pas encore fait tous ses progrès. C'est ce qui nous paroît ne pouvoir mieux convenir qu'à la fin du sixiéme siécle, quoique d'autres renvoïent la piece au siécle suivant. La diction en est assés bonne; ' mais elle n'en a pas plus d'autorité. L'autre vie d'où M. Valois a tiré des preuves pour établir dans la succession de nos Rois un Dagobert, fils de Sigebert, Roi d'Austrasie, et petit fils de Bosq. t. 2. p. 1-41. Boll. 5. Aug. p. 11-12. Mab. ib. p. 94. Boll. ib. p. 7. 8. Mab. an. l. 16. p. 58. Till. H. E. t. 4. p. 498.

Dagobert I, est de la fin du septiéme siécle; puisque l'Auteur y rapporte des évenements arrivés en 673, la seconde année du regne de ce Roi, desquels il avoit été témoin.

Il s'agit maintenant de sçavoir sur laquelle de ces deux vies Almanne a travaillé, pour en composer une troisiéme. Il paroît presque certain que ce n'est pas sur la seconde. ' La preuve en est, qu'il ne fait aucune mention de ce Dagobert, et ne parle point de son rétablissement, ce qu'il ne devoit pas naturellement oublier. C'est donc sur la plus ancienne vie qu'Almanne a fait la sienne. Mais il a cru devoir s'en éloigner, en ne plaçant la mission de S. Memmie dans les Gaules, que sous S. Clement : au lieu que le premier et le second Ecrivain la rapportent à S. Pierre.

Mab. ana. ib. p. 94. 95.

' Dom Mabillon témoigne avoir vû l'ouvrage d'Almanne dans un ancien manuscrit, d'où il a tiré les deux letres qui le concernent. Il croit aussi que c'est le même qui se trouve dans un autre manuscrit de Hautvilliers, et qui commence par ces paroles : *Igitur cum Beatus Clemens discipulos ad diversas provincias, etc.* On voit ici, que Dom Mabillon reconnoît sans détour, qu'Almanne a composé une vie de S. Memmie. ' Il a plû cependant à Placius, et d'après lui aux Auteurs de la grande Bibliothéque Ecclésiastique, de lui faire dire sur ce fait le oüi et le nom. Ce n'est pas assurément vouloir donner une idée avantageuse de sa critique, que d'en faire un pareil usage. ' Dom Mabillon établit deux faits : l'un qu'Almanne a composé une nouvelle vie de S. Memmie, ce qui est constaté et par les deux letres qui précedent les observations, où il parle de la sorte, et par le manuscrit de l'ouvrage qu'il indique : l'autre fait, qu'Almanne n'est point Auteur ni de la premiere ni de la seconde vie du même Evêque, desquelles nous avons donné une notice. Voilà ce que les Copistes de Placius pouvoient lire par eux-mêmes, et qui leur auroit fait éviter de copier sa faute.

p. 94. Mab. bib. cul. t. 1. p. 338. 2. Mab. ib. p. 94. 95.

5°. ' MM. de Sainte-Marthe attribuent aussi à Almanne une vie de S. Bercaire, premier Abbé de Hautvilliers, qu'il composa, comme celle de S. Memmie, sur une autre plus ancienne qu'il avoit trouvée dans les archives de son monastere. Nous ne voïons point que d'autres Auteurs aïent parlé de cet ouvrage, comme appartenant à Almanne. Sigebert ni le nécrologe de Hautvilliers n'en disent rien ; à moins qu'ils n'aïent eu dessein de l'envelopper dans le nombre de ceux qu'ils ne dési-

Gall. chr. vet. t. 4. p. 33. 2.

gnent qu'en général. ' Dom Marlot rapporte quelques fragments d'une vie de S. Bercaire, ce qui suppose qu'elle existe quelque part ; mais il ne dit point qu'elle soit l'ouvrage d'Almanne.

Marl. l. 2. c. 4. p. 273. 275.

6°. Enfin, ' Sigebert assure, que notre Auteur avoit composé, à l'imitation du Prophéte Jéremie, des Lamentations sur les ravages que les Normans firent en France de son tems, et particulierement sur la destruction de son monastere causée par ces barbares. L'ouvrage étoit divisé en quatre alphabets : c'étoit suivant toute apparence un poëme, dont chaque strophe étoit marquée par une letre de l'alphabet, ce que le Poëte avoit répeté jusqu'à quatre fois. On ne trouve aujourd'hui aucun vestige de l'existence de cet ouvrage, qui fut un des derniers de son Auteur.

Sigeb. ib.

Puisqu'il ne nous reste rien des poësies d'Almanne, on est hors d'état de porter aucun jugement de sa maniere d'écrire en vers. Sa prose n'est pas mauvaise pour le temps où il a écrit ; et l'on n'y voit point qu'il y ait si fort négligé son style, qu'il le dit en répondant à Theudoin. Seulement il est beaucoup trop diffus : ce qui paroît être venu de ce que les faits lui manquant pour traiter les sujets dont il s'étoit chargé, il a été obligé d'amplifier sa matiere, pour faire des écrits d'une longueur raisonable.

GURDISTIN,

ABBÉ DE LANDEVENEC,

ET AUTRES ECRIVAINS.

' GURDISTIN ou WRDISTIN, que d'autres, en défigurant un peu son nom, nomment Turdestin, étoit dabord Moine de Landevenec au diocèse de Quimper dans l'Armorique. Il en fut ensuite fait Abbé après Aëlam vers 870, et le gouvernoit encore en cette qualité en 884. Il paroît qu'il donna ses soins pour que l'on cultivât dans sa maison les bonnes études, autant que le génie du siécle et celui de la nation pouvoient le permettre. Ce fut à sa sollicitation qu'un de ses disciples dont on parlera bien-tôt, composa une vie de S. Paul Evêque de Leon dans la même Province. Un autre nom-

Mab. an. l. 38. n. 90 | Mss.

mé Clement a laissé aussi quelques productions de sa plume. Mais nous n'avons rien à ajoûter à ce que nous en avons dit ailleurs.

Mss. ′ Avant que Gurdistin fût élevé à la dignité d'Abbé, il écrivit lui-même une nouvelle vie de S. Guingalois, vulgairement S. Guignolé, Fondateur et premier Abbé du monastere. L'ouvrage est divisé en trois livres, dont les deux premiers sont en prose mêlée de quelques vers, et le troisiéme qui est une récapitulation des deux autres, tout en vers héroïques, de même que la préface générale. Gurdistin rendant compte des sources où il a puisé, dit qu'il s'est servi d'un ancien écrit qui contenoit la vie du Saint, et dont il a emprunté quelquefois jusqu'aux expressions. Cet écrit au reste n'est autre que la premiere vie de S. Guingalois, dont nous avons rendu compte aux pages 183-185 de notre troisiéme volume. Notre Ecrivain l'a tellement suivi, qu'il rapporte presque tous les mêmes miracles, et dans le même ordre qu'ils s'y lisent. Seulement il y ajoute diverses circonstances, que lui avoit sans doute fournies la tradition de son monastere. Une autre différence qui se trouve entre l'une et l'autre vie, c'est que celle qui est de la façon de Gurdistin, n'est pas si bien écrite que la plus ancienne. L'ouvrage de notre Abbé se trouve en entier dans le Cartulaire de Landevenec, qui a été écrit tout au plûtard vers la fin du douziéme siécle, et y occupe les 127 premiers feuillets. ′ Les continuateurs de Bollandus en ont fait imprimer le premier et le second livre, sans rien donner du troisiéme, ni de la préface, que les deux premiers vers. Dom Lobineau dans ses vies des Saints de Bretagne, en a aussi publié quelques extraits tirés du second livre.

Boll. 3. Mar. p. 256-261.

Mss. ′ A la suite de l'ouvrage précedent dans le même Cartulaire, vient une homelie sur le même sujet, divisée en onze leçons. C'est proprement un abregé de la vie du Saint, avec une préface dans laquelle l'Auteur avertit qu'il l'a entrepris en faveur de ceux qui n'auroient pas le temps de lire, ou assés d'intelligence pour comprendre l'écrit prolixe qui le précede. Quoique Gurdistin n'y soit nommé ni à la tête, ni autre part, il est néanmoins constant que la piece est de sa façon.

Mab. ib. ′ WORMONOC, Prêtre et Moine sous Gurdistin, écrivit de son côté, à la sollicitation de son Abbé, une vie de S. Paul Evêque de Leon, qu'il dédia en 884 à Hinworete un de ses successeurs. L'ouvrage est encore manuscrit, excepté une par-

tie de la préface, publiée par Dom Mabillon. C'est de ce morceau imprimé qu'on apprend ce qu'on vient de rapporter touchant son Auteur, et l'époque de la perfection de son ouvrage. Il y est aussi parlé avec éloge de celui de Gurdistin. Le Style en est rude et grossier. On ne doute point que ce ne soit l'écrit de Vormonoc, qui est divisé en deux livres et accompagné de quelques vers qui font partie de la dédicace, qu'un Moine anonyme de Fleuri retoucha et abregea en quelques endroits, ' après qu'une partie des Reliques de S. Paul eurent été transferées en ce monastere, vers l'an 940 ou 944. ' La notice que le Reviseur anonyme donne de l'ouvrage qu'il retouche, ne permet pas d'y méconnoître celui de Wormonoc. Le verbiage breton, dit-il, avoit répandu une telle confusion dans cette vie, qu'elle étoit à charge aux Lecteurs : *sed britannica garrulitate ita confusa ut legentibus fieret onerosa.* Nous avons deux éditions de cette vie ainsi retouchée : ' l'une dans la bibliothéque de Fleuri, où elle est fort imparfaite, en ce qu'il y manque et la préface et les premiers chapitres de l'ouvrage; ' l'autre sur un manuscrit de Vauluisant collationné à plusieurs autres, dans le grand recueil des continuateurs de Bollandus, qui y ont joint de sçavantes observations préliminaires.

Boll. 12. Mar. p. 109. n. 9. 10. p. 112. n. 1.

Flor. bib. t. 1. p. 418-428.

Boll. ib. p. 108-120.

' Dom Mabillon nous a donné une piece de poësie, qui appartient à un Auteur contemporain des précedents. C'est un chant d'allegresse en vers théotisques rimés, sur la victoire que le Roi Louis, frere de Carloman et fils de Louis le Begue, remporta sur les Normans à Seaucourt en 880 ou 881. L'Editeur l'avoit tiré d'un ancien manuscrit de S. Amand, et l'a accompagné de la version latine que M. Schilter en a faite. La piece est longue et plate. On y compte jusqu'à 29 quatrains ou strophes, sans qu'il y ait rien de considerable, que quelques traits historiques. ' Ce chant a été reimprimé depuis dans le Thrésor d'antiquités du même M. Schilter, et avec ses notes.

Mab. an. l. 38 n. 46 | app. p. 684-686.

Schil. th. aut. t. 2. par. 4. p. 1-19.

' On a sous le nom d'un nommé Ulmar, Prêtre et Moine de S. Vaast d'Arras, une histoire de l'élevation du corps de ce Saint, qui se fit en 852, avec la relation de quelques miracles qui la précederent et qui la suivirent. Quelques Ecrivains ont regardé cet ouvrage, comme appartenant à plusieurs Moines du lieu, qui y auroient mis la main. Mais l'uniformité de style et de narration ne permet pas d'en porter ce jugement; quoiqu'il puisse être vrai que plusieurs auront recueilli les Mémoires sur lesquels Ulmar a travaillé. Il écrivoit après 875

Boll. 6. Feb. p. 805-808 | Mab. act. B. t. 5. p. 599-604.

et avant 880; puisqu'il ne fait aucune mention de la translation du saint corps, qui se fit à Beauvais cette derniere année. Son style est simple, aisé, naturel; mais l'Auteur paroît un peu crédule dans sa narration.

Boll. ib. p. 809. 810 | Mab. ib. p. 604-606.

Les mêmes Editeurs ont joint à son ouvrage une histoire de la relation du même corps de Beauvais à Arras, où il fut reporté en 892. L'écrit est en forme de Sermon; et sans que le style en soit plus châtié et meilleur en plusieurs autres points que celui de l'histoire précedente, on pourroit le prendre pour être de la façon d'ULMAR. Quelqu'en soit l'Auteur il étoit présent à la relation qu'il décrit; et il le fait avec précision, et en homme qui avoit du talent pour écrire. Il nous apprend entre autres circonstances, qu'un nommé Dodilon d'Arras fit à cette cérémonie un Sermon au peuple.

Bail. 29. Aou. tab. cr. n. 3 | Le Long, bib. fr. p. 250. 1.

M. Baillet, le P. le Long et quelqu'autres ne placent qu'après le neuviéme et même le dixiéme siécle, la vie de S. Mederic, vulgairement S. Merri, Abbé à Autun, mort à Paris, vers l'an 700, avec une petite histoire de l'élevation de son corps, qui se fit en 884.[1]

Mab. ib. t. 3. p. 14. n. 15.

Mais il est clair par les expressions de l'Auteur, à qui appartient l'un et l'autre écrit, qu'il étoit présent à cette cérémonie; et il n'y a pas lieu de douter que ce fut à cette occasion qu'il composa son ouvrage l'année même, ou peu après : *Sacerdos*, dit-il, *præparaverat locum ubi decentissime poneremus sanctissima ejus membra*. On voit même par-là, qu'il étoit du nombre de ceux qui prêterent leur ministere à cette élevation. C'est ce qui joint à d'autres expressions fait juger, que cet Ecrivain étoit un des Moines qui desservoient l'Eglise, où le Saint avoit été enterré, et qu'on sçait avoir été autrefois un monastere. Il étoit bien éloigné des temps, pour nous donner une vie originale. On s'apperçoit cependant par sa narration, qu'il avoit de bons mémoires, quoiqu'il se soit trop arrêté à les embellir par des moralités, dont l'Editeur a cru devoir retrancher une partie. Du reste cet Ecrivain se montre une personne sincere, habile, pleine de pieté; et son style en retient de grands traits.

p. 10-15.

Dom Mabillon a publié son ouvrage sur deux manuscrits, l'un de S. Germain des Prês, l'autre de S. Victor à Paris.

Till. H. E. t. 4. p. 719.

Les successeurs de Bollandus ont publié deux vies, l'une beaucoup plus prolixe que l'autre, de S. Rieule de Senlis, qui

1 Le texte porte 984; mais Dom Mabillon prouve que ce fut réellement en 884.

souffrit le martyre sur la fin du troisiéme siecle. La plus courte, qui paroît aussi la plus ancienne, n'est cependant pas anterieure au milieu du neuviéme siecle; puisqu'elle fait mention de l'aréopagitisme de S. Denys de Paris. Au jugement de M. de Tillemont, elle est moins mauvaise que la seconde vie, mais elle n'a pas pour cela plus d'autorité; ' quoique l'Auteur, qui se donne pour un inconnu de Senlis, témoigne avoir eu d'anciens mémoires, et paroisse avoir étudié les Letres sacrées et profanes. ' Les Editeurs ont donné son ouvrage sur un manuscrit de l'Eglise cathédrale de S. Omer, et l'ont illustré de leurs observations ordinaires.

Boll. 30. Mar. p. 818. 819. n. 1. 6. 7.

p. 816-820.

' Ils ont mis à sa suite la seconde vie, après l'avoir tirée de deux autres manuscrits, l'un de Senlis, et l'autre de S. Germain des Près. Celle-ci est encore la production d'un Anonyme de Senlis, qui paroît y avoir travaillé à la fin du neuviéme siecle, ou tout au plûtard dans les commencements du dixiéme. On en juge ainsi ' par la maniere dont il parle d'un miracle operé sur la Reine Judith fille de l'Empereur Charles le Chauve. Il le rapporte en effet comme s'il y eût été présent, ou au moins qu'il fût arrivé peu avant qu'il écrivît. Cet Auteur, qui paroît avoir eu sous les yeux l'écrit de l'Anonyme précedent, pousse encore plus loin les choses que lui, et donne beaucoup plus carriere à son imagination. Il va jusqu'à faire S. Rieule disciple de S. Jean l'Evangeliste, et ne fait paroître sur la scéne aucun personnage, qu'il ne lui mette en la bouche de pompeux discours. ' Avant que son ouvrage entrât dans le grand recueil de Bollandus, Pierre Louvet en avoit publié la plus grande partie dans sa collection pour servir de supplément à celle de Surius.

p. 820-827.

p. 827. n. 28.

p. 816. n. 3.

' Il y a encore une autre vie de S. Rieule, que les Editeurs des précedentes ont trouvée dans quelques manuscrits. Mais ils n'ont pas cru avec raison en devoir charger leur recueil; ne differant de la seconde déja excessivement amplifiée, qu'en ce qu'elle embellit encore les mêmes faits par de vaines déclamations, des épisodes et périphrases hors d'œuvre.

n. 4.

' Parmi les anciens monuments que contient le Thrésor d'antiquités teutoniques de M. Schilter, il y a deux fragments en rimes théotisques, qui appartiennent à deux Anonymes, et qui ont paru à l'Editeur n'être guéres moins anciens qu'Otfride de Weissembourg. C'est ce qui nous engage à les placer sur la fin de ce siecle. Le premier de ces deux fragments est une

Schil. th. aut. t. 2. pr. p. 1-4.

partie considérable de l'harmonie évangelique, d'abord écrite en grec par Tatien, selon quelques-uns, mais plûtôt par un inconnu, puis traduite en latin par Victor Evêque de Capoue, et enfin mise en rimes théotisques par un de nos Anonymes, dans le goût des poësies d'Otfride. M. Jean Philippes Palthenius l'avoit déja publiée séparément en 1706, à Gripsvaldt en Pomeranie, après l'avoir tirée d'un manuscrit d'Oxford, et or-
par. 8. p. 1-100. née de notes de sa façon. ' M. Schilter la revit depuis sur deux manuscrits, et la fit entrer dans son recueil, avec de courtes notes, deux préfaces et des variantes.

p. 101-104. ' L'autre fragment qui se trouve imprimé à la suite de cette harmonie, est un lambeau de l'entretien de J. C. avec la Samaritaine, accompagné de notes plus amples que le texte, mais intéressantes pour les Alemans curieux de l'ancienne langue en usage dans leurs païs. On voit par ces monuments quelques traits de la pieté des anciens Teutons, sujets de nos Rois, et comment ils cherchoient par cette sorte de traductions à piquer la curiosité du peuple, et à le mettre en état de prendre par lui-même quelques connoissances de l'Ecriture Sainte.

His. de Lang. t. 1. app. p. 1-7. ' On a imprimé depuis peu un autre morceau considérable d'un monument qui appartient encore aux dernieres années de ce siecle. C'est l'histoire de l'invention, ou découverte des Reliques de S. Bauzille à Nismes, qui se fit en 878. L'Auteur, qui ne se fait point autrement connoître, que pour un homme du païs, écrivit peu de temps après ce qu'il nous en apprend. Il déclare lui-même l'avoir appris des Prêtres qui furent présens à cette cérémonie ; et ce qu'il dit ailleurs, montre que ce fut sous l'épiscopat de Theodart Archevêque de Narbone, qui se trouve nommé Tebert dans le texte de sa relation, qu'il mit la main à cet ouvrage. Ce fut par conséquent un peu moins de dix ans après l'époque de la découverte des Reliques. Le style de cet écrit est assés bon pour le temps; et ce qui lui donne encore plus de relief, les personnages y sont bien caracterisés, et les faits bien circonstanciés.

Marc. hisp. p. 803. 804. ' M. Baluze nous a donné une piece qu'il regarde comme importante. Elle contient effectivement quelques traits historiques et d'autres de pieté. C'est un testament en date du trei-
p. 360. 362. 363 | Spic. t. 8. p. 349 | Bult. his. occ. t. 2. p. 838. ziéme de Septembre 878, qui appartient à PROTAIS, ' successivement Abbé de S. André d'Exalade et de S. Michel de Cuzan au diocèse d'Elne aujourd'hui Perpignan. Protais étoit un Prêtre du diocèse d'Urgel, que l'amour de la retraite attira en

855 à Exalade avec six autres Solitaires. Mais ce monastere aïant été détruit par une inondation de la riviere du Tet, sur laquelle il étoit situé, Protais se retira au village de Cuzan, et y établit sous l'invocation de S. Germain un nouveau monastere, qui porta depuis le nom de S. Michel. Le testament dont il s'agit, est sur-tout important pour l'histoire de Miron Comte de Roussillon. Le Testateur y met au nombre des plus grands desordres des Moines, ceux de manger de la chair, et de posséder quelque chose en propre. (XXXVII.)

S. REMBERT,

ARCHEVÊQUE DE HAMBOURG ET DE BRÊME.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

REMBERT ou RIMBERT, autrement REIMBERT, fut un de ces illustres Missionnaires que nos Ecoles formerent en ce siecle pour la Suede et le Danemark. ' Il nâquit, non en Frise, [1] comme quelques Ecrivains l'ont avancé ; mais près de la ville de Bruges, dans cette partie des Gaules, qu'on a depuis nommée la Flandre, et qui étoit alors du diocèse de Tournai. S. Anscaire aïant remarqué en lui dès son enfance, un maintien qui présageoit sa sainteté future, le demanda à ses parents, et le consacra à Dieu dans le monastere de Turholt. ' En peu de temps le jeune Elève fit de grands progrès dans la vertu et la connoissance des Letres. ' Si-tôt qu'il en fut suffisamment instruit, S. Anscaire l'appela près de sa personne, et voulut l'avoir pour témoin de ses actions les plus secretes, et le compagnon inséparable de ses voïages apostoliques. ' Rembert répondit parfaitement à ces marques de prédilection, et mérita par son attachement et ses assiduités, d'être regardé comme le plus cher et le plus fidéle disciple de ce grand Archevêque.

Mab. act. B. t. 6 p. 473. n 3 | an. l. 36. n. 29.

act. ib. n. 4.

p. 473. n. 5.

p. 476. n. 9.

' S. Anscaire étant tombé dans la maladie dont il mourut, on le consulta sur le choix de son successeur, et sur ce qu'il

p. 477. n. 10.

1 ' Ceux qui ont fait S. Rembert Frison de naissance, ont ignoré que le monastere de Turholt fût situé en Flandre. ' Il ne faut pas non plus confondre notre Saint avec un autre Rembert Disciple comme lui de S. Anscaire.

act. ib. not. p. 105. n. 55.

pensoit de Rembert en particulier. Le Saint fit cette belle réponse, si humble pour lui et si glorieuse pour son disciple : « Rembert, dit-il, est plus digne d'être Archevêque que je ne « le suis d'être Diacre. » Un témoignage aussi avantageux, soûtenu par la connoissance qu'on avoit d'ailleurs du mérite de Rembert, ' le fit élire unanimement dès le jour même de l'enterrement de S. Anscaire, pour Archevêque de Hambourg et de Brême, dont les Sieges se trouvoient alors réunis. Il n'étoit encore que Diacre ; et son élection aïant été approuvée de Louis Roi de Germanie, il fut solennellement sacré par Luidbert Archevêque de Maïence, assisté de Liudhard de Paderborn, et de Thiadric de Minden.

n. 11 | Adam. brem. l. 1. c. 27.

Mab. ib. p. 478. n. 12.

' L'éclat de sa nouvelle dignité ne lui fit point oublier le vœu qu'il avoit fait depuis long-temps, d'embrasser la vie monastique. C'est pourquoi dès qu'il eut été ordonné, il alla de l'avis de ses consecrateurs à Corbie en Saxe, et y prit l'habit religieux en s'engageant à observer la Regle de S. Benoît, autant que ses fonctions pastorales pourroient le lui permettre. Pour lui faciliter les moyens de remplir cet engagement, on lui donna le Moine Adalgaire frere de l'Abbé, en la compagnie duquel Rembert suivit aussi exactement dans l'épiscopat les pratiques de la Regle, que s'il avoit vêcu dans le cloître.

p. 481. n. 16.

an. l. 37. n. 67 | Bult. his. occ. t. 2. p. 680.

Mab. ib. l. 39. n. 34 | act. ib. p. 481. n. 17.

' En succedant à S. Anscaire dans le siege de Hambourg, il lui succeda aussi dans les fonctions de Légat du S. Siege, pour la conversion des peuples du Nord, et s'en acquitta avec un zéle vraiment Apostolique. ' Ce fut lui, comme l'on croit, qui envoïa plusieurs saints et sçavants Moines de la nouvelle Corbie, prêcher la foi aux Sclaves ou Vandales, peuples extrêmement féroces et barbares. Il eut par-là la premiere part aux autres conquêtes spirituelles de ces pieux Missionnaires, qui les étendirent jusques dans l'isle de Rugen. ' La providence lui fit souvent naître l'occasion de signaler son zéle et sa charité d'une autre maniere, qui n'étoit pas moins meritoire. Les Normans ou Danois encore Païens réduisant tous les jours en captivité grand nombre de Chrétiens, Rembert pour les racheter emploïoit, à l'imitation de S. Ambroise et des autres grands Evêques de l'antiquité, jusqu'aux vases sacrés, et aux meubles les plus précieux de son Eglise.

an. l. 36. n. 93 | l. 37. n. 38.

' En 868 il se trouva au Concile de Wormes, et souscrivit à sa letre synodique en faveur des Religieuses de Nieuherse au diocèse de Paderborn. Au bout de quatre ans il assista à la

dédicace de l'Eglise cathédrale d'Hildeshein; ' et ses courses apostoliques l'aïant conduit en 876, dans la Frise occidentale, ou la Hollande, les Chrétiens du païs attribuerent à ses prieres et à ses exhortations l'insigne victoire qu'ils remporterent sur les Normans, dont plus de dix mille demeurerent sur la place. Adam. Brem. ib. c. 33.

' Ses grands travaux joints à de frequentes infirmités, et à un âge fort avancé, l'aïant mis hors d'état de continuer les fonctions du saint ministere, il demanda, et obtint du Roi Louis, lorsqu'il étoit encore en vie, et depuis des deux Princes ses fils Louis et Charles le Gros, la permission de se donner un successeur. Il choisit le vénerable Adalgaire dont on a déja parlé; et aïant fait approuver ce choix par un Concile, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Pendant la derniere semaine qui préceda son décès, il reçut chaque jour l'extréme-Onction et le saint Viatique, suivant l'usage de ce temps-là. Il mourut le onziéme de Juin 888, [1] et fut enterré hors de son Eglise cathédrale, comme il l'avoit demandé par humilité. ' Tritheme ne lui donne que neuf ans d'épiscopat; mais il est certain qu'il y passa vingt-trois ans et un peu plus de quatre mois. ' S. Rembert est qualifié dans un ancien bréviaire de l'Eglise de Ratzebourg, un excellent Docteur et Prédicateur de la foi orthodoxe. ' Il avoit comme S. Anscaire, le talent de réunir en sa personne une douceur singuliere à une grande fermeté, et celui de faire un prudent usage de l'une et de l'autre. ' Ennemi juré de l'oisiveté, il avoit soin de s'occuper toûjours de quelque chose d'utile. Le temps que ses travaux apostoliques lui laissoient vuide, il l'emploïoit ou à la priere ou à la lecture. Mab. act. ib. p. 482-484; Bult. ib. Trit. chr. hir. t. 1. p. 37. Mab. ib. p. 471. n. 2. p. 482. n. 19. p. 478. n. 12.

§ II.

SES ECRITS.

On a très-peu de monuments de ce neuviéme siecle, qui soient mieux écrits, que ce qui nous reste de productions de la plume de S. Rembert. C'est bien dommage qu'on ait négligé de nous conserver toutes celles qu'il avoit laissées à la posterité.

1°. Le plus considérable de ses écrits est la vie de S. Anscaire, son maître et son prédecesseur immédiat dans le Siege

1 ' La mort de S. Rembert est placée dans M. Cave dès 887, ce qui est une faute, peut-être seulement de l'Imprimeur. Cave, p. 467. 2.

de Hambourg et de Brême. Ce Saint mourut, comme on l'a dit, en 865; et presqu'aussi-tôt nôtre Prélat travailla à composer son Histoire. ' C'est ce que fait juger la maniere dont il parle de la douleur que lui causa cette perte, et qui la suppose encore alors toute récente. Personne n'étoit plus propre à réussir dans cet ouvrage que S. Rembert, qui aïant passé une partie de sa vie auprès du saint Archevêque, avoit un talent particulier pour bien écrire. Aussi l'a-t-il executé de façon que nous n'avons point d'écrit en ce genre de tout ce temps-là, où il y ait plus de beautés, plus d'ordre, plus de jugement, plus de bonne foi, plus de candeur, plus de piété, plus d'onction, et dont le style soit meilleur en tous sens. L'Auteur y entre tellement dans le détail des évenements et de leurs circonstances, qu'il ne s'écarte jamais de son sujet. C'est un des monumens le plus authentique qu'on ait pour l'Histoire Ecclésiastique de ce siécle, et le plus instructif sur ce qui regarde les missions des païs du Nord.

Mab. act. B. t. 6. p. 78. pr.

Quoique S. Rembert fût fort au fait par lui-même des actions de S. Anscaire, ' il eut néanmoins recours à ceux qu'il sçavoit en être instruits. Il profita en particulier des connoissances d'un autre disciple du saint Archevêque, ' et consulta aussi, comme il semble, les Ecclésiastiques de Hambourg et de Brême. C'est ce qui joint à son humilité, le porta à les désigner à la tête de son ouvrage, sous le nom général de fils et de disciples de S. Anscaire. Nom sous lequel il le dédie aux Moines de l'ancienne Corbie [1] en France, et auquel il parle dans tout le cours de son Histoire. ' Et lorsqu'il est obligé d'y parler de lui-même, il ne le fait que comme S. Jean dans son Evangile, en se donnant en tierce personne, pour le plus fidéle disciple du saint Archevêque. Mais cette maniere de s'exprimer n'a point fait prendre le change; et l'on a toujours reconnu S. Rembert pour le véritable Auteur de cet ouvrage. ' Gualdon Moine de Corbie vers le milieu du onziéme siécle, le mit en vers héroïques, sans y presque rien ajouter qu'une longue préface. Dom Mabillon a cru sans raison, qu'Adam de Brême l'avoit inseré vers le même temps, dans le premier livre de son Histoire Ecclésiastique. Il est vrai qu'il a beaucoup

p. 476. n. 9. — p. 78. pr. — Adam. Brem. l. 1. c. 27. — Mab. ib. p. 75. n. 1.

1 ' Adam de Brême, Auteur du XI. siécle, a avancé que c'étoit aux Moines de Corbie en Saxe, et a été suivi de plusieurs modernes. ' Mais c'est ce qui est démenti par le texte même de S. Rembert, qui s'exprime d'une maniere non équivoque sur ce fait.

Adam. Brem. ib. Mab. ib. p. 78. not.

servi à cet Auteur; mais il ne fait que le citer à plusieurs reprises.

Il y a plusieurs éditions de l'écrit de S. Rembert : tant on en a fait d'estime, sitôt qu'il a été connu. ' La premiere est dûe aux soins de Philippes César, qui le publia à Cologne en 1642. dans son *Triapostolatus*. M. Lambecius, qui paroît n'avoir point connu cette édition, comme on en juge par la maniere dont il s'exprime dans sa préface, ou prolegomenes, aïant trouvé l'ouvrage de S. Rembert avec celui de Gualdon, dans un ancien manuscrit de Corbie, qui lui étoit tombé sous la main, lorsqu'il visitoit la Bibliothéque de S. Germain des Près à Paris, prit une copie de l'un et de l'autre, et les fit ensuite imprimer avec des notes de sa façon, à la suite de ses *Origines de Hambourg*. ' Ce Recueil est *in*-4°. et parut à Hambourg même en 1652.

n. 4.

Bib. Bodl. p. 383. 1.

' Au bout de cinq ans, en 1657, Bollandus et Henschenius, qui ne parlent point des deux éditions précedentes, en donnerent une nouvelle sur divers manuscrits, qui comprend l'ouvrage de S. Rembert et celui de Gualdon. Cette édition enrichie de sçavantes observations préliminaires, dans lesquelles on a fait entrer plusieurs piéces originales, fait partie du premier volume de Février de ces célébres Hagiographes.

Boll. 3. Feb. p. 391-427.

' En 1677 celle qu'en avoit publiée M. Lambecius, parut de nouveau à Stokholm, avec les notes de l'Editeur, en un volume *in*-4°. Celle-ci paroît être rare sur-tout en France.

Bib. Bal. t. 1. p. 313. 314.

' Dom Mabillon aïant revû le texte de S. Rembert sur les trois premieres éditions et sur les manuscrits, le fit imprimer à son tour en 1680, au sixiéme tome de son recueil d'actes. L'ouvrage est accompagné d'observations, de notes, ' et d'un appendice qui lui donnent un nouveau relief. ' Quant au poëme de Gualdon, l'Editeur a cru n'en devoir publier que la dédicace, avec la préface, et les quatre premiers chapitres du corps de l'ouvrage.

Mab. ib. p. 75-114.

p. 120-123.

p. 115-120.

Enfin, ' l'édition de 1652 faite à Hambourg, y fut renouvellée l'an 1706 en un volume *in-folio*, à la suite des Origines de l'Editeur, comme la premiere fois. On y a ajoûté l'abregé de la vie de S. Anscaire et les extraits chronologiques par M. Claude Arrhein, Professeur d'histoire à Upsal, avec les anciennes hymnes et collectes à l'honneur du même Saint, et le catalogue des ouvrages de M. Lambecius. ' L'écrit de notre S. Prélat a paru à Duchesne si interessant, pour l'histoire de

Bib. S. Vin. cen.

Duches. t. 3. p. 395-409.

France, qu'il en a fait entrer une grande partie dans son recueil.

Mab. ib. p. 479. n. 15.

2°. ' S. Rembert, au rapport de l'auteur original de sa vie, avoit écrit quelques letres de piété adressées à diverses personnes. Mais de tous ces précieux monuments, dignes de passer à la derniere postérité, l'on ne nous a conservé que la letre, ou exhortation qu'il adresse à une religieuse de Nieuherse. ' C'est proprement une instruction abregée, mais pathétique, pour porter cette Religieuse et les autres du même monastere, à joindre la pureté de l'ame à celle du corps, et à conserver l'une et l'autre par l'humilité, sans laquelle la chasteté seroit d'un mince mérite. Cette letre se trouve inserée dans la vie de l'Auteur.

p. 480. 481.

an. l. 36. n. 93.

' Dom Mabillon l'a jugée si belle et si édifiante, qu'il a cru devoir la rapporter presque en entier dans ses Annales, où il nous apprend que la Religieuse à qui elle est principalement adressée, se nommoit Walburge; Qu'elle étoit niéce, ou plutôt sœur de Liuthard Evêque de Paderborn; Qu'elle fut fondatrice et premiere Abbesse de Nieuherse, qui étoit alors un monastere de Benedictines, et qui est devenu depuis une collégiale de Chanoinesses.

On a vû à l'article de Ratramne, auquel nous renvoïons pour éviter les redites, qu'il étoit en relation avec S. Rembert, et que celui-ci lui écrivit quelques letres, nommément sur la nature des cynocephales, et autres sujets. Mais toutes ces letres de part et d'autre sont perdues, ou encore ensevelies dans l'obscurité, hors une de celles de Ratramne, dont on a rendu compte en son lieu.

act. ib p. 479. n. 15.

3°. ' L'Auteur de la vie de notre S. Archevêque atteste, que son zéle pour l'instruction des peuples l'avoit porté à faire un abregé des écrits du Pape S. Gregoire le Grand, et que malgré ses continuelles occupations il avoit trouvé le temps de l'écrire de sa propre main. Cet ouvrage nous manque comme tant d'autres; et l'on n'en sçait rien autre chose, sinon que les Lecteurs en pouvoient tirer beaucoup d'utilité.

Poss. app. t. 3. p. 125 | Andr. bib. belg. p. 792.

4°. ' Possevin et Valere André attribuent encore à S. Rembert un traité de la virginité. Mais il est visible que cet ouvrage apparent n'est autre que la letre de notre Prélat à la Religieuse Walburge, à laquelle Suffridus Petrus, rapporté par Possevin même, donne ce titre.

RATPERT,

Moine de S. Gal.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Ratpert, dont la plûpart des Modernes ont confondu l'histoire avec celle d'un autre Ratpert son neveu, et Moine comme lui de l'abbaïe de S. Gal, ' nàquit dans cette partie de l'ancienne Gaule, qu'on a nommée depuis le canton de Zurich. Il descendoit de parents distingués dans le monde ; puisqu'il alloit, dit-on, de pair pour la naissance avec Salomon, Notker et Hartmanne, qui étoient fils de Comtes. ' S'étant rendu Moine à S. Gal dès sa premiere jeunesse, il y eut pour Maîtres le célebre Ison et Marcel, dont on a parlé. Il apprit sous eux les letres divines et humaines, en la compagnie de Notker le Begue et de Tutilon. Il se forma une si étroite amitié entre ces trois condisciples, que bien que chacun d'eux fût d'un génie fort différent des autres, ils n'avoient néanmoins qu'un cœur et qu'une ame. ' Comme l'ardeur pour l'étude étoit le nœud principal de cette union, on leur permettoit de s'assembler pendant l'intervalle du temps qu'on mettoit alors entre Matines et Laudes, pour s'entretenir sur les difficultés que présentent les livres de l'Ecriture.

Gold. rer. alam. t. 1. par. 1. p. 2 | Canis. B. t. 2. par. 3. p. 196.

Ekk. de cas. S. G. c. 3. p. 52.

p. 53.

' A peine Ratpert fut-il sorti de l'âge d'adolescence, qu'il se vit chargé de l'office d'Ecolâtre de la maison. ' Il y succeda, comme l'on croit, à Ison son maître, lorsque celui-ci fut appellé vers 868 à Grandfeld, pour y exercer le même emploi. ' Ratpert avoit soin de l'Ecole exterieure, qui étoit alors fort nombreuse. Il s'y distingua particulierement par deux qualités essentielles à un Ecolâtre : une grande clarté dans ses leçons, et une bonté singuliere envers ses éleves. Mais il n'en avoit pas moins de fermeté pour le maintien du bon ordre, qu'il faisoit observer à la letre. Il étoit si attaché aux fonctions de son emploi, qu'il sortoit très-rarement hors du cloître, ' et que malgré ses infirmités, qui le rendoient quelquefois tout languissant, il n'interrompit jamais ses leçons. ' Il lui arrivoit même de préferer souvent cet exercice au chant des Psau-

p. 52.

Boll. 6. Apr. p. 577.

Ib. | Ekk. ib. p. 58.

Ekk. ib. p. 52.

p. 58.

p. 52.

mes et aux autres parties de l'Office divin. Et lorsqu'on lui en témoignoit de la surprise, il repondoit : Qu'enseigner aux autres à bien dire la Messe, valoit bien y assister soi-même. ' Pour la même raison il ne se trouvoit point aux assemblées capitulaires : à moins qu'il n'y dût présider, et faire la correction. Dans ce cas il ne manquoit point de s'y trouver pour imposer les pénitences convenables. ' Il avoit pour maxime, que l'impunité des fautes dans les Communautés, est le plus grand de tous les maux. De même il regardoit les sorties du cloître, comme quelque chose de pernicieux pour les Moines. C'est ce qui joint à son assiduité aux fonctions de l'Ecole, le concentroit dans le monastere.

p. 52. 53.

p. 52.

' Ratpert vêcut jusqu'après la mort d'Harmote, l'un de ses Abbés, qui arriva, comme nous l'avons montré, en Janvier 885. Mais il n'alla pas jusqu'en 890, pour les raisons qu'on alleguera dans la suite. ' Il mourut plusieurs années avant Notker et Tutilon, ses deux amis inséparables. Quarante de ses éleves, qui étoient alors Prêtres et Chanoines, se trouverent à sa mort, et lui promirent chacun trente Messes pour le repos de son ame. Assuré de ces suffrages, Ratpert mourut avec joïe et en odeur de pieté. ' Quelques Ecrivains marquent le jour de sa mort au vingt-cinquiéme d'Octobre. Mais d'autres soupçonnent que cette époque peut aussi bien regarder Ratpert le jeune, que Ratpert l'ancien.

Ratp. de cas. S. G. c. 10. p. 32.

Ekk. ib. p. 58.

Pez, anec. t. 1. par. 3. p. 571.

§ II.

SES ECRITS.

La confusion qui s'est introduite dans les évenements de la vie des deux Ratperts, oncle et neveu, peut avoir pénétré jusques dans les titres de leurs ouvrages. Ainsi il seroit fort difficile de garantir qu'entre ceux qui portent le nom de Ratpert, il n'y en eût point quelqu'un qui appartienne au neveu.

1°. ' On ne peut refuser à celui dont nous venons de donner l'éloge, la petite histoire de l'Abbaïe de S. Gal, qui porte pour titre : *De origine et diversis casibus monasterii S. Galli.* Ekkehard, qui l'a continuée après Ratpert, la lui attribue disertement. L'Auteur la commence à l'origine du monastere, comme l'annonce le titre, ' et la continue jusqu'à l'élection de l'Abbé Bernhard, qui se fit sur la fin de Decembre 883. Il n'y

Ekk. de cas. S. G. c. 1. p. 35.

Ratp. de cas. S. G. c. 11. p. 33.

mit cependant la main ′ qu'après le mois de Janvier 885, que c. 10. p. 32
l'on comptoit encore 884. Le dessein de Ratpert n'est pas d'y donner une histoire entiere et suivie de cet illustre monastere, mais de marquer seulement les principaux évenements qui s'y sont passés; s'arrêtant en particulier à ce qu'il a eu à souffrir du gouvernement de quelques Abbés, et de la part des Evêques de Constance. C'est ce qu'il a exécuté en onze chapitres, dont le dernier n'est que commencé, et annonce que l'Auteur s'attendoit à le continuer. Comme il ne l'a pas fait, ce nous est une raison de croire qu'il n'a pas vêcu jusqu'en 890, que l'Abbé Bernhard à qui il destinoit ce dernier chapitre, fut obligé de quitter sa place, pour la laisser à Salomon Evêque de Constance. Indubitablement Ratpert n'auroit pas manqué de faire entrer cet évenement dans son histoire, s'il avoit été encore alors au monde.

L'attention qu'il a à y marquer la plûpart des époques, a fait donner à son ouvrage par divers Ecrivains le titre de chronique. Le style, quoique parsemé de quelques termes durs, en est clair, simple, et assés convenable au dessein de l'Auteur. ′ Goldast a fait imprimer ce petit ouvrage à la tête de Gold. rer. alam.
ses Historiens d'Allemagne, dont M. Eccard a donné une t. 1. par. 1. p. 19. 34.
nouvelle édition en 1730. ′ Du Chesne a aussi publié un long Duches. t. 3. p.
extrait de la même histoire, comme pouvant servir à l'histoire 481-484.
générale de France.

2°. Il y a encore de Ratpert différentes pieces de poésie, toutes sur des sujets de pieté. Voici celles que lui attribuent Canisius et M. Basnage, qui les ont imprimées l'un après l'autre, parmi celles de quelques autres Poetes du même monastere. ′ 1 Une hymne en l'honneur de S. Gal, qui est en vers Canis. B. t. 2.
élégiaques, et commence par ces mots, *Annua, Sancte Dei*. par. 3. p. 195.
Nous croïons aussi, ′ que l'autre hymne du même recueil en p. 206.
l'honneur du même Saint, qui a été faite pour être chantée à la procession de ses Reliques hors de la maison, et qui commence par ces paroles : *Jam fidelis*, appartient à Ratpert. Ce qui nous le persuade, c'est d'une part qu'elle suit immédiatement sans nom d'Auteur une autre hymne de notre Poëte,
′ et de l'autre, qu'on nous apprend qu'il avoit fait plusieurs poe- p. 196
sies de cette sorte pour les processions. 2, Une hymne de
S. Othmar : ′ *Festum sacratum psallimus*, que l'on attribue ce- p. 217.
pendant à Tutilon. 3, ′ Une autre en vers saphiques sur S. Ma- p. 205
gne : ′ *ire cunctorum*. 4, ′ Une piece de dix-huit vers élégia- p. 200.

ques pour la Communion : *Laudes omnipotens*. Celle-ci est composée de maniere, qu'après la seconde strophe ou le second distique, on doit répeter le premier vers, le second après le troisiéme, et ainsi dans la suite jusqu'à la fin. 5, ′ Deux autres petites pieces, à peu-près dans le même goût, pour la réception d'un Roi et d'une Reine.

p. 200-201.

Nous avons observé ailleurs, [1] que l'usage des prieres qu'on nomme Litanies, étoit fort commun en France sur la fin du huitiéme siécle. On a parlé de celles dont se servoit Charlemagne, et d'autres qu'Alcuin a inserées dans ses traités de piété. On continua au neuviéme siécle l'usage de cette sorte de prieres; comme on l'a vû par celui qu'en faisoit Charles le Chauve. ′ M. de Leibnitz nous a encore donné d'autres Litanies qu'on récitoit alors à Corbie en Saxe. Celles-ci sont fort courtes, et composées pour la plus grande partie de Saints morts et honorés en France. ′ Celles qu'on trouve dans le même recueil, à la suite de la vie de S. Ludger, ne méritent pas le nom de Litanies.

Leib. scri. brun. p. 233. 234.

p. 100. 101.

′ Goldast en a publié d'autres, qui paroissent avoir été faites, lorsque les François et les Germains ou Allemans ne faisoient encore qu'un même peuple sous une même domination, ou tout au plus tard sous le regne de Louis le Germanique. Celles-ci sont dans un goût particulier, et divisées en deux parties. La premiere partie se chantoit après la Collecte qui suit le *Gloria in excelsis*. Le Prêtre célébrant commençoit par ces paroles : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat,* qu'il répetoit trois fois, et le Clergé autant. Puis en invoquant J. C. et après lui trois Apôtres et trois Martyrs, on prioit pour le Pape, qui étoit alors Nicolas I. On faisoit ensuite la même chose pour le Roi, en invoquant un certain nombre de Saints, parmi lesquels on place plusieurs Saintes Martyres, Vierges ou autres, avant les Confesseurs. Enfin on prioit pour tous les Juges ou Magistrats; et pour l'armée, ou le peuple entier des François et des Allemans. L'autre partie de ces Litanies se chantoit à la fin de la Messe; et l'on y prioit pour toute l'Eglise en général, pour le Roi et les assistants en particulier.

Gold. ib. t. 2. par. 2. p. 175-177.

Cette sorte de prieres étant passée à S. Gal, ′ les hommes de letres de ce monastere en prirent occasion d'en dresser d'autres à peu-près sur ce modele. ′ Ratpert en composa comme les

Canis. B. ib. p. 195.

p. 199. 200.

1 Voïez les pages 33, 305, 310 et 359 de notre quatriéme volume.

autres. Mais il y prit une route nouvelle, en mettant les siennes en vers, partie élégiaques, partie hexametres, telles que nous les avons encore. Après chaque distique on répetoit par ordre un des vers du premier distique, en commençant par le second. Ces Litanies eurent tellement le don de plaire au Pape Nicolas III, qu'il leur donna son approbation.

Pour ne rien omettre des poésies qui appartiennent à Ratpert, nous remarquerons ' qu'on lui attribue aussi l'épitaphe de la Princesse Hildegarde, fille de Louis Roi de Germanie, en six vers élegiaques, assés bons pour le tems. Il y a beaucoup d'apparence que l'inscription en quatre grands vers qui suit l'épitaphe, et qui nous apprend que la Chapelle, ou église où elle fut enterrée, avoit été fondée par ce même Prince et cette même Princesse, est encore de la façon de notre Poëte. Il peut aussi se faire, que quelques autres poësies du recueil, imprimé sous les noms de divers Moines de S. Gal, et quelques-unes sans nom d'Auteur, appartiennent à Ratpert, quoiqu'on n'ait pas de lumieres suffisantes pour les discerner. Gold. ib. par. 1. p. 85. 86.

3°. ' Enfin on assure qu'il avoit composé en rimes théotisques une vie de S. Gal, et qu'il l'avoit mise entre les mains du peuple des environs, pour la chanter dans l'Eglise. Ekkehard le jeune en fit depuis une traduction latine; et Dom Josse Metsler témoigne l'avoir mise lui-même en vers ïambiques. ' On trouve sous le nom de Ratpert un commentaire sur les lamentations de Jeremie imprimé *in*-4°. à Basle chés Jaques Pfortsheim en 1502. Mais comme personne entre les Anciens ne lui attribue un écrit de cette nature, il pourroit aussi bien appartenir ou à Ratpert le jeune, ou à quelque autre Auteur dont on auroit ici défiguré le nom. Canis. B. ib. p. 196. Bib. ff. min. cen.

AIMOIN,

Moine de S. Germain a Paris.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Aimoin ou Heimoin, qu'on a souvent confondu avec un autre Moine de Fleury de même nom, mais d'un temps fort postérieur, avoit embrassé la vie monastique Mab. not. B. t. 5. p. 644. n. 1 | an. l. 33. n. 20.

à S. Germain des Prés à Paris, dès le temps de l'Abbé Ebroin, avant l'année 845. La cause specieuse de cette confusion a eu plus d'un principe. Elle est venue d'une part, de l'identité de nom et de profession, et de l'autre, de ce qu'on a vû que l'un et l'autre Aimoin avoit des liaisons particulieres avec un Abbon. Sur ce principe on a commencé par confondre Abbon de Fleury, qui étoit Abbé de ce monastere sur la fin du dixiéme siécle, et à qui l'on ôta inhumainement la vie en 1004, avec Abbon de S. Germain des Prés, qui n'étoit qu'un simple Moine, et qui florissoit dês le regne d'Eudes en 888. Outre cette double disparité entre deux personnes si différentes, on pouvoit encore avec un peu d'attention éviter de les confondre, en s'appercevant qu'Abbon de Fleury étoit Abbé d'Aimoin du même endroit, au lieu qu'Abbon de S. Germain des Prés n'étoit que le disciple de l'autre Aimoin. ' La confusion une fois établie entre les personnes, se glissa bien-tôt dans leurs ouvrages, comme il arrive ordinairement. De sorte qu'on attribua à Aimoin de Fleury les écrits d'Aimoin de S. Germain des Prés, et réciproquement à celui-ci ceux de l'autre.

Aim. pr. | Vion. lig. vit. par. 1. l. 2. p. 398.

L'erreur de la premiere attribution, il faut l'avouer, est tout-à-fait grossiere. On a effectivement peine à comprendre, comment des Ecrivains ont pû attribuer à un Moine de Fleury, les ouvrages d'un Auteur qui se donne visiblement pour Moine de S. Vincent, ou de S. Germain à Paris, et qui est attentif à nommer les Abbés sous lesquels il a vêcu. L'erreur de l'autre attribution est plus pardonnable. Il étoit même difficile de l'éviter, sans le secours d'une critique éclairée. La raison en est, que l'histoire des François qui appartient à Aimoin de Fleury, rapportant, telle qu'elle a paru dans les premieres éditions, quantité de traits historiques, et même des monuments originaux, qui concernent le monastere de S. Germain des Prés, il étoit assés naturel d'y reconnoître la plume de quelque Moine de cette Abbaïe. Mais comme on a découvert depuis, au moïen de la bonne critique, que tous ces traits et ces monuments sont autant d'interpolations, et d'additions faites après coup, on a rendu l'ouvrage à son veritable Auteur. Il demeure donc pour constant aujourd'hui entre tous les bons critiques, qu'autre est Aimoin de S. Germain des Prés, autre Aimoin de Fleury, et que l'histoire des François qui porte le nom d'Aimoin, est l'ouvrage de ce dernier. Repre-

nons les évenements de la vie de celui qui fait le sujet de cet article.

Aimoin fit de l'étude sa principale occupation, et eut dans son monastere divers motifs d'émulation pour en soûtenir les travaux. Il s'y trouvoit en la compagnie d'autres hommes de letres, dont on a déja vû quelques-uns paroître dans le cours de notre histoire; et il se vit lui-même chargé de les enseigner aux autres. ' Abbon, dont il y a quelques écrits en vers et en prose, le reconnoît disertement pour son Maître, à la tête d'un de ses ouvrages, où il lui parle en ces termes, très honorables à sa mémoire. Abbo, de obs Lutpr.

O Pedagoge sacer meritis
Aimoine pijs radians,
Digneque sidereo decore :
Perrogitat mathites liniens
Ore pedes digitosque tuos,
Cernuus Abbo tuus jugiter,
Sume botros, tibi quos tua fert
Vitis adhuc virides; rubeant
Imbre tuo radijsque tuis. . . .

Outre l'emploi d'Ecolâtre, ' Aimoin fut encore chargé de l'office de Chancelier de son monastere, et l'exerçoit sous l'Abbé Gauzlin en 872. ' Il en fait lui-même mention dans la préface d'un de ses ouvrages. On a marqué ailleurs les connoissances que supposoient les fonctions de cet office. Quelque habile au reste que fût Aimoin dans les letres, il paroît qu'il n'avoit pas fait moins de progrès dans la vertu. C'est ce que montrent et les sujets qu'il traite dans ses écrits, et la maniere dont il les a traités. On y apperçoit presque par-tout de grands traits de pieté, de modestie, d'humilité. Il vêcut au moins jusqu'au regne d'Eudes, en 888 ou 889, comme on le voit par la petite dédicace d'Abbon, qui écrivoit alors. ' Le jour de sa mort est marqué au cinquiéme des ides, c'est-à-dire au neuviéme de Juin, dans l'ancien Nécrologe de S. Germain des Prés, qui lui donne la qualité de Prêtre. Aim. pr. Mab. act. B. t. 4. p. 105. t. 5. p. 614. n. 1.

§ II.

SES ECRITS.

On a déja prévenu le Lecteur sur la nature des ouvrages d'Aimoin. Tous ceux qui nous restent de sa façon sont à l'honneur des Saints, tant pour apprendre à la postérité l'histoire de leurs miracles, que pour faire connoître la vertu de leur intercession auprès de Dieu.

Mab. act. B. t. 5. p. 644. 645 | an. l. 34. n. 93.

1°. ' Il y a de lui l'histoire de l'invention et de la translation du corps de S. Vincent d'Espagne, au monastere de Castres diocèse d'Albi. Aimoin l'entreprit à la priere de l'Abbé Bernon et de sa communauté, ausquels il la dédie par une courte épitre, dans l'inscription de laquelle il prend les qualités de pécheur et de dernier des Moines de S. Germain de Paris. Bernon commença à gouverner le monastere de Castres en 869; et il paroît que ce fut dès-lors que notre Ecrivain travailla à son histoire. Il exécuta son dessein sur le récit des évenements qu'il avoit appris de la bouche même du Prêtre Audalde, Moine de Castres, un de ceux qui avoient fait le voïage d'Espagne pour avoir le corps du S. Martyr en 855. Bien loin d'avoir rien ajoûté à ce qu'on lui en avoit raconté, l'Auteur assure en avoir beaucoup retranché. Il en usa ainsi principalement sur ce que ceux qui avoient emprunté sa plume, lui avoient recommandé d'être court, de peur de devenir à charge à ses Lecteurs.

act. ib. p. 651-653.

L'ouvrage est divisé en deux livres, dont le premier est emploïé à l'histoire de la découverte et de la translation des saintes Reliques, et le second à faire le détail des miracles qui l'accompagnerent. ' A peine l'eut-on reçû à Castres, que Theotger Diacre et Moine du même endroit, engagea Aimoin à mettre en vers ce qu'il venoit d'écrire en prose. Notre Ecrivain, qui n'étoit encore que Diacre, comme il semble par le terme de *Comminister,* qu'il emploïe dans sa petite letre à Theotger, voulut bien prêter encore sa plume en cette occasion. Il fit donc en soixante grands vers qu'il divisa en deux parties, et chaque partie en trois chapitres, un abrégé ou récapitulation des deux livres précedents, ausquels elle se trouve jointe.

Aim. p. 382-397.

' Dom Jaques du Breul est le premier qui a publié ce dou-

ble ouvrage d'Aimoin, en le plaçant à la suite de l'histoire des François par Aimoin de Fleury. Cette édition est faite à Paris chés Ambroise et Jerôme Drouart *in-fol.* non en 1603, comme la plûpart des Modernes la marquent, mais dès 1602. En 1614 ' le même Editeur publiant son supplément aux Antiquités de Paris, y donna aussi place au double ouvrage de notre Auteur. ' Bollandus le fit ensuite réimprimer avec ses remarques, au vingt-deuxiéme de Janvier, sur un ancien manuscrit de l'Abbaïe de Larivoir, auquel il collationna les éditions de du Breul. ' Enfin Dom Mabillon les aïant revûes sur un autre très-ancien manuscrit, en a donné une nouvelle, enrichie de notes et d'observations préliminaires.

Ant. paris. supp. p. 12-39.

Boll. 22. Jan. p. 398-405.

Mab. ib. p. 643-654.

2°. ' Aimoin est encore Auteur de l'histoire de la translation des SS. Martyrs Georges, Aurele et Nathalie de la Ville de Cordoue, à S. Germain à Paris. Son nom, il est vrai, ne se trouve pas à la tête de l'ouvrage dans les manuscrits ; mais il s'en déclare visiblement l'Auteur en renvoïant à son histoire de la translation de S. Vincent. D'ailleurs on y découvre tout les caracteres de son style ; et il s'y donne sans détour pour un Moine de S. Germain des Prés. ' Il entreprit ce second ouvrage aux sollicitations de ses freres, ' et l'exécuta sur le récit d'Usuard un d'entre eux, qui avoit toûjours accompagné les saintes Reliques, depuis Cordoue jusqu'à Esmant, où étoit alors refugiée la Communauté de S. Germain.

t. 6. p. 45. 47. n. 1. 3.

p. 46. n. 1.

p. 46-47. n. 2. 6.

' Cette translation se fit en 858 ; mais Aimoin n'en écrivit l'histoire qu'après celle de la translation de S. Vincent, et par conséquent tout au plutôt en 869. Il l'a divisée en trois livres. Dans le premier il rapporte les avantures dont cette translation fut accompagnée, depuis Cordoue jusques sur les terres de France. Il y emploïe le second, qui est le premier des miracles operés à cette occasion, à détailler ce qui se passa depuis Beziers jusqu'à Auxerre. Enfin le troisiéme livre, qui est le second des miracles, est destiné à continuer la relation de ceux qui se firent depuis Auxerre jusqu'à Esmant. La plûpart des lieux et des personnes y sont exactement nommés, et les autres principales circonstances fort bien marquées. On y trouve aussi quelques traits assés interessants pour l'histoire d'Espagne et de France de ce temps-là.

n. 2.

' Dom Jaques du Breul a fait imprimer cet ouvrage d'Aimoin dans son supplément aux antiquités de Paris. Mais cette édition est tronquée, et fort défectueuse d'ailleurs. ' Dom Ma-

p. 45. n. 1 | Ant. paris. supp. p. 40-57.

Mab. ib. p. 45-58.

billon en a donné une entiere et correcte sur un manuscrit du temps même de l'Auteur, et a eu soin de l'orner de remarques de sa façon.

p. 45. n. 2. 3°. ' Ce dernier Editeur étoit dans l'opinion qu'Aimoin avoit mis en abregé, tel qu'il se lit dans le même manuscrit, les actes de ces mêmes SS. Martyrs, composés d'abord par S. Euloge de Cordoue ; quoique cet abregé y porte le nom de l'Auteur original.

t. 4. p. 105. 4°. On a dit ailleurs, ' qu'Ebroin, Evêque de Poitiers et Abbé de S. Germain à Paris, fit recueillir de son temps par deux Moines de son monastere, les miracles operés par l'intercession de S. Germain. Mais la crainte que la préférence qu'on pourroit donner à l'un des deux recueils, ne fît de la peine à l'Auteur de l'autre, empêcha qu'on en publiât aucun des deux ; quoique l'un et l'autre eût reçu les applaudissements de ceux qui en avoient pris ou entendu la lecture. Gauzlin étant devenu Abbé du monastere, chargea Aimoin de fondre les deux ouvrages en un, après y avoir fait les corrections qu'il jugeroit necessaires.

Ibid. ' Aimoin se chargea de l'exécution du dessein, et forma des deux recueils l'ouvrage que nous avons sous son nom, divisé en deux livres, sans compter la préface et l'épitre dédicatoire aux Lecteurs religieux en général. ' M. Fabricius suppose qu'il n'y mit la main qu'en 892. Mais on peut assurer que ce fut avant 876; puis qu'y parlant souvent avec éloge de Charles le Chauve, il ne lui donne jamais le titre d'Empereur, ce qu'il n'auroit pas oublié. ' Comme il y fait mention de la Reine Richilde, c'est une preuve qu'il ne le finit pas avant 870, qui est l'année à laquelle ce Prince l'épousa.

Fab. bib. lat. l. 1. p. 85.

Mab. ib. p. 117. n. 15.

L'Auteur a eu le talent de rendre interessante sa relation, tant pour plusieurs évenements publics qu'il a sçû lier avec les miracles dont il donne le détail, que pour les vives descriptions qu'il y fait des ravages des Normans. ' Il finit le premier livre par une élégie en l'honneur de S. Germain, qui paroît être de sa façon. Il n'en est pas de même ' de l'hymne ou prose, qu'il rapporte sur la fin du second livre. C'est une piece fort plate, quoiqu'il y ait des sentiments de pieté.

p. 111. n. 19.

p. 116. 117. n. 13.

Sur. supp. jul. p. 597-610. ' Mosander a publié cet ouvrage d'Aimoin, dans son supplément au recueil de Surius, sans avoir touché au style. Au moins n'en dit-il rien. ' Dom Mabillon l'aïant ensuite revû sur les manuscrits, en a donné une autre édition, enrichie de

Mab. ib. p. 104-122.

notes et d'un appendice qui y répandent beaucoup de lumiere. L'ouvrage ainsi orné se trouve à la suite de l'histoire de la translation du même S. Germain, dont nous avons rendu compte en son lieu. ' Depuis, les doctes continuateurs de Bollandus l'ont encore donné au public avec de nouvelles remarques, sur les éditions précedentes et d'autres manuscrits. ' Duchesne y ayant observé plusieurs faits interessants pour l'histoire de France, en avoit déja fait imprimer une partie considerable. On en a une traduction entiere en notre langue, à la suite de la vie de S. Germain et de la translation de son corps, aussi traduites en François par Jean Jallery Curé de Villeneuve S. Georges. ' Cette traduction est imprimée *in*-8°. à Paris chés Jean Daumalle en 1623.

Boll. 28. Mai. p. 798-806.

Duches. t. 2. p. 655-659.

Bib. S. vin. cen.

5°. A la fin du manuscrit qui a servi à Dom Mabillon pour publier l'ouvrage précedent d'Aimoin, se lit un Sermon du même Auteur sur S. Germain. Mais l'Editeur ne l'a pas jugé assés interessant pour le tirer de l'obscurité.

Mab. ib. p. 122.

6°. ' Dom Martene et Dom Durand croïent devoir aussi transporter à notre Ecrivain, l'honneur d'une histoire de la translation de S. Savin, qu'il ont publiée sur un manuscrit de M. Chauvelin Garde des Sceaux. L'inscription la donne réellement au Moine Aimoin; et l'Auteur y reconnoissant S. Germain pour son Patron, s'y représente aussi comme revêtu du Sacerdoce. Caracteres qui tous conviennent à Aimoin de S. Germain des Prés. Le temps où l'écrit semble avoir été fait, ne paroît gueres moins y convenir. Il y est effectivement parlé de choses passées sous Charlemagne et du temps de S. Benoît d'Aniane, comme de faits arrivés depuis un certain temps. Seulement il y a quelque différence dans le style, qui est plus simple et plus naturel que celui des autres ouvrages d'Aimoin.

Mart. am. coll. t. 6. p. 806-810.

L'écrit dont est ici question est fort court. ' L'Auteur avoit dessein d'y faire l'histoire du rétablissement de l'Abbaïe de S. Savin. Mais il l'a exécuté d'une maniere si concise et si obscure, faute de marquer les époques, que les faits y paroissent confondus. On en peut cependant tirer quelque secours pour l'histoire de ce neuviéme siécle. ' Aimoin y fait connoître un Hucbert Abbé de S. Savin, qui ne se trouve point dans les catalogues imprimés des Abbés de ce monastere, et qui suivant la notion qu'il en donne, semble avoir succedé immédiatement à Dodon disciple de S. Benoît d'Aniane, Réforma-

p. 807. n. 2.

p. 806. n. 1.

p. 808. n. 6. teur de cette Abbaïe. ' Il y parle encore d'un Baidile Clerc du Palais, Abbé et Restaurateur de Marmoutier, inconnu p. 807. 808. d'ailleurs. ' Comme l'Auteur témoigne avoir appris quelques circonstances de la bouche de Bonime neveu du Prêtre Bonit, qui eut beaucoup de part à ce rétablissement, on en peut légitimement conjecturer que Baidile vivoit au commencement de ce siecle, ou sur la fin du précedent.

Fab. ib. ' M. Fabricius observe, que quelques Auteurs attribuent aussi à Aimoin le recueil des miracles de S. Maur, et l'histoire de l'invention des corps de S. Placide et de ses compagnons. Mais c'est ce qui ne paroît point autrement fondé.

Le style d'Aimoin est un peu affecté et obscur en plusieurs endroits. Du reste il respire la pieté dont l'Auteur étoit rempli; et l'on n'y trouve point de mots durs et barbares comme dans celui d'Abbon son disciple. Sa poësie n'a rien de fort remarquable.

ANGILBERT,

Abbé de Corbie,

ET AUTRES ECRIVAINS.

Mab. an. l. 35. n. 50 | l. 37. n. 75 | Mss. ' ANGILBERT ou ENGILBERT, professa la vie monastique à Corbie sous l'Abbé Odon, et en fut lui-même élu Abbé en 859, lorsque celui-ci fut élevé sur le siége épiscopal de Beauvais. Il prit pour modéle de son gouvernement la conduite de son prédécesseur, en ce qui regarde les mœurs, la doctrine et la pieté. Mais à peine eut-il fait connoître sa sagesse et sa prudence dans l'exercice de sa charge, qu'il se vit obligé de ceder sa place à Trasulfe, qui eut pour successeurs Hildebert et Gonthier. On étoit alors en ces temps critiques, où le Prince regnant donnoit et ôtoit les abbaïes à son gré. Cependant au bout de plusieurs années, Angilbert fut rétabli dans sa premiere dignité : ce que l'on croit être arrivé l. 39. n. 53. sous le regne de Louis et de Carloman. ' Il continua de gouverner son monastere, comme il avoit fait d'abord, et mourut le cinquiéme de Fevrier 890, jour auquel sa mort est marquée dans le Nécrologe de Corbie.

Ana. t. 2. p. 657-660. ' Il y a de lui environ une cinquantaine de vers, partie élé-

giaques, partie hexametres. Les premiers se lisent à la tête, les autres à la fin des quatre livres de la Doctrine chrétienne par S. Augustin, que le pieux Abbé avoit fait copier pour l'usage du Roi Louis frere de Carloman. Dans les vers élégiaques le poëte fait l'abregé du livre, et emploïe les autres à faire des vœux pour la prosperité du Roi, de la Reine, de leurs enfants et de tout le Roïaume. Quoique ces vers soient d'un mince mérite par eux-mêmes, ils attestent néanmoins que leur Auteur avoit quelque zéle pour étendre l'empire des Letres, et que les successeurs de Charlemagne avoient hérité de son goût pour les écrits de S. Augustin.

Parmi les bons monuments de l'antiquité, dont on a enrichi en nos jours la République des Letres, ' Dom Bernard Pez nous a donné un traité de piété, qui nous paroît appartenir aux dernieres années de ce siécle. Il est intitulé, *Avertissement à Nonsvinde Recluse*, et attribué à ADELHER qualifié Evêque, sans qu'on sçache au vrai de quel Siege il l'a été. L'on peut cependant douter si cet Auteur étoit réellement revêtu de l'Episcopat, lorsqu'il a travaillé à son écrit, sur ce qu'il donne souvent à cette Recluse la qualité de mere. Ce n'étoit point la coutume des Evêques de ce temps-là de s'exprimer de la sorte. On n'a pas plus de certitude sur son païs que sur le Siége qu'il a rempli ; quoiqu'il y ait toute apparence qu'il étoit de Germanie. Il avoit professé la Regle de S. Benoît, ce que l'Editeur a eu soin de marquer dans l'inscription de son traité. A s'en tenir à l'idée qu'il y donne de lui-même, on le prendroit volontiers pour un simple Moine, à qui Nonsvinde avoit donné sa confiance.

Pez. anec. t. 2. par. 2. p. 17-50.

Le traité qu'il lui adresse, est une exhortation pathétique et familiere à la pratique de toutes les vertus chrétiennes, dont il y fait un détail fort instructif. Il est écrit en un stile clair, grave et proportionné au sujet qu'on y traite. Il y a de l'ordre, de la piété, et même de l'érudition. La doctrine en est aussi exacte que solide, et suppose l'Auteur fort instruit de la morale de l'Evangile, et des sentiments de S. Augustin. Ce qui lui donne un nouveau relief, c'est qu'il y regne une grande discretion.

En parlant d'Adrevald et de ses ouvrages, nous avons dit, qu'ADELERE autre Moine de Fleury, avoit continué sa relation des miracles de S. Benoît. ' C'est ce qu'il exécuta vers 887 au plus tard : de sorte que cet Ecrivain appartient encore aux

Mab. an. l. 38. n. 6.

dernieres années de ce neuviéme siécle. Son addition au reste n'est pas fort considerable; quoiqu'il y ait fait entrer quelques traits qui regardent l'histoire générale. Sigebert pour ne l'avoir pas distinguée du corps de l'ouvrage, a cru par erreur qu'Adrevald, dont nous avons fixé la mort en 878, en étoit l'Auteur et qu'ainsi il avoit vècu jusqu'au regne d'Eudes. ' L'addition ou appendice d'ADELERE se trouve à la suite de la relation d'Adrevald, dans toutes les éditions que nous en avons marquées ailleurs.

act. B. t. 2. p. 392-394 | Flor. bib. t. 1. p. 73-78.

Tout à la fin de notre second volume, nous avons rendu compte d'une vie de S. Loup Evêque de Troïes, mort en 479, écrite à la fin du même siécle par un de ses disciples. ' Les doctes Continuateurs de Bollandus en ont publié une autre, ' que le P. Cousinet Chanoine Régulier de la Congrégation de sainte Geneviéve avoit tirée des manuscrits, et à laquelle il s'est efforcé par beaucoup de raisonnements de donner la préférence sur la premiere. ' Camusat, qui en avoit eu connoissance avant le P. Cousinet, et les Sçavants Editeurs qui l'ont illustrée de leurs remarques, n'en portent pas un jugement si avantageux à beaucoup près. Ce n'est pas sans raison; puisque l'ouvrage ne contient rien d'interressant qui ne se trouve dans l'autre : sinon des discours superflus, des ornements inutiles, des épisodes hors d'œuvre. ' L'Auteur, qui se représente comme un Ecclésiastique de Troïes, ' paroît avoir eu sous les yeux la premiere vie du Saint, et n'avoir fait que la grossir de ce qu'il a tiré du vénérable Bede, de la vie de S. Germain d'Auxerre, et principalement de sa propre imagination.

Boll. 29. just. p. 72-82.
p. 57. 58. n. 38. 40.
Camus. p. 153-295 | Bol. ib. n. 41. 42.
Boll. ib. p. 82. n. 59.
p. 69. 74. 76.

Tel étoit le génie du siecle. On ne pouvoit pour l'ordinaire goûter le simple et le naturel. Rien ne fait mieux voir combien notre Auteur avoit l'esprit tourné au merveilleux et à l'extraordinaire, ' que la généalogie de S. Servais de Tongres, qu'il fait parent de la sainte Vierge, et autres semblables rêveries. ' Il écrivoit avant l'année 889; puisqu'il ne fait aucune mention de la premiere translation du corps de Saint Loup, qui se fit alors. Mais son ouvrage n'est guéres antérieur à cette époque. Sa maniere de compter par les années de J. C. et quelques autres traits en font ainsi juger. Le style de cet écrit est affecté, souvent embarrassé et obscur en divers endroits.

p. 77. n. 32. 33.
p. 58. n. 43.

La vie ' de S. Loup Evêque de Châlons sur Saône, qui

Gall. chr. vet. t. 2. p. 440.

occupoit encore ce Siege au commencement du septiéme siécle, ne vaut guéres mieux pour le fonds des choses, que la précedente; quoiqu'elle soit écrite en un style plus simple et plus clair. ' L'Auteur qui étoit de la ville ou du diocèse, témoigne l'avoir entreprise pour tâcher de réparer, en tout ou en partie, la perte qu'on avoit faite dans plus d'un incendie de l'histoire originale du Saint. Pour y réussir il eut recours à ce qu'en sçavoient les personnes qui avoient lû cette histoire, avant qu'elle fût réduite en cendres. C'est donc sur une simple tradition orale qu'il a travaillé. On n'a ni preuve ni indice bien marquée du temps auquel il mit la main à son ouvrage. Mais il nous semble qu'il n'y ait point de temps qui lui convienne mieux que les dernieres années de ce siécle. ' Bollandus nous l'a donné avec quelques remarques de sa façon, au vingt-septiéme de Janvier.

Boll. 27. Jan. p. 777-779.

p. 775-779.

Ce fut vers le même temps qu'un Moine anonyme de Redon au diocèse de Vennes dans l'Armorique, écrivit les actes de S. Convoïon, Fondateur et premier Abbé du Monastere, mort en 868. ' Cet Ecrivain y ayant été mis dès son enfance, après l'an 848, y fut élevé dans la connoissance des Letres. Il étudia les sciences ecclésiastiques et profanes, et prit quelque teinture de la langue gréque. Il donna sur-tout une application singuliere à l'Ecriture sainte, dont il fait un usage perpetuel dans son histoire; quoiqu'il ne soit pas toûjours heureux dans les applications qu'il en fait. ' Il dit clairement qu'il avoit été disciple du S. Abbé; et c'est sur ce principe que nous croïons qu'il écrivoit tout au plus tard vers 890.

Mab. act. B. t. 6. p. 202. 207. 211-213.

p. 204.

Il a divisé son ouvrage en trois livres, et ne s'y est pas borné à donner simplement la vie de S. Convoïon. Il y a encore fait entrer l'histoire de son monastere, et de tout ce qui s'y étoit passé de plus mémorable, jusqu'au temps qu'il écrivoit. C'est ce qui a fait donner à l'ouvrage le titre suivant : *Des actes des saints de Redon, Convoïon et autres*. A la tête de chaque livre il avoit mis une préface pour en faire connoître le dessein; mais celle du premier livre, avec le premier chapitre et la fin du troisiéme livre, manque dans le manuscrit qui contient l'ouvrage, et qui a plus de 700 ans d'antiquité.

Le premier livre est emploïé à faire l'histoire de l'origine, de la fondation, des agrandissements du monastere. L'Auteur y commence à décrire le genre de vie des premiers habitans

de ce saint lieu. Mais c'est ce qu'il fait principalement dans le second livre. Il emploïe le troisiéme à rapporter les miracles qui s'y étoient operés, à l'occasion des Reliques de S. Marcellin Pape, et de S. Hypotême Evêque d'Angers, dont S. Convoïon avoit enrichi son monastere. ' Il assure que dans tout ce qu'il avance, il n'y a rien qu'il n'ait ou vû par lui-même, ou appris d'autres témoins oculaires. Ce qui donne encore du relief à son ouvrage, c'est qu'il y a fait entrer plusieurs traits historiques, qui concernent l'Armorique et même la France. Il est à remarquer, ' que dans l'éloge abregé qu'il fait de S. Marcellin, il ne dit pas un mot de son apostasie prétendue. En un mot, il fait paroître dans tout son ouvrage beaucoup de jugement, et y rapporte les faits dans un grand ordre. On peut seulement lui reprocher qu'il s'y montre trop amateur des prodiges et du merveilleux, sur-tout dans le troisiéme livre. Son style est clair, grave, assés naturel, quoiqu'un peu diffus.

p. 208. 214. p. 213. c. 10.

' Dom Mabillon est le seul jusqu'ici, au moins que nous sçachions, qui a publié cette histoire, qu'il a donnée avec des notes de sa façon, sur le manuscrit de Redon duquel on a parlé. ' Il a mis à la tête de sçavantes et assés longues observations, dans lesquelles il a inseré quelques pieces originales, avec une vie abregée de S. Convoïon par un Auteur inconnu, qui a tiré de l'ouvrage précedent tout ce qu'il dit de meilleur. La maniere peu avantageuse dont cet Ecrivain parle du Duc Salomon, et le blâme dont il charge les Bretons, pour s'être soustraits à l'obéissance des Rois François, feroient juger qu'il n'étoit pas de l'Armorique.

p. 193-222. p. 184-193.

' M. l'Abbé le Beuf toûjours attentif à faire quelque nouvelle découverte en faveur de la literature, vient de publier une histoire de la translation des Reliques du Pape S. Corneille, de Rome en l'Abbaïe de Compiegne, qui en a pris le nom. Il ne la donne pas entiere pour les raisons qu'il en apporte. Cette translation se fit par les soins de Charles le Chauve, lors qu'en 876 il revint de Rome, après y avoir été couronné Empereur. L'Auteur, qui paroît visiblement avoir été un Chanoine de cette Abbaïe, desservie alors par des Clercs, n'avoit point assisté à la cérémonie. Mais il ne tarda pas longtemps après à en faire la relation. C'est ce qu'il exécuta sur la foi de ceux qui en avoient été témoins occulaires. Son écrit, qui est partie en prose, partie en vers trochaïques, se ressent

Le Beuf. t. 1. p. 360-416.

beaucoup du mauvais goût du temps auquel il fut fait. Un autre défaut qu'on y remarque, et qui contribue à le rendre obscur, est l'affectation de l'Auteur à mettre des especes de rimes, ou des consonances à presque toutes les incisions de ses périodes. Tout cela cependant n'empêche pas que la piece ne soit importante, en ce qu'elle est le plus ancien monument qu'on ait pour constater la possession où est l'Abbaïe de S. Corneille des Reliques du saint Pape de ce nom.

' Quelques Sçavants ont cru devoir placer vers la fin de ce siecle, et quelques autres encore plûtôt, un BERENGOZUS ou BERENGOSIUS Abbé de S. Maximin de Treves, dont il y a au XII volume de la derniere Bibliothéque des Peres, trois livres sur l'invention de la sainte Croix, et quelques autres opuscules, tous remplis de beaucoup de mysticités, et quelquefois de fables insipides. ' Mais il est constant par des actes publics, et par le témoignage de plusieurs autres Sçavants, que cet Auteur n'a vêcu qu'à la fin du XI siécle et au commencement du suivant. Ainsi il n'entre plus dans notre dessein; et nous laissons à d'autres le soin de discuter ce qui regarde sa personne et ses écrits.

M. b. an. l. 35. n. 32 | Mir. auct. c. 199.

Gall. chr. vet. t. 4. p. 633 | Boll. 21. Mai. p. 363. n. 14 | Cave, p. 563. 1 | Cal. his. de lor. t. 2. p. 39-40.

On est mieux fondé à rapporter aux temps que nous parcourons ici, un autre Auteur connu sous le nom de BERENGAUDUS, qui a laissé de sa façon un Commentaire célébre sur l'Apocalypse. De la maniere enveloppée que cet Ecrivain désigne son nom, on le peut également nommer BERNEGAUDUS comme BERENGAUDUS. Ce qui étant sans difficulté, ' suivant son propre texte et l'explication qu'on y donne, nous sommes portés à croire qu'il n'est autre que ' ce Moine de Ferrieres de même nom, que Loup Abbé du lieu envoïa vers 857 perfectionner ses études à Saint Germain d'Auxerre. L'indentité de nom au reste n'est pas la seule preuve qu'on ait, pour reconnoître ici BERNEGAUD de Ferrieres. Il est visible d'ailleurs, ' comme l'ont déja observé quelques-uns des Editeurs de l'ouvrage, que c'est la production d'un Auteur qui professoit la Régle de S. Benoit, et qui n'a écrit tout au plûtôt qu'au IX siécle. Tous caracteres qui se réunissent en la personne de BERNEGAUD de Ferrieres. On pourroit encore ajouter, que la pureté et la netteté de style que l'on remarque dans l'ouvrage, conviennent parfaitement à un disciple de l'Abbé Loup et d'Heiric d'Auxerre, deux des Ecrivains les plus polis de ce siécle.

Amb. t. 2. app. p. 498. 589.

Lup. ep. 116-124. p. 172. 179.

Amb. ib. p. 498.

L'Auteur a divisé son Commentaire en sept visions, sous lesquelles il enferme tout ce que contient l'Apocalypse. Il explique par ordre et de suite chaque endroit, avec autant de clarté que de précision ; et la maniere dont il l'exécute, ' a merité les éloges du docte M. Bossuet Evêque de Meaux. Il paroît même que notre interprête a contribué à déterminer ce grand Prélat à prendre le systême qu'il suit sur le dix-septiéme chapitre de ce même Livre sacré, où il fait l'honneur à BERNEGAUD de le copier quelquefois. M. de Meaux le fait néanmoins plus ancien qu'il n'est réellement. Il le place au VII siécle ; ' et il est certain qu'il n'a écrit qu'après la décadence du Roïaume des Lombards, comme il s'en explique lui-même.

Boss. apoc. pr. p. 25. 26.

Amb. ib. p. 564.

Le style de cet ouvrage a paru à quelques-uns avoir tant de beautés, qu'ils y ont cru appercevoir la maniere d'écrire de S. Ambroise de Milan. C'est sur ce préjugé, plutôt que sur tout autre fondement, ' qu'on n'a pas fait difficulté de l'imprimer dès 1548, et presque toujours dans la suite, sous le nom et parmi les œuvres de ce saint Docteur. ' On en trouve même une édition faite séparément *in*-4°. sous son nom, à Paris chez Michel de Vascoran en 1554. ' La plus correcte est celle que les derniers Editeurs de ce Pere ont publiée dans l'appendice du second tome de ses œuvres, avec une censure dans laquelle ils donnent les raisons du tort qu'on a eu d'attribuer à S. Ambroise cette explication de l'Apocalypse.

p. 498.

Bib. S. Vin. cen.

Amb. ib. p. 497-590.

Avant que de finir cet article, il y faut comprendre ' BOVON I, sixiéme Abbé de Corbie en Saxe, que d'autres nomment Bavon, Bonon ou Bonnon. Il succeda à Avon en 879, et gouverna ce monastere pendant onze ans. Deux traits qu'on nous apprend de sa vie, suffiroient pour faire son éloge. Il avoit pour ses freres une tendresse vraiment paternelle, ' et prit un soin particulier de les entretenir dans la culture des Letres. Il eut la consolation d'en voir de son temps plusieurs élevés à l'Episcopat, et d'autres faire honneur à sa maison par leur sçavoir. Il mourut, selon l'Annaliste de Corwei, le trentiéme d'Octobre 890. Ce n'est donc pas à lui, ' que les Litanies faites sous le regne de l'Empereur Arnoul, souhaitent toute sorte de prosperité ; puisque ce Prince ne parvint à l'Empire qu'en 896.

Mab. an. l. 37. n. 80 | Voss. his. lat. l. 2. c. 38. p. 106. 2. 107. 1.

Mab. ib. l. 29. n. 52.

l. 37. n. 80.

BOVON ne se borna pas à faire cultiver les Letres. ' Il les cultiva lui-même, et composa une histoire de ce qui étoit arrivé de plus mémorable en son temps. Adam de Brême,

Adam. brem. l. 1. c. 33. 35.

Ecrivain du XI siécle, l'avoit lûe, et en copie quelques endroits. Mais cette histoire est ou perdue sans ressource, ou encore ensévelie dans l'obscurité.

D'autres Ecrivains ont été tentés de donner à notre Abbé la vie de S. Rembert, Archevêque de Hambourg et de Brême. C'est ce qui ne paroît pas probable; car s'il en étoit l'Auteur il n'y auroit pas oublié ' l'insigne victoire que les Chrétiens remporterent à Nordwich en Frise sur les Normans, ce qui arriva par les prieres et sous la protection de S. Rembert. Trait historique qui manque dans sa vie, et que Bovon avoit eu soin de faire entrer dans l'histoire de son temps. (XXXVIII.) Ibid.

VAUTIER,

Evêque d'Orleans.

' Vautier, dont on écrit diversement le nom, étoit oncle d'un autre Vautier qui fut Archevêque de Sens, et descendoit d'une ancienne noblesse. ' Il succeda à l'Evêque Agius dans le Siége d'Orleans, on ne sçait pas précisément l'année. La souscription de l'un et de l'autre se lit au bas d'un acte du premier Concile de Pistes, tenu en 862. Mais cela ne décide rien, et prouve seulement qu'Agius étoit encore alors au monde, et que son successeur ne souscrivit cet acte qu'après coup. ' Si les statuts que fit celui-ci la seconde année de son Episcopat, appartiennent à l'an 868, auquel on les rapporte, il aura été ordonné Evêque en 867. Mab. act. B. t. 6. p. 480. n. 3. Conc. t. 8. p. 758. supp. p. 182.

' Au bout de deux ans il se trouva en cette qualité au second Concile de Pistes, et y ratifia ce qui y fut décidé. Sa souscription se lit après celles des autres Evêques de la Province de Sens qui y assisterent, et avant celles de quatre Métropolitains, qui ne souscrivirent que dans la suite, sans avoir été présents à l'assemblée. ' Vautier fut aussi des Conciles qui se tinrent à Douzi en 871, à Châlons-sur-Saone en 875, et à Pontion l'année suivante. ' La même année 876 le Comte Eccard voulant lui laisser quelque gage de son amitié, lui légua par son testament le Code du Droit Romain. Conc. t. 8. p. 1537. p. 1653 | t. 9. p. 276. 289. Mab. an. l. 37. n. 82.

Notre Prélat eut aussi beaucoup de part aux bonnes graces et à l'estime des Princes regnants. ' Charles le Chauve étant sur son départ pour le dernier voïage qu'il fit en Italie, le Bal. capit. t. 2. p. 265.

nomma pour aider de ses conseils dans le gouvernement de l'Etat, le Prince Louis le Begue son fils, lorsque celui-ci feroit sa résidence au-delà de la Seine par rapport à Quiercy.
p. 1508. ' Et en 881 le Roi Carloman accorda à sa priere la restitution de plusieurs terres qui appartenoient à son Eglise. ' Vautier vêcut au moins jusqu'en 891, qu'il assista au Concile tenu à Meun-sur-Loire dans son Diocèse, dont il nous reste un privilege, en faveur du Monastere de S. Pierre le Vif à Sens. ' Adrevald parle de Vautier avec grand éloge, en nous apprenant qu'il releva les murs de sa ville Episcopale ruinés par les Normans.

Spic. t. 2. p. 734 | Conc. t. 9. p. 432. 433.

Flor. bib. t. 1. p. 70.

Il y a de cet Evêque des statuts, ou un capitulaire divisé en vingt-quatre articles de discipline, dans le même goût à peu près que ceux de Theodulfe un de ses prédécesseurs, d'Hincmar de Reims, et autres du même siécle. ' Vautier publia ces statuts dans un Synode qu'il tint le vingt-cinquiéme de Mai, la seconde année de son ordination. Ils tendent en particulier à opposer quelques barrieres au cours de l'ignorance, qui se répandoit dans le Clergé. ' Notre Prélat veut en conséquence que les Archidiacres dans leurs visites examinent, si les Prêtres chargés du soin des ames, sont soigneux d'instruire les peuples des points principaux de notre Religion, desquels on fait ici un détail abregé; et s'ils sont eux-mêmes assés instruits pour instruire les autres. ' Il veut que chaque Prêtre ait près de lui un jeune Clerc, qu'il élevera dans la piété, et que, s'il est possible, il ouvre une Ecole dans sa Paroisse, et veille sur les mœurs comme sur l'instruction de ceux qu'on y élevera. L'on a vû que Theodulphe avoit eu soin de faire établir de semblables petites Ecoles qui apparemment étoient tombées, lorsque Vautier entra en possession de son Siége.

Conc. t. 8. p. 637.

c. 1. 2.

c. 6.

c. 7. ' Les statuts de celui-ci font ensuite l'énumeration des Livres Ecclésiastiques, que les Prêtres doivent avoir à leur usage : le Missel, le Psautier, le livre des Evangiles, celui des Homelies, le Lectionnaire, le Martyrologe, l'Antiphonaire, le Pénitentiel. ' Ils les obligent à apprendre par cœur tout ce qui concerne l'administration des Sacremens, et les autres fonctions de leur ministere, et à se mettre en état de le réciter et de l'expliquer devant l'Evêque. ' Il leur est encore ordonné de prendre une connoissance suffisante de la supputation des temps, et d'en instruire leurs éleves... ' M. de Marca aïant recouvré ces statuts dans un manuscrit de l'Abbaïe de Ripouil,

c. 20.

c. 22.

Bal. ib. p. 1284.

les communiqua au P. Cellot Jésuite et à M. de la Lande. ' Le premier les publia avec quelques autres monuments de même nature, et des notes fort diffuses de sa façon ; et son édition a été insérée dans la collection générale des Conciles. L'autre les fit entrer dans son supplement aux Conciles de France, où le texte est plus correct, remarque M. Baluze, que dans l'édition du P. Cellot.

Conc. ib. p. 637-651 | supp. p. 182-185.

MANNON,

Prévot de Condat,

ET AUTRES ECRIVAINS.

' MANNON possédoit tous les Arts libéraux, et passoit pour un des premiers Philosophes de son temps. Quelques Modernes alterant un peu son nom, ont cru le devoir nommer Nannon, et le donnent pour un des Avocats de Charles le Gros. Mais c'est ce qui n'est point autrement autorisé. L'on n'a pas plus de fondement à le faire naître à Staveren en Frise. La présomtion est en faveur de la France, ou de la Bourgogne, qui sont les seuls théâtres où Mannon a brillé. ' Dès 870 il se trouvoit Prévôt de l'Abbaïe de Condat, aujourd'hui S. Claude au Mont Jura, dans laquelle suivant toute apparence il avoit reçu son éducation, et embrassé l'état monastique. Il assista la même année au Concile qui se tint à Vienne sous S. Adon, et en impétra la confirmation d'un privilége en faveur de son Monastere.

And. bib. bel. p. 677 | Mab. act. B. t. 7. p. 25. n. 3 | p. 27. n. 1.

Spic. t. 12. p. 135.

Au bout de quelque temps ' Mannon fut appellé à la Cour, et chargé de la direction de l'Ecole du Palais, les dernieres années du regne de Charles le Chauve. Il succeda apparemment dans cet emploi à Erigene, qui mourut avant ce Prince, comme on l'a observé ailleurs. Il continua les mêmes fonctions sous Louis le Begue, fils et successeur de Charles, et forma par ses leçons plusieurs illustres disciples, entre autres S. Radbod depuis Evêque d'Utrecht. ' Mannon sur ses vieux jours retourna à son Monastere de Condat, et y porta avec lui nombre de manuscrits, dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui. Quoiqu'Emerite, il ne laissa pas, comme l'on croit, de continuer à y enseigner les Letres. Il y mourut en odeur

Mab. ib. p. 27. n. 1.

an. l. 37. n. 8.

de pieté, ainsi que le fait juger l'inscription suivante, qui se lit à un des manuscrits dont il enrichit la Bibliothéque de sa Maison : *Voto bonæ memoriæ Mannonis liber ad sepulcrum sancti Augendis oblatus.* On ignore l'année précise de sa mort. Mais on ne peut guéres la placer plus tard que vers 892.

And. ib.

' Valere André plaçant Mannon au nombre des Ecrivains de la Belgique, avance qu'il avoit commenté les livres du Ciel et du monde, avec la morale universelle d'Aristote, les Loix et la République de Platon. Et afin d'autoriser ce qu'il en dit, il ajoute que ses commentaires se trouvoient autrefois dans les Bibliothéques de Hollande et de Frise. On peut néanmoins douter de ce fait, que nous n'avons pas laissé d'avancer nous-mêmes, ailleurs, sur l'autorité de ce Bibliothécaire. Peut-être n'a-t'on donné à Mannon des écrits de cette nature, qu'en conséquence ' de la réputation qu'il avoit en son temps, d'être grand Philosophe.

Mab. act. ib. p. 27. n. 1.

C'est ici le lieu de parler de la vie de S. Rembert Archevêque de Hambourg et de Brême, mort, comme on l'a vû, en 888. La maniere dont elle est écrite fait voir, qu'on ne fut pas tout au plus six à sept ans à y mettre la main après son décès. Il n'y est parlé que d'un seul miracle operé à son tombeau. Quelques-uns ont voulu faire honneur de cet écrit à Bovon Abbé de la nouvelle Corbie. Mais nous avons montré que cette opinion ne peut se soûtenir. ' D'autres ont tenté de le transporter à Adalgaire successeur du Saint. C'est encore ce qui est démenti par la maniere dont il y est parlé de ce Prélat, quoiqu'il soit certain que cette vie a été écrite de son vivant. Enfin quelques autres l'ont attribuée aux Moines de la nouvelle Corbie en général ; et il faut avouer que ce sentiment n'est pas destitué de preuves apparentes... ' D'une part, Adam de Brême assure, que les Clercs de cette Eglise la reçurent de Corbie ; ' et de l'autre, on voit que l'Auteur s'y exprime comme s'ils avoient été plusieurs qui y eussent travaillé. Il semble cependant que la même raison qui ne permet pas de l'attribuer à l'Abbé Bovon, doit empêcher de la donner à ses Moines. D'ailleurs si ceux-ci en étoient les Auteurs, auroient-ils évité de se faire connoître en tant d'endroits de cet ouvrage où il est parlé de leur Monastere?

t. 6. p. 471. n. 1.

Adam. br. l. 1. c. 28.

Mab. ib. p. 472. n. 1. 2.

Il vaut donc mieux convenir, que le véritable Auteur nous est absolument inconnu. C'étoit du reste un homme grave,

qui avoit du talent pour écrire. ' Adam de Brême juge qu'il a exécuté son dessein avec autant de précision que de lumiere : *breviter et dilucide comprehendit.* ' Il ne s'y donne point pour témoin oculaire de ce qu'il nous y apprend, mais seulement pour le rapporter avec fidélité, conformément à ce qu'il en avoit appris lui-même de ceux qui en étoient instruits. Adam. br. ib. Mab. ib. pr.

' Surius est le premier qui a mis cette vie au grand jour, après en avoir défiguré le style original. Philippes Cæsar la publia ensuite dans son integrité, avec celles de S. Willehad et de S. Anscaire, qui forment son *Tri-apostolatus septentrionis* imprimé *in*-8°. à Cologne en 1642. ' Depuis, Bollandus et Henchenius en ont donné une autre édition, illustrée de leurs remarques historiques et critiques, au quatriéme jour de Février. ' C'est sur ces deux dernieres éditions, que Dom Mabillon a fait entrer cette même vie, avec des notes de sa façon, dans le VI volume de son recueil. Sur. 4. Feb. p. 853-863. Boll. 4. Feb. p. 555-566. Mab. ib. p. 471-485.

Outre la vie de S. Ludger Evêque de Mimigerneford, aujourd'hui Munster, mort en 809, écrite par Altfride un de ses successeurs, dont on a parlé en son lieu, il y en a deux ou trois autres qui entrent dans notre dessein. Nous avons differé jusqu'ici d'en rendre compte, parce qu'il y en a une qui appartient aux années qui nous occupent, et qu'on n'est pas si assuré du temps précis des autres.

' La premiere des trois est celle que le P. Brower a publiée à Maïence en 1616, [1] parmi ses *Sidera illustrium et sanctorum virorum Germaniæ,* après l'avoir tirée d'un manuscrit de l'Abbaïe de Fulde. ' Elle a été ensuite réimprimée au vingt-sixiéme de Mars dans la troisiéme édition de Surius; et Dom Mabillon en dernier lieu l'a inserée au V volume de sa collection d'Actes : ce que les continuateurs de Bollandus ont refusé de faire dans le leur ; ' n'en aïant publié que les miracles qui suivent la vie. Cet ouvrage est divisé en deux livres, dont le premier contient l'histoire de la vie du Saint, et l'autre la relation des miracles operés après sa mort. Il convient en plusieurs choses avec celui de l'Evêque Altfride sur le même sujet, mais il en differe aussi en plusieurs autres points ; et c'est pour cette raison que Dom Mabillon a cru devoir les publier ensemble. Il est assez bien écrit pour le temps ; quoiqu'il y ait trop de miracles, et que le style en soit un peu diffus. Le premier Editeur l'a donné Bib. S. Vinc. Sur. 26. Mar. p. 256-265 | Mab. ib. t. 5. p. 35-61. Boll. 26. Mar. p. 652. 2-658.

1 Il s'est glissé une faute d'imprimeur à la page 361 de notre IV volume, touchant la date de ce recueil de Brower. On y lit 1619, pour 1616.

comme une production de la plume d'Othelgrim, compagnon de S. Ludger, ' à qui Vossius, qui le confond avec S. Hildegrim frere du saint Evêque, n'accorde que le premier livre. Mais il est visible d'une part que les deux livres n'ont eu qu'un seul et même Auteur, et de l'autre que cet Auteur ne peut être Othelgrim. ' C'est incontestablement l'ouvrage d'un Moine de Werden, qui ne le composa que quelque temps après l'an 864, environ soixante ans après la mort de S. Ludger, ce qui ne peut s'accorder avec l'opinion de Brower, et de Vossius.

Voss. his. lat. l. 2. c. 33. 35. p. 96. 101.

Mab. ib. p. 50. 57. c. 4. 26.

La seconde des trois vies dont nous avons à parler, est encore divisée en trois livres, et tirée en partie tant de la précédente, que de celle de l'Evêque Altfride. ' Quelques Critiques prétendent même, que son Auteur a puisé dans une autre vie écrite en vers peu avant le milieu du douziéme siécle. Mais le contraire paroît évidemment par deux manuscrits de cet ouvrage, que les successeurs de Bollandus ont eus entre les mains, et dont l'antiquité remonte au-delà du temps où fut faite la vie en vers. ' D'ailleurs lorsque l'Auteur de celle dont il est ici question y mit la main, il y avoit encore au monde plusieurs personnes qui avoient vû S. Ludger. ' C'est ce qu'on croit devoir rapporter vers l'an 890. On regarde communément cette vie comme l'ouvrage des Moines de Werden. Il n'y a peut-être que ' Vossius qui soutienne qu'elle appartient plutôt à ceux de S. Sauveur d'Utrecht, en quoi il est démenti et par le texte de la préface, et par divers endroits du corps de l'ouvrage. ' Elle se trouve dans la premiere et seconde édition du recueil de Surius. Les fréquentes digressions sur des points de morale et autres sujets propres à nourrir la pieté, qui se lisent dans le premier livre, feroient croire que cette vie avoit été dirigée pour l'office du Saint.

Boll. ib. p. 628-630.

Sur. ib. p. 384.

Boll. ib. p. 630. n. 11.

Voss. ib. c. 30.

Sur. ib. p. 384-409.

' Un nommé Uffingue ou Ustingue Moine de profession, qui avoit du sçavoir et le talent de bien écrire, composa aussi une autre vie de S. Ludger ; mais on la regarde comme perdue. ' Dom Mabillon soupçonnoit néanmoins qu'elle n'est autre chose, qu'un poëme en vers héroïques, publié d'abord par Cincinnius ' et depuis par les continuateurs de Bollandus, ' qui y ont joint la relation de trois miracles, comme appartenant à l'Auteur du poëme. Les derniers Editeurs ont tiré l'un et l'autre d'un manuscrit de Bernard de Rottendorff, ' où le nom de l'Auteur n'est point marqué : ce qui n'a pas empêché qu'ils n'y aient reconnu le style d'Uffingue, dont il y a

Boll. ib. n. 12.

Mab. ib. p. 15. n. 1.

Boll. ib. p. 659.

p. 659. 2. 660. 1.

p. 630. n. 12.

aussi une vie de sainte Ide, imprimée dans Surius au quatriéme de Septembre, ' et dans le recueil de M. de Leibnitz. Cet Ecrivain avoit du genie pour la poësie ; quoiqu'il ne soit pas exact à suivre les regles de la versification. L'on est partagé sur le temps précis auquel il a fleuri. ' Les uns le placent vers le commencement, ' les autres après le milieu du X siecle, sous Oton I et Oton II. A s'en tenir à ce dernier sentiment, il ne devroit point entrer dans notre dessein : encore moins les Auteurs ' des autres pieces publiées à sa suite sur le même S. Ludger.

Leib. scri. brus. p. 171-184.

Mab. ib.

Boll. ib.

p. 660-665.

' On a vû que Fortunat depuis Evêque de Poitiers, a composé un poëme et une vie de S. Medard Evêque de Noïon, mort vers 545. ' Un Moine anonyme de l'Abbaïe de S. Medard à Soissons, jugeant qu'il y manquoit diverses choses pour avoir l'histoire entiere de ce grand Evêque, entreprit d'y donner un supplement. ' C'est ce qu'il executa, comme il le dit lui-même, peu après que l'Eglise de son monastere eut été reduite en cendres par les Normans, ' ce qui arriva en 886. De sorte qu'on ne peut placer cet écrit plus tard que sur la fin de ce siecle, vers 892, et qu'on ne peut en faire honneur à Odilon, Moine du même endroit qui ne florissoit qu'environ quarante ans après.

His lit. de la fr. t. 3. p. 469. 481.

Spic. t. 8. p. 397.

p. 406.

Boll. 8. Jun. p. 72. n. 4.

' Notre Anonyme en se proposant de remplir le vuide de Fortunat, se propose aussi de ne rien avancer qui ne soit certain, pour éviter le blâme d'avoir donné dans le fabuleux. Malgré sa bonne intention, il n'a réussi ni en l'un ni en l'autre point. Il étoit trop éloigné des temps pour être bien instruit de ce qui s'y étoit passé, et n'avoit pas assés de goût pour faire un juste discernement de ce que la tradition de son siecle en publioit. On juge cependant par sa préface et son épilogue, qu'il avoit de la lecture et quelque talent pour écrire. Mais son style est trop affecté, et son genie trop porté au merveilleux. ' Dom Luc d'Acheri a publié son ouvrage sur un manuscrit de l'Abbaïe de Rebais ; ' et les continuateurs de Bollandus l'ont fait entrer depuis dans leur grand recueil.

Spic. ib. p. 397. 398.

p. 397-410.

Boll. ib. p. 82-86.

' Le P. du Bois Célestin nous a donné un Sermon sur S. Medard, dont l'Auteur a beaucoup puisé dans le supplement duquel on vient de rendre compte. ' Les Bollandistes néanmoins supposent que ce nouvel Ecrivain est plus ancien que le précedent. Il est vrai, disent-ils, qu'il fait mention, comme l'autre de l'incendie de l'Eglise de S. Medard par les Normans ;

Flor. bib. t. 2. p. 136-143.

Boll. ib. p. 76. n. 17.

mais c'est une addition faite à son ouvrage après coup. Si cette difficulté paroît levée par une telle réponse, il a échappé à la sagacité de ces sçavans Agiologistes de répondre à une autre. ' C'est que l'Auteur du Sermon fait expressément mention du Supplement à la vie du Saint par Fortunat. Le Sermon est donc posterieur au supplement; et c'est tout ce qu'on peut dire de plus assuré sur le temps auquel il a été fait. Peut-être est-ce une des productions de la plume du Moine Odilon, dont on a deja dit un mot. Quel qu'en soit l'Auteur, son style n'est pas assez naturel; et il y a fait entrer des choses qui conviendroient mieux à un Historien qu'à un Panegyriste.

Flor. bib. ib. p. 142.

' A la suite de ce Sermon le même Editeur en à publié un autre fort long, et la premiere partie d'un troisiéme. L'un et l'autre paroissent visiblement avoir eu differents Auteurs, et appartenir à un temps posterieur à celui qui nous occupe ici. Nous ne les indiquons au reste que pour n'y plus revenir dans la suite. Le premier de ces deux Sermons roule sur S. Medard et S. Gildard; et l'autre est fait sur ce que Fortunat nous apprend de S. Medard. Radbod II du nom Evêque de Soissons, dont on parlera en son temps, a aussi écrit sur S. Medard, et puisé à son tour dans le supplement à sa vie par Fortunat.

p. 143-153.

' M. l'Abbé le Beuf parmi ses découvertes literaires nous fait connoître un Poëte nommé BERTRANDUS PRUDENTIUS. Il étoit Moine de Charoux en Poitou, et a laissé de sa façon un poëme, où il fait l'éloge de la Musique, auquel il a joint par occasion une description du chant des animaux, et surtout des oiseaux, à cause sans doute du rapport qu'a leur gazouillement avec les airs de la Musique. Son poëme se trouve dans un manuscrit de la Bibliothéque du Roi cotté 3976. 2. On ne fixe point le temps auquel ce Poëte écrivoit. Son surnom de Prudence porte à juger qu'il appartient à ce siecle, où il étoit assez ordinaire, comme on l'a montré, que les gents de Letres prissent ou reçussent des prénoms ou surnoms arbitraires et allegoriques. D'ailleurs on a vû que le sujet sur lequel il a écrit, étoit fort au goût de ce même siecle, nommément dans les Monasteres. On pourroit encore conjecturer en faveur de BERTRAND, qu'on lui donna le surnom de Prudence préferablement à tout autre, à raison du talent qu'il avoit pour la poësie chrétienne. Si l'on avoit des preuves qu'il eût fleuri dès 844, on seroit porté à lui attribuer le chant lu-

Le Beuf, t. 2. p. 99. 100.

gubre sur la mort de l'Abbé Hugues, dont il a été parlé ; quoiqu'après tout cette piece ne suppose pas un grand Poëte.

A celui-ci il faut en joindre trois autres, si tant est que les deux premiers au moins méritent ce titre. Nous sommes encore redevables ' à M. l'Abbé le Bœuf, de la connoissance que nous en avons. L'un est Auteur d'une description en vers trochaïques, de la célébration de la Pentecôte à S. Remi de Reims sous l'Archevêque Hincmar. L'autre a fait en vers de même mesure l'Histoire de la réception des Reliques de S. Corneille à l'Abbaïe de Compiegne, dont on a marqué la date en 876. Enfin le troisiéme a composé une hymne sur le Patriarche Joseph, divisée en soixante strophes de huit vers trochaïques chacune. Ces trois pieces se trouvent, la premiere dans un manuscrit de la Bibliothéque du Roi cotté 5304 ; la seconde dans un manuscrit de M. Joly Chantre de Notre-Dame de Paris ; la troisiéme dans un manuscrit de S. Martial de Limoges, cotté 101 et appartenant aujourd'hui à la Bibliothéque du Roi.

p. 118.

Il y a plus de fondement à placer sur la fin de ce siecle l'Ecrivain qui suit, que les Poëtes précédents. ' C'est un Prêtre du Diocèse d'Utrecht, qui se nommoit Jean Hess, ou de Hesse suivant le genie de notre langue. En 889 il entreprit un voïage à Jerusalem, dont il a laissé une relation, qui se conserve dans un manuscrit de l'Abbaïe de Tegernsée en Baviere, sous ce titre, qui feroit juger qu'elle y est jointe à d'autres écrits sur le même sujet : *Narrationes de trans-marinis partibus*. L'ouvrage de notre Ecrivain commence par ces mots : *Anno Domini* 889 *Joannes* Hess *presbyter Trajectensis diocesis, fui in Jerusalem*.

Pez. anec. t. 1. diss. p. 87. n. 8.

' Bollandus nous a donné des actes de sainte Macre, qui souffrit le martyre à Fisme au Diocése de Reims, à la fin du troisiéme siécle, ou au commencement du suivant. Ils se trouvent aussi dans Vincent de Beauvais et dans Montbricius ; et Flodoard en a inseré un extrait dans son histoire de l'Eglise de Reims. On voit par-là que ces actes sont plus anciens que le X siecle. ' Mais il s'y lit tant de choses contraires aux Loix Romaines, et peu conformes à la verité des histoires bien averées, que les plus habiles Critiques les regardent comme fort posterieurs au temps où la Sainte a souffert. C'est sur cela que quelques-uns les renvoïent à la fin du regne de Charles le Chauve. On les peut même placer plus tard, si c'est de ce Prince qu'il est parlé sur la fin de ces actes. (XXXIX.)

Boll. 6. Jan. p. 324-326 | Vin. bell. l. 12. c. 142 | Flod. l. 4. c. 51.

Till. H. E. t. 4. p. 734. 735 | Boll. 11. Jun. tab. ci. n. 2.

RUPERT,

MOINE DE S. ALBAN,

ET AUTRES ECRIVAINS.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 76 | Voss. his. lat. l. 2. c. 38. p. 106. 1.

ʼ RUPERT, le même dont Vossius parle dans ses Historiens Latins sous le nom de Robert, embrassa la profession monastique en l'Abbaïe de S. Alban de Maïence, vers le milieu de ce siécle. Il y fit de bonnes études, et se rendit habile dans le grec comme dans le latin, et à écrire en vers comme en prose. Son mérite le fit choisir pour le mettre à la tête des Ecoles du Monastere, qu'il dirigea long-temps avec reputation. L'on croit qu'il vêcut au moins jusqu'en 894.

Trit. ib.

ʼ Il laissa plusieurs écrits de sa façon, où l'on découvroit divers traits de la beauté de son esprit. Tritheme qui nous les fait connoître dans sa chronique d'Hirsauge, le meilleur de ses ouvrages, comme composé sur d'anciens monuments, met de ce nombre : 1, une vie en vers de S. Alban, Martyr, comprise en un livre : 2, un recueil d'épigrammes et d'autres poësies : 3, une chronique ou histoire du Monastere de S. Alban : 4, un recueil d'Homelies ou Sermons, d'où le Lecteur pouvoit tirer beaucoup de fruits : 5, enfin un traité sur la Musique. Tritheme ajoute que Rupert avoit encore composé d'autres ouvrages, qui n'étoient pas encore venus à sa connoissance. Expression qui fait juger qu'il avoit vû ceux dont il vient de donner le dénombrement ; mais personne ne nous apprend si ceux-ci existent encore à present.

Mab. act. B. t. 1. p. 371-374.

ʼ Dom Mabillon a publié deux vies de S. Martin, premier Abbé de Vertou à cinq quarts de lieuë de Nantes, mort vers la fin du sixiéme siecle. L'une est placée dans le corps du premier volume de son recueil d'actes, ʼ l'autre dans l'appendice du même volume. ʼ A la suite de l'une et de l'autre il a joint une histoire de la translation du même Saint, et des miracles operés par son intercession. L'Editeur ne marque point en quel temps la premiere vie a été écrite, et place l'autre à la fin du X siecle. Nous sommes fâchés de nous écarter de ce sentiment. Mais il est incontestable, que cette seconde vie appartient à un Auteur qui vivoit sur la fin du IX siecle. Ce qui a

app. p. 681-687.

p. 375-378. 687-692.

trompé Dom Mabillon, c'est qu'il a cru que l'histoire de la translation et des miracles étoit de la même main, que la premiere vie : au lieu qu'il est clair, pour peu d'attention qu'on y veuille apporter, que cette histoire est une suite naturelle de la seconde vie, et que l'une et l'autre est l'ouvrage du même Auteur. C'est ce qui est visible et par le rapport qui se trouve entre ces deux parties de l'ouvrage, et par la conformité de style : ce qui ne se trouve point entre cette histoire et la premiere vie. Or il est certain que l'Auteur de l'histoire vivoit sur la fin du IX siecle; ' puisqu'il assure avoir vû un nommé Arnoul, à qui les Normans dans leurs ravages ' de 844 avoient coupé les deux mains. Il faut donc corriger ' à la tête de cette histoire *sæculo XI*, qui s'y est glissé par la faute de l'Imprimeur, et mettre *sæculo IX*, et au lieu du nombre 9, lire nomb. 8. p. 377. n. 8. p. 668. n. 8. p. 375.

' Cet Auteur se donne manifestement pour un homme de Nantes, qui s'étoit rendu Moine à Vertou. Il avoit le talent d'écrire assez bien pour son siecle ; et sa narration a beauçoup d'ordre. Mais un éloignement de près de trois cents ans, où il étoit des évenements qu'il entreprend de rapporter dans la vie du Saint, l'ont obligé à y suivre des traditions qui étoient peu sûres. Son histoire de la translation et des miracles, mérite plus de créance, ' tant à cause que ce qu'il y dit s'étoit passé de son temps, au moins en partie, qu'à raison du secours qu'il y eut pour la composer. ' Outre les Chartes de son Monastere, il cite un recueil de miracles fait par SIGUIN Archidiacre, apparemment de Nantes. p. 375. n. 1 ; 687 688. n. 5. 8. p. 687. 688. n. 19. 8. 9. p. 688. n. 5.

Quant à l'Auteur de la premiere vie dans l'ordre de l'édition, il ne dit rien qui puisse le faire connoître. ' Son ouvrage est plutôt un sermon qu'une histoire. Il a été certainement fait sur la premiere partie de celui de l'Anonyme de Vertou, dont on vient de rendre compte. L'Ecrivain posterieur, qui pouvoit vivre au siecle suivant, n'a fait qu'en choisir les principaux évenements, qu'il a ornés des traits de son éloquence, et en a ainsi composé une piece d'orateur, pour être lûe ou prononcée à la fête du saint Abbé. p. 371-374.

C'est aussi à la fin de ce siecle, qu'appartient la plus ample histoire qu'on a de la translation des Reliques de S. Liboire Evêque du Mans, de cette même Ville à celle de Paderborn en Westfalie. La cérémonie s'en fit en 836 sous l'empire

de Louis le Debonaire et l'Episcopat [1] de S. Aldric, et fut l'origine et l'occasion de la confraternité qui est entre ces deux Eglises, malgré leur éloignement. ' L'Auteur de cette histoire étoit Saxon d'origine, comme il le dit lui-même en plus d'un endroit de son ouvrage, ' et ce semble Clerc ou Chanoine de Paderborn. ' Il la composa sur ce que le Prêtre Idon, le plus distingué entre ceux que l'Evêque Badurad envoïa au Mans pour cette translation, en avoit et laissé par écrit, et raconté de vive voix. Ce seroit donc contre la verité du fait, ' qu'on voudroit attribuer au Prêtre Idon l'histoire dont il s'agit ici. L'on auroit encore moins de fondement pour en transporter l'honneur à Erconrad Archidiacre du Mans.

Boll. 23. Jul. p. 415. n. 7. — p. 413. n. 18. — p. 418. n. 10. — Bail. 23. Jul. tab. cr. n. 2.

Notre Anonyme a accompagné l'histoire de cette translation, d'un détail des miracles qui s'y opererent et qui la suivirent. Ce qu'il en dit, ' il l'a puisé dans les sources qu'on vient de marquer, ' ou il l'a vû par lui-même. Cette double relation ne fait que la seconde partie de son ouvrage, divisée en neuf assez longs chapitres. ' La premiere partie divisée en cinq chapitres, est emploïée à donner la vie de S. Liboire. ' L'Anonyme voulant faire connoître les monuments dont il s'est servi pour l'execution de ce dessein, nomme d'une part les actes des Evêques du Mans, en se plaignant de leur brieveté, et de l'autre un écrit abregé sur la naissance et la vie du saint Prélat. Si les actes qu'avoit cet Ecrivain sont les mêmes que ceux qui nous restent, il ne les a pas suivi dans la date de la mort de S. Liboire, ' qu'il place au dixiéme des calendes d'Août, [a] au lieu que les actes la mettent au cinquiéme des ides de Juin.

Boll. ib. — p. 413. n. 18. — p. 409-413. — p. 410. n. 5. — p. 413. n. 17. — [a] Mab. ana. t. 3. p. 67.

' Ce fut Bison Evêque de Paderborn, depuis 882 jusqu'en 905, qui engagea notre Ecrivain à entreprendre cet ouvrage. Celui-ci lui adresse la parole en deux endroits, et se plaint de ce qu'il l'avoit jetté dans une entreprise au-dessus de ses forces. Il faut pourtant convenir qu'il l'a aussi bien executée qu'on le pouvoit en son temps. Il étoit certainement homme d'esprit et de sçavoir. Son style est clair, naturel et assés pur. On y apperçoit même quelques traits d'élevation dans les pensées et certaines expressions nobles. Mais il a le défaut d'être trop diffus. L'Auteur s'est arrêté à orner et embellir les faits qu'il rapporte

Boll. ib. p. 414. n. 1 | 2. not. | p. 424. n. 41.

1 Il est surprenant que l'Auteur des actes de S. Aldric qui les a poussés jusqu'en 840, ne fasse aucune mention de la translation dont il s'agit ici ; ' lui qui parle d'une autre translation du bras droit de S. Liboire, faite sous le même S. Aldric.

Bal. misc. t. 3. p. 111.

dans sa premiere partie, et entremêle de fréquentes et quelquefois assez longues digressions ceux qu'il détaille dans la seconde.

' Surius est le premier que l'on sçache, qui a mis au grand jour cet ouvrage de notre Anonyme, sans avoir touché au style. Ensuite ' Bollandus le publia séparément en un volume *in*-8°. qui parut à Anvers chés les Meursius en 1648. Outre les longues et sçavantes observations dont cet Editeur l'a illustré, il a mis à la tête trois vies fort abregées de S. Liboire : la premiere tirée d'un ancien Legendaire de l'Eglise du Mans; la seconde, d'un vieux manuscrit de la même Eglise, la même mot pour mot qui se trouve dans les actes imprimés de ses Evêques; la troisiéme enfin prise du recueil de Jean Moreau Chanoine du Mans, dont il a été parlé. Il a encore ajouté à la suite du principal ouvrage, l'abregé qu'en a fait un inconnu, pour servir ce semble, à l'office de la translation de S. Liboire, mais où il n'a pas toûjours suivi exactement son original. De plus, les letres ou procès verbaux qui attestent le retour des Reliques du Saint à Paderborn, d'où Chrétien Duc de Brunswick les avoit enlevées au commencement du dix-septiéme siecle; la distribution qu'on a faite de ces mêmes Reliques en faveur d'autres Eglises; les guérisons qui se sont operées par l'intercession de S. Liboire sur des persones travaillées de la pierre, ce qui le fait regarder comme le Patron de ceux qui sont affligés de cette maladie; enfin les hymnes et autres poësies faites à l'honneur du saint Evêque.

Sur. 23. Jul. p. 329-343.

Bib. S. Vin. cen.

' C'est sur cette édition ainsi ornée, que les successeurs de Bollandus ont inseré dans leur grand recueil l'ouvrage de notre Ecrivain, avec tout ce qui l'accompagne dans l'édition précédente. ' Ils y ont joint d'amples analectes, qui contiennent de nouvelles pieces et de nouveaux éclaircissements, tant sur l'année de la mort de S. Liboire, que sur les confraternités et les guérisons occasionnées par ses Reliques.

Boll. ib. p. 394-440.

p. 440-457.

On ne peut placer plutôt que sur la fin de ce siecle, la vie de sainte Clothilde Reine de France morte vers 545. La raison en est, ' que l'Auteur qualifiant cette Sainte, la mere des Rois de France et des Empereurs Romains, se donne pour un homme qui ne vivoit qu'après les regnes de Charlemagne, de Louis le Debonaire et de Charles le Chauve. ' D'ailleurs faisant mention de deux saintes Ampoulles pour le Sacre de Clovis, il fait voir qu'il n'écrivoit qu'après Hincmar de Reims.

Mab. act. B. t. 1. p. 99. 103. n. 2. §4.

p. 100. n. 7.

qui passe communément pour le premier Auteur qui ait parlé de cette merveille. Cet Ecrivain du reste ne se fait point autrement connoître. On voit seulement par son ouvrage qu'il avoit de la pieté et quelque talent pour écrire. Mais il étoit trop éloigné des temps de la Sainte pour nous garantir ce qu'il nous apprend de son histoire : sur-tout n'y aïant point eu d'autre guide que S. Gregoire de Tours, qui en parle fort succinctement.

Ravi. clar. mul. p. 214. 2-217. 1. ' Jean Ravisi de Nevers nous a donné son écrit, dans son recueil d'éloges des femmes illustres. Mab. ib. p. 98-103. ' Dom Mabillon l'a ensuite fait réimprimer plus entier, sur un manuscrit de la Bibliothéque de S. Germain des Prés, et l'a illustré de ses notes. Boll. 3. Jun. p. 292. n. 1. ' On en a fait les leçons que l'on recite à l'office de la Sainte à sainte Genevieve à Paris, où elle fut enterrée. Les Bollandistes n'ont pas jugé à propos de lui accorder une place dans leur collection ; quoiqu'ils ne soient pas toujours aussi scrupuleux.

22. Jul. p. 287-290. ' Ils ont publié à la suite des vies de S. Vandregisile ou Vandrille, desquelles on a parlé en leur lieu, une histoire des diverses translations qui furent faites de ses Reliques au IX siecle, à cause des ravages des Normans, et des miracles qui les accompagnerent. Mab. ib. t. 2. p. 547-558. ' Dom Mabillon l'avoit déja fait imprimer, après en avoir retranché certaines choses qui lui paroissoient moins importantes ; Duches. t. 3. p. 386-388. ' et Duchesne en avoit inseré un long fragment dans son recueil d'Historiens de France. Cette histoire a pour Auteur un Moine anonyme de Fontenelle, qui l'a poussée jusqu'à l'an 895, auquel sans doute il l'écrivit. Les faits y sont fort bien circonstanciés, et les dates ordinairement marquées. Aussi l'Auteur avoit-il été de toutes les transmigrations qu'on fit faire aux saintes Reliques, sans qu'il les perdît de vûe. Son style est clair, précis et assés latin pour son siecle.

Celui de la piece suivante a presque les mêmes qualités. C'est une vie succincte de S. Dié ou Deodat, solitaire et fondateur de l'Abbaïe de même nom, qui n'est plus qu'un Prieuré dépendant de Pontlevoi, où il s'est formé la petite ville de Saint-Dié au diocése de Blois. Boll. 24. Apr. p. 274. n. 6. ' L'Auteur est un Moine du même Monastere, qui n'écrivoit que quelque temps après le regne de Charles le Chauve. Ce que nous croïons pouvoir rapporter à la fin de ce siecle. Il étoit par conséquent fort éloigné du temps de S. Dié, n. 3 ' qu'il fait contemporain de S. Remi de Reims et du grand Clovis. Il semble toutefois qu'il avoit quelques anciens memoires qui l'ont dirigé dans son

ouvrage. ' Les continuateurs de Bollandus nous l'ont donné avec leurs remarques sur un manuscrit de Rouen. p. 273. 274.

' A sa suite ils ont ajouté une autre vie du même Saint, qu'ils ont tirée d'un manuscrit de Christine Reine de Suede. Cette vie n'est autre après tout que la précédente, mais amplifiée par quantité de lieux communs et autres ornements. C'est l'ouvrage d'un inconnu, ' qu'on prendroit pour avoir été de Bourges ou des environs, à l'éloge qu'il fait de cette ville et d'un monastere voisin. ' Il rapporte un fait qu'il n'a pas trouvé dans l'original, qu'il a suivi d'ailleurs, et qui ne se lit pas dans les meilleurs Historiens. Il prétend que S. Solême Evêque de Chartres fut le catechiste de Clovis, le premier Roi chrétien qu'ait eu la France. ' En 1658 on imprima à Blois un livre *in*-8°. avec ce titre : *Vie de S. Dié Anachoréte du Blesois et de S. Baudemir son compagnon, nouvellement traduite en François.* C'est une traduction de l'écrit de notre dernier Anonyme, qu'on aura tiré des monuments de l'Eglise de S. Dié, ' où il se conserve selon le P. Labbe, qui en avoit eu une copie, sur laquelle il a fait un éloge abregé du Saint. Nous disons que cette traduction a été faite sur les manuscrits, parce que l'original latin n'avoit pas encore été publié en 1658.

p. 274-276.

p. 274. n. 1. 2.

p. 275. n. 3.

Le Long, bib. fr. p. 268. 2.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 365. 366.

' Un autre Anonyme, qui se représente comme natif ou habitué à Chalons sur Saone, a laissé de sa façon une histoire de l'invention des corps de S. Agricole, S. Loup, S. Silvestre Evêques de la même ville, et du Prêtre Didier. Les corps furent trouvés sous l'Episcopat de Girbald, qui remplit le Siege de Chaalons depuis 873 jusqu'en 885 ; et l'Auteur en parle comme d'évenements arrivés de son temps. Il écrivoit donc avant la fin de ce siecle. Son ouvrage est fort succinct, et en un style simple, si l'on en excepte la préface, qui est écrite avec trop d'affectation. L'on apperçoit au reste que l'Auteur étoit homme d'érudition. Il cite pour garant des faits anterieurs à son siecle, S. Gregoire de Tours, la vie de S. Loup et plusieurs Martyrologes. ' On a son écrit dans la continuation de Bollandus, avec les notes des Editeurs.

Boll. 17. Mai. p. 516. n. 11.

p. 515. 516.

' M. Baillet parle d'une vie de S. Silvestre Evêque de Chalons, comme posterieure à la translation de ses Reliques, faite sous Louis le Begue en 879. Elle se trouve, dit ce Critique, parmi les pieces ou titres de l'illustre Orbandale. Nous ne la connoissons point autrement; mais ce peut être encore un écrit de la fin de ce siecle.

Bail. 20. Nov. [illegible] cr. n. 3.

Duches. t. 2. p. 483. 485.

On n'en peut pas douter à l'égard de celui ' dont Duchesne nous a donné un long fragment, sous le titre de sermon sur le transport des Reliques des SS. Quentin, Victoire et Cassien. Le titre de sermon est cependant impropre; puisque ce n'est qu'une histoire simple et naïve des differentes translations de ces Saints, pour les mettre à couvert des insultes des Normans, sur la fin de ce siecle. L'Auteur, qui étoit du païs, parle de tous ces faits comme vivant en ce temps-là. Ce sermon est imprimé en entier dans l'appendice d'Hemeré à son *Augusta Veromanduorum;* ' et les continuateurs de Bollandus en ont publié, sur cette édition, quelques fragments au v du mois d'Août.

Boll. 5. Aug. p. 68. 69.

8. Feb. p. 168. 169.

' La vie de S. Nicet Evêque de Besançon au commencement du septiéme siecle, dont M. Chifflet avoit publié un morceau considérable, et que Bollandus a donnée en son entier, appartient encore à ce même temps. Elle n'a effectivement été écrite au plutôt, que lorsqu'on avoit commencé de donner à la ville de Besançon le nom grec de *Chrysopolis :* ' ce qui arriva sous le pontificat du Pape Jean VIII. vers 880. L'Auteur, homme habile et judicieux, ' étoit certainement du païs. Son écrit au reste est moins une histoire qu'un éloge du Saint, ou un sermon pour le jour anniversaire de la fête : ' *cujus hodie,* dit-il, *felicis migrationis diem ad cœlos recolimus.* Ce ne sont presque que des lieux communs, assés bien placés cependant, et dégagés du merveilleux. Ce qu'on y dit de particulier sur les actions du Saint, roule sur ses liaisons avec le Pape S. Gregoire le Grand, et S. Colomban Abbé de Luxeu.

Chiff. veson. par. 1. p. 12.

Boll. ib. p. 168. n. 3.

n. 2.

Douj. pren. can. l. 2. c. 61. n. 3.

' M. Doujat a cru avoir des raisons de vraisemblance, pour adjuger à un Moine anonyme de Germanie, qui a vêcu jusques vers 895, le Livre *Des gestes des Pontifes Romains, depuis S. Pierre jusqu'à Formose,* qui porte le nom de Luitprand, sous lequel il a été imprimé à Maïence en 1602, avec le pontifical d'Anastase le Bibliothécaire, et l'Abregé des vies des Papes d'Abbon de Fleuri, par les soins du P. Jean Busée Jesuite. Si ce jugement est fondé, c'est encore un Auteur qui entre dans notre dessein.

LE B. TUTILON,

Moine de S. Gal,

ET AUTRES ECRIVAINS.

' TUTILON, ou TUTELON étoit issu d'une famille noble et puissante. La nature l'avoit enrichi de tant d'excellentes qualités, qu'on ne pouvoit voir un homme plus accompli. Il etoit parfaitement bien fait de corps, avoit une belle voix, beaucoup de dexterité, une éloquence naturelle, le talent de répondre sur le champ et à propos sur toute sorte de sujets. Il étoit bon, officieux, et aussi agréable dans son serieux que dans son enjoûment. Dès sa jeunesse il fut élevé au monastere de Saint Gal, où il se consacra au service de Dieu sous la Regle de S. Benoît. Il y étudia sous les célebres Ison et Marcel, en la compagnie de Ratpert et de Notker le Begue. On a vû ailleurs quelle étoit l'étroite union entre ces trois condisciples. Tutilon s'appliqua à l'étude de tous les Arts liberaux, et devint Poëte, Orateur, Musicien, et aussi bon Peintre et Cizeleur, qu'on pouvoit l'être en son siecle. Il prit aussi quelque connaissance des Méchaniques. Mais la Musique aïant pour lui un attrait particulier, il la cultiva avec un nouveau soin. Il réussissoit si parfaitement à toucher toute sorte d'instruments, que son Abbé le préposa pour y instruire les enfants de condition qu'on élevoit à S. Gal. Tant de belles qualités acquises, réunies aux dons qu'il avoit reçues de la nature, faisoient dire à l'Empereur Charles le Gros, qui s'exprimoit en cette occasion suivant la maniere de penser du monde : que c'étoit dommage qu'on eût enseveli un si bel homme dans l'obscurité d'un cloître.

Ekk. de cas. S. G. 3. p. 53 Pez. anec. t. 1. par. 3. p. 572 | Canis. B. t. 2. par. 3. p. 215.

Bien loin que tout ce brillant nuisit à la vertu de Tutilon, il ne fit que lui donner un nouvel éclat. ' Il étoit des plus assidus au chœur, ' et si zélé pour l'observation des regles et de la bienséance, qu'il ne pouvoit rien voir qui les blessât, sans qu'il ne se mît en devoir d'y remedier, et de le reprendre hautement. ' Il avoit la chasteté en telle recommandation, qu'on le reconnoissoit en cela pour un vrai disciple de Marcel, qui fermoit les yeux à la vûe de la moindre femme. Quoiqu'il fût

Ekk. ib. | p. 55. | p. 52.

obligé de sortir souvent du monastere, il n'en avoit pas moins d'attrait pour la componction accompagnée de larmes, lors-
p. 56. 59. qu'il étoit dans le secret de sa retraite. ' Son habileté dans la peinture et la cizelure le faisoit quelquefois appeler au loin. Il travailla nommément à Metz et à S. Alban de Maïence. Mais lorsque ses ouvrages lui attiroient des louanges excessives, il avoit soin de se dérober et de sortir du lieu où cela arri-
p. 55. voit, pour éviter les mouvements de la vaine gloire. ' Il avoit coûtume d'accompagner de quelque épigramme, ou au moins de quelque monostique de sa façon, ses cizelures et ses tableaux.

Pez, ib. p. 573 | Canis. B. ib. p. 216 | Mab. an. l. 41. n. 69.

' Tutilon mourut en odeur de sainteté, après Ratpert, et avant Notker le Begue, ses deux intimes amis, le vingt-huitiéme de Mars, sans qu'on en sçache l'année précise. Mais on ne peut guéres se tromper en la plaçant vers 898. Il fut enterré à S. Gal dans la chapelle de Sainte Catherine, qui dans la suite des temps a pris avec le cimetiere qui lui est contigu, le nom de S. Tutilon. Son épitaphe suivante, où l'on fait allusion au fameux tableau de la Sainte Vierge, qu'il peignit à Metz, se lit au côté droit de l'autel de cette chapelle.

EPITAPHE.

Virginis almificæ pictor mira arte Tutelo,
Excellens meritis, et pietate potens.
Nemo tristis abit, qui te colit et veneratur,
Fers cunctis placidam quippe salutis opem.

Il nous reste aujourd'hui peu de chose des écrits de Tutilon ;

Pez, ib. | Canis. B. ib. p. 215. 216.

' quoiqu'on assure qu'étant homme très-sçavant, il avoit laissé plusieurs productions de son esprit, toutes marquées au coin de la pieté. Elles consistoient pour la plûpart, en hymnes, chants ecclesiastiques et sequences, qu'il emploïoit quelquefois dans la célébration des saints mysteres. On en indique plusieurs, dont on rapporte les premiers mots et dont quelques-unes avoient été présentées du vivant de l'Auteur, au Roi Charles, qui se mêloit aussi lui-même d'en composer.

Canis. B. ib. p. 216-218.

Mais de toutes ces pieces du sçavoir de Tutilon, ' on n'a imprimé que trois petites élegies, avec une hymne en vers ïambiques dimetres, qui se conservent dans un manuscrit autrefois enrichi d'ivoire, d'argent et de pierres précieuses. La premiere élegie, qui est faite pour être chantée à la procession,

roule sur le mystere de Noël. Elle n'a rien, non plus que les autres pieces suivantes, au-dessus des poësies de ce temps-là, sinon de grands traits de pieté. La seconde, qui commence par les mêmes vers que la premiere, est sur l'Epiphanie. La troisiéme est faite pour la cérémonie de la reception d'un Roi, et l'hymne pour la procession au jour de la fête de S. Othmar. Il peut y avoir quelques autres poësies qui appartiennent à Tutilon, parmi celles des Poëtes de S. Gal, tant manuscrites qu'imprimées sans les noms de leurs Auteurs.

On ne peut pas renvoïer au de-là de l'époque que nous venons d'assigner à la mort de Tutilon, le long poëme divisé en cinq livres sur les exploits de Charlemagne; ' puisqu'on y adresse la parole à l'Empereur Arnoul, qui mourut la même année 898. Tous les Editeurs conviennent de le donner à un Poëte Saxon; ' et c'est ce qu'on a exprimé dans le titre. [a] L'Auteur se donne effectivement pour être né en Saxe, et témoigne n'avoir entrepris son poëme, qu'en reconnoissance de tout ce qu'avoit fait Charlemagne pour rendre sa nation chrétienne, de païenne qu'elle étoit auparavant. On croit assés communément que ce Poëte étoit Moine à Paderborn. Il est au moins vrai qu'il se sert quelquefois d'expressions tirées de la Regle de S. Benoît. Mais il est encore plus certain ' qu'il étoit sujet de l'Empereur Arnoul, et qu'il écrivoit sous son regne.

Du Ches. t. 2. p. 175.

p. 136.
[a] p. 173.

p. 180.

Il ne faut chercher dans son poëme ni feu, ni invention, ni les autres beautés de la poësie. Il est tout historique, et le sujet tiré nommément des Annales d'Eginhard, que le Poëte suit année par année, en commençant seulement à l'an 771. Le plus souvent il ne fait qu'abréger la prose originale, qui lui sert de guide. D'autres fois il y joint des circonstances qu'il tire d'ailleurs. Ses quatre premiers livres, qui sont en vers héroïques, conduisent l'histoire jusqu'à la fin de l'an 813. Le cinquiéme livre en vers élegiaques, où il y a un peu plus de poësie que dans les précedents, est tout emploïé à rapporter la mort de son Héros, qui arriva en 814, et à décrire à sa façon les inclinations, les mœurs, la pieté, la vie privée et l'exterieur de Charlemagne. Ici notre Poëte a beaucoup puisé dans la vie de ce Prince par Eginhard, ' qu'il cite avec éloge. Il y fait aussi en peu de mots l'éloge de l'Empereur Arnoul, ' et finit par une priere courte, mais belle et fort chrétienne. ' Il nous apprend dans le même livre, que de son temps il y avoit encore dans le public des poësies en langue vulgaire; c'est-à-

p. 167. 180.
p. 134.
p. 174. 175.

dire apparemment des chansons à la louange tant de Charlemagne que de ses aïeux et de ses descendants.

p. 136. ' Reinerus Reineccius est le premier qui a publié le poëme de notre Saxon anonyme, sur un manuscrit de la bibliothéque de Wolfenbutel. ' Son édition parut *in*-4°. à Helmestadt chés Jaques Lucius en 1594. ' M. Fabricius ne la met cependant qu'en 1596. ' Du Chesne fit ensuite entrer ce poëme sur l'édition précedente, dans le second volume de ses Historiens de France. Cet Editeur a eu soin de mettre à la marge les courtes notes de Reineccius, qui sont fort peu de chose. ' Il fait observer dans le texte de l'Auteur deux lacunes, qui ne sont point remplies dans les dernieres éditions. M. Boëcler publia aussi le poëme de notre Anonyme, à la suite de l'histoire de Frederic III ; et en 1685 M. Kulpis lui donna place dans la collection d'Historiens qu'il fit imprimer *in-folio* à Strasbourg. En dernier lieu M. de Leibnitz, l'a inseré, ' non dans ses *Accessiones historicæ, etc.* comme le marque le P. le Long, mais ' parmi ses Ecrivains du Duché de Brunswick, imprimé *in fol.* à Hanovre en 1707.

Bib. cord. p. 256. Fab. bib. lat. l. 2. p. 963. Du Ches. ib. p. 136-184. p. 146. 170. Le Long, bib. fr. p. 328. 2. Leib. scri. brun. p. 120-171.

' On est partagé sur le temps de la mort de S. Vouël, ou Voué, surnommé Benoît, qui étoit un Solitaire près de l'Abbaïe de Notre-Dame à Soissons. Les uns la placent vers la fin du VII siecle, et les autres seulement au commencement du huitiéme. ' Son histoire ne tarda pas à être écrite après son décès ; mais elle eut dans la suite le sort de tant d'autres, et périt par quelque malheur à Laon, où on la conservoit parmi d'autres écrits. Ce fut pour suppléer en quelque maniere à cette perte, qu'un Auteur anonyme, ' qui se représente partout comme habitué dans le même endroit, que le Saint avoit sanctifié, entreprit d'écrire une autre vie. ' Il l'exécuta tant sur ce qu'il en avoit appris par tradition de personnes veridiques, que sur ce qu'il en trouva dans les vies d'autres Saints. Il a joint à tout cela une relation fidele des merveilles qui s'étoient opérées au tombeau du Saint, et dont il avoit été témoin oculaire. Ces circonstances rapprochées de quelques autres expressions de notre Anonyme, font juger qu'il ne mit la main à son écrit tout au plûtôt, que vers la fin de ce siecle. Il y fait paroître de la pieté, quelque sçavoir, et beaucoup de candeur.

Boll. 5. Feb. p. 690 | Mab. act. B. t. 6. p. 544. Mab. ib. p. 545. n. 2. p. 547. 548. n. 9. 11. p. 545. 549. n. 2. 14.

' Nous avons cet écrit dans le mois de Février de Bollandus, et au sixiéme volume du recueil de Dom Mabillon. Il est accompagné en l'un et l'autre endroit d'observations préliminai-

Boll. ib. p. 691-693 | Mab. ib. p. 544-550.

res et de notes, et se trouve plus ample dans la premiere édition que dans l'autre. Le dernier Editeur l'a cependant publié sur un manuscrit plus entier que celui de Bollandus ; mais c'est qu'il a cru en devoir retrancher certains lieux communs.

' On a aussi dans Surius et le même Bollandus une Legende de S. Rigobert Archevêque de Reims, mort vers le milieu du siecle précedent. C'est l'ouvrage d'un Clerc de la même Eglise, qui le composa sous l'épiscopat de Foulques, vers la fin de ce IX siecle. Il n'y a presque pas lieu de douter, qu'il ne fût sorti des mains de son Auteur avant 902 ; puisqu'on n'y trouve aucun vestige de la translation des Reliques du Saint, qu'Hervé successeur de Foulques fit cette même année. L'écrit au reste mérite peu d'estime, tant à cause qu'il n'est fait que sur des traditions orales, *fertur*, dit l'Auteur, qu'à raison des fables dont on l'a grossi. Telle est entre autres celle de la prétendue damnation de Charles Martel. Le style, quoique pieux, n'en vaut guéres mieux que le narré. Sur. 4. Jan. p. 111-116 | Boll. 4. Jan. p. 174-180.

' Un Ecrivain encore anonyme, que l'Editeur croit avoir été Moine de Corbie en Saxe, nous a laissé de sa façon la vie de Sainte Liutbirge Recluse au diocèse d'Halberstat, morte sous le regne de Louis le Jeune Roi de Germanie, petit-fils de Louis le Debonaire, et par conséquent avant 882. L'Auteur étoit contemporain de la Sainte, et avoit même été son confident. Il a donc écrit tout au plus tard sur la fin de ce siecle. Mais quoiqu'il ait été bien instruit des actions de son Héroïne, il n'en a pas mieux réussi à nous en faire l'histoire. Faute de goût et de discernement, il s'est arrêté au merveilleux, à des visions et à de longs discours, où il y a à la vérité des choses édifiantes, mais quelquefois peu de justesse. Son style affecté est moins celui d'un Historien que d'un Orateur, ou Panegyriste. Cet écrit fait partie des anecdotes de Dom Bernard Pez, à qui l'on en est redevable. Pez, anec. t. 1. diss. p. 52 | t. 2. par. 3. p. 146-178.

S'il n'est pas au reste fort intéressant pour l'histoire, on y trouve au moins quelques traits singuliers de discipline alors en usage. ' On y a une preuve de ce que dit M. Duguet dans son traité des Exorcismes, touchant la pratique assés récente du baptême conféré par les Laics. Mais on croïoit que les Vierges consacrées à Dieu pouvoient baptiser. Cet écrit nous apprend aussi, que c'étoit encore alors une obligation indispensable aux personnes mariées de garder la continence certains jours, nommément le Dimanche, et qu'on n'avoit point en- p. 172. 173.

core imaginé un lieu different de l'enfer, pour y placer les enfants morts sans baptême. Enfin ' on y voit avec quelles cérémonies on enfermoit les filles qui embrassoient l'état de Recluse.

p. 162.

Boll. 8. Mai. p. 300-302 | Flod. l. 3. c. 9.

' Ce que les Continuateurs de Bollandus ont publié sous le titre de vie de S. Gibrien, honoré à Reims, où il s'étoit retiré du temps de Clovis et de S. Remi, n'est qu'un abregé de vie, dont Flodoard a inseré un extrait dans son histoire de cette Eglise. L'écrit est par conséquent plus ancien que le milieu du X siecle; mais il ne paroît pas fait avant la fin du précedent. C'est la production d'un inconnu, qui étoit habitué dans un lieu arrosé par la Marne, ce qui ne peut convenir à la ville de Reims. Comme il y est parlé de la translation des Reliques du Saint, qui se fit sous l'épiscopat de Foulques, il y a beaucoup d'apparence que ce fut à cette occasion que l'Auteur l'entreprit; et ce nous est une preuve qu'il ne le publia pas auparavant.

Du Ches. t. 2. p. 524-530 | Norm. scri. ant. p. 1-7.

' Du Chesne a fait imprimer dans ces deux recueils d'Historiens et sur deux manuscrits, l'un de la Chartreuse de Mont-Dieu, l'autre de l'Abbaïe de Rougeval, une chronique, ou partie de chronique, qui appartient à un François inconnu d'ailleurs. L'Auteur y rapporte par ordre d'années, depuis 833 jusqu'en 896, les ravages que les Normans firent en France durant cet espace de temps. C'est là l'unique objet du Chroniqueur. Mais s'il n'a pas vêcu au de là de l'époque marquée, il faut dire que ce qu'on lit à la fin de son ouvrage, touchant la cession du païs de Neustrie, faite au Duc Rollon par Charles le Simple, est une addition étrangere. Ce ne fut effectivement qu'en 912 que se fit cette cession, lorsque Rollon reçut le baptême, et que Charles lui accorda Gisele sa fille en mariage. Ce ne fut encore que plus tard, que la Neustrie prit le nom de Normandie.

Mab. act. B. t. 4. p. 534 | an. l. 21. n. 9.

Il n'y a rien d'avantageux à dire ' sur la Legende de S. Marin Solitaire et Martyr, près de la ville de Morienne en Savoïe, comme on le suppose, dont les Reliques furent transportées au monastere de S. Savin en Poitou, avant les ravages des Normans. C'est un tissu de faits ou très-obscurs, ou incertains, ou même faux, qu'on ne sçauroit concilier avec l'histoire publique. ' Dom Mabillon n'a pas laissé de publier cette mauvaise piece, apparemment sur la considération que c'est l'unique monument qui nous fasse connoître ce S. Marin. Comme il l'a tirée d'un ancien breviaire de S. Savin, il y a quelque lieu de

act. ib. p. 534-537.

juger que c'est la production d'un Moine de cette Abbaïe, qui l'aura composée dans les temps d'ignorance sur des traditions alterées. On ne peut cependant en mettre l'époque guéres plus tard que la fin de ce siecle, à cause des traits d'antiquités qu'on y découvre. ' Le P. le Long en parlant de cette Legende, l'a confondue avec la vie de S. Marius, ou Mari d'Auvergne, imprimée dans le recueil des Bollandistes au huitiéme de Juin.

Le Long, bib. fr. p. 270. 2.

' A la suite de la Legende de S. Marin, l'Editeur a ajoûté une petite histoire de l'invention de ses Reliques, qui est plûtôt une espece de sermon pour le jour anniversaire de cette cérémonie. Il y a beaucoup d'apparence que c'est encore là un écrit de quelque Moine de S. Savin, mais qui ne l'a fait tout au plûtôt qu'à la fin du onziéme siecle; puisqu'il y est parlé, comme déja morte, de la Comtesse Almode, qui vivoit dans ce même siecle.

Mab. ib. p. 537-538.

Si les actes de S. Cheron Martyr au païs Chartrain, que les Latins nomment *Caraunus*, et qu'on suppose avoir été un des compagnons de S. Denis de Paris, sont anterieurs à la Legende de S. Marin, ils ne l'ont pas précedée de beaucoup. ' Henschenius qui les a publiés sur sept divers manuscrits, étoit persuadé que leur Auteur vivoit du temps d'Usuard. Son opinion est fondée sur ce que cet Ecrivain parlant de S. Denys, le suppose envoïé dans les Gaules par le Pape S. Clement. Ces actes sont divisés en deux parties, dont la premiere est emploïée à faire l'histoire de la vie du Saint, et l'autre la relation des miracles opérés après sa mort. Cette seconde partie est en forme de sermon; ' et l'Auteur s'y donne pour une personne, qui regardoit le Saint comme son Patron. La ressemblance de style entre l'une et l'autre partie, porte à juger que c'est le même Ecrivain qui y parle. Il circonstantie si bien les choses, qu'il paroît avoir suivi des mémoires plus anciens que le siecle où il écrivoit, mais qu'il aura altérés pour donner dans le merveilleux, suivant le génie de son temps. Son style est un peu affecté et parsemé de termes durs et peu latins.

Boll. 28. Mai. p. 748-754.

p. 754. n. 29.

' De la maniere qu'on parle des actes de S. Timothée et S. Apollinaire, les premiers Martyrs de Reims en Champagne, ils valent encore moins que ceux de Saint Cheron; quoiqu'ils puissent être du même temps. Il est au moins vrai qu'ils sont plus anciens que Flodoard, qui les a suivis, et fait entrer en abregé dans son histoire de l'Eglise de Reims; et c'est tout ce qu'on en peut dire de plus avantageux.

Marl. l. 1. c. 10. | Bail. 23. Aou. tab. cr. n. 3.

Ce seroit perdre le temps que de s'arrêter à discuter ceux de S. Balseme, nommé vulgairement Baussange, Martyr vers le commencement du septiéme siecle, qu'on suppose avoir été neveu de S. Basle. Ils sont remplis de fables si grossieres, qu'ils ne méritoient pas la place ' qu'ils occupent dans le recueil de Camusat, et la bibliothéque de manuscrits du P. Labbe, où ils sont plus entiers. C'est encore leur faire trop d'honneur, que de les croire de la fin de ce IX siecle. ' Les successeurs de Bollandus, qui les ont réimprimés avec leurs observations, n'en portent point un jugement plus avantageux.

Camus. p. 333-336|Lab. bib. nov. t. 2. p. 509-511.

Boll. 16. Aug. p. 292-294.

' Ceux de S. Bertaire Prêtre et de S. Attalene Diacre, qui furent mis à mort par des voleurs au païs des Segusiens, qu'on a nommé depuis la Franche-Comté, n'ont été écrits que longtemps après l'an 764 ou 767, qui est l'époque de la mort de ces Saints. La ville de Besançon avoit déja reçu le nom de *Chrysopolis*, lorsque l'Auteur y mit la main, ce qui convient assés bien à la fin du IX siecle. Cet Ecrivain specifie tellement toutes choses, lorsqu'il parle de ce païs-là, qu'il n'y a guéres à douter qu'il n'en fût. On faisoit en son temps quelque difficulté de regarder comme Martyrs ceux qui n'avoient pas souffert la mort pour la cause de J. C. C'est ce qui l'a porté à prouver fort au long, que les Saints dont il fait l'histoire, n'en méritent pas moins le titre de Martyrs. Il paroît avoir eu quelques mémoires et les avoir suivis de bonne foi. Son style n'est pas mauvais ; mais son ouvrage est trop chargé de merveilles. Les Continuateurs de Bollandus nous l'ont donné avec leurs observations au sixiéme jour de Juillet.

6. Jul. p. 317-323.

' On a dans le même recueil une vie assés succincte de sainte Aldetrude vierge, qui vivoit en Hainaut sur la fin du septiéme siecle. L'édition en a été faite sur deux manuscrits, conferés aux leçons qui se lisent à la fête de la Sainte, dans les breviaires des Chanoinesses de Mons et de Maubeuge. Mais quelque courte que soit cette vie, ce n'est presque qu'un tissu de lieux communs, de miracles et de visions. Il est donc peu important d'én connoître l'Auteur, qui a voulu être caché. Il pouvoit cependant écrire à la fin de ce siecle.

25. Feb. p. 510. 511.

' Son écrit étoit dans le public, lorsqu'un autre inconnu, qui paroît avoir été Moine ou d'Aumont ou de Soignies, composa l'histoire de S. Vincent Maldegaire, Fondateur de ces deux Abbaïes, et pere de Sainte Aldetrude. Tout ce qu'on peut dire de certain sur le temps auquel cet Auteur a écrit,

14. Jul. p. 656-682.

c'est qu'il l'a fait après le précedent, dont il cite l'ouvrage, avec la vie de Sainte Maldeberte autre fille de S. Vincent. Les doctes successeurs de Bollandus, qui ont publié son long et ennuieux écrit, avec de très-amples observations préliminaires, ont été eux-mêmes embarrassés à lui fixer une époque. Si nous le plaçons ici, c'est moins par la persuasion où nous serions qu'il a vêcu en ce siecle, qu'à cause de l'affinité qu'a l'histoire du pere avec celle de la fille. Cette histoire au reste est une de ces pieces longues et plates, où l'on trouve très peu de faits, rapportés avec une grande abondance de paroles, sans arrangement, ni la moindre beauté. Tous ces défauts n'ont cependant pas empêché ' qu'elle n'ait été traduite en notre langue par M. le Fort Chanoine de Soignies, et imprimée *in*-8°. à Mons en 1654. p. 667. n. 47.

La même raison qui nous a déterminés à joindre la notice de cette histoire à celle de la vie de Sainte Aldetrude, nous engage à n'en pas séparer ce qu'il y a à dire sur la courte Legende de S. Landric fils de S. Vincent, qu'on suppose sans preuves avoir été Evêque de Metz. ' Ce petit écrit se trouve dans le même recueil que les précedents, avec les notes des Editeurs. Quelque succinct qu'il soit, il contient une longue suite de paroles, et presque rien de solide. Il ne fut fait qu'après la vie de S. Vincent, qui y est citée. On peut même penser qu'il lui est fort posterieur, sur ce qu'on y lit à la fin, touchant l'abolition de la fête de S. Landric, et l'oubli où l'on étoit alors du jour de son décès. 17. Apr. p. 488-491.

Ce qu'on nous a donné de la prétendue histoire de deux autres Evêques de Metz, S. Patient et S. Goëric, ne vaut pas mieux. ' La Legende de S. Patient en particulier, quoique prise de deux anciens manuscrits, ne roule presque que sur une fable insipide, qui suppose le saint Disciple de S. Jean l'Evangeliste, qu'on donne pour l'époux des nôces de Cana. L'on voit par-là qu'elle a été écrite en un temps, où chaque Eglise s'efforçoit de donner ses premiers Evêques pour disciples des Apôtres. A l'égard de la vie de S. Goëric, ' ce n'est qu'un très-petit éloge, qui à peine remplit une page, et dans lequel il est autant parlé de S. Arnoul que de S. Goëric son successeur. Cet éloge est tiré d'un très-ancien manuscrit d'Utrecht, ' et rapporté presque en mêmes termes dans Vincent de Beauvais. 8. Jan. p 468-470. Sur. supp. 19. Sep p. 707. Vinc. bell. l. 24 c. 74.

L'histoire qu'on a de la vie de S. Avite Evêque de Vienne, mort en 525, n'est qu'une compilation de ce qu'en dit Saint

Adon dans sa chronique, et de ce qu'on en a trouvé dans la Legende de S. Apollinaire Evêque de Valence, frere de Saint Avite, à quoi l'on a ajoûté son épitaphe telle que nous l'avons rapportée. C'est apparemment vers la fin de ce siecle, que quelque personne justement zélée pour la gloire de ce grand Evêque, s'appercevant qu'il n'avoit point encore son histoire particuliere, se sera avisé de lui dresser celle dont il s'agit ici. ' Nous en avons deux éditions, l'une avec des notes dans Bollandus, et l'autre dans la bibliothéque des manuscrits du P. Labbe.

Boll. 6. Feb. p. 667-669 | Lab. bib. nov. t. 1. p. 693-695.

On est fort partagé sur le temps auquel a vêcu S. Domitien Solitaire au diocèse de Lyon ; et ce partage vient des differentes époques que lui assigne l'histoire de sa vie. Si l'on s'en rapportoit à son autorité, ' le Saint auroit vêcu dès le milieu du IV siecle, ou seulement à la fin, ou bien dans les premieres années du suivant, ou même tout à la fin. On voit par-là que l'Auteur de cette vie est en contradiction avec lui-même dans ses dates. Il n'est pas plus heureux dans ce qu'il entreprend de raconter des actions du Saint. Ce n'est presque qu'un enchaînement de prétendus faits, qui ont tout l'air d'autant de fables, ou qui sont plus propres à divertir qu'à instruire. ' On a raison de paroître surpris, de ce que Dom Mabillon a voulu établir quelque chose de solide sur une piece de cette nature. Elle est pourtant ancienne ; ' puisqu'elle est faite, avant que le monastere auquel S. Domitien donna l'origine, portât le nom de S. Ragnebert ou Rambert. ' Mais elle n'existoit point encore au temps d'Adon de Vienne. Elle put fort bien recevoir l'être ou à la fin de ce siecle, ou au suivant, qui étoient des temps où l'on recevoit sans examen toutes sortes de traditions. ' Guichenon l'aïant tirée d'un breviaire de l'Abbaïe de Saint Rambert, l'a fait imprimer à la suite de son histoire du Bugey. Gonon l'a aussi inserée dans le recueil de ses vies des Peres d'Occident, sans que l'un et l'autre Editeur ait dit un mot, pour en faire connoître les défauts. Mais les successeurs de Bollandus l'ont sçavamment exécuté, et n'ont pas néanmoins laissé de réimprimer cette mauvaise piece sur les éditions précedentes, conferées à un manuscrit de S. Rambert.

Boll. 1. Jul. p. 49. n. 1-3.

p. 47. 48. n. 7. 11.

p. 47. n. 3.

p. 48. n. 10.

Guich. his. du Bug. par. 4. p. 228-232 | Gonon, l. 4. p. 214-217.

La vie de S. Ebbon Archevêque de Sens, mort en 744, quoique du même temps environ que celle de S. Domitien, vaut incomparablement mieux. ' M. Baillet qui n'est pas à beaucoup près si indulgent pour grand nombre d'autres Legendes, donne celle-ci à un Auteur qui n'étoit pas éloigné du temps

Bail. 27. Aou. tab. cr. n. 3.

de S. Ebbon. Mais il est difficile d'allier cette opinion ' avec ce que notre Ecrivain dit des incendies et autres ravages causés par des païens, differents des Sarasins qu'il nomme Vandales. Il est hors de doute qu'il désigne par là les Normans, et que par conséquent il n'écrivoit tout au plûtôt qu'à la fin du IX siecle, environ cent-cinquante ans après la mort du Saint. Il paroît au reste avoir eu d'assés bons mémoires ; quoiqu'il entre peu dans le détail des faits. ' Dom Mabillon nous a donné son écrit avec des observations, sur un manuscrit de l'Abbaïe de S. Pierre le Vif à Sens.

Mab. act. B. t. 3. p. 650. n. 6. 7.

p. 647-652.

' On a dans la collection de Bollandus au sixiéme de Juillet les actes d'un S. Gervais, qui y est représenté comme Diacre de l'Eglise du Mans, et comme aïant été tué par des voleurs près de Châlons sur Saone, à son retour de Rome. C'est ce que ces actes supposent être arrivé après les premieres années du quatriéme siecle, en quoi ils se contredisent, en ajoûtant que la Cathédrale du Mans reconnoissoit dès-lors S. Gervais pour son Patron, ce qui ne commença qu'au sixiéme siecle sous l'Evêque S. Innocent. On peut juger par ce trait et plusieurs autres, que ces actes ne méritent aucune créance. Ils sont au reste assés bien écrits ; quoique leur date ne nous paroisse pas remonter au dessus des temps d'obscurité que nous parcourons ici. L'on pourroit même les regarder comme posterieurs à ce siecle, si ce qui s'y lit de Robert Roi des François, n'étoit une addition étrangere reconnue pour telle. L'illustre Orbandale n'a pas cependant laissé d'en faire entrer une traduction dans son recueil.

Boll. 6. Jul. p. 312-316.

Il n'y a guéres plus de fonds à faire sur la vie, ou plûtôt l'éloge assés court de S. Florent Evêque de Strasbourg, mort en 687. L'Auteur inconnu, à qui il appartient, ne l'a composé qu'un certain temps après la translation des Reliques de ce Saint, faites par Rathon, ou Rothon l'un de ses successeurs, vers le commencement du IX siecle. ' Surius a publié cet éloge, après en avoir poli, c'est-à-dire gâté le style.

Sur. 7. Nov. p. 136. 137.

Nous finirons ce long article ' par un Poëte de Reims nommé Alsace, qui florissoit en ce siecle. Mais on ne nous apprend point s'il a laissé quelques productions de sa Muse ; et il ne nous est connu que par son épitaphe qui lui est commune, avec Hildegarde sa sœur, Religieuse du monastere de S. Pierre, au bas de la ville de Reims, où il n'en reste plus de vestiges qu'une simple Chapelle. (XL.)

Mab. an. l. 15. n. 26.

WOLFHARD,

Prêtre de Haseren.

Wolfhard [1] s'est particulierement fait connoître par les écrits qu'il a laissés à la posterité, et qui montrent qu'il avoit étudié les Letres humaines comme les autres. ' Il fut d'abord Moine, puis Chanoine du monastere de Haseren au diocèse d'Eichstat, que l'Evêque Erchambold, qui gouverna cette Eglise depuis 884 jusqu'en 902, ou plûtôt l'Empereur Arnoul, convertit en une Collegiale de Chanoines. Wolfhard florissoit sous ce Prélat, qui l'éleva au Sacerdoce, et l'animoit à faire usage de sa plume. Il paroît avoir été chargé de quelque emploi temporel, qui ne lui laissoit pas tout le temps qu'il auroit souhaité pour la composition de ses ouvrages.

Mab. act. B. t. 4. p. 287. 288 | Boll. 25. Feb. p. 511. n. 3 | Canis. B. t. 2. par. 3. p. 265. 267 | Pez, anec. t. 6. par. 1. p. 92. 93.

1°. Il y a de lui une vie de Sainte Walpurge ou Walburge, premiere Abbesse de Heidenheim, morte vers l'an 780, un peu plus d'un siecle avant qu'il entreprît de l'écrire. ' Wolfhard ne l'a fait tout au plûtôt qu'en 895, ' et la dédia à l'Evêque Erchambold, qui l'avoit engagé à y travailler. Il fait entendre dans son épitre, qu'il ne s'agissoit que de la relation des miracles operés par l'intercession de la Sainte, soit à son tombeau, soit dans les autres lieux où il y avoit de ses Reliques. Il n'a pas cependant laissé d'y faire entrer en abregé l'histoire de sa vie, qu'il a placée à la tête de son premier livre. Le reste de l'ouvrage partagé en trois autres livres, est tout emploïé avec la plus grande partie du premier, à décrire les miracles. Wolfhard l'a exécuté avec beaucoup de naïveté et de bonne foi; aïant été lui même témoin de plusieurs, et appris les autres de personnes bien instruites. Aussi entre-t-il dans le détail de toutes les circonstances, en nommant exactement les lieux et les personnes, et marquant même quelquefois les dates. Néanmoins avec toutes ces qualités il se montre presque partout un homme sans goût, sans discernement, passionné pour le merveilleux, et crédule jusqu'à l'excès. Il a grossi son ouvrage de tant de minuties et d'historiettes, que Dom Mabillon, l'un de ses Editeurs, s'est cru obligé d'en supprimer

Mab. ib. p. 300. n. 1.
p. 288.

1 M. Dupin (9 siecle p. 670) le nomme Wolfade, et le fait Prêtre et Moine d'Hatennede.

une grande partie. Son style, d'ailleurs tolérable pour le temps, est trop diffus dans ses narrés, et trop affecté dans son épitre dédicatoire. ' D'abord l'Auteur s'étoit borné aux deux premiers livres de son ouvrage. Mais les miracles s'étant multipliés dans le cours des années 894 et 895, ce lui fut un motif d'y ajoûter les deux autres. Il n'y travailla, comme l'on voit, qu'à differentes reprises.

p. 299. 303.

' Canisius est le premier qui ait publié l'écrit de Wolfhard. Mais son manuscrit se trouvant très-imparfait, il n'en donna que le premier livre, avec l'épitre dédicatoire et partie du second livre, jusques vers le milieu du sixiéme chapitre. ' Ce qu'il en avoit fait imprimer entra depuis dans la troisiéme édition du recueil de Surius, au premier jour de Mai, ' et dans la nouvelle collection de Canisius, dirigée par M. Basnage. Pierre Stevart Chanoine de Liege et Vice-Chancelier de l'Université d'Ingolstad, en aïant recouvré un exemplaire manuscrit, beaucoup plus ample que celui de Canisius, ' fit imprimer l'ouvrage à Ingolstad l'an 1616, en un volume *in*-4°. à la fin duquel il a mis de longues notes de sa façon. Dans cette édition, le premier livre de l'écrit de Wolfhard est divisé en deux parties. La premiere qui contient la vie de la Sainte, et à laquelle on a cousu un autre écrit sur le même sujet, compose un livre séparé des quatre suivants. L'autre partie de ce livre, à la tête de laquelle est imprimée l'épitre dédicatoire de l'Auteur, forme le premier des quatre, comme dans Canisius et les autres éditions.

Canis. t. 4. p. 604-624. 717-730.
Boll. ib. n. 4.
Canis. B. t. 2. par. 3. p. 265-279.
Bib. S. Vin. cen.

' Henschenius a fait aussi imprimer l'ouvrage de notre Ecrivain, avec d'amples observations, et tout ce que d'autres Auteurs ont écrit sur Sainte Walburge. Mais le manuscrit dont cet Editeur s'est servi, differe de celui de Steward, et s'accorde avec celui de Canisius, en ce qui regarde la vie de la Sainte. Du reste l'édition d'Henschenius est assés conforme à celle de Stevart. ' Dom Mabillon à son tour a inseré le même ouvrage, avec de nouvelles observations, dans la seconde partie de son troisiéme siecle bénédictin. Il l'a donné sur les éditions de Canisius et d'Henschenius, mais après en avoir sagement retranché une grande partie à chacun des quatre livres.

Boll. ib. p. 523-542.
Mab. ib. p. 287-306.

' Dans la suite des temps un Poete nommé Medibard ou Medingaud, se servit de l'ouvrage de Wolfhard, pour composer en vers la vie de la même Sainte. C'est ce qu'il déclare lui-même dans le vers suivant de sa preface.

Boll. ib. p. 512. n. 9.

Prosam Wolfhardus, rhytmum fecit Medibardus.

Pez. anec. t. 6. pr. p. 8. 2°. ' On trouve dans plusieurs bibliothéques un autre ouvrage encore manuscrit de notre Auteur. On pourroit lui donner le titre d'Année chrétienne ; puisque c'est un legendaire, ou recueil de vies des Saints pour chaque jour de l'année, peut-être le plus ancien en ce genre que l'on connoisse. Wolfhard l'a divisé en douze livres, autant qu'il y a de mois, et le commence par Janvier et la vie de Sainte Martine. (par. 1. p. 91.) ' Tout ce qu'il y dit, il assure l'avoir tiré des écrits des Peres et autres Ecrivains Ecclesiastiques. (p. 90.) ' Il s'est borné à un abregé de chaque vie de Saint. A la tête de chaque livre il a mis une courte préface, dont la premiere est adressée à Erchambold Evêque d'Eichstat, (p. 93.) ' qui l'avoit porté à entreprendre ce travail. (a p. 90-94.) [a] De tout l'ouvrage, Dom Bernard Pez, qui l'a fait connoître au public, n'a jugé à propos de faire imprimer que les préfaces. Encore n'a-t-il pas donné celle du mois de Février, qui manquoit dans son manuscrit.

Mab. ib. p. 303 | Boll. ib. p. 512. n. 5. 3°. ' Wolfhard avoit promis dans le cours de la vie de Sainte Walburge, de joindre à sa suite un dialogue de sa façon, apparemment sur le même sujet. On ne voit point au reste qu'il ait exécuté son dessein projetté.

Boll. ib. 4°. ' Un Auteur inconnu, qui n'écrivoit qu'aprés le milieu du onziéme siecle, raconte que Wolfhard aïant eu le malheur d'offenser son Evêque, celui-ci le fit enfermer pour le punir. Comme personne ne sollicitoit son élargissement, il s'avisa de composer des vers sur Sainte Walburge, et de les chanter à haute voix. Le Prélat, continue l'Auteur, en fut si charmé, qu'il accorda la liberté au prisonnier, et lui rendit ses bonnes graces. On ignore ce qu'est devenue cette piece de poësie : à moins que ce ne soit (Canis. B. ib. p. 266. n. 3.) ' six vers hexametres, qui contiennent l'éloge de cette Sainte, et que M. Basnage a publiés comme étant de Wolfhard, qui n'y paroît pas meilleur Poëte qu'il étoit Historien.

GRIMLAÏC,

Prêtre Solitaire.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' Grimlaïc a été un sujet de dispute entre deux sçavants Modernes du premier ordre. Dom Luc d'Acheri aïant publié sa regle, comme un monument d'environ le neuviéme siecle, et Dom Mabillon l'aïant ensuite citée comme telle, ' M. l'Abbé de la Trape prétendit sans le prouver, qu'elle n'étoit pas si ancienne. C'est ce que Dom Mabillon ne crut pas devoir laisser sans réponse. Mais il a encore mieux montré depuis, ' que cet Ecrivain est véritablement du siecle que lui assigne son Editeur.

Mab. estud. p. 44.

rép. à M. de la Tr. p. 45. 46.

an. l. 40. n. 44.

' On trouve en effet un Grimlaïc Prêtre de mérite, en faveur duquel le Pape Formose, qui tint le S. Siege depuis 890 jusqu'en Avril 896, écrivit à Foulques Archevêque de Reims, afin de lui procurer un Evêché dans sa province, si l'occasion s'en présentoit. Ce seroit renoncer en quelque sorte à la raison, que de refuser de reconnoître ici, ou Grimlaïc Auteur de la Regle qui porte ce nom, ou un autre Grimlaïc, aussi qualifié Prêtre, et Prêtre respectable, à qui cette Regle est dédiée. Il est clair, que l'un et l'autre réunit en sa personne tout ce qui caracterise l'ami du Pape Formose. On y voit effectivement le nom, la dignité et le mérite ; ' car l'Auteur de la Regle porte à la tête de cet écrit le titre de Prêtre. Quant à son mérite, la profession de Solitaire qu'il avoit embrassée, et de Solitaire qui marchoit vraisemblablement dans la voïe de perfection qu'il prescrit aux autres, ne permet pas d'en douter. On ne peut pas non plus revoquer en doute le mérite de l'autre Grimlaïc, à qui la Regle est dédiée ; puisque l'Auteur qui la lui dédie le regardoit comme son pere spirituel, et un Prêtre digne de vénération et de respect. Des personnes aussi méritantes n'étoient point indignes de l'épiscopat ; et un Pape qui les connoissoit, pouvoit fort bien desirer de les y voir élevées.

Flod. l. 4. c. 3. p. 596. 1.

Grim. reg. pr. p. 1.

Que l'on prenne maintenant l'ami de Formose pour l'un ou l'autre Grimlaïc, toujours sera-t-il constant que l'Ecrivain dont

nous entreprenons de parler, vivoit sur la fin de ce neuviéme siecle, et qu'il étoit ou du diocèse ou de la province de Reims. La maniere dont est composée sa Regle, qui est presque entierement prise des Auteurs qui l'avoient précedée, suppose encore un Ecrivain de ce temps-là. D'ailleurs on ne voit point qu'il y cite d'écrit posterieur aux decrets des Conciles d'Aix-
c. 1. 63. p. 13. 254. la-Chapelle en 816 et 817. ' En quelques endroits où il parle de son propre fonds, il rapporte des exemples pris des vies de S. Arnoul de Metz et de S. Filibert de Jumieges : ce qui sert encore à caracteriser un Auteur qui écrivoit en France.

pr. p. 7. ' Grimlaïc avoit étudié en sa jeunesse les Letres humaines; mais il n'y fit pas par sa négligence tout le progrès qu'il y auroit pû faire, comme il se le reprochoit à soi-même dans la suite. L'érudition dont sa Regle est remplie nous est un ga-
c. 20. p. 77. rant qu'il ne négligea pas l'étude dans un âge plus avancé. ' Il en faisoit tant de cas, qu'il l'a prescrité comme un devoir indispensable à ceux pour qui il a écrit : *Solitarius itaque debet esse doctor, non qui doceri indigeat.* Il paroît qu'il avoit été élevé au Sacerdoce, avant que de prendre le parti de vivre en So-
pr. p. 1. 2. litaire. ' Il passa d'abord quelque temps dans sa retraite, sans avoir aucune regle uniforme de conduite. Dans la suite l'autre Grimlaïc, ce vénérable Prêtre, à qui il avoit donné sa confiance, lui persuada d'en dresser lui-même une qu'il pût suivre ; et il composa celle dont on va rendre compte.

§ II.

SES ECRITS.

Il ne nous reste point de Grimlaïc d'autre ouvrage, que nous sçachions, que sa Regle des Solitaires. On vient de voir à quelle occasion il l'entreprit. Quoique son premier dessein se bornât à sa propre utilité, il porta ensuite ses vûes plus loin ; et comprenant que sa Regle pourroit aussi servir à ceux qui voudroient embrasser le même état de vie, il la dirigea sur ce plan général. Il l'a divisée en soixante-neuf chapitres, sans compter la préface. Presque tout ce qu'il y dit, il l'a tiré de l'Ecriture, des écrits des Peres tant grecs que latins, des anciennes Regles monastiques, des vies des Saints, et autres monuments ecclesiastiques. L'écrit où il a puisé davantage est la Regle de S. Benoît, qu'il cite perpétuellement, et dont il transcrit quelquefois des chapitres en entier.

Grimlaïc fait voir beaucoup de jugement et de choix dans l'exécution de cet ouvrage. Il y a de l'ordre, de la méthode, une pieté tendre, solide, éclairée ; et le style qu'il y emploïe est proportionné au sujet qu'il y traite. Les solitaires pour qui il a écrit, étoient les Reclus qui renonçant au monde, ou s'en étant déja séparés par la profession monastique, se renfermoient dans des cellules séparées, d'où ils s'engageoient par vœu de ne jamais sortir. ' Notre Auteur prescrit les cérémonies qui de- Grim. reg. c. 15. p. 55-59.
voient s'observer en pareil cas, et entre dans un grand détail de tous les exercices tant spirituels qu'exterieurs, que devoient suivre les Solitaires. ' Il n'y oublie pas, comme on l'a déja dit, c. 20. p. 77.
l'étude des sciences ecclesiastiques. ' Il veut même que les so- p. 78.
litaires la poussent jusqu'à devenir assés habiles pour refuter les Juifs, les héretiques et les autres ennemis de la vraie Religion.

' Comme parmi ces Reclus il pouvoit s'en trouver qui étant p. 78-82.
revêtus du Sacerdoce, seroient consultés par les Séculiers, sur ce qui regarde la conscience et le salut, Grimlaïc s'arrête à leur donner des instructions particulieres, touchant la direction et le gouvernement des ames. De sorte que son ouvrage peut être considéré comme un excellent Manuel, non seulement à l'usage des Solitaires, mais encore de tous ceux qui sont engagés dans le sacré ministere. Et c'est ce que le premier Editeur a eu soin d'exprimer dans le titre qu'il a mis à la tête.

Cette Regle de Grimlaïc avoit été inconnue à tous les Bibliothécaires, lorsque Dom Luc d'Acheri la tira de l'obscurité. Il la recouvra dans deux manuscrits, l'un de la bibliothéque de M. de Thou, ancien d'environ quatre cents ans, l'autre plus moderne qui lui appartenoit. Il y avoit quelques lacunes dans le premier, et plusieurs fautes dans le second. Mais l'un suppléoit tellement aux défauts de l'autre, qu'il fut aisé avec un peu de travail, d'en tirer le texte entier de l'Auteur. ' Dom Bib. S. Vin. cen
d'Acheri le fit imprimer en un petit volume *in*-16. à Paris chés Edmond Martin l'an 1653. Cette édition est ornée d'une table, d'une préface et de petites notes marginales, qui lui donnent un nouveau relief. ' De là le texte de Grimlaïc est passé Cod. reg. t. 2. p. 278-360.
dans le Code des anciennes Regles, que M. Holstenius publia à Rome en 1661, et qui a été réimprimé à Paris en 1663.

FOULQUES,

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Flod. l. 4. c. 1. 2. 4 | Lab. bib. nov. t. 1. p. 362. 363 | Mab. an l. 38. n. 64.

ʹ FOULQUES étoit issu d'une ancienne noblesse, et comptoit, entre ses proches parents ou alliés, Gui Duc de Spolette et Lambert son fils, qui furent l'un et l'autre Empereurs d'Occident. Il avoit pour frere un nommé Rampon, qui fonda un monastere dans ses terres du diocèse de Sens. Dès son enfance il fut élevé dans l'Eglise de Reims, où il occupa [1] une place de Chanoine. Charles le Chauve l'en tira, et l'appella à la Cour, où Foulques demeura assés long-temps au service de nos Rois, ce qui lui valut l'Abbaïe de S. Bertin. Outre sa naissance, il réunissoit en sa personne plusieurs autres belles qualités capables de le faire estimer. Il étoit bien fait de corps, avoit de l'éloquence, et passoit pour un des plus sages personnages de son siecle.

Flod. ib. c. 4. p. 597. 1.

Tel étoit Foulques, lorsqu'un peu plus de deux mois ʹ après la mort d'Hincmar de Reims, le Clergé et le peuple de cette Eglise avec les Evêques de la province s'accorderent à l'élire pour leur Archevêque. Il fut ordonné [2] dans les premiers jours de Mars 883, que l'on comptoit encore en France 882 jusqu'à Pàque. ʹ Aussi-tôt il envoïa sa profession de foi au Pape Marin, qui lui accorda l'usage du Pallium, dont avoient joui ses prédecesseurs. Il avoit connu ce Pontife à Rome, lorsqu'en 875 il y accompagna le Roi Charles, qui y fut couronné Empereur d'Occident.

c. 1. p. 593. 1.

c. 4. p. 597. 1.

ʹ Foulques trouva l'Eglise de Reims en un triste état, en conséquence des ravages des Normans. Touché de ses malheurs, il s'arma de tout son courage, et travailla infatigablement à la

Mart. anec. t. 3. p. 526.

1 ʹ Jean d'Ipre, Auteur un peu éloigné du siecle de Foulques, dit que ce fut à Terouane ou S. Omer, qu'il occupa une place de Chanoine.

Flod. ib. c. 10.

2 Cette Chronologie est établie ʹ sur l'épitaphe de Foulques, qui lui donne 17 ans, trois mois et dix jours d'épiscopat. De sorte qu'étant mort le 17 de Juin 900, il faut qu'il ait été ordonné au commencement de Mars. Le dix de ce mois étoit un Dimanche cette année-là.

rétablir dans son premier lustre. ' Il commença par le culte divin et la discipline ecclesiastique. (c. 9. p. 603. 2.) ' Il fit rapporter le corps de S. Remi du monastere d'Orbais, et celui de S. Gibrien de Chalons sur Marne à Reims. (c. 8. 9. p. 602. 603.) Les deux Ecoles de cette ville, l'une pour les Chanoines de la Cathédrale, l'autre pour les Clercs de la campagne, avoient souffert, comme le reste, des dévastations des Barbares; notre zélé Prélat donna toute son application à leur rétablissement. Dans ce dessein il y fit venir deux Maîtres célébres, Remi Moine de S. Germain d'Auxerre et Hucbald Moine de S. Aman; et pour inspirer plus d'émulation, il ne dédaignoit pas d'étudier lui-même avec les plus jeunes Clercs.

' Il n'oublia pas les biens temporels de son Eglise. (c. 8. p. 602. 2.) Il eut soin de revendiquer ceux qu'on lui avoit enlevés, et d'y en ajoûter de nouveaux par les libéralités des Rois et de plusieurs autres personnes. Il rendit le même service à quelques autres Eglises de son diocèse, qu'il gratifia même de divers présents. Il releva les murs de la ville de Reims, et bâtit quelques nouveaux châteaux, entre autres Aumont et Espernai. Tant de bons offices rendus à son diocèse, ' lui gagnerent les cœurs du Clergé et du peuple, de qui il étoit tendrement aimé. (Lab. ib.) ' Il n'avoit pas moins de charité pour les étrangers qui s'adressoient à lui. (Flod. ib.) Il donna généreusement retraite à grand nombre de Prètres et de Moines, qui cherchoient à se mettre à couvert des insultes des Normans.

' Le bon ordre qu'il établit dans son Eglise, il tâcha de le maintenir dans toute l'étendue de sa Métropole. (c. 5-7) Il se donna effectivement beaucoup de peine et de travail pour y faire garder les regles. Aïant appris les bruits fâcheux qui couroient sur la conduite de l'Imperatrice Richilde, et les excès du Comte Baudoin gendre de Charles le Chauve, il leur écrivit des letres pathétiques et fortes, qui respiroient une vigueur apostolique. Son zéle tout de feu s'étendoit encore bien loin au de-là des limites de sa province. ' Il le porta à prendre la défense de Frotaire Archevêque de Bourges, accusé de s'être intrus dans ce Siege, (c. 1.) ' et à congratuler Alfrede [1] Roi d'Angleterre d'avoir procuré l'Archevêché de Cantorberi à Plegmond, qui étoit si digne de l'épiscopat. (c. 5.) Foulques écrivit aussi

1. Dans les letres de Foulques Alfrede étoit nommé Alured, et Plegmond Pleomne; ce qui montre combien la prononciation françoise différoit dès-lors de l'angloise.

à ce nouvel Archevêque, pour le féliciter sur son zéle à extirper les abus infames qui s'étoient glissés dans le Clergé, et parmi les simples Fidéles de l'Eglise Anglicane, et lui fournit des autorités pour l'aider à les combattre, et participer par-là au mérite de ses travaux.

La réputation de notre Prélat ne fut pas moins éclatante que son zéle. ' Elle lui attira l'estime de tous les Papes, qui tinrent le S. Siege pendant qu'il remplit celui de Reims, et avec lesquels il eut d'étroites liaisons. Quelques-uns d'entre eux, nommément Estiene V et Formose faisoient beaucoup de cas de ses lumieres. Ils le consultoient volontiers, et tâcherent plus d'une fois de l'attirer à Rome pour profiter de ses avis. Ils lui confierent même la décision de certaines affaires importantes et délicates.

c. 1. 2.

' Foulques étoit aussi en liaison avec les Empereurs Charles le Gros, Gui, Arnoul et Lambert. Mais il ne cultiva proprement leur amitié, qu'en faveur du jeune Prince Charles fils de Louis le Begue et d'Adeleïde. C'étoit l'unique rejetton de la seconde race de nos Rois, à qui le Roïaume de ses ancêtres appartenoit de droit. Notre Prélat, qui étoit aussi bon François qu'excellent Evêque, travailla le plus à le mettre et soûtenir sur le thrône de France, dont le Comte Eudes s'étoit emparé. ' Dans un Concile qu'il tint à Reims en Janvier 893, il le fit reconnoître Roi par les Evêques et les Seigneurs, et le couronna solennellement.

c. 2-5.

Conc. t. 9. p. 434.

' Charles le Simple, c'est le nom qu'on donna dans la suite à ce Roi, en reconnoissance des services que Foulques lui rendit, le fit son grand Chancellier, et partagea avec lui le gouvernement de l'Etat. Ce fut aussi apparemment de sa libéralité, qu'il eut l'Abbaïe de S. Martin de Tours, qu'il retint au moins quelque temps, ' et celle de S. Vaast d'Arras qu'il échangea depuis contre celle de S. Medard de Soissons, avec le Comte Altmar, à qui il céda aussi le château d'Arras qu'il avoit pris sur le Comte Baudoin. Le dépit qu'en eut celui-ci, passa à toute sa Cour; et ses vassaux pour le venger, ôterent inhumainement la vie à notre Prélat, le dix-septiéme de Juin l'an 900. Il y avoit alors dix-sept ans, trois mois et dix jours, qu'il occupoit le Siege de Reims, comme le marque l'épitaphe suivante rapportée par Flodoard.

Mart. am. coll. t. 1. p. 250 | Flod. ib. c. 5. p. 597. 1 | Mab. ib. l. 40. n. 18. 24.

Flod. ib. c. 10.

EPITAPHE.

Hoc tumulo magni Fulconis membra teguntur,
Remorum sedis Præsulis egregii.
Germine nobilium quem Francia protulit ortum,
Aulaque de scholis sumsit et excoluit.
Hinc Deus assumtum statuit virtute probatum,
Ecclesiæ speculum, Pontificemque pium,
Septenos denosque simul cui præfuit annos,
Tres menses, denos insuper atque dies.
Auxit episcopium super addens plurima rerum,
Urbis et istius mœnia restituit.
Orbis honor; patriæ tutor, pietatis amator,
Pro studio pacis confoditur jaculis,
Septenum denumque diem jam mensis agebat
Junius, ut dira morte peremtus abit:
Cui matris Domini pariter quoque Præsulis almi
Remigii pietas obtineat requiem. Amen.

' Il y a aussi sur la mort de ce pieux Archevêque des vers rimés, qui se trouvent à la suite de l'abregé de l'histoire de Flodoard dans un manuscrit de l'Abbaïe d'Igni. Le P. Labbe et Dom Guillaume Marlot les ont publiés en partie, et M. du Boulay en entier. Ils sont de la façon d'un nommé SIGLOARD, que le second Editeur croit être le même que le Chanoine de ce nom, qui en 853, quarante-sept ans auparavant, fit les fonctions d'Archidiacre de l'Eglise de Reims, au second Concile de Soissons. Mais il est beaucoup plus probable, que ce Sigloard n'est autre, ' qu'un Moine de même nom de l'Abbaïe de S. Remi, qui en 904 dressa une inscription en mémoire d'un miracle opéré le vingt-neuf de Décembre de la même année, lorsqu'on transfera le corps de S. Remi de la Cathédrale à cette Abbaïe. A la suite de cette inscription se lisent trois vers de la façon de ce Sigloard, qui a eu soin de s'y nommer avec la qualité de Moine.

Lab. ib. | Marl. l. 4. c. 5. p. 525. 526 | Egas. Bul. t. 1. p. 288. 289.

Marl. ib. c. 6. p. 528. 529.

§ II.
SES ECRITS.

PERSONNE ne nous apprend si Foulques avoit laissé d'autres écrits de sa façon que des letres. Flodoard en avoit entre les mains un recueil de plus de cinquante, d'où il a tiré presque entierement l'histoire qu'il donne de notre Prélat. Ces letres étoient adressées aux Papes, aux Empereurs, à des Rois, à des Evêques et autres personnes de la premiere distinction. L'on a beaucoup perdu par la négligence qu'on a eue de nous conserver ce recueil. Non seulement on y verroit dans tout leur jour l'esprit, la doctrine et la conduite vraiment épiscopale de son Auteur; mais on y auroit encore d'excellents monuments pour l'histoire de l'Eglise en général, et pour celle de l'Eglise de France en particulier. On peut même dire qu'on y trouveroit beaucoup de lumiere pour l'histoire civile en ces temps d'obscurité. C'est ce que vérifient la notice que nous en donne Flodoard, et les extraits qu'il nous en a conservés. Ces débris servent encore à nous faire connoître plusieurs letres des Papes de ce temps-là, qui n'existent plus aujourd'hui.

Flod. l. 4. c. 1. p. 593. 1.

' Une des plus remarquables entre celles de Foulques, étoit celle qu'il écrivoit au Pape Adrien III successeur de Marin, en faveur du Roi Carloman, et pour la justification de Frotaire, qui ne pouvant demeurer à Bourdeaux dont il étoit d'abord Archevêque, à cause des incursions des Normans, étoit passé à l'Archevêché de Bourges, par les suffrages du Clergé et du peuple de cette Eglise, et des Evêques de la province.

Ibid.

' Dans une autre de ses letres au Pape Estiene V successeur d'Adrien, Foulques se plaignoit beaucoup des malheurs que les Normans, qui faisoient alors le siege de Paris, causoient à la France depuis huit ans. Il y parloit aussi des priviléges de son Eglise, qui avoit, disoit-il, toujours été honorée par les Papes plus que toutes celles des Gaules, comme en aïant reçu la primatie de S. Pierre. Quoique notre Archevêque emploïât une partie de cette letre à relever les prérogatives de son Siege, il y oublioit cependant celles de sa propre dignité. C'étoit une réponse à une de celles du Pape, qui l'avoit qualifié son frere et son ami. Foulques répondant à ses politesses, disoit qu'il auroit suffi que le Pontife l'eût traité de serviteur et de sujet. Hincmar en pareille conjoncture ne se seroit pas exprimé de la sorte.

' Dans une autre letre à Estiene VI, Foulques faisoit voir, qu'il ne sçavoit pas toujours user d'une humilité hors de saison. Ce Pape lui aïant enjoint de se rendre à Rome pour un Concile qu'il y devoit tenir au mois de Septembre 896, faute de quoi il porteroit contre lui une censure canonique, l'Archevêque sans sortir des bornes de la modération et de la charité, lui répondit avec beaucoup de vigueur. Cette letre étoit encore intéressante par rapport à ce que Foulques y disoit des troubles causés en France par Zuentiboldе fils du Roi Arnoul. ' Celle qu'il avoit déja écrite au même Pape, pour le féliciter sur son exaltation, et lui apprendre qu'il avoit enfin procuré la paix entre les Rois Eudes et Charles, ne l'étoit peut-être pas moins.

c. 4. p. 597. 1.

p. 596. 2.

' La letre qu'il adressoit au Pape Formose touchant les differends entre les Archevêques Herman de Cologne et Adalgaire de Hambourg et de Brême, nous donneroit des éclaircissements sur cette grande affaire, si nous l'avions en son entier.

c. 1. p. 194. 2.

' Celle qu'il écrivoit à l'Empereur Charles le Gros, pour lui demander du secours contre les Normans, qui assiegeoient Paris, contenoit sans doute plusieurs autres particularités sur l'histoire de la fin de ce siecle. Il en faut dire autant ' de celle que Foulques écrivit au Roi Arnoul, depuis Empereur, touchant le sacre du jeune Roi Charles, les motifs et les raisons qu'il avoit eus de le faire élire et de le couronner; le droit de la nation françoise en ces rencontres; et divers autres points importants.

c. 5. p. 597. 1.

p. 597. 2.

' Flodoard s'est particulierement arrêté à nous donner des extraits de deux autres letres de notre Archevêque : l'une à Charles le Simple, sur ce qu'il avoit appris que ce Prince avoit dessein de faire alliance avec les Normans, pour établir sa puissance par leur secours : ' l'autre à l'Imperatrice Richilde, au sujet de sa conduite, qui n'étoit rien moins qu'édifiante. On juge par ces extraits, que les deux letres étoient aussi belles que fortes, et aussi éloquentes que pathétiques. Mais en voilà assés pour faire connoître de quel prix seroit ce recueil des letres de Foulques.

p. 598. 2. 599. 1.

p. 599. 1. 2.

' Le P. Alford Jesuite nous a donné sous le nom de notre Prélat une longue letre à Alfrede Roi d'Angleterre, après l'avoir tirée des annales manuscrites de Winchestre. Cette letre est pleine d'érudition et bien écrite pour le temps. Foulques y répond à celle qu'Alfrede lui avoit écrite, pour lui demander

Alford. an. 885. n. 7.-13.

du secours, et nommément le Prêtre Grimbald, Moine de S. Bertin, afin de rétablir les Letres dans ses Etats. Grimbald, dont la letre contient un grand éloge, en fut apparemment le porteur. ' Quelques Sçavants doutent néanmoins que cette letre soit de Foulques, sur ce que d'une part il leur a semblé que Grimbald y est représenté comme étant Evêque, ce qu'il ne fut jamais, et de l'autre, que Flodoard, qui parle avec tant de soin des autres letres de notre Archevêque, ne fait aucune mention de celle-ci. Mais si l'on veut y regarder de plus près, on verra que les expressions de Foulques, qui ont fait naître l'idée du prétendu épiscopat de Grimbald, s'entendent plus naturellement de quelque simple cérémonie accompagnée de l'imposition des mains, dont usa son Archevêque et Abbé en l'envoïant dans un païs éloigné pour en être le Docteur. A l'égard de la reticence de Flodoard, seroit-il impossible qu'une des letres de Foulques eût échappé à ses recherches? Il ne nous paroît donc pas qu'il y ait de fondement à refuser la letre en question à celui dont elle porte le nom, et dont elle retient le genie. Il n'y a qu'à la conferer à l'extrait de celle qu'il écrivit au Pape Estiene V, et dont nous avons rapporté quelques particularités.

Boll. 8. Jul. p. 652. n. 7.

DIVERS RECUEILS

DE FORMULES.

Outre le recueil des Formules de Marculfe, et plusieurs autres, dont nous avons déja rendu [1] compte, il y en a encore quelques-uns qui appartiennent à quelque égard à ce neuviéme siecle, et dont il est de notre dessein de donner au moins une légere notice. ' Le premier qui se présente ici, est le recueil des Formules d'Alsace, qui s'étant trouvées parmi les monuments du cabinet de M. François Pithou, à qui un ancien manuscrit les avoit fournies, ont été imprimées en 1687 à la fin de l'ancien Code des Canons de l'Eglise Romaine, par les soins de M. le Pelletier Controlleur général. Ces Formules sont au nombre de vingt-sept, et sur différents su-

Cod. can. p. 433-448.

1 Voïés le III volume de cette Histoire Literaire, pages 321. 322; 567-570. et le IV volume, pages 200. 201. 603 et 604.

jets, comme celles de Marculfe, avec lesquelles elles ont beaucoup de rapport. Mais elles en different, en ce qu'elles paroissent avoir été faites pour le Roïaume d'Austrasie, et c'est peut-être pourquoi on les a nommées les Formules d'Alsace : au lieu que les autres concernent les usages des Roïaumes de Bourgogne et de Neustrie. La troisiéme prise du traité de Walafride Strabon sur l'origine des choses ecclesiastiques, et les deux dernieres font voir, que le recueil n'a été fait que sous les fils de l'Empereur Louis le Debonaire tout au plûtôt. Il semble qu'il n'est pas entier, soit par la faute du Copiste, ou le défaut du manuscrit.

Parmi ces Formules il y en a pour servir de modéle aux Chartes roïales ou diplomes, et pour diriger les actes qui concernoient les simples particuliers. Dans la premiere classe on en voit qui regardent l'émancipation des esclaves, l'exemtion des tribus et autres devoirs, la cession de quelque droit, la faculté accordée à une Eglise d'élire son Evêque, et à un monastere de se choisir un Abbé. Dans l'autre classe on trouve particulierement des modéles de Mandements d'Evêque, de letres d'un Evêque à un autre Evêque, d'un Evêque à son Roi pour s'excuser, par exemple, de n'avoir pas paru à la Cour. Les deux dernieres sont historiques. C'est la letre d'un Evêque de Bresse à un Evêque du Roïaume de France, avec la réponse, touchant l'état des affaires sous le regne des fils de Louis le Debonaire. La onziéme qui contient un beau modéle de ces letres formées, ou de recommandation, que les Evêques accordoient à leurs Clercs, qui passoient de leur diocèse à un autre, mérite d'être lûe. Elle porte pour date l'indiction XII 1464 : ce qui ne signifie pas qu'elle soit de cette année-là ; mais c'est que les Evêques dans cette sorte de letres supputoient et marquoient à la fin la valeur des caracteres grecs qu'ils emploïoient. De sorte que tous ceux qui étoient entrés dans cette letre, joints au nombre de l'indiction, faisoient 1464.

[f] On a parmi les anecdotes de Dom Bernard Pez un autre recueil de Formules, beaucoup plus ample que le précedent, et divisé en deux livres, comme celui de Marculfe. Quoique ce ne soit proprement qu'une compilation de chartes qui regardent les biens et les dépéndances de l'Abbaïe de S. Emmeram en ce temps-là, on y voit néanmoins la forme alors en usage de procéder dans les actes de vente, d'échange, de donation, d'alienation, etc. Ce recueil a été dirigé par un nom-

Pez. anec. t. 1. par. 3. p. 193-286.

mé Anomode ou Anomote, selon Dom Mabillon, qui vivoit à la fin de ce siecle, et qui est qualifié Moine Soûdiacre. A la tête se lit une petite préface, où le Compilateur explique son dessein, et découvre les motifs qui l'ont porté à entreprendre ce travail. Il y a joint quatre vers de sa façon, à la louange de l'Evêque de Ratisbone, à qui il dédie son recueil, et dont il paroît qu'il avoit peint ou fait peindre le portrait au frontispice de l'ouvrage. Le nom de cet Evêque n'est désigné que par un
diss. p. 82 | Mab. it. ger. p. 59.
A, ' qui signifie ou Ambricon, ou Aspert, qui lui succéda en 886. Dom Mabillon est pour le premier, et Dom Pez pour l'autre : ce qui est mieux fondé, puisque le recueil présente des chartes passées sous Aspert. Le manuscrit d'où l'Editeur a tiré ces Formules, et qui appartient à la Bibliothéque de S. Emmeram, est parfaitement beau.

Conc. t. 8. p. 1860-1892 | G. t. 2. p. 633-663 | Bal. capit. t. 2. p. 591-638.
' Le P. Sirmond, et d'après lui les PP. Labbe, Cossart et M. Baluze, nous ont donné une autre collection d'anciennes Formules, tout autrement intéressantes que celles dont on vient de parler. Elles concernent les promotions ou élections des Evêques dans l'Eglise Gallicane, particulierement en ce neuviéme siecle. On voit dans les quatre premieres, qui suivent la préface du P. Sirmond, et que M. Baluze a omises, de quelle maniere on se comportoit en ces rencontres, avant que Louis le Debonaire eût rétabli la liberté des élections des Evêques. Les suivantes, dont la plûpart sont de la façon d'Hincmar de Reims, nous font connoître la conduite que tenoient les Clercs de l'Eglise vacante, le Métropolitain, le Visiteur qu'il établissoit du consentement du Roi, pour prendre soin de l'Eglise vacante, les Electeurs; la part qu'y avoient les Evêques de la même province, dont les absents devoient y consentir, comme il paroît par la letre de S. Prudence de Troïes pour l'élection d'Enée Evêque de Paris, qui fait partie du recueil ; enfin ce que devoit faire l'Evêque élû, l'examen qu'il lui falloit subir, la profession de foi qu'il étoit obligé de donner ou envoïer à son Métropolitain, en un mot tout ce qui précedoit et accompagnoit son ordination.

Quoique M. Baluze ait retranché de ce recueil quatre Formules, comme on l'a déja dit, néanmoins son édition est plus ample et plus entiere dans le reste, que celle du P. Sirmond.
Hinc. C. p. 616-628.
' Dès 1615 M. des Cordes Chanoine de Limoges avoit publié avant ces deux Editeurs, quelques pieces de ce recueil. L'un et l'autre paroît à la vérité y avoir puisé pour son édition ;

mais ils en ont laissé plusieurs pieces qu'ils n'y ont pas fait entrer. Telle est la seconde Formule de l'acte du Clergé et du peuple pour l'élection de l'Evêque. M. Baluze, qui rapporte la premiere et la troisiéme, a omis cette seconde, et le Pere Sirmond toutes les trois. Telle est encore la premiere Formule de la profession de foi du nouvel Evêque, differente de celle d'Adalbert Evêque de Terouane, rapportée par les trois Editeurs. Telle est enfin la Formule du discours que le Métropolitain devoit faire à l'ordination de l'Evêque : Formule qui ne se trouve que dans l'édition de M. des Cordes.

Nous avons déja rendu compte de plusieurs de ces pieces dans le cours de ce volume, tant aux articles de S. Prudence de Troïes et de Guillebert de Chalons sur Marne, qu'à celui d'Hincmar de Reims. Mais pour avoir quelque chose encore plus parfait sur cette matiere, il faudroit joindre au recueil précedent, les opuscules où le même Hincmar traite de l'ordination et des devoirs d'un Evêque, et quelques autres semblables, dont nous avons donné une notice, lorsque l'occasion s'en est présentée. On pourroit encore y joindre, quoique la piece soit posterieure à ces temps-ci de deux siecles, ' le Rit, ou la maniere d'ordonner un Evêque dans la Métropole de Rouen, imprimée par Dom Mabillon. Elle contient plusieurs particularités qui ne se trouvent pas dans les écrits précedents ; et l'on verroit par-là la difference qu'il y a entre les ordinations des Evêques au neuviéme siecle, et celles des Evêques du onziéme.

Mab. ana. t. 2. p. 466-474.

' Le recueil des Formules sur ce sujet est suivi, dans les éditions des PP. Sirmond, Labbe et Cossart, d'un petit recueil de ce qu'on nomme letres formées, si fort en usage parmi les Evêques de France, sur-tout en ce neuviéme siecle. Tout le mystere de cette sorte de letres consistoit en deux nombres, pris des caracteres grecs qu'on y emploïoit. L'un étoit général, et se trouvoit toujours le même dans toutes les letres. L'autre étoit particulier, et ne se rencontroit jamais le même. Celui-ci se prenoit de la valeur des premieres letres des noms de la personne qui écrivoit, de celle à qui la letre formée étoit adressée, de celle en faveur de qui l'on écrivoit, et de la ville d'où la letre étoit écrite. Ces premieres letres se marquoient par autant de caracteres grecs, à quoi l'on ajoutoit l'indiction, que l'on comptoit avec la valeur des letres gréques. On fait remonter l'origine des letres formées jusqu'au

Conc. ib. p. 1893-1902 | G. ib. p. 663-674.

temps du premier Concile de Nicée. Celles que contient le recueil, dont il est ici question, sont au nombre de douze, et appartiennent à dix Evêques du IX siecle, tous sujets de nos Rois. Il faut pourtant en excepter la derniere, qui est un modéle général pour cette sorte de letres. ' Dom Bernard Pez en a publié quelques autres de ce même siecle, nommément une de Robert Evêque de Metz, mort en 916, et une autre d'Udalric ou Odalric Evêque en Baviere.

Pez. ib. t. 6. par. 1. p. 86-88.

Il y avoit une autre espece de letres, dont nos Evêques de ce siecle faisoient quelque usage entre eux. Quelques-uns se trouvant dangereusement malades, s'avisoient d'écrire leur confession, et de l'envoïer à d'autres Evêques éloignés, à qui ils demandoient des letres d'absolution. ' C'est ainsi qu'en usa Hildebolde Evêque de Soissons, envers Hincmar son Métropolitain, qui lui fit la réponse que nous avons parmi ses écrits. C'est encore ainsi qu'en usa Robert [1] Evêque du Mans, qui dans le même cas qu'Hildebolde, envoïa sa confession aux Evêques qui étoient avec Charles le Chauve, lorsque ce Prince faisoit le siege d'Angers contre les Normans. On nous a conservé la letre de Robert, qui est un rare monument d'une grande humilité, avec la réponse des Evêques, ausquels elle étoit adressée. Cette sorte d'absolution au reste étoit moins une absolution sacramentelle, comme nous l'avons déja observé, qu'une espéce d'indulgence et de bénédiction. (XLI.)

Hinc. t. 2. p. 686 | Conc. G. t. 3. p. 405. 406.

1 Robert succéda à S. Aldric mort le sixiéme de Janvier 856, et tint le Siege du Mans 26 ans. ' Il y a de lui une autre letre à Hildebrand Evêque de Séez, pour lui notifier l'excommunication qu'il avoit prononcée contre un nommé Rainon, qui refusoit de payer la dixme à l'Eglise du Mans. ' M. Baluze a aussi publié cette letre à la suite de Reginon, mais en donnant à son Auteur le nom de Lambert. [a] Les actes de Robert portent, qu'il eut soin de faire un recueil de letres que les Papes lui avoient écrites en faveur des droits de son Eglise, afin de les conserver à la posterité.

Conc. N. par. 2. p. 461.
Regin. app. p. 625.
[a] Mab. ana. t. 3. p. * 287.

FIN.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

An. de l'Ere vulg.

841. BERTOLD, Moine de Mici et premier Historien de S. Maximin Abbé du lieu, ne paroît pas avoir vêcu au de-là de cette année. Ordination d'Amolon Archevêque de Lyon le 16 de Janvier, et d'Haimon Evêque d'Halberstat, au mois de Février suivant. Au même mois un Historien anonyme, qui a fait une addition considérable à la Chronique de Fontenelle, ou Saint Vandrille, se rend Moine dans cette Abbaïe. Grimald, qui a travaillé sur le Sacramentaire de S. Gregoire, est fait Abbé de S. Gal. Walafride Strabon lui dédie presque aussi-tôt son beau poëme intitulé *Hortulus*. Un Moine anonyme de Rheinaw ou Rinow, écrit la vie de S. Findam Reclus au même endroit. Un autre Ecrivain Moine de Chelles, dont on ignore le nom, fait l'histoire de la translation du corps de Sainte Batilde Reine de France. Ermenric, depuis Abbé d'Elwangen, publie la vie de S. Sole, et bientôt après celle de S. Hariolphe. L'Historien Astronome travaille à l'histoire de Louis le Debonaire, et ne tarde pas à la donner au public. Altfride Evêque de Mimigerneford est chargé du gouvernement de l'Abbaïe de Werden, dont les Moines l'engagent à composer la vie de S. Ludger. Ebbon Archevêque de Reims est obligé pour la seconde fois de quitter son Siege, où il ne rentre plus dans la suite. S. Pascase Radbert publie la premiere partie de son commentaire sur S. Matthieu. Angilbert Capitaine dans l'armée de l'Empereur Lothaire, fait un poëme sur la fameuse bataille de Fontenay. Flore Diacre de l'Eglise de Lyon, en fait un autre beaucoup plus considérable sur la division de l'Empire. Loup est élû Abbé de Ferrieres peu après le 22 de Novembre. Raban Maur lui envoïe son commentaire sur les épitres de Saint Paul, et compose sur la fin de cette année son traité *Des Pénitents*.

842. Candide Moine de Fulde, célébre par ses écrits, paroît avoir vêcu jusqu'en cette année. Dodane Duchesse de Septimanie, finit le 2 de Février son manuel, ou instructions pour ses enfants,

commencées l'année précedente. Humbert Evêque de Wirtzbourg, homme de Letres, meurt le 9 de Mars. Jonas Evêque d'Orleans publie son écrit sur le culte des Images, commencé du vivant de Louis le Debonaire, et meurt peu après. Walafride Strabon est fait Abbé de Richenou. Raban abdique la même dignité, et se retire dans la solitude pour avoir plus de temps à donner à l'étude. Il dédie presque aussi tôt à Louis Roi de Germanie son commentaire sur les Cantiques que l'Eglise Romaine emploïe dans son office de chaque semaine. L'Historien Nithard écrit les trois premiers livres de son histoire. Dévastations exercées en France par les Sarasins, et funestes à la culture des Letres. Loup travaille avec succès à les faire fleurir dans son Abbaïe de Ferrieres.

843. Mort du B. Ardon Smaragde, Auteur de la vie de S. Benoît d'Aniane, le 7 de Mars. L'Abbesse Lentewith fait retoucher la vie de S. Silvain Evêque de Terouane. Nithard ajoûte un quatriéme livre à son histoire des divisions entre les fils de Louis le Debonaire, et publie son ouvrage. Raban finit ses commentaires sur Jeremie et sur Ezechiel, et les envoïe à l'Empereur Lothaire, qui l'engage à entreprendre un recueil d'homelies, ce que Raban exécute. Le même Auteur adresse à Hatton Abbé de Fulde son traité sur la vision de Dieu, la pureté de cœur et la pénitence, avec un autre traité sur les prestiges des Magiciens, les sortileges, etc. S. Pascase Radbert commence à travailler à son beau traité sur les trois vertus théologales. L'Ecole de S. Riquier devient célébre sous la direction du Diacre Michon. Otfride Moine et Ecolâtre de Veissembourg commence à se faire de la réputation parmi les Sçavants. Wandalbert est chargé du soin de l'Ecole de Prom, où Adon, depuis Archevêque de Vienne, va de l'Abbaïe de Ferrieres, et y acquiert de nouvelles connoissances. Bientôt après Adon est obligé de quitter Prom, d'où il passe à Rome, et y fait un séjour de près de cinq ans. Le Roi Charles se trouvant successivement à Coulaines, à Lauriac et à Toulouse, y publie de beaux Capitulaires.

844. S. Pascase Radbert est fait Abbé de Corbie. Amolon de Lyon écrit sa letre à Theodbald Evêque de Langres touchant certaines superstitions. Charles le Chauve confirme l'établissement de l'Abbé Adalard, en faveur de l'Ecole de S. Martin de Tours. Un Anonyme fait un chant lugubre sur la mort de Hugues fils naturel de Charlemagne. Raban finit son traité de

l'Univers, et l'envoïe aussi-tôt à Haimon d'Halberstat son ami. Il compose aussi son Martyrologe, et l'envoïe à Radlaïc Abbé de Selgenstat. On tient un Concile à Verneuil sur Oise, dont les Canons sont dirigés par Loup de Ferrieres. Thegan Chorévêque de Treves fait à Prom la cérémonie de la translation des Reliques de S. Crysante et S. Darie, dont un Moine du lieu écrit l'histoire. Autres Capitulaires du Roi Charles en Octobre puis en Décembre dans l'Assemblée de Verneuil.

845. Jean Scot ou Erigene passe en France; et le Roi Charles le retient à sa Cour, où il travaille à faire fleurir les Letres. Benoît Diacre de l'Eglise de Maïence publie sa collection des Capitulaires de nos Rois, et la dédie aux Princes regnants. Concile à Beauvais en Avril. Hincmar y est élu Archevêque de Reims, et ordonné le 3 de Mai suivant. Charles le Chauve y publie de nouveaux Capitulaires. Un Auteur inconnu écrit la vie de Saint Eleuthere Evêque de Tournai, et un Moine de S. Denys la relation des miracles de ce Saint, Patron de son monastere. Concile à Lyon, auquel préside l'Archevêque Amolon. Autres Conciles à Tours, à Rouen et à Reims. Hildemar Moine françois, dont on a un commentaire sur la Regle de S. Benoît, et d'autres écrits, a vêcu au moins jusqu'en cette année. On peut rapporter à ce même temps le panegyrique de S. Thieri, qui est venu jusqu'à nous. Ratramne sçavant Moine de Corbie écrit sur l'enfantement de la Sainte Vierge. Gauzlin Abbé de Glanfeuil, fait l'histoire de l'invention et de la premiere translation du corps de S. Maur. Concile à Meaux, où l'on dresse plusieurs beaux Canons, qui ne sont publiés qu'à Paris au bout de vingt mois.

846. Deux Moines anonymes de S. Germain des Prés travaillent à un recueil des miracles du Saint de ce nom, qu'Aimoin retoucha et publia dans la suite. Un d'entre eux écrit l'histoire de la translation du même S. Germain. Assemblée à Epernai, où l'on publie un Capitulaire tiré des Conciles de l'année précedente. Haimoin d'Halberstat écrit cette année-ci et les suivantes divers traités sur les Livres sacrés et d'autres sujets. Ordination de S. Prudence Evêque de Troïes. S. Pascase Radbert paraphrase les actes des SS. Martyrs Rufin et Valere. Deux Inconnus finissent deux mauvaises et fort imparfaites Chroniques de France. Charles le Chauve, malgré tous les embarras du gouvernement, cultive les Letres, et fait de son Palais une véritable Ecole.

847. Dès le commencement de cette année il se tient à Paris un Concile de trois provinces, dans lequel on publie les decrets de celui de Meaux. Mort de Thegan Historien de Louis le Debonaire. Walafride Strabon publie aussi-tôt son histoire. L'Historien Astronome peut avoir vêcu jusqu'en cette année. L'Empereur Lothaire I donne au public un recueil choisi des Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Debonaire. Le 24 de Juin Raban est ordonné Archevêque de Maïence; et dès le mois d'Octobre suivant il tient son Concile provincial. Il s'y trouve entre autres S. Anscaire Archevêque de Hambourg et Haimoin Evêque d'Halberstat. On y fait de fort beaux statuts sur la discipline. Commencement des disputes sur la prédestination et la grace. Loup de Ferrieres compose une histoire abregée des Empereurs, et l'adresse à Charles le Chauve pour lui apprendre à regner heureusement. L'Abbaïe de Corbie sous le gouvernement de l'Abbé Radbert se signale par sa pieté et le soin qu'elle donne à cultiver les Letres.

848. Angelome Moine de Luxeu publie son commentaire sur le Cantique des Cantiques. Wandalbert finit son Martyrologe, et le dédie à l'Empereur Lothaire. Frotaire Evêque de Toul, dont il y a un recueil de letres, meurt le 22 de Mai. Amolon écrit son traité contre les Juifs, qu'on a longtemps attribué à Raban de Maïence. Celui-ci assemble au mois d'Octobre un second Concile, au sujet de Gothescalc, qui y envoïe sa profession de foi. Raban écrit ses deux fameuses letres sur le même sujet, l'une au Comte Ebrard, l'autre à Notingue élu Evêque de Verone. S. Pascase Radbert donne une nouvelle édition revûe et augmentée de son célébre traité Du corps et du sang de J. C. et la dédie au Roi Charles.

849. Assemblée à Quiercy, où Gothescalc est fort maltraité, et contraint de brûler ses écrits. Hincmar de Reims le fait enfermer, et lui écrit pour l'engager à rétracter les erreurs qu'il lui imputoit. Il consulte à ce sujet S. Prudence de Troïes; et Gothescalc publie ses deux apologies. Mort d'Altfride Evêque de Mimigerneford ou Munster, le 22 d'Avril. Ordination d'Hildegaire Evêque de Meaux, Auteur d'une vie de S. Faron. Flore de Lyon écrit sa réponse à une certaine personne touchant la préscience de Dieu, la prédestination, la grace et le libre-arbitre. Louis Roi de Germanie envoïe en ambassade près de Charles le Chauve, Walafride Strabon, qui meurt en France le 17 Juillet, et laisse plusieurs ouvrages de sa façon. Charles

le Chauve engage Ratramne à écrire sur l'Eucharistie; et cet Auteur lui dédie son fameux traité sur ce sujet. Audrade Chorévèque de Sens fait le voïage de Rome, et présente ses écrits au Pape Leon IV. Il revient en France et se trouve au Concile de Paris, assemblé de quatre provinces au mois de Novembre, où lui et les autres Chorévêques sont supprimés. Raban fait un traité en leur faveur. S. Prudence de Troïes communique au même Concile l'écrit qu'il adressoit à Hincmar et à Pardule. Loup de Ferrieres y est chargé d'écrire la letre synodique à Nomenoi Duc de Bretagne, et est ensuite envoïé à Rome de le part du Roi Charles.

850. Un Historien anonyme finit ici son addition à la chronique de Fontenelle. Grimald Poëte célébre est appellé à S. Gal, et y compose en vers la vie du S. Abbé dont ce monastere porte le nom. Ratramne écrit par ordre du Roi Charles son traité sur la prédestination, et le dédie à ce Prince. Mort de Freculfe Evêque de Lisieux, dont il y a une histoire universelle. On fait la translation de S. Raimbert Evêque de Baïeux, dont Joseph autrefois Chancelier d'Aquitaine, qui s'y trouve présent, écrit l'histoire. Heiric sçavant Moine de S. Germain d'Auxerre, y enseigne les Letres avec réputation. Chrestien Druthmar publie les Commentaires sur l'Evangile. Ermenric Poëte et Historien passe de Richenou à S. Gal, et y publie un de ses écrits. Un Moine anonyme de Marmoutier fait l'histoire de la translation de S. Gorgone. Un autre Auteur inconnu écrit une courte vie de S. Rieule de Senlis, qui fut ensuite paraphrasée par un autre Ecrivain. Hincmar de Reims envoïe à Raban l'écrit de S. Prudence de Troïes. Raban de son côté adresse à Hincmar sa longue letre sur la doctrine de Gothescalc. Hincmar écrit aux Reclus de son diocèse un traité sur la prédestination, qui est perdu, et l'envoïe avec une longue letre qui est aussi perdue à Raban. On tient un Concile à Moret, dont Loup de Ferrieres de retour en France, dresse la letre synodique. Cet Abbé adresse à Charles le Chauve sa longue letre touchant les trois questions qui faisoient alors tant de bruit. Il écrit aussi sur le même sujet à Hincmar de Reims et à Pardule de Laon. L'Empereur Lothaire publie un nouveau recueil de Capitulaires, différent de celui de 847. Commencement du différend entre les Eglises de Tours et de Dol au sujet des droits de métropole : différend qui attire quantité d'écrits. Unnon donne une mauvaise vie de S. Arnoul de Metz.

851. Un Moine sans nom du même monastere en écrit une de S. Cloud, qui ne vaut pas mieux. Un autre Moine aussi sans nom de l'Abbaïe de Stavelo, compose celle de S. Remacle. Mort d'Ebbon Archevêque de Reims le 20 de Mars. Rupert, qui a laissé divers écrits de sa façon, se rend Moine à S. Alban de Maïence, et y est ensuite chargé du soin des Ecoles. S. Pascase Radbert abdique la dignité d'Abbé de Corbie ; et Odon est élu en sa place. Hincmar de Reims et Pardule de Laon engagent Jean Scot à prendre la défense de leur sentiment sur la prédestination. Scot en conséquence compose et publie un traité sur ce sujet, dont Wenilon Archevêque de Sens fait aussi-tôt des extraits, qu'il envoïe à S. Prudence de Troïes. Loup de Ferrieres donne au public son écrit sur les trois fameuses questions. Vivien Abbé de S. Martin de Tours fait au Roi Charles présent d'un magnifique exemplaire de la Bible, de la façon de ses Moines. Un Diacre nommé Flavien fait et présente à l'Empereur Lothaire un poëme qui est perdu. Amolon sur la fin de cette année écrit sa letre à Gothescalc, et son traité sur la grace et la double prédestination.

852. Hetti Archevêque de Treves, dont il reste quelques letres, vêcut jusqu'en cette année. On publie divers écrits anonymes : une vie de S. Cassien Evêque d'Autun ; l'histoire de sa translation à S. Quentin ; les actes de S. Cucuphar Martyr d'Espagne ; une courte histoire en prose rimée du monastere de Condat, ou S. Claude ; l'histoire de la translation des SS. Martyrs Savinien et Potentien. Un imposteur sous le nom d'Adeodat écrit une très-mauvaise vie de S. Taurin Evêque d'Evreux, avec l'histoire de l'invention du corps de ce même Saint. Mort d'Amolon Archevêque de Lyon, le 31 de Mars. Remi est ordonné en sa place. Aurelien Moine de Reomé écrit son grand traité sur la Musique. S. Prudence Evêque de Troïes et Flore Prêtre de Lyon travaillent à refuter l'ouvrage de Jean Scot sur la prédestination, et publient bien-tôt leurs écrits à ce sujet. Hincmar de Reims tient son Synode, et y dresse un Capitulaire pour l'instruction de son Clergé. Raban préside à un Concile tenu à Maïence. Hincmar fait la translation du corps de S. Remi l'un de ses prédecesseurs, et compose des vers pour orner son tombeau.

853. Audrade Chorévêque de Sens écrit ses visions. Concile à Soissons, qui confirme la déposition d'Ebbon de Reims, et déclare nulles ses ordinations. Saint Prudence y est choisi pour Juge des

Clercs ordonnés par Ebbon ; et Loup de Ferrieres y fait un grand personnage. Charles le Chauve y publie de nouveaux Capitulaires. Mort d'Haimon Evêque d'Halberstat, le 26 de Mars. On place en cette même année celle d'Erchanbert Evêque de Frisingue, qui a écrit sur l'Evangile de S. Jean et sur Donat le Grammairien. Concile à Francfort, auquel préside l'Archevêque Raban. Rodrade Prêtre du diocèse d'Amiens, qui a travaillé sur le Sacramentaire de S. Gregoire, reçoit l'ordination sacerdotale. Mort de Liutbert premier Abbé d'Hirsauge, le 3 de Juin. S. Remi Archevêque de Lyon refute les letres d'Hincmar, de Pardule, de Raban sur la prédestination, et donne un autre écrit sur les mêmes matieres. Concile à Verberie le 27 d'Août, dont il nous reste un Capitulaire. Assemblée à Sens pour l'élection et l'ordination d'Enée Evêque de Paris. S. Prudence y envoïe sa fameuse letre contre les erreurs des Sectateurs de Pelage. Loup de Ferrieres y assiste, et dresse l'acte d'élection. Concile à Quiercy, auquel on attribue quatre capitules sur les matieres alors contestées. Mort d'Adalbert Moine de Fleuri, dont il y a quelques écrits, le 22 de Décembre.

854. Le 13 de Janvier Hilduin Evêque de Verdun meurt, et laisse quelques écrits de sa façon. Le Chorévêque Audrade ne paroît pas avoir vêcu au de-là des premiers mois de cette année. Raban publie ses traités Des ordres sacrés, Des Sacrements, De la discipline ecclesiastique, et écrit sa fameuse letre à Heribalde Evêque d'Auxerre. S. Pascase Radbert ajoûte un second livre à la vie de l'Abbé Wala, et la rend publique. Il finit son beau traité sur les trois vertus théologales, et l'envoïe à Warin Abbé de Corwei. Ermenric quitte S. Gal, et retourne à Richenou, où il écrit l'histoire de son monastere. Jean Scot publie son traité sur la division des natures, et bientôt après un écrit plein d'erreurs sur l'Eucharistie. S. Remi de Lyon refute les articles qui portent le nom de Quiercy. Adon à son retour d'Italie s'arrête à Lyon, pour profiter des lumieres des Sçavants qu'il y trouve, et y travaille à son Martyrologe. Le Roi Charles ajoûte de nouveaux Capitulaires aux précedents.

855. L'Ecole de Fleuri devient de plus en plus célébre. Charles le Chauve y fonde des appartements en faveur de la jeune noblesse, qui y va étudier. Angelome, l'un des sçavants Interprétes de ce siecle, paroît avoir vêcu jusqu'en cette année. Maginhard Moine de Fulde fait l'éloge du Martyr S. Ferruce, et un traité sur le Symbole des Apôtres. Un inconnu publie un écrit

sur l'Eucharistie, où il établit les dogmes catholiques, et S. Pascase Radbert ses traités sur l'enfantement de la Sainte Vierge. Ratramne y répond; et S. Pascase réplique. Concile à Valence dans la Viennoise, où l'on fait plusieurs Canons sur le dogme et la discipline. Remi Archevêque de Lyon y préside. Hieric de S. Germain d'Auxerre dédie à Hildebolde son Evêque, un recueil de sentences choisies. Ordination d'Herard Archevêque de Tours, qui publie quelque temps après des statuts en forme de Capitulaire. Advence est aussi ordonné Evêque de Metz sur la fin de cette année.

856. Epoque où finit un fragment, plus considérable que le précedent, d'une addition à la chronique de Fontenelle. Mort de S. Aldric Evêque du Mans, dont il y a quelques écrits, le 7 de Janvier, et de Raban Archevêque de Maïence, le 4 de Février. Un Moine de S. Martial de Limoges, inconnu d'ailleurs, fait une relation des miracles de ce Saint. Charles le Chauve publie de nouveaux Capitulaires. Adrevald Moine de Fleuri, refute les erreurs de Jean Scot sur l'Eucharistie, et compose peu après la vie de S. Aigulfe Abbé de Lerins. Ordination d'Isaac Evêque de Langres, qui donne bientôt après un recueil considérable de Canons. Ratramne et Gothescalc écrivent en faveur de l'usage où l'on étoit de chanter la strophe *Te trina Deïtas :* usage blâmé par Hincmar de Reims. Bertaire, dont il reste divers écrits, est fait Abbé du Mont-Cassin. Hincmar travaille sur la fin de cette année à un grand ouvrage, contre Ratramne et les Canons du Concile de Valence.

857. Adrevald commence une histoire prolixe des miracles de S. Benoît. Liudolfe, Prêtre du diocése de Maïence, fait la legende des SS. Severe, Vincence et Innocence, et l'histoire de leur translation d'Italie à l'Abbaïe de S. Alban. Mort de Pardule Evêque de Laon. Hincmar neveu de l'Archevêque de Reims est élu à sa place. S. Pascase Radbert adresse aux Religieuses de N. D. de Soissons son commentaire sur le Ps. 44. Ordination de Gonthier Archevêque de Cologne, qui donne la relation d'un orage extraordinaire arrivé le 15 de Septembre. Hincmar de Reims publie son écrit contre le *Te trina Deïtas*, en réponse à ce que Ratramne et Gothescalc avoient écrit pour en soûtenir l'usage, et fait de nouveaux statuts pour son Clergé.

858. Mort de l'Historien Nithard cette année-ci, ou la suivante. Bernegaud, dont on a un commentaire sur l'Apocalypse, va perfectionner ses études à S. Germain d'Auxerre. Un Ecrivain, su-

jet de nos Rois, fait l'histoire de la conversion des Bavarois et des Carinthiens à la foi chrétienne. S. Pascase Radbert acheve son grand commentaire sur S. Matthieu, et ne tarde pas à publier son exposition des Lamentations de Jeremie. Herard Archevêque de Tours assemble son Synode, et y publie les statuts, dont on a parlé. Usuard, Auteur d'un Martyrologe, est envoïé en Espagne pour recouvrer le corps de S. Vincent. Il en revient en Octobre, avec les Reliques des Saints Martyrs Georges, Aurele, Natalie et leurs actes. En Novembre les Evêques des provinces de Reims et de Rouen écrivent leur belle letre à Louis Roi de Germanie.

859. Mort de Flore Prêtre de l'Eglise de Lyon, cette année-ci, ou la suivante. Hincmar de Reims commence à mettre la main à son grand ouvrage sur la prédestination. Gothescalc interjette appel au S. Siege, et envoïe son appel à Rome. Le 19 d'Avril se tient un Concile célébre près de Langres, où sont faits plusieurs decrets. Autre Concile à Metz le 20 de Mai, pour rétablir la paix entre les Princes regnants. Mort de Probe sçavant Moine de S. Alban de Maïence, le 26 du même mois. Au mois de Juin suivant, autre Concile à Savonieres, où l'on prend des mesures pour le rétablissement des Etudes. Ordination d'Odon Evêque de Beauvais, après le mois de Juin. Angilbert, dont il y a quelques petites poësies, est fait à sa place Abbé de Corbie. Mort d'Hildulfe Modérateur des Ecoles d'Hirsauge. Ruthard y remplit sa place ; et l'Ecole acquiert sous sa conduite une nouvelle réputation.

860. En Janvier et Février il se tient deux Conciles à Aix-la-Chapelle, au sujet du divorce du Roi Lothaire. S. Anscaire compose le premier livre de la vie de S. Willehad, Evêque de Brême. Ermentaire, qui a laissé quelques écrits de sa façon, est élû Abbé des Moines errants de Hermoutier. Assemblée à Coblents pour la réconciliation des Princes regnants. Charles le Chauve y publie un Capitulaire. Adon est élu Archevêque de Vienne en Août ou Septembre suivant. Il se trouve au Concile de Tousi près de Toul, qui se tient le 22 d'Octobre.

861. Ce Prélat entre en commerce de letres avec le Pape Nicolas I, qui lui envoïe le Pallium, et les actes d'un Concile de Rome, pour les notifier aux autres Evêques de France. Raoul Archevêque de Bourges, écrit au même Pape, pour le consulter sur divers points de discipline, ausquels ce Pontife répond. Mort de S. Prudence Evêque de Troïes, le 6 d'Avril. Engelmode,

Chorévêque de Soissons en devient Evêque, et fait un poëme à la louange de Pascase Radbert. Ratramne consulte le Prêtre Rembert Missionnaire dans le Nord, sur les Cynocephales; et ils s'écrivent mutuellement l'un à l'autre quelques letres sur ce sujet. L'Ecole de S. Gal acquiert un nouveau relief sous la direction de Werembert. Hartmutte qui gouverne cette Abbaïe en qualité de Doïen, en enrichit la bibliothéque.

862. Eudes, ou Odon, Auteur de quelques écrits, est élû Abbé de Glanfeuil. Loup, Abbé de Ferrieres, ne paroît pas avoir vêcu au de-là de cette année. Pascase Radbert écrit à Fredugard sa letre sur l'Eucharistie. Le 29 d'Avril on assemble un troisiéme Concile à Aix-la-Chapelle, au sujet du divorce de Lothaire et de la Reine Thietberge. On y produit un écrit d'Advence de Metz, qui tendoit à le favoriser. Hincmar de Reims donne un écrit sur ce divorce. Autre Concile à Pistes sur Seine. Charles le Chauve y publie un Capitulaire, et Rothade de Soissons y porte ses plaintes contre Hincmar son Métropolitain. Assemblée à Sablonieres, où le Roi Charles fait un nouveau Capitulaire. Hincmar de Reims met la derniere main à son grand ouvrage sur la prédestination; acheve le vaisseau de sa Cathédrale, et en fait la dédicace. Un Chanoine anonyme de l'Eglise du Mans, fait un recueil d'actes des Evêques de cette Eglise, lequel fut ensuite continué par d'autres.

863. Odon Evêque de Beauvais fait deux fois par ordre du Roi, le voïage de Rome, et y porte le long traité d'Hincmar sur la prédestination. Concile à Metz touchant le divorce du Roi Lothaire. Advence, Evêque de la ville, écrit quelques letres pour marquer son repentir de s'être engagé dans cette affaire. Un Ecrivain sans nom fait une relation des miracles de Sainte Geneviéve; une autre compose une assés mauvaise vie de S. Philippes Prêtre, honoré à Celles dans le Palatinat du Rhein; un troisiéme, Moine de Madrie en publie une de S. Leutfroi, qui ne vaut guéres mieux; et un quatriéme celles des SS. Harlinde et Reinule Abbesses d'Eike, qui valent encore moins. Helgaud Abbé de S. Riquier fait, avant que de mourir, des loix pour les gents du païs de Ponthieu. Ermentaire finit et publie l'histoire des diverses translations du corps de S. Filibert, et des miracles qui les accompagnerent. Otfride met au jour sa paraphrase sur l'Evangile en vers theotisques rimés.

864. Gonthier Archevêque de Cologne fait un voïage à Rome, où après avoir été déposé et excommunié, il publie des écrits scan-

daleux. Rothade de Soissons fait le même voïage, et présente au Pape Nicolas un écrit pour sa justification. Herard, Archevêque de Tours, écrit les actes de S. Chrodegang Evêque de Séez, et les envoïe à Hildebrand son ami, l'un des successeurs de ce Saint. S. Anscaire acheve et publie la vie de S. Willehad. Assemblée à Pistes le 25 de Juin, où Charles le Chauve publie un long Capitulaire. Advence de Metz écrit diverses letres au Pape, qui lui répond. Il entretient le même commerce avec Hincmar de Reims. Celui-ci écrit une longue letre au même Pontife, particulierement au sujet de Rothade et de Gothescalc. Le Roi Charles engage Usuard à faire un nouveau Martyrologe, ce qu'Usuard exécute. Heiric, Moine de S. Germain d'Auxerre, commence à travailler à son long poëme de la vie de S. Germain.

865. Le Pape au commencement de cette année rétablit Rothade dans son Siege. Mort de S. Anscaire Archevêque de Hambourg et de Brême, le 3 ou 4 de Février. S. Rembert lui succede, et écrit bientôt après sa vie. Assemblée à Tousi au même mois. Le Roi Charles y publie quelques Capitulaires. Mort de Rudolfe sçavant Moine de Fulde, le 8 de Mars. L'Ecole de S. Gal acquiert une nouvelle réputation sous la direction du docte Ison, son Modérateur. Mort de S. Pascase Radbert le 26 d'Avril, et de Ruthard Ecolâtre d'Hirsauge, le 25 d'Octobre. Richbodon prend sa place, qu'il remplit pendant 24 ans. On rapporte aussi à cette même année la mort d'Ermentaire Abbé de Hermoutier.

866. Grand Concile à Soissons au sujet de l'ordination de Wlfade et de ses associés. Herard de Tours y prononce le discours pour l'ouverture de l'assemblée. Hincmar de Reims y présente quatre mémoires. Mort de Michon Ecolâtre de S. Riquier, qui laisse divers écrits de sa façon, et de S. Raoul Archevêque de Bourges, dont on a une Instruction pastorale, le 21 de Juin. Le Roi Charles écrit trois letres importantes au Pape Nicolas, l'une en Juillet, et les autres peu de temps après. Ce Prince donne l'Archevêché de Bourges à Wlfade, qui est ordonné avant la fin de l'année. Heiric finit son long poëme sur la vie de S. Germain d'Auxerre. Jean Scot traduit de grec en latin les écrits attribués à S. Denys l'Aréopagite. Hincmar de Reims écrit plusieurs letres, tant au Pape qu'à Egilon de Sens, touchant l'affaire de Wlfade et celle de Gothescalc. Almanne sçavant Moine de Hautvilliers fait la vie de S. Sendou, et l'histoire

de sa translation, qui furent suivies d'autres ouvrages du même Auteur. Mort d'Ermenric Abbé d'Elwangen, tout à la fin de cette année.

867. Le Poëte Ermenric, different du précedent, paroît avoir vêcu jusqu'à ce temps-ci. Un Moine anonyme de Glonne ou S. Florent le Vieux, fait un chant lugubre sur la destruction de son monastere. Un autre Moine du Mans, encore anonyme, écrit les aventures d'un jeune homme, qui avoit voulu se retirer dans un monastere malgré ses parents. On écrit aussi une courte généalogie de Charlemagne et de ses descendants : les Legendes de S. Beat, des SS. Martyrs Riverian et autres, et des éloges abregés de S. Vanne et de S. Magdalvic. Jean Scot travaille à la traduction des Scholies gréques de Saint Maxime, sur les endroits difficiles de S. Gregoire de Nazianze, et en publie une partie. Le 23 d'Octobre le Pape Nicolas écrit aux Evêques de France, pour les engager à repousser les injustes reproches, que les Grecs schismatiques faisoient aux Latins. Le 25 du même mois se tient un Concile à Troïes, dont on a les actes. Vautier est fait Evêque d'Orleans, et publie l'année suivante des statuts pour son diocèse.

868. Au commencement de cette année Charles le Chauve fait de nouveaux Capitulaires. Nos Théologiens travaillent à répondre aux reproches des Grecs. Odon Evêque de Beauvais, Enée de Paris et Ratramne Moine de Corbie se signalent dans cette dispute. S. Adon de Vienne y entre aussi ; mais son écrit est perdu. Le 6 de Mai se tient un Concile à Wormes. On y fait plusieurs Canons ; et l'on y examine les réponses faites aux Grecs. Helperic Abbé d'Arles au diocèse d'Elne, écrit au Roi Charles une letre sur la translation des SS. Martyrs Abdon et Sennen. Odon, Abbé de Glanfeuil, publie l'histoire de la translation du corps de S. Maur, et des principaux événements qui l'avoient précedée. Almanne compose une nouvelle vie de S. Memmie premier Evêque de Châlons sur Marne. Un Moine inconnu de Werden en ajoûte aussi une nouvelle à celle de l'Evêque Saint Ludger. Ison écrit l'histoire des translations de S. Othmar et de ses miracles, et passe à Granfel pour y enseigner. Ratpert prend sa place d'Ecolâtre à S. Gal. Evrard ou Eberard Comte de Frioul fait un testament, où il entre plusieurs traits curieux de Literature. Le 17 d'Octobre Hildegaire Evêque de Meaux tient son Synode, et y donne des statuts à ses Prêtres. Mort de Gothescalc dans sa prison, le 30 du même mois. En Décem-

bre suivant Guillebert est ordonné Evêque de Châlons sur Marne, et publie bientôt après des statuts de son diocèse.

869. Gonthier de Cologne fait un second voïage en Italie, où il meurt. Odon de Glanfeuil devient Abbé des Fossés près de Paris. Concile à Verneuil au mois d'Avril, contre Hincmar Evêque de Laon, qui appelle au Pape, et fait divers écrits au maintien de son appel. Le Roi Charles écrit deux letres vigoureuses au Pape Adrien II. Assemblée à Pistes au mois d'Août, dans laquelle ce Prince fait de beaux réglements. Autre Assemblée à Metz en Septembre. Charles le Chauve y est couronné Roi des Etats de Lothaire son neveu. L'Evêque Advence fait l'ouverture de l'Assemblée par un discours. Aimoin de S. Germain des Prés écrit l'histoire de la translation du corps de Saint Vincent, d'Espagne au monastere de Castres, et quelque temps après, celle de la translation des SS. Martyrs Georges, Aurele et Nathalie, de Cordoue à S. Germain de Paris.

870. Il ne paroît pas qu'on puisse prolonger la vie à Otfride de Veissembourg au de-là de cette année. Bernard Moine François fait et publie la relation de son voïage à la Terre Sainte. Wandalbert, célébre pour son Martyrologe, a au moins vêcu jusqu'à ce temps-ci. Hincmar de Reims publie son grand ouvrage de 55 chapitres contre l'Evêque son neveu, et adresse une vigoureuse letre au Pape Adrien. Concile à Attigni, où préside S. Remi de Lyon. Assemblée à Aix-la-Chapelle, dont il y a quelques réglements. Adon de Vienne publie la vie de S. Didier un de ses prédecesseurs. Gurdistin, qui a laissé quelques écrits de sa façon, est fait Abbé de Landevenec. Mort d'Enée Evêque de Paris, le 27 de Décembre. On peut rapporter celle d'Odon Abbé des Fossés à la même année.

871. Mannon sçavant Moine préside à l'Ecole du Palais. Mort d'Herard Archevêque de Tours, avant le mois d'Août. Gislemar, Moine de S. Germain des Prés, compose la Legende de Saint Droctovée premier Abbé de la maison, et Jean disciple de Saint Jaques l'Ermite de Sancerre, celle de son Maître. Un Ecrivain, inconnu d'ailleurs, fait l'histoire de la translation des Reliques des SS. Martyrs Florentin et Hilaire de Semont à Bonneval. Beringaire et Liuthard, Moines de S. Denys près de Paris, travaillent par ordre du Roi Charles à un magnifique exemplaire des Evangiles. Mort d'Ison Ecolâtre de S. Gal et de Granfel. Concile à Douzi, dont on a des actes fort prolixes. Hincmar de Laon y est déposé de l'épiscopat.

872. Un Poëte anonyme, Moine de Montier-la-Celle, fait en vers l'histoire de la translation de S. Frodobert. Aimoin exerce les charges d'Ecolâtre et de Chancellier à S. Germain des Prés. Un des Continuateurs de la chronique de Fontenelle est ordonné Prêtre. Mort de Grimald Abbé de S. Gal, le 13 de Juin. Le sçavant Harmote est élû à sa place. Mort de Milon de S. Amand, dont il y a divers écrits, le 20 du même mois. Hucbald aïant perdu Milon son Maître, passe à S. Germain d'Auxerre pour y perfectionner ses études, sous le célébre Heiric.

873. Jean Scot fait en vers grecs et latins l'éloge du Pape Jean VIII, et celui d'Hincmar de Reims. On peut placer sa mort cette année-ci ou la suivante. Concile à Senlis au sujet de Carloman fils de Charles le Chauve, dont les actes sont supprimés. Mort d'Advence Evèque de Metz, le dernier jour d'Aoùt. Concile à Cologne en Septembre, dont il ne reste qu'une simple relation. Assemblée à Quiercy, où le Roi Charles fait quelques réglements. Ce Prince adresse une belle letre au Pape Jean VIII, touchant les appellations à Rome.

874. Mort d'Usuard, Moine de S. Germain des Prés, le 13 de Janvier. Adon de Vienne finit ici sa chronique. Heiric met la derniere main à sa relation des miracles de S. Germain, et travaille de concert avec deux Chanoines de la cathédrale d'Auxerre, aux actes des premiers Evêques de cette Eglise. Assemblée à Douzi, le 13 de Juin; autre à Attigni le 1 de Juillet, dans lesquelles Charles le Chauve fait divers réglements. Hincmar de Reims tient son Synode, et y donne de nouveaux statuts à son Clergé. Aimoin revoit et publie un recueil des miracles de S. Germain de Paris. Mort d'Evrard Comte de Frioul, dont il y a un testament intéressant pour la Literature.

875. Agius, Abbé de la nouvelle Corbie, écrit la vie de Sainte Hathumode, Abbesse de Gandersheim. Odon de Beauvais institue 50 Chanoines dans son Eglise, et fait un écrit sur la célébration mystique de la fête de Pâque. Hincmar de Reims écrit une belle et longue letre aux Evêques et aux Seigneurs de sa province. Hucbald quitte l'Ecole d'Heiric et va prendre la direction de celle de S. Amand. Mort de S. Remi Archevêque de Lyon, le 28 d'Octobre ; d'Hildegaire de Meaux, le 3 de Décembre; et de S. Adon Archevêque de Vienne, le 16 du même mois. Charles le Chauve est couronné Empereur à Rome le jour de Noël.

876. Ulmar, Moine de S. Vaast, fait l'histoire de l'élevation du corps de

ce Saint, et des miracles qui la précéderent et la suivirent. L'élevation du Roi Charles à l'Empire est confirmée d'abord à Pavie, puis au Concile de Pontion, dont il nous reste quelques actes. Wlfade Archevêque de Bourges, dont on a une belle Instruction pastorale, meurt le 1 d'Avril. Adelhelme ou Adhelm, de Moine de S. Calais, est fait Evêque de Séez, et compose bientôt après la vie de S. Opportune. Dadon, qui se mêloit de poësie, succede à Berard dans le Siege épiscopal de Verdun. Un Poëte inconnu fait l'histoire de la reception des Reliques du Pape S. Corneille à Compiegne. Heiric dédie son poëme sur Saint Germain d'Auxerre à l'Empereur Charles, et Hucbald le poëme de Milon son oncle sur la sobrieté.

877. Charles le Chauve est confirmé Empereur à Rome, au commencement de Février. Assemblée à Quiercy en Juin. Ce Prince y publie de beaux réglements, et repasse aussi-tôt en Italie. Il y est attaqué d'une maladie, dont il meurt le 5 d'Octobre. Adrevald de Fleuri finit ici son histoire des miracles de S. Benoît. Hincmar de Reims adresse au Roi Louis le Begue une letre remplie d'excellents avis pour bien regner.

878. Un Moine anonyme de S. Denys ajoûte un troisiéme livre aux deux premiers des miracles de ce Saint. Grand Concile à Troïes en Août et Septembre. Le Pape s'y trouve en personne ; et il nous en reste divers monuments. Hincmar de Laon y présente sa plainte contre Hincmar de Reims, et y est réhabilité. Ce dernier envoïe au Pape un grand écrit en forme d'apologie, qui est perdu. Mort d'Adrevald Auteur de divers écrits.

879. Naissance de S. Odon, depuis Abbé de Cluni et Réformateur de l'Ordre monastique. Bovon I du nom, Historien de réputation, est fait Abbé de la nouvelle Corbie. Concile à Mantale près de Vienne, le 15 d'Octobre, duquel il y a quelques monuments.

880. Mort d'Isaac Evêque de Langres, le 18 de Juillet. Celle d'Hincmar de Laon appartient aussi à cette année, ou à la suivante.

881. Mort d'Odon Evêque de Beauvais, le 28 de Janvier. Grand Concile à Fisme le 2 d'Avril. Hincmar de Reims, qui y préside, écrit au Roi Louis touchant les élections des Evêques, et peu après touchant les deux Puissances. Le même Prélat fait un court, mais beau traité sur les devoirs des Evêques. Mort de S. Heiric Moine de S. Germain d'Auxerre, célébre par ses écrits. Un Poëte inconnu d'ailleurs fait un chant d'allegresse

sur la victoire que le Roi Louis, fils de Louis le Begue, remporte sur les Normans.

882. Hincmar de Reims dresse une belle instruction en faveur du Roi Carloman. Mort de ce Prélat à Epernai, le 21 ou le 23 de Décembre. L'Annaliste, dit de S. Bertin, finit ici ses annales.

883. Les premiers jours de Mars Foulques est ordonné Archevêque de Reims, et prend soin d'en rétablir les Ecoles qui étoient tombées. Almanne compose un long poëme sur les ravages des Normans, lequel est perdu. Un Moine anonyme de Stavelo continue la relation des miracles de S. Remacle. Alfrede Roi d'Angleterre y attire cette année-ci ou la suivante, Grimbald Moine de S. Bertin, Jean qui l'étoit de Corbie, et quelques autres Sçavants François, pour ressusciter les Etudes dans son Roïaume. A la place de Grimbald, Rodulfe Abbé de Saint Bertin y appelle Hucbald de S. Amand, pour l'instruire lui et ses Moines dans les Letres.

884. L'Ecole de la nouvelle Corbie se soutient avec réputation sous l'Abbé Bovon, et forme plusieurs Ecrivains. L'Anonyme de S. Gal commence à mettre la main à la vie de Charlemagne, qu'il a laissée à la posterité. Le corps de l'Empereur Charles le Chauve est transferé à S. Denys près de Paris. Mort de Werembert, Auteur de divers ouvrages, le 24 de Mai, et de Bertaire Abbé du Mont-Cassin, Ecrivain François, le 22 d'Octobre. Un moine anonyme de Paris écrit la vie de S. Mederic, et l'histoire de l'élevation de son corps. Wormonoc Moine de Landevenec, donne la vie de S. Paul Evêque de Leon.

885. Mort d'Hartmute sçavant Abbé de S. Gal, le 31 de Janvier. Bernhard, Auteur de quelques poësies lui succéde. Un Chroniqueur anonyme finit ici son addition à la chronique de Fontenelle. Ratpert commence son histoire de l'origine et des événements fâcheux de l'Abbaïe de S. Gal. Mort de Florbert Moine de Prom, qui laisse plusieurs écrits de sa façon. Heberard Prêtre et Moine du lieu, remplit sa place d'Ecolâtre. Adelher Moine Germain compose pour une Recluse une exhortation à la pratique de la vertu. Adelere Moine de Fleuri continue la relation des miracles de S. Benoît commencée par Adrevald.

886. Un Chroniqueur sans nom finit ici sa chronique, dite de Limoges ou d'Aquitaine. On écrit l'histoire de la découverte des Reliques de S. Bauzille. Un Ecclesiastique de Troïes grossit et amplifie la premiere vie de S. Loup Evêque de cette ville.

887. L'Annaliste de Fulde finit ici ses annales, suivant l'édition de Du Chesne. Concile à Cologne le 1 d'Avril, dont on a quelques Canons. Autre Concile à Châlons sur Saone, dont il reste un resultat de ce qu'on y fit. Sigipert II Evêque d'Uzès, fait un écrit sur les Rois de France.

888. Rudolfe Moine d'Hirsauge publie un commentaire sur Tobie. Conciles à Maïence et à Metz, desquels il y a divers Canons. Mort de S. Rembert Archevêque de Hambourg et de Brême, le 11 de Juin. Ratpert Ecolâtre de S. Gal, dont on a quelques écrits en prose et en vers, paroît l'avoir suivi de près. On peut rapporter à cette même année la mort de Bernegaud Moine de Ferrieres, Auteur d'un commentaire sur l'Apocalypse. Abbon Moine de S. Germain des Prés, compose avant le mois de Novembre son poëme sur le siege de Paris par les Normans. Vautier, dont il y a des statuts synodaux, est élu Archevêque de Sens, et sacre peu après Roi de France le Comte Eudes.

889. L'Académie d'Hirsauge se soutient avec honneur sous la direction d'Herderard et de Luthelme, tandis que les sciences tombent en beaucoup d'autres endroits. Concile à Valence, dont il ne reste qu'une simple relation. Mort d'Aimoin Ecolâtre de S. Germain des Prés, Auteur de divers écrits. Jean de Hesse fait le pelerinage de Jerusalem, et en publie ensuite une relation.

890. Mort d'Angilbert Abbé de Corbie, le 5 de Février. On écrit une assés mauvaise vie de S. Loup Evêque de Châlons sur Marne, et des actes du martyre de Sainte Marie, qui ne valent pas mieux. Bernhard Abbé de S. Gal est contraint de céder sa dignité à Salomon depuis Evêque de Constance. Un Moine anonyme de Redon publie les actes de S. Convoïon premier Abbé du lieu, et de ses compagnons de solitude. Un Chanoine de Compiegne fait l'histoire de la translation des Reliques du Pape S. Corneille, de Rome, en l'Eglise qui en porte le nom. Mort de Bovon premier Abbé de la nouvelle Corbie, le 30 d'Octobre. Un Ecrivain sans nom compose une troisiéme vie de S. Ludger.

891. On tient un Concile à Meun sur Loire, où se trouve Vautier Evêque d'Orleans, qui ne paroît pas avoir vêcu beaucoup au delà. Notker le Begue, Moine de S. Gal, publie son traité des Interprétes de l'Ecriture.

892. Salomon Abbé de S. Gal, qui a laissé quelques écrits de sa façon, est ordonné Evêque de Constance. Concile à Vienne, dont il y a quatre à cinq Canons. Mort de Mannon célébre Philoso-

phe de ce siecle. Foulques Archevêque de Reims y attire Remi d'Auxerre et Hucbald de S. Amand, pour y ressusciter les Etudes. Reginon habile Canoniste est élu Abbé de Prom. On publie l'histoire de la translation du corps de S. Vaast, de Beauvais à Arras. Un Moine de S. Medard de Soissons fait un supplément à la vie de ce S. Evêque écrite par Fortunat.

893. Bertrandus Prudentius, Moine de Charroux en Poitou, publie un poëme où il fait l'éloge de la musique. Un autre Poëte inconnu fait une longue hymne sur le Pt. Joseph. L'Archevêque Foulques tient un Concile à Reims, et y couronne Charles le Simple Roi de France. Hucbald compose des hymnes pour l'office de S. Thierri.

894. Naissance de Frodoard célébre Historien du siecle suivant. Concile à Châlons sur Saone, dont il reste peu de chose. On écrit la vie de S. Rembert Archevêque de Hambourg et de Brême. Mort de Rupert Moine de S. Alban de Maïence, qui laisse divers écrits de sa façon. Un Moine anonyme de Vertou près de Nantes, fait la vie de S. Martin Abbé du lieu. L'on écrit en Germanie les gestes des Pontifes Romains, depuis S. Pierre jusqu'à Formose.

895. Grand Concile à Trouver, maison roïale, dont il y a plusieurs Canons. Un Moine de Fontenelle écrit l'histoire des differentes translations des Reliques de S. Vandrigisile. Wolfhard Prêtre de Haseren, compose les deux premiers livres de la vie de Sainte Walburge Abbesse de Heidenheim.

896. Un Ecrivain sans nom, mais homme d'esprit, fait l'histoire de la premiere translation des Reliques de S. Liboire Evêque du Mans à Paderborn en Westfalie, et des miracles qui la suivirent. Un autre Anonyme écrit la vie de Sainte Clothilde Reine de France, et un troisiéme celle de S. Vouel, surnommé Benoît, Solitaire à Soissons. Un François inconnu d'ailleurs, finit ici une chronique, qui contient les ravages des Normans en France.

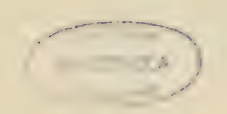
897. On écrit la vie de S. Dié Solitaire et Fondateur de l'Abbaïe de même nom, dans l'ancien diocèse de Chartres, aujourd'hui de Blois. On fait aussi l'histoire de l'invention des corps de Saint Agricole, S. Loup, S. Silvestre Evêque de Châlons sur Saone, et celles des translations des Reliques des SS. Quentin, Victoire et Cassien. La vie de S. Nicet Evêque de Besançon paroît vers le même temps dans le public. Un Poëte Saxon publie un fort long poëme sur les exploits de Charlemagne. Le Prêtre

Wolfhard ajoûte deux nouveaux livres aux deux premiers de la vie de S. Walburge, et travaille à un recueil des vies des Saints pour chaque jour de l'année.

898. Un inconnu de Senlis paraphrase la vie de S. Rieule Evêque de la ville. Mort du B. Tutilon Moine de S. Gal, qui laisse plusieurs productions de son esprit et de son habileté dans les beaux Arts. On répand dans le public une mauvaise vie de Saint Rigobert Archevêque de Reims, une autre de S. Gibrien honoré au même endroit, une Legende de Sainte Liutbirge Recluse au diocèse d'Halberstat, les actes des SS. Timothée et Apollinaire premiers Martyrs de Reims, ceux de S. Cheron Martyr au païs Chartrain, de S. Balseme ou Baussange Martyr, qu'on suppose neveu de S. Basle, enfin des SS. Bertaire et Attaleme Martyrs au païs des Segusiens.

899. Grimlaïc, Prêtre dans la province de Reims, publie une Regle à l'usage des solitaires. On fait une nouvelle Legende de Saint Eleuthere Evêque de Tournai, beaucoup plus ample que la premiere, et plusieurs autres actes ou legendes de Saints, qui ne valent presque pas la peine qu'on en parle. Il en faut excepter celle de S. Ebbon Archevêque de Sens. Anomote Moine de S. Emmeram dresse un recueil de Formules, qui est venu jusqu'à nous. Reginon Abbé de Prom est contraint d'abdiquer, et passe au gouvernement de l'Abbaïe de S. Martin de Treves.

900. Le Roi Charles le Simple confirme l'établissement d'une Ecole fait à Fleuri par Charles le Chauve, en faveur de la jeune Noblesse. Mort de Foulques Archevêque de Reims, le 17 de Juin. Sigloard Moine de S. Remi fait des vers rimés sur cette mort. Hervé est élu à la place de Foulques, et sacré le 6 de Juillet. Peu de temps auparavant Radbod, l'un des plus sçavants Prélats de son temps, est fait Evêque d'Utrecht.



TABLE

DES AUTEURS

ET DES MATIERES.

B

C

D

Zzzz ij

F

G

L

M

Q

R

S

T

V

W

FIN.

NOTES

ET OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LE TOME CINQUIEME.

I.

AVERTISSEMENT. — Pages I II.

L'Avertissement placé en tête de ce volume, dans la première édition, se termine par les deux seules pages que nous laissions en place, parce que les autres sont autant d'additions et de corrections aux premiers volumes, que nous avons cru devoir réunir à la fin de chacun des volumes qui en avoient été l'occasion. Nous avons pensé que c'étoit rendre ainsi à chacun de ces volumes les lignes qui, dans la pensée de Dom Rivet et de ses continuateurs, devoient lui appartenir. D'ailleurs cette nouvelle disposition ne nous a pas empêché de reproduire chacune des pages suivantes dans l'ordre de pagination suivi pour la première édition ; car les chiffres romains n'empiètent aucunement sur les chiffres arabes, dont la série ne commence qu'après l'*Avertissement* et la *Table des Citations*.

C'est pour suivre cette disposition que nous allons d'abord insérer deux notices omises dans le Ve volume, et que les continuateurs de Dom Rivet ont placées dans les ADDITIONS ET CORRECTIONS de leur dixième volume. (N. E.)

ACTES DE SAINTE REINE,

VIERGE ET MARTYRE.

CETTE Sainte est celèbre par le culte qu'on lui rend en France, et surtout en Bourgogne ; mais rien de plus fabuleux que les actes de son martyre. Il y en a de deux sortes qui, quoique an-

ciens les uns et les autres, n'en sont pas plus purs ni plus sinceres. ' Les continuateurs de Bollandus ont publié sur un manuscrit d'Utrecht ceux que Mombricius avoit déja donnés au public. Ce qui prouve leur antiquité, c'est qu'ils existoient déja du temps de Raban, et qu'Usuard en a tiré l'éloge qu'il fait de Saint Remi dans son martyrologe; mais ils n'en ont pas pour cela plus de mérite. Les Editeurs se contentent de les regarder comme douteux et suspects, et les abandonnent au jugement du Lecteur.

Boll. 7. Sept. p. 24-43.

Les autres actes qui n'ont pas encore vu le jour, et dont les Bollandistes ont divers manuscrits entre les mains, sont regardés avec raison par les Sçavants, comme la monstrueuse production d'un imposteur, qui, sous le nom de Theophile a composé son roman sur les actes fabuleux de Sainte Marguerite, auxquels il a ajouté de nouvelles fables. Un seul trait suffit pour être convaincu du plagiat et de l'imposture du faux Theophile. Ce fourbe qui se donne pour témoin oculaire du martyre de la Sainte, avance qu'elle souffrit dans la ville d'Alise, située dans la premiere Pisidie. On voit ici l'ignorance grossiere de l'imposteur, qui ayant vu dans les actes fabuleux de Sainte Marguerite, que cette Sainte avoit souffert le martyre à Antioche de Pisidie, a placé dans la même province la ville d'Alise, qui étoit dans la Gaule Celtique au pays des Mandubiens, aujourd'hui dans le duché de Bourgogne.

Nous avons un autre écrit touchant Sainte Reine, qui est l'histoire de la translation de ses reliques, faite en 864 ' de la Chapelle d'Alise dans l'Abbaïe de Flavigny, par Egile ou Egilon, alors Abbé de ce monastere, depuis Archevêque de Sens. L'Auteur de cette histoire étoit contemporain, et l'a écrite avant 866, puisqu'il ne donne à Egile, qui fut placé cette année sur le Siege de Sens, que la qualité d'Abbé. Il rapporte assés en detail les motifs et les circonstances de la ceremonie. Dom Georges Viole l'a donnée au public dans son apologie, ' où il revendique les reliques de Sainte Reine au monastere de Flavigni, contre les protecteurs des religieux de l'ordre de Saint François d'Assises, et contre les Chanoines d'Osnabruk. C'est sur cette édition que Dom Mabillon et les Bollandistes l'ont publiée de nouveau; le premier dans le sixiéme volume de ses actes, et ceux-ci dans leur grande collection, au 7 de Septembre. Ces derniers Editeurs n'ont pu trouver une relation que l'Anonyme avoit promis de donner des miracles operés à Flavigni depuis la translation;

Chr. Hug. Flav. part. 1. p. 121.

Mab. act. B. t. 6. p. 140.

mais, au defaut de celle-là, ils en ont donné une autre d'après D. Viole, qui l'avoit tirée d'un ancien Breviaire du monastere de Flavigni. Toutefois celle-ci ne contient que des miracles qui avoient précedé, et non qui avoient suivi la translation. On en ignore l'Auteur, qui, quel qu'il puisse être, l'a écrit du vivant d'Egilon et du temps de son pontificat. Il témoigne avoir appris de lui, lorsqu'il n'étoit encore qu'Abbé de Flavigni, un miracle qu'il raconte. Ces deux derniers écrits pourroient bien être sortis de la même plume; le style porte à le croire. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, tom. X. 1756. Addit. et correct. p. XLVI et XLVII.)

HELFRIDE,

Moine d'Hirsauge.

On ne sçauroit dire comment il s'est fait que nous aïons oublié Helfride parmi nos Ecrivains du IX Siecle. Il étoit Moine d'Hirsauge, et fort versé en tout genre de literature : *In omni genere doctrinarum ad plenum institutus.* Tritheme, qui nous le fait connoître, n'est pas exact sur le temps auquel il suppose qu'il florissoit. Il nous le donne pour contemporain d'Hucbald de S. Amand, qui ne mourut qu'en 930; et cependant il rapporte dès 858 le peu qu'il nous apprend de son histoire. Mais comme Helfride fut disciple de Ruthard, mort en 865, ainsi qu'on l'a vu à son article, on est en droit de croire qu'il survécut son maître de quelques années; et l'on peut le placer vers l'année 880. Entre plusieurs écrits que lui attribue Tritheme, il spécifie en particulier : Trit. chr. hir. t. 1. p. 33.

1°. Un traité du combat spirituel et singulier, *De spirituali monomachia* : écrit très-utile, ajoute cet Historien, pour l'instruction des Moines.

2°. Un autre traité du Sacrement de l'autel, adressé à un Prêtre nommé Marquard, qui ne peut être ni l'Abbé Prom, ni l'Ecolatre d'Epternac du même nom; l'un aïant vécu dès le commencement du IX Siecle, et l'autre n'aïant fleuri qu'assés avant dans le X.

3°. Enfin une grande letre sur la continence des Prêtres. Ce

qu'ajoute Tritheme, joint à la maniere dont il parle de ces trois écrits, feroit juger qu'il les avoit vus par lui-même. (DOM RIVET, tom. VI. 1742. Avertissement, p. XX.)

II.

THEGAN. — Pages 45-49.

Page 48. La vie de Louis le Debonaire, composée par cet Ecrivain, a été donnée de nouveau dans la collection des Historiens de France. *D. Bouquet*, tom. VI, p. 42-80. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENCET et CLÉMENT, tom. XI, 1759. Avertissement, p. XIX.)

— M. Pertz l'a fait également entrer dans ses *Monumenta Germaniæ historia*. Suivant son excellent usage, le savant éditeur a fait précéder la chronique de Thegan de la description des anciens manuscrits qui nous l'ont conservée, t. II, p. 585-604. (N. E.)

III. *

L'ASTRONOME, HISTORIEN. — Pages 49-52.

Page 49. Dom Bouquet a publié une nouvelle édition de cette vie, revue sur trois manuscrits de la Bibliothèque du Roi. L'Editeur remarque que l'Astronome n'est pas exact dans sa chronologie, même à l'égard des faits qu'il témoigne s'être passés sous ses yeux. Cet ouvrage, qui fait partie des chroniques de Saint-Denis, a été traduit en notre langue par le traducteur de ces Chroniques. D. Bouquet a publié la traduction sur le manuscrit de Sainte Geneviéve, qui est plus correct que celui de la Bibliothéque du Roi. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENCET et CLÉMENT, tom. XI. 1759. Avertissement, p. XIX et XX.)

—Le manuscrit des Chroniques de Saint Denis conservé dans la Bibliothèque de Sainte Genevieve est en effet un des plus corrects que l'on connoisse, et tout porte à croire que c'est le volume original offert par l'abbé de Saint Denis, vers 1280, au roi Philippe-le-Hardi. Dans la miniature curieuse placée au-dessus des vers de presentation, Primas le Moine, chargé de la traduction des textes latins, tend le livre au roi qui avance la main pour le recevoir, tandis que l'abbé de Saint Denis, en désignant d'un geste le traducteur, semble dire :

Philippes, rois de France, qui tant es renommés,
Je te rens le romans qui des rois est romés;
Tant à cil travaillés qui Primas est nommés
Que il est, Dieu merciz, parfaiz et consumés.

* Le chiffre de renvoi a été omis, page 52.

Ce volume servit de modèle au bel exemplaire que Charles V fit exécuter par Henry du Trévoux, ainsi que je l'ai prouvé dans l'édition des *Chroniques de Saint-Denis*, que j'ai donnée en 1858. Tom. VI, p. 493. (N. E.)

IV. *

Frothaire. — Pages 52-56.

Page 56. Les lettres de ce Prélat, données au public par M. Du Chesne, ont été réimprimées dans la grande collection des Historiens de France. D. Bouquet, t. VI, pages 386-398. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. XI. 1759, Avertissement, p. xx.)

— Dans la lettre à Hilduin, la onziéme de Dom Bouquet, Frothaire expose que l'Empereur lui a recommandé de construire, devant la façade du Palais royal, à Gondreville, une sorte de portique en pierre pour joindre le Palais à la Chapelle, près d'un bâtiment qu'Hilduin habitoit quand il venoit à Gondreville. Frothaire ajoute, pour ce qui regarde les travaux de construction de la basilique épiscopale de Toul, qu'il n'a pu les continuer, en raison de la misère des temps, de la rigueur des saisons. Ce passage peut intéresser les archéologues et M. Viollet Leduc n'auroit pas manqué de le citer dans son excellent *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, s'il en avoit eu connaissance : *Cum in palatio Gundrevillæ dominus Imperator hoc anno staret, jussit in fronte ipsius Palatii solarii opus construerem, de quo in Capellam veniretur. Adjecit quoque quod quempiam illic plerumque manere sivisset, vestri personam tacitè innotescens. Præcepit nihilominus ut, in pariete ipsius domus ligneo, alterum operis lapidei parietem superadjicerem, et quamlibet hujusmodi opera sint festinanter explenda. Et tamen adhuc tertius labor nostræ cœptæ basilicæ adhibendus, de qua nihil postquam hinc secessistis egimus...* (*Histor. des Gaules*, t. VI, p. 390.)

Dans la vingtième lettre il demande à un certain Abbé Aglemar un envoi de couleurs destinées à couvrir les murs intérieurs de son église. *Peto ut nobis mittas, ad decorendos parietes, colores diversos, videlicet auri pigmentum, folium indicum, minium, lazur, atque prusinum, et de vivo argenteo juxta facultatem.* (N. p. 394.)

Il ajoute qu'il a tué dans les forêts de l'Abbaye de cet Aglemar deux cent quarante loups. *Interfeci dico, quia me jubente et ingeniante capti fuerunt.* (N. E.)

* Chiffre de renvoi omis, page 56.

V.

Joseph. — Pages 90-99.

Page 91. Nous avons donné à S. Renobert le nom de Ragnobert, suivant notre coûtume de traduire à la letre les noms propres latins, afin de les représenter tels qu'ils étoient originairement. Ainsi nous avons rendu *Ragnobertus* par Ragnobert. Mais ce saint n'est point connu du vulgaire à Baïeux, dont il étoit Evêque, ni à Auxerre, à Langres, à Corbeil et au diocèse de Besançon, où il n'est honoré que sous le nom de S. Renobert.

Quelques lignes après, à la même page, au lieu de S. Vincent de Varzi, il faut lire : S. Vivent de Vergy. (D. Rivet, t. VI. 1742. Avertiss. pages xiv, xv.)

Page 94. Aux éditions de la vie et de la relation des miracles de S. Remacle, il faut ajouter celle que les continuateurs de Bollandus en ont donnée dans leur grande collection, au troisiéme jour du mois de septembre. Les mêmes Editeurs ont aussi publié un sermon ou une homélie en l'honneur du Saint, faite le jour de sa fête dans le lieu où est son tombeau. Quoique le manuscrit, dans lequel les Bollandistes ont trouvé cette homélie, paroisse très-ancien, on ne peut l'attribuer à l'auteur de la vie ; la différence qu'il y a sur quelques faits dans ces deux écrits ne permet pas de les regarder comme une production de la même plume. Le Pere Gamans a vu dans le manuscrit deux hymnes faites pour être chantées le jour de la fête du Saint. Le poëte, qui, à en juger par le manuscrit, doit avoir vêcu dans le neuviéme Siécle, y montre plus de piété que de talent pour les vers. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. X. 1756. Additions et corrections, p. xliii, xliv.)

VI.

Ebbon, Archevêque de Reims. — Pages 100-104.

Page 103. Outre les deux éditions de l'apologie d'Ebbon, archevêque de Reims, que nous marquons n° 4, on en trouve encore deux autres. Joachim Jean Mader en a donné une qui est la troisiéme, et sur laquelle Erpold Lindimbrog a fait entrer l'écrit dans son Recueil des Historiens de l'Allemagne septentrionale, imprimé à Hambourg en 1706. (D. Rivet, t. VI. 1742. Avertiss. p. xv.)

— Page 103. Parmi les écrits de ce Prélat, fameux par sa révolte contre son prince légitime, D. Rivet n'a pas oublié son apologie et l'écrit de ses clers. Il faut joindre aux éditions de ces deux pieces celle qu'en a donnée D. Bouquet dans sa collection, t. VII, p. 277-281. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. XI. 1759. Avertiss. p. xx.)

VII.

AMOLON, ARCHEVÊQUE DE LYON. — Pages 104-111.

Page 108. La letre d'Amolon à Gothescalc, dont nous marquons les différentes éditions à la page 108 de ce présent volume, a été traduite en notre langue et imprimée in-8° à Paris chez J. Hénault l'année 1650.

— Ajoutons tout de suite ici à la notice d'Haimon qui suit celle d'Amolon, p. 111-126, que outre le grand nombre d'additions des homélies de cet evêque d'Halberstadt dont nous faisons l'énumération à la page 120, il y en a une autre in 16, qui parut à Paris, chez Gabriel Buon en 1553. (D. RIVET. Avertissement de ce V[e] volume, p. XVI.)

VIII.

AUDRADE. — Pages 131-133.

P. 132. D. Bouquet a publié les extraits des visions ou révelations de cet Auteur, sur l'édition de M. Duchesne. (DD. COLOMB, PONCET, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. XI. 1759, p. XX.)

Page 133. On nous apprend que dans un manuscrit de l'Abbaye de Bucely de l'ordre des Premontrés au diocèse de Laon, il se trouve un écrit dont on énonce le titre en ces termes : *Hincmari Remensis Archiepiscopi, de fonte animæ*. Mais il y a toute apparence que le Copiste a écrit *animæ* pour *vitæ*, et que ce n'est autre chose que le poëme *De fonte vitæ*, que Casimir Oudin a publié sous le nom d'Hincmar de Reims, et qui appartient à Audrade, comme nous l'avons montré ailleurs. (D. RIVET, t. VIII. 1747. Avertiss. p. XV.)

IX.

ANGELOME, MOINE DE LUXEU. — Pages 133-140.

Page 138. Aux différentes éditions du Commentaire d'Angelome sur les quatre livres des Rois, il faut joindre la seconde que Paul Manuce en donna à Rome in-fol. l'an 1568, trois ans après celle qu'il en avoit déjà publiée. Cette seconde édition de Manuce est parfaitement belle. (D. RIVET, t. VI. 1742, p. XV.)

X.

LES ACTES DES EVÊQUES DU MANS. — Pages 144-151.

Nous renvoyons à la note XX du troisième volume les observations que les con-

tinuateurs de D. Rivet ont ajoutées à ce que D. Rivet avait dit de la vie de S. Almine, Abbé au Mans, p. 150 et 151. (N. E.)

X.

Raban. — Pages 151-204.

Bib. Reg. Angl. p. 150.

' Un manuscrit de la bibliothèque du Roi d'Angleterre contient un traité *Du corps et du sang du Seigneur,* sous le nom de Raban, Archevêque de Maïence. Mais les premiers mots qu'on en rapporte démentent cette attribution, et montrent que c'est l'écrit de S. Pascase Radbert, Abbé de Corbie, sur le même sujet, dont le premier chapitre après la préface commence par les mêmes mots. C'est apparemment sur l'autorité d'un semblable manuscrit qu'on imprima à Cologne en 1551 ce traité sous le nom de Raban, comme nous l'avons observé à la page 194, n° 5°.

Till. H. E. t. 5. p. 761.

' Molanus, dans ses notes sur le Martyrologe d'Usuard, cite une histoire de Sainte Catherine, imprimée sous le nom de Raban; mais il ne nous la fait point autrement connoître. Seulement, il observe que de grands hommes y trouvent diverses choses qui leur déplaisent. Hossely en reprend quelques-unes, outre la fausseté de Maxence.

L'inadvertence des copistes, et peut-être aussi la liberté qu'ils se sont donnée quelquefois d'écrire des noms les uns pour les autres, ont souvent causé des confusions dans la République des Letres. Nous en venons de découvrir un de cette nature, au sujet de Raban : et nous ne connoissons point de moïen propre à démêler cette difficulté que l'inspection des divers manuscrits, dont la plus grande antiquité de l'un sur l'autre peut seule décider en cette occasion.

Bal. misc. t. 1. p. 1-92.

' En 1678, M. Baluze publia sous le nom de cet Archevêque un traité *Du Calcul,* ou supputation des temps, dédié à un Moine nommé Macaire ou Marcaire, s'il n'y a faute dans le texte. Depuis cette édition, tous les Savants se sont accordés à regarder ce traité comme une production de Raban, qui donna effectivement quelque application à ce genre de litérature. ' Un autre manuscrit de la bibliothéque Cottoniene confirme l'opinion qui suppose que Raban a réellement écrit sur le *Calcul.* Mais suivant ce manuscrit, son traité est dédié à Gildas, son maître : *Ad Gildam Magistrum suum,* et non à Macaire. Ce n'est pas néanmoins ici le nœud de la difficulté. Il consiste en ce que cette preface, ou épître dédicatoire de Raban à Macaire, ' se trouve la même sous le nom de Gildas, comme adressée au Moine Raban, parmi les letres hibernoises recueillies par Usserius, Archevêque d'Armach. Voici la double inscription qui se lit à la tête : *Gildæ ad Rabanum monachum. Præfatio in librum de Computo. Dilecto fratri Rabano Monacho, Gildas peccator in Christo salutem.* Ce qu'il y a hors de contestation, c'est que le traité qui suit appartient à celui dont est la préface ou épître dédicatoire qui le précede. La relation entre l'un et l'autre est notoire.

Bib. cott. p. 82. n. XII. 3.

Uss. ep. hib. p. 39.

Mais de qui est-elle cette préface? Le manuscrit de la bibliothéque Colbertine, sur lequel M. Baluze a publié l'ouvrage, la donne à Raban ; au contraire celui qu'a suivi Usserius la donne à Gildas. Qui decidera entre ces deux autorités opposées et de même poids, au moins en apparence? Sera-ce le style? Mais lorsqu'il est dénué de quelque autre appui, c'est une preuve bien foible et souvent équivoque.

En attendant toutefois que les Sçavants qui peuvent avoir le moïen d'éclairer ce point de difficulté l'exécutent, nous croïons qu'on doit laisser Raban dans la possession où il est depuis longtemps du traité dont il s'agit ici. Mais dans ce cas il faut absolument rejeter la leçon du manuscrit de la bibliothèque Cottonienne, suivant laquelle l'ouvrage est adressé à Gildas, maître de Raban. Ce n'est point un disciple qui y parle à son maître, mais bien plutôt un maître qui parle à son disciple, et à qui l'on avoit demandé les éclaircissements qui font le sujet du traité. Autre reflexion qui peut contribuer à assurer à Raban cette possession, c'est qu'il paroît par un autre manuscrit de la même bibliothéque que Gildas avoit composé lui-même sur la même matiere un ouvrage différent du précédent. Il y traite à la vérité du calcul, du monde, des plantes, des étoiles, comme Raban ; mais outre ces divers sujets communs aux deux écrits, Gildas y discute encore ce qui regarde le tonnerre, la foudre, les vents, le flux et reflux de la mer, les tremblements de terre, le mont Gibel et autres phénomenes de la nature, à quoi Raban ne touche point dans son traité. Celui cependant qui a pris soin de rediger le catalogue de ces manuscrits a eu tort d'avertir que la préface de l'ouvrage de Gildas est la même que celle qu'Usserius a publiée. Celle-ci a été incontestablement faite pour l'écrit imprimé sous le nom de Raban. (D. Rivet, t. VI. 1742. Avertiss. p. xv-xvii.)

— Page 192. Le livre *De naturis rerum* est le même sous un autre titre que le *De universo*; et on le trouve ainsi designé dans un manuscrit de l'ancien cabinet du président Bouhier, aujourd'hui n° 10, Bibl. impér. (N. E.)

XI.

Nithard. — Pages 204-208.

P. 208. L'histoire de Louis le Débonnaire, composée par cet écrivain et publiée par M. Du Chesne, a été réimprimée par D. Bouquet qui a mis à la tête la dissertation de Paul Petau, sur la famille de Nithard. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, tome XI, 1759. Avertiss. p. xx.)

XII.

Probe et quelques autres écrivains. — Pages 209-213.

P. 212. On trouvera aux pages 212 et 213 de ce même volume une courte

notice d'un poëme anonyme en 146 vers hexametres, sur l'origine et les premiers exploits des François. Il y faut ajouter ce qui suit. L'Éditeur l'a accompagné d'une dissertation et de notes historiques. Après la premiere édition qui est faite séparément en l'année 1644, du Bouchet le fit entrer dans ses preuves de la véritable origine de la Maison de France, et Jean-Jacques Chifflet dans ses *Vindiciæ Hispanicæ*, ' avec des remarques de sa façon. Celui-ci prétend que le poëme appartient à un diacre nommé Lothaire, et appuie sa prétention sur ce qu'un manuscrit de la bibliotheque de Cluni lui donne un poëme à la louange de la nation françoise, *Carmen de laudibus generis francorum*. Chifflet n'explique pas davantage sa pensée, et ne dit point s'il a supposé que le poëme dont on vient de lire le titre est le même que celui dont il est question.

Chif. Vin. Hisp. p. 431-437.

Quoiqu'il en soit, celui qui fait le sujet de cet article, seroit plus proprement intitulé : De l'origine de la seconde race de nos Rois. C'est là le point principal dont il traite. Il fut fait sur un ouvrage en prose, aussitôt après la mort de Louis le Débonnaire, lorsque Charles le Chauve lui eut succédé au royaume de France en août 840. Ce prince y est qualifié jeune ; et il paroît par le vers 12, que ce fut par son ordre que le poëte l'entreprit. Les vers 116, 117 et 129 font voir que c'est l'ouvrage d'un moine bénédictin. Si donc le poëme appartient à l'auteur que prétend Jean-Jacques Chifflet, il faut dire que Lothaire réunissoit la qualité de moine à celle de diacre.

L'histoire nous fait connoître deux moines de ce nom, qui avoient quelque réputation dans le cours des premieres années du IXe siecle. L'un étoit sacristain, ou, comme l'on parloit alors, gardien de l'église du monastere d'Hasnon. L'autre exerçoit le même emploi dans l'abbaïe de Saint-Amand. On ne peut pas attribuer au premier le poëme dont il s'agit ici, puisqu'il étoit mort dès 828. Mais il pourroit bien être l'ouvrage de Lothaire de Saint-Amand, qui se mêloit effectivement de versification. L'on assure même qu'encore au dernier siecle il se voyoit de ses poësies manuscrites à l'honneur du saint patron de son monastere. C'étoit un homme fort studieux. Le soin qu'il prenoit de l'église ne lui faisoit point négliger la bibliotheque. Milon nous apprend en effet qu'il l'enrichit de plusieurs volumes : *Et corpora librorum indita*. Quoique Lothaire fût fort connu dès 809, lors de la seconde élévation du corps de saint Amand, à laquelle il eut le plus de part, rien n'empêche qu'il n'ait vécu jusqu'aux premieres années du regne de Charles le Chauve, et qu'il n'ait pu composer le poëme sur l'origine de la seconde race de nos rois. Il y a même beaucoup d'apparence qu'il est auteur des vers anonymes sur la cérémonie dont on vient de parler, et qui forment le poëme 54 parmi les poësies d'Alcuin. Après tout, il y auroit peut-être autant de fondement à dire qne le poëme sur l'origine de nos rois et la prose qui lui a servi de matiere ne sont autre chose que cette généalogie des empereurs et des rois de France, mis en vers par le moine Colomban, à l'ordre de Charles le Chauve. Voyez l'article de ce prince, § II, nº 4, dans la suite de ce volume. (Dom Rivet, t. V. Avertiss. p. XVIII.)

— P. 212. A cet endroit et dans l'avertissement qui est à la tête du cinquiéme volume (p. XVII), il est parlé d'un poëme anonyme sur l'origine et les premiers exploits des François. D. Bouquet a donné une nouvelle édition de ce poëme sous ce titre : *De origine gentis Carolinæ*. (DD. COLOMB, PONCET, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. XI. 1759. Avertiss. p. XVIII.)

XIII.

FLORE. — Pages 213-240.

P. 233. Le poëme du célèbre Flore, diacre de l'Eglise de Lyon, intitulé : *Plainte et gémissement sur la division de l'Empire après la mort de Louis le Débonnaire*, a été publié de nouveau par D. Bouquet, *Hist. des Gaules*, p. 301. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. XI. 1759. Avertiss. p. XX.)

XIV.

S. PRUDENCE. — Pages 240-254.

Page 250. Parmi les Editions des ouvrages de S. Prudence Evêque de Troyes, dont nous avons rendu compte, nous avons oublié d'indiquer celle qui fut faite à Louvain en 1748, de la lettre de ce saint connue sous le nom de *Tractoria*, chez Bernardin Masius, qui a pour titre : [1] *Opusculorum insignorum B. Augustini Episcopi Hipponensis, et veterum discipulorum ejus adversus Pelagi[illegible]* , [1] [illegible] *et corum reliquias*. (DD. COLOMB, PONCET, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. IX. 175[illegible]. Avertiss. p. VII.)

— Pages 250, 251. On a rendu compte, sur ce prélat, du sermon qu'il prononça en l'honneur de Sainte Maure. Les continuateurs de Bollandus ont remis cette piece au jour dans le cinquiéme tome de leur mois de septembre, [1] d'après l'édition de Camusat, dont nous avons parlé. Dans le Commentaire qu'ils y ont joint, ils mettent une grande différence entre la sainte et son panégyriste. Loin d'être disposés à réparer la faute que leurs devanciers avoient commise en supprimant (on ne sait par quel motif) les actes du saint prélat au 6 avril, jour auquel tombe sa fête, ils se déclarent de nouveau contre son culte, quoiqu' établi dans son diocèse, au moins depuis le XIII siécle. « Cependant, ajoutent-ils, quoiqu'on n'ait pas d'autres mémoires sur Sainte Maure que le sermon dont il s'agit, cela est suffisant pour établir sa sainteté. Car ce discours a été prononcé par un savant évêque, contemporain et ami de la Sainte, dans la ville même où elle étoit le plus connue, devant le peuple et ses plus proches parents. Les erreurs, poursuivent-ils, que le prélat passe pour avoir soutenues d'ailleurs, ne peuvent préjudicier à la sainteté de Maure, ni rendre son éloge suspect ;

[1] 21. Sept. p. 27[illegible]-278.

attendu qu'il eût été facile de convaincre Prudence de mensonge, s'il avoit avancé des choses contraires à la vérité. » Comment qualifier cette réflexion? Entreprendra-t-on de nouveau l'apologie de saint Prudence? Mais l'orthodoxie de ses sentiments est reconnue de tous les théologiens qui pensent sur la prédestination et la grâce d'après les décisions anciennes et nouvelles de l'Eglise. Quand on rappelleroit ici tout ce qui a été dit en faveur de ce prélat, et qu'on l'appuieroit de nouvelles preuves, les Bollandistes n'en seroient pas plus disposés à lui rendre justice et à mettre bas leurs fausses préventions. Ces mêmes critiques nous font une chicane sur ce que nous avons dit avec M. Breyer que ce sermon fut prononcé pour canoniser Sainte Maure. Cela est probable, selon eux, si nous voulons parler de la simple béatification. Car il étoit autrefois permis, disent-ils, aux évêques de béatifier, mais non pas de canoniser : sur quoi ils citent l'ouvrage du Pape Benoît XIV, *des béatifications*, dans lequel ce pontife assure qne les évêques n'ont jamais eu le privilége de canoniser, c'est-à-dire, d'établir le culte des saints sans l'autorité du Saint-Siége. Nous sommes pour le moins autant pénétrés de respect que les Bollandistes pour la mémoire de ce grand Pape. Mais nous nous contenterons de leur dire que, si chaque évêque n'a pas eu le pouvoir de permettre le culte d'un saint dans son diocèse (car ce serait disputer en l'air que d'épiloguer sur la différence de canoniser et de béatifier), leur grande collection se réduiroit à bien peu de chose, obligés qu'ils seroient d'en retrancher presque tous les saints qui ont vécu avec le X ou le XI siécle. (DD. Colomb, Poncet, Clémencet et Clément, t. XII. 1763. Avertiss. p. xix et xx.

XV.

Loup. — Pages 255-268.

Page 260. On trouve daus la collection de D. Bouquet, soixante-quatre lettres de Loup, abbé de Ferrieres, déjà publiées par M. Baluze. (DD. Colomb, Poncet, etc, t. XI, 1759, avertiss. p. xxi.)

— A la page 268 de ce V^e^ volume, nous marquons les différentes éditions de la vie de S. Wigbert, abbé de Fritzlar en Hesse, qui est un des ouvrages de Loup, abbé de Ferrieres. Il faut y ajoûter celle que les doctes successeurs de Bollandus ont donnée depuis peu, sur celle de M. Baluze, avec des remarques préliminaires, et des notes de leur façon, au XIII d'Août. L'article de Loup de Ferrieres était déja sorti des presses, lorsque nous avons eu connaissance de cette nouvelle édition. (D. Rivet, t. V. Avertiss. p. xviii.)

XVI.

Maginhard. — Pages 272-277.

P. 275. Nous avons déjà fait à la page 275 l'énumération de cinq

différentes éditions de la vie de S. Leufroy, Abbé de Madrie, aujourd'hui la Croix S. Leufroy. Il en faut compter six; y en ayant une faite séparément en un cahier in-8° l'an 1598 à Paris, de laquelle nous n'avons pas fait mention. A la suite est imprimée une histoire de la translation des reliques du saint à l'Abbaïe de S. Germain des Prés, et des divers événements arrivés à ces Reliques jusqu'au 28 d'Octobre 1598 : le tout tiré des chroniques de Dom Jacques du Breul. Du reste, le texte de la vie est le même que dans les autres éditions, excepté que la petite préface manque dans celle-ci. (D. Rivet. Avertiss. de ce tome V.)

XVII.

Pascase Radbert. — Pages 287-315.

Un manuscrit du Collége de Notre Dame de Winchester nous présente un traité de S. Pascase Radbert, abbé de Corbie, touchant les vœux des Moines, *De monachorum votis*. On a déjà averti plus d'une fois, en appuïant cet avis de quelques exemples, et l'on ne sçauroit trop le répéter : rien n'est souvent plus équivoque que ces simples titres d'ouvrages manuscrits qu'on ne connoît point d'ailleurs. (D. Rivet, t. VI. 1742. Avertiss. p. xvii.)

— Un manuscrit *in-folio* de l'Abbaïe de Cuissy, Ordre de Prémontré, au diocèse de Laon, contient de suite sous le nom d'un Pascase trois ouvrages, qui y sont annoncés de cette sorte : *Paschasii Commentaria in lamentationes et Apocalypsim. Ejusdem Expositio in Actus Apostolorum.* Nous ne connoissons point d'Auteur de ce nom à qui ces écrits puissent appartenir plus légitimement que S. Pascase Radbert. Si le Commentaire sur les lamentations de Jérémie contenu dans le manuscrit est le même que celui qui est imprimé entre les œuvres de ce sçavant Abbé, et dont nous avons rendu compte en son lieu, il ne paroît pas qu'il y aït de doute que le Commentaire sur l'Apocalypse et celui sur les Actes des Apôtres qui le suivent dans le manuscrit, ne soient également de sa façon. Seulement il paroîtra étrange que ces deux écrits aient échappé aux recherches du laborieux P. Sirmond, Editeur de S. Pascase Radbert, et à celle des autres Sçavants qui se sont intéressés à faire connoître ce grand Abbé, et les ouvrages dont il a enrichi l'Eglise. (D. Rivet, t. VIII .1747. Avertiss. p. xiv et xv.)

— P. 293. Voici le curieux passage du Commentaire de S. Pascase sur Jérémie, dont il est parlé dans cette page, § 3°.

Quis unquam crederet vel quis unquam cogitare potuisset, quod accidere tale aliquid potuisset in nostris partibus, quod transcurso tempore omnes accidisse conspeximus, doluimus ac deflevimus, et valde pertimescimus; unde et adhuc hodie non minus pertimescimus, ut piratae diversis admodum collecti ex familiis, Parisiorum attingerent fines, Ecclesiasque Christi hinc indeque cremarent circa littus. Quis

unquam, quæso, crederet, quod latrones promiscuæ gentis unquam talia auderent? vel quis æstimare potuisset, quod tam gloriosum regnum, tamque munitum et latissimum, tam populosum et firmissimum, talium hominum humiliari vel fœdari sordibus deberet? Et non dico hi quod censum plurimum asportare, et prædas diripere, vel captivos transducere; verùm quis credere posset quod tam vilissimi, nostros adire fines auderent? Fateor enim ut ne æstimo non longè retro, quod nullus e regibus terræ ista cogitaret, neque ullus habitator nostri orbis audire potuisset, quod Parisium nostrum hostis intraret. Propterea hoc in loco, et si non est quod exponam, est tamen quod defleam et plangam. Quoniam, ut sequens versus insinuat, propter peccata populi hæc omnia contigerunt, et propter iniquitates sacerdotum et principum, hinc inde tanta crebrescunt mala... Ergo desævit gladius Barbarorum evaginatus è vagina Domini; et nos miseri torpentes vivimus, inter tam crudelium civium bella, inter diripientium prædas, inter seditiones et fraudes: sed quotidiè ad majora exardescimus scelerum mala. (Édition de Sirmond).

XVIII.

Ermentaire. — Pages 325-326.

L'article d'Ermentaire étoit déjà imprimé, lorsque nous sommes tombés sur le XX jour du mois d'août des *Acta sanctorum*, où l'on trouve une nouvelle édition de l'histoire des diverses translations du corps de S. Filibert, qui appartient à Ermentaire. (D. Rivet, t. V. Avertiss. p. xviii.)

XIX.

Ermenric. — Pages 324-327.

P. 326. On a parlé dans l'article d'Ermenric, abbé d'Elwangen, d'une vie de S. Magne écrite par un imposteur, qui a pris le nom de Théodore, compagnon du saint.

Les Bollandistes, en publiant cet écrit dans leur grande collection, ont mis à la tête, selon leur usage, un commentaire préliminaire, où ils prouvent par plusieurs raisons, que la vie de saint Magne, dans l'état où elle est aujourd'hui, n'est pas l'ouvrage d'Ermenric; mais ils regardent comme très-probable, que cet abbé est auteur du huitiéme et dernier chapitre de cette fausse légende, et qu'elle a été retouchée depuis et corrompue. Nous trouvons dans un catalogue des Abbés d'Elwangen, qu'Ermenric fut fait abbé en 845, et qu'il gouverna ce monastère jusqu'en 862, qui est sans doute l'année de sa mort. Cependant D. Rivet a marqué qu'il mourut au plutôt vers la fin de l'année 865. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. X. 1756. Addit. et correct. p. xlv.)

XX.

Engelmode. — Pages 329-331.

P. 330. D. Bouquet a donné place dans sa collection, t. VII, p. 306, au chant lugubre sur la destruction du monastère de Saint Florent-le-Vieux, que le duc de Bretagne avoit réduit en cendres. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. XI. 1759. Avertiss. p. xxi.)

XXI.

Ratramne. — Pages 332-351.

P. 342. A cette quantité d'éditions des différentes traductions du traité de Ratramne sur l'Eucharistie, que nous détaillons, il faut ajouter celle de la traduction françoise, qui parut in-8° à Saumur chez Thomas Portau en 1594. (D. Rivet, t. V, p. xix.)

P. 347-349. — Sur ce principe que rien n'est équivoque comme les simples titres d'ouvrages manuscrits qu'on ne connoît point d'ailleurs, on ne sçauroit dire au vrai si un manuscrit du collége de la Trinité à Dublin, qui porte pour titre : *Petri Blesensis et Rathramni Epistolæ*, contient d'autres letres de Ratramne moine de Corbie que celles dont nous avons rendu compte. (D. Rivet, t. VI, 1742, p. xvii.)

XXII.

Herard. — Pages 391-395.

P. 395. D. Rivet a parlé, page 395, de la vie de ce saint, qui n'avoit point encore vu le jour. Les Bollandistes ayant fait leurs diligences, pour avoir communication du manuscrit de la bibliothèque de Saint Evroul, qui contient les actes de ce saint prélat, et qui avoit été indiqué par D. Mabillon et D. Rivet, ils les ont donnés au public au troisiéme de septembre, dans leur grande collection. Cette vie, écrite par Herard archevêque de Tours, est divisée en deux parties, dont la premiere contient la vie du saint, et la seconde, l'élévation de son corps, la relation de ses miracles, et l'histoire de ses deux translations. La vie est fort courte ; l'auteur ne la prend que depuis l'épiscopat de saint Chrodegand. Il se contente, pour ce qui l'a précédée, de dire qu'il étoit né de parens très-nobles ; et ce qu'il nous apprend même de son épiscopat, se réduit à son pélerinage de Rome, qui dura sept ans, et à la relation de l'assassinat commis en sa personne. Il y a plus de détail dans la seconde partie, et l'auteur paroît plus instruit, quoique cependant il n'y parle souvent

que sur des bruits publics. Le style est affecté, embarrassé et obscur en plusieurs endroits. Il paroît néanmoins que l'auteur avoit de la lecture, de l'érudition tant ecclésiastique que profane, et une étendue de connoissances peu commune dans son siecle. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. X. 1756. Addit. et correct. p. xlviii, xlix.)

XXIII.

Gislemar et quelques autres écrivains. — Pages 396-398.

P. 397. En parlant au bas de cette page de l'histoire de la translation d'une partie des Reliques de S. Florentin et S. Hilaire, nous les avons qualifiés martyrs de Semont. Le nom vulgaire de ce lieu n'est point Semont, mais Suin, près de Blemur en Charolois. (D. Rivet, t. VI, 1742, p. xvii.)

XXIV.

Milon. — Pages 409-416.

P. 416. Dans l'énumération des écrits de ce moine de saint Amand, nous n'avons parlé qu'en doutant, d'un art poétique que lui attribue Valere André. Mais l'ouvrage est réel et existe peut-être encore, puisque Sanderus témoigne qu'il se conservoit manuscrit à l'abbaïe de S. Amand, lorsqu'il l'annonçoit en 1641 dans sa bibliothèque des manuscrits de la Belgique, part. 1, page 52. (D. Rivet, t. VI, 1742, p. xvii.)

XXV.

Jean Scot. — Pages 416-429.

Parmi les monuments curieux et intéressants pour la litérature que M. de la Curne de Sainte Palaïe, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a recueillis dans son voïage d'Italie, il a fait copier sept poëmes, qu'il a eu la politesse de nous communiquer, et que nous croïons appartenir à Jean Scot, ou Erigene. Il les a trouvés écrits sur vélin d'une main du XIIe siécle, dans un volume in-4°, appartenant autrefois à la Reine de Suède, et qui se trouve aujourd'hui sous le nombre 1587 dans la riche bibliothèque du Vatican. Ces poëmes commencent à la page 57 du volume, et n'y ont point d'autre titre que celui-ci : *Versus Johannis sapientissimi ad Karolum Calvum filium Ludovici Pii, cujus avus fuit Karolus magnus.* Nous avons déjà dans cette inscription sur quoi en partie asseoir l'attribution que nous faisons de ces poëmes à Jean Scot, à qui l'on aura donné le titre de *Sapientissimus*, pour la réputation qu'il avoit d'être

un des plus sçavants hommes de son siecle. L'autre fondement sur lequel nous appuïons cette attribution, est le génie qui regne dans ces poëmes. Il est sensiblement le même que celui des autres poësies d'Erigene, qui affecte dans les uns et les autres de faire parade de la connoissance qu'il avoit de la langue gréque.

De ces sept poëmes, six sont en vers élégiaques, et le dernier en vers hexametres. Dans le premier, qui est le plus long de tous, l'Auteur s'adressant à J. C. et à la croix, fait des vœux de prospérité et de paix à Charles le Chauve, qui étoit alors en guerre avec Louis roi de Germanie son frere, et les Normans Le second, le quatriéme et les deux suivants sont sur la fête de Paque; et le poëte y fait encore des vœux au Roi, comme dans tous les autres. Le troisiéme est un éloge de la reine Ermentrude, qui y est nommée Yrmintrude. Le dernier, enfin, est sur la naissance du Sauveur. Dans tous ces poëmes, Erigene a mêlé plusieurs vers grecs, et latinisé quelques dictions gréques. (D. Rivet. Avertiss.)

— P. 425-427. Sanderus nous apprend qu'il y avoit à l'abbaïe des Dunes un manuscrit *De la hiérarchie céleste* attribué à S. Denys l'Aréopagite, avec les gloses de Hugues de S. Victor, de Jean Scot, que nous supposons être le même qu'Erigene, et de Jean Sarasin. Nous n'avions point de connoissance de ces gloses, lorsque nous avons parlé du travail d'Erigene sur les écrits qu'on attribue à Saint Denys. (D. Rivet, t. VI. 1742. Avertiss. p. xvii, xviii.)

XXVI.

Usuard. — Pages 436-445.

En faisant le dénombrement des différentes éditions du Martyrologe d'Usuard, nous n'avons pas fait suffisamment connoître celui qui dirigea l'édition de Paris de 1538, de laquelle nous parlons aux pages 442 et 443. Il se nommoit Jean, comme on l'a dit, et étoit chanoine de Notre-Dame-de-Sales qui est une collégiale dans la ville de Bourges.

A la page suivante 444, nous avons avancé qu'il n'y avoit point eu de nouvelles éditions de ce Martyrologe pendant l'espace de cent trente ans, depuis 1585 jusqu'à 1714, excepté celle que l'ordre de Citeaux en fit faire en 1689. Mais des savants de nos amis nous ont appris qu'avant celle-ci il y en eut deux autres qui méritent d'être connues. En 1669, l'Église de Paris en fit paroitre une à son usage, c'est-à-dire avec diverses additions et quelques changements, laquelle éprouva beaucoup de contradiction. La principale difficulté rouloit sur ce que quelques-uns des commissaires nommés par le chapitre métropolitain vouloient qu'on en retranchât l'annonce du 15 d'août, pour lui substituer un morceau de sermon, attribué par quelques-uns à saint Jérôme, par d'autres à Sophrone, patriarche de Jérusalem, mais dont on ignore le véritable auteur. L'annonce dont il est question est conçue en ces termes : *Decimo octavo calendas septembris, Dormitio sanctæ genitricis Mariæ*, etc. M. Joly, chantre de Notre-Dame de Paris,

avantageusement connu dans la république des letres, s'opposa ouvertement au changement proposé. Les chanoines qui le demandoient firent des écrits à l'appui de leur sentiment. M. Joly en publia aussi de son côté. Le premier fut imprimé la même année 1669, à Sens, chez Pressurot, en un petit volume in-12, sous ce titre : *Cl. Joly dissertatio de verbis Usuardi, quæ in martyrologio Ecclesiæ Parisiensis referuntur in festo assumptionis B. Mariæ Virginis.* M. de Launoy, fort zélé pour tous les bons usages, se mêla dans la dispute et publia à ce sujet l'écrit intitulé : *Johannis Launoii de controversia super exscribendo Parisiensis Ecclesiæ martyrologio exorta judicium.* Écrit dont il donna une seconde édition augmentée, qui parut à Paris, chez Marin, en un volume in-8°, l'an 1671.

Cependant le chapitre métropolitain prit le sage parti de terminer la dispute en ordonnant que le Martyrologe seroit imprimé sans aucun changement. Par ce moyen, M. Joly gagna sa cause, victoire qui lui donna lieu d'écrire aux cardinaux de Retz et de Bouillon une letre qui fut imprimée in-12, à Rouen, chez Viret, en 1670, avec ce titre : *Cl. Joly ad cardinales Retzium et Bullonium epistolæ apologeticæ pro Usuardo et conclusione capituli Parisiensis.*

En 1727, ce Martyrologe de l'Eglise de Paris, dont le texte . Usuard fait le fonds, fut réimprimé in-4°, à Paris, comme il l'avoit été en 1669. Mais cette derniére édition est enrichie d'une traduction françoise de la table des saints et des noms de lieu dont le public est redevable au travail du P. Vigier de l'Oratoire, qui l'a ornée de notes critiques, historiques, chronologiques, etc.

Au même temps que l'Église de Paris faisoit faire sa premiére édition, dont on vient de parler, le chapitre métropolitain de Rouen faisoit travailler à une autre pour son usage. Jusque-là, ce chapitre ne s'étoit servi que d'un martyrologe manuscrit, qui paroît avoir été le pur texte d'Usuard. Mais comme à force de s'en être servi l'on ne pouvoit presque plus le lire, on se résolut de le faire imprimer. En conséquence, on chargea un habile homme de diriger cette édition projetée. Ce savant, pour y mieux réussir, conféra le texte du manuscrit de la cathédrale aux éditions d'Usuard, faites à Paris, en 1490 et 1536, et à Rouen, en 1507, et aux deux de Molanus. Il consulta de plus un manuscrit du même ouvrage, appartenant à M. Bigot, et ancien dès lors de six cents ans, et prit soin de marquer les variantes aux marges des pages. Il se trouva néanmoins obligé de faire diverses additions à son texte ainsi collationné, parce que le dessein de ceux qui procuroient cette édition du Martyrologe étoit de l'assujetir au bréviaire de Rouen en 1660.

Ce Martyrologe, dirigé de la sorte, fut imprimé en 1670, à Rouen, chez Eustache Viret. Le volume est un grand in-4°, parfaitement bien conditionné, tant pour le papier et les caracteres que pour les ornements : ce qui fait une des plus belles éditions qui soient jamais sorties des presses typographiques de cette ville. Les titres de chaque jour y sont imprimés en letres rouges ; et le texte commence au vingt-quatriéme de décembre, veille de Noël, comme dans l'original même d'Usuard. A la fin de cette édition se lisent les sentences choisies

des Peres, qui servent de capitule à Prime, suivant l'usage de l'église de Rouen, Elles sont prises de saint Ambroise, de saint Jérôme, saint Augustin, Julien Pomere, sous le nom de saint Prosper, de saint Grégoire, pape, de saint Isidore de Séville, et de saint Chrodegang, évêque de Metz. (D. Rivet, t. VI. 1742. Avertiss. p. xv-xvi.)

— Aux éditions du Martyrologe d'Usuard, dont il a été parlé, il faut joindre les suivantes :

Martyrologium Romanum, seu Usuardi martyrologium, a Cæsare Baronio restitutum, locupletatum et observationibus illustratum ; Romæ, typis Vaticanis, 1630, fol.

Martyrologium Romanum, id est Usuardi martyrologium à Cæsare Baronio..... Gregorii XIII jussu editum, Urbani VIII auctoritate restitutum ; accessit Adonis Viennensis martyrologium, ab Heriberto Rosweido recensitum. Parisiis, Cottereau, 1645, fol. (D. Rivet, t. IX. 1750. Avertiss. p. vii.)

XXVII.

Evrard, comte de Frioul, et autres Écrivains. — Pages 446-449.

P. 446. Il n'est pas exact de dire que l'auteur des *Châtelains de Lisle* ait regardé comme une pièce supposée le Testament du comte Évrard.

Plus loin, page 447, D. Rivet met au nombre des livres peu ou point du tout connus, « la Cosmographie du philosophe Ethichus. » Cette méprise dans le nom d'*Ethicus*, méprise qu'on ne trouve pas dans le texte des *Châtelains de Lisle*, semble expliquer pourquoi cet ouvrage si bien connu de lui-même est ici regardé comme « peu ou point du tout connu. » (N. E.)

XXVIII.

S. Remy, Archevêque de Lyon. — Pages 446-461.

P. 458. On trouve dans le Recueil imprimé à Louvain et qui a pour titre : *Opusculorum insigniorum B. Augustini Episcopi Hipponensis et veterum discipulorum ejus adversus Pelagianos*, la lettre de S. Remi, Archevêque de Lyon, *De secunda immobiliter Scripturæ sacræ veritate, et sanctorum orthodoxorum patrum auctoritate fideliter servanda*. Nous n'avons rien dit de cette édition que nous ne connoissons pas. Le troisiéme Concile de Valence dont nous avons parlé dans la notice de Gothescalc, p. 361, se trouve egalement imprimé dans ce recueil. (D. Rivet, t. IX. 1750. Avertiss. p. vii.)

XXIX.

ADON, ARCHEVÊQUE DE VIENNE. — Pages 461-474.

Journ. des Sc. Août 1750. p. 557.

P. 469. Depuis que D. Rivet a publié le Ve volume de son Histoire littéraire, où il a parlé des écrits d'Adon, Archevêque de Vienne, on a donné au public une nouvelle édition du Martyrologe de ce saint et sçavant prélat. Elle a paru à Rome en 1745, en un volume *in-fol.*, chez les frères Palearini, par les soins de Dominique Georgi, sous ce titre : *Martyrologium Adonis archiepiscopi Viennensis, ab Heriberto Rosweido, societatis Jesu Teologo, jampridem ad mss. exemplaria recensitum, nunc ope bibliothecæ Vaticanæ recognitum, et adnotationibus illustratum, opera et studio Dominici Georgii, sanctiss. domini nostri Benedicti XIV. P. M. intimo sacello. Accessere martyrologia et calendaria aliquot ex Vaticana et aliis bibliothecis eruta, nunc primùm edita, Romæ 1745, ex typographia Palladis* (de l'imprimerie de la Minerve). *Excudebant Nicolaus et Marcus Palearini*, in-fol.

Le texte est le même que celui du P. Rosweide. L'éditeur n'y a fait aucun changement : il y a respecté jusqu'aux fautes visibles qui en défigurent l'édition ; et il a renvoyé aux notes qu'accompagnent chaque légende, les corrections et les variantes, que les manuscrits du Vatican lui ont fournies. C'est la plus parfaite et la plus belle édition qu'ait encore paru de ce martyrologe. Elle est recommandable par la grandeur et la beauté du papier, et par la beauté des caractères. Ce livre pourra à juste titre être mis au nombre de ceux qui font l'ornement des plus belles bibliothèques.

Entre les martyrologes et les calendriers qu'il a donnés à la suite de celui d'Adon, et qui n'avoient pas encore vu le jour, le martyrologe de l'abbaye de Lauresheim, qui de la bibliothèque Palatine a passé dans celle du Vatican, est le troisième, et est tiré d'un très-ancien manuscrit du Vatican. L'éditeur l'appelle *Laureshamense*, parce qu'il contient plusieurs traits qui sont propres à l'abbaye de ce nom. S'il est permis de juger de son âge par la forme des caractéres, et par ce qui y est marqué en grandes lettres au troisiéme des calendes de février, touchant la mort de Louis le Jeune, roi de Germanie, et touchant la bataille qui se donna le huitiéme des ides d'octobre, entre Charles le Chauve et le roi Louis, il y a lieu de croire que ce manuscrit est de la fin du neuviéme siècle. (DD. COLOMB, PONCET, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. X. 1756. Addit. et correct. p. XLVIII et XLIX.)

P. 471. Ce saint prélat est auteur d'une chronique, dont l'auteur de la collection des Historiens de France a donné un fragment considérable, dans son second volume. On en trouve un autre fragment dans le cinquiéme volume de la même collection, un troisiéme dans le sixiéme tome, enfin un quatriéme dans le septiéme volume. Ce dernier fragment finit la véritable chronique d'Adon. (LES MÊMES, t. XI. 1759. Avertiss. p. XXI.)

XXX.

Hildegaire, Évêque de Meaux. — Pages 474-477.

P. 476. Il est parlé de la vie de saint Guilain ou Chillen dans la vie de saint Faron : *Beati Chilleni ex scotica natione progeniti in vita, scriptum de S. Farone reperitur* (msc. de S.-Germain, nº 1607.) — P. 447. Foulcoie dont on dit ici un mot, a sa notice dans le tome VIII, p. 113. (N. E.)

XXXI.

Hincmar, Évêque de Laon. — Pages 515-527.

P. 527. Ce n'est pas à l'assemblée de Pistes, du mois d'août 869, qu'Hincmar de Laon présenta le petit mémoire dont il est ici question, mais dans une réunion d'évêques de l'année précédente, comme l'a reconnu M. P.Warin, *Archives municipales de la ville de Reims*, t. I, p. 51, note 3. (N. E.)

XXXII.

S. Heiric, Moine de S. Germain d'Auxerre. — Pages 535-543.

P. 535. On avoit déjà imprimé ce que nous disons du lieu de la naissance de S. Heiric, lorsque nous avons découvert que D. Mabillon a rétracté cette opinion que nous avions adoptée. Outre que le nom du village où nous le supposons né n'est point Hery, mais Airy, *Ariacum*, il y a beaucoup plus d'apparence que ce saint et sçavant moine prit naissance à Auxerre même.

— P. 539. Nous avons confondu un trait des avantures du Sermon de ce célébre Ecrivain sur S. Germain d'Auxerre, dont nous parlons à la page 541, nº 4º, avec les avantures de son poëme sur le même S. Evêque. C'est le Sermon qu'on adopta dans l'Eglise d'Arles, et qu'on lisoit à la fête de S. Trophime, en y faisant apparemment les changements convenables. (D. Rivet, t. VI. 1742. Avertiss. p. xx.)

— P. 542. D. Rivet n'a dit qu'un mot en passant d'Alagus, à l'occasion du moine Heiric ; M. Le Beuf nous apprend quelque chose de plus, dans ses mémoires concernant l'histoire d'Auxerre. Ce sçavant a cru, vu la rareté du nom d'*Alagus*, « pouvoir penser qu'il est ce même Alagus à qui un inconnu a dédié un ou- « vrage *De virtutibus et vitiis*, qui se trouve *in-8º* à Reims dans la bibliothéque « du chapitre. M. Le Beuf a remarqué que le nom de l'auteur a été raturé, « aussi bien que les deux ou trois premieres lignes de l'ouvrage, dont l'écriture « est du neuviéme siécle. Alagus y est à la verité qualifié *Abbas* ; mais on a des « exemples de chanoines devenus moines et abbés, en ce temps là, et aussi

« d'abbés qui abdiquoient. Ainsi Alagus, qui gouvernoit les écoles d'Auxerre, a « pu être élevé à la prélature par son mérite; et Remi, son contemporain, « appellé apparemment dans sa jeunesse Raimagola, a pu lui dédier quelque « ouvrage, dont la copie conservée à Reims auroit porté le nom de Remi, « *Domini Remigii*, que les disciples d'Hincmar ou ceux de Remi même auront « pu effacer, aussi bien que tout le commencement, pour des raisons à eux « connues. » Alagus est le premier maître de l'Eglise d'Auxerre, qu'on connoisse depuis le rétablissement des écoles dans le neuviéme siécle. Il vivoit en 875 et 880. Le chanoine d'Auxerre, auteur de la vie de l'évêque Wala, appelle Alagus et Raimagola : *Duo luminaria collegii nostri.*

— P. 542. Il faut ajouter ici ce que dit M. Le Beuf dans ses *Memoires* (t. II, p. 480) : « Heiric n'étant pas moins bon theologien que poëte et historien, composa plusieurs homelies, dont treize ont été inserées dans le legendaire de Paul Warnefride... On lisoit autrefois à Châlon-sur-Saône, le jour de la Toussaint, l'Homelie d'Heiric, qui commence : *Prædicanti, dilectissimi, Domino Jesu-Christo evangelium regni.* Dans le lectionnaire de S. Martin des Champs, à Paris, écrit vers l'an 1100, on voit à la fête de saint Vincent : *Omilia domini Herici doctissimi,* sur l'Evangile : *Nisi granum. Confluentibus ad diem festum Ierosolymam :* Et au jour de la Nativité de Notre-Dame, sur l'Evangile : *Liber generationis, Omilia Herici viri doctissimi, post adventum spiritus sancti die Pentecostes.* Il y parle contre les évangiles apocryphes. » M. Le Beuf dit encore qu'il se souvient d'avoir aussi vu les homélies d'Heiric dans quelques bréviaires ; et qu'il a trouvé, dans une concorde manuscrite de la bible *in-fol.* dans l'abbaye de Chalis, Heiric cité parmi les Peres de l'Eglise. (DD. Colomb, Poncet, Clémencet et Clément, t. X. 1756. Addit. et corr. p. l et li.)

XXXIII.

Hincmar, Archevêque de Reims. — Pages 544-594.

P. 559. D. Bouquet a donné dans sa collection, t. VII, p. 518, vingt et une lettres ou opuscules de ce prélat, qui ont du rapport à l'histoire de France. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. XI. 1759. Avertiss. p. xxi.)

XXXIV.

Annaliste de S. Bertin et autres. — Pages 594-602.

P. 594. On a rendu compte de ces Annales, et des éditions qui en ont été données. Il faut y ajouter celle que D. Bouquet a publiée dans sa grande collection (t. VI, p. 162 ; t. VII, p. 97-124 ; t. VIII, p. 26-37), en supprimant sagement la première et la seconde partie de ces Annales. (Ib. p. xxi.)

— P. 598. Les Annales de Fulde sont réimprimées dans le même Recueil, et divisées en différentes parties, selon l'usage de l'éditeur. Le premier fragment se trouve dans le second volume, p. 673 ; le second, dans le cinquiéme, p. 326 ; le troisiéme, dans le sixiéme, p. 206 ; le quatriéme, dans le septiéme, p. 159-183 ; le cinquiéme, dans le huitiéme, p. 38. Ce dernier fragment enrichi de notes comme les précédents, est suivi des deux continuateurs de cette Chronique, p. 42 et 47.

— P. 599. D. Bouquet a donné également de longs fragments des Annales de Metz dans sa grande collection : savoir dans le tome second, p. 676 ; dans le cinquiéme, p. 335 ; dans le sixiéme, p. 212 ; dans le septiéme, p. 184 ; dans le huitiéme, p. 61. Ce dernier fragment est suivi d'une addition tirée de la Chronique de Reginon. (Ibid. t. XI. 1759. Avertiss. p. xxi et xxii.)

XXXV.

Saint Bertaire. — Pages 606-611.

P. 607-610. En rendant compte des écrits de cet abbé, on n'a point fait mention d'une traduction latine qu'il a faite d'un sermon grec de saint Théodore Studite sur saint Barthelémi. Les Bollandistes ont préféré la traduction de Bertaire à celle d'Anastase le bibliothécaire, [1] publiée par D. d'Achery, en donnant ce sermon au public, pour servir à l'histoire du saint apôtre qui en fait le sujet. Ce panégyrique est précédé d'une préface qui paroît appartenir au traducteur. Il y fait l'éloge de saint Théodore et de son sermon, dont il expose le sujet en peu de mots. La même préface, à quelque chose près, se trouve aussi jointe à la traduction d'Anastase, dans le Spicilége ; c'est une lettre par laquelle il adresse sa traduction à l'évêque de Bénévent. Dans la préface qui est à la tête de la traduction de Bertaire, il n'est pas question du prélat ; mais le fonds des deux préfaces est le même, en sorte qu'il paroît que l'un des deux a copié l'autre.

1. Spic. t. 3. p. [illegible]

Le Panégyrique de saint Barthélemy est suivi dans le Spicilége de l'histoire de la translation des reliques du saint apôtre à Bénévent, ce qui forme une dispute sur l'auteur de cette histoire ; mais les Bollandistes, qui l'ont insérée dans leur recueil, croyent devoir l'attribuer à Bertaire, plutôt qu'à Anastase, ce qu'ils font néanmoins avec quelque restriction, en faisant sentir par l'expression, *ut videtur*, que ce n'est pas une chose absolument certaine. (DD. Colomb, Poncet, Clémencet et Clément, t. X. 1756. Addit. et correct. p. li et lii.)

XXXVI.

Anonyme de S. Gal. — Pages 614-618.

P. 618. Les Gestes ou exploits de Charlemagne, écrits par cet Anonyme, ont été imprimés par D. Bouquet dans le tome cinquième de sa grande collection, p. 104-135. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. XI. 1759. Avertiss. p. xxii.)

XXXVII.

Almanne, Moine d'Hautvilliers, et Gurdistin. — Pages 628-631.

P. 622. On a attribué à cet écrivain la vie de saint Nivard évêque de Reims, au septième siécle; mais comme D. Marlot n'en cite rien dans l'histoire de ce prélat, D. Rivet a cru qu'elle ne subsistoit plus depuis longtemps. Les Bollandistes, dont on connoît le talent pour découvrir ces sortes de pièces, et aux recherches desquels il y en a si peu qui échappent, ont fait voir que l'ouvrage d'Almanne n'étoit point perdu. Ils l'ont trouvé dans trois manuscrits, et publié dans leur grande collection au premier de septembre.

Quoiqu'aucun des manuscrits ne porte le nom d'Almanne, il n'est pas douteux que l'ouvrage ne lui appartienne, et ne soit celui dont Sigebert l'a fait auteur. Indépendamment des autres preuves, le stile et la méthode qui règnent dans ses autres écrits, sont absolument les mêmes dans celui-ci. Il ne faut pas néanmoins porter le même jugement de la Vie de S. Nivard, que de celle de l'impératrice sainte Hélène, et de saint Menge ou Memmie, évêque de Châlons sur Marne. Almanne n'étoit pas si éloigné du temps de saint Nivard, que de celui des deux autres, dans les vies desquels il a si mal réussi ; et quoique postérieurs de deux siécles, il a dû trouver des monuments et des mémoires qui se seront conservés jusqu'à son temps, touchant le saint fondateur du monastère où il vivoit. Ce qui donne encore de l'autorité à ce qu'Almanne rapporte de saint Nivard, c'est que Flodoard l'a adopté et copié entièrement, même jusqu'aux expressions.

— P. 628. A l'édition de la vie de ce saint abbé, publiée par D. Mabillon, il faut ajouter celle que les continuateurs de Bollandus ont donnée dans le sixiéme tome du mois d'août. D. Rivet, parlant de cette vie, a avancé que l'auteur avoit assisté l'an 884 à la cérémonie de l'élévation du corps de saint Médéric, et qu'il y prêta son ministère. Il s'appuie des expressions dont se sert l'auteur dans l'histoire de cette cérémonie : *Sacerdos præparaverat locum, ubi decentissimè* poneremus *sanctissima ejus membra* ; mais au lieu de *poneremus* on lit *ponerentur* dans les deux manuscrits dont se sont servis les Bollandistes, ce qui donne une grande atteinte à la prétention de D. Rivet. (Les mêmes, t. X. 1756. Avertiss. p. lii et liii.)

XXVIII.

ANGILBERT ET AUTRES ECRIVAINS. — Pages 648-655.

P. 649. Puisque nous avons ici reparlé d'Adrewald, nous ajouterons qu'aux deux éditions de la Vie de saint Ayoul ou Aigulphe (1), un des ouvrages d'Adrewald, il en faut ajouter une troisiéme donnée par les continuateurs de Bollandus, au troisiéme jour de septembre. On sçait que ce fut saint Ayoul qui enleva du mont Cassin les reliques de saint Benoît et de saint Scholastique, pour les apporter en France, où l'on croit les posséder, malgré les prétentions contraires des Italiens. Les éditeurs, en donnant au public la Vie de saint Ayoul, prennent occasion de discuter ce point de critique, et tâchent de le faire d'une maniere à pouvoir contenter les deux nations, ce qui est bien difficile. On voit cependant qu'ils ont du penchant à favoriser les Italiens.

Les mêmes éditeurs ont publié pour la premiere fois, sur un manuscrit de la bibliothèque de Constantin Cajetan, une ancienne Vie de saint Ayoul, dont Adrewald a vraisemblement tiré une partie de ce qu'il dit de ce saint dans celle qu'il a composée lui-même. Il y a cependant des faits rapportés différemment dans l'un et l'autre.

Les éditeurs ont encore cru devoir joindre aux deux vies de saint Ayoul des hymnes en l'honneur de ce saint et de ses compagnons, déjà publiées par Barralli sur un ancien bréviaire manuscrit du monastère de Lerins. (LES MÊMES, t. X. 1756. Avertiss. p. XLIX.)

— P. 652. Les continuateurs de D. Rivet ayant oublié que D. Rivet avoit en cet endroit parlé de l'histoire de la Translation du corps de S. Corneille à Compiègne, ont développé comme on va voir ce que D. Rivet en avoit rapporté. (N. E.)

HISTOIRE DE LA TRANSLATION DU CORPS DU PAPE S. CORNEILLE DE ROME A COMPIEGNE.

On n'a pas encore rendu compte de cet écrit, dont l'auteur vivoit à la fin du neuviéme siècle, ou au plus tard dans le commencement du dixiéme. C'est à M. Le Beuf que nous sommes redevables de la découverte de cette piece, qu'il a tirée des archives de l'Église de Paris, et publiée dans son Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'Histoire de France. D. Bouquet lui a ensuite donné place dans sa collection des historiens de France. Cet écrit, dans sa brieveté, est très-important, puisqu'on y trouve non seulement l'histoire de la translation qui en fait l'objet, mais encore celle de la fondation de l'Église de Compiegne, possédée d'abord par des chanoines, puis par des moines de l'ordre de Saint-Benoît. Le lieu où elle fut fondée étoit une vaste forêt, dont l'historien ne nous apprend pas le nom. Ce désert devint bientôt un lieu célèbre et habité.

1 Voir page 519.

en sorte que la fondation de cette église donna naissance à une ville considérable. M. Baillet paroît peu disposé à croire que le corps de saint Corneille ait été transporté de Rome à Compiegne; la translation de celui de saint Cyprien n'est pas plus du goût de ce critique; et il demande des preuves. Il a raison d'en demander; mais parce qu'il ne les a pas connues, s'ensuit-il qu'il n'y en a point? Si M. Baillet avoit eu connoissance de l'histoire dont nous parlons, il n'auroit pas été étonné de ce que l'abbaye de Compiegne n'a pas pris le nom de Saint-Cyprien plutôt que celui de Saint-Corneille; le corps de ce saint pape ayant été apporté longtemps avant celui de ce saint évêque de Carthage. Enfin, lorsque M. Baillet demande que la translation de ces saints soit appuyée de l'autorité de quelque écrivain étranger, il demande trop. Croit-il qu'il soit impossible qu'un François écrive sans partialité l'histoire de sa nation? A l'égard de l'auteur de l'histoire dont nous rendons compte, quoiqu'il fût chanoine de l'église où reposoient ces saintes reliques, on ne peut douter de sa bonne foi. La candeur et la simplicité qui regnent dans son écrit ne permettent pas de croire qu'il ait voulu en imposer. Charles le Chauve, qui apporta lui-même ces reliques au commencement de l'an 876, et qui fonda une église pour les placer, auroit été trompé le premier.

L'écrit dont nous venons de parler est suivi d'un autre, qui est une espece de prose, composée sans doute pour être chantée le jour de l'anniversaire de la translation. Nous ignorons si c'est la production d'une même plume. D. Bouquet n'a pas joint cette seconde piece à la premiere dans sa grande collection. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. XI. 1759. Avertiss. p. XVIII et XIX.)

XXXIX.

MANNON ET AUTRES ECRIVAINS. — Pages 657-663.

P. 661. D. Rivet a remarqué en parlant d'UFFINGUE ou USTINGUE, qu'on est partagé sur le temps précis où il a fleuri. Il ne doit plus y avoir de partage là-dessus, puisqu'il nous apprend lui-même dans la Vie de sainte Ide, le temps où il écrivoit, c'est-à-dire peu d'années après la translation, faite le 26 novembre 980 de reliques de cette sainte. L'auteur a eu soin de rapporter cette translation dans la vie de sainte Ide. Les continuateurs de Bollandus l'ont donnée au public dans le second tome du mois de septembre. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. X. 1756. Avertiss. p. LII.)

XL.

LE B. TUTILON ET AUTRES ECRIVAINS. — Pages 671-681.

P. 674. L'ouvrage de l'ANONYME SAXON a mérité d'avoir place dans le Recueil des Historiens de France, où il se trouve p. 135-184 du cinquiéme volume.

— P. 676. Aux éditions indiquées de la Chronique ou GESTES DES NORMANDS en France, il faut joindre également celle que D. Bouquet en a donnée, en la partageant selon sa méthode, t. VI, p. 204 ; t. VII, p. 152 ; t. VIII, p. 94. Ce dernier fragment est entierement copié des Annales de S. Wast, comme le remarque l'éditeur, excepté la premiere et la derniere phrase. Ce n'est qu'un abregé de ce qui est dit plus au long dans ces Annales sur les Normands. Par conséquent, l'auteur des Gestes n'a écrit qu'après l'an 900, où finissent les Annales de S. Wast; ce qui y est dit de Rollon ne doit point être regardé comme une addition, et l'auteur a écrit plus tard d'une vingtaine d'années qu'on ne l'a cru, lorqu'on a parlé de sa production. (DD. COLOMB, PONCET, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. XI. 1760. Avertiss. p. XXII.)

P. 679. Sainte Madelberte a eu l'avantage d'avoir pour pere saint Vincent Maldegaire, pour frere saint Landric, pour sœur sainte Adeltrude. On a parlé des vies de ces saints, mais on n'a rien dit de sainte Madelberte. C'est ici le lieu d'y suppléer. Les continuateurs de Bollandus ont donné au 7 de septembre ses actes, qu'ils ne croient ni fort anciens ni fort récents. On trouve cette vie divisée en neuf leçons, telle que l'ont publiée les éditeurs, à très-peu de chose près, dans deux bréviaires du diocèse de Liége, imprimés à Paris, l'un en 1514, l'autre en 1520. Un ancien bréviaire manuscrit, autrefois en usage dans l'église collégiale de Saint-Waudru, à Mons en Hainault, contient aussi l'office de sainte Madelberte, avec trois leçons tirées de la même legende; mais tout cela ne prouve pas une grande antiquité. Nous ne voyons rien qui puisse fixer le temps auquel l'auteur a vêcu. Tout ce qu'il y a de certain là-dessus, c'est qu'il est plus ancien que celui qui a écrit la vie de saint Vincent Maldegaire, pere de notre sainte, puisque sa vie est citée dans celle de saint Vincent. Pour ce qui est de l'ouvrage lui-même, c'est peu de chose, tant pour le fonds que pour la forme.

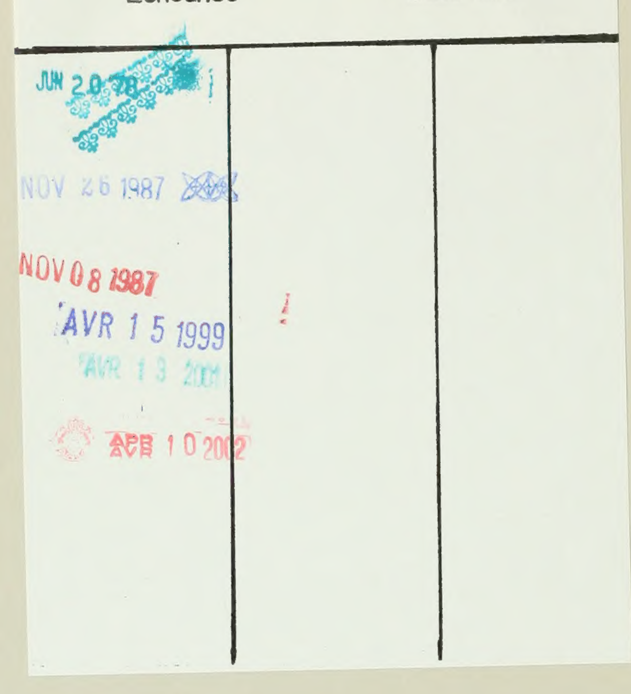
— P. 680. Il faut ajouter à l'édition de la Vie de saint Ebbon, archevêque de Sens, publiée par D. Mabillon, celle que les continuateurs de Bollandus ont donnée depuis dans leur grand recueil, au 27 du mois d'août. (LES MÊMES, t. X. 1756. Add. et correct. p. LIII et LIV.)

FIN DES NOTES DU TOME CINQUIÈME.

Orléans. — Imp. de G. Jacob, cloître Saint-Etienne, 4




CE



JUN 20 78
NOV 26 1987
NOV 08 1987
AVR 15 1999
AVR 13 2001
APR AVR 10 2002